BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

XLV.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE

XLV.

ANNÉE 1884.

31394

PARIS

LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD

RUE BONAPARTE, 82

1884

D
111
B5
t.45

DISPUTATIO

MUNDI ET RELIGIONIS

Tel est le vrai titre du long poème que nous allons intégralement reproduire. Bale l'intitule à tort : *Querela mundi contra religionem*. Il est vrai que le monde prend le premier la parole, exposant ses griefs contre la religion, c'est-à-dire contre les ordres religieux ; mais l'avocat de ces ordres parle ensuite, les défend point par point, et le procès se termine par une sentence en sa faveur.

Tous les vers de ce poème rythmique sont de treize syllabes, et, quelle que soit la longueur des strophes, tous les vers de chaque strophe riment ensemble à la septième ainsi qu'à la treizième syllabe. L'auteur n'a pu satisfaire aisément à toutes les obligations qu'il s'était imposées ; aussi beaucoup de ses vers sont-ils pénibles, obscurs, incorrects. Mais nous les publions comme devant intéresser les historiens. Le procès a lieu vers la fin du XIIIe siècle. Le rapide développement qu'ont pris les deux ordres nouveaux, l'ordre des Prêcheurs et celui des Mineurs, inquiète la société civile, qui se voit enlever toute la fleur de sa jeunesse, et elle supplie le pape de vouloir bien ordonner qu'aucun adulte ne pourra désormais entrer en religion sans le consentement de ses parents. Ce qui importe à l'histoire, ce sont les arguments invoqués pour faire valoir cette requête.

Bale nomme le poète Gui de la Marche et dit qu'il appartenait à l'ordre des Mineurs. C'est là ce qu'on lisait en tête d'une copie autrefois conservée dans la bibliothèque du collège de la Reine, à Oxford. M. Coxe ne mentionnant pas cette copie dans son catalogue, elle est peut-être aujourd'hui perdue ; mais il n'y a pas

lieu de suspecter l'information que Bale en a tirée. L'historien des Mineurs, Luc Wadding, nous fournit d'ailleurs de plus amples renseignements sur ce Gui de la Marche. Il n'était pas Anglais, comme Bale l'a supposé; il était Français, fils naturel de Hugues XII, comte d'Angoulême et de la Marche[1], et nous lisons dans le *Bullaire franciscain*[2], sous l'année 1291, une bulle du pape Nicolas IV, qui, malgré le vice de sa naissance, lui permet de prétendre à toutes les dignités de son ordre, sauf au généralat.

Il existe à Paris deux exemplaires anonymes de cette pièce curieuse : l'un, du XIVe siècle, dans le n° 7906 de la Bibliothèque nationale; l'autre, du XVe, dont M. Delisle a fait connaître l'origine[3], dans la bibliothèque privée de notre confrère M. Jules Desnoyers. C'est sur ces deux copies que nous avons établi notre texte. Comme elles diffèrent souvent l'une de l'autre, nous avons cru devoir signaler les plus importantes des variantes qu'elles nous ont offertes. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale sera désigné par la lettre A; celui de M. Desnoyers le sera par la lettre B.

B. Hauréau.

DISPUTATIO MUNDI ET RELIGIONIS.

Mundus.

O Christi vicarie, monarcha terrarum,
Vir matris Ecclesiæ, flos patriarcharum[4],
Sacrarium gratiæ, cella Scripturarum,
Minister justitiæ et meta causarum,
Meæ querimoniæ aurem præbe parum.

Papa beatissime, testante Scriptura,
Ex te pendent animæ et earum cura;
Ergo, pater, audi me; tibi dicam plura,
Si permittunt lacrymæ et cordis pressura,
Quæ mihi sævissime fiunt contra jura.

1. Wadding, *Annal. Minor.*, anno 1291, c. 95.
2. *Bullarium francisc.*, t. IV, p. 210.
3. *Notice sur les manuscrits disparus de la bibl. de Tours*, p. 68.
4. Ce vers manque dans A.

Cœli secretarii et vos cardinales,
Vos cœlestes radii, doctrinæ canales[1],
Pauli quidem socii, Petri laterales,
Adstetis propitii, sitis curiales;
In foro judicii vos advoco tales[2].

Totam simul flagito curiam Romanam
Ut in meo placito se præstet urbanam;
Rem non novam agito, sed justam et planam;
Tantum pacem quæsito manere mundanam.

PAPA.

In libris canonicis invenis expressum
Quod qui a maleficis se sentit oppressum
Ad vultum pontificis habeat accessum,
Qui scriptis authenticis puniet excessum;

Ergo, fili, dicito a quibus vexeris
Et cur magis solito modo conturberis,
Et, si in proposito procedis ex veris,
Confestim pro libito totus liber eris.

MUNDUS.

Sicut sciunt singuli, factus sum a Deo
Et per fraudem Zabuli distractus ab eo;
Sed in fine sæculi, ex crucis trophæo,
Jam veniam retuli de peccato meo.

Ergo quid religio, quid claustrales vitæ,
Inquieto jurgio, conjurata lite,
Clamant quod deficio, quod non vivo rite,
Quod ad pœnas venio mortis infinitæ?

Minores præ aliis et Prædicatores
Meis desideriis sunt rebelliores,
Meos veneficiis comparant amores,
Laudant in ecclesiis mei contemptores.

Istos, inquam, sentio graves abigeos[3],
Qui de grege proprio tollunt mihi meos,

1. Manque dans A.
2. Manque dans B.
3. *Abigeus,* latro. Voir Ducange.

Et statim collegio suo jungunt eos.
Hos ergo convenio ut erga me reos.

Tales in me sæviunt, in me debacchantur,
Sermones conficiunt ut me persequantur;
Vestes adinveniunt ne mei credantur;
Qui me plus despiciunt felices putantur.

In suis cœnobiis juvenes procurant
Et promissis variis illos assecurant;
Suis querimoniis sic eos indurant
Quod jam de suspiriis parentum non curant.

Quos volebam facere ducum parallelos,
Per vicos incedere video misellos.
Certe dum angustiæ exponunt tenellos,
Lacte matris propriæ decoquunt agnellos.

Et dum isti penetrant intima claustrorum,
Dumque cœlos impetrant, communes cunctorum,
Dolore diametrant cor patrum suorum.
Ut quid bona perpetrant auctores malorum?

Heu pudor! Jam senior infelix ferorum
Propria transfodior manu filiorum!
Istis certe mitior est ira brutorum,
Quibus esset dignior pœna culiorum[1].

Ergo lux consilii, judex reverende,
Istius dissidii eventus attende,
Stateram judicii super hoc appende
Et finem litigii non ultra protende.

PAPA.

Quid dicis, religio? Habet se res ita
Quod talis dissensio de te sit audita :
Quod infleris odio, quod, pacis oblita,
Nunc vaces litigiis, malis irretita.

RELIGIO.

Abel sacrificio, Abram cœlibatu,

1. *Culiorum* pour *culeorum*. La peine des parricides était d'être enfermés dans des sacs de cuir avec quelque animal malfaisant, et jetés à l'eau. Dans B, on lit, au lieu de *culiorum*, *taleorum*.

Aaron officio, Moyses primatu,
Si placet, incipio simplici affatu
Dicere quæ sentio de mundano statu;

Et, ne sensu proprio nimis abundare
Dicar, et mendacio sermones inflare,
Volo testimonio sanctorum probare
Non via sed invio mundum aberrare.

Mundata per calculum seraph incendentis,
Jam loquar ad populum obduratæ mentis,
Et per adminiculum lapidum torrentis
Procedam ad jugulum Goliath ingentis.

Scio quod opinio Joannis est talis
Quod tota divisio status mundialis
Sit fastus, ambitio, libido carnalis,
Quorum resolutio mors est infernalis.

Mundum per apostolum confundam expresse,
Qui dicit diabolum deum ejus esse,
Ut notet per symbolum, quem habet penes se,
Utrumque malivolum et fraudis impressæ.

Gamaliel congruit proposito meo.
Nullus, inquit, destruit quod venit a Deo.
Mundus transit, defluit; hoc probare queo.
Igitur non habuit descensum ab eo.

Dices mundi vitio, non mundi naturæ,
Debetur despectio, et sic stant Scripturæ.
Tamen combinatio est talis mixturæ
Quod unum ab alio vix recedit pure[1].

Mundus antiphratice mundus nuncupatur,
Mundus hic erratice jugiter rotatur;
Sacro quidem codice rebus comparatur,
Quæ vel sunt maleficæ, vel quibus erratur.

Vidit hunc Antonius laqueis retitum,
Necnon unus alius facibus ignitum.
Hunc cernunt exterius fatui mellitum,
Qui tum posterius trahit ad Cochytum[2].

1. Cette strophe manque dans B.
2. Dans B, au lieu de ce vers, on lit celui-ci :
Sed probant interius esse felle litum.

Hic est locus scandali, turris Babylonis,
Domus onocrotali, cubile draconis,
Mundus est fons Tantali, rota Yxionis,
Labyrinthus Dedali et equus Sinonis.

Hic est Nabal inscius et Midas auratus,
Hic Goliath spurius, Demophon elatus,
Draco babylonius, Cerberon spumatus,
Hic Absalon impius, Actæon mutatus.

Hic est urna Belidum, olla prophetarum,
Hic sedes Eumenidum, hic locus pœnarum,
Hic vicus Gorgonidum, cantus sirenarum,
Hic antrum Cyclopidum, vallis salinarum.

Nutu diabolico se Babel erexit,
Nova redit Jericho, Gomorrha surrexit,
Dato Deus arctico, austrum retrovexit,
Jam se fini trogico aurea connexit[1].

Tantum crescit igitur nefas mundanorum
Quod fœtor extollitur ad astra cœlorum.
Miror quod non solvitur princeps superborum,
Quod terra non scinditur sub plantis eorum.

Plus ergo, cum pabulum spiritale dono,
Imminens periculum in quo sunt expono.
Pro rosa dant tribulum et malum pro bono,
Invidiæ stimulum mihimet appono.

Juvenes eripio antequam senescant,
Ut Dei servitio paulatim suescant,
Ne confecti senio vitiis tabescant
Et patrum vestigio forsan inhærescant.

Nec patres de filiis, sed de sese plorent!
Si vacarent vitiis forte lecti forent;
Ut se dent cœnobiis filios implorent,
Ut pro culpis propriis et parentum orent!

Vocem Christi siccine poteris audire?
Miser, pueros desine ad Christum venire;
Qui sua origine filii sunt viæ,
A salutis lumine noli impedire.

1. Ce vers se lit dans A. Dans B, il y a :

Jam sese fini tragico laurea contexit;

ce qui n'est pas plus intelligible. Le vers de B a d'ailleurs quatorze syllabes.

Canones communiter non cessant clamare :
Qui proximum graviter viderit peccare
Tenetur fideliter ipsum revocare;
Alias similiter se monstrat errare.

Lege quidem veteri fuit imperatum :
Cum videris oneri asinum subjectum,
Illum numquam præteri, sed leva gravatum,
Et reddas itineri plene relevatum.

Quod Achab nefario propheta Thesbites[1],
Quod homini saucio pius Samarites,
Hoc et mundo facio; sed vilis Thersites
Reddit pro subsidio cachinnos et lites.

Pleni sunt sermonibus vici et plateæ,
Factæ sunt clamoribus raucæ fauces meæ.
Cunctis prohibentibus, nec vox Cananeæ
Recedet a faucibus, nec verbum Micheæ.

Nullus autem ambigat de vita claustrali
Quin Dominum diligat ritu speciali.
Religio religat frœno spiritali,
Ut ad Deum dirigat gratia finali.

Primitus religio fuit instituta
Ut, ab omni vitio prorsus absoluta,
Crucis beneficio faceret adjuta
Quod cœli perditio foret restituta.

Hæc est archa typice quam Noe contexit,
Scala quam extatice Israel aspexit,
Nubes quæ mirifice Judæos direxit,
Desertum quo mystice Salvator perrexit;

Hæc tribus levitica, hæc sancta sanctorum,
Hæc turris davidica cum gyris armorum,
Hæc est crux dominica, hæc est fons hortorum,
Navis apostolica, salus mergendorum.

Hæc est cœlum lucidum, hæc micantes stellæ,
Hæc est vellus roridum, terra fluens melle,
Hæc hortus Hesperidum, hæc pomorum cellæ,
Hæc est manna sapidum, hæc Moysi tabellæ.

1. Le prophète Élie, né à Thisbé.

MUNDUS.

Publicanum audio juxta Pharisæum.
Ego me despicio, tundo pectus meum;
Se hic e contrario laudat ante Deum;
Sed humiliatio subsequetur eum[1].

Si hujus eloquium, pontifex, attendis,
Jactantiæ vitium solum comprehendis;
Sed, si mihi spatium ut loquar impendis,
Imponam silentium et finem dicendis.

Antiquis temporibus regularis vita
Mirandis virtutibus erat insignita,
Contenta radicibus et pilis vestita;
Sed, ut patet omnibus, modo non est ita.

Degebant in abditis sui primitivi,
Erant pleni meritis cordis excessivi;
Plane nunc advertitis quod derivativi
Ab eorum semitis sunt valde declivi.

Isti qui sunt hodie respectu priorum
Non sunt nisi simiæ respectu virorum;
Litis et discordiæ sit signum istorum,
Quod intrat quotidie conventus ipsorum.

Exemplum idoneum habeo Scripturæ;
Nam sub caput aureum sublimis staturæ,
Per modum spontaneum lampadis casuræ,
Pedem cerno ferreum et vilis mixturæ.

Monachi antiquitus se legi divinæ
Subjecere penitus, sed hos paulative
Cæcaverunt redditus et bursæ vicinæ,
Et sic, acres primitus, fracti sunt in fine.

Tamen, sine dubio, nec fratrum Minorum
Deficit religio, nec Prædicatorum;
Sed credo quod spatio dierum paucorum
Fugescet devotio et fervor eorum.

Jam venerunt noviter ordines diversi,
Multiformi turpiter colore respersi;

1. On lit dans B, au lieu de ce vers :
Dei maledictio descendet in eum.

Turbant mirabiliter vultum universi.
Utinam totaliter perirent submersi!

Religio.

Laudem non desidero, gloriam non quæro,
Sed exempla refero pro sciendo vero;
Eadem quæ numero fui, sum et ero,
Et ad idem propero et in idem spero;

Sed concedo breviter quod primi patroni
Possunt multiformiter modernis præponi;
Tamen probabiliter non posset opponi
Quod isti similiter non sint valde boni.

Sic mater Ecclesia, sponsa Redemptoris,
Habuit primordia tam miri fervoris
Quod videtur alia respectu prioris;
Una tamen gratia, una vis amoris.

Fui virtuosior in statu priore,
Quia tum propinquior eram cum auctore;
Tunc eram formosior cum essem in flore,
Modo sum diffusior in fructu majore.

Jam ab agris venio, commoror in villis,
Ut edocto labio prædicem in illis
De crucis mysterio et ejus vexillis,
Exponens in medio librum cum sigillis.

Et non volo dicere quod multi claustrales
Sub agnino vellere non sint criminales;
Nam qui nolunt fugere vias mundiales
Oportet incidere in culpas mortales.

Et si in tot millibus sint decem vel centum
Qui vacent erroribus, qui condant talentum,
De ceteris omnibus fiat argumentum
Quod unum in moribus teneant accentum.

Nonne plane legimus quod apostolorum
Fuit duodecimus dux crucifixorum;
Tamen rex altissimus et sanctus sanctorum
Erat pastor intimus hujus et illorum.

Dicis quod deficio, quod ad detrimentum
Quotidie venio; sed experimentum

Habes pro contrario, nam et incrementum
Ubique suscipio atque fulcimentum.

Et quod de ordinibus duobus dixisti,
De mendosis faucibus falsum elicisti.
Malis tuis gratibus, semper erunt isti
Veraces præ omnibus sectatores Christi.

Tria præter alia sunt per quæ salvantur.
Primum est penuria supra qua fundantur,
Secundum scientia in qua profundantur,
Tertium concordia per quam fœderantur.

Jam describam paululum ordinem Minorum,
Qui contemnunt sæculum et culmen honorum
Et peram et baculum et spem metallorum;
Qui sibi per rivulum virtutum et morum
Quærunt habitaculum in regno cœlorum.
Vestis, pedes, cingulum sunt signum illorum.

O felix tunicula, quæ crucem figuras!
Sed o felix cordula, quæ cœlum mensuras!
O beata plantula, quæ per vias duras
Cœlica cubicula corpori procuras!

Franciscus italicus fuit his patronus,
Vir pauper et modicus et sanctus et bonus;
Vix est pagus unicus, vix est mundi conus[1]
Quo non sit authenticus successorum sonus.

Stigmate qui vario, et intus et foris,
Fossus, privilegio superni favoris;
Non enim cauterio humani laboris
Fit hæc transformatio, sed per vim amoris.

O miranda novitas stigmatum Francisci,
Quod orantis caritas fecit adipisci!
Illas plagas inclytas facit reminisci
Quod animas perditas facit revivisci.

Lapis secundarius hujus fundamenti
Extitit Antonius, vir tanti momenti
Quod papa Gregorius loco cognomenti
Vocavit hunc sæpius archam testamenti.

1. *Coin;* voir Ducange, au mot *conus.*

Cum autem increbuit fama tanti viri,
Hæreticus voluit illam experiri,
Sed vitrum non potuit jactu demoliri
Per quod idem habuit fide stabiliri.

De Prædicatoribus possem multa fari.
Pleni bonis moribus sunt et Deo cari;
Accincti virtutibus, honestate clari,
Vacant totis viribus verbo salutari.

Confessor Dominicus fuit his fundator,
Totus evangelicus fidei zelator.
Hic extitit publicus errorum damnator;
Sic est factus cœlicus Dei contemplator.

Petrus, stirps benevola, huic patri successit.
Hic quasi deicola per mundum incessit,
Hic commenta subdola, hæresim compressit,
Trina cum aureola ad cœlum processit.

Nunc figuras applicem istos præmonstrantes.
Duo statum duplicem signabant clamantes
Seraphim, ad invicem *Sanctus* triplicantes;
Trinant et hi simplicem hymnum hymnisantes.

Hi Caleph et Josue, qui speculatores
Sunt terræ mellifluæ atque laudatores;
Isti sunt continue botri portatores,
Nam Christi præcipue sunt prædicatores[1].

Hi duæ sunt veteris tubæ Testamenti,
Ut patet in Numeris, ductilis argenti,
Qui ad domum fœderis nos vocant attenti.
In his vox præ ceteris fuit documenti.

Hi sunt, si vis capere, Enoch et Helias,
Quos de suo latere præmisit Messias,
Ut parent summopere sibi rectas vias,
Et tu, pulso scelere, forte bonus fias.

Hi servant munditiam corporis et mentis,
Rigantes Ecclesiam doctrinæ fluentis,
Et per evidentiam exempli moventis,
Invitant ad gratiam Christi resurgentis.

1. Cette strophe manque dans B.

MUNDUS.

Quanto magis ponderas tuos fundatores,
Tanto plus vituperas suos successores;
Pullam pullæ conferas, moribus non mores[1];
Si bene consideras radicem et flores,
Planum est, degeneras, nec ultra perores.

Nam quos ordo ordinat stante Benedicto,
Nunc caro deordinat, subdens maledicto;
Dicam dicam, fascinat sic quosdam Ericto
Quod ipsos coinquinat thorus in delicto.

Fit heres vernaculus et castrum ruina,
Ex columna baculus, sagum de cortina,
Caminus igniculus et ædes sentina,
Pro frumento tribulus, pro ordeo spina[2].

Jamjam vellus ovium vertunt in lupinum,
Cellam in palatium, solem in caminum;
Olus in convivium, melotam in linum,
Man in esum carnium et aquam in vinum[3]
Mutant, nec officium attendunt divinum.
Tunicam in gladium et manum in sinum,
Salicis refugium repulit Martinum[4].

Si prodire videris abbates eorum,
Vadunt cum tot phaleris et turmis equorum
Et cum tot armigeris et turba cursorum,
Principes hos dixeris vel duces castrorum,
Non patres putaveris monasteriorum.

Non possent procedere de villa in villam
Quin grues scriniferæ præirent in illam,
Et habent a latere cuppam et mapellam[5].

Respice canonicos, vide regulares,
Vide Grandimonticos, attende Templares
Et alios aliquos, si bene notares,
Et in foro publicos digne reputares,
Sensu quasi laicos, victu sæculares.

1. Ce vers manque dans B.
2. Cette strophe n'est pas dans B.
3. Nous lisons ainsi ce vers dans A. Il n'est pas dans B.
4. Ces deux vers inintelligibles manquent aussi dans B.
5. Strophe manquant dans B.

Ita et barriferi, picæ et saccini,
Babteni, cruciferi atque Guillermini.
Modo sunt in fieri, nunc aptant se fini.
Reputantur miseri, propinquant herini[1].

Minores similiter atque Jacobitæ,
Quanquam discant jugiter, quanquam bonæ vitæ,
Et inserti firmiter sint in Christi vite[2],
Tenebunt communiter modum viæ tritæ.

Religio.

Mentiris ut inscius[3]; rationes certas
Tradidi superius de hoc et apertas,
Quod, si sit interius divina paupertas,
Non erit ulterius peccandi libertas.

Nec deerunt in ordine sancti Benedicti,
Qui cum patris nomine non sint benedicti,
Qui careant crimine et noxa delicti,
Nec a summo numine sunt sic derelicti.

Sunt ordines alii quos et tu supportes;
Si sunt equi varii, sunt simul et fortes.
Utcumque supplicii evitabunt mortes,
Et cœlestis præmii non erunt exsortes.

Præsumptior omnibus, non est modus æquus
Quod tu de claustralibus proloquaris mœchus.
Numquid de coloribus judicabit cæcus,
Sive de saporibus disputabit pecus?

Proles Parybonica, quid de nobis curas?
Ut quid, musa Bamica[4], Homerum mensuras?
Orpheus probet musica Dedali structuras,
Tiphis quoque nautica Apellis picturas[5]?

Mundus.

Non est qui ambigeat quod non regularis
Vita multum habeat boni salutaris;
Sed si mihi liceat ut tu confundaris,
Probo quod prævaleat status sæcularis.

1. Strophe manquant aussi dans B. *Herini* est peut-être pour *Erynni*.
2. Ce vers est ainsi remplacé dans B :
Si nunc concorditer vivant satis rite.
3. Il y a dans B : *Mendax et inscius es.*
4. En note : *Vitis poeta.*
5. Strophe manquant dans B.

Sicut apertissime per Paulum habetur,
Certanti legitime corona debetur;
Ergo cum permaxime sæculo certetur,
Sæculari animæ amplius reddetur.

Idem dicit : Nubere melius quam uri;
Ergo præ eligere debent intraturi
Statum in quo libere vivant et securi,
Quam statum ascendere forte ruituri.

Christus non apparuit sicut eremita,
Imo esse voluit communis in vita;
Cujus signum præbuit edens cum levita.
Ergo sibi placuit quod essemus ita.

Quod est difficilius, ut dicit moralis,
Est et virtuosius; ergo cum claustralis
Salvetur facilius quam vir mundialis,
Non habebit amplius boni virtualis.

Dare quam accipere magis est beatum;
Ergo præ eligere debes illum statum
Quo possis dividere summam facultatum
Et pie reficere fame cruciatum,
Et ita summopere purgare peccatum,
Quam, te facto paupere, putare beatum,
Panem passim quærere vicis civitatum
Atque tuum vivere de quadra magnatum[1].
Turpe est recipere quod est resignatum.

Quia de perjurio plurimum timetur,
Omnino juratio cunctis dissuadetur;
Igitur religio timenda videtur,
Cum ejus transgressio gravis reputetur.

Qui claustrum ingrederis, vales aut non vales
Portare cum ceteris labores claustrales.
Si non posse dixeris, claustrum non vult tales,
Rhedi[2] frustra conteris humeros carnales.

Si te posse proferas onus mandatorum,
Cur prius non tuleras quam consiliorum?
Sine scala properas ad culmen illorum,
Turpiter præposteras modum agendorum.

1. Les quatre derniers vers ne se lisent pas dans B.
2. Pour *rhedæ*.

Si enim cœlestia contemplari velis,
Per activam expia cor a corruptelis;
Sicut, verbi gratia, Israel fidelis
Post Liæ connubia fuit vir Rachelis.

Nihil ex tristitia aut necessitate,
Pauli est sententia. Modo judicate.
Isti agunt paria, pari caritate :
Hic agit ex gratia et ex libertate;
Alter præceptoria pulsus potestate,
Et forte contraria sua voluntate.
Quis horum per omnia agit magis grate?

Actor est flagitii, non actor virtutis,
Viam arctans alii, vel[1] sibi, salutis;
Ergo, sicut inscii, comparantur brutis
Qui sese cœnobii involvunt statutis.

Leges jubent Exodi patres honorare
Et vitalis commodi victu sustentare.
Impedit hujusmodi claustrum regulare;
Ergo sani methodi est non hoc intrare.

Jesus, Sirac filius, satis manifestat
Quam sit nefarius qui patrem molestat;
Ergo luce clarius non intrandum restat,
Quando pater proprius assensum non præstat.

Paulus ad Ephesios jubet obedire
Parentibus filios; ergo non exire
Debent lares proprios et claustra subire,
Cum parentes proprios vident dissentire.

Mendicantes validi Codice damnantur,
Ubi falsi languidi tales nominantur[2];
Igitur sunt stolidi qui his suffragantur,
Cum pingues et nitidi tales videantur.

Quæ sunt culpæ prævia debes præcavere;
Sed quod ex inopia multi deliquere
Sacra per eloquia poteris habere;
Ergo ex penuria non debes gaudere.

1. Dans A : *non.*
2. Dans B, on lit :
Quia falsi languidi tales reputantur.

Salomon, qui docuit rerum veritatem,
Divitias noluit, neque paupertatem,
Et medium tenuit, non extremitatem;
Ergo vanam innuit ejus caritatem
Qui per votum renuit omnem facultatem.

Esse sapientia melior censetur
Divitiis socia, ut scriptum habetur;
Quæ ergo præconia ille promeretur
Qui dimittit propria quibus juvaretur?

Qui intras cœnobia, dimissis terrenis,
Duo jam dispendia facies egenis;
Pauperum exitia juvando non lenis,
Pauperum suffragia distracturus venis,
Qui in mundo propria dabas alienis.

Omnis qui ingreditur est prudens aut stultus.
Sed stultus, quid nititur in claustrales cultus?
Ut intrat egreditur ad primos insultus.
Talis nascens moritur et vivit sepultus.
Quod si prudens dicitur et homo consultus,
Si sæculo sinitur fructus erit multus,
Vitia persequitur et sedat tumultus;
Nunc autem amittitur in claustris occultus.

Nunc intrantem cernimus cum magno fervore,
Cui est mensis septimus meta suæ moræ.
Ex levi fit azimus et vermis ex flore
Et tunc error ultimus pejor est priore.

Quilibet dimittere potest monachatum,
Et libet ascendere ad episcopatum;
Non licet descendere, ni sit dispensatum;
Igitur præcellere vides illum statum.

Jeronimi lectio monet[1] quod plangetis,
Monachus officio instet, non docentis[2];
Ergo prædicatio hujusmodi gentis
Est ex supercilio præsumptivæ mentis.

Quod si Christi cupiunt esse sectatores,
Cur cathedras ambiunt et quærunt honores?

1. Dans B : *docet*.
2. Dans B : *legentis*.

Jam seipsos faciunt fieri doctores
Et Rabi recipiunt et scribarum mores.

Et qui Christo pauperi volunt adhærere,
Cur non possunt liberi loculos habere?
Qui conformes fieri volunt Paulo vere,
Cur manuum operi non volunt studere?

Probo quod hic penitus ordo non durabit,
Nam si sumit redditus non monachisabit;
Si non, suos ambitus fames occupabit,
Cum tandem humanitus caritas cessabit.

Decreta cum legibus possem allegare
Et istis ordinibus multum obviare,
Nec unum de millibus possem replicare.
Nunc papæ et fratribus placeat dictare,
Cum bullis patentibus, scriptum salutare,
Quod nullus se opibus debeat privare,
Prohibens juvenibus votum regulare.

Papa.

Non in nostra curia talis mos habetur
Quod ulla sententia statim fulminetur;
Sed pars adversaria prius audietur
Ut patens injuria æquius mulctetur.

Quod si scit occurrere tuis argumentis,
Et morsus repellere leonini dentis,
In sole te plectere diei præsentis
Volumus, pro scelere tuisque figmentis[1].

Religio.

Audivi fantasias Helyubizitis,
Volventis sententias verbis imperitis;
Dilatavit fimbrias trufis infinitis.
Tot ejus blasphemias quid, patres, auditis?

Diligenter igitur prædictis inspectis,
Facile occurritur illius objectis;
Syllogismis utitur elenchis confectis.
Vel verbis innititur male[2] intellectis.

1. Cette strophe manque dans B.
2. Dans B : *falso*.

Dicis in principio de magis certando.
Sed est responsio ita declarando :
Si major promotio est in triumphando,
Est tamen præsumptio in hoc attentando[1].

Ad idem respondeo : Si majus certamen
Apud mundum video, est annexa tamen
Voluptas, et ideo diligis vexamen.
Pœna quam sustineo purum est gravamen.

Quod si gaudes prælio non annexo sibi,
Saltem est præsumptio quod tu sistis ibi.
Peccandi occasio non displicet tibi.
Non laudi, sed vitio debet hoc adscribi.

Es Adam cœlestior, fortior Samsone,
Es David devotior, major Salomone ?
Quisque fit deterior in tentatione;
Tu, quo modo junior sistis in agone ?

Si ergo de genere vis esse victorum
Et non vis præcellere vim patrum sanctorum,
Deberes eradere[2] causas peccatorum
Et multum[3] metuere conflictum eorum.

Dicis quod est nubere melius quam uri.
Non est sensus litteræ quod plus sint securi
Quibus libet[4] nubere, alias arsuri.
Sed Paulus vult dicere quod vadant nupturi
Qui nolunt attingere gradum cordis puri.

Multis gravis creditur status castitatis.
Sed facilis redditur assuescendo satis
Et gratus efficitur viris temperatis;
Et, ut Paulus loquitur, doctor veritatis,
Christus et compatitur et favet tentatis,
Nec tentans transgreditur metas pietatis.

Dicis : Christus veniens sicut nos vivebat.
Respondeo : Quotiens illa faciebat,
Infirmis compatiens talem se præbebat,

1. Cette strophe manque dans A.
2. Dans B : *debes semper fugere.*
3. Dans B : *minus.*
4. Dans B : *licet.*

Ut erat expediens illis quos docebat;
Desertis esuriens perfectos monebat,
Sed de templo fugiens infirmos fovebat.

Ad illud quod dicitur de difficultate,
Hoc subintelligitur in auctoritate :
Cum idem efficitur pari caritate.
Alias non sequitur salva veritate.

Hoc explano planius, quod truncum levare
Multo difficilius est quam stipem dare.
Quod id non sit melius non potes negare.
Sic est mundo potius claustrum introire[1];
Mundo tamen fortius oportet certare.

Quod plus valet asseris dator acceptore;
Dico quod convinceris glossarum tenore,
Quæ, paribus ceteris, dicunt illud fore.
Igitur abuteris notanda majore.

Ex hoc status statui numquam adæquatur,
Quod actus actui præesse dicatur;
Unde nequit argui quod illud sequatur
Et repugnat sensui quod concludebatur[2].

Dicis de divitibus : Possunt multa dare.
Multa in pauperibus pacta reformare
Possunt, et in pluribus jam recompensare[3].
Sunt humiles cordibus et Deum orare
Discunt, et virtutibus seipsos ornare.
Donis spiritualibus possunt abundare.

Putas vile petere quod est resignatum.
Hoc in Christo paupere fuit exemplatum,
Qui cœli dimittere voluit primatum
Et vilem accipere paupertatis statum.

Ad illud respondeo de vi juramenti.
Dissimilis ratio patet intuenti;
Non enim juratio confert facienti;
Votum et religio prosunt profitenti.

1. Dans B, ce vers ainsi remplacé :
Sic et sæclo dignius claustrum regulare.
2. Cette strophe manque dans B.
3. Dans B, on lit : *Sed ex pluribus pauperes ditare.*

Ad id respondeo : Vales aut non vales.
Dicam enim valeo, nec jussus legales
Per claustrum pertranseo, imo leges tales
Hic melius teneo quam inter mundales.

Una mecum habeo Rachelem et Liam,
Sorores possideo Martham et Mariam,
Binam vitam teneo, ut per binam viam
Me regno sidereo præparare sciam.

Ad id quod objicitur de necessitate
Respondeo : Dicitur quod ex voluntate
Qua votum aggreditur et ex libertate
Censetur quod sequitur, et fit votum grate.

Anselmus hunc ordinem pulchre protestatur
Per similitudinem ejus qui secatur;
Nam licet gravedinem nolens patiatur,
Tamen ægritudinem vitat et sanatur.

Sic est ad propositum satis congruenter.
Multa contra libitum patimur frequenter,
Hoc non tollit meritum, quamvis non libenter[1],
Nam claustralem habitum sumpsimus gratanter[2].

Illud quod post subditur rotunde negatur[3];
Nam si claustro vivitur via non arctatur,
Sed arcta eligitur qua cito pergatur,
Quæ pulchrior creditur qua minus erratur.

Nunc oportet solvere ad illud abjectum
Quod de patre paupere fuerat confectum;
Ubi possum ponere talem intellectum :
Multum condescendere debes per affectum ;
Ut possis succurrere quantum ad effectum,
Non debes dimittere animæ profectum;
Deus suo munere supplebit defectum.

Dicis temerarium qui patrem offendit.
Jeronymus filium laudare contendit
Qui matris suspirium nequaquam attendit;
Sed per patrem proprium conculcatum tendit
Ad crucis martyrium quod claustrum prætendit.

1. Dans B, ce vers est ainsi remplacé :
Sed totum ad meritum cedet communiter.
2. Dans B : *gaudenter*.
3. Dans B : *totum denegatur*.

Et Pauli sententia sic intelligetur,
Ut obedientia quæ patri debetur
Solum in familia regenda notetur;
Ad cetera omnia nequaquam tenetur.

Quos ex lege Codicis condemnatos dicis,
Supple de trutannicis in vite mendicis,
Quique vacant lubricis et torpent in vicis,
Non de evangelicis et Dei amicis,
Et qui apostolicis vos fæcundant spicis.

Dicis quod inopia sit periculosa [1].
Aut est voluntaria, aut non, sed exosa.
Sic fit meritoria, est et virtuosa;
Si non, caret gratia et sic est damnosa.

Et frustra proponitur verbum Salomonis.
Illo libro loquitur plurium personis;
Est quod ibi petitur imperfectionis,
Ut ipse prosequitur in cauda sermonis.

Si instes de medio quod placebit ei,
Jam fiat distinctio inter nos, et rei
Prima meditatio, id est actus mei,
Est virtutis ratio in conspectu Dei.

Similiter solvitur quod inde subnectis :
Perfectis non loquitur, sed minus provectis.
Quod si loqui dicitur etiam perfectis,
Hypallage utitur in verbis transvectis.

Post quod sit dispendium egenis opponis;
Sed patet mendacium prolati sermonis,
Nam negas judicium rectæ rationis
Si non bonum proprium talibus præponis.

Item, quæstuariis non tantum aufertur [2]
Quantum modis aliis eisdem confertur.
Fabiola variis laudibus effertur
Quod, effusis propriis, mendicasse fertur.

Ad id quod objicitur : Es prudens vel stultus;
Utrinque acquiritur et est fructus multus,

1. Dans B : *perniciosa.*
2. Dans B : *offertur.*

Nam stultus corrigitur per doctrinæ cultus,
Sapiens perficitur meritis suffultus.

Ad illud respondeo de apostatante.
Sæpe fit ut, vitio carnis instigante,
Exit a cœnobio causam non præstante,
Et Dei judicio pejor est quam ante.

Status enim ordinum est ut quoddam mare,
Quod nullum morticinum potest deportare,
Et quem pater luminum nequit adoptare
Extra suum terminum sinit evagare.

Propter hoc fit patulum quod districti simus,
Et quod nos ad oculum Domino servimus.
Euntem ad sæculum oberrare scimus,
Cordis sui circulum quadrare nequimus.

Quod postmodum objicis de statu prælati,
Solvendum pontificis sino veritati.
Ista de te conficis, ut sic indignati
Stant[1] de beneficiis, contra me turbati.

Ad illud quod objicis de præsumptione,
In processu deficis, cum commissione
Doceant pontificis ; et qua ratione
Hos indignos conjicis prædicatione,
Quos prudentes conspicis atque famæ bonæ ?

Nec illi sunt proprie monachi dicendi
Quibus leges aliæ ritusque vivendi ;
Ut regulæ serie potest comprehendi,
Qua datur eximie formula docendi.

Nec dicas illicitas cathedras illorum.
Non legunt ut vanitas Rabi ac honorum,
Sed ut sit auctoritas respectu dictorum[2] ;
Et si bene cogitas in umbra pannorum
Quiescunt nunc veritas et verba sanctorum.

Nam si soli legerent sæculares isti,
Jam falsis quæ dicerent non posset resisti ;
Pro libito premerent paupertatem Christi.
Ut ab his desisterent fuimus admixti.

1. Sans doute *sint*.
2. Dans B : *doctorum*.

Ad illud de loculis possum respondere.
Infirmis et parvulis licet hos habere;
Non licet discipulis loculis gaudere,
Missis sine sacculis et pera et ære.

Quod dicit historia primos habuisse
Omnia communia, non dicit fuisse
Apostolis talia, sed plebi submissæ,
Et hanc necessaria illis divisisse[1].

Nec hos manualiter cogas laborare
Qui studium jugiter habent frequentare;
Nam Paulus faciliter poterat aptare
Quod isti pœnaliter habent congregare.

Nec credas quod finiat status paupertatis.
Unde suos nutriat Deus habet satis.
Absit quod deficiat viris timoratis
Qui solem dimidiat gratis et ingratis!

Sancti Job bucellula et manus Thobiæ,
Et Booz manipula et panis Abdiæ,
Ydriæ farinula et corvus Heliæ
Ministrabunt singula nunc et illa die.

Credimus per omnia Paulo promittenti;
Dabit et cibaria et semen serenti;
Virga tamen prævia, qua sumus contenti,
Valet super millia auri et argenti.

Hujus imprudentiam ponderate, viri,
In quorum præsentiam præsumpsit mentiri;
Peto per justitiam mihi subveniri,
Per Romanam curiam volens me muniri.

Ergo, pater omnium et successor Christi,
Factum præjudicium patenter audisti;
Impone silentium, erubescant isti,
Abscide litigium, vultu cedant tristi.

Hi quidem sunt garruli hæresum præcones,
Cytharistæ Zabuli, gratiæ prædones,
Meæ pacis æmuli, mei susurrones,
Discordiæ geruli, Cocyti dracones,

1. Dans B : *tribuisse.*

Qui favore populi gignunt quæstiones
Ut contra me sæculi pugnent nationes.

Sanctum Job præterea afflictum affligunt,
Et lingua viperea dolores infligunt,
Sartagine ærea Machabeos frigunt,
Et cum dira lancea confixos configunt.

Hi statum laudabilem ordinis Minorum
Prædicant inutilem et Prædicatorum,
Vertunt supellectilem Jacob et suorum,
Quærunt vultum similem deorum suorum.

Festucam in aliis oculis videtis
Et in vestris propriis trabem non sentitis.
Vos qui cum vermiculis super pectus itis,
De cœli aviculis judicare scitis.

Sequuntur discipulos Christum habituri;
Vobis sinunt sacculos, credunt suo juri;
Scariotis loculos tenete securi;
Generate parvulos sicut Epicuri;
Melius est singulos nubere quam uri.

Papa.

Causa quæ hic vertitur attenter audita
Jam in parte cernitur quasi expedita;
Nos et fratres igitur diffinimus ita :
Quod mundo præponitur regularis vita.

Sed debes distinguere breviter et plane.
Aliud est vivere mundo et mundane;
Mundane se gerere non est mentis sanæ;
Mundo mundum fugere vitæ christianæ.

Sed remanet quæstio, tædiosa satis.
Duo sunt in medio paris caritatis.
Hoc est in cœnobio; hic, non dubitatis,
Quo major perfectio quo plus sanctitatis.

Cedat omne jurgium cum suis loquelis.
Ponentes silentium utrisque querelis,
Damus beneficium responsi fidelis
Primo, majus præmium reddetur in cœlis.

Cum quis claustrum eligit, se constringens voto,
Lignum Deo porrigit, sed cum fructu toto;

Cum quis mundum diligit, Deum corde toto,
Deo fructum dirigit, ligno non amoto.

Exemplum considera congruum sermoni :
Est arbor fructifera regularis boni
Voluntas et opera quæ voto deponi
Solent, et sic cetera poterunt exponi.

Pro prælatis loqueris nec erat necesse;
Non sunt tui generis, supra debent esse,
Quibus, et non ceteris, sunt claves concessæ,
A nobis hoc noveris et tibi prodesse[1].

Ceterum, subtilius causam ponderantes,
Jubemus districtius, in scriptis mandantes,
Ut, alter alterius onera portantes,
Non sitis ulterius invicem jurgantes.

Non est nobis dubium an status virtutis
Sit vita claustralium mundo destitutis;
Et, si præcedentium inhærent statutis,
Præstat eis bravium æternæ salutis[2].

Non est vita aliqua, nec aliquis status,
Qui per apostolica scripta sit probatus,
Quin in mente deica sit præordinatus,
Quin ducat ad cœlica, quin sit Deo gratus.

Volentes et numerum horum majorari,
Jam duximus iterum decreto firmari
Quod adultum puerum licet tonsurari,
Et est ei liberum cum his conversari.

Regulares etiam qui ad hoc laborant,
Qui Dei scientiam pueris perorant,
Non tantum Ecclesiam Romanam decorant
Sed et multam gratiam cœlitus explorant.

Jungimus prioribus quod viri claustrales
Informent in moribus viros mundiales,
Qui, conversis vicibus, et affectuales
Ministrent claustralibus victus corporales.

1. Les six strophes qui précèdent manquent dans B.
2. Cette strophe manque dans B.

Nec claustrum afficiat motus hujus rei.
Vult Deus quod sentiat pugnam Jubuzæi.
Hoc est sinum Goliath; hi sunt Philistæi,
Qui ut plus proficiat contradicunt ei[1].

Hanc qui contra venerit declarationem
Incursurum noverit se damnationem;
Nec habere poterit relaxationem
Nisi hic promiserit satisfactionem.

1. Les trois strophes qui précèdent manquent dans B.

INVENTAIRE

DU

TRÉSOR DU SAINT SIÈGE

SOUS BONIFACE VIII

(1295).

(*Suite*[1].)

XXII.

CANULI AD SACRIFICANDUM. *Rubrica.*

469. — Item, unum canulum[2] de auro cum vj. balascis ab uno latere, vj. zaffiris, uno smaragldo, et xxiij. perlis et ab alia totidem; sed ubi est smaragldus ab illo latere, ab isto est rubinus; habet etiam

1. Voyez le commencement dans notre volume de l'année 1882, p. 276 et 626.

2. Le chalumeau servit dans l'église jusqu'à la suppression de la communion sous les deux espèces, qui, tombée en désuétude dès le XIIe siècle, fut expressément interdite par le concile de Constance (1415). Cet instrument est désigné dans les textes par plusieurs noms : *calamus, fistula, cannula, sipho, pipa, pugillaris.* Le bout que l'on trempait dans le calice était large ou fait en bouton et l'autre bout qui se mettait dans la bouche était plus petit et tout uni; on le tenait renfermé dans un petit sac de toile ou d'étoffe fait exprès. Quand le prêtre avait communié, il mettait le gros bout du chalumeau dans le calice et le diacre et le sous-diacre s'en servaient à leur tour. Le pape communie encore aujourd'hui avec un chalumeau (Voyez D. Giorgi, *De liturgia romani pontificis in solemni celebratione missarum,* Monte Fiascone, 1731-1744, 3 vol. in-f°). Malgré la défense du concile de Constance, le chalumeau continua à être en usage dans certaines églises de France, notamment à Saint-Denis. On trouvera du reste à ce sujet un certain nombre de renvois bibliographiques dans les notes que Lescalopier a jointes à son édition de Théophile (*Diversarum artium schedula,* p. 291). Il ne subsiste aujourd'hui dans les trésors d'église que fort peu de chalumeaux. Nous avions trouvé dans les papiers de Montfaucon (Bibl. nat., ms. latin 11907, f° 20) le dessin d'un chalumeau qui

unum bottonum de opere fili in quibus sunt v. balasci et v. zaffiri parvi; pond. j. m. et ij. unc. et dimid.

470. — Item, unum canulum de auro cum duabus manicis et uno pomello in quo est de opere nigellato; pond.....

471. — Item, unum canulum de auro cum duabus manicis de opere simplici; pond. iij. quar.

472. — Item, tres canulos cum tribus pomellis de auro; pond. iij. unc. et dimid. scar.

XXIII.

NAPPETA PURIFICATORIA. *Rubrica.*

473. — Item, unum nappetum purificatorium[1] vel perfusorium de auro cum una manica.

474. — Item, unum aliud purificatorium sive nappetum de auro cum una manica laboratum ad rosas; pond. vij. m. et j. quar.

475. — Item, unum aliud purificatorium de argento deauratum cum manica; pond. v. unc. et dimid.

XXIV.

COLATORIA. *Rubrica.*

476. — Item, unum colatorium[2] de argento deauratum cum duobus coperculis de argento albo junctis in manica ipsius colatorii cum

lui avait été envoyé de Herford (Westphalie); nous espérions que cet ustensile avait été conservé avec les autres pièces des trésors des églises de cette ville, pièces dont quelques-unes sont du plus haut intérêt; mais une lettre de M. Ameler, pasteur de Saint-Jean de Herford, nous a appris que ce chalumeau n'existait plus; en revanche, il nous a signalé (d'après l'ouvrage intitulé *Die Kunst im Dienste der Kirche,* de G. Jacob, p. 189) l'existence d'un chalumeau d'argent conservé dans l'église de Wilten en Tyrol. Qu'il nous soit permis de remercier ici M. Ameler de l'extrême complaisance avec laquelle il nous a fourni ces renseignements. Nous pourrions citer un grand nombre de textes où il est question de chalumeaux; M. de Linas nous en a beaucoup fourni, mais il ne peut entrer dans notre plan de faire la monographie de chaque ustensile dont l'inventaire du trésor du saint-siège fait mention. On trouvera du reste dans l'excellent *Glossaire archéologique* de M. V. Gay (au mot *chalumeau*) la représentation d'un de ces instruments et de nombreux textes se rapportant au même sujet.

1. Le vase (italien : *nappo*) au-dessus duquel le prêtre se lave les doigts après avoir communié.

2. La passoire qui servait à passer le vin en le versant de la burette dans le calice.

pomello de auro in extremitate manubrij; pond. ij. m. et v. unc. minus quartum.

477. — Item, unum colatorium de argento cum manica totum album; pond. unius m. scar.

478. — Item, unum colatorium...

479. — Item, unum colatorium de argento deauratum intus cum manica juncta que recluditur; pond. v. unc. et iij. quar.

XXV.

AMPULLE DE AURO ET ARGENTO[1]. *Rubrica.*

480. — Item, unam ampullam de auro cum uno circulo in pede de opere fili, uno in medio et uno in junctura colli, cum quibusdam granatellis, zaffirellis et perlis; in summitate autem est una grossa perla; pond. iiij. m. et j. unc. et dimid.

481. — Item, unam aliam ampullam de auro cum pede et collo longo et coperculo in cujus summitate est quidam floricellus; pond. iij. m. et iij. unc. et dimid.

482. — Item, duas ampullas de auro; pond. ij. m. et iiij. unc.

483. — Item, duas ampullas de argento deauratas cum pede, manicis et coperculis ad iiij. angulos cum esmaltis in medio et junctura colli; pond. j. m. et v. unc. et iiij. quar.

484. — Item, duas ampullas de argento deauratas cum manicis et rostris; pond. ij. m.

485. — Item, duas alias ampullas de argento deauratas de opere simplici cum coperculis tantum; pond. j. m. et iij. unc. et dimid.

486. — Item, j. ampullam de auro planam ab uno latere; pond...

487. — Item, duas alias ampullas de argento albo cum coperculo; pond. vij. unc. et dimid.

488. — Item, tres alias ampullas de argento albas, cum coperculo; pond. vij. unc.

489. — Item, unam ampullam albam de argento cum ventre grosso et collo subtili ad tenendum aquam rosaceam vel aliud; pond. unius m.

490. — Item j. ampullam; pond. vj. unc.

1. Les burettes pour la communion, sauf bien entendu le n° 489 qui décrit une fiole destinée à contenir de l'eau de rose.

XXVI.

TABERNACULA DE ARGENTO. *Rubrica.*

491. — Item, unum tabernaculum de argento deauratum cum xvj. zaffiris et xij. granatis et vj. rotulis de esmaltis in pomo pedis et una crucicula cum crucifixo in summitate, cum iiij. granatellis et uno turchisco in summitate, cum pisside que est intus, vij. m. et iiij. unc.

492. — Item, unum tabernaculum de argento album cum pede et coperculo, et una clavicula cum laqueo rubeo; pond. xiij. unc. et j. quartum. Bussula[1] autem que est intus....; pond. ij. unc. et ij. quar. et dimid.

XXVII.

THURIBULA DE AURO ET ARGENTO. *Rubrica.*

493. — Item, unum thuribulum de auro cum multis imaginibus, campanilibus, tabernaculis et bestiis relevatis in auro in loco ubi pendent catenule, cum iiij. esmaltis; pond. v. m. et iiij. unc. et dimid.

494. — Item, conculam[2], que est intus, de argento; pond. ij. unc. et dimid.

495. — Item, unum thuribulum aureum ad flores et folia cum viij. imaginibus in rotulis laboratis ad nigellum; pond. iij. m. et vj. unc. et dimid.

496. — Item, unum thuribulum de auro, cum vj. foraminibus in plano coperculi factis in modum rose; pond. iij. m. et ij. unc.

497. — Item, conculam, que est intus, de argento; pond. iij. unc. et iij. quar.

498. — Item, unum thuribulum de auro ad vites et flores; pond. v. m. et iij. unc. et iij. quar.; cum concula.

499. — Item, conculam, que est intus, de argento, pond.....

500. — Item, unum thuribulum de argento deauratum cum iiij. draconibus in pede, v. campanilibus, totidem fenestris et totidem draconcellis in quibus pendent catenule; pond. viij. m. et j. unc.

501. — Item, thuribulum de argento deauratum cum uno cir-

1. Une pixide.
2. Le petit récipient destiné à contenir le feu et l'encens.

culo de floribus et frondibus relevatis in pede, cum multis campanilibus et fenestris, fractum; cum concula interiori argentea; pond. v. m. et vj. unc.

502. — Item, unum thuribulum de argento deauratum cum campanilibus et fenestris; pond.....

503. — Item, unum thuribulum de argento deauratum cum viij. foraminibus in coperculo; pond. j. m. et iiij. unc. et dimid.

504. — Item, unum thuribulum de argento album laboratum ad vites et folia; pond. ij. m. et vj. unc. et dimid.

505. — Item, unum thuribulum de argento album laboratum ad vites et folia; pond. j. m. et vij. unc.

506. — Item, unum thuribulum de argento deauratum cum Evangelistis et aliis imaginibus relevatis; pond. ij. m. et iij. unc.

XXVIII.

NAVICULE. *Rubrica.*

507. — Item, unam naviculam de argento nigellatam cum imaginibus relevatis et cocleari cum manica retorta deaurato; pond. iij. m. et vj. unc.

508. — Item, unam naviculam de argento deauratam ad compassus, sine pede; pond. viij. m. et j. unc.

509. — Item, unam naviculam de argento deauratam; pond. j. m. et j. unc. et iij. quar.

510. — Item, unam naviculam de auro ad figuras relevatas; pond., cum cocleari suo, ij. m. et iij. quar.

511. — Item, unam naviculam de nachara cum pede et circulo, coperculo de argento; et est fracta; pond. j. m. et ij. unc.

512. — Item, unam naviculam de ligno et pice[1] guarnitam de auro cum corallis et perlis; pond. j. m. et vj. unc.

513. — Item, unam naviculam de auro ad esmalta et lapides, cum cocleari; pond.....

XXIX.

VASA AD AQUAM BENEDICTAM.

514. — Item, unum vas de argento ad aquam benedictam cum

1. Nous renonçons à interpréter cet article; nous ne savons ce que pouvait être cette navette « de bois et de poix. »

aspersorio de argento, cum scutis ad bolinum ad arma Ursinorum; pond.....

515. — Item, unum vas de argento ad aquam benedictam cum manico ad bestias et duobus capitibus leonum in juncturis, cum aspersorio; pond. v. m. et ij. unc. et dimid.

XXX.

CANDELABRA. *Rubrica.*

516. — Item, duo magna candelabra ad ponendum coram domino in consistorio et vesperis, cum pede sexangulari et pomis canulorum ad esmalta; pond.....

517. — Item, duo alia candelabra de argento cum pedibus triangularibus et canulis retortis pro consimili officio; pond. lj. m. et ij. unc.

518. — Item, duo candelabra de auro cum pedibus triangularibus et pomis ad spicam; pond. xij. m. et iiij. unc. et j. quar.

519. — Item, duo candelabra de argento cum pedibus triangularibus stantia supra iiij. leonibus draconibus, laborata ad vites, folia et fragas ad nigellum; pond. xx. m. et ij. unc. et dimid.

520. — Item, duo alia candelabra de argento alba deaurata in pomis et juncturis, ad vj angulos; pond. viij. m. et vij. unc.

521. — Item, duo alia candelabra de argento cum pedibus rotundis deauratis, cum canulis laboratis ad folia; pond. viiij. m. et vij. unc.

522. — Item, duo candelabra de argento deaurata cum pedibus triangularibus; pond.....

523. — Item, duo candelabra de argento cum aliquibus laboreriis ad nigellum; pond.....

524. — Item, duo candelabra de argento fracta super duobus elephantibus; pond. v. m. et vij. unc. et dimid.

525. — Item, duo candelabra de argento parva sexangulata, cum pomo deaurato; pond. ij. m. et iiij. unc.

526. — Item, duo candelabra de argento quadra cum duobus candelabris per quodlibet et quodlibet stat supra iiij. leonibus; pond.....

527. — Item, duas plactas de argento ad ponendum sub ipsis candelabris; pond.....

528. — Item, unum candelabrum factum in modum scutelle de argento cum tribus pedibus; pond. ij. m. et iij. unc. et dimid.

529. — Item, unam lanthornam[1] de argento cum manica concava; pond.....

530. — Item, duo candelabra de argento deaurata cum pedibus rotundis, pond.....

531. — Item, duo magna candelabra cum pedibus rotundis de argento, quorum quodlibet habet tria capita pro pedibus et in plano tria scuta ad arma regis Francie et in canulo vij. poma de nichilo, calcidoni[o] et sardonice, et vj. poma de argento retorta cum scutellis suis; pond.....

532. — Item, duo candelabra cum pedibus de argento laborata ad folia cum opere fili, et ad bolinum, unum cum xiiij. granatis in castonibus et v. zaffiris et xj. perlis, et aliquibus multis aliis granatellis et turchiscis; canuli autem et poma sunt de jaspide et cristallo, et scutella de argento deaurata et due rosule una cum zaffiro, et alia cum granato; aliud non est de simili opere; tamen deficit in pede una rosula et duo lapides; pond. xvij. m. et v. unc. et dimid.

533. — Item, duo candelabra cum canulis de jaspide et pomis de calcidonio iiij. per quodlibet, cum pedibus de ere deaurato; pond. xiij. m. et vij. unc.

534. — Item, duo candelabra de cristallo cum pedibus triangularibus; in quorum altero sunt iij. granati, iiij. zaffiri et due praxine, et vj. perle; in alio vero sunt vj. zaffiri, iiij. praxine, unus granatus et vj. perle; pond. xj. m. et ij. unc.

XXXI.

ANNULI PONTIFICALES ET SIMPLICES.

535. — Item, unum annulum pontificalem de auro cum quinque grossis balascis et iiij. perlis; pond. iiij. unc. et iij. quar. et dimid.

536. — Item, unum alium annulum pontificalem de auro cum uno zaffiro in medio rotundo et iiij. grossis balascis et iiij. perlis; pond. iiij. unc. et iiij. den. proven.

537. — Item, unum annulum pontificalem cum uno grosso rubino in medio, et iiij. smaragdis, quorum unus est fractus, et iiij. robinis; pond. ij. unc. et dimid. et med. quar. et ij. den. proven.

538. — Item, unum annulum pontificalem cum uno zaffiro in

1. Une lanterne.

medio et circa eum sunt duo balasci et duo smaragldi, et xij. perle; pond. ij. unc. et iij. quar. et dimid.

539. — Item, unum annulum pontificalem ad vj. folia cum iiij. balascis et iij. zaffiris, et uno filo de perlis; pond. j. unc. et iij. quart. et iij. den. proven.

540. — Item, unum annulum pontificalem cum uno smaragldo quadro in medio et iiij. aliis minoribus smaragldis et iiij. grossis perlis circa eum cum uno filo de parvis perlis; pond. j. unc. et iij. quar. et dimid. et iij. proven.

541. — Item, unum annulum pontificalem cum v. smaragldis non multum magnis et iiij. aliis minoribus, laboratum de opere fili; pond. iiij. unc. et iij. quar. et ij. den. proven.

542. — Item, unum annulum pontificalem cum una praxina vel smaragldo pingui quadro in medio, qui habet in iiij. angulis iiij. perlas et iiij. medias lunas de esmalto et vij. granatellos; pond. ij. unc. et dimid. et j. den. proven.

543. — Item, unum annulum pontificalem cum uno smaragldo quadro in medio et uno filo perlarum cum vj. foliis de esmalto; pond. j. unc. et dimid. quar. et ij. proven.

544. — Item, unum annulum pontificalem antiquum cum una praxina sive esmaragldo fracto et xvj. perlis; et parte interiori est figura episcopi ad nigellum; pond. j. unc. et iij. quar. et ij. den. proven.

545. — Item, unum annulum pontificalem cum uno grosso zaffiro in medio et viij. aliis minoribus circa eum et xxj. perlas grossas; pond. iij. unc. et dimid.

546. — Item, unum annulum pontificalem cum uno grosso zaffiro in medio et vj. aliis minoribus in vj. foliis circa eum cum uno giro de perlis; pond. ij. unc., et iij. quar. et dimid. et iiij. den. proven.

547. — Item, unum annulum pontificalem, cum uno zaffiro obscuro in medio et iiij. granatis et iiij. praxinis circa eum cum uno filo de perlis; pond. ij. unc. et iij. quar. et dimid. et ij. proven.

548. — Item, unum annulum pontificalem antiquum cum uno zaffiro in medio, et iiij. granatis, et iiij. foliis de esmaltis, et vj. perlis, alias laboratum de opere fili; pond. iij. unc. et iij. quar. et j. den. proven.

549. — Item, unum annulum pontificalem cum uno zaffiro ubi est facies sudarii[1] sculpta, cum iiij. granatis et iiij. perlis grossis; pond. j. unc. et dimid. et iiij. den. proven.

1. C'est-à-dire un saphir portant gravée en creux la Sainte Face de Véronique;

550. — Item, unum annulum pontificalem cum uno zaffiro oblongo in medio, ij. granatis et j. smaragldo et iiij. zaffiris; et est de opere fili; pond. iij. unc. et j. quar. et iij. proven.

551. — Item, unum annulum cum uno zaffiro in medio et circa eum sunt iiij. granatelli et iiij. zaffirelli et in ultimo est unus circulus de smaragldis, perlis, turchiscis; et est de opere fili; pond. ij. unc. et j. quar. et ij. proven.

552. — Item, unum annulum cum uno zaffiro grosso oblongo in medio, et duobus circulis de granatellis et smaragldinis; pond. j. unc. et dimid. et iij. proven.

553. — Item, unum annulum grossum simplicem cum uno grosso zaffiro multum obscuro quasi in modum scuti; pond. iiij. unc. et iij. quar.

554. — Item, unum alium annulum grossum cum uno grosso zaffiro claro sine alio laborerio; pond. iij. unc. et ij. quar. et dimid. et j. proven.

555. — Item, unum annulum pontificalem cum uno zaffiro in cujus circuitu sunt littere virides; pond. ij. unc. et iiij. proven.

556. — Item, unum annulum pontificalem parvum cum uno rubino grosso oblongo circa quem est unus circulus de xvj. smaragldis parvis et interius est laboratus ad nigellum cum una imagine episcopi; pond. j. unc. et dimid.

557. — Item, unum annulum pontificalem cum uno cristallo tincto in colore balasci et cum uno circulo in quo sunt iiij. zaffirelli iiij. smaragldi et viij. perle; pond. unius unc.

558. — Item, unum annulum cum uno granato et iiij. perlis grossis; pond. j. unc. et iiij. den. proven.

559. — Item, unum annulum cum uno granato oblongo et uno circulo in quo sunt zaffirelli et smaragldi parvi; pond. iij. quar. et dimid. et ij. den. proven.

560. — Item, unum annulum cum uno granato et iiij. perlis et ij. granatellis et duobus turchiscis cum litteris in annulo; pond. j. unc.

561. — Item, unum annulum laboratum de opere fili cum uno vitro vel cristallo rubeo in modum medie lune; pond. j. unc. j. quar. et dimid. et j. den. proven.

562. — Item, unum annulum cum opere fili in quo est unus gra-

il s'agit par conséquent ici d'une pierre gravée au moyen âge et non d'une pierre antique.

natus grossus, ij. praxine, iiij. zaffirelli et ij. topaci et unum filum de perlis; pond. ij. unc. et j. quar. et dimid. et ij. den. proven.

563. — Item, unum annulum cum uno amatista grosso et rotundo et xxiiij. perlis circa eum in uno giro de rosectis in quibus sunt balasculi parvi; pond. iij. unc. et quar. et ij. den. proven.

564. — Item, unum annulum cum uno topacio grosso cum uno circulo de opere fili ubi sunt vj. zaffirelli, iiij. balascioli et ij. turchisci; pond. iij. unc. et dimid.

565. — Item, unum annulum cum uno topacio longo circa quem sunt iij. balasci, et iij. zaffiri, et iij. praxine, et iij. perle, cum uno circulo de xxxv. perlis grossis; pond. iij. unc. et dimid. et med. quar. et iiij. den.

566. — Item, unum annulum cum uno topacio grosso et iiij. perlis grossis in iiij. angulis, laboratum de opere fili; pond. ij. unc. et iij. quart. et den. iiij. proven.

567. — Item, unum annulum cum uno topacio rotundo et grosso et uno circulo de esmalto viridi ubi sunt iiij. perle; pond. ij. unc. et ij. quar. et dimid. et ij. den.

568. — Item, unum annulum pontificalem cum uno topacio claro quadro, cum vj foliis de esmalto violaceo et uno filo de perlis; pond. j. unc. et dim. et j. den. proven.

569. — Item, unum annulum pontificalem cum uno topacio in quo sunt alique sculpture[1] circa quem sunt iiij. zaffirelli, et iiij. granati. pond. j. unc. et iij. quar. et dimid.

570. — Item, unum annulum cum uno topacio obscuro vel poriodo[2] oblongo et circulo ubi sunt, v. granateli et v. zaffirelli; pond. j. unc. et iij. quar. et iij. den.

571. — Item, unum annulum cum uno topacio quadro claro laboratum ad vites, et nigellum, ubi sunt ij. rosule cum duobus lapillis; pond. unius unc. et dimid. et iij. den.

572. — Item, unum annulum cum uno topacio.

573. — Item, unum annulum amplum rotundum cum uno zaffiro parvo in medio in una rotula de esmalto et vj. smaragldis in circulo exteriori ac xij. frustris de esmalto et vj. granatellis et vj. turchiscis et laboratum de opere fili; pond. iiij. unc. et dimid. et j. den. proven.

574. — Item, unum annulum pontificalem cum uno cameo in medio in quo sunt multe imagines albe in campo nigro, circa quem

1. Un topaze gravé.
2. Un péridot (*periodus*), pierre fine d'un vert jaunâtre.

est unus circulus de balascis parvis; in secundo circulo sunt viiij. zaffirelli et viij. perle et in circulo ulteriori sunt viij. balascioli et vj. perle cum castonibus; pond. ij. unc. et dim. et medium quar. et v. den.

575. — Item, unum annulum pontificalem cum uno cameo in quo est una figura hominis jacentis et una stans ad capud et alia ad pedes ipsius cum una arbore in campo nigro; circa quem est unus circulus de smaragldis et in alio circulo ulteriori sunt iiij. granati, et iiij. zaffiri de Podio et viij. perle in castonibus; pond. iij. unc. et med. quar. et ij. den.

576. — Item, unum annulum cum uno cameo magno in quo est media imago mulieris tenentis unum florem in cujus summitate est unus caput; pond. ij. unc. et iij. quar. et j. den. proven.

577. — Item, unum annulum cum uno cameo in medio in quo est unum caput cum barba protensa in campo nigro; ipse autem annulus est ad folia relevata cum opere fili et foliis de esmaltis cum turchiscis et zaffirellis; pond. iij. unc. et iij. quar. et ij. den. proven.

578. — Item, unum alium annulum cum uno cameo oblongo in quo est unum caput quasi album cum una garlanda; in cujus circuitu sunt vj. smaragldi et vij. rubinelli; pond. j. unc. et dim. et med. quar.

579. — Item, unum annulum cum uno cameo nigro in quo est unum caput, cum uno circulo ubi sunt ix. smaragldi parvi et x. balascioli sive rubinelli; pond. j. unc. et iij. quar. et dim. et ij. den.

580. — Item, unum annulum pontificalem cum uno cameo parvo in medio in quo est imago Virginis cum filio in campo nigro[1]; circa quem est unus circulus de parvis smaragldis; in secundo circulo sunt iiij. perle et iiij. balascioli; in ultimo vero circulo sunt iiij. balasci, viij. perle et iiij. zaffiri; pond. j. unc. et dimid. et ij. den.

581. — Item, unum annulum parvum cum uno parvo cameo nigro in quo est unus homo cum panno supra se; circulus cujus est de perlis, granatellis et smaragldis parvis; pond. ij. quar. et dim. et ij. den.

1. Est-il nécessaire de faire remarquer que ce camée ne représentait peut-être pas la Vierge, mais une figure antique sur laquelle le rédacteur de l'inventaire a mis ce nom? Toutefois il est à remarquer que le rédacteur de l'inventaire était assez versé dans l'étude de l'antiquité pour reconnaître une figure d'Hercule (n° 619). M. Müntz (*les Arts à la cour des papes*, II, p. 160-161) a déjà signalé ce fait.

582. — Item, unum annulum pontificalem cum uno esmalto rotundo ubi est imago Virginis cum uno giro de perlis; pond. j. unc. et j. quar. et dim. et iiij. den. proven.

583. — Item, rubinum oblungum quo papa utitur; pond.....

584. — Item, unum annulum cum robino plano et pulchro magno; pond. j. unc. et j. quar.

585. — Item, unum annulum cum uno robino qui habet unum obturatum de modico auro; pond. iij. quar. et dim. et iiij. proven.

586. — Item, unum annulum cum uno balasso quadro; pond. dimid. unc. et ij. proven.

587. — Item, unum annulum cum uno balasso quadro; pond. dimid. unc. larg.

588. — Item, unum annulum cum balasso quadro; pond. unius quart. et dimid. et j. den.

589. — Item, unum annulum cum uno balasso non quadro sed oblongo; pond. j. quar. et dim. et iiij. proven. scar.

590. — Item, unum annulum cum balasso oblongo; pond. j. quar. et dimid., et j. d. scar.

591. — Item, unum annulum cum uno balasso quasi in modum scuti, cum duobus foraminibus obturatis de auro; pond. j. quar. et dimid. et unus den.

592. — Item, unum annulum cum uno balasso quasi simili predictis; pond. unius quar. et dim. et j. den. proven.

593. — Item, unum annulum cum uno balasso rotundo vel granato in quo est sculptus unus Agnus Dei; pond. unius quar.

594. — Item, tres annulos cum tribus rubinis parvis; pond. simul unius quar. minus dimid. den.

595. — Item, unum annulum cum uno balasso factum ad modum antiquum; pond. dim. unc. min. ij. den.

596. — Item, unum annulum cum uno smaragldo rotundo; pond..:

597. — Item, unum alium annulum cum uno smaragldo rotundo; pond.....

598. — Item, unum annulum cum uno smaragldo quadro cum duabus bestiis ad alas nielatas; pond. dim. unc. et ij. den.

599. — Item, alium annulum cum uno smaragldo in brancis; pond. dim. quar. et ij. den.

600. — Item, unum annulum quasi accutum cum uno smaragldo; pond. j. quar. et dim. et ij. den. strit.

601. — Item, decem annulos parvos cum parvis smaragldis diversarum formarum; pond. dim. unc. et dim. quar. et j. den. larg.

602. — Item, unum annulum cum uno zaffiro grosso rotundo; pond. iij. quar. et dimid. et ij. den.

603. — Item, unum alium annulum cum uno zaffiro; pond. unius unc.

604. — Item, unum annulum cum zaffiro; pond. j. unc. et dim. quar. et j. den.

605. — Item, unum annulum cum uno zaffiro; pond. ij. quar. et dim. et iiij. proven.

606. — Item, unum annulum cum uno zaffiro longo; pond. j. quar. et dim. et unius den.

607. — Item, unum annulum cum zaffiro quasi simili predicto in forma; pond. j. quar. et j. den.

608. — Item, unum annulum cum zaffiro quasi rotundo; pond. j. quar. et iij. den. scar.

609. — Item, unum annulum cum uno zaffiro quasi quadro; pond. unius quar. et unius den.

610. — Item, unum annulum cum zaffiro in quo est sculptum unum capud; pond. j. quar. et iij. den.

611. — Item, unum annulum cum uno zaffiro obscuro quasi viridi ad modum medie lune cum branchiis longis; pond. trium quar. et dimid. et j. den.

612. — Item, unum annulum cum uno zaffiro quadro grosso; pond. iij. quar. et iij. den.

613. — Item, tredecim annulos cum xiij zaffiros diversarum formarum et colorum; pond. inter omnes j. unc. et iij. quar. et ij. den.

614. — Item, unum annulum cum uno granato quadro. pond. dim. unc.

615. — Item, iiij. annulos bone magnitudinis et unum minorem cum v. granatis, sed unus de eis videtur cristallus et est in argento; pond. inter omnes j. unc. et j. quar. et j. den.

616. — Item, unum annulum cum uno diamante incluso in ferro; pond. j. quar. et dim. et duorum den.

617. — Item, unum annulum cum uno diamante ad vj. angulos; pond. iij. den. et dim.

618. — Item, unum annulum amplum cum una carniola azurina[1]

1. Il y a ici une erreur; il n'y a pas de cornaline bleue; il s'agit probablement de lapis.

in qua est unus leo qui tenet unam bestiam sub se. pond. j. unc., minus j. den.

619. — Item, unum annulum cum uno lapide qui est ab uno capite quasi rubeus, in medio albus, et in pede quasi crocius, in quo est sculptum Hercules. pond. dim. unc. et j. den.

620. — Item, unum annulum cum uno amatista ligato in branchis, pond. j. quar. et iij. den.

621. — Item, decem annulos cum x. cameis diversorum colorum et formarum, cum diversis sculpturis; pond. ij. unc. et j. quar. et dimid. et j. den.

622. — Item, iiij. annulos cum iiij. lapidibus rotundis de calcidonio albo et nigro; pond. j. unc. et iij. quar. et ij. den.

623. — Item, ij .annulos cum duobus lapidibus petrudonis[1]; pond. iij. quar. et dim. et ij. den.

624. — Item, duos annulos cum duobus topatiis quadris; pond. ij. quar. et v. den.

625. — Item, unum annulum cum uno topacio de oriente; pond. j. quar. et dim. et iij. den.

626. — Item, unum annulum de argento cum uno nichilo inciso; pond. dim. quar. et iij. den.

627. — Item, duos annulos cum duobus lapidibus qui fuerunt de sepulchro Domini; pond. j. quar. et duorum den.

628[1]. — Item, unum annulum sine lapide, in medietate retortum; pond. j. unc. et v. den.

628[2]. — Item, unum annulum sine lapide, cum litteris arabicis; pond. j. quar. et dim. et unius den.

628[3]. — Item, unum annulum parvum sine lapide, cum litteris.

628[4]. — Item, unum zaffirum in modum scuti inclusum in auro cum una catenula de argento et duabus perlis; pond. ij. unc. et dim. et dim. quar. et ij. den.

628[5]. — Item, unum alium zaffirum perforatum cum guarnimento ad apppendendum cum laqueo et theca de corio; pond. j. unc. et dim. quar.

628[6]. — Item, duos annulos cum duabus perlis per quemlibet ad tenendum annulum; pond. j. unc. et dim. quar. et iij. den.

1. La même chose que le péridot (?).

XXXII.

ACCUS. *Rubrica.*

629. — Item, novem accus[1] de auro cum novem zaffiris, quarum sex sunt. pond. j. unc. et iij. quar. et dimid.

630. — Item, duas accus cum duabus grossis perlis, in quarum altera est unus balassus parvus; pond. ij. quar. et dim. et j. den.

631. — Item, unam aliam accum cum uno granato perforato et duabus perlis grossis; pond. unius quar. et j. den.

632. — Item, tres accus, unam cum uno granato, aliam cum periode et aliam cum zaffiro parvo claro; pond. iij. quar. dim. et ij. den.

XXXIII.

LAPIDES CUM CASTONIBUS ET SINE CASTONIBUS.

633. — Item, xxij. zaffiros de oriente inter grossos, et minutos.

634. — Item, x. zaffiros viles de Podio.

635. — Item, vj. balassos non pulchros.

636. — Item, viiij. amatistos.

637. — Item, unum calcidonium.

638. — Item, unum balassum in quo est sculpta media majestas[2], et est inclusus in auro cum litteris.

639. — Item, unam corniolam fractam in uno angulo.

640. — Item, unam corniolam cum uno capite.

641. — Item, unum cameum inclusum in auro cum uno capite albo.

642. — Item, xxij. praxinas viles.

643. — Item, xlv. castoncellos, inter grossos et minutos, quorum duo sunt esmaltati; pond. ij. unc.

644. — Item, xviij. alios castoncellos, inter grossos et minutos, in quibus sunt zaffirelli et vitra, et allexandrini[3]; pond. ij. unc. et iij. quar. et dim.

1. Littéralement « aiguilles »; nous dirions aujourd'hui épingles, car il ne peut être question ici d'aiguilles pour coudre, mais de tiges de métal aiguës à l'une de leurs extrémités et ornées d'une pierre précieuse formant tête à l'autre, destinées à fixer les différentes parties du vêtement.

2. C'est-à-dire une figure de majesté vue à mi-corps.

3. Peut-être des rubis.

645. — Item, iiij. castoncellos cum iiij. praxinellis.

646. — Item, ij. castoncellos cum duobus amatistis.

647. — Item, vj. rosulas de auro cum novem granatis et aliquibus perlis et praxinellis; pond. j. unc. et iij. quar. et dimid.

648. — Item, xxxiij. cristallos, computatis grossis et minutis.

649. — Item, unum lapidem inclusum in tribus branchis de auro.

650. — Item, unum castonum cum uno zaffiro grosso; pond. dimid. unc.

651. — Item, unum lapidem de jaspero in quo est una figura ex una parte.

652. — Item, unam ramam de diaspero cum una catenula de auro.

653. — Item, tria cornua parvulina guarnita de argento.

654. — Item, unam ligatiam[1] in qua sunt amatiste, coralli et periodi et alii viles lapides.

XXXIV.

NUSCE. *Rubrica.*

655. — Item, unam nuscam[2] cum uno lapide in medio ubi est sculpta imago Salvatoris in podio nigellato, uno granato in quo est sculptum unum capud, uno balasso, sex cristallis tinctis, uno balasso parvo, tribus smaragldis et duobus vitris, quinque perlis grossis, viij. perlis minoribus et v. zaffiris minoribus in appendiciis que sunt in latere; pond. cum laqueo rubeo duarum. m. vi. unc. et dimid.

656. — Item, unam nuscam cum una aquila in cujus alis et corpore et cauda sunt iiij. balassi, ... zaffiri et ante pectus tenet cruciculam de ligno vere crucis, et in secundo circulo sunt iiij. pulchri et grossi zaffiri et quatuor perle grosse : in extremo vero sunt xij balasci cum duabus fibulis, in quarum qualibet sunt iij. smaragldi parvi et iij. perle; pond. cum laqueo ij. m. et v. unc. et j. quar.

657. — Item, unam nuscam cum zaffiro rotundo in medio, cum uno circulo circa eum de smaragldis parvis; in secundo circulo sunt iiij. balassi et iiij. praxine et viij perle; in alio circulo sunt iiij. zaffiri grossi et iiij. parvi et viij. perle grosse et in iiij. angulis sunt

1. Une liasse, un petit paquet.

2. Le mot *nusca* s'emploie indistinctement pour désigner un médaillon, un ornement d'orfèvrerie ou une agrafe; ici il s'agit vraisemblablement d'agrafes de chapes dont quelques-unes contenaient des reliques. Voyez du Cange, v° *nusca*, et Gay, *Glossaire archéologique*, v° *affiche*.

iiij. balasci; pond., cum laqueo, j. m. et iiij. unc. et dim. quar.

658. — Item, unam nuscam cum crucicula de ligno vere crucis in medio, et ij. smaragldis, iij. perlis, vi. zaffiris et iiij. balascis cum uno laqueo; pond. vij. unc. ij. quar. et dimid.

659. — Item, unam nuscam cum uno zaffiro in medio et iiij. cameis cum iiij. capitibus, iiij. perlis, iiij. smaragldis parvis, iij. granatellis, et viij. perlis grossis in rosetis; pond., cum catenula, j. m. et iij. unc. et dim.

660. — Item, unam nuscam cum granato in medio, iiij. praxinis, iiij. balascis et xij. rosetis de perlis; pond., sine catenula et laqueo, iiij. unc. scar.

661. — Item, unam nuscam que etiam potest esse annulus cum uno cameo obscuro in quo est unus capud, cum uno circulo in quo sunt iiij. balassi, iiij. zaffiri et viij. perle; pond., cum laqueo, iij. unc., et dim.

662. — Item, unam nuscam sive cruciculam cum uno balasso in medio, ij. smaragldis, ij. zaffiris in branchis; pond., cum catenula, iij. unc.

663. — Item, unam nuscam de opere fili cum uno cameo in medio ad capud album cum viij zaffirellis, ij. turchiscis, ij. totapatiis, et tribus granatis in branchis; pond., cum laqueo nigro, ij. unc. et j. quar.

664. — Item, unam nuscam de opere fili cum uno vitro in medio coloris zaffiri et aliquibus aliis granatis, turchiscis; pond., cum catenula, iij. unc. et dimid.

665. — Item, unam nuscam de auro cum imagine Virginis et angeli, et uno circulo de perlis; pond., cum laqueo nigro, unius unc. et dim.

666. — Item, unam nuscam de lapide quasi viridi cum imagine tenente ensem, cum catenula et guarnimento de argento; pond. j. unc. et ij. quar.

XXXV.

CORONA ET MITRE.

667. — Item, regnum sive corona[1] in qua sunt xlviij. balassi

1. Les articles 667 et 668 décrivent de véritables tiares; dans les autres articles, il n'est question que de simples mitres. A propos de la tiare, Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du mobilier,* IV, 401) dit que, d'après une opinion généralement répandue, Boniface VIII fut le premier pontife qui mit une seconde

... in quibus sunt aliqui rubini, et lxxij. zaffiri, et xlv inter praxinas et smaragldos, non computatis parvis smaragldis et balassis, et lxvj. perle grosse. In summitate autem habet unum rubinum grossum; in inferiori autem parte habet unum circulum cum esmaltis; caudas[1] vero habet nigras cum viij. esmaltis per quamlibet pond. xij. m. et v. unc.

668. — Item unam mitram magnam cum uno cameo in medio in quo est imago mulieris et hominis, et ij. grossis zaffiris, et ij. aliis cameis, uno scilicet cum capite albo, et alio cum duabus imaginibus; et in ipso circulo anteriori et liliis, et titulo[2] sunt xx balasci sus et

couronne sur la tiare, et se demande si les papes en avaient déjà placé une première. Les monuments qu'il a consultés ne lui ont pas donné la solution de cette question. Les tiares telles qu'elles sont figurées dans les sculptures du portail méridional de Notre-Dame-de-Chartres (XIIIe siècle) n'offrent qu'un cercle d'orfèvrerie, mais point de couronne; une peinture représentant Clément IV, que Viollet-le-Duc reproduit (p. 400), n'offre également qu'un cercle. L'article 667 du présent inventaire, bien qu'il parle d'une *corona*, ne décrit qu'un cercle orné d'émaux et ne dit pas qu'il y eut des fleurons; mais il n'en est pas de même, croyons-nous, du n° 668, qui mentionne un cercle accompagné de *lilia*, de fleurs de lis dans lesquelles il est difficile de voir autre chose que des fleurons dont l'ensemble constitue une véritable couronne royale. Ce serait donc vers la fin du XIIIe siècle que la couronne aurait définitivement pris place sur la tiare. On voit au musée d'antiquité de Bologne une grande figure de Boniface VIII composée de plaques de bronze clouées ensemble. Cette statue, œuvre d'un orfèvre bolonais nommé Manno, fut exécutée en 1301, du vivant même, par conséquent, de Boniface VIII (Voyez Perkins, *Historical Handbook of Italian sculpture*, Londres, 1883, p. LXI); ce n'est pas à coup sûr un chef-d'œuvre, mais on est en droit de supposer que l'artiste a reproduit fidèlement sinon les traits du pontife, du moins le costume pontifical; la mitre, en forme de bonnet pointu, est ornée de trois cercles fort simples et n'offre point de fleurons. On trouvera du reste une détestable gravure de cette statue dans Cicognara, *Storia della scultura*, atlas, pl. 19. Au contraire, sur son tombeau, placé aujourd'hui dans les grottes du Vatican, Boniface VIII est coiffé d'une tiare munie à sa partie inférieure d'un large cercle d'orfèvrerie, sur lequel prennent naissance des feuilles trilobées; plus haut sur la tiare on voit un cercle et enfin à l'extrémité un gros bouton. Ce tombeau est gravé dans Ciaconius, *Vitae et res gestae pontificum romanorum*, I, 812; et dans Cicognara, *ut supra*, pl. 22. Enfin dans une peinture de Giotto, à Saint-Jean-de-Latran, peinture par conséquent bien postérieure à la mort de Boniface VIII, le pape est coiffé d'une mitre à trois cercles, mais le cercle inférieur est muni de pointes (Ciaconius, I, 813). De la comparaison de ces divers monuments, il résulte que c'est bien à la fin du XIIIe siècle que le cercle qui décorait la tiare est devenu une couronne; les successeurs de Boniface VIII ne tardèrent pas à faire subir la même modification aux autres cercles.

1. Les fanons.

2. On n'est pas d'accord sur le sens à attribuer au mot *titulus*, quand il s'agit

longus et xi smaragldi et xxxi perle grosse; a latere vero sunt duo grossi zaffiri et ij. parvi balassi, et x. perle, et in rosis anterioribus sunt duo camei cum ij. capitibus et vj. zaffiri et vj. granati; in circulo vero posteriori sunt tres camei, ij. cum capitibus et unus cum equis, et in ipso circulo, et liliis sunt xx. zaffiri, et xviij balassi, et unus smaragldus magnus, et x. parvi et xxvij perle; et in rosis duabus sunt ij. camei et vj. zaffiri, et vj. granati; et in una de caudis sunt vj. balassi et vj. zaffiri grossi et viiij. granatelli parvi et viiij. zaffirelli et xxvij. perle et v. campanelle; et in alia cauda sunt vj. zaffiri et vj. balassi grossi et x. zaffiri minores et viiij. granatelli et xxxvij. perle et v. campanelle; pond. ipsa mitra cum cartis et foderis. xij. m. et una unc.

669. — Item, unam mitram, cum esmaltis rotundis in auro ex parte anteriori, cum xxiiij. balassis grossis et xxxij smaragldis, computatis grossis et minutis. In parte autem posteriori sunt totidem esmalta et xxiiij. balassi et xxij. smaragldi, in universo; in cauda etiam sunt xx. esmalta rotunda et xlvij. balassi magni et parvi, et lxv. smaragldi parvi; pond. autem ipsius mitre cum cartis et foderis etiam viiij. m.

670. — Item, unam mitram de perlis cum iiij. praxinis ex parte anteriori, et iiij zaffiris grossis et v. minoribus et xviij granatis, et xxviij perlis cum porfilo ad aurum et perlas et granatas et turchiscos. Ex parte vero posteriori habet tres zaffiros grossos et vj. alios minores, et tres praxinas grossas, et xv. granatos et xxvij. perlas; in caudis autem sunt viij. grossi zaffiri, vj. praxini. et xj. grossi granati, et xxxiij granati minores et lvj. perle et xij. campanelle; pond. ipsa mitra vii. m. et j. unc.

671. — Item, unam aliam mitram cum vij esmaltis rotundis et viij. zaffiris et v. balassis, et iiij. granatis grossis ex parte anteriori.

d'une mitre ou d'une tiare (Voyez du Cange, v° *titulus*, 9). Les uns y veulent voir un cercle d'or, les autres une bande de métal appliquée sur la face de la mitre de haut en bas. Les termes du présent inventaire nous semblent ne pouvoir laisser place qu'à cette dernière interprétation. En effet, le rédacteur fait une différence entre le *circulus* et le *titulus* et il ajoute que ce *titulus* est décoré dans sa longueur, de haut en bas, de rubis, d'émeraudes et de perles; ce *titulus* ou bande verticale sépare la mitre en deux parties égales ornées chacune, par devant et par derrière, de médaillons (*rosae*) dans lesquels sont enchâssés des camées; on ne peut guère être plus explicite. Ce couvre-chef pontifical participait donc de la mitre, puisqu'il était partagé dans sa hauteur par une bande d'orfèvrerie, et de la tiare, puisqu'il était muni à sa partie inférieure d'une couronne fleuronnée.

Ex parte vero posteriori habet totidem esmalta et totidem zaffiros et vj. granatos et duos balassos; in caudis autem habet xvj. esmalta rotunda et xviij. zaffiros et vij. balassos et xj. granatos, cum xij. campanellis; pond. autem ipsius mitre est viij. m.

672. — Item, unam mitram cum frixio ad perlas que habet ex una parte xiiij. esmaltos ad rosetas in auro et viiij. balassos et viiij. zaffiros et vj. smaragldos et xviij. castoncellos de opere fili cum zaffiris et granatellis. Et ex alia parte totidem esmalta, et lapides et castoncellos; in caudis etiam sunt xiiij. esmalta in modum rosarum cum xxxij. castoncellis cum opere fili, cum zaffirellis et granatellis; pond. ipsa mitra vj. m.

673. — Item, unam mitram que habet ex parte anteriori vij. esmalta rotunda in auro ad medias imagines et in parte superiori unum robinum magnum obscurum, et xvj. zaffiros in universo ex parte ipsa, et iiij. smaragldos et xij. turchiscos grossos, et v. balassos, et xviij. granatos. Ex parte vero posteriori habet totidem, et xxiiij. zaffirellos et xvij. granatellos, et xij. turchiscos et unam magnam praxinam in summitate, et v. alios minores; caude vero sunt contexte per totum de esmaltis diversarum formarum cum multis zaffirellis, granatis et perlis et campanellis; ponderat ipsa mitra vj. m. et unam unc.

674. — Item, unam aliam mitram contextam de perlis per totum cum vij. esmaltis in modum rosarum, et vj. aliis mediis esmaltis viridibus claris, et xxiiij. smaragldis et xxxv. rubinetis, et ex parte posteriori habet totidem, et similia esmalta, et xxxv. smaragldos parvos, et xxv. rubinetos; caude etiam sunt contexte per totum de perlis, in quibus sunt xx esmalta, computatis integris et mediis, et xxv. smaragldi et xxvj. rubineti; pond. ipsa mitra v. m. et iiij. unc.

675. — Item, unam aliam mitram cum frixio contexto de perlis in quo sunt ex parte anteriori xj. esmalta rotunda, et xj. castuncellos cum zaffirellis et xj. granatellis. Et pars posterior etiam similis in omnibus anteriori, excepto quod deficit unus granatellus; in caudis vero sunt xviij. esmalta rotunda et xl. castoncelli cum xlv. zaffiris et granatis et xij campanellis; ponderat ipsa mitra v. m. et v. unc.

676. — Item, unam mitram cum frixio et caudis contextis de perlis, que habet in universo xxxiiij esmalta rotunda, et lxiiij. alia circa illam cum fragis inter ipsa esmalta rotunda; pond. iiij. m. et v. unc.

677. — Item, unam mitram contextam per totum de auro tratitio ad imagines.

678. — Item, x. mitras cum frixis ad aurum traccicium et perlas.

679. — Item, tres mitras ad circulum cum frixis ad aurum traccicium.

680. — Item, duas mitras ad circulum.

XXXVI.

ESMALTA. *Rubrica.*

681. — Item, duo esmalta[1] magna rotunda que vocantur cherubini cum pomellis rotundis de argento circa ipsa; pond. xv. m. et iiij. unc.

682. — Item, duos canulos de argento cum pomis ad portandum ipsos cherubinos; pond. ij. m. et v. unc.

683. — Item, due rotule magne cum xlij. esmaltis in auro. pond. ij. m.

684. — Item, duo esmalta rotunda pro cirothecis in auro; in quorum uno est historia Resurrectionis, in alio historia Purificationis; pond. ij. unc. et iiij. quar. et dim.

685. — Item, duo esmalta rotunda in argento pro cirothecis; quorum quodlibet habet mediam imaginem et circulum de granatellis, et zaffirellis et praxinis, et ij. gira de perlis.

686. — Item, vi. frustra de esmaltis in auro diversarum formarum; pond. v. unc.

687. — Item, x. esmalta de auro quadrangularia in modum crucis cum diversis imaginibus et fuerunt facta Parisius; pond. ij. unc. et iiij. quar. et ij. taren?

688. — Item, duo esmalta pro duobus cirothecis cum ij. zaffiris de oriente in medio, et cum uno circulo de parvis et aliquibus lapidibus parvis; pond. j. unc. et dimid.

689. — Item, iiij. esmalta auri rotunda cum iiij. mediis imaginibus sanctorum; pond. j. unc. et duorum taren.

690. — Item, unum esmaltum rotundum in auro cum historia Annuntiationis.

1. Ces grands émaux ronds étaient sans doute des *flabella* ou éventails destinés à la célébration de la messe. Voyez à ce sujet dans la *Revue de l'art chrétien*, années 1883-1884, un long article de M. de Linas intitulé : *les Disques crucifères, le Flabellum et l'Umbella*.

691. — Item, due plastre rotunde pro cirothecis et habet quelibet unum robinum in medio, et iiij. zaffiros parvos et multos parvos smaraldos, et ij. frixia pro chirothecis de plastis auri cum castonibus in quibus sunt aliqui lapides. pond. iij. unc., et dimid. et ij. quar.

692. — Item, xxviij. esmalta in argento que fuerunt de cupis et vasis diversarum formarum; pond. j. m.

693. — Item, xxvj. esmalta que fuerunt de mitra et sunt diversarum formarum; pond. iij. unc.

694. — Item, tria esmalta cum tribus figuris animalium habentibus capita hominum; pond. ij. unc.

695. — Item, xiij. castoncellos de mitris, in quibus sunt iiij. granatelli et ij. zaffirelli; pond. iij. quar.

696. — Item, unum frixium pro altari in quibus sunt xxij. esmalta in auro quadra, computatis fractis et amotis, x perle grosse, unus balassus et j. granatellus, ij. zaffiri et ij. praxine et cc. campanelle, et j. granatus, ij. zaffiri; pond. x. m.

XXXVII.

CIROTHECE, CUM ESMALTIS ET SINE. *Rubrica.*

697. — Item, unum par chirothecarum cum esmaltis azurinis in quorum uno est imago Virginis, et in alio Agnus Dei et pugnalibus ad aurum tantum cum perlis.

698. — Item, unum par cirothecarum cum esmaltis in auro, in quorum uno est magestas et in alio Virgo.

699. — Item, j. par chirothecarum cum duobus esmaltis in auro, in quorum uno est media imago Salvatoris et in alio Virginis et pugnalibus ad aurum filatum cum rosetis de esmaltis et bullis ac perlis.

700. — Item, unum par chirothecarum cum esmaltis Parisiensibus in quorum uno est imago Virginis salutate et in alio cum filo (*corr.* : Filio) cum pugnalibus ad aurum filatum et perlis.

701. — Item, j. par chirothecarum cum duobus vitris in rotulis de auro.

702. — Item, duo pugnalia pro chirothecis in quibus sunt rosule auri cum vj. esmaltis, zaffirellis et v. perlis.

703. — Item, duo pugnalia cum viij vitris rubeis et vij. perlis et aliis lapillulis.

704. — Item, xvij. paria chirothecarum antiquarum cum auro et serico in pugnalibus, et vj. paria sine aliquo guarnimento.

705. — Item, duo pugnalia cum figuris ad aurum filatum.

XXXVIII.

ICONE DE EBORE. *Rubrica.*

706. — Item, unam yconam de ebore cum imagine beate Virginis tenentis Filium in brachio et sedentis in quodam podio sive tabernaculo.

707. — Item, unam iconam de ebore in cujus medio est imago beate Virginis cum Filio, et in tabulis quibus clauditur sunt multe imagines.

708. — Item, unam iconam de ebore in qua est tota historia Passionis.

709. — Item, unam aliam iconam de ebore in qua est imago Virginis cum Filio et in tabulis multe imagines.

710. — Item, unam aliam iconam de ebore in cujus medio est imago beate Virginis cum Filio in brachio et in tabulis multe imagines.

711. — Item, unam aliam iconam de ebore in cujus medio est Crucifixus et super eum imago majestatis sedentis et sub eo imago Virginis cum Filio, et alie imagines.

712. — Item, unam aliam iconam de ebore in qua est Crucifixus cum duabus imaginibus et in tabulis est historia Passionis depicta.

713. — Item, aliam iconam fractam de ebore in cujus medio est imago Virginis cum Filio, et in tabulis sunt multe alie imagines relevate de historia Passionis.

714. — Item, aliam iconam parvam de ebore fractam in qua est imago Virginis cum Filio et in tabulis nigris sunt imagines depicte ad aurum.

715. — Item, unam iconam de opere Venetico cum historia Passionis sub cristallo, et amatistis, turchiscis et granatis.

716. — Item, aliam iconam de ebore parvam cum imagine Virginis cum filio in brachio.

717. — Item, iconam unam de lapide incluso in ligno cum imaginibus scultis de auro.

718. — Item, unam tabulam guarnitam de laminis argenti in qua sunt imagines apostolorum Petri et Pauli.

719. — Item, unam iconam de una tabula in qua est figura Virginis cum Filio in brachio.

720. — Item, unam iconam cum duabus tabulis in una quarum est Crucifixus et in alia imago Virginis cum Filio.

721. — Item, unam aliam iconam minorem predicta cum similibus figuris.

722. — Item, unam aliam iconam de opere Veneticorum de una tabula in qua est figura majestatis in medio et plures perle, alie [figure] in vitro ad aurum[1].

723. — Item, unum repositorium[2] cujusdam crucis duplicis coopertum de laminis argenti ad esmalta, in cujus coperculo est Crucifixus et alie imagines et in parte posteriori sunt littere facientes mentionem de ligno vere crucis; non tamen est ibi.

724. — Item, unam aliam iconam de una tabula in qua est imago Virginis, de opere mosayco[3], et est guarnita de argento ad figuras.

725. — Item, unam parvam iconam de lapide incluso in ligno, cum imaginibus scultis de auro.

XXXIX.

ALTARIA VIATICA. *Rubrica.*

726. — Item, unum altare viaticum de diaspro[4] viridi et rubeo, guarnitum de argento laborato ad nigellum et folia cum vi. zaffiris et v. turchiscis.

727. — Item, unum altare viaticum de diaspro zalda[5] et rubeo, guarnitum de argento deaurato cum historia Abrahe.

728. — Item, unum altare viaticum de porfiro de viridi, guarnitum de argento, in quo sunt viij. imagines in nigello.

729. — Item, unum altare de diaspero rubeo cum medio albo, inclusum in ligno depicto.

730. — Item, unum altare de diaspero rubeo et aliorum colorum inclusum in ligno de opere balistarum[6].

1. C'est-à-dire en verre doré, ou verre églomisé.
2. Un écrin pour une croix.
3. Ou *musivo*, c'est-à-dire en mosaïque.
4. Jaspe (italien *diaspro*).
5. Jaune ou jaunâtre (italien : *giallo*).
6. C'est-à-dire du bois dont sont faites les arbalètes.

731. — Item, unum altare de porfiro rubeo guarnitum de argento de aurato.

732. — Item, unum altare viaticum de diaspero rubeo guarnitum de ere deaurato.

733. — Item, unum altare de diaspero rubeo et aliorum colorum, in ligno, sine aliquo guarnimento.

734. — Item, unum altare viaticum de porfiro rubeo guarnitum de argento deaurato.

735. — Item, unum altare de porfiro viridi guarnitum de ere deaurato cum litteris.

XL.

RELIQUIE SANCTORUM.

736. — Item, capud beati Blasii in quodam repositorio de argento deaurato, cum imaginibus relevatis.

737. — Item, capud beati Luce evangeliste sine aliquo guarnimento.

738. — Item, manus beate Barbare in quadam cessela[1] de argento cum imaginibus relevatis.

739. — Item, ... B. Thome apostoli inclusus in quodam rotundo de cristallo guarnito de argento stante supra iiij. pedibus.

740. — Item, dens beate Marie Magdalene in quodam vasculo de cristallo guarnito de argento; positus fuit in aquila quam misit rex Anglie.

741. — Item, duos dentes, unam de costis, et unum os de brachio ipsius beate Marie Magdalene.

742. — Item, unum os de brachio S^ti^ Joannis elemosinarii, patriarche Alexandrini.

743. — Item, unum os de brachio sanctorum xl. martirum.

744. — Item, de crure beate Basilii.

745. — Item, unum frustrum de osse brachii Samaritani.

746. — Item, unum os de cossa et alia frustra S^ti^ Zacharie, cum quodam vestimento nigro.

747. — Item, de reliquiis S^ti^ Hylarii.

748. — Item, reliquias sanctorum Olimpi et Lini pape, Hylarii martyris, S^ti^ Andree apostoli, positas in aquila quam misit rex Anglie; Ste Constancie in quadam casseta de ebore.

1. Un reliquaire en forme de corbeille (italien : *cestella*).

749. — Item, reliquias S^ti Procopii, in uno vasculo de argento.
750. — Item, reliquias de Jacob et Sidrac, Misac et Abdenage.
751. — Item, reliquias S^ti Brunonis confessoris.
752. — Item, reliquias S^ti Eustacii et S^ti Epafitis[1].
753. — Item, reliquias S^ti Laurentii, in una paxide lignea.
754. — Item, reliquias S^ti Rodos.
755. — Item, reliquias S^ti Hipoliti et sociorum ejus.
756. — Item, reliquias S^ti Leonis pape.
757. — Item, de cinere S^ti Laurentii martyris.
758. — Item, infulam[2] S^ti Francisci.
759. — Item, reliquias Lini pape et martyris.
760. — Item, reliquias S^ti Procopii martyris.
761. — Item, de capite Ste Susanne.
762. — Item, de Sancto Cypriano martyre.
763. — Item, de S^to Eleutherio episcopo et martyre et de S^to Austerio, posite in aquilam quam misit rex Anglie.
764. — Item, quidam lapis in quo est scriptum : *De mensa cene.*
765. — Item, de sepulchro Domini.
766. — Item, de monte Calvarie.
767. — Item, reliquias S^ti Genesii et Cirili martyrum et S^ti Cirgi Nazareni.
768. — Item, de Ysaac.
769. — Item, de S^to Eleutherio.
770. — Item, de S^to Bartholomeo apostolo.
771. — Item, de Sta Martina virgine.
772. — Item, de Sta Aurea virgine et martyre.
773. — Item, de pulvere beati Jacobi apostoli.
774. — Item, de capillis beate Elisabet.
775. — Item, de Sta Rufina martyre.
776. — Item, de S^to Jacobo apostolo, et Thimoteo et Eustachio.
777. — Item, reliquias sanctorum Panteleimon, Ermolaon guarnitas de argento, litteris arabicis et una catenalla.
778. — Item, de Sancto Abraam.
779. — Item, de Sta Headvige.
780. — Item, de S^to Philippo.
781. — Item, de capite S^ti Gregorii et S^ti Luce evangeliste.
782. — Item, de vestimentis Domini.

1. Cet article est répété deux fois.
2. La chasuble de saint François.

783. — Item, de S^to^ Andrea Apostolo.

784. — Item, de cappillis Ste Lucie.

785. — Item, de velo Ste Agnetis; et unus dens est ibi.

786. — Item, de pulvere apostolorum Petri et Pauli.

787. — Item, reliquias sanctorum Andree et Bartholomei apostolorum, et Dyonisii Areopagite.

788. — Item, reliquias sanctorum martirum Sebastiani et Stephani pape, Marchi et Marcelliani et Sisti Pape.

789. — Item, de pallio[1] beate Virginis.

790. — Item, de S^to^ Philippo apostolo.

791. — Item, de S^to^ Stephano papa et martyre.

792. — Item, de S^to^ Sebastiano martyre et de S^to^ Sixto papa.

793. — Item, de S^to^ Marcho et Marcelliano.

794. — Item, unum os de anca cum pelle, et aliquas reliquias sanctorum descript[orum].

795. — Item, de S^tis^ Diomede et Theodosio.

Émile Molinier.

1. Un fragment du voile ou du manteau de la Vierge.

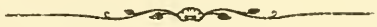

NOTICE
SUR LES MANUSCRITS
DE LA
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE PONTARLIER
(DOUBS).

La bibliothèque publique de Pontarlier, médiocrement dotée au point de vue des ouvrages imprimés tant anciens que modernes, possède 22 manuscrits provenant tous, sans exception, de l'abbaye cistercienne du Mont-Sainte-Marie[1] et centralisés en vertu des lois de 1790 dans le dépôt du district, devenu plus tard Bibliothèque municipale. Ces manuscrits, souvent mentionnés dans les procès-verbaux de visites de l'abbaye, aux XVIIe et XVIIIe siècles[2], répertoriés assez imparfaitement dans l'inventaire des bibliothèques monastiques du district de Pontarlier en 1791[3], sont inventoriés dans un chapitre du Catalogue général de la bibliothèque pontissalienne, rédigé en 1803 par l'ancien conventionnel Jean-Baptiste Michaud de Doubs[4]. Mais, depuis la rédaction de ce catalogue officiel, dressé en vertu d'un arrêté du sous-préfet Micaud[5], en

1. Fondée en 1199 dans les défilés du Jura. Les restes de cette abbaye existent encore sur le territoire des Granges-Sainte-Marie (canton de Pontarlier). V. dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1883, une *Notice sur Mont-Sainte-Marie et ses monuments*, que j'y ai publiée en collaboration avec M. le chanoine J.-M. Suchet.

2. Visites des abbayes de Franche-Comté. Fonds du Parlement de Dôle et de Besançon. (*Arch. du Doubs.*) Série B.

3. Inventaire dressé par les administrateurs du district de Pontarlier, le 30 juillet 1791. District de Pontarlier (Domaines). Q. 310 (provisoire). (*Arch. du Doubs.*)

4. Jean-Baptiste Michaud de Doubs, secrétaire de la Convention, membre des diverses assemblées législatives de 1791 à 1799, mort en exil en 1819.

5. Du 1er prairial an XI (21 mai 1803). Ce catalogue, achevé le 11 vendémiaire

présence des représentants de l'État et de la commune, 20 manuscrits sur 42 primitivement enregistrés ont disparu du dépôt. La mention assez précise du catalogue de Michaud, dont je transcris ci-après des extraits, permettra peut-être de les retrouver quelque jour, et de vérifier s'ils sont régulièrement sortis d'un dépôt public. En attendant, il m'a paru utile de consigner dans une notice détaillée la description des 22 manuscrits qui subsistent, et qui, après un récolement récent fait par l'administration municipale de Pontarlier[1], ont été uniformément foliotés et estampillés, conformément aux prescriptions ministérielles[2]. On trouvera peut-être exagérées dans leur minutie, vu l'importance assez restreinte d'ouvrages, liturgiques ou théologiques la plupart, compris comme date entre le XIIe et le XVe siècle, les notices consacrées à ces 22 manuscrits. Le motif qui me les a fait développer davantage, c'est que ce groupe de manuscrits d'origine exclusivement comtoise représente le dernier débris constitué d'une des bibliothèques cisterciennes, jadis célèbres[3], de l'ancien diocèse de Besançon ; c'est aussi, d'autre part, qu'il n'est aucun de ces manuscrits qui dans son texte ou dans ses notes n'apporte quelque détail intéressant pour l'histoire ou l'histoire littéraire de la Franche-Comté. J'ai complété ce catalogue par quelques dates ou notes sommaires, par des extraits du répertoire de 1803 concernant les manuscrits perdus, enfin par une table des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages compris ou mentionnés dans ses deux sections.

Jules GAUTHIER.

an XII (4 octobre 1803) en présence d'Emmanuel Perrenet, receveur du domaine et de l'enregistrement, de François-Ferdinand Colin, premier adjoint, de Claude-François Quétaud, membre du conseil général de la commune, et de Pierre-Antoine Dornier, principal du collège, délégués de la municipalité, fut vérifié et signé pour récolement, le 13 janvier 1807, par le maire, M. Demesmay, assisté de trois conseillers ou délégués et du rédacteur J.-B. Michaud.

1. L'administration municipale, soucieuse du développement de la bibliothèque, se propose d'agrandir les locaux insuffisants qui lui sont affectés, et de favoriser activement son organisation et son accroissement.

2. A ma demande, ces mesures de conservation ont été appliquées par M. J. Mathey, chargé du classement et de l'inventaire des archives de Pontarlier, que je prie d'agréer tous mes remerciements pour les bons offices qu'il m'a prêtés dans la confection de ce catalogue.

3. Les plus riches de ces bibliothèques étaient celles de Balerne (Jura) et de la Charité (Haute-Saône). Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLII, p. 19, le catalogue des mss. de la Charité.

I.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Pontarlier. (Le numérotage est celui qui a été appliqué aux volumes, en 1803, par J.-B. Michaud de Doubs.)

1. — [Ysidori episcopi etimologie.] Vol. in-fol. vélin de 203 feuillets; haut de 410 mill., large de 273; reliure ais et cuir lisse du xve s.; écrit sur 2 col. avec rubriques rouges et initiales aux encres rouge, bleue et violette; quelques lettres ornées ou têtes de chapitres grossières, servant de figures au texte : tableau des degrés canoniques de parenté, carte du Monde, etc. — xive siècle.

Incomplet du commencement et de la fin. « ... *De prosa.* Prosa est producta oratio et a lege metri..... — Explicit liber numerorum. » Fol. 163 r°, en écriture du xviie s., cette note marginale : « A Monsieur le Révérend abbé de Mon Sainte-Marie, vicaire général de l'ordre de Cisteau en ce pays de Bourgongne et guardien. » — Fol. 191 r°, au bas, en écriture du xve s. : « Item an l'an : m : cccc : xx et ii fu crié la pès an Borgonne la vele de Noel. » (L'auteur des *Recherches sur Mont-Sainte-Marie*, M. Barthelet, avait lu ainsi cette note : « l'an mil iiii^c vingt-deux février, la peste en Bourgoigne. » *Recherches,* Pontarlier, 1858, p. 92.)

4. — [Moralia beati Gregorii pape per contemplationem sumpta libri triginta quinque.] Vol. in-fol. vélin de 161 feuillets; haut de 410 mill., large de 212; reliure ais et cuir lisse; écrit sur 2 col., rubriques rouges, initiales avec peintures bleue, blanche, noire, rouge et verte. — xiiie siècle. (Quelques feuillets coupés au bas, quelques initiales ornées enlevées.)

« *Incipit prefacio beati SS. pape in libris Job.* Reverendissimo et sanctissimo fratri Leandro co-episcopo Gregorius servus servorum Dei. Dudum te frater beatissime in Constantinopolitana urbe cognoscens (fol. 2 v°)... — *Explicit liber sextus decimus pars tercia.* Liber Montis sancte Marie. Verum est. Amen (fol. 160 v°). » Au fol. 161 r° on lit la pièce de vers suivante, transcrite à la suite du Commentaire de saint Grégoire, par le copiste, un religieux de Mont-Sainte-Marie très certainement, qui dédie cette composition à son abbaye :

« Mons sancte Marie
Domus gaude
Jocundare summa laude
Nulla maculata fraude.

5 Roga Dominum qui est bonus
Ne te comprehendat onus,
Onus enim ultionis
Ire et confusionis

Malis manet et non bonis.
10 Imple Dei voluntatem
Vanam linquens levitatem
Ut ipsius majestatem
Merearis invenire
Mitigatam die ire
15 Pieque possis audire :
« Benedicti nunc venite
Et ad regnum jam redite
In quo vobis panis vite
Apponetur ut edatis
20 Quo precepto gaudeatis
Nec amplius egeatis. »
Hec si queris obtinere
Quibus optas non carere
Istum librum te tenere
25 Noscas omni cum labore
Hujus enim libri flore
Quasi cibi dulcis more
Colligeris in amore
Salvatoris cum timore
30 Qui te celi ditet rore.
Istum librum exposuit
Gregorius ut potuit,
Cujus sensum aperuit
Christus ut sibi placuit.
35 Qui hoc inde promeruit
Quia mundum deseruit
Et ad celi palatia
Ima convertit studia
Mundana spernens gaudia.
40 Presens namque leticia
Multos trahit ad vicia
Quos sequitur tristicia,
Cum a mundi malicia
Transeunt ad supplicia
45 Que semper sunt manentia.
Ergo lector ne negligas
Istum librum sed diligas
Et a te nunquam abigas.
Hic tuam erigito mentem
50 Non vanam nec deficientem
Sed boni studium habentem
Ut re Dei te ditescas
Ne inopia languescas
Si sumere negligis escas
55 Quas reperire poteris
Hoc in libro si legeris
Et intente quesieris.
Has ergo si studueris
Edere cum potueris
60 Et implere contenderis
Omne quod hic repereris
Perhenniter ditaberis
Cum a mundo migraveris.
Hujus quoque libri scriptoris
65 Semper memor ac peccatoris
Ora faciem creatoris
Ut hunc gracia Redemptoris
Salvet de manu Vastatoris.
Amen. »

Au fol. 161 v° sont transcrites une « oraison écrite par les anges, » la vision d'Ézéchiel et la pièce de vers ci-dessous, de même facture et de même écriture que la précédente, traduisant en formules poétiques les malédictions coutumières lancées contre les voleurs de manuscrits par tous les scribes du moyen âge :

« *Liber Montis sancte Marie.* »

« Quisquis hunc librum tulerit
Vel furtive subtraxerit
Opprimatur doloribus
Cunctis carens honoribus.
5 Hic vivens semper egeat
Hicpiam sustineat
Nec ubertatem videat
Qua fruatur est gaudeat.
Qui cum vitam finierit
10 Et animam emiserit
Pena plectatur inferi.
Hoc etenim sibi debetur

Qui fur vel raptor hic habetur,
His namque dignus talibus
15 Sit procul ab his omnibus
Qui hoc in habitaculo
Christi tenentur vinculo.
Quod si librum reddiderit
Nobisque restituerit
20 Hunc dolor non percutiat
Quem scriptum hoc denuntiat.
Amen. »

Le premier feuillet de garde de ce manuscrit est une charte originale de Hugues IV, archevêque de Besançon, contenant une sentence par lui rendue en qualité de commissaire du saint-siège dans un procès intéressant la collégiale N.-D. de Neuchâtel (Suisse), et indiquant (*in principio*) une bulle de Clément V de janvier 1309 (incomplète).

5. — [Beati Bernardi Clarevallensis vita et opera diversa.] Vol. moyen format de 133 feuillets, haut de 277 mill., large de 195; reliure ais et cuir gaufré du XVIe s.; écrit sur 2 col., rubriques rouges, initiales rouges et bleues. — XIIIe siècle.

« Incipiunt capitula libri primi in vitam beati Bernardi Clarevallensis abbatis (fol. 1 r°). Incipit prefacio Guillelmi [abbatis sancti Theoderici] in vita sancti Bernardi Clarevallis abbatis (fol. 3 r°)..... [le second livre Harnault, abbé de Bonnevalx, le tiers et remenant composa messire Jouffroy, evesque d'Aulsseure, et contient 3 livres (note du XVe s.)]... et pacis desiderata serenitas. *Explicit liber secundus de vita sancti Bernardi abbatis Clarevallis.* — *Incipit prologus in ultimos tres libellos de vita sancti Bernardi abbatis Clarevallis.* » — « *Epistola ad Arnaldum, Bonevalis abbatis, qui ei quedam nenia mittens de valitudine ejus sollicite fuerat sciscitatus.* » — « *Prefatio sancti Bernardi abbatis in vita sancti Malachie Hyberniensis episcopi.* Semper quidem opere precum... pariter regnaturi in secula seculorum. Amen. *Explicit vita sancti Malachie Hyberniensis episcopi.* Hic liber est finitus, qui scripsit sit benedictus. » Sur le fol. 62 v° cette note marginale : « Iste Pontius fuit primus abbas Bellevallis[1] »; au bas du fol. 133 v° ces mots : « Liber beate Marie Virginis sancte Marie », tracés par une main du XVIIe siècle.

10. — Lectionnaire. Vol. moyen format de 131 feuillets, haut de 297 mill., large de 209; reliure ais et cuir gaufré; écrit à pleine page, rubriques rouges, initiales bleues et rouges, quelques lettres ornées débordant la marge. — XIIIe siècle.

1. Ponce, abbé de Bellevaux (Haute-Saône), 1128-1156. J'ai retrouvé et publié en 1882 la tombe et l'inscription renouvelées de cet abbé : *Inscriptions cisterciennes du diocèse de Besançon*, n° 30. (*Bullet. de l'Acad. de Besançon*, année 1882.)

Incomplet du commencement et de la fin. « Credo in unum Deum ..... *Johannem.* In illo tempore dixit Jhesus turbis Judeorum. »

15. — Lectionnaire. Vol. moyen format de 86 feuillets, haut de 244 mill., large de 159; reliure ais et cuir gaufré, XVIe s.; écrit à pleine page; rubriques rouges, initiales de même couleur. — XIIe-XIIIe siècles.

« *Dominica proxima in adventu Domini. Lectio epistole beati Pauli apostoli ad Romanos.* Fratres scientes quia hora est..... *Alia lectio C. B. P. ad Corinthios.* Fratres ecce misterium vobis dico. »

16. — [Libri IIII^or dialogorum Gregorii pape. — Vita sancti Martini. — Dialogorum Sulpitii Severi libri tres.] Vol. moyen format de 140 feuillets, haut de 284 mill., large de 195; reliure ais et cuir gaufré; écrit sur une seule colonne jusqu'au fol. 117 r°, sur deux colonnes du fol. 117 v° à la fin; rubriques rouges, initiales rouges, vertes et bleues. — XIIIe siècle.

Incomplet du commencement et de la fin. «... qui presens seculum tota mente reliquerunt michi ad memoriam revocatur..... *Petrus.* Non valde in Italia aliquorum vitam virtutibus... *Gregorius...* si ante mortem hostiam ipsis fuerimus. *Explicit liber* quartus dialogorum beati Gregorii pape. » — « *Incipit epistola Severi ad Desiderium de vita sancti Martini, Turonensis episcopi.* » — « *Incipit dialogi Severi liber primus.* » (Le texte des dialogues de Sulpice Sévère s'arrête au chap. 18 du livre 3 ayant pour titre : « *De domo Liconcii liberata.* Licontius ex vicarius vir fidelis.... »)

17. — [Vite sanctorum.] Vol. moyen format de 94 feuillets, haut de 320 mill., large de 204; reliure ais et cuir gaufré incomplète; écrit sur 2 col., initiales rouges, vertes et noires. — XIIIe siècle.

Incomplet du commencement et de la fin. « [Incipit vita sancti Nicholai.] *Incipit simplex relatio cujusdam de transitu ipsius sancti..... Explicit vita sancti Nicholai.* » — « *Incipit prologus in vita* sancti Silvestri. » — [*Passio beati Vincentii levite.*] — « Incipit epistola Fausti monachi editoris *vite beati Mauri quam loco prefationis suo proposuit operi. Incipit vita sancti Mauri.* » — « *Incipit prefatio sancti Jeronimi presbyteri in vita sancti Pauli* [*primi heremite*]. » — « *Incipit vita sancti Zosimi et Marie Egiptiace.* » — « *Incipit vita sancte Marie Magdalene.* » — « *Incipit vita sancte Eufrosine virginis.* » — « *Incipit passio sancte Cecilie virginis.* »

— « *Incipit passio sancte Lucie virginis.* » — « *Incipit vita et conversio et passio Eustachii.* » — « *Miraculum sancti Thome.* »

18. — Missel. Vol. moyen format de 121 feuillets, haut de 303 mill., large de 210; reliure ais et cuir gaufré; écrit sur deux col. dans la plus grande partie du manuscrit (fol. 1-88), sur une col. du fol. 89 à la fin. Rubriques rouges, initiales rouges et bleues. — XIVe siècle.

« *In adventu Domini.* Missa in veneratione beate Marie Virginis... *In vigiliis Pasche.* » Sur les feuillets de garde sont des prières de diverse nature transcrites aux XIVe et XVe s. Sur le dernier de ces feuillets on remarque une « oratio beato Petro de Lucenbour » et cette mention : « L'an mil IIIIc XLIII, ou mois de may, fut comencier de lever la ramure neufve de la maison de Salins[1]. *In quo tempore erat abbas frater Daniel de Calcino.* » Dans le texte du missel, au *memento* de la préface commune, on remarque des traces effacées et lacérées de noms de bienfaiteurs.

19. — Missel. Vol. moyen format de 172 feuillets, haut de 312 mill., large de 218; reliure ais et cuir gaufré, poinçonné de fleurons et d'animaux, XVe s.; écrit sur 2 col.; rubriques rouges, initiales rouges et bleues. — XIIIe siècle (fin).

Les feuillets 1 et 169-172 de ce manuscrit, interpolés au XIVe s., portent le 1er le *Credo* et une messe « in decollatione sancti Joannis Baptiste »; les folios 169-172, les offices de saint Edmond, de la dédicace de l'église et de la sainte Couronne d'Épines. Le texte primitif commence au fol. 2 r° : « Rorate celi desuper » et s'arrête au fol. 168 v° aux messes votives « pro adversitate ecclesie, pro presenti loco, pro pace ». Sur la seconde garde est collée une note sur papier, du XVe s., ainsi conçue : « Le VIe jour de juing mil IIIIc cinquante et neuf la chappelle de monseigneur le prince d'Orenges fut dédié et consacrez les deux aultez par révérend père en Dieu maistre Antonine, evesque de Lydon, docteur en théologie de l'ordre des frères prescheurs, *in presencia dompni Danielis abbatis*[2]. » L'écriture de cette note est identique à celle de l'annotation des gardes du n° 18.

1. La maison dont il s'agit était un *hospice* ou *refuge* appartenant à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie et situé à Salins (faubourg Champtave).

2. Cette chapelle contiguë au bras droit du transept contenait six magnifiques statues funéraires des princes de Châlon, converties en chaux en 1793, tandis que s'écroulait l'église abbatiale dont il ne reste que des débris insignifiants,

20. — Missel. Vol. moyen format de 161 feuillets, haut de 304 mill., large de 212; reliure ais et cuir gaufré du XVIe s.; écrit sur 2 col. (moins les fol. 88-93, contenant sur une seule colonne la préface écrite en caractères hauts de 8 mill.); rubriques rouges, initiales vertes, jaunes, rouges et bleues. — XIIIe-XIVe siècles.

Incomplet du dernier feuillet. « Rorate celi desuper... pro subsidio terre sancte »... Au *Memento* de la préface commune se lisent (fol. 91 r°) les noms de quelques bienfaiteurs de Mont-Sainte-Marie «... episcopi Lingonensis. Joannis comitis Cabilonensis et domine Lore et liberorum eorumdem. Sybille quodam domine de Husyes. Hugonis du Molinet et antecessorum ejus. Petri villici de Wauz et omnium quos et quas habuit et habet in sua devocione. » Sur le dernier feuillet de garde est la mention suivante, contemporaine des faits qu'elle énonce : « En l'an mil cinq cens septente, au mois de decenbre, le premier jour et le second, fut un fleve d'eau que jamais les enciens disoient qu'il ne les virent cy grande. — En l'an mil cinq cens septente et deux, il fut une grande garre contre les Turque et les crétien eurent la victoire, don Dieu dylegen soit lohé. »

21. — Missel. Vol. moyen format de 122 feuillets, haut de 296 mill., large de 212; reliure ais et cuir gaufré; écrit à pleine page; rubriques rouges, initiales rouges, jaunes, vertes et bleues. — XIIIe-XIVe siècles.

Incomplet du commencement et de la fin, quelques feuillets interpolés, notamment un « Gloria in excelsis » du XVe s., avec musique notée (fol. 74 v°). « Dominice quinquagesime... Missa pro defunctis. » Sur la marge de la préface, au *Memento* (fol. 71 r°) est inscrit le nom d'un bienfaiteur, « Johannis Marescot de Fraxino », en caractères du XIVe siècle.

22. — Missel. Vol. moyen format de 152 feuillets, haut de 312 mill., large de 221; reliure ais et cuir gaufré; écrit sur 2 col. (moins la préface, fol. 81-86, écrite sur 1 col.), belles lettres ornées, initiales rouges, bleues et jaunes. — XIVe siècle.

« *In adventu Domini in veneratione beate Marie.* Rorate celi desuper... *Pro presenti loco.* — *De sancto Edmundo.* » La préface commune est écrite en pleine page, en caractères hauts de 7 mill.,

chapiteaux, voussures, colonnes. L'abbé Daniel, dont il est ici question, est Daniel de Chaussin (1446-1470).

hauteur double de celle des caractères du missel. Le *Memento* porte renvoi à la marge où est cousu un lambeau de parchemin contenant en écriture du XIVe s. les mentions suivantes de bienfaiteurs : « Memento... famulorum famularumque tuarum [Johannis comitis et Lore comitisse; Sybille quondam domine d'Usyes]; domini Valcheri domini Salinensis; domini Johannis comitis Cabilonis, uxorum et liberorum eorundem; domini Johannis de Cabilone filii ejusdem comitis; domini Huguonis archiepiscopi bisuntini; domine Margarete de Allato; Hugonis dou Mulinet, uxoris et liberorum eorundem; dominorum et dominarum et heredum d'Usées; domini Gyrardi de Arguello militis, matris et uxoris ejus; domini Hugonis de Cabilone; Cautheline de Salino (fol. 84 r°)[1]. » Le propre des saints porte en marge divers offices interpolés, notamment ceux de saint Blaise, des saints Corneille et Cyprien, de saint Edmond, de saint Antoine et des Onze mille vierges. Sur le dernier feuillet cette mention : « Estienne Oudate », en caractères du XVe siècle. Le premier feuillet de garde est un fragment important, mais fort effacé, d'une bulle du XIIe siècle, adressée « Dilecto filio... arci lausannens. »

24. — Missel. Vol. moyen format vélin de 158 feuillets, haut de 237 mill., large de 163; reliure ais et cuir; écrit sur une seule colonne; rubriques rouges, initiales rouges, bleues et jaunes. — XIIIe-XIVe siècles.

Incomplet des premiers feuillets; les fol. 156-158, ajoutés au XVe s., portent les offices du Saint Sacrement, de la Visitation, de la Couronne d'épines et de la Transfiguration. « *In vigilia Natalis Domini*... diceritis visionem donec filius hominis a mortuis resurgat. » Musique notée ajoutée en plusieurs marges (fol. 51 v°, 60 v°, 75-78).

25. — [Claustrum anime. — Diadema monachorum.] Vol. moyen format vélin, de 111 feuillets, haut de 287 mill., large de 195; reliure ais et cuir; écrit sur une seule colonne avec charmantes lettres initiales aux quatre couleurs : rouge, blanche, bleue et verte; rubriques rouges, écriture remarquablement élégante et correcte. — XIIIe siècle.

Incomplet des trois premiers feuillets du 1er quaternion du « Claustrum anime » comprenant jadis le chap. Ier de cet ouvrage : « ...hostium incursus repellant... *Explicit claustrum anime quatuor conti-*

1. Tous les bienfaiteurs dont la mémoire est ici rappelée sont parfaitement connus dans l'histoire comtoise, aucun doute n'est possible sur leur identité.

nens libros. Liber Montis sancte Marie. » — « *In nomine Domini nostri Jhesu Christi hunc libellum Smaragdus albas de diversis virtutibus collegit et ei nomen Diadema Monachorum imposuit, quia sicut gemmis diadema, ita et hic libellus fulget virtutibus. Incipit prologus.* (D'après la table des chapitres qui se trouve en tête du « Diadema », cet ouvrage comprenait 100 chap. ; il n'en survit que 57 au complet, le dernier ayant pour titre « *De circoncisione viciorum.* » Les derniers feuillets, à demi brûlés ou déchirés, ne contiennent que des fragments mutilés des chap. 78-93. Au fol. 44 v°, mention en marge de « Jean Regnauld dit Baict de Remoray » et de « frère Jean Girard de Malpas. »)

29. — Paraphrase des évangiles. Vol. petit format vélin, de 197 feuillets, haut de 168 mill., large de 136 ; reliure ais et parchemin ; écriture cursive à pleine page, une seule rubrique rouge (fol. 89 v°). — XIIIe siècle.

Le texte de cette paraphrase des évangiles, pour tous les dimanches et fêtes de l'année, semble complet moins les fol. (de l'ancienne pagination) 30, 34, 52-56, 200-206 et les tables dont le dernier feuillet est coté « CCVIII. » Une triple table récapitulait le verset initial des chap., l'application des divers chap. aux principales fêtes de l'année, enfin les diverses vertus ou états de l'âme dont traitait chaque paraphrase : « Amor, aspice, assumptus, adulator, abstinentia, etc., » avec renvois aux folios du manuscrit. Moins deux feuillets, cette table a disparu.

31. — Rituel cistercien, vol. petit format de vélin de 3 et 65 feuillets, haut de 182 mill., large de 143 ; reliure ais et cuir gaufré ; écrit sur une seule colonne ; rubriques rouges, initiales bleues, rouges, violettes. — XIVe siècle (avec nombreuses interpolations et compléments du XVIe).

« *Ad clerum faciendum ex seculari habitu receptum.* Oremus dilectissimi..... et cum spiritu tuo. » Les 3 feuillets de garde (papier) qui précèdent le rituel portent en écriture du XVIe s. diverses prières, les commandements « de la loy et de saincte église, » « benedictio crucis » et « benedictio fontis. » Sur le même feuillet de garde, en écriture du XVIIe s. « frère Jaque Nelaton a fait profection le XVIJ^e de julet. » Sur la couverture une date : 1535.

32. — Lectionnaire. Vol. petit format vélin de 91 feuillets ; haut de 196 mill., large de 141 ; reliure ais et cuir gaufré, portant la date

de 1440; écrit sur une seule colonne, rubriques rouges, initiales polychromes. — XIIe siècle (fin).

Le calendrier qui figure en tête du manuscrit est incomplet des mois de janvier, février, mars et décembre; il commence par avril : « APRILIS habet dies XXX, lunationem XXIIJ..., » et finit par « NOVEMBER... ij kl. [decembris]. Natalis sancti Andree, apostoli XIJ lc. » Le texte proprement dit du lectionnaire, incomplet du commencement et de la fin, commence par : « ... *lectio S. Evangelii S. Marci* » et finit par « *In die sancti Andree apostoli.* Lectiones ex omelia venerabilis Bede presbyteri... et recipient Jhesu. »

34. — [Johannis Cassiani De institutione monachorum. Collationes sanctorum patrum.] Vol. moyen format vélin, de 342 feuillets, haut de 222 mill., large de 157; sans couverture; écrit sur 2 col., rubriques rouges; initiales polychromes. — XIVe siècle.

Ce manuscrit, qui comprenait primitivement 386 folios, est incomplet des 36 premiers et de plusieurs feuillets intérieurs, outre divers feuillets remplacés au XVe s. « [*De institutione monachorum*]... die consumatis matutimis hymnis (fol. 37-123). » — « In Dei nomine regula monachorum Egypti a Johanne Cassiano Massiliensi presbytero conscripta incepit quam Eucherius Lugdunensis episcopus brevi conscripsit sermone sicut in hoc continetur volumine. Collationes Moysis, Panucii, Danielis, Serapionis, Ysaac (fol. 124-225). » — « In nomine Domini Ihu Christi incipit prefatio beati Johannis Cassiani in septem collationibus trium sanctorum patrum quas misit sanctis fratribus Honorato et Eucherio.. .. *Explicit liber collationum sanctorum patrum* (fol. 246-384). » Le fol. 384 v° (aujourd'hui 341) porte en marge cette mention du XVe s. « Istas collaciones comparuit frater Daniel de Calcino abbas Montis sancte Marie. » Sur le fol. 386 r° est une oraison prescrite par le pape Innocent... « pro sua tribulatione. »

40. — Bréviaire bisontin. Vol. petit format vélin de 148 feuillets, haut de 156 mill., large de 113, dérelié; écrit sur 2 col.; rubriques rouges; initiales rouges et bleues. — XIVe siècle.

Incomplet du commencement et de la fin. « Dominica in passione... Sixti episcopi et martyris ipsa die Felicissimi et Agapiti. » On lit au bas des fol. 52 v° et 53 r° cette mention de possesseur : « frère Symon Melin, prebstre religieux du Mont-Sainte-Marie » (XVIIe s.).

II.

Manuscrits disparus de la bibliothèque publique de Pontarlier (Doubs), postérieurement à 1807. (Notices extraites de l'inventaire de ce dépôt dressé en l'an XI-XII de la République par l'ancien conventionnel J.-B. Michaud de Doubs.)

(2). — Antiphonaire. « Un manuscrit in-fol. sur vélin, intitulé « Antiphonale proprium sanctorum ordinis patrum eremitarum sancti Augustini ad usum chori pontarliensis, Pontarlii 1720. » (Provenait des Augustins de Pontarlier.)

(3). — Office de la Transfiguration. « Un manuscrit sur vélin orné de lettres majuscules très belles et qui finit par ces mots : « Frater Franci[s]cus Daulmondus Salinensis religiosus Montis sanctæ Mariæ olim calazaster divi Anatholii dicti Salinensis hunc cantum officii Tranfigurationis Domini composuit jussione abbatis sui R. Domini Ludovici de Verno abbatis hujus loci Montis sanctæ Mariæ et de Charitate[1], anno Domini 1551. »

(4bis). — Moralia Gregorii pape. « Manuscrit sur vélin in-folio, » tome second de l'ouvrage catalogué dans la première partie du catalogue sous le n° 4.

(6). — Graduel. « Un graduel sur vélin in-folio, commençant par ces mots : « Etenim sederunt principes et adversum me loquebantur, » et finissant par ceux-ci : « ante luciferum genuite. » (Couverture en bois.)

(7). — Antiphonaire in-fol. vélin. Copié en 1551 par Pierre Le Paige de Rouen, pour les religieux de Sainte-Marie. Note au 4e feuillet *verso* ainsi conçue : « Anno millesimo quingentesimo quinquagesimo primo, regnantibus papa Julio, hujus nominis tertio, regni sui tertio et Carolo divina favente clementia quinto hujus nominis Romanorum imperatore atque Burgundiæ duce et comite semper augusto, reverendissimus in Christo pater F. Ludovicus de Verno abbas et dominus monasteriorum Montis sanctæ Mariæ atque Charitatis ordinis Cisterciensis hunc librum in usum ejusdem monasterii Montis sanctæ Mariæ fieri et scribi fecit, per discretum virum Petrum Le Paige Rothomagensem presbyterum et scribam. »

1. Louis de Vers, abbé de Mont-Sainte-Marie (1509-1553) et de la Charité (1525-1553).

(8). — « Antiphonaire, in-fol., 105 feuillets, couvert en bois. »

(9). — « Antiphonaire à l'usage de l'ordre de Cîteaux, vélin, in-fol., 200 feuillets; manque le frontispice; couvert en bois. »

(11). — [Nicolaus de Lyra. Commentarius in prophetas.] « Même manuscrit sur vélin, in-fol., couvert en bois, contenant une interprétation latine des prophètes; les premiers feuillets manquent[1]. »

(12). — « Missel sur vélin, in-fol., commençant au *recto* de la première page par : « de solemnitate sacramenti altaris prefatio » et finissant par : « per dominum nostrum, etc. » (au verso de la dernière page). »

(13). — « Antiphonaire sur vélin, in-fol., commençant par ces mots au *recto* de la première page : « In nova solempnitate corporis Domini nostri, etc. » et finissant par ceux-ci : « et ipse fecit illud et aridam »; la suite de l'hymne manque. »

(14). — [Sermones.] « Manuscrit sur vélin, in-fol., contenant des homélies. Les premiers et derniers feuillets manquent. La plupart de ceux qui ont échappé aux altérations de la moisissure et des insectes sont en mauvais état, couverture en bois. »

(23). — [Johannis de Abbatisvilla sermones.] « Recueil de sermons sur vélin, in-fol., sans couverture. Au commencement, note écrite d'une autre main : « Incipiunt sermones magistri Joannis de Abbatisvilla super epistolas et evangelia dominicalia totius anni. Dominica prima in adventu Domini. Epist. ad Romanos, expositio epistole. »

(26). — [Evangéliaire.] « Les Évangiles, in-8°, vélin, vol. incomplet. Les premiers mots du premier feuillet qu'on y trouve sont : « [an]gelus Domini, » et les derniers : « ab illori. »

(27). — « Commentaire de l'Ecriture sainte, vélin in-8°, dont les premiers et les derniers feuillets manquent. Le 1er feuillet de ceux qui restent commence à : « tanquam advenas et peregrinos » et le dernier finit : « humilis humilem. »

(28). — « Rituel in-8°, vélin, commençant : « Exorcismus salis, » et finissant : « posciens. »

(30). — « Recueil de méditations ascétiques, rédigées sur papier. Au 1er feuillet *recto* on lit : « A l'usage de Mademoiselle Humbert, demeurant à la grande rue, près le puits du Marché à Besançon. »

1. Mentionné dans l'inventaire du district de 1794.

(33). — « Bréviaire commençant : « humiliabitur et videbunt omnes. » La dernière page est illisible. Les premiers et derniers feuillets manquent. »

(35). — [Biblia.] « Manuscrit vélin sans date, contenant une partie de l'Ancien Testament; les premiers et les derniers feuillets manquent. Les premiers mots de ce qui reste sont : « et requeunt, » et les derniers : « filii Joachar cepit. »

(41). — « Manuscrit vélin, écriture gothique dont le contenu est à vérifier. Les premiers feuillets manquent. »

(42). — « Manuscrit vélin, écriture gothique dont le contenu est à vérifier. Les premiers feuillets manquent. »

[Ces derniers manuscrits non définis pourraient être « les Dialogues de saint Léon » et « une histoire ancienne » mentionnés parmi les manuscrits sur vélin de l'inventaire dressé par le district en 1791 ?]

TABLE DES NOMS D'AUTEURS ET DES TITRES D'OUVRAGES

COMPRIS DANS LE CATALOGUE DES MANUSCRITS DE PONTARLIER.

Les noms d'auteurs sont imprimés en *romain,* les titres d'ouvrages en *italique.* Les chiffres qui suivent les noms d'auteurs ou les titres d'ouvrages indiquent le numéro du manuscrit. Les chiffres sans parenthèses se réfèrent aux manuscrits existants (1re partie du catalogue), ceux entre parenthèses aux manuscrits disparus (2e partie).

Algrin, Jean, d'Abbeville, Sermons (23).
Ancien Testament, (35).
Antiphonaires, (2), (7), (8), (9), (13).
Aulmont (Frère François d'), de Salins, calligraphe du XVIe s., (3).
Bernard (saint), vie de saint Malachie, opuscules, 5.
Bréviaires, (33), 40.
Cassien, Jean. Institutes monastiques, collations des Pères, 34.
Cloître de l'âme (le), 25.
Collations des Pères, de Cassien, 34.
Commentaires sur Job, de saint Grégoire, 4 et (4 bis).
Diadème des Moines (*le*) *de Smaragdus,* 25.
Dialogues de saint Grégoire, 16.
Dialogues de Sulpice Sévère, 16.
Ecriture sainte (*Commentaire sur l'*), (27).
Étymologies (*les*), *d'Isidore de Séville,* 1.
Évangéliaire, (26).
Évangiles (*Paraphrases des*), 29.
Fauste (le moine), Vie de saint Maur, 17.
Geoffroi d'Auxerre, Vie de saint Bernard, 5.
Graduel, (6).

Grégoire le Grand (saint). Commentaire sur Job, 4, (4 bis); Dialogues, 16.
Guillaume de Saint-Thierry, Vie de saint Bernard, 5.
Institutes monastiques, de Cassien, 34.
Isidore de Séville. Étymologies, 1.
Jérôme (saint). Vie de saint Paul, ermite, 17.
Leetionnaires, 10, 15, 32.
Le Paige (Pierre), de Rouen, calligraphe du XVIe s., (7).
Méditations ascétiques, (30).
Missels, (12), 18, 19, 20, 21, 22, 24.
Nicolas de Lyre, (11).
Office de la Transfiguration, (7).
Prophètes (Commentaire sur les), (11).
Rituel, (28).
Rituel de Cîteaux, 31.
Sermons anonymes, (14).
Sermons de Jean d'Abbeville, (23).
Sulpice Sévère. Vie de saint Martin de Tours, Dialogues, 16.
Smaragdus. Le Diadème des moines, 25.
Vies de saints :
S. Bernard, par Guill. de S.-Thierry, 5.
S. Eustache, par Geoffroi d'Auxerre, 5.
Ste Euphrosine, 17.
Ste Lucie, 17.
Ste Madeleine, 17.
S. Malachie, par saint Bernard, 5.
S. Martin de Tours, par Sulpice Sévère, 16.
S. Maur, par le moine Fauste, 17.
S. Nicolas, 17.
S. Paul, ermite, 17.
S. Sylvestre, 17.
S. Thomas, 17.
S. Vincent, 17.

LETTRES MISSIVES

TIRÉES

DES ARCHIVES DE BELGIQUE

CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE

1317-1324 [1].

J'ai rencontré dans la trésorerie des chartes des ducs de Brabant, qui fait partie du dépôt des Archives générales du royaume de Belgique, trois documents originaux qui offrent un certain intérêt pour l'histoire de France, et que je crois inédits et de nature à pouvoir être publiés. Ce sont trois lettres missives sur parchemin appartenant au premier quart du XIVe siècle.

La plus ancienne en date est écrite au nom de Jeanne, fille du roi Louis X, dit Hutin, et de la trop célèbre Marguerite de Bourgogne. Je rappellerai ici quelques faits pour montrer à quels événements se rattache le document en question. Cette princesse naquit le 28 janvier 1311. Son père se remaria, après la mort violente de sa première femme, avec Clémence de Hongrie. Lorsqu'il mourut, le 5 juin 1316, sa nouvelle épouse était enceinte, et elle accoucha, le 15 novembre suivant, d'un fils que l'on baptisa du nom de Jean, et qui mourut quelques jours après sa naissance. Philippe, comte de Poitiers, frère du défunt roi, avait été désigné par les pairs et les grands feudataires pour administrer les royaumes de France et de Navarre, ainsi que les comtés de Champagne et de Brie. Dans une convention qui fut conclue entre le prince et Eudes IV, duc de Bourgogne, oncle mater-

1. Nous devons la communication de ces précieux documents à M. A. Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles, qui les avait adressés, avec la notice préliminaire, à notre confrère M. Jules Guiffrey.

nel de Jeanne, ce dernier avait exigé que sa nièce lui fût remise pour être confiée aux soins de sa grand'mère Agnès, qui vivait encore. Il avait été, en outre, arrêté entre eux, immédiatement après la mort du roi, que, si la reine douairière donnait le jour à une fille, le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie seraient attribués en partage aux filles du roi Louis X, et que celles-ci renonceraient à la succession du royaume de France. L'acte est daté du Bois de Vincennes, le 17 juin 1316.

Le 6 janvier 1317, le comte de Poitiers alla se faire couronner à Reims, en sa qualité de plus proche héritier mâle de son frère Louis. Dans une assemblée des pairs présents à la cérémonie, il avait été déclaré que d'après les lois et la coutume les femmes ne pouvaient succéder à la couronne de France. Le duc de Bourgogne, qui était cependant devenu le gendre de Philippe par son mariage avec sa fille aînée, au mois de septembre de l'année précédente, protesta hautement contre cette décision au nom de sa nièce ; d'autres seigneurs, entre autres Charles, comte de la Marche; Robert, comte de Flandre; Louis, comte de Nevers, etc., embrassèrent, dans le principe, le parti de la jeune princesse, à qui on n'avait reconnu pour tout héritage que les comtés de Champagne et de Brie.

Dans la pièce que nous publions sous le n° I, ces actes d'insubordination sont justifiés. Elle fut rédigée dans l'assemblée des nobles de Champagne tenue à Esnon, près de Joigny, et scellée du sceau de Jean II, seigneur de cette dernière localité. Elle est datée du « vendredi apriès Pasques comenianz, » qui correspond au 10 avril de l'année 1317 évidemment. Pas de suscription, mais il est certain que l'exemplaire que nous avons sous les yeux a dû être envoyé à Jean III, duc de Brabant et de Limbourg.

Jeanne adresse cette lettre à ses amis et à ses vassaux. Elle y revendique ses droits comme unique héritière de son père. Elle déclare que le comte de Poitiers, — c'est ainsi que le roi Philippe est désigné, — lui a intimé l'ordre de lui rendre hommage, ce qu'elle ne peut *bonnement* faire, eu égard à sa qualité; qu'elle lui a proposé de faire examiner la question dans une assemblée générale des pairs du royaume, tant laïcs qu'ecclésiastiques, mais que le comte s'y est constamment refusé; qu'il a, au contraire, pris toutes sortes de mesures pour fortifier les villes et les châteaux, et donné des ordres à des gens de guerre de se tenir prêts à se rendre là où leur présence serait jugée utile. En prévision d'une attaque contre ses domaines, la jeune princesse invite ses vassaux et ses alliés à ne pas lui être hostiles, et

à se réunir, équipés et armés, à quelques semaines de là, pour l'aider à se défendre.

Les deux autres documents que j'ai découverts appartiennent à l'année 1324; ils ont l'un et l'autre trait aux querelles incessantes qui surgissaient en Guyenne et ailleurs entre les sujets des rois de France et d'Angleterre. Comment se sont-ils trouvés dans la possession de nos ducs de Brabant, c'est là une question qui ne sera très probablement jamais élucidée, et aucune des conjectures que j'ai faites ne présente une solution qui puisse être sérieusement acceptée[1].

La première est datée de Toulouse, le dimanche des Brandons, ou premier dimanche du Carême, qui correspond au 4 mars de l'année 1324, à laquelle se rapportent les événements dont il est parlé. Voici ce qui était arrivé. La bastide ou maison de campagne du prieuré de Saint-Sacerdos, qui relevait directement de la France, quoique situé dans l'Agenois, et par conséquent dans le territoire appartenant alors à Édouard II, roi d'Angleterre, avait été saccagée et incendiée par une troupe de seigneurs, sujets du monarque anglais. Parmi eux se trouvait le seigneur de Montpezat, qui fit transporter dans son château la majeure partie du butin provenant du pillage. Le roi Charles le Bel fit condamner, par contumace, par le parlement de Toulouse, plusieurs des coupables au bannissement et à la confiscation de leurs biens. De plus, il envoya des troupes à l'effet de s'emparer du château de Montpezat. Ce sont les résultats de cette tentative qui sont exposés dans la lettre dont je joins ici le texte. Les commissaires qui se présentèrent d'abord pour réclamer l'ouverture du château le trouvèrent défendu par des soldats anglais. L'auteur de la missive parle des préparatifs que l'on faisait de part et d'autre en vue d'une guerre imminente; elle éclata, en effet, quelques mois après, et fournit à Charles, comte de Valois, l'occasion de faire la conquête de la Guyenne et de l'Agenois. C'est à ce prince que la lettre paraît adressée; elle porte pour suscription : *A nostre très chier et féal oncle de Valois*, et pour signature : *Jehan de Trie*. Celui-ci doit être celui qui fut plus tard comte de Dammartin, par la mort de Renaud IV, son frère, décédé sans postérité. La suscription, qui

1. Les pièces I et III sont marquées au dos du chiffre XIX, et dans l'inventaire de 1438 (fol. vij^c iiij^xxxj v°) cette rubrique est ainsi désignée : « Ung petit far-« del de copies en parchemin de plusieurs lettres patentes et closes d'aucuns « seigneurs et dammes du sang royal de France et d'aucuns officiers touchant « partage de filles de France, et autres très anciennes, assez tost après les tres-« pas du roy saint Loys; signé par XIX. »

donne au comte de Valois les noms d'*oncle* et de *féal*, ferait attendre une lettre de son neveu le roi Charles IV et non d'un particulier. Il y a là une anomalie difficile à expliquer. Cette suscription, écrite sur la lettre même, est, à ce qu'il semble, de la même main que le texte.

Le dernier document est une lettre d'Édouard II à Charles IV, datée de Westminster, le 7 mars de la dix-septième année de son règne; elle est donc postérieure de trois jours à la lettre précédente, et l'on doit supposer, d'après son contenu, que les événements racontés dans celle-ci ne devaient pas encore être connus à la cour d'Angleterre. Le roi Édouard, dans un assez long préambule, annonce au roi de France qu'il est en bonne santé, et il lui en souhaite autant; il ajoute qu'il aura toujours grand plaisir à recevoir de ses nouvelles. Puis il aborde le but de sa missive, qui était d'obtenir l'ajournement de la procédure pendante au parlement de Paris[1] au sujet de la possession de quelques territoires enclavés dans les provinces soumises au monarque anglais, et entre autres du prieuré de Saint-Sacerdos. Il termine en demandant de faire délivrer à Robert d'Echyngham ou à maître Bertrand Ferrand, ses mandataires, des lettres de sauf-conduit pour Edmond, comte de Kent, son frère, qui devait se rendre en France afin de s'enquérir de ce qui s'y était passé.

Alexandre Pinchart,
Chef de section aux Archives du royaume de Belgique.

I.

Très chiers sires et amis. Comme madame Jehanne, fille de noble recordation nostre chier seigneur Loiys, par la grasce de Dieu jadis roy de France et de Navarre, don Dieux ait l'âme, et sour dou roy Jehan, fil doudit roy Loiys, soit demorée seulle et pour le tout hoirs des devantdiz son père et son frère, et à ly doie apertenir la succession des devantdiz tant par droit devin, de canon et civile comme de coustumes et usaiges gardez en réaulmes, empires, pairies, principautez et baronnies. Et comme par covenances expresses juriées et seellées entre

1. Dans le recueil de Rymer, t. II, 2e part., p. 92 (3e éd.), on trouve quatre pièces émanant du roi Édouard II, et datées du 6 mars 1324, qui se rapportent à cette procédure. Il y a, en outre, p. 94, un mandement du roi, du 13 mars de la même année, qui enjoint aux ecclésiastiques, nobles et officiers des pays d'outre-mer, de prêter assistance aux commissaires qu'il envoie sur le continent pour s'enquérir des excès commis à Saint-Sacerdos.

hauz hommes et puissenz monseigneur Phelippe, fil de roy de France, conte de Poitiers, adont regenz les réaulmes de France et de Navarre et les contez de Champaigne et de Brie, et Eudę, duc de Bourgoigne, espéciaulement dou réaulme[1] de Navarre et des contez de Champaigne et de Brie, desquelles nous vous envoïons le transcrist. Et de ceu havons heue plaine délibéracion à grant foison de bon consoil, tant de lais comme de clerz, meismement par la coustume de nostre paiis, gardée, tenue et approuvée en tel cas autrefoiz. Et lediz cuens de Poitiers nous ait mandé que nous entrâmes en sa foi et en son hommaige comme haritier des réaulmes de France et de Navarre et des contez de Champaigne et de Brie, et de ceu se vuille efforcier, et nous ne le puissiens pas bonement faire senz noz léaultez enfraindre et senz nous meffaire, sicomme il nous senble, pour les raisons dessusdites. Et dairenièrement à la jornée de Troies nous requismes à ses messaiges, et autrefoiz l'avons requis à ly et à sa gent, et touzjourz vouldriens faire, que li per de France, appellez avec aus des saiges et des bons dou réaulme de France, tant clerz comme lais, et oiyes les raisons d'une partie et d'autre, se il estoit regardé par iceus que nous deussiens entrer en sa foi et en son hommaige, nous y entreriens moult volentiers, et feiriens enviers ly ceu que nous devriens. Et li messaige nous respondirent que ceu ne ferient-il pas, mais amiablement il nous doinroient une jornée à laquelle li cuens de Poitiers devoit enformer le paiis, et monstrer par bones raisons que nous deviens entrer en sa foi et demorer, et que à luy apertenoit et non à autre. Et nous, qui touzjoursz vouldriens garder le droit de luy et d'autrui, la prismes moult volentiers, mais que nous heussiens saufconduit. Et il nous manda par Monseigneur Gauthier de Chasteillon que de ly il ne nous doinroit seurté nulle, mais, se nous haviens à faire de partie à partie, il la nous doinroit volentiers. Et si nous renvia la jornée et alongua de là où elle estoit acordée. Pour quoi li seigneur de nostre paiis n'eurent mie consoil de y aler senz bone seurté. Et il ne la voult faire, eins se efforce de garnir les bones villes et les chastieaus entour nous et de mettre capitaynnes parmi les bones villes et chastieaus, et avec ceu mande et requiert à toutes manières de genz nobles et non nobles, qui à luy veullent obéir, que haitivement et senz délay soient garny d'armes et de chevaux pour aler là où il li plaira toutes foiz que il lour mandera. Et nous a-l'en doné à entendre que assez brièvement apriès ceste Pasque il a volenté de tenir dommaige à nostre paiis et à nous, se il peut. Pourquoi, très chiers sires et amis, nous vous prions et supplions si chièrement comme nous povons, que il vous plaise monstrer et prier, de par vous et de par nous, aus seigneurs et aus compaignons et aus bones villes de vostre paiis, que ou cas où il nous vouldroit courre sus senz voloir que droiz fust faiz par la manière que

1. Les mots *dou réaulme* sont écrits deux fois.

dessus est dit, que il ne nous vuillent estre nuisent, quar nuls n'est tenuz à aidier à nulluy contre raison. Et vous, qui estes nostre sires, amis, compains et aliez, nous vuilliez ceste chose aidier à deffendre et à garder noz tierres, noz corps et noz honeurs. Et vous faisons à savoir que li dus de Bourgoigne, li contes de Nevers, nous et nostre alié par-deçà semonnons et mandons, chascuns en droit soi, au mois de Pasques pour nous garder et deffendre, se mestiers est, et pour aidier et secourre à nouz compaignons et aliez qui lour vouldroit courre sus. Pourquoi, chiers sire, nous vous prions, supplions et requérons sus la foi, amours et léaulté que vous havez à nous et nous à vous, que vous vuilliez semondre et mander touz noz aliez et compaignons de vostre paiis, en ciertain lieu, au cinc semaynnes de Pasques, en chevaus et en armes, en manière que se nous haviens mestiers de vous que vous nous peussiez secourre et aidier. Et tant en vuilliez faire que nous qui sommes tuit vostre en soïens touzjourz mais plus tenu à vous et aus vostres, et comme vous vouldreés que nous feissiens pour vous en cas senblable ou en greigneur. Et se en aucune chose estiens maul mehu ne que nous feissiens riens contre raison, nous le vouldriens délaissier espéciaulment pour vous et pour le consoil de touz preudes hommes. Très chier sire et amis, mandez-nous et commandez vostre volenté, nous sommes apparoillié dou faire. Nostre Sires soit garde de vous. Escrist à Esnon, le venrredi apriès Pasques comenianz, sous le séel le conte de Joigny.

De par les nobles de Champaigne qui là estoient.

II.

Mon très chier et redouté segneur, je vous certefie que pour acomplir vostre mandement et la commission que vous m'avez faite de prendre les corps des banis que vous savez, qui sunt du duchey de Guyane, et de leur biens, et du chastel de Montpesat, j'avoie fait ma semonsse au jeudi d'aprez la Saint-Grégoire prochaine, et estoit m'entente d'estre à ladite journée à Moessac, pour aler avant en la besoigne. Mez puis ladite semonse faite le séneschal de Pierregort m'a envoïé ses lettres par quoi il m'a certefié que les commissaires que nous avions envoïé audit chastel de Montpesat pour savoir se nous y pourrions avoir obéissance, lui ont rapporté que audit chastel il ont esté, et y ont trouvé les genz du sire de Montpesat qui estoient aval en belle dudit chastel, lesquelles genz distrent ausdiz commissaires que moult volentiers il obéiroient à vous et à iceulx pour vous, et que il leur déliverroient se il voulroient ledit belle dudit chastel, mez plus n'en povoient faire, car les genz du roy d'Engleterre tenoient la forterèche dudit chastel ; lesquèles genz du roy d'Engleterre qui dedenz estoient distrent tout appertement ausdiz commissaires qu'il n'enterroient endit chastel, et que il le tenoient et gar-

doient en la main dudit roy du commandement du séneschal de Gascoigne pour pluseurs malefachons faitez despiécha envers les genz dudit roy par ledit sire de Montpesat. Et sachiés, très chier sire, que le grant séneschal de Gascoigne et celui d'Ageneys, que nous cuidions que s'en fussent alés, sunt en païs de Gascoigne, et ont fait crier publiquement par toute la terre que touz de au-dessus de l'aage de xiiij anz soient près et appareilliez en armes et en harnois, pour aler tantost là où l'en les voudra mener, et pour la terre garder et deffendre, et sunt en volenté de faire guerre. Et est ceste chose vraie et notaire, car ledit séneschal de Pierregort le m'a escript, et si le m'ont dit pluseurs personnes qui sunt venuz du païs qui l'ont veu et oy; et meismement le m'ont dit et raporté espies que je y ai envoïez, qui ont veu leur contenement; et espécialment le m'a dit le mestre des arbalestiers qui y a esté à la requeste dudit séneschal de Pierregort, qui m'a dit et conté tout leur afaire, et comment il veulent aler avant, et qui m'a dit comment il y fu pris et arresté, et comment l'en lui dist que toutez vos genz qui là seroient trouvées seroient pris et pendus, et du commandement du roy d'Engleterre, sicomme vous verrez plus plaenement par les lettres d'icelui mestre des arbalestier que il vous en envoie. Pourquoi, mon très chier et redouté segneur, jen qui voi cest grant esmouvent de guerre qui moult puet estre périlleuse, et qui n'ai commission ne commandement de vous, fors tant seulement de prendre ledit chastel de Montpesat et les autres biens des banis, et les corps, et qui voi que tout le duchey s'esmouvra pour ledit chastel deffendre, ne weil mie tèle chose emprendre ne aler avant jusquez à tant que j'aie de vous autre mandement; et ai pour ceste cause, par le conseil que j'ai eu, allongié le jour de ma semonsse jusques à la Mi-Caresme prochaine. Si me manderez, se il vous plaist, sur ceu tantost vostre volenté, à laquèle je sui touz tamps prest d'obéir, et vous en plaise à ordener hastivement et envoïer men responsse en tèle manière que dedenz ledit terme de ladite semonsse nous puissons estre aprestez, et que nous puissons certainement aler en la besoigne. Très chier et redouté segneur, se il esconvient que nous aillon avant, nous avons (Dex grâce) assez genz et forche pour porter à vos anemis grant damage, mez que nous en aïons mandement, nous metrons, mon compaignon et moi, entre ci et le jour de la semonsse toute la paine que nous pourrons de desmouver le païs à ceu qu'il ne soit contre nous. Et entre deux se nous voïons que nous puissons aucune chose faire qui soit à vostre honour, nous le ferons. Nostre Sire vous gart l'âme et le corps et vous donst boene vie. Escript à Thoulouse, le diemenche des Brandons.

Jehan de Trie.

III.

Très chier et très amez frère. Por ce que nous savoms[1] bien que vous orriez voluntiers bones novelles de nous, voillez savoir, très chier et très amez frère, que nous estoïoms en bone sancté de corps, mercy Dieux, au partir de cestes, ce qu'il vous voille touzjours octroïer par sa puissance, selonc nostre désir; et vous prioms, très chier et très amez frère, que de vostre estat, quel totdis voille Dieux que bon soit, la certenieté nous voillez mander si sovent come vous plerra, car nous sumes molt reconfortez totes les foitz que nous en ooms pleissantes novelles. Très chier et très amez frère, comme nous vous prissiens autresfoitz par noz messages et par lettres souz nostre grant seal, que procès, si nul feut comencer par vous, du fait q'est dit estre fait à Seint-Sacerdoc, en nostre terre d'Agent, et totes autres choses pendantes en vostre parlement à Parys, touchantes nous, par reson de nostredite duchée, et nostre séneschal, conseillers, procurous et noz autres ministres cèles parties, vousissiez bonement respiter tant que à un autre parlement ou soneaux, tant que à nostre entreveue pour meillour et plus gracious exploit avoir desdites bosoignes, à honneur de vous et de nous; desqueux messages nous n'avoms uncore receu nulle certification. Vous prioms de rechief, très chier et très amez frère, et requerroms, si adecertes et de cuer come nous pooms, que toutes nozdites bosoignes voillez bonement respiter, selonc ce que nous vous en avoms avant requis par nozditz messages et lettres. Car, très chier et très amez frère, nous nous asseuroms tant de vostre grant boimtié que vous ne vorriez que nous ne les noz feussoms suppris ne sédutz ès bosoignes que nous pourront toucher vers vous. D'autre part, très chier et très amez frère, pour ce que nous envooms procheinement vers vous nostre chier frère et foïal Esmon, conte de Kent, pour grosses bosoignes que nous touchent, et pour aler outre en nostredite duchée à survéer l'estat d'ycèle, et vous prioms affectuosement, très amez frère, que vous voillez commander voz lettres de conduyt sur ce suffisantes pour li et pour ses gentz, et meismes les lettres faire livrer à nostre chier et foïal Robert de Echingham ou maistre Bertram Ferrant, porteur de cestes, q'il les puisse envéer à nous, sicome nous li avons chargez. Très chier et très amez frère, le Seint-Espirit vous sauve et garde. Donné souz nostre privé seal, à Westmostre, le vij jour de marz l'an de nostre règne xvij^{me}.

1. *Sic.* Cet *m* se retrouve dans toute la pièce. Cette forme est fréquente dans les pièces du même temps publiées par Rymer.

BIBLIOGRAPHIE.

Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis latini 2718. Transcripsit, adnotavit, edidit Guilelmus Schmitz. *Fasciculus alter, sancti Johannis Chrysostomi de cordis conpunctione libros II latine versos continens.* Hannoverae, in bibliopolio Hahniano, 1883. In-4°, VII-31 pages, 15 planches phototypiques.

Dans un précédent volume (année 1882, p. 376) nous avons annoncé l'édition que M. le docteur Guillaume Schmitz, de Cologne, a entrepris de donner des textes écrits en notes tironiennes dans le ms. latin 2718 de la Bibliothèque nationale. Un premier fascicule, publié en 1882, contenait la reproduction phototypique et le déchiffrement du recueil de formules et du capitulaire de Louis le Débonnaire qui ont valu une grande célébrité au ms. 2718. Le second fascicule, qui vient de paraître, est entièrement consacré au texte du traité de saint Jean Chrysostôme intitulé *De cordis compunctione,* qui remplit les fol. 127-134 du ms. 2718. A l'édition phototypique, M. Schmitz a joint une lecture courante, dans laquelle il s'est attaché à suivre avec une extrême rigueur la notation tachygraphique. Ainsi comprise, la publication que nous annonçons sera très utile aux paléographes qui voudront s'exercer à la lecture des textes tironiens.

Le travail de M. Schmitz intéresse aussi la critique du traité de saint Jean Chrysostôme auquel il a donné ses soins. La version latine que nous possédons du livre *De cordis compunctione* est due, paraît-il, au diacre Anien. Dans le fascicule que nous annonçons on trouvera non seulement une édition exacte du texte fourni par le ms. 2718 de Paris, mais encore les variantes que présentent deux autres copies : le ms. 103 de Saint-Gall, du IXe siècle, et le ms. 1718 de Vienne, du XVe.

Les observations complémentaires que M. Schmitz a données dans la préface de son second fascicule sur le texte des formules et du capitulaire et qui viennent en partie des communications de MM. Zeumer et Lehmann montrent le progrès que les études tironiennes ont fait en Allemagne dans ces dernières années.

L. Delisle.

Reproductions photographiques de documents originaux qui reposent aux archives de l'Ain. [Par] J. du Marché. Lyon, imprimerie Alf.-Louis Perrin et Marinet, 1879. In-folio, 14 feuillets non numérotés.

Ce recueil, dont l'existence nous a été tardivement révélée, contient la reproduction de douze documents, tous curieux pour l'histoire locale et dont plusieurs, notamment une grande bulle de Léon IX, offrent un intérêt général. On en jugera par la liste suivante :

Bulle de Léon IX pour l'abbaye d'Ambronay, 30 avril 1050.

Sentence arbitrale pour régler un différend entre les chartreux de Meyriat et plusieurs tenanciers, 1241.

Charte de franchises accordée à la ville de Bourg par Gui et Rainaud de Bâgé, 1250.

Confirmation de cette charte par Innocent IV, 11 avril 1251.

Accord entre Hugues Barater et les chartreux de Meyriat, 1249.

Charte d'Amédée, comte de Savoie, pour les habitants de Bourg, 1352.

Lettres patentes du roi Charles VI, portant nomination de Jean de la Baume comme garde et gouverneur de la ville de Paris, en remplacement du duc d'Exeter, 8 juillet 1421.

Trois lettres d'indulgences accordées à l'église et aux chapelles des Dominicains de Bourg, en 1481, 1490 et 1521.

Lettre du roi Henri II au comte de Montrevel, au sujet des courses de quelques gentilshommes de Savoie, 14 avril 1547.

Fragment d'un terrier de la seigneurie de Messimy, 1530.

La reproduction de chaque document est accompagnée d'un déchiffrement.

Une telle publication doit trouver place dans toutes les collections diplomatiques. En effet, de simples photographies, même quand elles n'ont pas exactement les dimensions des pièces originales, sont appelées à rendre de grands services à l'étude de la paléographie et de la diplomatique. Nous ne saurions donc assez féliciter M. J. du Marché de son entreprise. Puisse-t-il trouver de nombreux imitateurs !

L. Delisle.

Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères. Mémoires et documents. France. Paris, Imprimerie nationale, 1883. In-8°, vii-472 pages.

Le dépôt des archives du ministère des affaires étrangères ne contient pas seulement les correspondances et les pièces auxquelles a donné lieu la direction des relations extérieures de la France depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. Il renferme aussi beaucoup de documents, très variés quant à l'origine et au sujet, tout à fait analogues aux recueils histo-

riques qui forment ordinairement les fonds de manuscrits dans les grandes bibliothèques publiques.

Tous les manuscrits du département des affaires étrangères, autres que les correspondances diplomatiques, ont formé une série qui a reçu la dénomination de *Mémoires et documents*. Ce qui, dans cette série, a été rangé sous la rubrique *France*, constitue une suite d'un peu plus de 1,883 volumes, dont la variété est telle que, pour en rendre l'usage possible, il fallait en faire imprimer un inventaire. On comprend donc l'utilité du volume dont nous annonçons aujourd'hui la publication. Il nous offre, en effet, la notice sommaire, mais parfaitement suffisante, d'environ 1,883 volumes manuscrits qui touchent à tous les points de notre histoire. Les documents modernes y tiennent la plus large place, mais le moyen âge y est aussi représenté. La lecture de cet inventaire s'impose donc à tous ceux qui veulent étudier l'histoire d'après les documents originaux. En le dépouillant, ils éprouveront plus d'une surprise agréable, surtout pour ce qui concerne l'histoire et l'administration de la plupart de nos provinces.

Un exemple donnera une idée de la variété des articles de l'inventaire. Entre le n° 230 (Table alphabétique des Mémoires de Saint-Simon, écrite de la main même de l'illustre historien) et les n°s 231-239 (Anecdotes historiques tirées des Mémoires de Saint-Simon), on y trouvera, sous le n° 230 bis, un beau manuscrit du XIIIe siècle, contenant la traduction française du grand ouvrage de Guillaume de Tyr, continué jusqu'en 1231.

Il n'y a que des éloges à donner au plan adopté pour la rédaction de l'inventaire. Les notices en ont été rédigées avec soin et intelligence, de façon à bien faire connaître l'origine de chaque volume et la nature des renseignements qu'on y peut aller rechercher. Une courte préface, dans laquelle est clairement résumée l'histoire du dépôt, et une table alphabétique très détaillée, ajoutent encore à l'intérêt et à l'utilité du volume. Il est juste de consigner ici les noms des collaborateurs auxquels nous devons ce précieux inventaire :

Chef de la division des archives : M. Girard de Rialle.

Chef du bureau historique : M. Hanotaux.

Commis principal et attachés : MM. le vicomte Menjot d'Elbenne, J. Kaulek, Gouault, H. Deloncle, Libois, Quellien.

Commissaire délégué : M. G. Picot, membre de l'Institut.

Une telle publication fait honneur à l'administration du ministère des affaires étrangères ; elle justifie les espérances qu'avait fait naître le décret du 7 février 1880, portant réorganisation de la commission des archives diplomatiques.

L. Delisle.

Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180), par M. Achille Luchaire. Paris, imprimerie nationale, Alphonse Picard, libraire-éditeur, 1883. 2 vol. in-8°, xvi-328, 372 p. Prix : 15 fr.

Cet ouvrage considérable se recommande à la fois par les qualités du fond et de la forme. Il est appelé à prendre place à côté des meilleurs travaux qui aient paru depuis plusieurs années sur l'histoire de nos institutions, tels que le beau livre de M. Edgar Loening sur le droit ecclésiastique en Gaule[1] et les études, malheureusement inachevées, du regretté Jules Tardif, sur la monarchie mérovingienne[2]. M. Luchaire a fait une étude approfondie des monuments originaux de l'histoire de France au xie et au xiie siècle ; il a consulté et utilisé, dans une juste mesure, les principaux travaux des érudits français et étrangers. Il s'est sévèrement astreint à n'invoquer que des documents de l'époque précise où il a voulu se renfermer, à n'alléguer aucun fait sur des témoignages de seconde main, enfin à tirer des textes tout ce qu'ils disent, mais rien de plus, sans faire aucune part aux hypothèses et aux systèmes. Il expose les résultats de ses recherches avec l'ordre et la netteté qui sont, en ce genre d'ouvrage, les qualités maîtresses de l'écrivain.

L'ouvrage est divisé en cinq livres. Dans le premier, l'auteur traite, d'une manière générale, de la royauté capétienne, de ses caractères essentiels, de sa transmission, etc. ; dans les trois suivants, des organes de la royauté (grands officiers, prévôts, etc.), de ses fonctions (législation, juridiction) et de ses relations avec les autres pouvoirs (la féodalité, le clergé, les communes). Le cinquième livre est consacré à l'étude du caractère particulier de chacun des six premiers rois capétiens, de la politique et de l'importance historique de chaque règne.

L'époque des premiers Capétiens est une période de transition ; le caractère distinctif des institutions de ce temps n'est donc pas l'originalité. L'un des mérites de l'ouvrage de M. Luchaire est précisément de montrer, plus clairement qu'on ne l'avait fait encore, que ce qu'on appelle parfois la révolution de 987 a bien peu changé l'ordre des choses en France, et combien la royauté des premiers Capétiens ressemble à celle des derniers Carolingiens. Il n'y a pas eu de révolution, comme on est porté à se l'imaginer, avec nos idées modernes sur la transmission des couronnes, en voyant l'année 987 marquer la fin d'une dynastie et l'avènement d'une autre. Avant Hugues Capet, on avait déjà vu

1. *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, Strassburg, 1878, 2 vol. in-8° : I, *Das Kirchenrecht in Gallien von Constantin bis Chlodovech ;* II, *Das Kirchenrecht im Reiche der Merowinger.*

2. *Études sur les institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1881, in-8°.

sur le trône trois rois étrangers à la famille de Charlemagne, Eudes, Robert Ier et Raoul; le fait est qu'au xe siècle, et longtemps encore après, la monarchie était élective et non héréditaire : M. Luchaire le prouve, bien qu'il ne l'articule pas d'une façon catégorique. Hugues est arrivé régulièrement au trône, par la même voie que ses prédécesseurs, et il n'a eu autre chose à cœur que de continuer leur œuvre. Les premiers Capétiens, comme tous les rois de France, ont combattu la féodalité ; jamais ni eux ni leurs sujets n'ont eu l'idée, mise en avant par quelques modernes, que leur royauté fût une monarchie « féodale » et que le roi de France ne fût que le premier d'entre les barons. L'élection et le sacre donnaient au souverain un titre antérieur et supérieur à ceux de la hiérarchie seigneuriale. L'Église, la première, reconnaissait et proclamait les droits attachés à ce titre sacré ; aussi les six premiers Capétiens, et c'est une autre ressemblance entre eux et les Carolingiens, se sont-ils presque toujours appuyés sur l'épiscopat. M. Luchaire montre que, jusqu'au règne de Philippe-Auguste, qui fonda l'administration royale par la création des baillis, les évêques furent les agents et les représentants principaux de la royauté dans les provinces.

On sait que, pour transformer leur pouvoir électif en monarchie héréditaire, les Capétiens eurent recours à l'expédient de faire élire et couronner chaque fois l'héritier du trône du vivant de son père. M. Luchaire insiste avec raison sur cet usage, qui fut suivi par tous les rois, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis VII, sauf une exception : Louis VI fut élu du vivant de Philippe Ier, mais couronné seulement après sa mort. Le couronnement du fils du roi le faisait roi lui-même, et il était en titre l'égal de son père ; on disait dès lors « les rois, » au pluriel. On devrait peut-être s'habituer à adopter cette manière de parler, qui est celle du temps, et aussi à ne plus découper l'histoire de cette époque, comme le fait encore même M. Luchaire, en « règnes » comptés de la mort d'un roi à celle du suivant. C'est faire commencer le règne de chacun assez longtemps après le moment où il a vraiment commencé de régner, non seulement de nom, mais souvent aussi de fait : ne voyons-nous pas Robert contrecarrer la politique de Hugues Capet, Louis VI, simple roi élu, *rex designatus,* gouverner à la place de son père, affaibli par l'âge, et Philippe-Auguste agir de même pendant la dernière année du règne de Louis VII [1] ?

Dans le détail, l'exposé de M. Luchaire prête tout au plus à une ou deux observations. T. I, p. 187, l'auteur décrit les formalités de la rédaction et de l'expédition d'un diplôme royal, telles qu'elles sont mentionnées dans les formules des actes : dictée du texte par le chancelier, lecture publique devant la cour assemblée, apposition du sceau et de la signature autographe du roi, etc. Il est permis de croire qu'en

1. Luchaire, t. I, p. 131, 137, 139.

fait les choses ne se passaient pas toujours avec cette solennité, et que, le plus souvent, les diplômes étaient copiés sur une minute plutôt que dictés, collationnés et scellés dans un bureau de chancellerie plutôt que devant le roi et sa cour. Dans le chapitre consacré à la justice royale, on est étonné de ne trouver aucune mention de la condamnation des hérétiques d'Orléans par-devant le roi Robert, en 1022 ; c'est un exemple notable de l'exercice de la juridiction criminelle par le roi en personne.

Il ne faut pas terminer cet article sans signaler les utiles appendices placés à la fin du second volume. On y trouve, avec des éclaircissements sur quelques points particuliers et un certain nombre de pièces inédites, une liste des prévôtés royales sous Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI et Louis VII, des notices biographiques sur neuf conseillers des rois Philippe Ier, Louis VI et Louis VII, une liste de 84 procès soumis à la cour du roi, de 1137 à 1180, enfin un tableau des séjours des rois de France, année par année, de 997 à 1137, d'après les dates des diplômes.

Julien Havet.

Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry, 1464-1505, par M. R. de Maulde, ancien élève de l'École des chartes, ancien sous-préfet, d'après des documents inédits recueillis par l'auteur avec la collaboration de MM. Sorin et de la Guère. Paris, H. Champion. In-8°, xi-486 pages.

C'est une lamentable histoire que celle de cette pauvre fille de Louis XI, disgraciée de la nature, éloignée d'abord de sa mère, puis mariée de force au duc d'Orléans, qui ne put jamais la souffrir. L'infortunée princesse n'a fait de bruit dans le monde que celui qu'y ont soulevé ses malheurs. Le scandaleux procès en nullité de mariage, intenté contre elle en 1498 par son mari devenu roi et désireux d'épouser Anne de Bretagne, n'aigrit pas cette âme douce, mais accentua ses tendances à l'exaltation mystique. La fondation de l'ordre de l'Annonciade, monument élevé aux vertus de la Vierge, a valu tardivement à Jeanne le titre de « Bienheureuse ». De là toute une série de biographies écrites en vue de la canonisation ou dictées par une ferveur religieuse qui s'est peu souciée de la vérité historique.

M. de Maulde a pensé que cette pâle figure de Jeanne gagnerait à être replacée dans son véritable milieu et il a tenté, non sans succès, de l'éclairer d'un jour plus vrai. Pour cela, il s'est adressé à deux séries de documents : le procès en nullité de mariage, encore inédit, dont subsistent trois expéditions contemporaines, et la procédure de canonisation, qui dura de 1614 à 1775. De ces deux témoignages, le premier seul possède une véritable valeur, mais son intérêt est grand et M. de Maulde en a tiré des détails plus curieux que flatteurs sur Louis XI et son entourage.

Il y aurait bien quelques réserves à faire sur la façon dont l'auteur a essayé de rajeunir son sujet (p. 10, 23, 26, 100, 112, 119, 215, 309, 377, etc.). Le livre eût gagné à être plus condensé, et il semble que M. de Maulde ait eu quelque peine à se dégager de l'influence de tant de pieux biographes, ses prédécesseurs (chap. XI et XII). — Pourquoi citer (p. 339), sans la traiter comme elle le mérite, la fable odieuse des enfants de Nemours placés par ordre de Louis XI sous l'échafaud de leur père? — C'est au 22 avril 1487, et non 1488, qu'il faut rapporter la lettre de Charles VIII à Dammartin, datée des Ponts-de-Cé (p. 204 s.). — Une critique plus grave pour finir. M. de Maulde reproche à Charles d'Orléans, mort en 1465, certaine lettre d'allure grivoise, imprimée p. 14 d'après le ms. fr. 2915 de la Bibliothèque nationale. Or, cette lettre est, à l'examen, du second quart du XVIe siècle. Elle est adressée à « Monsr le Grand Maistre » Anne de Montmorency. La reine dont il s'agit est Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et Madame Isabeau n'est autre que sa belle-sœur, Isabelle d'Albret. Quant au « Charles » qui a signé cette épître, peu digne de passer à la postérité, c'est, à n'en pas douter, Charles de France, duc d'Angoulême, fils de François Ier. Il naquit en 1522 et mourut en 1545.

B. DE MANDROT.

Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au Temple, d'après des documents inédits des Archives nationales, par R. CHANTELAUZE. Paris, F. Didot, 1884.

« La seule manière de traiter un pareil sujet, au point de vue de la science, c'est de le reprendre en sous-œuvre, en l'étayant uniquement sur des documents authentiques et de bon aloi, en usant de la critique la plus rigoureuse, en bannissant avec le plus grand soin tout ce qui, de près ou de loin, pourrait toucher au roman. Il ne s'agit plus de faire du roman, mais de l'histoire; de faire répandre de nouvelles larmes au lecteur, mais de lui prouver enfin que Louis XVII ne s'est jamais évadé du Temple, et qu'il y est mort le 8 juin 1795. C'est ce que nous avons essayé, non sans quelque confiance d'avoir éclairé le sujet d'une lumière définitive. »

Ainsi s'exprime M. Chantelauze dans son introduction, en rappelant les travaux déjà publiés sur le même sujet; et l'on peut dire qu'il a à peu près atteint le but qu'il s'était ainsi proposé. Sans doute la voie était déjà tracée, et un succès légitime a consacré l'ouvrage de M. de Beauchesne, mais il y avait évidemment encore à faire, et la lecture du nouveau volume le prouve facilement. M. de Beauchesne, en dépit de « tant de fils conducteurs qui devaient le mener à la démonstration de la vérité, » n'a pas su établir son récit sur des bases assez inébranlables, sur des preuves assez indiscutables. Qu'un pareil sujet

entraîne le narrateur à rendre son discours éloquent et pathétique, rien de mieux; mais peut-il rien perdre à être soumis à la critique la plus minutieuse des faits, et l'œuvre est-elle complète si cette critique fait défaut? — C'est là ce qui fera la supériorité de M. Chantelauze aux yeux de tous ceux qui tiennent avant tout à être *éclairés* et veulent plutôt des choses que des mots. Son récit net et précis, sans phrases, qui ne s'écarte jamais de son plan, qui veut prouver et non attendrir, qui discute et raisonne ce qu'il établit, n'en est, à mon sens, dans l'affreuse nudité des faits, que plus attachant et plus pathétique.

Jusqu'à présent les preuves concluantes, les témoignages indiscutables semblaient faire défaut. Les recherches tentées à l'époque où elles étaient encore possibles n'avaient jamais été bien loin et n'avaient pas amené de résultat. L'historien ne pouvait que suppléer par d'habiles conjectures à l'incertitude des faits. — Ainsi, on n'ignorait pas que Louis XVIII avait ordonné quelques enquêtes; mais on ne connaissait que celle du cimetière Sainte-Marguerite, et celle qui eut pour but de constater l'authenticité du cœur de Louis XVII, gardé par Pelletan, toutes deux d'une importance restreinte. — Mais une autre enquête, d'une valeur bien autrement précieuse, avait été secrètement menée à bien par les ordres du même Louis XVIII. Dans le dessein de récompenser d'obscurs dévouements à la famille royale, il fit rechercher tous les personnages qui, de près ou de loin, avaient vu les prisonniers du Temple et leur avaient témoigné respect et sympathie. La mission confiée au comte Decazes, ministre de la police générale, secondé par le comte Anglès, préfet de police, fut accomplie en secret, et les pièces furent déposées aux Archives, sans que le roi eût songé à s'en faire une arme contre l'opposition. Ceci date de 1817, et, depuis, nul n'a connu le précieux dossier. Seul, en 1874, un magistrat découvrit, à l'occasion du procès Naündorff, une des pièces les plus importantes, et l'on s'en servit dans l'arrêté comme d'une preuve sans réplique : c'est sur ses traces que M. Chantelauze a pu découvrir l'enquête complète.

Voici les principaux personnages retrouvés par les agents du comte Anglès : — *Caron,* d'abord, le garçon-servant du prince, qui lui apportait trois fois par jour son repas, et déclara l'avoir fait jusqu'à une demi-heure avant sa mort. — *Gomin,* l'un des derniers gardiens, fort apprécié de Madame Royale, qui se fit accompagner par lui à Vienne. — *Lasne,* le dernier gardien, véritable homme de bien. — La veuve de *Baron,* l'ancien porte-clefs du Temple, où il était serviteur du comte d'Artois depuis 1777 et où il resta par dévouement pour la famille royale. Madame Royale le prit à son service. Lui aussi entrait trois fois par jour dans la prison du prince, et cela depuis son arrivée au Temple jusqu'à sa mort : c'est d'après ses renseignements que Madame Royale composa ses mémoires. — Les docteurs *Pelletan* et *Dumangin*, médecins du prince pendant les dernières semaines, et qui firent l'autopsie. —

La veuve *Simon,* réfugiée alors aux Incurables, où elle mourut en 1819. — Enfin le commissaire civil *Damont,* de service au Temple le jour de la mort du prince, témoin de cette mort, de l'autopsie et des obsèques : le procès-verbal de son interrogatoire par le comte Anglès et sa relation autographe sont particulièrement détaillés[1]. Il y déclare, comme les autres, avoir déjà vu autrefois l'enfant et le reconnaître aisément. Du reste, « jamais témoin n'offrit plus de garanties d'honorabilité. »

Cette enquête est donc le fond des documents nouveaux apportés par M. Chantelauze à l'histoire de Louis XVII, et elle suffit, du reste, à imprimer à son récit un caractère autrement précis que les précédents. D'autres détails inédits importants, tels que la relation de Barras visitant le Temple, le 9 thermidor, et d'habiles conjectures le complètent. Le but principal de l'auteur, c'est de montrer l'identité du Dauphin comme prouvée, depuis son entrée au Temple jusqu'à sa mort, par une suite non interrompue de témoins de tous les partis. Sur ce point, il accumule les détails et les témoignages : visiteurs et gardiens sont unanimes. Tous ont déjà vu l'enfant et le reconnaissent. Les doutes ne sont venus que du dehors. Le roman de la substitution s'appuie sur des hypothèses dénuées de tout fondement. L'autopsie, par exemple, a servi de base pour nier l'identité de l'enfant : mais on n'a pas réfléchi que le premier Dauphin était mort (le 4 juin 1789) d'une maladie scrofuleuse, et que d'ailleurs les conditions particulièrement odieuses de l'emprisonnement du prince dans les derniers temps devaient inévitablement amener un pareil résultat. L'enfant avait toujours été délicat, des détails inédits nous le font connaître, et il ne se remit jamais bien de ses premières maladies.

Une autre fable a été mise en avant, celle de l'enfant muet, que l'on aurait substitué au prince ; mais elle tombe d'elle-même, car le mutisme de celui-ci n'était rien moins qu'absolu, on en a des preuves sans réplique. Enfin d'où vient la légende de l'enlèvement opéré par le comte de Frotté ? Elle est tout entière dans un roman de Regnault Warin, paru en 1801, sous le titre de : *le Cimetière de la Madeleine.* C'est là que les faux Dauphins ont puisé successivement tous les détails d'un fait dont l'idée seule pouvait avoir quelque vraisemblance : Frotté a déclaré lui-même n'avoir jamais été au Temple[2]. Je n'insiste pas sur la mort subite du chirurgien Desault, mise également en avant pour prouver l'existence d'un secret, et rien moins que mystérieuse. Bichat a donné des détails sur l'autopsie : son maître, depuis longtemps atteint, avait été emporté par une fièvre maligne.

Reste la dernière question, celle de l'inhumation de Louis XVII.

1. On trouvera ces deux pièces inédites à la fin du volume.

2. Ceci avait déjà été étudié minutieusement et démontré par M. de la Sicotière : *les Faux Louis XVII,* 1882.

M. Chantelauze la traite dans un chapitre qu'il intitule : *les Mystères du cimetière Sainte-Marguerite.* Mais ici il n'a malheureusement guère pu que reproduire les faits rapportés par M. de Beauchesne, et ces faits, quelque présomption qu'ils puissent donner, laissent encore place à la conjecture. Que le corps ait été placé d'abord au cimetière Sainte-Marguerite, dans la fosse commune, puis qu'il en ait été retiré, cela est hors de doute : mais qu'est-il devenu ensuite ? Louis XVIII fit faire une enquête, et une fouille allait même être opérée à l'endroit indiqué par le fossoyeur Valentin, quand les efforts malveillants de l'opposition et de fausses révélations firent tout arrêter. M. Chantelauze s'efforce de démontrer l'invraisemblance de tous ces récits, et insiste sur le témoignage très précis de Valentin, témoignage malheureusement incontrôlable et qui n'a pu être apporté que par sa veuve. C'est là, du reste, une question secondaire dans le but que M. Chantelauze se proposait et qu'il a atteint. Tous ces faits, toutes ces difficultés sont discutés à nouveau et éclaircis par lui avec le soin le plus minutieux. Aussi n'a-t-il pas de peine à conclure dans un tableau d'ensemble et à faire toucher du doigt une dernière fois au lecteur la réalité sans réplique de son récit.

Une des discussions les plus nouvelles et les plus originales du volume est celle qui établit nettement quels ont été les desseins de la Convention d'une part, et de la Commune de l'autre, pendant l'emprisonnement du Dauphin. C'est « après mûre réflexion, » et comme le fruit d'une conviction profonde que M. Chantelauze présente ses idées sur ce sujet, et y revient sans cesse. Il convient donc de les noter ici. « D'une part, dit-il, la captivité de Louis XVII empêchait la reconstitution de la monarchie et paralysait en grande partie l'action du parti royaliste, et, d'autre part, il était d'un intérêt immense pour la Convention que l'enfant ne mourût pas; car, lui mort, il semblait hors de doute que la royauté reprendrait de nouvelles forces dans la personne de son successeur. » Aussi ne peut-on admettre que la Convention voulût vraiment se défaire du prince : elle tenait au contraire à le garder en otage, pour empêcher l'avènement du comte de Provence. C'est en examinant la conduite de Simon que M. Chantelauze montre l'évidence du fait. Simon avait fait ses preuves en découvrant la conspiration de Michonis : quand la Convention le chargea de la garde du prince, elle lui confia une mission secrète, celle de préparer les éléments du procès criminel de la reine et de Madame Élisabeth, en arrachant par la terreur et la violence à l'enfant toutes les déclarations qui pourraient les compromettre, et surtout en lui dictant ce qu'il ne pouvait pas même imaginer. De là ces dépositions monstrueuses dont le procès-verbal est souillé. Après la mort de la reine, Simon changea de conduite, ne terrorisa plus son *élève,* chercha à se distraire avec lui, puis, n'ayant plus de rôle à jouer, s'ennuya et donna sa démission.

Tout autre est la conduite de la Commune, à qui la Convention confia ensuite le prince, et qui ne garda plus aucun ménagement. Louis XVII, regardé jusqu'alors comme prisonnier d'État, se vit traité comme le dernier des criminels. A peine âgé de huit ans, on l'enferme dans un cachot où, pendant plus de six mois, la solitude absolue et la corruption de l'air le rendent scrofuleux et à peu près idiot. Ce n'est qu'au dernier moment que la Convention s'inquiète de son prisonnier et tente de l'arracher à la mort; mais, comme elle veut avant tout prévenir un enlèvement, elle redouble de précautions inouïes, sans changer le régime de l'enfant.

J'avoue que l'idée de M. Chantelauze est fort vraisemblable; mais elle peut encore être discutée, quand ce ne serait que par l'indifférence avec laquelle la Convention accueillit la nouvelle de la mort du petit roi, et la consternation que cette mort répandit dans le parti royaliste. Après cela, la Convention n'a peut-être pas cru devoir suivre jusqu'au bout le même plan de conduite.

En somme, le nouveau livre de M. Chantelauze nous paraît remarquable par l'abondance des documents, la précision et la simplicité du récit, la discussion logique et serrée, toutes qualités indispensables, surtout dans une étude de ces temps si voisins de nous et qui ont besoin d'une vue attentive pour être bien saisis. L'auteur avoue avoir quelque confiance que son œuvre est définitive; nous le croyons avec lui[1].

H. de Curzon.

La Renaissance en France, par Léon Palustre. 9e et 10e livraisons : Normandie.

Les deux fascicules qui viennent de paraître récemment et qui comprennent tous les départements de l'ancienne Normandie terminent le deuxième volume de l'ouvrage entrepris par M. Palustre. La région du Nord, formant le tiers de la publication, est maintenant complète. Ainsi, quand bien même ce beau monument, érigé en l'honneur des maîtres français, viendrait à être interrompu par quelqu'un de ces accidents qui menacent toujours une œuvre de longue haleine, on posséderait déjà un tout complet en modifiant légèrement le titre du livre et en intitulant l'ouvrage : *la Renaissance dans le nord de la France*. Nous espérons bien que M. Palustre aura le courage et le temps de mener à bonne fin sa glorieuse entreprise. Dans la première des deux livraisons

1. L'exécution matérielle du volume est satisfaisante. On l'a illustré de quelques gravures, qui du reste ne se rapportent qu'aux premiers chapitres : un portrait du Dauphin, par Mme Vigée-Lebrun, et quelques plans et coupes de la tour du Temple. Parmi celles-ci, les nos 5 et 6 sont les plus intéressants, parce qu'ils ne se trouvent que dans la grande publication de *Paris à travers les âges*, récemment parue.

parues depuis peu, l'auteur passe successivement en revue la cathédrale de Rouen, la chapelle dite de Saint-Romain, de la même ville, les églises Sainte-Marie de Caudebec, Saint-Remy et Saint-Jacques de Dieppe, Notre-Dame du Havre, les ruines de l'abbaye de Valmont, la belle église de Gisors, dont les travaux furent dirigés par la famille des Grappin, la façade nord de la cathédrale d'Évreux, due à Jean Cossart, l'église de Tillières, qui a servi de type à de nombreuses et remarquables constructions normandes, et celles de Pont-Audemer, d'Ivry-la-Bataille, réédifiée vers 1550, du Grand-Andely. Dans l'Orne, M. Palustre est arrêté par une chapelle du plus charmant caractère et cependant peu connue jusqu'ici, Notre-Dame-de-Pitié, à Longni. Dans la ville de Caen, il étudie le chœur de Saint-Pierre et le portail de Saint-Gilles, et diverses maisons dont la plus connue porte le nom de maison des Gendarmes. Le chœur de Saint-Pierre fut érigé par Hector Sohier, architecte de grand mérite, à qui M. Palustre fait honneur de la construction des châteaux de Lasson, à 9 kilomètres de Caen, et de Chanteloup, dans la Manche. Quelques pages sur le porche de la Sainte-Trinité de Falaise et la lanterne de l'église Saint-Pierre à Coutances terminent cette livraison.

Si l'auteur avait rigoureusement suivi les divisions annoncées sur la couverture du 9e fascicule, la première livraison consacrée à la Normandie devait comprendre les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, tandis que les trois autres départements normands (Orne, Calvados et Manche) eussent fourni la matière du dixième fascicule. On a vu, par l'énumération des édifices décrits dans la première de ces deux livraisons, que cette division un peu arbitraire n'a pas été strictement observée. Il en résulte bien quelque confusion. Toutefois nous croyons que M. Palustre avait des raisons sérieuses pour agir ainsi. Il y a en effet entre les constructions de la même époque et de la même province des affinités que le rapprochement seul fait ressortir. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir reparaître dans le fascicule qui nous reste à examiner des villes et des édifices déjà mentionnés dans le précédent.

Cette dixième livraison débute par une étude générale sur les vitraux du XVIe siècle existant encore dans les églises normandes. Ces vitraux sont nombreux. On en rencontre dans près de cent églises différentes. Ceux de Saint-Patrice et de Saint-Vincent de Rouen méritent particulièrement l'attention. M. Palustre a retrouvé sur ces verrières les initiales d'Engrand et de Jean le Prince, les grands artistes de Beauvais. Les verres peints qui se voient à Gisors, au Grand-Andely, à Alençon, à Argentan, enfin dans l'abside de Conches indiquent l'existence d'une nombreuse école de peintres verriers normands. M. Palustre aurait trouvé dans l'ouvrage de M. Le Vaillant de la Fieffe, publié en 1873, sur *les Verreries de la Normandie, les gentilshommes et artistes verriers normands,* des renseignements précis sur ces vitraux du XVIe siècle.

Après ce chapitre sur la verrerie, l'auteur revient aux œuvres monumentales de la Renaissance ; il passe en revue les délicates clôtures des chapelles de l'abbaye de Fécamp, le somptueux tombeau de Georges d'Amboise, celui de Louis de Brézé, les fameuses portes en bois de Saint-Maclou, une des œuvres authentiques de Jean Goujon, les Évangélistes d'Alençon, les boiseries de l'église Saint-Vincent de Rouen et de la cathédrale de Bayeux.

Le château de Gaillon fait l'objet d'un chapitre spécial. Grâce aux comptes publiés par M. Deville, on connaît exactement les architectes qui l'ont construit, les artistes qui l'ont décoré. L'École des Beaux-Arts a reçu une partie des débris de la somptueuse habitation du cardinal d'Amboise, tandis que le Louvre recueillait un certain nombre de sculptures venant de cette habitation princière, notamment le Saint-Georges combattant le dragon, de Michel Colombe. Après le château de Gaillon, M. Palustre étudie un certain nombre de demeures seigneuriales sur lesquelles la Renaissance a laissé son empreinte : le château d'O, près de Séez, en partie détruit en 1770, celui de Bainvilliers, près d'Harfleur, ceux d'Auffray, entre Yvetot et Veulettes, de Mesnières, aux environs de Neufchâtel, d'Angerville-Bailleul, dans le canton de Goderville, de Fontaine-Henri, non loin de Saint-Aubin-sur-Mer et de Langrune, de Tourlaville, près Cherbourg, enfin de Charleval, qui n'est connu que par les planches de Ducerceau.

Certains de ces édifices mériteraient de faire l'objet d'une monographie détaillée; c'est à peine si M. Palustre peut en donner une description concise. Pour bien d'autres, il est réduit à une sèche énumération. Il n'a pas été question jusqu'ici des vieilles maisons de bois et des constructions du XVIe siècle, encore si nombreuses à Rouen. Elles sont groupées dans un chapitre particulier, où l'hôtel du Bourgtheroulde tient une large place. Au sujet de ce fameux édifice, M. Palustre constate l'identité que présentent les sujets des bas-reliefs surmontant les fenêtres du premier étage avec les tapisseries représentant les Triomphes de Pétrarque. La remarque est nouvelle ; elle a son prix, car elle montre l'influence exercée par les tapissiers et leurs œuvres sur les artistes qui les entouraient.

Le manoir d'Ango, près de Dieppe, sa galerie couverte, son élégant colombier, l'hôtel d'Écoville, à Caen, un des chefs-d'œuvre de l'architecture française, celui de Than, enfin quelques constructions moins importantes font l'objet du dernier chapitre consacré à la Normandie.

Les planches à l'eau-forte, dues pour la plupart à M. Sadoux, qui a emprunté quelquefois le concours de MM. Gaujean et Boulard, sont exécutées avec le plus grand soin. Nous signalerons les plus remarquables de ces illustrations : dans la 9e livraison : la façade de l'église de Gisors ; une vue générale de l'église de Longni (Orne) ; le chœur de l'église Saint-Pierre, à Caen ; une vue des voûtes de la même église ; la

façade du château de Chanteloup (Manche). Dans la 10e livraison : le tombeau du cardinal d'Amboise, grande planche double ; la porte de Saint-Maclou ; l'hôtel du Bourgtheroulde ; l'hôtel d'Écoville.

Ce dernier fascicule contient aussi la préface de l'ouvrage, les titres et tables des tomes I et II, enfin une table analytique de tous les noms d'artistes cités dans les deux premiers volumes. Cette table était un instrument de recherche indispensable. En effet, le livre de M. Palustre sera souvent consulté, car il fait désormais autorité dans la matière.

Il est juste de louer le luxe typographique de cette publication, qui comptera parmi les plus soignées et les plus somptueuses de notre temps ; elle fait le plus grand honneur à la maison Quantin.

Jules Guiffrey.

Les Curiositez de Paris, réimprimées d'après l'édition originale de 1716, par les soins de la Société d'encouragement pour la propagation des livres d'art. Paris, Quantin, 1883. Gr. in-8°, xx-400 pages.

L'édition originale des *Curiositez de Paris,* de 1716, est un petit volume sans apparence, assez mal imprimé, plus mal illustré, mais portatif. Aussi eut-il un grand succès auprès du public auquel il s'adressait et qu'effrayait la longueur de l'ouvrage de G. Brice : dès 1719 il s'en fit une seconde édition. Une troisième parut en 1760, une quatrième en 1771, enfin une cinquième et dernière en 1778 ; après quoi le *Guide* de Thiéry, de 1786, hérita du succès et de la vogue de son devancier. On peut ajouter que l'ouvrage eut aussi les honneurs de la contrefaçon hollandaise et du plagiat allemand.

La première édition n'avait qu'un volume ; les suivantes en eurent deux et furent en général mieux soignées ; mais elles sont bien moins rares, et du reste moins curieuses pour nous. Aussi est-ce la première que l'on vient de rééditer, dans toute son intégrité. Cette belle réimpression est précédée d'une introduction des plus nourries, où notre confrère M. de Montaiglon établit péremptoirement à qui doit revenir la paternité de l'ouvrage. La question était en effet assez délicate. Le titre porte : *par M. L. R.;* et Quérard et Barbier en ont conclu qu'il fallait y lire le nom de *Le Rouge,* ingénieur et géographe bien connu à cette époque. Mais celui-ci n'a rien écrit avant 1733. De plus, dans un passage de l'édition de 1760, l'auteur des *Curiositez* nous apprend qu'il a donné en 1709 un travail intitulé *Dénombrement du royaume.* Or cet ouvrage est certainement de *Claude-Marin Saugrain,* c'est-à-dire l'éditeur même de notre volume[1].

1. C'est aussi l'éditeur lui-même qui offre son livre à Louis XV, en lui faisant bien remarquer que c'est le premier qui lui soit dédié.

Si les *Curiositez de Paris* n'avaient eu d'autre but que d'abréger les descriptions ou les histoires de Paris, depuis Corrozet jusqu'à Brice, elles n'auraient pas eu le succès qui les accueillit et on ne se soucierait pas tant de les réimprimer. Il n'y faut pas chercher en effet beaucoup de renseignements, surtout de détails nouveaux sur les monuments ou leur histoire : on perdrait son temps. La concurrence bien modeste que Saugrain fit à Brice, puis à Piganiol, portait sur des détails qui devaient surtout attirer les *curieux* et les étrangers : les objets d'art, les tableaux, les cérémonies. J'ouvre au hasard, et je lis ceci (p. 150), dans la description de la maison du président Le Ragois de Bretonvilliers : « Vous y verrez encore un excellent tableau de Michel-Ange (?), c'est Notre-Seigneur porté dans le tombeau ; et enfin, dans une antichambre, l'admirable et inestimable Descente de croix, peinte par Daniel de Volterre : ce tableau est estimé le plus excellent que l'on ait en France de cet habile Italien. » Voilà des renseignements que l'on ne trouvera pas dans Brice ni dans Piganiol. On pourrait encore signaler les descriptions de Notre-Dame et de la galerie de Rubens au Luxembourg ; aussi les détails sur l'Université et sur la procession du recteur, « comparable à la cérémonie du Doge de Venise, lorsqu'il va, accompagné du Sénat, épouser la mer. »

J'ajoute que le style est approprié au sujet : il est plus facile et plus agréable à lire que beaucoup des ouvrages de ce genre. En somme, malgré sa grande brièveté, le livre est précieux au point de vue de l'histoire de l'art, et digne des soins que la Société d'encouragement lui a donnés. M. de Montaiglon a voulu le rendre encore plus utile en y ajoutant une table de tous les artistes cités ; c'est du reste la seule adjonction au texte original qu'il se soit permise.

Le volume comprend encore, ainsi que l'édition de 1716, les *curiosités* de Versailles, Marly, Vincennes, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain, Sceaux, Fontainebleau et Saint-Denis ; il y a peu de chose à en dire. Puis, une table des rues de Paris, une table analytique, enfin les adresses de tous les conseillers d'État. — Un mot au sujet des figures. On a tenu à laisser dans le texte les petits bois de Vincent Le Sueur, qui en complètent le caractère. Ils sont reproduits en fac-similé et paraissent plus nets que dans l'original, mais ils n'en restent pas moins fort médiocres et insignifiants.

H. de Curzon.

Guide descriptif du Mont-Saint-Michel, par Édouard Corroyer, architecte du gouvernement. Paris, Ducher, 1883. Pet. in-8°, 158 pages.

Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords, pré-

cédée d'une notice historique, par E. Corroyer. Paris, Dumoulin, 1877. In-8°, xvi-437 pages.

Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel, par Mgr Germain, l'abbé P.-M. Brin et Ed. Corroyer. Paris, F. Didot, 1880. Gr. in-8°, 552 pages.

M. Ed. Corroyer vient de publier un nouveau volume sur le Mont-Saint-Michel, un *Guide* simplifié et plus portatif. Sous cette forme l'ouvrage ne dispense pas de la *Description* publiée en 1877, mais il suffit à tous ceux qui ne veulent pas faire une étude spéciale des monuments. Nul mieux que M. Corroyer ne pouvait tracer aux touristes et aux visiteurs un itinéraire commode et exact de ce labyrinthe quelque peu complexe : il est là chez lui, il a fait son domaine de la célèbre abbaye, il l'embellit chaque jour, et de temps en temps il réveille notre curiosité paresseuse et nous presse de venir admirer avec lui le monument et les progrès qu'il fait vers son ancienne perfection.

Voilà en effet un spectacle qui n'a jamais trompé l'attente de personne. Chacun des nombreux visiteurs qui le contemplent pour la première fois est parti la mémoire remplie des éloges et des récits enthousiastes de ses amis; mauvaise condition pour juger sainement, car l'imagination excitée est plus difficile à contenter, ou la froide critique plus prompte à se défier de ses impressions. Pourtant tous reviennent pénétrés d'une sincère admiration. Que serait-ce si l'abbaye n'était pas déchue de son ancienne splendeur !

Ce n'est pas une petite affaire qu'une restauration de cette importance, surtout dans les circonstances toutes particulières où se trouve le Mont-Saint-Michel et après les vicissitudes de toutes sortes qu'il a subies. Les chroniques racontent la fondation de l'abbaye en 708, par saint Aubert, évêque d'Avranches; mais ce n'est qu'à partir du xie siècle que nous pouvons suivre son histoire pas à pas. L'église s'élève en 1020. La crypte ou galerie de l'Aquilon date de Roger II (1106-1122); comme lui, Robert de Thorigni (1154-1186) creuse dans le roc de nombreuses substructions. Puis s'étage cette magnifique Merveille, commencée par Jourdain en 1203, et terminée en 1228, d'un seul jet : aumônerie, cellier, réfectoire, salle des chevaliers, promenoir, dortoir, cloître enfin, tout porte la marque d'une *merveilleuse* unité. L'entrée de l'abbaye, dite Belle-Chaise, date de 1236-1264; le châtelet et les défenses de l'entrée, du commencement du xve siècle. Enfin le chœur de l'église est refait de 1450 à 1521. Mais déjà la ruine avait commencé son œuvre. La foudre avait détruit le clocher en 1300 et incendié l'abbaye en 1350; de nouveaux incendies éclatent en 1564 et en 1594. Enfin, sous prétexte de solidité, on abat en 1776 les trois premières travées de la nef romane, et vers 1780 on plaque la façade gréco-romaine actuelle. Dès lors l'histoire de l'abbaye n'est qu'une longue suite de

mutilations. Elle devient maison de correction en 1811, et de plus prison sous Louis XVIII. Tous les bâtiments, même l'église, sont convertis en ateliers ou en logements, établis à l'aide de cloisons; le sanctuaire seul du chœur garde son autel. En 1834, un dernier incendie cause de si grands dommages à la nef que l'on commence des restaurations factices. Enfin, en 1863, la prison est supprimée et le Mont devient propriété domaniale : l'évêque de Coutances et Avranches, locataire pour neuf ans depuis 1865, rend l'église au culte et nettoie les bâtiments.

C'est en 1872 que le ministre de l'instruction publique fit étudier l'état des monuments et préparer des projets de restauration. Le décret du 20 avril 1874 en affecta la propriété à la commission des monuments historiques. Désormais il est permis d'espérer une restauration successive et complète de ces édifices uniques en France, qui présentent réunis de si beaux spécimens de l'architecture religieuse, monastique et militaire du moyen âge.

Attaché à cette œuvre si considérable depuis 1872, M. Ed. Corroyer a montré que l'on pouvait compter sur lui pour la mener à bien. Ses descriptions comme ses dessins et ses projets de restauration sont nets et précis. Il s'est passionné pour son sujet : non content de son talent d'architecte, il a voulu y joindre une compétence spéciale, par l'étude comparée des textes historiques et des documents archéologiques et lapidaires, étude qu'il a faite minutieusement et pour ainsi dire pierre par pierre. En 1873, 1874 et 1875, M. Corroyer a commencé par exposer au Salon ses principaux dessins [1]. Puis, en 1877, il a livré au public sa *Description* de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Ce charmant volume ne compte pas moins de 159 figures, dont 5 eaux-fortes de L. Gaucherel et un grand plan en couleurs indiquant l'époque des diverses constructions. Lancé comme un premier essai, il comprend néanmoins déjà un nombre respectable de documents et donne une idée suffisamment complète de l'importance et de l'intérêt du monument. Après une introduction historique puisée surtout dans le livre de dom Huynes[2], l'auteur place successivement devant nos yeux les nombreuses merveilles de l'abbaye, rangées dans l'ordre chronologique et restaurées pour un moment comme au temps de leur splendeur. Il termine par quelques notes pratiques destinées à nous en faciliter la visite.

Quelques années après cette œuvre remarquable, en 1880, paraît un beau livre : *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*. L'ouvrage à la fois

1. N°s 1922, 3287 et 3519. Ajoutons que, du premier coup, la 1re médaille lui fut décernée.

2. *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer...* composée l'an 1638. Deux mss. autographes à la Bibliothèque nationale.

religieux[1], historique[2] et archéologique, est rempli, selon la coutume de la maison Didot, de scènes empruntées aux œuvres d'art et aux manuscrits, du moyen âge à nos jours : beaucoup sont fort curieuses. Il n'y a pas moins de 212 figures et de 4 chromolithographies d'après des miniatures, sans compter une photogravure du Saint Michel de Raphaël. Bien que n'occupant qu'une place un peu secondaire, le travail de M. Corroyer donne au volume un intérêt très sensible. Le fond est à peu près le même qu'en 1877, quoique très abrégé, mais les figures sont souvent plus grandes, et de plus il y en a un certain nombre de nouvelles : une vue de la salle des chevaliers, notamment, et plusieurs dessins du cloître, alors en état de restauration ; puis des documents tirés des manuscrits et les croquis de quelques abbayes analogues au Mont-Saint-Michel.

Enfin, ce qui n'était que la partie accessoire et forcément sommaire de la *Description* détaillée, les « notes itinéraires, » M. Corroyer a voulu le développer aujourd'hui et en faire un guide de poche, complément désormais indispensable de toute visite au mont. Il n'y a que 61 figures, mais des plus importantes. Il va sans dire que l'auteur a fait entrer dans ce volume tout ce que la *Description* renfermait d'essentiel : nous n'avons pas à y revenir. Mais il est intéressant de noter les faits nouveaux ajoutés par lui aujourd'hui. D'abord voici où en est la restauration : avant 1877 on avait repris en sous-œuvre les substructions romanes et rétabli quelques remparts. De 1877 à 1881 on a restauré le cloître[3]. En 1880, on a réparé les bastions de la tour Boucle (de l'est) et de la tour Gabriel. Depuis 1882 on travaille au dortoir. Enfin il est un point sur lequel l'auteur insiste vivement et que nous tenons à relever : il s'agit du fameux remblai élevé en 1879. Tout le monde connaît cette digue soi-disant protectrice, que personne n'avait demandée, et qui, appuyée contre les remparts, les *effondre* depuis trois ans, sans que l'on puisse obtenir d'y porter remède. Tout récemment, au Salon de 1883 (n° 5395), on a pu voir les dessins où M. Corroyer démontre le fait jusqu'à l'évidence. Il paraît que l'on va enfin détourner la tête de la digue, mais c'est déjà bien tard.

M. Corroyer nous permettra-t-il de lui rappeler, en terminant, certaine promesse qu'il a faite dans sa préface de 1877, d'une *Monographie archéologique du Mont-Saint-Michel,* où doivent trouver place tant de

1. *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel dans le plan divin*, par Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches.

2. *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel dans l'histoire et la littérature,* par l'abbé M.-P. Brin, prêtre de Saint-Sulpice, directeur au grand séminaire de Coutances.

3. M. Corroyer a exposé au Salon de 1879, n° 5484, les dessins et plans qu'il a faits à cette occasion.

documents précieux dont il n'a pu nous donner qu'un avant-goût? Nous osons espérer qu'il n'attendra pas, pour satisfaire notre vive curiosité, la restauration complète de l'abbaye, qui pourrait bien n'être pas achevée de longtemps.

H. de Curzon.

Rapport à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au nom de la commission chargée d'examiner la restauration récente du bas-côté méridional de la nef de la cathédrale du Mans, par M. Robert Triger.

Malgré sa brièveté, ce rapport contient des vues et des conclusions si justes et si opportunes que nous avons pensé utile de les signaler ici. Elles sont d'ailleurs d'une application générale.

Des restaurations, récemment faites à la cathédrale du Mans, avaient soulevé de divers côtés des critiques assez vives pour que les sociétés savantes locales tinssent à s'en rendre compte par elles-mêmes. Malheureusement, les observations les plus justes en ce sens ne peuvent être faites qu'après coup, quand il n'y a plus de remède. C'est donc avec raison que M. Triger insiste sur ce point que, les églises et monuments historiques étant du domaine public, il serait bon que « l'opinion publique, représentée en pareil cas par les sociétés savantes, ne fût pas *systématiquement laissée de côté,* » et que les projets de restauration des architectes eussent une certaine publicité avant d'être exécutés.

C'est même quelquefois, il faut l'avouer, un véritable droit que réclament les sociétés archéologiques du pays. M. Triger rapporte à ce propos qu'une inscription ayant été récemment découverte, dans les travaux faits au chœur de la cathédrale, on s'empressa de l'envoyer à Paris, sans en communiquer la moindre note à ceux-mêmes qu'elle devait intéresser le plus, aux archéologues du Mans.

Voici donc les vœux que la Société de cette ville s'est proposé de transmettre à qui de droit :

« 1° Lorsqu'un projet de restauration aura été adopté en principe, les plans et les documents faisant connaître la partie du monument sur laquelle porte ce projet, le but général qu'il se propose et tous les détails qu'il doit modifier seront déposés à la préfecture du département pendant un temps suffisant pour que les sociétés savantes, avisées par l'autorité compétente, puissent en prendre connaissance; leurs observations seront jointes au dossier et transmises avec lui au ministère.

« 2° Lorsqu'un détail quelconque de l'édifice devra disparaître par suite de la restauration, le service des architectes diocésains, appelé à en conserver le souvenir par des plans, coupes ou dessins, sera invité à déposer un exemplaire de ces plans, coupes ou dessins, aux archives du département, à titre de documents historiques.

« 3° Enfin, lorsqu'au cours des travaux une découverte archéologique aura été faite, les Sociétés locales compétentes en seront avisées sur-le-champ et mises à même, si elles le jugent à propos, de faire étudier les objets trouvés. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces justes réclamations et souhaiter qu'elles obtiennent un jour gain de cause.

H. de Curzon.

Notes de M. de Caumartin, sur la recherche des nobles de la province de Champagne en 1673, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale. Paris, H. Champion, 1883. In-12, 101 p.

Les notes publiées dans ce volume par M. Édouard de Barthélemy sont celles que Caumartin, intendant de Champagne, chargé par un arrêt du 22 mars 1666 de la recherche des usurpateurs de noblesse dans sa généralité, avait placées en regard de chaque nom pour motiver ses décisions. Relevées par d'Hozier, elles forment le complément naturel du procès-verbal de la recherche de Champagne imprimé en 1673, à Châlons, chez Seneuse, et montrent le soin que Caumartin apportait à l'exécution de cette mission. Elles sont suivies des listes des usurpateurs condamnés et de ceux qui avaient été provisoirement ajournés.

En tête de ce petit volume, M. Anatole de Barthélemy a résumé, dans une dissertation de quelques pages, les données acquises sur la prétendue noblesse maternelle de Champagne, qui a été depuis vingt-cinq ans l'objet de nombreuses discussions. Rendant aux textes souvent altérés par de fausses interprétations leur véritable sens et en faisant connaître de nouveaux, notre savant confrère montre clairement que les droits accordés en Champagne aux enfants nés d'un roturier et d'une fille noble n'ont jamais eu pour but de leur conférer la noblesse, mais seulement de les faire jouir de privilèges coutumiers particuliers ; de plus, ainsi que cela est dit expressément dans la coutume du Barrois, ils ne pouvaient profiter de cette faveur qu'en renonçant à la succession paternelle. M. de Barthélemy rappelle en même temps que ces privilèges offrent une grande analogie avec ceux des monnoyers de Champagne, qui se transmettaient à leurs enfants des deux sexes, et qui sont devenus, dans bien des cas, les titres invoqués par les familles en faveur de la noblesse maternelle.

Un de nos confrères a bien voulu nous communiquer un texte relevé trop tard pour que M. de Barthélemy ait pu s'en servir. Dans un manuscrit du Grand Coutumier, de la première moitié du xve siècle (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3555), on lit un article de déclarations du conseil relatives aux francs-fiefs, ainsi conçu : « Et se icellui nonnoble fait aucunes acquisicions de fiefz nobles et puis meurt, par quoy sa femme noble ait la moitié de icelles acquisicions et leurs enfans l'autre moitié, la

femme noble ne paiera riens pour sa moitié pour ce qu'elle est noble, mais les enfans paieront pour ce qu'ilz ne autres n'acquierent aucune noblesse de par la mère, mais l'en acquiert noblesse de par le père. » A la suite de ce texte, on remarque une glose qui ne se trouve pas dans les autres manuscrits et qui est ainsi conçue : « Verumptamen, in Campania, habent istam consuetudinem : si filius viri innobilis, matris vero nobilis, et ipsis mortuis renonciet successioni paterne et adipiscatur possessionem materne successionis, poterit tenere feoda materna acsi esset nobilis. »

Comte de Marsy.

Le Lettere e le Arti alla corte di Savoia nel secolo XV. Inventari dei castelli di Ciamberi, di Torino e di Ponte d'Ain. 1497-1498. Pubblicati sugli originali inediti da Pietro Vayra. Torino, 1883. In-8°, 244 p. (Extrait de *Miscellanea di storia italiana*, série II, tome VII; volume XXII de la collection.)

M. Vayra a élégamment rappelé, dans la préface de ce volume, l'utilité des renseignements consignés dans les anciens inventaires et il a exactement indiqué les publications dont les documents de cette espèce ont été l'objet en France et en Italie, depuis une quarantaine d'années. Les inventaires qu'il vient de mettre en lumière ne sont pas les moins intéressants de ceux qui nous sont parvenus. Ils ne contiennent pas moins de 1,630 articles, et donnent une juste idée du luxe de la maison de Savoie, à la fin du xve siècle. Nous y avons remarqué la liste de plus de 300 livres, la plupart manuscrits. Malheureusement, les rédacteurs des inventaires étaient ignorants ou peu soigneux; beaucoup des notices qu'ils ont enregistrées sont trop vagues ou trop incorrectes pour qu'il soit aisé de reconnaître les ouvrages qu'ils avaient sous les yeux. M. Vayra a réussi à éclaircir beaucoup de passages douteux, et nous devons le féliciter d'avoir aussi bien publié des documents auxquels on devra souvent recourir pour étudier des questions littéraires ou archéologiques, et pour déterminer le sens exact de termes employés dans les vieux inventaires.

L. Delisle.

Catalogo della libreria Pandolfini. Alla libreria Dante in Firenze, 1884. In-8°, 52 pages.

Cet élégant livret, dont la publication est due à M. Ed. Alvisi, a pour objet la bibliothèque qui est restée dans la famille Pandolfini à Florence, depuis le xve siècle jusqu'au xviiie. Le catalogue qui nous en est offert aujourd'hui, et que l'éditeur a fait précéder d'une très intéressante préface, date du commencement du xvie siècle. On y trouvera beaucoup

d'indications très utiles pour l'histoire bibliographique. Mais ce qui donne une valeur particulière au *Catalogo della libreria Pandolfini,* c'est une particularité que M. Alvisi a parfaitement mise en lumière.

La collection Pandolfini a fourni plus d'un article au fonds Libri; c'est de là, selon toute apparence, qu'est venu l'exemplaire de la chronique de Dino Compagni (n° 443 du fonds Libri), que notre confrère M. Paul Meyer a fait intervenir si à propos dans les controverses relatives à l'authenticité de cet ouvrage.

A ce propos, M. Alvisi n'hésite pas à donner son avis sur la manière dont Libri a formé sa collection de manuscrits; voici comment il s'exprime à la p. 17 : « Nell' esilio volle il Libri, in sua difesa, indicare alcune provenienze dei manoscritti venduti, e si giovò della compra Pucci; ma di altri, di quelli che formaron la sua privata biblioteca, tacque. Nè potè meglio giustificare il possesso di quelli dell' ultima e maravigliosa vendita del 1859, non meno preziosa di quella del 1846, che fece perdere all' Italia ed alla Francia tanti tesori. Ma qualunque sia il modo dell' acquisto, è indubitato che fra quei codici ve ne sono molti sottratti a pubbliche biblioteche. I francesi furono ben indicati dal Delisle... Nè sarebbe difficile di rintracciare anche gli italiani. »

Un tel témoignage est bon à recueillir. Il s'ajoute à tous ceux qui depuis quelques mois se sont produits, principalement en Allemagne et en Italie, pour montrer que le fonds Libri est déshonoré par la présence d'un grand nombre de manuscrits volés et falsifiés.

L. Delisle.

Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, publié, pour la Société historique de Gascogne, par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Auch, 1883. In-8°, 60 pages.

Philippe de Voisins, seigneur de Couffoulens, en Languedoc, et de Montaut, en Gascogne, partit du château de Montaut le 16 avril 1490 pour aller visiter les saints Lieux de Palestine, suivi de quelques gens de sa maison, commensaux ou serviteurs, parmi lesquels Jean, seigneur de Bélesta, écuyer, tenait le premier rang. Il prit passage à Venise avec d'autres pèlerins; il toucha en Crète, à Rhodes, en Chypre, débarqua à Jaffa, reprit la mer en ce même port, après avoir visité Rama, Jérusalem, Bethléem, Béthanie et le Jourdain; il revit Chypre, longea la côte de Caramanie, visita Corfou et débarqua à Otrante le 15 novembre de la même année pour rentrer « à grand joie » en son cher pays, en passant par Rome. Bien qu'elle n'ait pas en elle-même une grande importance, la relation de son pèlerinage, écrite par l'écuyer Jean de Bélesta, méritait d'être publiée; elle prendra certainement sa place dans la collection des pèlerinages en terre sainte, préparée par M. le comte

Riant, qui sera le complément et le commentaire indispensable du *Recueil des historiens des croisades*. Rien ne peut remplacer pour l'intérêt, la curiosité et la sûreté des renseignements concernant les personnes, les événements et les lieux qu'ils ont connus, les notions recueillies par les voyageurs *de visu* et *auditu*.

Comme tous les travaux de M. Tamizey de Larroque, cette publication se recommande par la clarté de l'exposition, l'intelligente et soigneuse reproduction du texte, les nombreux et savants commentaires qui l'éclairent, la rectifient ou en complètent le sens.

Peut-être n'aurions-nous pas suivi partout les mêmes règles que l'érudit et ingénieux éditeur. Peut-être n'adopterions-nous pas toutes ses explications. Puisque M. Tamizey de Larroque place l'accent sur les mots *été, après,* pourquoi le refuse-t-il aux adverbes de lieu *là* et *où* et à quelques autres mots, comme la préposition *à?* Puisqu'il est reconnu que les scribes, dans les bas temps du moyen âge, traçaient presque toujours de la même façon le *t* et le *c*, et puisqu'il est vraiment impossible de distinguer entre elles l'une et l'autre de ces lettres, pourquoi M. Tamizey de Larroque n'a-t-il pas résolument pris sur lui d'adopter pour les noms géographiques celle de ces lettres qui rappelle le mieux la forme actuelle ou régulière du nom de la localité? Au lieu de la « citté de Thoze, » j'aurais donc imprimé : *la citté de Choze,* qui est Chioggia, autrefois Chiozza, près de Venise (p. 16, 17) ; au lieu de « l'Ascention, » j'aurais préféré *l'Ascencion* (p. 17, 18) ; au lieu d' « Arsenat, » j'aurais mis *Arsenac* (p. 19); car certainement on prononçait ainsi alors, comme du temps de Rabelais; au lieu de « Moncolivet, » j'aurais imprimé *Montolivet,* le mont des Oliviers (p. 29). Enfin et surtout, au lieu de « Troffo » et « Torffo », j'aurais préféré imprimer toujours *Croffo* et *Corffo,* qui rappelle bien mieux le vrai nom de l'île de Corfou [1].

Mais j'ai une querelle plus sérieuse à faire à mon savant compatriote. Après avoir mentionné le passage de la troupe de M. de Voisins à Barlète et à Bari, Jean de Bélesta poursuit ainsi : « Et dudict Barlete « tirent à la ville de Montelerne, où les gens parlent gascon. » Montelerne est certainement pour Monteleone. Là n'est pas l'intérêt et la difficulté; il est sur le mot *gascon*. L'idée qu'on pouvait, au xve siècle,

1. *Sattinas* ou *Cellines,* en Chypre (p. 26 et 37), n'est pas *Salamis;* c'est le petit port de Salines ou des Salines, appelé aussi la Scala, séparé de Larnaca par les ruines de *Citium*. C'est le port habituel où touchent tous les navires se rendant en Syrie. Son nom lui vient des grandes salines situées à l'ouest de la ville. — Il serait, ce me semble, préférable d'écrire *Al Limasson* plutôt que *Attimasson* (p. 37) et de substituer *Famagosta* à *Faungosta*, comme M. Tamizey de Larroque remplace avec raison la mauvaise leçon *Traffa* par *Baffa*. — Le port de *Cacabou,* sur la côte d'Asie Mineure (p. 30), est le port et l'île de *Cacava,* à l'ouest des ruines de Myra, à l'orient de Castellorizo.

parler notre cher patois de Languedoc ou de Provence dans quelque partie de l'Italie méridionale a piqué la curiosité et le patriotisme de M. Tamizey de Larroque, qui a aussitôt entrepris des recherches et une correspondance étendues jusqu'en Italie. Elles n'ont pas encore donné des résultats satisfaisants; dans ma pensée, elles ne peuvent en donner. Malgré toute ma déférence pour la haute science du directeur de la *Revue de philologie* de Rome, l'existence de colonies provençales ou languedociennes dans le midi de l'Italie me paraît, j'ose le dire, une chimère. On ne voit nulle raison historique ou commerciale qui puisse expliquer l'établissement de pêcheurs ou de marchands occitaniens dans ces lointains parages, tout à fait en dehors de la sphère du petit cabotage. En admettant qu'une galère d'Aigues-Mortes ait laissé quelques matelots sur les plages de l'Adriatique méridionale et que ces matelots aient refusé de profiter de la première occasion de rapatriement, chose presque inadmissible, ces pauvres naufragés, auraient-ils eu leurs femmes avec eux, n'auraient pu faire souche nulle part et auraient été bientôt absorbés dans le fonds de la population du pays. On est là, je crois, sur une fausse piste; si l'on poursuit, on fera buisson creux. Il faut revenir en arrière et vérifier le point de départ. Y a-t-il lisiblement *gascon* à l'original? Qu'on veuille bien l'examiner de nouveau. Si le mot est écrit tel que le savant éditeur le donne, ce qui est probable, c'est une des nombreuses fautes du copiste, et il ne faut pas hésiter à la corriger, en substituant *grifon*. Alors tout s'explique naturellement. On a très longtemps parlé grec dans les pays de l'Italie méridionale, autrefois la Grande-Grèce. L'usage en est encore conservé à Squillace et dans quelques autres localités du golfe. Le regretté François Lenormant l'a remarqué dans l'un de ses derniers et savants travaux (*la Grande-Grèce*, t. II, p. 427). Je crois que l'usage de cette langue est même encore moins accidentel que ne semble le croire F. Lenormant. J'ai ouï dire à Naples qu'on prêchait encore en grec dans quelques villages de la Calabre et de la Pouille.

L. de Mas Latrie.

The Forty-fourth annual Report of the deputy keeper of the public records (7 August 1883). London, 1883. In-8°, xv-653 pages.

Les p. 543-638 de ce volume sont remplies par l'analyse des pièces copiées sur les rôles français des dix années du règne de Henri V, 1413-1422. Il y a une grande quantité de documents fort importants pour notre histoire pendant cette période.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Bibliographie, 45, 47, 54, 74, 103, 117; bibliothèques, 26, 163; manuscrits, 7; imprimerie, 37.

Sources. — Chroniques, 4, 9, 17, 112, 156. — Lettres, 79. — Mémoires, 30, 38, 88. — Archives, 6, 68, 136, 150; documents, cartulaires, 1, 33, 34, 102, 134, 157, 165.

Biographie et généalogie, 98, 137. — D'Arezzo, 42; d'Avène, 113; Bellièvre, 79; Blanchefort, 109; Davillier, 41; Dürer, 62, 158; Gaultier, 114; Gutenberg, 37; Henri IV, 79; Jean le Bon, 157; Jean V de Champagne, 94; Lucas de Leyde, 62; Montfort, 53; du Mortier, 118; Ontkommer, 152; Pétrarque, 7; Philippe le Bel, 139; Raymond VI, 53; della Robbia, 35; saint Siviard, 40; Spifame, 115; Valence de Minardière, 122; Via, 55; Waldeck, 82; Wilgeforthis, 152.

Géographie, topographie, 110.

Droit, 8, 29, 52, 60, 61, 76, 77, 141, 148, 151, 154.

Institutions monarchiques, 64, 100, 145; représentatives, 51; féodales, 14, 69; judiciaires, 8, 13, 48, 63, 114, 115; financières, 143; militaires, 95; communales, 25, 80, 107, 142; industrielles, 19; universitaires, 27, 33; charitables, 2.

Religions. — Paganisme, 155. — Judaïsme, 66. — Bible, 16, 117. — Catholicisme, 13, 15, 149; papauté et sacré collège, 12, 30, 55, 90, 139; diocèses et paroisses, 78, 126; ordres, 102; monastères, 40, 109, 161; prédication, 18; liturgie, 106. — Catharisme, 53.

Archéologie, 11, 41, 58, 81, 99, 116, 120, 165. — Architecture militaire, 172; religieuse, 49, 50, 83, 108, 109, 116, 123, 162. — Sculpture, 35, 42, 162. — Peinture, dessin, 26, 50, 62, 83, 108, 117, 158. — Mobilier, costume, 75, 85, 92, 169. — Blason, 71, 108, 144, 166, 167. — Sphragistique, 71, 146, 147, 150, 160. — Numismatique, 20, 21, 22, 45, 86, 90, 97, 130, 160. — Musique, 28, 106, 138, 145, 171. — Jeux, 170.

Langues et littératures, 98, 131. — Latin, 44, 112. — Langues romanes, 65; français, 3, 10, 16, 61, 87, 89, 124, 125, 133, 135; italien, 7, 32; provençal, 101, 173; roumanche, 70. — Langues celtiques, 5. — Langues germaniques, 18, 39, 43, 46, 65, 119, 168.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 24, 51, 63, 72, 121. — Alsace-Lorraine, 107. — Bade, 150. — Bavière, 72, 105, 171. — Brunswick, 172. — Hesse, 86. — Prusse, 73, 84, 104. — Waldeck, 82.

Autriche, 4, 132, 154.

Belgique, 2, 11, 29, 34, 45, 88.

Danemark, 111.

France, 11, 13, 24, 61, 64, 67, 100, 112, 139, 143, 145, 156. — Anjou, 20; Franche-Comté, 71; Lorraine, 95, 170; Picardie, 103, 113. — Ain, 165; Allier, 129; Ardennes, 25; Ariège, 134; Aude, 53; Aveyron, 110; Calvados, 27, 126; Cher, 161; Corrèze, 6, 48; Côte-d'Or, 144; Drôme, 36; Eure, 69; Eure-et-Loir, 78; Gard, 123; Haute-Garonne, 53; Gers, 68; Loir-et-Cher, 91; Haute-Loire, 159; Loiret, 109; Lot-et-Garonne, 31; Marne, 162; Haute-Marne, 47; Mayenne, 38, 40; Nord, 83, 153; Orne, 56, 93; Pas-de-Calais, 21, 29, 54; Puy-de-Dôme, 75; Rhône, 120; Savoie, 165; Seine, 8, 41, 42, 58, 77; Seine-et-Marne, 49, 96, 97; Seine-et-Oise, 57, 160; Seine-Inférieure, 14, 92; Somme, 29, 50; Vaucluse, 33, 90; Vienne, 136.

Grande-Bretagne et Irlande, 5. — Angleterre, 80, 81, 130, 149, 157. — Écosse, 15. — Malte, 102.

Italie, 9, 35. — Émilie, 59, 74; Ligurie, 142; provinces napolitaines, 20, 140; Piémont, 165; Rome, 12, 30, 116; Toscane, 42, 86, 128.

Pays-Bas, 23.

Russie, 111.

Scandinavie, 155.

Suisse, 1, 108, 137.

Orient, 22, 102, 140, 146, 147, 164.

1. Aeltesten (Die) Urkunden von Allerheiligen in Schaffhausen, Rheinau und Muri. Herausgegeben von F. L. Baumann, G. Meyer von Knonau und P. Martin Kiem. Mit drei Karten. Basel, Felix Schneider, 1883. In-8°, v-218-98-206 p. (Quellen zur Schweizer Geschichte, herausgegeben von der Allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz. III. Band.)

2. Alberdingk Thijm (P. P. M.). De Gestichten van liefdadigheid in België, van Karel den Grote tot aan de xvi^e eeuw. Bekroond door de Koninkl. Academie van België. Leuven, C. Fonteyn. In-4°, 412 p. 7 fr. 50 c.

3. Altfranzoesische (Das) Rolandslied. Text von Châteauroux und Venedig VII. Herausgegeben von Wendelin Foerster. Heilbronn, Henninger, 1883. In-8°, XXII-404 p. (Altfranzoesische Bibliothek herausgegeben von Dr Wendelin Foerster. VI. Band.) 10 m.

4. Annales Ragusini anonymi item Nicolai de Ragnina. Digessit Speratus Nodilo. Zagrabiae, Kugli et Deutsch, 1883. In-8°, XII-329 p. (Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium. Edidit Academia scientiarum et artium Slavorum meridionalium. Vol. XIV. Scriptores. Vol. I.) 3 fl.

5. Arbois de Jubainville (H. d'). Rapport sur une mission littéraire dans les Iles-Britanniques. Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires,* 3e série, t. X. Paris, imprimerie nationale, 1883. In-8°, 62 p.

6. Archives (les) de la Corrèze en 1882 et 1883, d'après les rapports annuels de l'archiviste départemental, M. Vayssière. Tulle, impr. Crauffon, 1883. In-8°, 27 p.

7. Arrigoni (Louis). Notice historique et bibliographique sur vingt-cinq manuscrits, dont vingt-quatre sur parchemin et un sur papier, des Xe, XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, ayant fait partie de la bibliothèque de François Pétrarque, dont l'un avec des notes autographes du grand poète et les vingt-quatre autres très probablement aussi annotés par lui, en possession de Louis Arrigoni. Milan, 1883. In-4°, 36 p., pl.

8. Aubert (Félix). Essai sur l'organisation, les attributions, la compétence et la procédure civile du parlement de Paris de 1380 à 1419. Positions de la thèse soutenue le 21 janvier 1884. Paris, Alphonse Derenne, 1884. In-8°, 38 p.

9. Balzani (U.). Le Cronache italiane nel medio evo descritte. Milano, Hoepli. In-16, XIV-311 p. 4 l.

10. Bartsch (Karl). Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe s.), accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire. Cinquième édition corrigée et augmentée. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1884. In-4°, VIII p., col. 1-496, p. 497-516, col. 517-748. 10 m.

11. Bastelaer (D.-A. van). L'Époque franque, au point de vue des archéologues, n'est pas la même en France et en Belgique. Mons, Hector Manceaux. In-8°, 60 p. 1 fr.

12. Bayet (Ch.). Les Élections pontificales sous les Carolingiens au VIIIe et au IXe siècle (757-885). Extrait de la *Revue historique.* Paris, 1884. In-8°, 43 p. Ne peut être mis en vente.

13. Beauchet (Ludovic). Origines de la juridiction ecclésiastique et son développement en France jusqu'au XIIe siècle. Paris, L. Larose et Forcel, 1883. In-8°, 127 p. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*

14. Beaucousin (L.-A.). Histoire de la principauté d'Yvetot. Ses rois, ses seigneurs. Rouen, Ch. Métérie; Yvetot, Am. Delamare, 1884. In-8°, viii-345 p.

15. Bellesheim (Alphons). Geschichte der katholischen Kirche in Schottland von der Einführung des Christenthums bis auf die Gegenwart. I, von 400 bis 1560 (mit zwei geographischen Karten); II, von 1560 bis 1878. Mainz, Franz Kirchheim, 1883. 2 vol. in-8°, xxiv-496, xvi-582 p. 20 m.

16. Berger (Samuel). La Bible française au moyen âge. Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl. Mémoire couronné par l'Institut. Paris, imprimerie nationale, librairie H. Champion, 1884. In-8°, xvi-450 p.

17. Bernays (Isaac). Zur Kritik karolingischer Annalen. Strassburg, K. J. Trübner, 1883. In-8°, 194 p. 4 m.

18. Berthold von Regensburg, Franziskaner-Ordenspriester. Predigten auf die Sonn- und Festtage des Kirchenjahres, zeitgemaess bearbeitet von Fr. Goebel. Regensburg, Georg Joseph Manz, 1884. 2 vol. in-8°, 445, 443 p. 8 m.

19. Blanc (Hippolyte). Le Compagnon des corporations de métiers et l'Organisation ouvrière du xiiie au xviiie siècle. Paris, au secrétariat de l'*Association catholique,* 1883. In-8°, 25 p. Extrait de l'*Association catholique* du 15 novembre 1883.

20. Blancard (Louis). Gillats ou Carlins des rois angevins de Naples. Extrait de la *Revue numismatique,* 3e série, t. I, 3e tr. 1883, p. 432-446. Paris, impr. de l'Étoile. In-8°, 15 p.

21. Blancard (Louis). La Maille d'argent de Fauquembergue au type de la dame au faucon. Marseille, typ. Barlatier-Feissat, 1883. In-8°, 3 p.

22. Blancard (Louis). Le Saiga mérovingien dérive de la silique byzantine. A M. Laugier, conservateur du médaillier de Marseille. Marseille, typ. Barlatier-Feissat, décembre 1883. In-8°, 4 p.

23. Blok (P. J.). Eene hollandsche Stad onder de bourgondisch-oostenrijksche heerschappij. Eerste gedeelte. 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1883. In-8°, 168 p.

24. Blume (E.). Quellensaetze zur Geschichte unseres Volkes. I. Band. Urzeit. Merowingische Zeit. Karolingische Zeit. Coethen, Otto Schulze, 1883. In-8°, vii-462 p. 5 m. 50 pf.

25. Bonvalot (Édouard). Le Tiers État d'après la charte de Beaumont et ses filiales. Ouvrage couronné par l'Académie de Stanislas. Paris, Alphonse Picard; Nancy et Metz, Sidot, 1884. In-8°, xxv-557-88 p. 12 fr.

26. Bouchot (Henri). Les Portraits aux crayons, des xvie et xviie s.,

conservés à la Bibliothèque nationale (1525-1646). Notice, catalogue et appendice. Ouvrage honoré d'une souscription du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Avec deux portraits en fac-similé. Paris, H. Oudin, 1884. In-8°, 412 p., 2 planches.

27. Bourmont (le comte Amédée de). La Fondation de l'université de Caen et son organisation au xve siècle. Caen, impr. F. Le Blanc-Hardel, 1883. In-8°, 347 p. Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.*

28. Brambach (W.). Die Musiklitteratur des Mittelalters bis zur Blüthe der Reichenauer Saengerschule (500-1050 n. Chr.). Karlsruhe, 1883. In-4°, 27 p., 1 planche. 2 m.

29. Brassart. Le Duel judiciaire du comte de Fauquembergue et du seigneur de Sorel (Mons, 29 juin 1372). Avec des notes sur les comtes de Fauquembergue. Saint-Omer, impr. H. d'Homont, 1884. In-8°, 43 p. Extrait du t. XIX des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.*

30. Burchardi (Johannis) Argentinensis capelle pontificie sacrorum rituum magistri Diarium sive Rerum urbanarum Commentarii (1483-1506). Texte latin publié intégralement pour la première fois, d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Florence, avec introduction, notes, appendices, tables et index, par L. Thuasne. Tome II (1492-1499). Paris, Ernest Leroux, 1884. Gr. in-8°, 720 p.

31. Cabié (Edmond). Coutumes de Lafox, octroyées par Sicard Alaman en 1254. Agen, impr. Ve Lamy, 1883. In-8°, 27 p.

32. Canzoniere (il) di Pietro Jacopo de Iennaro. Codice cartaceo del xv secolo, pubblicato per la prima volta, con prefazione e note di Giuseppe Barone. Napoli, tip. A. Morano, 1883. In-8°, 428 p. 6 l.

33. Cartulaire de l'université d'Avignon (1303-1791), publié avec une introduction et des notes par le docteur Victorin Laval. Avignon, Seguin frères, 1884. In-8°, cx-476 p.

34. Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, publié par Léopold Devillers. Tome II. Bruxelles, impr. F. Hayez, 1883. In-4°, 624 p. (Collection de chroniques belges inédites, publiée par ordre du gouvernement.)

35. Cavallucci (J.) et Émile Molinier. Les Della Robbia, leur vie et leur œuvre, d'après des documents inédits. Suivi d'un catalogue de l'œuvre des Della Robbia en Italie et dans les principaux musées de l'Europe. Paris, librairie de l'*Art,* 1884. In-4°, 289 p. 30 fr.

36. Chevalier (le Dr Ulysse). Notice historique sur le Mont-Calvaire de Romans. Montbéliard, impr. P. Hoffmann, 1883. In-8°, 31 p. Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers,* livr. 16, 17 et 20.

37. Claudin (A.). Un nouveau Document sur Gutenberg. Témoignage d'Ulric Gering, le premier imprimeur parisien, et de ses compagnons, en faveur de l'inventeur de l'imprimerie. Paris, typ. A. Quantin. Gr. in-8°, 4 p. Extrait du *Livre*.

38. Collection de documents historiques inédits ou rares concernant le département de la Mayenne. Mémoires concernant la ville de Laval, par Frin du Guyboutier. Manuscrit de la bibliothèque de Laval publié par E. Moreau. Laval, impr. L. Moreau, 1883. In-8°, 19 p.

39. Cosijn (P. J.). Altwestsaechsische Grammatik. Erste Haelfte. Haag, Martinus Nijhoff, 1883. In-8°, viii-116 p.

40. Couanier de Launay (E.-L.). Vie de saint Siviard, abbé d'Anille. Dédiée à Sa Grandeur monseigneur l'évêque de Laval. Laval, S. Chailland, 1884. In-8°, 71 p.

41. Courajod (Louis). Le Baron Charles Davillier et la Collection léguée par lui au musée du Louvre. Dessins par Ludovic Letrône. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1884. In-4°, 29 p. Extrait de la *Gazette des beaux-arts,* septembre 1883.

42. Courajod (Louis). Le Buste de Jean d'Arezzo au musée du Louvre. Paris, 1883. In-8°, 21 p. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* t. XLIII.

43. Crueger (Johannes). Der Entdecker der Nibelungen. Frankfurt a/M., Rütten und Loening, 1883. In-8°, 47 p. 1 m.

44. Cruindmeli sive Fulcharii Ars metrica. Beitrag zur Geschichte der karolingischen Gelehrsamkeit. Zum Erstenmal herausgegeben von Dr Joh. Huemer. Wien, Alfred Hoelder, 1883. In-8°, viii-52 p.

45. Cumont (Georges). Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge. Bruxelles, impr. Fr. Gobbaerts. In-8°, 472 p. 15 fr.

46. Cynewulfs Elene mit einem Glossar herausgegeben von Julius Zupitza. Zweite Auflage. Berlin, Weidmann, 1883. In-8°, vii-80 p. 1 m. 60 pf.

47. Daguin (Arthur). Bibliographie haute-marnaise. Catalogue d'ouvrages et de pièces concernant le département de la Haute-Marne, offerts à la bibliothèque départementale Barotte par Arthur Daguin. Paris, H. Champion, 1883. In-8°, 129 p.

48. Decoux-Lagoutte (Édouard). Notes et Documents pour servir à l'histoire des juridictions royales en Bas-Limousin. 1462-1790. Tulle, impr. Crauffon, 1883. In-8°, 167 p.

49. Delaforge (E.). Anciennes Chapelles. Melun et environs. Melun, impr. E. Drosne, 1884. In-16, 26 p.

50. Delignières (Em.). Les Retables de l'église Saint-Paul d'Abbe-

ville et de l'église du Crotoy. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*. Abbeville, impr. C. Paillart, 1883. In-8°, 16 p.

51. Deutsche Reichstagsakten. VIII. Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund. Zweite Abtheilung 1421-1426 herausgegeben von Dietrich Kerler. Auf Veranlassung Seiner Majestaet des Koenigs von Bayern herausgegeben durch die historische Commission bei der koeniglichen Academie der Wissenschaften. Gotha, Friedrich Andreas Perthes, 1883. In-4°, IV-551 p.

52. Documents pour l'histoire du *processus per inquisitionem* et de l'*inquisitio heretice pravitalis*. (Signé : Ad. Tardif, Fr. Balme.) In-8°, 12 p. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.

53. Douais (C.). Soumission de la vicomté de Carcassonne par Simon de Montfort et la Croisade contre Raymond VI, comte de Toulouse. Août 1209. Avril 1211. Paris, Alphonse Picard, 1884. In-8°, 70 p.

54. Dramard (E.). Tables des *Bulletins* et *Mémoires* publiés par la Société des antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, typ. H. d'Homont, 1883. In-8°, 124 p.

55. Duhamel (L.). Un Neveu de Jean XXII. Le cardinal Arnaud de Via. Tours, impr. Paul Bousrez. In-8°, 39 p., 1 planche. Extrait du *Bulletin monumental*, 1883.

56. Dumaine (l'abbé L.-V.). Tinchebray et sa région au Bocage normand. Tome I. Jusqu'aux états généraux de 1789. Paris, H. Champion, 1883. In-8°, IX-539 p.

57. Durand (Alp.), Grave (E.). La Chronique de Mantes, ou Histoire de Mantes depuis le IXe siècle jusqu'à la Révolution. Mantes, impr. du *Petit Mantais*, 1883. In-8°, VII-597 p., planches. 10 fr.

58. Du Sommerard (E.). Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance, exposés au musée. Paris, hôtel de Cluny, 1883. In-8°, XXIII-692 p.

59. Effemeridi storiche di Parma, ordinate da L. P. Parte I. Dai tempi più antichi al secolo XV. Parma, tip. San Paolo. In-16, 148 p. 2 l.

60. *Epitome* (Die) *Exactis regibus*. Mit Anhaengen und einer Einleitung : Studien zur Geschichte des roemischen Rechts im Mittelalter, herausgegeben von Dr Max Conrat (Cohn). Berlin, Weidmann, 1884. In-8°, CCCLIII-224 p. 14 m.

61. Établissements (les) de saint Louis, accompagnés des textes primitifs et de textes dérivés, avec une introduction et des notes, publiés pour la Société de l'histoire de France par Paul Viollet. Tome III. Textes primitifs. Textes dérivés. Notes. Paris, Henri Loones, 1883. In-8°, 379 p. (Société de l'histoire de France, vol. 214.) 9 fr.

62. Evrard (W.). Lucas de Leyde et Albert Dürer. La vie et l'œuvre de Lucas de Leyde, son école, ses gravures, ses peintures, ses dessins, catalogues et prix de ses ouvrages. 1470-1830. Bruxelles, G.-A. Van Trigt. In-8°, 830 p. 15 fr.

63. Fischer (Ernst). Die Landfriedensverfassung unter Karl IV. Goettingen, G. Calvoer, 1883. In-8°, 134 p. 2 m. 40 pf.

64. Flammermont (Jules). De concessu legis et auxilii tertio decimo sæculo ante facultatem litterarum Parisiensem disputabat. Parisiis, Alphonse Picard, 1883. In-8°, 121 p.

65. Franz (Wilhelm). Die lateinisch-romanischen Elemente im Althochdeutschen. Strassburg, Karl J. Trübner, 1884. In-8°, 79 p. 1 m. 80 pf.

66. Friedlaender (M. H.). Zur Geschichte der Blutbeschuldigungen gegen die Juden im Mittelalter und in der Neuzeit (1171-1882). Nach den Quellen dargestellt. Separat-Abdruck aus Dr A. Brüll's « Populaerwissenschaftlichen Monatsblaettern ». Frankfurt am Main, H. L. Broenner, 1883. In-8°, 32 p. 70 pf.

67. Gantier (Victor). Rénovation de l'histoire des Francks. Bruxelles, office de publicité. In-8°, 252 p. 5 fr.

68. Gardère (Joseph). Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Hospice de Condom (Gers). Auch, impr. Cocharaux, 1883. In-4°.

69. Gardin (Alex.). Les Anciens Seigneurs de Menneval. Bernay, impr. Ve Alfred Lefèvre, 1883. In-8°, 12 p.

70. Gartner (Th.). Raetoromanische Grammatik. Heilbronn, Henninger, 1883. In-8°, xlviii-208-4 p. (Sammlung romanischer Grammatiken.) 5 m.

71. Gauthier (Jules). Les Sceaux et les Armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté. Besançon, impr. Dodivers, 1883. In-8°, 26 p. Extrait du *Bulletin de l'Académie de Besançon.*

72. Giseke (Paul). Die Hirschauer waehrend des Investiturstreites. Gotha, Friedrich Andreas Perthes, 1883. In-8°, 173 p. 3 m.

73. Grünhagen (C.). Geschichte Schlesiens. Erster Band : Bis zum Eintritt der habsburgischen Herrschaft 1527. Gotha, Friedrich Andreas Perthes, 1884. In-8°. Paraît par livraisons de 80 p. chacune, à 1 m. 20 pf.

74. Guaitoli (Paolo). Ricordanze patrie. Miscellanea di notizie carpigiane. Vol. I. Bibliografia storica carpigiana. Carpi, Policarpo Guaitoli, 1883. In-16, viii-349 p. 2 l.

75. Guélon (l'abbé P.-F.). Un Reliquaire romano-byzantin. Lecture faite à la séance du 7 décembre 1882. Extrait des *Mémoires de l'Aca-*

démie. Clermont-Ferrand, impr. Ferdinand Thibaud, 1883. In-8°, 8 p., 2 planches. La couverture imprimée porte : le Reliquaire de l'église d'Augnat.

76. Guétat (J.-Édouard). Histoire élémentaire du droit français depuis ses origines gauloises jusqu'à la rédaction de nos codes modernes. Paris, L. Larose et Forcel, 1884. In-8°, xix-604 p. 10 fr.

77. Guilhiermoz (Paul). Le Droit de renonciation de la femme noble, lors de la dissolution de la communauté, dans l'ancienne coutume de Paris. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1884. In-8°, 12 p. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLIV, 1883.

78. Hauréau (B.). Mémoire sur quelques chanceliers de l'Église de Chartres. Paris, imprimerie nationale, 1883. In-4°, p. 63-122. Extrait des *Mémoires de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.*

79. Henri IV (Lettres inédites du roi) au chancelier de Bellièvre. 1603. Paris, impr. Jouaust et Sigaux, 1883. In-8°, 79 p. Imprimé à douze exemplaires.

80. Historical (the) Charters and constitutional Documents of the city of London. With an introduction and notes, by an antiquary. London, Whiting, 1884. In-8°, xlviii-338 p. 10 s. 6 d.

81. Hodgetts (J. Frederick). Older England, illustrated by the Anglo-Saxon antiquities in the British Museum, in a course of six lectures. London, Whiting, 1884. In-8°, xv-188 p. 6 s.

82. Hoffmeister (Jacob Christoph Carl). Historisch-genealogisches Handbuch über alle Grafen und Fürsten von Waldeck und Pyrmont seit 1228. Cassel, Gustav Klaunig, 1883. In-8°, x-113 p. 2 m. 50 pf.

83. Hucher (Eugène). Restauration des vitraux de l'église de Solre-le-Château (Nord). Tours, impr. Paul Bousrez. In-8°, 15 p. Extrait du *Bulletin monumental,* 1883.

84. Jacobs (Eduard). Geschichte der in der preussischen Provinz Sachsen vereinigten Gebiete. Erste Lieferung. Gotha, Friedrich Andreas Perthes, 1883. In-8°, viii-80 p. 1 m.

85. Jacquemart (Albert). Histoire de la céramique. Étude descriptive et raisonnée des poteries de tous les temps et de tous les peuples. Ouvrage contenant 200 figures sur bois par H. Catenacci et J. Jacquemart, 12 planches gravées à l'eau-forte par Jules Jacquemart et 1,000 marques et monogrammes. Seconde édition. Paris, Hachette, 1884. Gr. in-8°, 751 p. 25 fr.

86. Joseph (Paul). Historisch-kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldguldenfundes (vergraben um 1390). Nebst einem Verzeichniss der bisher bekannten Goldgulden vom Florentiner Gepraege. Mit 2 Tafeln Abbildungen. Mainz, V. v. Zabern, 1883. In-8°, 96 p. Publié

aussi dans la *Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer zu Mainz,* vol. III. 2 m. 50 pf.

87. Jouancoux (J.-Bte). Histoire de la langue française. Amiens, typ. T. Jeunet, 1883. In-12, 132 p.

88. La Hamayde (Pierre de). Le Livre noir du patriciat tournaisien ou Mémoires de Pierre de la Hamayde, écuyer, seigneur de Warnave et de Gamaraige, annotés et publiés par le comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil. Douai, L. Crépin; Paris, Dumoulin; Gand, Camille Vyt, 1883. In-8°, 110 p. Extrait des *Souvenirs de la Flandre wallonne,* année 1883.

89. Lange (August). Der vocalische Lautstand in der franzoesischen Sprache des 16. Jahrhunderts nach den Zeugnissen der alten Grammatiker und den Grundsaetzen der neueren Phonetik dargestellt. Elbing, C. Meissner, 1883. In-8°, 46 p. 1 m. 50 pf.

90. Laugier (J.). Monnaies inédites ou peu connues de papes et légats d'Avignon appartenant au cabinet des médailles de Marseille. Tours, impr. Paul Bousrez, sans date. In-8°, 31 p. Extrait des comptes rendus du congrès tenu à Avignon, en septembre 1882, par la Société française d'archéologie.

91. La Vallière (H. de). Notice sur la Motte-Maindrai. Blois, impr. Lecesne, 1883. In-8°, 36 p., plan.

92. Le Breton (Gaston). Le Musée céramique de Rouen. 20 planches par Ch. Goutzwiller, héliogravure Dujardin. Rouen, E. Augé, 1883. In-8°, 61 p.

93. Lecœur (Jules). Esquisses du Bocage normand. Précis historique, races, mœurs et coutumes, patois, proverbes et dictons, etc.; agriculture, commerce et industries; logements, nourriture, costumes, traditions, légendes religieuses; monuments mégalithiques, etc.; légende de la reine Mathilde. Condé-sur-Noireau, L. Morel, 1883. In-8°, 408 p.

94. Ledru (l'abbé Ambroise). Notes et Documents sur Jean V de Champagne, dit le Grand-Godet. Mamers, typ. G. Fleury et A. Dangin, 1883. In-8°, 32 p. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine,* 1883.

95. Lepage (Henri). Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine. Paris, Berger-Levrault, 1884. In-8°, vii-444 p., planches.

96. Le Paire (Jacques-Amédée). Les Sièges de Lagny-sur-Marne. Meaux, A. Le Blondel, 1883. In-8°, 29 p.

97. Lex (Léonce). Note sur un denier inédit de Château-Landon attribuable à Louis VII (1137-1180). Paris, impr. de la *Revue de numismatique,* 1884. In-8°, 3 p.

98. Long (Harry Alfred). Personal and Family Names. A popular

monograph on the origin and history of the nomenclature of the present and former times. London, Hamilton, Adams and Co.; Glasgow, Thomas D. Morison; Edinburgh, John Menzies, 1883. In-8°, 362 p. 5 s.

99. Longpérier (A. de). Œuvres, réunies et mises en ordre par G. Schlumberger. Tome IV. Moyen âge et Renaissance. 1re partie (1837-1858). Paris, Ernest Leroux, 1883. In-8°, 415 p., viii planches.

100. Luchaire (Achille). Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180). Paris, imprimerie nationale, librairie Alphonse Picard, 1883. 2 vol. in-8°, xvi-328, 372 p. 15 francs.

101. Mahn (A.). Die epische Poesie der Provenzalen. Erster Band. Einleitung. Girartz de Rossilho. Berlin, F. Dümmler, 1883. In-8°, xxxii-16 p. 1 m. 50 pf.

102. Malteser Urkunden und Regesten zur Geschichte der Tempelherren und der Johanniter herausgegeben von Dr Hans Prutz. München, Theodor Ackermann, 1883. In-8°, iv-128 p. 5 m.

103. Marsy (le comte de). Bibliographie picarde. IV. Amiens, typ. Delattre-Lenoel, 1883. In-8°, 37 p. Extrait de la *Picardie, revue historique, archéologique et littéraire,* juillet-août 1883.

104. Materialien zur rheinischen Provinzialgeschichte. Herausgegeben von Richard Pick. I. Band. 1. Heft : Die Stadt und das ehemalige Amt Rheinberg. Bonn, Habicht, 1883. In-8°, xvii-133 p. 2 m.

105. Mayer (Phil. Manfred). Geschichte der Burggrafen von Regensburg. München, Gustav Himmer, 1883. In-8°, 85 p. 3 m.

106. Meister (Karl Severin). Das katholische deutsche Kirchenlied in seinen Singweisen von den frühesten Zeiten bis gegen Ende des siebzehnten Jahrhunderts. II. Band. Auf Grund aelterer Handschriften und gedruckter Quellen bearbeitet von Wilhelm Baeumker. Freiburg im Breisgau, Herder, 1883. In-8°, ix-411 p. 8 m.

107. Metzger (A.). La République de Mulhouse, son histoire, ses anciennes familles bourgeoises et admises à résidence depuis les origines jusqu'à 1798. Bâle, H. Georg. In-8°, 138 p. 5 fr.

108. Meyer (Hermann). Die schweizerische Sitte der Fenster- und Wappenschenkung vom xv. bis xvii. Jahrhundert. Nebst Verzeichniss der Zürcher Glasmaler von 1540 an und Nachweis noch vorhandener Arbeiten derselben. Eine kulturgeschichtliche Studie. Frauenfeld, J. Huber, 1884. In-8°, xx-384 p.

109. Michel (Edmond). Tombeau de l'abbé de Blanchefort, dans l'église de l'ancienne abbaye de Ferrières (Loiret). Extrait de la *Gazette des beaux-arts* (août 1883). Paris, A. Quantin, et Orléans, Herluison, 1883. Gr. in-8°, 6 p.

110. Molinier (A.). La Sénéchaussée de Rouergue en 1341. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLIV, 1883. Paris, 1883. In-8°, 40 p.

111. Mollerup (W.). Daenemark's Beziehungen zu Livland vom Verkauf Estland's bis zur Aufloesung des Ordensstaats (1346-1561). Mit Genehmigung des Verfassers aus dem Daenischen übersetzt von Woldemar Ruberg. Berlin, Franz Siemenroth, 1884. In-8°, 171 p. 3 m. 60 pf.

112. Monumenta Germaniae historica, etc. Scriptores rerum Merovingicarum. Edidit Societas aperiendis fontibus rerum Germanicarum medii aevi. T. I. Gregorii Turonensis Opera. Ediderunt W. Arndt et Br. Krusch. Pars I. Historia Francorum. Insunt IV tabulae. Hannoverae, Hahn, 1884. In-4°, viii-450 p. 14 m.

113. Morel (l'abbé), curé de Chevrières (Oise). La Maison d'Avène de Fontaine et de Roberval. Amiens, typ. Delattre-Lenoel, 1883. In-8°, 38 p. Extrait de la *Picardie.* Lu à la Société historique de Compiègne, en juillet 1883.

114. Moulin (H.). Portraits judiciaires. Claude Gaultier, avocat au parlement, 1590-1666. Paris, Charavay, 1884. In-8°, 15 p.

115. Moulin (H.). Portraits judiciaires. Jacques et Raoul Spifame, 1495-1566. Paris, Charavay, 1884. In-8°, 15 p.

116. Müntz (E.) e A. L. Frotingham jun. Il Tesoro della basilica di S. Pietro in Vaticano dal xiii al xv secolo, con una scelta d'inventarii inediti. Roma, Società romana di storia patria, 1883. In-8°, 139 p. Extrait de l'*Archivio della Società romana di storia patria,* vol. VI.

117. Muther (Richard). Die aeltesten deutschen Bilder-Bibeln. Bibliographisch und kunstgeschichtlich beschrieben. München, Max Huttler, 1883. Gr. in-8°, 68 p. 1 m. 50 pf.

118. Neuvireuil (le comte de). Généalogie de la famille du Mortier, dressée sur titres. Tournai, Vasseur-Delmée, 10 septembre 1883. In-8°, 16 p. 3 fr.

119. New (a) English Dictionary on historical principles; founded mainly on the materials collected by the Philological Society. Edited by James A. H. Murray, LL. D., president of the Philological Society, with the assistance of many scholars and men of science. Part I. A.-Ant. Oxford, Clarendon press, 1884. Gr. in-4°, xvi-352 p. 12 s. 6 d.

120. Niepce (Léopold). Archéologie lyonnaise. Les chambres de merveille ou cabinets d'antiquités de Lyon depuis la Renaissance jusqu'en 1789. Lyon, Henri Georg, sans date. Gr. in-8°, 219 p.

121. Nitzsch (Karl Wilhelm). Geschichte des deutschen Volkes bis

zum Augsburger Religionsfrieden. Nach dessen hinterlassenen Papieren und Vorlesungen herausgegeben von Dr Georg Matthaei. In drei Baenden. I : Geschichte des deutschen Volkes bis zum Ausgang der Ottonen. II : Geschichte des deutschen Volkes im eilften und zwoelften Jahrhundert. Leipzig, Duncker und Humblot, 1883. 2 vol. in-8°, XVIII-372, X-344 p. 14 m. 40 pf.

122. Notice et Documents généalogiques sur la famille de Valence de Minardière. Paris, E. Schlesinger, 1883. In-4°, 179 p. Non mis dans le commerce.

123. Notice sur l'église Saint-Baudile. 2e édition, revue et augmentée. (Signé : F. D.) Nîmes, impr. P. Jouve, 1883. In-8°, 84 p.

124. Nyrop (Kristoffer). Den oldfranske Heltedigtning (histoire de l'épopée française au moyen âge, accompagnée d'une bibliographie détaillée). Forœget Udgave af en med Universitetets Guldmedalje prisbelœnnet Afhandling. Kœbenhavn, C. A. Reitzel, 1883. In-8°, XI-491 p.

125. Paris (Gaston). Études sur les romans de la Table ronde. Lancelot du Lac. Extrait de la *Romania,* t. XII. Paris, 1883. In-8°, p. 459-534.

126. Pepin (le Dr J.). Notice sur la paroisse Saint-Gilles de Caen. Ouvrage renfermant un grand nombre de documents inédits et orné de nombreuses lithographies. Caen, impr. Ve A. Domin, 1884. In-8°, IX-176 p.

127. Périgot (Ch.). Histoire du commerce français. Paris, Eugène Weill et Georges Maurice, 1884. In-16, 511 p.

128. Perrens (F.-T.). Histoire de Florence depuis ses origines jusqu'à la domination des Médicis. Ouvrage qui a obtenu, en 1883, le grand prix Jean Reynaud décerné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). Tome VI. Paris, Hachette, 1883. In-8°, 525 p. 7 fr. 50 c.

129. Pinguet (Henri). Histoire de Bourbon-l'Archambault. Moulins, Amant Couvreul, 1883. In-8°, III-108 p.

130. Ponton d'Amécourt (le vicomte de). Monnaies de l'heptarchie anglo-saxonne. Un Triens de Winchester (royaume de Wessex). Lettre au rév. professeur Samuel Lewis. Paris, Société de numismatique, sans date. In-8°, 18 p. Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie,* année 1883.

131. Prato (Stanislao). L'Orma del Leone. Racconto orientale considerato nella tradizione popolare. Saggio critico. Extrait de la *Romania,* t. XII. Parigi, F. Vieweg, 1883. In-8°, p. 535-565.

132. Proekl (Vinzenz). Geschichte der koeniglichen Stadt Karlsbad historisch, statistisch und topographisch dargestellt. Karlsbad, Hans Feller, 1883. In-8°, IV-379 p. et gravures.

133. Rajna (Pio). Le Origini dell' epopea francese indagate. Firenze, G. C. Sansoni, 1884. In-8°, xiii-550 p. 8 l.

134. Reconnaissance de la châtellenie de Roquefixade. [10 avril 1672.] Foix, typ. veuve Pomiès, 1883. In-8°, 15 p. Tiré à six exemplaires, dont deux pour les collections nationales.

135. Recueil général et complet des fabliaux des xiiie et xive siècles, imprimés ou inédits, publiés avec notes et variantes, d'après les manuscrits, par MM. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud. Tome V. Paris, librairie des Bibliophiles, 1883. In-8°, 415 p. 10 fr.

136. Rédet (L.). Inventaire des archives de la ville de Poitiers. Partie antérieure à 1790. Dressé en 1842 par feu M. L. Rédet, archiviste du département de la Vienne, et publié en 1883 par la Société des antiquaires de l'Ouest, avec le concours du conseil municipal de Poitiers et par les soins de M. Richard, archiviste de la Vienne, et de M. Ch. Barbier, conservateur-adjoint de la bibliothèque publique de Poitiers. Poitiers, impr. Tolmer, 1883. In-8°, 386 p.

137. Répertoire des familles vaudoises qualifiées, de l'an 1000 à l'an 1800, par C., M. et C. Lausanne, G. Bridel. In-12, 226 p. 6 fr. 50 c.

138. Ritter (A. G.). Zur Geschichte des Orgelspiels im 14. bis 18. Jahrhundert. Erste Lieferung. Leipzig, Max Hesse, 1884. In-4°, 24-16 p. L'ouvrage formera 2 vol., dont un de musique, et paraîtra en 20 livraisons à 1 m.; par souscription, l'ouvrage complet, 17 m.

139. Rocquain (Félix). Philippe le Bel et la bulle « Ausculta fili ». Paris, Alphonse Picard, 1883. In-8°, 27 p. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLIV.

140. Romano (Giacinto). Saggio intorno alle relazioni tra l'Italia meridionale e Tunisi sotto i re normanni, svevi ed angioini fino all' anno 1336. Salerno, tip. Nazionale. Extrait de la *Cronaca* du lycée royal de Monteleone.

141. Ross (Denman W.). The Early History of land-holding among the Germans. London, Trübner, 1883. In-8°, v-274 p.

142. Rossi (G.). Statuti del comune di Castellaro dell' anno 1274. Oneglia, tip. Ghilini, 1883. In-16, 14 p. Per nozze Sanguinetti-Rossi.

143. Rousset (Auguste). Histoire des impôts indirects, depuis leur établissement aux premiers temps de la monarchie jusqu'à leur reconstitution à l'époque impériale. Complétée, annotée et publiée par Henry Louiche-Desfontaines. Paris, Arthur Rousseau, 1883. In-8°, ix-390 p. 9 francs.

144. Saint Père (G.). Étude historique sur les armoiries de la ville de Dijon. Paris, H. Champion, sans date. In-8°, 39 p.

145. Schletterer (H. M.). Studien zur Geschichte der franzoesischen

Musik. I. Geschichte der Hofcapelle der franzoesischen Koenige. Berlin, R. Damkoehler, 1884. In-8°, XII-236 p. 6 m.

146. SCHLUMBERGER (G.). Cinq Sceaux de l'époque byzantine. Sceaux de Gabriel, exousiocrator d'Alanie, de Michel, prince du Vaspouracan, de Théophano, archontissa de Russie, de Pierre, archôn de Dioclée (Monténégro), et de Trasemund, roi des Vandales. Extrait de la *Revue numismatique,* 3e série, t. I, 1er trim. 1883, p. 447-458. Paris, impr. de l'*Étoile,* 1883. In-8°, 12 p.

147. SCHLUMBERGER (G.). La Vierge, le Christ, les Saints sur les sceaux byzantins des xe, xie et xiie siècles. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* t. XLIV. Paris, 1883. In-8°, 28 p.

148. SCHMIDT (Friedrich Gustav Adolf). Handelsgesellschaften in den deutschen Stadtrechtsquellen des Mittelalters. Breslau, Wilhelm Koebner, 1883. In-8°, 96 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte herausgegeben von Dr Otto Gierke. XV.) 2 m. 40 pf.

149. SCHMITZ (Maximilian). Der englische Investiturstreit. Als Anhang : Die Quellen und ihr Abhaengigkeitsverhaeltnis. Innsbruck, Wagner, 1884. In-8°, VI-116 p. 2 m. 80 pf.

150. Siegel von Urkunden aus dem grossherzoglich badischen General-Landesarchiv zu Karlsruhe herausgegeben von Dr Friedrich von Weech. Aufgenommen und in Lichtdruck hergestellt von J. Bæckmann in Karlsruhe. Erste Serie. Frankfurt a. M., HeinrichKeller, 1883. In-fol., 9 p., 30 planches. 30 m.

151. SILBERSCHMIDT (Willy). Die Commenda in ihrer frühesten Entwicklung bis zum XIII. Jahrhundert. Ein Beitrag zur Geschichte der Commandit- und der stillen Gesellschaft. Mit einem Vorwort von Prof. Dr L. Goldschmidt. Würzburg, Adalbert Stuber, 1884. In-8°, VIII-142 p. 3 m. 50 pf.

152. SLOET (L. A. J. W. baron). De heilige Ontkommer of Wilgeforthis. En geschiedkundig onderzoek. 'S Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1884. In-8°, 94 p., 8 planches.

153. SMYTTERE (P.-J.-E. DE). La Bataille du val de Cassel de 1328. Lille, impr. L. Danel, 1883. In-8°, IX-155 p., 1 planche.

154. Statuta et leges civitatis Buduae, civitatis Scardonae et civitatis et insulae Lesinae. Opera prof. Simeonis Ljubić. Zagrabiae, Kugli et Deutsch, 1882-1883. In-8°, IX-618 p., pl. (Monumenta historico-juridica Slavorum meridionalium. Edit Academia scientiarum et artium Slavorum meridionalium. Pars I. Statuta et leges. Vol. III.) 4 fl. 50 kr.

155. STEPHENS (George). Prof. L. Bugge's Studies on Northern mythology shortly examined. With many illustrations. Edinburgh, Williams

and Norgate, 1883. In-8°, p. 289-414, 1-55. Overprint from « Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord », Copenhague, 1882-4. 8 s.

156. Succession (la) de Charlemagne. Charles le Chauve. 840-877. Extraits du diacre Florus, des annales de Fulde, des annales de Saint-Bertin, etc., publiés par B. Zeller. Ouvrage contenant 12 gravures. Paris, Hachette, 1883. In-16, 187 p. 50 c.

157. Testament du roi Jean le Bon et Inventaire de ses joyaux à Londres, publiés d'après deux manuscrits inédits des Archives nationales par Germain Bapst. Paris, impr. A. Lahure, 1884. In-8°, 53 p.

158. Thausing (Moriz). Dürer. Geschichte seines Lebens und seiner Kunst. Mit Illustrationen und Titelkupfer. Zweite verbesserte Auflage in zwei Baenden. I. Leipzig, E. A. Seemann, 1884. In-8°, xvi-384 p. 10 m.

159. Theillière (l'abbé). Étude historique sur le canton de Bas-en-Basset. Bas-en-Basset, l'auteur, 1883. In-12, 326 p. 3 fr.

160. Thomas (Léon). Numismatique et Sigillographie pontoisiennes. Pontoise, impr. Amédée Paris, 1883. In-8°, 45 p., 1 planche.

161. Toulgoët-Tréanna (le comte de). Histoire de Vierzon et de l'abbaye de Saint-Pierre, avec pièces justificatives, plans, sceaux, monnaies seigneuriales. Paris, Picard, 1884. In-8°, xii-536 p. 15 fr.

162. Tourneur (l'abbé). Histoire de Job à la cathédrale de Reims. Interprétation d'un groupe de statues au portail nord. Lecture faite à l'Académie de Reims (mai 1882). Reims, imprimerie coopérative, 1883. In-8°, 33 p.

163. Une Bibliothèque de chanoine au xve siècle. Saint-Omer, impr. H. d'Homont, sans date. In-8°, 20 p. Extrait de la 128e livraison du *Bulletin historique* de la Société des antiquaires de la Morinie.

164. Vaux (le baron Ludovic de). La Palestine. Ouvrage illustré par M. P. Chardin et M. C. Mauss. Paris, Ernest Leroux, 1883. In-8°, ii-527-xxxv p.

165. Vayra (Pietro). Le Lettere e le Arti alla corte di Savoia nel secolo xv. Inventari dei castelli di Ciamberì, di Torino e di Ponte d'Ain, 1497-98, pubblicati sugli originali inediti. Torino, I. Vigliardi, 1883. In-8°, 244 p. Extrait de la *Miscellanea di storia italiana,* t. XXII, VII de la 2e série.

166. Wappenalbum der graeflichen Familien Deutschlands und Oesterreich-Ungarns etc. Herausgegeben von M. Gritzner und Ad. M. Hildebrandt. Erste Lieferung. Leipzig, T. O. Weigel, 1883. In-8°, iii-10 feuillets. 2 m.

167. Warnecke (F.). Heraldisches Handbuch für Freunde der Wap-

penkunst, sowie für Künstler und Gewerbetreibende bearbeitet und mit Beihülfe des kgl. preuss. Cultus-Ministeriums herausgegeben. Mit 313 Handzeichnungen von E. Doepler d. J. 3. Auflage. 2. Abdruck. Frankfurt a. M., Wilhelm Roemmel, 1884. In-4°, VI-52 p., XXXII pl. 18 mark.

168. WEINHOLD (Karl). Mittelhochdeutsche Grammatik. Zweite Ausgabe. Paderborn, Ferdinand Schoeningh, 1883. In-8°, XII-604 p. 8 m.

169. WEISS (Hermann). Kostümkunde. Geschichte der Tracht und des Geraeths. Zweite, gaenzlich umgearbeitete Auflage. II. Band : Kostümkunde. Geschichte der Tracht und des Geraeths im Mittelalter vom 4. bis zum 14. Jahrhundert. Zweite, gaenzlich umgearbeitete Auflage. Mit 367 Figuren in Holzschnitt und 8 farbigen Tafeln. Stuttgart, Ebner und Seubert, 1883. In-8°, XXVIII-625 p., 8 planches. 16 m.

170. WIENER (Lucien). Recherches sur l'industrie cartière en Lorraine. Nancy, René Wiener, 1884. In-8°, 80 p., fac-similés. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

171. WILHELMS (Die Musik) VON HIRSCHAU. Wiederherstellung, Uebersetzung und Erklaerung seines musik-theoretischen Werkes von Hans Müller. Frankfurt a. M., B. G. Teubner in Leipzig, 1883. In-4°, XXIV-85 p., 5 pl.

172. WINTER (L.). Die Burg Dankwarderode zu Braunschweig. Ergebnisse der im Auftrage des Stadtmagistrats angestellten baugeschichtlichen Untersuchungen. Mit 83 in den Text eingedruckten Abbildungen und 20 Lichtdruck-Tafeln. Braunschweig, Joh. Heinr. Meyer, 1883. In-fol., 80 p. et planches.

173. ZORZI (Der Troubadour Bertolome) herausgegeben von Emil Levy. Halle, Max Niemeyer, 1883. In-8°, 91 p. 2 m. 40 pf.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Le rapport suivant a été adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Delisle, président du conseil de perfectionnement de l'École des chartes :

« Le 21 et le 22 janvier 1884, le conseil de perfectionnement de l'École des chartes, assisté des professeurs, a procédé à l'examen et à la discussion des thèses que quatorze élèves avaient présentées pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. Une seule thèse a été jugée insuffisante et a entraîné l'ajournement du candidat.

« Le travail le plus complet et le plus achevé qui ait été soumis au conseil est celui que M. Prou a consacré aux *coutumes de Lorris et à leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles*. Il présente à la fois un intérêt juridique et historique; on y a loué le choix des documents, la bonne disposition des matières et la critique avec laquelle beaucoup de textes obscurs ont été expliqués. La thèse de M. Prou deviendra prochainement un bon livre, dans lequel sera définitivement traité un important chapitre de l'histoire du tiers état en France.

« L'étendue du sujet choisi par M. Félix Aubert : *l'organisation, les attributions, la compétence et la procédure civile du parlement de Paris de 1380 à 1419*, exigera encore des recherches considérables pour épuiser les sources d'information et pour mettre en ordre les résultats de l'enquête. Mais l'auteur nous a montré que la tâche dont il s'est chargé n'est pas au-dessus de ses forces. Pendant le temps qu'il a passé à l'École, il a dépouillé, avec méthode et intelligence, tous les registres du règne de Charles VI. Il a parfaitement compris quelle était l'organisation du parlement à la fin du XIVe siècle et quelles règles de procédure y étaient suivies pour les affaires civiles. Il lui reste à étudier par quels degrés on était arrivé à l'état qu'il a décrit. L'ouvrage qu'il nous a présenté sera, à vrai dire, une histoire du parlement au XIIIe et au XIVe siècle.

« La thèse de M. Georges Guigue, sur les *Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais de 1356 à 1369*, mérite elle aussi d'être publiée. Elle éclaire, en effet, d'un jour nouveau, plusieurs épisodes de la guerre de cent ans. M. Guigue a compulsé avec grand profit les collections de Paris, de Lyon et de Dijon. Tous les renseignements qu'il y a recueillis

ont aisément trouvé leur place dans le cadre qu'il s'était tracé ; il y fera encore entrer sans peine ceux qu'il pourra se procurer en achevant l'examen des archives de la Côte-d'Or et en étudiant une chronique inédite, qui sera, espérons-le, bientôt mise à sa portée.

« L'essai de M. Brutails sur l'*élection et l'organisation des corps municipaux dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles* se recommande par de sérieuses qualités; c'est le résultat de longues recherches au cours desquelles l'auteur a recueilli et comparé beaucoup de textes. Les examinateurs ont loué la finesse d'interprétation dont il avait souvent fait preuve ; mais ils ont regretté qu'il n'eût pas mieux délimité le champ de ses études et donné plus d'unité à son travail.

« M. Bougenot a été heureusement inspiré en prenant pour sujet d'études la première période de l'*histoire des états de Bourgogne*. Les documents qu'il a tirés des dépôts de Paris ont été habilement choisis, correctement copiés et judicieusement employés; mais les témoignages des historiens contemporains ont été trop négligés et le jugement porté sur l'administration de Philippe le Hardi est beaucoup trop sévère. L'influence des états sur l'administration financière a été fort convenablement mise en lumière; mais l'organisation même des états n'a pas été suffisamment définie et nous sommes encore fort mal renseignés sur les rapports de ces assemblées avec le parlement de Bourgogne.

« L'histoire de la *foire du Lendit* était un bon sujet de thèse et M. Roussel en a tiré un excellent parti. L'origine et l'organisation de cette foire, qui a longtemps tenu une place considérable parmi nos institutions commerciales, ont été soigneusement examinées. L'auteur a mis en œuvre des renseignements qui n'avaient pas encore été produits et a mieux compris que ses devanciers plusieurs documents connus depuis longtemps. L'édition qu'il a préparée du *Dit du Landit* sera supérieure à celles que nous possédons; M. Roussel y a introduit plusieurs corrections qui n'avaient pas encore été proposées et dont la justesse est incontestable.

« M. Lempereur s'est occupé de l'*organisation du chapitre cathédral de Laon*. C'est un travail méthodique et consciencieux sur un sujet un peu étroit. L'auteur a bien connu et compris les pièces des archives locales; mais, pour terminer son travail, il devra se rendre un compte exact des principes qui dominent la matière.

« Le tableau des *institutions de la ville de Mézières* qu'a tracé M. Laurent ne comportait pas de grands développements, surtout pour la partie ancienne. Le cartulaire qui en a fourni les principaux éléments ne se recommande ni par l'importance, ni par la variété, ni par la date des documents qu'il renferme. M. Laurent ne s'est pas moins fait un devoir d'en préparer une édition avec un soin méticuleux dont nous avons dû lui tenir compte. L'ensemble de sa thèse forme un bon morceau d'his-

toire locale et apporte quelques traits nouveaux à l'histoire des institutions municipales dans le nord-est de la France.

« M. Marais a pensé, avec raison, que la *diplomatique de Philippe le Bel* méritait d'être l'objet d'une monographie. Mais il n'avait mesuré ni l'étendue, ni la délicatesse du sujet. Le temps lui a manqué pour recueillir un assez grand nombre d'observations et nous n'avons guère eu à examiner qu'un programme des matières qui auraient dû être traitées.

« Les questions archéologiques présentent encore plus de difficultés que les questions diplomatiques, aussi sont-elles rarement choisies par les jeunes gens qui poursuivent le diplôme d'archiviste paléographe.

« Aussi M. de Cessac a-t-il fait preuve de courage en étudiant les *églises romanes de l'ancien diocèse de Limoges*. Il a visité et décrit beaucoup de monuments, mais il n'a pas assez pris soin de relever les plans des édifices ; il n'a pas recouru aux textes des chroniques, qui lui auraient fourni des jalons solides pour reconnaître le terrain sur lequel il opérait ; il aurait dû concentrer ses investigations sur les églises les plus caractéristiques, dont l'examen lui aurait fait éviter des erreurs d'appréciation et des longueurs dans la description des monuments secondaires.

« La thèse de M. Bisson de Sainte-Marie nous fait rentrer dans le domaine historique proprement dit. C'est une *histoire du duché d'Athènes et de la baronnie d'Argos,* depuis 1204 jusqu'en 1464. Il restait peu de découvertes à faire sur un sujet qui a été abordé de différents côtés en France et en Allemagne. M. Bisson de Sainte-Marie a le mérite d'avoir bien coordonné et d'avoir complété sur plusieurs points les recherches de ses devanciers.

« M. Farges a intitulé sa thèse : *Étude sur les chartes communales de l'Auvergne*. En réalité, les documents dont il s'est occupé sont des chartes de coutumes et de franchises plutôt que des chartes de communes. Il y a des lacunes considérables. Les examinateurs, qui en ont signalé plusieurs, ont regretté que l'auteur n'ait indiqué ni les circonstances qui ont amené la concession des chartes, ni les modifications successives dont l'explication doit être recherchée dans les changements du régime politique appliqué à l'Auvergne.

« Le *traité d'Andelot,* que M. Deloncle a pris pour sujet de thèse, ne pouvait guère former la matière d'un travail original, du genre de ceux qui doivent être traités à l'École des chartes. Le candidat a beaucoup trop diminué l'importance historique du traité de 587 et plusieurs des propositions qu'il a développées ont dû être critiquées comme hasardées ou paradoxales.

« En résumé, le conseil de perfectionnement a été satisfait des épreuves dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte ; il a trouvé qu'une bonne moitié des thèses soumises à son examen constituent des travaux recommandables, qui feront honneur à l'École quand

ils seront publiés après avoir subi une dernière révision. Après avoir combiné les résultats de l'épreuve des thèses avec ceux des examens subis aux mois d'avril et de juillet 1883, il a décidé que les jeunes gens dont les noms suivent vous seraient présentés pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe... »

Conformément aux conclusions de ce rapport, ont été nommés archivistes paléographes, par arrêté du 11 février 1884, dans l'ordre de mérite suivant :

MM.

1. Prou (Jean-Maurice), né à Sens (Yonne) le 20 décembre 1861;
2. Brutails (Élie-Jean-Auguste), né à Viviez (Aveyron) le 21 décembre 1859;
3. Bougenot (Étienne-Symphorien), né à Châteaurenaud (Saône-et-Loire) le 14 janvier 1856;
4. Aubert (Joseph-Félix), né à Paris le 2 novembre 1859;
5. Roussel (Ernest-Victor-Henri), né à Etouy (Oise) le 3 octobre 1862;
6. Lempereur (Paul-Louis-Napoléon), né à Rocquigny (Aisne) le 6 janvier 1859;
7. Guigue (Marie-Georges-Eugène), né à Trévoux (Ain) le 8 novembre 1861;
8. Marais (Louis-Paul), né à Paris le 20 mai 1859;
9. Laurent (Jean-Paul), né à Dommery (Ardennes) le 21 juillet 1860;
10. Rebière de Cessac (Jean-Marie-Paul), né à Saint-Sulpice-le-Guérétois (Creuse) le 8 août 1860;

Hors rang : MM. Bisson de Sainte-Marie (René-Marie-Antonin), né à Philippeville (Algérie) le 2 septembre 1857;

Deloncle (Antoine-Benoît-Henri), né à Montauban le 12 juillet 1861;

Farges (Paul-Marie-Louis), né à Aurillac (Cantal) le 12 octobre 1858.

— Par arrêté du 26 janvier 1884, notre confrère M. Cicile a été nommé attaché au ministère des affaires étrangères, à la suite d'un concours où il avait obtenu le deuxième rang, sur vingt-cinq candidats admis à concourir.

— Par arrêté du 29 février, notre confrère M. Henry Martin, sous-bibliothécaire à l'Arsenal, a été nommé bibliothécaire à la même bibliothèque.

— Par arrêté du 7 mars, notre confrère M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques populaires, a été nommé bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté du 11 mars, notre confrère M. Rébouis a été nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université.

— Un projet de loi portant annulation au budget ordinaire du minis-

tère de l'intérieur, exercice 1884, d'un crédit de 41,356 fr. et ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1re section, exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de la même somme, a été présenté à la chambre des députés, le 31 janvier 1884, par les ministres de l'instruction publique et des beaux-arts, de l'intérieur et des finances, avec l'exposé des motifs dont la teneur suit :

« Messieurs, une loi du 7 messidor an II avait réuni dans un même service les archives nationales et départementales. Cette loi n'a jamais reçu son exécution. Les archives nationales ont été placées dans les attributions du département de l'instruction publique; les archives départementales, communales et hospitalières ont été comprises dans les attributions du département de l'intérieur.

« Cette séparation présente à plusieurs points de vue des inconvénients tels que la nécessité de revenir à la réunion dans un même service de toutes les archives qui existent en France a été reconnue par tout le monde.

« Aussi, après une entente entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'instruction publique, on a préparé un projet de décret, qui ne pourra recevoir son exécution que lorsque la mesure aura été approuvée par les chambres.

« En faisant passer du département de l'intérieur au ministère de l'instruction publique un personnel composé exclusivement d'archivistes paléographes, on réalisera un progrès sérieux, car on réunira sous une direction unique tous les dépôts d'archives existant en France.

« D'un autre côté, cette mesure sera favorable aux archivistes placés dans les services départementaux. Pendant leur séjour à l'École des chartes, ils ont tous relevé du ministère de l'instruction publique, et, une fois nommés, ils continuent, en raison du caractère spécial de leurs travaux, à entretenir avec lui les rapports les plus fréquents.

« A tous les points de vue, le projet de rattachement dont il s'agit paraît donc indispensable et l'on ne saurait trop insister pour qu'il soit adopté.

« Pour en assurer la réalisation, nous avons l'honneur de vous proposer, messieurs, de décider : 1° que, sur les crédits ouverts au ministère de l'intérieur, au titre du budget de l'exercice 1884, une somme de 41,356 fr. est et demeure annulée aux chapitres suivants :

« Chap. Ier. — Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale. . . . . 20,556 fr.

« Chap. VI. — Inspections générales administratives . 20,800

« Somme égale . . . . 41,356 fr.

« 2° Qu'il est ouvert au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, au titre de la 1re section (service de l'instruction publique),

du budget ordinaire de l'exercice 1884, des crédits supplémentaires montant à 41,356 fr. et répartis par chapitres, ainsi qu'il suit :

« Chap. 1er. — Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale. . . . . 20,556 fr.

« Chap. XXXIII. — Service général des bibliothèques . 20,800

« Total égal . . . . . 41,356 fr.

« Il sera pourvu aux crédits supplémentaires ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1884. »

La loi proposée a été adoptée par les deux chambres, promulguée le 19 mars et publiée au *Journal officiel* du 20 mars, dans les termes suivants :

« Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1884, une somme de 41,356 fr. est et demeure annulée aux chapitres suivants :

« Chap. 1er. — Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale . . . . . 20,556 fr.

« Chap. VI. — Inspections générales administratives . 20,800

« Somme égale. . . . . 41,356 fr.

« Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au titre de la première section (service de l'instruction publique) du budget ordinaire de l'exercice 1884, des crédits supplémentaires montant à 41,356 fr. et répartis par chapitres ainsi qu'il suit :

« Chap. 1er. — Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale . . . . . 20,556 fr.

« Chap. XXXIII. — Service général des bibliothèques . 20,800

« Total égal. . . . . 41,356 fr.

« Il sera pourvu aux crédits supplémentaires ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1884. »

Enfin, on lit dans le *Journal officiel* du 26 mars un rapport au président de la République et deux décrets, ainsi conçus :

« Paris, le 21 mars 1884.

« Monsieur le président,

« Nous avons l'honneur de vous demander de transférer au ministère de l'instruction publique le service des archives départementales, communales et hospitalières, placé, jusqu'ici, dans les attributions du ministre de l'intérieur.

« La loi du 7 messidor an II a réuni dans un même service les archives nationales et départementales. Cette loi n'a jamais reçu une complète exécution. Les archives nationales ont été placées dans les attributions du département de l'instruction publique; les archives départementales, communales et hospitalières ont été comprises dans les attributions du département de l'intérieur.

« Cette séparation présente à plusieurs points de vue des inconvénients tels que la nécessité de réunir à nouveau dans un même service toutes les archives qui existent en France est aujourd'hui reconnue par tout le monde.

« En faisant passer du département de l'intérieur au ministère de l'instruction publique un personnel composé exclusivement d'archivistes paléographes, on réalisera un progrès sérieux, car on placera sous une direction unique tous les dépôts d'archives existant en France.

« D'un autre côté, cette mesure sera favorable aux archivistes appartenant aux services départementaux. Pendant leur séjour à l'École des chartes, ils ont tous relevé du ministère de l'instruction publique, et, une fois nommés, ils continuent, en raison du caractère spécial de leurs travaux, à entretenir avec lui les rapports les plus fréquents.

« En résumé, depuis une quinzaine d'années, les archives nationales ont été attribuées à l'instruction publique. On a jugé avec raison que des documents qui présentent le plus haut intérêt historique rentraient dans les attributions de ce département.

« Le ministère de l'intérieur avait conservé les archives départementales, communales et hospitalières, ce qui constituait une anomalie qu'il importe de faire cesser.

« La Belgique et l'Italie, sous l'inspiration des lois françaises, ont établi chez elles une administration unique pour toutes les archives. La France, chez qui cette réunion avait été décrétée depuis l'an II par un acte de la Convention, était moins avancée que certaines nations voisines.

« En rattachant au ministère de l'instruction publique les archives départementales, communales et hospitalières, il sera possible d'utiliser les inspecteurs chargés de les vérifier pour la visite des bibliothèques, qui dans l'état actuel, à cause de l'insuffisance du personnel, ne peuvent être qu'imparfaitement surveillées. Le ministre de l'instruction publique ne dispose, en effet, que d'un inspecteur pour toutes les bibliothèques savantes et d'un inspecteur pour les bibliothèques scolaires et populaires de la France. Les archives et les bibliothèques paraissent présenter assez d'affinités pour que leur tenue puisse être contrôlée par les mêmes fonctionnaires. En réunissant les inspecteurs des archives à ceux des bibliothèques, on fera, sans augmentation de dépenses, visiter plus fréquemment les unes et les autres et les deux services y gagneront.

« Si vous approuvez, monsieur le président, nos propositions, nous vous prions de vouloir bien assurer l'exécution de la loi votée par les chambres et promulguée le 20 mars 1884, en revêtant de votre signature les deux décrets ci-joints : l'un transfère au ministère de l'instruction publique (direction du secrétariat) le service des archives départementales, communales et hospitalières ; l'autre nomme quatre inspecteurs généraux des bibliothèques et archives.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de notre profond respect et de notre dévouement.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« WALDECK-ROUSSEAU.

« *Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

« A. FALLIÈRES. »

« Le président de la République française,

« Sur le rapport des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique et des beaux-arts,

« Vu la loi du 20 mars 1884,

« Décrète :

« Art. 1er. — A partir du 1er janvier 1884, le service des archives départementales, communales et hospitalières et le service d'inspection qui s'y rattache sont distraits du ministère de l'intérieur (direction du secrétariat et de la comptabilité) et transférés au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (direction du secrétariat).

« Art. 2. — Aucune modification ne pourra être apportée par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts au règlement du 6 mars 1843 sur les archives départementales, et en général à toutes les prescriptions relatives au classement, à la communication et à la suppression des dossiers administratifs des préfectures, sous-préfectures, mairies et hospices, sans un accord préalable avec le ministère de l'intérieur.

« Art. 3. — Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique et des beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 21 mars 1884.

« Jules GRÉVY.

« Par le président de la République :

« *Le ministre de l'intérieur,*

« WALDECK-ROUSSEAU.

« *Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

« A. FALLIÈRES. »

« Le président de la République française,

« Sur le rapport des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique et des beaux-arts,

« Vu la loi du 20 mars 1884,

« Décrète :

« Art. 1er. — M. Baudrillart, membre de l'Institut, inspecteur général des bibliothèques, est nommé inspecteur général des bibliothèques et archives.

« M. Servois, inspecteur général des archives, est nommé inspecteur général des bibliothèques et archives.

« M. Lacombe, inspecteur général des archives, est nommé inspecteur général des bibliothèques et archives.

« M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques populaires et scolaires, est nommé inspecteur général des bibliothèques et archives.

« Art. 2. — Ces nominations auront leur effet à partir du 1er janvier 1884.

« Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 21 mars 1884.

« Jules Grévy.

« Par le président de la République :

« *Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

« A. Fallières. »

— Notre confrère M. Rosenzweig, archiviste du département du Morbihan, est mort le 29 janvier 1884, à l'âge de cinquante-trois ans. Notre confrère M. l'abbé Chauffier a consacré à sa mémoire, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (numéro de février 1884), une notice nécrologique dont nous reproduisons la plus grande partie :

« M. Louis-Théophile Rosenzweig, archiviste du Morbihan, est décédé le 29 janvier, dans sa villa de Kervenic, près Vannes. Bien qu'il n'appartînt pas à la Bretagne par sa naissance et son éducation, néanmoins nous devons le compter comme une des célébrités littéraires de notre province. Venu, jeune encore, à Vannes, il consacra sa vie entière à l'étude des archives du Morbihan, si fécondes en renseignements pour notre histoire locale et fort ignorées avant son séjour parmi nous.

« M. Rosenzweig naquit à Paris le 6 juillet 1830, et fit ses études au lycée Charlemagne. Il suivait depuis quelques années les cours de cet établissement, lorsque des malheurs de famille faillirent interrompre ses études. Son père perdit tout d'un coup presque toute sa fortune. Loin de se décourager, et quoique bien jeune encore, son fils se plaça comme répétiteur et couvrit ainsi par ses propres ressources les frais de son éducation, tout en aidant son père, avec le concours de son demi-frère, alors officier de marine. Formé à la rude école du malheur, il contracta dès lors ces habitudes modestes et sérieuses qui ne se démentirent jamais.

« Ses études terminées avec succès, sur le conseil de ses maîtres, il entra à l'École des chartes. Là il se fit remarquer par une application constante, et forma son esprit à cette critique sévère, à cette exactitude minutieuse, qui donnèrent ensuite tant de valeur à ses moindres travaux.

« Il n'avait pas encore terminé les trois années réglementaires de l'École que déjà le directeur lui proposait une place d'archiviste dans trois préfectures, parmi lesquelles se trouvait la préfecture du Morbi-

han. Les archives de ce département étaient dans le plus grand désordre. Tout était à faire, non seulement à la préfecture de Vannes, mais encore dans tous les établissements et dans toutes les communes du Morbihan. De plus, les études historiques, surtout celles qui ont rapport au moyen âge, étaient le partage d'un bien petit nombre d'habitants de la cité vannetaise, dont les richesses archéologiques trouvaient peu d'appréciateurs à cette époque.

« Ces difficultés, au lieu de rebuter le jeune élève de l'École des chartes, ne firent qu'exciter son zèle ; il se décida à venir dans la Bretagne, alors si éloignée de la capitale, et le 1er mai 1855 il entrait en fonctions comme archiviste du Morbihan. Ce ne fut seulement que quelques mois après, le 13 novembre 1855, qu'il soutint sa thèse d'archiviste paléographe. Il avait pris pour sujet : *De l'office de l'amiral en France, du XIIIe au XVIIIe siècle.*

« Travailleur infatigable, il se mit aussitôt à l'ouvrage. Les archives du Morbihan se trouvaient alors entassées dans les combles de l'ancienne préfecture de Vannes, et l'archiviste n'avait même pas un endroit convenable où il pût travailler en repos. De plus, de nombreuses lacunes se faisaient remarquer dans plusieurs séries. Grâce à la bienveillance de ses chefs, dont il sut gagner bien vite l'estime et l'affection, le local qui lui était consacré fut transformé, l'ordre s'établit dans le service des archives et il parvint à y faire rentrer des dossiers importants qui en étaient sortis.

« Il dressa, dès lors, l'inventaire des juridictions royales, seigneuriales et ecclésiastiques du Morbihan, travail aride, qui lui fournit la matière d'un fort volume. Il terminait l'inventaire des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures antérieurs à 1790, lorsque la mort est venue le frapper.

« Homme de goût et juste appréciateur des œuvres d'art, M. Rosenzweig donna asile dans son cabinet à plusieurs tableaux que des raisons politiques avaient chassés du salon de la préfecture. Ce fut ainsi qu'il conserva la toile représentant la pose de la première pierre du monument de la Chartreuse par Mme la duchesse d'Angoulême.

« Ce premier travail accompli, il se mit à inspecter les archives communales et hospitalières du département. Il parcourut à plusieurs reprises le vaste territoire du Morbihan, mettant lui-même tout en ordre, ne reculant devant aucune fatigue, aucun ennui et s'efforçant de faire comprendre, quelquefois non sans peine, la nécessité d'un travail peu apprécié de quelques-uns de ses administrés.

« Il profita de ses nombreuses excursions pour visiter jusqu'aux moindres bourgades, s'éclairant des rares travaux des archéologues du pays, se faisant guider souvent par de pauvres petits pâtres, afin de voir par lui-même chaque objet et de pouvoir en donner une exacte description. Ce fut alors qu'il visita presbytères, manoirs et châteaux, deman-

dant à tous les renseignements historiques qu'ils pouvaient lui fournir, ne se rebutant de rien lorsqu'il s'agissait de ses chères études. Aussi, après chaque voyage, quelle abondante moisson de notes, de dessins ne rapportait-il pas !

« A partir de l'année 1859, il publiait le résultat de ses incessantes recherches dans le bulletin de la Société polymathique de Vannes, sous le nom de *Statistique archéologique du Morbihan*. Quelques années après, en 1863, l'imprimerie impériale en donnait une seconde édition, sous le titre de *Répertoire archéologique du département du Morbihan*. En même temps il préparait un second travail, aussi apprécié, qu'il publia en 1870 ; c'était son *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*. Ces deux œuvres, les plus importantes de M. Rosenzweig, ne l'empêchèrent pas de faire paraître en même temps des notices très intéressantes sur les archives hospitalières, départementales et communales du Morbihan. Ces articles, remplis de renseignements très curieux, parurent dans l'*Annuaire du Morbihan* à partir de 1860. En 1863, il mettait au jour une notice sur la *Chartreuse d'Auray et le Monument de Quiberon*.

« A côté de ces travaux, nous devons mentionner un grand nombre de mémoires publiés, depuis 1857, dans le bulletin de la Société polymathique, et sept notices lues à la Sorbonne depuis 1861, parmi lesquels nous citerons : *Le Dîner du Chevalier*. — *Les Potiers du pays de Rieux*. — *Du droit de Quintaine*. — *Le Jubilé de 1652*. — *La Médecine de nos pères*. — *Borne de Saint-Mériadec, en Plumergat*. — *Quelques ordonnances de police à Vannes (1650-1735) et particulièrement celles qui concernent les murailles, les fontaines, les écoliers*. — *Mémoire sur les ordres religieux militaires du Temple et de l'Hôpital, leurs établissements et leurs églises, observés dans le département du Morbihan*. — *Lettre d'un soldat breton à sa mère (1682)*. — *Note relative à la sépulture ancienne trouvée dans le cimetière d'Arradon*. — *Note sur une fouille faite sous un grand lech de la commune de Plouharnel*. — *Fragments manuscrits d'un roman de chevalerie*. — *Excursion archéologique à Saint-Gildas de Rhüys, en novembre 1871*. — *Les Cacous de Bretagne*. — *Les Prévôts féodés en Bretagne*. — *Le Prieuré de Locmaria, en Plumelec*. — *Découvertes archéologiques de la commune de Guer : l'abbaye, le château de Couédor, le prieuré de Saint-Étienne*. — *Étude sur les anciennes circonscriptions paroissiales du Morbihan*. — *Notice sur les lechs bretons*. — *L'Épigraphie du Morbihan*. — *Les Fontaines du Morbihan*. — *Monuments funéraires du Morbihan*. — *Mémoires sur les croix de pierre du Morbihan*.

« Ces travaux furent justement appréciés par l'autorité, qui s'empressa de récompenser leur auteur en lui décernant tour à tour les décorations d'officier d'académie, d'officier de l'instruction publique et, enfin, de chevalier de la Légion d'honneur.

« Depuis plusieurs années, le ministère de l'instruction publique l'avait nommé son correspondant pour les travaux historiques.

« En examinant la liste que nous venons de publier, on peut voir à quelle spécialité se livrait M. Rosenzweig. En élève de l'École des chartes, il se rendait compte des difficultés que présentent les études historiques. Pour lui, comme pour tous ses collègues, l'histoire ne peut être écrite qu'au jour où la plupart des questions particulières auront été élucidées. Véritable pionnier de l'histoire, l'archiviste établit les points de repère, pose les jalons qui guideront un jour celui qui pourra recueillir les fruits de tant de recherches pour en faire un tout harmonieux ; travail modeste, mais qui trouve sa récompense dans cette satisfaction que l'on ressent lorsque l'on a porté la clarté dans une question, trop souvent l'objet des erreurs et des préjugés les plus grossiers.

« Tel fut M. Rosenzweig. Outre ces études particulières, il préparait une œuvre considérable, qui devait rendre à notre pays des services signalés.

« En faisant le classement de ses archives, en inspectant les dépôts des archives communales, il prenait copie de toutes les chartes qui intéressaient l'histoire du département du Morbihan. A ces nombreux documents était venue se joindre la copie de pièces importantes que lui avait fournies la générosité éclairée de nombreux châtelains du pays. Il s'était mis également en rapport avec tous ses collègues qui pouvaient lui procurer des documents précieux pour compléter ce beau travail. Déjà M. Rosenzweig y mettait la dernière main, déjà il en ébauchait, croyons-nous, une préface des plus savantes, lorsque ce besoin impérieux de descendre aux moindres détails, cet excès d'exactitude qu'il apportait en tout le firent encore retarder cette précieuse publication. Elle devait porter le nom de *Cartulaire du Morbihan*. Elle aurait été le fruit de plus de vingt années d'un travail incessant et journalier.

« Ces précieux documents, dont plusieurs sont inédits, ont été recueillis avec une filiale sollicitude par sa veuve et ses enfants. Puissions-nous voir cette grande œuvre mise entre les mains du public. Mais qui pourra apporter dans ce travail cette précision, cette clarté de style qui le caractérisaient, cette science profonde des usages et des coutumes de notre pays qu'il possédait à fond ?

« Tout en travaillant à cette œuvre importante, M. Rosenzweig ne cessait de se montrer pour tous ceux qui venaient le consulter l'homme aimable et complaisant à l'excès. Il passait des heures entières à mettre sur la voie des recherches que l'on voulait faire dans ses archives, prolongeant même, presque tous les jours, ses heures de bureau pour mieux servir les personnes qui s'adressaient à lui. Mais, employé intègre, savant consciencieux, il observait rigoureusement son devoir et ne cessait de poursuivre de ses avertissements ceux qui, sans falsifier l'histoire, n'apportaient point dans leurs études cette précision qui peut jeter de la lumière sur une question controversée. Bien plus, lorsqu'il venait à connaître quelque supercherie littéraire, sa conscience se révoltait et il se mettait en devoir de rendre à chacun ce qui lui appartenait.

Aussi, dans les luttes qui trop souvent partagent les sociétés de provinces, le vit-on toujours ne prendre part pour aucun parti, mais aussi ne ménager à personne la vérité : c'est ainsi qu'il sut mériter l'estime de tous.

« Longtemps il fut le secrétaire et plusieurs fois le président de la Société polymathique du Morbihan, et, sous son énergique et intelligente direction, cette Société prospéra toujours. Il eut l'honneur et le bonheur de présider le cinquantième anniversaire de sa fondation... »

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, dans sa séance du 1er février 1884, la lecture du rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1883, par M. Alexandre Bertrand. Nous détachons de ce rapport les passages suivants :

« Si l'Académie fait le plus grand cas des travaux de longue haleine, elle prise fort aussi les œuvres moins étendues, résultat de recherches consciencieuses qui se dissimulent pour ne laisser voir que le fruit de sagaces méditations. L'*Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu* a ce caractère. La seconde médaille est accordée au petit volume de 215 pages dont l'auteur est M. Pélicier.

« L'*Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu* est un curieux chapitre de notre histoire nationale, chapitre à peine ébauché, jusqu'ici, par nos historiens. Le portrait d'Anne de Beaujeu, l'exposé de sa politique, y sont tracés de main de maître. L'importance et le caractère de la politique de la fille de Louis XI n'étaient sans doute pas méconnus, mais, sur le détail de son gouvernement, sur les ressorts qu'elle avait si habilement fait mouvoir, planait une regrettable obscurité. Peu de périodes de notre histoire sont aussi pauvres en renseignements contemporains.

« M. Pélicier a dû dépouiller un grand nombre de pièces d'archives manuscrites, y découvrir les renseignements épars qu'elles renferment, les rapprocher des rares témoignages recueillis dans Commines et dans la chronique de Jaligny, combiner ces données diverses en les contrôlant réciproquement en vue de combler cette lacune de l'histoire écrite. Il y a pleinement réussi. La commission lui a su gré non seulement de ce qu'il dit, mais du soin mis à dissimuler les efforts qui l'ont conduit au but. Ces efforts se devinent sans s'étaler : coquetterie de bon goût, bien rare chez un historien érudit et dont vous apprécierez le mérite.

« Après une indication et une appréciation rapide des sources où il a puisé, l'auteur tire des documents patiemment réunis un exposé lumineux du gouvernement habile, ferme, mais peu scrupuleux de Madame Anne. Les traits plus ou moins sympathiques du caractère de la régente sont mis en relief avec une netteté qui inspire confiance. La place que doit occuper légitimement dans le souvenir des hommes cette digne

fille de Louis XI y est judicieusement déterminée. A la fin du volume, nous nous sentons suffisamment renseignés sur l'action puissante d'Anne de Beaujeu, qui, suivant l'expression de Michelet, « mettait autant de « soin à cacher le pouvoir que d'autres mettent à le montrer. » On connaissait les résultats de sa politique. M. Pélicier en a mis, pour ainsi dire, la trame à nu.

« Le style du récit est simple, vif, clair. L'auteur ne cherche pas l'effet; il l'obtient par la disposition seule des idées, en les dégageant de tout accessoire inutile. On lira avec plaisir cette savante étude, à laquelle seront obligés de recourir tous ceux qui voudront, désormais, raconter le règne de Charles VIII.

« MM. Auguste et Émile Molinier, qui obtiennent la troisième médaille, sont bien connus de vous. L'œuvre envoyée par eux au concours sous le titre de *Chronique normande du XIVe siècle* est digne de leurs œuvres précédentes. Non seulement la *Chronique,* comme édition, est entièrement satisfaisante, ce qui n'est pas un faible mérite, mais les auteurs ont su en extraire tout le suc et mettre le fruit de leur travail à la disposition de tous.

« Qu'est-ce que la *Chronique normande?* Le titre pourrait égarer. La *Chronique* n'est, en effet, ni exclusivement ni même spécialement consacrée à la Normandie. L'épithète qui la qualifie rappelle que l'auteur était ou passait pour être Normand. Ce Normand avait parcouru une grande partie de la France. La Normandie, toutefois, est ce qui l'intéresse le plus.

« La *Chronique* commence en 1297 et se termine en 1371. Mais elle n'a d'originalité qu'à partir de 1328 ou même de 1345. Simple compilation jusque-là, elle prend alors l'importance d'un document de premier ordre ayant parfois le caractère d'une source unique. L'auteur a été témoin oculaire des événements. Il y a été souvent mêlé lui-même. Malheureusement le récit est sec, monotone, sans aucun mérite littéraire, de lecture difficile. Les sentiments personnels du narrateur, qui devraient animer son style, y percent si peu que les éditeurs ont eu grand'peine à éclairer de quelques lueurs sa figure effacée.

« De cette chronique sèche et monotone, MM. Auguste et Émile Molinier, tout en la reproduisant scrupuleusement dans sa forme médiocre, ont su faire un excellent livre d'histoire. Ils ne se sont pas contentés d'en donner un texte exact collationné sur les manuscrits originaux avec indication de toutes les variantes : ils l'ont encadrée entre une introduction, modèle d'érudition patiente et d'ingénieuse méthode, et un sommaire détaillé où tous les faits mentionnés par le chroniqueur sont non seulement relevés, mais contrôlés par d'autres témoignages. Les dates sont établies avec soin. Sur chacun des personnages figurant dans le récit sont fournis des renseignements précieux, souvent nouveaux. Tous les noms de lieu sont identifiés. Il y a là une œuvre personnelle,

un complément de la *Chronique,* à vrai dire plus précieux que la *Chronique* elle-même. Une bonne table de noms d'hommes et de lieux termine ce volume, qui réunit à l'intérêt du fond le mérite de l'exécution. Les historiens futurs du XIVe siècle auront souvent à citer le travail de MM. Auguste et Émile Molinier. L'Académie les devance dans l'expression de reconnaissance qu'ils devront aux éditeurs. »

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen avait mis au concours, pour le prix Lair, le sujet suivant : *la Poésie française en Normandie au XVe et au XVIe siècle.* L'Académie proroge cette question à l'année 1885. Le prix est porté à 1,500 fr. Les mémoires devront parvenir francs de port à M. Armand Gasté, secrétaire de l'Académie, rue Élie-de-Beaumont, 5, à Caen, au plus tard le 31 décembre 1884. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. L'Académie ne rend aucun des manuscrits qui ont été soumis à son examen ; mais les auteurs ont la liberté d'en faire prendre des copies.

— Notre confrère M. Georges Grassoreille, archiviste de l'Allier, vient de commencer la publication d'une *Revue bourbonnaise,* historique, artistique et archéologique, qui forme tous les mois un élégant fascicule de 32 pages in-8°, orné de deux planches. Signalons dans le premier numéro la publication (avec fac-similé) d'une inscription chrétienne, trouvée à Saint-Victor, près Montluçon, et jusqu'ici inédite, l'épitaphe de Sigegonde (VIe siècle) :

† VHIC REQVIESCIT FAMO
LA DI SIGGECONDIS VIXIT
ANNUS XXVIIII DEFUNC
TA EST VIII KAL IVNIAS

— Le catalogue des manuscrits grecs, latins et italiens de l'antique abbaye de Grottaferrata, près Rome, en cours de publication depuis l'an dernier, est maintenant terminé et vient de paraître en un volume grand in-4° de 537 pages, sous le titre de : *Codices Cryptenses seu abbatiæ Cryptæ Ferratæ in Tusculano digesti et illustrati cura et studio D. Antonii Rocchi,* etc. Tusculani, typis abbatiæ Cryptæ Ferratæ (36 fr. franco). L'auteur promet pour la fin de l'année des *Prolégomènes* étendus qui compléteront cette savante publication ; ces prolégomènes seront distribués gratuitement aux souscripteurs.

CALENDRIER PORTATIF DU XVe SIÈCLE.

Dans notre précédent volume (p. 569) nous avons fait connaître un calendrier portatif du XIVe siècle analogue à un autre calendrier sur lequel Géraud avait jadis publié une notice. Un troisième document du même genre se trouve en ce moment à la librairie Arrigoni, à Milan.

Il y en a une description sommaire, accompagnée d'un fac-similé, dans le fascicule intitulé *l'Omnium des livres précieux,* par Louis Arrigoni, Milan, 32e catalogue (Milan, 1884, in-8°), p. 20, article 101.

Ce calendrier consiste en 12 feuilles de parchemin, qui se replient sur elles-mêmes de façon à former un petit volume, n'ayant pas plus de 0m095 de hauteur et 0m032 de largeur. A en juger d'après le fac-similé, c'est un travail italien de la fin du xve siècle.

RECHERCHES SOUS UNE TACHE D'ENCRE[1].

(PHOTOGÉNIE ET PHOTOCHIMIE.)

« Il y a des taches d'encre célèbres, celles notamment de P.-L. Courier sur des manuscrits précieux de la bibliothèque de Strasbourg et de celle de Florence[2], taches qui ont provoqué la colère des bibliophiles tant et si bien que le ministre de l'intérieur se mêla de la querelle, très disposé qu'il était de sévir contre le spirituel critique, du reste très mal en cour, et pour cause. Mais il ne s'agit pas ici de maculations inconscientes produites par un savant traduisant un poème grec, ou copiant une édition exceptionnelle, ni d'une œuvre de Ronsard biffée tout entière par Malherbe sous prétexte d'en signaler les fautes.

« Plus sérieusement, sous une tache d'encre accidentelle ou volontaire, sous un trait de plume très accentué, comme sous une large maculation produite par une écritoire renversée, et même sous une correction légère, on peut avoir un grand intérêt à faire reparaître un engagement, une signature, un mot, un numéro d'ordre, une somme, un chiffre, etc., en partie effacés ou entièrement disparus.

« Un problème de ce genre m'a été soumis dernièrement dans une affaire grave. Les questions à résoudre étaient importantes et nombreuses; importantes d'abord, car elles avaient trait à une somme considérable (pli de 50,000 fr.) volée dans une administration publique[3].

1. Nous reproduisons, d'après le recueil intitulé : *Lyon scientifique et industriel,* n° du 1er janvier 1884, p. 305 et suiv., le commencement d'un article de M. Ferrand, qui peut fournir des indications utiles aux bibliothécaires et aux archivistes.

2. Strasbourg, 1802. Courier, en faisant ses recherches, répandit sur un magnifique exemplaire d'Athénée un encrier qu'il avait pris pour un poudrier. Ailleurs, à Florence, 1809, bibliothèque de San-Lorenzo, maculation d'un manuscrit de Longus, *Daphnis et Chloé,* précisément dans le premier livre, dont il n'existe trace dans aucune édition, dans aucun autre manuscrit. L'auteur de la faute s'en accusa, en laissant, à côté des vingt mots couverts, cette note : « Un morceau de papier, posé par mégarde pour servir de marque, s'est trouvé taché d'encre; la faute en est tout à moi, qui ai fait cette étourderie, en foi de quoi je l'ai signé : COURIER. Florence, 10 novembre 1809. »

3. Bureau de poste des Terreaux, à Lyon.

Il s'agissait aussi de confusions semées par des inscriptions de chiffres ajoutés à d'autres, de responsabilités enfin réparties sur plusieurs personnes, alors qu'il ne devait y avoir qu'un coupable; questions nombreuses ensuite, car, sous une tache d'encre très prononcée, il fallait pouvoir relire la somme ou numéro d'ordre effacé, et peut-être préalablement corrigé, dans un bureau où trois employés faisaient usage de trois écritoires diversement pourvues.

« En conséquence, l'expert était chargé de dire notamment :

« Si la tache d'encre était accidentelle ou volontaire;

« Laquelle des trois encres constituait la maculation ?

« Laquelle des trois encres avait servi à l'inscription des chiffres sous-jacents ?

« Quelle était celle affectée à une correction probable ?

« Quelle main, d'autre part, avait enfin tracé ceci ou cela ? etc., étant donnés divers exemples d'écritures et de chiffres.

« Un tel questionnaire, s'étendant à d'autres recherches non moins complexes sur des chiffres isolés, fait assurément le plus grand honneur à la science, car lui parler ainsi, c'est ne pas douter d'elle; mais épineuse devient la situation de l'interprète.

« Déterminer la nature des trois encres différentes était le premier devoir à remplir; le second, comme conséquence, devait consister à chercher un réactif capable de les distinguer dans leur état d'isolement, et, au besoin, dans leur état de superposition, ce qui nécessitait bien quelque hardiesse.

« *Réactions chimiques établissant la nature différente des encres employées dans l'espèce.* — Or, l'emploi varié de réactions directes ou successives : acides, alcalines, oxydantes, réductrices et d'autres modificateurs, avec sels d'alumine, sels métalliques divers, allait, en édifiant sur le caractère dominant de chacune de ces encres, démontrer que celle portant le n° 1, ou encre de la tache, était composée avec de l'extrait de campêche, de l'alun, de la gomme et du chromate de potasse; celle du n° 2, avec du gallate ferrique et ferreux; celle du n° 3, avec un mélange des deux précédentes.

« Convertir la première en rose avec un acide et faire intervenir la complémentaire ou coloration verte légère, c'était en grande partie annihiler la couleur sombre en la convertissant en gris clair plus ou moins dominé de rose et surtout de vert, mais en tout cas profondément anéantir sa nuance primitive. Or, le résultat était bientôt tellement obtenu dans mes épreuves préalables, faites en dehors de la pièce suspecte, c'est-à-dire avec les encres saisies, que la maculation ou les écritures de la pièce n° 1, dues au violet bleuté, disparaissaient dans une teinte vert clair. Mais, en second lieu, comment respecter les tracés des deux autres encres ? Un ferricyanure exaltait le noir de l'écriture n° 2, encre Ramboz, et nuançait autrement, c'est-à-dire en vert, les

caractères de l'encre n° 3, sans altérer, dans ces deux derniers cas, les traits dans leurs formes même les plus déliées.

« Le même réactif acidulé, verdâtre par lui-même (1 p. d'acide chlorhydrique, 2 p. de ferricyanure et 7 p. d'eau), devait remplir les trois conditions voulues. En effet, un libellé quelconque était-il tracé avec l'encre n° 2, encre réputée et déjà très noire, puis abandonné à la dessiccation et recouvert d'une tache d'encre n° 1, dite de l'administration, c'est-à-dire violettée, de la tache suspecte ? le réactif intervenant enlevait la tache seule et mettait à nu les chiffres sous-jacents, apparaissant très noirs et distincts dans un milieu jaunâtre plus ou moins verdi.

« Le dessous était-il dû à l'encre n° 3 ou mixte, constituant toute la somme ou seulement une correction faite avec cette dernière ? Les traits reparaissaient nettement et franchement verts.

« La réaction voulue était donc trouvée ; mais, applicable dans deux cas, elle pouvait être compromettante dans un troisième. Ainsi, avec n° 1 sous n° 1, tout était effacé et confondu, tache et traits quelconques ; la confusion pouvait alors être grande, car la pièce à conviction était peut-être dans ce cas, et l'expert s'exposait à la détruire d'un seul coup de pinceau, destruction toujours grave en soi, même après résultat concluant ; cependant la tentation était grande, car non seulement on avait d'abord deux chances affirmatives sur trois avec les deux dernières espèces d'encres résistantes, et finalement, en comptant bien, on avait dans l'effacement total la signification d'un double emploi de l'encre délébile n° 1 ; mais, dans ce dernier cas, a-t-il été dit, le risque était redoutable, car, ajoutons-nous, l'on avait la certitude de l'existence d'une inscription sous-jacente.

« Ainsi armé, mais pour une éventualité seulement, n'avait-on rien de mieux à faire ? Or, le mieux était absolument nécessaire, car la nature de l'encre allait être connue, il est vrai, mais avec le danger encouru restaient l'ignorance de la somme et celle de l'existence ou non de la correction supposée.

« Un succès moins laborieux et autrement complet allait trancher la question et surtout assurer la conservation intégrale de la pièce à conviction.

« *Intervention photographique.* — La tache d'encre au campêche était un peu violettée, ai-je dit, et le violet est plus ou moins photogénique, alors que le bleu l'est absolument, et les encres diverses soumises à mon examen devaient avoir autant de propriétés photochimiques différentes[1] ; l'emploi de la photographie pouvait donc intervenir utilement

1. Comme exemples de ces propriétés photogéniques et photochimiques très distinctes, j'avais sous les yeux une collection de timbres-poste que j'ai fait photographier dans une autre expertise, pour la recherche de traces d'oblitération sur des timbres lavés et remis en circulation.

et le résultat, quoique susceptible d'être prévu, ne s'est pas moins manifesté d'une façon surprenante. En effet, dès la première épreuve, la tache d'encre n'est pour ainsi dire pas venue et les chiffres sous-jacents sont nettement sortis, apparaissant tous avec leurs formes caractéristiques, révélant et une inscription première due à un même auteur et une correction saillante qu'une autre main avait fait subir, notamment au dernier chiffre (voir la photographie, n° 1 *bis*). Le cliché ou négatif doit être observé aussi, car il est encore plus remarquable que l'épreuve positive même. C'est ainsi que l'on y distingue très bien la somme 1,200 primitive et sa conversion en 1,203, alors que la première de ces sommes est le numéro d'ordre d'un pli simplement recommandé, enregistré à l'entrée et au départ, et que le deuxième numéro obtenu par correction et dissimulation est celui d'un pli de 50,000 fr. chargé et dérobé, dont l'inscription était vainement cherchée sur le livre de sortie. D'autres chiffres, que l'on voit barrés en noir par notre réactif vert, avaient été ajoutés pour parfaire la confusion, et le numéro d'ordre important, après adultération, avait été noyé sous une tache d'encre très épaisse.

« Le soleil peintre, dessinateur, chimiste, physicien, le soleil, qui sait avec plus de puissance fouiller et dissiper les ombres, avait à lui seul plus éclairé la justice que l'aurait pu faire le plus habile investigateur.

« Il avait en quelque sorte enlevé le voile en refusant la tache et livré les chiffres sous-jacents, en même temps qu'il déterminait la nature des encres plus ou moins photochimiques, et décelait ainsi les procédés de la fraude. De par lui, enfin, il était intéressant de pouvoir simultanément présenter d'une main le dessus obscur de la tache conservée, et, de l'autre, le dessous de la tache, pour ainsi dire enlevée, mis en relief et éclairé... »

NOTE SUR UN MANUSCRIT

DE LA

BIBLIOTHÈQUE D'AREZZO

Ayant eu l'occasion de voyager dernièrement en Italie, je me suis arrêté quelques heures dans la petite ville toscane d'Arezzo, où je désirais voir un manuscrit récemment découvert, au sujet duquel une brève communication avait été faite à l'Académie des inscriptions le 25 janvier dernier. Ce manuscrit contient le traité *De mysteriis* de saint Hilaire de Poitiers, cité par saint Jérôme au chapitre 100 de son *Liber de scriptoribus ecclesiasticis*, et que l'on considérait comme perdu. Il renferme en outre deux *hymnes* et un assez long fragment d'un *Voyage en Orient*, dont personne n'avait eu connaissance jusqu'ici et dont le rédacteur paraît avoir vécu du IVe au Ve siècle. J'avais espéré y rencontrer aussi quelques écrits relatifs aux études que je poursuis actuellement sur divers saints de la Gaule mérovingienne. Mon espoir a été déçu ; mais les opuscules que l'on y trouve n'en sont pas moins fort dignes d'attention. Ils doivent être prochainement tous publiés à Rome ; je pense cependant qu'il ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de notre *Revue* d'en connaître dès maintenant le contenu.

La collection où se trouve notre manuscrit ne fait pas partie d'un dépôt public ; elle est la propriété d'une confrérie laïque, qui, d'ailleurs, en accorde libéralement l'accès aux travailleurs. Le directeur de cette bibliothèque, M. le chevalier Gamurrini, bien connu par les remarquables travaux d'érudition qu'il publie depuis de nombreuses années, et auquel nous devons cette importante découverte, m'a, sur ma demande, autorisé à consulter le manuscrit en question. Qu'il me soit permis de lui exprimer ici toute ma gratitude pour la bienveillance qu'il m'a témoignée en cette circonstance et pour la parfaite libéralité avec laquelle il m'a

laissé prendre connaissance des textes qu'il venait de mettre au jour.

Le recueil dont il s'agit portera au catalogue actuellement en préparation le n° VI, 3. Sur la couverture, qui consiste en un très vilain cartonnage moderne, est inscrit le titre : *S. Hilarii Opera. ms.* Le texte, écrit à longues lignes, et entièrement, ce me semble, de la même main, comporte 207 mill. de haut, sur 138 mill. de large. L'écriture offre les caractères de celle des manuscrits du Mont-Cassin et me paraît dater du milieu du XIe siècle. Le recueil compte en tout 37 feuillets : les 13 premiers sont consacrés au traité *De mysteriis;* les ff. 14 et 15 aux deux *hymnes;* les 22 derniers feuillets au *Voyage en Orient.*

Le traité *De mysteriis,* qu'une rubrique attribue effectivement à saint Hilaire : *Finit tractatus mysteriorum sancti Hilarii episcopi, ab Adam usque ad Noe, deinde Abrae, Ysaac, Jacob, Moysi et Osee prophete et Helie,* ce traité, disons-nous, se compose de deux livres, dont le premier est au moins trois fois plus étendu que le second. Dans notre manuscrit, le commencement du livre Ier manque, mais, autant qu'il est permis d'en juger, la lacune n'est pas considérable, car, aux premières lignes du premier feuillet, l'auteur en est à expliquer le but de son ouvrage : *Et quia hoc libello visum est ostendere omnem*[1] *in singulis quibusque et viris et rebus adventus sui* [*Dom. J. C.*] *et predicationis sue et passionis et resurrectionis tanquam in imaginem in speculo proferri, non transcursim memorabo aliqua, sed quibusque temporibus universa tractabo, ab Adam et quo humani generis sciencia permittitur inchoaturus.* Saint Hilaire rappelle alors l'histoire d'un certain nombre des personnages de l'Ancien Testament et cherche à démontrer que leur œuvre n'est que le prélude de celle accomplie par Jésus-Christ. Ce traité, d'un intérêt exclusivement théologique, ne nous arrêtera pas davantage. N'était le renom de son auteur, il mériterait à peine les honneurs de l'impression. Quant aux deux *hymnes* qui le suivent, l'un est peut-être aussi de saint Hilaire, l'autre est l'œuvre d'une femme qui ne se nomme pas, et que je n'ai pu jusqu'ici identifier. Tous deux sont également des œuvres purement religieuses.

1. Peut-être *omen,* quoique ce soit abrégé ainsi : *ōmē.*

J'en viens maintenant à l'opuscule par lequel se termine le manuscrit, et dont l'importance dépasse de beaucoup celle des écrits dont il vient d'être question. C'est, je l'ai dit, le récit d'un *voyage en Orient*. L'auteur en est une femme qui a parcouru en personne et dans un but de dévotion, *religionis causa,* les diverses régions qu'elle décrit. Son nom n'est point donné et il sera difficile de le déterminer d'une façon certaine. Elle était en relations intimes avec les religieuses d'un monastère situé probablement dans une localité voisine du Rhône, et elle a composé son livre pour l'instruction et l'édification de ces religieuses : Je désire, dit-elle souvent, que mes sœurs sachent telle ou telle chose. Elle compare le cours de l'Euphrate à celui du Rhône : *Eufrates habens impetum sicut habet fluvius Rodanus, nisi quod maior est Eufrates.* Je ne connais moi-même pour ces premiers siècles de notre ère que deux abbayes de femmes dans les pays voisins du Rhône : l'une est celle que sainte Césarie, la sœur de l'évêque saint Césaire, avait fondée à Arles dans la première moitié du VIe siècle; l'autre, mentionnée avec son abbesse Marie dans une inscription qui semble dater de la fin du Ve ou du VIe siècle, se trouvait à Narbonne[1]. Il est possible que ce soit à l'un de ces monastères que notre auteur ait adressé son livre, il est possible même qu'elle ait été l'abbesse ou la protectrice de l'un d'entre eux. Deux opinions que je formulerai plus loin sur l'époque de la rédaction du texte et sur la personnalité de notre voyageuse excluraient la première de ces hypothèses, au moins en ce qui concerne l'abbaye d'Arles, et ne cadreraient pas avec l'idée que l'auteur aurait fait partie d'une congrégation monastique, soit en qualité d'abbesse, soit comme simple religieuse. Mais, pour juger de la valeur de ces opinions, il importe que le lecteur soit mis au courant du contenu de notre texte. Je vais donc résumer brièvement le récit et faire connaître aussi succinctement que possible l'itinéraire parcouru.

Disons tout d'abord que l'écrit est en grande partie mutilé. Le commencement et la fin manquent; au milieu, plusieurs feuillets ont été arrachés. Malheureusement les fragments perdus renfermaient sans doute des renseignements fort intéressants. On peut, en effet, conclure d'un passage de ce qui nous reste que la voyageuse était partie de Constantinople, qu'elle avait traversé l'Asie

1. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule,* n° 615; t. II, p. 461.

Mineure tout entière, et il est certain qu'elle avait décrit la Bithynie, la Galatie et la Cappadoce, dans la partie perdue de son récit. Il est en outre permis de supposer que de l'Asie Mineure elle avait gagné la Syrie, la Palestine, Jérusalem, et que son voyage à travers ces contrées se trouvait également raconté en détail dans cette première partie. En effet, au commencement du fragment conservé dans notre manuscrit, nous voyons l'auteur quitter l'Égypte, revenir en terre sainte, s'arrêter à Jérusalem, traverser tout le nord de la Palestine et gagner Antioche, sans presque rien nous raconter de ce qu'elle a vu sur son chemin depuis le mont Sinaï jusqu'en Syrie. Il paraîtrait fort extraordinaire qu'elle eût complètement négligé de visiter les lieux illustrés par l'histoire du Sauveur, et plus extraordinaire encore qu'elle n'en eût rien dit dans son récit. Peut-on supposer surtout qu'elle ait de parti pris renoncé à décrire en détail Jérusalem, le Golgotha, le saint sépulcre, le mont des Oliviers, tous les sanctuaires enfin que la cité sainte offrait à la dévotion et à la curiosité du pèlerin? On verra plus loin que les feuillets arrachés au milieu du livre ne devaient pas, selon toute vraisemblance, être consacrés aux diverses localités dont il vient d'être question. Ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse; mais ce qui est certain, au contraire, c'est que cette première partie perdue contenait une description de l'Égypte. Quelques allusions rétrospectives qui se trouvent dans le fragment conservé ne laissent aucun doute à ce sujet. De l'Égypte la voyageuse va au Sinaï et les premières lignes de notre texte nous la montrent arrivée en vue de la montagne : *Interea ambulantes pervenimus ad quendam locum ubi sex tamen montes illi inter quos ibamus aperiebant et faciebant vallem... et trans vallem apparebat mons sanctus Dei Syna.* Les voyageurs, ajoute-t-elle, qui passent en cet endroit, ont l'habitude de se mettre en prière aussitôt qu'ils aperçoivent la montagne sainte. C'est ce qu'elle fait elle-même, puis elle reprend sa route. La vallée qui se trouve au pied du Sinaï est, nous dit-elle, longue de 16,000 pas. C'est là que séjournèrent les Hébreux et qu'ils adorèrent le veau d'or pendant que Moïse était sur la montagne. L'auteur décrit la contrée; elle parle de sa visite aux divers monastères qui s'y trouvent et où elle est assez bien reçue, *satis humane*, de son ascension au Sinaï, *cum grandi labore, quia pedibus me ascendere necesse erat, quia prorsus nec in sella ascendi poterat.* Au sommet, d'où la vue s'étend à la fois sur

l'Égypte et la Palestine, sur la mer Rouge, sur la mer Parthénique, qui baigne Alexandrie, et sur le pays des Sarrasins, se trouve une petite église : *In eo ergo loco est una ecclesia non grandis, quoniam et ipse locus, id est summitas montis, non satis grandis est.* La voyageuse et ses compagnons visitent l'intérieur de l'édifice; lorsqu'ils en sortent, les prêtres leur donnent des eulogies et leur offrent des fruits du pays, puis les mènent voir les curiosités de la montagne, et en particulier la caverne où demeura Moïse. Au pied du Sinaï, on leur montre l'endroit du buisson ardent et les fondements des habitations construites par les Hébreux lors de leur séjour dans cette contrée. Du Sinaï, les voyageurs, au lieu de se diriger directement sur la Palestine en traversant le désert, se rendent à *Clesma*, à l'extrémité nord de la mer Rouge, et de là à *Arabia*[1], dans la terre de *Gessen*. Comme la route est peu sûre, des soldats qui sont chargés de la garde du pays les accompagnent d'étape en étape, *de castro ad castrum,* jusqu'à *Belseson*[2], sur la mer Rouge. C'est là, dit notre texte, que les Hébreux virent l'armée de Pharaon qui les poursuivait; c'est dans cette même contrée que se trouve la ville de *Pithom,* bâtie par eux et maintenant appelée *Héro*. Héro possède une église et plusieurs monastères, que nos voyageurs n'ont garde de négliger. Ils passent aussi vers l'ancienne *Ramessen,* d'où toute habitation a disparu et sur l'emplacement de laquelle on ne voit plus qu'une grande pierre surmontée de deux statues taillées, dit-on, par les Israélites et représentant Moïse et Aaron. Un grand sycomore, qui fut, à ce qu'on assure, planté par les patriarches, se trouve tout auprès. A Ramessen, ils trouvent l'évêque d'Arabia, qui est venu à leur rencontre. C'est un homme déjà vieux, très affable et très hospitalier pour les pèlerins.

D'Arabia, où ils arrivent la veille de l'Épiphanie, nos voyageurs renvoient à leur garnison les soldats romains qui leur ont servi d'escorte : *Nos autem inde jam remisimus milites qui nobis pro disciplina romana auxilium prebuerant quandiu per loca suspecta ambulaveramus.* La terre de Gessen, où se trouve Arabia, est merveilleusement fertile, elle produit en abondance la vigne et le balsame. L'auteur déclare n'avoir jamais rien

1. Je ne trouve cette localité sur aucune carte et dans aucun itinéraire.

2. Sans doute Beel-Sephon, qui se trouve effectivement sur la mer Rouge, à l'endroit où les Hébreux l'ont passée.

vu de plus admirable que cette région. Elle la traverse en deux jours de marche, en suivant en sens inverse la route parcourue par les Hébreux à leur sortie d'Égypte, route qu'elle connaît déjà pour l'avoir prise à l'aller, arrive à *Tanis*, où, dit-elle, est né Moïse, puis à *Péluse*, et atteint enfin les frontières de la Palestine. A partir de là jusqu'au moment où elle retrouve et quitte définitivement Jérusalem, on a quelque peine à se rendre bien compte de son itinéraire. Aux termes de son récit, elle aurait été tout droit à *Jéricho* et de Jéricho dans la ville sainte ; elle en serait repartie peu après, aurait gagné les rives du Jourdain à l'endroit où Josué l'a franchi, aurait passé le fleuve près d'une localité qu'elle appelle *Libidda* ou *Liviada* et où, dit-elle, on voit encore les restes du camp des Israélites, se serait rendue ensuite sur l'emplacement de *Sodome*, aurait passé vers la colonne de sel, alors recouverte par la mer ; elle aurait ensuite visité *Esebon* et serait enfin retournée à Jérusalem.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour apercevoir l'étrangeté d'un semblable voyage et l'on peut douter qu'il se soit effectué de cette façon. Je serais plutôt porté à croire qu'en quittant l'Égypte la voyageuse s'est portée vers la partie méridionale de la mer Morte, où se trouvaient en effet Sodome et la colonne de sel, que de là, se dirigeant vers le nord-est, elle a été passer par Esebon, puis que, tournant alors vers l'occident, elle est venue traverser le Jourdain, qu'elle s'est ensuite rendue à Jéricho et enfin à Jérusalem. Quoi qu'il en soit, elle ne fit, semble-t-il, qu'un court séjour dans cette dernière ville, où elle était arrivée pendant la semaine sainte et où elle avait assisté aux cérémonies religieuses dans les églises du Mont-des-Oliviers, du Calvaire et de la Résurrection. Elle la quitta bientôt pour reprendre la route du nord et après avoir encore visité quelques localités de la Palestine (*Carnia*[1], où elle prie auprès du tombeau de Job ;

1. On a cherché le tombeau de Job en plusieurs endroits. Le plus accrédité se trouve dans la Trachonite, près de la source du Jourdain, entre les villes de Théman, Suete et Naamath, au N.-O. de Bethsaïde. Il y a près de là une localité du nom de Carnaïm qui pourrait bien être le Carnia en question. Peut-être cependant faut-il identifier notre Carnia avec un autre Carnaïm qui se trouve plus au sud, dans le territoire de l'ancienne demi-tribu de Manassé, ou avec un Carnion situé dans la même région, non loin des rives du Jabock. Le choix de l'un de ces deux derniers emplacements concorderait mieux avec les données du récit. Cependant, comme l'itinéraire de notre voyageuse présente d'autres anomalies, je pense qu'il vaut mieux ne pas trancher la question d'une façon péremptoire.

Salem, où on lui montre le tombeau de Melchisédec; l'emplacement de la vigne de Naboth), elle arriva dans une vallée qu'elle nomme *Corra*[1] et où, dit-elle, séjourna le prophète Élie. Ici le récit se trouve interrompu par l'absence de quelques feuillets, et lorsqu'il reprend nous trouvons les voyageurs sur le point de quitter *Antioche.* De cette ville ils prennent la route de la Mésopotamie et traversent la province *Augusto-Fratensis* (*Augusta Eufratensis*). Ils s'arrêtent à *Gerapolis* (*Hierapolis*), métropole de cette province, puis gagnent l'Euphrate, passent à *Batane* (*Batanis*), ville très peuplée : *Ipsa etiam civitas habundans multitudine hominum est, nam et miles ibi sedet cum tribuno suo.* De Batane, ils se rendent à *Édesse*, et commencent par visiter l'église, qui, dit la voyageuse, est bâtie sur un nouveau modèle : *Ecclesia autem ibi, que est ingens et valde pulchra et nova dispositione est, vere digna est esse domus Dei.* Ils vont aussi voir le *martyrium* de saint Thomas, *et aliquanta ipsius S. Thomae ibi legimus.* L'évêque d'Édesse reçoit nos pèlerins avec une grande courtoisie ; il se met à leur disposition pour les conduire au travers de la ville et commence par les introduire dans l'ancien palais du roi Abgar. Là, il montre à notre voyageuse un coffre en marbre brillant comme une perle, qui servait au prince de trésor et d'archives et sur lequel l'on pouvait voir son portrait. Il leur donne ensuite de nombreux renseignements sur l'histoire du roi Abgar et finit par leur lire solennellement la lettre que J.-C. lui avait, dit-on, écrite en réponse à celle qu'il avait reçue de lui. La page consacrée à ce récit est certainement l'une des plus intéressantes du livre, et je regrette de n'avoir pu la transcrire en entier.

En quittant Édesse, la voyageuse se rend à *Charan*, petite ville près de laquelle se trouve le puits où Rebecca abreuvait ses chameaux lorsque le messager d'Abraham vint la demander en mariage pour Isaac. Elle y arrive la veille de la fête du martyr saint Helpidius, dont l'église est bâtie sur l'emplacement de la maison d'Abraham. A l'occasion de la solennité de ce jour, tous

1. Peut-être la vallée du torrent de Kérith, qui se jette dans le Jourdain non loin de Salem, et où demeura Élie. Il y a également un peu au sud de Sichem une localité du nom de Corea, qu'il faut peut-être identifier avec le Corra de notre récit. Dans ces deux cas, il faudrait supposer que la voyageuse, au lieu de continuer directement sa route, a fait de Salem un crochet dans la direction du sud.

les moines et tous les solitaires de Mésopotamie sont accourus dans la ville. L'auteur s'en félicite grandement, car cette circonstance lui permet de voir ces pieux ermites, dont plusieurs lui sont connus de réputation. Dans le voisinage de Charan, elle se fait montrer les tombeaux de Nacor et de Bethuel et tous les lieux célèbres de l'histoire des patriarches. Puis elle revient à Antioche, va de là en Cilicie, visite *Tarse* et *Pontepolis* (probablement *Pompeiopolis*), *Corico* (*Coricus*), *Séleucie*, qui possède une fort belle église, enfin *Sainte-Thècle*, située sur un coteau voisin. De là les voyageurs se rendent à *Mansocrena*[1], sur le mont Taurus, et, traversant de nouveau toute l'Asie Mineure, arrivent à *Chalcédoine*, puis à Constantinople, d'où ils sont partis. Le reste du récit est consacré à l'énumération de quelques-uns des sanctuaires et des églises de cette dernière ville et, autant que j'ai pu m'en rendre compte dans un examen malheureusement trop rapide, à la description des cérémonies de l'église de Jérusalem. Je rappelle ici que la fin du texte est mutilée; il est difficile de savoir combien de feuillets manquent en cet endroit.

Ce court aperçu du contenu de notre texte ne peut assurément donner au lecteur qu'une idée très imparfaite de l'importance de cet écrit. L'intérêt qu'il offre pour l'histoire des premiers siècles de l'Église réside d'ailleurs plus encore dans certains détails topiques que dans le fond même du récit. J'ai déjà signalé plusieurs de ces particularités au cours de mon résumé; j'en indique ici quelques-unes d'une portée plus générale. Il est certain d'abord que notre voyageuse n'était pas la première venue, c'était une personne influente. Partout où elle passe, les évêques, les moines, les prêtres s'empressent de lui rendre hommage et de se mettre à son service; les soldats eux-mêmes lui font escorte, et il est vraisemblable qu'ils n'eussent pas ainsi quitté leur poste si le pèlerin n'avait pas été muni d'ordres donnés en haut lieu. Il est utile aussi de remarquer que dans chacune des villes qu'elle traverse, même en Cilicie et en Mésopotamie, se trouvent des communautés chrétiennes. Sur sa route elle rencontre à chaque instant des moines, des églises, des sanctuaires. En nul endroit, sauf peut-être à Charan, en Mésopotamie, elle ne paraît avoir vu

1. Sur les confins de la Cappadoce et de la Cilicie, entre Tarse et Pylas (cf. l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, dans les *Itinera et descriptiones T. S.*, éd. Tobler et Molinier : Genevae, Fick, 1877; I, p. 13).

d'adeptes des religions antiques. Chose curieuse, la voyageuse ne donne le nom d'aucun des personnages avec lesquels elle est entrée en relation. L'évêque d'Édesse, par exemple, avec lequel elle eut le temps de faire bonne connaissance, n'est jamais désigné que sous le titre d'*episcopus civitatis*. Il en est de même des autres prélats qu'elle rencontra sur sa route. On peut donc supposer qu'elle rédigea son voyage assez longtemps après son retour, non sur des notes, mais d'après ses souvenirs, et qu'un bon nombre de circonstances s'étaient déjà effacées de son esprit. Ce fait expliquerait également le peu de netteté de certaines descriptions et les bizarreries que l'on remarque dans certaines parties de l'itinéraire.

Quant à fixer d'une manière un peu exacte l'époque du voyage et de la rédaction du texte, cela est fort difficile. Je vais cependant essayer de déterminer au moins approximativement les deux dates extrêmes entre lesquelles on peut les placer. De ce que l'auteur désigne l'ancienne Byzance sous le nom de Constantinople, on doit conclure forcément que la composition du récit est postérieure à l'empereur Constantin. Ceci d'abord établi, je puis préciser davantage et induire d'une phrase, peu correcte, il est vrai, mais cependant suffisamment compréhensible de notre texte qu'elle est aussi postérieure à l'année 363. En effet, l'évêque de Charan, répondant à une question de la voyageuse, lui dit ceci : *Locus ille, filia, quem requiris, decima mansione est hinc intus in Perside : nam hic usque ad Nisibin mansiones sunt quinque et inde usque ad Ur, que fuit civitas Chaldeorum, alie mansiones sunt quinque. Sed modo ibi accessi Romanorum non est, totam enim Perse tenent. Hec autem pars orientalis appellatur que est in confinium Romanorum et Persarum.* Nisibe, prise en 72 av. J.-C. par Lucullus, avait été rendue aux Perses par l'empereur Jovien en 363, et depuis lors ne fit plus d'une façon durable retour à l'Empire. L'évêque de Charan paraît ignorer qu'elle en ait jamais fait partie; on peut donc supposer qu'il vivait assez longtemps après l'époque où la reddition aux princes Sassanides avait eu lieu[1]. Je ne puis aller plus loin dans la détermination de cette première date. Pour la date la plus récente, je n'ose même pas être aussi affirmatif.

1. La phrase est un peu ambiguë, et le mot *ibi* ne se rapporte peut-être qu'à Ur. Dans ce cas notre argumentation tomberait.

En effet, le seul indice qui nous permette d'en dire quelque chose n'est que très imparfaitement concluant; le voici : parmi les églises de Constantinople dont notre auteur a l'occasion de parler, on ne voit point le nom de Sainte-Sophie, dont la construction fut commencée sous Justin Ier et terminée sous Justinien en 537. Assurément, si l'édifice eût existé, il y avait grand'chance pour qu'il fût au moins mentionné. Mais, je le répète, le silence de notre auteur à son sujet n'a pas une portée décisive et je ne le donne en aucune façon pour un argument sans réplique. J'avais espéré que la mention de certains évêchés d'Orient pourrait me fournir quelque indication moins vague; mais ce que l'on sait de l'époque de leur fondation ne m'a rien apporté d'utile pour la question spéciale dont je viens de m'occuper.

En admettant comme suffisamment établies les deux dates que nous proposons, on est tout naturellement porté à se demander si, parmi les femmes dont la personnalité nous est connue et qui, durant cette période d'un siècle et demi environ, partirent des pays d'Occident pour visiter les lieux saints et parcoururent à cette occasion les contrées voisines de la Palestine, ne se trouverait pas celle qui nous occupe. J'en sais pour ma part une dizaine qui purent accomplir un pèlerinage identique à celui de notre voyageuse; mais ce que nous connaissons de leur histoire ne concorde pas suffisamment avec les renseignements du récit pour qu'il soit permis de trancher péremptoirement la question en faveur de l'une d'elles. J'ignore si M. le chevalier Gamurrini aura été plus heureux que moi dans cette recherche, qui s'est évidemment imposée à son esprit; sa compétence en ces matières fait qu'il a bien des chances de pouvoir résoudre le problème. Je lui suggérerai cependant une hypothèse à laquelle une étude plus minutieuse lui permettra peut-être de donner la solidité qui lui manque encore.

Supposant qu'il fallait chercher notre auteur parmi les princesses de la maison impériale d'Orient ou d'Occident, j'ai pensé à la fameuse Galla Placidia, fille de l'empereur Théodose le Grand, qui passa près de trois années (de 412 à 414) en Provence, et en particulier à Narbonne, avec le roi des Visigoths Ataülf, qui, plus tard, exilée, vint à Constantinople où elle resta deux ans (423 à 424) et qu'une tradition relatée dans un office de l'église d'Ancône, rédigé probablement au XIVe siècle, fait en effet aller à Jérusalem[1]. Bien des circonstances rendent cette hypothèse

1. AA. SS. Bolland. Mai, t. I, p. 441.

vraisemblable. Je rappelle celles que j'ai mentionnées plus haut sur le caractère quasi officiel dont devait être revêtue la voyageuse; l'on doit y ajouter peut-être le fait d'inscriptions hébraïques qui se trouvaient sur le tombeau de Placidia, encore existant à Ravenne au siècle dernier[1]. Mais, d'une part, le texte qui mentionne le voyage de la princesse en terre sainte n'est en aucune façon digne de foi, et d'autre part ce que l'on sait de son séjour à Constantinople rend assez douteuse l'idée d'une absence prolongée durant ce laps de temps. Quant à penser que le pèlerinage aurait eu lieu pendant la longue période où Galla Placidia gouverna l'empire d'Occident comme tutrice de son fils Valentinien III, cela me semble assez peu naturel et je crois qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette supposition. Néanmoins, tout en reconnaissant que la mention d'un pèlerinage de Placidie à Jérusalem se trouve consignée dans un écrit absolument légendaire, peut-être est-il permis de regarder comme authentique, ou du moins comme digne d'être pris en considération, le renseignement spécial qui nous intéresse, renseignement qui peut avoir été puisé dans un document plus ancien par le rédacteur de l'office d'Ancône. C'est pour cela que j'ai cru ne pas devoir le passer complètement sous silence. J'ajoute en terminant que notre texte (peut-être le manuscrit même que nous possédons) a dû être connu de Pierre Diacre et utilisé par lui pour la composition de son *De locis sanctis*. Des phrases presque identiques se trouvent en effet dans les deux écrits. Ce que l'auteur du XIIe siècle dit de l'Égypte, tiré probablement du récit de notre voyageuse, permet de combler dans une certaine mesure l'une des lacunes que j'ai signalées plus haut.

C. Kohler.

1. *Proceedings of the Soc. of biblical archæology*, nov. 1881-juin 1882, pp. 77-79.

CATALOGUE

DU FONDS BOURRÉ

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE[1]

(*Suite.*)

592. — 13 janvier 1469. Montils les Tours. — Lettres de Louis XI attribuant à Jean de Ladriesche, nommé président en la Chambre des comptes, les gages que touchait Bertrand de Beauveau, s^r de Précigny, son prédécesseur, et à celui-ci comme compensation, outre les gages de conseiller en lad. Chambre des comptes, que touchait Ladriesche, 500 l. t. sur les 1,200 attribuées au premier, comme concierge du Palais. L 56.

593. — 4 février 1469. Montilz lez Tours. — Mandement de Louis XI à Antoine Raguier, de payer à Regnault du Chastellet, bailli de Sens, la somme de 1,500 l. t. mise sus en l'élection d'Alençon, pour le payement de 25 petites payes, chargées de la garde du château d'Alençon, à partir du 1er janvier 1469 seulement, au lieu du 1er avril précédent, comme il l'avait ordonné d'abord. N 78.

594. — Requête de Mme de Villequier et d'Odet d'Aydie, sire de Lescun, au roi Louis XI, pour être payés de leurs pensions[2]. M 4.

595. — Mandement de Louis XI à André Briçonnet, de payer, sur les deniers de la Chambre, à Charles de Bigny, écuyer d'écurie, 247 l. t. qui lui sont dues pour six mois, échus le 31 mars précédent. O 45.

1. Voyez t. XLIV, année 1883, pp. 26 et 301.

2. Odet d'Aydie était rentré en grâce et avait pris des engagements envers Louis XI dès le 7 février 1469. Dupuis, *ouvr. cit.*, I, 223.

596. — Lettre de G. Picart à Jean Bourré, relativement à Thibaut le Silleur, qu'il a fait prendre et conduire au roi, à l'impôt que le duc de Guienne a levé sur les gens de Lesdiguières, à l'imposition foraine de Rouen, etc.[1]. A 18.

597. — 17 avril [1469]. Montils lez Tours. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. E 92.

598. — 13 mai 1469. Mailly. — Mandement de Louis XI à Jean Raguier, fils de feu Antoine Raguier, de payer à Regnault du Chastellet, bailli de Sens, la solde de 4 lances fournies, pour les mois de juillet, août et septembre précédents. O 6.

599. — « Mémoire des choses à expédier par le roy » pour les affaires de Guienne[2]. H 88, 89.

600. — 18 avril 1469. — Quittance donnée par le prieur de Rochenoire au diocèse de Viviers, Laurent de..... à Jean Briçonnet, d'une somme de 3,700 écus ordonnancés par Jean Bourré, que le roi lui a donnés à porter à N.-D. de Bonne-Espérance, en Brabant. H 80.

601. — Tours. — « S'ensuit la vesselle, que maistre Guillaume Girart avoit en garde, appartenant à l'évesque de Verdun[3], laquelle il a baillée à Jehan de Beaune, par l'ordonnance du roy, le xve jour de juing, l'an mil CCCC soixante neuf. » I 36.

602. — [1469.] — « C'est la vesselle que Martin de Pouchet a baillée à Jehan en garde et dépost pour le roy, laquelle vesselle lui avoit esté baillée par Jehan de Flandres et Robert le Fort en garde, dont il dit avoir baillé sa cedulle ausdits de Flandres et le Fort, et appartenoit icelle vesselle à l'évesque de Verdun. » H 13.

603. — 20 juin 1469. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jean de Beauveau, de remettre à Jean Briçonnet une somme de 4,337 l. 10 s. t. sur les biens de l'évêque d'Angers, Balue, qu'il a en sa garde. O 7.

604. — 5 juillet [1469]. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. E 17.

1. Cette lettre se place entre le mois d'avril 1469, date de la cession de la Guienne à Charles de France, et le 24 mai 1472, date de sa mort.

2. Pendant la possession de la Guienne par Charles de France (avril 1469-24 mai 1472).

3. Guillaume de Haraucourt, arrêté en même temps et pour les mêmes motifs que Balue, en 1469.

605. — 10 août 1469. Benays. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Mathieu Beauvarlet, receveur général des finances sur et outre les rivières de Seine et Yonne, une somme de 250 l. t. à Pierre Duvivier, greffier des généraux de la justice des aides à Paris, pour sa pension de l'année. O 8.

606. — [Été 1469?] — Lettre missive de Louis XI à son frère. I 92.

607. — 18 septembre 1469. — Engagement pris par Louis XI de servir, pendant quatre ans, à Guillaume de Montfalcon, chevalier, chargé de « besogner » aux états des finances de Languedoc, une pension annuelle de 2,000 l. t. à partir du 1er septembre précédent, « pour faire rediffier ses maisons, qui lui ont esté abatues durant les divisions et à l'occasion d'icelles. » O 8.

608. — [Après le 18 septembre 1469.] — Mandement de Louis XI à Pierre du Refuge, général des finances, de faire payer à Michelet Gaillard, ancien officier de la reine Marie d'Anjou, 4,000 l. t. sur les 5,000 qui lui sont encore dues d'une créance de 9,000 l. t. qu'il avait contre ladite reine, créance dont la concession du duché de Guienne, sur lequel elle était assignée, à Charles de France, avait empêché le paiement. O 9.

609. — [Après le 18 septembre 1469.] — Quittance donnée par Loys Toustain, secrétaire du roi, à Martin Chatorru, clerc de Jean Bourré, d'une somme de 300 écus d'or, prêtée par ledit Bourré au roi, pour le remboursement de diverses personnes qui lui avaient avancé de quoi payer les officiers du duc de Guienne, lorsque Louis XI et son frère se trouvaient ensemble à Coulanges les Royaux[1]. O 85.

610. — 8 octobre. Paris. — Lettre missive de Bourlier au roi, pour lui annoncer l'autorisation donnée à cinq Lombards d'exercer l'usure dans la ville de Tournay, au préjudice des usuriers déjà autorisés dans ladite ville, et qui payaient pour cela 300 l. t. par an, ce qui a motivé une enquête de la part des officiers royaux établis à Tournay[2]. C 69.

1. L'entrevue de Louis XI avec son frère eut lieu à Coulanges-les-Royaux, le 18 septembre 1469.

2. Des lettres du 6 mars 1469, *Ord. des Rois de Fr.*, XVII, 191, avaient autorisé à Tournay l'établissement d'une table d'usure, qui doit être celle dont les possesseurs protestaient contre l'autorisation de cinq nouveaux Lombards.

611. — 16 octobre 1469. Amboise. — Mandement de Louis XI à Pierre de Refuge, général des finances, de faire payer sur les deniers de Jehan de la Loère, receveur général du Languedoc, une somme de 41,000 l. t. nécessaires à Michelet Gaillard pour payer les « gaiges des Escotz (Écossais) et la creue des hommes de nostre garde. » O 10.

612. — 18 octobre 1469. La Rementeresse. — Lettre missive d'Yvon du Fou à Louis XI, relative à la promesse qu'il avait faite au roi de n'admettre dans le château de Lusignan « homme plus fort que lui (Yvon du Fou) reservé vostre personne », et priant Louis XI de faire asseoir de nouveau sur les revenus de Poitou les 1,000 écus qui avaient été rayés de sa pension. C 130.

613. — 2 novembre 1469. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, général des finances, de faire payer par Mathieu Beauvarlet une somme de 50 écus d'or à Guillaume de Berlioz, chevalier de Liège, venu vers le roi à Amboise. O 11.

614. — 27 novembre 1469. Amboise. — Mandement de Louis XI à Pierre de Refuge, général des finances, de faire payer par Jehan de la Loère, receveur général de Languedoc, pour l'année commencée le 1er septembre précédent, à Michel Martuns, écuyer, prévôt de Saint-Sébastien, 100 écus d'or, restant dus sur la somme de 300 écus, gages de sa lance fournie. O 12.

615. — 27 novembre 1469. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, receveur général des finances, de faire payer par Mathieu Beauvarlet, receveur sur et delà les rivières de Seine et Yonne, la somme de 100 écus, sur 300, dus à Michel Martuns, prévôt de Saint-Sébastien, pour les gages de sa lance fournie. O 13.

616. — 26 décembre 1469. Montils lez Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances de tenir compte à Jehan de la Loère, receveur des finances de Languedoc, d'une somme de 100 écus d'or sur le revenu dudit pays, par lui avancés au roi, et de 948 l. 15 s. t. pour 690 écus, prix de 46 « oyseaulx sacres, » achetés par celui-ci à « Jehan de Valenche, marchant de Valence la Grant. » O 14.

617. — 29 décembre 1469. Montils lez Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer à Jehan de la Loère, trésorier et receveur général de Languedoc, 687 l. 10 s. t. pour 500 écus par lui prêtés au roi. O 16.

618. — 29 décembre 1469. Montils lez Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire rembourser, sur les revenus de Languedoc, à Pierre de Refuge, une somme de 500 écus, par lui prêtés au roi, et valant 687 l. 10 s. t. O 16.

619. — Décembre 1469. Montils lez Tours. — Quittance de 1,452 l. 18 s. 6 d. t. donnée par Louis XI à Mathieu Beauvarlet, receveur général des finances, « oultre et delà les rivières de Seine et Yonne, » sur le produit des greniers à sel de Nemours, Nogent-sur-Seine et Saint-Florentin. O 15.

620. — [Après le 18 septembre 1469.] — « S'ensuit les lieux qui demeurent au roy, en la jugerie de Rivière, située au diocèse de Comminge, deçà la rivière de Garonne, de costé de Thoulouse, qui ont esté expressément reservées par le roy, en faisant le bail de monsieur de Guienne, son frère... » I 9.

621. — Don fait par Louis XI à Charles de France, son frère, des terres du comte d'Armagnac, au delà de la Garonne, à l'exception de la terre et seigneurie d'Aure, qu'il se réserve[1]. H 85.

622. — « S'ensuyvent les dons faiz à Monsieur d'Arminhac, depuis que le roy luy restitua ses terres, jusques à ce qu'on les a mises en la main du roy. » I 57.

623. — [1469.] — Requête de Ricole d'Anglade, pour être indemnisé des dépenses par lui faites pour la défense et les fortifications de Châteauculier contre M. d'Armagnac[2]. M 24.

624. — 1469. — Mandement de Louis XI à André Briçonnet, de payer à son panetier, Jacques de la Conseure, 41 l. 5 s. t. par mois, à compter du 1er octobre précédent. O 71.

625. — « Parties à recouvrer sur les grenetiers qui s'ensuivent, tant sur le droit de gabelle du roy, que des creues de c. s. III l. t. de l'année finie le derrenier jour de septembre mil CCCCLXIX. » Q 117.

626. — Lettres de Louis XI ratifiant l'érection faite par son frère,

1. Ce fait se rattache à la saisie, faite en 1469 par Dammartin, au nom de Louis XI, des seigneuries du comte d'Armagnac, convaincu encore une fois de conspiration. V. la *Chronique scandaleuse.*

2. Il faut rapporter, selon moi, ces mesures de défense aux actes d'hostilité et de brigandage commis par le comte d'Armagnac, et qui motivèrent la campagne de Dammartin en Rouergue. V. la *Chronique scandaleuse.*

le duc de Guienne, au profit de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, des terres et seigneuries de Marans, l'île de Rhé, Queue de Vache, le Plon, l'Aleu, l'Ourmeu, Fourras, Esnaude, en comté de Marans. L 67.

627. — Requête de Jean de Daillon, s^r du Lude, Pierre d'Oriole, Gilbert de la Fayette, Guillaume de Cerisay, au roi Louis XI, pour obtenir la moitié de la confiscation des personnes dénoncées par Johannot de Havas, à l'exception de MM. de Nemours et d'Armagnac[1], et pour faire nommer Guillaume de Cerisay receveur des deniers de ladite confiscation. M 34.

628. — 12 janvier [1470]. Paris. — Lettre de..... de Beauvau à M. de Vaux[2], pour qu'il obtienne le maintien du chapitre d'Angers dans ses anciens privilèges, pour lui annoncer qu'il a saisi en Rouergue 3,000 fr. que le comte d'Armagnac prétendait s'attribuer, en se servant du nom du roi; lui demander 500 fr. pour les réparations du château de Saint-Germain, et lui faire connaître les négociations engagées entre les gens du roi et ceux du duc de Bretagne. E 49.

629. — 5 février 1470. Amboise. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer en deux versements, l'un de 14,861 l. 17 s. t., l'autre de 10,000 l. t., l'argent nécessaire à Noël Le Barge, trésorier des guerres, pour l'année commencée le 1er janvier précédent. O 2.

630. — 20 février 1470. Amboise. — Mandement de Louis XI à Pierre de Refuge, général des finances, de payer à Noël Le Barge, trésorier des guerres, outre les 24,861 l. 17 s. t. déjà ordonnées sur les finances de Languedoc, une autre somme de 10,000 l. t. pour l'année commencée le 1er janvier précédent. O 3.

631. — 20 février 1470. Amboise. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Jehan de la Loère,

1. En 1469, à la suite de la révolte du comte d'Armagnac, dans laquelle le duc de Nemours avait été compromis, lui aussi, leurs biens à tous deux furent confisqués. Duclos, *ouvr. cit.*, II, 222-224.

2. Bourré était seigneur de Vaux. Cette lettre est au moins antérieure à la mort de Jean d'Armagnac, tué à Lectoure, le 5 mars 1473; il semble même qu'elle se rattache à ses brigandages de l'année 1469; quant aux négociations mentionnées dans cette lettre, ce doivent être celles qui aboutirent aux conférences d'Angers le 15 février 1470. Dupuy, *ouvr. cit.*, I, 242.

receveur général des finances, à Nicolas Malingre, huissier de la Chambre des comptes, une somme de 16,665 l. 11 s. 8 d. t., pour les gages de ladite Chambre, pendant l'année commencée au 1er octobre précédent. O 4.

632. — 22 février 1470. Tours. — « Ce que le trésorier des guerres a à paier en Normandie, en ceste présente année, commancée le premier jour de janvier darrenier passé, monte, ce qui s'ensuit. » I 97.

633. — 26 février 1470. Tours. — Lettre de Flameng à Louis XI, pour accuser un déficit[1]. C 89, 90.

634. — 27 février 1470. Amboise. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Jehan de la Loère, receveur général des finances de Languedoc, une somme de 1,200 l. t., dus à Geoffroy de Chabanne, lieutenant du duc de Bourbon en Languedoc, pour sa pension de l'année commencée le 1er septembre 1469. N 4.

635. — Février 1470. — Mandement de Louis XI à Noël Le Barge, trésorier des guerres, de payer à Jehan Cholet de la Choletière 30 l. t. pour l'année courante, par mois, et par lance fournie. O 1.

636. — Février 1470. Amboise. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer à Nicolas d'Anjou, marquis du Pont, 8,000 l. t. sur les 12,000 l. t. de sa pension, pour l'année commencée le 1er octobre 1469. O 3.

637. — Février [1470]. Chinon. — Lettre de Garguesalle à Louis XI, pour lui demander d'autoriser la levée d'un aide, destiné « ès réparacions des chasteaux de Chinon[2]. » C 49.

638. — 9 mars [1470]. Amboise. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. D 94.

639. — 26 mars 1470. Montils lez Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Pierre Dujardin, receveur des restes dus par Nicolas Bourracier, à raison de cer-

1. Il est question de la cession de la Guienne à Charles de France, qui avait eu lieu au mois d'avril précédent.

2. Garguesalle cite la présence récente du roi à Turpenay, où Louis XI se trouva, en effet, le 31 octobre 1469 : « deux escuz pour donner à ung homme, qui enseigna aud. seigneur le sanglier *près Turpenay*. » B. N., ms. fr. 6758, f° 69 r°.

tains droits mis en Languedoc, 275 l. t. dues à Martin Leroy, pour une avance par lui faite au roi. O 5.

640. — 26 mars 1470. Montils lez Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Pierre Dujardin, receveur des restes dus par Nicolas Bourracier et autres, à raison de certains droits mis en Languedoc, une somme de 400 l. t., donnée à Martin Leroy, pour marier une de ses filles. N 5.

641. — 1470. — Mandement de Louis XI à André Briçonnet, de payer à Jean Chausson, prêtre chapelain et sommelier ordinaire de son échansonnerie, 400 écus d'or, pour ses gages de février et mars. O 2.

642. — [Mai 1470.] Amboise. — Lettres par lesquelles Louis XI, à l'occasion du mariage de sa fille Anne avec Nicolas, marquis du Pont, lui donne la vicomté de Thouars et les seigneuries de Mauléon et de Berrie[1]. L 22-24.

643. — [1470.] — Lettre missive de Louis XI à Louis Berthelot, lieutenant du prévôt des maréchaux de France, et à Macé Leclerc. I 25.

644. — ... [1470]. Rouen. — Lettre de... à Bourré, sur l'armement des navires des ports de la Manche. A 8.

645. — 28 mai [1470]. — Lettre de Noël Le Barge à Louis XI, à d'Oriole et à Bourré, sur les réclamations des gens de guerre, qui se plaignaient d'avoir été payés en faible monnaie, et touchant la demande des commissaires du roi sur le gouvernement des gens d'armes et compagnies, de 400 l. t., qu'ils disaient leur avoir été promises par le roi. B 2.

646. — 5 juin [1470]. Saint-Mars de la Jaille. — Lettre de Jacquet Raboteau à Bourré, pour lui annoncer que Warwick a pris la mer, « à grant armée d'Anglois, » mais qu'on ne sait où il descendra. F 24.

647. — Pentecôte, 10 juin [1470]. Toulouse. — Lettre missive de la Loère « à nos très honnorés seigneurs, » relativement à la levée de 6,000 fr., pour le payement des gages du Parlement de Toulouse, et à l'invasion des monnaies étrangères, celles d'Espagne et du Béarn notamment, qui ne valaient pas celles de France[2]. E 78.

1. Ce projet de mariage n'eut pas de suite et Anne de France épousa, le 13 novembre 1473, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

2. La Pentecôte tombait le 10 juin en 1470, c'est le seul motif que j'aie de

648. — [1470.] — Ordres de Louis XI relativement à la conduite à tenir à l'égard du comte de Warwick[1]. I 20.

649. — [1470.] — Lettre missive de Louis XI au grand écuyer, au général Raguier, et au greffier. G 88.

650. — Jeudi 14 juin [1470]. Honfleur. — Lettre de... à Louis XI sur la restitution des objets enlevés par les gens du comte de Warwick aux Bourguignons, et sur la promesse faite par les officiers du duc de Bourgogne de « ne faire guerre à nulz de voz subgectz, mais seulement faire guerre et prendre les navires de monseigneur de Warwick. » C 101.

651. — 19 juin [1470]. Amboise. — Lettre missive de Louis XI au trésorier? B 4.

652. — 29 juin [1470]. Lettre missive de Bourré à Louis XI sur les payements à faire aux comtes de Warwick et de Clarence. G 23.

653. — [1470.] — Fragment de lettre adressée au nom du roi, aux comtes de Warwick et de Clarence, à l'occasion de leur débarquement en France. G 9.

654. — [1470.] — « C'est ce qui est à faire pour la restitucion des biens et marchandises prinses par les Angloys sur les subgectz de monsieur de Bourgogne. » H 39 et 91.

655. — [1470.] — « C'est ce que monsieur l'admiral (Louis, bâtard de Bourbon) requiert au roy pour réparer le hâble de Honfleur. » J 6.

656. — [1470.] — « L'evesque de Saint-Brieuc et monsieur l'amiral escripvent qu'ilz ont advisé faire assembler... » I 14.

657. — 6 juillet [1470]. Pouencé. — Lettre de Guillaume Picart à Jean Bourré, conseiller et maître des Comptes du roi, sur les réclamations des Bretons en payement des dépenses de Warwick. F 20.

658. — [1470.] — Lettre de... à Louis XI sur les fonds fournis au comte de Warwick. G 5.

placer cette lettre en cette année; en 1464, la même coïncidence se produit, mais je crois plutôt à la première date, parce que de la Loère, trésorier général de Languedoc depuis 1469 environ, eut plus d'occasion, à partir de ce moment, de s'occuper de questions de finances que dans les fonctions de secrétaire du roi qu'il remplissait auparavant, et notamment en 1464.

1. Warwick descendit en France au mois de mai 1470. Plusieurs des pièces qui précèdent, comme de celles qui suivent, se rapportent à cet événement.

659. — [1470.] — « S'ensuit le nombre de l'artillerie que M. de Varvhic a fait retenir à Rouen. » H 12.

660. — 8 juillet [1470]. Valognes. — Double des lettres écrites par le comte de Warwick à Bourré, pour lui demander 6,000 écus, nécessaires à « l'entretènement de ses navires, tant de ceulx qui sont par deçà, que de ceulx qui sont à Honnefleu, et autres lieux... » D 8.

661. — 13 août [1470]. — Lettre de... à Bourré sur les payements à faire au comte de Warwick. H 52.

662. — 13 août [1470]. Carentan. — Lettre de Bourré à Louis XI sur le payement et le départ du comte de Warwick. G 17.

663. — [Mardi 21 août 1470.] Valognes. — Lettre de Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, à Du Plessis Bourré, sur le paiement des gens du comte de Warwick. D 6.

664. — [1470.] — Lettre missive de Louis XI à son cousin... ? G 135.

665. — [1470.] — Lettre des nobles et autres du pays de Coutances et d'Avranches à « hault et puissant, et nostre très honnouré et doubté seigneur... » pour lui annoncer qu'ils ont envoyé vers Monsieur l'amiral (Louis, bâtard de Bourbon), « nobles hommes, Guyon, seigneur d'Esbiars, et le marquis de Mauny, » pour se plaindre des excès de gens de guerre. J 24.

666. — Vendredi 31 août [1470]. Barfleur. — Lettre du sire de Craon, Tanneguy du Châtel, de Daillon, du Chastellet, à Bourré, sur le paiement des gens de guerre. E 18.

667. — 4 septembre [1470]. — Lettre de Tanneguy du Châtel, de Daillon et Du Fou à Bourré, pour lui demander 10,000 écus, nécessaires au comte de Warwick, pour payer une nef achetée à Dieppe. E 19.

668. — [1470.] — Indication d'ordres à expédier pour les préparatifs du passage de Warwick en Angleterre. G 171.

669. — 7 octobre [1470]. Toulouse. — Lettre de Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse, à Bourré, pour obtenir la délivrance du don à lui fait par le roi des restes des jugeries de Rivière, Verdun, et du comté d'Armagnac[1]. F 50.

1. Il est dit dans cette lettre que le roi, *étant à la Guierche,* avait fait ce don

670. — 22 octobre [1470]. Lyon. — Lettre de... à Louis XI lui annonçant qu'il a condamné à une amende de 10,000 l. t. Thomassin de Grimault, coupable d'être allé et d'avoir envoyé des marchandises aux foires de Genève, que celui-ci a pris soin de mettre ses biens en sûreté, et qu'il a été impossible de rien saisir chez lui, mais qu'il a été arrêté, et que, comme il est riche de 40,000 ducats, il n'y a rien à craindre, surtout si le roi permet qu'on le lui envoie ; que des condamnations ont été prononcées contre des marchands coupables du même fait, jusqu'à concurrence de 10,000 francs, ce qui permettra de payer plusieurs sommes mandatées par le roi ; qu'il y aurait lieu de payer aux commissaires et sergents employés à ces poursuites les 1,000 ou 1,200 francs qui leur sont dus, et que le roi, à cet effet, aurait tout intérêt à dégager la couronne de M. du Perche (René d'Alençon) pour le prix de 6,000 francs contre lequel elle a été engagée et qui est bien inférieur à sa valeur réelle[1]. G 115.

671. — Déclaration du chapitre de Saint Laud d'Angers, qu'il a fait célébrer en l'honneur de la Sainte Croix, du 25 août 1469 au 9 novembre 1470, une messe à l'intention du roi, et les jours de « l'exaltacion et invencion sainte croiz, une messe à note sollempnelle, à diacre et soubzdiacre. » M 41.

672. — 12 novembre [1470]. Lettre missive de Louis XI à son frère (le duc de Guienne). G 139.

673. — Novembre 1470. Montils lez Tours. — Mandement de Louis XI à Alexandre Septre, de faire livrer à Loys Damours, son valet tranchant, sur les fonds de son argenterie, pour 30 écus d'or de draps de soie et de laine, destinés à son habillement. O 18.

674. — 2 décembre 1470. Amboise. — Mandement de Louis XI à

à Gaston du Lyon; or le roi se trouva en effet à la Guierche au mois de mars 1470; d'autre part, la confiscation définitive des terres saisies sur le comte d'Armagnac fut prononcée par arrêt du parlement de Toulouse du 7 septembre 1470.

1. Défense avait été faite aux marchands du royaume, par lettres du 20 octobre 1462, de fréquenter les foires de Genève : *Ord. des R. de Fr.*, XV, 571. Elle fut renouvelée le 14 novembre 1467 : *Privilèges des Foires de Lyon*, Lyon, 1647, Guillaume Barbier, in-4°, p. 36. Je crois qu'il faut adopter pour la présente lettre la date de 1470, à laquelle cette défense était encore en vigueur, en raison de la mention qui y est faite d'un nommé Guillon, que divers passages des registres municipaux de Lyon nous montrent en cette même année 1470 en fort mauvais termes avec le Consulat, « étant cause de promouvoir et susciter plusieurs proces, debatz, divisions et seditions en ladicte ville. » 11 septembre 1470. *Archives de la ville de Lyon*, BB 15, f° 118 r°.

Noël Le Barge, trésorier des guerres, de payer au sr de Saint-Chamans le quartier de ses gages de juillet dernier, bien qu'il n'ait pas paru à la montre. G 109.

675. — 8 décembre 1470. — Échange consenti par Marguerite d'Amboise, femme de Louis de la Trémouille, et autorisée par lui, de ses seigneuries de Marans et de l'île de Rhé, sauf les droits de la veuve de Louis d'Amboise à une indemnité, contre les seigneuries de Vierzon ou d'Issoudun, à son choix et à celui de ses héritiers, plus une somme de 10,000 écus d'or. L 29, 30.

676. — 10 décembre 1470. Amboise. — Lettres par lesquelles Louis XI assigne à Charles d'Anjou, comte du Maine, son oncle, un revenu annuel de 1,200 l. t. sur le quart du sel de Poitou, en compensation du comté de Guise et de la seigneurie de Novion en Thiérache, dans lesquels il avait la gabelle des greniers et chambres à sel de Thiérarche, Guise, Vervins, Aubentois et Marle, ledit comté de Guise et la seigneurie de Novion en Thiérache ayant été cédés par le roi au comte de Saint-Pol, à l'occasion de son mariage avec Marie de Savoie, sœur de la reine. L 67.

677. — 13 décembre [1470]. Amboise. — Lettre missive de Louis XI à... D 102.

678. — Samedi 15 décembre [1470]. — Lettre missive de ..... à Louis XI sur le siège d'une place, et pour demander la confiscation des assiégés[1]. C 82.

679. — 24 décembre 1470. Amboise. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Mathieu Beauvarlet, receveur des finances sur et delà les rivières de Seine et Yonne, 100 l. t. à la veuve de Jehan Planczon, en son vivant grenetier de Château-Gontier, comme reliquat des 700 l. t. accordées par le roi audit Planczon, pour avoir empêché, pendant la guerre du Bien Public, la ville de Château-Gontier de tomber au pouvoir des Bretons. O 19.

680. — « Estat fait par le roi à Jehan Basire, maistre de sa monnoye de Saint-Lô, commis à recevoir la somme de trente mille escus d'or, que sont tenus paier audit seigneur les gens des trois estaz de

1. Il ne peut être question ici que de l'expédition dirigée contre Jean d'Armagnac, qui est du reste mentionné dans la lettre. Le 15 décembre tombait un samedi en l'année 1470.

ses pais et duchié de Normandie, par traicté et composicion faicte entre eulx avecques ledit seigneur, l'année finie en décembre mil CCCC soixante et dix, pour rachat et admortissement de l'émolument de la composicion des francs fiez et nouveaulx acquestz, et autres choses que icellui seigneur a quictées par ses lectres audit pais, et laquelle somme de xxx^{m} escuz sera distribuée et paiée par ledit Jehan Basire, tant par descharge du changeur du trésor, que mandemens et cedulles signées de la main du roy, nostre seigneur, pour ce. » Q 84, 85.

681. — « Assiecte de la taille mise sus en Normandie, duchié d'Alençon, et conté du Perche, pour ung an, commençant le premier jour de janvier MCCCCLXX (v. st.), montant, comprins les fraiz de la convencion et les creues, III^{c} xx^{m} v^{c} III^{xx} v l. t. » P 44.

682. — Mandement de Louis XI à Martin Le Roy, de payer, pour l'année commençant en octobre 1470 et finissant en septembre 1471, à Victor Chanoine, brigandinier, la somme de 275 l. t., pour 25 brigandines neuves, livrées par lui aux maire et échevins de Tours. N 1.

683. — Requête de M. de Puygny à Louis XI, pour être maintenu en jouissance de la pension que lui faisait le duc de Calabre sur la Chèze le Vicomte et Olonne, et de la capitainerie dudit lieu de la Chèze[1]. M 40.

684. — 4 janvier [1471]. Montils lez Tours. — Lettre missive de Louis XI à « son amé et féal. » N 65.

685. — 26 janvier 1471. Paris. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par le receveur général de Languedoc, Jehan de la Loère, sur les greniers de Béziers, Narbonne, Péziac, Maison et Marcilhan, 2,000 l. t. encore dues à Michelet Gaillart sur la créance de 4,000 l. t. qu'il avait contre la reine Marie d'Anjou. O 17.

686. — 4 février 1471. Compiègne. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. E 2.

687. — 10 février 1471. Compiègne. — Don fait par Louis XI à Eustache Sallemon, bachelier en décret, de la prébende de Saint-Quentin en Vermandois, vacante par la mort de Me Mathieu Buytart. M 38.

688. — 24 février 1471. Compiègne. — Mandement de Louis XI

1. Le duc Jean de Calabre était mort à Barcelone, le 16 décembre 1470.

au trésorier [de Dauphiné] de trouver à assigner en Dauphiné 1,200 l. t. de rente, pour « Madame Saincte Marie Magdeleine, » et 1,200 pour « Monseigneur Sainct Claude. » H 49.

689. — Requête de Guérin de Groing, bailli de Saint Pierre le Moutier, à Louis XI, pour être payé des 1,200 fr. de sa pension, comme capitaine de la garde du roi, des frais d'entretien de 40 combattants, par lui menés dans deux voyages, dont l'un à Amiens[1], et de 25 combattants menés à Montargis, pendant trois ans et demi, et des réparations du Pont Sainte Maxence. M 36.

690. — 2 mars [1471]. Ham. — Lettre de M. de Beaumont à Jean Bourré et Pierre d'Oriole, les engageant à venir à Ham, et leur annonçant la présence des Bourguignons à Picquigny[2]. E 34.

691. — 8 mars [1471]. Grenoble. — Lettre de Claude Cot, trésorier de Dauphiné, à Bourré, conseiller et Me des Comptes du roi, pour lui annoncer qu'il faut assigner sur les revenus du Lyonnais les dons faits par le roi à l'abbaye de Saint-Claude, et sur les revenus de la sénéchaussée de Beaucaire, ceux faits à celle de Sainte-Madeleine[3], et qu'il a reçu une lettre du roi, lui ordonnant de payer, sur 1,200 fr. auparavant attribués au feu duc de Calabre, la pension de Mme de Savoie[4]. H 48.

692. — 8 mars [1471]. Grenoble. — Lettre de Claude Cot, trésorier du Dauphiné, à Louis XI, pour lui annoncer l'envoi de l'état des revenus du Dauphiné, sur lesquels Louis XI avait assigné ses dons à Sainte-Madeleine et à Saint-Claude[5]. C 65.

693. — 12 mars 1471. — « Memoire à George Reton, de requerir et demander au Roy, nostre seigneur, la confiscation de Milot Garnier..... Le roy estant à Roye a commandé ce que dit est dessus, au

1. Cette ville fut reprise sur le duc de Bourgogne, en février 1471, par Dammartin. V. Quicherat, *Un Manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse, Bib. de l'Éc. des ch.*, 4e sér., I, 429.

2. Louis XI était à Ham, le 2 mars 1471. Le mardi suivant, indiqué ici comme la dernière limite de son séjour, tombe le 5 mars, mais le roi y resta jusqu'au 7. Sur la campagne du duc de Bourgogne dans cette région, voir la *Chronique scandaleuse* à cette année.

3. Voir ci-dessus, n° 685, le mandement du 24 février 1471 relatif à ces deux dons.

4. Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils du roi René, était mort le 16 décembre 1470, à Barcelone.

5. Voir ci-dessus, n° 688, le mandement du 24 février 1471. La pièce n° 692 n'est qu'une copie, dont la minute se trouve dans le même registre C, f° 71.

cas qu'il ne l'ait donné à autre paravant le jourd'hui. Fait le XIIe jour de mars l'an mil CCCC soixante dix. » Bourré. O 18.

694. — 27 mars [1471]. — Lettre missive de Louis XI à Bourré et à d'Oriole. E 1.

695. — 25 avril. Vernon. — Lettre de Jacquelin Trousseau à Bourré, pour lui donner des nouvelles du Dauphin, et lui demander le chiffre de sa pension[1]. A 6.

696. — Avril 1471. Montils lez Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer à Jean Raguier, receveur des aides en Normandie, la somme de 702 l. 2 s. 11 d. t. par lui dépensée en argenterie pour le roi. O 20.

697. — 11 mai [1471]. Grenoble. — Lettre de Claude Cot, trésorier du Dauphiné, à Bourré, accusant réception de deux lettres du roi, dont l'une du 24 février précédent, signée Bourré, relative aux dons faits à Sainte-Madeleine et à Saint-Claude[2]. A 20.

698. — 26 mai [1471]. — Lettre de Vasco de Sousa à Louis XI, pour demander des lettres lui attribuant la confiscation de messire Jehan de Saint Ligier, dit Mauroy, compromis dans la ligue du Bien Public, et un mandement de 200 écus, pour les fortifications de Creil, que le roi lui avait ordonné de faire réparer, *lors de son dernier voyage à Amiens*[3]. D 70.

699. — 30 mai [1471]. — Lettre missive de Louis XI au lieutenant du gouverneur de Roussillon. O 65.

700. — Mai 1471. — Mandement de Louis XI à Jean Briçonnet, receveur général, de payer à Philippe, bâtard de Longueval, 412 l. 10 s. t. en 300 écus d'or, sur les 1,000 dont le roi a fait don audit Philippe. O 23.

1. Cette lettre est postérieure au 30 juin 1470, date de la naissance de Charles VIII, et antérieure, à ce qu'il semble, à l'établissement de Bourré auprès de lui, en qualité de gouverneur, vers le 6 mars 1478.

2. V. ladite lettre à la date du 24 février 1471, n° 688.

3. Cette lettre, comme l'indique son contenu, est postérieure à la ligue du Bien Public, à la suite de laquelle Amiens avait été rendue au duc de Bourgogne avec les autres villes de la Somme, par le traité de Conflans, le 5 octobre 1465; cette ville ne fut reprise par Dammartin, au nom de Louis XI, qu'au mois de février 1471, et le roi s'y trouva au moins du 14 au 18 avril de cette même année; c'est donc postérieurement à cette dernière date, et très probablement en cette année 1471, qu'il y a lieu de placer la présente lettre.

701. — 20 juin 1471. Paris. — Mandement de Louis XI aux généraux de ses finances, de faire payer par Mathieu Beauvarlet, receveur général des finances sur et deçà les rivières de Seine et Yonne, à Jehan de la Brosse, « fèvre, » demeurant à Paris, une somme de 75 l. t. pour 500 pelles ferrées, destinées à son artillerie. O 24.

702. — 25 juin 1471. Paris. — Mandement de Louis XI à ses généraux des finances, de faire rembourser à Me François Hallé, avocat au Parlement, une somme de 1,000 écus par lui avancés au roi. O 24.

703. — 25 juin 1471. Paris. — Assignations de gages et de pensions. O 26.

704. — 5 juillet 1471. — Mandement de Louis XI à Jehan de la Loère, receveur des finances de Languedoc. *(Illisible, tant l'écriture est effacée.)* O 25.

705. — 21 juillet 1471. Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Jehan de la Loère, receveur général des finances de Languedoc, 1,200 l. t. à Hugues de Bournazel, pour sa pension de l'année suivante. O 26.

706. — 21 juillet 1471. Tours. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, général des finances, de faire payer par le receveur de la composition ordonnée en Languedoc, à cause de la révocation des francs fiefs et nouveaux acquêts, la moitié de ladite composition au comte dauphin d'Auvergne, outre ses pensions, pour l'indemniser des frais de sa dernière campagne contre les Bourguignons. O 27.

Suit un mandement de Jehan Herbert, donné en exécution de celui du roi.

707. — 21 juillet 1471. Montils-lez-Tours. — Mandement de Louis XI à ....., lui notifiant qu'il a donné à Jehan Herbert une somme de 1,000 écus pour la construction d'une maison à Montpellier, sur la composition des francs fiefs et nouveaux acquêts en Languedoc. O 28.

708. — 3 août 1471. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jehan de la Loère de remettre à Jehan Briçonnet 12,000 l. t. pour le fait de son office, à prendre sur le produit de l'emprunt fait en Languedoc. O 28.

709. — 10 août [1471]. Tresbes? — Lettre de Loys Nyvart à Bourré, relativement à la pension que touchait le duc Jean de

Calabre sur le produit du tirage du sel, à la part de l'empire[1]. K 93.

710. — 9 septembre [1471]. Saint-Quentin. — Lettre de Jehan Le Prince à Louis XI, pour lui annoncer l'avancement rapide des fortifications de Saint-Quentin[2]. C 78.

711. — [1471 ?] — Requête de ..... au roi Louis XI, tendant à obtenir l'envoi en Catalogne et en Roussillon d'une commission chargée d'y constater l'existence de mines d'argent et de plomb, et d'en rapporter des échantillons au roi[3]. M 63.

712. — 26 septembre 1471. Saint-Florent-lès-Saumur. — Mandement de Louis XI au général des finances de Languedoc, de faire payer au Parlement de Toulouse les gages de l'année finissant le 31 octobre suivant, montant à 6,000 l. t., et ceux de l'année suivante, montant à une somme égale. O 29.

713. — 7 octobre 1471. Vendôme. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, général des finances, de faire payer à son chambellan, le sire de Châteauneuf de Bertheroux, une somme de 200 l. t. que le trésorier du Languedoc a refusé de lui payer, parce qu'elle ne figurait pas dans son état de l'année 1470-1471. O 30.

714. — 24 octobre [1471]. Châtillon. — Lettre missive du comte de Foix, prince de Viane, à Louis XI, pour se plaindre des soupçons dont il est l'objet, et lui annoncer l'arrivée prochaine de Corbairan, sieur de la Roche, chargé de les dissiper[4]. C 39.

715. — 27 octobre 1471. Orléans. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, général des finances, de faire payer par Jehan de la Loère, receveur général des finances de Languedoc, à Michelet Gaillard, 42,077 l. t. pour les gages, « monteures et creues des Escoz et hommes d'armes de nostre garde. » O 32.

716. — Jour de Toussaint (1er novembre) [1471]. Villefranche-en-

1. Jean d'Anjou, duc de Calabre, était mort à Barcelone, le 16 décembre 1470.

2. Une lettre missive de Louis XI, en date du 19 janvier [1471], avait ordonné de fortifier cette place, reprise sur le duc de Bourgogne le 10 décembre 1470 : Quicherat, *Un Manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse*, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 4e sér., I, 427.

3. Peut-être cette requête se rattache-t-elle à l'ordonnance de septembre 1471 relative aux mines, et dans laquelle précisément il est fait mention de celles de Catalogne : *Ordonn. des Rois de Fr.*, XVIII, 446.

4. Le comte de Foix avait été dénoncé par Olivier Le Roux, envoyé du roi en Espagne, qui s'était arrêté, pour le voir, à Mont-de-Marsan. Duclos, *ouvr. cit.*, II, 317, 322.

Rouergue. — Lettre de Lardit de Bar, sénéchal de Rouergue, en réponse à une lettre du roi, lui annonçant l'arrivée du sénéchal de Toulouse, porteur d'instructions à son adresse, et pour lui faire connaître le départ du sire de Gaucourt, qui retourne auprès du roi[1]. C 37.

717. — Lettre de Louis XI chargeant Guillaume de Compaing, archidiacre, et Jehan Raguire, son secrétaire, de se rendre à Rome pour demander au pape Sixte IV de maintenir dans sa vigueur le serment par lequel le duc de Guienne s'était engagé à ne pas épouser Marie de Bourgogne[2]. L 13.

718. — [Après le 12 novembre ou décembre 1471.] Paris. — Demande adressée par Caulers à Louis XI de l'office de contrôleur des finances, vacant par la mort de Guillaume Lauvergnat[3], pour obtenir la prompte exécution d'un jugement rendu à son profit contre un nommé Jacques de Croix, et pour signaler la résistance faite par les habitants de Caen à l'exécution d'une sentence qui condamnait un nommé Jehan Lesens à une amende de 600 l. parisis. C 121.

719. — 17 novembre 1471. Blois. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, général des finances, de faire payer par Jehan de la Loère, receveur général des finances de Languedoc, à Jehan Briçonnet, receveur général des finances, une somme de 3,000 l. t. « pour subvenir aux menuz affaires, qui de jour à autres nous surviennent. » O 33.

720. — 26 novembre 1471. Montils-lez-Tours. — Mandement de Louis XI ordonnant aux généraux des finances de décharger Jehan Briçonnet d'une somme de 1,000 écus d'or avancée par sire Jehan de Pompadour, pour payer Dammartin, auquel on l'avait promise lors de la reddition du château de Rodelle. D 80.

721. — 9 décembre 1471. Montils-lez-Tours. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances d'imputer sur les recettes de Me Jehan de la Loère, receveur général de Languedoc, la somme de 5,750 l. t. affectée par Jacques de Moulins, argentier et maître de la chambre aux deniers de la reine, aux dépenses de sa charge. O 34.

1. Du 3 au 16 octobre 1471, Louis XI ne bougea presque pas de Vendôme, où, suivant Lardit de Bar, avait été écrite la lettre à laquelle il répond.

2. Le *Recueil Legrand*, B. N., f. fr. 6978, f° 99, renferme une copie de cette pièce, datée du 4 novembre 1471.

3. Guillaume Lauvergnat vivait encore le 15 mars 1471, comme il résulte d'une missive de Louis XI de cette dernière date, où il est mentionné.

722. — 1471. Falaise. — Condamnation par contumace du nommé Christophe Jehan, atteint et convaincu du crime de fausse monnaie, au bannissement et à la perte de ses biens. J 54-55.

723. — Lettre de ..... à ..... relativement à Michel de Lagrange, marié à la nièce de Morvilliers, au voyage à Rome de Patrix Foucquart, du sénéchal de Périgueux, et d'un chapelain dudit Morvilliers[1]. G 99.

724. — [Fin de 1471.] — Lettre missive de Louis XI aux sieurs Dubois et Albert. G 11.

725. — 1471. — Mandement de Louis XI à Pierre d'Oriole d'appointer à son secrétaire, Clérembaut de Champange, l'augmentation de 10 l. t. par mois accordée à Robert Salmon, canonnier ordinaire du roi. N 72.

726. — [1471.] — Lettre missive de Louis XI aux habitants de Tours. H 64.

727. — Janvier 1472. — Mandement de Louis XI aux trésoriers de France de faire payer par Gilles Cornu, changeur du Trésor, à Aubert Pavez, 500 l. t. pour ses gages de deux années échues en décembre 1471. O 20.

728. — 7 janvier 1472. — Serments de Guillaume de Hangest et de Raulin Cochinart de garder loyalement pour le roi, le premier, la place de Saint-Dizier, le second celle de Sainte-Menehouldt. G 130.

729. — 13 janvier 1472. — Promesse de Guillaume du Chastelet, seigneur de Saint-Amand et capitaine de Crissy en Bassigny, de bien et « loyaument » garder ladite place, et de n'y mettre homme qui puisse porter dommage au roi. E 65.

730. — 15 janvier 1472. Amboise. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances de faire payer par Jehan de la Loère, receveur général des finances de Languedoc, une somme de 17,223 l. 11 s. t. à Martin Le Roy, pour les dépenses de l'écurie. O 47.

731. — [1472.] — Minutes de mandements, dont deux ou trois raturées; celle qui ne l'est pas commence par ces mots : « Comme

1. Cet envoi fait par Morvilliers d'un de ses chapelains à Rome se rapporte, comme les lettres du roi du 4 novembre 1471 (n° 717 ci-dessus), aux démarches faites par le duc de Guienne pour être relevé de son serment de ne pas épouser Marie de Bourgogne.

par l'entencion que nous avons de nous servir et aider de nostre cousin, le sire de Labret[1]. » *Le dispositif manque.* G 59.

732. — 28 janvier 1472. Montils-lez-Tours. — Engagement pris par Louis XI de respecter la convention passée avec le sire d'Albret. G 28.

733. — 30 janvier 1472. Amboise. — Engagement pris par Louis XI de payer à Jehan Delur, dit Chancelier, une somme de 2,000 écus pour le récompenser de ses services. O 21.

734. — « Assiette de la taille mise sus en Normandie, pour l'année commençant en janvier MCCCCLXXI (v. st.), montant, comprins les frais, IIII^c XXI^m III^c XII l. t. » P 45.

735. — 7 février 1472. Amboise. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances de faire payer par Jehan de la Loère, receveur des finances de Languedoc, la pension de 2,000 l. t. accordée à Charles d'Amboise, seigneur de Charenton, dont 800 de crue. O 23.

736. — 9 février 1472. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jehan de la Loère de payer, par exception, sur ses finances de Languedoc, à Charles d'Amboise, seigneur de Charenton, les 2,000 l. t. de sa pension de la présente année, et les 2,000 l. t. à lui données pour reconstruire son château de Chaumont. O 22.

737. — 11 février 1472. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, général des finances de Languedoc, de payer à Noël Le Barge une somme de 2,000 l. t. pour les nobles de Roussillon. K 79.

738. — 11 février 1472. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jehan Herbert, receveur général des finances en Languedoc, de faire payer par Jehan de la Loère à Pierre de la Touche la somme de 100 écus. I 38. Au v° du même feuillet, une lettre de Jehan Herbert à de la Loère lui ordonnant de payer à Pierre de la Touche ladite somme de 100 écus.

739. — 13 février 1472. Tours. — Lettre de Guillaume Cousinot à Louis XI relativement aux mines[2]. C 75.

1. Voir la pièce suivante, n° 732.

2. Cette lettre se rapporte évidemment à l'ordonnance de septembre 1471 sur les mines, car cette dernière est signée *Flameng*, c'est-à-dire du secrétaire auquel, suivant la présente lettre de Cousinot, la rédaction en avait été confiée. Il y a donc lieu, croyons-nous, de placer cette lettre en 1472, cinq mois environ

740. — 28 mars 1472. Tours. — Quittance donnée par Mathieu Beauvarlet à Bourré d'une somme de 1,200 écus d'or (1,650 l. t.), à employer pour une fondation en l'église de Saint-Marcou, au diocèse de Léon. J 128.

741. — 7 avril [1472]. Tours. — Lettres des gens du Conseil du roi à..... pour lui donner leur avis sur la nécessité de tenir les gens d'armes sur pied, quoiqu'il fût question d'une prolongation de trêve[1]. H 1.

742. — 30 avril [1472]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI au gouverneur du Roussillon et à Tanneguy du Châtel. D 38.

743. — 3 mai [1472]. Cognac. — Lettre d'Yvon du Fou à Louis XI annonçant la capitulation de Cognac, où commandait le sire d'Archiac, qu'il lui envoie sous bonne garde, et sollicitant pour celui-ci l'indulgence royale; il lui annonce en même temps le supplice prochain, à Bordeaux, de l'abbé de Saint-Jean[2]. D 18.

744. — 5 mai 1472. Plessis-du-Parc. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances de Languedoc, de faire payer par Loys Nyvart, trésorier et receveur général des finances de Languedoc, sur les 10,000 l. t. accordées au roi par les états de cette province, au mois d'avril précédent, une somme de 1,200 l. t. de pension à Claude de Montfalcon, écuyer. O 36.

745. — 6 mai [1472]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. F 34.

746. — 7 mai [1472]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 40.

747. — 9 mai [1472]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 46.

après l'ordonnance que, suivant l'expression de Cousinot, « il avait pleu *naguières* au Roy commander. » *Ordonn. des R. de Fr.*, XVI, 176.

1. Une trêve avait été conclue à Amiens, le 4 avril 1471, entre Louis XI et le duc de Bourgogne, pour durer jusqu'au 5 juillet suivant; le 4 juillet 1471, elle fut prorogée jusqu'au 1er mai 1472; le 7 avril 1472, il était question de la proroger encore : un nouvel armistice fut, en effet, conclu; il devait durer du 1er mai au 15 juin 1472, mais la mort du duc de Guienne, en mai 1472, fournit à Charles le Téméraire une occasion de le rompre brusquement; le 11 juin, il assaillit la ville de Nesle, dont la garnison fut massacrée. B. N. ms. fr. 3887, f° 128.

2. Une lettre missive de Louis XI, en date du 7 mai 1472, témoigne qu'il ne vit pas de bon œil l'indulgence dont Yvon du Fou avait fait preuve pour le sire d'Archiac, compromis dans les menées du duc de Guienne.

748. — 14 mai [1472]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel et au sire de Crussol. D 42.

749. — 15 mai [1472]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel et au sire de Crussol. D 44.

750. — 25 mai [1472]. Rouen. — Lettre missive de Guillaume Picard à Bourré sur la mort du duc de Guienne, et sur les préparatifs de défense en Normandie contre une invasion du duc de Bourgogne[1]. G 14.

751. — Demande de lettres d'affranchissement en faveur des officiers du feu duc de Guienne[2]. M 90.

752. — Jeudi..... Tours. — Lettre de J. de Tartas à Bourré, lui annonçant qu'il s'est rendu à Tours. avec les députés de la ville de Poitiers, où règne une épidémie, pour obtenir des lettres de *perpétuation* en faveur du Parlement de cette dernière ville, et lui remettre 2,000 fr. pour le roi[3]. F 121.

753. — 29 mai 1472. — Serment prêté par Paillard d'Urfé, Loys Sorbier, M. de Dampierre, François de Clermont, etc., sur le chef de Saint-Eutrope. I 56.

754. — Fragment de lettre ou de mémoire qui semble relatif à l'enquête ouverte au sujet de la mort du duc de Guienne. G 99.

755. — Requête de Richard de Badefol à Louis XI, pour obtenir de lui 500 réaux, en compensation des 500 qu'il s'était engagé à payer au roi Charles VII, pour la châtellenie de Casaux, afin de pouvoir subvenir aux dépenses qui lui avaient été imposées par les obstacles mis à sa jouissance par le feu duc de Guienne. M 62.

756. — Requête de..... à Louis XI pour obtenir que sa pension fût portée à 1,200 fr., pour être payé des 800 fr. à lui appointés par le feu duc de Guienne et de ses frais de voyage en Espagne. M 86.

1. V. sur la campagne du duc de Bourgogne en Normandie la *Chronique scandaleuse*. Elle s'ouvrit après la levée du siège de Beauvais par Charles le Téméraire, le 22 juillet 1472.

2. Je réunis ici tous les documents qui, comme celui-ci, se placent après la mort du duc de Guienne, le 24 mai 1472, et qu'il ne m'est pas possible de dater d'une manière plus précise.

3. La démarche dont il est ici question est antérieure aux lettres du 1er juin 1472, par lesquelles Louis XI rétablissait à Bordeaux le Parlement qui avait été transféré à Poitiers, après la cession de la Guienne à Charles de France. *Ord. des R. de Fr.*, XVII, 511.

757. — Requêtes diverses relatives aux paiements restés en souffrance par suite de la mort du duc de Guienne. I 53.

758. — « Ce que monsieur le seneschal de Xaintonge avoit de monsieur de Guienne. » I 65.

759. — Requête de [du Bouchage]? à Louis XI pour obtenir le mandement des restes dus à feu Mgr de Guienne, c'est à savoir les jugeries de Verdun, de Rivière et du comté d'Armagnac, qui lui ont été attribuées. O 77 [1].

760. — [1472.] — Requête du sire d'Albret au roi pour obtenir l'assignation de sa pension en Limousin ou en Périgord, l'élévation de cette même pension, qui, depuis trois ans, avait été diminuée de 1,200 l. t., la réduction à 900 l. t. des 1,700 l. t. de crue, sur ses sujets d'Agenois et de Bazadais, enfin la prestation d'hommage de qui de droit pour les châtellenies de Lineuil et de Capdueil, au besoin par un arrêt du Parlement de Bordeaux [2]. C 164.

761. — Mai 1472. Plessis-du-Parc. — Mandement de Louis XI aux maire et échevins de Tours de faire bailler et délivrer par les « armuriers et brigandiniers » de leur ville trois « arnois complets de solde et de mesure, avecques six brigandines garnies de salades. » O 36.

762. — [1472.] — « Memoyre de monsieur de Bochage de dire au roy que monsieur le seneschal de Poictou m'y avoit enchargé de dire [3]. » C 167.

763. — 14 juin 1472. Saint-Florent. — Don fait par Louis XI à Du Bouchage des terres du comte d'Armagnac, qui avaient été d'abord attribuées au feu duc de Guienne. O 37.

764. — 24 juin [1472]. Chalonne. — Lettre missive de Louis XI aux gouverneurs de Roussillon et d'Anjou. D 25.

765. — 24 juin [1472]. Chalonne. — Lettre missive de Louis XI au duc de Bourbon et aux « vielz gouverneurs. » D 21.

1. V. ci-dessous, n° 763, les lettres de Louis XI faisant droit à cette demande.

2. Le sire d'Albret entendait se faire payer sa résistance aux offres du duc de Guienne pour l'entraîner dans une coalition contre Louis XI. Duclos, *ouvr. cit.*, II, 335. La requête doit être postérieure au 1er juin 1472, puisqu'il est question de recourir au Parlement de Bordeaux, rétabli par lettres royales de cette dernière date.

3. Relatif à l'expédition de Charles le Téméraire dans l'Ile-de-France et la Normandie, pendant l'été de 1472.

766. — [Été de 1472.] — Lettre missive de Louis XI au bailli de Dreux. O 21.

767. — 28 juillet [1472]. Au Champ, près le Las. — Lettre de Crussol à Bourré, *trésorier*, sur le payement de ses gens de guerre [1]. F 32.

768. — 31 juillet [1472]. Château-Gontier. — Lettre de Crussol à Bourré pour lui demander un mandement astreignant les habitants de Château-Gontier à faire le guet, pendant qu'il s'absentera lui et ses hommes. F 43.

769. — 6 août [1472]. La Guierche. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. O 43.

770. — 13 août 1472. Rome. — Bulle du pape Sixte IV à Louis XI relative aux grâces expectatives, aux causes bénéficiales, aux levées de subsides sur le clergé, suivie d'un bref au roi relativement à une ambassade que celui-ci avait envoyée à Rome. L 1 et 2.

771. — 15 août [1472]. Monteseur. — Lettre missive de Louis XI au chancelier, à d'Oriole et à Bourré. D 48.

772. — Dimanche 16 août [1472]. Laval. — Lettre de Pierre d'Oriole et de Jean Herbert à Jean Bourré pour lui annoncer que le roi a demandé xviie f., « tant pour la fortiffication de la place d'Ancenys, que pour rompre l'Ysle. » E 81.

773. — 28 août [1472]. Château-Gontier. — Lettre du sire de Crussol à Bourré lui rappelant que MM. de Bueil, de la Forest et lui [2] lui ont écrit pour lui demander le payement de leurs gens d'armes. F 29.

774. — 6 septembre 1472. Les Ponts-de-Cé. — Mandement de Louis XI à Pierre Mandonnier, commis au payement des gentilshommes de son hôtel, de payer à Bertrand de Linières, mis en la place de Johannot de Bedueil, la somme de 200 écus d'or pour ses gages du mois. O 37.

1. Il semble que cette lettre se rattache à la défense de Beauvais, qui venait de finir par la retraite de Charles le Téméraire, le 22 juillet 1472; dans tous les cas, elle est antérieure au mois d'août 1473, date de la mort de Crussol. Il est à remarquer que Crussol donne ici à Bourré le titre de *trésorier*, quoiqu'il ne le fût pas encore; il n'était pas le seul à commettre cette erreur, où il y a peut-être une intention de flatterie.

2. V. ci-dessus, n° 767.

775. — 11 septembre 1472. — « Coppie des appoinctements des logeiz des gens de guerre en Roussillon. » K 81.

776. — [1472.] — « Memoire à monsieur le maistre d'ostel Philippe Guerin, de ce qu'il a à dire à monsieur de Chastillon, de par le roy [1]. » G 36.

777. — [1472.] — « ..... qu'il essaye de se saisir des places qui sont en Champoigne, tenues du roy par ceulx qui tiennent le parti de Bourgongne. » J 50.

778. — [1472.] — « Memoire depescher Philippe Guerin pour s'en aller devers Monsieur de Chastillon, pour lui dire et remonstrer, comme il a sceu la prise de Monsaujon... » I 47.

779. — [1472.] — Mandement de Louis de Laval à Guillaume Godet de payer à Pierre le Barbier une somme de 13 s. 9 d. t. pour un voyage de Châlons à Reims, pour le service du roi. O 66.

780. — [Après 1472.] — Requête de François, comte de Dunois, à Louis XI, pour être payé de sa pension de 12,000 l. et obtenir une partie des bois d'Arques et de Cauny, pour reconstruire Longueville[2], un subside de 500 l. t. à lever sur ses terres de Vouvant et de Parthenay pour réparer ces deux places, enfin une indemnité pour les ravages commis dans sa terre de Havrech quatre ans auparavant. C 137.

781. — 6 octobre [1472]. La Roche-aux-Aulbins. — Mandement de Louis XI à Bourré de payer au sénéchal de Toulouse ce qui lui avait été attribué sur les « restes deuz » au feu duc de Guienne. A 1.

782. — 13 octobre [1472]. Le Plessis-Baudoin. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. F 31.

783. — 16 octobre 1472. — Reçu donné par Jean de Beaune, marchand de Tours, à Jehan Plouvier, marchand, demeurant à Valence, de la somme de 2,891 l. 14 s. 2 d. t. à compte sur 5,000 l. t.

1. V. la *Chronique scandaleuse* : « En ces entrefaites, aucuns tenans le party dudit de Bourgogne, comme le comte de Roussi, fils dudit connestable, et autres de leur party, tinrent les champs au pays et marches de Bourgogne, et se vinrent espandre et loger en la comté de Tonnerre, où ils ne trouvèrent aucune résistence. Et en gastant et détruisant pays, vinrent jusques à Joigny, qui fut fort secouru par les gens du roy et ne l'eurent point, et puis s'en allèrent vers Troyes, boutans feu es granges et villages. »

2. Longueville avait été brûlée pendant la campagne du duc de Bourgogne en Normandie, au mois d'août 1472. *Chron. scand.*

que ledit Plouvier doit au roi, et dont ledit de Beaune s'engage à lui faire donner quittance. J 124.

784. — 28 octobre [1472]. Villeloin. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 23.

785. — 30 octobre [1472]. Amboise. — Lettre missive de Louis XI à Yvon du Fou. H 26.

786. — Octobre 1472. Amboise. — Mandement de Louis XI à Noël Le Barge, trésorier des guerres, de payer à Jehan le Tondeur, son canonnier, 116 l. 7 s. 6 d. t. à compte sur les 126 l. t. qui lui sont dues pour transport d'artillerie en Saintonge. O 38. (Ce document est en double exemplaire.)

787. — 6 novembre 1472. — Quittance du chapitre de Saint-Aignan d'Orléans à Jehan Briçonnet, conseiller et receveur des finances, de la somme de 43 l. 3 s. 4 d. t. à lui donnée par le roi. F 74.

788. — 13 novembre [1472]. Pouans (Pouencé ?). — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 1.

789. — 16 novembre 1472. — Lettres des moines de Saint-Hubert en Ardenne à Bourré, *trésorier de France* [1], pour lui annoncer l'arrivée prochaine du prieur de Périers, chargé de leurs affaires, et le recommander à sa bienveillance. F 42.

790. — Assignation des pensions de Lescun, Souplainville et Odet d'Aydie, frère dudit Lescun [2]. H 29.

791. — 7 décembre [1472]. La Ferté-Bernard. — Demande de.... à Louis XI d'une indemnité pour les dégâts causés par la guerre dans le comté de Guise [3]. C 80.

792. — 9 décembre 1472. Dinechien. — Lettres par lesquelles Louis XI accorde au sire de Soupplainville les offices de maire de Bayonne et de prévôt d'Acqs, la seigneurie de Saint-Sever, une somme de 6,000 écus et une pension de 1,200 fr. O 39.

793. — 9 décembre 1472. Montils-lez-Tours. — Mandement de

1. Encore à cette date, Bourré n'était pas trésorier de France.

2. Le 26 novembre 1472 fut conclu le traité en vertu duquel furent accordés les avantages énoncés dans ce document. Dupuy, *ouvr. cit.*, I, 319, 320.

3. Le plaignant doit être le comte de Saint-Pol, connétable de France, auquel le roi avait, en 1466, à l'occasion de son mariage avec Marie de Savoie, fait céder le comté de Guise par Charles d'Anjou, comte du Maine. V. ci-dessus n° 676.

Louis XI aux généraux des finances, de faire payer par Jehan de la Loère à Jacques Demoulins une somme de 5,750 l. t. pour subvenir aux dépenses de l'argenterie et de la chambre aux deniers de la reine.

Suit un mandement de ladite somme de Jehan Herbert à Jehan de la Loère, en exécution de l'ordre du roi. O 34.

794. — 14 décembre 1472. Dinechien, près le Puy Belliart. — Mandement de Louis XI à ses trésoriers de faire payer par Dreux Budé, sur les revenus du sceau de la chancellerie, à Guion Ridereau, son valet de chambre, 37 l. 10 s. t., et à George de Sars, son veneur, 100 l. t., pour leur entretien. O 40.

795. — 16 décembre 1472. Le Puy-Belliart. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances de faire payer par Jehan Briçonnet, receveur général des finances, à Patrix Foucart, sénéchal de Saintonge, 1,000 l. t. par an que lui donnait le feu duc de Guienne, en sa qualité de chambellan. O 41.

796. — 23 décembre 1472. Mortagne. — « Double du povoir donné à messieurs le gouverneur de Roussillon et maistre Guillaume de Cerisay, pour besoigner avec messieurs et dame de Montsoreau, » .... au sujet du mariage de leur fille, Hélène de Jambes, avec Philippes de Commines, en faveur duquel mariage le roi donne auxdits sieur et dame 22,000 écus d'or et rembourse audit Commines tout ce qu'il a dépensé pour l'acquisition de la terre d'Argenton. J 84-85.

797. — 24 décembre [1472]. Mortagne. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 13.

798. — 26 décembre [1472]. Mortagne. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 14.

799. — [1472.] — Requête du sénéchal de Saintonge pour être maintenu en jouissance des 100 fr. de gages que lui donnait le duc de Guienne pour la garde du château de Saint-Jean-d'Angély, et d'une autre somme de 100 fr. pour son lieutenant. M 7.

800. — Mandement de Louis XI aux généraux des finances de faire payer, pour le comte dauphin d'Auvergne, une somme de 1,350 l. t. à Jehan Quotier, « marchant, suivant la court, à cause de drapz de soye et de laine, de lui prins par les gens dud. comte daulphin. » E 11.

801. — ..... 1472. — Engagement pris par Louis XI, de faire remettre à Noël Le Barge, trésorier des guerres, 2,000 l. t. assignées

sur les finances de Languedoc, « pour le paiement de certain nombre de gens nobles du pais de Roussillon. » C 169.

802. — [1472.] — Requête de Thierry de Lenoncourt à Louis XI, pour être maintenu en possession des seigneuries de Nancret, de Bertanha, de Castelnau et de la Barrera, qu'il tenait du duc de Guienne. M 34.

803. — [1472.] — Mandement de Louis XI aux généraux des finances de faire décharger par le changeur le receveur ordinaire de Paris, pour l'année commencée le 24 juin 1472, de la somme de 428 l. t. ordonnées par le roi pour la sainte chapelle de Paris. J 114.

J. Vaesen.

(*A suivre.*)

PHILIPPE LE BEL

ET

LA MAISON DE LUXEMBOURG

Le comte de Luxembourg, qui devint empereur sous le nom d'Henri VII, paraît être le premier personnage de sa famille qui ait eu avec la France des relations dignes d'être historiquement constatées. Ce n'est pas à dire qu'il ait par lui-même joué un rôle considérable dans nos affaires, quoiqu'il ait mis à néant un des plus grands projets de Philippe le Bel. Mais c'est le père de ce fameux roi Jean de Bohême, le plus fidèle et le plus glorieux des alliés de la France; il n'est donc pas sans intérêt de rechercher dans le père l'explication des sympathies du fils. En outre, un frère d'Henri VII, Baudouin de Luxembourg, a eu, lui aussi, dans sa jeunesse, quelques relations avec la cour de France, et nous savons que le roi Jean alla souvent puiser dans les souvenirs et les conseils de son oncle des inspirations pour sa politique française. Nous noterons donc les principaux faits qui rattachent à la France Henri et Baudouin de Luxembourg; ces faits ont du reste l'avantage d'être le point de départ de l'illustration de leur nom.

C'est en effet à des influences françaises qu'Henri de Luxembourg doit les commencements de sa fortune. Il résulte des témoignages contemporains qu'il passa une grande partie de sa jeunesse à Paris, dans l'entourage royal; et, si l'on en croit certain chroniqueur, ce serait Philippe le Bel en personne qui l'aurait armé chevalier. En tout cas, il est hors de doute qu'il fut marié par les soins d'une reine de France, la veuve de Philippe le Hardi[1]. D'autre part, on retrouve dans les débris de nos

1. Alb. Mussatus, *ap.* Muratori, lib. XVI, rub. 3. — Wurth-Paquet, *Table*

archives quelques traces de ses fréquents séjours à Paris et de ses relations avec la noblesse du royaume[1]. Mais ce qui surtout prouve combien la France imprima profondément sa marque sur Henri, c'est que ce prince, absolument Allemand par sa naissance et par le rang suprême auquel il parvint, ne parla jamais bien d'autre langue que la nôtre ; et l'on vit ce spectacle assez curieux d'un empereur d'Allemagne qui, quoique Allemand, ne savait pas l'allemand et dont la chancellerie rédigeait même les diplômes en français[2].

En reprenant l'ordre chronologique des événements, nous voyons que, dès 1294, Philippe le Bel, sur le point d'entrer en campagne contre les Anglais dans le midi de la France, fit avec Henri de Luxembourg un traité aux termes duquel il s'engageait à lui payer annuellement 500 livres tournois de rente à titre de fief héréditaire, en retour de l'hommage-lige promis à lui et à ses successeurs par le comte de Luxembourg. Celui-ci recevait en outre 6,000 livres tournois pour défrayer et solder un contingent de 200 armures de fer destiné « a defendre le roïaume de France contre le roi d'Angleterre, ses aliés et ses aidans, et generaument contre touz sans excepter nullui[3]. » Cette convention fait partie d'une série de traités analogues passés alors par Philippe avec

chron. des chartes et dipl. d'Henri VII, dans les *Publ. de la Soc. arch. de Luxembourg*, XVII, 4. — Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, V, 293 et LXXVI. — Wurth-Paquet, *loc. cit.*, p. 61, n° 127.

1. Archives nationales, *Trésor des chartes*, J 608.

2. Un chroniqueur bien informé, Alb. Mussatus, nous apprend qu'Henri se servait dans la vie privée de l'*idioma Gallicum* (cité dans les *Publ. de la Soc. arch. de Luxembourg*, ibid., introd., p. 27). Les comptes de sa maison, dont il nous reste des fragments fort intéressants, étaient tenus en français et supputés, du moins jusqu'à son couronnement à Rome, en monnaie de France. « Contes Gile [de le Marcelle] trésorier de despens d'ostel le Roy, du IX jour de fevrier l'an MCCC et XI, qu'il entrat en l'offisse... jukes à l'entrée d'avril, l'an MCCC et XII... » (*Acta Henrici VII., collecta a F. Bonainio*, Florence, 1877, in-8°; 1re part., p. 293 et suiv., nos 183 à 189.) Enfin, M. Wurth-Paquet, qui a particulièrement étudié la diplomatique d'Henri VII, nous a déclaré n'avoir jamais vu un acte en allemand émané de cet empereur. Cf. *Recherches sur les relat. politiques de la France avec l'Allemagne* (Bibl. de l'Éc. des hautes études), par M. Leroux, p. 133 et note 1.

3. Pontoise, novembre 1294 (Arch. nat., *Trésor des chartes*, J 608, nos 4 et 6). Le comte de Luxembourg faisait des réserves en faveur de l'empereur, des archevêques de Cologne et de Trèves, du comte de Flandre, etc., en raison de ses liens féodaux.

un certain nombre de princes allemands, pour les empêcher de suivre l'exemple de l'empereur, leur suzerain, gagné par l'or du roi d'Angleterre. Mais il n'est pas établi qu'Henri ait pris la moindre part à l'expédition dont il s'agit.

Peu de temps après, le comte de Luxembourg envoya à Paris le plus jeune de ses deux frères, Baudouin, alors âgé de treize ans, pour étudier aux écoles[1]. Baudouin y resta d'abord cinq ans. C'est dans cet intervalle qu'eurent lieu les célèbres états de 1302. Le comte de Luxembourg, vassal du roi de France, y fut convoqué ; il prit part aux assemblées, et son nom figure au premier rang des grands feudataires qui apposèrent leur sceau à l'adresse des nobles contre Boniface VIII[2].

La guerre de Flandre, qui survint, sépara un instant Philippe le Bel et le comte de Luxembourg : dans la convention de 1294, Henri avait eu soin de ne pas s'engager contre le comte de Flandre. Mais, après l'affaire de Mons-en-Puelle, il fut un des premiers à proposer la paix. En même temps, il faisait retourner à Paris le jeune Baudouin, qu'il en avait rappelé au début des hostilités. Ce fut même l'occasion d'un nouveau traité, par lequel le comte de Luxembourg promettait, pour lui et pour son frère, de garder les alliances conclues avec le roi de France. En retour, il semble que Philippe ait réussi à apaiser une querelle entre le duc de Brabant et le comte Henri[3].

A la fin de 1305, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, fut couronné pape à Lyon. Cette cérémonie attira, comme l'on sait, dans la ville un très grand nombre de seigneurs, parmi lesquels nous retrouvons Henri de Luxembourg dans la suite du roi de France[4]. On ne peut admettre qu'il ait entrepris ce lointain voyage uniquement pour baiser la mule du nouveau pape. D'autre part, il pouvait aisément alléguer un prétexte pour décliner l'invitation du roi. Qui est-ce qui aurait pris garde à l'absence du comte de Luxembourg ? Mais, quoique Baudouin n'eût

1. *Gesta Baldevini de Luczenburch*, lib. I, c. VIII, *ap.* Baluze, *Miscellanea*, édit. de Lucques, I, 313.

2. Dupuy, *Preuves du différend de Philippe le Bel avec Boniface VIII*, p. 60.

3. *Chron. comitum Fland.*, *ap. Corpus chron. Fland.* Bruxelles, 1857, I, 178. — Wurth-Paquet, *loc. cit.*, p. 118, n° 418 et p. 116. — G. de Fracheto, dans le *Rec. des hist. de France*, XXI, 25. — Jean de Saint-Victor, *ibid.*, 644.

4. Wurth-Paquet, *loc. cit.*, p. 119.

que vingt ans et ne fût encore qu'un écolier, Henri rêvait déjà pour lui une haute situation en Allemagne : il voulait en faire un électeur ecclésiastique, et cela valait la peine d'aller à Lyon.

Il y avait dans cette ambition un sens politique qui n'échappera à personne. Un électorat ecclésiastique, quel qu'il fût, devait étendre l'influence luxembourgeoise, non seulement sur les pays rhénans, mais encore sur toute l'Allemagne, en faisant pour la première fois entrer en ligne de compte dans une élection impériale l'opinion de la maison de Luxembourg. Et en s'appuyant sur l'amitié de Philippe le Bel pour forcer la main du pape, Henri se montrait habile. Mais le pape refusa.

Soit qu'il fût préparé à un premier échec, soit qu'il dissimulât ses sentiments, le comte de Luxembourg ne paraît pas s'être affecté de cette déconvenue. Il prit patience, soignant la popularité qu'il avait acquise sur les bords du Rhin et attendant une occasion plus favorable. L'événement prouva qu'il n'avait pas eu tort, car, grâce à l'archevêque de Mayence, grand ami de sa famille[1], un courant sympathique à Baudouin s'établit peu à peu en Allemagne, et, le 7 décembre 1307, celui-ci fut élu archevêque de Trèves.

Le roi et la reine de France témoignèrent leur contentement de l'élévation de leur jeune hôte; comme il n'avait pas l'âge canonique, ils s'employèrent auprès du pape pour obtenir les dispenses nécessaires[2]. Baudouin de son côté ne voulut pas quitter Paris sans faire au roi une promesse solennelle de foi et de loyauté, en reconnaissance de l'hospitalité et des services qu'il en avait reçus[3]. Quand il s'agit d'hommes politiques de la valeur de Philippe le Bel, il faut regarder au delà des sentiments et des parchemins. En aidant Baudouin à monter au siège électoral de Trèves, il avait réfléchi qu'il augmentait la dette de la maison de Luxembourg envers lui; nous ne tarderons pas à voir dans quelles circonstances il comptait en exiger le paiement. Cependant, si l'on admet (ce qui n'est pas invraisemblable) que, dès ce moment, Henri avait résolu de tirer tout le profit possible de son alliance avec Philippe, sans aller jusqu'à dire que le roi de France fit un pas de clerc en cette occasion, nous reconnaîtrons tout à l'heure

1. *Gallia christiana*, V, 492.
2. Joannes Victoriensis, *ap.* Bœhmer, *Fontes rer. germ.*, I, 358.
3. Paris, avril 1308 (Bibl. nat., fonds latin, 10910, p. 237).

qu'il trouva son maître dans la personne du comte de Luxembourg.

Mais, auparavant, il convient d'examiner une question assez intéressante.

Jean de Luxembourg, le fils unique du comte, était né le 10 août 1296. Son historien dit qu'il fut envoyé à Paris par son père pour y perfectionner son éducation; il assure même qu'il fut élève de l'Université de cette ville[1].

Dans le silence des textes et devant la difficulté d'accorder les dates, nous pouvons tout d'abord retrancher de cette assertion ce qui est relatif à l'Université de Paris[2]. Quant à un séjour de Jean, pendant sa première jeunesse, au milieu du monde turbulent qui s'agitait alors à la cour du roi de France, il nous paraît plus acceptable. Du moins il expliquerait assez bien certaines particularités de l'existence aventureuse de ce prince. Le souvenir du roi Arthur et de la Table-Ronde, vestige caractéristique d'une éducation féodale française, poursuivit le roi de Bohême dans des jours de désenchantement et lui valut, appliqué à la réalité de la vie, autant de mécomptes que de réputation[3]. D'autres présomptions peuvent se tirer de l'exemple de son père, qui fut élevé en France et y entretint presque jusqu'à sa mort des relations très avantageuses et très suivies; de la présence de Baudouin, oncle de Jean, à Paris

1. Schœtter, *Johann, Graf v. Luxemburg. und Kœnig v. Bœhmen.* Lux., Buck, 1865, 2 vol. in-8°; I, 58 et 59.

2. Schœtter n'appuie son affirmation que sur un passage d'un écrivain moderne, Barron (*Du rôle de la famille dans l'éducation*, p. 239). Duboulai (*Hist. univ. Par.*, passim) qui fait souvent allusion à la présence de Charles de Bohême, fils du roi Jean, à l'Université de Paris, ne mentionne nulle part celle de Jean. L'exemple du fils ne prouve rien. Charles de Bohême vécut à Paris dans des conditions particulières qu'il serait trop long d'exposer ici, mais qu'on retrouvera dans la *Vita Karoli IV... ap.* Bœhmer, *Fontes*, I, 233 et suivantes, — dans le *Chron. Pulkavæ, ap.* Dobner, *Monumenta histor. Bœmiæ*, III, — dans le *Chron. aulæ regiæ*, ibid., V, 389. D'ailleurs ce prince parle lui-même dans ses Mémoires des connaissances qu'il avait acquises comme d'une nouveauté pour son rang. Si son père l'avait précédé dans les Écoles de Paris, il n'eût pas manqué de le dire. Un autre témoin intime de la vie de Jean, le poète français Guill. de Machaut, qui suivit le roi de Bohême à travers toute l'Europe pendant la plus grande partie de l'existence de celui-ci, ne parle pas davantage de ce fait qui l'eût doublement intéressé, comme Français et comme littérateur. Enfin, dans les sources, rien n'indique que le roi Jean ait été particulièrement lettré.

3. *Chron. aul. reg.*, ibid., V, 371.

à cette époque ; enfin de l'usage assez répandu d'y envoyer les jeunes seigneurs étrangers. Voilà pourquoi nous placerions vers ce temps (1307 ou 1308) le premier séjour en France du futur roi de Bohême. Plus tôt, il eût été trop jeune ; plus tard, son père, brouillé avec Philippe le Bel, ne l'y eût pas laissé. D'ailleurs, dès 1310, il était roi et prenait le chemin de son royaume.

Quoi qu'il en soit, Baudouin se trouvait encore en France[1], lorsqu'il apprit par l'archevêque de Mayence la nouvelle de l'assassinat de l'empereur Albert. On savait que le roi de France se préparait à entrer en lutte avec les Habsbourg[2], et, en présence des deux puissantes familles qui allaient se disputer la couronne impériale, le prélat prévoyait l'hésitation des électeurs ; il craignait aussi pour l'indépendance de l'Allemagne les suites d'une élection française. Dans ces conjonctures, il proposait à son jeune collègue d'unir leurs efforts en faveur d'Henri de Luxembourg.

Si l'on veut bien se rappeler la situation de celui-ci vis-à-vis de Philippe le Bel, il n'est pas difficile de deviner les sentiments du roi de France à l'annonce de cette candidature. Depuis longtemps Philippe avait formé le dessein de faire passer le sceptre de Charlemagne dans sa maison. Charles de Valois, son frère, par son mariage avec une Courtenay, se prétendait des droits à l'empire grec : réunir sur la tête de ce prince les deux couronnes impériales, c'était s'acheminer vers une monarchie universelle dont le titulaire définitif serait le roi de France. Tout semblait concourir à la réussite de ce plan. Le levier des élections impériales, le pape, était dans la main de Philippe, matériellement et moralement[3]. D'un autre côté, la crainte de voir trop souvent la même famille à la tête de l'Allemagne était un sentiment facile à exploiter. Les pressantes intrigues du roi de France à Avignon et en

1. *Gesta Trevir.*, édit. Wyttenbach, II, 188.

2. *Musée des Archives nationales*, p. 164, n° 303. — *Trésor des chartes*, JJ 42, n°s 99, 100 et 101. — Villani, VIII, 436.

3. Du moins Philippe le Bel était autorisé à le croire. Mais on sait (et nous en avons une preuve particulière ici) que Bertrand de Got fit toujours tout ce qu'il put pour alléger sa chaîne. Une de ses tentatives les plus intéressantes et les moins connues est une protestation qu'il formula, n'étant encore qu'archevêque de Bordeaux, en plein Conseil du roi, tendant à faire admettre qu'il n'était pas tenu au serment de fidélité envers le roi de France pour son archevêché (du mercredi avant Pâques, 1302 ; Archives de la Gironde, G 245). Il y a là un double personnage qu'il n'est pas inutile de faire ressortir.

Allemagne[1], l'embarras du pape et des électeurs allaient certainement donner gain de cause à Charles de Valois, lorsque la candidature imprévue d'Henri de Luxembourg vint anéantir ces trop belles espérances.

Pour Clément V, c'était une occasion unique de se créer contre le joug de Philippe une sérieuse protection ; il n'eut garde de la laisser échapper. Aussi l'échec de Charles de Valois ne doit être attribué qu'au pape[2]. Effrayé des périls dans lesquels la suprématie universelle du roi de France devait jeter la domination pontificale, Clément fit secrètement savoir aux électeurs qu'il regardait le comte de Luxembourg comme le seul candidat admissible pour la tranquillité de tous. L'opinion du pape, énergiquement appuyée par les archevêques de Mayence et de Trèves, prévalut, et Henri fut proclamé roi des Romains à Renz, le 15 novembre 1308.

Quoi qu'on en ait dit[3], Philippe le Bel considéra toujours cette élection comme un affront et une ingratitude, et il mit tout en œuvre pour susciter des difficultés au nouvel empereur. Un curieux document du temps nous le montre en effet, dès les premiers jours qui suivirent l'avènement d'Henri VII, cherchant à entraver la confirmation que Clément V voulait faire de son élection. La nouvelle que des ambassadeurs du roi de France arrivaient à Avignon, porteurs d'instructions relatives aux

1. Conférences de Poitiers entre le pape et Philippe le Bel. Joannes Parisiensis, *ap.* Baluze, *Vitæ pp. aven.*, I, 6. — Arch. nat., *Trésor des chartes*, JJ 42, nos 101 et 102. — Cf. Leroux, *Recherches*, p. 128.

2. *Art de vérifier les dates*, 3e éd., I, 313.

3. « Ils (les électeurs) s'entendirent... pour donner la couronne impériale au comte de Luxembourg, brave chevalier, n'ayant guère que son épée... N'ayant pu faire de son frère un empereur, Philippe voulut se faire un ami du nouveau César; il le reconnut avec empressement, le félicita de son avènement et entama des négociations pour conclure un traité d'amitié et d'alliance... » (Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 409.) Ce passage d'un savant livre appelle deux observations : 1° le comte de Luxembourg était peut-être un brave chevalier; il s'était signalé à la bataille de Wœringen, dix-huit ans auparavant. Mais nous croyons que ce souvenir a tenu moins de place dans les préoccupations des électeurs que l'avis motivé du pape et les intrigues du parti luxembourgeois; 2° Philippe le Bel n'avait pas à se faire un ami, même politique, d'un homme qui lui était attaché depuis longtemps par des liens d'amitié et par des traités, et nous pensons tout au contraire qu'il lui devint ennemi, très ouvertement. Toutes les querelles que Philippe s'empressa de chercher à Henri VII, querelles qu'il nous reste à noter, le prouvent sans peine.

affaires d'Allemagne, mit en émoi tout le comtat. Poursuivi par le souvenir de Boniface VIII et de Nogaret, le pape craignait un nouvel attentat de la part des émissaires de Philippe. Après avoir pris toutes sortes de précautions dilatoires, il finit cependant par leur donner audience et leur déclara que les engagements d'Henri de Luxembourg garantissaient le repos de l'Église et l'apaisement de l'Italie[1].

Philippe subit ce qu'il ne pouvait plus empêcher. Il trouva une sorte de compensation dans la réunion de la ville de Lyon à la couronne; ensuite il essaya de soustraire le comté de Bourgogne, les royaumes d'Arles et de Vienne à la suzeraineté impériale. Ces affaires donnèrent lieu à des négociations qui se traînèrent péniblement et dans lesquelles nous voyons Clément V s'interposer très activement, mais sans influence[2]. Plus tard, lorsqu'Henri alla se faire couronner à Rome et chercha à ramener dans l'obéissance diverses principautés italiennes, il souleva contre lui le roi de Sicile Robert d'Anjou. Dans la correspondance qu'il échangea à ce sujet avec le pape, il est à remarquer que le roi de France se préoccupe moins du sort de son cousin Robert

1. Lettre de l'évêque de Bayeux et autres ambassadeurs du roi de France auprès du pape Clément V, rendant compte de leur mission (Arch. nat., J 908).

2. Par un acte daté du 23 janvier 1310, Philippe nomme ses représentants pour s'entendre avec ceux d'Henri au sujet de toutes leurs discordes présentes et futures, et en particulier au sujet du comté de Bourgogne. — Les représentants d'Henri VII sont institués par acte du 26 avril suivant. — Le 26 juin, on convient de reconnaître ainsi qu'auparavant le comté de Bourgogne comme fief de l'Empire et de régler ultérieurement les autres difficultés. — Le 1er mai 1311, Clément V écrit au roi de France que l'empereur ne paraît pas disposé à lui céder les royaumes d'Arles et de Vienne. — Le 17 juin, Henri VII annonce qu'un traité d'alliance a été conclu entre lui et Philippe le Bel; entre autres clauses, on y voit que le fils du roi, comte de Bourgogne, prêtera hommage à l'empereur pour son comté, conformément à la tradition. — Ces conventions sont confirmées, à la date du 23 septembre, par de nouvelles lettres impériales. — Cependant, le 18 décembre, Clément V écrit à Henri pour le prier de lui retourner avec ses modifications certaines lettres relatives à une nouvelle alliance entre le roi de France et lui, lettres dont le pape lui-même avait réglé la teneur. Communiquées à Philippe, elles avaient reçu son approbation; mais Henri avait cru devoir en changer des termes et des articles. (Pardessus, *Table chron. des dipl.*, VIII, 186, 174, 178, 192, 196 et 201. — *Acta Henrici VII a F. Bonainio collecta...* 1re part., no 132, p. 209.) Voir aussi aux archives du Doubs (série B, 2) des lettres d'Henri VII de cette même année 1311, par lesquelles il déclare consentir à recevoir l'hommage de Philippe le Bel pour le comté de Bourgogne, dès qu'il sera de retour d'Italie, où il va se faire couronner empereur.

que du passage en terre sainte, compromis selon lui, si l'empereur parvient à mettre la main sur la Sicile[1]. Il est trop aisé de voir dans ces manœuvres la rancune d'un joueur malheureux. Mais ce qui rendrait plus grave devant l'histoire la conduite de Philippe envers l'empereur d'Allemagne, c'est le soupçon d'empoisonnement qui plana sur la mort mystérieuse d'Henri VII à la suite d'une communion (24 août 1313). On peut se faire une idée de la persistance de l'opinion publique à cet égard, en constatant que, plus de trente ans après l'événement, Jean de Luxembourg se crut obligé de témoigner par un acte écrit en faveur d'un frère prêcheur désigné comme l'instrument du crime[2]. Les ténèbres qui enveloppent les causes de cette mort ne s'éclairciront pas. En pleine crise des templiers et au cours d'une campagne qui avivait en Italie les haines entre Guelfes et Gibelins, les contemporains ne sont pas assez calmes pour qu'on puisse trouver dans leurs récits une accusation nettement fondée contre Philippe le Bel. D'ailleurs la terre qui venait de recevoir la dépouille de l'empereur se rouvrit bientôt pour celle du roi de France, et la brusque entrée de ces deux personnages dans le passé n'a pas manqué de donner lieu à des légendes dont l'histoire a mission de se défier.

Eugène Welvert.

1. Chron. aul. reg., loc. cit., V, 313, 314 et suivantes. — 13 mai 1313 : Litteræ Ph. ad Clementem pp. V, quibus eum iteratis precibus rogat quatenus Henricum Romanorum imperatorem Rob. regis Siciliæ exhereditionem armis persequi proponentem sic celeriter reprimat, ut pacis pulchritudo servetur, negotiumque passagii terræ sanctæ, quod alias fieri posse ipse non credit, impediri aut turbari non debeat (Pardessus, ibid., 242).

2. Cette lettre, datée du château de Mehun-sur-Yèvre (Cher), 17 mai 1346, a été publiée par Baluze, *Miscellanea*, I, 326.

TESTAMENT

DE

JACQUES DE TARENTE

DERNIER EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE

EN FAVEUR DE LOUIS D'ANJOU (15 Juillet 1383).

La France, au XIIIe siècle, avait eu un mouvement d'expansion merveilleux dans le bassin de la Méditerranée. Aux établissements de Syrie et au royaume de Chypre étaient alors venus s'ajouter un empire français de Constantinople, une principauté de Morée, un duché d'Athènes, plus tard un royaume de Sicile et de Naples, tandis que le roi de France s'annexait un riche territoire sur le golfe de Lyon. J'oserais presque dire, avec Muntaner et Villani, que la Grèce fut alors la plus brillante des provinces françaises, après le Parisis. Au XIVe siècle notre domination recule et s'efface peu à peu dans ces régions. Déjà les Musulmans ont repris les derniers restes du royaume de Jérusalem, et les Grecs d'Asie-Mineure ceux de l'empire latin; les Almogavares de Catalogne et d'Aragon, qui de bonne heure avaient ravi la Sicile aux Français, leur enlèvent encore le duché d'Athènes en 1311 et sont sur le point de leur enlever aussi la Morée en 1315. Louis de Bourgogne recouvre sur eux ce pays presque aussitôt, mais la race italienne va maintenant en tenter la conquête d'une manière plus adroite, en se substituant petit à petit et pacifiquement à l'élément gaulois, que la France, envahie par les Anglais, repliée sur elle-même, n'entretient plus nombreux et

dominant par des émigrations fréquentes, comme au XIIIe siècle[1]. La domination des Angevins de Naples y favorisait ces incessantes infiltrations italiennes; dans l'Italie méridionale, l'élément français qui ne se renouvelait plus guère tendait également à disparaître insensiblement, absorbé dans l'élément indigène.

L'expédition de Louis d'Anjou, vers la fin de ce siècle assez triste pour nous, représente comme un dernier regain d'expansion de la France vers le Levant, et c'est là ce qui lui donne un intérêt particulier. On put croire un instant que le fils du roi Jean, l'oncle de Charles VI, allait infuser un nouveau sang français à la monarchie angevine de Naples, franciser à nouveau la Grèce et renouer les liens qui la rattachaient assez étroitement à notre pays lorsqu'y régnaient les Villehardouin et les De la Roche. Or, le testament que nous publions fut un des principaux motifs d'encouragement pour le duc d'Anjou dans son entreprise.

Les provinces d'Élide, d'Achaïe et de Messénie, misérables débris de cette principauté jadis si puissante et bien amoindrie à présent par le retour offensif des Grecs contre les descendants affaiblis de leurs conquérants, reconnaissaient bien en principe l'autorité presque nominale des princes de Naples, mais les compétitions des nombreux prétendants qui s'acharnaient à agiter le pays rendaient cette autorité intermittente et mal assurée. Louis d'Anjou fut un de ces compétiteurs; dès le 19 septembre 1376, comme on le voit par un acte conservé aux Archives nationales[2], il avait acheté à Isabelle de Majorque la moitié des seigneuries qu'elle possédait ou sur lesquelles elle avait des prétentions, entre autres l'Achaïe ou la Morée. Un autre prétendant, Jacques de Baux, agit avant lui et entra en compétition avec la maison royale de Naples, mais ne fit que lui préparer les voies. Fils de François de Baux, duc d'Andria, et de Mar-

1. « Egli (le prince d'Achaïe, Geoffroy II de Villehardouin) aveva continuamente nella corte sua 80 cavallieri a spiron d'oro a suo stipendio, oltre che li dava le cose necessarie, talchè venivano cavallieri di Franza, di Borgogna e sopra tutto di Campagna, d'onde egli era nativo, in la Morea per seguirlo. Altri venivano per trattenersi, altri per pagar loro debiti, altri per malfatti per loro commessi. » (Sanudo, *Istoria del regno di Romania*, éd. Hopf, p. 101.) — « Tostemps de puys han haudes mullers dels millors casals de França... per que hom deya que la pus gentil cavalleria del mon era de la Morea; e parlaven axi bell frances com dins en Paris. » (Muntaner, éd. Buchon, c. 261.)

2. Section administrative, P. 1354 B, n° 865.

guerite d'Anjou-Tarente, sœur de l'empereur latin titulaire Philippe de Tarente, Jacques avait succédé à ce dernier dans les titres d'empereur de Constantinople, despote de Romanie, prince de Tarente et d'Achaïe. La reine Jeanne de Naples avait bien d'abord réussi à le frustrer de ses deux principautés, mais il était parvenu à les recouvrer lorsqu'il mourut prématurément, dès 1383, dans son château de Tarente. C'était le dernier des empereurs titulaires de Byzance, descendants de Baudouin de Courtenay. Son testament, daté du 15 juillet 1383, se trouve aux Archives de Paris avec l'acte cité plus haut. Bien que tenté de désigner son père François de Baux comme son héritier, il préféra se conformer à ce principe du droit du moyen âge, d'après lequel les biens propres ne doivent point remonter d'une ligne à l'autre, et désigna Louis d'Anjou, qui avait déjà commencé l'expédition depuis longtemps méditée. Mais l'oncle du roi de France mourut dès l'année suivante, dans le royaume de Naples, sans avoir poussé jusqu'en Morée, car il n'avait même pu mener à bonne fin son entreprise d'Italie. La Grèce échappa définitivement à la France; l'expédition avortée de Louis d'Anjou était le dernier espoir de ceux qui souhaitaient de la revoir française comme jadis. Les soudarts de la grande compagnie navarraise, que Jacques de Tarente avait lancée sur la principauté d'Achaïe, restèrent les véritables maîtres de tout ce qui en subsistait encore, et, tandis que les Acciaiuoli s'emparaient du duché d'Athènes, que Venise mettait la main sur l'Argolide, en Morée un troisième ban de conquérants latins vint se superposer ainsi à l'ancienne couche demi-effacée de l'aristocratie française et à celle de l'aristocratie italienne qui s'y était en grande partie substituée, en attendant que l'élément grec reprit le dessus complètement dans le Péloponnèse et en éliminât décidément tous ces éléments parasites.

Voici le texte du testament, d'après le vidimus des Archives[1] :

In nomine Domini, amen. Tenore presentis publici instrumenti pateat universis quod, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo secundo, sumpto a Pascate more gallicano, die penultima mensis Aprilis, indicione decima quinta, pontificatus sanc-

1. Section administrative, P. 1354 B, n° 872.

tissimi patris ac domini nostri domini Clementis, digna Dei providencia pape septimi, anno decimo quarto, ego, Robertus Cocherelli, Redonensis diocesis publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius subscriptus, in testium infrascriptorum presencia, vidi, tenui et palpavi ac de verbo ad verbum legi quasdam patentes litteras inclite memorie Jacobi, Dei gratia imperatoris Constantinopolitani, Romanie dispoti, Achaye et Tarenti principis, sanas siquidem et integras ac omni prorsus vicio et suspicione carentes, ut prima facie apparebat; in fine quarum litterarum, videlicet in margine, post subscripcionem notarii publici ibidem scripti et ante subscripcionem testium tunc presencium ibidem, in eisdem litteris erant et sunt affixa cum cordulis canapis in cera alba et rubra duo sigilla seu impressiones duorum sigillorum, unius videlicet quadrati majoris et alterius rotundi minoris, ipsius domini imperatoris et ad arma ipsius, in cujus quidem sigilli quadrati circonferencia erant scripta ista vocabula : *Sigillum Jacobi imperatoris Constantinopolitani, Achaye et Tarenti principis,* et subsequenter post appositionem dictorum sigillorum erant et sunt scripte subscripciones testium qui presentes erant ad contenta in litteris memoratis, prout et per modum qui inferius continetur. Quarum quidem litterarum tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis :

« Jacobus, Dei gratia imperator Constantinopolitanus, Romanie despotus, Achaye et Tarenti princeps, universis presentes litteras inspecturis tam presentibus quam futuris. Quoniam Deus statuit hominem mori, qui suo proprio filio non pepercit, et mors omnia mordens neccessitatis modo omnem superat silogismum, excepciones non recipit et dilaciones aliquas non admittit; cum videamus viros strenuissimos, principes potestate terribiles tota die mori, et ille sub quo fremit mundus, quem tremunt populi et provincie aliene formidant, subito moritur et in pulverem vilissimum redigitur, mortis nostre festinantis preambulos prospicimus, de morte siquidem certissimi sumus, nichil tamen nobis incertius hora mortis : propter quod in nostro et cujuslibet sapientis animo suspecta merito debet esse. Hoc enim in nostre mentis acie salubriter revolventes, et quod nos, sicut placuit illi qui sanat et medetur, infirmitate vexemur corporea, mente tamen et intellectu Altissimi gracia recte et sane vigemus, ad tollendam omnem discensionis materiam que procurante cunctorum malorum inten-

tore posset imposterum exoriri de nostro imperio Constantinopolitano ac de principatibus Achaye et Tarenti et dispotatu Romanie ac omnibus dominiis et terris ad nos spectantibus ex successione clare memorie domine Margarite de Tarento, imperatricis Constantinopolitane, domine et matris nostre reverendissime, disponere et decernere ac declarare volentes ad quem, si nos decedere contingerit, spectant et debeant pertinere; notum facimus quod, licet multi nobis suaserint quod dictum imperium et dominia atque terras alias dimitteremus inclito domino domino Francisco de Baucio, duci Andrie, domino patri nostro, nos autem neccessitudine sanguinis ad ipsum pre ceteris mundi dominis deberemus mundana et carnali affectione astringi, tamen nolentes nostram animam que corpore et rebus est omnibus preferenda in hoc aliqualiter agravare, cognoscentes aperte quod ista omnia ex successione prefate quondam clare memorie domine matris nostre et ipsius materne linee ad nos pervenerunt, et, ex quo Deo placuit, sine liberis vel aliis successoribus legitimis a nobis descendentibus quoad dicta dominia secundum juris disposicionem decedimus, et sic proximior in gradu nos ex parte materna contingens serenissimus princeps dominus Ludovicus, regis quondam Francorum natus, dux Calabrie, Andegavie et Turonie Cenomanieque comes, reverendus dominus et consanguineus noster, cui tercio gradu consanguinitatis astringimur, presencium tenore decernimus et declaramus prefata imperium, principatus, dispotatum et alia dominia et terras ad eumdem serenissimum principem et dominum dominum Ludovicum ducem spectare et pertinere, quantum in nobis est et ad nos spectat et pertinet, predicta omnia imperium, principatus et dispotatum et alia dominia eidem relinquimus, damus et concedimus; ita quod, postquam Deo placuerit quod subducti fuerimus ab humanis, imperium, principatus et dispotatus ac omnia alia dominia et terras et jura predicta cum omnibus juribus et pertinenciis suis que ex successione materna et ipsius materne linee ad nos pervenerunt, ad ipsum dominum Ludovicum ducem pertineant et debeant pertinere; mandantes tibi, egregio viro Nicolao de Volanciis, nostri hospicii senescallo, expresse quatinus custodiam nostri castri Tarenti in te assumens, quam tibi ex nunc tradimus, illud debeas diligenter et fideliter custodire ad honorem prefati serenissimi principis reverendi domini et consanguinei nostri et illud ac alias terras nostras

non tradere, nisi in manibus dicti domini seu deputandi per eum, et volumus ac tibi mandamus quod eidem domino Ludovico duci, domino et consanguineo nostro reverendo, recommandare debeas Magdalenam et Ecaterinam, nostras filias naturales, ut ipsas juxta honorem suum et nostrum debeat tractare et tractari facere et nuttriri, et cum fuerint etatis nubilis ipsas facere maritari decenter et honorabiliter juxta condicionem ipsarum; et quia nostro magno sigillo presencialiter nos caremus, in testimonium et fidem ac perpetuam memoriam premissorum et prefati domini Ludovici ducis ac omnium aliorum et singulorum quorum interest seu interesse poterit cautelam, presentes nostras litteras fieri fecimus et nostri quadrati sigilli et vicii jussimus nunimine roborari.

« Actum et datum in nostro castro Tarenti, anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo tercio, indicione sexta, die quinto decimo mensis Julii, presentibus egregiis et nobilibus viris domino Roberto Facchipecoro, milite, nostri hospicii senescallo, et Nicolao antedicto, Pandulfo comite de Salerno, Jacobo de Lutta, cubiculariis, abbate Johannoto Siripandi de Tarento, familiaribus nostris dilectis ad premissa vocatis per nos et specialiter rogatis. Ego Cittus Theotinus de Neritono, familiaris dicti domini imperatoris, pro predictis vocatus interfui et presentes litteras manu propria scripsi, anno et mense, die, loco et indicione predictis. Ego Nicolaus de Blanciis, imperialis senescallus, qui super predictis interfui et me subscripsi. Ego Robertus Fachipecorus miles, imperialis senescallus, qui super predictis interfui et me subscripsi. Ego abbas Johannotus Suripandi de Tarento, qui super predictis interfui et me subscripsi. Ego Jacobus Clementi de Lucta, imperialis familiaris, qui super predictis interfui et me subscripsi. Signum crucis proprie manus Pandulfi, comitis de Salerno, illicitatoris, scribere nescientis, qui super predictis interfuit et subsignavit. »

Actum et extractum fuit, et est presens transsumptum de dictis originalibus litteris, et facta est collatio fidelis de hujusmodi transsumpto cum originalibus litteris antedictis per me notarium publicum subscriptum in villa Andegavensi, in domo habitacionis mee, sub anno, die, mense, indicione et pontificatu predictis, presentibus venerabilibus et discretis viris magistro Petro de Muro, licenciato in decretis, archipresbitero de Ludio, Andegavensis diocesis, et Johanne Frenouleau, presbitero Pictavensi, ac Matheo

Textoris, clerico Andegavensis diocesis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et quia ego, Robertus Cocherelli, Redonensis diocesis publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius juratus, dictas litteras imperiales originales sanas siquidem et integras, sigillatas et consignatas prout et per modum quod superius fit mencio, vidi, tenui, palpavi atque legi, ideoque presens transsumptum et contenta in eo de ipsis litteris originalibus, prout de verbo ad verbum superius transcribuntur, fideliter extraxi manuque propria scripsi ; et quia eciam facta per me una cum testibus superius nominatis legitima collacione de dictis originalibus litteris, ad transsumptum predictum invicem concordantur, ideo ipsum transsumptum in hanc publicam formam redegi et publicavi, et hic me subscripsi signoque meo solito signavi, requisitus sufficienter, in testimonium premissorum.

R. Bisson de Sainte-Marie.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 *and* 1882 *by Alfred Morrison, compiled and annotated unter the direction of* A. W. Thibaudeau. Vol. I. A-C. Printed for private circulation, 1883. In-folio.

Depuis une vingtaine d'années, M. Alfred Morrison ne recule devant aucun sacrifice pour se procurer les lettres autographes et les autres documents historiques qui se font remarquer, par leur valeur intrinsèque et par leur rareté, dans toutes les grandes ventes de Paris et de Londres. Il s'est ainsi formé une collection dont la composition fait honneur à son goût et qui lui assure une place distinguée parmi les amateurs du XIXe siècle. Nous n'en parlerions cependant pas dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* si M. Alfred Morrison, animé des plus libérales intentions, ne venait pas d'associer tous les curieux à la jouissance de son trésor. Tel est en effet le but qu'il s'est proposé et qu'il est certain d'atteindre en faisant imprimer un catalogue dans lequel toutes les pièces de son cabinet sont analysées, souvent publiées textuellement et même reproduites en fac-similés héliographiques[1]. Il a été secondé dans cette louable entreprise par M. A. W. Thibaudeau, qui a réussi à faire du catalogue de la collection de M. Morrison un recueil auquel les curieux et les critiques auront fréquemment à recourir.

Le premier volume, dont un exemplaire vient d'être offert à la Bibliothèque nationale, se compose de 265 pages et de 59 planches hors texte. Il ne contient que les pièces classées sous les trois premières lettres de l'alphabet. On peut juger par là de l'étendue de l'ouvrage et du nombre de documents dont on y trouvera l'indication ou le texte.

La plupart de ces documents datent du XVIe siècle et des trois siècles suivants. Mais il y en a plusieurs qui remontent à des époques plus éloignées, et ce ne sont pas les moins dignes d'attention. Je citerai notamment plusieurs mandements ou lettres de Charles VI, Charles VII

1. La plupart des fac-similés ont été exécutés à Paris.

et Charles VIII[1], et une lettre adressée par Anne de France, dame de Beaujeu, à madame de Soubise. On me pardonnera de reproduire en entier, d'après un fac-similé qui vaut l'original, la longue lettre que René d'Alençon écrivit à Louis XI, en 1481, au moment où il venait d'être emprisonné dans le château de Chinon : c'est une page curieuse de l'histoire du règne de Louis XI[2].

« Mon très redoubté et souverain seigneur, je me recommande à vostre bonne grace tant et si très humblement comme je puis. Et vous plaise savoyr, mon très redoubté et souverain seigneur, que moy estant le jour saint Lorens[3] à la Roche Talebot, où j'estoye venu pour m'esbatre et de là m'en aller à Brulon et chasser en la forest de Charnye, vindrent la nuyt et le matin mons. de Creant et d'autres gens beaucop, tant gens de guerre que peuple, me demandant, et ont dit que je m'en alloyes en Bretaigne, et m'ont prins et amené icy et enfermé dedens le chateau, mon très redoubté et souverain seigneur. Je requis, ossi tost qu'i m'eurent mené à la Flèche, d'aller devers vous, ce qu'i n'ont voulu soufrir, ne d'y envoyer, mon très redoubté et souverain seigneur.

« Il est vray que, moy estant à la Flèche, ung matin, comme j'alloye à la messe à Nostre-Dame, à pié, houssé, mon petit cor au cou, pour aller à la chasse, et estoye seul et n'avoyes rencontré nulz de mes gens an la rue, et deux de mes pages acoururent après moy, qui me virent où j'alloye à la chasse, et avoyes ung petit levrier qui se demoura en la rue et entra en queque maison; je renvoyé ung des pages le querir, et l'autre avancer Ollivier le Beauvoysien, pour ce que, avant que laysser courre, je luy vouloyes montrer unne maison que j'ay faitte eu Bel Acours de la Flèche, et unne fontainne que je y ay fait venir oprès d'ung moulin. Vint ung homme à moy qui avoyt unne robe tannée et une gibesière noyre, et viut rudement à moy, et me dist : « Tenés ces lettres, et ne les monstrés à personne. » Je les prins et les mys en mon pongnet, et tousjours allé mon chemin à Nostre-Dame et ouyr la messe, et là vindrent mes gens.

« Après la messe, je monté à cheval et allé à l'asemblée, et ainxy que ceulx qui estoyent o moy s'amusèrent à la fontainne, j'allé en unne petite gallerye qui est en la maison lire les lettres, et y avoyt :

1. Une légère erreur s'est glissée dans la lecture du post-scriptum autographe qui termine la lettre de Charles VIII, datée de Courcelles, le 17 août. Ce post-scriptum doit être ainsi rétabli : « Mons. du Plesys, et vous mastre Jaques, despeschés cecy du tout yncontynant; car se me playt ansyn. CHARLES. »

2. Ce que les historiens modernes ont dit de l'arrestation de René d'Alençon paraît avoir été emprunté à la procédure, dont il existe un assez grand nombre de copies et dont Bry de la Clergerie a publié des extraits en 1621 dans ses *Additions aux Recherches d'Alençon et du Perche.*

3. Le 10 août 1481.

« *Mons. du Perche, on dit ycy que vous avetz par deux foyx baillé de l'argent à Péan Gaudin pour porter en Bretaigne et que vous en vouliés aller après vostre argent. Et a donné le roy puissance à mons. du Lude, s'y treuve que vous ayés baillé l'argent à Péan Gaudin et qu'i l'ayt porté en Bretaigne, de vous prendre. Dieu vous gart de ses maints. Pour ceste heure vous ne sarés point qui nous sommes.*

« C'est ce qui estoyt en la lettre. Et à l'asemblée se vint trouver mons. de Creant. Monseigneur, quand je vy cela, je fu bien esbahy de pencer que je fusse si fort en vostre male grace que vous m'eussiés abandonné joucques à là. J'eu grant doubte pour la haynne que mons. du Lude me portoyt. Car i povoyt trouver que j'avoye presté douze cens escus au dit Péan, et qu'i les avoyt portés en Bretaigne. Mays, monseigneur, je vous jure la foy et serment de mon corps, et ainxi me vueule estre Dieu aydant à ravoyr vostre bonne grace, qui est la chose du monde que plus je desire, que ce ne fut oncques à ceste intention. Monseigneur, cela me fist si piteux de penser estre hay de vous que je ne povoyes courre après le serf, et laisser courre les aultres. Et à la fin, ainxi que je me pourmenoyes par la forest, le sieur du Port avecques moy, revint la meute passer par oprès de nous, et je fiz oter le trayt à mon petit limier, et l'ameuté o les aultres, et le suyvy joucques à minuyt, et le seigneur de Creant avecques moy, que je rencontré en la forest; et couchasmes luy et moy en ung village qui s'apelle les Quartes. Et ne me voulu point desabiller, de peur qu'i vint la lettre que j'avoye eu pongnet.

« Monseigneur, le lendemain au soyr, à la Flèche, vint Chantelou à moy, et me dist que l'oste de la Teste noyre de Chasteaugontier luy avoyt mandé qu'i failloyt qu'i parlast à luy ou à moy en toute diligence, et qu'i failloyt que je y pourveusse incontinent. Je me pensé que c'estoyt de mesme ce que on m'avoyt escript, et me doubtoye qu'i ne chausist à mons. du Lude, mays qui me fist unne honte, et concluaye en moy mesme : « I trouvera que je baillé cest argent à Péan, et qu'i la porté en « Bretaigne; i me prendra. »

« Ainxi que j'estoye en ceste peur, i me souvint que ung nommé Jehan du Pont m'avoyt dit à Beaumont qu'il avoyt à aller devers mons. de la Hunaudaye, et me disoyt que, si j'escripvoyes à mons. de la Hunaudaye, que i me donneroyt bien, se luy sembloyt, unne belle lisse blanche qu'il avoyt. Je le remys sur le propos, et luy demandé où estoyt mons. de la Hunaudaye, et où i le trouveroit. I me dist qu'i ce tenoyt tousjours à Nantes. Vray est que je pensoyes à eviter la main de mons. du Lude, et pensoyes de mander à ma seur, et luy pryer qu'elle s'en allast à la Guierche, et qu'elle fist la malade, et qu'elle m'escripsist que je l'alasse veoyr, et que j'aroye bonne occasion d'y aller, car si elle mouroyt, la Guierche seroyt mienne. Toutefoyz, je me pensoyes que je n'y seroyes pas sceurement, car les Bretons me hayoyent à cause d'Alençon, et auxi qu'i n'y a que deux ans que j'avoye les moyens et

entreprinses de prendre Fougères, et eust esté fayt s'i vous eust pleu et ne tint qu'à vous. Il est vray que je prié au dit Jehan du Pont qu'i mist peinne de savoyr si par deça on me vouloyt prendre si je me retiroyes en Bretaingne, et je y seroye en seureté, et si me feroyent nul mal, et qu'i le seeust comme de luy mesme, et qu'i trouvast façon d'en entrer en parolles o mons. de la Hunaudaye ou aveeques missire Poneet. Mais, monseigneur, que je m'en allasse je ne le pensoye point, et eusse attendu le retour de mes gens que j'avoye envoyé devers vous veoyr si j'eusse esté ainxi en vostre malle grace comme l'on disoyt, et, monseigneur, par le dempnement de mon arme, je n'uz oneques voulanté d'aller devers le duc ni de fayre alliance ne jamays service à autre qu'à vous et à monseigneur.

« Mon très redoubté et souverain seigneur, je vous supply très humblement qu'i vous plaise de vostre begnigne grace me pardonner ce que je vous pourraye avoyr offencé en eecy, et avoyr pitié de moy, et que je puisse usser mes jours en vostre service, et, mon très redoubté et souverain seigneur, de touz les biens de ce monde ne me chault mays qu'i vous plaise que je vous puisse veoyr et user ma vie en vostre bonne grace et en bien (?) avecques vous, priant Dieu, mon très redoubté et souverain seigneur, qu'i vous doint bonne vie et longue.

« Escript an vostre chasteau de Chinon, de la main de

« Vostre très humble et très obéissant serviteur et subget,

« René d'Alençon. »

Le rédacteur du catalogue (p. 12) a considéré cette pièce comme une lettre autographe signée (A. L. S.). Je suis porté à croire que c'est simplement une copie, et j'explique ainsi la note *collationnée par moi...*, qui se lit au bord inférieur de la dernière page. Dans tous les cas, l'authenticité ne m'en semble pas douteuse, et le signe qu'on a ajouté à côté de la signature est celui que M. Quicherat considérait comme propre aux pièces du cabinet du chancelier Pierre Doriole.

Il faut attribuer, je crois, la même origine à un sauf-conduit délivré à Louis XI par Charles le Téméraire et qui soulève une question assez délicate. En voici le texte, d'après le fac-similé héliographique qui forme la planche 47 :

« Monseigneur, très humblement en vostre grace je me recommande, vous merchiant, monseigneur, du cardinal qu'il vous a pleu m'anvoier, lequel m'a dist le desir qu'avés de me voir, dont, monseigneur, en toute humylité je vous remerchye; auquel sur ceste matier et autres je ly a declaré mon intenction, comme par ly le pourrés, s'il vous plest, savoir, et pourez seurement venyr, aler et retourner, vous supliant, monseigneur, qu'il vous plese recevoir du cardinal les dictes matiers par la manyere que je ly ai baillies, laquelle il vous déclarera. Monseigneur,

je prye à Dieu qu'il vous doinst bonne vie et longue. Escript de la main de

« Vostre très humble et très obéissant subjet, CHARLES. »

Suivant le rédacteur du catalogue (p. 194), ce serait là le sauf-conduit que Charles le Téméraire envoya au roi Louis XI pour la célèbre entrevue de Péronne, en 1468. J'avais d'abord pensé que ce sauf-conduit était celui dont MM. Bordier et Lalanne ont ainsi parlé dans le *Dictionnaire des pièces autographes volées* (p. 92) : « Il y a peu d'années encore, un volume de la Bibliothèque nationale (9675 B, mss. fonds Baluze) contenait une des pièces les plus intéressantes de notre histoire, l'original du sauf-conduit délivré par Charles le Téméraire à Louis XI, lors de l'entrevue de Péronne. Ce document original, dont M. Michelet avait publié un fragment en 1834 (*Hist. de France*, VI, 266), a disparu depuis cette époque. »

Le ms. français 5041, qui est bien le ms. de Baluze jadis coté 9675 B, ne renferme pas en effet le sauf-conduit que Michelet déclare y avoir remarqué. Mais le volume ne m'a pas semblé avoir subi de mutilations, et je doute qu'il ait jamais renfermé la pièce dont il s'agit ici. Il doit y avoir là une méprise, qu'il ne sera peut-être pas impossible d'expliquer.

Michelet parle d'un sauf-conduit délivré le 8 octobre 1468 et dans lequel se trouvaient ces mots : « Vous y pouvez venir, demourer et sejourner et vous en retourner seurement es lieux de Chauny et de Noyon à vostre bon plaisir... » Il ajoute en note : « L'original du sauf-conduit fut reconnu pour écrit de sa main par son frère le grant bâtard, par ses serviteurs intimes Bitche et Crèvecœur et par son ancien secrétaire Guillaume de Cluny. Cette pièce si précieuse est conservée à la Bibliothèque royale, ms. Baluze, 9675 B. »

De cette note il faut, je crois, simplement conclure que Michelet avait vu à la Bibliothèque, dans un manuscrit de Baluze, le texte du sauf-conduit annexé à une procédure qui avait pour objet de faire constater par le grand bâtard de Bourgogne, par Bitche, par Crèvecœur et par Guillaume de Cluny que Charles le Téméraire avait lui-même écrit le sauf-conduit du 8 octobre 1468, contenant la phrase : « Vous y pouvez venir, demourer et sejourner et vous en retourner seurement es lieux de Chauny et de Noyon à vostre bon plaisir... » Or, nous avons dans un manuscrit de Baluze, jadis coté 9675 C (et non pas 9675 B), aujourd'hui n° 5042 du fonds français, fol. 4-14, une pièce portant la marque des papiers du chancelier Doriole, et qui est intitulée : « Mynute de l'examen touchant la cedule que le feu duc Charles de Bourgogne bailla au Roy pour aller à Péronne [1]. » C'est un procès-verbal, dans lequel il est cons-

1. Voyez l'édition des *Mémoires* de Commynes donnée par Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 18.

taté que messire Anthoine, sieur de Crèvecœur, messire Guillaume de Biches, messire Guillaume de Clugny[1] et messire Anthoine, grand bâtard de Bourgogne, avaient reconnu que le duc Charles avait lui-même écrit et signé une cédule à eux représentée en original et ainsi conçue :

« Monseigneur, très humblement en vostre bonne grace je me recommande. Monseigneur, se vostre plaisir est venyr en ceste ville de Peronne pour nous entrevoir, je vous jure et promet par ma foy et sur mon honneur que vous y povez venir, demourer et sejourner, et vous en retourner seurement ès lieux de Chauny ou de Noyon à vostre bon plaisir, toutes les foiz qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans ce que aucun empeschement de ce faire soit donné à vous ny nulz de voz gens par moy ne par autre, pour quelconque cas qui soit ou puist avenir. En tesmoing de ce, j'ay escript et signé ceste cedulle de ma main, en la ville de Peronne, le VIIIe jour d'octobre, l'an mil [quatre cens] soixante et huit.

« Vostre très humble et très obéissant subgect, CHARLES. »

A n'en pas douter, voilà le document qu'a consulté Michelet, et rien ne nous autorise à supposer qu'on ait enlevé de notre manuscrit français 5041 l'original du sauf-conduit délivré le 8 octobre 1468 à Louis XI par Charles le Téméraire.

Le lecteur aura remarqué combien le sauf-conduit possédé par M. Morrison diffère du sauf-conduit inséré dans la procédure qui est conservée à la Bibliothèque nationale. Il y a là un problème assez difficile à résoudre, qui se recommande à l'attention des historiens du règne de Louis XI.

Les exemples qui viennent d'être rapportés montrent quelles ressources nous offre la collection de M. Morrison. Je n'ai plus qu'à rendre justice à la loyauté avec laquelle le catalogue a été rédigé. Les dates des pièces et les noms des destinataires ont toujours été exactement indiqués. De cette façon, en parcourant les articles du catalogue, il est aisé de reconnaître l'origine de beaucoup de pièces que des mains coupables ont jadis fait sortir de nos dépôts publics. Beaucoup de documents qu'a recueillis M. Morrison viennent de la Bibliothèque nationale, des Archives natio-

1. La déposition de Guillaume de Clugny, protonotaire du pape et administrateur perpétuel de l'évêché de Térouane, en date du 29 mai 1478, contient une observation fort curieuse sur la signature de Charles le Téméraire : « Environ l'an mil CCCC soixante et unze, le dit Charles de Bourgogne mist ung petit chiffre derriere la lettre de C, première lettre de son nom et signature, ce qu'il n'avoit accoustumé de faire par avant. Et lui demanda le dit qui deppose pour quoy il avoit adjousté à sa signature le dit chiffre; et il luy respondit qu'il l'avoit fait afin qu'il feust plus difficille à coutrefaire. »

nales, de la bibliothèque de l'Observatoire et surtout du ministère des affaires étrangères. Nous devons savoir gré à M. Morrison de nous avoir fait connaître les pièces que nous avons perdues. Nous devons surtout le remercier d'avoir mis en lumière beaucoup de textes dont les historiens et les littérateurs de tous les pays ne manqueront pas de tirer profit. Il a été heureusement inspiré le jour où il a chargé M. Thibaudeau de préparer un catalogue, trop étendu et trop somptueux pour qu'on puisse le proposer comme modèle, mais qui excitera l'admiration des amateurs et qui rendra de grands services aux hommes d'étude.

Léopold Delisle.

Lex Ribuaria et Lex Francorum Chamavorum ex Monumentis Germaniae historicis recusae. Edidit Rudolphus Sohm. Hannoverae, Hahn, 1883. In-8°, 146 p. Prix : 2 m. 40 pf.

La loi ripuaire, qui ne le cède en importance, pour l'histoire des origines de notre ancien droit, qu'à la loi salique, n'avait pas encore été l'objet d'une édition critique. On était réduit à se servir des textes imparfaits imprimés dans les recueils de Herold, de Lindenbrog, etc., et en dernier lieu dans le *Corpus iuris Germanici antiqui* de Ferd. Walter. Le savant le plus compétent, M. R. Sohm, vient enfin de donner une nouvelle édition de cette loi dans la grande collection des *Monumenta Germaniae* (série in-folio, *Legum* t. V, p. 185 et suivantes). On a eu la bonne idée de tirer à part cette édition en un petit volume in-octavo, peu encombrant et facile à acquérir.

Dans une introduction latine fort claire, à laquelle on ne peut reprocher que de donner peut-être parfois une solution trop nette à des problèmes encore obscurs, M. Sohm s'est attaché à analyser la composition de la loi ripuaire, à en distinguer les différentes parties et à assigner à chacune sa date. Ses conclusions sont les suivantes :

Les titres 1 à 31 de la loi (suivant le numérotage usuel) ont été écrits au commencement du VIe siècle ; ils présentent des dispositions originales du droit ripuaire, non influencé par le droit salique ;

Les titres 32 à 56, les paragraphes 2 à 8 du titre 60 et les titres 63 et 64 ont été écrits dans la seconde moitié du VIe siècle; cette partie est imitée, pour la forme et pour le fond, de la loi salique;

Les titres 57, 58, 59, le paragraphe 1 du titre 60 et les titres 61 et 62 sont les divers articles d'une constitution royale, insérée dans la loi à la fin du VIe siècle ;

Les titres 65 à 79 ont été écrits au VIIe siècle et les titres 80 à 89 au commencement du VIIIe siècle.

Parmi les manuscrits, M. Sohm distingue deux classes, qu'il désigne par les lettres A et B. Les manuscrits A dérivent d'un texte non divisé en titres, qui est de l'époque mérovingienne; les manuscrits B repré-

sentent une rédaction carolingienne, améliorée au point de vue de la latinité et divisée en 91 titres. L'édition présente ces deux textes en regard, la rédaction A en gros texte en haut des pages, la rédaction B en petit texte au-dessous. Dans la rédaction A, l'éditeur a introduit, pour faciliter les recherches, la division traditionnelle en 89 titres, subdivisés en paragraphes, mais il invite le lecteur à ne pas oublier que ce numérotage n'a aucune authenticité : « Lectori autem benevolo observandum est, titulorum atque capitum numeros a me additos esse et in lege Ribuaria explicanda pro non scriptis habendos esse. » Le lecteur se rappellerait mieux cet avertissement, si l'on avait pris soin de mettre entre crochets ces numéros parasites de titres et de paragraphes, ou, mieux encore, de les reléguer dans les marges.

A la suite de la loi ripuaire, M. Sohm a donné la loi des Francs Chamaves, dont on avait déjà une édition suffisante publiée par E.-Th. Gaupp en 1855, mais dont on sera néanmoins bien aise de retrouver ici le texte, revu sur les deux manuscrits.

Julien Havet.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Cartulaire de l'abbaye de Lérins, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, par MM. H. Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, et Edm. Blanc, bibliothécaire de la ville de Nice. Première partie. Saint-Honorat de Lérins, imprimerie du monastère, Paris, Champion, 1883. In-4°, LII-471 pages.

Après le cartulaire de Saint-Victor de Marseille, avec lequel il a plus d'un point de ressemblance, le cartulaire de Lérins est peut-être le plus important de la Provence. Transmis après la suppression de l'abbaye, en 1787, à l'évêché de Grasse, il resta caché avec les papiers de l'évêché jusqu'en 1850, où M. F. de Lasteyrie le retrouva. Il fait aujourd'hui partie des archives de Nice. M. l'abbé Tisserand en avait dressé une copie en 1865; une édition du cartulaire avait été entreprise par notre confrère M. de Flamare, alors archiviste des Alpes-Maritimes, et une première livraison distribuée en 1882 (in-8°, 164 p.); enfin, MM. Moris et Blanc viennent de réaliser le projet de publication depuis longtemps formé par la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Le volume qu'ils nous donnent comprend les chartes du IXe au XIIe siècle, c'est-à-dire l'*Ancien Cartulaire*, ils nous promettent un second volume *(Nouveau Cartulaire)* qui sera formé de chartes originales du XIIIe au XVIIIe siècle.

1. La comparaison de la charte n° 198 avec l'original a été omise par les éditeurs.

Les éditeurs ont placé avant le Cartulaire une introduction en 52 pages; nous allons en faire ressortir les points principaux, après quoi nous présenterons quelques observations sur l'ensemble et sur les détails de l'édition.

Le manuscrit du Cartulaire de Lérins se compose de 152 folios, plus 10 folios ajoutés après le XVIIe siècle; l'écriture, jusqu'au folio 144, n'est pas des premières années du XIIIe siècle, comme le disent les éditeurs, mais elle est au moins du milieu du XIIe siècle; ensuite elle varie à chaque page (chap. Ier). Les éditeurs déclarent qu'ils ont reproduit fidèlement le texte; les seules additions qu'ils aient faites sont les numéros des chartes et leur date, quand ils ont pu l'établir.

Par suite d'une erreur dans la reliure des cahiers du Cartulaire, la signature H se trouve avant la signature F; les éditeurs ont rétabli l'ordre ancien, ce qui fait une différence avec la copie de M. l'abbé Tisserand, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale (lat. nouv. acq., n° 1155).

On sait l'intérêt qu'il y a à pouvoir comparer un cartulaire avec les originaux; les éditeurs n'en ont réuni malheureusement que 22; ils les divisent en deux classes (chap. III). Les premiers, au nombre de 13, ne présentent pas de différences importantes avec le Cartulaire et les éditeurs ne font que les mentionner. Les seconds, qui en diffèrent notablement, sont au nombre de 9, et on les trouvera reproduits en partie dans l'introduction. Sur ces 9 chartes, 4 sont un peu plus complètes dans l'original; 3 au contraire, sont plus développées dans le Cartulaire; la date du n° 313, indiquée comme manquant dans le Cartulaire, se trouve cependant sous le numéro suivant. Nous relèverons un fait singulier à propos du n° 218, c'est que la date de l'original est fautive et que la vraie date se trouve dans le Cartulaire. Ce chapitre appelle deux remarques. Il est à regretter que les éditeurs aient cru devoir placer les collations des originaux avec le Cartulaire dans leur introduction, au lieu de les rapprocher des textes eux-mêmes qu'elles rectifient ou complètent. En second lieu, il est un peu étonnant que sur 364 chartes ils n'aient retrouvé que 22 originaux. Sont-ils bien sûrs de ne pas en avoir laissé échapper quelques-uns? Il en est au moins un que nous pouvons leur indiquer, et qui a été publié avec un fac-similé par un de leurs prédécesseurs aux archives des Alpes-Maritimes, M. de Flamare. C'est la donation faite à l'abbaye de Lérins, par un seigneur nommé Constantin, de l'église de Saint-Saturnin-de-Briançonnet; elle se trouve dans le Cartulaire imprimé (n° 194) sous la date approximative de 997-1027. Or, l'original publié fournit, outre plusieurs variantes et additions importantes, la date complète ainsi conçue : « Data XV kalendas novembris, per manum Adriani notarii, anno millesimo XX secundo ab incarnatione Domini, epacta XII, indictione XV, regnante Rodulfo rege, Domino Jhesu Christo in perpetuum regnante cunctaque

gubernante nobilissime. Amen », c'est-à-dire 18 octobre 1022. (*Musée des archives départementales,* Paris, impr. nat., 1878, p. 44-46, et fac-similé, planche XVI.)

Quant à la chronologie (chap. IV), les éditeurs font les remarques suivantes : Sur 364 chartes, il y en a 151 qui sont datées d'une façon certaine. Les dates exprimées par la mention de l'année sont généralement exactes, en tenant compte toutefois de la différence du comput. Au XIe siècle, les moines de Lérins faisaient commencer l'année au 25 mars. La mention des années du règne d'un prince offre moins de certitude, les rédacteurs des chartes ayant souvent confondu les divers princes du pays, au point de faire de Rodolphe III, roi de Provence et d'Arles, un empereur d'Allemagne et un comte de Provence. Les autres notes chronologiques n'offrent aucun secours pour la détermination des dates; l'indiction est très souvent inexacte. La comparaison du Cartulaire avec les originaux explique comment certaines dates ne peuvent se comprendre, c'est qu'elles manquent dans les originaux et que ce sont les scribes qui les ont ajoutées, croyant donner plus d'authenticité aux actes.

Passant à la diplomatique proprement dite (chap. V), les éditeurs examinent les éléments des chartes, parmi lesquels ils signalent les invocations, qui se composent soit de textes de l'Écriture, soit de réflexions de philosophie religieuse, avec quelques citations des lois romaines ou franques; et les formules comminatoires, accompagnées la plupart du temps de menaces de peines pécuniaires; les amendes varient de 1 à 100 livres d'or. Le Cartulaire de Lérins est conforme à celui de Saint-Victor de Marseille en ce qui concerne les sceaux, qui y sont rarement mentionnés.

La langue des chartes est le bas-latin mêlé de roman (chap. VI); les règles les plus vulgaires de la syntaxe n'y sont point observées, et, à cet égard, le Cartulaire ne diffère point des originaux, comme cela arrive pour les Cartulaires de Cluny, par exemple; quelquefois la phrase est moitié en latin, moitié en roman vulgaire : c'est dans ce dernier langage que sont toujours formulés les serments de fidélité. Les éditeurs présentent quelques remarques intéressantes sur la langue parlée à Lérins au XIe siècle, langue qui offre des analogies avec le sous-dialecte actuel de Grasse.

Le style des chartes est lourd et incorrect (ch. VII); on peut citer deux passages en prose rythmée; les citations des saintes Écritures sont très nombreuses, les éditeurs en ont fait une liste qui remplit trois pages.

Les noms de personnes (chap. VIII) appartiennent à la nomenclature provençale et diffèrent peu de ceux des Cartulaires de Saint-Victor et de Grenoble. On y remarque trois éléments principaux : 1° l'élément romain; 2° l'élément lombard ou tudesque; 3° l'élément romano-pro-

vençal (*Bocatorta, Matadreiz, Pagan,* etc.). Quelquefois les individus étaient distingués entre eux par des surnoms. Les femmes sont désignées par leurs prénoms et quelquefois par des surnoms.

Les noms de lieux ou lieux-dits sont empruntés à la langue romano-provençale et étaient sans doute de formation nouvelle à l'époque où fut rédigé le Cartulaire. Parmi les mots particuliers au pays on peut citer *tona,* cavité remplie d'eau; *fons,* en provençal *fous; fornels,* fourneau; *balmetta,* grotte; *castellaret,* petit château-fort; *petra longa,* milliaire ou menhir, etc.

D'autres noms de lieux et presque tous les noms de localités sont plus anciens et proviennent des langues primitives du pays, tels que *pey* et *poi* (bas-latin *podium*); *loubeira,* forêt épaisse, de *loub,* radical primitif.

Le chapitre IX est consacré aux mesures de poids, de capacité, aux mesures de longueur et aussi aux monnaies assez nombreuses, parmi lesquelles on remarque les sous Raimondin, Othonien, de Melgueil et de Pavie. Aux renseignements assez rares sur la valeur des animaux et des denrées que leur offrait le Cartulaire (chap. X), les éditeurs ont eu l'idée de joindre ceux qu'ils ont tirés des statuts de Fréjus et d'un registre des archives municipales de Vence pour le XIVe siècle. Ces statuts, dressés sur l'ordre de Raimond Bérenger, comte de Provence, par Romée de Villeneuve, ministre de Raimond, et trois de ses collègues, ont aussi fourni des extraits relatifs à la condition des personnes et des terres, surtout en ce qui concerne les rapports des barons et des chevaliers avec le comte de Provence. Il semble résulter de l'ordonnance municipale de Vence sur le commerce que la réglementation de cette matière, au XIVe siècle, appartenait aux communes.

Le dernier chapitre (XIIe) est réservé aux divisions territoriales bien connues : le *pagus,* avec ses synonymes (*comitatus, diocesis, episcopatus*), l'*ager* ou le *territorium,* le *castrum,* la *villa,* enfin le *mansus* ou *mas.*

Les éditeurs remarquent que le mot *colonia* ne se rencontre pas dans le Cartulaire de Lérins. Ils signalent comme termes propres au pays : la *ferragia,* sorte de clos pour les plantes et les fruits verts; la *vinea,* qui a le sens de propriété rurale, sans habitation, dont la culture n'est pas déterminée. Les éditeurs, à l'exemple du Cartulaire de Saint-Victor, qu'ils ont quelquefois rectifié, ont groupé toutes les localités citées dans le Cartulaire en comtés, au nombre de 24, dont ils ont indiqué les limites. Ils y ont joint la liste des chevauchées extraite des statuts de Fréjus, et celle des hommes qui devaient être fournis par chacune des villes du comté de Vence, en vertu d'un accord de 1392.

Le Cartulaire est suivi d'appendices et d'index.

Les appendices comprennent : 1° la liste des archevêques et évêques de la province d'Embrun et celle des abbés du monastère de Lérins, du

IXe au XIVe siècle; 2° la première ligne de chacune des chartes. Les index ou tables sont au nombre de quatre.

1° L'*Index chronologicus,* rédigé en latin, supplée à l'insuffisance des titres des chartes, qui ne se composent quelquefois que d'un seul mot. La charte la plus ancienne est datée d'environ l'an 798[1], la plus récente est du 22 mars 1430. La chronologie aurait pu être serrée d'un peu plus près. Ainsi le n° 5, donation faite à Aldebert, abbé de Lérins, est attribué au XIe siècle; mais l'abbaye ayant eu deux abbés de ce nom, l'un de 1046 à 1066, l'autre de 1066 à 1101, sans que la charte se rapporte plus à l'un qu'à l'autre, elle aurait dû être datée de 1046 à 1101.

2° L'*Index nominum,* fort développé, remplit les pages 391 à 435, soit 45 pages à 3 colonnes. Cette table se borne à énumérer les noms, sans indiquer le rôle que les personnages jouent dans les actes, s'ils sont donateurs, vendeurs ou simples témoins. Nous y avons relevé des surnoms bien étranges, qui étonnent à bon droit les éditeurs, car ils n'ont jamais existé. *Deus de Levita* et *Levita* (*Deus de*), n'est-il pas tout simplement *Deusde levita*[2]*? Germundus, nomine Indiæ,* doit se lire ainsi : *Germundus nomine, in die dedicationis ecclesie* (n° 222).

Quant à l'*Index rerum,* qui occupe les pages 437 à 445, nous avons à regretter que les éditeurs n'aient point placé à côté des mots relevés quelques explications qui n'auraient pas été inutiles pour des termes tels que *arbores suweres, brazaria, rubianus* (qui est peut-être un nom de lieu), ou pour des expressions dont le sens, dans le Cartulaire de Lérins, n'est pas le même qu'ailleurs, comme les mots *gadium* au sens de donation (nos 14, 21, 70, 71, etc.), *placitum,* au sens d'accord (n° 135, etc.). On remarque d'autre part, dans la même table, l'absence de mots importants tels que *sponsalitium ecclesiæ* (n° 61), *consecratio altaris* (n° 311), *jusjurandum* (passim), *testamentum* (nos 137, 225), etc.

Le *Dictionnaire géographique* rédigé en français est beaucoup meilleur; les éditeurs paraissent avoir pris pour modèle celui qui accompagne le Cartulaire de Saint-Victor de Marseille; les identifications, que nous n'avons pas les moyens de discuter, nous semblent avoir été faites avec soin, même pour les lieux-dits, au moins pour la Provence.

Nous sommes obligé de faire des réserves pour quelques chartes que nous avons pu étudier plus à fond. Ainsi le mot *Carasiacus,* comme porte la table, et mieux *Carisiacus* (n° 290), n'est pas Crécy, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Abbeville, comme le pensait le P. Labbe; c'est Quierzy, sur l'Oise, ainsi que l'a démontré Mabillon dans une savante dissertation (*De re diplomatica,* p. 258). *Brivas vetusta* n'est pas Brioude,

1. Malheureusement cette pièce est fausse, comme il a été démontré dans la *Romania,* t. V, p. 246, note 1.

2. Cf. le Cartulaire de Saint-Victor, où l'on trouve les formes *Deodatus, Danodadus, Deidonus, Deusde, Dieude, Donadeus* et *Deusdedit.*

mais Vieille-Brioude (arrondissement et canton de Brioude). C'est Étienne de Vieille-Brioude, de l'ancienne famille de ce nom, qui donna ou confirma à Saint-Honorat de Lérins l'église de Saint-Just près Brioude, vers l'an 1054. — *Saint-Just d'Auvergne* (ch. 276), *chapelle sur le territoire de Luciac*. Luciac n'existe plus; c'est l'ancien nom du lieu sur lequel a été élevée la chapelle de Saint-Just, *quæ ab incolis appellatur Luciag* (Cartulaire de Brioude, n° 323). Disons à ce propos que le nom imprimé ch. 271 *G(asparus) abbas Brivatensis* doit être une erreur, car ni dans la période indiquée (1073-1086), ni jamais il n'y a eu à Brioude d'abbé de ce nom, d'après le *Gallia Christiana*. — *Geraldus de Rufiag*, Ruffiac, commune du canton de Saint-Flour : c'est *Roffiac* qu'il fallait dire; il y a eu, en effet, une famille de ce nom. Geraud de Roffiac vivait en 1059 (*Dict. hist. et stat. du Cantal*, t. V, p. 112), etc.

Il est regrettable que les éditeurs n'aient pas étudié la nature des actes au point de vue de la diplomatique : ils auraient reconnu que ceux des papes, bulles et simples lettres apostoliques sont au nombre de 23; le premier se rapporte au pontificat de Grégoire VII, en 1080, le dernier à celui d'Urbain V, 1362 (nos 340, 271, 331, 291, 301, 332 à 334, 292, 300, 290, 294, 23, 293, 292 *bis*, 11, 297, 321, 324 à 328). En fait d'actes royaux, on ne peut guère citer qu'un diplôme de Louis le Débonnaire (n° 248) donné à Aix-la-Chapelle le 3 janvier 824 (c'est 825 qu'il faut lire, cf. Vaissette, I, 62, et D. Bouquet, VI, 540), et par lequel il confirme les donations faites à Lérins par le comte d'Arles Leybulfe; le Cartulaire renferme deux chartes de ce même comte nos 247 et 249, quelques donations faites par des évêques; toutes les autres proviennent de simples particuliers; beaucoup donnent leurs biens au moment d'entrer en religion; un d'eux se donna corps et âme à saint Honorat en 1142 (n° 110).

Les actes concernant le droit privé sont rares; on peut citer deux testaments (nos 225 et 137), mais il n'y a aucun contrat de mariage; les actes relatifs à la féodalité sont assez nombreux : ce sont des concessions, ventes ou reprise de fiefs, et surtout des serments de fidélité faits à l'abbé (nos 355, 75, 79, 339, etc.).

Les éditeurs ont joint à leur volume un *fac-similé* d'une page du ms. original et une petite vue de l'abbaye de Lérins, telle qu'elle était au XIIe siècle, d'après la chronologie des saints de Lérins, par Barralis.

En somme, on doit savoir gré aux éditeurs d'avoir enfin réalisé la publication depuis si longtemps attendue du Cartulaire de Lérins. Il complète en effet heureusement, surtout au point de vue géographique, les données fournies par celui de Saint-Victor de Marseille et offre aux philologues des textes importants.

L'édition elle-même, dans laquelle un examen attentif nous a fait reconnaître quelques défauts et des lacunes, n'en est pas moins un travail estimable et utile. Il appartient maintenant aux éditeurs de

profiter du second volume qu'ils nous promettent, pour rectifier et compléter le premier, s'il y a lieu, et pour appliquer une méthode plus sévère à l'établissement du texte et à la confection des tables du *Nouveau Cartulaire*.

A. Bruel.

Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles, suivi d'une notice historique sur l'abbaye, le grand prieuré et la paroisse de ce nom, par M. l'abbé Goiffon. Nîmes, impr. P. Jouve, 1882. In-8°, 355 et 202 pages.

La principale partie de ce volume se compose du texte de 187 actes pontificaux, dont 153 sont antérieurs au xive siècle. La plupart étaient restés inédits. M. l'abbé Goiffon, qui les a datés, publiés et annotés avec soin, les a tirés presque tous d'un ancien bullaire de Saint-Gilles conservé à la Bibliothèque nationale, n° 11018 du fonds latin, et d'une collection de 144 bulles originales, que M. Hector Mazer a offerte en 1839 à la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Gilles. Indiquer la nature d'un tel recueil, c'est en faire entrevoir l'importance. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'occupent de diplomatique pontificale, et, à titre d'exemple, nous signalerons une lettre de Nicolas IV, du 14 février 1291. L'abbaye de Saint-Gilles voulait donner une extension excessive à un privilège que le pape Clément IV lui avait accordé, et elle s'en prévalait au préjudice des hospitaliers et des templiers. Nicolas IV n'admit pas les prétentions des moines ; pour prévenir une interprétation trop large, il fit observer que son prédécesseur, originaire de Saint-Gilles, avait dû traiter avec une excessive bienveillance l'abbaye de sa ville natale, et que, d'ailleurs, le privilège au sujet duquel on discutait ne se trouvait pas dans le registre où il aurait dû être inséré suivant l'usage de la cour romaine : « Attendentes etiam quod origo et conversatio hujus modi dictum predecessorem Clementem sic munire valide, sic largiflue, sic insuper honorare dictum monasterium induxerunt, cum de hujusmodi suo privilegio, de quo ab aliquibus de nostra curia sive in regesto ipsius predecessoris Clementis, in quo, juxta morem Romanorum pontificum, talis privilegii tenor inseri debuerat, solerti super hoc indagatione premissa, non potuerit haberi copia vel alia memoria inveniri[1]... » Voilà un précieux témoignage à ajouter à ceux que M. Elie Berger[2] a recueillis sur le caractère de l'enregistrement des bulles au xiiie siècle.

La notice qui forme la seconde partie du volume n'est pas une histoire complète et définitive de Saint-Gilles ; mais elle fournit beaucoup

1. P. 195 du Bullaire.
2. Pages xvi et suiv. de l'introduction aux *Registres d'Innocent IV*.

de renseignements utiles. Nos lecteurs seront contents d'un emprunt que nous allons y faire, à la p. 12. C'est le texte d'une inscription trouvée en 1877 et relative à la fondation de la Madeleine de Saint-Gilles :

Anno dominice incarnacionis MCLVIII, II nonas februarii,
Boneta et filii ejus, Johannes Cornutus et Guillelmus Jordan*us*,
*de*derunt, pro animabus suis, Domino Deo et Sancte Marie Magdalene
*te*rram in qua hec ecclesia fundata est, cum domibus et pertinenciis suis. Hanc
*do*nacionem fecerunt in manibus Gislaberti, instituris predicte *ecclesie*,
*qui pro*misit eis ut habitatores hujus loci, presentes et futuri,
singulis annis in perpetuum in predicta die faciant septem missas *celebrare*
*pro ani*mabus predictorum donatorum et eorum *parentum*
*et omnium fi*delium defuntorum *dicti loci*[1] ✝.

A la rigueur, cette inscription peut entrer dans la série des chartes lapidaires, pour l'étude desquelles il convient de renvoyer au mémoire de M. Deloye, inséré en 1846 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2].

La publication de M. l'abbé Goiffon se recommande donc par les plus sérieuses qualités, et je n'ai pas la pensée de la déprécier en soumettant ici à l'éditeur quelques observations de détail.

P. 3. La bulle de Benoît II, de l'année 685, est évidemment une pièce apocryphe. L'observation en a déjà été faite par M. Robert, à la p. LIII de la préface de la *Vie de saint Gilles,* publiée par MM. Gaston Paris et Alphonse Bos, en 1881. Les auteurs de la nouvelle édition des *Regesta pontificum Romanorum* (p. 242, n° 2127) ont marqué du signe des pièces fausses cette bulle de Benoît II.

P. 95 et 112. L'éditeur a eu tort de laisser de côté les souscriptions qui sont au bas de deux privilèges d'Alexandre III et d'Innocent III, conservés en original à Saint-Gilles.

P. 112 et 113. Les deux lettres d'Innocent III placées sous la date du 18 avril 1212 sont en réalité du 18 avril 1211.

P. 177. Dans les souscriptions d'un privilège de Clément IV, un article a été altéré. Au lieu de *Ego Ancher frater Sancte Praxedis presbiter cardinalis,* il faut lire : *Ego Ancherus tituli sancte Praxedis p. c.*

P. 93 de la Notice. Le marché conclu en 1261 avec un architecte, pour achever l'église de Saint-Gilles, qui est indiqué à la p. 93, d'après une note informe des Bénédictins, est en original aux archives du Gard

1. Les parties restituées par M. l'abbé Goiffon sont imprimées en lettres italiques.

2. 2e série, t. III, p. 31-42.

et a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. VIII, p. 122), avec un commentaire de J. Quicherat.

Je termine ce compte-rendu en avertissant que plusieurs bulles de Saint-Gilles furent envoyées à Paris en 1679 pour être déposées dans la bibliothèque de Colbert. Elles sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, dans la collection de Baluze. M. l'abbé Goiffon n'a connu ces pièces que par des copies assez médiocres qui en furent faites en 1679 et qui sont restées à Saint-Gilles. La plus curieuse est un privilège d'Urbain II, du 18 février 1095, au bas duquel sont les souscriptions de beaucoup des prélats qui assistèrent au concile de Plaisance; elle est reproduite dans la série lithographiée des fac-similés de l'École des chartes.

L. Delisle.

Das Urkundenwesen Karls IV. und seiner Nachfolger (1346-1437). Von Theodor Lindner. Stuttgart, J. G. Cotta, 1882. In-8°, VIII-222 p. Prix : 7 m.

M. Lindner a examiné un grand nombre de diplômes des souverains allemands qui se sont succédé depuis Charles IV jusqu'à Sigismond. Il en a tiré, sur la diplomatique de ces princes, beaucoup d'observations précises, qu'il expose avec méthode et clarté. Ce volume sera consulté utilement, non seulement par les érudits d'Allemagne, mais aussi par ceux de nos départements de l'Est, dont les archives peuvent contenir des diplômes sortis de la chancellerie impériale.

L'auteur a publié en appendice quelques pièces justificatives, parmi lesquelles il faut citer les trois suivantes :

Thionville, 14 décembre 1346 ; acte en français : Charles IV, roi des Romains et de Bohême et comte de Luxembourg, promet à Arnoul d'Arlon de ne pas aliéner ou engager sans son consentement les villes d'Ivois (aujourd'hui Carignan) et de Virton ;

Cologne, 17 février 1349 : Charles IV donne à Baudouin, archevêque de Trèves, les biens des juifs tués en Alsace et ailleurs et les amendes et confiscations encourues pour le meurtre desdits juifs;

Mayence, 8 février 1354 : Charles IV confirme à l'archevêque de Trèves la possession de la charge d'archichancelier de l'Empire dans le royaume d'Arles et en Gaule, avec les droits qui y sont attachés.

P. 56 et 57, M. Lindner insiste sur les modifications que le temps fait parfois subir à la couleur des lacs de soie des sceaux. La soie verte devient jaune, la jaune brune, etc. La teinture noire brûle la soie et la détruit, en sorte que les nombreux actes scellés sur lacs noirs et jaunes, aux couleurs de l'Empire, n'ont conservé le plus souvent que la soie jaune. Il faut se défier des accidents de ce genre, lorsqu'on a à décrire les lacs auxquels est suspendu le sceau d'un acte.

En comparant le sceau employé par Charles IV, lorsqu'il n'était

encore que roi des Romains, et celui du roi Wenceslas, son fils, M. Lindner est arrivé à la conviction que ces deux sceaux n'en font qu'un : on a adapté pour le fils le sceau du père, en changeant seulement le nom dans la légende, mais sans toucher à l'effigie royale. Cet exemple doit mettre en garde contre une confiance trop absolue dans la ressemblance des portraits gravés sur les sceaux.

Julien Havet.

Étude historique et archéologique sur la roue des juifs depuis le XIIIe siècle, par Ulysse Robert. Extrait de la *Revue des études juives*, tome VI. Paris, A. Durlacher, 1883. In-8°, 23 p., 1 planche en couleur et 3 fig. dans le texte.

On sait qu'à partir du commencement du XIIIe siècle et jusqu'aux temps modernes, les juifs d'Occident furent généralement soumis à l'obligation de porter sur leur vêtement un signe extérieur destiné à les distinguer des chrétiens. On sait aussi que ce signe était ordinairement un cercle d'étoffe de couleur, plein ou évidé, désigné sous le nom de roue ou de rouelle. Notre confrère M. Ulysse Robert a cru avec raison qu'il serait intéressant de déterminer précisément, d'une part, l'époque à laquelle fut établie, dans chaque pays, l'obligation pour les juifs de porter la roue ; d'autre part, quelles furent, suivant les temps et les lieux, la forme, la matière, la couleur, les dimensions de ce signe. Il a consulté à la fois des textes, tels que des statuts, règlements ou ordonnances des autorités ecclésiastiques et civiles de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, et des monuments figurés, surtout des miniatures de manuscrits, où sont représentés des juifs. La brochure n'a qu'une vingtaine de pages, mais ces pages sont pleines de faits et d'indications précises. Ce travail pourra, comme le dit l'auteur, fournir aux archéologues des éléments utiles pour la détermination de l'origine et de la date des monuments où l'on verrait des juifs représentés avec la roue.

Cinq figures, dont deux en couleur, reproduisent quatre peintures de manuscrits, où se voit très clairement le signe distinctif des juifs, et un modèle de roue annexé à une ordonnance de 1551, rendue par le roi des Romains Ferdinand pour la ville de Haguenau. M. Robert a relevé aussi, dans l'ouvrage d'Amador de los Rios sur les juifs d'Espagne, la mention d'une bulle de 1415, à laquelle était joint un modèle de roue; malheureusement la demande de renseignements qu'il a adressée à ce sujet aux archives de Tolède est restée sans réponse.

M. Robert déclare qu'il recevra avec reconnaissance les renseignements nouveaux qu'on voudra bien lui communiquer sur l'usage qui fait l'objet de cette curieuse monographie. Il est à souhaiter que cet appel soit entendu.

Julien Havet.

Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung. Unter Mitwirkung von Th. Sickel, M. Thausing und H. R. v. Zeissberg redigirt von E. Mühlbacher. IV. Band. Innsbruck, Wagner, 1883. In-8°, VIII-664 p., 8 planches[1].

Ce volume contient les articles suivants :

Recherches sur l'histoire de l'Empire au XIIIe siècle, par J. Ficker (suite) : V, les fils du roi Manfred ; VI, le mariage de Conradin ; VII, la renonciation d'Alphonse de Castille à l'Empire ; VIII, les lettres du pape contre l'empereur Otton IV, en 1210 et 1211 ; IX, l'invasion de Renaud de Spolète dans les États de l'Église, en 1228 ; X, la nomination de l'archevêque de Cologne, Conrad, en qualité de légat du pape, en 1249. — La chronique rimée de Styrie et l'interrègne autrichien, par A. Huber. — Le cadavre romain de 1485, par H. Thode ; la découverte du cadavre romain de 1485, par Chr. Hülsen. — Études critiques sur l'histoire de Bohême, par J. Loserth. — Études sur le Miroir de Saxe, par H.-M. Schuster. — Matthias de Neuenbourg ou Albert de Strasbourg? par A. Huber. — *Notae historicae Altorfenses,* par Al. Schulte. — Catalogue des diplômes impériaux conservés aux archives de Vérone, par C. Cipolla : II, de Henri V à Conradin. — Le portail occidental de la cathédrale de Vienne, description et histoire, par Paul Müller (avec 6 planches et 14 figures dans le texte). — Les catégories nobiliaires selon la coutume de Styrie, par O. v. Zallinger. — Recherches sur la diplomatique pontificale, d'Alexandre IV à Jean XXII (1254-1334), par W. Diekamp. — La *Vita Heinrici imperatoris,* par A. Busson. — Les opérations de Charles d'Anjou, avant la bataille de Tagliacozzo, par G. Köhler, avec une réplique de J. Ficker. — La monnaie à Vienne, pendant le premier quart du XVe siècle, par K. Schalk. — Courtes communications : le manuscrit du *Liber diurnus,* par Th. Sickel ; le serment des juifs d'Augsbourg, par O. v. Zallinger ; mentions inscrites sur les pages laissées en blanc dans des registres publics, par K. Schalk ; quelques sources perdues de l'histoire de Carinthie, par A. v. Jaksch ; le trésor et la bibliothèque d'Ober-Altaich, vers le milieu du XIIe siècle, par O. Redlich ; les registres angevins des archives de Naples, par A. Fanta ; le manuscrit original de la chronique de Königshofen, par Al. Schulte ; la captivité du roi Enzio à Bologne, par C. Cipolla ; renseignements biographiques sur J. Unrest, par A. v. Jaksch ; les archives du chapitre de Sarzana, par E. v. Ottenthal ; une lettre du Dr J. Eck au roi Ferdinand Ier, par H. Zimerman.

1. Outre ce volume, la rédaction des *Mittheilungen* a fait paraître, en 1883, le premier fascicule d'une série complémentaire, dont les livraisons paraîtront, selon l'abondance des matières, à des intervalles plus ou moins éloignés et formeront une collection distincte.

La plupart de ces travaux traitent des questions qui n'intéressent guère que l'histoire de l'Allemagne ou de l'Autriche-Hongrie; on me permettra de ne pas m'y arrêter. Les quelques renseignements qu'on peut recueillir dans plusieurs d'entre eux, par exemple dans les pénétrantes recherches de M. Ficker, sur certains détails de l'histoire de France, seront relevés dans une des prochaines livraisons du *Répertoire des travaux historiques*. Je voudrais signaler seulement trois ou quatre articles, d'une façon plus particulière, aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

M. Th. Sickel annonce qu'un hasard heureux lui a permis de retrouver et d'examiner (pendant une demi-heure seulement), le 9 mai 1881, aux archives du Vatican, le manuscrit du *Liber diurnus*, que M. de Rozière n'a pu consulter lorsqu'il préparait son édition et qu'on croyait perdu. C'est un volume marqué au dos de la reliure *Code. CCCX*, et plus bas *XI, 91*, sur le plat *N. 5 Hhhhh. 97 ex capsula X*, sur la garde *codex 138*. En reproduisant ces indications avec leur demande, d'autres savants pourront sans doute à l'avenir, pense M. Sickel, obtenir communication du manuscrit et en examiner le texte à loisir.

M. Diekamp continue ses minutieuses et patientes recherches sur la diplomatique pontificale (voy. ci-dessus, t. XLIII, p. 688). Il étudie cette fois les pontificats d'Alexandre IV et de ses successeurs, jusqu'à Jean XXII inclusivement. On remarquera notamment dans son article des observations détaillées au sujet des mentions de taxes inscrites sur les actes et destinées à indiquer les sommes payées pour en obtenir l'expédition (p. 507 et suivantes).

M. A. Schulte a trouvé dans une histoire manuscrite de l'abbaye d'Altorf (Basse-Alsace), écrite en 1748 par le P. Amand Trens et conservée aux archives de la Basse-Alsace, quelques extraits d'un manuscrit d'Altorf, aujourd'hui perdu, qui contenait des notes historiques sur les événements du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle. La plus ancienne note copiée par le P. Trens se rapporte à l'an 1132, la plus récente à 1334. M. Schulte publie le texte de ces notes très brèves, qui fournissent quelques renseignements pour l'histoire locale de l'Alsace.

M. Thode propose une hypothèse ingénieuse, trop ingénieuse sans doute, comme on va le voir, sur la célèbre tête de cire du musée de Lille, attribuée jadis à Raphaël. Selon lui, ce portrait de jeune fille présente à la fois des caractères qui rappellent l'antiquité et des caractères qui rappellent le XVe siècle. Il lui semble voir là le portrait d'une ancienne Romaine, sculptée par un Italien de la Renaissance. Il cherche donc où et quand un Italien de la Renaissance a pu avoir l'occasion de faire le portrait d'une Romaine de l'antiquité. Il trouve, dans quelques chroniques romaines du XVe siècle, qu'en avril 1485, des ouvriers, en creusant le sol près de la voie Appienne, à six milles de Rome, découvrirent le cadavre, momifié et parfaitement conservé, d'une jeune fille

d'une beauté admirable. Elle paraissait âgée de douze à quinze ans. D'après une épitaphe, trouvée, disait-on, au même lieu, plusieurs voulaient que ce fût la fille de Cicéron. Elle fut exposée quelque temps au palais des Conservateurs, où une foule innombrable vint la voir, mais bientôt le pape la fit enlever de nuit, transporter hors des murs et enterrer on ne sait où. Eh bien, demande M. Thode, la tête de Lille ne serait-elle pas un portrait de cette jeune Romaine, sculpté par un de ceux qui purent la voir au palais des Conservateurs en 1485? N'est-ce pas elle aussi qui est représentée dans un dessin de l'*Albertina* de Vienne, où plusieurs critiques, et avec eux M. Thode, croient reconnaître le même modèle que dans la tête de Lille?

Cet article a suggéré à M. Hülsen l'idée d'étudier d'une manière approfondie l'histoire de la découverte de ce cadavre momifié, qui causa une si grande admiration à Rome en 1485. Les résultats auxquels il arrive ne sont pas favorables à la supposition de M. Thode. En rapprochant et en comparant, avec plus d'exactitude que son devancier, les divers récits qui nous sont parvenus sur cette découverte, il montre que la plupart de ces récits ont exagéré la merveilleuse conservation du cadavre. Selon l'un des témoignages les plus dignes de foi, on ne savait même si c'était le corps d'un homme ou celui d'une femme. Parmi ceux qui disent que c'était une femme, les uns rapportent qu'elle paraissait âgée de douze ans, d'autres de vingt-quatre. Aucune épitaphe, en réalité, ne fut trouvée avec le corps, en sorte qu'on ignore à quelle antiquité pouvait remonter l'ensevelissement. Enfin, selon un témoignage explicite, plusieurs artistes voulurent copier les traits de la jeune Romaine, mais le corps fut enlevé avant qu'aucun d'eux eût pu exécuter ce dessein. Il est donc chimérique d'espérer trouver quelque part un portrait de cette jeune fille (si c'était une jeune fille) et il est téméraire de chercher là l'explication de la tête de cire de Lille et du dessin de l'Albertina qu'on prétend en rapprocher.

Rappelons qu'en 1882, avant la publication des articles de MM. Thode et Hülsen, notre confrère M. Courajod avait soumis à la Société nationale des antiquaires de France, au sujet de la tête de Lille et du dessin de Vienne, une autre hypothèse. Selon M. Courajod, nous aurions dans ces deux monuments le portrait d'une jeune personne dont le visage aura été moulé après sa mort, suivant un usage très commun en Italie au xve siècle; le dessin de l'Albertina représenterait le masque de plâtre obtenu au moyen de ce moulage; la tête de Lille serait une empreinte du même moulage, retouchée et modifiée par un sculpteur[1].

1. *Quelques Monuments de la sculpture funéraire des XVe et XVIe siècles*, par Louis Courajod. Dessins par Ludovic Letrône. Paris, 1882. In-8°, 28 p. Extrait des procès-verbaux de la Société nationale des antiquaires de France.

L'article de M. Thode est accompagné de deux belles héliogravures, dont l'une reproduit le dessin de l'Albertina et l'autre la tête de cire du musée de Lille, vue de profil à gauche.

Julien Havet.

Variétés historiques, par Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud, 1884. In-8°, 370 pages.

Sous ce titre, M. Paul Marchegay vient de faire paraître un volume dans lequel ont été artificiellement réunis vingt-quatre morceaux, primitivement imprimés soit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, soit dans différents recueils de l'ouest de la France. Nos lecteurs connaissent de longue date la critique qui préside à tous les travaux de notre confrère; ils ont eu souvent l'occasion d'apprécier le tact avec lequel il choisit les documents, et l'intérêt qu'il en sait faire jaillir. Il nous suffira donc de reproduire et de dresser ici la table chronologique du contenu de ce nouveau volume de mélanges.

1080-1255. Le prieuré de Saint-Laurent-sur-Sèvre en Bas-Poitou, p. 191.

1099-1789. Recherches sur les seigneurs de Tiffauges en Bas-Poitou, p. 107.

1099 et 1104. Dotation et dédicace de l'église de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte, en Bas-Poitou, p. 165.

1121. Charte en vers latins composée par Hilaire, disciple d'Abailard et chanoine du Ronceray d'Angers, p. 357.

1141-1142. Le voyage à Rome d'Ulger, évêque d'Angers, et le château de Dangé, p. 104.

1147-1201. Quatre chartes inédites des anciens vicomtes de Thouars, p. 325.

1238-1299. Douze chartes originales et inédites en langue vulgaire du centre et de l'ouest de la France, p. 335.

1274-1514. Quatre pièces du chartrier de Thouars, concernant l'Anjou et le Maine, p. 313.

1335. Actes de notaires concernant l'histoire du droit criminel en Saintonge, p. 291.

1453. Présent d'un coffret en vermeil fait par la ville d'Angers à Madeleine de France, fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, p. 97.

1455. Assemblée pour la réparation des canaux du marais de Luçon en Bas-Poitou, p. 182.

1459. État du revenu de l'évêché de Dol en Bretagne, p. 151.

1476-1481. Trois lettres inédites de Louis XI aux chapitre de la cathédrale, gens d'église, bourgeois et évêque d'Angers, p. 99.

1488-1593. Lettres originales des rois de France aux maires et échevins d'Angers, p. 231.

1494-1514. Notes sur l'exploitation du charbon de terre en Anjou, p. 203.

1524 et 1203. La chapelle de la Roullière et l'Aumônerie de la Trinité en la paroisse d'Olonne, p. 301.

1526-1527. Meurtre de deux prêtres qui chassaient dans les garennes du seigneur de Sainte-Néomaye, en Poitou, p. 353.

1596-1598. Cinq lettres missives de Louise-Julienne, Élisabeth, Maurice, Henri et Charlotte-Brabantine de Nassau, enfants de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, p. 183.

1599-1631. Recherches sur les poésies de mesdemoiselles de Rohan-Soubise, p. 251.

1745. Inhumation des protestants au XVIIIe siècle, p. 319.

1792. Documents relatifs à la déportation en Espagne de prêtres angevins et manceaux, p. 1.

1794. Le sabre de l'École de Mars du musée archéologique de Nantes, p. 207.

M. Marchegay avait déjà publié en 1857 et en 1872 deux recueils du même genre, intitulés l'un *Notices et Documents historiques*, l'autre *Notices et Pièces historiques*. Dans l'avis placé en tête du volume que nous annonçons, l'auteur prend congé de ses lecteurs, et les avertit que les *Variétés historiques* seront sa dernière publication. Nous espérons bien qu'il n'en sera rien : la *Bibliothèque de l'École des chartes*, n'en doutons pas, aura encore à enregistrer plus d'un travail de M. Marchegay, qui a été l'un des fondateurs de notre recueil en 1839, et qui en est resté l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus assidus.

L. Delisle.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Épigraphie, 194. — Paléographie, diplomatique, 224. — Bibliographie, 177; manuscrits, 219, 234.

Sources, 177. — Chroniques, 185, 197. — Vies de saints, 216, 230. — Archives, 178, 225. — Chartes, 228.

Biographie et généalogie, 200. — D'Ayrenx, 180; Béatrice, 174; Braque, 229; saint Clair, 206; Dampierre, 210; Dante, 174, Egbert, 219; Fabri, 180; Falaise, 212; as Feives, 201; sainte Gene-

viève, 216, 230; Girart de Roussillon, 196; Guilbert, 183; le Juif errant, 217; Maximilien Ier, 227; Mondor, 209; Pierre l'Ermite, 211; Tabarin, 209; saint Ursin, 181.

Institutions, 189, 192, 193, 197, 198, 215, 218.

Religion. — Église catholique : diocèses, 183, 206; ordres, 184, 200, 231, 232; monastères, 185, 188.

Archéologie, 222. — Architecture, 186. — Sculpture, 214. — Peinture, 205, 219, 233. — Mobilier, 202. — Blason, 192. — Numismatique, 203, 226.

Langues et littératures, 217, 234. — Latin, 175, 190, 216, 230. — Langues romanes, 204; français et provençal, 179, 196, 221; italien, 174. — Langues germaniques, 187, 191, 235.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 199, 227. — Bade, 233. — Prusse, 219, 226, 228.

France, 198. — Berry, 181; Bretagne, 200, 206; Dauphiné, 232; Franche-Comté, 184; Normandie, 190; Picardie, 221. — Ain, 182, 220; Aube, 210; Bouches-du-Rhône, 195; Calvados, 212; Cantal, 188; Eure, 185; Gironde, 183; Hérault, 189, 213; Isère, 207; Haute-Loire, 218; Loire-Inférieure, 206; Lot-et-Garonne, 180; Meuse, 194; Seine, 192, 201, 209, 214, 229; Seine-Inférieure, 176; Somme, 178, 208.

Grande-Bretagne et Irlande. — Angleterre, 186, 197, 203, 223, 234.

Italie, 177, 193, 215, 224, 225.

174. Alighieri (Dante). La Vita nuova illustrata con note e preceduta da uno studio su Beatrice per Alessandro d'Ancona. Seconda edizione notevolmente accresciuta. Pisa, libreria Galileo già Nistri, 1883. In-8°, lxxxviii-259 p. 5 l.

175. Anonymi de situ orbis libri duo. E codice Leidensi nunc primum edidit Maximilianus Manitius. Stuttgardiae, J. G. Cotta, 1884. In-8°, xv-98 p. 5 m.

176. Auvray (l'abbé Emmanuel). Notice sur Bosc-Bérenger, commune de la Seine-Inférieure. Rouen, Ed. Fleury, Ch. Métérie; Saint-Saens, J. Binet, 1884. In-8°, viii-85 p., 1 plan.

177. Bindi (Vincenzo). Fonti della storia abruzzese. Supplemento alle *Biblioteche storico-topografiche degli Abruzzi* di C. Minieri-Riccio ed A. Parascandolo, composto sulla propria collezione. Napoli, G. de Angelis, 1884. In-8°, vi-115 p.

178. Boca (Louis), Rendu (Armand). Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Somme. Tome Ier.

Archives civiles. Série A. Actes du pouvoir souverain et domaine royal, nos 1 à 66. Série B. Cours et juridictions, nos 1 à 1664. Amiens, imprimerie picarde; aux archives de la préfecture; librairie Hecquet; Abbeville, Prévost, 1884. In-4°, XIV-15-439 p.

179. Bourciez (Édouard). Faculté des lettres de Bordeaux. Cours complémentaire de langue française. Année scolaire 1883-84. Origines et formation de l'ancien français. 1re leçon (12 novembre 1883). Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1884. In-8°, 23 p.

180. Bourrousse de Laffore (Jules de). Archives du château d'Augé. Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx. Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1884. In-8°, 191 p.

181. Brimont (le baron Thierry de). Saint Ursin, son apostolat dans le Berry et son culte. Bourges, impr. Pigelet et Tardy, 1884. In-8°, 137 p., 1 plan.

182. Brossard (Joseph). Description historique et topographique de l'ancienne ville de Bourg, capitale de la province de Bresse. Bourg-en-Bresse, Authier et Barbier, 1883. In-8°, 251 p.

183. Callen (l'abbé J.). L'Entrée solennelle des archevêques de Bordeaux. Étude historique. Avec portrait et biographie de Mgr Guilbert. Bordeaux, Feret, 1883. In-8°, 30 p., 1 planche. 1 fr.

184. Castan (Auguste). Les Origines de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* séance du 11 août 1883. Besançon, impr. Dodivers. In-8°, 16 p.

185. Chronique du Bec et Chronique de François Carré, publiées d'après les manuscrits 5427 et 5428, f. lat., de la Bibliothèque nationale, par l'abbé Porée. Rouen, Ch. Métérie, 1883. In-8°, XXVII-287 p. Publication de la Société de l'histoire de Normandie. 12 fr.

186. Clark (Geo. T.). Mediæval military Architecture in England. With illustrations. London, Wyman, 1884. 2 vol. in-8°, XII-491, IX-548 p. 1 l. 11 s. 6 d.

187. Dahn (Felix). Germanische Studien. Berlin, Otto Janke, 1884. In-8°, 327 p. (Bausteine. Gesammelte kleine Schriften von Felix Dahn. 6. Reihe.) 7 m.

188. Delmas (l'abbé). Le Monastère de Sainte-Claire-de-Boisset et sa translation à Aurillac, 1323-1625. Paris, impr. Jouaust et Sigaux, 1884. In-8°, VI-102 p.

189. Duboucher (A.). Les Anciens Diplômes de l'école de médecine de Montpellier. Étude historique d'après des documents originaux. Montpellier, Camille Coulet; Paris, A. Delahaye et E. Lecrosnier, 1884. In-8°, 42 p. Extrait de la *Gazette hebdomadaire des sciences médicales,* février et mars 1884.

190. Étienne de Rouen. Le Dragon normand et autres poèmes, publiés par M. Henri Omont. Rouen, Ch. Métérie, 1884. In-8°, 260 p. Publication de la Société de l'histoire de Normandie.

191. Franck (Johannes). Etymologisch Woordenboek der nederlandsche taal. Uitgegeven onder toezicht van Dr P. J. Cosijn. 1e aflevering. 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1884. In-8°, 128 col. Paraîtra en 8 ou 9 livraisons à 90 cents.

192. Franklin (Alfred). Les Armoiries des corporations ouvrières de Paris. Paris, 1884. In-8°, 52 p. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. X, p. 127-178. Ne peut être mis en vente.

193. Geffroy (A.). L'École française de Rome. Ses premiers travaux. Antiquité classique. Moyen âge. Paris, E. Thorin, 1884. In-8°, 104 p. Extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.*

194. Germain (L.). Inscription d'autel du xve siècle à Marville (Meuse). Sans lieu ni date. In-8°, 7 p. Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* février 1884.

195. Gilles (I.). Les Voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône. Avignon, Seguin; Paris, Ernest Thorin, 1884. In-8°, 270 p., 1 planche. 7 fr. 50 c.

196. Girart de Roussillon, chanson de geste traduite pour la première fois par Paul Meyer. Paris, H. Champion, 1884. In-8°, ccxxxv-351 p. 8 fr.

197. Griffiths (Arthur). The Chronicles of Newgate. New edition. London, Chapman and Hall, 1884. In-8°, xii-596 p. 16 s.

198. Hanotaux (Gabriel). Origine de l'institution des intendants des provinces, d'après les documents inédits. Paris, Champion, 1884. In-8°, 387 p. 7 fr. 50 c.

199. Hartfelder (Karl). Zur Geschichte des Bauernkriegs in Südwestdeutschland. Stuttgart, J. G. Cotta, 1884. In-8°, viii-476 p. 7 m. 50 pf.

200. Hozier (d'). Les Chevaliers bretons de Saint-Michel, depuis la fondation de l'ordre, en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665. Notices recueillies par le comte d'Hozier, publiées, avec une préface et des notes, par Gaston de Carné. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1884. In-8°, xxxix-477 p.

201. Inventaire du mobilier de Me Guillaume as Feives. Signé : Henri Stein. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 10 p. Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* novembre-décembre 1883. Ne peut être mis en vente.

202. Jacquemart (Albert). Histoire du mobilier. Recherches et notes sur les objets d'art qui peuvent composer l'ameublement et les collections de l'homme du monde et du curieux. Avec une notice sur l'au-

teur par M. H. Barbet de Jouy. Ouvrage contenant plus de 200 eaux-fortes typographiques, procédé Gillot, par Jules Jacquemart. Seconde édition. Paris, Hachette, 1884. Gr. in-8°, IV-667 p. 30 fr.

203. Kenyon (Robert Lloyd). The Gold Coins of England, arranged and described : being a sequel to Mr. Hawkins' *Silver Coins of England,* by his grandson. Principally from the collection in the British Museum, and also from coins and information communicated by J. Evans, esq., president of the Numismatic Society, and others. London, B. Quaritch, 1884. In-8°, 209 p., XXIII planches. 1 l. 4 s.

204. Koerting (Gustav). Encyklopaedie und Methodologie der romanischen Philologie mit besonderer Berücksichtigung des Franzoesischen und Italienischen. I. Theil. Erstes Buch : Eroerterung der Vorbegriffe. Zweites Buch : Einleitung in das Studium der romanischen Philologie. Heilbronn, Henninger, 1884. In-8°, XVI-244 p. 4 m.

205. Kolb (H.). Glasmalereien des Mittelalters und der Renaissance. Original-Aufnahmen. Heft I. Stuttgart, Konrad Wittwer, 1884. In-fol., 6 p., 6 planches. Paraîtra en 10 livraisons à 10 m.

206. La Borderie (Arthur de). Études historiques bretonnes. Saint Clair et les origines de l'église de Nantes selon la véritable tradition nantaise. Rennes, J. Plihon, 1884. In-8°, 48 p.

207. Lacroix (l'abbé F.-M.). Histoire de Saint-Romain, canton de Crémieu, en Dauphiné. Lyon, impr. X. Jevain, 1884. In-4°, 62 p.

208. Ledieu (Alcius). Études d'histoire locale. Sièges et prises de Saint-Valery. Abbeville, impr. E. Caudron, 1883. In-16, 95 p.

209. Le Paulmier (le Dr). Mondor et Tabarin, seigneurs féodaux. Paris, 1884. In-8°, 16 p. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. X, p. 179-190. Ne peut être mis en vente.

210. Maistre (l'abbé). Dampierre. Antiquités nationales, françaises, européennes, etc. Origine des plus puissantes dynasties qui ont occupé et qui occupent encore les divers trônes des nations civilisées. Histoire de la maison de Dampierre, renfermant les généalogies de plusieurs familles nobles, les faits les plus mémorables des anciens barons, comtes, princes, chefs militaires, sortis de cette maison ; parmi lesquels on distingue : les chefs de la famille royale de France, les gouverneurs des Flandres, des Pays-Bas, etc. ; leurs illustres descendants, alliés aux premières maisons nobles ; la vie de plusieurs saints, s'y rattachant ; le tout justifié par preuves authentiques et divisé en 10 livres. Paris, Victor Palmé, 1884. In-8°, 412 p.

211. Marsy (le comte de). Pierre l'Hermite, son histoire et sa légende. Amiens, typ. de Delattre-Lenoel, 1884. In-8°, 35 p. Extrait de la *Picardie, revue historique et littéraire,* novembre et décembre 1883.

212. Mériel (Amédée). Casier nominal du XIe au XVIIe siècle. Maison

de Falaise. Supplément à l'*Armorial et Noblesse*. Notes détachées. Bellême, impr. E. Ginoux, 1883. In-8°, 116 p.

213. Molinier (A.). Étude sur la réunion de Montpellier au domaine royal (1349). Paris, 1884. In-8°, 54 p. Extrait de la *Revue historique*. Ne peut être mis en vente.

214. Molinier (Émile). Deux Plaques d'ivoire au musée du Louvre. Extrait de la *Gazette archéologique*, tome IX. Paris, A. Lévy, 1884. In-4°, 12 p., 1 planche.

215. Molmenti (P. G.). La Dogaressa di Venezia. Torino, Roux e Favale, 1884. In-8°, vii-384 p. 5 l.

216. Narbey (l'abbé C.). Quel est le texte de la Vie authentique de sainte Geneviève. Étude critique suivie de sa Vie authentique et de la traduction. Extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, avril 1884. Paris, Poussielgue, 1884. In-8°, 88 p.

217. Neubaur (L.). Die Sage vom ewigen Juden. Untersucht. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1884. In-8°, vii-132 p. 3 m. 60 pf.

218. Ordonnance de Louis XI, sanctionnant des articles arrêtés entre les consuls et les habitants du Puy-en-Velay pour l'administration de cette ville (Montils-lès-Tours, novembre 1469), publiée par Augustin Chassaing. Paris, L. Larose et Forcel, 1884. In-8°, 15 p. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.

219. Picturae codicis Egberti in bibliotheca publica Treverorum asservati nunc primum publici iuris factae cura Francisci Xaverii Kraus. Die Miniaturen des Codex Egberti in der Stadtbibliothek zu Trier. In unveraenderlichem Lichtdruck. Herausgegeben von Franz Xaver Kraus. Freiburg im Breisgau, Herder, 1884. In-4°, 27 p., lx planches. 36 m.

220. Poleins (Claude-François de), procureur-général au parlement de Dombes (1699-1723). Abrégé de l'histoire de la souveraineté de Dombes. Publié pour la première fois, d'après le manuscrit des Archives nationales, par Joseph Nouvellet. Lyon, impr. Mougin-Rusand, 1884. In-4°, xx-96 p.

221. Ratoux (le bibliophile). Essai sur les trouvères picards. Abbeville, impr. E. Caudron, 1883. In-12, 27 p.

222. Reusens (le chanoine). Éléments d'archéologie chrétienne. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Tome Ier. 1re partie, illustrée de 261 gravures sur bois. Louvain, l'auteur, Ch. Peeters, 1884. In-8°, 272 p. L'ouvrage complet en 2 vol., d'environ 500 p. chacun, 18 fr.

223. Rogers (James E. Thorold). Six Centuries of work and wages. The history of English labour. London, W. Swan Sonnenschein, 1884. 2 vol. in-8°, 591 p.

224. Russi (Michele). Paleografia e Diplomatica de' documenti delle provincie napolitane. Napoli, F. Furchheim, 1883. XVII-200 p., 20 planches. 10 l.

225. Santoni (M.). L'Archivio notarile di Camerino ricomposto ed ordinato nel 1883. Camerino, tip. Mercuri, 1883. In-16, 32 p.

226. Tergast. Die Münzen Ostfrieslands. Ier Theil. Bis 1466. Mit in den Text gedruckten Abbildungen. Emden, W. Haynel, 1883. In-8°, XII-160 p. 4 m. 50 pf.

227. Ulmann (Heinrich). Kaiser Maximilian I. Auf urkundlicher Grundlage dargestellt. Ier Band. Stuttgart, J. G. Cotta, 1884. In-8°, XVIII-870 p. 14 m.

228. Urkundenbuch der Stadt Duderstadt bis zum Jahre 1500. Herausgegeben von Dr Julius Jaeger. 1es Heft. Hildesheim, August Lax, 1883. In-8°, 160 p. 4 m.

229. Valois (Noël). Notes sur la révolution parisienne de 1356-58. La revanche des frères Braque. Paris, Alphonse Picard, 1883. In-8°, 31 p. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. X, p. 100-126. Ne peut être mis en vente.

230. Vidieu (l'abbé). Sainte Geneviève, patronne de Paris, et son influence sur les destinées de la France. Paris, Firmin-Didot, 1884. In-4°, XXIV-413 p., planches.

231. Vignat (Eugène). Les Lépreux et les Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de N.-D. du Mont-Carmel. Orléans, H. Herluison, 1884. In-8°, IX-456 p., planches.

232. Visites faites dans les prieurés de l'ordre de Cluny du Dauphiné de 1280 à 1303, publiées par J. Roman. Montbéliard, impr. P. Hoffmann, 1883. In-8°, 19 p. Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 4e année, 2e et 3e livraisons.

233. Wandgemaelde (Die) in der S. Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau aufgenommen von Franz Baer. Mit Unterstützung der grossherzoglich badischen Regierung herausgegeben von Dr Franz Xaver Kraus. Freiburg im Breisgau, Herder, 1884. In-fol., VIII-23 p., XVI planches. 36 m.

234. Ward (H. L. D.). Catalogue of romances in the department of manuscripts in the British Museum. Vol. I. The British Museum, 1883. In-8°, XX-955 p.

235. Wright (Thomas). Anglo-Saxon and old English Vocabularies. Second edition. Edited and collated by Richard Paul Wülcker. London, Trübner, 1884. 2 vol. in-8°, XX p., 813 col., 485 p. 1 l. 8 s.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Le bureau et les commissions de la Société de l'École des chartes ont été ainsi composés pour l'année 1884-1885 :

Président : M. Adolphe Tardif.

Vice-président : M. Rodolphe Dareste.

Secrétaire : M. Léon Lecestre.

Secrétaire-adjoint : M. Paul Guilhiermoz.

Trésorier : M. Alexandre Tuetey.

Commission de publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes :* membres ordinaires, MM. Delisle, R. de Lasteyrie, H. Omont; membres suppléants, MM. Julien Havet, Noël Valois.

Commission de comptabilité : MM. Bruel, Dupont, Rocquain.

— Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les articles 2 et 3 du décret du 9 mars 1852,

Vu la délibération du conseil de perfectionnement de l'École nationale des chartes du 28 janvier 1884,

Décrète :

Art. 1er. — En cas de vacance d'une chaire à l'École nationale des chartes, l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement présentent deux candidats; l'Académie des inscriptions et belles-lettres en présente également deux. Le ministre peut, en outre, proposer au choix du président de la République un candidat désigné par ses travaux.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 avril 1884.

Jules Grévy.

Par le président de la République,
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
A. Fallières.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique, M. Arthur Giry a été chargé de suppléer M. de Mas Latrie, professeur de diplomatique à l'École des chartes, pendant le semestre d'été de l'année 1883-1884.

— Par décret du 19 avril 1884, notre confrère M. Jules Guiffrey a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Notre confrère M. Léon Maître a été nommé officier de l'instruction publique.

— L'Académie française vient de décerner les prix Gobert à deux de nos confrères : le premier prix à M. Léon Gautier, auteur de la *Chevalerie,* ouvrage déjà connu de tous nos lecteurs et dont un compte rendu sera publié dans notre prochain cahier; le second à M. René de Maulde, auteur de *Jeanne de France*, que nous avons annoncé dans la précédente livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (p. 86).

— Le 18 décembre 1883, notre confrère M. Jules Flammermont a soutenu, devant la faculté des lettres de Paris, ses thèses pour le doctorat ès lettres. Les sujets étaient les suivants :

De concessu legis et auxilii tertio decimo sæculo;

Le Chancelier Maupeou et les Parlements.

M. Flammermont a été, à l'unanimité, déclaré digne d'obtenir le grade de docteur.

— Le 18 janvier 1884, notre confrère M. Antoine Thomas a soutenu, devant la faculté des lettres de Paris, ses thèses pour le doctorat ès lettres. Les sujets étaient les suivants :

De Joannis de Monsterolio vita et operibus, sive de Romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato Carolo VI regnante ;

Francesco da Barberino et la Littérature provençale en Italie au moyen âge.

M. Thomas a été, à l'unanimité, déclaré digne d'obtenir le grade de docteur.

— Le P. de Smedt vient de commencer la publication d'un *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ regiæ Bruxellensis.* Ce catalogue raisonné, qui forme une annexe des *Analecta Bollandiana,* contient, outre une description détaillée des manuscrits, un grand nombre de textes hagiographiques inédits.

— Sous le titre de *Collezione fiorentina di fac-simili paleografici greci e latini,* MM. Girolamo Vitelli et Cesare Paoli, professeurs au *R. Istituto di studi superiori* de Florence, viennent de commencer la publication d'une série de fac-similés héliographiques des plus beaux manuscrits des archives et bibliothèques de Florence.

La première livraison contient :

Section grecque.

I. Saint Jean Chrysostôme, a. 943 [S. Marco 687].
II. Saint Grégoire de Nazianze, a. 1091 [Laur. 7, 24].
III. Théodoret, a. 1105 [Conv. Soppr. 39].
IV. Oppien, a. 1687 [Laur. 31, 3].
V. Dion Chrysostôme, a. 1328 [Conv. Soppr. 114].

VI. Opuscules théologiques, a. 1385 [S. Marco 684].
VII. Évangéliaire en onciale, IXe s. [Laur. 6, 21].
VIII. Lucien, Xe s. [Conv. Soppr. 77].
IX. Eschyle, XIe s. [Laur. 32, 9].
X. Clément d'Alexandrie, XIe s. [Laur. 5, 3].
XI. Aristote, XIe s. [Laur. 72, 5].
XII. Démosthène, XIe s. [Laur. 59, 9].

Section latine.

1. Orose, en onciale, VIe s.
2. Tacite, minuscule, IXe s.
3. Roman d'Apollonius, lombard., Xe s.
4. Boèce, Consol. Phil., irland., XIIe s.
5. Liber juris Florentinus, XIIIe s.
6. Bréviaire bénédictin, 1326.
7. Livre de Sidrach, 1382.
8. Tommaso da Capua, Summa dictaminis, XIVe s.
9. Horace, XIVe s.
10. M. Sanuto, Secreta fidelium Crucis, circa 1452.
11. Document rédigé à Chioggia (bail d'une saline), 1270.
12. Lettres originales de Pétrarque.

On trouvera dans les livraisons suivantes des fac-similés de l'Hérodote, du saint Denys l'Aréopagite (en onciale), du Grégoire de Nazianze de Florence et de l'*Etymologicum Florentinum* de M. Miller; dans la série latine, du Virgile, de la Bible, des Pandectes, du Tite-Live et de l'Ovide de la Laurentienne, du Pline de la Riccardiana, du *Dante del Poggiali,* etc., etc.

Cette collection, qui doit se composer de 300 fac-similés, paraîtra en 12 fascicules grand in-folio, chez Lemonnier, à Florence, au prix de 50 fr. le fascicule.

— L'assemblée générale annuelle de la direction centrale des *Monumenta Germaniae* a eu lieu à Berlin les 2, 3 et 4 avril 1884. Nous empruntons au rapport publié à cette occasion les renseignements relatifs à l'état des publications.

Volumes publiés pendant l'année 1883-1884 :

Auctores antiquissimi (in-4°), t. V, pars 2, *D. Magni Ausonii opuscula,* rec. C. Schenkl; t. VI, pars 1, *Q. Auretii Symmachi quae supersunt,* ed. O. Seeck; t. VI, pars 2, *Alcimi Ecdicii Aviti Viennensis episcopi opera quae supersunt,* rec. R. Peiper;

Scriptores rerum Merovingicarum, t. I, pars 1, *Gregorii Turonensis opera,* ed. W. Arndt et Br. Krusch, 1, *Historia Francorum* (in-4°);

Scriptores, t. XIV (in-fol.);

Vita Anskarii auctore Rimberto, accedit Vita Rimberti, rec. G. Waitz (in-8°);

Leges, t. V, fasc. 2 (in-fol.);

Lex Ribuaria, etc. (voy. ci-dessus, p. 202);

Capitularia regum Francorum, t. I, pars 2 (voy. notre tome XLIV, année 1883, p. 503);

Poetae Latini aevi Carolini, rec. Ern. Dümmler, t. II, p. 1, 2 (in-4°);

Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, vol. IX (in-8°).

Volumes en préparation :

Auctores antiquissimi. — Sous presse, Fortunat, 2e partie, œuvres en prose, publiées par M. Krusch; Ennodius, par M. Vogel, presque achevé; Sidoine Apollinaire, par M. Lütjohann, interrompu par la maladie de l'éditeur. Les travaux préparatoires de M. Birt, pour Claudien, touchent à leur terme. Cassiodore, par M. W. Meyer, sera achevé vers Pâques 1885.

Scriptores rerum Merovingicarum. — Le tome Ier se complétera par les *Miracles* de Grégoire de Tours, le tome II contiendra la chronique dite de Frédégaire et les *Gesta Francorum*, publiés par M. Krusch.

Gesta pontificum Romanorum. — De nouvelles recherches dans les collections de manuscrits sont encore nécessaires.

Scriptores. — Le tome XV comprendra des *Vitae* de l'époque carolingienne et postérieures, publiées par M. Holder-Egger, dont le texte est en grande partie prêt pour l'impression. Le tome XXVII (extraits de chroniques anglaises du XIIe et du XIIIe siècle, par MM. Pauli et Liebermann) est en partie imprimé.

Gesta Friderici I, édition in-8°, en partie imprimée.

Deutsche Chroniken. — L'édition de la *Kaiserchronik*, par M. Schröder, a subi une interruption, mais va être reprise; ensuite viendra Enenkel, publié par M. Strauch. M. Lichtenstein espère donner cette année la chronique rimée de Styrie, d'Ottokar.

Leges. — M. Sohm s'occupe d'une édition de la loi salique, M. Boretius du tome II des capitulaires, M. Frensdorff des coutumes municipales. La suite des recueils de formules, publiés par M. Zeumer, s'imprime. M. Weiland espère livrer à l'impression cette année la nouvelle édition des lois impériales (*Leges*, t. II).

Diplomata. — Les diplômes d'Otton Ier, publiés par M. Sickel, sont imprimés; il ne manque que l'index, dressé par M. von Heinemann. D'abondants matériaux ont été recueillis pour la collection des diplômes d'Otton II et d'Otton III. M. Winkelmann achève le tome II des *Diplomata imperii*, ouvrage publié avec le concours de la direction des *Monumenta*.

Epistolae. — Sous presse, *Registrum Gregorii Magni*, publié par M. Ewald; lettres d'Innocent IV, recueillies par Pertz et M. Mau, publiées par M. Rodenberg. M. Löwenfeld publiera séparément les lettres pontificales conservées au Musée britannique.

Antiquitates. — M. Traube est chargé de préparer le tome III des *Poetae Latini aevi Carolini.* L'impression des registres de confraternité de Saint-Gall, de Pfæfers et de Reichenau, par M. Piper, est presque achevée. M. Baumann publiera les obituaires de la région alémannique, M. Herzberg-Fränkel ceux des anciens diocèses bavarois dont le territoire s'étend sur l'Autriche.

La direction des *Monumenta* signale, en terminant, les bibliothèques étrangères qui lui ont libéralement accordé le prêt de leurs manuscrits, et au premier rang desquelles figure notre Bibliothèque nationale.

— Nous venons de recevoir le prospectus d'un grand recueil de fac-similés de bulles de papes qui va paraître à Stuttgart, sous la direction de M. Julius von Pflugk-Harttung. Il est intitulé *Chartarum pontificum Romanorum Specimina.* L'ouvrage est publié par le libraire W. Kohlhammer. Nous nous empressons de reproduire les termes du prospectus :

« De toutes les chancelleries du moyen âge, la chancellerie papale est de beaucoup la plus riche en documents. Auprès d'elle, toutes les autres, même celles des empereurs, sont bien effacées. Le nombre des documents qui en sont émanés est surtout étonnant, et grand aussi est le nombre de ceux qui sont falsifiés sous le nom des papes. Les documents authentiques et ceux qui sont falsifiés tous ont trait à toutes les affaires de la vie publique et privée.

« On peut donc considérer comme une entreprise à la hauteur du sujet l'essai actuel d'exposer par des fac-similés exacts le développement de la généralité des documents pontificaux, dès l'époque la plus reculée jusqu'à l'apogée et à l'abaissement de la papauté, soit jusqu'à l'an 1200, sous le pontificat d'Innocent III.

« L'étendue de l'ouvrage comprendra environ cent planches. Cependant, comme la quantité des matériaux existant en documents authentiques des papes est extraordinaire, il fallait choisir entre deux méthodes : reproduire peu de documents en entier, ou reproduire beaucoup de parties.

« Après mûre réflexion, l'auteur s'est décidé pour un système mixte, c'est-à-dire reproduire des documents complets en petit nombre, mais une quantité d'autant plus grande de fragments, choisis cependant pour donner une idée suffisante du document complet.

« Sept années de travaux préparatoires et plus de mille calques ont permis à l'auteur de faire un choix très soigné.

« Pour satisfaire entièrement à toutes les exigences, on publiera jusqu'au milieu du XIIe siècle, apogée de la papauté, le plus grand nombre possible de monogrammes, d'initiales et une grande collection de sceaux de plomb.

« Pour la conclusion, on publiera également des fac-similés des documents falsifiés, pour montrer à quel point on est parvenu dans l'art de la falsification des documents authentiques.

« Outre le profit scientifique, on retirera donc un avantage pratique : la connaissance des pièces authentiques et celle des pièces falsifiées.

« La livraison ci-jointe donnera une idée de l'entreprise.

« La moitié de l'ouvrage, comprenant environ cinquante planches, touche à sa fin et sera publiée dans le courant du mois de mai.

« Le prix de chaque planche sera d'environ 1 mark (1 fr. 20).

« Dans un plus grand ouvrage explicatif, l'auteur donnera un exposé scientifique de toutes les matières qui s'y rapportent.

« L'Académie royale des sciences de Berlin a prêté son appui à l'entreprise, ce qui est la meilleure preuve de son importance. »

A ce prospectus, qui indique nettement la nature du recueil de M. Julius von Pflugk-Harttung et l'intérêt qu'il offrira pour l'étude de la diplomatique pontificale, sont jointes trois planches, qui donnent une idée très favorable de l'entreprise, quoique les fac-similés soient des calques lithographiques et non pas des reproductions héliographiques.

Sur la première planche sont les formules initiales et finales de quatre bulles du pape Léon IX, tirées de diverses archives d'Italie. La seconde planche nous offre le commencement et la fin de deux bulles de Grégoire VII, empruntées à deux fonds français, ceux de l'abbaye de Baume et de l'église de Saint-Omer. La troisième est la reproduction intégrale d'un privilège accordé par Calixte II au monastère de Fulda.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, la Société de l'histoire de France a fait imprimer un volume qui sera mis en distribution à peu près en même temps que paraîtra cette livraison. Il est dédié à M. Desnoyers, qui a constamment dirigé les travaux de la Société, en qualité de secrétaire, depuis l'année 1834, et dont la bienveillance et l'activité ont été si fréquemment appréciées par les membres de la Société de l'École des chartes aussi bien que par ceux de la Société de l'histoire de France. Ce volume est intitulé : *Notices et Documents publiés pour la Société de l'histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, avec une introduction par M. Ch. Jourdain, de l'Institut. Nous reproduisons la table des morceaux contenus dans ce volume, dont la préparation et l'exécution font honneur au zèle de M. de Boislisle, secrétaire adjoint, et de M. Dupont, archiviste-trésorier de la Société.

I. VIIe siècle. Manuscrits en lettres onciales de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, par M. Henri Omont.

II. VIIIe-XIIe siècles. Notice sur le plus ancien obituaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par M. Auguste Longnon.

III. XIe siècle. La continuation d'Aimoin et le manuscrit latin 12711 de la Bibliothèque nationale, par M. Siméon LUCE.

IV. 1028-1033. Poème rythmique d'Adelman de Liège sur plusieurs savants du XIe siècle, publié par M. Julien HAVET.

V. XIIe siècle. Les courtes annales du Bec, par M. Léopold DELISLE.

VI. 1116-1216. Le cartulaire de Durbon, par M. Joseph ROMAN.

VII. 1165. Un poème inédit de Pierre Riga sur la naissance de Philippe-Auguste, par M. H.-François DELABORDE.

VIII. 12 septembre 1213. Récit en vers de la bataille de Muret, publié par M. A. MOLINIER.

IX. 1204. La chronique d'Hélinand, moine de Froidmont, par M. Léopold DELISLE.

X. 1282. Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de saint Louis, publiée par M. le comte RIANT.

XI. 22 janvier 1292. Une charte de Philippe de Beaumanoir, publiée par M. Paul VIOLLET.

XII. 1350. Le manuscrit de la *Prattica della Mercatura* de B. Pegolotti, par M. le comte DE MAS LATRIE.

XIII. 1377, 1389, 1402. Trois chartes à vignettes, par M. E. DUPONT.

XIV. 1416-1417. Un épisode de la domination des Armagnacs à Paris, document transcrit par feu Léopold PANNIER et annoté par M. A. DE BOISLISLE.

XV. 1428. Cahier de doléances des députés de Languedoc, publié par M. le marquis DE BEAUCOURT.

XVI. 1487-1488. La correspondance du roi Charles VIII avec le parlement de Paris pendant la guerre de Bretagne, par M. Arthur DE LA BORDERIE.

XVII. 1494-1520. Quelques lettres missives extraites des archives de la maison de Gonzague, par M. Armand BASCHET.

XVIII. 25 août 1527. La succession du connétable de Bourbon, par M. le comte DE LUÇAY.

XIX. 22 avril 1531. La cour des enfants de France sous François Ier, par M. le baron DE RUBLE.

XX. 1577 et 1645. Deux pièces extraites de la collection Godefroy, par M. Ludovic LALANNE.

XXI. 1595. Une lettre de Villeroy sur l'attentat de Jean Chastel, publiée par M. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

XXII. Mai 1606. Lettre de la duchesse de la Trémoïlle sur la mort de Madame du Plessis-Mornay, publiée par M. A. DE BOISLISLE.

XXIII. 1614. Doléances des habitants de Paris aux états généraux, publiées par M. G. PICOT.

XXIV. 1628. Une lettre de Ph. Fortin de la Hoguette au roi Louis XIII, publiée par M. TAMIZEY DE LARROQUE.

XXV. 1630. Lettres et discours de Sully sur le projet de république chrétienne, publiés par M. le marquis DE VOGÜÉ.

XXVI. 1643-1645. Cinq lettres de Turenne au duc d'Enghien, communiquées par M. le duc D'AUMALE.

XXVII. 15 mai 1673. Mémoire de Jean du Bouchet sur la charge de maréchal général, publié par M. le comte G.-J. DE COSNAC.

XXVIII. 1759. Plan d'une invasion en Angleterre, publié par M. le comte Édouard DE BARTHÉLEMY.

XXIX. 8 mai 1763. Mémoire du duc de Praslin sur les affaires de Pologne, avec les observations du comte de Broglie, publié par M. le duc DE BROGLIE.

XXX. 1790-1801. Lettres du bénédictin dom Brial à l'abbé Lespine, publiées par M. Léopold DELISLE.

Cette simple liste fait entrevoir l'intérêt du volume, dont un exemplaire, tiré sur papier exceptionnel, a été remis le 20 mai, en séance solennelle, à M. Jules Desnoyers. L'impression en a été faite à Nogent-le-Rotrou, chez M. Daupeley, dont nous n'avons pas à faire l'éloge aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

L'ÉCOLE DE PALÉOGRAPHIE AU VATICAN.

Par un *Motu proprio* en date du 1er mai, Léon XIII a promulgué un règlement spécial pour les archives du Vatican et a institué une école de paléographie et d'histoire comparée. Le saint-père a confié l'exécution de sa volonté au cardinal Hergenrœther, archiviste du saint-siège, auquel il a adressé la lettre suivante :

Monsieur le cardinal,

L'importance particulière des études historico-critiques pour la défense de l'Église et du siège apostolique nous a déterminé, dès le commencement de notre pontificat, à ouvrir aux recherches des hommes d'étude les archives du Vatican. Nous avons disposé tout d'abord qu'un cardinal de la sainte Église en prendrait la direction, avec la mission de donner une impulsion efficace à l'étude des monuments historiques et aux méthodes apologétiques. Nous avons autorisé le cardinal archiviste à apporter, pour la commodité des érudits, certains tempéraments à l'ancienne discipline des archives pontificales, et nous avons ordonné qu'une salle d'étude contiguë serait ouverte à l'usage de ceux qui aiment à s'appliquer à l'examen critique des vieux documents.

Ce n'est pas tout : témoin de l'abus qui se fait de l'histoire au détriment de la vérité et de la religion, nous nous sommes proposé d'en provoquer l'étude impartiale, et par notre lettre du 18 août 1883 nous

avons fait appel au zèle et à la science de trois illustres membres du sacré collège, pour qu'ils s'emploient, avec le concours d'hommes distingués, à des travaux historico-apologétiques, en se basant sur les actes authentiques du pontificat et de l'Église, explorés dans leurs sources mêmes.

Mais, pour rendre cette étude encore plus fructueuse, nous avons résolu d'ouvrir auprès des mêmes archives une école spéciale de *paléographie* et d'*histoire comparée*, au moyen de laquelle le jeune clergé pourra s'enrichir comme il convient des trésors d'une solide érudition et se perfectionner dans les exercices de la saine critique. En même temps, il nous a paru que le moment était venu de donner à nos archives une organisation plus conforme à leur but, par des règles appropriées de discipline intérieure et extérieure, et nous avons ordonné qu'un nouveau règlement fût élaboré.

Ce règlement, sanctionné par notre *Motu proprio* spécial du 1er mai courant, établit les règles qui devront régir dorénavant les archives mêmes, la salle d'étude et l'école d'histoire et de paléographie, et nous nous reposons sur vous, monsieur le cardinal, pour en assurer la complète exécution.

Donné dans notre palais du Vatican, le 15 mai 1884.

LÉON XIII, Pape.

LES ARCHIVES DE PAMPELUNE.

Notre confrère M. Brutails, ayant reçu de l'École des hautes études l'une des bourses de voyage de la ville de Paris, s'est rendu à Pampelune pour rechercher dans les archives de la chambre des comptes de Navarre les documents concernant l'histoire de France. Nous extrayons les passages suivants du rapport qu'il vient d'adresser au président de la section d'histoire et de philologie de l'École des hautes études :

« Les archives de la Navarre se trouvent dans deux salles du palais de la députation; dans l'une sont installées les archives générales des Cortès ; l'autre renferme les archives de la chambre des comptes.

« Les premières n'offrent pour nous qu'un faible intérêt; elles sont d'ailleurs presque entièrement modernes; je dois y signaler en passant les manuscrits des *Annales* et des *Investigations* du P. Moret et deux registres de correspondance de l'ordonnateur en chef des armées françaises en 1812. L'étranger n'est guère attiré dans cette salle que par le musée historique que l'on y a créé ; les Navarrais, en effet, ont rassemblé là une collection d'objets qui rappellent le passé de leur pays : un fragment des chaînes célèbres qui défendaient l'accès de la tente du chef maure à la bataille de las Navas de Tolosa, des bannières qui ont aussi leur histoire, des coins de monnaies, la *haya* dont Mina se

servait pour défoncer la terre quand il était agriculteur, son moule à balles, sa lunette de campagne, etc.

« Les archives de la chambre des comptes, qui n'étaient guère connues jusqu'à présent que par les renseignements qu'y a puisés Yanguas pour son dictionnaire des antiquités de la Navarre[1], sont surtout composées, ainsi que leur nom l'indique, des comptes des divers officiers et des pièces justificatives produites à l'appui; mais bien d'autres documents ont grossi ce fonds, et ce ne sont pas les moins intéressants parmi les titres innombrables renfermés dans les deux cents tiroirs et les cinq cent cinquante volumes de ce dépôt. C'est ainsi que sur les rayons des archives ont pris place les cartulaires de la chancellerie royale, un exemplaire du *Fuero general* qui peut remonter au XIVe siècle, les quarante-cinq volumes in-folio des faveurs royales octroyées aux Navarrais, depuis leur réunion à la Castille jusqu'à l'abolition de la chambre des comptes, etc.

« Ces archives ne tirent pas seulement leur intérêt de leur proximité de notre frontière; les rapports entre la France et la Navarre ont été plus intimes que ne le sont en général les relations d'un peuple avec les peuples voisins : non seulement une portion de notre territoire a fait partie de ce royaume jusqu'au commencement du XVIe siècle, mais encore, au XIIIe siècle et au commencement du XIVe, quand le comte de Champagne, Thibaut le Chansonnier, eut succédé à Sanche le Fort sur le trône de Pampelune, et surtout quand Philippe le Bel eut épousé l'héritière de ce trône, la Navarre devint presque une province française, et à chaque instant nous retrouvons dans les monuments de son histoire le nom de nos compatriotes, que la confiance ou la faveur royales plaçait à la tête de l'administration. Quelques années après, on sait quelle part Charles le Mauvais prit à toutes les luttes contre Charles V et quel contingent ses sujets fournirent aux armées des envahisseurs, qui eussent été réduites à l'impuissance si elles n'avaient pu se recruter dans les régions situées entre l'Èbre et la Garonne.

« Les cartulaires ont d'abord attiré mon attention; deux d'entre eux remontent au XIIIe siècle; ce sont les cartulaires de Thibaut Ier et de Philippe le Hardi; les trois autres sont du XIVe siècle; mais le plus grand nombre des pièces contenues dans les uns et dans les autres date du XIIe siècle. J'y ai pris quelques fors locaux, des privilèges de villes et tous les documents concernant les communautés de la Basse-Navarre et les familles de cette même contrée, comme les d'Agramont, les de Luxe et autres, qui jouèrent un rôle important dans les armées contre lesquelles s'illustra du Guesclin : de ce dernier et de son cousin, Olivier de Mauny, j'ai transcrit deux chartes d'hommage au roi de Navarre.

1. Yanguas y Miranda, *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra*, Pampelune, 1840-1849, 4 vol. in-4°.

« L'un de ces cartulaires, celui de Charles le Mauvais, renferme presque exclusivement des lettres du roi et de son conseil aux officiers chargés de l'armement et de la défense du pays; les plus anciennes sont du mois d'octobre 1365, les plus récentes du mois d'avril de l'année suivante. On y voit quelle activité et quelle énergie parfois inhumaine Charles déploya pour faire face aux difficultés de tous genres qui l'assaillirent durant cette courte période : guerre étrangère, menaces d'invasion, et, qui plus est, pénurie du trésor au moment même où il fallait mettre en état les forteresses et solder une armée de mercenaires.

« Après les cartulaires, j'ai étudié les pièces détachées gardées dans les tiroirs.

« Le tiroir numéro 1 présente une belle collection de chartes de coutumes, la plupart du XIIe siècle; dans l'impossibilité où j'étais de les transcrire toutes, j'ai fait un choix et me suis borné aux plus intéressantes.

« Puis j'ai abordé le règne de Charles le Mauvais et j'ai pu poursuivre mes recherches jusqu'à l'année 1370. Parmi les chartes nombreuses que j'ai examinées, deux ou trois seulement ont été données par Secousse dans le tome II de son Mémoire. Sous Charles le Mauvais, le nombre des documents s'accroît subitement et dans des proportions étonnantes ; un grand nombre, il est vrai, sont dénués d'intérêt ; mais combien jettent un jour nouveau sur l'histoire et les institutions de ces temps malheureux ! C'est le budget du bayle de la Bastide-Clairence, avec un chapitre spécial de recettes pour les « couteaux tirés » ; ce sont des demandes en réduction d'impôts, présentées par les habitants de la terre de Cise, dont les récoltes ont été détruites et les maisons brûlées par trois invasions en un an ; ce sont les plaintes des laboureurs abandonnant leurs villages, par ordre du roi, pour s'enfermer dans les villes fortes ; les montres de gens de guerre s'embarquant pour la Normandie ; les budgets des diverses administrations ; les passeports et lettres de franchise des ambassadeurs, etc. La plupart de ces documents ont trait aux affaires militaires ; ils permettent d'étudier la composition des compagnies navarraises et le système de recrutement, j'allais dire d'embauchage de ces troupes de pillards cosmopolites ; on y saisit l'origine, on y suit les développements des *mesnadas* ou rentes constituées par le roi en faveur des seigneurs et des chefs de bandes ; on y constate une fois de plus le caractère d'égoïsme et de rapacité des armées de cette époque, pour qui la guerre n'était plus un devoir sacré, mais une lucrative industrie.

« Les actes se rapportant aux relations diplomatiques sont naturellement assez rares : on rencontre cependant dans les tiroirs quelques-uns de ces traités solennels, de ces serments d'amitié dont Charles le Mauvais fut si prodigue ; en général, ces pactes conclus entre Espagnols n'intéressent qu'indirectement la France ; il n'en est pas de même, par

exemple, de la cession consentie par Philippe de Valois de plusieurs terres en Languedoc, à l'occasion du mariage d'Agnès de Navarre avec le comte de Foix, des traités intervenus entre le roi de Navarre et le sire d'Albret, d'un passeport délivré à Charles le Mauvais par le prince de Galles, pour lui permettre de voyager avec cinq cents hommes de cheval dans les provinces anglaises, des chartes d'hommage des barons français ou étrangers, comme Raymond de Montaut, sire de Mussidan, Guillaume Londelo, Normand de Suintfort, Eustache d'Auberchicourt, etc. »

CONFESSIONS DE FOI DES ÉGLISES ORIENTALES.

Sous le règne de Louis XIV, par l'intermédiaire de M. de Nointel, ambassadeur à Constantinople (1670-1679), un certain nombre de confessions de foi des églises orientales avaient été envoyées en France et remises à Antoine Arnauld, pour servir à son livre de la *Perpétuité de la foy*. La plupart de ces attestations entrèrent tôt ou tard dans la Bibliothèque du roi, mais quelques-unes, remises à la fin du XVIIe siècle par le fils de M. de Nointel à l'abbé de Fourcy, furent données par celui-ci à son abbaye de Saint-Wandrille, et sont aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Rouen (ms. U. 1). La note suivante, mise au XVIIIe siècle en tête de ce manuscrit, dit tout au long par suite de quelles circonstances il est entré dans la bibliothèque de Saint-Wandrille et en indique exactement le contenu.

H. Omont.

Ces papiers, qui sont la plupart des originaux, imprimés à la fin de la *Perpétuité de foy*, des attestations que l'on fit venir de différentes églises catholiques, ont été donnés à M. l'abbé de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, par M. de Nointel, fils de M. de Nointel, ambassadeur pour la France à Constantinople dans le temps que l'on fit venir ces attestations. Il remit à M. l'abbé ces papiers dans le temps qu'il partit pour monter sur un vaisseau de la flotte de M. le maréchal de Tourville, en 1689 ; il y périt. Il avait dit à M. l'abbé qu'il lui donnait ces papiers en cas qu'il vînt à mourir. M. l'abbé de Fourcy les a donnés à la bibliothèque de son abbaye de Saint-Wandrille après les avoir fait traduire par les plus habiles gens qu'il a pu trouver en ces différentes langues :

1° Lettres patentes pour un interprète de l'ambassadeur de France à Constantinople en 1648 (fol. 2).

2° Lettres de confirmation d'un Timar des cuirassiers du grand Seigneur (fol. 5).

3° Témoignage de Nicolas, évêque de Jérusalem, en mars 1671 (gr.-lat., fol. 8).

4° Témoignage venu de Constantinople en octobre 1671 (gr.-lat., fol. 18).

5° Autre témoignage, en octobre 1671 (gr.-lat., fol. 22).

6° Témoignage du monastère de Saint-Georges, en octobre 1671 (gr.-lat., fol. 26).

7° Témoignage du patriarche directeur et supérieur de l'église arménienne à Constantinople, le 31 juillet 1671 (lat., texte grec enlevé, fol. 30).

8° Témoignage de l'ambassadeur de Pologne à Constantinople, en septembre 1671 (original, fol. 23).

9° Le témoignage de la communauté de Péra à Constantinople, avec toutes les signatures (original, fol. 27).

10° Le témoignage de l'évêque de Calamine, donné à Galate en aoust 1671 ; il est double (original, fol. 37 et 55).

11° Certificat de mort donné à Constantinople à une famille et des sacremens receüs (original, fol. 39).

12° Témoignage du résident de Gênes à Constantinople sur la croyance des Grecs, donné à Constantinople en aoust 1671 (original, fol. 41).

13° Copie d'une épitafe à Constantinople (gr.-lat., fol. 43).

14° Plan des casernes des janissaires, avec la désignation des lieux en turc et en françois (manque).

14 *bis* Confession de foi du patriarche Arménien de Constantinople, 1671 (en double, fol. 46 et 49).

14 *ter* Profession de foy de l'église Arménienne, traduite en françois par monseigneur David Wartabiet, archevêque de Nicotie, en l'année 1749 (fol. 53).

15° Autre témoignage pour l'église grece donné à Andrinople en octobre 1671, avec signature et caché, trouvé depuis et non relié (original, fol. 57).

COMPTE

DU

TRÉSOR DU LOUVRE

(TOUSSAINT 1296).

Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe le Hardi avaient, ce semble, à Paris un seul trésor, déposé au Temple. Philippe le Bel, le premier, en eut deux, l'un au Temple, l'autre au Louvre. Edgard Boutaric, qui a établi ce fait, n'a pu fixer avec certitude la date de la création du trésor du Louvre; il dit seulement que la plus ancienne mention qu'il en ait rencontrée est de l'an 1297[1]. Depuis la publication du tome XXIII du *Recueil des historiens*, on sait qu'il faut au moins reculer cette date d'un an, car les éditeurs de ce volume ont retrouvé et réimprimé un court fragment du compte des trésoriers du Louvre pour le terme de la Saint-Jean de l'an 1296[2]. Voici un fragment plus étendu d'un compte semblable, pour un autre terme de la même année, celui de la Toussaint.

Le rôle, probablement original, de ce compte est conservé à Londres, au Musée britannique, dans la série dite *Additional Charters*, n° 13,941. Il a été donné au Musée par M. S.-Leigh Sotherby, le 6 avril 1858. Il se compose actuellement de deux feuilles de parchemin, cousues bout à bout, larges l'une et l'autre de 0m335, longues, la première de 0m50, la seconde de 0m38. Les comptes sont écrits au recto du rôle, celui de la recette sur la première feuille, celui de la

1. Edgard Boutaric, *la France sous Philippe le Bel* (Paris, 1861, in-8°), p. 229.
2. De la Roque, *Traité du ban et de l'arriereban* (Paris, 1676, in-8°), preuves, p. 134; *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 786.

dépense sur la seconde; mais celui-ci est manifestement incomplet, car il donne pour la dépense un total fort inférieur à celui de la recette, ce qui n'est pas croyable. Il y a eu sans doute une troisième feuille cousue à la suite de la seconde et aujourd'hui perdue. Au verso des deux feuilles est donné le détail de quelques articles des comptes inscrits au recto (art. 9, 67, 68, 69, 137).

Ce texte vient s'ajouter aux nombreux documents financiers que nous possédons sur le règne de Philippe le Bel, et dont les uns sont déjà imprimés[1] et les autres attendent encore la publication[2]. Aucun de ces documents ne nous offre un tableau complet des dépenses et recettes du royaume. En effet, le roi, outre ses deux trésors de Paris, avait une caisse dans chaque bailliage ou sénéchaussée. L'agent financier de chacune de ces circonscriptions, bailli, sénéchal ou receveur, était chargé à la fois d'encaisser les recettes échues au roi dans son ressort et d'acquitter les dépenses que le roi assignait sur sa caisse; il ne versait aux trésors royaux que l'excédent de sa recette sur sa dépense, s'il y en avait. Pour avoir le mouvement complet des finances royales en un an, il faudrait donc pouvoir réunir et combiner, pour une même année, les comptes des deux trésors du roi à Paris et ceux de chaque bailliage et de chaque sénéchaussée. Il est à craindre que les documents qui nous ont été conservés ne fournissent pas les éléments nécessaires pour ce travail.

Mais, indépendamment de cette question, les comptes présentent un intérêt de plus d'un genre. Ils sont notamment utiles à cause des détails précis qu'ils fournissent en grand nombre sur les choses et les hommes du temps où ils ont été écrits. Celui que je publie aujourd'hui contient beaucoup de mentions relatives à des personnes dont le nom est connu dans l'histoire ou figure dans les textes déjà imprimés. Le moment n'est pas venu d'essayer de réunir et de coordonner les renseignements positifs qui nous ont été conservés sur chacun de ces personnages, célèbres ou obscurs, du règne de Philippe le Bel; ce travail ne pourra être fait utilement

1. Compte des trésoriers du Louvre, Saint-Jean 1296, *Recueil des historiens*, XXIII, 786. — Comptes de l'hôtel du roi, 1282-1286, *ibid.*, XXII, 430, 469; 1301-1302, XXII, 502; 1303-1304, XXII, 535; 1307-1308, XXII, 545, 555. — Compte des baillis, Toussaint 1285, XXII, 623. — Comptes de décimes, 1289, XXI, 546; 1313, XXI, 550. — Subsides pour l'ost de Flandre, 1304, XXI, 564; 1314, XXI, 567, etc.

2. Journal du trésor, du 17 mars 1298 au 16 mars 1300 et du 15 avril au 31 décembre 1301, Bibl. nat., ms. lat. 9783. — Comptes des baillis, 1299, etc., ms. fr. 10365. — Table des comptes de Robert Mignon, ms. lat. 9069, etc.

qu'après la publication de plusieurs documents qui sont encore inédits, notamment du journal du trésor, des années 1298 à 1301, conservé à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 9783). On ne trouvera donc ici que le texte du compte du trésor du Louvre, pour le terme de la Toussaint de l'an 1296, publié sans commentaire et suivi seulement d'un index détaillé des matières et des noms propres.

Trois articles du compte se rapportent à la dépense de l'hôtel du roi et à celle de la reine et de ses enfants (133-135). Il n'est donc pas rigoureusement exact, comme l'avait cru Boutaric, que le trésor du Louvre fût destiné uniquement à subvenir aux dépenses de l'État et celui du Temple aux dépenses de la maison du roi [1].

On remarquera, dans les détails de la recette, la série des articles consacrés aux prêts faits au roi (316-341), notamment par des banquiers italiens, et à la levée des impôts du centième et du cinquantième [2] (342-349 et 350-456). En ce qui concerne le cinquantième, il résulte de ce compte que dans les bailliages autres que celui de Paris on payait cette taxe entre les mains du bailli ou receveur, tandis que dans le bailliage de Paris chaque localité versait directement sa contribution au trésor du Louvre.

D'après le fragment de compte de 1296, réimprimé dans le dernier volume du *Recueil des historiens*, l'un des termes auxquels les trésoriers du Louvre rendaient leurs comptes était la Saint-Jean (24 juin). Ici nous avons le compte du terme de la Toussaint (1er novembre). Ce compte devrait donc s'appliquer, semble-t-il, à la période de 130 jours comprise du 24 juin au 1er novembre. Cependant, les gages payés aux officiers du roi y sont calculés pour 137 jours (art. 167 et suivants). Peut-être le terme dit de la Toussaint répondait-il à l'octave de cette fête (8 novembre).

J'ai fait des divers articles du compte autant d'alinéas séparés, auxquels j'ai donné des numéros d'ordre. J'ai substitué (sauf dans les dates) des chiffres arabes aux chiffres romains; j'ai disposé les chiffres des sommes d'argent en trois colonnes, pour les livres, sous et deniers, et ainsi je n'ai pas eu à reproduire, après ces chiffres, les abréviations *l.*, *s.*, *d.*, qui les suivent chaque fois dans le rôle manuscrit.

Julien Havet.

1. *La France sous Philippe le Bel*, p. 230.
2. Voir sur ces impôts Boutaric, *la France sous Ph. le Bel*, p. 258 et suiv.

O. S. XCVI°

	l.	s.	d.
RECEPTA PARISIENSIUM.			
De balliviis :			
1. Parisiensi	43	7	5
2. Silvanectensi	4,479	5	3
3. Viromandensi	1,627	»	6
4. Ambianensi cum terra Guisnensi	4,298	18	10
5. Senonensi	1,569	17	10
6. Aurelianensi	408	18	9
7. Bituricensi	2,160	39	2
8. Turonensi	5,538	2	9
Summa	20,127	10	6
9. De prepositurís	8,018	7	11
Partes a tergo.			
Summa	28,145	18	5 P.

10. De debito magistri Rogeri de Medunta, deffuncti, per Johannem de Villeta, militem 100 » »

11. De domino Radulpho de Brulhi, pro residuo compoti sui de scacario Pasche XCVI° » 117 1

12. De debito magistri Petri de Cirilli 150 » »

13. De piscibus stagni Moreti captis a Furseo piscatore pro domino Ludovico primogenito regis, apud Fontembliaudi, per predictum Petrum 12 13 »

14. De garnisione vini capta, per eundem P. 35 » »

15. De episcopo Agatensi, pro recognitione fidelitatis in creatione sua, pro una marcha argenti vel austure » 40 »

16. De abbate Sancti Germani de Pratis, pro finatione decime et mutui 100 » »

17. De debito magistri Guillelmi aurifabri 50 » »
et de veteri argento sibi tradito 37 13 »

18. De magistro Johanne de Chevri, pro residuo expense sue de via Rome 62 8 10

19. De abbatia Clare Vallis, pro quibusdam amortisationibus 297 12 »

20. De financia acquisitorum per ecclesias ballivie Senonensis, per Theobaldum Armigeri 240 » »

21. De denario libre apud Latiniacum super Maternam 80 » »

et apud Montevrayn, Checiacum, Cantum Lupi, Conchas et Cavernas versus Latiniacum 27 4 »

et Remis, per Renaudum du Cavech 666 11 »

22. De Johanne de Mornayo armigero, pro rechato terre Ville Nove que fuit Johannis de Aquis 160 » »

23. De emenda Ade Wagnon de Lauduno 288 » »

24. De decima personarum ecclesie ballivie Bituricensis, per Petrum Lombardum receptorem ibidem 697 7 2

25. De financia seu amortisatione abbatis et conventus Sancti Medardi Suessionensis, pro terra quam emerant a Symone de Vento 400 » »

26. De abbate et conventu Sancti Johannis in Vineis Suessionensis, pro financia acquisitorum suorum 48 » »

27. De hernesiis veteribus venditis, per Thomassinum de Nealpha » 40 »

28. De financia acquisitorum in ballivia Viromandensi, per dominum Evrardum Porion et Lisiardum le Jaune 330 » »

29. De financia acquisitorum abbatis et conventus de Brithollio 100 » »

30. De Henrrico de Nans, pro amortisatione cujusdam feodi quod vendidit abbati Sancti Fusciani in Bosco et capellanis Beate Marie Ambianensis, per Leonardum le Sec 160 » »

31. De debito quod Haquinus de Manlia Judeus petebat in judicio a Guiardo de Herbovilla armigero 30 » »

32. De episcopo Claromontensi et abbate et conventu Sancti Yllidii Claromontensis, pro confirmatione cujusdam composicionis inter ipsos 100 » »

33. De Leonardo le Sec de Ambianis, per Petrum de Coquerel, pro bonis captis in quinque navibus Anglicorum 245 15 »

34. De sigillo regis, per episcopum Dolensem 710 » »

35. De bonis episcopi Vincestrie que erant apud Templum Parisius, per Guillelmum de Hangest seniorem 440 » »

36. De domino Adam de Cardineto, pro denariis sibi traditis per Guillelmum Flammingi et socios suos 200 » »

37. De domino Johanne de Helly, pro denariis sibi traditis per Luparam 32 » »
et per cameram denariorum 32 » »
et per Guillelmum Flammingi et socios suos 160 » »

38. De domino Galtero de Capella, pro denariis sibi traditis per diversas partes 60 » »

39. De villa Lauduni, per Renerum de la Bele custodem ibidem 3,697 8 3

40. De emenda Aelidis dicte Facete de Lauduno et Alberici et Johannis filiorum ejus, pro suspitione violationis ecclesie Laudunensis 800 » »

41. De lanis et coriis captis in pluribus navibus, per Michaelem de Navarra 700 » »

42. De monetis forefactis in ballivia Viromandensi, per Renaudum du Cavech 9 12 »

43. De decima ejusdem ballivie in diocesi Noviomensi, pro primo anno, per magistrum Henrr. de Gauchi 120 12 9

44. De debito Radulphi de Medonta clerici, per magistrum Johannem de Sancto Justo 25 » »

45. De debito domini Petri de Chambli patris, per eundem Johannem 206 11 8

46. De deffectu equorum ballistariorum, per eundem Johannem 18 4 »

47. De vadiis Johannis de Hyenvilla plus computatis, per eundem Johannem 21 3 9

48. De vadiis Johannis Accurrii retentis pro debito patris sui, per eundem Johannem 12 5 6

49. De magistro Stephano de Lemovicis, per eundem Johannem 48 10 »

50. De Petro Rollandi, Thoma Godin et aliis mercatoribus Lemovicensibus 341 9 5
per eundem Johannem.

51. De magistro Guillelmo de Erqueto, pro residuo cujusdam financie 34 » »
per eundem Johannem.

52. De majore Rothomagi, pro Guarino de Carreriis 80 » »
per eundem Johannem.

53. De abbate Sancti Crispini Majoris Suessionensis, pro sententia, per eundem Johannem 10 » »

54. De abbatissa Beate Marie Suessionensis, pro eodem, per eundem Johannem 10 » »

55. De 20 modiis avene granarii Meleduni, per compotum Petri Genciani, per eundem Johannem 86 9 »

56. De avena granarii Aurel., per eundem J. 41 12 »

57. De avena granarii de Dordano, pro 15 modiis 2 sextariis 80 38 »
per eundem Johannem.

58. De avena granarii de Stampis, pro 22 modiis 77 » »
per eundem Johannem.

59. De avena granarii Pissiaci, pro 7 modiis 11 sextariis 1 mina 31 16 8
per eundem Johannem.

60. De piscibus stagni Petre Fontis, per eundem Johannem 23 12 »

61. De vinis garnisionis Gaufridi Cocatriz, pro 759 modiis 8 sextariis, 40 s. pro modio 1,519 » »
per eundem Johannem.

62. De eadem garnisione, pro 82 modiis 2 sextariis, 48 s. pro modio 196 2 »
per eundem Johannem.

63. De eadem garnisione, pro 23 modiis 2 sextariis, 60 s. pro modio 69 7 6
per eundem Johannem.

64. De 10 doliis vini ejusdem garnisionis computatis ad hernesia Omnium Sanctorum erogatis in elemosina 80 » »
per eundem Johannem.

65. De denariis executionis Jacobi Louchart de Atrebato levatis per magistrum Johannem Clersens 64,400 116 »

66. De redditibus senescalcie Pontivi, per Jacobum Mayngot receptorem ibidem 968 17 9

67. De mutuis quorum partes sunt a tergo 41,329 4 4

68. De centesima 15,708 2 4
Partes a tergo.

69. De quinquagesima 116,810 8 4
Partes a tergo.

70. De debito defuncti Johannis de Aquis, per ejus executores 649 14 11

Summa 254,275 19 3P.

Recepta Turonensium.

71. De comite Drocensi, pro excambio facto cum domino Chambleii Petro milite, pro tercio 166 13 4

72. De monetagio monete facte Parisius, per Betinum Caucinel 2,057 4 4

et per Renerum Flammingi 17,836 15 »

et per Guillelmum Flammingi 2,500 » »

et per Petrum de Medunta et Faschium Lombardum, de monetagio auri 22,066 5 »

73. De bustis monete auri, per magistrum Petrum la Reue 416 5 »

74. De monetagio monete facte apud Tornacum, per Henrricum et Jeronimum de Lacu fratres 7,558 8 9

et per Guillelmum Flammingi et socios suos 20,384 7 7

75. De monetagio monete facte apud Montem Ferrandi, per Martinum Marci 148 » »

et apud Monsterolium Bonin, per Bernardum Remundi 6,900 » »

et apud Summidrium, per Sornatum Caucinel 2,568 12 6

et apud Matis[c]onum, per Guidonem de Torne Mare 4,000 » »

et apud Tholosam, per Bernardum Rascassol et Bernardum Carbonel 15,000 » »

76. De abbate Sancte Genovefe Parisiensis, pro decima triennii pro Aragonia 30 » »

77. De eodem abbate, pro decima quadriennii pro Aragonia, quam receperat ab abbate de Ferreriis 200 » »

78. De decima triennii pro Aragonia senescalcie Bellicadri, per receptores ibidem 329 » »

79. De legatis indistinctis ibidem, per eosdem 180 30 7

80. De decima concessa pro subsidio regni Francie a personis ecclesiasticis ibidem, per eosdem 3,397 » 6

81. De decima ordinis Cluniacensis pro subsidio ejusdem regni, in ballivia Arvernie, per Girardum Chauchat 1,208 18 »

82. De decima non exemptorum in diocesi Claromontensi, pro eodem, per eundem Girardum 664 12 »

83. De tallia Judeorum, pro Vivando et Donnardo de Royon Judeis, per eundem Girardum 100 » »

84. De subventione personarum ecclesie pro regno Francie in diocesi Rothomagensi, per Baldoinum Poutrel, pro magistro Guillelmo Vassal collectore 1,400 » »

85. De eadem subventione sub (*sic*), per ballivum Rothomagensem 1,115 » »
et in diocesi Lexoviensi, per eundem ballivum 1,360 13 6

86. De deffectibus servientum castelli Bone Ville, per eundem ballivum Rothomagensem 39 13 9

87. De denariis recuperatis a marinariis qui iverunt a Leura Parisius pro vadiis suis petendis, pro expensis eorum solutis quibusdam creditoribus suis, per eundem ballivum 1,223 19 5

88. De cambio monete argenti apud Harefleu, per eundem ballivum 100 » »

89. De denariis captis a Bichio et Mouscheto, per eundem ballivum, ad opus navigii 2,750 » »

90. De denariis captis a ballivo Caleti Adam Halot, per eundem ballivum Rothomagensem, pro eodem 2,722 10 »

91. De garnisionibus regis que erant apud Harefleu et Honnefleu et Toucam, de quibus Johannes de Hospitali clericus habet computare, traditis quibusdam marinariis in solutionem vadiorum, per eundem ballivum 2,110 10 »

92. De residuo vadiorum debitorum quibusdam marinariis quorum nomina ballivus tradidit in scriptis magistris curie 6,724 3 1
per eundem ballivum.

93. De finatione Judeorum in ballivia Rothomagensi, per Baldoinum Poutrel 2,000 » »

94. In vicecomitatu Vernolii, per Guillelmum d'Espovilla 129 » »
et per Johannem de Furno ibidem 20 » »

95. In balliviis Cadomensi et Constanciensi, per Johannem le Hanapier 2,307 3 1

96. In ballivia Bituricensi, per Petrum Lombardum receptorem ibidem 1,691 10 »

97. In ballivia Viromandensi, per Vietum d'Aupegart Judeum 200 » »
et per Renaudum du Cavech 195 » »

98. In ballivia Ambianensi, per Jocetum de Pontisera Judeum 43 » »

99. In ballivia Caleti, per predictum Jocetum, pro Salomone de Blangi 125 » »
et per Bartholomeum Blanc Baston 1,311 » 10

100. In prepositura Parisiensi, per Danielem Clericum 140 15 »

101. In ballivia Senonensi, per Theobaldum Armigeri 628 6 6

102. In balliviis Campanie, per Jocetum de Pruvino 805 » »
et per Vivandum de Trecis 260 » »

103. In ballivia Aurelianensi, per Egidium Cassine 2,200 » »

104. In ballivia Turonensi, per Johannem Gandehart 463 » »

105. De predicta finatione Judeorum, per Julianam dictam Ami Diu, pro Kaloto Judeo 150 » »
et per Guill. Perrerium, pro eodem Kaloto 1,562 10 »
et per Vietum d'Aupegart Judeum, pro eodem Kaloto 97 10 »

106. De Judeis dotalicii defuncte regine Margarite, per Johannem le Paylle de Corbolio 267 » »
et per Danielem Clericum 130 » »

107. De Gabriele Judeo de Carnoto, per Renaudum Barbou juniorem, ballivum Rothomagensem, pro veteri, diu est 150 » »

108. De Peregrino de Sancto Paulo in Caturcino, pro compositione facta super bassa justicia Campi Arnaldi et de Ancinade 100 » »

109. De nundinis Campanie, per Florencium de Roya magistrum earum 800 » »

110. De passagio lanarum apud Andelot, per P. Folet 437 10 »

111. De emenda seu finatione Donati de Vellut de Florencia 600 » »

112. De forefactura Oliveri de Vintemille, per Guillelmum Petri Becucii 20 » »

113. De Amelio de Villari milite, domino de Salis, pro confirmatione alte justicie de Salis 100 » »

114. De decano et capitulo Suessionensibus, pro emptione terre de Ambliniaco et de Kala cum appendiciis 4,250 » »

115. De villa Cathalani, pro relaxatione denarii de libra, per magistrum Philippum Conversum, Petrum Viarium de Silvanecto et Guillelmum Thiboudi 9,900 » »

116. De regalibus Cenomanie, per Richardum Bouroudi et Symonem Medicum 200 » »

117. De episcopo Ebroicensi, domino Nicholao, pro quibusdam convencionibus 4,000 » »

118. De Petro de Melet receptore Pictavensi, pro denariis quos receperat a Petro Lombardo receptore Bituricensi 10,000 » »
et a Girardo Chauchat receptore Arvernie 7,300 » »
et a senescallo Pictavensi 8,646 14 2

119. De redditu comitis Guellensis capto super regem et non soluto eidem comiti, de terminis Ascensionis, Omnium Sanctorum et Candelose XCV° et Ascensionis XCVI° 1,733 6 8

120. De senescallo Pictavensi, domino Johanne de Sancto Dionisio, pro denariis sibi traditis per comitem Attrebatensem 500 » »
et per Symonem Arcuarium 900 » »
et per magistrum Johannem de Domno Martino 1,700 » »
et per Johannem de Hospitali clericum 1,900 » »
et per Petrum de Melet receptorem Pictavensem 700 » »
et per Egidium capellanum Ruphi de Sulhi 63 15 »
et per majorem et communiam Pictavenses, pro finatione sua ne irent hac vice in exercitum 500 » »
et per receptorem focagii pro expulsione Judeorum de Pict[avia] 3,300 » »

121. De ballivia Trecensi, per receptores Campanie, pro fine compoti sui Omnium Sanctorum XCV° 10,016 6 10
et de ballivia Vitriaci 580 119 3
et de ballivia Calvi Montis 2,793 15 »

122. Item de ballivia Trecensi, per eosdem receptores, de termino Omnium Sanctorum XCVI° 11,261 » 22
et de ballivia Vitriaci 12,495 14 6

123. De redditu Anselli de Castaneto, de terminis Omnium Sanctorum XCV° et Ascensionis XCVI°, capto super regem et non soluto, quia capit in ballivia Aurelianensi, ut dicit, equaliter 30 » »

124. De magistro Petro la Reue, pro nimis soluto quibusdam stipendiariis galearum 99 11 6

125. De senescalcia Pictavensi, de termino Ascensionis XCVI° 11,815 6 9

126. De ballivia Arvernie, de eodem termino, de tempore Johannis de Tria 8,400 78 4
et de termino Omnium Sanctorum post 5,090 5 2

127. De senescalcia Carcassonensi, de termino Ascensionis XCVI° 2,835 11 8

Summa	264,214	14	5 T.
Valent	211,371	15	6 ob. P.

128. De ballivo Rothomagensi, pro fine compoti sui de scacario Sancti Michaelis XCVI° 20,334 12 6

129. De ballivo Caleti 13,680 108 11

130. De ballivo Cadomensi 13,791 2 10

131. De ballivo Constanciensi 18,199 » 21

132. De ballivo Vernolii 5,465 10 »
videlicet per Vernolium 1,615 l. 3 s. et per Vernonem 1,112 l. 5 s. 1 d. et per Gisorcium 2,738 l. 23 d.

Summa tocius scacarii	71,475	16	» T.
Valent	57,180	12	9 ob. P.
Summa totalis recepte ad Parisienses	550,974	6	» P.

---

133. Expensa hospicii regis	72,020	9	1
134. Expensa regine	4,830	10	1
135. Expensa liberorum	4,366	12	11
Summa	81,217	12	1 P.

Expensa Parisiensium.

Ad hereditatem.

136. Abbatissa Gerciaci, pro tercio 129 14 10
137. Heredes Rooniaci (partes a tergo), pro feodo Locharum, pro toto 600 » »
et pro feodo Alenconis, pro toto 100 » »
138. Canonici capelle regis Parisius, pro medietate 350 » »
et pro missa de defunctis, pro medietate 4 » »
139. Capellanus Sancti Clementis in capella regis inferiori, pro medietate 6 » »
et pro capellania domini Odonis quondam capellani Vicennarum, pro medietate » 100 »
140. Capellanus S. Blasii ibid., pro medietate 10 » »
141. Domus Dei Parisiensis, pro medietate 180 » »
142. Monachi Regalis Montis, pro tercio 120 » »
143. Dominus Stephanus de Monte Sancti Johannis, pro feodo Feritatis Alesie, pro toto 100 » »
144. Johannes de Chambleio miles, pro toto 40 » »
145. Stephanus de Bien Fayte miles, pro feodo Virzonis, pro toto 40 » »
146. Guillelmus de Haricuria miles, pro tercio 66 13 4
147. Tres capellanie fundate in ecclesia Sancti Dionisii, pro medietate 30 » »
148. Templum, pro redditu empto a Petro de Chambleio milite, domino de Viermes, pro medietate 38 13 6
149. Capellanus Sancti Germani in Laya, pro tercio 10 » »
et pro roba, pro toto » 60 »
150. Congregatio cecorum Paris., pro tercio 10 » »
151. Capitulum V[er]nonense, pro (*sic*)
152. Capellanus altaris Sancti Michaelis in ecclesia Beate Marie de Chambleio, pro medietate 10 » »
153. Gauffridus de Perona, pro toto 30 » »
154. Furseus ejus filius, pro toto 10 » »
155. Dionisius de Valenc., pro tercio feodi Montis Fortis, pro toto 20 » »

156. Lanfrancus Tartarus de Janua, pro toto 100 » »
157. Symon de Roseyo, pro medietate 10 » »

Summa 2,023 » 20P.

Ad vitam.

158. Dominus Johannes de Falvi, pro tercio 333 6 8
159. Episcopus de Bethleem, dominus Hugo, pro medietate 100 » »
160. Nicholaus de Peracio miles, pro toto 100 » »
161. Magister Stephanus li Aasiez, pro medietate 91 12 »
162. Theobaldus de Corbolio, pro medietate 20 » »
163. Beatrix soror quondam thesaurarii Huberti, pro tercio 4 » »
164. Johannes de Caprosia, 5 s. per diem, usque ad XIII[a] diem Julii inclusive, qua obiit » 100 »

Summa 653 18 8P.

Alia expensa.

165. Renaudus Barbou senior, pro vadiis, pro tercio 221 6 8
166. Magistri monetarum duo, Betinus Caucinelli et Johannes Decimarii, pro tercio 133 6 8
167. Renaudus de Aula clericus monetarum, 3 s. per diem 20 11 »
168. Venditores boscorum tres, videlicet Johannes Venatoris, Stephanus de Bien Fayte miles, quilibet 10 s. per diem, et Johannes de Bovilla miles, 6 s. per diem 178 2 »
169. Mensuratores boscorum duo, Adam Bouchart et Johannes Britonis, quilibet 4 s. 6 d. per diem 61 13 »
170. Piscatores tres, videlicet Furseus de Perona, 3 s. per diem 20 11 »
Judocus Roart, 2 s. per diem 13 14 »
et Johannes de Calceya, 12 d. per diem 6 17 »
et pro cremento de 6 d. per diem per 99 dies » 49 6
171. Giletus Rougel luparius, pro se, familia, equis et canibus, 8 s. 10 d. per diem 60 10 2

et pro rauba sua, pro medietate » 50 »
et pro roba trium servientum, pro toto, equaliter 7 10 »
172. Johannes Butin luparius, 2 s. per diem 13 14 »
et pro roba, pro medietate » 50 »
173. Colinus lotrarius, 18 d. per diem 10 5 6
et pro roba, pro toto » 40 »
174. Magister Petrus de Condeto, pro vadiis 109 12 »
175. Magister Gauffridus de Templo, pro vadiis 109 12 »
176. Magister Johannes Clersens, pro vadiis 91 4 »
177. Dominus Symon de Baillolio, pro vadiis 41 2 »
178. Jacobus de Luceto clericus, pro vadiis 41 2 »
179. Johannes de Lillariis, pro vadiis 41 2 »
180. Magister Sancius, pro vadiis 28 16 »
181. Operatorium Lupare, per Gilibertum 37 14 8
et per Johannem Galteri ibidem 50 15 »
182. Stephanus faber ibidem, pro misiis 34 8 »
183. Stephanus de Camera, pro eodem 25 » 10
184. Operatorium Montis Argi, per Guillelmum attiliatorem ibidem 29 2 »
185. Clerici compotorum 26 » »
186. Domina Lucia de Gibelet, pro medietate 50 » »
ad voluntatem.
187. Lupelli 10 et aquila una » 55 »
188. Magister Johannes Clersens, pro nunc mittendo 140 » »
et pro denariis sibi traditis apud Rothomagum pro eundo ad regem 16 » »
189. Johannes de Lillariis clericus, pro residuo compoti sui 10 8 5
190. Dominus Radulphus de Brulheyo, pro expensis per 45 dies Parisius usque ad diem Mercurii post Nativitatem beati Johannis 40 » »
et pro expensis faciendo inquestas super prepositum Parisiensem et servientes cum magistro Johanne Ducis per 30 dies usque ad Assumptionem beate Marie 27 » »
191. Magister Guillelmus aurifaber, pro misiis suis, de termino Ascensionis XCVI° et duobus terminis precedentibus 178 5 3
et pro platellis ad fructum faciendis 80 » »

et pro duobus ciphis, altero auri et altero argenti, quos rex emit ab ipso 240 11 »

192. Jehenotus de Vallibus filius quondam Odardi Rebracye de Ponte Sancte Maxencie, pro boscis suis per gentes regis venditis per errorem et sibi restitutis 20 » »

193. Magister Guido de Nogento in Bassigneyo, pro via Britannie pro quinquagesima 20 » »

194. Item 24 » »

195. Girardus de Marla, pro eodem ibidem 8 » »

196. Petrus Chevalier, pro eodem ibidem 16 » »

197. Magister Guillelmus cantor Milliaci et Renaudus de Giresmo, pro denariis sibi traditis per receptorem Bituricensem pro negocio quinquagesime 94 » »

198. Magister Michael de Codreyo et Nicholaus Caillet, pro fine compoti sui de expensis faciendo colligi quinquagesimam in ballivia Viromandensi 28 8 2

199. Dominus Robertus de Freauvilla presbiter et magister Philippus le Mastin, pro fine compoti sui de expensis faciendo colligi quinquagesimam in senescalcia Bellicadri 28 16 11

200. Magister Baldoinus Alani, pro eodem in ballivia Turonensi cum Guillelmo Otran 31 » 19

201. Guillelmus Otran, pro eodem ibidem 9 5 7
et pro negocio centesime ibidem 8 6 6

202. Dominus Galterus canonicus capelle regis Parisius, pro operibus capelle Vicennarum 100 » »
nona die Julii.

203. Idem, pro expensis puerorum capelle, usque ad dominicam post Sanctum Albinum, et pro roba eorum Omnium Sanctorum XCV° 99 18 »
et pro uno breviario facto pro rege 107 10 »
XXV^a^ die Augusti.

204. Idem, pro expensis scolarium, beguinarum et conversorum, per 60 septimanas, usque ad dominicam ante Magdalenam XCVI° 397 11 9

205. Idem, pro operibus Lupare 50 » »
XIX^a^ die Octobris, et pro operibus et conversis 100 » »
ultima die Octobris.

206. Egidius de Lauduno, quondam prepositus Montis Desiderii, pro denariis sibi redditis, quos habebat in deposito in abba-

cia Sancti Eligii Noviomensis, captis et redditis regi in compotis Omnium Sanctorum XCV° 77 16 »

207. Magister capelle regis Parisius, pro neccessariis ejusdem capelle et percameno 180 100 »

208. Dominus Philippus capellanus episcopi Dolensis, pro litteris boscorum, usque ad Pascham XCVI° 16 7 »

209. Stephanus et Egidius Apelot fratres de Giemo, pro denariis quos solverunt de mandato regis Stephano de Messilles 27 5 »

210. Magister Guillelmus de Lavercines, pro uno equo mortuo et alio reddito curie, de via ad computandum de decima pro subsidio regni in provincia Senonensi 20 » »

211. Magister Johannes Ducis, pro expensis factis faciendo inquestas super servientes regis 40 » »

212. Idem et Johannes de Sancto Leonardo prepositus Parisiensis, pro expensis factis pro negocio regis 40 » »

213. Dominus Johannes de Atrebato, pro centesima terre sue in ballivia Bituricensi levata et sibi restituta, per Petrum Lombardum receptorem Bituricensem, in diversis partibus 252 19 3

214. Et pro mutuis hominum suorum de Maceyo in eadem ballivia, sibi restitutis, per eundem Petrum, videlicet pro Guillelmo le Cousturier et Johanne filio suo equaliter 48 » »

215. Honoratus illuminator, pro libris regis illuminatis 20 » »

216. Dominus Johannes de Chintrellis ballivus Masticonensis, pro denariis redditis regi pro rotellis Judeorum per tres annos et alias redditis regi per compotum Bichii 44 5 6

217. Prepositus Parisiensis, pro solvendo domum Egidii de Aureliano captam pro coquina regis Parisius 72 » »

218. Petrus de Remis valletus regis, pro via Burgundie 10 » »

219. Symon Picardi, missus apud Bellicadrum 10 » »

220. Guillelmus de Hangesto junior, ballivus Cadomensis, pro negocio regis 100 » »

221. Episcopus Dolensis, pro toto residuo mutui quod fecerat regi, sibi reddito 660 » »

222. Filie Dei Parisienses, super pensione sua, ex mutuo 80 » »

IIII^a^ die Septembris, et XXV^a^ die Septembris 80 » »

223. Magister pueororum (*sic*) capelle regis Parisius, pro eorum neccessariis, in duabus partibus 90 » »

224. Johannes de Malla, pro vadiis suis, de tempore preterito 100 » »

225. Antelinus de Varignies et Johannes castellanus Nigelle, milites, pro expensis factis in assisia terre domini Ludovici fratris regis 300 » »

226. Magister Guillelmus de Gisorcio, missus ad partes Aurelianenses pro centesima 20 » »

227. Frater Petrus de Paredo, prior de Chesa, missus pro negocio regis 100 » »

228. Magister Robertus Foyson et Symon de Marchesiis miles, inquisitores in ballivia Silvanectensi, pro denariis sibi traditis, per Guillelmum de Sancto Vincencio 100 » »

229. Magister Symon Boel, missus in predictam balliviam Silvanectensem pro negocio quinquagesime, per eundem Guillelmum 60 » »

in tribus partibus.

230. Johannes Majoris de Argentolio, pro eodem ibidem, per eundem Guillelmum 60 » »

231. Symon et Johannes predicti, pro eodem ibidem, per eundem Guillelmum 60 » »

232. Abbas Joyaci, thesaurarius, pro expensis factis in via apud Magdunum super Ligerim pro negocio regis 9 » »
et apud Pruvinum pro mutuis procurandis 14 » »
et apud Trecas pro eodem 25 » »

233. Stephanus Haudri, pro burello ad computandum in camera denariorum, per Thomassinum 4 16 »

234. Magister Laurencius de Monte Forti et Arnulphus Merlini, pro residuo expense sue de via Viromandie et Flandrie pro quinquagesima 92 13 »

235. Girardus barillarius, pro vinis emendis 500 » »

236. Magister Stephanus de Susi archidiaconus Brugensis, missus ad electionem Cameracensem 30 » »

237. Guillelmus de Ripperia miles, pro palliis Nativitatis XCV° et Penthecostes XCVI° 10 » »

238. Idem, inquisitor in ballivia Senonensi, pro denariis sibi traditis, per Theobaldum Armigeri receptorem ibidem, in tribus partibus 200 » »

239. Idem Guillelmus et magister Radulphus de Mellento, pro eodem ibidem, per eundem Theobaldum 80 » »

240. Archidiaconus Aurelianensis, magister Johannes, pro eodem ibidem, per eundem Theobaldum, in quatuor partibus 200 » »

241. Dominus Robertus Regis canonicus Sancti Quintini, missus in predictam balliviam Senonensem pro negocio quinquagesime . 62 10 »

242. Idem Robertus et Symon Payen, pro eodem ibidem 32 » »

243. Magister Petrus de Bello Monte, pro eodem 12 » »

per predictum Theobaldum.

244. Item cantor Milliaci Guillelmus, pro eodem in ballivia Bituricensi, per Petrum Lombardum receptorem ibidem 88 » »

245. Magister Renaudus de Giresmo, per eundem Petrum, pro eodem ibidem 184 » »

246. Predicti cantor et Renaudus, pro eodem ibidem, per eundem Petrum 40 » »

247. Comes Sancti Pauli, dominus Guido, pro vadiis suis, antequam esset buticularius Francie, per 65 dies, 4 s. per diem 13 » »

et postquam fuit buticularius, cum rege, per 93 dies, 25 s. per diem 116 5 »

et sine rege, apud Sanctum Quintinum, per 87 dies, usque ad diem Lune in crastino Sancti Martini hyemalis, 60 s. per diem 261 » »

248. Magister Johannes de Forest, pro expensis suis in scacario Sancti Michaelis per 24 dies, 4 s. per diem 26 4 »

249. Jacobus Louchart de Attrebato, pro mutuo sibi reddito, per magistrum Johannem Clersens 3,200 » »

250. Gauffridus Cocatriz, pro garnisionibus faciendis, per eundem Johannem 2,000 » »

251. Item dominus Galterus de Capella, pro operibus, per eundem Johannem 500 » »

252. Johannes Arrode, pro denariis sibi traditis, per eundem Johannem 2,600 » »

253. Executores Jacobi Louchart predicti, pro quibusdam

litteris domini P. Grignart redditis eisdem executoribus, per eundem Johannem Clersens 300 » »
recuperandas super executores predictos.

254. Magister Robertus de Pontisera, pro denariis sibi traditis, per eundem Johannem, pro negocio regis 80 » »

255. Monachi de Frigido Monte, pro garnisionibus captis ab ipsis, per eundem Johannem 68 » »

256. Idem Johannes Clersens, pro expensis suis per 166 dies, procurando peccuniam de testamento Jacobi Louchart predicti 167 2 »
et pro hernesiis, nunciis missis et aliis neccessariis 46 11 8
et pro vectura denariorum de dicto testamento 80 74 10
et pro uno palafredo et uno summario mortuis in prosecutione dicti testamenti 40 » »
et pro salario cujusdam tabellionis, cujusdam clerici, quatuor servientum, et pro scriptura 104 » »

257. Operatorium Meleduni, per Petrum le Vache 60 10 »

258. Thesaurarii, pro litteris et nunciis missis pro negocio regis pluries per diversa loca a tempore quo inceperunt officium thesaurarie usque ad istos compotos Omnium Sanctorum XCVI° 87 » 6
et pro pargameno et incausto » 68 10
et pro operibus armariolorum apud Luparam, seris, clavibus et aliis minutis 20 16 »

259. Johannes Wuyde Rue de Compendio, pro denariis traditis Martino Pethiot pro garnisionibus faciendis Rothomagi, de quibus idem Martinus conputavit 17 4 »

260. Abbas Joyaci, frater Henrricus, thesaurarius, super expensas suas a tempore quo incepit officium 500 » »

Summa 17,400 67 9 P.[1]

1. Ce total est erroné; il faudrait 17,903 l. 7 s. 9 d. C'est la seule faute d'addition qui soit dans tout ce compte.

(Verso.)

COMPOTUS THESAURARIORUM LUPARE

DE TERMINO O. S. XCVI°. — III^us^.

Prepositure	8,018	7	11 P.
videlicet :			
261. Parisius	6	7	11
262. Mons Letherici	196	12	2
263. Gonessa	92	9	2
264. Castrum Forte	70	»	7
265. Corbolium	239	3	2
266. Pissiacum	60	13	9
Summa	665	6	9
267. Silvanectum	211	7	4
268. Calvus Mons	32	6	8
269. Pontisera	210	19	9
270. Bellus Mons et Asnerie	107	7	3
271. Pons Sancte Maxencie	129	5	1
272. Compendium	171	10	6
273. Bestisiacum et Verbria	316	12	7
274. Petra Fons	327	17	11
275. Chosiacum et Thorota	146	2	8
Summa	1,653	9	9
276. Viromandia : Laudunum	499	13	3
277. Villa Nova Regis in Belvacinio	100	»	»
278. Mons Desiderii	72	10	8
279. Roya	449	15	»
280. Sanctus Quintinus et Ribemons	236	9	2
281. Calniacum	89	6	8
282. Perona	496	13	10
Summa	1,944	8	7

283. Ambiani	327	17	2
284. Bella Quercus	300	25	4
285. Dullendium	69	18	8
286. Monsterolium et Sanctus Richarius	351	2	8
Summa	1,050	3	10
287. Senonis	519	2	3
288. Pontes super Yonam	32	»	»
289. Granchie	6	13	4
290. Villa Nova juxta Senonis	225	7	8
291. Vallis Maura, Fossa Maura, R[i]v[e]ria et Maaleyum	40	»	»
292. Chesayum, Lissiacum et Voos	78	9	2
293. Dooletum	7	10	»
294. Flagiacum	30	»	»
295. Loretum in Boscagio	25	»	»
296. Dymons	30	»	»
297. Nemosium	38	10	8
298. Moretum	160	61	»
299. Samesium	20	»	»
300. Gressium et Capella	69	5	»
301. Meledunum	25	7	11
302. Castellatum	46	13	4
303. Castrum Nantonis	170	14	6
Summa	1,527	14	10
304. Aurelianum	792	4	10
305. Castrum Novum	12	14	4
306. Novilla	31	13	4
307. Curciacum	13	6	8
308. Vitriacum	10	»	»
309. Burgus Novus	4	13	4
310. Boscus Communis	30	2	4
311. Evra	4	»	12
312. Hyenvilla	152	»	»
313. Mons Argi	58	15	8
314. Cepeyum	20	»	»
315. Lorriacum	47	12	8
Summa	1,177	4	2
Summa totalis, ut prius	8,018	7	11

De mutuis 41,329 4 4 P.

videlicet :

316. De Aelide de Baayllon, per Renaudum du Cavech 62 » »
XXV^a^ die Junii, in crastino Nativitatis beati Johannis.

317. De Johanne de Sancto Verano 200 » »
XXVI^a^ die Junii.

318. De Corbolio et castellania ibidem, pro prima medietate, 600 l. V^a^ die Julii, et XIIII^a^ die Augusti 412 l., et XXV^a^ die Septembris 100 l., et III^a^ die Octobris 88 l. Summa 1,200 » »

319. De residuo mutuorum factorum a burgensibus Rothomagi nominatis a tergo compoti ballivi Rothomagensis Pasche XCVI^o^, 820 l. Tur. XVI^a^ die Julii et alias 656 » »
per ballivum.

320. De villa Parisius, per Nivardum 72 » »
XVI^a^ die Augusti.

321. De Goberto Sarraceni de Lauduno 300 » »
XVII^a^ die Augusti.

322. De Johanne Richomme de Cathalano 1,000 l. Tur. Valent 800 » »
Par. XIX^a^ die Augusti.

323. De Dulchio Manier, de societate Bardorum de Florencia, 500 l. Tur. Valent 400 » »
Par. XXV^a^ die Augusti.

324. De Bindo Escarche, de societate Cerdorum Alborum de Florencia, 500 l. Tur. 400 » »
tunc.

325. De Ouberto Jonte, de societate Cerdorum Nigrorum de Florencia, 500 l. Tur. 400 » »
tunc.

326. De Lappo Piti, de societate Mozorum de Florencia, 500 l. Tur. 400 » »
XXVI^a^ die Augusti.

327. De ballivia Silvanectensi, per Guillelmum de Sancto Vincencio, 556 l. XXVI^a^ die Augusti, et XXVIII^a^ die Octobris 150 l. 3 s. Summa 706 3 »

328. De Alpicio Dyan, de societate Scotorum de Placencia, per dictum Vidaume, 2,000 l. Tur. 1,600 » »
XXVII^a^ die Augusti.

329. De Renero de Passu de Florencia, per dictum Vidaume, 600 l. Tur. 480 » »
tunc.

330. De Girardo Capon., Guidone Cavassole, Lanceloto d'Angoyssole et Johanne de Vantiduno, pro se et aliis campsoribus de Placencia, 3,500 l. Tur. 2,800 » »
XXX^a^ die Augusti.

331. De dicto Bone Gayne Lombardo 500 l. Tur.
400 » »
Par. tunc.

332. De societate Petrucie 1,000 l. Tur. 800 » »
tunc.

333. De societate Clarencium de Pistorio 2,000 l. Tur.
1,600 » »
tunc.

334. De Lappo Piti, de societate Scale, 800 l. Tur.
640 » »
ultima die Augusti.

335. De societate Spine de Florencia, per Renuchium Hugonem, 2,000 l. Tur. 1,600 » »
IIII^a^ die Septembris.

336. De Adam Halot, per Bartholomeum Blanc Baston, 1,017 l. 8 s. 6 d. Tur. tunc et alias 813 18 10

337. De villis Attrebati et Corbeye, per Galterum Loth et Thomam Rustici procuratores Bichii et Mouscheti, 9,547 l. 10 s. Tur. (partes apud magistros per cedulam); valent
7,638 » »
XXV^a^ die Septembris.

338. De villa et castellania Pissiaci, per Hugonem de Passu, 1,060 l. prima die Octobris, et XX^a^ die Octobris 405 l., et ultima die Novembris 99 l. Summa 1,564 » »

339. De Roberto et Baldo Crispini fratribus de Atrebato 7,300 l. VI^a^ die Octobris, et XVI^a^ die Octobris 863 l., et XXI^a^ die Octobris 1,830 l. Summa 9,993 » »

340. De villa et castellania Pontisare, per Guillelmum de Ruella, 1,800 l. XVIII^a^ die Octobris, et XVII^a^ die Novembris 700 l., et ultima die Novembris 135 l. 2 s. 6 d., et per Johannem Minerii, XXIII^a^ die Octobris, 2,600 l., et XVII^a^ die Novembris 450 l., et ultima die Novembris 39 l. Summa
5,724 2 6

341. De Vernone et castellania ibidem, per Guillelmum d'Espovilla, 100 l. Tur. 80 » »
VII^a^ die Novembris.

Summa totalis, ut prius 41,329 4 4 P.

De centesima 15,708 2 4 P.

videlicet :

342. De prepositura Sancti Quintini, per Renaudum du Cavech, pro magistro Henrrico de Gauchi, 106 s. XXV^a^ die Junii, et XXI^a^ die Octobris 60 l. Summa 65 6 »

343. De prepositura Montis Desiderii, per Egidium de Lauduno quondam prepositum ibidem, 120 l. 13 s. XI^a^ die Julii, et X^a^ die Octobris 38 l. 15 s. Summa 159 8 »

344. De ballivia Rothomagensi, per ballivum, 592 l. 11 s. 4 d. Tur. 474 » 13
XVI^a^ die Julii.

345. De ballivia Bituricensi, per Petrum Lombardum receptorem ibidem 248 8 10
III^a^ die Augusti.

346. De Balneolis Sancti Eblandi 7 10 »
XVII^a^ die Septembris.

347. De vicecomitatu Cadomensi, per Johannem le Hanapier, 200 l. Tur. 160 » »
XVIII^a^ die Julii.

348. De ballivia Gisorcii, per Guillelmum d'Espovilla, 740 l. Tur. 592 » »
XXVII^a^ die Septembris.

349. De ballivia Ambianensi, per Galtherum Loth et Thomam Rustici procuratores Bichii et Mouscheti, 17,315 l. 10 s. 6 d. Tur. (partes apud magistros per cedulam) XXV^a^ die Septembris; valent 13,852 l. 8 s. 5 d.; et XXVI^a^ die Octobris, per magistrum Herricum de Gauchi, 149 l. Summa 14,000 28 5

Summa totalis, ut prius 15,708 2 4

De quinquagesima 116,810 8 4 P.

videlicet :

350. De parrochia de Meudon, de Sevre et de Villa d'Avray 42 » »

XXV^a^ die Junii in crastino Nativitatis beati Johannis.

351. De Arcolio 12 16 »

tunc.

352. De Lupicenis 17 » »

tunc.

353. De Sancto Clodoaldo 18 l. tunc, et XIX^a^ die Septembris 4 l. Summa 22 » »

354. De Fossis et de Bello Fonte 37 » »

tunc.

355. De Calvimontello 7 » »

tunc.

356. De Darenciaco » 75 »

XXVI^a^ die Junii.

357. De Burgello 7 » »

tunc.

358. De Croissiaco » 40 »

tunc.

359. De S. Marcello, Laorcenis et Murellis 14 » »

tunc.

360. De Haubervillari et Capella 50 10 »

tunc.

361. De Crepicordio et Curia Nova 12 » »

tunc.

362. De villa Sancti Dionisii, per Johannem de Marolio et Stephanum de Solario 160 l., et per Egidium Rigot et Nicholaum de Medunta 100 l., et per Johannem Patart et Henrricum de Vaudernant 36 l., tunc totum. Summa 296 » »

363. De Espiers 20 » »

XXVII^a^ die Junii.

364. De Corbolio 48 » »

tunc.

365. De Royssiaco 16 l. tunc, et XIX^a^ die Septembris 8 l. Summa 24 » »

366. De Fraxinis juxta Burgum Regine et Villa Millan » 60 »

tunc.

367. De Gonessa, Tilleyo et Vaudernant 23 » »
tunc.

368. De Cormeliis, Feritate, Montiniaco et Francovilla in dominio abbatis Sancti Dionisii 80 » »
XXVIII[a] die Junii.

369. De Balneolis Sancti Erblandi 36 l. tunc, et XVII[a] die Septembris 100 s. Summa 41 » »

370. De Allodiis Regis versus Pissiacum 17 » »
tunc.

371. De Orliaco 67 l. 10 s. XXIX[a] die Junii, et XXI[a] die Septembris 80 l. Summa 147 10 »

372. De Sorenis et de Puteaus cum pertinenciis 16 » »
ultima die Junii.

373. De Antoniaco et prepositura ibidem 52 l. 11 s. tunc, et XVIII[a] die Septembris 28 l. 10 s. Summa 80 21 »

374. De Villa Picta 8 » »
tunc.

375. De Laiaco et Civilliaco 19 12 »
tunc.

376. De Puteolis, Castaneto et Jaygniaco 7 » »
tunc.

377. De Bouconval » 45 »
tunc.

378. De Jassignioc 8 8 »
tunc.

379. De Maciaco 32 » »
prima die Julii.

380. De Argentolio 110 » »
II[a] die Julii.

381. De Gargiis, Ermonovilla, Bonolio, Setayns et Dugniaco 6 » »
tunc.

382. De Monciaco Novo 6 » »
tunc.

383. De Petra Ficta et Sancto Leodegario 24 » »
tunc.

384. De Longo Piro et Monciaco Veteri 6 » »
tunc.

385. De Vemarç 10 » »
tunc.

386. De Malliaco la Vile 16 » »
tunc.

387. De Parisius in parrochia Sanctorum Lupi et Egidii 60 » »
IIa die Julii.

388. De Rungiaco 8 4 »
IIIa die Julii.

389. De Villa Nova Regis 18 » »
IIIIa die Julii.

390: De Villaribus super Briacum 11 14 »
tunc.

391. De Villari le Bel 30 » »
tunc.

392. De Chavenolio versus Pissiacum 11 5 »
tunc.

393. De Sancto Leodegario in Laya et de Hanemont 13 » »
tunc.

394. De Pentino et parrochia ibidem 19 4 »
tunc.

395. De Vitriaco, Yvriaco, Thioys, Grignon et Choysi 116 » »
tunc.

396. De Sercellis 60 » »
VIIa die Julii.

397. De Lusarchiis 40 » »
tunc.

398. De Sancto Germano in Laya 40 » »
tunc.

399. De Cauda, Pontaz et Amboysa 20 » »
tunc.

400. De Jablines 9 12 »
XIIa die Julii.

401. De Marolio et Stagno subtus Marliacum Castrum et de Fourqueus 49 2 »
tunc.

402. De Monte Martirum, Clignencourt et quadam parte Villete Sancti Lazari 23 » »
XVIIa die Julii.

403. De Pissiaco et parrochia ibidem, Mesnilio, Quarreriis et quadam parte Archeriarum 50 » »
XIX^a^ die Julii.

404. De Mesnilio Alberici 22 » »
XX^a^ die Julii.

405. De Mesnilio Domine Rancie 16 » »
tunc.

406. De Ferreriis juxta Latiniacum super Maternam » 100 »
XXI^a^ die Julii.

407. De Capella versus Sanctum Dionisium 23 l. XXVI^a^ die Julii, et XXIIII^a^ die Septembris 13 l., et ultima die Octobris 7 l. Summa 43 » »

408. De villa Sancti Germani de Pratis, Vanvis et Yssiaco 40 » »
ultima die Julii.

409. De Yverniaco » 115 2
prima die Septembris.

410. De Ruolio juxta Feritatem Ancoul 4 16 »
tunc.

411. De Feritate Ancoul 48 l. tunc, et XXV^a^ die Septembris 80 l. Summa 128 » »

412. De Vinantes » 60 »
II^a^ die Septembris.

413. De Juliaco 8 » »
tunc.

414. De Sancto Maximo et Vinolio 40 l. tunc, et XIX^a^ die Septembris 14 l. 8 s. Summa 54 8 »

415. De Montigyer et parrochia ibidem » 64 1
tunc.

416. De Nantolheto » 68 »
tunc.

417. De parrochia Ayssone et villa Corbolii in eadem parrochia 52 » »
IIII^a^ die Septembris.

418. De Palaciolo et Champlant 11 2 »
XIII^a^ die Septembris.

419. De Charrona » 107 3
XIIII^a^ die Septembris.

420. De Marliaco Castro 40 10 »
XV[a] die Septembris.

421. De Castaneto et Alneto versus Burgum Regine
32 » »
XVII[a] die Septembris.

422. De Ceaus le Grant et Ceaus le Petit et Plesseyo
» 60 »
XVIII[a] die Septembris.

423. De Fossatis et Varenna 22 » »
tunc.

424. De Villa Nova subtus Domnum Martinum 12 » »
XIX[a] die Septembris.

425. De Campiniaco versus Fossata 13 » »
tunc.

426. De Fontaneto versus Vicennas 8 » »
XX[a] die Septembris.

427. De Germiniaco 9 12 »
XXII[a] die Septembris.

428. De Triaco le Port et Danciaco 7 l. 5 s. 4 d., et de quodam vico de Triaco qui est ad usus Campanie 104 s. 9 d. tunc.
Summa 12 10 1

429. De Iciaco et Changiaco 28 16 »
tunc.

430. De Limolio et parrochia ibidem » 50 »
tunc.

431. De Compenso et Condeto 6 » »
XXIII[a] die Septembris.

432. De Varetes 20 16 »
XXVII[a] die Septembris.

433. De Thius subtus Domnum Martinum 14 10 »
ultima die Septembris.

434. De Christolio 30 » »
XVIII[a] die Octobris.

435. De Kala 23 » »
XXII[a] die Octobris.

436. De Armenteriis prope Meldis 15 4 »
XXVI[a] die Octobris.

437. De Malo Regardo 14 » »
tunc.

438. De Domunculis 44 8 »
XXVIII^a die Octobris.

439. De Mitriaco, Moyriaco et Villa ad Asinos 40 » »
tunc.

440. De Joyaco super Morayn 16 » »
tunc.

441. De Phauresmouster in Bria cum pertinenciis
34 » »
tunc.

442. De Cella in Bria, Villari Templi et Ramato Villari
19 4 »
tunc.

443. De Villari super Morayn 10 » »
III^a die Novembris.

444. De Villa Nova Sancti Georgii 6 10 »
tunc.

445. De ballivia Silvanectensi, per Guillelmum de Sancto Vincencio, 2,357 l. VI^a die Julii, et XXVI^a die Augusti 152 l. 7 s. 1 d., et XXVIII^a die Octobris in duabus partibus 1,573 l. 4 s. 11 d. Summa 4,080 52 »

446. De ballivia Viromandensi, per Renaudum du Cavech, 2,158 l. XXV^a die Junii, et XXX^a die Julii, per eundem Renaudum, 1,900 l. 78 s., et IX^a die Augusti, per eundem Renaudum, 300 l., et XXI^a die Octobris, per eundem Renaudum, 1,144 l. 12 d. — In prepositura Montis Desiderii, per Gilibertum Boyvin, 102 l. XXIX^a die Julii, et X^a die Octobris, per eundem Gilibertum, 78 l. 5 s. — In prepositura Lauduni, per Herricum Liziardi, 480 l. XXVI^a die Julii, pro Goberto Sarraceni, et VI^a die Augusti 798 l., per Odardum Sarraceni, et XVII^a die Augusti, per eundem Odardum, 420 l., et III^a die Novembris, per eundem Odardum, 942 l. — Summa 8,326 4 »

447. De ballivia Ambianensi, per Arnulphum de Cambio, pro Symone de Croyaco, 635 l. XXIX^a die Julii, et II^a die Septembris 1,108 l. Summa 1,743 » »

448. De senescallia Pontivi, per Jacobum Mayngot
140 » »
II^a die Augusti.

449. De ballivia Senonensi, per Theobaldum Armigeri, 2,260 l. X^a die Julii, et XIX^a die Septembris 1,742 l. 2 s., et XXII^a die Novembris 1,626 l. 10 s. 10 d., XXIII^a die Novembris 4,440 l. 4 s. 9 d. Summa 10,068 17 7

450. De ballivia Aurelianensi, per Egidium Cassine, 15,758 l. 15 s. 5 d. XXV^a^ die Septembris, et XVII^a^ die Octobris 845 l. 4 d. Summa 16,600 75 9

451. De ballivia Biturícensi, per Petrum Lombardum receptorem ibidem, 5,068 l. XV^a^ die Julii, et XXVIII^a^ die Julii 825 l. 15 s., et III^a^ die Augusti 9,348 l. 16 s. 2 d. Summa 15,242 11 2

452. De ballivia Rothomagensi, per ballivum Renaudum Barbou juniorem, 21,677 l. 13 s. 9 d. Tur. XVI^a^ die Julii. Valent 17,342 3 »

453. De ballivia Cadomensi, per Johannem le Hanapier, 5,000 l. Tur. XI^a^ die Julii, et XVIII^a^ die Julii 10,406 l. 8 s. 1 d. Tur., et prima die Septembris 140 l. Tur., et VII^a^ die Novembris 180 l. 29 s. 2 d. Tur. Summa 15,727 l. 17 s. 3 d. Tur. Valent 12,580 45 10

454. De ballivia Gisorcii, per Guillelmum d'Espovilla receptorem, 2,020 l. XVIII^a^ die Julii, et II^a^ die Augusti 2,000 l., et X^a^ die Septembris 62 l., et VI^a^ die Octobris 3,200 l. Summa 7,280 40 »

455. De ballivia Arvernie, per Girardum Chauchat receptorem ibidem, 20,512 l. 17 s. 2 d. Tur. XIII^a^ die Novembris. Valent 16,410 5 9

456. De senescallia Pictavensi, per Petrum de Melet receptorem ibidem, 5,307 l. 15 s. 10 d. Tur. XXVI^a^ die Novembris. Valent 4,246 4 8

Summa quinquagesime, ut prius 116,810 8 4 P.

---

457. Heredes Rooniaci, pro feodo Locharum, pro toto, 600 l., et pro feodo Alenconis, pro toto, 100 l. Summa 700 » » P.

videlicet :

458. Cambellanus de Tanquarvilla, dominus Robertus, ratione uxoris sue 540 » »

459. Guillelmus d'Erneval, similiter ratione uxoris sue Ydonie 80 » »

460. Dominus Chambleii Petrus miles, similiter ratione uxoris sue domine Ysabelle 80 » »

Summa ut prius.

INDEX

Abréviations : B., Beatus, Beata. — Cf., confer. — Comm., commune. — S., Saint, Sanctus, Sancta, etc. — S.-et-M., Seine-et-Marne. — S.-et-O., Seine-et-Oise. — V., voyez.

Chaque localité fait en général l'objet de deux articles, l'un au nom employé dans le texte, l'autre (ordinairement plus détaillé) au nom usité aujourd'hui ; quand ces deux articles devraient se suivre immédiatement, le premier est omis. Les noms de lieux qui sont précédés en français de l'article *le, la, les,* sont classés alphabétiquement au mot suivant.

Pour le groupement géographique des noms de lieux qui figurent à cet index, v. les mots Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas.

Les noms d'hommes et de choses n'ont été portés dans l'index, en général, que sous la forme latine employée dans le texte du compte.

Pour le groupement chronologique des dates exprimées dans le compte, v. les mots Februarius, Martius, Maius, Junius, Julius, Augustus, September, October, November, December.

Aasiez (Stephanus li), 161.

Abbas S. Crispini Majoris Suessionensis, 53 ; S. Dionisii, 368 ; de Ferreriis, 77 ; S. Fusciani in Bosco, 30 ; S. Genovefe Parisiensis, 76, 77 ; S. Germani de Pratis, 16 ; Joyaci, Henrricus, thesaurarius, 232, 260. — Abbas et conventus de Britholio, 29 ; S. Johannis in Vineis Suessionensis, 26 ; S. Medardi Suessionensis, 25 ; S. Yllidii Claromontensis, 32.

Abbatia Clare Vallis, 19 ; S. Eligii Noviomensis, 206.

Abbatissa B. Marie Suessionensis, 54 ; Gerciaci, 136.

Accurrii (Johannes) et pater, 48.

Achères (S.-et-O.), Archerie, 403.

Acquisita, 20, 26, 28, 29.

Ada Wagnon de Lauduno, 23.

Adam Bouchart, 169 ; de Cardineto, 36 ; Halot, 90, 129, 336.

Adamville ou la Varenne (Seine, comm. de S.-Maur-les-Fossés), Varenna, 423.

[Ademarus de Cros] episcopus Claromontensis, 32.
Ægidius, v. Egidius, Giletus.
Aelis de Baayllon, 316; dicta Faceta de Lauduno, 40.
Agde (Hérault) : Agatensis episcopus [Raimundus], 15.
Aisne, v. Ambleny, Chauny, Laon, Laversine, Marle, Ribemont, S.-Quentin, Soissons, Suzy.
Alani (Baldoinus), 200.
Alberici (Mesnilium), le Mesnil-Aubry, 404.
Albericus filius Aelidis dicte Facete de Lauduno, 40.
Albi (Cerdi) de Florencia, 324.
Albinus (S.) [1er mars], 203.
Alençon (Orne) : feodum Alenconis, 137, 457-460.
Alesie (Feritas), la Ferté-Alais, 143.
Alluets-le-Roi [les] (S.-et-O.), Allodia Regis versus Pissiacum, 370.
Alnetum versus Burgum Regine, Aulnay, 421.
Alpicius Dyan, 328.
Alta justicia de Salis, 113.
Altare S. Michaelis in ecclesia de Chambleio, 152.
Ambianensis, d'Amiens, 4, 30, 98, 349, 447.
Ambiani, Amiens, 283. — De Ambianis (Leonardus le Sec), 30, 33.
Ambleny[1] (Aisne), Ambliniacum, 114.
Amboysa, Ormesson, 399.
Amelius de Villari, dominus de Salis, 113.
Ami Diu (Juliana), 105.
Amiens (Somme), Ambiani, 283. — Ambianensis ballivia, 4, 98, 349, 447, cf. 283-286; capellani B. Marie, 30. — De Ambianis (Leonardus le Sec), 30, 33.
Amortisationes, 19, 25, 30.
Ancinade, S.-Amans-de-Lursinade (?), 108.
Ancoul (Feritas), la Ferté-sous-Jouarre, 410, 411.
Andelot (Haute-Marne), 110.
Anglais (les), Anglici, 33. — Cf. Winchester, 35.
Angoyssole (Lancelotus d'), 330.
Ansellus de Castaneto, 123.
Antelinus de Varignies, 225.
Autony (Seine), Antoniacum, 373.
Apelot (Egidius, Stephanus) de Giemo, 209.
Aquila, 187.
Aquis (Johannes de), 22, 70.
Aragon (l'), Aragonia, 76-78.
Archerie, Achères, 403.
Archidiaconus Aurelianensis, Johannes, 240; Brugensis, Stephanus de Susi, 236.
Arcolium, Arcueil, 351.
Arcuarius (Symon), 120.
Arcueil (Seine), Arcolium, 351.
Argenteuil (S.-et-O.), Argentolium, 380. — De Argentolio (Johannes Majoris), 230, 231.
Argentum, 15, 17, 88, 191.
Argi (Mons), Montargis, 184, 313.
Armariolorum opera, 258.
Armentières (S.-et-M.), Armenterie prope Meldis, 436.
Armigeri : Guiardus de Herbovilla, 31; Johannes de Mornayo,

1. En juillet 1296, le roi vendit au chapitre de Soissons ses domaines d'Ambleny et de Chelles, pour 4,250 livres de petits tournois. (Cartulaire du chapitre, aux archives de l'Aisne, fol. 7. — Communication de M. Matton, archiviste de l'Aisne.)

22. — Armigeri (Theobaldus), 20, 101, 238-240, 243, 449.
Arnaldi (Campus), Camparnaud, 108.
Arnouville-lez-Gonesse (S.-et-O.), Ermonovilla, 381.
Arnulphus de Cambio, 447; Merlini, 234.
Arras (Pas-de-Calais), villa Attrebati, 337. — De Atrebato, Attrebato (Jacobus Louchart), 65, 249, 253, 256; (Johannes), 213, 214; (Robertus et Baldus Crispini), 339.
Arrode (Johannes), 252.
Artois : Attrebatensis comes [Robertus], 120.
Arvernia, Auvergne, 81-83, 118, 126, 455.
Ascensio [MCC]XCV° [12 mai], 119; [MCC]XCVI° [3 mai], 119, 123, 125-127, 191.
Asinos (Villa ad), la Villette-aux-Aulnes, 439.
Asnières-sur-Oise (S.-et-O.), Asnerie, 270. — V. Royaumont.
Assisia terre Ludovici fratris regis, 225.
Assumptio B. Marie [15 août], 190.
Atrebato (de), v. Arras.
Attiliator : Guillelmus, 184.
Attrebatensis, d'Artois : comes, 120.
Attrebatum, de Attrebato, v. Arras.
Aube, v. Clairvaux, Troyes.
Aubervilliers ou les Vertus (Seine), Haubervillare, 360.
Aude, v. Carcassonne.
Augustus, 203, 318, 320-334, 345, 445, 446, 451; v. Assumptio.
Aula (Renaudus de), 167.
Aulnay (Seine, comm. de Châtenay), Alnetum versus Burgum Regine, 421.
Auppegard (Seine-Inférieure). — D'Aupegart (Vietus), Judeus, 97, 105.
Aurelianensis, d'Orléans : archidiaconus, Johannes, 240; ballivia, 6, 103, 123, 450, cf. 304-315; partes Aurelianenses, 226.
Aurelianum, Orléans, 56, 304. — De Aureliano (Egidius), 217.
Aurifaber : Guillelmus, 17, 191.
Aurum, 72, 73, 191.
Austur, 15.
Auvergne : Arvernie ballivia, 81, 126, 455; ballivus, Johannes de Tria, 126; receptor, Girardus Chauchat, 81-83, 118, 455.
Avena, 55-59.
Avray (Villa d'), Ville-d'Avray, 350.
Ayssona, Essonnes, 417.
Baayllon (Aelis de), 316.
Bagneux (Seine), Balneoli S. Eblandi, S. Erblandi, 346, 369.
Bailleul-sur-Thérain (Oise), v. Froidmont.
Baillolio (Symon de), 177.
Bailly-Romainvilliers (S.-et-M.), v. Romainvilliers.
Baldoinus Alani, 200; Poutrel, 84, 93.
Baldus Crispini de Atrebato, 339.
Ballistarii equi, 46.
Ballivie, 1-8 : Ambianensis, 4, 98, 349, 447, cf. 283-286; Arvernie, 81, 126, 455; Aurelianensis, 6, 103, 123, 450, cf. 304-315; Bituricensis, 7, 24, 96, 213, 214, 244-246, 345, 451; Cadomensis, 95, 453; Caleti, 99; Calvi Montis, 121; Campanie, 102; Constanciencis, 95; Gisorcii, 348, 454; Parisiensis, 1, cf. 261-266; Rothomagensis, 93, 344, 452; Senonensis, 5, 20, 101, 238-243, 449, cf. 287-303; Silvanectensis, 2, 228-231, 327, 445, cf.

267-275; Trecensis, 121, 122; Turonensis, 8, 104, 200, 201; Viromandensis, 3, 28, 42, 43, 97, 198, 446, cf. 234, 276-282; Vitriaci, 121, 122.
Ballivus Arvernie, Johannes de Tria, 126; Cadomensis, Guillelmus de Hangesto junior, 130, 220; Caleti, Adam Halot, 90, 129, 336; Constanciensis, 131; Masticonensis, Johannes de Chintrellis, 216; Rothomagensis, Renaudus Barbou junior, 85-92, 107, 128, 319, 344, 452; Vernolii, 132.
Balneoli S. Eblandi, S. Erblandi, Bagneux, 346, 369.
Barbou (Renaudus) junior, ballivus Rothomagensis, 107, 452, cf. 85-92, 128, 319, 344; vetus, senior, 107, 165.
Bardi de Florencia, 323.
Barillarius: Girardus, 235.
Bartholomeus Blanc Baston, 99, 336.
Bassa justicia, 108.
Bassigny (le). — Nogentum in Bassigneyo, Nogent-Haute-Marne, 193, 194.
Baston (Barth. Blanc), 99, 336.
Beatrix soror thesaurarii Huberti, 163.
Beatus Johannes, B. Maria, v. Johannes, Maria.
Beaucaire (Gard), Bellicadrum, 219 : Bellicadri senescalcia, 78-80, 199.
Beaumont-sur-Oise (S.-et-O.), Bellus Mons, 270. — Cf. 243.
Beauquesne (Somme), Bella Quercus, 284.
Beauvoisis (le). — Villa Nova Regis in Belvacinio, la Villeneuve-le-Roi, 277.
Becucii (Guillelmus Petri), 112.
Beguine, 204.
Bel (Villare le), Villiers-le-Bel, 391.
Bele (Renerus de la), 39.
Belgique, v. Bruges, Flandre, Tournai.
Bella Quercus, Beauquesne, 284.
Bellefontaine (S.-et-O.), Bellus Fons, 354.
Bellicadrum, Beaucaire, 78-80, 199, 219.
Bellus Fons, Bellefontaine, 354; Mons, Beaumont-sur-Oise, 270. — De Bello Monte (Petrus), 243.
Belvacinium, le Beauvoisis, 277.
Bernardus Carbonel, 75; Rascassol, 75; Remundi, 75.
Béthisy-S.-Pierre (Oise), Bestisiacum, 273.
Bethléem (Nièvre, comm. de Clamecy) : episcopus de Bethleem, dominus Hugo, 159.
Betinus Caucinel, Caucinelli, 72, 166.
Bichius, 89, 216, 337, 349.
Bien Fayte (Stephanus de), 145, 168.
Bindus Escarche, 324.
Bituricensis, de Bourges, 7, 24, 96, 118, 197, 213, 214, 244-246, 345, 451.
Blanc Baston (Barth.), 99, 336.
Blangi (Salomo de), 99.
Blasius (S.) in capella regis Parisius, 140.
Boel (Symon), 229, 231.
Boiscommun (Loiret), Boscus Communis, 310.
Bona capta in navibus Anglicorum, 33; episcopi Vincestrie, 35.
Bona Villa, Bonneville-sur-Touques, 86.
Bone Gayne, Lombardus, 331.
Bonin (Monsterolium), Montreuil-Bonnin, 75.

Bonneuil (S.-et-O.), Bonolium, 381.
Bonneville-sur-Touques (Calvados), Bona Villa, 86.
Bonolium, Bonneuil, 381.
Boscagio (Loretum in), Lorrez-le-Bocage, 295.
Bosci, 168, 169, 192, 208.
Bosco (S. Fuscianus in), S.-Fuscien, 30.
Boscus Communis, Boiscommun, 310.
Bouchart (Adam), 169.
Bouqueval (S.-et-O.), Bouconval, 377.
Bourges (Cher) : Bituricensis ballivia, 7, 24, 96, 213, 214, 244-246, 345, 451 ; receptor, Petrus Lombardus, 24, 96, 118, 197, 213, 214, 244-246, 345, 451.
Bourget [le] (Seine), Burgellum, 357.
Bourg-la-Reine (Seine), Burgus Regine, 366, 421.
Bourgneuf (Loiret, comm. de Loury ? cf. *Rec. des hist. de Fr.*, XXII, 572, n. 1), Burgus Novus, 309.
Bourgogne (la), Burgundia, 218.
Bouroudi (Richardus), 116.
Bovilla (Johannes de), 168.
Boyvin (Gilibertus), 446.
Bretagne : via Britannie, 193-196.
Breteuil-sur-Noye (Oise) : abbas et conventus de Britholio, 29.
Breviarium, 203.
Bria, la Brie, 441, 442.
Briacum, Bry-sur-Marne, 390.
Brie (la), Bria, 441, 442.
Britannia, la Bretagne, 193-196.
Britholium, Breteuil-sur-Noye, 29.
Britonis (Johannes), 169.
Bruges (Belgique) : Brugensis archidiaconus, Stephanus de Susi, 236.
Brulhi, Brulheyo (Radulphus de), 11, 190.
Bry-sur-Marne (Seine). — Villaria super Briacum, Villiers-sur-Marne, 390.
Burellum, 233.
Burgellum, le Bourget, 357.
Burgenses Rothomagi, 319.
Burgundia, la Bourgogne, 218.
Burgus Novus, Bourgneuf, 309 ; Regine, Bourg-la-Reine, 366, 421.
Busta monete, 73.
Buticularius : Guido, comes S. Pauli, 247.
Butin (Johannes), 172.
Caen (Calvados) : Cadomensis ballivia, 95, 453; ballivus, Guillelmus de Hangesto junior, 130, 220; vicecomitatus, 347.
Caillet (Nicholaus), 198.
Calceya (Johannes de), 170.
Caletum, v. Caux.
Calniacum, Chauny, 281.
Calvados, v. Bonneville-sur-Touques, Caen, Honfleur, Lisieux, Touques.
Calvimontellum, Chaumontel, 355.
Calvus Mons, Chaumont-en-Bassigny, 121; Chaumont-en-Vexin, 268.
Cambellanus de Tanquarvilla, Robertus, 458.
Cambio (Arnulphus de), 447.
Cambium monete, 88.
Cambrai (Nord) : Cameracensis electio, 236.
Camera denariorum, 37, 233.
Camera (Stephanus de), 183.
Cameracensis, de Cambrai, 236.
Campania, la Champagne, 102, 109, 121, 122, 428.
Camparnaud (Tarn-et-Garonne, comm. de la Française), Campus Arnaldi, 108.

Campiniacum versus Fossata, Champigny-sur-Marne, 425.
Campsores de Placencia, 330.
Campus Arnaldi, Camparnaud, 108.
Candelosa [MCC]XCV° [2 févr.], 119.
Canes, 171.
Canonici, 138: Galterus, 202-205; Robertus Regis, 241, 242.
Cantor Milliaci : Guillelmus, 197, 244, 246.
Cantus Lupi, Chanteloup, 21.
Capella regis Parisius, la Sainte-Chapelle, 138-140, 202-205, 207, 223; Vicennarum, 202. — Capella : la Chapelle-la-Reine, 300; la Chapelle-Saint-Denis, 360, 407. — De Capella (Galterus), 38, 251.
Capellania Odonis capellani Vicennarum, 139; capellanie in ecclesia S. Dionisii, 147.
Capellanus altaris S. Michaelis in ecclesia de Chambleio, 152; S. Blasii, 140; S. Clementis in capella regis inferiori, 139; episcopi Dolensis, Philippus, 208; S. Germani in Laya, 149; Ruphi de Sulhi, Egidius, 120; Vicennarum, Odo, 139. — Capellani B. Marie Ambianensis, 30.
Capitulum V[er]nonense, 151; et decanus Suessionenses, 114.
Capon. (Girardus), 330.
Caprosia, Chevreuse. — De Caprosia (Johannes), 164.
Carbonel (Bernardus), 75.
Carcassonne (Aude) : senescalcia Carcassonensis, 127.
Cardonnois [le] (Somme). — De Cardineto (Adam), 36.
Carnoto, Chartres (Gabriel de), 107.
Carreriis (Guarinus de), 52.
Carrières-sous-Bois (S.-et-O., comm. du Mesnil-le-Roi), Quarrerie, 403.
Cassine (Egidius), 103, 450.
Castanetum : Châtenay (Seine), 421; (S.-et-O.), 376. — De Castaneto (Ansellus), 123.
Castellania Corbolii, 318; Pissiaci, 338; Pontisare, 340; Vernonis, 341.
Castellanus Nigelle : Johannes, 225.
Castellatum, le Châtelet-en-Brie, 302.
Castellum Bone Ville, 86.
Castrum Forte, Châteaufort, 264; (Marliacum), Marly-le-Roi, 401, 420; Nantonis, Château-Landon, 303; Novum, Châteauneuf-sur-Loire, 305.
Cathalanum, Châlons-sur-Marne, 115. — De Cathalano (Johannes Richomme), 322.
Caturcinum, le Quercy, 108.
Caucinel, Caucinelli (Betinus), 72, 166; (Sornatus), 75.
Cauda, la Queue-en-Brie, 399.
Caux [le pays de] (Seine-Inférieure) : Caleti ballivia, 99; ballivus, Adam Halot, 90, 129, 336.
Cavassole (Guido), 330.
Cavech (Renaudus du), 21, 42, 97, 316, 342, 446.
Caverne versus Latiniacum, Gouvernes, 21.
Ceaus le Grant et Ceaus le Petit, Sceaux, 422.
Ceci Parisienses, 150.
Cedula, 337, 349.
Celle-sur-Morin [la] (S.-et-M.), Cella in Bria, 442.
Cenomania, le Maine, 116.
Centesima, 68, 201, 213, 226, 342-349.
Cepoy (Loiret), Cepeyum, 314.
Cerdi Albi de Florencia, 324; Nigri, 325.

Chaintreaux (S.-et-M.). — De Chintrellis (Johannes), ballivus Masticonensis, 216.
Châlons-sur-Marne (Marne), Cathalanum, 115. — De Cathalano (Johannes Richomme), 322.
Chambly (Oise) : dominus Chambleii, Petrus, miles, 71, 460 ; ecclesia B. Marie de Chambleio, 152. — De Chambli, de Chambleio (Johannes), 144 ; (Petrus), pater, 45 ; (Petrus), miles, dominus de Viermes, 148.
Champagne (la), Campania, 102, 109, 121, 122, 428.
Champigny-sur-Marne (Seine), Campiniacum versus Fossata, 425.
Champlan (S.-et-O.), Champlant, 418.
Changis (S.-et-M.), Changiacum, 429.
Chanteloup (S.-et-M.), Cantus Lupi, 21.
Chapelle-la-Reine [la] (S.-et-M.), Capella, 300.
Chapelle-S.-Denis [la] (Paris), Capella, 360, 407.
Charonne (Paris), Charrona, 419.
Chartres (Eure-et-Loir). — De Carnoto (Gabriel Judeus), 107.
Châteaufort (S.-et-O.), Castrum Forte, 264.
Château-Landon (S.-et-M.), Castrum Nantonis, 303.
Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), Castrum Novum, 305.
Châtelet-en-Brie [le] (S.-et-M.), Castellatum, 302.
Châtenay (Seine), Castanetum, 421 ; (S.-et-O.), 376. — De Castaneto (Ansellus), 123.
Chauchat (Girardus), 81-83, 118, 455.
Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne) : ballivia Calvi Montis, 121.
Chaumont-en-Vexin (Oise), Calvus Mons, 268.
Chaumontel (S.-et-O.), Calvimontellum, 355.
Chauny (Aisne), Calniacum, 281.
Chavenay (S.-et-O.), Chavenolium versus Pissiacum, 392.
Checiacum, Chessy, 21.
Chelles (Oise [1]), Kala, 114 ; (S.-et-M.), 435.
Chenoise (S.-et-M.), v. Jouy-l'Abbaye.
Cher, v. Bourges, Massay, Vierzon.
Chéroy (Yonne), Chesayum, 292.
Chesa (prior de) : Petrus de Paredo, 227.
Chesayum, Chéroy, 292.
Chessy (S.-et-M.), Checiacum, 21.
Chevalier (Petrus), 196.
Chevilly (Seine), Civilliacum, 375.
Chevreuse (S.-et-O.). — De Caprosia (Johannes), 164.
Chevri (Johannes de), 18.
Chintrelli, Chaintreaux. — De Chintrellis (Johannes), 216.
Choisy-au-Bac (Oise), Chosiacum, 275.
Choisy-le-Roi (Seine), Choysi, 395.
Christolium, Créteil, 434.
Ciphi, 191.
Cirilli (Petrus de), 12-14.
Civilliacum, Chevilly, 375.
Clairvaux-sur-Aube (Aube), Clara Vallis, 19.
Clamecy (Nièvre), v. Bethléem.
Clara Vallis, Clairvaux-sur-Aube, 19.
Clarencium (societas) de Pistorio, 333.
Claromontensis, de Clermont-Ferrand, 32, 82.

1. V. ci-dessus, Ambleny.

Claves, 258.
Clemens (S.) in capella regis inferiori, 139.
Clericus (Daniel), 100, 106.
Clericus, 256; monetarum, Renaudus de Aula, 167. — Clerici compotorum, 185. — Jacobus de Luceto, 178; Johannes de Hospitali, 91, 120; Johannes de Lillariis, 179, 189; Radulphus de Medonta, 44.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme): Claromontensis diocesis, 82; episcopus, 32; S. Yllidius, 32. — Cf. Montferrand, 75.
Clersens (Johannes), 65, 176, 188, 249-256.
Clignancourt (Paris), Clignencourt, 402.
Clodoaldus (S.), S.-Cloud, 353.
Cluny (Saône-et-Loire) : Cluniacensis ordo, 81.
Cocatriz (Gauffridus, Gaufridus), 61-64, 250.
Codreyo (Michael de), 198.
Colinus lotrarius, 173.
Collector subventionis personarum ecclesie : Guillelmus Vassal, 84.
Comes Attrebatensis [Robertus], 120; Drocensis [Johannes], 71; Guellensis [Renaudus], 119; S. Pauli, dominus Guido, 247.
Communia Pictavensis, 120.
Communis (Boscus), Boiscommun, 310.
Compans (S.-et-M.), Compensum, 431.
Compiègne (Oise), Compendium, 272. — De Compendio (Johannes Wuyde Rue), 259.
Compositio, 32, 108.
Compotus ballivi Rothomagensis, 128, 319; Bichii, 216; Johannis de Lillariis, 189; Michaelis de Codreyo et Nicholai Caillet, 198; Petri Genciani, 55; Radulphi de Brulhi, 11; receptorum Campanie, 121; Roberti de Freauvilla et Philippi le Mastin, 199. — Compotorum clerici, 185. — Compoti Omnium Sanctorum, 206, 258, p. 257.
Computandum (burellum ad), 233; (via ad) de decima, 210; de garnisionibus, 91.
Conches (S.-et-M.), Conche, 21.
Condeto (Petrus de), 174.
Condetum, près Compans (S.-et-M.)? 431.
Confirmatio, 32, 113.
Congregatio cecorum Parisiensis, 150.
Constanciensis, de Coutances : ballivia, 95; ballivus, 131.
Conventiones, 117.
Conventus, v. Abbas.
Conversi, 204, 205.
Conversus (Philippus), 115.
Coquerel (Petrus de), 33.
Coquina regis, 217.
Corbeil (S.-et-O.), Corbolium, 265, 318, 364, 417. — De Corbolio (Johannes le Paylle), 106; (Theobaldus), 162.
Corbie (Somme), villa Corbeye, 337.
Corbolium, de Corbolio, v. Corbeil.
Coria capta, 41.
Cormeilles-en-Parisis (S.-et-O.), Cormelie, 368.
Courcy-aux-Loges (Loiret), Curciacum, 307.
Courneuve [la] (Seine), Curia Nova, 361.
Cousturier (Guillelmus, Johannes le), 214.
Coutances (Manche) : Constanciensis ballivia, 95; ballivus, 131.
Creatio episcopi Agatensis, 15.
Creditores marinariorum, 87.
Crementum vadiorum, 170.
Crepicordium, Crèvecœur, 361.

Créteil (Seine), Christolium, 434.
Crèvecœur (Seine, comm. de la Courneuve), Crepicordium, 361.
Crispini (Baldus, Robertus) de Atrebato, 339.
Crispinus (S.) Major Suessionensis, S.-Crépin-le-Grand, à Soissons, 53.
Croissy (S.-et-O.), Croissiacum, 358.
[Cros (Ademarus de)] episcopus Claromontensis, 32.
Croyaco (Symon de), 447.
Curciacum, Courcy-aux-Loges, 307.
Curia Nova, la Courneuve, 361.— Curie magistri, 92; curie redditus equus, 210.
Custos Lauduni : Renerus de la Bele, 39.
Dammartin-en-Goële (S.-et-M.), Domnus Martinus, 424, 433. — De Domno Martino (Johannes), 120.
Dancy (S.-et-M., comm. de Trilport), Danciacum, 428.
Daniel Clericus, 100, 106.
Darenciacum, Drancy, 356.
Debita, 10, 12, 17, 31, 44, 45, 48, 70.
Decanus et capitulum Suessionenses, 114.
December, voy. Nativitas.
Decima, 16, 24, 43, 76-78, 80-82, 210.
Decimarii (Johannes), 166.
Deffectus, 46, 86.
Defuncti : Johannes de Aquis, 22, 70 ; Johannes de Caprosia, 164; Margarita regina, 106; Rogerus de Medunta, 10. — Missa de defunctis, 138. — Cf. Mortui.
Dei domus 141; filie, 222. — Ami Diu (Juliana), 105.
Denarii capti, 89, 90, 206; levati, 65; recepti, 118; recuperati, 87; redditi, 206, 216; soluti, 209; traditi, 36-38, 120, 188, 197, 228, 238-240, 252, 254, 259. — Denariorum camera, 37, 233; vectura, 256. — Denarius libre, de libra, 21, 115.
Deposito (denarii in), 206.
Desiderii (Mons), Montdidier, 206, 278, 343, 446.
Dicta Ami Diu (Juliana), 105; Faceta (Aelis), de Lauduno, 40.
Dictus Bone Gayne, Lombardus, 331 ; Vidaume, 328, 329.
Diem (per) : 6 d., 170 ; 1 s., 170; 1 s. 6 d., 170, 173; 2 s., 170, 172; 3 s., 167, 170; 4 s., 247, 248; 4 s. 6 d., 169; 5 s., 164; 6 s., 168, 177-179; 8 s. 10 d., 171; 10 s., 168; 16 s., 174, 175; 1 l. 5 s., 247; 3 l., 247.
Diocesis Claromontensis, 82 ; Lexoviensis, 85; Noviomensis, 43; Rothomagensis, 84.
Dionisius (S.), S.-Denis-sur-Seine, 362 : dominium abbatis S. Dionisii, 368; ecclesia S. Dionisii, 147. — Capella versus S. Dionisium, la Chapelle-Saint-Denis, 407, cf. 360. — De S. Dionisio (Johannes), senescallus Pictavensis, 118, 120.
Dionisius de Valenc., 155.
Diu (Juliana Ami), 105.
Dixmont (Yonne), Dymons, 296.
Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) : Dolensis episcopus [Theobaldus de Pouancé], 34, 208, 221.
Dolia vini, 64.
Dollot (Yonne), Dooletum, 293.
Domina Lucia de Gibelet, 186 ; Ysabella uxor Petri domini Chambleii, 460.
Domine Rancie (Mesnilium), le Ménil-Amelot, 405.
Dominica post S. Albinum [4 mars

1296], 203; ante Magdalenam [15 juillet 1296], 204.
Dominium abbatis S. Dionisii, 368.
Dominus Adam de Cardineto, 36; Chambleii, Petrus, 71, 460; Evrardus Porion, 28; Galterus canonicus capelle regis, 202-205; Galterus de Capella, 38, 251; Guido, comes S. Pauli, buticularius Francie, 247; Hugo episcopus de Bethleem, 159; Johannes de Atrebato, 213, 214; Johannes de Chintrellis, 216; Johannes de S. Dionisio, senescallus Pictavensis, 118, 120; Johannes de Falvi, 158; Johannes de Helly, 37; Ludovicus frater regis, 225; Ludovicus primogenitus regis, 13; Nicholaus, episcopus Ebroicensis, 117; Odo capellanus Vicennarum, 139; P. Grignart, 253; Petrus de Chambli, 45; Philippus capellanus episcopi Dolensis, 208; Radulphus de Brulhi, de Brulheyo, 11, 190; Robertus de Freauvilla, 199; Robertus Regis, 241, 242; Robertus, cambellanus de Tanquarvilla, 458; de Salis, Amelius de Villari, 113; Stephanus de Monte S. Johannis, 143; Symon de Baillolio, 177; de Viermes, Petrus de Chambleio, 148.
Domnus Martinus, Dammartin-en-Goële, 424, 433.—De Domno Martino (Johannes), 120.
Domuncul., Maisoncelles (?), 438.
Domus Dei Parisiensis, 141; Egidii de Aureliano, 217.
Donatus de Vellut de Florencia, 111.
Donnardus de Royon, 83.
Dooletum, Dollot, 293.
Dordanum, Dourdan, 57.
Dotalicium regine Margarite, 106.
Doullens (Somme), Dullendium, 285.
Dourdan (S.-et-O.), Dordanum, 57.
Drancy (Seine), Darenciacum, 356.
Dreux (Eure-et-Loir) : Drocensis comes [Johannes], 71.
Du, v. Le.
Ducis (Johannes), 190, 211, 212.
Dugny (Seine), Dugniacum, 381.
Dulchius Manier, 323.
Dullendium, Doullens, 285.
Durfort (Tarn-et-Garonne), v. S.-Paul-de-Brugues.
Dyan (Alpicius), 328.
Dymons, Dixmont, 296.
Eblandi, Erblandi (Balneoli S.), Bagneux, 346, 369.
Ebroicensis, d'Évreux, 117.
Ecclesia S. Dionisii, 147; Laudunensis, 40; B. Marie de Chambleio, 152. — Persone ecclesie, 24, 84, 85. — Acquisita per ecclesias, 20.
Ecclesiastice persone, 80.
Egidius Apelot de Giemo, 209; de Aureliano, 217; Cassine, 103, 450; de Lauduno, 206, 343; Rigot, 362; Ruphi de Sulhi capellanus, 120. — SS. Lupus et Egidius, S.-Leu-et-S.-Gilles (Paris), 387. — Cf. Giletus.
Electio Cameracensis, 236.
Elemosina, 64.
Eligius (S.) Noviomensis, S.-Éloi, à Noyon, 206.
Emenda, 23, 40, 111.
Emptio terre, 25, 114.
Épiais-lez-Louvres (S.-et-O.), Espiers, 363.
Episcopus Agatensis [Raimundus], 15; de Bethleem, dominus Hugo, 159; Claromontensis [Ademarus de Cros], 32; Dolensis

[Theobaldus de Pouancé], 34, 208, 221; Ebroicensis, dominus Nicholaus, 117; Vincestrie [Johannes de Pontisera], 35.
Épouville (Seine-Inférieure). — D'Espovilla (Guillelmus), 94, 341, 348, 454.
Equi, 46, 171, 210, 256.
Erblandi, Eblandi (Balneoli S.), Bagneux, 346, 369.
Ermonovilla, Arnouville-lez-Gonesse, 381.
Erneval (Guillelmus d'), 459.
Erqueto (Guillelmus de), 51.
Errorem (per) venditi bosci, 192.
Escarche (Bindus), 324.
Espagne, v. Aragon, Navarre.
Espiers, Épiais-lez-Louvres, 363.
Espovilla, Épouville (Guillelmus d'), 94, 341, 348, 454.
Essonnes (S.-et-O.), Ayssona, 417.
Étampes (S.-et-O.) : granarium de Stampis, 58.
Étang-la-Ville [l'] (S.-et-O.), Stagnum subtus Marliacum Castrum, 401.
Eure, v. Évreux, Gisors, Harcourt, Verneuil-sur-Avre, Vernon.
Eure [l'] (Seine-Inf.), v. Leure.
Eure-et-Loir, v. Chartres, Dreux, Janville.
Evra, Yèvre-le-Châtel, 311.
Evrardus Porion, 28.
Évreux (Eure) : episcopus Ebroicensis, dominus Nicholaus, 117.
Excambium, 71.
Executio, executores, 65, 70, 253.
Exempti (non), 82.
Exercitus, 120.
Expense, 18, 87, 133-260, 457-460.
Expulsio Judeorum, 120.
Faber : Stephanus, 182.
Faceta (Aelis) de Lauduno, 40.
Falvi (Johannes de), 158.
Familia Gileti Rougel, 171.
Faremoutiers (S.-et-M.), Phauresmouster in Bria, 441.
Faschius Lombardus, 72.
Faubourg-S.-Germain [le] (Paris), villa S. Germani de Pratis, 408.
Fayte (Stephanus de Bien), 145, 168.
Februarius, v. Candelosa.
Feoda, 30, 137, 143, 145, 155, 457.
Feritas, la Frette, 368; Alesie, la Ferté-Alais, 143; Ancoul, la Ferté-sous-Jouarre, 410, 411.
Ferrandi (Mons), Montferrand, 75.
Ferrières-en-Brie (S.-et-M.), Ferrerie juxta Latiniacum super Maternam, 406.
Ferrières-Gâtinais (Loiret), Ferrerie, 77.
Ferté-Alais [la] (S.-et-O.), Feritas Alesie, 143.
Ferté-sous-Jouarre [la] (S.-et-M.), Feritas Ancoul, 410, 411.
Ficta (Petra), Pierrefitte-sur-Seine, 383.
Fidelitatis recognitio, 15.
Filie Dei Parisienses, 222.
Filii Aelidis Facete de Lauduno, Albericus, Johannes, 40; Gaufridi de Perona, Furseus, 13, 154, 170; Guillelmi le Cousturier, Johannes, 214; Odardi Rebracye, Jehenotus de Vallibus, 192; regis, Ludovicus, 13.
Financia, 20, 25, 26, 28, 29, 51.
Finatio, 16, 93-105, 111, 120.
Flagy (S.-et-M.), Flagiacum, 294.
Flammingi (Guillelmus), 36, 37, 72, 74; (Renerus), 72.
Flandre (la), Flandria, 234.
Florence (Italie). — De Florencia (Donatus de Vellut), 111; (Renerus de Passu), 329. — Societas Bardorum, 323; Cerdorum Alborum, 324; Cerdorum Nigrorum, 325; Mozorum, 326; Spine, 335.

Florencius de Roya, 109.
Focagium, 120.
Folet (P.), 110.
Fonds-de-S.-Léger [les] (S.-et-O., comm. de S.-Germain-en-Laye), S. Leodegarius in Laya, 393.
Fons (Bellus), Bellefontaine, 354; (Petra), Pierrefonds, 60, 274.
Fontainebleau (S.-et-M.), Fonsbliaudi, 13.
Fontenay-sous-Bois (Seine), Fontanetum versus Vicennas, 426.
Forefacte monete, 42.
Forefactura, 112.
Forest (Johannes de), 248.
Forte (Castrum), Châteaufort, 264.
Fortis (Mons), 155. — De Monte Forti (Laurencius), 234.
Fossa Maura, Fosse-More, 291.
Fossata, S.-Maur-les-Fossés, 423, 425.
Fosse-More (Yonne, comm. de Theil-sur-Vannes; cf. Quantin, *Dict. top. du dép. de l'Yonne*, 55), Fossa Maura, 291.
Fosses (S.-et-O.), Fosse, 354.
Fourqueux (S.-et-O.), Fourqueus, 401.
Foyson (Robertus), 228.
Française [la] (Tarn-et-Garonne), v. Camparnaud.
France (la) : Francie regnum, 80-82, 84, 85; buticularius, Guido, comes S. Pauli, 247. — V. Rex, Regina; — Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Champagne, Flandre, Maine, Orléanais, Poitou, Quercy, Vermandois; — Aisne, Aube, Aude, Calvados, Cher, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Garonne (Haute-), Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loiret, Manche, Marne, Marne (Haute-), Nièvre, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Somme, Tarn-et-Garonne, Vienne, Vienne (Haute-), Yonne.
Franconville-la-Garenne (S.-et-O.), Francovilla, 368.
Frater Henrricus, abbas Joyaci, thesaurarius, 232, 260; Petrus de Paredo, prior de Chesa, 227; regis, Ludovicus, 225. — Fratres : Henrricus et Jeronimus de Lacu, 74; Robertus et Baldus Crispini de Atrebato, 339; Stephanus et Egidius Apelot de Giemo, 209.
Fraxini juxta Burgum Regine, Fresnes-lez-Rungis, 366.
Fréauville (Seine-Inférieure). — De Freauvilla (Robertus), 199.
Fresnes-lez-Rungis (Seine), Fraxini juxta Burgum Regine, 366.
Frette [la] (S.-et-O.), Feritas, 368.
Froidmont (Oise, comm. de Bailleul-sur-Thérain) : monachi de Frigido Monte, 255.
Fructum (platelli ad), 191.
Furno (Johannes de), 94.
Furseus de Perona, filius Gauffridi, piscator, 13, 154, 170.
Fuscianus (S.) in Bosco, S.-Fuscien, 30.
Gabriel Judeus de Carnoto, 107.
Galearum stipendiarii, 124.
Galteri (Johannes), 181.
Galterus canonicus capelle regis, 202-205; de Capella, 38, 251; Loth, 337, cf. 349.
Galtherus Loth, 349, cf. Galterus.
Gandehart (Johannes), 104.
Gard, v. Beaucaire, Sommières.
Garges (S.-et-O.), Gargie, 381.
Garnisiones, 14, 61-64, 91, 250, 255, 259.
Garonne (Haute-), v. Toulouse.
Gauchi (Henrricus, Herricus de), 43, 342, 349.

Gauffridus, Gaufridus Cocatriz, 61-64, 250; de Perona, 153, 154; de Templo, 175.
Gayne (Bone), 331.
Genciani (Petrus), 55.
Gênes (Italie). — De Janua (Lanfrancus Tartarus), 156.
Genovefa (S.) Parisiensis, Sainte-Geneviève, à Paris, 76, 77.
Gentes regis, 192.
Georgii (Villa Nova S.), Villeneuve-S.-Georges, 444.
Gerciacum, Jarcy, 136.
Germanus (S.) de Pratis, S.-Germain-des-Prés, 16; villa S. Germani de Pratis, le Faubourg-S.-Germain, 408. — S. Germanus in Laya, S.-Germain-en-Laye, 149, 398.
Germigny-l'Évêque (S.-et-M.), Germiniacum, 427.
Gibelet (Lucia de), 186.
Gien (Loiret). — De Giemo (Stephanus et Egidius Apelot), 209.
Giletus Rougel, 171. — Cf. Egidius.
Gilibertus, 181; Boyvin, 446.
Girardus barillarius, 235; Capon., 330; Chauchat, 81-83, 118, 455; de Marla, 195.
Giresmo (Renaudus de), 197, 245, 246.
Gisors (Eure), Gisorcium, 132: ballivia, 348, 454; receptor, Guillelmus d'Espovilla, 94, 341, 348, 454. — De Gisorcio (Guillelmus), 226.
Gobertus Sarraceni de Lauduno, 321, 446.
Godin (Thomas), 50.
Gonesse (S.-et-O.), Gonessa, 263, 367.
Gouvernes (S.-et-M.), Caverne versus Latiniacum, 21.
Granaria, 55-59.
Granchie, Grange-le-Bocage, 289.
Grande-Bretagne, v. les Anglais, Winchester.
Grange-le-Bocage (Yonne), Granchie, 289.
Grant (Ceaus le), Sceaux, 422.
Grasville-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure), v. Leure.
Grés (S.-et-M.), Gressium, 300.
Grignart (P.), 253.
Grignon (Seine, communes de Thiais et Orly), 395.
Guarinus de Carreriis, 52.
Gueldre (Pays-Bas) : Guellensis comes [Renaudus], 119.
Guiardus de Herbovilla, 31.
Guido Cavassole, 330; de Nogento in Bassigneyo, 193, 194; comes S. Pauli, buticularius Francie, 247; de Torne Mare, 75.
Guillelmus attiliator, 184; aurifaber, 17, 191; le Cousturier, 214; d'Erneval, 459; de Erqueto, 51; d'Espovilla, 94, 341, 348, 454; Flammingi, 36, 37, 72, 74; de Gisorcio, 226; de Hangest senior, 35; de Hangesto junior, 130, 220; de Haricuria, 146; de Lavercines, 210; Milliaci cantor, 197, 244, 246; Otran, 200, 201; Perrerius, 105; Petri Becucii, 112; de Ripperia, 237-239; de Ruella, 340; Thiboudi, 115; Vassal, 84; de S. Vincencio, 228-231, 327, 445.
Guisnes-en-Calaisis (Pas-de-Calais) : terra Guisnensis, 4.
Halot (Adam), 90, 129, 336.
Hanapier (Johannes le), 95, 347, 453.
Hanemont, Hennemont, 393.
Hangest, Hangesto (Guillelmus de), senior, 35; junior, 130, 220.
Haquinus de Manlia, 31.
Harcourt (Eure). — De Haricuria (Guillelmus), 146.

Harfleur (Seine-Inférieure), Harefleu, 88, 91.
Haricuria, Harcourt (Guillelmus de), 146.
Haubervillare, Aubervilliers, 360.
Haudri (Stephanus), 233.
Havre [le] (Seine-Inf.), v. Leure.
Hay [l'] (Seine), Laiacum, 375.
Helly (Johannes de), 37.
Hennemont (S.-et-O., comm. de S.-Germain-en-Laye), Hanemont, 393.
Henrricus, Herricus de Gauchi, 43, 342, 349; abbas Joyaci, thesaurarius, 232, 260; de Lacu, 74; Liziardi, 446; de Nans, 30; de Vaudernant, 362.
Hérault, v. Agde.
Herbeville (S.-et-O.). — De Herbovilla (Guiardus), 31.
Heredes Rooniaci, 137, 457-460.
Hereditatem (expensa ad), 136-157.
Hernesia, 27, 64, 256.
Herricus, v. Henrricus.
Heure [l'] (Seine-Inf.), v. Leure.
Hieronymus, v. Jeronimus.
Homines Johannis de Atrebato, 214.
Honfleur (Calvados), Honnefleu, 91.
Honoratus illuminator, 215.
Hospitali (Johannes de), 91, 120.
Hospitium regis, 133.
Hubertus thesaurarius, 163.
Hugo episcopus de Bethleem, 159; de Passu, 338; (Renuchius), 335.
Hyenvilla, Janville, 312. — De Hyenvilla (Johannes), 47.
Iciacum, Ussy, 429.
Ille-et-Vilaine, v. Dol.
Illuminator : Honoratus, 215.
Incaustum, 258.
Indre-et-Loire, v. Loches, Tours.
Inferior (capella regis), 139.
Inqueste, 190, 211.
Inquisitores, 228, 238.
Issy-sur-Seine (Seine), Yssiacum, 408.
Italie, v. Lombardus, Florence, Gênes, Pistoia, Plaisance, Rome, Vintimille.
Iverny (S.-et-M.), Yverniacum, 409.
Ivry-sur-Seine (Seine), Yvriacum, 395.
Jablines (S.-et-M.), 400.
Jacobus Louchart de Atrebato, Attrebato, 65, 249, 253, 256; de Luceto, 178; Mayngot, 66, 448.
Jagny (S.-et-O.), Jaygniacum, 376.
Janua, Gênes (Lanfrancus Tartarus de), 156.
Janville (Eure-et-Loir), Hyenvilla, 312. — De Hyenvilla (Johannes), 47.
Jarcy (S.-et-O., comm. de Varennes) : abbatissa Gerciaci, 136.
Jassignioc, Jossigny, 378.
Jaune (Lisiardus le), 28.
Jaygniacum, Jagny, 376.
Jehenotus de Vallibus filius Odardi Rebracye de Ponte S. Maxencie, 192.
Jeronimus de Lacu, 74.
Jocetus de Pontisera, 98, 99; de Pruvino, 102.
[Johanna] regina, 134.
Johannes Accurrii, 48; Aelidis Facete de Lauduno filius, 40; de Aquis, 22, 70; Arrode, 252; de Atrebato, 213, 214; Aurelianensis archidiaconus, 240; de Bovilla, 168; Britonis, 169; Butin, 172; de Calceya, 170; de Caprosia, 164; de Chambleio, 144; de Chevri, 18; de Chintrellis, 216; Clersens, 65, 176, 188, 249-256; G. le Cousturier filius, 214; Decimarii, 166; de S. Dionisio,

senescallus Pictavensis, 118, 120; de Domno Martino, 120; Drocensis comes, 71; Ducis, 190, 211, 212; de Falvi, 158; de Forest, 248; de Furno, 94; Galteri, 181; Gandehart, 104; le Hanapier, 95, 347, 453; de Helly, 37; de Hospitali, 91, 120; de Hyenvilla, 47; de S. Justo, 44-64; de S. Leonardo, prepositus Parisiensis, 190, 212, 217; de Lillariis, 179, 189; Majoris de Argentolio, 230, 231; de Malla, 224; de Marolio, 362; Minerii, 340; de Mornayo, 22; Nigelle castellanus, 225; Patart, 362; le Paylle de Corbolio, 106; [de Pontisera] episcopus Vincestrie, 35; Richomme de Cathalano, 322; de Tria, 126; de Vantiduno, 330; Venatoris, 168; de S. Verano, 317; de Villeta, 10; Wuyde Rue de Compendio, 259. — S. Johannes in Vineis Suessionensis, S.-Jean-des-Vignes, à Soissons, 26. — Stephanus de Monte S. Johannis, 143. — Nativitas B. Johannis, 190, 316, 350.

Jonte (Oubertus), 325.

Jossigny (S.-et-M.), Jassignioc, 378.

Jouy-l'Abbaye (S.-et-M., comm. de Chenoise) : abbas Joyaci, Henrricus, thesaurarius, 232, 260.

Jouy-sur-Morin (S.-et-M.), Joyacum super Morayn, 440.

Judei : Donnardus de Royon, 83; Gabriel de Carnoto, 107; Haquinus de Manlia, 31; Jocetus de Pontisera, 98, 99; ? Jocetus de Pruvino, 102; ? Juliana Ami Diu, 105; Kalotus, 105; ? Salomo de Blangi, 99; Vietus d'Aupegart, 97, 105; Vivandus de Royon, 83; ? Vivandus de Trecis, 102. — Judei dotalicii regine Margarite, 106. — Judeorum expulsio, 120; finatio, 93-105; rotelle, 216; tallia, 83.

Judicium, 31.

Judocus Roart, 170.

Juilly (S.-et-M.), Juliacum, 413.

Juliana Ami Diu, 105.

Julius, 164, 202, 318, 319, 343, 344, 347, 379-408, 445-447, 449, 451-454; v. Dominica.

Junior (Guillelmus de Hangesto), ballivus Cadomensis, 130, 220; (Renaudus Barbou), 107, 452, cf. Ballivus Rothomagensis.

Junius, 316, 317, 342, 350-378, 446; v. Mercurii, Nativitas.

Justicia alta, 113; bassa, 108.

Justo (Johannes de S.), 44-64.

Kala, Chelles (Oise), 114; (S.-et-M.), 435.

Kalotus Judeus, 105.

La, v. Le.

Lacu (Henrr. et Jeron. de), 74.

Lagny (S.-et-M.), Latiniacum super Maternam, 21, 406.

Laiacum, l'Hay, 375.

Lancelotus d'Angoyssole, 330.

Lane, 41, 110.

Lanfrancus Tartarus de Janua, 156.

Laon (Aisne), Laudunum, 39, 276, 446 : Laudunensis ecclesia, 40; custos, Renerus de la Bele, 39. — De Lauduno (Ada Wagnon), 23; (Aelis dicta Faceta) et Albericus et Johannes filii ejus, 40; (Egidius), 206, 343; (Gobertus Sarraceni), 321, 446.

Laorcene, Lourcine, 359.

Lappus Piti, de societate Mozorum de Florencia, 326; de societate Scale, 334.

Latiniacum super Maternam, Lagny, 21, 406.

Laudunensis, Laudunum, v. Laon.
Laurencius de Monte Forti, 234.
Laversine (Aisne ou Oise?). — De Lavercines (Guillelmus), 210.
Laye [la forêt de] (S.-et-O.). — In Laya : S. Germanus, S.-Germain-en-Laye, 149, 398; S. Leodegarius, les Fonds-de-S.-Léger, 393.
Lazari (Villeta S.), la Villette (Paris), 402.
Le Cousturier (Guillelmus, Johannes), 214; le Hanapier (Johannes), 95, 347, 453; le Jaune (Lisiardus), 28; le Mastin (Philippus), 199; le Paylle de Corbolio (Johannes), 106; le Sec (Leonardus), 30, 33; le Vache (Petrus), 257. — Li Aasiez (Stephanus), 161. — Du Cavech (Renaudus), 21, 42, 97, 316, 342, 446. — La Bele (Renerus de), 39; la Reue (Petrus), 73, 124.
Legata, 79.
Lemovicenses, de Limoges : mercatores, 50.
Lemovicis, Limoges (Stephanus de), 49.
Leodegarius (S.), S.-Léger-de-Gassenville, 383; in Laya, les Fonds-de-S.-Léger, 393.
Leonardo (Johannes de S.), prepositus Parisiensis, 190, 212, 217.
Leonardus le Sec, 30, 33.
Letherici (Mons), Montlhéry, 262.
Leure, l'Eure ou l'Heure (Seine-Inférieure, communes de Grasville-Sainte-Honorine et du Havre), Leura, 87.
Lexoviensis, de Lisieux, 85.
L'Hay (Seine), v. Hay.
Li, v. Le.
Liberi regis, 135.
Libre, de libra (denarius), 21, 115.
Libri illuminati, 215. — Breviarium, 203.
Ligerim (Magdunum super), Meung-sur-Loire, 232.
Lillers (Pas-de-Calais). — De Lillariis (Johannes), 179, 189.
Limeil-Brévannes (S.-et-O.), Limolium, 430.
Limoges (Haute-Vienne) : Lemovicenses mercatores, 50. — De Lemovicis (Stephanus), 49.
Limolium, Limeil-Brévannes, 430.
Lisiardus le Jaune, 28.
Lisieux (Calvados) : Lexoviensis diocesis, 85.
Lissiacum, Lixy, 292.
Littere, 208, 253, 258.
Lixy (Yonne), Lissiacum, 292.
Liziardi (Herricus), 446.
Loches (Indre-et-Loire) : feodum Locharum, 137, 457-460.
Loire (la). — Magdunum super Ligerim, Meung-sur-Loire, 232.
Loiret, v. Boiscommun, Bourgneuf, Cepoy, Châteauneuf-sur-Loire, Courcy-aux-Loges, Ferrières-Gâtinais, Gien, Lorris, Meung-sur-Loire, Montargis, Neuville-aux-Bois, Orléans, Vitry-aux-Loges, Yèvre-le-Châtel.
Lombardus (Bone Gayne), 331; (Faschius), 72; (Petrus), receptor Biturícensis, 24, 96, 118, 197, 213, 214, 244-246, 345, 451. — V. Italie.
Longperrier (S.-et-M.), Longus Pirus, 384.
Lorrez-le-Bocage (S.-et-M.), Loretum in Boscagio, 295.
Lorris (Loiret), Lorriacum, 315.
Loth (Galterus, Galtherus), 337, 349.
Lotrarius : Colinus, 173.
Louchart (Jacobus) de Atrebato, Attrebato, 65, 249, 253, 256.
Lourcine (Paris), Laorcene, 359.
Loury (Loiret), v. Bourgneuf.

Louveciennes (S.-et-O.), Lupicene, 352.
Louvre [le] (Paris), Lupara, 37, 181, 182, 205, 258, p. 257.
Luceto (Jacobus de), 178.
Lucia de Gibelet, 186.
Ludovicus frater regis, 225; primogenitus regis, 13.
Lune dies in crastino S. Martini hyemalis [12 nov. 1296], 247.
Lupara, le Louvre, 37, 181-183, 205, 258, p. 257.
Luparii : Giletus Rougel, 171; Johannes Butin, 172.
Lupelli, 187.
Lupi (Cantus), Chanteloup, 21.
Lupicene, Louveciennes, 352.
Lupus et Egidius (SS.), S.-Leu-et-S.-Gilles (Paris), 387.
Lursinade [S.-Amans-de-] (Tarn-et-Garonne, comm. de Moissac)? Ancinade, 108.
Luzarches (S.-et-O.), Lusarchie, 397.
Maaleyum, Malay-le-Roi, 291.
Maceyum in ballivia Bituricensi, Massay, 214.
Maciacum, Massy, 379.
Mâcon (Saône-et-Loire), Matis[c]onum, 75 : Ballivus Masticonensis, Johannes de Chintrellis, 216.
Magdalena [22 juillet], 204.
Magdunum super Ligerim, Meung-sur-Loire, 232.
Magister Baldoinus Alan', 200; Gauffridus de Templo, 175; Guido de Nogento in Bassigneyo, 193, 194; Guillelmus aurifaber, 17, 191; Guillelmus de Erqueto, 51; Guillelmus de Gisorcio, 226; Guillelmus de Lavercines, 210; Guillelmus Milliaci cantor, 197, 244, 246; Guillelmus Vassal, 84; Henricus, Herricus de Gauchi, 43, 342, 349; Johannes Aurelianensis archidiaconus, 240; Johannes de Chevri, 18; Johannes Clersens, 65, 176, 188, 249-256; Johannes de Domno Martino, 120; Johannes Ducis, 190, 211, 212; Johannes de Forest, 248; Johannes de S. Justo, 44-64; Laurencius de Monte Forti, 234; Michael de Codreyo, 198; Petrus de Bello Monte, 243; Petrus de Cirilli, 12-14; Petrus de Condeto, 174; Petrus la Reue, 73, 124; Philippus Conversus, 115; Philippus le Mastin, 199; Radulphus de Mellento, 239; Renaudus de Giresmo, 197, 245, 246; Robertus Foyson, 228; Robertus de Pontisera, 254; Rogerus de Medunta, 10; Sancius, 180; Stephanus li Aasiez, 161; Stephanus de Lemovicis, 49; Stephanus de Susi archidiaconus Brugensis, 236; Symon Boel, 229, 231. — Magister capelle regis Parisius, 207; nundinarum Campanie, Florencius de Roya, 109; puerorum capelle regis, 223. — Magistri curie, 92; monetarum, Betinus Caucinelli, Johannes Decimarii, 166, cf. 72; partes apud magistros, 337, 349.
Maine (le), Cenomania, 116.
Maisoncelles (S.-et-M., canton de Coulommiers)? Domuncul., 438.
Maius, v. Ascensio, Penthecoste.
Major Pictavensis, 120; Rothomagi, 52. — Major (S. Crispinus) Suessionensis, S. Crépin-le-Grand, à Soissons, 53.
Majoris (Johannes) de Argentolio, 230, 231.
Malay-le-Roi ou le-Petit (Yonne), Maaleyum, 291.
Malla, Marle? (Johannes de), 224.

Malliacum la Vile, Marly-la-Ville, 386.
Malum Regardum, Mauregard, 437.
Manche, v. Coutances.
Mandatum regis, 209.
Manier (Dulchius), 323.
Manlia, Maule-sur-Maudre (Haquinus de), 31.
Mantes-sur-Seine (S.-et-O.). — De Medonta, Medunta (Nicholaus), 362; (Petrus), 72; (Radulphus), 44; (Rogerus), 10.
Marcellus (S.), S.-Marcel (Paris), 359.
Marcha argenti, 15.
Marchesiis (Symon de), 228.
Marci (Martinus), 75.
Mare (Guido de Torne), 75.
Mareil-Marly (S.-et-O.), Marolium, 401. — ? De Marolio (Johannes), 362.
Margarita, defuncta regina, 106.
Maria (B.), Notre-Dame : Ambianensis, 30; de Chambleio, 152; Suessionensis, 54. — B. Marie Assumptio [15 août], 190.
Marinarii, 87, 91, 92; cf. 124.
Marle (Aisne). — De Marla (Girardus), 195. — Cf. Malla.
Marly-la-Ville (S.-et-O.), Malliacum la Vile, 386.
Marly-le-Roi (S.-et-O.), Marliacum Castrum, 420. — Stagnum subtus Marliacum Castrum, l'Étang-la-Ville, 401.
Marne, v. Châlons-sur-Marne, Reims, Vitry-en-Perthois.
Marne (la). — Latiniacum super Maternam, Lagny, 21, 406.
Marne (Haute-), v. Andelot, Chaumont-en-Bassigny, Nogent-Haute-Marne.
Marolio (Johannes de), 362.
Marolium, Mareil-Marly, 401.
Martinus Marci, 75; Pethiot, 259. — Domnus Martinus, Dammartin-en-Goële, 120, 424, 433. — S. Martinus hyemalis [11 nov.], 247.
Martirum (Mons), Montmartre, 402.
Martius, v. Dominica, Pascha.
Massay (Cher), Maceyum in ballivia Bituricensi, 214.
Massy (S.-et-O.), Maciacum, 379.
Masticonensis, de Mâcon, 216.
Mastin (Philippus le), 199.
Maternam (Latiniacum super), Lagny, 21, 406.
Matis[c]onum, Mâcon, 75.
Maule-sur-Maudre (S.-et-O.). — De Manlia (Haquinus), 31.
Maura (Fossa), Fosse-More, 291; (Vallis), Vaumort, 291.
Mauregard (S.-et-M.), Malum Regardum, 437.
Maxencie (Pons S.), Pont-Sainte-Maxence, 192, 271.
Maximus (S.), S.-Mesmes, 414.
Mayngot (Jacobus), 66, 448.
Meaux (S.-et-M.), Meldis, 436.
Medardus (S.) Suessionensis, S.-Médard, à Soissons, 25.
Medicus (Symon), 116.
Medietate (pro), 138-141, 147, 148, 152, 157, 159, 161, 162, 171, 172, 186, 318.
Medonta, Medunta (de), Mantes-sur-Seine : Nicholaus, 362; Petrus, 72; Radulphus, 44; Rogerus, 10.
Meldis, Meaux, 436.
Meledunum, Melun, 55, 257, 301.
Melet (Petrus de), 118, 120, 456.
Mellentum, Meulan. — De Mellento (Radulphus), 239.
Melun (S.-et-M.), Meledunum, 55, 257, 301.
Ménil-Amelot [le] (S.-et-M.), Mesnilium Domine Rancie, 405.
Mensuratores boscorum, 169.

Mercatores Lemovicenses, 50.
Mercurii dies post Nativitatem B. Johannis [27 juin 1296], 190.
Merlini (Arnulphus), 234.
Mesnil-Aubry [le] (S.-et-O.), Mesnilium Alberici, 404.
Mesnil-le-Roi [le] (S.-et-O.), Mesnilium, 403.
Mesnilium Domine Rancie, le Ménil-Amelot, 405.
Messilles (Stephanus de), 209.
Meudon (S.-et-O.), 350.
Meulan (S.-et-O.). — De Mellento (Radulphus), 239.
Meung-sur-Loire (Loiret), Magdunum super Ligerim, 232.
Michael de Codreyo, 198; de Navarra, 41. — S. Michael [MCC]XCVI° [29 sept.], 128-132, 248. — Altare S. Michaelis in ecclesia de Chambleio, 152.
Milites : Amelius de Villari, 113; Antelinus de Varignies, 225; Guillelmus de Haricuria, 146; Guillelmus de Ripperia, 237-239; Johannes de Bovilla, 168; Johannes de Chambleio, 144; Johannes Nigelle castellanus, 225; Johannes de Villeta, 10; Nicholaus de Peracio, 160; Petrus de Chambleio, dominus de Viermes, 148; Petrus dominus Chambleii, 71, 460; Stephanus de Bien Fayte, 145, 168; Symon de Marchesiis, 228.
Millan (Villa), Villemilan, 366.
Milly (S.-et-O.) : Milliaci cantor, Guillelmus, 197, 244, 246.
Mina avene, 59.
Minerii (Johannes), 340.
Minuta, 258.
Misie, 182, 183, 191.
Missa de defunctis, 138.
Mitry (S.-et-M., comm. de Mitry-Mory), Mitriacum, 439.
Modii, 55, 57-59, 61-63.
Moissac (Tarn-et-Garonne), v. S.-Amans-de-Lursinade.
Monachi, 142, 255.
Monciacum Novum, Moussy-le-Neuf, 382; Vetus, Moussy-le-Vieux, 384.
Moneta, monete, monetagium, 42, 72-75, 88, 166, 167.
Mons Argi, Montargis, 184, 313; (Bellus), Beaumont-sur-Oise, 243, 270; (Calvus), Chaumont-en-Bassigny, 121; (Calvus), Chaumont-en-Vexin, 268; Desiderii, Montdidier, 206, 278, 343, 446; Ferrandi, Montferrand, 75; Fortis, 155, 234; (Frigidus), Froidmont, 255; S. Johannis, 143; Letherici, Montlhéry, 262; Martirum, Montmartre, 402; (Regalis), Royaumont, 142.
Monsterolium, Montreuil-sur-Mer, 286; Bonin, Montreuil-Bonnin, 75.
Montargis (Loiret), Mons Argi, 184, 313.
Montdidier (Somme), Mons Desiderii, 278, 343, 446: prepositus, Egidius de Lauduno, 206, 343.
Monte Forti (Laurencius de), 234.
Monte S. Johannis (Stephanus de), 143.
Montevrain (S.-et-M.), Montevrayn, 21.
Montferrand (Puy-de-Dôme, comm. de Clermont-Ferrand), Mons Ferrandi, 75.
Montgé (S.-et-M.), Montigyer, 415.
Montigny-lez-Cormeilles (S.-et-O.), Montiniacum, 368.
Montigyer, Montgé, 415.
Montiniacum, Montigny-lez-Cormeilles, 368.
Montlhéry (S.-et-O.), Mons Letherici, 262.

Montmartre (Paris), Mons Martirum, 402.
Montreuil-Bonnin (Vienne), Monsterolium Bonin, 75.
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), Monsterolium, 286.
Morayn (Joyacum super), Jouy-sur-Morin, 440; (Villare super), Villiers-sur-Morin, 443.
Moret-sur-Loing (S.-et-M.), Moretum, 13, 298.
Morin (le), v. Morayn.
Mornayo (Johannes de), 22.
Mortui equi, 210, 256. — Cf. Defuncti.
Mory (S.-et-M., comm. de Mitry-Mory), Moyriacum, 439.
Mouschetus, 89, 337, 349. — Cf. Bichius.
Moussy-le-Neuf (S.-et-M.), Monciacum Novum, 382.
Moussy-le-Vieux (S.-et-M.), Monciacum Vetus, 384.
Moyriacum, Mory, 439.
Mozi de Florencia, 326.
Mureaux [les] (Paris, près N.-D.-des-Champs; cf. Guérard, *Cartulaire de l'église N.-D. de Paris*, IV, 402), Murelli, 359.
Mutua, 16, 67, 214, 221, 222, 232, 249, 316-341.
Nans (Henrricus de), 30.
Nantolhetum, Nantouillet, 416.
Nantonis (Castrum), Château-Landon, 303.
Nantouillet (S.-et-M.), Nantolhetum, 416.
Nativitas [MCC]XCV° [25 déc.], 237; B. Johannis [24 juin], 190, 316, 350.
Navarre. — De Navarra (Michael), 41.
Naves, navigium, 33, 41, 89, 90, 124.
Nealpha (Thomassinus de), 27.
Neccessaria, 207, 223, 256.
Negocium centesime, 201; quinquagesime, 197, 229-231, 241-246; regis, 212, 220, 227, 232, 254, 258.
Nemours (S.-et-M.), Nemosium, 297.
Nesle (Somme) : Nigelle castellanus, Johannes, 225.
Neuville-aux-Bois (Loiret), Novilla, 306.
Nicholaus Caillet, 198; episcopus Ebroicensis, 117; de Medunta, 362; de Peracio, 160.
Nièvre, v. Bethléem.
Nigella, Nesle, 225.
Nigri (Cerdi) de Florencia, 325.
Nivardus, 320.
Nogent-Haute-Marne ou Nogent-le-Roi (Haute-Marne). — De Nogento in Bassigneyo (Guido), 193, 194.
Nomina, 92.
Notre-Dame, B. Maria : Ambianensis, 30; de Chambleio, 152; Suessionensis, 54.
Nova (Curia), la Courneuve, 361; (Villa), v. Villa Nova.
November, 338, 340, 341, 443, 444, 446, 449, 453, 455, 456; v. Lune dies, Omnes Sancti.
Novilla, Neuville-aux-Bois, 306.
Noviomensis, de Noyon, 43, 206.
Novum (Castrum), Châteauneuf-sur-Loire, 305; (Monciacum), Moussy-le-Neuf, 382. — Novus (Burgus), Bourgneuf, 309.
Noyon (Oise) : Noviomensis diocesis, 43; abbacia S. Eligii, 206.
Nuncii missi, 256, 258.
Nundine Campanie, 109.
October, 205, 318, 327, 338-340, 342, 343, 349, 407, 434-442, 445, 446, 450, 454.
Odardus Rebracye de Ponte S. Maxencie, 192; Sarraceni, 446.
Odo capellanus Vicennarum, 139.

Officium thesaurarie, 258, 260.
Oise, v. Béthisy-S.-Pierre, Breteuil-sur-Noye, Chambly, Chaumont-en-Vexin, Chelles, Choisy-au-Bac, Compiègne, Froidmont, Laversine, Noyon, Pierrefonds, Pont-Sainte-Maxence, Senlis, Thourotte, Verberie, la Villeneuve-le-Roi.
Oliverus de Vintemille, 112.
Omnes Sancti [1er nov.], 64 : [MCC]XCV°, 119, 121, 123, 203, 206; [MCC]XCVI°, 122, 126, 258, p. 240, 257.
Opera, 202, 205, 251, 258.
Operatorium Lupare, 181-183; Meleduni, 257; Montis Argi, 184.
Ordo Cluniacensis, 81.
Orléanais (l'), partes Aurelianenses, 226.
Orléans (Loiret), Aurelianum, 56, 304 : Aurelianensis archidiaconus, Johannes, 240; ballivia, 6, 103, 123, 450, cf. 304-315. — De Aureliano (Egidius), 217.
Orly (Seine), Orliacum, 371. — V. Grignon.
Ormesson (S.-et-O.), Amboysa, 399.
Orne, v. Alençon.
Otran (Guillelmus), 200, 201.
Oubertus Jonte, 325.
P. Folet, 110; Grignart, 253.
Palaciolum, Palaiseau, 418.
Palafredus, 256. — Cf. Equi.
Palaiseau (S.-et-O.), Palaciolum, 418.
Pallia, 237.
Pantin (Seine), Pentinum, 394.
Paredo (Petrus de), prior de Chesa, 227.
Pargamenum, 258, cf. 207.
Paris (Seine), Parisius, 35, 72, 87, 138, 190, 202, 207, 217, 223, 261, 320, 387 : Parisiensis ballivia, 1, cf. 261-266; congregatio cecorum, 150; domus Dei, 141; filie Dei, 222; prepositura, 100, 261; prepositus, Johannes de S. Leonardo, 190, 212, 217. — Parisienses, 1-70, 127, 132-460. — V. la Chapelle-S.-Denis, Charonne, Clignancourt, le Faubourg-S.-Germain, Lourcine, le Louvre, Montmartre, les Mureaux, S.-Germain-des-Prés, S.-Leu-et-S.-Gilles, S.-Marcel, la Sainte-Chapelle, Sainte-Geneviève, le Temple, la Villette.
Parrochia Ayssone, 417; Limolii, 430; SS. Lupi et Egidii Parisius, 387; de Meudon, 350; de Montigyer, 415; Pentini, 394; Pissiaci, 403.
Partes, 9, 38, 67-69, 137, 213, 223, 229, 238, 240, 337, 349, 445. — Partes Aurelianenses, 226.
Pascha [MCC]XCVI° [25 mars], 11, 208, 319.
Pas-de-Calais, v. Arras, Artois, Guisnes-en-Calaisis, Lillers, Montreuil-sur-Mer, Royon, S.-Pol-sur-Ternoise.
Passagium lanarum, 110.
Passu (Hugo de), 338; (Renerus de), de Florencia, 329.
Patart (Johannes), 362.
Pater Johannis Accurii, 48; (Petrus de Chambli), 45.
Paulus (S.), S.-Pol-sur-Ternoise, 247. — De S. Paulo in Caturcino, S.-Paul-de-Brugues? (Peregrinus), 108.
Payen (Symon), 242.
Paylle (Johannes le) de Corbolio, 106.
Pays-Bas, v. Gueldre.
Peccunia, 256.
Pensio filiarum Dei, 222.
Penthecoste [MCC]XCVI° [13 mai], 237.
Pentinum, Pantin, 394.

Peracio (Nicholaus de), 160.
Percamenum, 207, cf. 258.
Peregrinus de S. Paulo in Caturcino, 108.
Péronne (Somme), Perona, 282. — De Perona (Furseus), filius Gauffridi, 13, 154, 170; (Gauffridus), 153, 154.
Perrerius (Guillelmus), 105.
Persone ecclesie, 24, 84, 85; ecclesiastice, 80.
Pethiot (Martinus), 259.
Petit (Ceaus le), Sceaux, 422.
Petra Ficta, Pierrefitte-sur-Seine, 383; Fons, Pierrefonds, 60, 274.
Petrucie (societas), 332.
Petrus de Bello Monte, 243; de Chambli pater, 45; de Chambleio miles, dominus de Viermes, 148; dominus Chambleii, 71, 460; Chevalier, 196; de Cirilli, 12-14; de Condeto, 174; de Coquerel, 33; Genciani, 55; Lombardus, 24, 96, 118, 197, 213, 214, 244-246, 345, 451; de Medunta, 72; de Melet, 118, 120, 456; de Paredo, prior de Chesa, 227; la Reue, 73, 124; de Remis, 218; Rollandi, 50; le Vache, 257; Viarius de Silvanecto, 115. — Guillelmus Petri Becucii, 112.
Phauresmouster in Bria, Faremoutiers, 441.
Philippus capellanus episcopi Dolensis, 208; Conversus, 115; le Mastin, 199. — V. Rex.
Picardi (Symon), 219.
Picta (Villa), Villepinte, 374.
Pictavensis, de Poitiers, 118, 120, 125, 456.
Pict[avia], le Poitou (?), 120.
Pierrefitte-sur-Seine (Seine), Petra Ficta, 383.
Pierrefonds (Oise), Petra Fons, 60, 274.
Pirus (Longus), Longperrier, 384.
Piscatores : Furseus de Perona, filius Gauffridi, 13, 154, 170; Johannes de Calceya, Judocus Roart, 170.
Pisces, 13, 60.
Pissiacum, Poissy, 59, 266, 338, 370, 392, 403.
Pistoia (Italie) : societas Clarencium de Pistorio, 333.
Piti (Lappus), de societate Mozorum de Florencia, 326; de societate Scale, 334.
Plaisance (Italie), Placencia, 328, 330.
Platelli ad fructum, 191.
Plessis-Piquet [le] (Seine), Plesseyum, 422.
Poissy (S.-et-O.), Pissiacum, 59, 266, 338, 403. — Versus Pissiacum : Allodia Regis, les Alluets-le-Roi, 370; Chavenolium, Chavenay, 392.
Poitiers (Vienne) : Pictavensis receptor, Petrus de Melet, 118, 120, 456; senescalcia, senescallia, 125, 456; senescallus, Johannes de S. Dionisio, 118, 120; major et communia, 120.
Poitou [le] (?), Pict[avia], 120.
Pons S. Maxencie, Pont-Sainte-Maxence, 271. — De Ponte S. Maxencie (Odoardus Rebracye), 192.
Pontault (S.-et-O.), Pontaz, 399.
Pontes super Yonam, Pont-sur-Yonne, 288.
Ponthieu (le), Pontivum, 66, 448.
Pontoise (S.-et-O.), Pontisara, Pontisera, 269, 340. — De Pontisera (Jocetus), 98, 99; [Johannes] episcopus Vincestrie, 35; (Robertus), 254.
Pont-Sainte-Maxence (Oise), Pons S. Maxencie, 271. — De Ponte

S. Maxencie (Odardus Rebracye), 192.
Pont-sur-Yonne (Yonne), Pontes super Yonam, 288.
Porion (Evrardus), 28.
Port (Triacum le), Trilport, 428.
[Pouancé (Theobaldus de)] episcopus Dolensis, 34, 208, 221.
Poutrel (Baldoinus), 84, 93.
Pratis (S. Germanus de), S.-Germain-des-Prés, 16; (villa S. Germani de), le Faubourg-S.-Germain, 408.
Prepositure, 9, 100, 261-315, 342, 343, 373, 446.
Prepositus Montis Desiderii, Egidius de Lauduno, 206, 343 ; Parisiensis, Johannes de S. Leonardo, 190, 212, 217.
Presbiter : Robertus de Freauvilla, 199.
Primogenitus regis : Ludovicus, 13.
Prior de Chesa : Petrus de Paredo, 227.
Procuratores Bichii et Mouscheti, 337, 349.
Prosecutio testamenti, 256.
Provincia Senonensis, 210.
Provins (S.-et-M.), Pruvinum, 232. — De Pruvino (Jocetus), 102.
Pueri capelle regis, 203, 223.
Puiseux-lez-Louvres (S.-et-O.), Puteoli, 376.
Puteaux (Seine), Puteaus, 372.
Puteoli, Puiseux-lez-Louvres, 376.
Puy-de-Dôme, v. Clermont-Ferrand, Montferrand, Saint-Alyre.
Quadriennii decima, 77.
Quarrerie, Carrières-sous-Bois, 403.
Quercus (Bella), Beauquesne, 284.
Quercy (le), Caturcinum, 108.
Queue-en-Brie [la] (S.-et-O.), Cauda, 399.
Quinquagesima, 69, 193-201, 229-231, 234, 241-246, 350-456.
Quintinus (S.), S.-Quentin, 241, 242, 247, 280, 342.
Radulphus de Brulhi, de Brulheyo, 11, 190; de Medonta, 44; de Mellento, 239.
[Raimundus] episcopus Agatensis, 15.
Ramatum Villare, Romainvilliers, 442.
Rancie (Mesnilium Domine), le Ménil-Amelot, 405.
Rascassol (Bernardus), 75.
Rauba, roba, 149, 171-173, 203.
Rebracye (Odardus) de Ponte S. Maxencie, 192.
Recepta, 1-132, 261-456.
Receptor Arvernie, Girardus Chauchat, 81-83, 118, 455; Bituricensis, Petrus Lombardus, 24, 96, 118, 197, 213, 214, 244-246, 345, 451; focagii, 120; Gisorcii, Guillelmus d'Espovilla, 94, 341, 348, 454; Pictavensis, Petrus de Melet, 118, 120, 456; Pontivi, Jacobus Mayngot, 66, 448; Senonensis, Theobaldus Armigeri, 20, 101, 238-240, 243, 449. — Receptores Campanie, 121, 122; senescalcie Bellicadri, 78-80.
Rechatum terre, 22.
Recognitio fidelitatis, 15.
Redditus, 66, 119, 123, 148.
Regalia Cenomanie, 116.
Regalis Mons, Royaumont, 142.
Regardum (Malum), Mauregard, 437.
Regina [Johanna], 134; Margarita, 106. — Burgus Regine, Bourg-la-Reine, 366, 421.
Reginaldus, v. Renaudus.
Regis (Robertus), 241, 242. — V. Rex.
Regnum Francie, 80-82, 84, 85, 210.

Reims (Marne), Remis, 21. — De Remis (Petrus), 218.
Relaxatio denarii de libra, 115.
Remis, Reims, 21, 218.
Remundi (Bernardus), 75.
Renaudus de Aula, 167; Barbou junior, ballivus Rothomagensis, 107, 452, cf. 85-92, 128, 319, 344; vetus, senior, 107, 165; du Cavech, 21, 42, 97, 316, 342, 446; de Giresmo, 197, 245, 246; Guellensis comes, 119.
Renerus de la Bele, 39; Flammingi, 72; de Passu de Florencia, 329.
Renuchius Hugo, 335.
Residuum compoti, 11, 189; expense, 18, 234; financie, 51; mutuorum, 221, 319; vadiorum, 92.
Reue (Petrus la), 73, 124.
Reuil (S.-et-M.), Ruolium juxta Feritatem Ancoul, 410.
Rex [Philippus] : ciphos emit, 191. — Regis Allodia versus Pissiacum, les Alluets-le-Roi, 370; capella, 138-140, 202-205, 207, 223; coquina, 217 ; frater, Ludovicus, 225; garnisiones, 91; gentes, 192; hospicium, 133; liberi, 135; libri, 215, cf. 203; mandatum, 209; negocium, 212, 220, 227, 232, 254, 258 ; primogenitus, Ludovicus, 13; servientes, 211; sigillum, 34; valletus, Petrus de Remis, 218; Villa Nova, Villeneuve-le-Roi, 389; Villa Nova in Belvacinio, la Villeneuve-le-Roi, 277. — Regi redditi denarii, 206, 216 ; facta mutua, 16, 67, 214, 221, 222, 232, 249, 316-341. — Ad regem (denarii pro eundo), 188 ; super regem captus redditus, 119, 123. — Cum et sine rege (vadia buticularii), 247; pro rege factum breviarum, 203.
Ribemont (Aisne), Ribemons, 280.
Richardus Bouroudi, 116.
Richarius (S.), S.-Riquier, 286.
Richomme (Johannes) de Cathalano, 322.
Rigot (Egidius), 362.
Ripperia (Guillelmus de), 237-239.
Rivière (la), prévôté à ou près Pont-sur-Vannes (Yonne ; cf. *Rec. des hist. de Fr.*, XXIII, 812), R[i]v[e]ria, 291.
Roart (Judocus), 170.
Roba, rauba, 149, 171-173, 203.
[Robertus] Attrebatensis comes, 120 ; Crispini de Atrebato, 339; Foyson, 228 ; de Freauvilla, 199; de Pontisera, 254; Regis, 241, 242; cambellanus de Tanquarvilla, 458.
Rogerus de Medunta, 10.
Roissy (S.-et-O.), Royssiacum, 365.
Rollandi (Petrus), 50.
Roma, Rome, 18.
Romainvilliers (S.-et-M., comm. de Bailly-Romainvilliers), Ramatum Villare, 442.
Rome (Italie), Roma, 18.
Rooniacum, Rosny - sur - Seine, 137, 457-460.
Roseyo (Symon de), 157.
Rosny-sur-Seine (S.-et-O.) : heredes Rooniaci, 137, 457-460.
Rotelle Judeorum, 216.
Rouen (Seine-Inférieure), Rothomagum, 188, 259 : Rothomagensis ballivia, 93, 344, 452; ballivus, 85-92, 107, 128, 319, 344, 452 ; burgenses, 319 ; diocesis, 84, 85 ; major, 52.
Rougel (Giletus), 171.
Roya, Roye, 109, 279.
Royaumont (S.-et-O., commune d'Asnières-sur-Oise) : monachi Regalis Montis, 142.

Roye (Somme), Roya, 279. — De Roya (Florencius), 109.
Royon (Pas-de-Calais). — De Royon (Donnardus, Vivandus), 83.
Royssiacum, Roissy, 365.
Rue (Johannes Wuyde) de Compendio, 259.
Ruella (Guillelmus de), 340.
Rungis (Seine), Rungiacum, 388.
Ruolium juxta Feritatem Ancoul, Reuil, 410.
Ruphus de Sulhi, 120.
Ruria, 291, v. la Rivière.
Rustici (Thomas), 337, 349.
Saint-Alyre (Puy-de-Dôme, comm. de Clermont-Ferrand) : abbas et conventus S. Yllidii Claromontensis, 32.
S.-Amans-de-Lursinade (Tarn-et-Garonne, comm. de Moissac)? Ancinade, 108.
S.-Clément (Paris), v. Sainte-Chapelle.
S.-Cloud (S.-et-O.), S. Clodoaldus, 353.
S.-Crépin-le-Grand, à Soissons (Aisne), S. Crispinus major Suessionensis, 53.
S.-Denis-sur-Seine (Seine), villa S. Dionisii, 362 : S. Dionisii ecclesia, 147; dominium abbatis, 368. — Capella versus S. Dionisium, la Chapelle-S.-Denis, 407, cf. 360. — De S. Dionisio (Johannes), senescallus Pictavensis, 118, 120.
S.-Éloi, à Noyon (Oise), abbacia S. Eligii Noviomensis, 206.
S.-Fuscien (Somme), S. Fuscianus in Bosco, 30.
S.-Germain-des-Prés (Paris), S. Germanus de Pratis, 16.
S.-Germain-en-Laye (S.-et-O.), S. Germanus in Laya, 149, 398. — V. les Fonds-de-S.-Léger, Hennemont.
S.-Germain [le Faubourg-] (Paris), villa S. Germani de Pratis, 408.
S.-Jean-des-Vignes, à Soissons (Aisne), S. Johannes in Vineis Suessionensis, 26.
S.-Just (?). — De S. Justo (Johannes), 44-64.
S.-Léger [les Fonds-de-] (S.-et-O., comm. de S.-Germain-en-Laye), S. Leodegarius in Laya, 393.
S.-Léger-de-Gassenville (Seine, entre S.-Denis-sur-Seine et Stains; cf. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, Stains), S. Leodegarius, 383.
S.-Leu-et-S.-Gilles (Paris), parrochia SS. Lupi et Egidii, 387.
S.-Marcel (Paris), S. Marcellus, 359.
S.-Mars (S.-et-M.), v. Villiers-Templeux.
S.-Maur-les-Fossés (Seine), Fossata, 423, 425.
S.-Médard, à Soissons (Aisne), S. Medardus Suessionensis, 25.
S.-Mesmes (S.-et-M.), S. Maximus, 414.
S.-Paul-de-Brugues (Tarn-et-Garonne, comm. de Durfort)? — De S. Paulo in Caturcino (Peregrinus), 108.
S.-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) : S. Pauli comes, Guido, buticularius Francie, 247.
S.-Quentin (Aisne), S. Quintinus, 247, 280, 342 : S. Quintini canonicus, Robertus Regis, 241, 242.
S.-Riquier (Somme), S. Richarius, 286.
Sainte-Chapelle [la] (Paris), capella regis Parisius, 138, 207; capella inferior, 139; S. Blasius, 140. — Capelle regis canonicus, Galterus, 202-205; magister, 207; pueri, 203, 223.

Ste-Geneviève (Paris), S. Genovefa Parisiensis, 76, 77.
Salarium, 256.
Salis (dominus, alta justicia de), 113.
Salomo de Blangi, 99.
Samois (S.-et-M.), Samesium, 299.
Sancius, 180.
Sancta, Sancti, Sancto, Sanctus, v. le mot suivant.
Saône-et-Loire, v. Cluny, Mâcon.
Sarcelles (S.-et-O.), Sercelle, 396.
Sarraceni (Gobertus) de Lauduno, 321, 446 ; (Odardus), 446.
Scacarius, 11, 128-132, 248.
Scale (societas), 334.
Sceaux (Seine), Ceaus le Grant et Ceaus le Petit, 422.
Scolares, 204.
Scoti de Placencia, 328.
Scripta, scriptura, 92, 256.
Sec (Leonardus le), 30, 33.
Seine, v. Adamville, Antony, Arcueil, Aubervilliers, Aulnay, Bagneux, le Bourget, Bourg-la-Reine, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Châtenay, Chevilly, Choisy-le-Roi, la Courneuve, Créteil, Crèvecœur, Drancy, Dugny, Fontenay-sous-Bois, Fresnes-lez-Rungis, Grignon, l'Hay, Issy-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Orly, Pantin, Paris (et les renvois sous ce mot), Pierrefitte-sur-Seine, le Plessis-Piquet, Puteaux, Rungis, S.-Denis-sur-Seine, S.-Léger-de-Gassenville, S.-Maur-les-Fossés, Sceaux, Stains, Suresnes, Thiais, Vanves, Vincennes, Vitry-sur-Seine.
Seine-et-Marne, v. Armentières, la Celle-sur-Morin, Chaintreaux, Changis, Chanteloup, la Chapelle-la-Reine, Château-Landon, le Châtelet-en-Brie, Chelles, Chessy, Compans, Conches, Condetum, Dammartin-en-Goële, Dancy, Faremoutiers, Ferrières-en-Brie, la Ferté-sous-Jouarre, Flagy, Fontainebleau, Germigny-l'Évêque, Gouvernes, Grés, Iverny, Jablines, Jossigny, Jouy-l'Abbaye, Jouy-sur-Morin, Juilly, Lagny, Longperrier, Lorrez-le-Bocage, Maisoncelles, Mauregard, Meaux, Melun, le Ménil-Amelot, Mitry, Montevrain, Montgé, Moret-sur-Loing, Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Nantouillet, Nemours, Pontault, Provins, Reuil, Romainvilliers, S.-Mesmes, Samois, Thieux, Trilport, Ussy, Vareddes, Villeneuve-sous-Dammartin, la Villette-aux-Aulnes, Villiers-sur-Morin, Villiers-Templeux, Vinantes, Vineuil, Voulx.
Seine-et-Oise, v. Achères, les Alluets-le-Roi, Argenteuil, Arnouville-lez-Gonesse, Asnières-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bellefontaine, Bonneuil, Bouqueval, Carrières-sous-Bois, Champlan, Châteaufort, Châtenay, Chaumontel, Chavenay, Chevreuse, Corbeil, Cormeilles-en-Parisis, Croissy, Dourdan, Épiais-lez-Louvres, Essonnes, Étampes, l'Étang-la-Ville, la Ferté-Alais, les Fonds-de-S.-Léger, Fosses, Fourqueux, Franconville-la-Garenne, la Frette, Garges, Gonesse, Hennemont, Herbeville, Jagny, Jarcy, Limeil-Brévannes, Louveciennes, Luzarches, Mantes-sur-Seine, Mareil-Marly, Marly-la-Ville, Marly-le-Roi, Massy, Maule, le Mesnil-Aubry, le Mesnil-le-Roi, Meudon,

Meulan, Montigny-lez-Cormeilles, Montlhéry, Ormesson, Palaiseau, Poissy, Pontault, Pontoise, Puiseux-lez-Louvres, la Queue-en-Brie, Roissy, Rosny-sur-Seine, Royaumont, S.-Cloud, S.-Germain-en-Laye, Sarcelles, Sèvres, le Thillay, Vaud'herland, Vémars, Viarmes, Ville-d'Avray, Villemilan, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-S.-Georges, Villepinte, Villiers-le-Bel, Villiers-sur-Marne.

Seine-Inférieure, v. Auppegard, Caux, Épouville, Fréauville, Harfleur, Leure, Rouen, Tancarville.

Senescalcia Bellicadri, 78-80, 199; Carcassonensis, 127; Pictavensis, 125, 456; Pontivi, 66, 448.

Senescallus Pictavensis, Johannes de S. Dionisio, 118, 120.

Senior (Guill. de Hangest), 35; (Renaudus Barbou), 165, cf. 107.

Senlis (Oise), Silvanectum, 267 : Silvanectensis ballivia, 2, 228-231, 327, 445, cf. 267-275. — De Silvanecto (P. Viarius), 115.

Sens-sur-Yonne (Yonne), Senonis, 287 : Senonensis ballivia, 5, 20, 101, 238-243, 449, cf. 287-303; provincia, 210; receptor, Theobaldus Armigeri, 20, 101, 238-240, 243, 449. — Villa Nova juxta Senonis, Villeneuve-sur-Yonne, 290.

Sententia, 53, 54.

September, 222, 318, 335-337, 346, 349, 353, 365, 369, 371, 373, 407, 409-433, 447, 449, 450, 453, 454; v. S. Michael.

Septimane, 204.

Sercelle, Sarcelles, 396.

Sere, 258.

Servientes, 86, 171, 190, 211, 256.

Setayns, Stains, 381.

Sèvres (S.-et-O.), Sevre, 350.

Sextarii, 57, 59, 61-63.

Sigillum regis, 34.

Silvanectensis, de Senlis : ballivia, 2, 228-231, 327, 445, cf. 267-275.

Silvanectum, Senlis, 267. — De Silvanecto (Petrus Viarius), 115.

Simon, v. Symon.

Societas Bardorum de Florencia, 323; Cerdorum Alborum de Florencia, 324; Cerdorum Nigrorum de Florencia, 325; Clarencium de Pistorio, 333; Mozorum de Florencia, 326; Petrucie, 332; Scale, 334; Scotorum de Placencia, 328; Spine de Florencia, 335.

Socii Guillelmi Flammingi, 36, 37, 74.

Soissons (Aisne) : S. Crispinus major Suessionensis, 53; decanus et capitulum Suessionenses, 114; S. Johannes in Vineis, 26; B. Maria, 54; S. Medardus, 25.

Solario (Stephanus de), 362.

Solutio vadiorum, 91.

Somme, v. Amiens, Beauquesne, le Cardonnois, Corbie, Doullens, Montdidier, Nesle, Péronne, Ponthieu, Roye, S.-Fuscien, S.-Riquier.

Sommières (Gard), Summidrium, 75.

Sorene, Suresnes, 372.

Sornatus Caucinel, 75.

Soror thesaurarii Huberti : Beatrix, 163.

Spine (societas) de Florencia, 335.

Spovilla (Guillelmus de) ou d'Espovilla, d'Épouville, 94, 341, 348, 454.

Stagnum Moreti, 13; Petre Fontis, 60; subtus Marliacum Castrum, l'Étang-la-Ville, 401.

Stains (Seine), Setayns, 381.

Stampis (de), Étampes, 58.
Stephanus li Aasiez, 161 ; Apelot de Giemo, 209 ; de Bien Fayte, 145, 168; de Camera, 183; faber, 182 ; Haudri, 233; de Lemovicis, 49 ; de Messilles, 209 ; de Monte S. Johannis, 143 ; de Solario, 362; de Susi, archidiaconus Brugensis, 236.
Stipendiarii galearum, 124.
Subsidium regni, 80-82, 210.
Subventio personarum ecclesie, 84, 85.
Suessionensis, de Soissons, 25, 26, 53, 54, 114.
Sulhi (Ruphus de), 120.
Summarius, 256. — Cf. Equi.
Summe, 8, 9, 70, 127, 132, 135, 157, 164, 260, 266, 275, 282, 286, 303, 315, 318, 327, 338-343, 349, 353, 362, 365, 369, 371, 373, 407, 411, 414, 428, 445-447, 449-451, 453, 454, 456, 457, 460.
Summidrium, Sommières, 75.
Suresnes (Seine), Sorene, 372.
Susi, Suzy ? (Stephanus de), archidiaconus Brugensis, 236.
Suspitio violationis ecclesie, 40.
Suzy (Aisne) ? — De Susi (Stephanus), archidiaconus Brugensis, 236.
Symon Arcuarius, 120 ; de Baillolio, 177 ; Boel, 229, 231 ; de Croyaco, 447 ; de Marchesiis, 228 ; Medicus, 116 ; Payen, 242 ; Picardi, 219 ; de Roseyo, 157 ; de Vento, 25.
Tabellio, 256.
Tallia Judeorum, 83.
Tancarville (Seine - Inférieure) : cambellanus de Tanquarvilla, Robertus, 458.
Tarn-et-Garonne, v. Camparnaud, S. - Amans - de - Lursinade, S.-Paul-de-Brugues.
Tartarus (Lanfrancus) de Janua, 156.
Temple [le] (Paris), Templum, 35, 148. — Villare Templi, Villiers - Templeux, 442. — De Templo (Gauffridus), 175.
Tempus, 126, 224, 258, 260.
Tergo (a), 9, 67-69, 137, 319.
Termini, 119, 122, 123, 125-127, 191, p. 257.
Terra de Ambliniaco et de Kala, 114 ; Guisnensis, 4 ; Johannis de Atrebato, 213 ; Ludovici fratris regis, 225 ; Symonis de Vento, 25 ; Ville Nove, 22.
Tertio (pro), 71, 136, 142, 146, 149, 150, 158, 163, 165, 166. — Tercium feodi, 155.
Testamentum, 256.
Theil - sur - Vannes (Yonne), v. Fosse-More.
Theobaldus Armigeri, 20, 101, 238-240, 243, 449 ; de Corbolio, 162 ; [de Pouancé] episcopus Dolensis, 34, 208, 221.
Thesauraria, 258, 260.
Thesaurarii, 258, p. 257 : Henricus, abbas Joyaci, 232, 260 ; Hubertus, 163.
Thiais (Seine), Thioys, 395.
Thiboudi (Guillelmus), 115.
Thieux (S.-et-M.), Thius subtus Domnum Martinum, 433.
Thillay [le] (S.-et-O.), Tilleyum, 367.
Thioys, Thiais, 395.
Thius subtus Domnum Martinum, Thieux, 433.
Tholosa, Toulouse, 75.
Thomas Godin, 50 ; Rustici, 337, 349. — Thomassinus, 233 ; de Nealpha, 27.
Thourotte (Oise), Thorota, 275.
Tilleyum, le Thillay, 367.
Tornacum, Tournai, 74.
Torne Mare (Guido de), 75.

Toto (pro), 137, 143-145, 149, 153-156, 160, 171, 173, 221, 457.
Touca, Touques, 91.
Toulouse (Haute-Garonne), Tholosa, 75.
Touques (Calvados), Touca, 91.
Tournai (Belgique), Tornacum, 74.
Tours (Indre-et-Loire) : Turonensis ballivia, 8, 104, 200, 201. — V. Turonenses.
Trece, Troyes, 232. — De Trecis (Vivandus), 102.
Trecensis, de Troyes, 121, 122.
Tria (Johannes de), 126.
Triacum le Port, Trilport, 428.
Triennii decima, 76, 78.
Trilport (S.-et-M.), Triacum le Port, 428.
Troyes (Aube), Trece, 232 : Trecensis ballivia, 121, 122. — De Trecis (Vivandus), 102.
Turonensis, de Tours, 8, 104, 200, 201.—Turonenses, 71-132, 322-326, 328-337, 341, 344, 347-349, 452, 453, 455, 456.
Unonense, 151, v. Vernon.
Ussy (S.-et-M.), Iciacum, 429.
Usus Campanie, 428.
Uxor Guillelmi d'Erneval, Ydonia, 459; Petri domini Chambleii, Ysabella, 460; Roberti cambellani de Tanquarvilla, 458.
Vache (Petrus le), 257.
Vadia, 47, 48, 87, 91, 92, 165-180, 224, 247.
Valenc. (Dionisius de), 155.
Valletus regis : Petrus de Remis, 218.
Vallibus (Jehenotus de), filius Odardi Rebracye de Ponte S. Maxencie, 192.
Vallis (Clara), Clairvaux-sur-Aube, 19; Maura, Vaumort, 291.
Vantiduno (Johannes de), 330.
Vanves (Seine), Vanve, 408.
Vareddes (S.-et-M.), Varetes, 432.
Varenne-S.-Hilaire (la), la Varenne-S.-Maur ou Adamville (Seine, commune de S.-Maur-les-Fossés), Varenna, 423.
Varennes (S.-et-O.), v. Jarcy.
Varetes, Vareddes, 432.
Varignies (Antelinus de), 225.
Vassal (Guillelmus), 84.
Vaud'herland (S.-et-O.), Vaudernant, 367. — De Vaudernant (Henrricus), 362.
Vaumort (Yonne), Vallis Maura, 291.
Vectura denariorum, 256.
Vellut (Donatus de) de Florencia, 111.
Vémars (S.-et-O.), Vemarç, 385.
Venatoris (Johannes), 168.
Venditores boscorum, 168.
Vento (Symon de), 25.
Verano (Johannes de S.), 317.
Verberie (Oise), Verbria, 273.
Vermandois (le), Viromandia, 234, 276-282 : Viromandensis ballivia, 3, 28, 42, 43, 97, 198, 446.
Verneuil-sur-Avre (Eure), Vernolium, 94, 132.
Vernon (Eure), Verno, 132, 341 : capitulum V[er]nonense, 151 ; castellania, 341.
Vertus (les) ou Aubervilliers (Seine), Haubervillare, 360.
Vetus argentum, 17; (Monciacum), Moussy-le-Vieux, 384; (Renaudus Barbou), 107, cf. 165. — Vetera hernesia, 27.
Via ad computandum de decima, 210; ad regem, 188; Britannie, 193-196; Burgundie, 218; a Leura Parisius, 87; apud Magdunum super Ligerim, Pruvinum, Trecas, 232; Rome, 18; Viromandie et Flandrie, 234.
Viarius (Petrus) de Silvanecto, 115.

Viarmes (S.-et-O.) : dominus de Viermes, Petrus de Chambleio, 148.
Vicecomitatus Cadomensis, 347 ; Vernolii, 94.
Vicenne, Vincennes, 139, 202, 426.
Vicus, 428.
Vidaume (dictus), 328, 329.
Vienne, v. Montreuil - Bonnin, Poitiers.
Vienne (Haute-), v. Limoges.
Viermes, Viarmes, 148.
Vierzon (Cher) : feodum Virzonis, 145.
Vietus d'Aupegart, 97, 105.
Vile (Malliacum la), Marly-la-Ville, 386.
Villa Attrebati, 337 ; Cathalani, 115 ; Corbeye, 337 ; Corbolii, 417 ; S. Dionisii, 362 ; S. Germani de Pratis, 408 ; Lauduni, 39 ; Parisius, 320 ; Pissiaci, 338 ; Pontisare, 340. — Villa ad Asinos, la Villette - aux - Aulnes, 439 ; d'Avray, Ville - d'Avray, 350 ; (Bona), Bonneville-sur-Touques, 86 ; Millan, Villemilan, 366 ; Nova (?), 22 ; Nova subtus Domnum Martinum, Villeneuve - sous - Dammartin, 424 ; Nova S. Georgii, Villeneuve - S. - Georges, 444 ; Nova Regis, Villeneuve-le-Roi, 389 ; Nova Regis in Belvacinio, la Villeneuve-le-Roi, 277 ; Nova juxta Senonis, Villeneuve-sur-Yonne, 290 ; Picta, Villepinte, 374.
Villare le Bel, Villiers-le-Bel, 391 ; super Morayn, Villiers-sur-Morin, 443 ; (Ramatum), Romainvilliers, 442 ; Templi, Villiers-Templeux, 442. — De Villari (Amelius), dominus de Salis, 113. — Villaria super Briacum, Villiers-sur-Marne, 390.
Ville - d'Avray (S.-et-O.), Villa d'Avray, 350.
Villemilan (S.-et-O., comm. de Wissous), Villa Millan, 366.
Villeneuve-le-Roi [la] (Oise), Villa Nova Regis in Belvacinio, 277.
Villeneuve-le-Roi (S.-et-O.), Villa Nova Regis, 389.
Villeneuve-S.-Georges (S.-et-O.), Villa Nova S. Georgii, 444.
Villeneuve-sous-Dammartin (S.-et-M.), Villa Nova subtus Domnum Martinum, 424.
Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), Villa Nova juxta Senonis, 290.
Villepinte (S.-et-O.), Villa Picta, 374.
Villeta (Johannes de), 10.
Villette [la] (Paris), Villeta S. Lazari, 402.
Villette-aux-Aulnes [la] (S.-et-M., comm. de Mitry-Mory), Villa ad Asinos, 439.
Villiers-le-Bel (S.-et-O.), Villare le Bel, 391.
Villiers-sur-Marne (S.-et-O.), Villaria super Briacum, 390.
Villiers-sur-Morin (S.-et-M.), Villare super Morayn, 443.
Villiers - Templeux (S. - et - M., comm. de S. - Mars), Villare Templi, 442.
Vina, 14, 61-64, 235.
Vinantes (S.-et-M.), 412.
Vincencio (Guillelmus de S.), 228-231, 327, 445.
Vincennes (Seine) : Vicennarum capella, 202 ; capellanus, 139. — Fontanetum versus Vicennas, Fontenay-sous-Bois, 426.
Vincestria, Winchester, 35.
Vineis (S. Johannes in), S.-Jean-des-Vignes, à Soissons, 26.

Vineuil (S.-et-M., comm. de S.-Mesmes), Vinolium, 414.
Vintimille (Italie). — De Vintemille (Oliverus), 112.
Vinum, 14, 61-64, 235.
Violatio ecclesie, 40.
Viromandensis, de Vermandois, 3, 28, 42, 43, 97, 198, 446.
Viromandia, le Vermandois, 234, 276-282.
Virzo, Vierzon, 145.
Vitam (expensa ad), 158-164.
Vitriacum : Vitry - aux - Loges (Loiret), 308 ; Vitry-en-Perthois ou le Brûlé (Marne), 121, 122 ; Vitry-sur-Seine (Seine), 395.
Vivandus de Royon, 83 ; de Trecis, 102.
Voluntatem (expensa ad), 186.
Voulx (S.-et-M.), Voos, 292.
Wagnon (Ada) de Lauduno, 23.
Winchester (Grande-Bretagne) : Vincestrie episcopus [Johannes de Pontisera], 35.
Wissous (S.-et-O.), v. Villemilan.
Wuyde Rue (Johannes) de Compendio, 259.
Ydonia uxor Guillelmi d'Erneval, 459.
Yèvre-le-Châtel (Loiret), Evra, 311.
Yllidius (S.) Claromontensis, S.-Alyre, 32.
Yonne, v. Chéroy, Dixmont, Dollot, Fosse-More, Grange-le-Bocage, Lixy, Malay-le-Roi, Pont-sur-Yonne, la Rivière, Sens-sur-Yonne, Vaumort, Villeneuve-sur-Yonne.
Yonne (l'). — Pontes super Yonam, Pont-sur-Yonne, 288.
Ysabella uxor Petri domini Chambleii, 460.
Yssiacum, Issy-sur-Seine, 408.
Yverniacum, Iverny, 409.
Yvriacum, Ivry-sur-Seine, 395.

DEUX LETTRES

DE BERTRAND DU GUESCLIN

ET

DE JEAN LE BON, COMTE D'ANGOULÊME

1368 ET 1444.

A Monsieur Alfred Maury, membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales.

Mon cher collègue, confrère et ami,

Les deux établissements à la tête desquels nous avons l'honneur d'être placés se partagent le privilège de conserver les monuments les plus précieux de notre histoire. Tous deux ont leurs racines dans les anciennes institutions de la France; tous deux ont passé par les mêmes vicissitudes, tous deux se prêtent un mutuel appui pour fournir un aliment aux études des historiens. Les classements et les catalogues qui se font dans l'un et dans l'autre dépôt convergent vers un but commun : la mise en ordre et la connaissance approfondie de tous les textes dans lesquels les siècles passés ont gravé leur image en traits ineffaçables. Quelles preuves vous nous avez données, vous, vos chefs de section et vos archivistes, de votre sollicitude pour les intérêts de la Bibliothèque! Quels services vous nous avez rendus et vous vous préparez à nous rendre, en portant vos investigations sur les parties de nos fonds qui peuvent servir à combler des lacunes dans vos collections! La Bibliothèque, de son côté, n'a rien tant à cœur que d'associer ses efforts à ceux des Archives. Elle voudrait avoir fréquemment l'occasion de leur témoigner ses sentiments

fraternels et de contribuer à l'accroissement et au bon aménagement des richesses dont vous avez le droit d'être fiers, puisque vous en faites largement profiter la nation tout entière. Une de ces trop rares occasions vient de se présenter; je me hâte de la saisir et de vous en faire part.

Ces jours derniers, dans un lot de parchemins qu'un ami soumettait à mon examen, je remarquai deux pièces d'une valeur tout à fait exceptionnelle : une longue lettre de Du Guesclin, écrite sur papier, et une lettre entièrement autographe, adressée par Jean, comte d'Angoulême, à son frère, le poète Charles, duc d'Orléans. A plus d'un signe je reconnus que l'une et l'autre lettre avaient jadis fait partie de la section historique de vos archives, et qu'elles avaient leurs places marquées dans la série des *Monuments historiques*, dont notre regrette Jules Tardif a si rigoureusement déterminé les dates, si correctement établi les textes, si minutieusement analysé le contenu. Je fis part à mon ami de mon observation sur l'origine des deux pièces qui étaient sous nos yeux et dont il appréciait parfaitement l'intérêt. Il me chargea sur-le-champ de les réintégrer dans vos cartons, en poussant la délicatesse jusqu'à ne pas vouloir être nommé, pour se soustraire aux remercîments que mérite toute personne qui fait rentrer dans nos dépôts publics les pièces qui en sont sorties à des époques plus ou moins reculées.

Pour me conformer aux intentions de mon ami, je remets donc entre vos mains, mon cher et savant collègue, la lettre de Du Guesclin et celle de Jean, comte d'Angoulême. La Bibliothèque, je l'avoue, enviera aux Archives la possession de tels documents. Je vous les livre cependant avec grand plaisir, en vous demandant simplement la permission de les publier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Je me borne à en donner le texte. C'est à notre confrère M. Siméon Luce qu'il appartiendra de commenter la lettre dans laquelle Bertrand Du Guesclin a si fièrement laissé l'empreinte de son caractère. Quant à la lettre du comte d'Angoulême, je dois laisser à l'historien de Charles VII, à M. le marquis de Beaucourt, le soin de mettre en lumière les renseignements qu'elle renferme sur les événements de l'année 1444. Je dois seulement faire remarquer la pureté et l'élégance avec lesquelles sont tracées les onze lignes de la lettre du comte d'Angoulême. Ce prince était, en effet, un calligraphe exercé. Un inventaire dressé en l'année 1467 nous apprend qu'il avait copié

de sa main neuf volumes de théologie, d'histoire et de littérature [1], dont l'un (n° 3638 de notre fonds latin) est exposé dans une armoire de la galerie Mazarine, comme un témoignage des goûts éclairés du grand-père de François Ier.

Mais j'oublie que les deux pièces dont je suis détenteur ont hâte de regagner la place qu'elles doivent occuper dans vos cartons ou peut-être dans les vitrines de votre musée. Il faut m'en séparer sans phrases et me consoler de la séparation en pensant que vous et vos collaborateurs vous serez heureux de voir rentrer ces deux joyaux dans votre trésor.

Veuillez agréer, mon cher collègue, confrère et ami, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Léopold Delisle.

I. LETTRE DE BERTRAND DU GUESCLIN AU SIRE DE LA VOUTE.

5 juillet 1368.

Le sire de la Voute, j'ay bien veu ce que escript m'avez, commant, quant Perrin de Savoye fut issu de Tarrasconne [2], que aucunes gens de mes compaignes voulirent y entrer par force, et oultre le gré de ceulx qui la porte gardoient. Si vueillez savoir que vous feistes bien semblant que ils y vouloient entrer à force, car vous en tuastes un tout mort, et l'autre bleçastes, et aussi avez vous monstré samblant que vous ne me voulez aucun bien ne à Monseigneur d'Anjou; car vous cuidez mettre les genz qui sont aveques moy en rebellion, par quoy ils soient contre Monseigneur d'Anjou; car vous avez cuidé prandre à prisonniers les gens qui sont aveques moy et propres de mon hostel, et les avez assailliz les espées traittes, en leur demandant la foy, sans vous avoir onques en rien mesfait. Et mes bouteillers qui venoient de Biaucayre, vous ou voz gens les avez assailliz et bleciez. Et toute la cause que vous povez dire est pour ce que un des compaignons couppa le poing d'un sien prisonnier, qu'il avoit pieça prins en prouvance qui li avoit menty sa foy. Si avez trop à faire, se vous

1. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 148 et 149.

2. Ici et plus bas le scribe a écrit *Trascon*, avec deux signes d'abréviation sur le commencement et sur la fin du mot.

estes corroucié de touz les Prouvançaux qui sont ennemiz de Monseigneur, à qui l'an fera desplaisir. Car tout le desplaisir que nous leur pourrons faire, nous ferons, ou il vous plaise ou non. Et de ce que vous nous appellez genz de campaigne, nous sommes petiz compaignons, qui o l'aide de Dieu aurons droit de vous, se vous nous avez fait tort. Et se mes genz vous avoient mesfait, je estois assez puissant de vous en faire raison, et lesquelx vous detenez prins, ja soit ce que ils ne vous aient en rien mesfait, comme j'ay enquis et entendu. Et de ce que vous dittes qu'ils ont essayé entrer par force en la ville, et ne savez pour quoy, vueillez savoir que mes genz et moy sommes aussi loiaux comme vous, ou plus, devers Monseigneur d'Anjou ; car onques pour sa guerre ne meistes bacynet sur teste, en assaut de ville ou autrement; mais vous avez bien mis l'espée ou poing pour prandre mes gens à prisonniers, et les tenez encore prisonniers. Et vueillez savoir que, aussitost comme vous serez hors du service de Monseigneur d'Anjou, je vous monstreré[1] bien que vous avez commancée la guerre sur moy ; et tout le dommage que je pourré, je vous porteré, et à toutes voz terres et biens. D'endroit les bestes qui sont prinses de la ville de Tarrasconne, envoiez des bonnes genz de la ville deux hommes par devers moy, et je leur feray rendre leur bestes, se aucunes en ont esté prinses ; car je ne vouldroie pour nulle chose faire le desplaisir de Monseigneur d'Anjou. Escript à Maillonne, le mercredi v^e^ jour de juillet, soubz le seel Monseigneur Robert de Lanvallay, pour l'absence du mien.

.B.B[2] BERTRAM DU GUERCLIN[3].

(Original, écrit sur une feuille de papier longue de 305 millimètres et large de 210, sans adresse au dos et sans trace de fermeture.)

II. LETTRE DE JEAN LE BON, COMTE D'ANGOULÊME, A SON FRÈRE LE DUC D'ORLÉANS.

11 juin 1444.

Monseigneur mon frère, comme celui qui plus doit amer vostre

1. On pourrait lire aussi bien *monsterré*.

2. Ces deux B, à côté desquels se voient les traces d'un cachet en cire rouge, pourraient bien avoir été tracés par Bertran Du Guesclin.

3. Cette signature est de la main qui a écrit le corps de la lettre.

bien et honeur, je vous escris mon avis qui est tel. Il est de necessité pour le bien de la pais que vous avés commencée et avés honeur, que vous vous teniés près du roy, et que pour nulle occupacion vous ne vous en absentés, car en cest article gist l'avancemant de la pais, vostre honeur et profit, et ma delivrance. Item pour aquerir amour du royaume et pour traire le roy dez mains où il est, faites que par vostre moyan le ameniés à Paris. Item faites que toute diligence soit faite, que le mariage du roy d'Engleterre soit consomé, et pour cause. Item faites que, pour vuider lez gens d'armes de nostre parti, vous soyés servi en vous aydant pour avoir vostre heritage de Lombardie, etc. Item plaise vous moy ayder à ceste fois, car onques n'en eutes tel marchié; et ce mez amis me fallent à ceste fois pour cy peu, je me tien pour abandoné. Item plaise vous faire que je puisse estre poié de ma pencion qui m'est deue de ceste anée et partie de l'aultre; car vous povés pencer que je en ay bien à faire, ce vous ne avez oublié[1] que c'est d'estre en dangier. Item faites que le roy me done aucun don sur Tournay ou autre place, pour moy aquiter de pardeça, car nientmains je sçay que le roy me aydera quant il me verra. Item prenés vous garde de maistre Jehan le Fuzelier; car je ay ouy par Anglés que il pence à faire ung vidimus; et ce il vous eschape en telle maniere, chascun ce moquera de vous, et non pas sans cause. Ce la chose est bien conduite, il a bien de quoy vous ayder, et moy aucy. Escript de ma main, le XIe jour de juig, à Chierbourg.

JEHAN.

A Monseigneur d'Orléans[2].

(Original autographe, écrit sur une petite bande de parchemin longue de 172 millimètres et large de 70. — La lettre pliée ne mesurait que 60 millimètres sur 8.)

1. L'original porte *oublier*.

2. Cette suscription est écrite au dos de la lettre, de la main du comte d'Angoulême.

LA FORMULE

« REX FRANCORUM ET DUX AQUITANORUM »

DANS LES ACTES DE LOUIS VII.

Louis VII, qui dans ses plus anciennes chartes s'est intitulé *rex Francorum et dux Aquitanorum*, et qui à la fin de son règne ne s'appelait que *Francorum rex*, n'a pas renoncé au titre de duc d'Aquitaine au moment où il répudia la reine Aliénor; pendant plus de deux années, quoique sa première femme l'eût définitivement quitté pour en épouser un autre, il ne changea rien à la suscription de ses actes[1]. Il peut être intéressant de rechercher l'époque à laquelle il a cessé de se qualifier duc d'Aquitaine, les raisons pour lesquelles il a conservé ce titre après la dissolution de son mariage, les motifs qui l'ont déterminé à l'abandonner.

Tout d'abord, il est à noter que la forme *dux Aquitanorum* est la seule correcte, puisque seule elle se rencontre en tête des pièces originales et sur le contre-sceau équestre de Louis VII[2]; on ne trouve *dux Aquitaniæ* que sur les copies ou dans les éditions; tel est le cas de plusieurs lettres écrites à Suger ou à d'autres personnes[3]; ces lettres, que nous ne possédons plus sous leur forme première, ne prouvent rien contre les actes authentiques; elles montrent seulement que l'éditeur n'a pas bien

1. Ce fait a été remarqué par le Père Daniel : *Histoire de France*, tome III, 1729, in-4°, page 295 : « Cependant il retint toujours, ou du moins encore quelque tems après, le titre de duc de Guienne, et on l'y voit porter dans d'anciennes chartres signées de lui, après la dissolution du mariage. »

2. Les mots *et dux Aquitanorum* figurent en toutes lettres sur le contre-sceau.

3. *Recueil des Historiens de France*, XV; p. 496, n° 37; p. 501, n°s 49, 50, 51, 52; p. 508, n° 68; p. 513, n° 81; p. 529, n° 121.

résolu une abréviation du manuscrit, ou que le copiste, en transcrivant dans son recueil la lettre originale, a fait la même faute; ce dernier cas a dû se présenter souvent, puisque la forme *dux Aquitaniæ* est fréquente dans les chroniques [1].

C'est le 21 mars 1152 [2] que l'assemblée de Beaugenci, se fondant sur la parenté des conjoints, déclara nul le mariage du roi de France et d'Aliénor d'Aquitaine. Or le titre de *rex Francorum et dux Aquitanorum* se retrouve sur des actes datés de 1152, 1153 et 1154.

Voici l'énumération de ceux qui me sont connus; autant que possible, pour diminuer les chances d'erreurs, je me bornerai à citer les documents originaux [3].

Actes postérieurs au 21 mars 1152 dans lesquels Louis VII s'intitule REX FRANCORUM ET DUX AQUITANORUM.

1. Diplôme de Louis VII, par lequel il affranchit une serve nommée Agnès, veuve de Pierre Leborgne de Villeneuve. Archives nationales, K 23, n° 15[24]; publié par M. Tardif, *Cartons des rois*, p. 273, col. 1, n° 518 : « Actum Parisius, anno ab Incarnatione Domini M° C° LII°, regni nostri XVI°. » La seizième année de Louis VII, à dater de la mort de Louis VI, commença le 1er août 1152.

2. Diplôme de Louis VII, confirmant une vente de trente sous de cens faite par Gervais de Tourotte, sa femme et ses fils, à la maison de Saint-Lazare de Paris. Arch. nat., K. 23, n° 16; Tardif, p. 273, col. 2, n° 519 : « Actum publice Parisius, anno dominice Incarnationis M° C° L° II°, regni vero nostri XVI°. »

3. Diplôme de Louis VII par lequel il affranchit Jean du Vieil-Étampes, hôte de l'abbaye de Saint-Victor, sa femme et ses enfants.

1. M. Delisle a depuis longtemps démontré que le même fait s'est produit à propos du titre de *Francorum rex*, et que les pièces émanées de Philippe-Auguste dans lesquelles on trouve la forme *Franciæ rex* doivent être corrigées. *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. LXIV.

2. *Historia gloriosi regis*, à la suite d'Aimoin, dans le ms. latin 12711, fol. 172 : « die Veneris ante dominicam de Ramis Palmarum. »

3. Parmi les pièces analysées dans la *Table des diplômes et chartes*, pour les années 1152 et 1153, je n'ai rencontré que deux fois le titre de roi de France sans celui de duc d'Aquitaine (p. 214).

Arch. nat., K. 23, n° 17; Tardif, p. 274, col. 1, n° 522 : « Actum publice Parisius, anno ab Incarnatione Domini millesimo C° LIII°, regni nostri XVI°. »

4. Diplôme de Louis VII en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Le roi donne à l'abbaye la mairie d'Argenteuil. L'original de cette pièce, qui a été publiée par Doublet, p. 876, se trouve de nos jours à la Bibliothèque nationale, fonds latin, nouvelles acquisitions, n° 2222 : « Actum publice in capitulo Sancti Dyonisii, anno Verbi incarnati M° C° L° II°, regni vero nostri XVII°. » La dix-septième année de Louis VII, comptée, comme ici, à partir de la mort de Louis VI, commença le 1er août 1153 ; l'une des deux dates portées par cette pièce est donc fausse; il n'en est pas moins certain qu'elle est postérieure à mars 1152, antérieure au mois d'août 1154; elle doit donc être citée ici.

5. Diplôme de Louis VII en faveur de l'abbaye de Fleury. Les lieux d'Yèvre, Bouilly, Boulonville et Bouzonville, dépendants de l'abbaye, sont déclarés exempts de certaines exactions que leur ont imposées les officiers royaux. Le roi donne aux habitants de ces villages le droit de témoigner en justice. Bibl. nat.; Clairambault, vol. 209, n° 4; cette pièce a été publiée, d'après le cartulaire de Fleuri (*Archives du Loiret*), par M. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques*, tome II, page 319, n° 16 : « Actum Parisius, anno ab Incarnatione Domini M° C° LIII°, regni vero nostri XVI°. »

6. Diplôme par lequel Louis VII confirme un accord conclu en sa présence entre Ansoud, prieur de Saint-Denis, et Clémence, comtesse de Dammartin, au sujet des droits qu'elle prétendait avoir au Tremblay. Arch. nat., K 23, n° 18; Tardif, p. 274, col. 2, n° 523 : « Actum Parisius, anno ab Incarnatione Domini M° C° LIII°, regni vero nostri XVII°. »

7. Diplôme de Louis VII; échange de serves entre le roi et les chanoines de Notre-Dame de Paris. Arch. nat., K. 23, n° 19; Tardif, p. 275, col. 1, n° 524 : « Actum publice Parisius, anno ab Incarnatione Domini M° C° LIII°, regni nostri XVII°. »

8. Diplôme de Louis VII, par lequel il donne à Eudes, abbé de Saint-Denis, un château construit sur une terre de l'abbaye, près de

Saint-Clair, dans le Vexin. Arch. nat., K. 23, n° 20; Tardif, p. 275, col. 2, n° 525 : « Actum publice Parisius, anno dominice Incarnationis M° C° LIII°, regni nostri XVII°. »

9. Diplôme par lequel Louis VII atteste que les chanoines de Sainte-Opportune ont cédé la moitié de leurs marais, pour être mis en culture, moyennant douze deniers de cens par arpent. Arch. nat., K. 23, n° 23; Tardif, p. 277, col. 2, n° 531 : « Actum publice Parisius, anno ab Incarnatione Domini M° C° LIIII°, regni vero nostri X° VIII°. » La dix-huitième année du règne commença le 1er août 1154.

Actes portant la date de 1154, dans lesquels Louis VII s'intitule Francorum rex.

1. Charte du roi Louis le Jeune en faveur des églises de Saint-Sernin et de la Daurade de Toulouse. Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse; *Histoire de Languedoc*, édition in-4°, tome V, col. 1175 : « Data Tolosæ per manum Rogerii cancellarii regis et abbatis Sancti Euvercii Aurelianensis, anno ab Incarnatione Domini M C LIIII. »

2. Diplôme par lequel Louis VII concède à l'abbaye de Saint-Denis un marché qui devra se tenir le vendredi, près d'un château construit par Henri, roi d'Angleterre, dans un domaine de l'abbaye, près de Saint-Clair-sur-Epte. Arch. nat., K. 23, n° 21; Tardif, p. 276, col. 2, n° 529 : « Actum publice Mileduni, anno dominice Incarnationis M° C° LIIII°. » L'année du règne n'est pas indiquée.

3. Diplôme par lequel Louis VII fonde une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, dans son palais, à Paris, et fixe les droits du chapelain chargé de la desservir. Arch. nat., K. 23, n° 22; Tardif, p. 277, col. 1, n° 530 : « Actum publice Parisius, anno dominice Incarnationis M° C° LIIII. » Pas d'année de règne.

Les pièces que je viens de citer ne portant jamais la mention du jour et du mois, je ne sais si le roi de France a continué à se faire appeler duc d'Aquitaine dans la courte période qui précéda le mariage d'Aliénor avec Henri Plantagenêt. Il semble qu'en droit Louis VII eût dû renoncer dès cet instant à toute prétention sur l'Aquitaine; Aliénor, en effet, tout en cessant d'être reine de France, restait l'héritière de Guillaume X. Mais le roi

devait avoir peine à se séparer de ces vastes domaines dont il avait été longtemps le seigneur[1], et même après la rupture de son mariage, il ne pouvait oublier les droits éventuels de ses filles Marie et Alix à la succession de leur grand-père. D'ailleurs, un événement, qui peut-être n'était pas imprévu, ne tarda pas à rendre impossible cette renonciation.

Deux mois s'étaient à peine écoulés qu'Aliénor devenait l'épouse d'Henri Plantagenêt[2]. Henri ne pouvait devenir le seigneur, ni même l'administrateur temporaire des domaines de sa femme, sans que la royauté française en fût menacée. S'il lui naissait un fils, la princesse Marie, fille de Louis VII et fiancée de Henri le Libéral, perdait ses droits à l'heritage d'Aliénor[3]. Louis VII ne pouvait sanctionner par un abandon volontaire un changement aussi grave pour sa monarchie, aussi funeste à ses enfants.

Après l'assemblée de Beaugenci, la duchesse s'était empressée de réclamer sa terre[4]; mais rien ne donne à croire qu'avant de transporter à Henri Plantagenêt son magnifique héritage, elle ait ni demandé ni obtenu le consentement de Louis VII, son suzerain. Le roi de France avait dès lors un prétexte à citer en sa cour le nouveau duc, qui refusa de comparaître. M. d'Arbois de Jubainville a démontré[5] que Louis VII devait considérer comme irrégulier le mariage d'une de ses vassales, accompli sans son autorisation, et que la citation adressée à Henri fut la conséquence de cet acte contraire aux prescriptions du droit féodal. L'*Historia gloriosi regis*, sans donner les motifs de l'ajournement, dit que le défaut de Henri eut pour conséquence l'attaque par Louis VII de ses possessions normandes, le siège et la prise de Vernon[6]. Il en

1. Louis VII, à peine marié, date une charte de son palais de Bordeaux (*Historiens de France*, t. XVI, p. 2). Il se considérait si bien comme l'héritier de l'Aquitaine qu'on le voit, dans une de ses lettres, traiter de *père* le duc Guillaume X : « patris et domini nostri G. Aquitanorum ducis. » (*Historiens de France*, t. XVI, p. 3.)

2. Vers le 18 mai 1152, « circa Penthecosten, » Robert de Torigni, édition Delisle, p. 260. M. Delisle publie en note une charte prouvant que le mariage est antérieur au 27 mai 1152.

3. « Habebat enim duas filias de ea, et ideo nolebat ut ab aliquo illa filios exciperet, unde prædictæ filiæ suæ exheredarentur (Robert de Torigni, t. I, p. 260-261).

4. *Historia gloriosi regis*, à la suite d'Aimoin, ms. latin 12711, fol. 172 : « quo peracto Alienor terram suam Aquitaniam celeriter requisivit. »

5. *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, p. 29 et suivantes.

6. Ms. lat. 12711, fol. 171 verso : « Hoc modo quo predictum est adquisivit

faut conclure que la cour avait déclaré confisqués les fiefs du vassal rebelle. Le mariage avec Aliénor est la seule cause que l'on puisse trouver à cette citation et à cette sentence, Henri n'ayant à ce moment commis aucun autre délit qui soit mentionné par les chroniqueurs. Sous ce prétexte plus ou moins spécieux, Louis VII put continuer à s'intituler duc d'Aquitaine.

Je n'ai pas à raconter ici, dans ses détails, la guerre qui fut faite à Henri Plantagenêt, en exécution de la sentence prononcée par la cour du roi. L'invasion des états normands eut lieu peu après le 24 juin 1152, alors que le compétiteur d'Étienne de Blois préparait à Barfleur son départ pour l'Angleterre. D'après Robert de Torigni, Louis VII avait avec lui Henri Ier le Libéral, comte de Champagne, Eustache IV, comte de Boulogne, fils d'Etienne de Blois, Robert, comte de Dreux et comte du Perche; en même temps, Geoffroi, frère de Henri, se révoltait en Anjou[1]. Le roi et ses quatre confédérés s'étaient partagé d'avance les états de leur adversaire[2]. Nul doute que Louis VII ne se fût attribué, entre autres, le duché d'Aquitaine. Parti de Barfleur le 16 juillet 1152[3], Henri arriva trop tard pour empêcher la capitulation de Neuf-Marché. Je me bornerai à relever, parmi les événements qui suivirent, le retour offensif de Henri sur l'Anjou, vers la fin d'août 1152, et la soumission de Geoffroi, la conclusion d'une trêve[4], le passage de Henri en Angleterre dans la semaine qui suivit le 6 janvier 1153[5], la reprise des hostilités, le siège et la

et restituit perfido Henrico Normanniam rex Ludovicus, non previdens perfidiam quam postea ille contra ipsum machinatus est. Nam post modicum tempus contigit quod vulgari proverbio dicitur, quod quanto magis exaltatur iniquus, tanto amplius adversus benefactorem suum se extollit. Scilicet Henricus, Normanie per manum regis dux effectus, ultra modum superbiens, ante dominum suum regem Ludovicum defecit a justicia.... » Le chroniqueur raconte ensuite le siège de Vernon.

1. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. III, p. 31; Robert de Torigni, édition Delisle, t. I, p. 261.

2. Robert de Torigni, t. I, p. 261 : « ut ei Normanniam et Andegavensem comitatum, et ducatum Aquitaniæ, quem cum uxore sua acceperat, immo et omnem terram suam auferrent, quam etiam inter se hi quinque diviserunt. »

3. Robert de Torigni, ibidem : « XVII kalendas augusti. »

4. Robert de Torigni, p. 262 : « sapienter se habens, sua viriliter defendendo, et humiliter domino suo regi deferendo, ab omnibus, etiam ab inimicis, admodum laudatus est..... Inde datis induciis inter eum et regem, præparavit se ad transfretandum in Angliam ; in qua re potest admirari audatia ejus. »

5. Le même, p. 271.

prise de Vernon, à la fin de juillet, par Louis VII assisté de Thierry, comte de Flandre[1], le débarquement de Henri en Normandie, vers le 4 avril 1154[2], une expédition en Aquitaine, où il soumit une révolte[3], et d'où il était revenu le 24 juin 1154, puisqu'à cette époque il se trouvait à Rouen[4], enfin la conclusion de la paix au mois d'août de la même année : « Mense augusto, concordati sunt Ludovicus rex Francorum et Henricus dux Normannorum hoc modo : rex reddidit ei duo castella, Vernun et Novum Mercatum, et dux dedit ei duo milia marcarum argenti pro resarciendo dampno quod rex passus fuerat in capiendo, muniendo, tenendo easdem firmitates[5]. » Les chroniqueurs s'accordent à dire qu'il s'agit bien d'une paix, non d'une trêve[6], et Robert de Torigni nous montre les deux adversaires tout à fait raccommodés, en apparence du moins, dès le commencement d'octobre[7].

Pendant la guerre dont je viens d'énumérer les principaux incidents, Louis VII continua de se qualifier en tête de ses divers actes *rex Francorum et dux Aquitanorum*. La révolte que Henri dut réprimer en Aquitaine au printemps de 1154 prouve

1. Le même, p. 277; extrait de la chronique de Lambert de Waterloo, *Historiens de France*, t. XIII, p. 509.

2. Robert de Torigni, p. 283.

3. P. 284 : « inde profectus in Aquitaniam, rebellionem quorumdam repressit. »

4. Idem, p. 284 : « Eodem mense, dux Henricus, rediens de Aquitania, Rothomagi, in die festivitatis Sancti Johannis Baptistæ..... »

5. Idem, p. 285.

6. *Chronicæ Sancti Albini Andegavensis* (Soc. de l'Hist. de France; *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 38) : « M C LIV..... Rex Franciæ et Henricus dux pacificantur. »

Chronicon Turonense Magnum (Salmon; *Recueil des chroniques de Touraine*, p. 137) : « Anno Domini M C LIV° et Frederici imperatoris II°, et Ludovici regis XVII°, pax et concordia inter Ludovicum regem Franciæ et Henricum ducem Normanniæ reformatur. »

Les *Annales Uticenses*, publiées par M. Delisle en appendice au tome V d'Orderic Vital, paraissent indiquer, à l'année 1154, la paix conclue entre Louis VII et Henri Plantagenêt, et la cession de l'Aquitaine à ce dernier (p. 162) : « [Fit concor]dia inter regem Anglorum Stephanum et Henricum ducem Normannorum. Eodem..... Ludovicus rex Francorum..... dux Normannorum. Item eodem..... ducatum adeptus est Aquitanorum. »

7. Robert de Torigni, 1154, t. I, p. 286 : « Circa kalendas octobris, Henricus dux Normannorum, sopita adversa valitudine, Deo miserante, qua periculose laboraverat, accitus a rege Francorum, cum exercitu perrexit in Wilcasinum, et pacificavit cum rege Goscelinum Crispinum. »

que les prétentions du roi étaient reconnues au moins par une partie des sujets d'Aliénor.

La naissance de Guillaume, fils de Henri Plantagenêt, le 17 août 1153[1], n'avait pas déterminé Louis VII à laisser tomber son titre ; il n'aurait pu le faire au plus fort d'une guerre qui avait précisément eu pour motif l'illégalité du mariage contracté par les parents de Guillaume. Mais on sait que la même semaine avait vu naître ce jeune prince et mourir Eustache, l'héritier d'Étienne de Blois ; de là, entre le roi Etienne et son rival, un rapprochement qui vint assurer à ce dernier la succession au trône d'Angleterre, et qui certainement hâta la conclusion de la paix. C'est à partir de cette paix que Louis VII paraît avoir cessé de s'intituler duc d'Aquitaine.

La formule *Ego Ludovicus Dei gratia rex Francorum et dux Aquitanorum* se trouve encore en tête d'un diplôme daté de 1154, dix-huitième année du règne[2] ; la dix-huitième année du règne commença le 1er août 1154 ; la paix fut signée dans le courant du même mois. Dans d'autres actes datés de 1154, Louis VII se nomme seulement *Francorum rex*, et, pour les années suivantes, le duché d'Aquitaine n'est plus mentionné en tête des chartes royales[3]. On sait d'autre part qu'à la fin de 1154[4], Louis VII, se rendant à Saint-Jacques-de-Galice, fit visite à son beau-père le roi de Castille. Au retour, le roi de France, passant par Toulouse, y rendit un acte dans lequel il s'intitula

1. *Chronicæ Sancti Albini Andegavensis* (*Chroniques des églises d'Anjou*, p. 38) : « M C LIII..... Guillelmus natus est, filius Henrici ducis, XVI° kalendas septembris. »

Robert de Torigni, t. I, p. 280, année 1153 : « Mense augusti, circa octavas Sancti Laurentii, moritur Eustachius filius Stephani regis Anglorum, quia prædatus fuerat, ut quidam dicunt, terram Sancti Edmundi, regis et martiris, in ipsa festivitate Sancti Laurentii. In eisdem octavis, nascitur filius Henrico duci Normannorum ex uxore sua Alienor comitissa Pictavensi. Vocatus est idem puer Willermus, quod nomen quasi proprium est comitibus Pictavorum et ducibus Aquitanorum. »

2. Arch. nat., K. 23, n° 23.

3. « Ego Ludovicus, Dei gratia Francorum rex. » Année 1154 : K. 23, nos 21, 22; Luchaire, *Hist. des institutions monarchiques*, t. II, p. 307, note 11.

Année 1155 : K. 23, nos 23[11], 23[12], 23[13].

4. Robert de Torigni, t. I, p. 289, note 1. M. Delisle établit, en se fondant sur des chartes, que Louis VII revint d'Espagne au commencement de 1155 (nouveau style), et que par conséquent il avait entrepris son voyage à la fin de l'année 1154.

simplement *Francorum rex*[1]. Il s'était appelé *dux Aquitanorum* jusqu'au mois d'août 1154 ; il ne portait plus ce titre au commencement de l'année que nous comptons 1155 ; entre ces deux moments, le seul événement qui ait pu le déterminer à changer la suscription de ses actes est la paix conclue, dans le courant du mois d'août, avec Henri Plantagenêt. Peut-on admettre, d'ailleurs, que le puissant vassal de Louis VII, à la veille de devenir roi d'Angleterre[2], vainqueur des révoltés angevins et aquitains, capable de tenir tête au roi de France dans le Vexin, débarrassé de sa rivalité avec Étienne de Blois, eût fondé la paix sur une autre base que la reconnaissance de son mariage avec Aliénor et de ses droits à la succession de Guillaume X ?

On voit que la formule de suscription employée par Louis VII pendant la première partie de son règne présente un double intérêt : si elle venait à se trouver en tête d'un acte non daté, elle suffirait à prouver que cet acte peut être postérieur à mars 1152, et qu'il est sans doute antérieur au mois de septembre 1154 ; elle a de plus une valeur historique, puisqu'elle a joué son rôle dans la première lutte de Henri Plantagenêt contre la royauté française.

Élie Berger.

1. *Hist. de Languedoc*, nouvelle édition, in-4°, tome V, col. 1175 ; charte du roi Louis le Jeune en faveur des églises de Saint-Sernin et de la Daurade de Toulouse (cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse) : « Ego autem Ludovicus Dei gratia Francorum rex, rediens a Sancto Jacobo et per Tolosam transiens, viso privilegio Tolosanæ ecclesiæ quod fecerat antecessor noster gloriosissimus rex Karolus Magnus..... Data Tolosæ per manum Rogerii cancellarii regis et abbatis Sancti Euvercii Aurelianensis, anno ab Incarnatione Domini M C LIIII. »

2. Henri II monta sur le trône le 19 décembre 1154.

NOTES

SUR

LES MANUSCRITS GRECS

DU BRITISH MUSEUM

Les 760 manuscrits grecs conservés aujourd'hui au British Museum ne forment pas un fonds distinct; on les trouve dispersés dans les différentes collections qui ont constitué au dernier siècle le département des manuscrits du Musée ou qui y sont entrées depuis. Chacune de ces collections, auxquelles sont toujours attachés les noms de leurs anciens possesseurs, a gardé son individualité propre; l'arrangement n'en a pas été modifié depuis leur entrée au Musée où elles forment encore autant de fonds séparés sur lesquels on me permettra de donner tout à l'heure quelques détails[1].

Pendant les dix jours que j'ai passés au British Museum, du 12 au 22 mars 1883, j'ai pu, grâce à l'exquise obligeance de M. E. Maunde Thompson, conservateur du département des manuscrits, auquel M. Léopold Delisle avait bien voulu me recommander, examiner l'un après l'autre chacun des manuscrits grecs du Musée et prendre sur leur histoire, les anciennes bibliothèques dont ils ont fait partie, les personnages auxquels ils

1. On peut consulter pour l'histoire de la formation de la bibliothèque du British Museum les *Memoirs of Libraries* de M. Edward Edwards (London, 1859, in-8°, tome I, p. 415 ss.), dont l'auteur annonce en ce moment une nouvelle édition, le *Handbook to the library of the British Museum* de M. Richard Sims (London, 1854, in-12), et les *Memories of the British Museum* de M. Robert Cowtan (London, 1872, in-8°). Je ne citerai que pour mémoire *A handbook for readers at the British Museum*, by Thomas Nichols (London, 1866, in-8°).

ont autrefois appartenu et les copistes qui les ont transcrits, les notes qu'on trouvera plus loin[1].

La fondation du British Museum remonte seulement à l'année 1753. C'est à la suite de la cession faite à la nation, par le naturaliste Hans Sloane, de ses collections, que l'on songea à réunir en un seul dépôt public les manuscrits de Sloane et ceux de Robert Cotton et de Harley. Peu après, en 1757, la vieille collection royale venait enrichir le nouveau Musée, qui s'accrut rapidement. En moins d'un siècle, les bibliothèques de Lansdowne, Hargrave, Burney, celles du roi Georges IV, d'Egerton et d'Arundel y entraient successivement. En même temps des acquisitions de collections moins importantes et de manuscrits isolés venaient chaque année augmenter la série des manuscrits Additionnels, ouverte à la fondation du Musée et qui se continue encore aujourd'hui.

I. Sloane *Collection.* — Les manuscrits de sir Hans Sloane (1660-1753), au nombre de 4,100, la plupart relatifs aux sciences physiques et naturelles, furent acquis après sa mort pour le prix de 20,000 liv. st. Ils ont été décrits par Samuel Ayscough, *A catalogue of the Mss. preserved in the British Museum, hitherto undescribed...* (London, 1782, 2 vol. in-4°)[2]. Dans ce catalogue, les notices des différents articles d'un même manuscrit ont été séparées et placées respectivement à leur ordre méthodique; une table, à la fin, donne la réunion de ces différentes notices et permet de reconstituer l'ensemble de chaque manuscrit.

II. Cottonian *Collection.* — Sir Robert Cotton (1570-1631) avait légué à la nation sa riche bibliothèque de manuscrits historiques et théologiques. A un siècle de là, en 1731, un incendie détruisit ou endommagea gravement plus de 200 de ces manus-

1. Une liste des manuscrits grecs datés, conservés au British Museum, a été dressée par M. E.-M. Thompson. On trouvera tous les manuscrits qu'elle mentionne dans la liste de manuscrits datés, publiée par M. Gardthausen dans sa *Griechische Palaeographie*, p. 342 ss., aussi n'en sera-t-il point question ici.

2. L'impression, dans la nouvelle série des catalogues, d'une description détaillée des manuscrits de Sloane fut commencée en 1840; on n'en tira que les 220 premières pages, qui forment un volume in-folio intitulé : *Catalogus librorum mss. bibliothecæ Sloanianæ*, et contiennent les notices des manuscrits 1-1091. Une série de 9 volumes in-fol., autographiés, intitulés : *Catalogue of Additional Mss.-Sloane*, 1091-4014, en forme la continuation.

crits[1] et, en 1753, la collection de Cotton fut réunie à celle de Sloane au British Museum. Ces manuscrits étaient rangés dans quatorze armoires, portant les noms des douze Césars, de Cléopâtre et de Faustine, qui servaient et servent encore à les désigner. Ils sont au nombre de 900 volumes; un premier catalogue en avait été rédigé, avant l'incendie, par le docteur Thomas Smith, d'Oxford, *Catalogus librorum mss. bibliothecæ Cottonianæ...* (Oxon., 1696, in-fol.)[2]. Le dernier catalogue de ces manuscrits est dû à un ancien directeur du British Museum, Joseph Planta, *A catalogue of the mss. in the Cottonian Library deposited in the British Museum* (London, 1802, in-fol.).

III. Harleian *Collection.* — Robert Harley, comte d'Oxford (1661-1724), et son fils Edward avaient formé une riche bibliothèque, qui à la mort de ce dernier échut à sa fille Margaret Cavendish, duchesse de Portland. En 1753, alors que la fondation du British Museum était décidée, cette magnifique bibliothèque, qui contenait 7,639 manuscrits et 14,236 chartes et papiers divers, fut achetée pour une somme de 10,000 liv. st. Le catalogue en a été publié par le Rev. Robert Nares, *A catalogue of the Harleian mss. in the British Museum* (London, 1808-1812, 4 vol., in-fol.)[3].

IV. Royal *Collection.* — La *Royal collection*, ordinairement appelée *Old Royal* pour la distinguer de la *King's collection* ou *New Royal*, avait été fondée par le roi Jacques Ier (1603-1605) et fut offerte à la nation en 1757 par le roi Georges II. Peu de temps avant qu'elle ne fût réunie aux collections du British Museum, le catalogue en avait été rédigé par David Casley, *A*

1. Voyez : *A report from the Committee appointed to view the Cottonian library... published by order of the house of Commons.* London, 1732, in-fol.

2. Un supplément à cette description des manuscrits de Cotton se trouve dans le *Catalogue of the mss. of the King's Library* de D. Casley (Londres, 1734, in-4°), p. 313-345. Un autre catalogue postérieur à l'incendie a été publié par Sam. Hooper, *A catalogue of the mss. in the Cottonian Library* (Lond., 1777, in-8°).

3. Un premier catalogue des manuscrits de Harley avait été publié au XVIIIe siècle : *A catalogue of the Harleian Collection of mss... in the British Museum*, by H. Wanley, D. Casley, W. Hocker, C. Morton and T. Astle. London, 1759 (1762), 2 vol. in-fol. — On peut voir pour l'histoire de la formation de la collection de Harley les manuscrits de Lansdowne 771-772, qui contiennent le *Journal* de Wanley (1714-1726), bibliothécaire de Harley.

catalogue of the mss. of the King's Library... (London, 1734, in-4°) [1].

V. Lansdowne *Collection.* — William Petty, marquis de Lansdowne (1737-1805), avait réuni une importante collection de papiers d'État, qui fut acquise, en 1807, de ses héritiers pour la somme de 4,925 liv. st. Les manuscrits au nombre de 1,245 sont divisés en deux parties : la première contient les papiers de lord Burleigh, la seconde ceux de sir Julius Cæsar, chancelier de l'Échiquier et maître des rôles sous Jacques Ier et Charles Ier, et ceux du docteur White Kennet, évêque de Peterborough. Le catalogue de ces manuscrits est suivi de deux index correspondant à ces deux parties de la collection ; il a été rédigé par Francis Douce et sir Henry Ellis, *Catalogue of the Lansdowne mss. in the British Museum, with indexes of persons, places and matters* (London, 1819, in-fol.).

VI. Hargrave *Collection.* — Le juriste Francis Hargrave (1741-1821) avait réuni une collection de 499 manuscrits juridiques, qu'il céda pour 8,000 liv. st., en 1813; le catalogue en a été publié par sir Henry Ellis, *Catalogue of mss. formerly in the possession of Francis Hargrave... now deposited in the British Museum* (London, 1818, in-4°).

VII. Burney *Collection.* — La bibliothèque du Rev. Charles Burney (1757-1817) fut achetée 13,500 liv. st., en 1818 ; elle comptait 524 manuscrits, la plupart d'auteurs classiques, dont le catalogue a été rédigé par J. Forshall, *Catalogue of mss. in the British Museum. New series. Vol. I. The Burney mss.* (London, 1840, in-fol.). Un index des manuscrits de Burney et Arundel (voyez n° X) a été publié à part la même année ; on le trouve le plus souvent joint au catalogue des manuscrits de Burney.

VIII. King's *Collection.* — La collection de livres imprimés, réunie par le roi Georges III, fut offerte à la nation en 1823 par Georges IV ; elle était accompagnée de 446 volumes manuscrits,

1. On trouvera dans la salle de lecture du British Museum un supplément manuscrit au catalogue de Casley, intitulé : *Appendix to Casley catalogue of the King's Library*, 1832 (nos 1-85 et index), in-fol.

qui furent déposés au British Museum en 1828. Il n'en existe point de catalogue imprimé; une description détaillée des King's mss. par sir Frederic Madden forme un volume in-folio manuscrit, à la disposition du public dans la salle de lecture du British Museum, « *Catalogue of the mss. in the Library of king George the Third, presented by king George the Fourth to the British Museum*, 1841. »

IX. Egerton *Collection.* — Francis Henry Egerton, comte de Bridgewater (1756-1829), qui passa une grande partie de sa vie en France et mourut à Paris, légua en 1825 aux trustees du British Museum sa collection, qui se composait de 607 manuscrits et de 906 chartes, avec une rente destinée à entretenir et à accroître cette collection. Il n'existe pas de catalogue séparé des manuscrits d'Egerton, on les trouve décrits avec les manuscrits Additionnels (voyez le n° XI).

X. Arundel *Collection.* — Thomas Howard, comte d'Arundel (1592-1646), avait réuni une belle collection de manuscrits et d'imprimés, qui fut en partie dispersée après sa mort. La plupart de ses manuscrits furent partagés, en 1681, entre la Royal Society et le College of Arms, auxquels ils avaient été offerts par le petit-fils d'Arundel, Henry Howard, duc de Norfolk. En 1831, par suite d'un accord intervenu entre la Royal Society et le British Museum, ce dernier dépôt reçut 550 manuscrits (les manuscrits Orientaux n'y entrèrent qu'en 1835). Le catalogue en a été rédigé par le Rev. J. Forshall, *Catalogue of mss. in the British Museum. New Series. Vol. I. The Arundel mss.* (London, 1834, in-fol.). L'index de ce catalogue n'a été publié qu'en 1840; il accompagne ordinairement la description des manuscrits de Burney.

XI. Additional *Collection.* — La série des manuscrits Additionnels est formée de tous les manuscrits, autres que les précédents, entrés au British Museum depuis sa fondation, y compris les collections qui n'étaient pas assez importantes pour former un fonds séparé ; telles sont les collections de Birch, Burrell, Cole, Jermyn, Wolley, etc. Cette série de manuscrits, qui fait suite aux 4,100 manuscrits de Sloane, part du n° 4101 pour se continuer indéfiniment. Voici la liste des différents catalogues qui en ont été rédigés :

N°s 4101-5015, décrits avec les manuscrits de Sloane dans le catalogue de S. Ayscough (voyez n° I), à l'exception des n°s 4324-4326 B.

N°s 4324-4326 B et *5015-7061, décrits en 23 volumes manuscrits in-folio, à la disposition du public, dans la salle de lecture du British Museum, et intitulés : « *Catalogue of the Additions made to the Department of Mss., since the publication of Mr Ayscough's Catalogue in* 1782. — (1831-1837.)[1] »

Le premier catalogue imprimé de manuscrits Additionnels est intitulé : *Annual list of Donations and Bequests to the Trustees of the British Museum*, 1828 (London, 1830, in-4°). On n'y trouve point l'indication des numéros des manuscrits, non plus que dans la suivante, publiée en 1831 et qui contient les acquisitions des années 1829 et 1830. D'autres listes des manuscrits Additionnels, entrés de 1831 à 1835, furent publiées en 1833-1839, sous le titre de : *List of Additions made to the collections in the British Museum, in the year...* (in-8°), avec l'indication des numéros des manuscrits.

La publication de ces listes annuelles fut interrompue jusqu'en 1843; à cette date et en 1850, les listes annuelles (avec pagination séparée) des manuscrits acquis pendant les années 1836-1845 parurent réunies en 2 volumes avec index, par les soins de Frederic Madden : 1° *List of Additions to the Mss. in the British Museum, in the years* 1836-1840 (London, 1843, in-8°). — 2° *List*, etc. 1841-1845 (London, 1850, in-8°).

Dans ces deux volumes, comme dans les listes qui les avaient précédés, les manuscrits Additionnels ne sont pas rangés suivant

1. Les quelques mots suivants, mis par Frederic Madden en tête de ce catalogue manuscrit, disent bien comment les manuscrits additionnels font suite aux manuscrits de Sloane :

« All the numbers in Mr Ayscough's Catalogue of Mss (2 vol., 4°, Lond., 1782), from 4101 to 5017 both inclusive, are Additions to the Library of Mss. since the establishment of the Museum, and are continued from the numbers of the Sloanian Collection.

« The numbers in the present Catalogue are continued from Ayscough's.

« The first four of these, 4324 A, B and 4326 A, B, are Birch mss. and are mentioned by Ayscough but not described, as the volumes were at that twice scaled up by order of the Trustees.

« N°s 5018-5027 H are *Sloanian mss.* omitted in Ayscough's Catalogue, and n°s 5214-5308 form part of the same collection, sent up from the Department of Printed books, subsequent to the publication of Mr Answorth. »

l'ordre de leurs numéros, non plus que les Egerton mss. et les Additional charters; aussi pour plus de facilité on a eu soin de mettre à la disposition du public dans la salle de lecture du British Museum deux volumes factices donnant la série des manuscrits Additionnels de 1828 à 1845 (nos 6666-15667).

En 1849, parut par les soins de Frederic Madden et de M. E.-A. Bond, aujourd'hui directeur du British Museum, un index général des manuscrits Additionnels entrés postérieurement à la publication du catalogue de S. Ayscough et répondant aux nos Additional mss. 5018-10018, — Egerton mss. 1-606, — Additional charters 1-1249.

On trouve encore dans cet index la mention d'une centaine de manuscrits de Sloane entrés au British Museum après la publication du Catalogue de S. Ayscough. Cet index est intitulé : *Index to the Additional mss., with those of the Egerton collection, preserved in the British Museum, and acquired in the years* 1783-1835 (London, 1849, in-fol.)[1].

Ce n'est qu'à partir de 1864 que la publication du catalogue des manuscrits Additionnels s'est faite d'une façon régulière et continue :

1° — *Catalogue of Additions to the Mss. in the British Museum, in the years* 1846-1847 (London, 1864, in-8°).

2° — Additions, Mss. 1848-1853 (1868).

3°-4° — Additions, Mss. 1854-1875 (1875-1877, 2 vol.) et index (1880).

5° — Additions, Mss. 1876-1881 (1882).

Le premier de ces volumes a encore été publié par Frederic Madden, les trois suivants par M. E.-A. Bond, l'index et le dernier par M. E.-M. Thompson. Dans ce dernier volume les manuscrits Additionnels atteignent le numéro 31896, et les manuscrits d'Egerton le numéro 2600[2].

1. Pour faire suite à cet index M. E. Scott, alors senior assistant au Département des Manuscrits, a dressé, à l'aide des différents index des catalogues des manuscrits Additionnels déjà publiés, un index général de 1836 à 1853. Cet index, qui forme un volume in-folio à la disposition du public dans la salle de lecture du British Museum, comble la lacune qui existait entre l'index de 1783-1835 et l'index de 1854-1875, publié en 1880 par M. Thompson.

2. Au mois d'avril 1884, le registre (*Hand-list of Additional Mss.*), sur lequel sont inscrits année par année les manuscrits Additionnels depuis 1865, s'arrêtait au numéro 32051 (entré en 1883). — Dans la collection Stowe, acquise

Chacune des collections dont il vient d'être question renferme un nombre très variable de manuscrits grecs ; deux d'entre elles, les Lansdowne et Hargrave Collection, n'en contiennent aucun. Il ne sera peut-être pas inutile de donner ici la liste de tous les manuscrits grecs disséminés dans les différents fonds du British Museum[1].

Old Royal Collection, 53 manuscrits grecs : 1. A. IX, XV ; 1. B. I, II ; 1. D. II, V-VIII ; 16. C. I-XXV ; 16. D. I-XVIII.

Cottonian Collection, 3 manuscrits grecs : Otho. B. VI, Vespas. B. XVIII, Titus. C. XV.

Harleian Collection, 248 manuscrits grecs : 263, 825, 931, 1613, 1675, 1686, 1752, 1771, 1803, 1810, 1814, 1822, 1837, 1868, 2427, 3100, 3318, 3329, 3382, 3521, 5051, 5059, 5232, 5533-5557, 5559-5561, 5563-5582, 5587-5647, 5649-5654, 5656-5679, 5681, 5684, 5685, 5687-5697, 5723-5744, 5760, 5776, 5777, 5778, 5782-5792, 5795, 5796, 6290, 6295, 6296, 6297, 6299-6305, 6307, 6309, 6310, 6311A, 6312, 6313, 6315-6319, 6322, 6325, 6326, 6478, 6505, 6506, 6510, 6874, 6875, 6876, 7551 (art. 5-9), 7576.

récemment de lord Ashburnham par le British Museum, il n'y a qu'un manuscrit grec (n° 340 du *Catalogue* de Sotheby. Londres, 1849, in-4°).

A côté de ces inventaires des différents fonds du British Museum il faut signaler le premier volume qui vient de paraître du *Catalogue of Romances in the Department of Mss. in the British Museum* (1883, in-8°). L'auteur, M. H.-L.-D. Ward, senior assistant au Département des manuscrits, a relevé dans les différents fonds tous les manuscrits qui rentraient dans le cadre de son travail : antiquité classique, traditions bretonnes et anglaises, françaises, etc.; le second volume comprendra les légendes d'origine germanique. Les notices très détaillées des manuscrits sont disposées suivant l'ordre méthodique; quelques manuscrits grecs seulement y sont décrits.

1. Une « *List of Greek Mss. in the various collections of the British Museum*, 1860, » forme un petit volume in-folio, manuscrit, à la disposition du public dans la salle de lecture. Cette liste ne va que jusqu'au n° 22909.

Je ne parle point des papyrus pour lesquels une série spéciale a été créée, série qui comprend les papyrus égyptiens, grecs et latins. On trouve dans la salle de lecture un catalogue spécial des papyrus : « *Catalogue of Papyri*, etc. 1849, » in-fol. Cette liste a été continuée seulement jusqu'en 1852. Le Rev. J. Forshall a publié autrefois une *Description of the Greek Papyri in the British Museum, Part I* (London, 1839, gr. in-4°). qui n'a pas été continuée.

M. Thompson a aussi publié récemment un *Catalogue of ancient Mss. in the British Museum. Part I. Greek* (London, 1881, in-fol.). C'est un atlas (avec texte) de vingt planches de fac-similés des plus remarquables papyrus et manuscrits grecs, antérieurs au xe siècle, conservés au British Museum.

King's Collection, 2 manuscrits grecs : 16, 17.

Burney Collection, 89 manuscrits grecs : 14, 15, 16, 18-23, 34, 35, 44-58, 60-64, 66, 67, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 78-82, 84, 89, 91-98, 100-106, 108-122, 124, 276, 342, 369, 402, 408, 409, 514, 516.

Arundel Collection, 36 manuscrits grecs : 211, 516-550.

Egerton Collection, 4 manuscrits grecs : 265, 266, 850, 942.

Sloane et Additional Collection, 329 manuscrits grecs : 324, 627, 745, 804, 1144, 1774, 2003, 2434, 2437, 3326, 4087, 4382, 4949, 4950, 4951, 4952, 5107, 5108, 5110-5113, 5115-5119, 5153 A et B, 5423, 5424, 5468, 5662, 6131, 6222, 6790, 6791, 6898, 7141, 7142, 7143, 8221-8241, 8865, 9347, 9348, 9349, 9374, 9819, 9824, 10014, 10016, 10017, 10022, 10023, 10024, 10040, 10057, 10058, 10060, 10078, 10375, 10379, 10968-10971, 11270, 11300, 11356, 11752, 11835-11841, 11859-11861, 11868-11871, 11884-11895, 12117 A, 12182, 14063, 14066, 14080, 14083, 14637, 14638, 14665, 14770-14774, 15276, 15315, 15422, 15435, 15436, 15581, 16183, 16184, 16409, 16912, 16943, 16971, 17015, 17045, 17136, 17210, 17211, 17370, 17469-17475, 17718, 17741, 17900, 17982, 17998, 18070, 18190, 18211, 18212, 18231, 18232, 18425, 18492-18494, 18733, 18734, 18775, 18858, 19002, 19058-19060, 19062, 19352, 19353, 19386-19392 A et B, 19457-19460, 19550, 19551, 19703, 19737, 19792, 19993, 20002-20004, 21030, 21061, 21078-21081, 21095, 21165, 21166, 21259-21261, 21983, 22039, 22087, 22088, 22350, 22492, 22506-22509, 22732-22750, 22909, 23889, 23890, 23895, 23927, 24112, 24369-24382, 25881, 26103, 26112-26115, 27359, 27563, 27564, 27860-27865, 28270, 28277, 28816-28830, 29713-29715, 29924, 30043, 30510, 31208, 31214, 31291, 31919-31921, 31949, 32011, 32051.

Il sera peut-être plus facile de consulter les notes que j'ai pu recueillir sur l'histoire des manuscrits grecs du British Museum en réunissant dans un même ordre alphabétique les noms des établissements religieux, des grands seigneurs, des prélats, des savants auxquels ces manuscrits ont autrefois appartenu. Dans une seconde section on trouvera la liste alphabétique des copistes des manuscrits grecs du British Museum avec le texte des souscriptions qu'ils ont pris soin de mettre à la fin des volumes

par eux transcrits. Je n'ai pas non plus omis de mentionner ceux qui, aux xve et xvie siècles, ont négligé de nous laisser leur nom, mais dont j'ai pu reconnaître certainement l'écriture.

I.

ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES ET ANCIENS POSSESSEURS DE MANUSCRITS GRECS.

Agen (Collège des Jésuites d'). — Vingt-quatre manuscrits grecs de la bibliothèque du collège des Jésuites d'Agen sont aujourd'hui au British Museum dans le fonds de Harley.

On n'a aucun renseignement sur l'origine de cette importante collection de manuscrits grecs; peut-être a-t-elle appartenu à Joseph Scaliger, dont la bibliothèque, après son départ de France, fut, comme on le sait, livrée au pillage [1]. Il semble douteux en effet que la liste, publiée au xviie siècle [2], des manuscrits légués à l'Université de Leyde par Joseph Scaliger donne un état complet de ce que dut renfermer la collection de manuscrits formée par ce célèbre érudit et par son père. Voici la liste sommaire de ces vingt-quatre manuscrits, tous, sauf indication contraire, du xve ou xvie siècle, avec le numéro qui leur a été attribué dans le fonds de Harley :

5594. Mich. Psellus in Aristotelis physica.

5599. Aristotelis organum, cum Porphyrii isagoge.

5612. Plutarchi moralia.

5662. Tzetzæ Homerica; Dionysii periegesis. 1493.

5664. Catonis disticha; Solonis versus; Homeri batrachomyomachia; [Th. Prodromi] galeomyomachia; Phocylidis et Pythagoræ carmina; Aristophanis Plutus, Nubes et Ranæ.

5678. Dionysius Areopagita et Apocalypsis.

5691. Man. Briennii harmonica; Aristidis Quintiliani de musica; Prolegomena in Hephæstionem.

5724. Euripidis Hecuba; Hesiodi aspis; Dem. Moschi oratio;

1. *Scaligerana secunda*, éd. des Maizeaux, 1740, p. 555 : « Les Cordeliers m'ont desrobé mes meilleurs livres à Agen. »

2. Hottinger, *Promptuarium sive bibliotheca orientalis* (1662, in-4°), reproduit dans le *Catalogus bibliothecæ Universitatis Lugduno-Batavæ* (1716, in-fol.), p. 339-343.

Xenophontis apologia Socratis, Agesilaus, Hiero; Demosthenis orationes. XIV s.

5725. Aristophanis Plutus et Nubes; Euripidis Hecuba et Electra. XIV s.

5726. C. Bassi geoponicorum libri XX.

5728. Matth. Camariotæ rhetorica; Demosthenis Olynthiacæ; Libanius.

5730. Theodosii grammatica; Man. Moschopuli erotemata; Mich. Syncelli syntaxis.

5733. Pindari Olympia et Pythia. 1492.

5735. Theophyl. Simocattæ epistolæ; Greg. Cyprii fabulæ; Libanii et Synesii epistolæ.

5736. Evangelia. 1506.

5744. Æsopi fabulæ; Sophoclis Ajax et Electra.

5782. Menologium, sept.-nov. XIV s.

6290. Th. Gazæ grammatica; de dialectis.

6295. Alex. Aphrodisæi, Avicennæ, Aristotelis, Hippocratis, Niceph. Blemmydæ, Plethonis opuscula medica. XIV s.

6300. Euripidis Hecuba, Orestes et Phœnissæ. XIV s.

6301. Philippi et Libanii epistolæ; Homeri batrachomyomachia; Catonis disticha; Agapeti diaconi sententiæ; Apophthegmata; Isocrates et Theognis.

6307. Aristophanis Plutus, Nubes, Ranæ.

6312. Herodoti historiarum lib. I.

6319. Lycophronis Cassandra cum Tzetzæ scholiis.

Aujourd'hui il ne reste plus à Agen qu'un seul manuscrit provenant de l'ancienne bibliothèque des Jésuites, j'en dois la description à l'obligeance de M. Fallières :

20. Homeri batrachomyomachia; Th. Prodromi galeomyomachia, Catonis disticha; Pythagoræ et Phocylidis carmina; Aristophanis Plutus; Euripidis Hecuba; Tryphonis (?) affectiones vocabulorum etc. XVI s.[1].

Arrivabene (Giampietro). — Les Évangiles, n° 5790 du fonds de Harley, ont appartenu à Giampietro Arrivabene (1441-1504), élève de Francesco Filelfo; on lit au fol. 1 son ex-libris : « *Jo. Petri Arri-*

1. On trouve encore mentionnée la bibliothèque du collège des Jésuites d'Agen dans le catalogue des manuscrits de l'Escurial du P. Alexandre Barvoet, S. J. (1647). Voyez E. Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial*, p. 528 : cf. p. XXVII.

vabeni. » Ce manuscrit avait été copié sans doute peu auparavant (1478) par Jean Rhosus.

Bongars (Jacques). — Le manuscrit Old Royal 16. D. xvi, qui contient les huit livres des Stratagèmes de Polyen, appartenait en 1603 à Bongars dont on voit la signature en tête du second feuillet[1].

Brunck (R.-P.-F.). — La plupart des manuscrits de Brunck sont entrés en 1804 à la Bibliothèque nationale à la suite de la seconde vente de sa bibliothèque, que ce célèbre érudit fut contraint de faire de son vivant. Quelques autres de ses manuscrits sont maintenant à l'étranger; de ce nombre sont le manuscrit Additional 28277 du British Museum qui contient les Argonautiques d'Apollonius de Rhodes copiées par Brunck, en 1776, « in futurum filii sui Hadriani usum, » et une copie de l'*Etymologicon Sorbonicum* (aujourd'hui Supplément grec 172), en 2 volumes in-4°, que M. le professeur I. Bywater, d'Oxford, a bien voulu me montrer dans sa bibliothèque.

Cadmustus (Paul-Émile), d'Uzès. — Le manuscrit 5552 du fonds de Harley, qui contient les épîtres de saint Paul et les épîtres canoniques, porte au fol. 1 v° la note : Παύλου Αἰμιλίου τοῦ Καδμούστου βίβλος, ἔτει ἀπὸ τῆς θεογονίας ,αφίγ', ἐν Οὐκετίᾳ τῇ αὐτοῦ πατρίδι ἐνδοξοτάτῃ πόλει.

Casaubon (Isaac). — La première partie du manuscrit Old Royal 16. C. xiv, qui contient les *Cestes* de Julius Africanus, a été copiée en 1584 par André Darmarius pour Casaubon. On sait que Casaubon, tout en conservant le titre de garde de la librairie du roi, s'était retiré en Angleterre à la mort de Henri IV[2].

Chalce (Monastère de). — Le manuscrit Old Royal 1. D. ii présente au bas du fol. 1 l'ex-libris du monastère de la Sainte-Trinité de l'île de Chalce, près de Constantinople : + τῆς ἁγίας τριάδος τῆς ἐν τῇ νήσῳ Χάλκης. Il en est de même des manuscrits Arundel 519, 523, 535 et 541, qui portent la mention suivante : + Ἡ βίβλος αὕτη πέφυκε τῆς παντουργοῦ τριάδος τῆς ἐν τῇ νήσῳ Χάλκης τε μονῆς τῆς τοῦ Ἐσόπτρου, καὶ κτλ. + Οἱ πατέρες μέμνησθε τοῦ Μητροφάνους.

1. Le manuscrit grec 2452 de la Bibliothèque nationale porte également la signature de Bongars, c'est le seul qui soit resté en France; on sait que les autres manuscrits de Bongars sont aujourd'hui à Berne.

2. Les manuscrits ayant appartenu à Isaac Casaubon et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale y sont entrés avec la bibliothèque des Dupuy, auxquels Casaubon les avait offerts; tels sont les manuscrits grecs 1796 et 2791.

Clermont (Collège de). — Les manuscrits Additional 6790, 6791, 10063, 11890, 15276, 15435 et 22039 viennent de l'ancien collège des Jésuites de Clermont, à Paris. Après avoir passé deux fois en vente, en 1764, à la suite de la suppression de l'ordre des Jésuites, et en 1824, à la mort du fils de Gérard Meermann, les manuscrits du collège de Clermont sont aujourd'hui dispersés dans plusieurs bibliothèques étrangères : la plus grande partie est à Cheltenham, dans la bibliothèque de feu sir Thomas Phillips; un certain nombre d'autres sont à Oxford, parmi les *Codices miscellanei* de la bibliothèque Bodléienne, et à Leyde (voyez le catalogue de Geel). La Bibliothèque nationale ne possède que quatorze manuscrits grecs du collège de Clermont, et sur ce nombre quatre seulement figuraient au catalogue de 1764 [1].

Cues (Nicolas de). — Voyez Nicolas Krebs.

Duperron (David). — Voyez Evreux.

Duprat. — Le manuscrit Old Royal 16. D. xvi, qui a fait partie de la bibliothèque de Bongars, avait appartenu auparavant à un membre de la famille parisienne des Duprat, dont il porte l'écu : d'or, à la fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople, avec la date 1577.

Eon (Chevalière d'). — Les manuscrits grecs Burney 22, Evangéliaire, et 44, Commentaires sur le Pentateuque, etc., ont appartenu à la célèbre chevalière d'Eon dont ils portent l'ex-libris : « De la bibliothèque de la chevalière d'Eon [2]. »

Escurial. — Le manuscrit Burney 19, Evangéliaire, porte en tête des fol. 1 et 2 la note : « San Lorenzo el Real del Escorial. » — Sur le fol. 1, au-dessus et au-dessous de cette note on lit : « *Obra del 10e siglo* » et le numéro « 3809 ».

Estienne (Henri). — Le manuscrit Old Royal 16. C. xi, Galenus, de diebus criticis, porte au bas du fol. 1 la mention : « Ex bibliotheca Henr. Stephani. » Les manuscrits du fonds de Harley, nos 5591-5593, ont aussi appartenu à Henri Estienne; ce sont trois volumes de la Bibliothèque de Photius couverts de notes et de corrections de la main de Henri Estienne. Au fol. 1 du manuscrit 5591 on lit : « Ex

1. Voyez L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 435-436, et mon *Inventaire sommaire des manuscrits du Supplément grec*, p. ix.

2. Les manuscrits latins de Burney 7, 8, 68, 74, 161, 170, 188, 229, 238, 302, 347 ont aussi fait partie de la bibliothèque de la chevalière d'Eon.

libris Henrici Stefani, » et au-dessous en monocondyle : Ἐκ τῶν Ἑρρίκου τοῦ Στεφάνου. Au bas du fol. 202 v° du volume 5593 se trouve la date : « Venetiis, an. 1555, august. XVIII. »[1].

Evreux (Abbaye de Saint-Taurin-d'). — Le manuscrit Additional 21983 vient de l'ancienne abbaye de Saint-Taurin-d'Évreux et a dû appartenir auparavant au cardinal Duperron. Ce sont des homélies de saint Jean Chrysostôme, copiées en grande partie par Jean de Sainte-Maure[2].

Florence. — Le Lexique de Suidas, Additional mss. 11892 et 11893, copié en 1402 par Georgius Bæophorus, vient de la bibliothèque des Bénédictins de Sainte-Marie-de-Florence. Au commencement et à la fin du premier volume, au commencement du second l'ancien ex-libris a été gratté. Il en est de même du Polybe, Additional ms. 11728, copié en 1416 par le moine Étienne.

Les n°s 14770, 14771, 14773 et 14774 du même fonds étaient autrefois dans la bibliothèque du couvent des Frères prêcheurs de Saint-Marc de Florence; leur ancien ex-libris a aussi été gratté. Dans le volume 14771 on trouve en écriture du xve siècle cette mention : « De hereditate Nicolai de Nicolis. » (Niccolo Niccoli, de Florence.) — Voyez aussi Médicis.

Foucault (Nicolas-Joseph). — Le manuscrit 5605 du fonds de Harley a appartenu à N.-J. Foucault dont il porte encore l'ex-libris gravé avec la mention : « Ex bibliotheca Nicolai Joseph Foucault comitis consistoriani[3]. »

Freher (Marquardt). — Le manuscrit Old Royal 16. C. XVI, qui contient le traité des urines d'Artémidore et les pronostics d'Hippocrate (gr. lat.), a appartenu à Marquardt Freher après avoir fait partie de la bibliothèque de Fréderic Sylburg dont il porte le nom et la marque : « F. S. V. H. [autour d'une croix, dans un cercle,] Friderici Sylburgii Veterani Hess[ensis]. »

1. On peut citer comme ayant encore appartenu à Henri Estienne le manuscrit 328 du Supplément grec (autrefois à l'église N.-D. de Paris), qui porte, en tête du fol. 1, la signature : « Henricus Stefanus, » et le manuscrit grec 2889, extraits d'Euripide, de la main d'Henri Estienne, dédiés par lui à Odet de Selve, ambassadeur de France à Venise.

2. Six autres manuscrits grecs du cardinal Duperron sont aujourd'hui conservés dans la bibliothèque de la ville d'Évreux ; un septième forme le n° 773 du Supplément grec de la Bibliothèque nationale.

3. Le manuscrit Burney 317 a aussi appartenu à Foucault ; il avait auparavant fait partie de la bibliothèque de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Normandie.

Georges Korinthios. — Le manuscrit Additional 18232 porte en haut de son premier feuillet l'ex-libris : « Κτῆμα Γεωργίου Κόμητος τοῦ Κορινθίου[1]. »

Granvelle (Cardinal de). — Le manuscrit Additional 23895, Onosandri strategica, a été copié par Constantin Palæocappa pour le cardinal de Granvelle, dont il porte les armes, peintes au fol. 4, avec la devise : « Durate » ; dès le xviie siècle, ce manuscrit paraît n'avoir plus été à Besançon avec les autres volumes de Granvelle[2].

Hœschel (David). — Le manuscrit d'Athénée, Old Royal 16. D. x, a appartenu à David Hœschel dont il porte l'ex-libris : « E bibliotheca Davidis Hœschelii Augustani. »

Huet (Pierre-Daniel). — Le recueil qui forme le manuscrit Additional 16912 porte l'ex-libris de l'évêque d'Avranches P.-D. Huet, avec la mention du don qu'il fit de ce manuscrit à la maison professe des Jésuites de Paris[3].

Jésuites. — Voyez Agen, Clermont, Huet.

Joasaph. — Le manuscrit Burney 44, Ménologe de décembre, a été copié en 1174 pour un abbé nommé Joasaph ; au dernier fol. 165 v° du second volume on lit la souscription :

Ἐπληρώθη σὺν Θεῷ ἡ παροῦσα βί | βλος ἐκ προστάξεως, συνδρομῆς | τε καὶ ἐξόδου τοῦ ἁγίου πατρὸς ἡμῶν | καὶ καθηγουμένου τῆς μονῆς | τοῦ κυρίου καὶ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ | Χριστοῦ κυροῦ Ἰωάσαφ, μηνὶ ἰουλλίῳ, ἰνδ. β′, ἔτους ,ϛχϟβ′, | ἀπὸ δὲ Χριστοῦ ,αροδ′[4].

Lamoignon. — Le manuscrit Additional 11356, qui contient les poésies de Phocylide, Pythagore, etc., légué en 1799 par le Rev. Clayton Mordaunt Cracherode, a fait autrefois partie de la bibliothèque de Lamoignon, dont il porte le cachet et l'ancienne cote[5].

1. On trouve dans différentes bibliothèques des manuscrits ayant appartenu à Georges Korinthios : la Bibliothèque nationale en possède quatre (n°s 1358, 1805, 2112 et 2992 du fonds grec). M. le professeur Richard Fœrster (*Philologus*, XLII, 1, 164-165) en mentionne un autre dans la bibliothèque du comte de Leicester à Holkham (n° ccxcm) ; il en existe aussi à Oxford, Vienne et Naples. — Sur Georges Korinthios, voyez Sathas, Νεοελληνικὴ Φιλολογία (Athènes, 1868, in-8°), p. 139-140.

2. Voyez le *Cabinet historique*, 1882, p. 357-364.

3. Les autres manuscrits grecs de Huet font aujourd'hui partie du Supplément grec de la Bibliothèque nationale.

4. La dernière ligne est de la main qui a repassé à l'encre cette souscription.

5. Un autre manuscrit grec de Lamoignon forme aujourd'hui le numéro 584 du Supplément grec.

Médicis. — Le manuscrit Additional 11886, acquis en 1841 avec la bibliothèque de l'évêque Samuel Butler, est enluminé aux armes des Médicis; c'est une copie du xve siècle des Phénomènes d'Aratus.

Deux autres manuscrits du British Museum, un lexique d'Harpocration, Old Royal 16. C. xvii, et le Maxime de Tyr, Harley 5760, ne viennent pas de la bibliothèque des Médicis de Florence, mais de celle du cardinal Niccolo Ridolfi. Le premier porte la cote : « N° 9, della X^a. Aσ. »; le second : « N° 79 tertiæ. N° 24. Aσ. » Au verso du feuillet de garde de ce dernier manuscrit on lit en écriture italienne de la fin du xvie siècle : « Questo autore fu di Grecia portato a Lor^zo de Medici da Gio. Lascari. » On sait que la plus grande partie des manuscrits grecs du cardinal Ridolfi, qui portent des cotes analogues de la main de Lascaris ou de Matthieu Devaris, sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, après avoir appartenu au maréchal Pierre Strozzi et à Catherine de Médicis[1].

Moutier-Saint-Jean (Abbaye de), au diocèse de Langres. — Le manuscrit Burney 97, qui contient les poésies de Manuel Phile, copiées par Ange Vergèce, a autrefois appartenu à cette abbaye; on lit au premier et au dernier folio : « *Ex-libris monasterii Sancti Joannis Reomensis.* »

Mynas (Minoïde). — Le Babrius rapporté par Mynas du Mont-Athos est aujourd'hui le manuscrit Additional 22087 du British Museum. Le numéro suivant est une copie par Mynas du même manuscrit. Les autres manuscrits de Mynas sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale dans le fonds du Supplément grec[2].

Naulot (Claude). — Le manuscrit Additional 10063, qui provient du collège des Jésuites de Clermont, avait appartenu auparavant à Claude Naulot Duval; on trouve en grec, latin et français son ex-libris dans le manuscrit, fol. 141 v° : « Ἔτει Χριστοῦ σωτῆρος ,αφογ' τὴν δὲ τὴν βίβλον ἀνέγνω Κλαύδιος ὁ Ναυλωτὸς Κοιλαδεὺς Αὐαλλωνεῖος ἐκ

1. Voyez ce que dit sur ces manuscrits de la bibliothèque de Catherine de Médicis l'auteur du *Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy* (p. xix), cité dans le *Cabinet des Manuscrits* de M. L. Delisle, I, 209.

2. Sur les manuscrits rapportés d'Orient par Mynas pour le compte du gouvernement français, voyez le *Moniteur* du 23 janvier 1843 et du 5 janvier 1844. On peut consulter sur le manuscrit de Babrius, qui est aujourd'hui au British Museum, les différentes éditions qui en ont été données, depuis celle de Boissonnade (Paris, 1844, in-8°) jusqu'à la dernière que vient de publier M. G. Rutherford, *Scriptores fabularum græci. Vol. I. Babrius* (London, 1883, in-8°).

τῆς τῶν Αἰδούων διοικήσεως. — Anno Christi servatoris 1573°, hunc legens agnovit librum Claudius Naulotus Vallensis Avallonæus ex Hæduorum diocesi. — L'an du saulveur Jesus Christ 1573, Claude Naulot Duval Avallonnois, du diocese d'Austun, ha lisant recognu ce livre. »

Les manuscrits de Claude Naulot se trouvaient au XVIIIe siècle dans la bibliothèque du collège de Clermont; ils sont aujourd'hui dispersés à Cheltenham, Oxford, Leyde et Londres.

Nicolas *Krebs* de Cues. — Le manuscrit 5692 de Harley, qui contient différents opuscules et vies de Plutarque, a appartenu au cardinal Nicolas de Cues (Cusa) (1401-1464). Son ex-libris se trouve au dernier folio 346 v° : « Iste liber pertinet rem° dno. Nicolao, cardinali tt. sci. Petri ad Vincula, epo. Brixieñ[1]. »

Il en est de même du glossaire grec-latin, n° 5792 de Harley, qui porte au bas du premier feuillet le nom de son possesseur : « Nicolai de Cusa », au-dessous duquel on lit cette autre note : « Iste liber pertinet ad hospitale Sancti Nicolai circa villam Cusa, in opposito Bernkastel situatum[2]. »

Pérouse (Saint-Pierre de). — Le manuscrit Burney 96, Oratores græci, vient du monastère de Saint-Pierre de Pérouse. Au quatrième feuillet avant la fin du volume (fol. 203 v°), on lit au milieu de la page en écriture italienne du XVIe siècle : « Est monasterii sancti Petri de Perusio. »

Pie VI. — Les manuscrits Additional 22733 et 22734, Métaphraste, décembre, et Actes et Épitres, sont reliés aux armes du pape Pie VI. Le premier de ces manuscrits avait appartenu autrefois au cardinal Giovanni de Salviati.

Pirckheimer (Bilibald). — Le manuscrit Arundel 526, Manuelis Chrysoloræ erotemata, a sans doute été donné par Jean Trost à Bilibald Pirckheimer, on lit en effet au haut du fol. 1 : « Bilibaldo Pirckaymer adolescen[lo] c[aris]simo. » A la fin du volume, sur le folio de garde se trouve la note de possession suivante : « 1470. Iste libel-

1. Sur la bibliothèque de Nicolas de Cues, voyez F. X. Kraus, *Die Handschriften-Sammlung des Cardinals Nicolaus von Casu*, dans le *Serapeum*, 1864, p. 353 ss.

2. Au lieu de Bernkastel (près Trèves), les éditeurs du Catalogue des manuscrits de Harley ont lu : *beati Raphel*. — Sur ce manuscrit voyez le *Catalogue of ancient Mss. in the British Museum. Part I. Greek*, p. 10-13.

lus Erithemata sive declinationes aut rudimenta greca est Johannes Trost, custod. Rav.[1]. »

Pithou. — Les quatre manuscrits Additional 10968-10971 viennent de l'ancienne bibliothèque de Pithou; après avoir passé dans la bibliothèque du premier président Lepelletier de Rosanbo, ils furent vendus en 1837 avec les manuscrits du château de Rosny. Ce sont les numéros 2352-2354 et 2357 du catalogue de vente de Rosny : Fragments de la Bible, Denys-le-Periégète, Zosime et Théon de Smyrne.

Salviati (Cardinal de). — Les manuscrits Burney 109 et 408 et Additional 5423 et 22733 ont fait autrefois partie de la célèbre bibliothèque du cardinal de Salviati et portent tous au commencement ou à la fin son ex-libris en capitales : Jo. car. de Salviatis. » La plupart des manuscrits de Giovanni de Salviati sont aujourd'hui au Vatican.

Seripando (Antonio). — Trois manuscrits du fonds de Harley portent à la fin l'ex-libris d'Antonio Seripando : « *Antonii Seripandi et amicorum.* » (Nos 5674, 5693 et 5694.) L'un de ces manuscrits (n° 5693) avait appartenu à Gaspare Volaterrano, dont on lit l'ex-libris en capitales au fol. 1 v° : « *Homeri Ilias, res Gasparis Volaterrani, apostolicæ sedis protonotarii.* » Un autre (n° 5694) porte l'ex-libris d'un ancien possesseur : « *Libro de Jo. Chalceopylus Constantinopolitanus* + » et avait été donné à Antonio Seripando par un de ses amis; on lit à la fin : « *Antonii Seripandi, ex Henrici Casolle, amici opt. munere.* »

Le cardinal Girolamo Seripando († 1563), général des Augustins, fit présent au couvent des Augustins de S. Giovanni a Carbonara de la bibliothèque de son frère Antonio et aussi des manuscrits qu'il avait réunis lui-même. Le ms. Sloane 745 lui a appartenu et porte, comme l'un des manuscrits d'Antonio Seripando (Harley 5694) la mention : « *Libro Jo. Chalceopylus Constantinopolitanus* +. » Girolamo Seripando a écrit son nom à la fin : « *F. Hieronymi Seripandi.* » Plusieurs des manuscrits d'Antonio Seripando lui avaient été légués par Giano Parrasio (Janus Parrhasius); la plupart sont aujourd'hui à la Bibliothèque de Naples[2].

1. Trois autres manuscrits, ayant appartenu à Bilibald Pirckheimer, se trouvent aujourd'hui dans la collection d'Arundel, nos 154, 175 et 503. On sait que la plus grande partie de la bibliothèque de B. Pirckheimer fut achetée à Nuremberg, en 1636, par le comte d'Arundel.

2. Cf. *Catalogue of ancient Mss.* etc., p. 15. Il y en a aussi deux à Cambridge, dans la bibliothèque de l'Université, cotés Ff. v. 8 et Nn. m. 13.

Sinaï (Couvent du Mont-). — Le manuscrit Burney 69 vient de la bibliothèque du couvent du Mont-Sinaï et porte au fol. 1 l'ex-libris suivant : Τὸ παρὸν ὑπάρχει τοῦ ἁγίου καὶ θεοβαδίστου ὄρους Σινᾶ. Les manuscrits Additional 11835 et 11838 viendraient aussi de la même bibliothèque, d'après une note de S. Butler, auquel ils ont appartenu.

Sylburg (Fréderic). — Voyez Freher (Marquardt).

Thévenot (Melchisédech). — Le manuscrit 1686 de Harley, Constantini Porphyrogen. geoponica, porte sur un feuillet de garde la mention : « Ex biblioth. Melchis. Thevenot » ; sur le manuscrit Additional 15581, on lit aussi au fol. 1 : « Codex Thevenotianus. » Ce dernier volume n'est autre que le manuscrit des Évangiles, grec 76, de la Bibliothèque nationale, acquis en 1845 du libraire Th. Rodd par le British Museum. La reliure estampée de ce volume porte en lettres gothiques la devise : « O mors, quam || amara est memoria tua || homini habenti || spem sitam in diviciis suis. »

Thou (Jacques-Auguste de). — Le manuscrit Old Royal 16. C. xv, Gregorii Nysseni de anima, a dû autrefois faire partie de la bibliothèque de J.-A. de Thou.

Trèves (Hôpital de Nicolas de Cues, à). — Les manuscrits du fonds de Harley n°s 5576 et 5588 ont autrefois fait partie de la bibliothèque de l'hôpital de Nicolas de Cues, à Trèves. L'un et l'autre portent au premier feuillet la mention : « Liber hospitalis Cusani Treverensis diocesis. » Voyez aussi le manuscrit 5692 de Harley qui a appartenu au cardinal Nicolas de Cues.

Uzès. — Voyez Cadmustus.

Vérone. — Le Psautier, Harley 5571, a appartenu autrefois au monastère de S. Maria in Organo, à Vérone, de la congrégation du Mont-Olivet, comme en témoigne l'ex-libris suivant du xve ou xvie siècle : Ψαλτήριον ἑλληνικὸν μοναστιρίου ἁγίας Μαρίας ἐν Ὀργάνοις ἀγαθῶν μονάχων τοῦ δὲ ὄρους τοῦ ἁγίου Ὀλιβέτου καὶ τῶν φιλῶν. Au fol. 1, on lit l'ex-libris « Stamford, 1693. »

Vespucius. — Le manuscrit 5541 de Harley porte en écriture italienne du xve siècle la mention : « Vespucii liber. »

Villoison (G. d'Ansse de). — Les manuscrits Additional 23889-23890 sont composés de différents débris des papiers de Villoison (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, Supplément grec, n°s 929-

966). Voyez au sujet de ces deux volumes le ms. Suppl. grec 990, fol. 64.

Volaterrano (Gaspare). — Le manuscrit de Harley 5693, avant d'appartenir à Antonio Seripando, avait été dans la bibliothèque de Gaspare Volaterrano; on lit en effet en capitales, au verso du fol. 1 de ce ms. : « Homeri Ilias, res Gasparis Volaterrani apostolicæ sedis protonotarii. » Le manuscrit de Harley 5670 lui a peut-être également appartenu[1].

Xanthe (Archevêché de). — Le manuscrit Additional 29713 porte au dernier fol. 295 v° l'ex-libris suivant : Τῶ παρὸν εὐαγγέλιον ὑπάρχι τῆς ἁγιωτάτης μητροπόλεως Ξάνθου τοῦ τιμιωτάτου Προδρόμου, καὶ κτλ.

Ζωοδότου πηγῆς (Μονὴ τῆς). — Le manuscrit Additional 10014 porte au verso du fol. 1 la mention suivante : Καὶ τόδε μετὰ τῶν ἄλλων Σωφρονίου ἱερομονάχου τοῦ ἐξ Ἄνδρου ἐκ μονῆς ἁγίας τῆς Ζωοδότου πηγῆς.

II.

COPISTES DES MANUSCRITS GRECS.

Alphonsus Atheniensis. — Harley 5599 : Aristotelis categoriæ, etc. (xv^e s.). Au bas du fol. 209, souscription cryptographique en minuscule rouge (s. d.) :

Ἄθφλνωλω Ἀθαῦνθζλω, ἔζφθτεν.
(Ἄλφονσος Ἀθηναῖος, ἔγραψεν.)

Andreas monachus. — Additional 28816 : Acta, epistolæ et apocalypsis[2]. Au dernier fol. 149 v°, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6618 = de J.-C. 1111 :

✶ Ἐτελειώθη χάριτι Χριστοῦ ἡ ἱερὰ καὶ ψυχωφελὴς βίβλος | αὕτη διὰ χειρὸς Ἀνδρέα ἁμαρτωλοῦ καὶ παρ' ἄξιον | μοναχοῦ, μηνὶ μαρτίῳ, ἰνδικτιόνι τετάρτῃ : | Ἔτος κτίσεως κόσμου ἑξακισχιλιοστὸν ἑξακοσιοστὸν |

1. Les deux manuscrits grecs 2524 et 3002 de la Bibliothèque nationale ont aussi appartenu à G. Volaterrano.

2. Un fac-similé de ce manuscrit forme la planche 84 du recueil de la *Palaeographical Society*.

ἔννεα καὶ δέκατον ·:· εἰς τὸ ὄρος τοῦ πατρὸς κυροῦ μοναχοῦ Μελετίου τῆς Μυνπο, | ἐν τῇ μονῇ τοῦ σωτῆρος ★ | [Suit une prière en 9 1/2 lignes, et :) ·:· Τέλος. Ἐν ἔτει ,ϛχιθ′, ἰνδ. δ′.

Andreas Darmarius. — Old Royal 16. C. xiv : Jul. Africanus, etc. A la fin du Jul. Africanus, fol. 114 v°, en minuscule rouge, la souscription :

Παρὰ Ἀνδρέου Δαρμαρίου τοῦ Ἐπιδαυρίου.

A la fin du volume, fol. 296 v°, souscription en minuscule rouge, de l'an 1584 :

Δαπάνῃ καὶ ἀναλώματι τῷ κυρίῳ | Ἰσαάκῳ τῷ Εὐπαραδείσῳ, ἤως Κασα | βόνῳ, τῷ πολυμαθεστάτῳ καὶ φιλέ | λλησι ἄκρῳ τε τῆς παιδευσέως. | + | Ἐν τῷ ἔτει παρὰ Ἀνδρέου | Δαρμαρίου τοῦ Ἐπιδαυρίου | ,αφδ′ : | + | δεκεμβρίῳ κβ′, | Ἐνετίαζε : —

— Old Royal 16. C. xviii : Tzetzæ scholia in Anthologiam, etc. A la fin des scholies sur l'Anthologie souscription en minuscule rouge, de l'an 1580 :

Ὑπὸ Ἀνδρέου Δαρμαρίου τοῦ | Ἐπιδαυρίου υἱοῦ Γεωργίου. | + | Ἐν τῷ ἔτει ,αφπ′, | ἰουνίῳ α′. | + | Ἐκ τῆς βιβλιοθήκης Βησαρίωνος | καρδιναλίου μετάγραφθεν, Ἐνετίαζε.

Au fol. 211 suit la note du copiste :

Φύλλα τὸν ἀριθμὸν σι′, ἤ ὡς διακόσια δέκα : - 10 ∇.

Neuf autres manuscrits grecs du British Museum ont été copiés entièrement ou en partie par André Darmarios, mais sans porter la mention de son nom, ce sont les suivants :

Old Royal 16. C. xiii ; 16. D. xi (en partie), 16 D. xii (fol. 1-19 et 56 à la fin), 16. D. xiii (fol. 202-315), 16. D. xv (en partie). — Harley 5668, 5675, 6310 (fol. 6-29, tout ce qu'il y a de grec dans ce ms.). — Additional 21095 (en partie).

Andreas Brundisinus. — Harley 5535 : Psautier. Souscription en minuscule rouge, de l'an 6792 = de J.-C. 1284 :

★ Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον | τοῦ ψαλτηρίου διὰ χειρὸς Ἀνδρέου | ἁμαρτωλοῦ τῆς πόλεως Βρενδησίου, ἐν μηνὶ | μαΐῳ εἰς τὴν η′, ἡμέρᾳ ε′, ὥρᾳ | δὲ ὡσεὶ θ′ : ἐν ἔτει ,ϛψϛβ′ | τῆς ἰνδικτ. ιβ′ : —

Angelus. — Harley 5601 : Homeri Batrachomyomachia et Ilias. Fol. 281 v°, souscription en minuscule rouge (s. d.) :

Δόξα τῷ Θεῷ. Τέλος : —
+ Ἄγγελος γράφην : —

Angelus Vergecius. — Additional 11356 : Phocylidis, Pythagoræ, etc. carmina. Au dernier fol. 38 v°, souscription en minuscule rouge, de l'an 1566 :

+ Τουτὶ τὸ βιβλίον γέγραπται ἐν Λουτεκίᾳ τῶν Παρησίων | τῇ χειρὶ Ἀγγέλου Βεργικίου τοῦ Κρητός· δεδώρηται | δὲ δῶρον παρ' αὐτοῦ τῷ ἐπιφανεστάτῳ ἀνδρὶ | Μιχαήλῳ τῷ Κληνίῳ βουλευτῇ ἐν τῇ αὐλῇ | τοῦ παλατίου ἀγαθῇ τύχῃ, ἔτει ἀπὸ τῆς θεογονίας | ,αφξς', ἐν μηνὶ ἀνθεστηριώνι +

— Burney 104 : Anonymi et Porphyrii introd. in Ptolemæum. Sans le nom d'Ange Vergèce, mais de sa main et avec la date au dernier fol. 128 r°, en minuscule rouge :

,αφμγ'.

Cinq autres manuscrits ont été copiés par Vergèce, mais ne portent pas la mention de son nom, ce sont les manuscrits : Old Royal 16. C. xii, Harley 5536 et 5671 (?), Burney 97 et Additional 10971.

Antonius Eparchus. — Harley 5736 : Evangelia. Fol. 194 v°, souscription en minuscule ordinaire de l'an 15[6]0 (?) :

Θεῷ τελειώσαντι δόξα καὶ χάρις. | Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Ἀντωνίου πόνος. | Ἐγράφη διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἀντωνίου | Ἐπάρχου ἐπὶ ἔτους ,αφς' | ἰουλλίῳ δ' : —

Antonius Episcopulus. — Aucun manuscrit grec de ceux qui sont conservés au British Museum ne porte le nom d'Antonius Episcopulus, mais j'ai cru reconnaître son écriture dans les neuf manuscrits suivants : Harley 5604, 5664, 5726 (fol. 1-28 et 141-149 et dernier), 5728 (?), 5730 (fol. 14-274), 5744, 6301 ; Additional 10060 (?), 15276.

Argyropulus. — Le manuscrit Burney 54 a été restauré au xvie s. par deux copistes, dont le premier seul nous a laissé son nom. Fol. 184 v°, souscription en minuscule rouge (s. d.) :

+ Θεοῦ τὸ δῶρον Ἀργυροπούλου πόνος ἁμαρτωλοῦ καὶ ταπεινοῦ τάλα καὶ ἱερέως. | Τέλος. |

Fol. 221, autre souscription en minuscule noire, de l'an 7081 = de J.-C. 1573 :

Ἔτους ,ζπα', μηνὶ μαΐῳ ιθ', ἰνδ. α'. | Ἐν τῇ νέᾳ Φωκαίᾳ : +

Arsenius Monembasiæ. — Les mss. Arundel 530 et Additional 5108, qui ne portent pas le nom d'Arsène de Monembasie, paraissent avoir été copiés par lui.

Athanasius. — Additional 21259 : Prophetæ majores et minores,

cum libro Job[1]. Fol. 169 v°, souscription en minuscule rouge de l'an 6945 = de J.-C. 1437 :

+ Ἐτελειώθη ἡ παρὸν δέλτος διὰ συνεργείας καὶ μισθαποδωσίας καὶ ἐξόδου καὶ πόθου πολοῦ | τοῦ εὐγενεστάτου, ἐντιμιωτάτου, ἐνδοξωτάτου πανεκλαμπρωτάτου γραματικοῦ τοῦ | ὅλου ὁρίου πόλεως Μεθώνης κυροῦ Ἰωάννου, γραφὲν δὲ τῇ ἐμὶ χειρὶ Ἀθα | νασίου τοῦ ἁμαρτωλοῦ τάχα δὲ καὶ ἀναξίου γραφέως τῇ ἐπωνυμίᾳ ἔ | χων Ἐξεδάκτιλ, ἐγράφη γοῦν ἐπὶ ἔτους ,ϛϑμε', ἰνδ., ἐν μηνὶ | ἰουνίῳ ἐννάτῃ, ἡμέρᾳ σαββάτῳ, καὶ οἱ μέλλοντες θεωρεῖν καὶ ἀναγινώσκειν τὴν πα | ροῦσαν δέλτον εὔχεσθαί μοι διὰ τὸν κύριον καὶ μὴ καταράσθε ὅτι ὥσπερ | οὐδὲν ἐστὶν ἄνθρωπος διχῶς ἁμαρτίας, οὐδὲ ἡ παροῦσα δέλτος διχῶς σφαλ | μάτων, σωθῇ ὁ γράψας, ἐλεήθη ὁ ἔχων. Ἀμὴν, ἀμὴν, κύριε, κύριε, κύριε, γέ | νοιτο, γένοιτο, γένοιτό μοι : +

Chariton. — Additional 11868 : S. Gregorii Nysseni tractatus duo in psalmos. Au fol. 76 v°, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

+ Θεοῦ τὸ δῶρον, καὶ Χαρίτωνος πόνος +

Christophorus Auer. — Additional 8222 : Fol. 437 v°, souscription en minuscule rouge de l'an 1554 :

Ἀναλώματι καὶ δαψιλείᾳ τοῦ εὐσεβεστάτου καὶ λαμπροτάτου | Γεωργίου τοῦ Ἀρμηνιάκου καρδινάλεος, χειρὶ δὲ Χριστο | φόρου τοῦ Ἀουέρου Γερμανοῦ ἡ τουδὶ τοῦ συγγράμματος | μεταγραφὴ, σὺν Θεῷ ἔλαβεν ἐκ πολλοῦ χρόνου προσ | δοκώμενον τέλος ἐν Ῥώμῃ τῇ προτεραίᾳ τοῦ ἐσχάτου | ἐλαφηβολιῶνος, ἤγουν τοῦ Ῥωμαίοις καλουμένου φε | βρουαρίου, ἔτει χιλιοστῷ πεντακοσιοστῷ τεσσαρακοστῷ ἕκτῳ.

Les manuscrits Additional 27863-27864 paraissent de la main de Christophe Auer, mais ne portent pas son nom.

Christophorus Benna. — Additional 14083 : Lexicon. Au bas du fol. 185 et dernier, en minuscule rouge :

« Deo gratias. Florentiæ, 1441, die 13 septembris. F. Christophorus Benna. »

Christophorus Trapezuntius. — King's 16 : Homerus[2]. Au dernier fol. 281, souscription de l'an 1431 :

Ἐτελειώθη ἡ παροῦσα Ὁμερικὴ δέλτος, ἐν τῷ | ,αυλα' ἔτει ἀπὸ τῆς τοῦ Χριστοῦ ἐναν | θρωπήσεως : | Θεοῦ τὸ δῶρον, πόνος δὲ Χριστοφόρου :

1. Voy. un fac-similé de ce manuscrit dans la *Palaeographical Society*, pl. 232.
2. Voy. un fac-similé de ce manuscrit dans la *Palaeographical Society*, pl. 158.

Et au verso de ce même feuillet, à demi coupé :

Ἡ Ὁμερικὴ δέλτος αὕτη ἐστιν ἐμοῦ Χριστοφόρου τοῦ Τραπεζοντίου :

Constantinus sacerdos. — Additional 11838 : Evangelia. Au dernier fol. 269 v°, souscription en minuscule rouge de l'an 6834 = de J.-C. 1326 :

+ Ἐπληρώθη τὸ κατὰ Θεοῦ ἅγιον εὐαγγέλιον διὰ χειρὸς Κωνσταντίνου ἱερέως καὶ νομικοῦ | ἁμαρτώλου δὲ καὶ ταπεινοῦ ὁ τοῦ Ηαστ.... πρὸς Καλιξ... ἱερο | μόναχον καὶ ἀρχιμανδρίτην τῆς ἁγίας μονῆς τοῦ | ἁγίου καὶ ἐνδόξου μεγαλομάρτυρος καὶ ἴαματι κυροῦ Δημητρίου | τοῦ Μυροβρύτου καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες εὔχεσθε δι | ὰ τὸν κύριον, ἔτους ,ϛωλδ', ἰνδ. θ'.

Constantinus Mesobotes. — Additional 9349 : Alexandri Aphrodisiensis comment. in sophisticos elenchos Aristotelis. Au fol. 120, souscription en minuscule rouge de l'an 1508 :

Κωνσταντῖνος Μεσοβώτης καὶ ταύτην τὴν βί | βλον ἐν Ηαταβίῳ πενίᾳ συζῶν ἔγραψα τῷ | πανταρίστῳ καὶ περί τε φιλοσοφίαν καὶ ἰατρικὴν εὖ | δοκιμοῦντι καὐτοῖς ἑλληνικοῖς λόγοις πεπαιδευ | μένῳ κυρίῳ Λαυρεντίῳ τῷ Λιθοσιδήρῳ. | Ἔτει ἀπὸ τῆς θεογονίας ,αφη' : —

Constantinus presbyter.— Harley 5598 : Lectionarium, en onciale [1]. Fol. 748 et dernier, souscription en petite onciale de l'an 6503 = de J.-C. 995 :

+ ΕΓΡΑΦΗ ΔΙΑ ΧΕΙΡΟΣ ΚΩΝ
ΣΤΑΝΤΙΝ · ΠΡΕΣΒΥΤΕΡ
Η Ι Δ
Μ ΜΑΙΩ ΚΖ ΙΝ Η
ΕΤ ,ΣΦΓ ·:·

Constantinus Palæocappa. — Old Royal 16. C. vi : Catalogue de vingt-six manuscrits copiés à Paris par Constantin Palæocappa (s. d.). Au v° du fol. 30 et dernier, on lit :

Ταῦτα Κωνσταντῖνος Παλαιοκάππος ὁ Κυδωνιάτης γέγραφεν ἐν Λευκετίᾳ τῶν Παρισίων.

— Harley 5564 : S. Epiphanii Cyprii de xii lapidibus, sans le nom de Constantin Palæocappa, mais de son écriture et avec l'envoi suivant, au fol. 1 :

Εἰς τὸν μεγαλοπρεπῆ κύριον Ἀντώνιον Μοριλιον σοφώτατόν τε ἄνδρα καὶ λογιώτατον +

1. Voyez un fac-similé de ce manuscrit dans le recueil de la *Palaeographical Society*, pl. 26-27.

Ὄλβιε τὴν δ' Αντώνιε πὰρ ξείνοιο ἑταίρου
Τὴν βαιὰν δέλτον δέχνυσο εὐμελώς,
Σμικρὴ μὲν μεγάλου δὲ λογείου ἔνδοθι κεύθει
Λαμπρὰν δωδεκάδα πουλυτέλων τε λίθων,
Ἥνπερ Ἰουδαίων τὸ πάλαι φορέεσκεν ὁ θύτης
Ἐν νηῷ ἁγίῳ κυδαλίμοιο σίων.
Αὐτὸς δ' οὖν περὶ πυστετεῇσιν ἔχών ποτε χερσί
Μνώεο ἡγεμόνος Δωρίδος ἠγαθέης.

— Harley 6326, sans le nom, mais de la main de Constantin Palæocappa.

— Additional 23985 : Onosandri strategica, sans le nom de Constantin Palæocappa, mais copié par lui pour le cardinal de Granvelle.

Constantinus Hyialea. — Burney 49 : S. Johannis Chrysostomi commentarius in S. Pauli epistolas. Au fol. 319 et dernier, souscription en minuscule rouge, de l'an 6938 = de J.-C. 1430 :

Τῷ συντελεστῇ τῶν καλῶν Θεῷ χάρις. | Ἐτελειώθη ἐν μηνὶ μαρτίῳ, ἰνδ. | η', ἔτος ἀπὸ τοῦ Ἀδὰμ ,ϛϡλη', | διὰ χειρὸς Κωνσταντίνου Ὑιαλέα τοῦ | ἀπὸ Θεσσαλονικῆς τῆς μεγαλο | πολέως ὄντος, διὰ κόπου καὶ ἐξόδου | τοῦ πανιερωτάτου μητροπολίτου Κερ | κύρας, κυροῦ Εὐσταθίου τοῦ Λεωνάρδου : —

Cosmas monachus. — Additional 28817 : Evangeliarium. Au fol. penult. 365 v°, souscription en minuscule ordinaire de l'an 6693 = de J.-C. 1185 :

Συνεγράφη ἡ πανίε | ρος βίβλος ταύτη διὰ χει | ρὸς Κοσμᾶ μοναχοῦ τοῦ ἐν μοναχοῖς | ἁμαρτωλοῦ, μηνὶ ἰουνίῳ θ', ἔ | τους ,ϛχϡγ', διὰ συνδρό- | μης κυροῦ Βασιλείου τοῦ Πα | πληνοῦ χορὴν ἀφέσεως τῶν | ἁμαρτίων αὐτοῦ καὶ μνήμης αὐτοῦ : | Ἐτελιώθη δὲ ἡ ἱερὰ βίβλος | αὕτη παρὰ βοηθείας κυροῦ | Θεοδώρου τοῦ Καράβδ καὶ τῆς συμ | βίου αὐτοῦ κυρᾶς Ζωῆς ἐν τῷ οἴκῳ | αὐτῶν ἐν τῷ κατ 5' αγορίων, | καὶ ὁ Θεὸς σώσει αὐτούς : —

La même souscription paraît avoir été répétée à l'encre rouge à la première colonne du fol. 306 et dernier ; elle est aujourd'hui entièrement effacée.

Cosmas monachus. — Additional 19389, Evangeliarium, XIII s. Au dernier fol. 60, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

+ Ἐγράφη χειρὶ Κοσμᾶ μο | ναχοῦ τοῦ Παναρέτου +

Georgius ὁ Βαϊόφορος. — Additional 11892-11893 : Suidas[1]. Au

1. Un fac-similé de ce manuscrit a été publié dans le recueil de la *Palaeographical Society*, pl. 181.

fol. 366 v° du ms. 11893, souscription en minuscule ordinaire de l'an 6910 = de J.-C. 1402 :

+ Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον ἡ Σουΐδα διὰ χειρὸς ἐμοῦ Γεωργίου τοῦ Βαϊοφόρου, ἐν ἔτει ,ϛ | ϖθ δεκάτῳ, ἰνδικτιῶνος δεκάτης, μηνὶ ἰουνίῳ ιε′ +

Georgius Constantinopolitanus. — Harley 5634 : G. Codini chronicon. Au fol. 329, souscription en minuscule rouge de l'an 7063 = de J.-C. 1555 :

Ἐτελειώθη ὁ παρὼν χρονογρά | φος εἰς δόξαν Θεοῦ διὰ χειρὸς | κἀμοῦ ἁμαρτωλοῦ Γεωργίου ἐκ | τῆς Κωνσταντινουπόλεως διὰ | συνδρομῆς καὶ ἐξόδου τοῦ ἐν | τιμιωτάτου καὶ εὐγενεστάτου | κυροῦ [Κωνσταντίνου τοῦ Καντακου | ζήνου], ἔτι ἀπὸ κτίσεως κόσ | μου ,ζξγ′, ἀπὸ δὲ τῆς ἐν | σάρκου οἰκονομίας ,αφνε′, | ἐν μηνὶ αὐγούστῳ κη′, ἡμέρᾳ τετράδι, ὥρᾳ δ′ τῆς | ἡμέρας.

Georgius Hermonymus. — Burney 76 : Theodori Gazæ grammatica, xv s., sans le nom, mais de la main de Georges Hermonyme.

Gregorius ὁ Συγκελιώτης. — Additional 5141-5142. A la fin du second volume, fol. 235 v°, on lit de première main :

+ Ἐκοιμίθη ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ Γρηγόριος μοναχὸς | ὁ καὶ τὸ ἅγιον τοῦτο εὐαγγέλιον | γράψας, μηνὶ ἰαννουαρίῳ Δᾱ, ϛN ζ′, ἔτους | //////

et au fol. 241 :

Ἐκοιμίθη ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ Γρηγόριος μοναχὸς | ὁ Συγκελιώτης τοῦ γεροντίου, ὁ καὶ γράψας | τὴν βίβλον ταύτην, μηνὶ ἰαννουαρίῳ, ἔτους ,ϛχξζ′, ἰνδ. ζ′, ἡμέρᾳ δ′. (6697 = de J.-C. 1189.)

Ignatius. — Additional 29714 : Lectionarium. Au dernier fol. 178 v°, souscription en minuscule ordinaire de l'an 6814 = de J.-C. 1306 :

+ Ἐγράφη διὰ χειρὸς ἐμοῦ ἁμαρτωλοῦ Ἰγνατίου | ἐν ἔτει ,ϛωιδ′, ἰνδ. δ′. | Εὔχεσθαί μοι διὰ τὸν κύριον οἱ ἀναγινώσ | κοντες αὐτόν : —

Ignatius ὁ Σηλυβρίας. — Additional 31919 : Menologium. En tête du fol. 2 (1er du texte), en minuscule rouge la note suivante :

+ Καὶ τὸν παρόντα φευρουάριον μῆνα Ἰγνάτιος ἔγραψεν ὁ Σηλυβρίας, καὶ τῇ κατ' αὐτὸν | δίδωσιν ἐκκλησίᾳ τῇ πτωχοτάτῃ καὶ πασῶν σμικροτέρᾳ +

et au fol. 94, souscription en minuscule rouge, de l'an 6939 = de J.-C. 1431 :

Καὶ τὸ παρὸν μηναῖον ὁ φευρουάριος | ἐτελειώθη διὰ χειρὸς ἐμοῦ | τοῦ

ταπεινοῦ μητροπολίτου Σηλυ | βρίας Ἰγνατίου, ἐν ἔτει ,ϛϖ | λθ', ἰνδ. θ', μηνὶ ἀπριλλίῳ δ', | καὶ ἀφιερώθη σὺν τοῖς λοιποῖς | ἐν δέκα μησὶν, οὓς ἐγὼ γράψας | ἐν βεμβράναις πάντας ἐμοί | ρασα διαφόρως ἐν τῷ ναῷ τῆς | ἁγιωτάτης μητροπόλεως Σηλυβρίας. | Δέομαι τοίνυν ἡμῶν ὅσοι τοῖς | προειρημένοις ἐντυγχάνειν... (Suit une longue prière occupant en entier la col. 2 du fol. 94.)

Jacobus hieromonachus. — Harley 5782. Menologium. Au fol. 241, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6871 = de J.-C. 1363 :

+ Ἐτελειώθη τὸ παρὸν συναξάριον διὰ χειρὸς κἀμοῦ | Ἰακώβου ἁμαρτωλοῦ τάχα καὶ ἱερομονάχου | ἐν ἔτει ,ϛωοα', καὶ εὔχεσθαί μοι οἱ ἀναγινώσκοντες : — ἰνδ. α';· ἔχοντι καὶ γράψαντι σῶτερ μοῦ σώσον. + | (et monocondyle :) Τέλος. Ἰάκωβος ἱερομόναχος.

Joannes. — Harley 263 : Gregorii magni dialogorum libri IV. Au dernier fol. 313 v°, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Ἰωάννου πόνος
τληπαθοῦς ἔργον καὶ τάχα θύτου : —

Un autre Jean a copié les folios 117-308 du ms. Harley 6295. Fol. 308 v°, souscription en minuscule rouge (s. d.) :

+ Εἴληφε τέρμα ὁ πόνος τῶν | χειρῶν ἐμοῦ τοῦ Ἰωάννου : —

Joannes monachus. — Additional 20003 : Actus apostolorum. Au dernier fol. 57, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6562 = de J.-C. 1054 :

+ Ἐγράφη ἡ πνευματοκείνιτος | καὶ ἱερᾶ βίβλος αὕτη κατεπιτρω | πεῖν τοῦ κυροῦ Ἰακῶβ μοναχοῦ καὶ πρεσβυτέρου καὶ | Ἰωάννου μοναχοῦ διὰ χειρὸς Ἰωάννου μοναχοῦ | ἔτους ,ϛφνιβ', ἰνδ. ιβ', μηνὸς ἀπριλλίου κ'.

Joannes lector. — Additional 22736 : Evangelia. Au fol. 224 v°, souscription en minuscule rouge, de l'an 6687 = de J.-C. 1179 :

·:· Ἐπληρώθη τὸ παρὸν ἅγιον εὐαγγέλιον | διὰ χειρὸς Ἰωάννου ἀναγνώ | στου θεολό[γου] κατὰ μηνὰ ἰουνίου, | ἰνδ. ιβ', ἔτους ,ϛχπζ' : —

Joannes ὁ Κυνηγός. — Additional 10375 : Liturgia S. Onuphrii. Au fol. 40 v°, souscription en minuscule rouge, de l'an 1597 :

Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Ἰωάννου ἱερέως Κυνηγοῦ κόπος : —

+ φ τ / χ τ / φ δ / π φ — ἰς χς / νι κὰ — τ χ / κ χ / π χ / γ χ +

Τέρμα εἴληφεν ἡ παροῦσα ἑορτὴ ,αφζζ', ἰουνίῳ γ', ἰνδ. θ', | ἐκ χειρῶν αἰσχρῶν καὶ εὐτελεῖνωὶ Ἰωάννου θύτου τὸ ἐπίκλην Κυνηγοῦ | καὶ ἐφιερώθη εἰς τὸν ναὸν τοῦ ὁσίου πατρὸς Ὀνουφρίου, λεγόμενον Πετρό | κοψις, ἔτ ικαὶ εἰς τὸν ἅγιον ναὸν τοῦ μεγαλομάρτυρος Γεωργίου κραζόμενον | τῆς Βόλτας, ὑπάρχει δὲ τοῦ εὐλάβους ἱερέως Φραγγίσκου Ματζαμᾶ | καὶ ὃς αὐτὴν ἁρπάσει ἔστω ἀφορισμένος ἐκ τῆς ζωαρχικῆς | τριάδος ἐκ τῶν σεπτῶν ζ' συνόδων τοῦ ὁσίου | καὶ πάντων τῶν ἁγίων καὶ τῆς θεοτόκου κληρονομήσει τὰς | ἀρὰς σὺν τῷ ἀναθέματι καὶ τὴν ἀρὰν | ἡμῶν τῶν ἄνωθεν β' ἱερέων τοῦ πονή | σαντος καὶ τοῦ ἔχοντος. Ἀμήν ·:· | Τέλος.

Joannes Philagrius. — Burney 50 (2 vol.) : Vitæ patrum [1]. En tête du fol. 1, de première main :

+ Ὦ Χριστὲ βοήθει μοι τῷ σῷ δούλῳ Ἰωάννῃ τῷ Φιλαγρίῳ.

Et au dernier fol. 341 du second volume, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6870 = de J.-C. 1362 :

Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ συνδρομῆς | καὶ ἐξόδου κυροῦ Γεωργίου τοῦ Χαντακήτ... καὶ διὰ | χειρὸς ἐμοῦ τοῦ εὐτελοῦς καὶ ἁμαρτωλοῦ Ἰωάννου | τοῦ Φιλαγρίου, καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες εὖ | χεσθέ μοι διὰ τὸν κύριον : — ἔτους ,ϛωο', ἰνδ. ιε' : —

Joannes Rhosus. — Harley 5600 et 6325 : Homeri Ilias et Odyssea. A la fin du ms. 5600, souscription en minuscule rouge, de l'an 1466 :

✶ Ἐτελειώθη ἡ τοῦ Ὁμήρου | Ἰλίας χειρὶ ἐμοῦ Ἰωάννου | πρεσβυτέρου Ῥώσου τοῦ | Κρητός. | ✶ | Ἐν ,αυξϛ', μηνὶ | μαΐῳ ιϛ', | ἐν Φλω | ρεν | τί | α | ✶.

— Harley 5790 : Evangiles. Au fol. 299 et dernier, souscription en minuscule rouge, de l'an 1478 :

❁ Μετεγράφη τὸ παρὸν | τετραευαγγέλιον ἀναλώ | μασι μὲν τοῦ αἰδεσιμω | τάτου κυρίου ἡμῶν κυρίου | Φραγκίσκου τῆς ἱεροαγίας | καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς | ἐκκλησίας καρδηναλίου | τῆς ἁγίας Μαρίας νέας, | χειρὶ δὲ Ἰωάννου ἱερέως | Ῥώσου τοῦ Κρητὸς τὸ γένος | ἔτει ἀπὸ τῆς Χριστοῦ γενέσεως | χιλιοστῷ τετρακοσιοστῷ | ἑβδομηκοστῷ ὀγδόῳ, ἰνδ. ια', | μηνὸς ἀπριλλίου εἰκοστῇ | πέμπτῃ, | ἐν Ῥώμῃ. | ❁

— Harley 5737 : Psaumes. Au fol. 170, souscription en minuscule rouge, presque entièrement effacée, de l'an 1478 :

1. Voyez un fac-similé de ce manuscrit dans le recueil de la *Palaeographical Society*, pl. 207.

Ἐτελειώθη τὸ παρὸν | ψαλτήριον διὰ χειρὸς | ἐμοῦ Ἰωάννου ἱερέως Ῥόσου τοῦ Κρήτος, | ἔτει χιλιοστῷ τετρακοσι | οστῷ ἑβδομηκοστῷ | ὀγδόῳ, μηνὸς | ἰουλίου ιϛ', | ἐν Ῥώμῃ | ✶ .

— Harley 5658 : Homeri Odyssea[1]. Au fol. 259, souscription en minuscule rouge, de l'an 1479 :

Μετεγράφη ἡ τοῦ Ὁμήρου | Ὀδυσσεία ἀναλώ | μασι μὲν τοῦ ἐντιμω-τάτου | ἀνδρὸς κυροῦ Βαρθολο | μαίου τοῦ Κρυσσιανοῦ, | χειρὶ δὲ Ἰωάννου ἱερέως | Ῥώσου τοῦ Κρητός. | Ἔτει ἀπὸ τῆς Χριστοῦ γεννήσεως | χιλιοστῷ τετρακοσιοστῷ | ἑβδομικοστῷ ἐνάτῳ, | μηνὸς αὐγουστοῦ δεκάτῃ, | ἐν Ῥώμῃ.

— Additional 10064 : Simplicius in Epictetum. Au fol. 146. souscription en minuscule rouge, de l'an 1569 :

Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον | χειρὶ δὲ ἐμοῦ Ἰωάννου ἱέρεως | Ῥώσου τοῦ Κρητός. | ✶ | Ἐν ἔτει ἀπὸ τῆς Χριστοῦ γεννήσεως αω | υω ξθω, μηνὶ νοεμβρίῳ ιεη : | ἐν Βενετίᾳ :

— Les manuscrits Harley 5597 (fol. 20-21), 5669, 5672, 6322 (fol. 1-73), et Burney 93 ont été aussi copiés par Jean Rhosus, mais ne portent pas son nom.

Joannes de Santa-Maura. — Additional 15435 : Theodorus Studita. Au bas du fol. 31, souscription en minuscule rouge (s. d.) :

Θεοῦ τὸ δῶρον, καὶ Ἰωάννου πόνος : —
Donum Dei, et labor Joannis.

— Burney 53 : Origenes. Au dernier fol. 91 v°, note en écriture italienne du XVIIe siècle :

« *Accepi in foliis solutis dono Julii Cæsaris filii Joannis a Sancta Maura, Romæ, die* VII *mensis januarii* 1585. »

— Les manuscrits de Harley 5594, 5567 et le ms. additional 21983 ont aussi été copiés par Jean de Sainte-Maure, mais ne portent pas son nom.

Joannes Thessalus Scutariota. — Additional 21165 : Jamblichus. A la fin du volume, fol. 189, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

·:· Αὐτὴ ἡ βίβλος ὑπάρχει Ἰωάννου Θετταλοῦ τοῦ Σκουταριώτου, μετέ | γραψεν δὲ ἐν Φλωρεντίᾳ : —

1. Un fac-similé de ce manuscrit se trouve dans le recueil de la *Palaeographical Society*, pl. 182.

Joannes ὁ Τζουτζούνα. — Harley 5537 : Epîtres et Apocalypse. Au fol. 100 v°, souscription en minuscule rouge, de l'an 6595 = de J.-C. 1087 :

Κύριε Ἰησοῦ Χριστὲ υἱὲ καὶ λόγε τοῦ Θεοῦ βοήθη τῷ σῷ δούλῳ | Ἰωάννι μοναχῷ καὶ πρεσβυτέρῳ τῷ ἐλαχίστῳ τῷ τοῦ ἀσ... | τῷ καὶ ἐπονομαζομένῳ τῷ Τζουτζούνα | θέμα τοῦ Λιγέου πελάγου βάν$^{\Delta}$ τοῦ Λάκκου τὰ | βιτ$^{\alpha}$... τῷ καὶ ἐν τῷ ἀρταλίῳ κατοικήσαντι τῷ καὶ | γαμβρῷ τοῦ κυροῦ Μανουὴλ τῆς Μαρουδίας τῷ καὶ | ἐκ πόθῳ πολλῷ καὶ μόχθῳ κτησαμένῳ τῇ ἁγίᾳ βίβλῳ | ταύτῃ. Οἱ πνευματικοὶ ἀδελφοὶ καὶ χριστιανοὶ εὔχεσθε ὅπερ ἐμοῦ ὅπως | ὁ Θεὸς συχωρήσει μοι ἐκ τῶν πολλῶν πταισμάτων | καὶ ἁμαρτημάτων καὶ ἀντιλάβεται τὸ πνεῦμα μου εἰς τ[ὴν] βασι | λείαν$^{\tau}$. Ἐτελειώθη δὲ ὁ ἅγιος ἀπόστολος μετὰ καὶ τῆς ἀποκα | λύψεως μηνὶ μαΐῳ ἤγουν τῇ $\overline{\text{Ν}}$, ἰνδ. ι', ἔτους ,ϛφλε', | βασιλεύοντος Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ καὶ ἀν[άσσοντος] | Νικολάου πατριάρχου τοῦ Π[ρο]β[λή]του.

Joasaph. — Burney 44 : Vitæ sanctorum (2 vol.) [1]. Au fol. 165 v° et dernier du second volume, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6692 = de J.-C. 1184 :

Ἐπληρώθη σὺν Θεῷ ἡ παροῦσα βί | βλος ἐκ προστάξεως, συνδρομῆς | καὶ ἐξόδου τοῦ ἁγίου πατρὸς ἡμῶν | καὶ καθηγουμένου τῆς μονῆς | τοῦ κυρίου, καὶ Θεοῦ, καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ | Χριστοῦ κυροῦ Ἰωάσαφ, μηνὶ ἰουλλίῳ, ἰνδ. β', ἔτους ,ϛχϟβ', | ἀπὸ δὲ Χριστοῦ ,αροδ' [2].

Joasaph (Joannes Cantacuzenus). — Burney 18 : Evangelia IV, cum Synaxario. Au fol. 222 v° et dernier, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6874 = de J.-C. 1366 :

Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ πόνος Ἰωάσαφ : —
Ἔτους ,ϛωοδ', ἰνδ. δ', μηνὶ ἰουνίῳ δ' :

Leo. — Additional 19387 : Evangiles. Au dernier fol. 235, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

+ Λέων ὁ γράφευς +
+

Leo Chalciopulus. — Harley 5662 : Jo. Tzetzes, etc. Au fol. 100 v° (et se rapportant seulement aux fol. 97-100), souscription en minuscule ordinaire, de l'an 1493 :

1. Voyez un fac-similé de ce manuscrit dans le recueil de la *Palaeographical Society*, pl. 180.

2. Cette dernière ligne de la main qui a repassé à l'encre une partie de la souscription.

Ἐν ,αυζγ′, ἐν Μεσσήνῃ τῆς | Σικελίας ἐκ | γραφὲν παρὰ Λέοντος Χαλκιοπούλου :

Lonffelholcz de Nuremberg (Johann). — Arundel 525 : Phalaridis epistolæ, gr.-lat. A la fin du texte grec, fol. 70 v°, souscription de l'an 1470 :

Τέλος + xxv^ta^ die septembris, | anno M cccc lxx^mo^, Papiae.

A la fin du texte latin, fol. 120 et dernier : « Finis Papie, anno M cccc lxx, per Johannem Lonffelholcz de Noremberga, || die xvi^a^ decembris. »

Marcus. — Burney 96 : Oratores græci. Page 288, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

Ἐτελειώθη σὺν Θεῷ ἐν Φλωρεντίᾳ.

Suivent douze vers, imprimés dans le catalogue des manuscrits de Burney, p. 43, et qui donnent le nom du copiste Marc.

Matthæus. — Burney 21 : Evangiles. Au fol. 8 v°, à la fin de la table et ne se rapportant qu'à cette partie du ms., souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

✶ Ματθαίου τόδε ἔργον ἀριστοπόνοιο τελώνου | ὃς τόκον ἔφρασε θεῖον ἀπειρογάμοιο γυναικὸς | ἡτέκεν ἄσπορον υἱὸν ὃν οὐχάδεν οὐρανὸς εὐρύς | Χριστὸν ἀεὶ ζώοντα Θεὸν βροτὸν αὐτὸν ἐόντα : —

Matthæus Moscovita. — Additional 19062 : Acta synodi Ephesinæ, præsid. Cyrillo Alexandrino. Fol. 330 v° et dernier, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 1596 :

Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς Ματθαίου ἱερομο | νάχου καὶ πρωτοσυγγέλου τῆς μεγάλης ἐκκλησίας ἐν | τῇ θεοσώστῳ πόλει Μοσχοβίᾳ τῆς μεγάλης Ῥωσίας, | ἐπὶ τῶν ἡμέρῶν τοῦ ἁγίου βασιλέως ἡμῶν καὶ αὐ | τοκράτορος κυρίου Θεοδώρου Ἰωαννοβήτζη, | ἐν ἔτει, ,ζρδ′, ἰουλλίῳ κθ′, ἰνδ. θ′ : —

{ Θύτης μοναχὸς ἁμαρτωλὸς Ματθαῖος,
{ Ἔγραψε ταύτην τὴν θεόπνευστον βίβλον : —

Maximus hieromonachus. — Harley 5575 : Psautier[1]. Au fol. 307, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6789 = de J.-C. 1281 :

Τέλους ἔτυχεν ὁ πα | ρὼν ψαλτὴρ ὁ ἑρμηνευθεὶς παρὰ Ἰωάννου μοναχοῦ τοῦ Ζιγαβηνοῦ καὶ γρα | φεῖς παρὰ ἁμαρτωλοῦ καὶ ἀθλίου Μαξίμου ἱερομονάχου ἐν μηνὶ ἰ | ουλίῳ η′, ἰνδ. θ′, ἔτους, ,ϛψπθ′ : —

1. Un fac-similé de ce ms. se trouve dans la *Palaeographical Society*, pl. 157.

Metaxares. — Additional 28818 : Évangéliaire. Au dernier fol. 118, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6780 = de J.-C. 1272 :

Ἐπληρώθη τὸ παρὸν εὐαγγέλιον δι | ὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἁμαρ | τωλοῦ τολμῶ εἰπεῖν καὶ | ἱερέως τοῦ Μεταξάρη, | μηνὶ ἰουλίῳ, ἰνδ. ιε′ : | Ἔτους ,ϛψπ′. Ἀμήν.

Methodius. — Additional 11837 : N. Testament. Avant l'Apocalypse, au fol. 464 v°, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6866 = de J.-C. 1358 :

Ἐτελειώθη μηνὶ | ὀκτοβρίῳ ζ′, | ἰνδικτιῶνος | ια′, | ἔτους ,ϛ | ωξϛ′ : | Μεθοδίου χεὶρ τοῦ θυτο | ρακενδύτου : | +

Metrophanes. — Additional 16398 : Menæum decembris[1]. Au fol. 167 v°, souscription en minuscule ordinaire de l'an 6968 = de J.-C. 1460 :

Οἱ δέλτον ἕξιν τήνδε μέλλοντες πόθῳ σὺν τῷ συντάξαν | τι καὶ τοῦ γραφέως θηθερίου μέμνησθε Μητροφάνου | ἱερομονάχου. Ἐγράφη δὲ τὸ παρὼν βιβλίον διὰ συνδρομεῖς | καὶ ἐξόδου τοῦ ἄρχοντος κυροῦ Μήλκου υἱοῦ τοῦ μακαρίτου | Φαράτου καὶ ἐμοῦ φύλου καλοῦ ἐν μηνὶ ἰουνίῳ. | Καὶ ἀφηέρωσεν αὐτὸ τὸ βιβλίον εἰς τὸ μέγα Δημήτριον τοῦ πρωτω | παπα τοῦ Μήλκου, καὶ ἤ τις αὐτὸ ὑστερίσει ἀπ' αὐτον τον ναον | να ἔχει τὸ ἀνάθεμα.

Ἔτει ,ϛϡξη′, ἡλ. κύκλ. κδ′, σελ. κύκλ. ιδ′, ἰνδικτίωνος η′.

Metrophanes. — Arundel 519 : Palladii historia Lausiaca. Au fol. 150 et dernier, souscription en minuscule rouge de l'an 7076 = de J.-C. 1568 :

+ Ἐτελειώθη ἡ παροῦσα δέλτος σὺν Θεῷ ἁγίῳ ἡ ἐπι | λεγομένη Νέος παράδεισος : Ἔτους ,ζος′, | ἰνδ. ια′, μηνὶ ἰουνίῳ κγ′, ἡμέρᾳ δ′ : +

Michael Antristus. — Harley 5783 : Simeon Thessalonicensis. Au fol. 380, souscription en minuscule ordinaire de l'an 1601 :

Ἐτελειώθη ἡ παροῦσα βίβλος | διὰ χειρὸς Μιχαὴλ Ἀντρίστου | τοῦ ἐξ Ἀθήνων, ἐν ἔτει ,αχα′, | μηνὶ ἀπριλλίῳ 24, ἐν Κωνσταντινουπόλει : —

Michael Apostolius. — Harley 5647. Manuel Moschopulus. Au fol. 90 et dernier, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

Μιχαὴλος Ἀποστόλης Βυζάντιος μετὰ τὴν | ἅλωσιν τῆς αὐτοῦ πατρίδος πενίᾳ συζῶν, καὶ τόδε | τὸ βιβλίον ἐξέγραψεν : —

1. Un fac-similé de ce ms. se trouve dans la *Palaeographical Society*, pl. 233.

— Les manuscrits Harley 5618 et Sloane 324 sont également de la main de Michel Apostolius, bien qu'ils ne portent pas son nom.

Michael Damascenus. — Le ms. Harley 5696 paraît de la main de Michel Damascenus.

Michael ὁ τοῦ Λυγγέως. — Arundel 545 : Thucydides. Au dernier fol. 196, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

+ Καὶ τήνδε τὴν βίβλον τοῦ σοφοῦ Θουκυδίδου Μιχάηλος ἔγραψεν ὁ τοῦ Λυγγέως.

Michael Lulludes. — Arundel 523 : Constantini Manassis chronicon. Au fol. 142 v°, souscription en minuscule rouge, de l'an 6821 = de J.-C. 1313 :

✶ Ἡ παροῦσα βίβλος ἐτελειώθη διὰ χειρὸς | τοῦ ἐλαχίστου καὶ εὐτέλους ἱερέως Μιχαὴλ τοῦ | Λουλλούδη τοῦ ἀπὸ τῆς Ἐφέσου (?) μετοι | κισμένου ὄντος ἐν τῇ τρισμεγίστῳ νήσῳ | Κρήτῃ διὰ τὸ τὴν αὐτοῦ πατρίδα κρατηθῆναι | ὑπὸ Περσῶν, ἔτους ,ϛωκα΄, ἰνδ. ια΄ : —

Suivent fol. 143-144 des vers du même copiste :

Τοῦ αὐτοῦ ἱερέως στίχοι πρὸς τὸν προστατήσαντα τοῦτον τὸν βίβλον γράψαι εὐγενέστατον ἄρχοντα κύριον Μα τὸν.....

Michael Patricius. — Arundel 549 : S. Gregorii Naz. orationes. Au dernier fol. 245 v°, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

+ Θεότοκε βοήθει τῷ σῷ | δούλῳ Μιχαὴλ | Πατρικίῳ βασι | λικῷ νοταρίῳ ἐπὶ | τῶν οἰκειακῶν | τῷ υἱῷ εὐλαμποῦς | Πατρικίου ἀνθυπάτου(?) | καὶ ἐπὶ τῶν οἰ | κειακῶν τῷ | τήνδε τὴν βί | βλον γεγραφότι : —

Moreau (Pierre). — Les manuscrits Old Royal 16. C. iv (2 vol.), 16. D. iii (2 vol.) et 16. D. xii (fol. 20-55) copiés par Pierre Moreau portent les souscriptions et notes suivantes :

Old Royal. 16. C. iv, fol. 2 et 16. D. xii, fol. 20 : Ἐκ τῆς βιβλιοθήκης τοῦ φιλολόγου καὶ εὐδοκίμου Ἰωάννου Σαγκτανδρέως, πατρικίου Παρισίου. Ἐν τῇ Λευκετίᾳ μετεγράφη ὑπὸ Πέτρου Μορήλλου [Τουρονέτου, μεταγειτιῶνος μεσοῦντος τῇ πρώτῃ]. Les mots entre crochets manquent dans le ms. 16. D. xii dans lequel cette note a été lacérée ; la date finale devait être différente dans ce dernier manuscrit.

On lit encore dans le ms. 16. C. iv (vol. 2), au fol. 1 : « *Joannis Grammatici Tzetzae de bello Trojano... Petro Morello Turonensi interprete, Lochis Turonicis*, 1565. » — Et fol. 88 : « *Joan. Tzetzæ posthomericorum finis*, *cujus interpretationem absolvi* 5 *cal. jul.* 1565, *in gymnasio Lochibellilocensi.* »

Neophytus Cyprius. — Additional 22506 : Evangiles. Au bas de la table des chapitres de S. Jean, souscription en minuscule mêlée de petite onciale, de l'an 6813 = de J.-C. 1305 :

+ Ἐγράφη ἐν ἔτη ,ϛωιγ' : + ἰνδ. γ' : — | Δι' ἐμοῦ τοῦ ἐν ἱεροδιακόνοις ἐλαχίστου | οἰκτροῦ Νεοφύτου καὶ τάχα μοναχοῦ : + | τοῦ Κυπρίου : — | Καὶ οἱ ἐντυγχάνοντες αὐτὸ εὔχεσθε ὑπὲρ ἐμοῦ διὰ τὸν κύριον : +

Nicephorus. — Arundel 532 : S. Basilii homiliae in Hexaemeron. IX-X s. Au dernier fol. 120 v°, souscription en petite onciale (s. d.) :

Βασιλείου ἐπισκόπου Καισα-
ρείας τῆς Καππαδοκίας λόγοι θ'.

Νικηφόρῳ γράψαντι τήνδε τὴν βίβλον
Κε̃ βράβευσον [τῷ] πονήσαντι κλέος.

Nicephorus lector. — Harley 5650 : Lectionarium. XI s. Au fol. 167 v°, souscription en minuscule ordinaire, de seconde main, à demi effacée (s. d.) :

Ἐπληρώθη τὸ παρὸν εὐαγγέλιον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Νικηφό | ρου ἀναγνώστου καὶ πρωτοψάλτου δι σην | δρομῆς καὶ ἐξόδου καὶ π....π..... | Νοικολάου ἱερέως τοῦ Σκυ.... πλόκου. Καὶ οἱ ἀν | αγινόσκοντες εὔχεστ... μη αρας (*sic*).

Nicodemus Romanus. — Additional 15315 : Νέμιμον, XVI-XVII s. Au fol. 368, souscription en minuscule rouge (s. d.) :

+ Θεοῦ τὸ δῶρον κἀμοῦ ἐλαχίστου Νικοδήμου | ἱερομονάχου Ῥωμανοῦ πόνος : —

Nicolaus Calligraphus. — Additional 28270 : Jo. Moschi novus paradisus. Au fol. penult. 163, souscription en minuscule ordinaire. de l'an 6619 = de J.-C. 1111 :

+ Στοίχοι. Χριστέ μου δίδου τοῖς ἐμοῖς πόνοις χάριν, | Καὶ τῷ κτίσαντι, μωλὲ τοῦ παλατίου, | Ἣν ἐκ πόθῳ τέτευχεν ὡς ὄλβον μέγα : +

Ἐγράφη καὶ ἐτελιώθη ἡ παροῦσα βίβλος ὅ | πέρ ἐστιν τὸ νέον παραδείσει, διὰ χειρὸς Νικολάου | εὐτελοῦς καλλιγράφω καὶ ταπεινοῦ χθαμαλοῦ | μηνὶ αὐγούστῳ, εἰς τὴν γ', ἡμέρᾳ ε' ,ἐν ἔτει ,ϛχιθ', ἰνδ. δ' : +

+ Ὅσοι δ' ἂν ἀναγινώσκετε πατέρες εὔχεσθαί μοι τῷ | ἁμαρτωλῷ διὰ τὸν Κύριον, ἵνα εὕρω ἔλεος.

Nicolaus Turrisanus. — Le manuscrit de Harley 6317 ne porte

aucun nom de copiste, mais semble avoir été écrit par Nicolas de la Torre.

Niphon. — Additional 5107. Au dernier fol. 219 v°, sur une seule ligne, souscription en minuscule rouge, de l'an 6667 = de J.-C. 1159 :

Ἐγράφη χειρὶ Νήφωνος εὐτελοῦς καὶ ἁμαρτωλοῦ μοναχοῦ, μηνὶ ἀπριλλίῳ, ἰνδ. ζ', ἔτους ,ϛχξζ'.

Philippus Rhodius. — Old Royal 16. C. xxv : Aristotelis de anima, etc. xvi s. Au fol. 66 (et se rapportant seulement aux fol. 62-66), souscription en minuscule rouge (s. d.) :

Φίλιππος Ῥόδιος ἐξεγράψεν | χάριν φιλίας.

Petrus Brabus. — Harley 6296 : Theodori Gazæ grammatica, xvi s. Fol. 151 v° (et se rapportant seulement aux fol. 146 v°-151 v°), souscription en minuscule rouge (s. d.) :

Ἐγράφει παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ | Πέτρου Βράβου Οὐερωναίου ἐν τῷ Πατ | αυίῳ, γ' μηνὸς ἰουνίου.

Romanus lector. — Harley 5579 : Athanasii Alex. opera [1]. Au fol. 210, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6829 = de J.-C. 1321 :

Χειρὶ ἁμαρτωλῷ Ῥωμανῷ ἀναγνώστῃ, ἔτους ,ϛωκθ'.

Sirmond (le P. Jacques). — Additional 22039 : Recueil de catalogues et d'extraits de manuscrits grecs. Au fol. 7 v°, à la fin d'un catalogue de manuscrits de l'Escurial, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 1593 :

« Willelmus Lindanus ex codicibus regiis favente Philippo catholico describebat an. 1579, in Scoriaco, 16 septembris.

Ὁ ῥηθεὶς κατάλογος ἅμα τῇ ὑπογραφῇ μετεγράφη δι' Ἀλλευρίας χειρὸς ἐκ τῶν τοῦ Λινδανοῦ πρωτοτύπων γραμμάτων ἐν Ῥωμῇ τῇ ιθ' μαρτίου, ,αφπε' ἔτους. 3 augusti 1593. I. S. [2].

Sophonias. — Harley 5582 : Psautier, xii s. Au fol. 235 v°, souscription en minuscule ordinaire (s. d.) :

1. Voyez un fac-similé de ce manuscrit dans le recueil de la *Palaeographical Society*, pl. 133.

2. Les manuscrits 1493 et 6557, que j'ai pu voir dans la bibliothèque de feu sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, ont aussi été copiés par Jacques Sirmond.

Ὁ γράψας ἁμαρτωλὸς | μοναχὸς Σοφο | νίας : — | Τῷ συρογενῇ ἱερο-μονά | χῳ κυρῷ Ἰωσήφ : | Δόξα τῷ Θεῷ πάντων ἕ | νεκα | +

Theodorus Hagiopetrites. — Burney 21. Évangiles. Au bas du dernier folio 258, souscription en minuscule ordinaire, de l'an 6800 = de J.-C. 1292 :

Χαίρω τὸ τέρμα καταλαβὼν τῶν λόγων· ἐτελειώθη σὺν Θεῷ ἁγίῳ τὸ παρὸν θεῖον καὶ ἱερὸν τετρασυαγγέλιον μετὰ τοῦ πραξαποστόλου, μετὰ πάσης αὐτῶν ἀκολουθίας, διὰ χειρὸς κἀμοῦ τοῦ ταπεινοῦ Θεοδώρου τοῦ Ἁγιωπετρίτου τάχα καὶ καλλιγράφου, διὰ συνδρομῆς δὲ καὶ ἐξόδου καὶ πόθου πολλοῦ τοῦ τιμιωτάτου ἐν μοναχοῖς, καὶ μεγάλου σκευοφύλακος μοναχοῦ τοῦ φιλοκάλου κυροῦ Γερασίμου. Καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες ταῦτα τὰ ἱερὰ βίβλια εὔχεσθε ὑπὲρ τοῦ πόθῳ πολλῷ κτησαμένου, κἀμοῦ δὲ τοῦ γράψαντος, λύσιν πολλῶν ἁμαρτημάτων. Θεὸν ἱλεούμενος, τίμιε πάτερ, Θεοδώρου μέμνησο τοῦ καλλιγράφου.

Et plus bas :

+ Ἔτους ,ϛω′, σελ. κύκλ. ιζ′, ἡλ. κύκλ. κδ′, νομικὸν φάσκα ἀπ' ε′ ἡμέρᾳ ζ′, χριστιανικὸν πάσχα ἀπ' ϛ′, ἡ ἀπ' φεβρουαρίου ι′ +

Theodorus monachus. — Additional 19352 : Psautier [1]. Fol. 208 et dernier, souscription en minuscule d'or, de l'an 1066 :

Ἔσχεν οὖν τέλος ἡ τοιάδε τῶν θείων ψαλμῶν | δέλτος κατὰ τὸν φεβρουάριον μῆνα | τῆς δ' ἰνδικτ. τοῦ ,ϛφοδ' ἔτη, ἐπιταγῇ μὲν | γεγενη-μένῃ τοῦ θεσπεσίου πατρὸς καὶ συγκέλλου | Μιχαὴλ καὶ καθηγουμένου τῆς πανα | γειτάτης καὶ πανευφήμου μονῆς///// (et en rouge :)

·:· ·:· ·:· ·:·

Χειρὶ δὲ γραφὲν καὶ χρυσογραφηθὲν | Θεοδώρου μοναχοῦ πρεσβυτέρου τῆς αὐτῆς μονῆς καὶ βιβλιογράφου τοῦ ἐκ Και | σαρείας, ἧς ποιμὴν καὶ ῥωστὴρ ὁ κλειν... | ὦπται καὶ λαμπρὸς βασίλειος ὀτῶι | ὄντι μέγας καὶ ὢν καὶ καλούμενος ·:·

·:· ·:· ·:· ·:· (en onc. d'or :)

Χριστῷ ἄνακτι δόξα καὶ κράτος πρέπει ·:·

Theodosius. — Harley 5567 : Evangiles, xii s. A la fin de l'évangile de S. Jean, de seconde main, souscription en minuscule rouge, de l'an 1380 :

Τὸ παρὸν ἐγράφη διὰ χειρὸς | ἐμοῦ Θεοδοσίου τοῦ μεγάλου βασιλέως | ἐν ἔτει ,ατπ' Χριστοῦ.

1. Voyez un fac-similé de ce manuscrit dans le recueil de la *Palaeographical Society*, pl. 53.

Theophilus. — Burney 20 : Évangiles. Fol. 288 v°, après l'évangile de S. Jean et avant le Synaxaire, souscription en minuscule rouge (lignes 1-7) puis noire, de l'an 6793 = de J.-C. 1285 :

+ Ἐτελειώθη κατὰ τὸν μάϊον μήνα | εἰς τὰς τριάκοντα : ἡμέρᾳ | τετάρτῃ : τῆς ἐνισταμένης : | ἔτους ,ϛψϛγ'[1], ἰνδ. ιγ' : | Διὰ συνεργείας τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ ὑι | οῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, εὔχεσθε | τὸν γράφοντα διὰ τὸν κύριον : | (en noir :)

Ἰδὼν τὸ τέρμα τοῦ παρόν | τος βιβλίου | ἄνθρωπε κάμοῦ | μνημόνευσον τοῦ τάλα | Θεοφίλου ἱερομονάχου | πανευτελοῦς τε καὶ ἀχρεί | ου τοῖς πᾶσι ὅπως Θεοῦ | τύχοιμι πρὸς τέλει βίου | νέμοντός μοι λύτρωσιν ἀμπλακημάτων, ὃ εἰς | τοὺς αἰῶνας. Ἀμήν. + | + Ἀμήν. + Ἀμήν : + | +

Valerianus Albini. — Additional 10063 : Olympiodorus in Platonem. Au fol. 141, souscription en minuscule rouge, de l'an 1541 :

Ὁ Οὐαλεριᾶνος Φορολιβιεὺς ὁ Ἀλβῖνου κανόνικος | ἔγραψε ἐν τῷ τοῦ ἁγίου Ἀντωνίου | μοναστηρίῳ Ἐνετῆσι | ἔτει τῷ ἀπὸ τῆς | Ἰησοῦ Χριστοῦ κυρίου ἡμῶν ,αφμα', ἐσχάτῃ δεκεμβρίου : —

— Les manuscrits Old Royal 16. D. x et 16. D. xiv (fol. 106-117 seulement), qui ne portent pas le nom de Valerianus Albini, ont été copiés par lui.

Zagorinus. — Additional 16183 : Evangiles, xi s. A la fin de S. Jean, fol. 167 v°, souscription en minuscule, qui parait de première main (s. d.) :

+ Ἐγράφη δὲ διὰ χειρὸς ἐμοῦ..... τοῦ Ζαγορινοῦ καὶ πά | νυ ἁμαρτωλοῦ, καὶ εὔχεσθέ μοι διὰ τὸν κύριον ἵνα καὶ ὑμᾶς | ἐλεήσει ἐκ τῶν ἁμαρτ... ὑμῶν... ἀδελφοί μου +

H. Omont.

1. On a gratté au xviiie siècle la haste du ψ pour le transformer en υ, et on trouve en marge cette note du faussaire : « A. Χρ. 985. »

BIBLIOGRAPHIE.

Methods of historical study, by Herbert B. Adams, Ph. D. Baltimore, N. Murray, 1884. In-8°, 138 p.

Cet intéressant travail est divisé en deux parties : la première est l'exposé de la méthode suivie pour les études historiques à Baltimore, dans l'université de John Hopkins ; la seconde est consacrée à l'exposé des méthodes nouvelles qui sont pratiquées, soit en Amérique, soit en Europe, pour l'enseignement de l'histoire. Nous analyserons brièvement ces deux parties.

I.

Dans l'université de John Hopkins, on se propose principalement de développer, chez les étudiants, l'indépendance des opinions et la liberté des recherches ; mais on veut, avant tout, les habituer à exposer clairement les faits et leurs appréciations, qu'elles leur soient propres ou qu'ils les aient empruntées à des auteurs.

On assigne à chaque élève des matières distinctes à étudier, en leur indiquant les sources qu'ils peuvent consulter utilement. Ces matières sont tantôt traitées de vive voix, à l'aide de notes très sommaires, tantôt exposées par écrit. Dans les deux cas, elles sont longuement discutées par les autres élèves. On donne la préférence à la méthode orale, parce qu'elle oblige les étudiants à se préoccuper du fond plus que de la forme, tandis que, dans les mémoires écrits, on passe habituellement plus de temps à la rédaction qu'à la recherche des faits.

Quand l'étudiant a « un petit dossier bien disposé comme celui d'un « avocat et des idées dans la tête, il arrive toujours, avec un peu de « pratique, à s'exprimer clairement et correctement. » La méthode *ex tempore*, c'est-à-dire l'improvisation sur notes très courtes, est la meilleure pour l'élève comme pour le maître. Les livres sont « des fossiles sans vie » ; les lectures endorment l'auditoire, l'improvisation a toujours plus d'action sur ceux qui écoutent.

Voici la liste des principaux sujets d'histoire du moyen âge qui ont été ainsi traités, en 1878, dans un cours composé d'élèves de 18 à 22 ans :

Le droit romain au moyen âge; — Le règne de Théodoric, roi des Wisigoths ; — La conversion de la Germanie ; — La conversion de l'Angleterre ; — L'influence civilisatrice des moines Bénédictins ; — Les Écoles abbatiales et épiscopales ; — L'origine et le caractère des Universités du moyen âge ; — La procédure du droit germanique ; — Les lois anglo-saxonnes ; — Origine de la féodalité ; — Vices du régime féodal ; — Heureux effets du régime féodal ; — Le Witenagemot saxon ; — Origine de la Chambre des communes ; — Origines des libertés communales.

En 1881-82, on a organisé, dans l'université de John Hopkins, une bibliothèque spéciale pour l'étude de l'histoire, dans un local situé à côté de la salle de cours. On a acheté notamment, pour cette bibliothèque, les livres et les manuscrits de Bluntschli, professeur de droit constitutionnel et international à Heidelberg. Mais on a voulu surtout réunir tout ce qui peut servir à l'histoire constitutionnelle et économique du Nouveau-Monde, notamment les travaux sur les écoles, les églises, les institutions de bienfaisance, les manufactures, l'industrie, les statuts municipaux, les taxes, la législation et la réglementation de chaque État.

Les professeurs sont, en effet, convaincus que l'histoire, comme la charité, doit commencer par le *Home*. En étudiant successivement la famille, le hameau, le village, la paroisse, la ville, la province, on arrivera peu à peu à se faire une idée exacte de la vie nationale et internationale du peuple tout entier. C'est par une série de monographies locales qu'on peut arriver à l'histoire générale. On veut donc, avant tout, former des spécialistes ; les généralisateurs viendront plus tard. Dans l'étude de l'histoire, comme dans l'étude de la géographie, on ne doit pas commencer par l'histoire des dynasties de Thèbes ou des rois d'Assyrie, ni par l'étude de la vallée du Nil ou de l'Euphrate, mais bien par l'histoire et la géographie du pays qu'on habite.

II.

La deuxième partie du volume de M. Herbert Adams est consacrée à l'exposé des « Nouvelles méthodes suivies dans les études histo- « riques. » Il en distingue quatre : la méthode locale ou spécialiste (*Topical Method*) ; — la méthode comparative ; — la méthode coopérative ; — la méthode des conférences (*Seminaria,* ou laboratoires historiques).

1° La *Méthode locale,* suivie avec succès par M. Tyler, dans l'université de Cornell, et par M. Hart, dans l'université de Harvard, se préoccupe moins de faire des historiens que de bons citoyens et des hommes d'État. Elle se préoccupe surtout de ce qui doit intéresser le plus l'étudiant, c'est-à-dire l'histoire de son pays.

2° La *Méthode comparative,* qui a produit de si heureux résultats dans

l'étude de la philologie, de la législation, des religions et des institutions, ne saurait être moins utile pour l'histoire générale et spécialement pour l'histoire littéraire. On l'a beaucoup pratiquée dans les collèges de Smith et de Harvard.

3° La *Méthode coopérative* a pour but de substituer le travail collectif au travail individuel, qui ne peut suffire pour une étude aussi vaste que celle de l'histoire. C'était la méthode de l'ancienne école bénédictine, et elle n'a point cessé de produire de bons effets en Amérique comme en Europe. Dans l'enseignement, elle consiste à répartir les diverses parties d'un cours entre les élèves, et à charger chacun d'eux d'étudier un point donné et d'exposer oralement et par écrit le résultat de ses recherches. Chaque élève doit encore résumer de vive voix les principaux travaux publiés sur la question dont il a été chargé.

Voici, pour l'histoire du moyen âge, les principaux sujets qui ont été ainsi traités, par des élèves distincts, dans l'université de J. Hopkins, pendant l'année 1883-84 :

Influence des institutions romaines sur l'église et le droit canonique; — Léon le Grand; — Rapports de Charlemagne avec la papauté; — Le saint empire romain dans ses rapports internationaux; — Grégoire VII et la comtesse Mathilde; — Les Normands en Sicile; — Frédéric Barberousse et ses rapports avec l'Italie; — Arnaud de Brescia; — Les conflits entre l'Empire et la Papauté; — Les grands conciles du xve s.; — La Grèce au moyen âge; — Les travaux de Poggio sur les antiquités romaines, et ses découvertes de manuscrits des auteurs classiques; — Le *De Monarchia* de Dante; — L'action de Pétrarque sur la renaissance littéraire; — Influence de Boccace sur la littérature; — L'académie Platonique à Florence; — César Borgia; — Lucrèce Borgia; — Machiavel; — Savonarole; — Alexandre VI; — Léon X; — La vie monastique sous les Mérovingiens; — Les Normands; — Lanfranc et Anselme; — Les cathédrales du moyen âge; — Les chroniques; — Croisade des Albigeois; — Ordres religieux et militaires; — Froissart; — Comparaison de Louis XI avec Henri VII et Ferdinand d'Aragon; — Les états généraux de 1468 et 1484.

Pour la rédaction des travaux écrits ou *Thèses*, que chaque élève doit fournir, M. Hart donne les conseils suivants :

A. Choisir un sujet qui intéresse l'élève, mais aussi limité que possible;

B. Dresser une liste des travaux à consulter;

C. Les dépouiller soigneusement sur fiches distinctes, ne contenant chacune qu'un seul point, et indiquant très exactement le nom de l'auteur, le volume et la page;

D. Faire un plan du travail indiquant les points principaux qu'on doit traiter et leurs sous-divisions;

E. Dresser un tableau chronologique des faits;

F. Ranger ses fiches dans l'ordre de ce plan; choisir entre l'ordre rigoureusement chronologique, ou l'ordre méthodique, ou un ordre mixte;

G. Rédiger la thèse. — On aura soin d'en bien établir les proportions; d'y introduire les citations les plus importantes, — et de faire des renvois exacts pour les points de fait dignes d'attention;

H. Donner une bibliographie des sources, avec des remarques sommaires sur ce qu'elles offrent de plus intéressant.

4° Méthode des conférences (*Seminaria,* Laboratoires d'histoire).

M. Herbert Adams fait remarquer que cette méthode et son nom ont été empruntés à l'enseignement de la théologie dans l'église romaine. Les *Seminaria* des universités modernes ne font que continuer les traditions de la scolastique dans l'enseignement de la philosophie. On a repris d'abord cette antique méthode pour la philologie : c'est le séminaire de philologie, fondé en 1733 à Göttingue, par le fameux latiniste Gessner, qui a été le modèle de tous les autres.

Dans les sciences historiques, la première institution de ce genre est la conférence d'histoire (*Exercitationes historicæ*) organisée vers 1830 par L. de Ranke, qui a formé une nouvelle école d'historiens parmi lesquels on remarque Waitz, Giesebrecht, Wattenbach, de Sybel, Ad. Schmidt, Duncker.

Le séminaire historique de Heidelberg, dirigé par M. Erdmannsdoerffer, ne compte que six élèves, qui se réunissent une fois par semaine chez leur professeur. Dans cette réunion, qui dure deux heures, on explique un texte d'un historien du moyen âge. Chacun des membres préside tour à tour la conférence, sous la direction du professeur, qui indique les questions sur lesquelles la discussion doit porter; en outre, il donne souvent à chaque élève des sujets particuliers à étudier et à traiter dans la conférence.

Bluntschli, professeur de droit constitutionnel et international dans la même université, dirigeait une conférence d'histoire moderne qui se réunissait deux heures chaque semaine dans une des salles de l'université.

Le séminaire historique de Bonn, institué en 1865, est le plus florissant de l'Allemagne, parce qu'il a été généreusement doté par le professeur W. Pütz. Sur les revenus de ce legs, des bourses de 750 francs sont accordées à trois élèves qui veulent se consacrer pendant deux ans à l'étude de l'histoire ou de la géographie.

Le séminaire est divisé en quatre sections, et administré par les quatre professeurs qui dirigent les sections. Chacune d'elles ne peut comprendre plus de douze élèves. Les réunions ont lieu une fois par semaine, de 5 à 7 heures du soir. Le séminaire a une bibliothèque bien composée, que surveille un des élèves. A Bonn, comme dans les autres séminaires allemands, chaque élève n'a guère qu'un sujet à traiter par

semestre. Un ou deux critiques (*Referentes*) sont spécialement chargés de contrôler chaque thèse, qui est, du reste, très longuement et très librement discutée par tous les étudiants de la section.

Les principaux travaux des séminaires allemands sont publiés dans diverses publications : *Historische Studien,* publiées par une association de professeurs ; — *Giessener Studien auf dem Gebiet der Geschichte,* édité par W. Oncken ; — *Hallesche Abhandlungen zur Geschichte,* publié par G. Droysen ; — *Die historischen Uebungen zu Gœttingen,* par G. Waitz.

En Belgique, le premier séminaire historique a été institué par le professeur Kurth, à Liège, en 1874-75. Ce séminaire s'occupe spécialement de l'histoire du moyen âge. Le travail y est divisé en deux sections. Dans la première, on étudie les méthodes historiques, les principes de la critique, et on fait des exercices pratiques sur l'emploi des sources originales. Dans la seconde partie, on traite, d'une manière très approfondie, des questions importantes. Parmi les thèses les plus remarquables, on peut citer une étude sur Grégoire de Tours et les études classiques au vi^e s. ; — les origines de la ville de Liège ; — les invasions des Normands dans le diocèse de Liège.

A Paris, les *séminaires* historiques sont organisés à l'École pratique des hautes études, sous l'intelligente direction de M. G. Monod, et aussi, dans une certaine mesure, à l'École des chartes, bien que cette dernière institution ait plutôt pour objet de préparer des archivistes et des bibliothécaires que de former des historiens. Elle a cependant la bonne fortune de pouvoir, tout à la fois, remplir le but principal de son institution et contribuer puissamment aux progrès de l'érudition.

En Amérique, le séminaire le mieux organisé est celui que dirige au collège de Harvard M. Henri Adams. Dans ces dernières années, on y a étudié notamment les lois romaines et les lois anglo-saxonnes ; — l'Église et l'État au moyen âge ; — l'histoire des colonies anglaises en Amérique ; — l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre ; — la condition des terres en Angleterre, en France et en Irlande ; — le bimétallisme ; — les doctrines protectionnistes.

Le séminaire de l'université de J. Hopkins étudie plus spécialement l'histoire politique et économique du Nouveau-Monde. Les travaux les plus importants de ce séminaire ont été publiés dans les revues de l'Amérique, ou en volumes. Les écrits de M. Henry Maine, bien connus en France, peuvent donner une idée très exacte de la direction que les études historiques reçoivent à Baltimore dans l'université de John Hopkins.

Ad. Tardif.

Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium sæculi IX-XV. Herausgegeben von Wilhelm Schum. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1882. In-folio de 28 pages et de xxiv planches.

La bibliothèque royale d'Erfurt renferme un millier de manuscrits,

provenant la plupart de la collection d'Amplonius Ratink, mort à Cologne en 1435. Les principaux ont été passés en revue par Frédéric Kritz, dans un opuscule intitulé *De codicibus bibliothecæ Amplonianæ Erfurtensis potioribus* (Erfurti, 1850, in-4° de 50 pages). M. Wilhelm Schum a choisi dans ces manuscrits 55 pages, qu'il a fait reproduire sur 24 planches héliotypiques et dont il a donné le déchiffrement avec des notices explicatives. Le choix a été fait avec beaucoup de discernement; il a porté en grande partie sur des manuscrits à dates certaines, et la publication, telle que l'auteur l'a comprise et exécutée, est fort utile pour l'étude de l'écriture des manuscrits des différents pays de l'Europe, du IXe siècle au commencement du XVe.

Entre les manuscrits que nous a fait connaître M. W. Schum, je signalerai ceux qui, en raison de leur origine ou de leur contenu, ont un intérêt particulier pour la France.

Sous le n° 12, le commencement de la chanson de croisade « Chevalier mult estes guariz..., » dont notre confrère M. Paul Meyer a publié des fragments dans son *Recueil d'anciens textes bas latins, provençaux et français,* p. 366 et 367.

Sous les nos 17 et 18, deux pages d'un manuscrit dont la nature est suffisamment indiquée par la souscription finale : « Explicit liber de naturalibus animalium Avicenne, scriptus a Johanne de Suesione, nepote prespiteri Sancti Vedasti de Bisacla juxta Atrebatum, ad exemplar magistri Bernardi Columbi in Monte Pessulano. Anno Domini M° CC° LVIII, feria tercia post festum beati Nicholai completus fuit. » — *Sanctus Vedastus de Bisacla juxta Atrebatum* doit répondre à Biache-Saint-Vaast, commune du canton de Vitri, dans l'arrondissement d'Arras.

Sous le n° 19, fin d'un commentaire de Galien, dont la souscription, tracée en apparence d'une façon très nette, présente cependant quelques difficultés de lecture : « Explicit commentum Galieni super signis pronosticis domini gloriosimi (*sic*) Ypocratis... Anno Christi M° CC° LX°, XVI° kalendas junii. A. de Trullariis clericus Perpiniani m. fecit l. In mense madii fuerunt signa ista pronostica cum comento composita et post componet. Iste qui m. composuit clericus novus in hac sciencia anno primo. »

Sous le n° 31, dernière page d'un Doctrinal glosé : « Explicit Doctrinale magistri Alexandri de Villadei in Eustria (*sic*). Deo gratias. Amen. Actum anno Domini M° CCC° IIII°, feria tercia post Assumptionem beate Marie Virginis, a Naudino de Ouche clerico. »

Sous le n° 35, fragment d'un recueil médical : « Explicit liber Joanis de Sancto Amando supra antidotarium. Deo gratias. Die lune ante festum beate Marie febroarii, anno Domini M° CCCmo et XXXIII. Aquis Mortuis. J. Bartol. »

Sous le n° 37, fin d'un traité de déchant : « Explicit compendium de discantu musicali, compilatum a fratre Petro dicto Palma Ociosa,

oriundo de Bernardi Villa in Pontivo, monacho ecclesie Sancte Marie Cari Campi, Cysterciencis ordinis, Ambianensis dyocesis, anno ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi 1336. »

Sous le n° 41, dernière page d'un traité portant ce titre final : « Expliciunt questiones supra tertium de anima, reportate a magistro Balduino de Spernaco. »

L. Delisle.

Deutsche Verfassungsgeschichte, Vierten Bandes erste Abtheilung. *Die Verfassung des Fraenkischen Reichs* von Georg Waitz. Dritten Bandes erste Abtheilung. Zweite Auflage. Berlin, 1884.

L'ouvrage capital de M. George Waitz est trop connu et trop estimé du monde savant pour réclamer une appréciation nouvelle. En annonçant le volume que vient de publier l'éminent et infatigable historien, nous nous proposons seulement de donner quelques indications bibliographiques qui peuvent être utiles à nos lecteurs.

Le premier volume de cette grande histoire des institutions de l'Allemagne jusqu'à la moitié du xiie siècle, et de la France sous les deux premières races, a été publié en 1844. Il porte pour titre : *Deutsche Verfassungsgeschichte,* et il traite des Germains avant les invasions du ve siècle. Deux ans après (1846), paraissait, comme complément de ce volume, une étude d'une grande valeur sur l'ancien droit des Francs Saliens (*Das alte Recht der Salischen Franken,* in-8°, 304 p.).

Le tome II de la *Deutsche Verfassungsgeschichte* est de l'année 1847 (668 p.). Dans la table des matières se trouve indiquée une grande division qui deviendra plus tard, avec une modification, le titre de la série consacrée à l'histoire de notre pays : *Die Deutsche Verfassung im Fraenkischen Reich.* Ce volume traite des institutions mérovingiennes.

Les tomes III et IV (1860, 534 p.; 1861, 619 p.) portent le même titre, ainsi que la même rubrique dans la table des matières. Ils sont consacrés à l'époque carolingienne.

Le tome V (gr. in-8°, 1874) forme le premier volume de la série proprement allemande, et il est intitulé : *Die Deutsche Reichsverfassung von der Mitte des neunten bis zur Mitte des zwœlften Jahrhunderts,* 1. *Band.* — *Deutsche Verfassungsgeschichte,* 5. *Band.* Le quatrième et dernier tome de cette série est de l'année 1878.

Tout en ajoutant de nouveaux volumes à son œuvre, M. G. Waitz révisait scrupuleusement les anciens.

En 1865, il donnait une deuxième édition de son tome Ier (gr. in-8°, 496 p.); en 1870, une deuxième édition de son tome II; en 1882, une troisième édition de ce même volume, mais en deux tomes de 430 et 450 p., qui commencent une série exclusivement consacrée au royaume de France; ils portent pour titre : *Die Verfassung der Fraenkischen Reichs.*

En 1883, paraissait la deuxième édition du tome III de l'ouvrage général, tome II de la série franque (648 p.); et, enfin, nous venons de recevoir la première partie de la deuxième édition du tome IV (tome III de la série franque ; 1884, 364 p.).

Cette livraison comprend le chapitre VI, qui traite de l'administration en général, et le chapitre VII, où l'auteur étudie les bénéfices, la vassalité, les immunités et la condition des personnes sous la seconde race.

Le chapitre VI avait, dans la première édition, 150 pages petit in-8°; dans la nouvelle édition, qui est d'un plus grand format, il en compte 176. Le chapitre VII a été porté de 154 p. à 188.

Les additions se trouvent presque exclusivement dans les notes, qui ont pris un très grand développement.

Des chapitres aussi étendus, sans aucune sous-division, paraissent bien longs à des lecteurs français, dont l'esprit, éminemment analytique, a besoin de plus de clarté qu'on n'en désire en Allemagne. On ne demandera pas, sans doute, à la science moderne, d'employer la forme hachée de l'*Esprit des lois* ; mais, si M. G. Waitz, dont la phrase claire et précise nous rappelle l'exposition de Fr. de Savigny, voulait bien mettre un peu plus d'air dans son histoire de nos institutions, elle serait encore plus goûtée en France. Souhaitons, du reste, que, malgré les travaux multipliés et les préoccupations que lui impose aujourd'hui la direction des *Monumenta Germaniae historica,* ce savant éminent puisse mettre la dernière main à une œuvre si laborieusement et si heureusement conduite pendant un demi-siècle.

Ad. Tardif.

Nous ajouterons une dernière indication de détail, qui peut être utile aux bibliographes :

De 1860 à 1882 inclusivement, l'ouvrage de M. G. Waitz a été publié à Kiel par Ernst Homann, et imprimé à Gœttingue chez W. Fr. Kaestner.

Mais la *première* partie du t. II et la première partie du t. III de la deuxième édition de la *Verfassung des Frænkischen Reichs* (t. III et IV de la *Deutsche Verfassungsgeschichte*), parues en 1883 et 1884, ont été publiées par la maison Weidmann de Berlin et imprimées aussi à Berlin, chez G. Bernstein, pour la couverture, le faux titre et le titre *seulement.*

Au contraire, la *deuxième* partie du tome II de la VFRs (t. III, 2e partie de la DVG.) porte le nom du libraire Homann, à Kiel, comme les volumes antérieurs à l'année 1883.

La Chevalerie, par Léon Gautier. Paris, V. Palmé, 1884. Gr. in-8°, de XV-788 pages.

Il serait impossible d'étudier ici, même brièvement, tout ce que contient au point de vue de l'histoire, de la littérature et de l'archéologie

le nouvel ouvrage de M. L. Gautier. Aujourd'hui, du reste, beaucoup de personnes le connaissent ou en ont pu lire des analyses. Les critiques ont fait ressortir ce que présente d'intéressant ce mode d'exposition qui, dans l'histoire d'*un* chevalier, résume celle de la chevalerie tout entière, et qui peint l'institution même, en faisant vivre à nos yeux un de ses représentants. Depuis la naissance jusqu'à la mort, chaque épisode de la vie du baron donne lieu à des éclaircissements, à des détails précieux, résumé des textes du moyen âge, et fruits d'une connaissance approfondie de toute la littérature épique de notre vieille France. On a loué aussi le style, net et coloré, vraiment original, qui rehausse cette abondante érudition, et l'on a conclu en admirant le souffle d'élévation et de sincérité qui anime et vivifie cette peinture de la vie du moyen âge.

Nous voudrions insister ici sur le côté archéologique de l'œuvre, et indiquer quelques-uns des points que l'auteur a étudiés de plus près. Le cadre restreint choisi par lui, la seule époque de Philippe-Auguste, lui permettait une grande précision dans l'étude des monuments, et il est difficile d'en donner une idée plus juste et plus complète. Partout les textes des chansons de geste sont cités comme les témoins les plus autorisés, et M. L. Gautier s'en est habilement servi pour relever quelques erreurs trop courantes, ou pour élucider certaines questions obscures et douteuses. Il n'a du reste pas négligé les travaux des archéologues, et c'est avec plaisir que nous trouvons formulées les opinions si sûres, et, nous ajouterons, souvent inédites, de notre illustre maître Jules Quicherat. N'oublions pas de mentionner qu'un certain nombre de reproductions anciennes ou de figures techniques bien choisies éclaircissent le texte.

Parmi les études spéciales éparses dans le volume, nous signalerons surtout : au chapitre v, les cuves baptismales (p. 106). — Chap. viii, l'*adoubement* et les armes du nouveau chevalier (p. 309). — Chap. xi, le costume civil (p. 401). — Chap. xii, l'histoire du château fortifié, du ixe au xiie siècle (p. 459) ; — les prisons, le palais, le *perron* (p. 518). — Chap. xiv (p. 570), la description intérieure des salles du château, les peintures, sculptures, cheminées, meubles, carrelages. — Chap. xv (p. 599), celle de la salle du festin, les tapisseries, vitraux, tables, sièges, couverts. — Chap. xvi (p. 651), les jeux de calcul, les instruments de musique. — Chap. xvii (p. 684), les tournois. — Chap. xviii (p. 705), le costume de guerre, le camp, un siège de ville (p. 758). — Chap. xix, les funérailles (p. 777).

Quant aux notes, souvent fort étendues, elles fournissent les textes, cités d'une façon très précise, et discutent les conclusions à en tirer. Deux surtout doivent être mises hors de pair, car ce sont des dissertations complètes. L'une traite du costume civil, féminin et masculin, dans la seconde moitié du xiie siècle (p. 401-417). L'autre, qui n'a

pas moins de 32 pages, étudie beaucoup plus en détail encore le costume de guerre (p. 705-722), le cheval et son harnais (p. 722-735), et les campements (p. 735-737). Il faut remarquer l'ordre et la clarté qui règnent dans ces notices ; chaque pièce étudiée forme une division, et les diverses propositions sont numérotées. L'auteur ne décrit pas seulement le vêtement ou l'arme et sa composition, mais explique l'usage qu'on en faisait, les manières diverses dont on le portait. Il est arrivé souvent de la sorte à des définitions et à une *représentation* des choses, plus vraies et plus naturelles qu'on ne les avait généralement présentées.

Ainsi la question du *bliaut* (p. 404), qu'il divise en *simple* ou *composé :* dans ce dernier, presque uniquement porté par les femmes, l'auteur distingue trois éléments : le corsage, la jupe et la pièce du milieu, sorte de large ceinture réunissant les deux autres parties. Cette explication, d'accord avec la grande majorité des textes, permet de ne pas recourir à l'emploi, combiné avec celui du bliaut simple, d'une sorte de justaucorps, dit *gipe,* moulant le buste; quelques textes obscurs le justifient seuls. Du reste, le bliaut composé, fort incommode, était d'un usage restreint, les grands jours seulement ; en temps ordinaire, c'était le bliaut simple, et encore pas toujours. Quant à la *chemise* et au *chainse* (p. 402), dans le costume féminin, il faut décidément les distinguer l'un de l'autre : le chainse est souvent une sorte de peignoir traînant, vêtement d'intérieur porté sur la première chemise. Chez les hommes (p. 408), la chemise n'est pas tant une tunique de dessous qu'une vraie chemise en toile fine ou même en soie. Chez les femmes, elle est séparée du bliaut par le *pelisson* hermin, usage extrêmement fréquent qui n'a pas toujours été compris.

Ailleurs nous rencontrons une étude sur la *quintaine* (p. 331), qui n'est qu'un pieu chargé de hauberts et d'écus et fiché en terre, et non pas une figure tournant sur pivot : les textes les plus explicites le prouvent, du moins pour la France. Plus loin (p. 619-620), l'auteur démontre que le *maître-dois* de la salle à manger, le mot signifie uniquement « banc à dossier », n'est ni un dais ni une estrade, mais un banc plus élevé que les autres, placé à la table d'honneur et dominant le reste des convives. Le mot « dois » est venu plus tard à signifier la table même, point autre chose. Quant aux *formes,* bancs inférieurs et mobiles, ils n'ont ni dossier ni dais, du moins au XIIe siècle.

Il serait facile de multiplier ces exemples ; qu'il nous suffise d'avoir appelé l'attention des lecteurs sur bien des recherches qui passeraient facilement inaperçues dans un ouvrage aussi considérable. Les *glossaires* à venir ne manqueront pas d'en profiter maintes fois et pourront puiser sans crainte. A ce point de vue comme à bien d'autres, une bonne table analytique serait d'un précieux secours; mais cette lacune est près d'être comblée : ce n'était pas une omission, et il ne faut accuser du retard que l'importance même de cette table. H. DE CURZON.

Girart de Roussillon, chanson de geste, traduite pour la première fois par Paul Meyer, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'École des chartes. Paris, Champion, 1884. In-8°, CCXXXV-351 pages.

Girart de Roussillon est à tous les points de vue un des poèmes les plus intéressants de notre ancienne littérature ; c'est aussi un de ceux qui offrent à l'éditeur et au traducteur le plus de difficultés. Deux éditions en ont déjà été données, mais toutes deux insuffisantes en appellent une troisième. M. Paul Meyer n'a pas voulu entreprendre aujourd'hui ce travail qui, espérons-le, n'est que différé; il s'est contenté de publier une traduction, qui permet cependant de se rendre compte d'une façon complète de la valeur de l'ouvrage, de la vérité et du naturel des personnages, de la vivacité du style et de l'importante *contribution* qu'il apporte à la connaissance du moyen âge français. Des notes explicatives, ajoutées à cette traduction, aident à l'intelligence du texte et renferment en substance la solution de bien des problèmes philologiques et littéraires.

La traduction est précédée d'une longue introduction, où le traducteur traite toutes les questions qui se rattachent à *Girart de Roussillon*. Il prouve que le héros du poème est bien un personnage historique, le comte Girart, vivant au XIe siècle, qui, d'abord gouverneur de la Bourgogne pour Lothaire, devint plus tard administrateur de la Provence; c'est ce même Girart qui fonda les monastères de Pothières et de Vézelay. Quant à l'identifier avec Girart de Vienne et Girart de Frete, la chose est plus douteuse.

La vie et les exploits du comte Girart ont dû certainement, au XIe siècle, servir de thème à une ancienne chanson de geste aujourd'hui perdue, mais dont nous retrouvons des traces évidentes; d'autre part, cette ancienne chanson est la source commune de la Vie latine (du XIe siècle) de Girart de Roussillon et du poème renouvelé que nous possédons.

Ce renouvellement, qui date de la seconde moitié ou du dernier quart du XIIe siècle, est sans doute l'œuvre d'un clerc qui a brodé de nouveau sur la matière légendaire que lui offrait son modèle, de sorte que le Girart épique n'a que peu de ressemblance avec le Girart historique. Le renouveleur cependant a su tenir son poème en dehors des cycles épiques qui se partageaient dès cette époque la littérature du moyen âge, au nord de la Loire; sans emprunter aux autres chansons, il leur a fourni au contraire, à différentes époques, soit un personnage, soit un épisode. Très populaire de bonne heure, la chanson de *Girart de Roussillon* se trouve citée maintes fois dans les chroniques et dans la poésie provençale et française.

Le héros de la chanson est un Bourguignon : aussi n'est-il pas éton-

nant de voir au XIVe siècle un nouveau poème en alexandrins français, dédié à Eude IV, duc de Bourgogne, s'inspirer de la chanson du XIIe siècle; de même au XVe siècle, deux récits en prose, dont l'un est de Jean Vauquelin, sont faits pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Cette courte analyse résume les résultats intéressants et nouveaux obtenus par M. Meyer dans l'étude historique de *Girart de Roussillon*. Dans le domaine linguistique, la tâche n'était pas moins pénible, et M. Meyer s'en est tiré avec autant de bonheur, bien que son rôle de traducteur lui permit presque de négliger l'examen des manuscrits et de la langue du poème. Les manuscrits ou fragments de manuscrits, qui ont conservé le poème, sont au nombre de quatre et se divisent en deux familles, dont l'une renferme à elle seule trois manuscrits. C'est cette famille dont M. Meyer a suivi les leçons pour faire sa traduction. Nous avons toutefois la preuve de l'existence d'autres manuscrits aujourd'hui perdus.

La chanson primitive était certainement écrite en langue d'oc; quant à la langue du renouveleur, elle est assez difficile à déterminer et présente alternativement des formes qui semblent appartenir tout autant à la langue d'oïl qu'à la langue d'oc. M. Meyer établit, par des arguments suffisants, que ces divergences n'existaient pas dans la langue du renouveleur : ce poète, originaire sans doute d'une région de la France placée à la latitude de Lyon, plus sûrement à l'ouest, a dû employer arbitrairement des formes empruntées à la langue d'un pays voisin.

Un glossaire, riche en renvois et en explications, complète cet ouvrage, qui, par une heureuse exception, s'adresse aussi bien au grand public qu'aux érudits de profession : nous le répétons, espérons que ce n'est là que le travail préparatoire d'une nouvelle édition de *Girart de Roussillon*.

Gaston Raynaud.

Kaltenbrunner. *Rœmische Studien. I. Die pæpstlichen Register des 13. Jahrhunderts* (Études romaines. I. Les registres pontificaux du XIIIe siècle). Innsbruck, 1884. In-8°, 82 pages. Extrait des *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*.

Les nombreux volumes qui servent de sujet à ce mémoire ne sont pas tous connus, il s'en faut de beaucoup, et surtout on n'avait pas eu jusqu'à présent l'occasion de les comparer tous entre eux, pour étudier, d'un bout à l'autre du XIIIe siècle, les règles qui ont présidé à leur rédaction. Avec le soin minutieux qui distingue ses précédentes publications sur la diplomatique des papes, M. Kaltenbrunner a dépouillé d'un bout à l'autre les registres de Grégoire X et de ses premiers successeurs, soumis à un examen détaillé les suivants, depuis Martin IV jusqu'à Boniface VIII, passé en revue, d'une façon plus sommaire, les

recueils laissés par les papes du XIIIe siècle antérieurs à 1272. Il commence par mettre à part un certain nombre de volumes, aujourd'hui confondus avec les autres, et qu'il réserve pour la seconde partie de son travail; puis il aborde la grande série des registres rédigés pour chaque pontificat en autant de livres qu'il y a d'années de règne; procédant par ordre de matières, il traite l'une après l'autre les questions qu'on peut se poser à leur sujet : noms et travail des scribes, numéros portés par les pièces, pagination et réclames, rubriques, ornements, abréviations et coupures, mode d'enregistrement, nature des actes insérés, etc. Ne pouvant donner ici l'analyse complète de ces pages intéressantes, je me bornerai à étudier tout à l'heure quelques-unes des opinions particulières à l'auteur.

On devait s'attendre, de la part de M. Kaltenbrunner, à d'intéressantes révélations sur les registres de Grégoire X, qu'il a tout spécialement travaillés; et, en effet, il nous y ramène souvent (pages 18, 27, 30 à 32). Nous apprenons que ces volumes ne donnent rien de la correspondance politique entretenue par le pape avec Rodolphe de Habsbourg, tandis qu'ils renferment beaucoup de pièces relatives aux projets de croisades, de lettres à Simon, cardinal de Sainte-Cécile et légat en France ; à côté du recueil général, où certaines périodes de ce pontificat sont à peine représentées (p. 32), se rencontre un essai de registre qui sort des conditions ordinaires, et auquel on n'a pas donné suite (p. 30-31); inséré entre la deuxième et la troisième année de Grégoire X dans le tome XXXVII des Archives (folios 115 à 124), ce fragment, qui par son écriture et son apparence générale rappelle les registres ordinaires, porte une rubrique spéciale ; le nom et le titre du pape y figurent en tête de chaque lettre; on y rencontre enfin des pièces qui ont également été transcrites dans le grand registre.

M. Kaltenbrunner a reconnu que la série actuelle des registres conservés aux archives du Vatican renferme un certain nombre de volumes qui ne doivent pas être confondus avec les autres, dont ils diffèrent par l'origine, le mode de composition et les caractères extérieurs. On sait que pendant tout le XIIIe siècle, et longtemps après, la chancellerie romaine a travaillé sans relâche à la rédaction d'une série continue de registres ; cette grande collection, poursuivie avec une régularité très remarquable à travers tous les règnes, malgré les guerres et les changements de résidence, a pour divisions les pontificats successifs ; chacun d'eux comprend un nombre de livres correspondant aux années de règne. A part quelques exceptions, qui se rencontrent surtout au commencement du siècle, on ne trouve dans ces volumes que des changements lents et progressifs. Partout la même écriture de chancellerie, régulière et lisible, les mêmes rubriques, ou plutôt les mêmes adresses, abrégées et tracées en rouge en tête des pièces d'après des notes écrites le long des marges ; dans chaque année, l'ordre chronologique n'est

qu'approximatif ; les dates, les formules présentent toujours les mêmes abréviations, et, quand on mentionne des actes sans en donner le texte, c'est conformément à des règles qui changent peu. Que l'on passe d'un registre d'Innocent IV ou d'Alexandre IV à un volume de Boniface VIII, on retrouvera la persistance d'une tradition lentement modifiée en certains points, et conservée dans bien des cas avec une fidélité qui étonnerait, si on ne se savait à la chancellerie des papes. En parcourant, pour le XIIIe siècle, cette longue suite de volumes qui ont toujours le même air de famille, M. Kaltenbrunner a distingué des recueils qui n'appartiennent pas à la grande série des registres, entre autres des collections de lettres politiques et des registres de la chambre apostolique. En voici l'énumération.

Recueils de correspondance politique. Registres XXX, XXXIII, XXXIV, XXXV et XXXVI des archives (p. 48-50) ; lettres de Clément IV, grand recueil où l'on trouve surtout des pièces d'intérêt politique. Ces volumes ne sont pas divisés selon les années du pontificat; dans aucun d'eux on ne rencontre l'écriture, le mode de composition, l'ornementation, les index propres aux registres ordinaires, dont fait partie le tome XXXII, recueil authentique de Clément IV. Les titres ne rappellent en rien ceux qui se lisent sur les volumes de la chancellerie; ces recueils de lettres, confondus aujourd'hui dans la grande collection de documents administratifs qui se rédigeait année par année, sont postérieurs à Clément IV; on retrouve, en effet, dans le tome XXX, une bulle de Boniface VIII en date du 16 février 1300 ; M. Kaltenbrunner signale dans le t. XXXVI des additions dues à quatre mains différentes, et qui s'étendent jusqu'à Boniface VIII et Jean XXII; ces manuscrits dérivent sans doute d'un recueil émané de la chancellerie apostolique.

Le volume d'Innocent III connu sous le nom de *Registrum domini Innocentii pape super negotio Imperii* est aussi un recueil de documents politiques, mais il est d'origine officielle (pages 50-51) ; les onze années qu'il représente ne sont pas séparées, comme dans les registres ordinaires, par des changements de cahiers et par l'insertion de rubriques spéciales. En outre, il contient un grand nombre de pièces adressées au pape, dans la transcription desquelles on a eu soin de figurer, d'après les originaux, des monogrammes, des mots écrits en lettres allongées, et autres caractères extérieurs.

Le tome XL, deuxième de Nicolas III, également réservé à la correspondance politique, est d'une apparence toute spéciale : l'écriture, large et ronde, rappelle celle des expéditions ; des espaces blancs ont été laissés presque partout entre les lettres, mais on n'y a pas tracé les rubriques, dont la minute n'a pas été écrite le long des marges ; si elles avaient été rédigées, elles n'auraient pas reçu, comme dans les volumes ordinaires, la forme d'adresses abrégées; en effet, l'adresse, écrite à

l'encre noire, figure en tête de chaque lettre; elle est précédée du titre et du nom de Nicolas III, ce qui est contraire à l'usage; il n'y a pas de lettres peintes en tête des années; les titres qui en indiquent le début n'ont pas la forme ordinaire et enjambent d'un feuillet sur l'autre; les changements de mains sont aussi fréquents qu'ils sont rares dans les registres de la grande série; le classement chronologique des pièces est plus exact qu'à l'ordinaire, les écarts ne dépassant pas trois ou quatre semaines. Enfin les 182 lettres de ce volume sont presque toutes des documents politiques.

Registres de la Chambre apostolique. Tome XXVII, quatrième d'Urbain IV : c'est un volume de brouillons, seul de son espèce pour le XIIIe siècle ; il se compose de feuilles séparées ou de petits cahiers. Une série de numéros contemporains court tout le long du registre, sans excepter les feuillets qu'on a laissés en blanc à divers endroits, et qui étaient sans doute réservés à des insertions ultérieures. Le contenu des pièces et les mentions qu'on lit sur les marges (« satisfactum est camere, » etc.) démontrent que le volume vient bien de la Chambre.

Tome XXXI, deuxième de Clément IV : registre de la Chambre, qui par sa régularité diffère du précédent. Les rubriques n'ont pas été tracées sur les blancs qui leur étaient destinés, mais les adresses se lisent sur le bord des pages. D'ailleurs les années du pontificat ne commencent pas avec des cahiers nouveaux. En tout 87 pièces, dont 56 de la première année, 17 de la deuxième, 12 de la troisième, 2 de la quatrième.

Tome XLII, deuxième de Martin IV : changements de mains très visibles ; beaucoup de surcharges, nombreuses notes de chancellerie ; le format des cahiers n'est pas identique, ce qui est une preuve d'originalité. L'ordre chronologique est mieux observé que dans les registres ordinaires, mais les années ne sont pas strictement séparées par cahiers, et parfois elles se confondent. Le mot *item*, qui précède certaines pièces ou mentions de pièces, montre que ce recueil est étranger à la grande série, où ce mode de désignation ne se rencontre pas. Les lettres sont presque toutes relatives au gouvernement de la Romagne, à des levées de troupes, etc.

En dehors des archives, M. Kaltenbrunner a étudié dans le ms. Ottoboni 2546 (fol. 172-199) un *fragment de registre de la Chambre sous Boniface VIII*, comprenant 140 lettres réparties sur les cinq premières années du pontificat.

Recueil d'actes gracieux. Tome XXIX, quatrième d'Urbain IV : mêmes dispositions que dans les registres ordinaires ; ce volume n'en diffère que par son contenu ; il renferme plus de deux mille pièces, toutes relatives à des bénéfices conferés, à des grâces diverses accordées pendant la troisième et la quatrième année d'Urbain IV.

La description de ces manuscrits fournit à M. Kaltenbrunner la

matière d'observations variées ; on remarquera le passage où il mentionne l'emploi de l'*anneau du Pêcheur* par Clément IV et Nicolas III (p. 54), d'autres où il signale les notes tracées en marge des volumes (p. 57). Sur un registre de Martin IV il relève en regard d'une pièce la mention « clausa fuit » (p. 59), et des indications relatives à l'envoi des lettres et à leurs porteurs. Enfin les annotations nombreuses qui distinguent le *registre des bénéfices d'Urbain IV,* et dont une partie était déjà connue, sont toutes reproduites à la page 64 ; elles donnent de précieux renseignements sur l'examen des lettres par le pape ou par d'autres personnes, sur le rôle du vice-chancelier et les opérations qui précédaient l'envoi des pièces.

Dans son dernier chapitre (*Histoire des volumes*), l'auteur, d'après une note écrite sur un registre de Clément IV (voir p. 65), montre que ce recueil fut enlevé de la *Camera apostolica* quand Boniface VIII fut surpris dans Anagni. Les inventaires dressés à Avignon en 1369, en 1542, et d'autres plus récents, lui servent à exposer l'état des registres au XIVe siècle et depuis lors, leur transport en France, et leur retour à Rome. Ces dix-huit pages, pleines de faits intéressants, méritent d'être lues ; il serait difficile de les analyser.

Dans la partie de son mémoire où il examine la grande série des registres, M. Kaltenbrunner expose à diverses reprises ses idées sur le caractère propre aux volumes de cette série, et sur le mode d'enregistrement. Tout d'abord il constate que le volume était le plus souvent entre les mains d'un scribe qui seul en poursuivait la rédaction ; les scribes se succédaient sans que l'apparence du registre subît un changement appréciable ; ces employés parfaitement dressés enlevaient à leur écriture tout ce qu'elle pouvait avoir de personnel (page 7). Doit-on admettre qu'ils ont été les premiers à transcrire les pièces, et d'abord ces pièces ont-elles été insérées d'après les expéditions mêmes ?

Sans aboutir à une affirmation catégorique, M. Kaltenbrunner paraît disposé à croire que le plus souvent les enregistrements se faisaient d'après les originaux; il en donne comme preuves (p. 21) les noms des papes antérieurs, qui dans les registres se trouvent parfois écrits en lettres allongées, l'*in perpetuum* et les trois *amen* des privilèges, qu'on y voit figurer, les souscriptions des cardinaux, qui presque toujours y sont reproduites à la fin des bulles solennelles, et qui ne peuvent avoir été empruntées aux minutes. A ces arguments, M. Kaltenbrunner aurait pu en joindre d'autres, empruntés, non plus aux registres, mais aux expéditions; sans revenir ici sur une question qui a été plusieurs fois traitée, je me bornerai à rappeler qu'un grand nombre de bulles portent au dos des marques d'enregistrement.

D'autre part, on a observé que dans les registres certaines pièces sont en avance de plusieurs mois sur celles qui les entourent. Qu'on se figure une bulle du mois de juillet transcrite au milieu d'autres, qui

toutes appartiennent au mois de mars précédent; si l'enregistrement s'est fait d'après les *grosses,* on en devra conclure que les expéditions de lettres rédigées en mars étaient encore à la chancellerie quatre mois après. Des faits de ce genre sont allégués par M. Kaltenbrunner à la page 18 de son mémoire. Il observe en outre (p. 12) que les rédacteurs des registres, à la fin des années, ont souvent employé des cahiers moins épais que les autres, comme s'ils avaient à l'avance connu le nombre des pièces qu'il leur restait à copier; M. Kaltenbrunner en conclut que les registres actuellement conservés au Vatican ont été composés après coup, non d'après les minutes qui ont servi à la confection des *grosses,* mais d'après des cahiers rédigés sur ces *grosses* elles-mêmes; ces recueils de brouillons, où devait exister un classement par ordre de matières, auraient été plus tard utilisés par ceux qui ont écrit les registres; ces derniers ne seraient que la reproduction ultérieure des brouillons aujourd'hui perdus. Par cette ingénieuse hypothèse, on échappe à la nécessité de supposer que de nombreux actes ont été enregistrés d'après les minutes, et le désordre chronologique dont les registres offrent des exemples n'oblige plus à croire que certaines pièces ont longtemps attendu dans les bureaux avant d'être envoyées aux intéressés (pages 11 et 12, 16, 24, 28 et 29, etc.).

N'ayant pas étudié par moi-même les registres d'Alexandre IV et de ses successeurs, je ne puis contrôler l'exactitude de ce système en ce qui concerne la seconde moitié du XIIIe siècle, mais il me semble impossible de l'appliquer aux registres d'Innocent IV. Il est facile, en effet, de prouver que des lettres d'Innocent IV ont été directement enregistrées, d'après les originaux, dans les volumes que nous possédons. On sait que, pendant les trois dernières années de ce pontificat, on prit l'habitude d'inscrire au dos des pièces, non plus seulement l'*R* traditionnel accompagné du mot *script.,* mais aussi la mention exacte de la place que la pièce occupait dans le registre. Or celles de ces mentions qui me sont connues renvoient aux registres actuels. On en jugera par les exemples suivants :

1. Archives nationales, J. 442, n° 3. Cette pièce porte au dos, à côté de l'*R,* la mention « DLXV capitulo, anno X°. » Elle est adressée au trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, commence par les mots « Dilecto filio .. comiti Pictavensi ob sue, » porte la date de Pérouse, le 12 des calendes d'avril, Xe année. Elle se trouve en effet dans le registre du Vatican, à la Xe année, au n° 565, au folio 254 verso.

2. J. 248, n° 228. « DCLXXXXII° capitulo, anno X°. » Lettre à l'abbé et au couvent de Saint-Victor. « Ea que judicio. » Assise, le 2 des nones de mai, Xe année. Cette lettre est enregistrée dans le ms. du Vatican, Xe année, n° 692, fol. 271.

3. J. 209, B, n° 60. « DCCVIII capitulo, anno XI°. » Lettre à l'évêque

de Meaux. « Ex parte carissimi. » Assise, le 6 des calendes de juin, XIe année. Registre du Vatican, XIe année, n° 708, fol. 99.

Les registres étaient donc en cours d'exécution avant que les trois pièces en question fussent envoyées; les expéditions qu'on en avait dressées ont été insérées directement dans les manuscrits aujourd'hui déposés aux archives du Vatican. Sans doute on conservait pendant quelque temps à la chancellerie les minutes au moyen desquelles on avait expédié les grosses, et faute de mieux on pouvait s'en servir pour enregistrer les actes, si tant est que ces actes fussent déjà parvenus à destination lors de l'enregistrement. J'en conclus que sous Innocent IV il y eut :

1° Des minutes aujourd'hui perdues;

2° Des expéditions faites d'après ces minutes;

3° Une seule série de registres, où l'insertion s'est faite très souvent d'après les expéditions, et peut-être, dans certains cas, d'après les minutes.

Quant à la juxtaposition de pièces relatives à une même personne, à une même église, à un même pays, il est possible de se l'expliquer. D'abord il a dû souvent arriver qu'on attendît le départ d'un courrier pour enregistrer des lettres de dates différentes, destinées à la même région. Supposons, d'autre part, les expéditions déjà parties : l'impétrant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un de ces *procureurs* qui résidaient au siège de la papauté, pouvait demander l'insertion de plusieurs pièces. Si le procureur n'était pas dépositaire des expéditions ou de leurs doubles, les pièces pouvaient être enregistrées d'après les minutes, et ces diverses insertions, demandées en même temps, étaient faites, soit bout à bout, soit à proximité les unes des autres.

L'usage de tracer au dos de certaines lettres les numéros d'enregistrement s'est conservé sous les successeurs d'Innocent IV; il pourrait être curieux de vérifier si pour les années postérieures à 1254 ces numéros correspondent à ceux des registres; il semble qu'*a priori* on ait le droit de l'affirmer.

L'institution des *lettres curiales* me paraît antérieure à la troisième année d'Urbain IV; elles existaient dès 1245, et le mérite d'avoir consacré à ce genre de pièces des recueils spéciaux doit sans doute être attribué au vice-chancelier Marinus; l'absence de rubrique sur quelques-uns des cahiers qui les portent ne les empêche pas d'avoir régulièrement existé, tout au moins entre 1245 et 1254. Parlant des raisons qui ont pu déterminer la chancellerie à mettre à part ces documents, M. Kaltenbrunner dit à la page 37 : « Ce n'était certainement pas le « degré d'importance d'une lettre ou d'un acte qui entraînait son inser- « tion parmi les curiales; il ne nous reste plus ici qu'une supposition « possible: on les a isolées à cause de leur mode d'expédition, qui « était particulier, et peut-être plus rapide que pour les autres pièces. »

Je ne crois pas que cette opinion puisse tenir devant le fait suivant. La chancellerie apostolique n'a jamais dû songer à rédiger en forme d'expéditions les lettres adressées à Innocent IV par les princes musulmans et les Chrétiens orientaux; elles n'en figurent pas moins sur les cahiers de lettres curiales.

Élie Berger.

Archives historiques du Poitou. XIII. *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, publiés par Paul Guérin, archiviste aux Archives nationales. II (1334-1348). Poitiers, 1883. In-8°, LV-489 pages.

La publication confiée à M. Guérin par la Société des archives historiques du Poitou doit comprendre le texte de tous les actes relatifs à cette province, existant dans les *Registres de la chancellerie royale*. L'éditeur a volontairement laissé de côté les actes renfermés dans les trente-trois premiers volumes du trésor des chartes, et, sauf quelques rares exceptions, tous les documents qu'il publie sont postérieurs à l'année 1300. Disons tout d'abord que la publication paraît faite avec grand soin; les textes sont corrects, l'annotation géographique et historique abondante, et la table aussi détaillée qu'on peut le désirer.

M. Guérin ne donne que les actes intéressant directement le Poitou, relatifs à l'administration de ce pays, relatant les faits de guerre dont il a été le théâtre ou se rapportant à des villes et à des domaines situés dans ses limites. On se tromperait néanmoins en supposant que cette collection ne doit pas être consultée par d'autres que les érudits poitevins. Quiconque s'occupe de l'histoire administrative et politique de l'époque des Valois y trouvera nombre de curieux renseignements.

En effet, beaucoup des mandements adressés aux officiers royaux en Poitou étaient envoyés à tous les sénéchaux et baillis de France; la plupart étaient inédits avant M. Guérin; d'autres, en petit nombre, n'avaient été imprimés que dans les premiers volumes des *Ordonnances*, et d'une façon très défectueuse. Le tome II de la publication de M. Guérin présente même à cet égard un intérêt tout particulier; l'éditeur avait omis de parti-pris dans son premier volume un grand nombre de ces actes administratifs, qu'après nouvel examen il s'est décidé à donner en tête du tome II, et nous avons de ce chef 57 pièces du plus haut intérêt comprises entre les années 1302-1331, et que nul érudit s'occupant de l'histoire de Philippe le Bel et de ses fils ne pourra négliger.

A d'autres égards, les documents publiés par M. Guérin présentent un grand intérêt. On y trouve mentionnés la plupart des agents de Philippe de Valois; le nombre de ces agents était assez restreint, et le premier soin de quiconque voudra étudier sérieusement l'administra-

tion royale du XIVe siècle devra être de dresser la biographie de ces personnages. Les actes réunis par notre savant confrère nous apprennent mainte particularité sur leur origine, leurs alliances, leur carrière administrative, leurs succès et la manière dont la royauté récompensait ces dévoués serviteurs. Subsides levés dans le royaume, fonctionnement de la justice, exercice de la juridiction des tribunaux royaux; autant de points dont l'étude obligera à consulter les actes publiés par M. Guérin. Les notes ajoutées par l'éditeur, notes dans lesquelles il a mis à profit les travaux des sociétés savantes du Poitou et les archives nationales, augmentent la valeur des textes publiés. En y joignant les chartes originales de la Bibliothèque nationale, on pourra dresser la liste des agents royaux en Poitou et retracer leur biographie depuis le jour de leur entrée en fonctions jusqu'à leur mort ou à leur disgrâce. Bien peu en effet de ces administrateurs conservaient durant toute leur vie la faveur du souverain; la plupart perdaient leur crédit, et quelques-uns, coupables de malversations ou d'abus de pouvoir, expiaient cruellement leur faveur éphémère.

Pour l'histoire politique, la collection de M. Guérin fournit également beaucoup de renseignements touchant l'administration de Jean, duc de Normandie, en Poitou, cette province, à partir de 1344, ayant fait partie de l'apanage de ce prince; sur l'expédition de Henri de Derby, en 1346, sur les troubles qui suivirent l'occupation du pays par les Anglais, sur les opérations des armées françaises en 1347 et 1348. L'expédition de Derby avait déjà été étudiée par plusieurs érudits; M. Guérin a pu dater plus exactement certains faits, rectifier sur plusieurs points le récit de ses devanciers, et son récit des campagnes de 1346, 1347 et 1348 complète heureusement les travaux de MM. Bertrandy, Luce, et des éditeurs de la *Chronique normande*.

C'est dans l'introduction dont l'éditeur a fait precéder les documents réunis par lui que l'on trouvera traités en détail ces différents épisodes. On y trouvera également nombre d'indications sur les troubles qui suivirent la proscription du sire de Clisson et de sa femme, Jeanne de Belleville, une suite exacte des sénéchaux du Poitou, des lieutenants du roi et des capitaines souverains dans cette province, de 1334 à 1348.

On doit remercier la Société des archives historiques du Poitou d'avoir entrepris cette belle publication. Espérons que cet exemple sera imité par d'autres sociétés provinciales, et que les compagnies savantes, assez bien inspirées pour doter leur pays de si utiles répertoires, trouveront toujours des éditeurs aussi soigneux que notre confrère.

A. Molinier.

De Joannis de Monsterolio vita et operibus sive de Romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato, Carolo VI regnante,

thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi Antonius Thomas. Paris, 1883. In-8°, VIII-144 pages.

Le personnage dont M. Antoine Thomas nous restitue la vie et les œuvres était presque un inconnu jusqu'ici; tout au moins il n'était pas estimé à sa juste valeur.

Jean de Montreuil naquit vers 1354; on ne saurait préciser le lieu de sa naissance, car rien ne prouve que ce soit Montreuil-sur-Mer, comme le dit La Croix du Maine. Après avoir fait ses études à l'université de Paris, Jean de Montreuil entra dans les ordres et vécut, de 1375 à 1387, auprès de Milon de Dormans, évêque de Beauvais. Ce fut vers la même époque, et certainement avant 1391, qu'il fut nommé secrétaire du roi. Chanoine de Rouen quelques années plus tard, il devint prévôt de Saint-Pierre-de-Lille (et garda cette charge jusqu'à sa mort) vers 1394. Dès lors, il entra complètement dans la vie publique; successivement envoyé comme ambassadeur en Angleterre, en Italie, en Allemagne, il se rendit en 1404 à Avignon auprès du pape Benoît XIII; en 1412, il fut chargé d'aller à Rome féliciter le nouveau pape Jean XXIII, de la part du roi de France; en 1413, il était ambassadeur près du duc de Bourgogne. A partir de ce moment, Jean de Montreuil semble renoncer à la vie politique militante. Partisan des Armagnacs, il reste à Paris, malgré les prières de ses amis, pendant les troubles de 1418, et est massacré au mois de juin de la même année par les Bourguignons vainqueurs, auxquels la trahison de Perrinet Leclerc ouvre les portes de la ville.

Cet homme, dont la vie publique fut si remplie, était en même temps un lettré des plus fins et des plus délicats, un admirateur et un connaisseur des lettres latines, à une époque où l'Italie faisait déjà revivre le goût des études classiques. Ses écrits, inédits pour la plupart, et dont M. Thomas a reconstitué la liste, après bien des recherches dans les bibliothèques de France et d'Italie, sont : 1° *Perbrevis epilogus gestorum Karoli Magni;* 2° *De gestis et factis memoralibus Francorum;* 3° *Libelli adversus Anglos* (ces *libelli* sont au nombre de trois : le premier, de 1415, est en latin; les deux autres, de 1416, sont en français : le dernier ne porte pas de nom d'auteur, mais M. Thomas prouve qu'il doit être attribué à Jean de Montreuil); 4° *Epistulæ latinæ* (ces *epistulæ*, que l'auteur lui-même avait en partie réunies en volume, sont accompagnées d'une table alphabétique des correspondants); 5° *Gallicæ epistulæ.* A cette liste il faudrait encore ajouter quelques ouvrages perdus, dont la mention a été retrouvée par M. Thomas.

Ce qui caractérise l'œuvre de Jean de Montreuil, — et M. Thomas insiste particulièrement sur ce point, — c'est l'amour intelligent et éclairé que cet écrivain professe pour les auteurs de l'antiquité, principalement pour les auteurs latins : les noms de Cicéron, de Virgile, de Térence reviennent souvent sous sa plume, et il parle d'eux en homme

qui a lu et étudié leurs écrits. Jean de Montreuil n'était du reste pas le seul en France, à cette époque, à s'occuper de l'antiquité latine : Gerson, Christine de Pisan, d'autres encore, s'inspirant de l'influence italienne, furent les fervents de ce culte classique, qui malheureusement disparut au milieu des troubles politiques du commencement du xve siècle, et attendit sa renaissance jusqu'au xvie siècle.

L'étude de M. Thomas, habilement faite et pleine de faits nouveaux, ajoute un nom, — et ce n'est pas le moins brillant, — au nombre bien restreint des humanistes français antérieurs à la Renaissance.

Gaston Raynaud.

Don Rodrigo de Villandrando, conde de Ribadeo. Discurso leido en la junta pública de aniversario de la Real Academia de la historia, el 24 de mayo de 1882, por D. Antonio Maria Fabié, académico de número. Madrid, M. Tello, 1882. In-8°, 279 p.

Notre Société a un motif spécial de s'intéresser à tout ce qui concerne Rodrigue de Villandrando ; ce personnage, en effet, l'un des plus marquants parmi les aventuriers étrangers qui prirent part à nos guerres du xve siècle, a été, après quelques siècles d'oubli, retrouvé, remis en pleine lumière, admirablement raconté par un de nos membres les plus éminents, notre vénéré maître Jules Quicherat. Le premier travail consacré par Quicherat au fameux routier espagnol, ébauche du beau livre qu'il publia il y a cinq ans à peine, date de 1845. Apprécié comme il devait l'être par les lecteurs de notre *Bibliothèque,* ce mémoire documenté eut quelque peine à franchir les Pyrénées ; longtemps il passa presque inaperçu en Espagne, où, plus que partout ailleurs, il aurait dû, ce semble, piquer la curiosité des érudits. Dans ces dernières années seulement, deux Espagnols, MM. Jimenez de la Espada et José-Maria de Eguren, témoignèrent qu'ils en avaient pris connaissance en s'y référant et en ajoutant aux renseignements recueillis par Quicherat quelques données nouvelles sur Villandrando lui-même, sur sa famille ou sur le titre de comte de Ribadeo qui lui fut conféré par le roi Jean II de Castille [1]. Cet apport toutefois n'était pas considérable, aussi l'ancien directeur de l'École des chartes, en terminant, en 1879, l'impression de la biographie entièrement remaniée de son héros, était-il bien autorisé à écrire : « Il me semble difficile que l'Espagne ne fournisse rien de plus que ce que j'ai pu en obtenir. »

L'appel cette fois a eu plus d'écho : un membre distingué de l'Académie de l'histoire a jugé qu'il convenait d'étendre aux documents espagnols l'enquête si bien menée, presque épuisée, on peut le dire,

1. Voir *Andanças é Viajes de Pero Tafur*, Madrid, 1874, p. 544, et la *Revista europea* de Madrid, t. VII (1876), p. 213 et suiv.

pour la partie française du sujet. La dissertation de M. Fabié, rédigée à l'aide de pièces d'archives, de quelques notices historiques inédites, confirme et complète, corrige aussi sur quelques points le livre de notre historien : c'en est assez pour nous imposer le devoir de rendre compte à nos lecteurs des résultats acquis par l'érudit espagnol qui s'écartent de ceux qu'avait obtenus, avec les ressources dont il disposait, le premier biographe de Villandrando.

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les archives jusqu'ici très fermées du duc de Hijar, héritier du titre de comte de Ribadeo, qui ont fourni à M. Fabié les renseignements les plus authentiques et les plus importants. Ainsi, du testament et de deux codicilles, dictés par Rodrigue à Valladolid le 15 mars, le 2 et le 15 avril 1448, rapprochés d'un acte du 12 juin de la même année, en vertu duquel Dª Beatriz de Estuñiga, femme de *feu* Rodrigue de Villandrando [1], est nommée tutrice des enfants qu'elle avait eus de ce mari, M. Fabié a tiré la date approximative de la mort de Rodrigue, que Quicherat avait placée dix ans trop tard. « D'après l'époque de sa naissance, disait-il, supputée en combinant sa grande jeunesse au début de nos guerres civiles (1409) et la mort de sa mère arrivée en 1390, il mourut lui-même au commencement du règne de Henri IV de Castille, en 1457 ou 1458. » Or, il est maintenant avéré que Rodrigue a dû mourir entre le 15 avril et le 12 juin 1448. Et c'est de cette dernière date qu'il convient de partir pour obtenir celle de sa naissance, qu'aucun acte authentique ne nous a fait connaître. Rodrigue étant mort en 1448 et (comme le prétend un historien presque contemporain, Fernando de Pulgar) à l'âge de soixante-dix ans (*fenesció sus dias en edad de setenta años*), 1378 serait, à ce compte, l'année de la naissance du condottiere. Mais les soixante-dix ans de Pulgar éveillent des objections. Cette donnée, il faut l'avouer, s'accorde mal avec l'âge tendre que le même historien attribue à Rodrigue, au moment de son entrée en France (vers 1410) [2] : né en 1378, il aurait eu alors une trentaine d'années. Autre difficulté : après avoir perdu sa première femme Marguerite de Bourbon (qui vivait encore le 2 août 1436) [3], Rodrigue épousa en Espagne Beatriz d'Estuñiga, après 1440, à ce qu'il semble [4], et en eut deux enfants, qui, en juin 1448, n'avaient ni l'un ni l'autre atteint l'âge de quatre ans [5]. En s'en rapportant donc à Pulgar, ce serait à soixante ans passés que Rodrigue aurait contracté

1. « Don Rodrigo de Villandrando, conde de Ribadeo, *que Dios aya.* »
2. « Seyendo de pocos dias... mozo. »
3. Quicherat, Pièces justif., nº XLI.
4. La date de ce mariage n'est pas donnée par M. Fabié.
5. « Por quanto los dichos Don Pedro é Doña Marina, sus fijos, eran menores de los doce años, é *aun menores de cuatro años.* » Acte de tutelle; Fabié, append. XXII.

ce second mariage, ce serait à soixante-six ou soixante-sept ans, peut-être encore plus tard, qu'il aurait eu de Beatriz les deux enfants dont il s'agit. Est-ce vraisemblable et doit-on faire grand fond sur ce dire de l'historien ? Au surplus il ne serait pas impossible qu'à la leçon soixante-dix dût être substituée dans le texte de Pulgar celle de soixante : entre *setenta* et *sesenta* la différence n'est pas grande, et de cette façon tout concorderait mieux. Rodrigue, né en 1388, aurait débuté en France dans sa carrière de routier à vingt ans; il se serait marié pour la seconde fois à cinquante ans environ, ce qui peut passer pour un âge sortable.

Sur les années de jeunesse de Rodrigue, ses occupations et ses prouesses (ce qui se nomme en espagnol *las mocedades*) avant de venir chez nous *busquer fortune*, M. Fabié produit un témoignage intéressant, un passage des *Décades* d'Alfonso de Palencia, l'historiographe du roi Henri IV de Castille. Nous y apprenons que Rodrigue débuta en Espagne dans la course; commandités par un marchand, dont le navire avait été pris par des pirates, Rodrigue et un de ses frères se mirent pendant un temps à courir les mers et y firent de bonnes captures; puis, ayant appris que la guerre civile en France offrait aux hardis aventuriers de meilleures occasions d'acquérir richesses et honneurs, Rodrigue céda à un de ses compagnons de course son commandement, et, accompagné de son frère, passa les monts. Le récit de Palencia, fort vraisemblable en lui-même, est confirmé par un privilège du roi Jean II, aux termes duquel Rodrigue, propriétaire du navire *Saint-Jacques*, est autorisé à trafiquer librement avec les ports anglais [1].

Rodrigue de Villandrando, comme bien d'autres nobles Castillans du XIVe et du XVe siècle, tenait à la France par des liens de famille; son grand-père [2], Garcia Gutierrez de Villandrando, avait épousé une Le Besgue de Villaines, sœur de ce Pierre Le Besgue, qui vint avec Du Guesclin en Espagne et y rendit au compétiteur de Don Pedro des services assez signalés pour en mériter le rang de grand de Castille et la donation du comté de Ribadeo en Galice (1369) : le privilège octroyé à *mose Perres lo Vege de Vilanes* par le roi Henri II a été publié par M. Fabié, d'après une copie de 1415, conservée aux archives de Hijar. Comme l'a montré Quicherat, Pierre Le Besgue renonça sur ses vieux jours à ce bénéfice, dont, après être rentré en France, il ne devait plus tirer qu'un médiocre revenu; il le vendit donc pour acheter en Normandie la seigneurie d'Yvetot. Le comté fut acquis par un haut personnage, Ruy Lopez de Avalos, troisième connétable de Castille, qui ne le garda pas longtemps; tombé en disgrâce, il dut renoncer à toutes

1. Publ. par Jimenez de la Espada; voy. Quicherat, Pièces just., n° LXXVI.
2. Et non pas son oncle, comme dit M. Fabié, p. 8.

ses charges et dignités[1]. Ribadeo fit alors retour à la couronne, et en 1431 le roi Jean II en disposa à nouveau en faveur de notre Rodrigue, dont il voulait récompenser les services. M. Fabié ne veut pas admettre avec Quicherat et Eguren que les souvenirs laissés par le premier possesseur du comté, Pierre Le Besgue, et la descendance de Rodrigue de la sœur de ce dernier aient été pour quelque chose dans cette concession, dans le choix de cette terre à laquelle était lié le nom de Le Besgue de Villaines. Il y a lieu cependant de supposer que le roi a dû tenir compte de ces circonstances et que c'est à bon escient qu'il s'est décidé pour cette *mercéd*. M. Fabié oublie que la grand'mère de Rodrigue, Thérèse de Villaines, plaida pour assurer à ses enfants une part au moins de l'héritage de leur oncle maternel, ce qui indique que les Villandrando se croyaient en possession de droits, justifiés ou non, sur le comté de Ribadeo ; il oublie en outre qu'au rapport de Palencia ce fut sur la recommandation spéciale de Charles VII de France que Rodrigue obtint de Jean II ladite seigneurie : « necnon, dum apud Gallos moraretur, adeo dilectus regi erat, *quod literis obtinuit a rege Castellae comitatum Ribadei,* ut apud Hispanos nomen tanti viri ob dignitatem notius sublimiusque redderetur. » L'affaire est simple. En situation de réclamer de son roi une faveur, Rodrigue lui indique ou lui fait indiquer celle qui lui conviendrait le mieux et qu'en sa qualité d'héritier des Villaines d'Espagne il considère en quelque sorte comme une restitution.

Pour ce qui concerne la rentrée de Rodrigue en Espagne en 1439, M. Fabié a de plus que son prédécesseur quelques informations qu'il a tirées de lettres royales des archives de Hijar et d'une chronique inédite. A juste titre, il doute que Marguerite de Bourbon ait accompagné son mari en Castille et ne voit pas sur quoi a pu s'appuyer Quicherat pour écrire : « Marguerite de Bourbon n'avait pas longtemps vécu en Espagne où elle était allée s'établir avec son mari. » Tout porte à croire en effet que la première femme de Rodrigue mourut en France ; Alfonso de Palencia dit expressément : « *jam viduatus uxore,* exercitum in Hispaniam duxit, » etc., et comme aucune mention n'est faite de Marguerite dans les documents espagnols de l'époque, ce chroniqueur doit être dans le vrai.

Les autres faits nouveaux que nous communique l'académicien espagnol sont empruntés au testament ou aux codicilles de Rodrigue et à l'acte qui institue sa veuve tutrice des enfants du second lit ; il y a relevé, entre autres, le nom d'un bâtard du routier, Sébastien de Villandrando. Mais le plus intéressant concerne les enfants de Marguerite de Bourbon, qui furent au nombre de trois, un fils, Charles, et deux

1. M. Fabié publie un document de 1390 (app. II), où le comte de Ribadeo figure comme *alcayde de Marbella.* S'agit-il encore de Pierre Le Besgue ?

filles, Isabelle et Marie. Quicherat, qui ne connaissait que la mention d'un legs de très médiocre importance fait par Rodrigue à ce fils, avait supposé ce dernier contrefait ou idiot. « Il faut qu'il ait été contrefait ou idiot, car son père le laissa en France et le déshérita, ou à peu près, ne lui ayant assigné dans sa succession que la terre de Puzignan et ses créances du Bourbonnais. » Or, le texte du testament ne confirme pas cette hypothèse. Rodrigue, il est vrai, n'emmena pas le fils de Marguerite en Espagne, mais il ne le déshérita point ; ce Charles au contraire recueille toute la partie de l'héritage paternel située en France, à l'exception de certaines créances sur le comte de Foix et d'une somme de cinq mille doubles due à Rodrigue par la ville d'Avignon qui doivent constituer la dot d'Isabelle, mariée en Espagne à D. Lorenço de Figueroa, et que son père substitue à Charles dans le cas où celui-ci mourrait avant d'être en âge de tester. La fille cadette, religieuse au monastère de San Quirse de Valladolid, ne reçoit aucune part des biens sis en France, son père lui assure son entretien sur d'autres biens qu'il possédait à Valladolid.

Par ce qui vient d'être dit, on peut juger de l'importance de cette étude, sobrement écrite, bien documentée et qui vraiment peut être qualifiée de complément indispensable du livre de Quicherat. N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on en puisse faire ? Sachons gré à M. Fabié d'avoir enfin payé la dette que ses compatriotes avaient contractée envers le grand routier castillan, dont les faits et gestes en France avaient seuls été jusqu'ici convenablement élucidés, et souhaitons qu'il poursuive, après ce premier succès, ses recherches sur l'histoire si attachante, si mal connue encore de l'Espagne du xve siècle[1].

Alfred Morel-Fatio.

Les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles, par E. Rey. Paris, Picard, 1883. In-8°, vi-537 pages.

Le mouvement des croisades détermina au xiie et au xiiie siècle la fondation en Orient de nombreuses colonies franques. Parmi ces colonies, celles qui se formèrent en Syrie, et sur lesquelles le livre de M. Rey donne les renseignements les plus variés, offrent tout particulièrement de l'intérêt.

1. Quelques remarques de détail. P. 7. La mère de Rodrigue ne se nommait pas *Inés*, mais *Aldonza ;* voir le testament, p. 258. — P. 17. Rodrigue était neveu, non pas fils du *regidor* Ruy Garcia. — P. 59, note 1. Pour savoir de quel livre de Pedro del Corral il est ici parlé, il faut recourir à Quicherat, p. 29, note 1. — P. 60. M. Jimenez de la Espada n'a point prétendu que le privilège du comté de Ribadeo eût été délivré à Cordoue. — P. 124. Il est tout à fait invraisemblable que les vers du *Cancionero general* de Hernando del Castillo, attribués à un comte de Ribadeo, soient de Rodrigue.

A côté de la noblesse latine, qui, en dépit des modes et des habitudes orientales, a conservé le système féodal, nous voyons à cette époque s'établir, sur tout le littoral syrien, des bourgeoisies essentiellement commerçantes, moins préoccupées des intérêts spirituels de la chrétienté que de la prospérité de leurs affaires ; toutes les cités maritimes de la Méditerranée concourent à ce mouvement, et les Vénitiens, les Pisans, les Génois, les Marseillais établissent partout leurs *communes commerciales*. En présence de ces chrétiens nouveaux venus, se dressent d'une part les indigènes appartenant aux diverses communions chrétiennes, Maronites, Nestoriens, Jacobites, Arméniens, Grecs, etc., qui ne sont pas toujours des alliés, et d'un autre côté les indigènes musulmans ou juifs, avec lesquels il faut compter sans cesse. Quels rapports existeront entre ces différents éléments? Comment se combineront-ils entre eux? Quelle sera l'importance du commerce des colonies franques, de leur industrie, de leurs finances, de leur culture intellectuelle ? Ce sont là autant de questions auxquelles répondent les chapitres du volume de M. Rey.

A cette publication est jointe une étude géographique de la Syrie au temps des croisades, où se trouve une notice sur chacune des localités de ce pays. On peut regretter, il est vrai, qu'il faille dans la plupart des cas avoir recours à la table pour se reconnaître au milieu de ces notices, mais cette légère critique ne diminue en rien la valeur du livre, non plus que le caractère vraiment nouveau des renseignements qu'il donne.

Gaston Raynaud.

Ernest Bosc, architecte. *Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot*. Paris, F. Didot, 1883. In-4°, XVI-695 pages.

Voici un très beau livre, pour lequel aucun soin n'a été épargné ; compact, mais commode, il est plein de détails curieux et intéressants. D'une bonne exécution matérielle, il a en outre l'avantage d'être illustré de très nombreuses figures, bien faites d'ailleurs, et souvent inédites. Pour 670 pages de dictionnaire, il n'y a pas moins de 4 chromolithographies, 35 planches hors texte et 709 figures dans le texte. Cependant, en dépit de ces brillantes qualités, l'ouvrage désappointera plus d'un lecteur sérieux. C'est le défaut de tout livre qui, dans un sujet aussi complexe et aussi *élastique*, veut prévenir toutes les questions possibles et ne rien laisser de côté. Le résultat est qu'il y a très peu d'articles traités à fond, et beaucoup d'écourtés ou même d'inutiles. Ainsi, une table synoptique des articles, placée à la fin du volume, nous permet de compter 182 termes d'*instruments de musique* ; c'est, avec les *armes*, la matière qui a fourni le plus grand nombre d'articles. Mais

ouvrira-t-on ce dictionnaire pour avoir seulement le prix-courant d'une *flûte* ou d'un *ophicléïde?*

D'une façon générale, le côté *archéologique* est sacrifié : il est vrai que c'est à des amateurs que l'auteur s'adresse, et non à des archéologues. Mais le vrai *curieux* ne doit-il pas être doublé d'un bon archéologue ? Au point de vue particulier, l'auteur aurait pu éviter certaines définitions vagues ou erronées dans le genre de celles-ci : « Roman (Art). Terme générique qui désigne un art qui fleurit depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'avènement de l'art ogival (voy. ce mot)..... C'est l'art *byzantin* ou romano-byzantin quand il se développe en Orient, et le *style latin* quand il s'agit de l'Occident. » — « Ogival (Art). On désigne sous ce terme l'art qui fleurit en Europe, et principalement en Allemagne, en Italie et en France, du xie siècle au xvie siècle, et qu'on a souvent improprement dénommé *Art gothique.* »

Le collectionneur, du moins l'amateur de *bibelots,* trouvera dans cet ouvrage nombre de détails qui l'intéresseront. Chaque article du Dictionnaire présente une définition assez claire, quelques mots d'historique et divers prix de l'objet dans des ventes importantes. L'auteur déclare dans sa préface qu'il a voulu être amusant et attachant, même dans un dictionnaire : il veut combler une lacune existante, en embrassant toute la science de la curiosité, et toutes les *spécialités.* Il a beaucoup vu, beaucoup comparé et acquis d'utiles connaissances qu'il veut partager avec nous. Acceptons ce programme tel qu'il l'a conçu et profitons toujours des résultats de ses études, sans nous montrer trop exigeants. Évidemment, si l'auteur avait pu donner à son travail une étendue encore plus grande, il ne se serait pas borné souvent « à des notes très sommaires, à des renseignements très condensés, » car ce domaine de la curiosité est inépuisable. Il aurait pu développer davantage l'histoire et la description des types de certaines collections, et les puiser à des sources plus variées ; il aurait pu surtout sacrifier bien des points secondaires à l'étude spéciale et approfondie des branches capitales de toute collection sérieuse.

Il serait injuste, néanmoins, de ne pas signaler plusieurs notices particulièrement soignées à tous les points de vue, par exemple : *bijouterie, dentelles, mobilier, orfèvrerie, tapisseries ;* et aussi : *estampes, faïence, gravure, grec (art), ivoire, porcelaine.* En le prenant tel qu'il est, cet ouvrage pourra souvent être feuilleté avec fruit. N'oublions pas d'ajouter que l'auteur a terminé le volume par une liste étendue (40 colonnes) des principaux collectionneurs du xixe siècle.

H. de Curzon.

•

Étude économique et juridique sur les associations. Les coalitions d'ouvriers et de patrons de 1789 à nos jours. Précédé d'une étude

historique sur les collèges d'artisans et la gilde germanique, par Joseph Drioux, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. Paris, A. Rousseau, 1884. In-8°, 402 p.

Le titre de cet ouvrage ne donne pas une idée bien exacte de l'importance relative des diverses parties dont il se compose; plus de la moitié du livre est consacrée à l'étude historique sur les collèges d'artisans et la gilde germanique (v. p. 1-265).

Nous nous occupons uniquement, dans ce compte-rendu, des pages comprises sous la rubrique : *La gilde germanique, son influence sur la société au moyen âge* (p. 101-265); car seules elles rentrent directement dans le cadre de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

M. J. Drioux a pris pour sujet de ses recherches l'histoire de la gilde dans les pays scandinaves, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Flandre et le nord de la France. Il examine d'abord l'origine de la gilde, sa liaison avec le *convivium*, si répandu chez les Germains. En même temps qu'il indique les points de rapprochement qui existent entre ces deux institutions, il montre qu'on ne peut établir entre elles de rapports de causalité.

Dans ces délicates questions, où les auteurs les plus estimés, Wilda et Brentano, ne s'accordent pas, M. Drioux s'abstient soigneusement de ces affirmations tranchantes qui plaisent tant aux esprits superficiels ou prévenus. Comme il le dit avec une rare et précoce sagesse : « Au « risque de paraître incomplet ou obscur, il faut se garder des sys- « tèmes trop lumineux et trop logiques, qui, en histoire, s'accommodent « mal de toutes les incertitudes qui enveloppent l'origine des asso- « ciations. »

Quant à l'influence exercée sur ces gildes par le christianisme naissant, M. Drioux pense avec Brentano et Hartwig qu'elle n'est pas contestable, que le christianisme donna une grande impulsion aux gildes, y introduisit des éléments nouveaux, mais que leur modèle existait avant. Suivent quelques détails sur les premières gildes françaises. Elles apparaissent peut-être, dit notre auteur, du temps de Childebert Ier; en tout cas, dès le capitulaire de 779 (cap. 16). Au XIe siècle, on n'a plus seulement l'indication précise de gildes locales comme la Charité de Valenciennes (avant 1070), mais les statuts très intéressants de la gilde marchande de Saint-Omer (1021).

Toutes ces gildes exerçaient une sérieuse influence sur la production et la répartition des richesses. Plusieurs avaient une grande importance : les deux gildes de Bergen comptaient 3,000 adhérents; la gilde d'York, appelée *Corpus Christi,* n'avait pas moins de 14,850 affiliés.

M. Drioux étudie tour à tour la constitution de ces gildes, leurs conditions d'admission, l'assistance mutuelle que les membres d'une même association se donnaient l'un à l'autre, leurs banquets et leurs réunions.

Banquets et réunions passablement animés, si l'on s'en rapporte à certaines règles de bienséance inscrites dans les statuts des gildes : « Ne « pas chasser violemment un confrère de sa place et la lui prendre..... « — Ne pas être assez ivre pour rouler à terre... tant qu'on n'est pas « rentré chez soi, » etc. (V. p. 152.)

Recherchant ensuite le rôle économique et social que la gilde a pu remplir dans la société au moyen âge, M. Drioux montre comment la gilde créa, à côté des associations des marchands et peut-être un peu postérieurement, les corps de métiers et les associations d'artisans, faisant ainsi pour l'industrie ce qu'elle avait fait pour le commerce. En étudiant le développement des gildes nationales ou hanses et l'origine des gildes d'artisans, il s'arrête, un instant, sur les caractères qui distinguent les corporations des confréries, disant[1] avec raison, suivant nous, que, si le point de vue religieux apparaît dans toutes les corporations, il n'y est, en général, qu'accessoire (v. p. 390, note 1).

L'auteur termine enfin en cherchant à établir que, si les gildes ont contribué à la formation des villes, elles n'ont pas, en somme, exercé d'influence en ce qui concerne l'émancipation communale.

Au résumé, l'étude de M. Drioux fait bien augurer des futurs ouvrages du jeune écrivain. Elle trahit çà et là de longues recherches bien dirigées et bien comprises. Elle dénote une parfaite mesure dans les appréciations et les jugements, et porte généralement la marque d'un esprit judicieux et sagace. Nous félicitons volontiers l'auteur de cet heureux début.

P. Bonnassieux.

Le Carnet d'un franc-tireur. Novembre 1870-mars 1871. Agen, 1884. In-8°, 40 p.

L'auteur de cette brochure s'est modestement caché sous le voile de l'anonyme; mais nous ne croyons pas commettre une indiscrétion en le faisant connaître aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. C'est M. G. Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne, qui a raconté très simplement les souvenirs de la campagne à laquelle il a pris part dans le corps des francs-tireurs vendéens. Sans avoir le moins du monde la prétention d'écrire une page d'histoire stratégique, notre confrère s'est proposé de faire connaître les sentiments qui animaient nos soldats improvisés et le genre de vie auquel ils ont été assujettis pendant le terrible hiver de 1870-1871. La sincérité et le patriotisme dont sont empreintes toutes les pages de l'opuscule de M. Tholin en rendent la lecture fort intéressante.

1. Nous citons ici cette opinion, bien qu'elle ne figure que beaucoup plus loin, dans le livre de M. Drioux, à la page qu'il consacre à l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Le Tiers État, d'après la charte de Beaumont et ses filiales, par Édouard Bonvalot. Paris, 1884. In-8°, xxv-557 pages, appendice de 88 pages.

La charte accordée en 1182 par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, à la ville neuve de Beaumont-en-Argonne, et connue sous le nom de *loi de Beaumont*, doit sa célébrité à l'immense diffusion qu'elle a eue, au moyen âge et jusque vers les temps modernes, dans le nord-est de la France et en Belgique. Elle a servi de modèle à la plupart des chartes de coutumes ou d'affranchissement octroyées aux villages des comtés de Luxembourg, de Bar, de Chiny, de Réthel, du duché de Lorraine; elle a pénétré jusqu'en Champagne. Bien que cette loi eût depuis longtemps attiré l'attention des historiens, il était nécessaire d'en faire une étude plus approfondie et de soumettre à l'analyse et à la comparaison toutes les chartes qui en sont dérivées. M. Bonvalot est le premier qui ait tenté ce travail d'ensemble. Il paraît toutefois oublier que des études partielles lui avaient ouvert la voie, et ne pas rendre un hommage suffisant à ses devanciers. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici les plus remarquables d'entre ces travaux.

Dom Calmet signalait l'importance de la loi de Beaumont dès 1728[1]. Un article lui est consacré dans le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot[2]. De nos jours, l'abbé Defourny l'a étudiée en un volume spécial[3]. Mais, avant lui, Jeantin avait, dans ses divers ouvrages[4], indiqué, publié ou analysé un grand nombre de filiales de la loi de Beaumont. M. d'Arbois de Jubainville a écrit un chapitre sur sa propagation en Champagne[5]. M. Leclercq a dressé une liste des localités du Luxembourg et du comté de Chiny affranchies à la loi de Beaumont, liste qui ne comprend pas moins de soixante-seize villages; il y a ajouté un supplément[6]. En 1878, M. Kurth étudiait la charte d'affranchissement de Saint-Léger, imitée de

1. *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 314.

2. T. XI, p. 18-19.

3. Defourny, *Beaumont-en-Argonne et la loi de Beaumont, ou Histoire d'une commune et d'une coutume depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution de* 1789. Reims, 1863, in-8°.

4. Jeantin, *les Chroniques de l'Ardenne et de Woëpvres... pour servir à l'histoire de l'ancien comté de Chiny*. Nancy, 1851-1852, 2 vol. in-8°. — *Les Marches de l'Ardenne et des Woëpvres*. Nancy, 1854, 2 vol. in-8°. — *Manuel de la Meuse*. Nancy, 1861-1863, 3 vol. in-8°.

5. *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, 2e partie, p. 715. Voyez au t. II, p. cxxxvi, un document intitulé : « Sequuntur loca quae comites Campaniae palatini subdiderunt archae seu legi Campaniae vulgo de Belmont. »

6. Leclercq, *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*. Bruxelles, 1867, in-4°, t. I, p. 24. — *Supplément aux Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*. Bruxelles, 1878, in-4°, p. 1.

celle de Beaumont[1]. Et tout récemment le même professeur publiait une excellente brochure sur le renouvellement annuel des échevinats dans les localités de Belgique qui suivaient la loi de Beaumont[2]. Autant d'études que M. Bonvalot a connues, mais qu'il n'a point cru devoir tout d'abord rappeler au lecteur, bien qu'il ait fait précéder son livre d'une sorte de bibliographie. Il lui suffit d'énumérer (p. VII-IX) les auteurs qui ont négligé de parler de la loi de Beaumont. Encore ne se pique-t-il guère d'exactitude dans cette bibliographie négative. Il regrette de ne rien trouver « dans les historiens du régime municipal, dans Leber, dans Raynouard » ; il omet le plus illustre d'entre eux, Augustin Thierry, qui a tout au moins marqué la diffusion extraordinaire de la loi de Beaumont[3]. Il reproche à M. d'Arbois de Jubainville de s'être borné à analyser les dispositions de cette charte : un historien du comté de Champagne n'avait pas à en faire une étude plus détaillée ; il lui convenait seulement de signaler son influence, d'ailleurs assez restreinte, sur les coutumes de Champagne.

Le plan suivi par M. Bonvalot n'est pas à l'abri de toute critique. Son ouvrage s'ouvre par une description géographique et un tableau de l'état social et économique de la Gaule-Belgique au XIIe siècle. Après quoi il entre en plein cœur du sujet en publiant un texte (p. 98) de la loi de Beaumont, qu'il eût été préférable de reporter en tête des pièces justificatives. Il résume en quelques pages les traits essentiels et caractéristiques de la charte de 1182. Au chapitre III; il retrace la rapide et surprenante extension de la loi de Beaumont. Il introduit dans ce chapitre un catalogue des coutumes qui en sont dérivées. Les chapitres IV à VIII sont consacrés à l'étude simultanée des dispositions de la charte-mère et des filiales. Cette méthode admise, l'ordre adopté par M. Bonvalot pour la classification des matières n'est pas satisfaisant. En effet, l'étude sur l'état des personnes et de la propriété (ch. V) est séparée de celle sur les redevances et services (ch. VII) par le chapitre VI consacré à l'administration et la justice. Ces redevances frappant soit les personnes, soit les biens, le chapitre VII aurait dû prendre la place du chapitre VI. Si M. Bonvalot s'est décidé pour un autre ordre, c'est, croyons-nous, qu'il voit dans les redevances retenues par le seigneur une compensation pour lui des privilèges qu'il avait accordés à ses hommes, à savoir : « la liberté, la propriété, le self-gouvernement. » D'ailleurs,

1. *Comptes rendus des séances de la commission royale d'histoire*, 4e série, t. V, p. 27-40. Bruxelles, 1878, in-8°.

2. Kurth, *la Loi de Beaumont en Belgique. Étude sur le renouvellement annuel des justices locales.* Bruxelles, 1881, in-8°, extr. du t. XXXI des *Mémoires couronnés* publ. par l'Acad. royale de Belgique.

3. *Tableau de la France municipale,* à la suite de l'*Essai sur l'histoire du tiers état*, in-12, 1866, p. 295.

l'examen simultané de la charte de Beaumont et de toutes ses filiales n'est pas sans avoir entraîné une grande confusion. Ces filiales, encore qu'elles aient un lien commun, n'en sont pas moins très différentes les unes des autres. Les modifications qu'a reçues la loi primitive dans les diverses seigneuries où elle a pénétré sont nombreuses. Les concessions sont en outre d'époques très diverses. Il eût donc mieux valu, après avoir soumis à une analyse détaillée la charte de Beaumont, l'avoir suivie elle-même à travers les âges, répartir les filiales en divers groupes et montrer en quoi elles différaient du texte d'où elles sont sorties. Mais M. Bonvalot n'a qu'un médiocre souci de la chronologie. Le défaut de sa méthode est particulièrement sensible dans le chapitre VIII qui traite de la procédure. Il a eu le tort de chercher à fondre en un seul tout des éléments d'époques diverses.

M. Bonvalot ne cite que rarement ses sources. Il se contente de renvoyer aux chartes où l'on peut trouver la justification de ce qu'il avance, et cela en donnant le nom des villages qui les ont obtenues ; mais, si nous exceptons celles qui ont été publiées dans l'appendice, les autres se trouvent disséminées dans nombre d'ouvrages que le lecteur n'est pas tenu d'avoir sous la main. C'est rendre les vérifications très longues et très pénibles. D'autant plus que le livre ne renferme pas de table alphabétique des filiales, et qu'il est difficile de les retrouver dans les tableaux qu'en a dressés l'auteur. Certes, la citation de tous les textes n'eût fait qu'encombrer un livre déjà très volumineux, mais il suffisait de transcrire les textes caractéristiques. Les titres des ouvrages auxquels M. Bonvalot se réfère ne sont pas indiqués avec un soin suffisant. De telle sorte que le lecteur se trouve dans l'impossibilité presque complète de vérifier les assertions de l'auteur.

Il importait tout d'abord de nous introduire dans le milieu où va se développer la loi de Beaumont. Mais, au lieu de s'en tenir à une description exacte de l'état des terres et des personnes, et spécialement de la condition faite aux agriculteurs par la société du XIIe siècle dans le nord-est de la France et en Luxembourg, M. Bonvalot a entrepris une revue générale de toutes les institutions dites féodales (ch. Ier), dépassant les limites territoriales de son sujet, remontant jusqu'à la période carolingienne, voire même germanique, descendant parfois jusqu'au XIIIe siècle, invoquant des autorités de toutes provenances et de toutes époques. A peine çà et là rencontre-t-on quelques renseignements sur la région et l'époque sur lesquelles il convenait que l'auteur concentrât ses efforts. Le champ était assez vaste pour qu'on ne fût pas tenté de l'agrandir au détriment de l'exactitude et de la précision.

Bien que l'auteur reconnaisse (p. 278) que les seigneurs ont été déterminés par des raisons économiques à octroyer la loi de Beaumont à leurs sujets, il nous semble faire une place trop grande à leur générosité, et particulièrement il prête à Guillaume de Champagne des

vues libérales et des théories de gouvernement étrangères aux idées et aux préoccupations de son temps : « La liberté est à ses yeux le seul moyen de ruiner les institutions féodales, d'assurer la prépotence royale sur les grands vassaux, de créer au trône un solide appui dans les nouvelles communautés affranchies » (p. 91). Il voit la preuve de l'influence de Guillaume sur l'esprit du roi dans ce fait que Philippe-Auguste « a mis son nom au bas de soixante-dix-huit ordonnances créant des communes, tandis que Louis le Gros n'en avait signé que neuf et Louis le Jeune vingt-cinq » (p. 91, note). Si M. Bonvalot veut bien parcourir le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste,* il verra que ces concessions de chartes communales ne sont pour la plupart que des confirmations d'actes antérieurs émanés de Louis VI ou de Louis VII ; il semble même que Philippe-Auguste ait été porté à restreindre les droits des communes et surtout leur juridiction. Au reste, Guillaume de Champagne n'a pas même eu dans les domaines de Reims l'initiative des mesures prises en faveur des classes agricoles. En 1181, avant l'octroi de la charte de Beaumont, le chapitre de Notre-Dame de Reims avait affranchi ses hommes de Frailicourt[1]. Et, s'il est vrai qu'en 1182 Guillaume rétablit les échevins de Reims, on ne doit pas en conclure qu'il était favorable à la commune, ni oublier en quels termes il parlait de l'audace des Rémois, qui, profitant d'une vacance du siège archiépiscopal, avaient établi une commune au détriment de l'église de Reims. Grâce à Dieu, cette funeste institution avait été abolie. Et Guillaume, en 1198, s'engageait envers son chapitre à s'opposer à toute tentative nouvelle d'association communale entre les bourgeois[2]. En établissant une ville neuve à Beaumont, et en limitant le plus possible les droits qu'il se réservait sur les habitants, l'archevêque n'avait d'autre mobile que son intérêt bien entendu : il peuplait une terre, sans doute peu cultivée, provoquait et assurait par de sages mesures le développement rapide du nouveau bourg, et finalement augmentait ses revenus et ceux de ses successeurs. Le but des seigneurs qui ont suivi son exemple n'a pas été autre.

M. Bonvalot, à la suite de Jeantin et de Defourny, distingue (p. 254) de la charte de 1182, et surtout des traductions françaises qui en ont été faites, la compilation française dite *Loy de Beaumont* ou *Arche,* « édifiée lentement à travers les siècles par des besoins et des intérêts nouveaux... recueil de pratiques et de décisions judiciaires, qui, mêlées à la charte, maintiennent son texte primitif en certains points, le modifient ou l'abrogent en d'autres, mais qui surtout l'enrichissent d'additions importantes. » C'est là caractériser en d'excellents termes le texte que M. Bonvalot publie sous le numéro 3 de son appendice. Mais le nom de *loi* ne saurait être exclusivement réservé à cette compilation

1. *Archives administratives de la ville de Reims,* t. I, p. 385.
2. *Archives administratives,* t. I, p. 434, n° CCCXIII.

formée au cours des siècles, et dont la dernière rédaction est du XVIIe siècle[1]. La charte de 1182 était appelée loi dès le XIIIe siècle[2]. M. Bonvalot ajoute : « Il est donc arrivé à la charte de Beaumont ce qui est arrivé à la charte de Lorris. Celle-ci, composée de 35 articles, est devenue, dès 1494, un véritable code en 23 chapitres et 236 articles » (p. 257). Ce rapprochement est inexact. Il n'y a de commun que le nom entre la charte de Lorris de 1155 et la coutume de Lorris-Montargis rédigée au XVe siècle. Au contraire, la compilation désignée par M. Bonvalot sous le nom de loi de Beaumont n'est que le développement de la charte de Guillaume de Champagne.

Celle-ci, suivant M. Bonvalot, assurait aux bourgeois la liberté, la propriété, le droit d'élire leurs magistrats.

« Les gens de Beaumont étaient, comme les autres habitants des campagnes, dans la dépendance de leur seigneur et soumis à la forfuyance, au formariage, à la main-morte, aux tailles et aux corvées. Quoique la suppression de ces servitudes n'ait pas été prononcée expressément, elle eut lieu » (p. 120). Rien ne prouve que les habitants de Beaumont (et ils devaient être peu nombreux avant la fondation de la ville neuve) aient été soumis aux droits énumérés par M. Bonvalot. Il s'en fallait de beaucoup que les habitants des campagnes fussent tous ainsi réduits à un servage aussi rigoureux. Et, puisque l'archevêque de Reims ne renonce ni au droit de suite, ni au formariage, ni à la main-morte, ni au droit d'imposer des tailles et des corvées, l'historien n'a qu'à confesser son ignorance sur la condition des habitants de Beaumont antérieurement à 1182.

En second lieu, l'archevêque « abandonne en toute propriété » aux bourgeois sa « terre seigneuriale, les champs, les prés, les jardins, les maisons » (p. 121). Il est bien vrai que la distribution des lots de terre incombe dans les villes neuves aux magistrats de la communauté. Ce qui ne prouve pas que le territoire appartienne à cette communauté. Les échevins agissent alors comme mandataires du seigneur. Car, bien qu'élus par les habitants, ils n'en restent pas moins, dans une certaine mesure, les représentants de l'autorité seigneuriale, par exemple lorsqu'ils perçoivent les revenus de la ville et remettent au seigneur la part qui lui appartient. Le bourgeois n'a pas davantage la pleine propriété de sa maison et de ses terres; ce n'est qu'une tenure,

1. La rédaction publiée par M. Bonvalot contient une *attestation de justice* du maire et des échevins de Mussy, en date du 6 juillet 1605.

2. En 1223, Louis, comte de Chiny, concède à la ville neuve d'Avioth la loi de Beaumont, « legem Bellimontis ». (Jeantin, *Chroniques de l'Ardenne*, t. II, p. 601.) — En 1237, l'archevêque de Reims affranchit Létanne à la loi de Beaumont : « Nos villam nostram quae dicitur Stanna... integre franchimus ad legem Bellimontis. » (Defourny, *Beaumont en Argonne*, p. 248, P. Just., n° v.)

car il faut sans doute voir, dans les douze deniers payés annuellement au seigneur par tout bourgeois qui a reçu une maison dans la ville de Beaumont, ou un jardin hors l'enceinte (art. Ier), un véritable cens, qui affirme le droit éminent du seigneur sur l'héritage du tenancier. Celui-ci peut transmettre sa possession ou l'aliéner. Mais, en 1181, le chapitre de Reims, affranchissant ses hommes de Fraillicourt, leur assure la libre disposition de leurs immeubles, *possessiones*[1]. Cependant, la propriété, *proprietas et dominium*, reste à l'église de Reims, comme en témoigne un acte de 1182[2].

Je ne crois pas davantage, en dépit de l'arrêt du conseil de 1769 (p. 348), que Guillaume de Champagne, en concédant à la communauté de Beaumont le *liberum usum nemoris* (art. VIII), ait entendu lui donner la pleine propriété de ses bois. L'expression *liber usus* indique simplement que les bourgeois n'auront, en retour de l'usage, aucune redevance à payer au seigneur.

M. Bonvalot caractérise en quelques lignes (p. 122) la nature des pouvoirs du maire et des jurés de Beaumont, tout à la fois juges et administrateurs. On n'aime guère à trouver l'expression toute moderne de *suffrage universel* appliqué au mode d'élection de ces magistrats. D'autant plus que, comme le démontre M. Bonvalot dans le chapitre VI, un des meilleurs du livre, rien n'est si différent du suffrage universel que la procédure suivie pour les élections des échevins dans les villes affranchies à la loi de Beaumont.

Enfin l'interprétation donnée à l'art. LVII de la charte de 1182 mérite d'être examinée : « Archiepiscopus dabit procurationem majori et juratis pro placito generali, ter in anno, singulis vicibus quinque solidos. » « Les maires et *jurats* tiennent *par proeuration du seigneur* trois fois l'an plaid général au civil et au criminel, sur tous procès, d'après la procédure et le droit édictés par la charte » (p. 123; voyez encore p. 391). Je ne sais si l'on pourrait rencontrer au XIIe siècle le nom de *proeuratio* employé comme synonyme de mandat. De plus, l'explication de M. Bonvalot ne rend pas compte des mots *quinque solidos*. Il faut donner au mot *proeuratio* son sens ordinaire : droit de gîte; il est ici converti en une somme d'argent. C'est une procuration de cinq sous qu'on donne aux maire et jurés. Si nous rapprochons l'article LVII de l'article précédent, qui règle le service d'host et chevauchée, nous n'hésiterons plus à penser qu'il s'agit du service de plait auquel la communauté de Beau-

1. « Ut omnes qui in praefata villa per annum et diem habueritis et corporaliter fixeritis mansionem... perpetuam habeatis libertatem, possessionum quoque vestrarum, quas huc usque juste habuistis, vel in futurum acquisituri estis, tam vobis quam heredibus vestris pacificam firmitatem. » *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 385.

2. *Archives administratives*, t. I, p. 387, n° 259.

mont, représentée par ses jurés, était tenue envers son seigneur, et nous traduirons : « L'archevêque donnera au maire et aux jurés, quand ils viendront au plait général qui se tient trois fois l'an, une *procuration* de cinq sous à chaque plait. »

L'auteur nous fait assister, au chapitre III, à la rapide propagation de la loi de Beaumont. A ses yeux, toutes les villes qui l'ont obtenue sont des *villes neuves;* car le mot ville neuve « répond à une idée autre que celle d'une édification. Ce terme marque une phase nouvelle dans la vie d'une localité déjà existante, une révolution juridique dans l'état de son sol et de ses habitants » (p. 260). Il est fort douteux qu'on puisse étendre ainsi la dénomination de villes neuves à toutes les villes franches; les documents les distinguent fort bien. Grâce à de longues recherches, M. Bonvalot n'a pas signalé moins de 508 localités affranchies à la loi de Beaumont. Pour 342 d'entre elles, il a retrouvé la charte primitive ou une confirmation; il en a dressé la liste dans son tableau n° 1; pour les autres, l'affranchissement ne nous est connu que par des actes authentiques, tels qu'aveux et dénombrements, arrêts, records de justice, etc.; un second tableau en présente le catalogue. Le tableau n° 3 contient les noms des villages que certains auteurs affirment avoir été régis par la même loi, sans apporter de preuves suffisantes à l'appui de leurs assertions. Un quatrième tableau donne la suite chronologique des affranchissements. Je ne saurais citer qu'une charte qui ait échappé aux investigations de l'auteur, celle de Villeneuve-le-Comte, émanée en 1203 de Gaucher de Châtillon, bouteiller de Champagne, et d'Élisabeth sa femme, comtesse de Saint-Pol[1]. Si complets que soient les tableaux dressés par M. Bonvalot, ils ne fournissent pas tous les renseignements qu'on devrait y trouver. Dans le tableau n° 1, le plus important, les chartes sont réparties par seigneuries, et, dans chaque seigneurie, suivant l'ordre chronologique. Pareille liste comportait l'addition d'une table alphabétique qui permît de s'assurer si tel ou tel village avait eu la loi de Beaumont, et sous quel numéro est indiqué sa charte. Les noms de lieux sont identifiés; mais on n'a pas distingué l'orthographe actuelle de l'ancienne. Les dates ne sont pas ramenées au calendrier actuel. Au lieu de mettre (p. 156, n° 3) : 1243, *jour des cendres en février,* il n'eût guère plus coûté de transformer cette donnée chronologique en une autre plus précise : 1244, 25 *février*. Il eût aussi fallu donner de chacune des chartes citées une courte analyse, et ne pas se contenter d'indiquer le nom du seigneur qui l'a concédée. Enfin, les renvois aux dépôts d'archives ou aux ouvrages manquent de précision.

Ces nombreuses filiales de la charte de Beaumont ont puissamment

1. Vidimus aux archives de Seine-et-Marne, E 1956 (*Inventaire-sommaire, supplément à la série E,* p. 127).

contribué au relèvement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans la région du Nord-Est. Elles ont aussi en partie déterminé l'avènement des communautés rurales à la vie politique. M. Bonvalot a très bien montré (ch. IX, p. 513 et suiv.) comment les seigneurs, ne pouvant plus faire face à leurs dépenses avec leurs seuls revenus ordinaires, ont dû avoir recours à des impositions extraordinaires, et comment, s'étant privés du droit de lever ces impositions dans la plupart des villes affranchies à la loi de Beaumont, ils ont dû convoquer les bourgeois aux états provinciaux, pour solliciter d'eux des dons gracieux et des aides.

Avec le XVe siècle s'arrête l'expansion de la loi de Beaumont. Au siècle suivant, les seigneurs entament la lutte contre les libertés locales (ch. X). Les attaques les plus vives sont dirigées par les officiers seigneuriaux contre les échevinages, auxquels on retire successivement toutes leurs attributions. Le privilège dont les bourgeois se montrent le plus jaloux et qu'ils défendent avec le plus d'opiniâtreté, c'est le renouvellement annuel des corps municipaux. Toutefois Beaumont ne perd ce privilège qu'en 1778. Le chapitre où M. Bonvalot retrace la décadence de la loi de Beaumont est parmi les plus intéressants du livre.

Le texte qui est donné de la loi de Beaumont (p. 98), s'il marque un progrès sur celui qu'avaient publié d'abord M. d'Arbois de Jubainville[1], puis M. Teulet[2] d'après une copie du Trésor des chartes, n'est pas meilleur que celui qu'avait donné M. Leclercq[3]. Au reste M. Bonvalot, comme M. Leclercq, a pris pour base de l'établissement du texte un vidimus délivré le 7 avril 1788 par le greffier de la Chambre des comptes de Bar ; il l'a corrigé, dit-il, à l'aide de la copie du Trésor des chartes et des plus anciennes filiales. On ne s'explique pas alors pourquoi à l'article XXXV il n'a pas substitué à *Buerna* la bonne leçon *Brueriis* fournie par la copie du Trésor des chartes. A la suite du texte latin vient une traduction française inédite (p. 110), tirée des papiers de Dom Calmet. Il eût été préférable de l'imprimer en regard du texte latin. M. Bonvalot a divisé la charte de 1182 en 57 articles; la traduction en a 58. Cette différence provient, non pas d'une addition, mais de la division en deux de l'article LVII, division très justifiée d'ailleurs, et qu'on aurait pu adopter pour le texte latin.

M. Bonvalot a publié en appendice soixante documents inédits, qui se répartissent de la manière suivante : la charte donnée à Ormes par Guillaume de Champagne en 1189 (traduction) ; la charte de Parroy (1199?); la *Loi* ou *Arche de Beaumont;* cinquante filiales de Beaumont, rangées dans l'ordre du tableau n° 1 ; cinq procès-verbaux d'élections, et deux

1. *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1851, 3e série, t. II, p. 249.
2. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes,* n° 314, t. I, p. 134.
3. *Op. cit.*

règlements pour le renouvellement de la justice, à Virton et à Stenay. Je ne saurais porter de jugement sur l'établissement des textes, n'ayant pu consulter les originaux conservés pour la plupart dans les dépôts d'archives et les bibliothèques des départements. Je ferai seulement remarquer que M. Bonvalot a négligé de diviser en articles les chartes de coutumes et de les faire précéder d'une courte analyse. La ponctuation est très défectueuse. La finesse des caractères employés pour l'impression vient encore augmenter la difficulté de la lecture.

Ce rapide examen suffit à montrer l'étendue des recherches de M. Bonvalot. Tous ceux qu'intéresse l'histoire des classes agricoles et du tiers état trouveront profit à l'étude de cet ouvrage. Cependant, on ne doit s'en servir qu'avec précaution. En effet, en négligeant de citer les textes sur lesquels il s'appuie, M. Bonvalot met le lecteur dans l'impossibilité de contrôler facilement ses assertions. De plus, l'examen simultané de chartes d'époques et de provinces diverses nuit à la clarté de l'exposition ; outre que le style est trop peu précis et que l'auteur se complaît dans les digressions. M. Bonvalot a recueilli une ample moisson de documents : après lui, il n'y a plus qu'à glaner. Il est regrettable qu'il n'ait pas apporté dans la mise en œuvre de matériaux amassés avec tant de patience une méthode plus scientifique et une critique plus rigoureuse.

Maurice Prou.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Épigraphie, 317. — Paléographie, 245. — Chronologie, 331. — Bibliographie, 244, 293, 351 ; manuscrits, 255, 274, 290, 330, 342, 352.

Sources, 311. — Chroniques, 271, 295. — Lettres, 320, 373. — Archives, 381 ; cartulaires et documents, 243, 256, 268, 270, 272, 276, 308, 312, 336, 355 ; obituaire, 344.

Biographie et généalogie. — Saint Antoine de Padoue, 319 ; Balue, 273 ; Bataille, 298 ; Baudoin de Mauville, 371 ; Beaurepaire, 292 ; Becquet de Mégille, 370 ; saint Bernard, 378 ; Charles V, 342 ; Crépy, 257 ; saint Eutrope, 327 ; Fortunat, 266 ; Gréard, 249 ; Henri IV, 373 ; Hincmar, 364 ; saint Léonard, 303 ; Ligniville, 293 ; Maugue, 247 ; Norman,

340; Remerville, 353; Sforza, 243; Taveau, 268; Varmo, 377; Wagnonville, 371.

Droit, 249, 260, 284, 338, 345, 367, 372, 382.

Institutions: agricoles, 301; charitables, 248, 297; judiciaires, 273, 343; municipales, 265, 300, 368; de police, 244; représentatives, 326; universitaires, 277, 386.

Mœurs et civilisation, 264, 334.

Religions. — Bible, 258. — Catholicisme : papauté, 336; diocèses, 344, 380; églises locales, 259, 344; ordres, 315; monastères, 237, 251, 267, 369; corporations religieuses, 288, 297, 324. — Catharisme, 335. — Protestantisme, 308, 353.

Archéologie, 281, 291, 317. — Architecture, 325 : édifices civils et militaires, 253, 263, 283, 286, 299, 316, 329; édifices religieux, 246, 251, 254, 256, 267, 302, 309, 318, 332, 341, 346, 369, 384. — Sculpture, 310. — Peinture, 332. — Gravure, 385. — Tissus, 289, 298. — Blason, 288. — Sphragistique, 336. — Numismatique, 280, 294, 336, 350, 358. — Musique, 354.

Langues et littératures. — Latin, 266, 305, 306, 315, 319, 378, 387. — Langues romanes, 304, 374 : français, 258, 282, 287, 314, 328, 337, 348, 351, 354, 362, 375; italien, 242; provençal, 270. — Langues celtiques, 374. — Langues germaniques, 348, 352, 360.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 349. — Alsace-Lorraine, 247, 350. — Prusse, 302, 307, 355. — Saxe, 322.

Belgique, 320, 342, 344.

Espagne, 239, 272.

France, 244, 311, 320. — Bretagne, 333; Franche-Comté, 288; Gascogne, 365; Guyenne, 356; Lorraine, 358; Normandie, 249; Savoie, 338. — Aisne, 341; Hautes-Alpes, 359; Bouches-du-Rhône, 310; Charente-Inférieure, 312, 327; Cher, 256; Côte-d'Or, 361; Doubs, 289-291, 369; Eure, 253; Gard, 270, 324; Hérault, 327; Ille-et-Vilaine, 346; Indre-et-Loire, 342; Landes, 386; Loiret, 342, 384; Lot-et-Garonne, 316, 353, 373; Marne, 267, 309, 332, 364; Meurthe-et-Moselle, 262; Meuse, 366; Nièvre, 296; Nord, 259, 265, 299, 321, 345, 371; Oise, 275, 344; Pas-de-Calais, 264, 323, 325, 342; Puy-de-Dôme, 247; Hautes-Pyrénées, 308; Pyrénées-Orientales, 382; Rhône, 255, 300, 362, 368; Saône-et-Loire, 248, 274, 379; Seine, 273, 274, 277, 298, 372; Seine-et-Marne, 250; Seine-et-Oise, 280, 318, 383; Seine-Inférieure, 261, 303, 326, 347, 363; Deux-Sèvres, 254; Somme, 281, 343, 363; Tarn-et-

Garonne, 286; Var, 251; Vaucluse, 263, 269, 283, 329; Vendée, 357; Vienne, 317; Haute-Vienne, 279, 297; Vosges, 276; Yonne, 268.

Grande-Bretagne, 241. — Écosse, 360.

Italie, 260, 381, 385. — Lombardie, 237, 243, 252, 271, 294, 367; Marches, 240; Piémont, 278, 295; provinces napolitaines, 285; Rome, 336; Toscane, 246, 330; Vénétie, 319, 377. — Sicile, 272.

Suisse, 376, 380.

Orient, 238, 239.

236. Additions à l'*Histoire de Saint-Trivier-en-Dombes,* par un Dombomane. Lyon, imprimerie générale, 1884. In-8°, 62 p.

237. Agnelli (Giovanni). Monografia della abbazia cisterciense di Cerreto. Lodi, tip. della Pace, 1883.

238. 'Al 'Umari. Condizioni degli stati cristiani dell' Occidente, secondo una relazione di Domenichino Doria da Genova. Testo arabo, con versione italiana e note di M. Amari. Extrait des *Memorie dell' Accademia dei Lincei,* classe des sciences morales, 3e série, vol. XI. Roma, tip. Salviucci, 1883.

239. 'Al 'Umari. Trattato stipulato da Giacomo II d'Aragona col sultano d'Egitto il 29 gennaio 1293. Memoria di M. Amari. Extrait des *Memorie dell' Accademia dei Lincei,* classe des sciences morales, 3e série, vol. XI. Roma, tip. Salviucci, 1883.

240. Anchise (E. d'). Una Pianta di Ancona del secolo xvi. Per nozze Mariotti-Baldassari. Ancona, Morelli. In-8°, 118 p.

241. Ancient and modern Britons. A retrospect. London, Kegan Paul, 1884. 2 vol. in-8°, viii-401, viii-449 p. 1 l. 4 s.

242. Ancona (Alessandro d'). Studii sulla letteratura italiana de' primi secoli. Ancona, A. Gustavo Morelli. In-16, 462 p. 5 l.

243. Ancona (Amilcare). Documenti sforzeschi provenienti dalla raccolta Morbio, venduti a Parigi ed offerti alla Società storica lombarda. Milano, tip. Reslieri. In-16.

244. Andrieu (Jules). La Censure et la Police des livres en France sous l'ancien régime. Une saisie de livres à Agen en 1775. Agen, J. Michel et Médan, 1884. In-8°, 47 p.

245. Andrioli (Eliodoro). Raccolta completa di scritture moderne e medioevali, dal secolo xv al xix. Milano, tip. G. Agnelli di A. Colombo e I. Lozza. Planches lithographiées. 15 l.

246. Arus (Arturo). Una Visita alla cattedrale di Massa Marittima. Cenno storico dimostrativo. Massa Marittima, tip. frat. Minucci. In-16, 46 p., 50 c.

247. Aurelle (le vicomte Théophile d'). Notice biographique sur Benoist Maugue, écuyer, seigneur de la ville et vicomté d'Ennezat, docteur en médecine, conseiller-secrétaire du roi près le conseil supérieur d'Alsace, inspecteur général des hôpitaux royaux de cette province, chevalier de l'ordre de Saint-Michel (1657-1749). Clermont-Ferrand, impr. Malleval, 1884. In-8°, 33 p.

248. Batault (Henri). Notice historique sur les hôpitaux de Châlon-sur-Saône avant 1789. Avec deux eaux-fortes de M. Jules Chevrier. Chalon-sur-Saône, typ. L. Marceau, 1884. In-8°, xxviii-477 p.

249. Beaurepaire (Ch. de). Notice sur Gréard, ancien avocat au parlement de Normandie, à propos d'un manuscrit de droit normand. Rouen, impr. Espérance Cagniard, 1884. In-8°, 28 p.

250. Benoist (L.). Notice historique et statistique sur Mary-sur-Marne. Meaux, A. Le Blondel, 1884. In-8°, 27 p.

251. Bérard (l'abbé F.). Étude historique et archéologique sur l'abbaye du Thoronet (Var). Avignon, Seguin, 1884. In-8°, 39 p., pl.

252. Bergamaschi (Domenico). Storia di Gazolo e suo marchesato. Casalmaggiore, tip. Contini, 1883.

253. Bernard (F. Constant). Salon de 1884. Notice sur le château de Gisors. Extrait d'une *Monographie du château de Gisors* en voie de préparation. Paris, impr. Chaix, 1884. In-8°, 6 p.

254. Berthelé (J.). Architecture mérovingienne. La date de la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Extrait du *Bulletin monumental,* 1884. Tours, impr. Paul Bousrez, sans date. In-8°, 28 p.

255. Bibliothèque de la ville de Lyon. Rapport à la commission des manuscrits. Signé : A. Vingtrinier. Lyon, Association typographique, 1884. In-4°, 14 p.

256. Boissoudy (Alfred de). Le Cartulaire de l'église Saint-Étienne de Bourges (xiiie siècle). Visite aux voûtes de ladite église. Les lustres. Bourges, impr. H. Sire. In-8°, 29 p.

257. Bommart (Th.). Généalogie de la famille Crépy, dressée sur titres. Lille, impr. L. Danel, 1883. Gr. in-8°, 317 p.

258. Bonnard (Jean). Les Traductions de la Bible en vers français au moyen âge. Ouvrage honoré d'une récompense par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, imprimerie nationale, librairie H. Champion, 1884. In-8°, ii-244 p.

259. Bonvarlet (A.). Notes et Documents sur le culte de Saint-Jacques-le-Majeur à Capelle-Brouck. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1884. In-8°, 28 pages.

260. Bovio (G.). Sommario della storia del diritto in Italia dall' ori-

gine di Roma ai nostri tempi. Napoli, Anfossi, s. d. In-8°, 496 p. 12 l.

261. Braquehais (Léon). Histoire de Bléville. Havre, impr. Lepelletier, 1884. In-16, 191 p., 1 planche. 3 fr.

262. Briquel (C.). Lunéville depuis sa fondation jusqu'à sa réunion à la France. Nancy, typ. G. Crépin-Leblond, 1884. In-8°, 40 p.

263. Canron (Augustin). Le Palais des papes à Avignon (notice historique et archéologique). 3e édition, revue, modifiée et augmentée. Avignon, Aubanel, 1884. In-16, 56 p.

264. Cardevacque (A. de). Les Cabarets à Arras à travers les siècles. Arras, typ. de Sède, 1884. In-8°, 48 p.

265. Cardevacque (A. de). Les Serments de la ville de Cambrai. Cambrai, J. Renaut, 1883. In-8°, 187 p.

266. Caron (Laurent). Le poète Fortunat et son temps. Lectures faites à l'Académie d'Amiens le 27 avril et le 13 juillet 1883. Amiens, impr. H. Yvert, 1884. In-8°, 79 p.

267. Carré (l'abbé J.-B.-E.). Histoire du monastère de Notre-Dame d'Igny, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, 1126-1884, avec gravures et pièces inédites. Reims, F. Michaud, 1884. In-8°, xxxvi-633 p., planches.

268. Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau, procureur au bailliage et siège présidial de Sens, procureur aux causes et greffier de la chambre de ville, publié sous les auspices de la Société archéologique de Sens par G. Julliot. Sens, impr. Charles Duchemin, 1884. In-4°, xvi-223 p., planches.

269. Constantin (l'abbé J.-M.-J.). Histoire de Saint-Pierre-de-Vassols, couronnée par l'Académie de Vaucluse, dans sa séance du 3 novembre 1883. Carpentras, impr. Tourrette, 1884. In-8°, 45 p.

270. Criées de la baronnie d'Hierle, texte en langue d'oc, de 1415, publiées par Édouard Bondurand. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* 1883. Nîmes, typ. Clavel et Chastanier, 1884. In-8°, 15 p.

271. Cronichetta di Lodi del secolo xv, annotata dal dott. C. Casati. Milano, fratelli Dumolard. In-16, 88 p. 1 l. 50 c.

272. De rebus regni Siciliae. Documenti inediti, estratti dall' archivio generale della corona d'Aragon, pubblicati da Giuseppe Silvestri. Vol. I, fasc. 1-11. Palermo, 1883. Gr. in-8°, 794 p. (Documenti per servire alla storia di Sicilia, pubblicati per cura della Società siciliana per la storia patria. 1a serie, diplomatica, vol. V.)

273. Delaborde (H.-François). La Légation du cardinal Balue en 1484 et le Parlement de Paris. Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 11e année, 1884, p. 36-51. Paris, 1884. In-8°, 16 p.

274. Delisle (Léopold). Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Fonds de Cluni. Paris, H. Champion, 1884. In-8°, xxv-413 p.

275. Dion (A. de). Les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. X, 1883. Paris, 1884. In-8°, 52 p. Ne peut être mis en vente.

276. Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés au nom du comité d'histoire vosgienne par J.-C. Chapellier, P.-E. Chevreux et G. Gley. Tome VIII. Paris, J.-B. Dumoulin, H. Champion, 1884. In-8°, xi-393 p.

277. Documents relatifs à la fondation et aux premiers temps de l'université de Paris, publiés par le P. Henri Denifle, de l'ordre des Frères prêcheurs. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. X, 1883. Paris, 1884. In-8°, p. 243-267. Ne peut être mis en vente.

278. Dondana (A.). Memorie storiche di Montanaro. Torino, tip. Botta. In-8°, 261 p.

279. Ducourtieux (Paul). Limoges d'après ses anciens plans. Ouvrage accompagné de quatre reproductions d'anciens plans. Limoges, Mme Ve H. Ducourtieux, 1884. In-8°, 191 p. 4 fr.

280. Dufour (A.). Un Atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658. Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.* Fontainebleau, impr. E. Bourges, 1884. In-8°, 10 p.

281. Duhamel-Décéjean. Description archéologique du canton de Nesle, accompagnée de 45 planches contenant 112 dessins et vues de monuments. Péronne, impr. Quentin, 1884. In-8°, xviii-311 p., planches.

282. Feilitzen (Hugo von). Li Ver del juise. En fornfransk predikan. Akademisk afhandling. Upsala, Edv. Berling, 1883. In-8°, cxxxiii-72-32 pages.

283. Ferand (Hippolyte). L'Ancien Château féodal d'Orange. Extrait des comptes rendus du congrès tenu à Avignon par la Société française d'archéologie, en septembre 1882. Tours, impr. Paul Bousrez, sans date. In-8°, 28 p.

284. Fonssagrives (J.-B.). Étude historique sur le droit de bris. Extrait de la *Revue maritime et coloniale.* Paris, Berger-Levrault, 1884. In-8°, 45 pages.

285. Forcella (V.). Notizie storiche sul comune di Teora. Avellino, tip. Tulimiero, 1883. In-16, 53 p.

286. Forestié (Édouard). Une Journée au château de Saint-Roch. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.* Montauban, impr. Forestié, 1883. In-8°, 24 p.

287. Garreaud (L.). Causeries sur les origines et sur le moyen âge littéraires de la France. Paris, F. Vieweg, 1884. 2 vol. in-12, 296, 388 p.

288. Gauthier (Jules). Armorial des corporations religieuses de Franche-Comté. Besançon, Ch. Marion, Morel et Cie, 1884. In-8°, 16 p., 2 planches.

289. Gauthier (Jules). Notes iconographiques sur le saint suaire de Besançon. Extrait du *Bulletin de l'Académie de Besançon,* séance du 15 mars 1883. Besançon, impr. Dodivers, 1884. In-8°, 42 p., 4 planches.

290. Gauthier (Jules). Notice sur les manuscrits de la bibliothèque publique de Pontarlier (Doubs). Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLV, 1884. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 15 p.

291. Gauthier (Jules). Répertoire archéologique du canton de l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs). Besançon, Ch. Marion, Morel et Cie, 1884. In-8°, 15 p., 1 planche.

292. Généalogie de la maison de Beaurepaire, d'après un manuscrit de M. Lambert de Barive, avocat, commissaire du roi pour la recherche des anciennes chartes et des monuments qui intéressent toutes les parties de l'histoire, le droit public, l'origine des coutumes de la pairie et des grands vassaux. Paris, impr. Pillet et Dumoulin, 1884. In-8°, 219 p.

293. Germain (Léon). Philippe-Emmanuel, comte de Ligniville. Renseignements bibliographiques. Nancy, typ. G. Crépin-Leblond, avril 1884. In-8°, 14 p.

294. Gnecchi (Francesco ed Ercole). Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II, descritte ed illustrate, con prefazione di Bern. Biondelli. Opera corredata di 58 tavole in eliotipia. Milano, Dumolard. In-4°, xiv-248 p. Broché, 75 l.; relié, 80 et 90 l.

295. Gorrini (Giacomo). Il Comune astigiano e la sua storiografia. Saggio storico-critico. Firenze, C. Ademollo. In-16, 483 p. 5 l.

296. Gueneau (Lucien). Un Chapitre de l'histoire de Luzy (Nièvre). Nevers, impr. J. Vincent, 1884. In-8°, 132 p.

297. Guibert (Louis). Les Confréries de dévotion et de charité et les Œuvres laïques de bienfaisance à Limoges avant le xve siècle. Paris, H. Champion, 1883. In-8°, 20 p.

298. Guiffrey (J.-J.). Nicolas Bataille, tapissier parisien du xive siècle. Sa vie, son œuvre, sa famille. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. X, 1883, p. 268-317. Paris, 1884. In-8°, 54 p. Ne peut être mis en vente.

299. Guillaume (Georges). La Porte tournisienne à Valenciennes. Notes et dessins. Valenciennes, Lemaître, 1884. In-8°, ii-46 p.

300. Guyaz (Marc). Histoire des institutions municipales de Lyon avant 1789. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon dans sa séance du 10 juillet 1883. Paris, E. Dentu; Lyon, H. Georg, 1884. In-12, xvii-349 p. 4 fr. (Voy. ci-dessous, n° 368.)

301. Hanssen (Georg). Agrarhistorische Abhandlungen. II. Band. Leipzig, S. Hirzel, 1884. In-8°, v-577 p.

302. Haupt (Richard). Die Vizelinskirchen. Baugeschichtliche Untersuchungen an Denkmaelern Wagriens. Als ein Beitrag zur Anfangsgeschichte des Oldenburg-Lübecker Bistums und zur Schaetzung seiner Quellenschriften. Mit Abbildungen und Rissen. Kiel, Lipsius und Tischer, 1884. In-8°, 184 p., pl. 4 m.

303. Hellot (A.). L'Histoire de Bacqueville-en-Caux et la Légende de Saint-Léonard selon M. l'abbé Sauvage. Réfutation et additions. Rouen, Ch. Métérie, mars 1884. In-8°, 35 p.

304. Héron (A.). Du développement des études romanes en France. Discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Rouen, impr. Espérance Cagniard, 1884. In-8°, 37 p.

305. Hervieux (Léopold). Les Fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge. Paris, Firmin Didot, 1884. 2 vol. gr. in-8°, viii-734, 852 p. 30 fr.

306. Hervieux (Léopold). Notice historique et critique sur les fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs directs et indirects, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des 8 et 22 février 1884. Paris, Firmin Didot, 1884. In-12, 69 p.

307. Holdt (A.-C.-C.). Flensburg früher und jetzt. Historisch-topographische Bilder aus Vorzeit und Gegenwart. Mit einer photographischen Ansicht : « Flensburg anno 1700. » Flensburg, O. Hollesen, 1884. In-8°, xii-416 p. Broché, 5 m.; rel. toile, 6 m.

308. Huguenots (les) en Bigorre. Documents inédits publiés pour la Société historique de Gascogne. Texte préparé par Ch. Durier et annoté par J. de Carsalade du Pont. Paris, Honoré Champion; Auch, Cocharaux, 1884. In-8°, 281 p. (Archives historiques de la Gascogne, fasc. 4.) 8 fr. 50 c.

309. Jadart (Henri). Le Bourdon de Notre-Dame de Reims, œuvre du Rémois Pierre Deschamps. Sa description et son histoire (1570-1883). Avec dix figures par Ed. Lamy. Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII. Reims, F. Michaud, 1884. In-8°, 100 p., 1 pl.

310. Jessé-Charleval (le marquis de). La Statue de Notre-Dame de Confession. Histoire et iconographie. Marseille, Société anonyme de l'imprimerie marseillaise, Marius Olive, directeur, 1884. In-8°, 16 p., pl.

311. Jourdain (Ch.). La Société de l'histoire de France de 1883 à 1884. Extrait des *Notices et documents,* publiés pour la Société de l'histoire de France, etc. Paris, 1884. In-8°, 47 p.

312. Labat (Gustave). Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan, 1622-1789. Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1884. In-4°, 40 p., planches.

313. La Boutetière (le comte de). Notices historiques. Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, 1883. In-8°, xvi-149 p., 4 pl.

314. Lai (le) de l'Oiselet, poème français du xiiie siècle, publié d'après les cinq manuscrits de la Bibliothèque nationale et accompagné d'une introduction par Gaston Paris. Imprimé pour le mariage Depret-Bixio, 19 avril 1884. Paris, typ. Georges Chamerot, 1884. In-8°, 99 p.

315. [La Marche (Gui de).] *Disputatio mundi et religionis.* Publié par B. Hauréau. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLV, 1884. Paris, 1884. In-8°, 30 p.

316. Lauzun (Philippe). Le Château de Bonaguil en Agenais. Description et histoire. Deuxième édition, entièrement refondue et augmentée. Paris, Champion ; Agen, Michel et Médan, 1884. In-8°, ix-183 p., planches.

317. Ledain (Bélisaire). Musée de la Société des antiquaires de l'Ouest. Catalogue de la galerie lapidaire. Poitiers, impr. Tolmer, 1884. In-8°, 87 pages.

318. Lefèvre (Albert). La Seigneurie et l'Église de Champcueil, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). Fontainebleau, impr. E. Bourges, 1884. In-8°, 58 p.

319. Legenda seu Vita et Miracula sancti Antonii de Padua, saeculo xiii concinnata, etc., et nunc primum edita a p. m. Antonio M. Josa. Bononiae, typ. Mareggiani, 1883. In-8°, xii-188 p.

320. Lettres missives tirées des archives de Belgique, concernant l'histoire de France, 1317-1324. (Communication de M. Alexandre Pinchart.) Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLV, 1884. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 8 p.

321. Leuridan (Théodore). Histoire de Linselles. Lille, impr. L. Danel, 1883. Gr. in-8°, 261 p., pl.

322. Lindau (M.-B.). Geschichte der koeniglichen Haupt- und Residenzstadt Dresden von der aeltesten Zeit bis zur Gegenwart. Zweite, verbesserte Auflage. Mit mehreren colorirten Abbildungen, zahlreichen Illustrationen in Lichtdruck, Karten und Plaenen. Dresden, R. von Grumbkow, 1884. In-8°. Paraît en 20 livraisons, de 48 à 64 p. chacune, à 1 m.

323. Lion (Jules). Hesdinfort. Extrait de la *Picardie, revue historique, archéologique et littéraire.* Amiens, typ. Delattre-Lenoel, 1884. In-8°, 395 p.

324. Livre (le) des pèlerins de Saint-Jacques, confrérie nîmoise du XIVe siècle, publié par Édouard Bondurand. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* 1883. Nîmes, A. Catélan, 1884. In-8°, 36 p., 1 pl.

325. Loriquet (Henri). La Place Saint-Waast et la Croix dite de Saint-Bernard. Arras, typ. de Sède, 1884. Gr. in-8°, 18 p.

326. Loth (l'abbé Julien). L'Assemblée du clergé de Rouen pour les états généraux de 1789. Rouen, impr. Espérance Cagniard, 1883. In-8°, 38 p.

327. Louriac (l'abbé), Cavaillès (l'abbé), Mas (l'abbé Adrien). Saint Eutrope, premier évêque de Saintes. Son culte à Castanet-le-Haut. Sa vie et sa mort, en forme de panégyrique. Castanet-le-Haut (Hérault), le curé; Montpellier, Cazas; Béziers, Bénezech-Roques, 1884. In-16, 62 p.

328. Maetzner (Eduard). Franzoesische Grammatik mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen. 1e Abtheilung. 3e Auflage. Berlin, Weidmann, 1884. In-8°, 320 p. L'ouvrage complet, 10 m.

329. Maire (Albert et Auguste). Les Signes de tâcherons sur les remparts d'Avignon. Extrait du *Bulletin monumental.* Tours, impr. Paul Bousrez, 1883. In-8°, 24 p.

330. Mancini (Girolamo). I Manoscritti della libreria del comune e dell' Accademia etrusca di Cortona. Cortona, Bimbi. In-8°, 284 p. 4 l.

331. Mas Latrie (L. de). Glossaire des dates ou Explication par ordre alphabétique des noms peu connus des jours de la semaine, des mois et autres époques de l'année, employés dans les dates des documents du moyen âge. Extrait du *Cabinet historique.* Paris, Champion, 1883. In-8°, 64 pages.

332. Maxe-Werly (L.). Les Vitraux de Saint-Nicaise de Reims. Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques, archéologie,* n° 2 de 1884. Paris, imprimerie nationale, 1884. In-8°, 8 p., 2 planches.

333. Mémoire adressé à la dame de Beaujeu, sur les moyens d'unir le duché de Bretagne au domaine du roi de France (1485 ou 1486), publié par Julien Havet. Extrait de la *Revue historique,* 9e année, 1884, t. XXV, p. 275-287. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1884. In-8°, 13 pages.

334. Meyer (Carl). Der Aberglaube des Mittelalters und der naechstfolgenden Jahrhunderte. Basel, Adolf Geering, 1884. In-8°, 383 p.

335. Molinier (Charles). Un Traité inédit du XIIIe siècle contre les hérétiques cathares (bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. n° 301,

1re série). Extrait des *Annales des facultés des lettres de Bordeaux et de Toulouse.* Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1883. In-8°, 30 p.

336. Müntz (Eugène). L'Atelier monétaire de Rome. Documents inédits sur les graveurs de monnaies et de sceaux et sur les médailleurs de la cour pontificale depuis Innocent VIII jusqu'à Paul III. Extrait de la *Revue numismatique,* 3e série, t. II, 2e trimestre 1884. Paris, impr. G. Rougier, 1884. In-8°, 52 p., planches.

337. Mystère de l'incarnation et nativité de notre sauveur et rédempteur Jésus-Christ, représenté à Rouen en 1474, publié d'après un imprimé du xve siècle, avec introduction, notes et glossaire, par Pierre Le Verdier. Texte. Première journée. Rouen, impr. Espérance Cagniard, 1884. Petit in-4°, 355 p. Société des bibliophiles normands.

338. Nani (Cesare). Nuova edizione degli Statuti del 1379 di Amedeo VI di Savoja. Torino, I. Vigliardi, 1883. In-8°, 48 p. Non mis dans le commerce.

339. Noorden (Carl von). Historische Vortraege. Eingeleitet und herausgegeben von Wilhelm Maurenbrecher. Mit dem Portraet C. von Noordens in Lichtdruck. Leipzig, Duncker und Humblot, 1884. In-8°, 58-277 p. 6 m. 50 pf.

340. Norman (Ch.). Notice généalogique sur la famille Norman. Arras, typ. de Sède, 1884. In-4°, 44 p.

341. Notice sur les cloches de l'ancien doyenné de Blérancourt, qui comprenait dix-sept paroisses. Saint-Quentin, impr. du *Conservateur de l'Aisne,* 1884. In-16, 64 p.

342. Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux Notices et Extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXXI, 1re partie. Paris, imprimerie nationale, 1884. In-4°, 506 p. (Notice sur deux livres ayant appartenu au roi Charles V, par M. Léopold Delisle ; Notice sur un manuscrit mérovingien de la Bibliothèque royale de Belgique, nos 9850-9852, par M. Léopold Delisle ; Notice et Extraits des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, par M. Charles Fierville ; Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du xixe siècle, par M. Léopold Delisle ; Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, par M. Léopold Delisle ; les Ressorts battants de la chirobaliste d'Héron d'Alexandrie, d'après les expériences de 1878 et suivant la théorie qui en a été déduite en 1882, par M. Victor Prou.)

343. Noyelle (Ernest). Société des antiquaires de Picardie. Basoche et Basochiens à Amiens au xvie siècle. Lecture faite à la séance publique

du 2 juillet 1882. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* t. XXVIII. Amiens, impr. A. Douillet, 1884. In-8°, 41 p.

344. Obituaire ou Livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais (XIIIe siècle), publié, d'après un manuscrit des archives de l'État à Mons, par le comte de Marsy. Extrait du t. XII des *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* 1883. Beauvais, impr. D. Pere, 1883. In-8°, 64 p.

345. Pagart d'Hermansart. La Ghisle ou la Coutume de Merville, 1451. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie,* t. XIX. Saint-Omer, impr. H. d'Homont, 1883. In-8°, 86 p.

346. Palustre (Léon). L'Ancienne Cathédrale de Rennes, son état au milieu du XVIIIe siècle, d'après des documents inédits. Paris, H. Champion, 1884. In-8°, 212 p., 7 planches.

347. Paris (l'abbé). Mesnières. Courte notice. Rouen, Edmond Fleury, 1884. In-8°, 69 p.

348. Parmentier (J.). Le Henno de Reuchlin et la Farce de maistre Pierre Pathelin. Extrait du *Bulletin mensuel de la faculté des lettres de Poitiers,* avril et mai 1884. Paris, E. Leroux ; Poitiers, Blanchier, Druinaud, 1884. In-8°, 36 p.

349. Quidde (L.). Der schwaebisch-rheinische Staedtebund im Jahre 1384 bis zum Abschluss der Heidelberger Stallung. Stuttgart, J. G. Cotta, 1884. In-8°, 237 p.

350. Quintard (Léopold). Monnaie inédite d'un maître échevin de Metz. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1884. In-8°, 3 p.

351. Raynaud (Gaston). Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècles, comprenant la description de tous les manuscrits, la table des chansons classées par ordre alphabétique de rimes et la liste des trouvères. Paris, F. Vieweg, 1884. 2 vol. in-8°, XIII-252, XVIII-249 p. 15 fr.

352. Raynaud (Gaston). Catalogue des manuscrits anglais de la Bibliothèque nationale. Extrait du *Cabinet historique,* 1883. Paris, H. Champion, 1884. In-8°, 30 p.

353. Récit de la conversion d'un ministre de Gontaud [Pompée de Remerville] (1629), publié d'après le seul exemplaire connu par Philippe Tamizey de Larroque. Extrait de la *Revue de l'Agenais.* Bordeaux, Paul Chollet, 1884. In-8°, 15 p.

354. Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles, publiés d'après les manuscrits, avec introduction, notes, variantes et glossaires, par Gaston Raynaud. Suivis d'une étude sur la musique au siècle de saint

Louis par Henry Lavoix fils. Tome II. Chansonniers divers. Étude musicale. Paris, F. Vieweg, 1883 (1884). In-8°, XVIII-499 p.

355. Regesten zur schlesischen Geschichte Namens des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens herausgegeben von Dr C. Grünhagen. Zweite umgearbeitete und vermehrte Auflage. I. Theil. Bis zum Jahre 1250. Nebst Register. Breslau, Josef Max, 1884. In-4°, 400 p. (Codex diplomaticus Silesiae. VII. Band. I. Theil.)

356. Ribadieu (Henry). La Guyenne d'autrefois, ses clercs, ses abbés, ses moines, ses églises et ses monastères. Bordeaux, Féret, sans date. In-8°, 232 p.

357. Richard (O.-J.). L'Ile-d'Yeu d'autrefois et l'Ile-d'Yeu d'aujourd'hui. Niort, L. Clouzot, 1883. In-3°, 320 p., 1 carte, 3 planches.

358. Riocourt (le comte E. de). Les Monnaies lorraines. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1884. Nancy, typ. G. Crépin-Leblond, 1884. In-8°, 44 p.

359. Roman (J.). Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Paris, imprimerie nationale, 1884. In-4°, LXXI-200 p. (Dictionnaire topographique de la France, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, publié par ordre du ministre de l'instruction publique et sous la direction du Comité des travaux historiques.)

360. Ross (John M.). Scottish History and Literature to the period of the Reformation. Edited, with biographical sketch, by James Brown. Glasgow, James Maclehose, 1884. In-8°, XXVIII-420 p. 14 s.

361. Saint-Genis (Victor de). Monographie de la commune de Vic-de-Chassenay, canton de Semur (Côte-d'Or). Études statistiques sur le mouvement de la population dans cette commune rurale et sur les conditions économiques, agricoles et scolaires de ses habitants, d'après les documents originaux, avant et depuis 1789. Extrait du *Journal de la Société de statistique de Paris,* numéro de mai 1884. Nancy, impr. Berger-Levrault, 1884. In-8°, 16 p.

362. Sala (l'écuyer Pierre), Lyonnais. Le Livre d'amitié, dédié à Jehan de Paris. Publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Georges Guigue. Lyon, Henri Georg, 1884. In-12, XII-93 p.

363. Sauvage (l'abbé). La question d'*Augusta*. Extrait de la *Picardie, revue historique et littéraire,* février 1884. Amiens, typ. Delattre-Lenoel, 1884. In-8°, 22 p.

364. Schroers (Heinrich). Hinkmar Erzbischof von Reims. Sein Leben und seine Schriften. Freiburg im Breisgau, Herder, 1884. In-8°, XII-588 p. 10 m.

365. Société historique de Gascogne. Réunion générale du 27 mars 1884. Rapport sur les travaux de la commission des *Archives historiques de Gascogne,* par M. J. de Carsalade du Pont. Auch, impr. G. Foix, 1884. In-8°, 23 p.

366. Souhesmes (Raymond des Godins de). Notice sur Souhesmes. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1884. Nancy, typ. G. Crépin-Leblond, 1884. In-8°, 74 p.

367. Statuti vecchi di Lodi, ritrovati e pubblicati da Cesare Vignati. Milano, tip. Bortolotti di Dal Bono. 12 l.

368. Steyert (A.). A propos d'une prétendue *Histoire des institutions municipales de Lyon avant* 1789, par M. Marc Guyaz, couronnée par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Étude au courant de la plume, précédée d'une dédicace à l'Académie de Lyon. Lyon, impr. A. Waltenaer, 1884. In-8°, 46 p. (Voy. ci-dessus, n° 300.)

369. Suchet (le chanoine), Gauthier (Jules). L'Abbaye de Mont-Sainte-Marie et ses monuments. Extrait du *Bulletin de l'Académie de Besançon,* séance du 17 mai 1883. Besançon, impr. Dodivers, 1884. In-8°, 39 p., 4 pl.

370. Ternas (le chevalier A. Le Boucq de). Généalogie de la famille Becquet de Mégille, fixée à Douai en 1532, dressée sur titres. Publiée avec une préface par Félix Brassart. Douai, Louis Dechristé, 1884. Gr. in-4°, xvi-127 p.

371. Ternas (le chevalier Am. de). Recherches historiques sur la seigneurie et les seigneurs de Wagnonville-lez-Douai, suivies de la généalogie de la famille Baudain de Mauville, et précédées d'une notice nécrologique sur l'auteur par Félix Brassart. Extrait des *Souvenirs de la Flandre wallonne,* 2e série, t. II. Douai, L. Crépin, 1884. In-8°, 75 p.

372. Textes de droit coutumier, classés et mis en ordre par MM. E. C., professeur, et Gl. L., maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. Coutume de Paris. Paris, impr. G. Lambert, 1884. In-8°, 26 p.

373. Tholin (Georges). Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais. Dix lettres du roi de Navarre (Henri IV). Extrait de la *Revue de l'Agenais.* Agen, impr. Ve Lamy, 1884. In-8°, 21 p.

374. Thurneysen (Rudolf). Keltoromanisches. Die keltischen Etymologieen im Etymologischen Woerterbuch der romanischen Sprachen von F. Diez. Halle, M. Niemeyer, 1884. In-8°, 128 p. 3 m. 60 pf.

375. Thurot (Charles). De la prononciation française depuis le commencement du xvie siècle, d'après les témoignages des grammairiens.

Index. Paris, Imprimerie nationale, 1883. In-8°, XVIII-75 p. Préface de Gaston Paris.

376. TOBLER (Gust.). Beitrag zur Geschichte der Grafen von Kyburg. Beigabe zum Jahresbericht über das staedtische Gymnasium. Bern, Staempfli, 1884. In-4°, 18 p.

377. TONISSI (Valentino). Memorie storiche sulla famiglia dei Conti di Varmo. Udine, M. Bardusco, 1883. In-8°, 35 p.

378. VACANDARD (l'abbé). *Étude sur les poèmes latins attribués à saint Bernard,* par M. Hauréau : note lue à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Rouen, impr. Espérance Cagniard, 1884. In-8°, 16 p.

379. VARAX (Paul DE). Notice sur la seigneurie de Masoncles en Charollais. Lyon, imprimerie générale, 1884. In-8°, XVI-59 p., pl.

380. VAUTREY (Mgr). Histoire des évêques de Bâle. Ouvrage publié sous les auspices de S. G. Mgr Lachat, évêque de Bâle. Avec illustrations, portraits, etc. Tome I. Einsiedeln, C. et N. Benziger, 1884. In-8°, 260 p. 10 fr.

381. VAZIO (N.). Relazione sugli archivii di stato italiani (1874-1882). Roma, tip. Cecchini, 1883. Gr. in-8°, 410 p. Non mis dans le commerce.

382. VICENS (Firmin). Usages locaux des comtés de Roussillon et de Cerdagne, province de Roussillon, département des Pyrénées-Orientales, contenant la distance à observer dans la plantation des arbres et des haies vives ; la distance et les ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions ; la hauteur des murs de clôture ; les délais en matière de congé ; les routes, les bois, les eaux, etc., etc. Texte et traduction des constitutions de Catalogne relatives à ces matières, poids, mesures, monnaies anciennement en usage, leur rapport avec notre système métrique. Prades, impr. C. Larrieu, 1884. In-8°, VIII-70 p.

383. VIDECOQ (Eugène). Recherches historiques et archéologiques. Voisins-le-Bretonneux, la paroisse, la seigneurie, les seigneurs. Beauvais, typ. D. Pere, 1884. In-8°, 44 p.

384. VILLARET (Amicie DE FOULQUES DE). Les Antiquités de Saint-Paul d'Orléans, d'après des documents inédits (plans et vues de l'ancienne église). Orléans, G. Sejourné, H. Herluison, 1884. In-8°, 228 p., planche.

385. Works of the Italian engravers of the fifteenth century. Reproduced in fac-simile by photo-intaglio with an introduction by George William Reid. With letterpress descriptions of the works illustrated, and copious extracts from the text of the poems. First series. Illustra-

tions : il Libro del Monte Sancto di Dio, 1477; la Divina Commedia of Dante, 1481 ; and the Triumphs of Petrarch. London, Bernard Quaritch, 1884. In-fol., planches et texte.

386. Xambeu (M.). Histoire du collège de Saint-Sever (Landes). Dax, impr. J. Justère, 1884. In-8°, 56 p.

387. Ysengrimus. Herausgegeben und erklaert von Ernst Voigt. Halle a. S., Buchhandlung des Waisenhauses, 1884. In-8°, cxlvii-470 p. 8 m.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Les examens de fin d'année de l'École des chartes ont eu lieu du 15 au 19 juillet 1884. Ils ont porté sur les textes et les questions qui suivent.

PREMIÈRE ANNÉE.

Épreuve orale.

1° Charte latine à lire d'après l'original des Archives nationales :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod, cum contencio verteretur inter Petronillam, quondam uxorem Philippi Barbete, ex una parte, et Guillelmum Clivet, ex altera, super eo quod dicta Petronilla dicebat contra dictum Guillelmum Clivet Johannem filium suum ad mortem posuisse, tandam (*sic*), de bonarum gencium et amicorum utriusque partis consilio, pro bono pacis, concordatum fuit in hunc modum, videlicet quod dictus Guillelmus infra instans festum Assumptionis beate Marie Virginis transfretabit et in servicio terre sancte per quatuor annos continue morabitur, et in fine dictorum quatuor annorum litteras Templi vel Hospitalis Jerosolimitani secum asportabit[1] testimoniales quod per dictos quatuor annos in terra sancta moram traxit. Insuper dicte partes voluerunt et in curia nostra consenserunt quod Petrus Marcel, civis Parisiensis, et Gencianus, panetarius noster, possint dictum Guillelmum Clivet ad partes Gallicanas infra dictos quatuor annos revocare, si sibi placuerit et viderint bonum esse. Et si ita accideret quod dictum veagium, prout dictum est, non vellet facere, et quod deficeret in toto vel in parte, voluit idem Guillelmus Clivet et consensit quod ubicunque inveniretur in regno Francie quod caperetur et justiciaretur tanquam pro dicto facto recognito quod dicta Petronilla pro suo filio eidem imponebat. Et ad predicta tenenda et fideliter observanda et complenda, Mathuetus dominus Montis Mauriciaci, Matheus de Vere, Johannes dominus de Dynisiaco et Johannes de Bello Monte, milites, sub pena centum marcharum argenti solvendarum dictis Petro Marcel et Genciano, panetario nostro, coram nobis se obligarunt. Et si

1. On avait d'abord écrit *litteras Templi transmarini sive Hospitalis secum asp.*

contigeret (*sic*) quod dicti Petrus et Gencianus vel aliquis ex eis duobus decederent sive decederet, loco ipsorum vel ipsius unum de suis amicis eligent qui potestatem habebunt vel habebit revocandi ad partes Gallicanas dictum Guillelmum infra terminum dictorum quatuor annorum, si sibi placuerit et viderint expedire. Et, quia huic paci Petrus Martel, Gencianus, panetarius noster, et Johannes Bigue, amici mortui propinquiores, prebuerunt assensum, ad requisitionem parcium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum, etc.[1].

2° Question de chronologie :

Indiquer la période chronologique à laquelle la pièce précédente doit être rapportée, en tenant compte du caractère de l'écriture, du nom du roi et de l'intervention des templiers.

3° Le texte latin à traduire était une charte empruntée aux *Layettes du Trésor des chartes,* t. III, p. 287, n° 4239.

4° Charte française à lire, d'après l'original des Archives nationales :

Thevenin le Melinat, maçon, demourant à Mongison, confesse avoir pris et retenu à tiltre de cens portant les ventes, saisines et amende des religieux, abbé et couvent de Saint Victor lez Paris, une pièce de friche, si comme elle se comporte, contenant arpent et demi, appartenant aux diz religieux assis ou vigno de Montgison, ou lieu dit en Nosay, tenant d'une part et d'autre à Jehan Marteau, aboutissant d'un bout à Guillaume de l'Ourme en la censive des diz religieux. Ceste prise faite pour dix huit deniers parisis de cens que le dit preneur engaige et promet paier aux diz religieux etc. chascun an au jour de feste Saint Remy, sur peine d'amende, et commençant à la Saint Remy prouchain venant etc. en et sur le dit lieu, promettant etc., couz etc., obligant etc. Fait le samedi XIIIe jour de fevrier, l'an mil quatre cens et cinq. (Signé :) Closier. Bataille.

5° Question sur la matière du cours de langues romanes :

Déterminer par les caractères linguistiques l'origine du texte ci-après :

Lois est en cheste ville que quiconques assaut maison dedens l'es-

1. Cette pièce a été publiée par Boutaric (*Actes du parlement,* I, 209), d'après un autre exemplaire qui porte la date : « Actum Parisius, die lune ante festum beate Marie Magdalene, anno Domini M CC LXXIX. » — Au bas de la minute dont nous reproduisons le texte, différentes mains ont inscrit ces notes ou ces essais de plume :

« S. duci de Namul. duci de Lainborc pro Girardo de Mautaigne.

« Notum facimus. Notum facimus universis.

« Bertrandum le Tors bannitum tanquam murtrarium. »

quevinage, il est a .x. livres de fourfait de loi, et chis fourfais est tous au signeur. Et est assavoir qu'en tel fourfait et en tous autres il a estet et est us et coustume en cheste ville que fais de nuis e fais qui est fais as cans et fais qui est fais en maison sont sanlavle selonc le grandeur de cascun fait.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le fac-similé n° 264 du fonds de l'École :

Notum sit cunctis quod Guillelmus de Caneto per me et per meos presentes atque futuros, bona fide ac per firmam stipulacionem, promito tibi Guillelmo de Monte Esquivo et tuis et quibus volueris, quod, si uxor mea Cerdana vel sui vel aliquis nomine ejus evinceret tibi aliquid vel totum in toto illo honore quem ego tibi vendidi in adjacentia Sancti Stephani de Orulo, sim tibi legitimus auctor et tuis et ob eviccionem jamdicti honoris me et meos et omnia mea bona presentia atque futura tibi et tuis obligo. Actum est hoc .vj. idus Junii, anno Domini m°. cc°. vij°. Signum Guillelmi de Caneto, qui hoc fieri jussi, laudavi, firmavi, testesque firmare rogavi. Signum Guillelmi de Sancto Martino. Signum Raimundi Datsati. Signum Guillelmi de Burgo. Signum Raimundi de Sancto Martino. Signum Guitardi de Alemano. Berengarius de Qassa, publicus scriptor, hoc scripsit et hoc signum fecit.

2° Texte provençal à transcrire d'après le fac-similé n° 196 du fonds de l'École :

Conoguda causa sia que n Ar. de Borderes en W. de Borderes sos frair, an vendud et quitad et gorpid et afranquid et dezemparad per lor e per tots los lor, per ara et per tots los temps del mon, lo dodzen de tota la deima de la paropia de Seres, ab tots los dritadges els deves quel dodzens a ne aver deu per totes parts, exceptad la carta part deldit dodzen que diss e reconego lo dits n Ars. de Borderes en W. sos frair que lor linhadges ave dad al senhor abesque de Bazads per acort, et j. morlan de sportla al meziss abesque cada senhor mudant, et an vendud autressi lo dits lo dits n Ars. en W. sos frair la carta part de tota la deima de la paropia de Sent Ausberg ab tots los dritadges els deves et les senhories que la dita carta parts de la deima a ne aver deu, per totes parts, exceptad .xv. diners bordales de sens que diss et reconego lo dits n Ars. en W. sos frair quen deven cadan a la sent Johan mostoza a la taula dels calonges de Bazads pagar.....

3° Texte latin imprimé à traduire :

Ludovicus Dei gratia Francorum rex dilecto et fideli suo J. de Cranis senescallo Carcassone salutem et dilectionem. Mandamus vobis quatinus

omnes illos Judeos qui nostri non sunt sed alterius quos captos tenetis eis quorum sunt reddatis nec ab eis aliquid capiatis. Ab illis autem qui nostri sunt Judei quos captos tenetis quia volumus habere de suo quantum plus poteritis capiatis et summam quam exinde habere poteritis nobis intimantes ipsam bene et salvo custodiri et conservari faciatis. Mandamus etiam quatinus tam captis quam aliis Judeis senescallie vestre et qui in partibus illis in nostro posse existunt inhiberi faciatis ex parte nostra super corpora et catalla ne de cetero extorquere presumant usuras sed aliunde sibi victum acquirant vobis quoque precipimus et mandamus quatinus neminem ad reddendum Judeis debita compellatis, et de debitis que debent Christiani Judeis nichil recipiatis. Actum apud Sanctum Germanum de Laya anno Domini .M° CC° XL° VI°, mense Julii. (D. Vaissète, *Hist. de Languedoc,* éd. Privat, VIII, 1191.)

4° Texte provençal imprimé à traduire :

Razos non es que hom deja chantar
De so don a dolor e marrimen
Mas mi cove en chantan remembrar
La mort del plus pros e del plus valen
Baro qu'anc fos mil ans a en Proensa
Qu'es mortz don ai ira e malsabensa
Quar elh era de totz bos aips complitz
E per los bos e pels autres grazitz.

A Proensal vos devetz tug plorar
L'onrat senhor del Baus quar veramen
Pus l'onratz coms mori a mi non par
Perdessetz tan cum ar c'anatz perden
De pretz lo fruit la flor e la semensa
En mon senhor en Barral don dolensa
Ai en mon cor que tan fort sui marritz
Que ges non cug esser mais esbauditz.

E cavalher e donzel e joglar
Devon venir en Proensa temen
Quar selh es mortz que sabia renhar
Retenen grat de Dieu e de la gen
Si qu'anc ves pretz nulh temps no fes falhensa
Ni anc nolh plac nulh'ora recrezensa
Ar es pretz mortz e paratges.delitz
En Proensa quar elh lor es falhitz.

Dieus ques laisset per nos en crotz levar
Per cui venran li bon a salvamen
Li denh sil platz per merce perdonar

E l'acuelha en son renhe plazen
Aissi com elh a bona chaptenensa
Aculhia en sa cort de plazensa
El salv el gui aissi sanhs Esperitz
Cum elh era a pretz capdelhs e guitz.

5° Questions tirées du cours de bibliographie :

I. Donner une idée de l'histoire, de l'utilité et du rôle de l'ouvrage intitulé : *Concordantiæ Bibliorum.*

II. Rédiger, pour un catalogue de bibliothèque, les cartes du volume suivant : Joannis Stobæi Eclogarum libri duo, nunc primùm græce editi, interprete Gulielmo Cantero, una et Georgii Gemisti Plethonis de rebus Peloponnesiis orationes duæ, eodem G. Cantero interprete ; accessit et alter ejusdem libellus græcus de virtutibus, ex Bibliothecâ clar. viri Johannis Sambuci. Antuerpiæ, ex officinâ Christophori Plantini, M. D. LXXV, in-folio de 6 feuillets non chiffrés et 238 pages, sous les signatures A-V, par cahiers de 6 feuillets.

DEUXIÈME ANNÉE.

Épreuve orale.

1° Document à déchiffrer :

De illis qui fuerunt capti a Sarrasenis et postulant litteras remissionis.

Significat Sanctitati Vestre B. miles quod, cum pro recuperatione sancte terre maneret in partibus ultra marinis, inter Jordanem et Jherico, fuit captus a Sarrasenis et ita in Babylonia fuit annis duodecim incarceratus ; demum A. civis Pisanus pro mille bisantiis redemit eumdem. Quos ipse sub juramenti vinculo reddere compromisit. Verum quidem ad[1] hec persolvenda cum sibi proprie non suppetant facultates, petit a Sanctitate Vestra ut, divine pietatis intuitu, litteras concedatis, quibus fidelium animi ad conferenda sibi elemosinarum suffragia invitentur. (Bibl. nat., ms. latin 15167, fol. 87.)

2° Question de diplomatique :

On a soumis aux candidats la date suivante d'un diplôme de Charles le Simple :

Datum II idus Martii, indictione VI, anno XXVI regnante Karolo rege glorioso, redintegrante XXI, largiore vero hereditate indepta VI. Actum Compendio palatio. In Dei nomine feliciter. Amen.

Les candidats ont dû dire à quel prince on devait attribuer le diplôme ainsi daté, à quels événements faisaient allusion les formules *redinte-*

1. Le texte porte : *ab.*

grante et *largiore hereditate indepta;* à quel quantième correspondait la date *II idus Martii;* à quelle époque les dates des diplômes royaux contiennent la mention de l'indiction.

3° Question d'histoire des institutions :

I. Quelles sont les deux significations principales de l'expression *grand conseil* sous l'ancien régime?

II. Quelles étaient les juridictions désignées sous le nom de *tables de marbre?*

III. Quelles étaient, pour l'administration départementale, les différences entre la constitution de l'an VIII et le régime antérieur?

4° Question relative aux sources de l'histoire de France :

I. Quelles sont les dates extrêmes de la *Vita Hludovici* attribuée à l'Astronome, et quelle est l'origine de ce surnom de l'Astronome?

II. Quelle est la date de la rédaction de cet ouvrage?

III. Quelles sont les sources et quelle est la valeur historique des diverses parties dont il se compose?

5° Question tirée du cours de classement des archives :

Dans quel dépôt sont conservés les registres des assises des Grands Jours?

Quel est le caractère particulier de ce tribunal? Citer les villes les plus importantes où ils se sont réunis, à propos de quelles grandes circonstances, et dire entre quelles époques ils sont compris.

Épreuve écrite.

1° Texte à transcrire d'après le fac-similé n° 269 du fonds de l'École. (Ce document devant être bientôt publié dans notre recueil, nous nous abstenons de le reproduire ici.)

2° Texte latin imprimé à traduire :

Pateat universorum notioni bonorum quod ego Walerannus sub fidei gratia christiane seculari militie deditus possessor in Francia castri vocabulo Bretulii ob amorem domini germanique mei fratris Ebrardi ante paucum tempus monachi in Majori Monasterio Sancti Martini Turonensis effecti ipse quoque factus eidem loco devotus et familiaris donaverim Deo et ipsi Sancto Martino sibique inibi famulantibus monachis servos omnes et ancillas quas habebam in illa possessione quae vocatur Nantulfi ita ut nullum eorum aut aliquid suum retineam michi sed quicquid in eis et in rebus suis juris fuit hactenus mei sit deinceps Sancti Martini et monachorum Majoris Monasterii sui. Quisquis etiam ex ipsorum progenie servorum vir sive femina ad alia forte transierit loca sive prope sive longe aliam inhabitet villam vicum castellum aut civitatem eodem servitutis nexu sit obstrictus et ibi tenea-

tur eisdem. Facta est a me ista donatio in eorumdem monachorum capitulo anno ab incarnatione Domini M° LXX° VII° presidente illis reverendo abbate Bartholomeo cujus manui postquam ex modo donum exinde tradidi propria deinde manu posui hoc idem super altare ecclesie beati Martini videntibus his qui erant mecum cum quibus perrexeram in predictum capitulum sufficientibus scilicet ad testimonium quandoquidem in ore etiam duorum vel trium testium stat omne verbum Ursione vicedomino Belvacensi et possessore Girbereici castri Elia cognato ejus Hetdone filio Rainaldi Bernerio fratre Lancionis clerici. (*Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois*, n° XXXIX.)

3° Texte imprimé à analyser :

Stephanus Dei gratia Noviomensis episcopus omnibus presentes litteras inspecturis notum fieri volumus quod cum major et jurati communie Noviomensis quendam servientem ecclesie videlicet qui ipsius thelonea colligebat cepissent incarcerassent et ad ultimum bannuissent decanus et capitulum Noviomensis super hoc coram nobis moverunt questionem asserentes cum judiciaria potestas teloneorum ad ipsos omnino pertineat injuriam super dictis capcione incarceracione et bannicione sibi fuisse irrogatam unde sibi super his fieri petebant emendam. Nos autem dictis majore et juratis coram nobis convocatis ipsis injunximus ut vel hoc emendarent vel se immunes per suum sacramentum a predictis ostenderent. Predictis igitur majore et juratis coram nobis constitutis dictis etiam decano et capitulo presentibus ab ipso majore et juratis in jure quesivimus utrum aliquid justicie vel juris in theloneis Beate Marie reclamarent qui aperte coram nobis dixerunt quod nec jus aliquid nec justiciam in ipsis theloneis habebant vel reclamabant. Insuper etiam dicti major et jurati coram nobis sacramentum corporaliter prestiterunt quod nec occasione theloneorum vel alicujus vel aliquorum ad telonea pertinentium ipsum servientem ceperant incarceraverant vel banniaverant. In cujus rei memoriam presens scriptum nostro fecimus sigillo communiri. Actum anno gratie M° CC° XX° I°.

4° Question de diplomatique :

Quels sont les caractères généraux du diplôme royal carolingien? Quels sont les caractères spéciaux aux diplômes de Charlemagne? Quels sont en particulier les éléments chronologiques qui composent les dates des diplômes de Charlemagne?

5° Question d'histoire des institutions :

I. Quelle était la loi des apanages?

II. Quelle différence y avait-il entre les baillis de robe courte et les baillis de robe longue?

III. Énumérez les divers tribunaux institués par l'Assemblée constituante.

TROISIÈME ANNÉE.

Épreuve orale.

1° Texte à déchiffrer :

De nepote scolare ad prelatum pro subcidio.

Venerabili patruo, immo patri in Christo, et domino metuendo G. Dei gratia dignissimo plebano sancte Marie talis loci, G. ejus nepos, litterali studio Bononie mancipatus, se ipsum totum datus. In scolis dicitur publice et indubitabili credulitate firmatur quod largitatis vestre manus michi neccessaria porrigat habundanter quod leto animo non desino confiteri ut persona vestra honorificentia debite extollatur. Quare benignitatem vestram exoro subpliciter et devote quatinus mei recordari velitis intuitu pietatis vestre bonitatis providentia faciendo quod saltem in aliquo fama respondeat veritati et dicta factis conveniant et non sicut penitus aliena. (Bibl. nat., ms. latin 15167, fol. 49.)

2° Question d'histoire du droit :

I. Quelles étaient les sentences appelées :

Esgard,
Conseil,
Appointement?

II. A quelle époque la preuve par batailles a-t-elle été prohibée? A quelle époque a-t-elle été autorisée de nouveau?

3° Archéologie :

On a soumis aux candidats les moulages de trois sceaux du moyen âge représentant des chevaliers. Ils ont dû déterminer la date approximative de chacun d'eux et décrire les pièces caractéristiques du costume militaire de chaque personnage.

Épreuve écrite.

1° Texte à transcrire, d'après le fac-similé n° 267 du fonds de l'École :

BERINGER FONTANES.

Lo senyor Roy comana an Beringer de Fontanes la garda del castell de Muntesquiu.

Fo presentada divenres a XXIIII de setembre M CCC XXVIIII.

Jacobus, Dei gracia, etc., dilecto et fideli nostro Beringerio de Fontanis domicello, salutem et dilectionem. De vestra fidelitate confisi, vobis commitimus custodiam castri nostri de Montesquivo, vos inde castellanum constituentes, sub pensione triginta librarum annualium solvendarum vobis terminis consuetis, volentes quod dictum officium

reguatis et gubernetis, prout per eos qui ibidem prefuerunt actenus est fieri consuetum. Hec itaque per officiales et alios nostros fideles precipimus observari. Datum Perpiniani, nono kalendas Octobris, anno Domini m ccc xxxviiij°.

Per dominum regem ad relationem B. de Podio-Aul.

2° Questions d'histoire du droit :

Quelles ont été les formes successives de la tradition dans les pays de droit coutumier ?

Quelle est la forme de tradition qui a prévalu dans les provinces du nord de la France, et spécialement dans l'Artois et les Flandres, jusqu'à la promulgation du code civil ?

Comment s'opérait la transmission de propriété dans ces provinces ?

3° Archéologie :

Décrire les différentes variétés de sépultures en usage du XIe au XVIe siècle.

Nota. — On devra s'en tenir aux monuments *apparents,* et s'attacher à rappeler les exemples que l'on a pu remarquer dans les excursions archéologiques faites avec le professeur.

4° Sources de l'histoire de France :

I. Quels sont, parmi les récits de la première croisade, ceux qui dérivent d'une source commune, et quelle est cette source ?

II. Quelles sont les dates extrêmes de la partie relativement originale de la chronique universelle de Sigebert de Gembloux, et quelle est la valeur historique de cette partie ?

III. Quel rapport y a-t-il entre l'*Historia gloriosi regis Ludovici septimi* et les *Gesta Ludovici septimi ?*

A la suite des examens et par arrêté ministériel ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

MM. 1. De Manneville.
2. Coyecque.
3. Laloy.
4. Labrouche.
5. De Grandmaison.
6. Soullié.
7. Lhermitte.
8. Boulloche.
9. Virey.
10. Tournouër.
11. Ducom.
12. Dallemagne.

En outre, M. Jarry a été autorisé à redoubler sa deuxième année d'études.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Moranvillé.
2. Couderc.
3. De Fréminville.
4. Levavasseur.
5. Prunière.
6. Richard.
7. Isnard.
8. André.
9. Bellemain.
10. De Romanet.
11. Lefranc.
12. Froment.
13. Bonnier.
14. Tierny.
15. Thiesset.
16. Gautier.

Et hors rang, à titre étranger, M. Borel, qui, s'il eût été classé, l'aurait été au 5e rang.

MM. Baudon de Mouy et Cadier ont été autorisés à redoubler leur troisième année d'études.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

MM. Auvray.
Barroux.
Dunoyer de Segonzac.
Dupond.
Duvernoy.
Funck-Brentano.
Grand.
Langlois.
Lefèvre-Pontalis.
Legrand.
Millot.
Perret.
Stein.
Tausserat.

— Par arrêté du 1er janvier 1884, nos confrères M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, M. Duchemin, archiviste de la Sarthe, et M. Kaulek, attaché aux archives des affaires étrangères, ont été nommés officiers d'académie.

— Par arrêté du 10 janvier 1884, notre confrère M. Georges Durand a été nommé archiviste du département de la Somme.

— Par arrêté du 5 février 1884, M. Aubert, archiviste paléographe, a été nommé surnuméraire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

— Par arrêté du 17 mai 1884, ont été nommés :

M. d'Arbois de Jubainville, membre honoraire du Comité des travaux historiques ;

MM. Blancard, de Grandmaison et Merlet, membres non résidants du même Comité ;

M. l'abbé Lebeurier, correspondant honoraire du même Comité.

— Le 14 juin 1884, notre confrère M. Himly a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Mignet.

— L'université catholique de Louvain, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, a décerné le titre de docteur *honoris causa* à notre confrère M. Léon Gautier.

— Notre confrère M. Bonnardot a été chargé d'une mission à Trèves et à Luxembourg, en vue de rechercher dans les archives de ces deux villes des documents destinés au recueil des chartes françaises de Metz (16 mai 1884).

— Notre confrère M. Gustave Desjardins a été nommé officier de l'instruction publique.

— Notre confrère M. Lacombe a été nommé officier d'académie.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à notre confrère M. Paul Viollet, pour son édition des *Établissements de saint Louis* et son *Précis de l'histoire du droit français*, et le second prix à notre confrère M. Alexandre Tuetey, pour son livre intitulé *les Allemands en France, etc.*

Au concours des antiquités de la France, la troisième médaille a été décernée à notre confrère M. Charles Mortet, pour sa publication du *Livre des constitucions demenées el chastelet de Paris*. Des mentions honorables ont été accordées à trois autres de nos confrères : la troisième, à M. Léon Flourac (*Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn*); la quatrième, à M. Paul Guérin (*Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*); et la sixième, à M. le comte Amédée de Bourmont (*la Fondation de l'université de Caen et son organisation au XVe siècle*).

Le prix fondé par le marquis de la Grange a été décerné à l'ouvrage intitulé : *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles, publié par Gaston Raynaud, suivi d'une étude sur la musique au siècle de saint Louis, par Henry Lavoix fils*, 2 vol. grand in-16. La commission chargée d'exa-

miner les travaux des concurrents n'a point examiné l'étude sur la musique, qui fait partie de l'ouvrage couronné.

— L'Académie des sciences morales et politiques avait ouvert un concours sur les *Grandes Compagnies de commerce*. Le prix n'a pas été décerné ; mais une récompense de 1,000 francs a été accordée au mémoire inscrit sous le n° 5, dont l'auteur est notre confrère M. Pierre Bonnassieux.

— L'œuvre de secours des anciens élèves de l'École des chartes vient d'entrer dans sa neuvième année. Le 29 mai dernier, le bureau a arrêté le compte du trésorier pour l'exercice de 1883-1884 ; nous croyons utile d'en donner connaissance à nos lecteurs.

Recettes :	Reliquat en caisse au 29 mai 1884 . . .	939 fr.	85
	Cotisations acquittées	689	95
	3 rachats de cotisations	300	»»
	Arrérages de rentes	130	75
		2,060 fr.	55
Dépenses :	Secours distribués	600 fr.	»»
	Frais d'administration et de recouvrement.	73	»»
	Achat de rente	476	»»
		1,159 fr.	»»
Reliquat		901 fr.	55

L'œuvre de secours, qui comptait au début 95 adhérents, en a aujourd'hui 182 ; ce chiffre prouve éloquemment combien l'utilité de l'institution est appréciée. Néanmoins, nous voyons encore un grand nombre de confrères qui n'en font pas partie, et nous rappellerons à ceux qui, chaque année, viennent augmenter la liste des anciens élèves de l'École des chartes, combien il importe qu'ils se joignent à leurs anciens.

Les secours distribués ont été de 200 fr. en 1875 ; de 250 fr. en 1876 et en 1877 ; de 750 fr. en 1878 ; de 800 fr. en 1879 ; de 350 fr. en 1880 ; de 360 fr. en 1881 ; de 465 fr. en 1882, et de 600 fr. en 1883 ; c'est un total de 2,025 fr. pendant ces 8 exercices.

Les versements de 100 fr. faits par ceux des adhérents qui préfèrent se libérer de la cotisation annuelle s'élèvent à 21 depuis la création de l'œuvre ; deux de ceux-ci sont décédés. Ces 21 versements ont été capitalisés et placés en rentes sur l'État.

La cotisation est si faible (*cinq francs*) qu'il importerait que chacun des adhérents voulût bien penser à en faire parvenir le montant au trésorier. Les frais de recouvrement que l'on doit payer au banquier et ceux de correspondance, quelquefois réitérés, diminuent cette modeste offrande dans une proportion regrettable.

GEORGES FANJOUX.

Notre confrère M. Georges Fanjoux, qui vient d'être enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis le 28 mai de cette année, à l'âge de soixante-deux ans, était né le 28 avril 1822, à Moulins, où il fit de brillantes études. Le 4 janvier 1847, il fut admis comme élève pensionnaire à l'École des chartes et fit partie de cette belle promotion que les noms de Léopold Delisle, d'Auguste Himly, d'Adolphe Tardif et de plusieurs autres, qu'il serait trop long de citer, ont rendue célèbre dans nos fastes scolaires. Nommé bibliothécaire à Moulins en mars 1849, puis archiviste de l'Allier en octobre 1850, Georges Fanjoux était devenu secrétaire de M. de Maupas, alors préfet de ce département, le 22 août de la même année; il fut dès lors perdu pour l'érudition, et quelques articles publiés dans l'*Art en province* attestent seuls la finesse de son goût, ainsi que la compétence qu'il aurait su apporter dans une foule de questions relatives à l'archéologie nationale. Dans la direction nouvelle où il venait de s'engager, notre confrère montra dès le début des qualités de premier ordre qui auraient dû lui faire franchir plus vite les degrés inférieurs de la carrière administrative. Attaché à la légation de Naples en juillet 1853, sous-préfet à Rocroi le 1er mars 1855, à Nogent-sur-Seine le 1er juillet 1856, secrétaire général de la Corse le 14 février 1859, sous-préfet de Bastia le 23 février 1861, l'ancien archiviste de Moulins fut chargé des importantes fonctions de secrétaire général des Bouches-du-Rhône le 10 mai suivant, trois mois à peine après sa nomination à Bastia; il a exercé ces fonctions jusqu'au 23 mars 1867, pendant une période d'environ six ans. On sait que le vieux Marseille subit pendant ces six années une heureuse, quoique trop rapide, transformation matérielle, et personne ne prit à cette transformation une part plus active et plus intelligente que Fanjoux; ce fut d'après ses indications que l'on fit choix d'artistes tels que Duret, Guillaume et Nolau pour décorer le nouvel hôtel de la préfecture; il contribua à faire confier à Espérandieu la construction du palais des beaux-arts ou de l'avenue de Longchamp; il eut la bonne inspiration de solliciter le ruban de la Légion d'honneur pour le grand poète Frédéric Mistral. En même temps, il n'avait garde d'oublier l'École des chartes, dont il était si fier d'avoir été l'élève et qu'il aima jusqu'à la fin de sa vie du plus filial amour, et, grâce à ses démarches, une aile tout entière de la nouvelle préfecture fut réservée tant pour le dépôt des archives départementales que pour le logement de l'archiviste, notre savant confrère Louis Blancard. Sauf l'énergie qui manquait un peu à sa placide nature, Fanjoux possédait au plus haut degré les principales qualités administratives, une discrétion à toute épreuve, une bienveil-

lance et une obligeance naturelles qui lui conciliaient la sympathie même de ses adversaires politiques, une patience et une politesse que les plus insupportables fâcheux n'auraient pu mettre en défaut. Du reste, il faisait à la politique la part la plus petite possible et n'était pas loin de la considérer, du moins quand on y mettait de l'ostentation, comme une ressource de mauvais aloi dont les fonctionnaires plus ambitieux que capables abusent souvent pour se faire valoir. De pareilles tendances rendaient Fanjoux encore plus apte aux affaires qu'à l'administration. Aussi, M. Armand Béhic, qui, comme président du conseil général des Bouches-du-Rhône, avait été en mesure d'apprécier les rares qualités de notre confrère, n'hésita point à lui confier en 1867 la direction de l'exploitation des Forges et Chantiers de la Méditerranée; Fanjoux fut relevé sur sa demande de ses fonctions administratives et reçut le titre de secrétaire général honoraire; nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1852, il quittait l'administration avec le grade d'officier dans le même ordre, qui lui avait été conféré en novembre 1864.

Soit comme directeur de l'exploitation des Forges à Marseille depuis 1867, soit comme secrétaire général à Paris depuis le mois d'avril 1873, Fanjoux a mis pendant les dix-sept dernières années de service toute son activité et toute son intelligence au service de cette grande Compagnie des Forges et Chantiers, qui représente si dignement dans les contrées les plus lointaines le génie français appliqué à toutes les branches de la grande industrie et spécialement à la fabrication des pièces d'artillerie et aux constructions navales. Secondé par d'habiles ingénieurs chargés de lui fournir les renseignements techniques, l'ancien archiviste entretenait une correspondance d'affaires et débattait des marchés avec les puissances du monde entier; et telle était sa facilité qu'il sut toujours s'acquitter à la satisfaction générale d'une aussi lourde tâche, sans y rien perdre de son entrain jovial et de sa bonne humeur communicative. Cet entrain et cette bonne humeur avaient résisté même aux atteintes de la maladie terrible qui l'avait frappé il y a trois ou quatre ans et dont il ne s'était jamais complètement remis. Le dévouement à sa famille et à ses devoirs lui donnait un courage qui suppléait à l'épuisement des forces physiques, et, le jour où il est tombé pour ne plus se relever, il n'en avait pas moins accompli sa besogne quotidienne. La Société nouvelle des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan, à la fois pour honorer la mémoire de son ancien secrétaire général et témoigner sa reconnaissance de si bons services, a voulu prendre entièrement à sa charge les frais occasionnés par les funérailles de notre confrère.

S. L.

RAPPORT AU MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES ARCHIVES[1].

Paris, le 22 mars 1884.

Monsieur le Ministre,

Je viens, conformément à l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, vous rendre compte des travaux accomplis par la Commission supérieure des Archives depuis son entrée en fonctions.

Instituée par décision présidentielle du 25 avril 1883, à la suite d'un rapport de votre honorable prédécesseur, M. le sénateur Charles Brun, complétée par une seconde décision en date du 13 mai suivant, la Commission a tenu sa première séance le 23 mai, et depuis lors elle a régulièrement siégé le second mercredi de chaque mois, excepté pendant la période des vacances parlementaires.

Après une reconnaissance générale et sommaire de l'installation matérielle du dépôt et de son contenu, elle a pensé que le meilleur moyen de remplir d'une manière à la fois complète et rapide la mission qui venait de lui être confiée était de se fractionner en autant de sous-commissions qu'il y avait de problèmes à étudier et de questions à résoudre.

1. Au 22 mars 1884, cette commission était ainsi composée :

Président : M. de Rozière, O. ✻, sénateur, membre de l'Institut.

Vice-Président : M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, G. C. ✻, membre de l'Institut.

Membres : MM. Barbey, O. ✻, sénateur; Dupuy de Lôme, G. O. ✻, sénateur, membre de l'Institut; de Rémusat, sénateur; Gerville-Réache, député; La Vieille, O. ✻, député; Mathieu, député; Pellet (Marcellin), député: Dislère, O. ✻, conseiller d'État; Delisle, C. ✻, administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut; Himly, O. ✻, doyen de la Faculté des lettres de Paris; Maury, C. ✻, directeur général des Archives nationales, membre de l'Institut; Picot (Georges), membre de l'Institut; Servois, ✻, inspecteur général des Archives départementales; Sorel, ✻, secrétaire général de la présidence du Sénat; le contre-amiral Martin, C. ✻; Fournier, O. ✻, conseiller d'État, directeur de la comptabilité générale au Ministère de la marine et des colonies; Goldscheider, ✻, sous-directeur au service central des colonies.

Secrétaires : MM. Renard, ✻, chef de bureau au Ministère du commerce; Béraldi (Henri), sous-chef de bureau au Ministère de la marine et des colonies.

Service des Archives : MM. de Branges de Bourcia, ✻, chef de bureau; de Resbecq, sous-chef; Neuville (Didier), commis de 1re classe; Brissaud, commis de 2e classe; Téphany, commis de 3e classe.

Section des Colonies : MM. Güet, sous-chef; Boudonnet, commis auxiliaire.

Bibliothèque : MM. Durassier, bibliothécaire; Pellerin, commis auxiliaire.

Quatre sous-commissions ont donc été formées immédiatement et chargées :

La première, d'examiner les locaux affectés au service des Archives et de signaler les améliorations dont ils paraîtraient susceptibles ;

La seconde, de préparer la revision du règlement relatif aux communications de pièces et de poser les principes qui devront présider dans l'avenir au triage des versements opérés par les bureaux, ainsi qu'à la suppression des papiers inutiles ;

La troisième, de vérifier et au besoin de modifier le système de classement suivi jusqu'à ce jour, en tenant grand compte de cette double circonstance que le cadre adopté devra répondre à la nature particulière des Archives maritimes et coloniales, et qu'il servira de base aux inventaires qui seront ultérieurement dressés et probablement publiés ;

La quatrième, d'indiquer les mesures provisoires de conservation qu'elle jugerait d'une application immédiate.

Toutes les solutions proposées par ces quatre sous-commissions et adoptées par la Commission plénière ont été successivement soumises à votre sanction.

Je me suis efforcé de résumer dans les quatre paragraphes qui suivent ce que les délibérations de la Commission plénière et des sous-commissions ont offert de plus important.

§ 1er. Organisation matérielle.

On ne saurait nier que la disposition des locaux consacrés au service des Archives ne présentât d'assez grands inconvénients.

La dispersion des salles, situées en partie au troisième, en partie au quatrième étage, et dont quelques-unes étaient séparées du reste par des locaux affectés à d'autres services ; le mélange ou, pour mieux dire, le chevauchement des Archives maritimes proprement dites et des Archives coloniales, qui constituait déjà un empêchement à toute espèce de classification régulière, et qui serait devenu la source d'une difficulté sérieuse le jour où les deux services de la Marine et des Colonies auraient été érigés en ministères distincts ; l'isolement des membres du bureau des Archives, dont le chef et le sous-chef se trouvaient séparés du dépôt par deux pièces occupées par les fonctionnaires du Contrôle, et dont le principal commis avait dû être relégué à l'étage supérieur ; le voisinage immédiat d'une chambre habitée par un de vos officiers d'ordonnance, qui restait libre d'y conserver de la lumière et du feu à l'heure où, dans tous les bureaux du ministère, les feux doivent être éteints ; la multiplicité des ouvertures qui donnaient accès aux diverses parties du dépôt ; la présence enfin, au sein même des salles, de deux calorifères, qui auraient pu devenir un danger si l'on s'en était servi : toutes ces circonstances formaient autant d'obs-

tacles à cette surveillance rigoureuse, à cette discipline sévère, qui peuvent seules assurer la conservation, l'ordre et la sécurité des dépôts d'Archives.

M. l'amiral Martin les avait signalées dans un rapport aussi complet que précis, fait au nom de la première sous-commission.

Grâce aux ordres que vous avez bien voulu donner et à l'empressement avec lequel ils ont été exécutés, les calorifères ont disparu et ont fait place à des corps de rayons ; la chambre habitée par l'officier d'ordonnance et les deux pièces occupées par les fonctionnaires du contrôle ont été abandonnées au service des Archives ; le chef du bureau, le sous-chef et le principal commis sont installés dans des cabinets voisins du dépôt; la salle de travail du public est placée sous la surveillance immédiate de deux employés, et personne ne peut entrer ou sortir sans passer devant eux ; la séparation des Archives de la Marine et des Archives coloniales est un fait accompli ; les unes occupent exclusivement les salles du troisième étage, les autres ont été portées à l'étage supérieur, côte à côte avec les bureaux de la Direction des Colonies ; on leur a réservé une entrée particulière, à laquelle aboutit un escalier tournant construit tout exprès pour y donner accès ; enfin, le personnel spécialement attaché à cette section du dépôt a été augmenté d'un commis auxiliaire et d'un garçon de bureau.

Toutes ces améliorations, pour lesquelles la Commission vous exprime sa profonde gratitude, ont été exécutées pendant la période des vacances parlementaires. Nous les avons trouvées réalisées quand nous avons repris nos séances. Mais ce qui a dépassé notre attente et nos espérances, c'est la rapidité avec laquelle les fonds de la Marine et ceux des Colonies ont été séparés. Pour obtenir ce résultat, il n'a pas fallu remuer et transporter moins de 16,000 registres ou cartons. Tous les membres du bureau des archives, sans distinction de grades, MM. de Branges, de Resbecq, Neuville, Brissaud et Téphany, assistés de MM. Béraldi, secrétaire de M. le Directeur de la Comptabilité générale, et de M. Guët, sous-chef à la Direction des Colonies, ont rivalisé de zèle. La Commission est heureuse de leur adresser ici ses remerciements.

§ 2. Règlement, communications de pièces.

Les communications de pièces demandées, soit par le Ministre, soit par les bureaux, soit par des particuliers, avaient été jusqu'ici régies par un règlement en date du 25 mai 1862. Les articles 17 et suivants de ce règlement contenaient à cet égard des prescriptions minutieuses et généralement fort sages, que notre seconde sous-commission a jugées pour la plupart dignes d'être conservées. Toutefois, elle a pensé que la pratique adoptée dans d'autres ministères l'autorisait à vous proposer certaines modifications destinées, soit à rendre le texte du règlement

plus clair ou plus précis, soit à supprimer quelques formalités que l'expérience a condamnées. Résumées et justifiées dans un rapport de M. de Rémusat, ces modifications font aujourd'hui partie de notre jurisprudence.

Nous n'ignorons pas que, pour être complet, le nouveau règlement aurait dû déterminer les catégories de pièces qui peuvent être sans restriction communiquées au public, et celles qui par leur nature ou leur date doivent être réservées. Cette distinction a été l'objet d'une des principales préoccupations de la Commission des Archives diplomatiques. La question nous a paru plus délicate encore aux Archives de la Marine, par la raison que les dossiers du personnel s'y trouvent joints aux papiers d'État. Il est probable que des prescriptions spéciales deviendront nécessaires ; mais nous avons pensé qu'avant de vous les soumettre il était prudent d'attendre que le dépouillement des principaux fonds nous eût donné une connaissance plus complète et plus détaillée des richesses du dépôt. Provisoirement, nous avons autant que possible suivi les règles pratiquées au Ministère des Affaires étrangères chaque fois que des demandes de communications ont été renvoyées à notre examen.

Nous devrons aussi vous soumettre un projet de règlement relatif aux versements annuels opérés par les bureaux, ainsi qu'à la suppression des papiers inutiles. Les articles 7, 8, 9, 10 du règlement du 25 mai 1862, qui régissent actuellement cette matière, manquent de précision et sont notoirement insuffisants. Mais nous sentons le besoin, avant d'aborder cette partie de notre tâche, de nous familiariser d'une façon plus intime avec le fonctionnement des différents services du Ministère.

§ 3. Classements et inventaires.

La troisième sous-commission avait accepté la tâche la plus lourde, celle de tracer un cadre général de classement qui pût embrasser les documents de toute nature et de tout âge que renferme le dépôt, d'établir dans les salles un ordre matériel correspondant aux divisions et subdivisions de ce cadre, de procéder à la reconnaissance, au numérotage, à l'étiquetage de tous les articles, d'en faire dresser un répertoire sommaire, de préparer ainsi les bases du futur inventaire et d'en régler d'avance la forme et les développements.

La sous-commission a résolûment abordé l'étude de ces diverses questions, et, dès nos premières séances, elle a pu nous soumettre une série de propositions, dont la plupart sont aujourd'hui à l'état de faits accomplis.

La première avait pour but de confirmer la séparation absolue et désormais définitive des fonds maritimes et des fonds coloniaux.

La seconde tendait à introduire dans les Archives de la Marine le

principe de la division des documents en deux grandes classes, selon qu'ils sont antérieurs ou postérieurs à la Révolution.

Grâce à ces décisions préliminaires, nous avons pu concentrer tous nos efforts sur les portions anciennes et vraiment historiques des Archives maritimes et modifier dans quelques-unes de ses dispositions le cadre de classement que le règlement du 25 mai 1862 (article 12) leur avait appliqué. L'analogie qui existe entre les grands services de la Marine sous l'ancien régime et les grands services actuels nous a d'ailleurs facilité la tâche. Le nouveau cadre offre cet avantage que les documents modernes correspondants pourront également trouver place dans les sept séries dont il est composé. Nous avons, à l'imitation de ce qui se pratique dans d'autres dépôts, désigné chaque série par une lettre de l'alphabet, chaque subdivision de série par un sous-chiffre. Nous avons doublé la lettre de série quand il s'agit de fonds modernes.

Nous venions d'arrêter ainsi les grandes lignes du classement, lorsque les remaniements opérés dans l'installation du dépôt nous ont permis d'établir beaucoup plus rapidement que nous n'osions l'espérer une correspondance exacte entre les divisions ou subdivisions du cadre et la disposition matérielle des articles. Tous les fonds anciens de la Marine, à l'exception de ceux qui constitueront la série A, occupent aujourd'hui dans les salles du troisième étage la place qui leur revenait hiérarchiquement; ils ont tous été l'objet d'un premier travail de dépouillement et de classification.

La série A, formée exclusivement d'Ordonnances, Édits, Déclarations et autres actes du pouvoir souverain, n'avait pas jusqu'ici fait partie des Archives. La plupart des collections qu'elle devra renfermer se trouvaient déposées à la Bibliothèque du Ministère; celles, en plus petit nombre, qui étaient demeurées confondues avec les documents des autres séries, viennent d'y être réunies. Nous avons pensé qu'il convenait d'étendre sur ces collections notre patronage et de les soumettre, sans les déplacer, à nos procédés de conservation et de classement. Sur le rapport de M. Picot, nous avons déterminé quelles étaient celles qui devraient être conservées intégralement et celles qu'il serait utile de démembrer pour compléter les premières. Nous avons en même temps statué sur l'emploi qu'il conviendra de faire des exemplaires doubles ou triples qui se rencontreront probablement en grand nombre. La série A formera désormais la tête du dépôt.

La série B doit être considérée comme la plus importante au point de vue de l'histoire de notre ancienne marine. C'est là que se trouvent à la fois les correspondances du Ponant et du Levant, les campagnes, les armements, les galères, les consulats, les traités de commerce conclus par la France avec les pays étrangers. A l'exception d'un très petit nombre de cartons, dont le triage n'est pas encore achevé, les 2,381 articles dont se compose cette magnifique série ont été reconnus, numé-

rotés, étiquetés et décrits dans un état sommaire qui comprend, avec les cotes et les dates extrêmes, l'analyse succincte ou tout au moins l'intitulé de chaque article. Cet état, ou, pour mieux dire, ce répertoire a été dressé par M. Didier Neuville, sous la direction de M. Sorel. Il fait grand honneur à son auteur et témoigne de la sûreté des méthodes que l'École des chartes inculque à ses élèves.

Les félicitations qu'il a reçues de la part de la Commission ont naturellement encouragé M. Neuville à poursuivre son œuvre, en appliquant aux autres séries le même traitement qu'à la série B. Il a, sous la direction de M. l'amiral Martin, classé, numéroté, étiqueté et décrit les six premières subdivisions de la série C ainsi que la série D, et, sous celle de M. Sorel, les séries E, F, G. L'état sommaire qu'il a dressé de ces différentes séries est de tous points semblable à celui qu'il avait consacré à la série B. Je suis heureux, Monsieur le Ministre, de pouvoir le placer sous vos yeux le lendemain même du jour où M. Neuville l'a fait déposer sur le bureau de la Commission.

La série A, dont les contours ont été nettement tracés par le rapport de M. Picot, mais dont la formation n'est pas encore complète, et la septième subdivision de la série C sont donc aujourd'hui les seuls fonds anciens dont le classement reste à l'état d'élaboration. Le bibliothécaire du Ministère, M. Durassier, s'occupe du dépouillement des différends recueils d'Ordonnances qui lui ont été récemment versés par le bureau des Archives. Quant à la septième subdivision de la série C, qui comprend le *personnel individuel* et ne compte pas moins de 4,884 cartons, elle subit en ce moment une refonte complète. Les dossiers dont elle se compose avaient été jusqu'ici classés par ordre alphabétique, sans aucune distinction d'époques et de nature de services. Fidèle aux principes qui l'ont guidée depuis l'origine, la Commission a demandé qu'ils devinssent l'objet d'un double triage ayant pour but de séparer ceux qui appartiennent à la Marine de ceux qui doivent faire retour aux Colonies, et ceux qui sont antérieurs à la Révolution de ceux qui sont postérieurs. Elle a donné sur les limites dans lesquelles cette double séparation doit s'accomplir des instructions précises; mais l'opération n'en est pas moins délicate et suppose chez ceux qui sont chargés de l'exécuter cette connaissance préalable des documents qu'une longue pratique permet seule d'acquérir. Le chef et le sous-chef du bureau des Archives, MM. de Branges et de Resbecq, étaient naturellement désignés pour cette portion de la tâche commune; ils s'en acquittent, sous la direction de M. l'amiral Martin, avec le dévouement professionnel et le soin consciencieux qu'ils apportent à tous les détails de leur service. Le dépouillement de la lettre A est achevé, celui de la lettre B avance rapidement. Jusqu'ici le dépouillement a porté sur 494 cartons, qui, par suite du remaniement intérieur dont ils ont été l'objet, en ont fourni 577, dont 28 pour le personnel ancien et 324 pour le personnel moderne

de la Marine, 92 pour le personnel ancien et 133 pour le personnel moderne des Colonies.

Il serait assurément téméraire d'affirmer que tous les travaux accomplis sous la direction de la troisième sous-commission ont un caractère définitif et qu'aucun remaniement ne deviendra jamais nécessaire ; mais ce qu'on peut avancer avec pleine certitude, c'est que toutes les précautions ont été prises, notamment en ce qui concerne la formation des liasses et le numérotage, pour que les remaniements, s'il vient à s'en produire, ne troublent pas d'une manière sensible l'économie générale du classement. Ces travaux ont eu d'ailleurs pour l'ensemble du service d'heureuses conséquences. Ils ont permis d'extraire des cartons, dans lesquels ils se trouvaient en quelque sorte égarés, des documents qui appartenaient, par leur nature, soit à la série des actes du pouvoir souverain, soit à la section des Archives coloniales, et qui leur ont été restitués. Ils ont démontré d'une façon victorieuse l'utilité pratique du cadre de classement arrêté par la Commission, dans lequel tous les fonds historiques ont trouvé place sans qu'il ait été nécessaire de démembrer aucune des suites anciennement reliées, et sans qu'il ait été porté aucune atteinte nouvelle à l'ordre traditionnel des provenances. Ils ont enfin contribué, en appelant l'attention sur des séries considérées jusqu'ici comme secondaires, et qui n'ont peut-être jamais été consultées, à donner une plus juste idée de la haute importance des Archives maritimes et des services qu'elles peuvent rendre aux études historiques.

Vous ne serez pas étonné, Monsieur le Ministre, qu'en présence d'une situation aussi satisfaisante nous ayons pensé que le moment était venu, sinon de commencer la rédaction des inventaires, du moins d'en arrêter les bases et d'en déterminer les formes. Nous avons décidé, conformément aux conclusions de la troisième sous-commission, que l'inventaire de la série A contiendrait, dans un ordre strictement chronologique, la désignation sommaire de chacune des pièces qu'elle renferme. Le travail sera exécuté par M. Durassier, sous la direction de M. Picot. Quant à la série B, la question était plus délicate à cause de l'importance et de la variété des documents qui la composent. M. Sorel, au nom de la troisième sous-commission, nous a soumis plusieurs spécimens d'analyses, parmi lesquels nous avons choisi celui qui nous a paru tenir le milieu entre l'inventaire sommaire et l'inventaire détaillé, laissant d'ailleurs au rédacteur la faculté d'entrer dans de plus longs développements lorsque l'article offrirait un intérêt considérable. Nous savons qu'à cet égard nous pouvons nous fier au tact de MM. Neuville et Sorel, dont l'un préparera le travail et l'autre le revisera.

Il ne saurait être question de l'inventaire des séries C et suivantes tant que le fonds du *personnel individuel* ne sera pas complètement dépouillé et classé. On peut cependant affirmer à l'avance que pour un

grand nombre des articles de la série C l'inventaire ne devra pas donner plus de détails que l'état sommaire.

§ 4. Mesures provisoires de conservation.

La quatrième sous-commission a fait connaître, par l'organe de M. Delisle, les mesures provisoires qu'elle jugeait nécessaires pour la conservation du dépôt, et dont l'adoption immédiate lui paraissait compatible avec les travaux recommandés par les autres sous-commissions.

Ces mesures concernent l'estampillage, le foliotage et la reliure.

Les ordres que vous avez donnés à cet égard sont depuis plusieurs mois en plein cours d'exécution.

Tous les registres ou volumes des anciens fonds de la Marine, au nombre de 4,304, ont été estampillés les uns sur chaque pièce, les autres au commencement, au milieu et à la fin, selon qu'ils seront composés de titres originaux ou de simples copies. Le temps a manqué pour appliquer la même mesure à toutes les pièces contenues dans les liasses et dans les cartons; on n'a pu jusqu'ici apposer le timbre que sur celles qui ont été groupées en forme de volumes et envoyées à la reliure. Quant aux dossiers du *personnel individuel*, ils sont estampillés au fur et à mesure de leur nouvelle formation.

Tous les registres ou volumes des anciens fonds de la Marine sont également foliotés, et, dans le nombre, il y en a déjà près de 300 dont le foliotage a été vérifié et arrêté suivant la formule indiquée par le savant administrateur de la Bibliothèque nationale.

Enfin, le nombre des liasses groupées en forme de volumes et envoyées à la reliure ne s'est élevé qu'au chiffre de 93, mais du moins toutes les précautions recommandées par la sous-commission ont été scrupuleusement observées, et les liasses n'ont quitté le bureau des Archives que munies du visa d'un des membres de la Commission.

Les opérations d'estampillage, de foliotage et de préparation des liasses pour la reliure ont été dirigées par M. Béraldi, dont la Commission a eu mainte occasion d'apprécier le zèle et l'intelligence.

En même temps que nous discutions les propositions des sous-commissions, deux de nos collègues, MM. l'amiral Jurien de la Gravière et Dupuy de Lôme, préoccupés du désir de compléter les collections du dépôt central, ont demandé que des recherches fussent prescrites, non seulement dans les bureaux du Ministère, mais encore dans les Archives des ports et des quartiers qui en dépendent, ainsi que dans celles des Colonies, à l'effet de constater le nombre, la nature et l'importance des documents antérieurs à la Révolution qui pourraient s'y rencontrer. Les réponses parvenues au Ministère ont été remises à une sous-commis-

sion spéciale, qui fera son rapport aussitôt qu'elle aura recueilli tous les éléments d'information. En attendant, nous vous prions d'agréer nos remerciements pour l'allocation que vous avez bien voulu accorder au chef du service de la Marine à Saint-Servan, et sans laquelle il ne lui aurait pas été possible de faire dresser l'état sommaire qui lui était demandé.

Arrivés au terme de ce rapport et jetant les yeux en arrière pour mesurer le terrain parcouru, nous constatons avec bonheur que de sérieux progrès ont été réalisés pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais nous n'avons aucun droit d'en tirer vanité. A beaucoup d'égards nous n'avons fait que récolter ce que d'autres avaient semé. Nous n'étions supérieurs, ni par les lumières, ni par le dévouement, aux commissions qui nous ont précédés. Si nous avons obtenu des résultats plus importants et plus durables, cela tient au caractère permanent que votre honorable prédécesseur nous avait conféré. Après avoir proposé les réformes dont le service des Archives nous paraissait susceptible, nous avons pu, grâce à la périodicité de nos réunions, suivre la marche du travail et nous associer à l'exécution des mesures que nous avions provoquées. C'est là tout notre secret.

Il nous reste encore beaucoup à faire. Jusqu'ici les fonds anciens de la Marine ont été l'objet presque exclusif de nos préoccupations. Le moment approche où nous devrons préparer un cadre de classement applicable aux fonds anciens des Colonies. Les Archives modernes soulèvent aussi plus d'un problème qu'il ne faudra pas tarder à étudier et à résoudre. Mais nous nous sentons soutenus dans l'accomplissement de notre mission par la conviction que vous nous accorderez dans l'avenir le même appui que par le passé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le Sénateur,

Président de la Commission supérieure des Archives,

Eug. de Rozière.

CADRES DE CLASSEMENT.

CADRE GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE LA MARINE.

FONDS ANCIENS.					FONDS MODERNES.				
	VOLUMES	LIASSES	CARTONS	TOTAL des articles		VOLUMES	LIASSES	CARTONS	TOTAL des articles
A. Actes du pouvoir souverain . . .	54	54	112	220	AA .	Mémoire.			
B. Service général . .	1961	318	102	2381	BB .	*Idem.*			
C. Personnel (moins C⁷)	1820	241	101	2162	CC .	*Idem.*			
D. Matériel	104	17	62	183	DD .	*Idem.*			
E. Comptabilité . . .	168	33	8	209	EE .	*Idem.*			
F. Invalides et Prises	109	11	30	150	FF .	*Idem.*			
G. Mémoires, Projets, Documents divers.	142	27	32	201	GG .	*Idem.*			
TOTAUX	4358	701	447	5506					

SÉRIE A.

ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN, 800 (?) A 1811.

(220 articles.)

I. Collections à conserver (1278 à 1790).

	VOL.	LIAS.	CART.
1° Collection d'Ordonnances, Édits, Arrêts, etc., sur la marine (imp. et mss., classés par ordre chronologique). *Clairambault.* — 1278 à 1790	»	»	76
2° Recueils d'Ordonnances sur les galères (mss.). — 1548 à 1736	19	»	»
3° Recueil d'ordonnances, Édits, Arrêts, etc. (impr. et mss. avec une table alphabétique en double). *Garreault.* — 1689 à 1752	14	»	»
4° Ordonnances et Règlements sur les classes (quartier d'Isigny, mss.). — 1691 à 1762	1	»	»
5° Recueil des Ordonnances concernant la marine rendues sous le ministère de Boynes (imp. et mss.). — 1771 à 1774.	1	»	»
6° Recueil des Règlements, Décisions et Ordonnances rendus sur le fait de la marine sous le ministère du maréchal de Castries (imp. et mss.). — 1780 à 1787. . .	5	»	»

II. Collections à démembrer (1584 à 1811).	1° Ordonnances, Édits, Déclarations, Règlements sur la marine (imp. et mss. classés par ordre chronologique). — 1584 à 1785	»	7	»
	2° Recueil d'Ordonnances, Édits, etc., sur la marine (imp.). — 1584 à 1789	»	12	»
	3° Recueil d'Ordonnances, Arrêts, Déclarations, traités, etc., relatifs au commerce et à la navigation (imp.). — 1586 à 1799	»	1	»
	4° Lois, Édits, Ordonnances relatifs à la marine et aux colonies (mss. et imp.). — 1660 à 1724	»	1	»
	5° Recueil de Lois, Édits, etc., sur la marine (mss.). — 1657 à 1717	»	1	»
	6° Recueil d'Édits, Ordonnances et pièces diverses sur la marine marchande (imp.). — 1717 à 1806	»	1	»
	7° Recueil de Mémoires et pièces diverses (imp.). — 1721 à 1796	»	8	»
	8° Ordonnances sur la marine (imp.). — 1757 à 1778	»	3	»
	9° Recueil d'Ordonnances sur la marine (imp.). — 1765 à 1792	»	1	»
	10° Recueil d'Ordonnances sur la marine et les colonies (imp.). — 1774 à 1781	»	3	»
	11° Ordonnances sur les chiourmes (mss. et imp.). — 1613 à 1811	»	1	3
	12° Ordonnances sur la marine (mss. et imp.). — 1617 à 1689	»	»	3
	13° Ordonnances sur les troupes (mss. et imp.). — 1662 à 1790	»	»	12
	14° Ordonnances et Règlements sur la marine (mss. et imp.). — 1689 à 1789	»	14	1
III. Tables (800? à 1789).	1° Table des Ordonnances de la marine existant tant dans les collections factices que dans les recueils imprimés comme Fontanon, la Collection du Louvre, Isambert, Pardessus, etc. (sur fiches mss.). — 800 à 1790	Mémoire.		
	2° Inventaire ou table chronologique des Édits, Déclarations, Arrêts, Ordonnances et autres pièces, faisant loi pour ce qui concerne la marine, le commerce et les colonies (mss.). *Clairambault*. — 1182 à 1789	11	»	»
	3° Table chronologique pour les Ordonnances des galères (mss.). — 1257 à 1753	2	»	»
	4° Tables et Catalogues d'Ordonnances sur la marine (mss.).	»	»	5
IV. Projets d'Ordonnances	1° Projets d'Ordonnances sur la marine (datés et non datés)	»	»	2
	2° Projet d'Ordonnance sur la pêche en mer (mss.). — 1681	»	1	»
	3° Projet d'Ordonnance sur les galères (mss.). — 1682	1	»	»
V. Ordonnances sur les marines étrangères (imp. et mss.). — 1539 à 1789		»	»	10
	Totaux	54	54	112

SÉRIE B.

SERVICE GÉNÉRAL, 1261 (?) A 1815.

(2,381 articles.)

B¹. Décisions 1686 à 1789	I. Délibérations du Conseil de marine (1715 à 1721)	56	»	»
	II. Travail du Roi, travail du ministre (1686 à 1789)	»	46	»
B². Correspondance générale : lettres envoyées (ordres et dépêches). 1663 à 1790		415	22	9
B³. Correspondance générale : lettres reçues. 1628 à 1789.		797	»	6
B⁴. Campagnes. — 1572 à 1789		302	4	14
B⁵. Armements. — 1619 à 1789		3	»	26
B⁶. Galères. 1410 à 1751	I. Correspondance : lettres envoyées. — 1669 à 1748	76	»	»
	II. Correspondance : lettres reçues. — 1410 à 1751	61	7	»
B⁷. Pays étrangers, Commerce et Consulats. 1261(?) à 1789.	I. Décisions (Espagne, Italie, Nord). — 1709 à 1723	»	47	»
	II. Correspondance : lettres envoyées (ordres et dépêches). — 1480 à 1755	156	»	»
	III. Correspondance : lettres reçues. — 1261(?) à 1789	80	192	34
	IV. Traités	Mémoire.		
B⁸. Archives. — 1682 à 1815		15	»	13
TOTAUX		1961	318	102

SÉRIE C.

PERSONNEL, 1270 (?) A 1830.

(2,162 articles.)

C¹. Officiers de vaisseau. 1270(?) à 1793.	I. Décisions (travail du Roi, travail du Ministre). — 1627 à 1789	2	34	»
	II. Correspondance : lettres envoyées (dépêches, etc.). — 1744 à 1764	34	5	»
	III. Correspondance : lettres reçues. — 1727 à 1789.	1	25	»
	IV. Listes générales, matricules, revues, documents divers. — 1270 (?) à 1793	170	7	6
C². Officiers civils 1645 à 1793.	I. Décisions. — 1756 à 1781	»	8	»
	II. Correspondance : lettres envoyées (dépêches, etc.). — 1749 à 1789	25	»	»
	III. Correspondance : lettres reçues. — 1760 à 1789	»	6	»
	IV. Listes générales, matricules, revues, documents divers. — 1645 à 1793	71	2	9
C³. Troupes : Compagnies franches, Corps royal de marine, Infanterie et Artillerie. — 1669 à 1790		68	4	8
C⁴. Classes, Amirautés, Police de la navigation. 1464 à 1791.	I. Décisions (travail du Ministre, etc.). — 1721 à 1784	34	»	»
	II. Correspondance : lettres envoyées (ordres, dépêches). — 1692 à 1787	71	7	»
	III. Correspondance : lettres reçues. — 1666 à 1790.	17	1	35
	IV. Inscription maritime : matricules par quartiers. — 1691 à 1791	41	1	1
	V. Documents relatifs à l'amiral et aux amirautés. — 1464 à 1791	»	»	19
	VI. Registres de l'amirauté de Dunkerque. — 1667 à 1780	»	46	»

C⁵. Pêches. 1422 à 1789.	I. Correspondance : lettres envoyées (dépêches, etc.). — 1726 à 1749	16	1	»
	II. Correspondance : lettres reçues (lettres, mémoires, procès-verbaux, pièces diverses). — 1422 à 1789	9	33	1
C⁶. Rôles d'équipages. 1668 à 1789.	I. Brest. — 1693 à 1789	961	»	»
	II. Lorient : Compagnie des Indes. — 1717 à 1771	15	»	»
	III. Lorient (Port-Louis, Lorient). — 1703 à 1789	75	»	»
	IV. Rochefort. — 1691 à 1789	4	41	»
	V. Dunkerque. — 1668 à 1789	47	1	»
	VI. Le Havre. — 1777 à 1781	»	1	»
	VII. Cherbourg. — 1771 à 1789	»	15	»
	VIII. Toulon. — 1676 à 1789	131	1	»
	IX. Galères. — 1706 à 1762	9	»	»
	X. Divers (A-Z)	»	»	11
	XI. Série supplémentaire (Brest, Toulon, etc.)	7	2	2
C⁷. Personnel individuel		Mémoire.		
C⁸. Divers : Ordres de chevalerie, Écoles militaires, etc. — 1645 à 1830		12	»	9
Totaux		1820	241	101

SÉRIE D.

MATÉRIEL, 1200 (?) A 1800.

(183 articles.)

D¹. Constructions navales. — 1640 à 1800.	I. Correspondance : lettres envoyées (Prames, bateaux plats). — 1759 à 1765	2	»	»
	II. Mémoires, projets, documents divers. — 1640 à 1800	48	5	7
D². Travaux hydrauliques, bâtiments civils (documents historiques sur les ports et arsenaux, côtes de France, îles, rivières et canaux). — 1200 (?) à 1790		2	8	49
D³. Approvisionnements, subsistances : documents divers. — 1670 à 1800		41	»	»
D⁴. Artillerie : documents divers. — 1540 à 1800.		4	4	1
D⁵. Chiourmes : matricules, signalements de forçats, documents divers. — 1709 à 1760.		7	»	1
Totaux		104	17	62

SÉRIE E.

COMPTABILITÉ, 1669 A 1789.

(209 articles.)

E	1° Correspondance : lettres envoyées (ordres et dépêches). — 1676 à 1789	102	11	2
	2° Registres des ordres de fonds et comptes de dépenses (agendas). — 1669 à 1785	26	»	»

E	3° Billets de plus ample décharge. — 1704 à 1744	21	»	4
	4° Journaux pour les trésoriers généraux de la marine (Édit de juin 1716). — 1772 à 1788	19	»	»
	5° Comptes détaillés de recettes et dépenses faites dans les ports. — 1678 à 1734	»	22	»
	6° Divers. — 1679 à 1787	»	»	6
	TOTAUX	168	33	8

SÉRIE F.

INVALIDES ET PRISES, 1668 A 1793.

(150 articles.)

F1. Invalides. 1693 à 1793.	I. Décisions. — 1719 à 1722	»	1	»
	II. Correspondance : lettres envoyées (dépêches). — 1728 à 1788	24	»	»
	III. Comptes de recettes et dépenses (agendas). — 1772 à 1789	13	»	»
	IV. États, documents divers. — 1693 à 1793	22	1	4
F2. Prises et prisonniers. 1668 à 1790.	I. Décisions. — 1778 à 1790	1	»	5
	II. Correspondance : lettres envoyées (ordres et dépêches). — 1688 à 1782	38	5	»
	III. Documents divers sur la course, les prises, etc. — 1688 à 1788	5	1	11
	IV. Prisonniers de guerre : documents divers. — 1703 à 1785	6	3	10
	TOTAUX	109	11	30

SÉRIE G.

MÉMOIRES, PROJETS, DOCUMENTS DIVERS, 1481 A 1800.

(201 articles.)

G	1° États ou abrégés de la marine. — 1671 à 1773	38	»	»
	2° Compilations diverses, recueils de copies de pièces. — 1669 à 1789	33	4	6
	3° Correspondance générale du port du Havre. — 1763 à 1789	»	5	»
	4° Mémoires et projets. — 1642 à 1800	46	18	1
	5° Documents sur la défense des côtes (milices gardes-côtes, fortifications, etc.). — 1620 à 1790	4	»	9
	6° Documents divers. — 1660 à 1789	21	»	16
	TOTAUX	142	27	32

PALÉOGRAPHIE DES CLASSIQUES LATINS.

Sous le titre de *Paléographie des classiques latins,* M. Émile Chatelain vient de publier la première livraison d'un recueil de fac-similés des principaux manuscrits de Plaute, Térence, Varron, Cicéron, César, Cornélius Népos, Lucrèce, Catulle, Salluste, Virgile, Horace, Tibulle, Properce, Ovide, Tite-Live, Justin, Phèdre, Sénèque, Quinte-Curce, Perse, Lucain, Pline l'ancien, Valerius Flaccus, Stace, Martial, Quintilien, Juvénal, Tacite, Pline le jeune, Suétone, etc. Paris, Hachette, 1884. In-fol. de 15 planches et IV p. Prix : 10 fr. (réduit à 6 fr. pour les souscripteurs à l'ouvrage complet). — L'ouvrage comprendra 10 livraisons. La première donne, en 15 planches héliographiques exécutées par M. Dujardin, la reproduction de 23 pages tirées des manuscrits suivants :

PLAUTE : Ambrosianus palimpsestus, saec. IV; Palatinus, 1615 (vetus codex), s. X; Heidelbergensis (decurtatus), s. XI; Vaticanus 3870, s. XI; Ambrosianus J. 257 inf., s. XII.

TÉRENCE : Vaticanus 3226 (Bembinus), s. V; Paris. 7899, s. IX; Ambrosianus H 75, inf., s. IX; Vatic. 3868, s. IX; Basilic. S. Petri. H. 19, s. X; Laurent. 38, 24, s. X; Vatic. 1640, s. XI.

VARRON : Laur. 51, 10, lombard, s. XI; Paris. 7530, s. VIII.

CATULLE : Paris. 8071, s. IX; Paris. 14137, de l'an 1375.

Le nombre de 15 planches par livraison est un minimum qui sera probablement dépassé dès la deuxième livraison, sans augmentation de prix pour les souscripteurs. Cette deuxième livraison, qui doit paraitre au mois de novembre, contiendra les principaux manuscrits de Cicéron (rhétorique et discours), on y verra notamment un manuscrit de la Rhétorique à Hérennius en écriture lombarde de Florence; le manuscrit palimpseste des Discours, conservé à Turin, qui a fait l'objet des études d'Amédée Peyron; un manuscrit des discours en onciale, conservé aux archives de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Dans la troisième livraison, on aura les manuscrits des Lettres et des écrits philosophiques de Cicéron; dans la quatrième, ceux de César, Cornélius Népos, Lucrèce et Salluste; dans la cinquième, qui comprendra peut-être 20 planches, ceux de Virgile et d'Horace. Les livraisons suivantes contiendront les manuscrits des classiques latins depuis Tite-Live jusqu'à la fin de l'empire romain.

On n'avait guère reproduit jusqu'ici que les spécimens des manuscrits en capitale ou en onciale; et les publications où on les trouve étaient en général d'un prix élevé; l'auteur a voulu mettre à la portée de tous ceux qui apprécient la littérature latine le moyen de se rendre compte de la tradition des textes.

LIVRES IMPRIMÉS DU MUSÉE BRITANNIQUE.

Une note insérée dans le *Library Chronicle,* du mois de mai 1884, p. 65, fournit quelques renseignements sur le nombre des volumes imprimés du Musée britannique. Il y en avait 235,000 en 1838 et 435,000 en 1849. M. Bullen, en 1877, estimait à environ 1,250,000 le nombre des volumes de cet établissement. Un autre fonctionnaire du Musée, M. Anderson, vient de contrôler ce chiffre par un calcul différent. Il est arrivé à un total de 1,356,000 volumes. Comme il faut tenir compte des accroissements d'une période de six ans, le résultat obtenu par M. Anderson est bien d'accord avec celui auquel M. Bullen était arrivé en 1877.

LES MANUSCRITS DU COMTE D'ASHBURNHAM.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA COLLECTION PAR LE GOUVERNEMENT ITALIEN [1].

Les journaux de Florence et de Rome de la fin de mai [2] nous ont appris que le gouvernement italien a conclu, sauf ratification des chambres, avec M. le comte d'Ashburnham, un marché pour l'acquisition de la plus grande partie de la collection Libri et de quelques manuscrits de l'*Appendix* [3]. Le nombre des manuscrits Libri que l'Italie se propose d'acquérir s'élève à 1,823, sur un total de 1,923 dont se compose cette collection. Les cent manuscrits laissés de côté sont ceux que M. Delisle a démontré avoir été pris par Libri en diverses bibliothèques de France, notamment à Tours, à Orléans, à Lyon. Tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'érudition s'applaudiront de voir une collection particulièrement précieuse pour l'histoire politique et littéraire de l'Italie aller reprendre sa place dans le pays qui a le plus d'intérêt à la conserver. Pour certains de ces manuscrits d'ailleurs, on constatera en Italie, comme on l'a constaté en France, que ce n'est pas par une voie régulière qu'ils ont quitté, il y a un demi-siècle, leur pays d'origine. Tout le monde louera aussi le sentiment de délicatesse qui a décidé le gouvernement italien (représenté en cette circonstance par le professeur P. Villari, de Florence, qui a conduit les négociations avec lord Ashburnham) à laisser en dehors de l'acquisition projetée tout manuscrit

1. Extrait de la *Revue critique d'histoire et de littérature* du 16 juin 1884, nouvelle série, t. XVII, p. 497.

2. Voir notamment la *Nazione,* de Florence, du 20 et du 28 mai, et le *Popolo romano,* de Rome, du 21 mai (article reproduit dans le *Temps* du 2 juin).

3. On sait que les collections de lord Ashburnham se composaient de quatre fonds : 1° Libri (1,923 numéros) ; 2° Barrois (702 numéros) ; 3° Stowe (996 numéros) ; 4° *Appendix* (environ 250 numéros, dont 224 seulement sont décrits dans le catalogue imprimé par le père du présent comte d'Ashburnham).

marqué par M. Delisle comme enlevé à nos bibliothèques publiques [1]. Il y a là un excellent procédé qu'il est de notre devoir de constater et qui aura pour l'avenir d'importantes conséquences. Le meilleur moyen d'empêcher les vols, c'est évidemment de fermer aux objets volés tout débouché.

Les journaux italiens annoncent que le prix convenu pour les 1,823 manuscrits Libri et pour 10 manuscrits de la *Divine Comédie* faisant partie de l'*Appendix* est de L. 23,000 (fr. 575,000). On se rappelle que le prix demandé primitivement au gouvernement anglais par M. le comte d'Ashburnham pour ses quatre collections était de L. 160,000 (fr. 4,000,000). On considérait alors que les 1,923 articles de la collection Libri pouvaient entrer dans ce total pour environ L. 50,000 (fr. 1,250,000) [2]. Actuellement l'Italie obtient pour 575,000 fr. tous les manuscrits Libri, moins les cent articles réclamés par la France, et de plus dix manuscrits précieux de l'*Appendix*. Il résulte évidemment de cette circonstance que le propriétaire des collections désormais célèbres d'Ashburnham-Place a reconnu enfin que le prix originairement demandé par lui était exagéré. Nous espérons que des négociations seront entamées par le gouvernement français en vue de récupérer les manuscrits Libri et Barrois, qui sont si malheureusement sortis de nos bibliothèques, et dont il paraît être le seul acquéreur possible. Nous voudrions même, s'il nous était permis d'exprimer un vœu à cet égard, que la libéralité du gouvernement et des chambres s'exerçât de manière

1. La liste de 100 mss. Libri volés en France est celle qui a été formée par M. Delisle, le 10 mars 1883, après un examen nécessairement rapide de la collection. Quelques additions pourraient être faites à cette liste : ainsi le n° 409, contenant le ms. du *Cortegiano* de Castiglione, ayant appartenu à Grolier. Ce ms. a été certainement volé à Carpentras. De même le ms. 105, volé à Tours, voy. *Romania*, XII, 341-2. Ce dernier ms. est d'ailleurs mentionné par M. Delisle dans son rapport au ministre de l'instruction publique en date du 28 juin 1883 (*les Manuscrits du comte d'Ashburnham, rapport au ministre de l'instruction publique*, Paris, impr. nat., in-4°, p. 19). Mais il ne peut venir à la pensée de personne de blâmer le gouvernement italien ou son représentant de n'avoir pas connu ces circonstances et de s'en être tenus à la liste dressée par M. Delisle en mars 1883.

2. C'était du moins l'opinion des chefs du Musée britannique. On sait du reste que le prix de 4 millions de francs, pour l'ensemble des collections Ashburnham, fut trouvé trop élevé par le gouvernement anglais, qui se borna à acquérir (pour le prix de 1,125,000 fr.) la collection Stowe. Par suite, la convention conclue avec le Musée britannique, en vertu de laquelle la France serait rentrée en possession des mss. volés dans ses bibliothèques, moyennant une somme proportionnelle au prix total, ne put aboutir. On peut espérer que le Musée britannique fera quelque jour l'acquisition de l'*Appendix*. La collection Barrois, dont l'origine est en grande partie suspecte, ne trouve pas jusqu'à présent d'acquéreur.

à permettre l'acquisition de la collection Barrois tout entière, que l'on sait renfermer plusieurs manuscrits dérobés à nos bibliothèques provinciales, indépendamment des soixante-six manuscrits que M. Delisle a démontré d'une façon irréfutable avoir été enlevés aux collections de la Bibliothèque nationale.

LES ARCHIVES DU VATICAN.

Le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (p. 231) annonçait la réorganisation des archives du Vatican et la création d'une école spéciale de paléographie et d'histoire comparée. Voici la composition du personnel des archives :

Cardinal-archiviste : S. Em. Joseph Hergenröther, ancien professeur à Wurztbourg ;

Vice-archiviste : l'abbé Tosti, du Mont-Cassin ;

Sous-archivistes : Mgr Delicati, le P. Denifle, savant dominicain ;

Custodes : les PP. Wenzel et Palmieri[1], de l'ordre de Saint-Benoît ;

Scriptor : le chanoine Poggioli ;

Adjoints : MM. M. Armellini, Joh. Asproni, Jos. Herzen, Carini, Dr Franz Hergenröther (frère du cardinal).

Ce personnel a entrepris, entre autres travaux, la publication des *Regesta* des papes depuis Léon X, et il a donné récemment le premier fascicule du pontificat de ce pape, sous le titre suivant : *Leonis X. Pont. Max. Regesta gloriosis auspiciis Leonis PP. XIII. feliciter regnantis e tabularii Vaticani manuscriptis voluminibus aliisque monumentis adjuvantibus tum eidem archivio addictis tum aliis eruditis viris. Collegit et edidit Jos. S. R. E. card. Hergenroether, S. Apost. Sedis Archivista.* Frib. Herder, 1884. Fasc. I, gr. in-4°, x-136 p. Cette publication est dans la forme des *Regesta* de Jaffé. Le premier fascicule va du 19 mars au 30 avril 1513 et il comprend déjà 2,348 numéros. A la seule date du jour du couronnement, 19 mars 1513, on compte 1,889 actes. Le pontificat de Léon X réclamera une douzaine de fascicules : la commission de publication compte le terminer en quatre années.

Ad. T.

1. Au bénédictin dom Gregorio Palmieri nous devons un petit volume qui donne l'inventaire abrégé des registres des papes conservés au Vatican et dont la préface contient des renseignements fort curieux sur l'histoire et le classement de la collection. Ce volume est intitulé : *Ad Vaticani archivi Romanorum pontificum regesta manuductio.* Romae, Spithoever, 1884, in-16.

JULES TARDIF

La Société de l'École des chartes a perdu, il y a dix-huit mois, un des hommes qui l'honoraient le plus par la science et par le caractère. Jules Tardif est mort aux Archives nationales, le 30 novembre 1882, frappé, au milieu même de la section dont il était le chef, par le coup le plus soudain, emporté en trois jours dans toute la force de l'âge et du talent. Sur sa tombe, si prématurément et si brusquement ouverte, M. Maury, au nom des Archives nationales, M. Delisle, au nom du Comité des Travaux historiques, M. Bordier, enfin, au nom de la Société de l'École des chartes, ont dignement exprimé, au milieu de l'émotion générale, les regrets que laissait dans le cœur de tous l'archiviste éminent, le savant ingénieux et sagace, le confrère excellent que nous venions de perdre. Dans leur concision nécessaire, ces discours ont dit tout ce qu'il y avait à dire sur la vie modeste et retirée d'un homme qui a mis à cacher son mérite et à taire ses travaux tout le soin que d'autres mettent à les faire valoir. *Ama nesciri*, cette devise des saints et des sages est vraiment celle qui convient à la vie de Jules Tardif. Mais, plus grande a été sa modestie, plus impérieuse est l'obligation qui s'impose à ses confrères de la Société de l'École des chartes, à ses collègues des Archives nationales, à ses amis de prendre soin de sa mémoire et de venir rappeler, en quelques pages, pour ceux qui l'ont moins connu, quelles ont été la nouveauté et la solidité de ses travaux d'érudit, l'importance de ses services d'archiviste, la dignité de sa vie. Nulle part, ce pieux et suprême hommage ne saurait lui être plus justement rendu que dans cette *Bibliothèque de l'École des chartes* dont il a été, pendant trente ans, un des collaborateurs les plus actifs et des plus sages conseillers.

Léon-Jules-Amédée Tardif était né à Coutances, le 22 septembre 1827. Il appartenait à une famille judiciaire; son père exerçait près le tribunal la profession d'avoué. A l'âge de douze ans, il perdit ce père, qu'il aimait tendrement. Il ressentit de cette perte une douleur profonde; son caractère, jusque-là tout en dehors, changea subitement et devint, à la suite de ce premier deuil, aussi grave et réservé qu'il était auparavant gai et expansif. Il avait commencé ses études au collège de Coutances; en 1842, il vint, accompagné de sa mère et de son frère aîné, les terminer à Paris, au collège Saint-Louis. Le choix de cet établissement avait été déterminé par des souvenirs de famille : c'est en effet à l'ancien collège d'Harcourt qu'avait professé, un demi-siècle auparavant, l'abbé Martin, latiniste éminent, qui, retiré plus tard dans la petite cure de Saint-Cyr, près Valognes, avait été le premier maître du père de Jules Tardif.

Jules Tardif tenait de famille un goût très marqué pour le latin. N'étant encore qu'élève de troisième, il recherchait et rassemblait ces recueils, devenus fort rares, de poésie et de prose latine, tels que l'*Hermes romanus*, qui paraissaient par livraisons au siècle dernier. Dès le collège, il manifestait cette curiosité d'esprit dont il devait donner tant de marques dans sa carrière scientifique. En rhétorique et en philosophie, mécontent des livres élémentaires qu'on lui avait mis entre les mains, il entreprenait de les refaire. Il réunissait toutes les grammaires latines qu'il pouvait se procurer, et les découpait en morceaux pour en composer une nouvelle dont l'ordre le satisfît davantage. Il avait commencé pour la grammaire grecque un travail analogue, mais il l'abandonna assez vite pour revenir au latin, qui eut toujours ses préférences. Il avait aussi pour la musique, et surtout pour le dessin, un goût très vif, servi, pour ce dernier art, par une facilité singulière d'exécution; ce que l'œil voyait, la main le reproduisait d'instinct par la plume ou le crayon avec une exactitude étonnante. Il mit plus tard à profit ce don naturel dans ses travaux sur les notes tironiennes, et dans ses études sur les langues orientales, qu'il écrivait presque toutes avec une telle perfection que ses manuscrits peuvent rivaliser avec les plus beaux types d'impression.

Il avait, en revanche, pour les mathématiques une aversion décidée. Il ne manifestait guère plus de goût pour les études juridiques; aussi résista-t-il aux instances des siens qui, ses études

brillamment terminées, voulaient le faire entrer à l'École de droit et le diriger vers les carrières judiciaires, auxquelles ses traditions de famille semblaient le destiner.

Pendant deux ans environ, il continua à faire du latin, de la musique et du dessin sans se préoccuper le moins du monde du choix d'une carrière. L'idée de s'engager pour toujours dans une voie qu'il ne pourrait plus quitter effrayait son esprit irrésolu. L'exemple et les conseils de son frère aîné le décidèrent enfin à entrer à l'École des chartes, que l'ordonnance du 31 décembre 1846 venait de réorganiser en répartissant en trois années les études qui, jusqu'alors, ne duraient que deux ans. La pensée d'avoir à se sevrer, pendant trois ans, de musique et de bon latin aurait probablement fait hésiter Jules Tardif. Heureusement pour nos études, on avait décidé, par mesure transitoire, que la promotion qui allait entrer à l'École réorganisée, dont les cours devaient ouvrir le 15 avril 1847, ne ferait que quatre mois de première année, de façon à remplacer en seconde année, à la rentrée de novembre, la promotion qui venait de passer de l'ancien régime au nouveau, promotion dont faisait partie M. Adolphe Tardif. Celui-ci insista vivement auprès de son frère pour le décider à profiter de cette disposition, qui lui permettait de recouvrer plus tôt cette pleine indépendance à laquelle il paraissait avoir tant de peine à renoncer. Cette considération décida Jules Tardif; mais ce fut sans enthousiasme qu'il entra, au mois d'avril 1847, à cette École des chartes à laquelle il devait faire tant d'honneur.

Il paraît qu'il ne montra pas tout d'abord un goût bien vif pour ces nouvelles études, mais sa vocation paléographique allait bientôt se manifester d'une manière éclatante. En étudiant des fac-similés de l'École des chartes, il en rencontra un qui renfermait des notes tironiennes : il voulut savoir la signification de ces hiéroglyphes. On lui apprit que, si, grâce à quelques manuscrits du moyen âge dans lesquels une partie de ces abréviations avaient été recueillies et traduites, on avait pu lire de cette écriture quelques mots, quelques formules, quelques phrases isolées, le système même sur lequel elle reposait était encore un problème qui avait défié la sagacité des plus illustres paléographes, et dont la clé demeurait à découvrir. La difficulté même de la question séduisit l'esprit vigoureux de Jules Tardif; de tout temps, du reste, les problèmes graphiques eurent pour lui un attrait particulier. Il choisit immédiatement pour sujet de sa thèse de sortie

le déchiffrement des notes tironiennes, et, en moins de deux ans, à force de sagacité et d'ingénieuse patience, il résolut le problème.

Pour apprécier toutes les difficultés qu'il eut à vaincre, pour mesurer l'étendue de son travail et la portée de sa découverte, il convient de rappeler quel était l'état de la question au moment où elle était abordée si résolument par l'audace de cet étudiant de vingt ans.

On sait que l'écriture tironienne est une écriture rapide, formée de mots écrits en abrégé avec des lettres qui sont elles-mêmes abrégées, en sorte qu'il y a dans cette écriture à la fois abréviation de mots et de lettres. Les Grecs, et peut-être avant eux les Hébreux, connaissaient déjà un système d'écriture formé de signes d'un tracé plus simple et, par suite, plus rapide que celui de l'écriture ordinaire, au moyen duquel ils s'efforçaient de suivre la parole. A Rome, Ennius, selon Isidore de Séville, aurait imaginé le premier onze cents caractères d'écriture abrégée. D'après Eusèbe, cette invention serait due à Tiron, affranchi de Cicéron, qui a laissé son nom à cette sorte d'écriture. On donnait à ces caractères le nom de notes, et aux scribes qui s'en servaient le nom de *notarii*, c'est-à-dire d'écrivains en notes; c'étaient les sténographes de ce temps-là. Le nombre des notes alla s'augmentant; on en comptait cinq mille au temps de Sénèque qui, d'après un témoignage peu sûr d'Isidore de Séville, en aurait fait un recueil. Cette écriture abréviative était très usitée dans l'antiquité. Elle servait à recueillir les leçons des maîtres célèbres, les discours des orateurs, les dépositions des témoins et les sentences des juges. On l'employait aussi dans la correspondance familière et pour écrire, sous la dictée, des projets d'actes, que l'on mettait ensuite au net. Cet art, que l'on voit enseigné dans les écoles, pratiqué par des esclaves et cultivé même par des empereurs, prit, à la naissance du christianisme, une extension nouvelle. Il servit alors à recueillir les actes des martyrs, les prédications des évêques et les délibérations des conciles. Presque oubliées à l'époque mérovingienne (quelques diplômes de ces temps en présentent cependant de grossièrement tracées), les notes tironiennes furent remises en usage sous le règne de Charlemagne, et elles continuèrent d'être employées pendant deux siècles encore, mais dans un dessein tout différent de celui auquel elles avaient dû leur origine. On ne se préoccupait plus guère de recueillir, au moyen d'une écriture rapide, les discours des orateurs ou les leçons des

maîtres, et la tachygraphie proprement dite ne devait reparaître qu'avec la vie parlementaire et cette période de l'éloquence où l'improvisation tend de plus en plus à remplacer les discours rédigés par écrit et récités par les orateurs. Mais, en même temps qu'elle est une écriture rapide, l'écriture tironienne est une écriture qui tient peu de place; c'est, de plus, même aux siècles qui la pratiquent, une écriture qui n'est connue que d'un nombre restreint de personnes. De là son double usage, au IXe siècle, dans les manuscrits et dans les diplômes. Dans les manuscrits, on l'emploie pour transcrire des ouvrages entiers, tels que des psautiers et des recueils de formules; mais ce sont surtout les commentateurs et les grammairiens qui en font usage pour les gloses et les commentaires qui viennent prendre place dans les marges ou les interlignes du texte. Dans les chancelleries, on emploie les notes tironiennes dans les paraphes des diplômes et les souscriptions des chartes; elles constituent pour les actes une garantie d'authenticité et une protection contre les faussaires. La chancellerie de l'archevêque de Tours est celle qui a continué le plus longtemps à faire usage des notes tironiennes; on en rencontre encore dans des actes rédigés dans cette chancellerie au commencement du XIe siècle.

Après le Xe siècle, l'*ars notandi*, qui avait fait, pendant plusieurs siècles, l'objet d'un enseignement régulier, tomba dans un oubli profond, mais il subsista de son ancienne vogue un certain nombre de manuels, préparés sans doute en vue de cet enseignement, et qui se conservèrent comme des objets de curiosité dans les bibliothèques du moyen âge. Plusieurs de ces manuels sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont des collections de notes (les manuscrits les plus complets en renferment environ treize mille) groupées d'ordinaire, comme les mots d'une langue dans nos guides modernes de conversation, d'après les idées générales auxquelles elles se rattachent. Ainsi on y voit des listes d'empereurs, de noms géographiques, de noms d'hommes, etc. Ces collections doivent avoir, au moins pour partie, une origine très ancienne, car on y rencontre un grand nombre de termes d'un usage très fréquent chez les Romains dans le langage politique et dans celui du barreau, et qu'on ne peut supposer avoir été notés pour la première fois en caractères tironiens à une époque où ils avaient cessé d'être en usage.

Les premiers humanistes qui, à l'époque de la Renaissance,

ouvrirent quelques-uns de ces recueils, les refermèrent avec découragement. Bembo, qui essaya d'en déchiffrer quelques lignes, ne put y parvenir. A partir du XIe siècle, où les scribes de la chancellerie de Tours écrivaient les dernières notes tironiennes, que peut-être ils ne savaient déjà plus lire, il se passa sept siècles pendant lesquels les recueils de notes tironiennes demeurèrent oubliés sur les rayons des bibliothèques comme un grimoire réputé indéchiffrable. Le premier érudit qui ait abordé sérieusement le problème de leur déchiffrement est le bénédictin Dom Carpentier, qui publia en 1747 l'ouvrage intitulé : *Alphabetum tironianum, seu notas Tironis explicandi methodus.* Mais ce titre promet plus que l'ouvrage ne tient en réalité. Dom Carpentier avait trouvé un manuscrit renfermant un capitulaire et des diplômes de Louis le Débonnaire écrits en notes. Le capitulaire et quelques-uns des diplômes, étant déjà connus et publiés, lui fournirent la signification d'un grand nombre de notes qui lui permirent, grâce à sa connaissance des formules de l'époque, d'arriver à lire, non sans beaucoup d'erreurs, les diplômes encore inédits. Mais il y avait bien loin du déchiffrement de quelques notes à une méthode générale permettant d'expliquer toutes les notes tironiennes. C'est ce que furent les premiers à reconnaître les confrères mêmes de Dom Carpentier, les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*[1]. Ils déclarèrent nettement que celui qui posséderait le plus à fond l'alphabet tironien de Dom Carpentier serait incapable d'expliquer quatre notes qui ne seraient point renfermées dans cet alphabet. « Un alphabet tiro-
« nien, ajoutaient-ils, doit être la grammaire et le dictionnaire
« des notes tironiennes. Si l'on ne fait ni l'un ni l'autre, on n'ap-
« prend pas à les lire ; or, un alphabet qui n'apprend pas à lire
« les lettres d'une langue dont il devrait donner la clef, n'est pas
« un véritable alphabet. »

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* critiquaient avec raison l'insuffisance de l'alphabet de Dom Carpentier, mais eux-mêmes ne firent pas beaucoup avancer la question, parce qu'ils partirent de cette idée fausse, que les caractères dont se compose l'alphabet tironien revêtent une valeur différente suivant les diverses positions qu'ils occupent dans le mot.

Un plus grand service fut rendu à la question par la publica-

1. *Nouveau traité de diplomatique,* t. III, p. 587.

tion que fit Kopp en 1817, dans sa *Palaeographia critica*, des treize mille notes que fournissent les collections parvenues jusqu'à nous. Mais Kopp rangea ces notes, non pas d'après les diverses formes qu'elles présentent, mais dans l'ordre alphabétique de leur signification, en sorte que son livre ne peut pas plus servir pour la lecture des notes tironiennes qu'un dictionnaire français-chinois ne servirait à un Français pour traduire Confucius. Après comme avant cette publication, la grammaire et le dictionnaire des notes tironiennes qu'avaient réclamés les Bénédictins restaient encore à faire : c'est cette double tâche dont Jules Tardif entreprenait l'exécution.

Sitôt qu'il eut fait choix de son sujet, il s'y donna tout entier avec une ardeur incroyable. Il commença par se rendre familiers tous les systèmes tachygraphiques qui, depuis un siècle, avaient été imaginés en Angleterre et en France pour recueillir les débats parlementaires. Il se mit ensuite à dépouiller les recueils de notes tironiennes conservés à la Bibliothèque nationale, relevant sur fiches, avec un soin infini, tous les signes différents qu'il rencontrait avec l'interprétation qu'en donnaient les manuscrits, classant, reclassant, comparant ces milliers de fiches, et, de leur comparaison, tirant toute une théorie de l'écriture tironienne, théorie qu'il expose avec une méthode et une lucidité remarquables dans le mémoire qu'il soumit, comme thèse de sortie, au Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, au commencement de l'année 1850.

Il y pose d'abord en principe que le système des notes tironiennes consiste : 1° à employer un alphabet dont les caractères, plus simples que ceux de l'écriture ordinaire, peuvent recevoir de nombreuses modifications qui facilitent leur liaison ou étendent leur signification; 2° à représenter les radicaux et les terminaisons par deux notes distinctes; 3° à employer tous les procédés, indépendants de la forme des caractères, qui peuvent contribuer à la rapidité de l'écriture.

Ces principes posés, l'auteur entreprend de reconstituer l'alphabet tironien. Cet alphabet ne se trouve nulle part, car les collections de notes ne donnent la signification isolée que d'un très petit nombre de signes. Pourtant cet alphabet doit exister, car, si les notes tironiennes n'étaient, comme l'ont cru quelques savants, qu'une collection de signes arbitraires, la pratique d'une semblable écriture aurait été à peu près impossible, et l'on ne saurait

s'expliquer comment l'usage des notes aurait pu se répandre. Pour reconstituer cet alphabet qui doit exister, mais qui ne se trouve nulle part, il faut soumettre à une analyse rigoureuse les notes dont la signification est connue ; on devra arriver ainsi à découvrir et à fixer la valeur de chacun des caractères dont elles se composent. Les innombrables modifications de formes que subissent ces caractères augmentent la difficulté du travail. Cependant, comme les collections contiennent quelques séries de mots rangés par ordre alphabétique, on peut, en constatant la ressemblance des signes initiaux dans les notes des mots qui commencent par la même lettre, retrouver les premiers éléments d'un alphabet. Par ce procédé et par d'autres analogues, Jules Tardif parvient à reconnaître et à isoler, au milieu des signes nombreux et variés que présentent les notes, un certain nombre de caractères primitifs d'où sont dérivés tous les autres. Dans cet alphabet, dont il donne le tableau, il retrouve quelques lettres grecques, un bien plus grand nombre de signes dérivés de l'alphabet latin, enfin quelques signes propres aux notes et qu'il est plus difficile de rattacher à des types connus.

Mais la connaissance de cet alphabet est insuffisante pour permettre de déchiffrer l'écriture tironienne, parce que les caractères qui le composent ont subi de nombreuses déformations qui avaient pour but d'étendre la signification de ces signes et d'en rendre la liaison plus facile. Pour atteindre ce double but, les *notarii* mirent en œuvre quatre procédés généraux : 1° changement de position des signes, le trait vertical, par exemple, s'inclinant à droite ou à gauche ; 2° modification dans la dimension ou la direction d'une ou plusieurs de leurs parties ; 3° retranchement de certains traits ; 4° addition de différentes liaisons. On conçoit combien ces quatre procédés ont dû multiplier les signes de l'alphabet tironien. L'auteur en reconnaît environ deux cent quarante, qu'il classe dans un tableau divisé en cinq colonnes. Ce tableau, qui résume une somme énorme de minutieux travail et de patiente analyse, était disposé de façon à présenter sur la même ligne horizontale tous les dérivés d'un caractère primitif, et dans la même colonne verticale le résultat de l'application de chacun des quatre procédés qui viennent d'être indiqués.

Mais, au moyen de ce tableau disposé dans un ordre logique, il eût été bien difficile de retrouver parmi toutes ces lettres, aux formes si variées, la signification de tel ou tel signe déterminé.

Pour donner à ce tableau une utilité pratique, il fallait le disposer dans un ordre qui, reposant uniquement sur la forme des signes, transformât cet alphabet en un véritable dictionnaire. Jules Tardif y parvint en partant de cette constatation, que les notes tironiennes, comme toute écriture allant de gauche à droite, ne peuvent comprendre que dix espèces de signes simples : le trait vertical, le trait horizontal, le trait descendant de droite à gauche, le trait montant de gauche à droite, le trait descendant de gauche à droite, la circonférence et les quatre sections verticales et horizontales d'une circonférence. Ces dix éléments, rangés dans un ordre convenu, fournissent le moyen de classer rigoureusement les notes simples ou composées de l'écriture tironienne. Ils permettent, en effet, de constituer d'abord dix grandes séries dont chacune renferme les notes commençant par l'un de ces signes. On peut ensuite, dans chacune de ces séries, établir des sous-divisions en considérant successivement le deuxième, le troisième, le quatrième élément de chaque note, de même que, dans un répertoire alphabétique, on classe les mots d'abord d'après la première lettre, puis d'après la seconde, et ainsi de suite. Grâce à cette classification si simple, la recherche des notes tironiennes devenait presque aussi facile que celle des mots dans un dictionnaire.

Dans la seconde partie de son travail, Jules Tardif étudie avec la même sûreté de méthode les procédés particulièrement employés pour représenter les terminaisons, procédés qui constituent la partie la plus ingénieuse du système tironien. Il y détermine la valeur de certains signes spécialement affectés aux désinences. Enfin, il expose l'ensemble des procédés abréviatifs, indépendants de la forme et des combinaisons des signes, qui ont été mis en œuvre pour donner à l'écriture tironienne une plus grande rapidité, et dont les principaux consistent dans la permutation de lettres à son analogue, dans l'interversion des lettres de certains mots; enfin, dans la suppression de la plupart des voyelles et de certaines consonnes. Le mémoire était suivi de deux tableaux donnant les deux mille radicaux et les cinq cents terminaisons les plus usités, classés suivant l'ordre méthodique que nous avons indiqué [1].

1. Indépendamment de ces deux tableaux, Jules Tardif avait, tout en rédigeant son mémoire, préparé un *Lexicon tironianum* qu'il a souvent retouché. Il en a laissé quatre copies complètes, mais assez différentes les unes des autres.

Un appendice contenait une application de la théorie exposée dans le mémoire. Il renfermait la transcription et la lecture de cette charte, faisant partie du fonds de fac-similés de l'École des chartes, qui avait révélé à l'auteur l'existence des notes tironiennes ; c'est un acte passé devant notaire, dont les notes, tracées à la hâte, étaient d'un déchiffrement exceptionnellement difficile. Cette lecture est demeurée inédite.

Tel est, résumé dans ses traits essentiels, le mémoire célèbre soumis comme thèse par Jules Tardif au Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. Ce mémoire causa une impression profonde sur les juges chargés de l'examiner. Ils contraignirent en quelque sorte le jeune auteur à présenter son travail au concours des Antiquités nationales, où il obtint la première médaille et les honneurs de l'impression dans les Mémoires de l'Académie[1]. Le rapporteur, Charles Lenormant, proclama publiquement que l'auteur possédait « le génie de la méthode, » et signala en ces termes les mérites éminents qui caractérisaient cet éclatant début : « Le savant bénédictin, Dom Carpentier, et l'un de nos contempo- « rains, M. Kopp, ont été les légitimes précurseurs de M. Tardif, « mais leurs travaux, quoique très méritoires, se réduisent à des « tâtonnements. La décomposition et la recomposition de l'écri- « ture, la fixation des signes élémentaires, la distinction entre les « groupes alphabétiques et les désinences, la théorie de la sup- « pression de voyelles ou de consonnes sont exposées par notre « jeune paléographe avec un ordre, une lucidité, une logique qui « frappent d'admiration. En vain le trait fondamental se dérobe « sous la rapidité de la main qui le trace, il n'échappe pas à la « sagacité du savant qui redevient ainsi comme le législateur du « système. Il est hors de doute que l'application d'une méthode « aussi perfectionnée fera lire des textes importants pour l'his- « toire en général, et pour celle de notre pays en particulier ; mais, « quand bien même il n'y aurait là qu'un résultat de pure curio- « sité, on devrait rendre hommage à la singulière pénétration, à « la capacité scientifique qui a triomphé d'obstacles que la patience

M. Adolphe Tardif se propose de faire paraître ce travail, dont la publication n'est retardée que par la nécessité de résoudre préalablement certaines difficultés matérielles d'impression.

1. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Deuxième série. Antiquités de la France*, t. III, p. 104-171.

« même des Bénédictins n'avait pu vaincre. Dans l'opinion parti-
« culière de votre rapporteur, les fruits de ce beau travail ne se
« borneront pas au déchiffrement des notes tironiennes : l'écriture
« démotique des Égyptiens offre plus d'un rapport avec ces notes;
« c'est de même presque toujours une forme compendieuse ou cur-
« sive de caractères beaucoup plus développés; les traits qui pro-
« viennent de diverses lettres s'y unissent par un procédé ana-
« logue, et composent ainsi des figures bizarres qui déroutent
« l'explorateur; pour les analyser, il faut aussi remonter à la
« forme complète de l'élément originaire, et l'on n'arrivera à cette
« restitution avec succès et certitude que lorsqu'à l'expérience de
« la langue, on joindra la faculté de divination méthodique qui
« distingue le beau mémoire de M. Jules Tardif. »

Des postes importants d'archiviste départemental furent offerts à Jules Tardif peu de temps après sa sortie de l'École des chartes; mais il était déjà, comme il l'a toujours été, absolument dégagé de toute préoccupation personnelle et inaccessible aux ambitions modestes qu'aurait pu légitimement faire naître chez un jeune homme de vingt-deux ans la conquête, au sortir même de l'École des chartes, d'une première médaille à l'Académie des inscriptions. Sa mère et son frère aîné ne l'auraient pas vu s'éloigner sans un profond chagrin; les considérations d'avenir ne pouvaient le déterminer à causer la moindre peine à ceux qu'il aimait. Il resta donc auprès d'eux, et, résistant à de nouvelles tentatives qui furent faites près de lui pour le décider à faire son droit, il se remit paisiblement aux études qui lui étaient chères, études auxquelles le labeur considérable que lui avait demandé la préparation de sa thèse l'avait forcé de renoncer depuis deux ans. Il revint donc au latin, au grec, à la musique, joignant à l'étude du grec ancien celle du grec moderne, se faisant pendant deux ans le disciple assidu de M. Hase, et cherchant, d'autre part, à faire profiter des procédés d'analyse qu'il venait d'appliquer avec tant de succès au déchiffrement de l'écriture tironienne, un des plus intéressants, mais des plus obscurs et des plus difficiles problèmes de l'histoire de la musique au moyen âge, celui des *neumes*.

Donner le moyen de lire cette notation particulière qui a remplacé, au VIIIe siècle, la notation alphabétique de Boëce et de saint Grégoire le Grand, et qui, après bien des perfectionnements, est devenue notre notation moderne, ce n'était pas seule-

ment résoudre une énigme d'histoire de l'art jusque-là réputée insoluble, c'était en même temps travailler à la réforme du chant ecclésiastique et préparer la restauration des pures mélodies du chant grégorien, si singulièrement défiguré dans nos églises « tantôt par des mugissements inhumains, tantôt par des fredons profanes[1]. » Quel problème doublement séduisant pour qui, avant de devenir le paléographe que l'on sait, avait été un organiste passionné; mais aussi que d'obstacles à surmonter! « Pas l'ombre « de symétrie ni d'arrangement : c'est une pluie de pieds de mouche, « de petites figures bizarres et à peine arrêtées; force crochets, force « zigzags; des points tantôt isolés, tantôt groupés deux par deux, « trois par trois, ou par séries plus longues; souvent de simples « virgules, souvent les flexures calligraphiques les plus recher- « chées et les plus contournées. Voilà de quoi se compose la nota- « tion musicale de tous les manuscrits liturgiques antérieurs à « l'an mil, sans compter qu'au XIe siècle, et même au commence- « ment du XIIe, on trouve encore un certain nombre de graduels « et d'autres livres de chant dans lesquels la musique n'est pas « autrement indiquée. C'est dans ce dédale qu'il faut avoir le « courage de s'engager quand on se propose sérieusement de « remonter aux traditions grégoriennes. » Il y avait dans ce tableau de la notation neumatique que traçait M. Vitet dans le *Journal des Savants* du mois de novembre 1851, en rendant compte de l'ouvrage de M. Th. Nisard sur les *Anciennes notations musicales de l'Europe,* de quoi faire reculer tout autre que l'auteur du *Mémoire sur les notes tironiennes;* mais les neumes n'étant pas, en somme, autre chose que l'application à la musique du système tironien, qu'une sorte de sténographie musicale, le sujet lui appartenait vraiment par droit de conquête, et, après avoir passé plusieurs mois à dépouiller les manuscrits à double notation alphabétique et neumatique, ces monuments bilingues de la musique, il aborda résolument le problème dans son *Essai sur les neumes* qui parut, dans ce recueil même, au mois de janvier 1853[2].

1. Vitet. *Journal des Savants.* Novembre 1851, p. 649.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes,* 3e série, t. IV, p. 265-284. — Voici, en résumé, les conclusions de ce mémoire :

Comme toute notation musicale, la notation neumatique a un double but à atteindre : elle doit, en premier lieu, exprimer le nombre de sons que la voix

Mon incompétence dans les choses de la musique ne me permet pas de décider si Jules Tardif a résolu ce nouveau problème de graphie aussi heureusement et aussi complète-

doit émettre; elle doit, en second lieu, indiquer leur degré d'élévation dans l'échelle musicale.

Les éléments constitutifs des neumes sont le point et la virgule, signes simples qui n'expriment qu'un son. La marche ascendante ou descendante des sons est figurée par la marche ascendante ou descendante des points et des virgules.

Dans la plupart des manuscrits, les signes neumatiques sont bien plus compliqués, et offrent une grande ressemblance avec les groupes de la sténographie moderne; mais ces neumes composés peuvent se décomposer en points et en virgules, réunis par des traits parasites qui jouent le rôle des liaisons dans notre écriture cursive. Ces points et ces virgules sont d'ailleurs disposés de telle façon qu'ils conservent, lorsqu'ils sont combinés ensemble, la hauteur respective qu'ils devraient avoir s'ils étaient isolés.

Pour lire les neumes composés, il faut donc distinguer les points et les virgules, qui constituent seuls la notation, des liaisons, qui n'ont aucune valeur. Pour y parvenir, et pour arriver à déterminer ainsi les divers degrés d'élévation des sons par la hauteur respective des signes qui les représentent, il faut s'attacher exclusivement à l'extrémité *supérieure* de la virgule, d'où part la liaison, et à l'extrémité *inférieure* du point, où elle s'arrête.

Les signes simples qui représentent les sons étant ainsi reconnus, et placés à leur hauteur respective dans la transcription d'une notation neumatique, on obtient une sorte de croquis du chant, qui permettrait de reproduire facilement avec la voix une mélodie que l'oreille aurait déjà entendue. Tel devait être, à l'origine, le but principal que l'on se proposait dans les manuscrits notés en neumes : ces manuscrits étaient surtout destinés à servir de guide ou de mémento pour l'exécution de chants que les clercs ou les religieux savaient le plus souvent par cœur.

On peut, du reste, après avoir mesuré aussi exactement que possible les intervalles qui séparent chacun des signes simples, tracer, sur la transcription que l'on aura rigoureusement notée, autant de lignes que l'on trouvera de notes à hauteur différente. Ces lignes, qui ne servent qu'à régulariser la notation, constituent ce qu'on appelle la *portée*, laquelle, dans les manuscrits les plus anciens, se réduit souvent à une ou deux lignes, ou même fait complètement défaut.

Mais, si l'on peut, à la rigueur, se passer de portée, il est nécessaire, à raison de l'existence dans la gamme de tons et de demi-tons, de savoir par lequel des sept degrés inégaux qui composent l'échelle de la gamme, commence le morceau que l'on doit exécuter. De là, la nécessité d'un signe qui, placé sur une ligne, indique le nom et l'intonation des notes qui se trouvent sur cette ligne, et, par suite, le nom et l'intonation des autres notes. Ce signe, que nous appelons aujourd'hui la clé, existait dans la notation neumatique sous le nom de *pressus;* il était composé tantôt de deux ou trois virgules, tantôt de deux ou trois points très rapprochés les uns des autres. Si, parfois, le *pressus* n'existe pas, c'est que, indépendamment de cette indication, chacun des huit tons du plain-chant a un caractère particulier et des formules propres qui le font aisément reconnaître à quiconque est familiarisé avec ce système musical.

ment qu'il avait fait du premier, si son mémoire donne une clé permettant de déchiffrer sûrement même ces anciens manuscrits que déjà, au XIIe siècle, les plus habiles musiciens avaient peine à lire, ou bien, si, comme l'a écrit un autre maître en archéologie musicale, M. Vincent, « la lecture des neumes pri-« mitifs est un problème *insoluble*, un de ces problèmes qu'en « langage algébrique on appelle *indéterminés*, c'est-à-dire un « problème qui peut avoir une multitude de solutions diverses, « par la raison que le nombre des inconnues y est supérieur à « celui des données. » Mais, à supposer que Jules Tardif ne soit pas arrivé à l'entière et complète solution d'un problème que l'imperfection des manuscrits qui nous sont parvenus rendrait fatalement insoluble, on ne peut, ce semble, contester qu'il ait trouvé cette solution toutes les fois qu'il était possible de la découvrir, puisque précisément le reproche qu'adressent ses adversaires à son système si ingénieux, si logique, si théoriquement plausible est l'excès même de sa logique, qui l'aurait conduit à traiter des neumes non pas tels qu'ils sont en réalité, mais tels qu'ils pourraient ou devraient être. Quoi qu'il en soit, du reste, du fond même de la question des neumes, tous ceux qui liront les vingt pages que Jules Tardif leur a consacrées ne pourront demeurer insensibles au charme d'une exposition si claire, si lucide, si convaincante, qu'au sortir de cette lecture, le lecteur novice en ces matières est tenté de se demander si, vraiment, il a jamais existé une question des neumes, tant lui apparaissent simples et logiques les solutions qu'on lui propose. M. Vitet, qui pourtant paraît bien incliner du côté du scepticisme de M. Vincent, n'a point échappé à cette impression, et il l'exprime en termes exquis. « M. Tardif, écrit-il[1], « procède plus hardiment; chez lui point de réticences, point de « secrets; il n'ajourne rien, il dit tout, et commence par se mettre « en contradiction radicale avec tout le monde. Ce principe de la « hauteur respective des signes, dont personne, jusqu'ici, n'avait « cru trouver la moindre trace dans la période primitive de l'écri-« ture neumatique, ce principe qu'on voyait poindre peu à peu, « s'avancer en tâtonnant et ne triompher enfin que quand un de « ces hasards qui terminent les révolutions avait fourni le moyen « matériel de le mettre en pratique, ce principe, selon M. Tardif, « est aussi vieux que les neumes eux-mêmes, les a suivis dans

1. *Journal des Savants*. Décembre 1853, p. 731.

« tout le cours de leur règne et n'a jamais cessé d'inspirer et de « conduire la main de ceux qui les transcrivaient. Tous les « neumes, dit-il, les simples comme les composés, les primitifs « comme les guidoniens, expriment les divers degrés d'élévation « des sons, soit par les diverses positions qu'ils occupent, soit par « la hauteur respective des éléments dont ils sont formés ; d'où il « suit qu'en observant exactement la position de ceux qui ne sont « pas composés, et en décomposant ceux qui ne sont pas simples, « pour tenir compte des hauteurs respectives de leurs divers élé- « ments, on doit toujours parvenir à en retrouver la valeur. « Voilà, certes, une hypothèse audacieuse; disons mieux, un « franc paradoxe. Mais, si vous l'acceptez, ne fût-ce que pour un « instant, si vous consentez à suivre M. Tardif dans ses dévelop- « pements et ses explications, vous serez bientôt sous le charme. « On se laisse aller malgré soi à une exposition brève et concise, « à une argumentation résolue qui écarte les difficultés, simplifie « tout, élague tout, décide tout. Quelle merveilleuse symétrie! « comme tous ces groupes se décomposent aisément! comment « n'y prendre pas goût? Vous étudiez avec l'auteur les exemples « qu'il vous propose; vous calculez la position des points, vous « mesurez les queues des virgules, vous vous mettez dans l'œil « toutes ces règles faites au compas, et vous voilà convaincu « que rien n'est plus facile que d'épeler les neumes et que vous « allez les lire couramment. »

Il est vrai qu'après avoir ainsi loué l'habileté merveilleuse de l'ouvrier, M. Vitet adresse à ce système si rigoureusement construit, si ingénieux en théorie, le reproche de s'évanouir en quelque sorte sitôt qu'on veut en faire l'application à la lecture d'un morceau noté en neumes, aucun des manuscrits anciens qui nous sont parvenus ne satisfaisant exactement aux conditions de régularité que ce système présuppose. Si grave que soit cette objection, elle ne prouve pas cependant que les principes de la notation neumatique ne soient pas ceux qu'a posés Jules Tardif. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est que, dans la pratique, la notation neumatique n'avait pas atteint la perfection idéale que l'auteur lui attribuait en théorie, et que, par suite, cette notation, moins rigoureuse que notre notation moderne, exigeait, pour une lecture irréprochable des neumes primitifs, le secours d'un enseignement oral et d'une tradition dont la chaîne est, pour nous, irrévocablement rompue. La conséquence en serait que, si la science peut

se flatter d'avoir résolu ou de pouvoir résoudre dans ses données essentielles le problème des neumes, l'art musical et la pratique du chant n'ont à espérer de cette solution théorique qu'un médiocre profit[1].

Jules Tardif était loin, du reste, de considérer cet essai comme un travail définitif. Il se proposait de revenir sur ce sujet, et d'élucider en particulier un point important qu'il avait expressément réservé dans sa première étude, celui du rythme. C'est, en effet, une question particulièrement difficile de savoir si la notation neumatique indique la durée respective des sons en même temps que leur hauteur relative. Jules Tardif avait longuement examiné ce problème sans être arrivé à des résultats décisifs. Bientôt, d'ailleurs, il abandonnait ces recherches et jetait au feu les matériaux considérables qu'il avait rassemblés, pour se donner plus complètement à d'autres études qui, depuis quelque temps déjà, avaient attiré son insatiable curiosité et auxquelles, à l'insu de sa famille, il consacrait le meilleur de son temps[2].

On a vu que M. Lenormant avait, dans son rapport à l'Académie des inscriptions, exprimé l'espoir de voir appliquer au déchiffrement de l'écriture démotique des anciens Égyptiens les procédés d'analyse dont le mémoire sur les notes tironiennes contenait un si remarquable spécimen. Cet appel avait été entendu par l'auteur même du mémoire, qui avait commencé à dépouiller sur des milliers de fiches un grand nombre de contrats et de rouleaux funéraires. Mais, pour arriver à déchiffrer ces textes, il fallait connaître avant tout la langue dans laquelle ils étaient écrits. Jules Tardif fut ainsi amené à étudier le copte et l'arabe. Ces langues l'intéressèrent vivement et, laissant de côté le but particulier qu'il s'était proposé tout d'abord, il se mit à apprendre, pour elles-mêmes, les langues de l'Orient, suivant les principaux

1. Voici cependant, semble-t-il, un avantage que l'art musical peut retirer d'une solution même incomplète du problème des neumes. A supposer qu'on ne puisse parvenir, vu l'état des manuscrits, à exécuter un morceau noté en neumes primitifs, tout au moins est-il possible d'arriver, par la comparaison des manuscrits notés en neumes primitifs avec ceux notés en neumes guidoniens, à distinguer les additions et les fioritures diverses qui ont pu être introduites dans un morceau donné.

2. La question du rythme dans les neumes a été reprise par M. l'abbé Raillard qui, après de minutieuses recherches, est arrivé à d'importants résultats. Cf. son ouvrage, *Explication des neumes pour servir à la restauration complète du chant grégorien*. Paris, 1861, in-8°.

cours du Collège de France et de l'École des langues orientales, et joignant successivement à l'étude du copte et de l'arabe celle de l'arménien, du turc, du zend, du persan, du sanscrit et des idiomes modernes de l'Inde.

Ces travaux si variés ne l'absorbaient pas tout entier. Il aidait en même temps son frère dans la préparation du recueil des *Privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège;* il revoyait, sur la demande du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, le discours de Fréret sur l'*Origine des Francs et leur établissement dans les Gaules*, qui avait été fort altéré dans les diverses éditions qui en avaient été données; enfin, il travaillait, à la Bibliothèque nationale, avec quelques autres anciens élèves de l'École des chartes et sous la direction d'un confrère plus âgé, M. Henri Bordier, alors auxiliaire de l'Institut, à transcrire des documents pour le *Recueil des chartes et diplômes,* dont l'Académie des inscriptions venait de décider la continuation jusqu'à Philippe-Auguste. Vers le même temps, M. Bordier, qui avait été chargé par la direction des Archives nationales de collationner sur les originaux les fac-similés de diplômes mérovingiens exécutés sur les ordres de Letronne, faisait appel, pour ce travail délicat, à la collaboration de Jules Tardif. On ne possédait pas alors, pour la reproduction des anciens documents, les ressources d'exécution et les garanties d'exactitude que donnent aujourd'hui les procédés photographiques. On avait dû se contenter de la lithographie; aussi les fac-similés présentaient-ils de nombreuses inexactitudes. L'administration des Archives avait fait tirer sur parchemin un exemplaire de chaque fac-similé pour en former une sorte de second original, qui permît de ménager l'original véritable en ne le communiquant plus que rarement au public. C'est cet exemplaire sur parchemin que MM. Bordier et Tardif passèrent plusieurs mois à corriger sur les originaux, comparant lettre par lettre, trait par trait, le fac-similé à l'original, et suppléant en lettres rouges toutes les lacunes qu'il fut possible de restituer sûrement. La science paléographique de Jules Tardif et son aptitude singulière à reproduire rigoureusement les types les plus variés des anciennes écritures furent très utiles pour cette collation, qui fut exécutée avec tout le scrupule imaginable[1].

1. Cf. Bordier. *Les Archives de la France*, p. 188.

Ce travail, qui avait mis Jules Tardif en relation avec l'administration des Archives, détermina son entrée dans ce grand établissement, auquel il allait consacrer, avec une assiduité exemplaire, le reste de sa vie, sans cependant abandonner un seul jour ses études orientales, qui demeurèrent l'occupation de ses soirées et comme la distraction de ce vigoureux esprit au milieu de ses travaux professionnels.

C'est le 1er juillet 1856 que Jules Tardif fut nommé archiviste à la section historique. Il entrait ainsi d'emblée dans cette section privilégiée aux membres de laquelle les plus anciens règlements des Archives attribuaient la qualification d'hommes de lettres. En dépit de ce que cette appellation aurait pu avoir de dangereux appliquée à des archivistes, dont le devoir est justement de ne pas être trop hommes de lettres, la section historique possédait à la fois de glorieux souvenirs et des traditions de travail régulier et modeste. Elle avait eu pour chef, pendant vingt-deux ans, un historien de génie, Michelet, et, d'autre part, elle avait compté à sa tête ou dans ses rangs des travailleurs obscurs et désintéressés, Dom Joubert, Œillet Saint-Victor, Pavillet, Tourlet, Castelnau, archivistes modèles, dont toute l'ambition s'était bornée à faire de bons inventaires et à qui elle est redevable de répertoires qui rendent encore des services journaliers. En 1856, au moment où Jules Tardif y prenait place, elle possédait, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, des érudits comme Teulet, Douët d'Arcq et Boutaric, dont les Archives ne sauraient oublier les éminents services. Le nouveau venu devait, comme archiviste d'abord, comme sous-chef ensuite, maintenir pendant vingt et un ans toutes les bonnes traditions de la section, et y ajouter. Il allait, du reste, trouver presque immédiatement l'emploi le plus heureux, pour les Archives et pour le public savant, de ses rares aptitudes paléographiques. Peu de mois après l'entrée de Jules Tardif aux Archives, M. de Laborde en était nommé directeur général, et formait presque aussitôt le dessein de mettre à la portée des travailleurs, au moyen d'inventaires imprimés, les richesses historiques renfermées à l'hôtel Soubise. Il mettait tout de suite à exécution ce projet, dont il a poursuivi pendant plus de douze ans la réalisation, on sait avec quelle énergique volonté, en confiant à un certain nombre d'archivistes le soin de publier des inventaires des fonds les plus importants des Archives, le Trésor des chartes, les Monuments historiques, le Parlement, les titres

de la maison de Bourbon. Jules Tardif fut chargé d'inventorier cette partie de la série K (*Monuments historiques*), désignée sous le nom de *Cartons des rois*.

On sait que l'ensemble des documents compris sous l'appellation de *Monuments historiques* ne constitue pas un véritable fonds d'archives, mais qu'elle est une réunion factice de documents précieux, retirés, par le Bureau du triage des titres, d'un certain nombre de fonds soumis à son examen pour en former, suivant l'expression de Daunou, comme un second Trésor des chartes. Les *Cartons des rois*, qui occupent la tête de cette série, devaient, dans l'idée qui a présidé à l'établissement de cette première subdivision de la série K, comprendre tous les diplômes royaux existant aux Archives, et constituer ainsi une collection renfermant uniquement, mais complètement, tous les actes émanés des rois de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la Révolution. Mais ce plan, sur lequel il y aurait, du reste, en théorie beaucoup à dire, ne fut qu'imparfaitement suivi dans l'exécution. D'une part, les *Cartons des rois* sont bien loin de contenir tous les actes émanés de la royauté, et, de l'autre, on y a inséré, surtout pour la période postérieure à 1180, un si grand nombre de pièces de toute nature, quittances, ordres de paiement, montres militaires, correspondances privées provenant des archives de la Chambre des comptes et des autres cours souveraines, de celles de la Maison du roi, des archives particulières séquestrées à l'époque de la Révolution ou antérieurement, que cette seconde partie est surtout intéressante par les pièces qui n'émanent pas de la chancellerie royale. Cette composition différente de la série, suivant la date des pièces, explique la méthode qui a été suivie dans la publication de l'inventaire. Pour la première partie, qui renferme les documents les plus anciens, fournis presque exclusivement par les fonds ecclésiastiques, diplômes mérovingiens et carolingiens depuis 528, diplômes capétiens antérieurs à Philippe-Auguste, chartes d'évêques et de grands feudataires, il a paru nécessaire de publier en entier ou par extrait des pièces qui sont, pour la plupart, d'un prix infini. On ne pouvait, sans dépasser les limites d'un volume, songer à donner les mêmes développements à la seconde partie qui renferme près de quatre mille numéros (la première en contient six cent quatre-vingt-dix). On a donc dû, à partir de la date de 1181, se résoudre à ne donner que de

simples analyses. Si intéressantes que soient certaines des pièces mentionnées dans cette seconde partie, on conçoit cependant que c'est surtout dans la première partie que réside la valeur scientifique de cette publication. Jules Tardif y a édité, avec la plus scrupuleuse exactitude, des textes d'une lecture difficile, et il a, en particulier, donné des diplômes mérovingiens, dont certains passages avaient résisté aux efforts des précédents éditeurs, un texte que les meilleurs juges se sont accordés à déclarer définitif[1]. Il y a notamment déchiffré les notes tironiennes que renferment un certain nombre de ces actes, et telle est la modestie qu'il apportait dans ses travaux, qu'il n'a pas même indiqué, par une note ou par l'emploi d'un caractère différent, les parties de diplômes qui présentaient ces difficultés si particulières, en sorte qu'à moins d'avoir sous les yeux la pièce même, on ne peut soupçonner les obstacles qu'il a eu à surmonter dans le déchiffrement de certains documents. Une table des noms de personnes et de lieux, dans laquelle on relève à peine quelques-unes de ces confusions de nom ou de ces erreurs d'identification inévitables dans une publication de pareille étendue, alors surtout qu'elle intéresse toutes les régions du territoire, termine ce beau volume, auquel est joint un atlas de quatorze fac-similés, complément de la publication entreprise jadis par Letronne.

C'est en 1866 que parut l'inventaire des *Monuments historiques*, qui avait demandé à Jules Tardif dix années d'un travail régulier. En dehors de cet inventaire, qui est son œuvre capitale comme archiviste, il apportait sa part de collaboration à deux œuvres collectives dont la direction des Archives avait décidé la publication, le *Musée des Archives nationales* et l'*Inventaire sommaire et Tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales*.

Lors de la création du Musée des Archives, en 1867, il fut chargé de choisir les documents des époques mérovingienne et carolingienne qui devaient y figurer, et d'en rédiger les notices pour le

1. V. notamment *Revue critique*, t. III (1867), p. 228 (article de M. Delisle). M. Delisle se félicite de voir la publication de l'inventaire de M. Tardif clore enfin les enrichissements de la série K, augmentée sans cesse depuis cinquante ans par de nouvelles intercalations. Ce n'est pas, en effet, un des moindres mérites des inventaires imprimés de mettre un terme à l'instabilité des classements, si fatale aux archives et aux bibliothèques.

volume qui allait, par la description des pièces exposées dans le Musée et la reproduction en fac-similé de celles qui présentaient le plus d'intérêt paléographique ou historique, donner au public un spécimen des richesses si variées que renferment les Archives. Il dut donc rédiger pour chacune des pièces exposées, au nombre de quatre-vingt-trois, une courte notice donnant le contenu de chaque acte, en indiquant les caractères paléographiques et diplomatiques et en faisant ressortir l'importance historique. Il fit précéder chacune de ces deux premières sections du *Musée* de quelques pages excellentes, résumant la paléographie et les usages diplomatiques de ces premiers siècles, et esquissant à grands traits les principales lignes de l'organisation politique et administrative sous les deux premières races.

Il prit une part plus considérable encore à la préparation de l'*Inventaire sommaire et Tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales* (1re partie, régime antérieur à 1789), publié en 1871[1], et il fut vraiment, avec Boutaric, la cheville ouvrière de cette entreprise. On s'est proposé, dans cet inventaire, de reconstituer autant que possible, sans rien changer d'ailleurs au classement matériel des pièces, les divers fonds dont ont été formées par voie de triage, à la suite de la Révolution, les séries actuelles des Archives. Le principe même de cet inventaire a été critiqué par certains érudits qui ont exprimé l'opinion qu'il eût été préférable de conserver, dans l'inventaire, l'ordre matériel des séries, comme l'avait fait M. Bordier, en 1855, dans les *Archives de la France*, et comme le firent après lui, en 1867, les rédacteurs de l'*Inventaire général sommaire* publié sous l'administration de M. de Laborde. Cette critique ne nous semble pas fondée. Sans doute, le premier inventaire à publier était l'inventaire numérique, donnant l'énumération des documents dans l'ordre même où ils sont classés ; et, à cet égard, il est regrettable que le livre excellent de M. Bordier et l'*Inventaire sommaire* de 1867, tiré à un trop petit nombre d'exemplaires et devenu presque introuvable, ne répondent plus, sur bien des points, à l'état de choses actuel. Mais, alors qu'on possédait déjà ces deux inventaires numériques, n'y avait-il pas lieu, en publiant un troisième, d'essayer une méthode nouvelle et de tenter de reconstituer, sur

1. Cet inventaire a été complété en 1875 par une table très détaillée, due principalement à MM. Longnon et Tuetey.

le papier, des fonds arbitrairement divisés? Cette méthode exigeait, il est vrai, chez ceux qui étaient appelés à l'appliquer, une connaissance approfondie de l'histoire et de l'état actuel du dépôt, ainsi que de la constitution des anciennes archives; mais à la double condition d'être, comme elle l'a été, pratiquée par des archivistes expérimentés et pratiquée avec mesure (en passant, par exemple, condamnation sur des séries comme le *Bullaire* ou les *Cartons des rois,* qu'on ne pouvait songer à disloquer), cette tentative devait aboutir à une somme d'avantages bien supérieure, à notre sens, aux inconvénients pouvant résulter du classement arbitraire ou même fautif de certains documents. Pour ne citer comme exemple que les fonds ecclésiastiques, partie de l'inventaire dont Jules Tardif s'est plus particulièrement occupé, n'y a-t-il pas grand intérêt pour celui qui veut étudier l'histoire d'un chapitre, d'une abbaye ou d'un prieuré, à trouver réunie dans la même colonne l'indication de tous les documents qui constituaient jadis les archives de ce chapitre, de cette abbaye, de ce prieuré, plutôt que d'être obligé d'aller rechercher péniblement, dans les colonnes d'un inventaire par séries, les pièces qualifiées historiques dans la série L, les titres de propriété dans la série S, les comptes dans la série H et les juridictions dans la série Z?

Pour achever l'énumération des travaux auxquels Jules Tardif a pris part à la section historique comme archiviste ou comme sous-chef, il faut encore citer, indépendamment des soins qu'il a donnés à divers répertoires d'ordre intérieur, tels par exemple que la refonte de l'inventaire général des registres de la section, sa collaboration au troisième volume du *Trésor des chartes.* Teulet n'avait pu que préparer la copie d'une partie des pièces qui devaient prendre place dans ce volume et dans les suivants. A sa mort, le soin de continuer cette grande publication fut confié à Jules Tardif et à M. Léon Gautier. La préface mise par M. Maury en tête du troisième volume du *Trésor des chartes* rappelle la part prise par ces érudits éprouvés à la préparation de ce volume. Ils laissèrent le soin de le poursuivre et de le terminer à un de leurs collègues, qui a eu l'honneur d'y attacher son nom, et qui a si légitimement mérité cet honneur par les soins infinis qu'il a apportés aux moindres détails de cette publication.

Assuré désormais de l'heureuse continuation d'une œuvre confiée à une érudition si consciencieuse et si sûre, Jules Tardif

entreprit de préparer la publication du *Supplément du Trésor des chartes*, cette moitié du Trésor qui comprend les pièces laissées par Dupuy en dehors de son classement, ou réunies au fonds postérieurement à son travail, comme par exemple le chartrier des comtes de Foix. Il avait déjà rassemblé des matériaux nombreux, quand la mort prématurée de Boutaric le fit appeler aux fonctions de chef de la section administrative. Il dut alors quitter la section historique, et laisser à un de ses collègues le soin de poursuivre une publication destinée à faire tant d'honneur à celui qui la mènera à bonne fin[1].

Jules Tardif atteignait ainsi, le 21 décembre 1877, à l'âge de cinquante ans, le grade le plus élevé de la hiérarchie des sections. Son avancement, qu'il n'avait jamais cherché à précipiter, avait été régulier. Nommé sous-chef de la section judiciaire le 1er mars 1873, après dix-sept ans de services marqués par les importants travaux que nous venons de faire connaître, il n'avait fait que passer dans cette section, et, dès le 1er octobre, il était rentré, en la même qualité de sous-chef, à cette section historique qu'il connaissait si bien. Il avait été décoré de la Légion d'honneur le 14 août 1868, peu de temps après la publication de l'inventaire des Monuments historiques.

Ce n'est pas, du reste, uniquement de travaux d'inventaires et de pure érudition que Jules Tardif avait eu à s'occuper pendant les années qu'il avait passées à la section historique. Les événe-

1. Les pièces qui forment le Supplément du Trésor des chartes ne le cèdent pas en intérêt à celles qui composent le Trésor même. Il eût donc été assurément préférable que, dès le début, ces deux parties d'un même tout eussent été fondues dans une publication unique. Il ne serait cependant pas juste de reprocher à Teulet d'avoir restreint le travail énorme qu'il entreprenait aux layettes inventoriées par Dupuy, et d'avoir reculé devant le chaos du Supplément. Il ne faut pas oublier, en effet, que le travail de Teulet était, à l'origine, un travail purement privé, auquel étaient par suite interdits « le long espoir et les vastes pensées » qui ne sont permis qu'aux publications officielles d'une grande administration ou d'un corps savant. Le travail de Teulet ayant, plus tard, pris place dans la collection des inventaires des Archives, et l'achèvement en étant ainsi assuré après lui par le concours de ses successeurs, il était désirable de voir le Supplément prendre place dans la publication. Voici le plan auquel on s'est arrêté. Après l'achèvement du quatrième volume, confié comme le précédent à M. Joseph de Laborde, et qui renfermera les pièces comprises entre 1261 et 1270, il sera publié un volume donnant toutes les pièces du Supplément jusqu'à la mort de saint Louis. A partir de cette date, les pièces du Trésor et celles du Supplément seront, dans la suite de la publication, fondues en une série unique.

ments lui donnèrent l'occasion de rendre des services d'un autre ordre et de montrer des qualités dont, fort heureusement pour les archives, les archivistes n'ont que rarement occasion de faire preuve : il eut, en 1871, le périlleux honneur de participer à la garde des richesses historiques renfermées aux Archives, et de contribuer à les sauver. Les devoirs de la défense nationale pendant l'invasion avaient momentanément enlevé aux Archives une partie de leur personnel. Les rangs s'éclaircirent encore davantage après les événements du 18 mars ; ceux des archivistes que leur âge exposait à être incorporés de force dans les rangs des fédérés quittèrent Paris. Jules Tardif fut du très petit nombre de ceux qui demeurèrent à leur poste. Il vint même s'établir aux Archives près du directeur général, M. Maury, et, par sa vigilance et sa présence d'esprit, il ne contribua pas peu à leur préservation. Son sang-froid ne se démentit pas dans des occasions parfois critiques. Les émeutes et les révolutions n'étaient pas du reste pour l'effrayer. De tout temps, il avait eu pour les spectacles et les agitations de la rue une curiosité particulière ; déjà, en 1848, il dérobait quelques journées à la préparation de sa thèse sur les notes tironiennes pour aller voir de plus près ce qui se passait aux alentours des barricades. Ce sont là spectacles dangereux où le curieux paisible et l'observateur philosophe court le risque d'être fusillé par les deux partis. En 1871, comme en 1848, Jules Tardif s'en tira cependant sans être fusillé. Les Archives, de leur côté, échappèrent à la destruction, mais non sans avoir couru de sérieux dangers. Il fallut entrer en pourparlers avec des bandes menaçantes : grâce aux mesures prises par le directeur, assisté de Jules Tardif et du personnel, elles ne pénétrèrent point dans les Archives, qui n'arborèrent jamais le drapeau rouge, et furent enfin délivrées par les troupes de Versailles. La défense des Archives n'avait pas été sans périls pour ceux qui y avaient pris part. A un moment, lors des dernières journées, l'édifice se trouva placé entre deux feux. Un obus, lancé par un des canons de montagne établis dans les combles des maisons voisines des Halles, pénétra dans la pièce qu'occupait Jules Tardif quelques instants après que celui-ci venait de la quitter. Avec sa réserve habituelle, il garda le silence sur cet incident que les siens ne surent que longtemps après.

Au moment où Jules Tardif prenait, le 1er janvier 1878, la direction de la section administrative, son âge et la vigueur de sa

constitution devaient faire croire à tous qu'il était appelé à la faire profiter pendant de longues années de son expérience d'archiviste et de ses éminentes qualités d'érudit. Qui eût pensé alors que, moins de cinq ans après, il lui serait ravi par le coup le plus soudain? Mais, si peu de temps qu'il lui ait été donné de demeurer dans cette section, il y a laissé, de son passage, une trace profonde, et un souvenir qui ne s'effacera pas. Ceux qui le connaissaient peu auraient pu craindre qu'habitué par un long séjour à la section historique à ne voir des Archives que le côté de la pure érudition, il ne possédât pas toutes les qualités nécessaires à la direction d'une section qui renferme, auprès de séries de documents historiques d'une grande importance, cette masse énorme de papiers modernes qui forment plus du tiers des Archives, et qui vont s'augmentant chaque année des versements des différents ministères. C'eût été mal connaître, tout ensemble, la souplesse de son esprit, apte à se plier sans peine aux travaux les plus variés, et la droiture de sa conscience, capable d'accepter les besognes les moins attrayantes du moment qu'il les jugeait utiles. Persuadé que les Archives n'ont pas seulement des devoirs à remplir envers l'histoire et la science, mais qu'elles en ont aussi de non moins étroits envers les diverses administrations qui leur confient leurs papiers, et envers le public, lettré ou ignorant, qui vient y chercher, avec les préoccupations les plus diverses, des renseignements de toute nature, c'est sur les séries composées de documents modernes qu'il porta tout d'abord son attention. Il se familiarisa bien vite avec ces cadres ingénieux entre lesquels ont été répartis les millions de documents qui composent les archives modernes; il se rendit compte de l'état d'avancement des classements, dans lesquels, sur plus d'un point, son bon sens pratique lui suggéra d'heureuses simplifications; enfin, il sut, avec le concours de collaborateurs dévoués, donner une vive impulsion à cette partie importante du service. Le même sentiment le portait à prendre l'intérêt le plus vif au résultat des recherches faites dans la section pour répondre aux demandes, de jour en jour plus nombreuses, que le public adresse aux Archives. Il tenait à ce que, sans acception de personnes et quelle que fût la nature de la demande, le demandeur obtînt communication du document qu'il cherchait, ou, si cette satisfaction ne pouvait lui être donnée, qu'il emportât du moins des Archives la conviction qu'aucun effort n'avait été négligé pour le découvrir.

Dans les cas particulièrement importants ou délicats, il payait au besoin de sa personne, accompagnant dans les dépôts l'archiviste chargé de répondre à la demande, et l'aidant de son expérience dans des recherches dont le public qui en profite ne soupçonne pas toujours les difficultés ni la longueur.

L'attention qu'il donnait aux papiers modernes et aux séries d'un caractère purement administratif ne faisait aucun tort à l'intérêt qu'il portait aux documents anciens. Nul n'était plus pénétré que lui de l'obligation qui s'impose à un grand établissement scientifique comme les Archives nationales, de mettre par des inventaires imprimés, dont il avait donné lui-même un si excellent modèle, les richesses historiques qu'elles renferment à la portée du public érudit. Il avait formé, pour les principales séries de la section administrative, le dessein de publier des inventaires analytiques, ou, tout au moins, des tables détaillées dont il avait arrêté le plan. Pour plusieurs de ces inventaires, l'exécution, confiée, sur sa proposition, à des archivistes dont le savoir et l'expérience lui inspiraient toute confiance, est fort avancée. C'est donc à son initiative que le public sera redevable d'être mis prochainement en possession d'un inventaire des Hommages et Aveux de Normandie, d'un inventaire des Procès-Verbaux du Conseil du commerce, et enfin d'un inventaire des Arrêts du Conseil d'État depuis Henri IV, ce dernier inventaire arrêté en principe depuis longtemps déjà, mais réveillé par lui d'un trop long assoupissement. Il ne lui a pas été donné de réaliser deux autres projets qu'il avait conçus, celui d'une table alphabétique sommaire des Arrêts du Conseil des dépêches, pour la prompte exécution de laquelle il voulait faire appel à toutes les bonnes volontés de la section, et celui d'un inventaire chronologique des Ordonnances, Édits, Déclarations et Lettres-Patentes les plus précieux pour l'histoire en général et, en particulier, pour celle de la législation et de l'administration de 1515 à 1789. Ce dernier recueil devait, dans sa pensée, former à la fois un répertoire pour l'usage de la section administrative, et constituer une contribution importante à la grande publication des Ordonnances depuis François Ier, dont le projet commençait à se faire jour à l'Académie des sciences morales. Il avait longuement réfléchi à ce dessein pendant les vacances qui ont précédé sa mort ; au retour, il en entretenait un de ses plus jeunes collaborateurs et le chargeait d'en étudier les détails, tandis qu'il faisait,

à titre d'essai, commencer le dépouillement de certaines collections de lettres-patentes; enfin, déjà frappé à mort, il songeait encore à ce projet, qui paraît avoir occupé les dernières pensées que son esprit ait dirigées vers les choses de ce monde.

Lui-même donnait l'exemple et prenait sa part de ces travaux, modestes en apparence, mais sans lesquels l'histoire générale serait impossible, en réunissant les matériaux d'une publication dont les éléments étaient dispersés entre plusieurs sections. Il voulait donner un recueil des actes administratifs de la Convention, en commençant par les arrêtés du Conseil exécutif et ceux du Comité de Défense générale, devenu plus tard le Comité de Salut public. Ce travail était fort avancé, et, quelques jours avant sa mort, Jules Tardif sollicitait du Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de le faire paraître. Il comptait le faire précéder d'une introduction qui eût mis en lumière l'importance de ces documents pour l'histoire de la Révolution, et particulièrement pour l'histoire diplomatique et militaire. Il y a lieu d'espérer que ce travail, comme plusieurs de ceux qu'il a laissés inédits, ne sera pas perdu pour l'histoire.

Ce serait sortir des limites qui s'imposent à cette notice que d'énumérer en détail les autres travaux d'un caractère plus pratique, et en quelque sorte professionnel, dont il a pris l'initiative ou poursuivi l'exécution. Le but qu'il se proposait était de pourvoir, le plus promptement possible, celles des séries de la section qui en manquaient encore, d'inventaires sur fiches donnant le moyen de satisfaire à toutes les demandes de communication, en attendant que le temps et les ressources d'un budget limité aient permis de rédiger et d'imprimer, pour les séries les plus importantes, des inventaires d'un caractère plus scientifique. La vive impulsion donnée par lui aux tables et inventaires de la Chambre des comptes, du Conseil d'État, de la Maison du roi, des administrations provinciales, des établissements ecclésiastiques, etc., a singulièrement rapproché le jour où ce but pourra être atteint. La section administrative tiendra, en effet, à honneur de maintenir des traditions de travail que Jules Tardif a, pour une si large part, contribué à établir.

L'établissement de ces traditions n'est pas un des moindres services qu'il ait rendus aux Archives, et ce résultat est dû surtout aux qualités morales dont il a fait preuve dans la direction de sa section. Il avait au plus haut degré l'esprit de gouverne-

ment, qui n'est pas la même chose que l'esprit d'autorité. Il avait compris à merveille qu'en dépit de cette hiérarchie savamment compliquée de grades et de classes, qui fait ressembler les Archives à un régiment de lettrés, le rôle d'un chef dans sa section ne saurait ressembler à celui d'un capitaine dans sa compagnie ; que des travaux d'érudition ne se commandent pas comme des corvées ; qu'il faut compter avec l'esprit d'indépendance d'une race qu'on dit, parfois, aussi irritable que celle des poètes ; et qu'enfin, le chef ne peut exercer son autorité d'une façon efficace et féconde qu'en restant toujours un confrère. La bienveillance qui faisait le fond de son caractère, la largeur de son esprit libre de toute minutie lui rendaient facile l'exercice de son autorité telle qu'il l'avait comprise. Il savait se faire obéir sans avoir besoin de commander, et semblait demander comme un service ce qu'il eût pu imposer comme un ordre. Satisfait, dans sa modestie, de la position où l'avait conduit aux Archives le cours régulier de sa carrière, ne désirant rien au delà, il n'avait d'autre préoccupation que de mettre en lumière les travaux de ses collaborateurs, et de les signaler à la bienveillance d'un directeur général qui savait quel profond esprit de justice inspirait toutes les propositions de Jules Tardif. L'ambition qu'il s'interdisait sévèrement à lui-même, il la reportait sur ses collaborateurs ; il souhaitait leur voir tirer le meilleur parti possible pour eux-mêmes, pour leur avenir, des travaux qu'il leur voyait entreprendre ; il s'intéressait à ces travaux ; volontiers, il donnait un conseil toujours marqué au coin du plus ferme bon sens, de la plus pratique raison. Quelles sympathies profondes il s'était créées, quelles affections il s'était attachées, on le vit bien à l'émotion qui s'empara de tous quand, le 28 novembre 1882, on apprit qu'il venait d'être terrassé dans son cabinet de travail par un mal soudain, quand il fallut, dans ce cabinet même, lui dresser un lit ! Tout le monde cependant se faisait illusion sur la gravité du mal : ce fut une stupeur et une consternation quand, le 30, on apprit, en arrivant aux Archives, qu'il avait succombé la veille au soir, quelques heures après que nous avions quitté nos bureaux, sans défiance d'un dénouement si fatal. La douleur de ses collègues fut partagée par les plus modestes serviteurs de l'établissement, car, comme on l'a dit si délicatement sur sa tombe[1], « combien,

1. Discours de M. Maury.

parmi eux, avaient éprouvé les effets de son inépuisable libéralité et béni sa charité, qui était aussi discrète que son savoir et aussi étendue ! »

Les Archives ont eu la meilleure part de la vie de Jules Tardif, et ce n'est point trop que d'avoir dit qu'elles étaient pour lui comme une seconde famille. Il s'y sentait chez lui, il aimait rester à y travailler bien après l'heure où le règlement lui avait rendu sa liberté. De ces dernières heures de l'après-midi, il donnait une bonne partie aux devoirs qu'il s'imposait comme membre de deux comités qui doivent beaucoup à son zèle, le Comité des Travaux historiques et le Comité de publication de la Société de l'École des chartes.

Nommé membre du Comité des Travaux historiques en 1875, il y apporta ces qualités qu'il a signalées chez Boutaric dans les quelques pages qu'il a consacrées à sa mémoire dans la *Revue des Sociétés savantes :* « Cette aptitude spéciale qui fait dis-« tinguer, parmi de nombreux documents d'intérêts divers, les « actes les plus curieux et les plus importants, et reconnaître « immédiatement ce qu'ils apportent de nouveau à la science, le « parti qu'on en peut tirer, la mesure dans laquelle ils doivent « être utilisés. » Rapporteur aussi précis que diligent de toutes les affaires renvoyées à son examen, il se montra surtout, pour les publications dont il fut appelé à surveiller l'impression, un incomparable commissaire responsable, ne ménageant pour les amener à la perfection ni son temps, ni sa peine. Sans empiéter sur l'hommage spécial qui doit lui être prochainement rendu, dans le *Bulletin du Comité,* par un de ses plus anciens et de ses plus chers amis, il me sera permis de rappeler ici les soins scrupuleux apportés par lui à la revision du texte de deux importantes publications, le *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu* et les *Rôles gascons*.

Notre Société de l'École des chartes lui a encore plus d'obligations. Il ne s'est pas borné à donner au recueil qu'elle publie des articles comme celui sur les neumes, et de nombreux comptes-rendus critiques, particulièrement d'ouvrages relatifs à l'histoire de la musique et à celle des institutions, questions dans lesquelles il était un juge si compétent : il lui a rendu d'autres services qu'il importe d'autant plus de signaler qu'ils se sont moins manifestés au dehors. Membre du Comité de publication, où l'appelèrent en 1860 et le maintinrent sans interruption nos suffrages

jusqu'au jour où, en 1880, il voulut se retirer pour faire place à un plus jeune confrère, il fit preuve, dans ce poste délicat, de ces qualités de bienveillance envers les personnes et de sévérité envers les œuvres qu'exige la direction d'une revue d'érudition. Mais ce qui, plus encore que tout le reste, doit assurer à sa mémoire la reconnaissance de la Société, c'est le dévouement avec lequel il accepta, en 1863, de rédiger dans ce recueil le relevé anonyme des livres nouveaux, tâche ingrate, dont il supporta seul le fardeau pendant dix-sept ans avec le plus entier désintéressement.

Jules Tardif faisait aussi partie de plusieurs des sociétés qui s'occupent, avec autant de succès que de zèle, de mettre au jour les documents de l'histoire de la Normandie ou d'en écrire les annales, la Société des Antiquaires de Normandie, la Société de l'Histoire de la Normandie, l'Académie de Caen, la Société académique du Cotentin, la Société archéologique de Valognes. Il suivait avec intérêt leurs travaux et aimait à en rendre compte, comme membre du Comité des Travaux historiques, dans la *Revue des Sociétés savantes*. Lors de la création, en 1874, de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, il fut un des premiers adhérents de cette société, qui eut les Archives pour berceau. Il aimait ce vieux Paris, qui disparaît si vite ; il s'intéressait à ses anciennes maisons, à ses rues historiques ; c'était, le dimanche, le plaisir de ce curieux d'en explorer les coins les plus pittoresques, plaisir qui, dans ces dernières années, n'allait point sans quelques chagrins quand il venait à s'apercevoir, à quelque tournant, qu'une rue, dont le nom figurait dans le *Dit des rues de Paris*, venait d'être débaptisée au profit d'un ingénieur, d'un maître de pension ou de quelque autre célébrité contemporaine[1]. Tout ce qui pouvait conserver ces souvenirs du passé était assuré de ses sympathies. Aussi, lorsque l'administration de la Ville, cette fois bien inspirée, confia à un des archivistes de sa section le soin de réunir dans un *Cartulaire général de Paris* tous les textes anciens relatifs à la topographie du sol parisien, celui de nos confrères qui est chargé de cette

1. Qu'eût dit notre respecté maître M. Valette, qui avait à un si haut degré le respect de l'histoire, s'il eût pu savoir que le nom de *rue Valette* remplacerait le nom de *rue des Sept-Voies* porté par une des rues de son quartier depuis le XIIe siècle ?

grande publication trouva-t-il chez Jules Tardif le concours le plus actif.

Tout le temps que Jules Tardif ne donnait pas à ses fonctions ou aux diverses sociétés dont il était membre, il le partageait entre des recherches sur l'histoire de nos anciennes institutions et l'étude des langues orientales. La mort qui l'a frappé si prématurément ne lui a malheureusement pas permis d'achever les travaux considérables qu'il avait entrepris dans ce double domaine, et de donner toute sa mesure comme historien et comme philologue.

Il y avait près de vingt ans qu'il avait formé le dessein d'écrire un grand ouvrage sur les institutions des deux premières races, et qu'il avait commencé à en réunir les matériaux. Chargé de rédiger la partie du *Musée des Archives nationales* relative aux Mérovingiens et aux Carolingiens, il avait su résumer en quelques pages, avec une grande sûreté de vues, les traits les plus caractéristiques de l'organisation politique et administrative sous les deux premières races. Ce n'était qu'un crayon : il conçut le projet d'élargir le cadre et de transformer cette esquisse rapide en un tableau détaillé de nos plus anciennes institutions. La profonde connaissance que lui avait donnée des actes originaux de ces périodes primitives la publication de l'inventaire des Cartons des Rois, l'avait préparé mieux que qui que ce soit à écrire un pareil ouvrage. Il y travailla de longues années, avec la conscience qu'il apportait à tout ce qu'il faisait, ne négligeant aucune source d'informations, étudiant tous les livres publiés sur ce sujet en France et en Allemagne, et se pénétrant de tous les textes originaux qui nous sont parvenus de ces lointaines époques. De ce grand ouvrage, il n'a pu faire paraître qu'un demi-volume publié en 1881, quelques mois avant sa mort[1]. Il y traite de la royauté mérovingienne. Dans une première partie, il étudie la royauté en elle-même, abstraction faite du pouvoir qu'elle exerce; il indique quelles règles présidaient à la succession au trône, aux régences et à la majorité des rois, aux partages du royaume; il nous introduit ensuite à la cour du roi; il nous apprend ce qu'étaient les *leudes*, les *fideles*, les *optimates*, les *proceres*, les *convivae regis*, les *antrustiones;* il nous fait connaître les officiers du

1. *Études sur les institutions politiques et administratives de la France.* Période mérovingienne. I. Paris, Alph. Picard, 1881, in-8°, 224 p.

palais, depuis le *major domus* jusqu'aux *coqui* et aux *pincernae*. Dans la seconde partie, l'auteur étudie l'exercice du pouvoir royal et passe successivement en revue le pouvoir législatif et le gouvernement des rois mérovingiens, leurs rapports avec l'Église, la composition de leur armée, l'organisation judiciaire et la levée des impôts. L'étendue de l'information, la fidélité aux textes, l'éloignement pour toute hypothèse hasardée, la clarté et la sobriété de l'exposition sont les qualités maîtresses de cette œuvre, dont le mérite éminent a été proclamé par les juges les plus compétents [1]. Il est permis d'espérer que l'ouvrage pourra être continué : Jules Tardif a laissé, en effet, presque achevée la rédaction de la seconde partie du premier volume, et, pour la période carolingienne, des matériaux importants que sauront mettre en œuvre des mains aussi pieuses que savantes.

S'il a été permis à notre confrère de commencer, tout au moins, la publication de ses travaux sur l'histoire des institutions de la France, il n'a rien fait paraître de ce qu'il avait écrit sur les langues de l'Orient. On a vu avec quelle ardeur il s'était engagé, au sortir de l'École des chartes, dans l'étude de la plupart des idiomes orientaux. Cette ardeur ne s'affaiblit pas avec les années et avec les soins de tant de travaux différents, mais elle se limita, pour se concentrer spécialement sur les langues de la Perse et de l'Inde. Beaucoup parmi ceux qui ont connu Jules Tardif ont ignoré le temps et l'application soutenue qu'il a donnés à ces études, auxquelles il consacrait, sans en parler jamais, la plupart de ses soirées.

Il avait commencé, vers 1870, une traduction de l'un des livres les plus importants de l'*Avesta*, le *Vendidad*. De cette traduction, qui comprenait le texte, une transcription en caractères romains, une version latine et une version française, il n'a été imprimé que la première feuille, qui n'a pas été mise dans le commerce. Dans la littérature zende, les textes qui l'intéressaient surtout étaient ceux où se révélaient les idées philosophiques et religieuses des anciennes populations de la Perse. De ce nombre sont les hymnes sacrées (*Gathas*), qu'on trouve intercalées dans certaines parties de l'*Avesta*. Il avait entrepris de donner une nouvelle traduction française de ces fragments. C'était là son

1. Cf. notamment Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3e édition, t. II, page 81.

travail de prédilection, celui qu'il emportait avec lui pendant les vacances, celui dont il s'occupait encore la veille de sa mort; malheureusement, cette traduction n'est complètement terminée que pour un petit nombre de strophes. Il laisse également inachevé un vocabulaire zend.

Il possédait plusieurs des langues de l'Inde, mais celle qu'il a le plus étudiée, c'est l'*ourdou*, principal dialecte de l'hindoustani. Désireux de vulgariser la connaissance d'un idiome qui a pour nous une importance pratique, il a composé une grammaire abrégée de l'ourdou, avec double transcription en caractères arabes et devanagaris. Cette grammaire sera prochainement publiée. Il se proposait d'y joindre une chrestomathie pour laquelle il a laissé de nombreux extraits.

Bien que, comme on en a rendu témoignage[1], « sa grammaire « eût été composée avec le plus grand soin et d'après les méthodes « les plus rigoureuses, » il ne trouva pas l'occasion de lui faire voir le jour. Cette circonstance découragea singulièrement Jules Tardif; elle peut seule expliquer qu'il ait continué à travailler silencieusement les langues orientales sans rien publier de ses travaux. Il trouvait cependant un encouragement dans l'intérêt que ne cessa de leur témoigner le maître incontesté des études hindoustanies, M. Garcin de Tassy. Ce vénérable savant avait songé à Jules Tardif pour le remplacer dans sa chaire d'hindoustani à l'École des langues orientales : plusieurs fois il lui demanda d'accepter de le suppléer. Avec sa modestie accoutumée, notre confrère résista toujours à des sollicitations si honorables pour lui. Vers le même temps, une chaire étant devenue vacante à l'Ecole des chartes, il déclinait les ouvertures qui lui furent faites à cet égard. L'enseignement public l'effrayait; il était plus volontiers l'homme des causeries familières, qu'il savait à la fois tempérer par sa bienveillance et réveiller au besoin par quelque trait malin.

En rappelant avec quelques détails les travaux de Jules Tardif, j'espère avoir aussi fait connaître sa vie, et avoir ainsi rempli le double devoir que la trop indulgente confiance du Comité de publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes* avait confié à ma bonne volonté. La vie de Jules Tardif se résume en effet dans l'histoire de ses travaux. En cela, elle ressemble à la

1. Discours prononcé sur la tombe de Jules Tardif par M. Delisle.

vie de ces érudits des siècles passés dont nous lisons les histoires en tête de quelque gros in-folio. Elle leur ressemble encore par certains de ces traits dont l'ensemble me paraît constituer la physionomie particulière de l'ancien érudit français, la modestie, le désintéressement, l'esprit de charité, l'austérité des mœurs, une foi simple et ferme. Comme beaucoup de ces savants d'autrefois, Jules Tardif ne s'était point marié. Il avait trouvé la vie de famille au foyer d'un frère dont il m'est interdit de faire ici l'éloge. Il partagea pendant plus de vingt ans les joies de ce foyer ; puis, quand vinrent les jours de deuil, il prit sa part des coups qui frappèrent cette maison désolée, et ces douleurs hâtèrent sa fin. Puissent un frère et un neveu, si cruellement frappés par ce nouveau deuil, trouver du moins un adoucissement à leur douleur dans la pensée des sentiments de profonde estime et de sincère affection que les confrères de Jules Tardif portaient à la personne de cet érudit accompli, de ce parfait honnête homme, et qu'ils conserveront à sa mémoire !

LISTE DES TRAVAUX DE JULES TARDIF.

I.

OUVRAGES PUBLIÉS ISOLÉMENT.

1. *Privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège*, publiés d'après les originaux conservés aux Archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale. Paris, Imprimerie impériale, 1855, 1 vol. in-4° de XXIII-411 p. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique.*)

L'auteur de cette publication est M. Adolphe Tardif, qui indique en ces termes, dans le rapport au Ministre, la collaboration de Jules Tardif :

« Vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, m'autoriser à « me faire seconder dans les recherches que nécessitait cette

« publication. Je trouvais auprès de moi un collaborateur dont « les études spéciales et les travaux antérieurs pouvaient m'ins- « pirer toute confiance. Votre Excellence me permettra de recon- « naître ici tout ce que je dois au concours de mon jeune frère, « Jules Tardif. »

2. *Monuments historiques. Cartons des Rois.* Paris, Claye, 1866, 1 vol. in-4° de XIX-712 p. (*Inventaires et Documents publiés sous la direction de M. le marquis de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire.*)

Ouvrage complété par un album : *Fac-simile de chartes et diplômes mérovingiens et carlovingiens sur papyrus et sur parchemin compris dans l'inventaire des Monuments historiques.* Paris, Claye, 1866, 1 vol. in-fol. de 14 planches, dont 7 doubles.

3. *Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise.* Ouvrage enrichi de 1,200 *fac-simile* des autographes les plus importants depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la Révolution française, publié par la direction générale des Archives nationales. Paris, Plon, 1872, 1 vol. in-4° de VIII-812 p.

Jules Tardif est l'auteur, dans cet ouvrage, des parties suivantes :
Première livraison. *Mérovingiens,* 1867, p. 1-24.
Deuxième livraison. *Carlovingiens,* 1867, p. 25-48.

4. *Inventaire sommaire et Tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales,* 1re partie. Régime antérieur à 1789. Paris, Imprimerie nationale, 1871, 1 vol. in-4° de VII p.-846 col. (*Inventaires et Documents publiés par la direction générale des Archives nationales.*)

Voir p. 21 ci-dessus la part de collaboration de Jules Tardif à cet inventaire et à divers autres travaux exécutés aux Archives.

5. *Etudes sur les institutions politiques et administratives de la France.* Période mérovingienne, I. Paris, Alph. Picard, 1881, 1 vol. in-8° de 224 p.

Jules Tardif laisse presque achevée la rédaction du 2e fascicule du tome Ier (période mérovingienne), et des matériaux nombreux pour le tome II (période carolingienne).

II.

TRAVAUX, MÉMOIRES, ARTICLES, RAPPORTS, NOTES ET DOCUMENTS PUBLIÉS DANS DIVERS RECUEILS.

1. Mémoires présentés par divers savants a l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

6. *Mémoire sur les notes tironiennes.* 2e série. Antiquités de la France, t. III, 1854, p. 104-171.

Tirage à part sous le même titre. Paris, Imprimerie impériale, 1852, in-4° de 67 p.

2. Bibliothèque de l'École des chartes.

7. *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, par E. de Coussemaker. Paris, 1852, in-4°. (*Compte-rendu critique*), 3e série, t. III, 1851-1852, p. 489-491.

8. *Essai sur les neumes*, 3e série, t. IV, 1853-1854, p. 264-284.

9. *De la valeur et de la lecture des neumes*, par A.-J.-H. Vincent. Paris, 1853, in-8°. (*Compte-rendu critique*), 3e série, t. V, 1854-1855, p. 90-93.

10. *Voyage paléographique dans le département de l'Aube.* Rapport à M. le préfet sur une inspection faite en 1854 dans ce département, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1855, in-8°. (*Compte-rendu critique*), 4e série, t. Ier, 1855-1856, p. 369-371.

11. *Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique sur la charte d'Alaon*, par J.-F. Rabanis. Paris, 1856, in-8°. (*Compte-rendu critique*), 4e série, t. II, 1856-1857, p. 281-283.

12. *Demande de concession emphythéotique adressée à l'Église de Ravenne.* (Document du VIe siècle sur papyrus), 4e série, t. III, 1857-1858, p. 45-47.

13. *Les œuvres d'Éginhard*, traduites en français par A. Teulet. Paris, 1856, in-12. (*Compte-rendu critique*), 4e série, t. III, 1857-1858, p. 174-175.

14. *De la musique au XVe siècle*. Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Dijon, par Stephen Morelot. Paris, 1856, in-4°. (*Compte-rendu critique*), 4e série, t. III, 1857-1858, p. 284-285.

15. *Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé Rohrbacher. *Table générale*, par Léon Gautier. Paris, 1861, in-8°. (*Compte-rendu critique*), 5e série, t. II, 1861-1862, p. 546-547.

16. *Recueil des historiens des croisades*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Documents arméniens*, t. I, Paris, 1869, in-f°. (*Compte-rendu critique*), 6e série, t. V, 1869, p. 568-572.

17. *La* trustis *et l'antrustion royal sous les deux premières races*, par Maximin Deloche. Paris, 1873, in-8°. (*Compte-rendu critique*), t. XXXV, 1874, p. 159-166.

18. *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, par Auguste Longnon. Paris, 1878, in-8°. (*Compte-rendu critique*), t. XXXIX, 1878, p. 333-339.

19. *Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, par W. Junghans, traduit par Gabriel Monod. Paris, 1879, in-8°. (*Compte-rendu critique*), t. XLI, 1880, p. 256-268.

20. *Livres nouveaux*.

Jules Tardif a rédigé cette partie de la Bibliothèque de l'École des chartes de 1863 à 1879.

3. Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.

21. *Archives municipales de Bordeaux*. (*Rapport*), 6e série, t. II, 1875, 2e semestre, p. 92-95.

Livre des Bouillons. — Registres de la Jurade. — Bordeaux vers 1450, description topographique.

22. *Rapport sur le projet de publication du Dictionnaire topographique de la Mayenne par M. Léon Maître*, 6e série, t. IV, 1876, 2e semestre, p. 151-152.

23. *Société de l'Histoire de Normandie.* (*Rapport*), 6e série, t. IV, 1876, 2e semestre, p. 91-94.

Chronique de Robert de Thorigny, publiée par M. L. Delisle. — Histoire du Mont Saint-Michel, de D. Huynes, publiée par M. Eug. de Beaurepaire. — Le Canarien, publié par M. Gravier. — Histoire des évêques de Coutances, de Toustain de Billy, publiée par M. F. Dolbet.

24. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, années 1874 et 1875, 2e série, t. IV et V. (*Rapport*), 6e série, t. V, 1877, 1er semestre, p. 47-48.

L'Amirauté patrimoniale de Talmont, par M. de Sourdeval. — Recherches historiques sur le département de la Vendée, par M. de la Boutetière. — Géographie historique de la Vendée (canton de Luçon), par M. Eug. Louis. — Lettre de la municipalité de Luçon à celle de Quimper sur la formation des États généraux en 1789, publiée par le même. — Plaintes et doléances dressées pour les États généraux par les habitants de l'île de Bouin, publiées par M. Gallet. — Notes extraites des registres de l'état civil de la Vendée, par M. de Sourdeval. — Documents extraits du chartrier de Thouars, publiés par M. Marchegay.

25. *Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches*, t. IV, 1873. (*Rapport*), 6e série, t. V, 1877, 1er semestre, p. 629-631.

Fragment de mystère du XIVe siècle, publié par M. Eug. de Beaurepaire. — Le théâtre au collège d'Avranches au XVIIe et au XVIIIe siècle, par le même. — Les manuscrits du docteur Cousin, curé de Saint-Gervais, par le même. — André de Coutances, trouvère du XIIIe siècle, par M. Charles Le Breton. — Le château de Saint-Jean-le-Thomas, par le même. — Le château de Montaigu, par M. de Guitton-Villeberge. — Les Élections de l'Avranchin, d'après les mémoires de l'intendant Foucault, par M. Deschamps du Manoir. — L'Archipel de Chausey, par le même.

26. *M. Edgard Boutaric* (*notice nécrologique*), 6e série, t. VII, année 1878, 1er semestre, p. 121-123.

27. *Rapport sur la publication des lettres, mandements et actes d'Alfonse de Poitiers, frère de saint Louis*, 6e série, t. VII, année 1878, 1er semestre, p. 361-362.

Ce rapport est signé comte de Luçay, Jules Tardif, Léon Gautier.

28. *Rapport sur diverses communications faites par*

MM. Alart, de Lamothe, Dupré et de la Bigne-Villeneuve, 6e série, t. VIII, année 1878, 2e semestre, p. 102-103.

Certificats de conversion et de bonne conduite de divers Juifs (1371-1377). — Autorisation accordée par l'abbé de Saint-Gilles de Nîmes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de construire un oratoire à Saint-Gilles (1157). — Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois pour les réquisitions de guerre qu'ils avaient supportées à l'occasion de la bataille de Poitiers (1357). — Charte de fondation de l'abbaye de Locmaria (xie siècle).

29. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 23e année, 1876, 2e série, t. VI. (*Rapport*), 6e série, t. VIII, 1868, 2e semestre, p. 215-217.

Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes-de-Montaigu, par M. Gourraud. — Note sur une lettre de d'Aubigné, par M. Marchegay. — La baronnie de Rié, par M. de Sourdeval. — Poésies inédites du comte de la Fare.

30. *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, t. I et II, 1875-1877. (*Rapport*), 7e série, t. I, 1879, 1er semestre, p. 35-37.

Mémoires sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Coutances, par M. L. Quenault. — Combat de la Fosse en 1799, par le même. — La Chouannerie devant la justice révolutionnaire de la Manche, par M. Sarot. — Les corporations industrielles de Coutances, par M. Le Mare. — L'influence des Scandinaves en Normandie, par M. Lehéricher. — Ancien manuscrit des archives de l'évêché de Coutances, par M. Hersent. — Documents pour l'histoire des familles de la Basse-Normandie.

31. *Archives municipales de Bordeaux*, t. II. — *Livre des Privilèges*. Bordeaux, 1878. (*Rapport*), 7e série, t. II, 1879, 2e semestre, p. 40-41.

32. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 25e année, 1878, 2e série, t. VIII. (*Rapport*), 7e série, t. III, 1880, 1er semestre, p. 64-65.

Suite des recherches historiques de M. Marchegay sur le département de la Vendée. — Notice de Mercier du Rocher sur Gallot, député du Poitou en 1789, publiée par M. Dugast-Matifeux. — Extraits de mémoires adressés en 1788 à l'assemblée d'élection de Fontenay, publiés par M. Eug. Louis.

33. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1879, 2e série, t. IX. (*Rapport*), 7e série, t. VI, 1881, p. 85-87.

Histoire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Fontenelles, par M. Legrip. — Mémoires adressés à la commission intermédiaire de l'assemblée d'élection de Fontenay par diverses municipalités des cantons actuels de Fontenay-le-Comte et de Saint-Hilaire-les-Loges, publiés par M. Eug. Louis. — Un impôt de guerre en 1479, par M. de la Boutetière. — Les écoles primaires du Bas-Poitou avant 1789, par M. Pillier. — Le prieuré de la Meilleraye, par le docteur Petiteau. — Notice sur la famille Heude ou Eude, par l'abbé Baudry.

4. Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.

34. *Rapport sur une communication de M. Finot signalant des droits féodaux qui, suivant le correspondant, ne figurent pas dans le* Glossaire *de Du Cange*, année 1882, p. 69.

5. Répertoire des Travaux historiques.

35. *Notes additionnelles et rectificatives au* Gallia christiana, par Paul de Fleury. Angoulême, 1881, in-4°. (*Compte-rendu*), année 1882, p. 444, n° 1413.

36. *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1880-1881. Rouen, 1882. (*Compte-rendu*), année 1882, p. 600-601, nos 1891-1894.

Un procès en nullité de mariage en 1553, par M. Ch. de Beaurepaire. — Pierre de Bréauté, par M. Duranville.

37. *Etude sur le droit celtique, le* Senchus môr, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1881, in-8°. (*Compte-rendu*), année 1882, p. 700-701, n° 2715.

38. *Saint Eucher. Lérins et l'église de Lyon au Ve siècle*, par le P. André Gouilloud. Lyon, 1881, in-8°. (*Compte-rendu*), année 1882, p. 718-719, n° 2738.

6. La chanson de Roland, poème de Théroulde. Texte critique accompagné d'une traduction, d'une intro-

duction et de notes par Fr. Génin. Paris, Imprimerie nationale, 1850, in-8°, 1 vol. de CLXXV-560 p.

39. On doit à Jules Tardif dans ce volume la lecture du fragment d'une homélie sur le prophète Jonas, écrite en notes tironiennes (xe siècle), p. 465-487 et planche.

III.

TRAVAUX INÉDITS.

40. *Lexicon tironianum, ex Gruteriana necnon Carpenteriana collect. genuino ordine constructum, cura et studio* L.-J.-A. Tardif, *scholae dipl. alumni*. Lutetiae Parisiorum, clɔ. lɔ. ccc. xxxx. VIIII, in-4° à 2 col. de 302 p.

41. *Etudes sur les institutions politiques et administratives de la France.*

Cf. n° 5.

42. *Arrêtés du Conseil exécutif et du Comité de Défense générale*, précédés d'une introduction.

43. *Traduction du Vendidad*, comprenant le texte zend, une transcription en caractères romains, une version latine et une version française, in-4°.

La première feuille seule tirée.

44. *Traduction des plus anciennes hymnes de l'Avesta* (*Gathas*).

Le commencement de cette traduction est en état d'être imprimé.

45. *Dictionnaire zend.*

Nombreuses notes.

46. *Grammaire du dialecte ourdou*, avec double transcription en caractères arabes et devanagaris.

Travail complètement achevé.

47. *Chrestomathie du dialecte ourdou.*

Nombreux matériaux.

Eugène LELONG.

LE

PLUS ANCIEN MANUSCRIT

DU

MIROIR DE SAINT AUGUSTIN

A M. Boucher de Molandon, ancien président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Bibliothèque nationale, 26 août 1884.

Mon cher confrère et ami,

A peine rentré à Paris, je tiens à vous remercier de l'accueil que vous et plusieurs membres de la Société archéologique et historique de l'Orléanais vous avez bien voulu me faire ces jours derniers. Je ne crois pas pouvoir mieux vous témoigner ma reconnaissance qu'en vous annonçant la solution d'un problème bibliographique qui touche directement à la lamentable histoire de la dispersion des manuscrits de Saint-Benoît-sur-Loire. Cette solution m'a été fournie par des notes prises avant-hier dans votre château de Reuilly. En vous la communiquant, j'acquitte bien imparfaitement une dette contractée de vieille date envers une Société que vous aimez d'une affection vraiment paternelle et à laquelle je m'honore d'appartenir depuis une trentaine d'années.

Le problème dont il s'agit est en apparence assez simple. Il se réduit à la vérification d'une conjecture récemment émise par M. Hort, professeur à l'université de Cambridge. Voici le fait :

Le manuscrit n° 16 du fonds Libri[1] est un recueil de fragments

1. Les mss. 15 et 16 du fonds Libri sont formés de feuilles de gardes et de

plus ou moins anciens, que j'ai signalés en 1883 comme provenus de nos bibliothèques françaises. Pour ce motif, le gouvernement italien s'est abstenu d'acquérir le n° 16 de Libri, donnant ainsi un exemple de probité et de délicatesse qui sera, n'en doutons pas, imité par tous les pays civilisés.

Le second fragment du recueil consiste en treize feuillets qui peuvent remonter au VIIIe siècle et sur lesquels le docteur Cureton avait jadis reconnu des textes d'une ancienne version de la Bible. M. Hort a constaté que ces feuillets contenaient une notable partie du *Speculum* de saint Augustin, les chapitres XXVII-XXXII et LVI-LXII. Cette découverte est réellement importante, car on n'avait pas encore remarqué une aussi ancienne copie du *Speculum,* ouvrage sur lequel l'attention vient d'être attirée par un mémoire que le professeur F. Weihrich a soumis en 1883 à l'Académie des sciences de Vienne[1].

M. Hort n'a pas seulement le mérite d'avoir déterminé le contenu des treize feuillets qui forment le second article du ms. 16 de Libri. Par de très ingénieux rapprochements, il a été amené à conjecturer que ces mêmes feuillets doivent être le texte que dom Sabatier[2] a cité dans les termes suivants :

Fragm. ms. Floriac. — Ms. Floriac. — Ms. Floriac. n° 10. — Ms. Floriac. n° 12[3].

cahiers fort anciens enlevés, selon toute apparence, dans des manuscrits français.

Le n° 15 contient cinq fragments, dont la réunion constitue un volume de 26 feuillets. Le premier fragment, composé de quatre feuillets, a fait partie d'un antiphonaire de l'abbaye de Fleuri-sur-Loire. Sur le fol. 3, entre les deux colonnes, se distingue encore assez nettement l'inscription : LIBER SANCTI BENEDICTI, dont les lettres ont été tracées verticalement les unes au-dessous des autres, comme on le remarque dans beaucoup de manuscrits de l'abbaye de Fleuri.

Dans le ms. 16, qui consiste en 45 feuillets, on a réuni huit fragments, tous en onciale ou en demi-onciale.

1. *Das Speculum des H. Augustinus und seine handschriftliche Uebertieferung* von Prof. Dr F. Weihrich. Wien, 1883, in-8° de 34 p. (Extr. de *Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der Kais. Akademie der Wissenschaften,* CIII, I, 33-64). — Sur le *Speculum* de saint Augustin, voyez aussi *Bibliothèque de l'École des chartes,* année 1879, t. XL, p. 43 et 259, et mes *Mélanges de paléographie et de bibliographie,* p. 367.

2. *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ seu vetus italica.* Reims, 1743-1749. 3 volumes in-folio.

3. M. Hort a constaté que dom Sabatier, quand il cite le manuscrit, ou bien

In Floriacensi annorum circiter 1100 inter plura Scripturæ fragmenta istud habetur. (Dom Sabatier, t. I, p. 736; Tobie, XI, 7.)

In ms. Floriac. inter plura fragmenta versionis antiquæ. (Dom Sabatier, t. I, p. 873; Job, XXIII, 10.)

Fragmentum Floriacense venerandæ antiquitatis. (Dom Sabatier, t. III, p. 942; Épître de saint Jacques, IV, 11.)

Ms. Floriac. litteris uncialibus exaratum. (Dom Sabatier, t. III, p. 549; Actes des Apôtres, XIV, 14.)

Quel est le manuscrit de l'abbaye de Fleuri, en lettres onciales, d'une vénérable antiquité, où dom Sabatier avait relevé plusieurs leçons pour son édition des anciennes versions de la Bible et qui portait au XVIIIe siècle la cote 10? A cette question posée par M. Hort, j'avais tout d'abord répondu que l'ancien n° 10 de Fleuri devait être le recueil porté sous le n° 16 au catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, recueil qui contient actuellement les débris de onze anciens textes bibliques en lettres onciales[1], et dont la notice détaillée nous sera prochainement donnée par M. Henri Omont. Telle était aussi l'opinion du savant bibliothécaire M. Loiseleur, qui connaît si bien l'histoire des

s'abstient de donner un numéro, ou bien renvoie au n° 10, que, dans un passage (t. III, p. 736; seconde épître aux Corinthiens, IV, 11), il semble rapporter au IXe siècle : « Ms. cod. Floriac. annorum 900. » — Quatre fois seulement, il indique le n° 12 : « Ms. 12 Floriac. (t. III, p. 736; seconde épître aux Corinthiens, IV, 11); Fragmentum ms. Floriac. num. not. 12, annorum fere 1100 (ibid., t. III, p. 598; épître aux Romains, I, 24); Fragm. ms. Floriac. num. not. 12 (ibid., verset 25); Fragm. ms. Floriac. num. 12 (ibid., p. 599, verset 28). »

S'il n'y a pas dans ces quatre dernières citations une confusion ou une erreur d'impression, je ne sais comment expliquer le renvoi au ms. 12 de Fleuri. En effet, le ms. 12 de Fleuri est celui qui porte aujourd'hui le n° 28 dans la bibliothèque d'Orléans, et il ne renferme que les commentaires de Walafride Strabon sur le Pentateuque et les traités de Bède sur la nature des choses et sur les temps.

1. Voici l'indication sommaire des livres de la Bible auxquels appartiennent les onze fragments contenus dans le ms. 16 d'Orléans :

I, II et III. Fragments des livres des Rois.

IV. Fragments de l'Ecclésiaste, du Cantique et de la Sagesse.

V et VI. Fragments d'Isaïe.

VII. Fragment de Jérémie.

VIII. Fragment d'Ézéchiel.

IX, X et XI. Fragments de saint Paul.

Dans le second de ces fragments, sur le fol. 7 du recueil, nous lisons l'inscription : SCI BENEDICTI ABBATI FLORIACENSI, disposée verticalement comme je l'ai fait remarquer pour un morceau relié dans le fonds de Libri, n° 15.

collections confiées à ses soins intelligents et dévoués. Nous en étions toutefois réduits à de pures conjectures. La preuve directe que le manuscrit 16 d'Orléans correspondait à l'ancien n° 10 de Fleuri nous échappait. Cette preuve, je l'ai acquise dans la réunion d'amis et de confrères à laquelle vous m'aviez convié, avant-hier, sous vos beaux ombrages de Reuilly.

L'un de vos hôtes, M. Tranchau, qui rend avec une exquise modestie tant de services à notre Société archéologique, avait été vivement ému d'un regret que j'avais exprimé l'an dernier sur la disparition des anciens catalogues de la bibliothèque de Fleuri[1]. J'en avais signalé deux : le premier dans la collection de Libri, qui l'indique ainsi sous le n° 1345 : « Bibliotheca manuscripta Floriacensis, manuscrit sur papier, in-folio du XVIIIe siècle, 1720 ; » le second, dans les archives de notre Société archéologique, à laquelle il avait été donné par M. Jacob. Le premier s'est trouvé en déficit lors de l'arrivée des manuscrits de Libri à Ashburnham Place ; il n'est pas téméraire de supposer que Libri a eu intérêt à le supprimer. La perte du second était plus difficile à expliquer. Tout portait à croire qu'il était simplement égaré et qu'un heureux hasard le ferait retrouver. Le mérite d'avoir mis la main sur le fugitif revient à M. Tranchau, qui l'a découvert en rétablissant l'ordre dans des cartons précipitamment déménagés lors de l'installation de la Société à l'ancienne salle des thèses de l'université d'Orléans. M. Tranchau, qui savait quel prix j'attachais au catalogue des manuscrits de Fleuri, m'avait réservé la primeur de sa trouvaille. Est-il besoin de vous exprimer mon étonnement et ma satisfaction à la vue d'un cahier du XVIIIe siècle intitulé : *Notice des manuscrits de l'abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire*, 1763? Vous avez vous-même éprouvé ces sentiments au moment où la découverte vous fut annoncée.

Le précieux cahier dont la vue causa tant de joie à vous et à vos hôtes paraît contenir la substance du catalogue que dom Chazal avait rédigé en 1720 ou 1724. Il est malheureusement incomplet : les notices s'y arrêtent au n° 209, et nous savons qu'il devait y en avoir 266. Mais la lacune ne porte pas sur le point que nous avons intérêt à éclaircir en ce moment.

En possession du catalogue des manuscrits de Saint-Benoît

1. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXI, I, 358. — (Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, p. 2.)

dressé ou plutôt copié en 1763, mon premier mouvement fut d'aller au n° 10. Du premier coup d'œil je constatai que l'ancien n° 10 de Fleuri correspond au n° 16 du classement actuel des manuscrits d'Orléans. Vous pourrez vous en convaincre en comparant la notice que le catalogue du XVIIIe siècle consacre au ms. 10 de Fleuri avec la notice par laquelle le ms. 16 d'Orléans est représenté dans le catalogue de Septier. Je mets en regard les deux notices :

Ms. 10 de Fleuri, *suivant le Catalogue du* XVIIIe *s.*	Ms. 16 d'Orléans, *suivant le Catalogue de Septier, page 43.*
	Collectio diversorum fragmentorum, tam antiqui quam novi Testamenti. In-folio, 44 p.
Voicy un des plus anciens manuscrits qui sont conservés dans la bibliothèque de Saint-Benoît. Il consiste dans une collection de plusieurs fragmens d'ouvrages copiés depuis plus de mille ans. Ces fragmens sont extraits de plusieurs livres de l'Écriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. La dernière pièce a plus d'onze cens ans d'antiquité, dont le caractère est de lettres unciales et quarrées. Ces morceaux, qui étoient épars dans différens manuscrits, ont été rassemblés par dom François Chazal, qui a travaillé sur ces manuscrits et qui a fait l'Histoire de Saint-Benoist sur les titres de cette maison.	Ce manuscrit, un des plus anciens de ceux qu'on a conservés dans la bibliothèque de Saint-Benoît, consiste dans une collection de plusieurs fragmens d'ouvrages copiés dans le VIIIe siècle. Ces fragmens sont extraits de plusieurs livres de l'Écriture sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. L'écriture de la dernière pièce, en lettres onciales et carrées, paroît être du VIIe siècle. Tous ces fragmens sont sur vélin ; l'écriture de plusieurs est maculée.

Il est donc établi par un témoignage positif que le manuscrit 16 d'Orléans répond au n° 10 de l'ancien fonds de Fleuri. A la vérité, on ne trouve plus dans le n° 16 d'Orléans les textes que dom Sabatier a tirés du ms. 10 de Fleuri pour la restitution de différents passages des anciennes versions de la Bible. Mais, quand on se rappelle les mutilations précédemment signalées dans beau-

coup de manuscrits d'Orléans, on peut admettre sans peine que le ms. 16 a été, lui aussi, mutilé, et que le vol a porté sur les feuillets employés par dom Sabatier. C'est encore là une hypothèse. Voyons s'il y a moyen d'en vérifier l'exactitude.

M. Loiseleur, à l'obligeance duquel je n'ai jamais vainement recouru, a bien voulu m'informer que le volume auquel nous nous intéressons figure sur un inventaire très abrégé des manuscrits de Fleuri dressé en 1796 par l'abbé Carré, et que suivant cet inventaire ledit manuscrit se composait de 44 feuillets. Aujourd'hui le ms. 16 d'Orléans n'a plus que 32 feuillets; il en a donc perdu une douzaine depuis le temps de l'abbé Carré.

Ainsi, le fait de la mutilation est incontestable. Reste à en déterminer la nature. Pour éclaircir cette partie du problème, nous n'avons qu'à ouvrir le tome III de l'*Histoire littéraire de la France*, nous y lirons à la p. 58 une notice intitulée : ANONYME AUTEUR ECCLÉSIASTIQUE, notice dont la matière a été fournie à dom Rivet par des débris qui, disait-il en 1735, « se « trouvent dans la bibliothèque de Fleuri entre plusieurs autres « fragments d'anciens manuscrits dans un même volume mar- « qué du nombre 10. Dom François Chazal, homme fort studieux « et prieur de ce monastère, les ayant aperçus, partie collés aux « couvertures d'autres manuscrits, partie ensevelis dans la pous- « sière, les ramassa précieusement et en fit un recueil. »

Voici les termes mêmes de l'article de dom Rivet :

Toute la connoissance qu'on a, et peut-être qu'on doit espérer d'avoir de cet auteur inconnu jusqu'ici, se prend de quelques débris d'un de ses ouvrages. Encore n'y trouve-t-on ni son nom ni rien qui détermine précisément sa patrie, son état et le temps où il vivoit. On ne laisse pas toutefois d'en tirer des indices suffisants pour le compter au nombre de nos écrivains et le placer vers les premières années du VIe siècle. Ces débris, d'une part, paroissent avoir fait partie de l'original même de l'ouvrage, et se trouvent en France, ce qui forme une puissante présomption que l'auteur étoit né ou habitué dans le même pays. De l'autre, l'antiquité de l'écriture, qui est en lettres onciales et qui remonte au delà d'onze cents ans, nous ramène fort près de l'époque que nous avons fixée. Enfin l'ancienne version de l'Écriture sainte qu'y suit l'auteur ne permet pas de le placer plus tard.

Il ne nous reste de cet ouvrage que douze chapitres entiers, avec

des fragments de deux à trois autres ; mais on y voit qu'il en contenoit au moins soixante-huit. Ce reste ne commence qu'au chapitre 29me, et montre que c'étoit un traité fait à l'invitation et sur le modèle du troisième livre de l'écrit de saint Cyprien intitulé : *Des témoignages*. On pourroit lui donner le même titre, et peut-être le portoit-il en tête.

Notre anonyme, comme saint Cyprien, entreprend de traiter divers points de morale et de discipline qu'il range sous différents chapitres et qu'il prouve par des passages choisis de l'Écriture qui y ont rapport.

Dans le 29e chapitre, il établit que Dieu ne demeure point dans ceux qui s'écartent de l'observance de ses commandements. Dans le 30e, que le serviteur de Dieu ne doit point se laisser abattre par les médisances des méchants. Dans le 31e, qu'il ne faut point médire. Le 32e est destiné à parler de la correction et de la manière de la faire et de la recevoir.

L'auteur emploie le 59e à prouver qu'on est obligé par précepte de la loi de payer à l'église des dîmes et de lui donner les prémices de ses fruits ou de tout autre chose. Il montre dans le 60e que l'on doit avoir une attention particulière à corriger les enfants. Il établit dans le 61e qu'il faut s'attacher à l'exemple et à la doctrine des saints. Dans le 62e, il prouve qu'il faut éviter toute usure. Dans le 63e, qu'il est presque impossible qu'un marchand se défasse de l'habitude du mensonge. Dans le 64e, qu'il faut bien se donner de garde d'user de faux poids. Dans le 67e, que c'est le Seigneur qui a créé les ténèbres. Enfin le 68e est employé à traiter de l'homicide commis par hasard[1].

Il y avoit aussi un chapitre sur la résurrection, comme le font juger quelques passages de l'Écriture sur ce sujet ; mais ce chapitre se trouve sans titre.

Nous avons cru devoir entrer dans ce détail, afin de mieux faire connoître un ouvrage enseveli jusqu'ici dans la poussière, d'où apparemment il ne sortira jamais pour passer dans le public, à moins qu'on ne recouvre ce qui y manque.

Des énonciations de dom Rivet, il résulte qu'un des fragments

1. Il s'est glissé quelque désordre dans les notes d'après lesquelles a travaillé dom Rivet. Les chapitres qu'il indique sous les nos LXVII et LXVIII devaient être en réalité les chapitres LVII et LVIII. Cela résulte de ce qui va être dit, dans un instant, des rubriques du *Speculum* de saint Augustin. — On peut aussi admettre qu'il y avait une interversion dans l'ordre des feuillets recueillis par dom Chazal. Peut-être même l'interversion existe-t-elle encore dans le ms. 16 de Libri. Cela semble résulter de la lettre du docteur Hort que je cite en note un peu plus loin.

du ms. 10 de Fleuri contenait une quinzaine de chapitres appartenant à un traité beaucoup plus étendu et que parmi les chapitres conservés on remarquait les suivants :

XXIX. Que Dieu ne demeure point dans ceux qui s'écartent de l'observance de ses commandements.

XXX. Que le serviteur de Dieu ne doit point se laisser abattre par les médisances des méchants.

XXXI. Qu'il ne faut pas médire.

XXXII. De la correction et de la manière de la faire et de la recevoir.

LVII. Que le Seigneur a créé les ténèbres.

LVIII. De l'homicide commis par hazard.

LIX. Qu'on est obligé de payer les dîmes à l'église.

LX. De l'attention à corriger les enfants.

LXI. Qu'il faut s'attacher à l'exemple et à la doctrine des saints.

LXII. Qu'il faut éviter toute usure.

LXIII. De l'habitude du mensonge chez les marchands.

LXIV. Qu'il ne faut pas user de faux poids.

Rien ne saurait être plus précis que de telles indications. Rapprochons-en les rubriques des chapitres XXIX-XXXII et LVII-LXIV du *Speculum* de saint Augustin tel que Vignier l'a publié en 1654 et 1655 :

XXIX. Quod non maneat Dominus in his qui a præceptis deviaverint.

XXX. Non superandum servum Dei detractione malorum.

XXXI. Non detrahendum.

XXXII. De correptione et disciplina.

LVII. Quod tenebræ a Deo creatæ sunt.

LVIII. De homicidio casuali.

LIX. Decimas et primitias frugum vel omnium rerum, præcepto legis, ecclesiæ dari oportere.

LX. Parvulos emendandos instanter.

LXI. Sanctorum conversationi et tractui adherendum.

LXII. Non accipiendas usuras.

LXIII. Quod negotiator mendacio exui non possit.

LXIV. Duplicia pondera non habenda [1].

1. *Sancti Aurelii Augustini operum omnium supplementum*, éd. Hieronymus Vignier, t. I, p. 525-534.

Le rapprochement qui vient d'être fait démontre jusqu'à l'évidence que les fragments analysés par dom Rivet d'après le ms. 10 de Fleuri appartenaient à un exemplaire du *Speculum* de saint Augustin. Nous pouvons donc maintenant affirmer que les feuillets, au nombre de douze ou environ, qui manquent aujourd'hui dans le ms. 16 d'Orléans, étaient un morceau d'un exemplaire du *Speculum* de saint Augustin et qu'on y trouvait notamment les chapitres XXIX-XXXII et LVII-LXIV de cet ouvrage.

Ceci posé, retournons au ms. 16 de Libri. Le second des morceaux dont il se compose consiste en treize feuillets, qui, suivant M. le docteur Hort[1], renferment tout ou partie des chapitres XXVII-XXXII et LVII-LXIII du *Speculum* de saint Augustin.

N'est-il pas évident que ces treize feuillets sont ceux qui manquent au ms. 16 d'Orléans? Les critiques qui ont l'habitude des textes du moyen âge ne sauraient conserver à cet égard le moindre doute.

Je n'insisterai donc pas davantage sur une identification qui me semble incontestable, et je me bornerai à résumer en peu de mots les points que je crois avoir mis hors de discussion.

I. Le second morceau du ms. 16 de Libri consiste en treize feuillets d'un très ancien exemplaire du *Speculum* de saint Augustin.

II. Ces treize feuillets se trouvaient reliés au XVIIIe siècle dans le ms. 10 de la bibliothèque de Fleuri-sur-Loire.

III. Ils ont été utilisés par dom Sabatier pour son édition des anciennes versions latines de la Bible.

IV. Dom Rivet les a analysés dans l'*Histoire littéraire de la France*, sans y reconnaître un traité de saint Augustin et en supposant fort arbitrairement que c'était un écrit composé en Gaule au commencement du VIe siècle.

V. Ces feuillets étaient encore en place en 1796, quand l'abbé Carré dressa un inventaire des manuscrits de Fleuri et qu'il compta 44 feuillets au ms. n° 10.

1. Voici les termes mêmes de la lettre que M. le docteur Hort a bien voulu m'écrire le 25 juillet dernier : « ... Unfortunately the 13 leaves contain only cc. [27], [28], [29], 30, 31, [32], [56], 57, 58, 59, 60, 61, 62, [63]. They are derived from three quaternions, being the last leaf but two in one quaternion (this leaf is now bound up last), the three outer sheets of the next quaternion, and the three inner sheets of a much later quaternion (the first extant leaf of this quaternion is now bound up last but one). »

VI. Ils devaient encore s'y trouver en 1820, quand l'abbé Septier assigna le n° 16 au manuscrit précédemment coté 10 et nota qu'il se composait de 44 pages (c'est-à-dire 44 feuillets).

Telles sont les observations que j'ai cru devoir vous présenter sur un des plus précieux morceaux dont votre bibliothèque d'Orléans a été dépouillée. La communication vous en était bien due : c'est, en effet, chez vous, c'est grâce à vous et à vos amis, que j'ai recueilli des notes suffisantes pour établir l'origine du plus ancien exemplaire connu du *Speculum* de saint Augustin, et pour confirmer la judicieuse hypothèse du docteur Hort sur le caractère de la seconde pièce du ms. 16 de Libri.

Voilà bien et dûment restitué à l'histoire littéraire de Saint-Benoît-sur-Loire un morceau de littérature ecclésiastique que les fraudes de Libri semblaient avoir rendu méconnaissable. Je m'applaudis, mon cher confrère et ami, de pouvoir placer cette restitution sous vos auspices et d'avoir ainsi l'occasion de vous exprimer publiquement mes sentiments de haute considération et d'affectueux dévouement.

P.-S. — Après avoir pris connaissance de la lettre qui précède, M. Hort a bien voulu me communiquer les résultats définitifs de son examen des fragments du *Miroir de saint Augustin,* jadis compris dans le ms. 10 de Fleuri (devenu le ms. 16 de la bibliothèque d'Orléans) et aujourd'hui reliés dans le ms. 16 du fonds Libri.

Ces fragments se composaient au XVIIIe siècle de quinze feuillets, appartenant à trois cahiers différents, savoir :

1° Le sixième feuillet d'un cahier, contenant le chapitre XXVII du *Miroir.* — Aujourd'hui fol. 15 du ms. 16 de Libri.

2° Les huit feuillets du cahier suivant, contenant les chapitres XXVIII-XXXII du *Miroir.* — Les feuillets 4 et 5 du cahier ont disparu depuis l'époque où dom Sabatier en a fait usage. Les feuillets 1, 2, 3, 6, 7 et 8 forment aujourd'hui les fol. 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du ms. 16 de Libri.

3° Les feuillets 2, 3, 4, 5, 6 et 7 d'un troisième cahier contenant les chapitres LVI-LXIII du *Miroir.* Ces feuillets sont ceux qui portent les n°s 14, 9, 10, 11, 12 et 13 du ms. 16 de Libri.

Léopold DELISLE.

CATALOGUE

DU FONDS BOURRÉ

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE[1]

(*Suite.*)

804. — « Charges tant ordinaires qu'extraordinaires qu'il convient appointer au tresorier des guerres, pour l'année commençant le premier jour de janvier mil CCCC LXXII. » P. 106-109.

805. — 12 janvier [1473]. Perpignan. — Lettre missive de Josselin (Du Bois ?) à Bourré, le priant de demander au roi des secours en hommes et en argent pour le Roussillon, où il ne lui reste plus que quatre ou cinq places [2]. K 95.

806. — [1473.] — « Semble que le roy peut prendre pour le siège de Perpignan les gens d'armes qui s'ensuivent... » K 100.

807. — [1473.] — Demande faite par les hommes d'armes, qui ont servi le roi dans Perpignan, de 20 écus à chacun, pour aller rejoindre leurs capitaines. K 97.

808. — [1473.] — Rapport sur la situation du Roussillon. K 98.

809. — [1473.] — Reconnaissance d'une dette de IIII^c l. XII s. t. envers Pierre Touchet, grenetier du grenier à sel, qui avait fourni ladite somme, sur l'ordre de Pierre de Refuge, général des finances, pour l'armée de Roussillon. K 74.

1. Voyez t. XLIV, année 1883, pp. 26 et 301.

2. Cette pièce, comme la plupart de celles qui suivent, se rapporte à la révolte qui éclata au commencement de l'année 1473 en Roussillon contre la domination française, à l'instigation du roi d'Aragon, Jean II, et à l'expédition que Louis XI dut organiser pour secourir les troupes d'occupation de cette province.

810. — [1473.] — Lettre de Pierre de Refuge, général des finances, à la Chambre des comptes, pour lui signifier qu'il a pris sur la recette de Pierre Touchet, grenetier du grenier à sel de Perpignan, une somme de IIIIc l. XII s. t. pour le paiement des gens d'armes de Roussillon. K 75.

811. — [1473.] — Demande à Louis XI des gages des gens d'armes enfermés dans Perpignan. M 88.

812. — 14 janvier [1473]. Le Pontereau. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 27.

813. — 14 janvier [1473]. Le Pontereau. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 30.

814. — [1473.] — « Semble à messire Pierre de Peralte et à messire Carles d'Ons que incontinent que l'on aura trois cens lances et les archiers, que l'on les doit faire descendre dedens les lices, qui sont dehors le chasteau, et adonc viendra grant peuple de la ville pour parlementer, et semble que par ce moien on les pourra avoir sans piller, et, s'ilz ne veulent parlementer ny entendre, que on ne les doit point esparnier, et peut on voir à l'ueil ce qui sera à faire. » O 68.

815. — [1473.] — « Vadia cappitaneorum et custodum castrorum platearum regiarum comitatuum predictorum Rossilionis et Ceritanie. » P 29, 30.

816. — 18 février 1473. Plessis du Parc. — Engagement pris par Louis XI de faire tenir compte à Jean Briçonnet d'une somme de 2,500 écus d'or, remise la veille au roi par celui-ci. O 35.

817. — 20 février 1473. Plessis du Parc. — Mandement de Louis XI à Jean Briçonnet, receveur général des finances, de payer à Navarrot d'Anglade une somme de 600 l. t., pour se faire guérir d'une maladie. O 35.

818. — 6 mars [1473]. — Lettre par laquelle le maréchal de Comminges annonce à Louis XI qu'il a levé des hommes d'armes en Dauphiné, et convoqué les états de la province, pour voter les subsides nécessaires à leur entretien. D 161.

819. — [1473.] — Lettres de Louis XI mandant à MM. de... et de Châteauneuf de faire équiper 200 lances et de les conduire en Roussillon. J 78.

820. — [1473.] — « C'est ce qui a semblé pour la despence que se doit faire pour le siège de Le[ctoure ?][1]. » H 12.

821. — [1473, avant le mois d'avril.] — Lettre de Tanneguy du Châtel, contenant copie d'une lettre missive de Louis XI à Du Lau. D 4.

822. — [1473.] — Lettre missive de Louis XI à « son amé et feal. » J 78 v°.

823. — 9 mars [1473]. Montils-lez-Tours. — Lettre missive de Louis XI à Du Lau. K 81 et 83.

824. — 9 mars [1473]. — Lettre missive de Louis XI aux habitants de Perpignan. K 89.

825. — 9 mars [1473]. — Lettre missive de Louis XI au sénéchal de Roussillon. G 129.

826. — Mercredi 17 mars [1473?]. Pont-Audemer. — Lettre de Louis d'Estouteville à Bourré, pour le prier de venir à Pont-Audemer, où, à l'occasion d'une demande en réduction de tailles, a éclaté une révolte, à laquelle s'est associé Jean Graindorge, curé de Honneville-sur-le-Bec[2]. E 33.

827. — 17 mars [1473]. Montreuil-Bellay. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 20.

828. — [1473.] — Défense faite par Louis XI à Bourré de payer les gens de M. de Comminges, qui avaient abandonné leur service[3]. A 2.

1. Ce qui me fait croire qu'il s'agit de Lectoure, et du siège terminé par la prise de cette ville, le 6 mars 1473, c'est que dans cet acte il est question d'un premier siège subi par la ville l'année précédente, et, en effet, la ville avait été assiégée en 1472, et prise, mais par le comte d'Armagnac.

2. Les années 1473 et 1479 sont les seules du règne de Louis XI, avec l'année 1462, où le 17 mars tombe un mercredi; mais, en 1462, Bourré n'avait absolument aucun droit, aucun titre à être qualifié comme il l'est ici « Monseigneur le Tresorier, » titre qui ne lui appartient officiellement qu'à partir du 4 septembre 1474; nous en avons bien trouvé des exemples antérieurement à cette dernière date, mais aucun remontant à l'année 1462, et d'ailleurs, en cette même année, son autorité était loin d'être assez grande pour qu'on pût croire à l'efficacité de son intervention en cas d'émeute; l'année 1479 pourrait paraître préférable, Bourré ayant été en 1473 occupé trop loin de la Normandie, pour qu'on ait pu avoir l'idée de s'adresser à lui à l'occasion d'événements qui se passaient dans cette dernière province. Les années 1484 et 1490, du règne de Charles VIII, sous lequel Bourré avait conservé toute son influence, pourraient convenir également.

3. Les hommes d'armes levés par le maréchal de Comminges en Dauphiné avaient sans doute profité de sa mort, survenue en juin 1473, pour se disperser.

829. — [1473.] — Lettre missive de Louis XI à M. de Bézelue. I 68 v°.

830. — 30 avril [1473]. Tours. — Lettre de Tilhart à..., lui annonçant que, pour subvenir aux dépenses de l'expédition de Roussillon, le roi ordonne la levée en Languedoc d'un subside de 20, 30 ou 40,000 francs. K 99.

831. — 1er mai 1473. — « Touchant les xxxm francs ordonnez pour l'armée de Perpeignan... » K 86.

832. — ..... 1473. — Lettres par lesquelles Louis XI mande à Jean de Bourbon, évêque du Puy, au duc de Bourbon et d'Auvergne, gouverneur de Languedoc, au sire de Charlus, à Pierre de Refuge et à tous les généraux des finances de Languedoc de lever sur ledit pays, sans convoquer les états, tous les deniers nécessaires pour le recouvrement du Roussillon, qui est plus long et plus difficile qu'on ne l'avait cru d'abord. K 85.

833. — ..... 1473. — Lettres par lesquelles Louis XI mande à l'évêque du Puy, Jean de Bourbon, au duc de Bourbon et d'Auvergne, gouverneur de Languedoc, au sire de Charlus, à Pierre de Refuge et à Loys Nyvart, de lever sur le pays de Languedoc 30,000 l. t. en sus des sommes ordonnées pour l'année, sans convoquer les états, afin de subvenir aux dépenses de la campagne de Roussillon, alors envahi par les troupes de Jean d'Aragon. K 84.

834. — 21 mai 1473. — Reçu donné par Jean Maunoir, commis par le roi au paiement de l'armée de Roussillon, d'une somme de 300 l. t. à lui prêtée par l'église de Narbonne. K 73.

835. — 28 mai [1473]. Toulouse. — Lettre de Loys Nyvart à Bourré, au sujet des subsides levés en Languedoc, à l'occasion de la campagne de Roussillon. K 92.

836. — Demande des habitants d'Amboise à Bourré, pour qu'il leur obtienne la permission de construire une nouvelle église, vu que celle de Saint-Florentin n'est plus publique, mais réservée au château, et que celle de Saint-Simon ne peut contenir que le sixième des habitants[1]. F 28.

837. — 8 juin [1473]. Montpellier. — Lettre de Loys Nyvart à Bourré, pour lui annoncer l'envoi de 17,000 fr., sur les 30,000 qui

1. Des lettres patentes du 7 juin 1473 contiennent l'autorisation demandée. C. Chevalier, *Inventaire analytique des archives d'Amboise*, p. 340.

avaient été imposés extraordinairement en Languedoc, pour l'expédition de Roussillon. K 93.

838. — Lettre de Gaucourt à Bourré pour lui recommander les dames de Longchamp[1]. E 7.

839. — 12 juin 1473. Amboise. — « Parties ordonnées par le roy estre mis sus en ceste presente année, ou pays de Normandie. » O 97.

840. — 5 juillet 1473. — Attestation fournie par Jean Bourré, que Philippe de Commines, seigneur de Roscures (Revescure), a reçu de Loys Nyvart, trésorier et receveur général de Languedoc, la somme de 2,891 l. 14 s. 2 d. t., payement fait audit Commines, le 30 septembre 1472. H 84.

841. — 7 juillet 1473. Amboise. — Mandement de Louis XI à Jean Briçonnet de payer à Charles de Gaucourt une somme de 3,000 l. t. H 86.

842. — 1er août [1473]. Narbonne. — Lettre de Pierre de Refuge et de Loys Nyvart à Bourré et au sr de Gaucourt, pour les engager à venir à Cabestain, où il n'y a pas de danger de peste, quoi qu'on en ait dit. B 9.

843. — 5 août [1473]. Montpellier. — Lettre de Pierre de Refuge à Bourré, sur l'envoi de commissaires en Roussillon, parmi lesquels Loys Corbie, « qui est ung bien notable docteur. » E 61.

844. — Requête des états du bas pays d'Auvergne à M. de Crussol, relativement à des questions de tailles et d'impôts[2]. M 22.

845. — Lettres de rémission accordées par Louis XI à Joseph et Polite, de Montmorillon, hommes d'armes de la compagnie de M. de Crussol, que le Parlement avait condamnés à une amende de LX l. I 67 vo.

846. — ..... [1473.] — « Sur la despence faicte... de Rouxillon, depuis l'allée de monseigneur de Gaucourt et de Bourré, Jean de Beaune et Jean Briczonnet ont baillé. » I 22.

847. — 3 août. Segré. — Lettre de... au sire de Crussol, sénéchal de Poitou, lui annonçant que le roi veut confier à Étienne Tri-

1. Le seul motif que j'aie de placer cette lettre vers 1473, c'est l'expression « mon compagnon » appliquée par Gaucourt à Bourré, attendu qu'en effet, pour la levée et la gestion des deniers nécessaires à l'expédition de Roussillon, ils furent associés l'un à l'autre.

2. Ce document et les suivants sont antérieurs au 21 août 1473, date de la mort du sire de Crussol.

chart, Angevin, la garde de la place de Mortagne, et qu'en conséquence il veuille bien tenir ledit Trichart pour dispensé des montres. E 21.

848. — « S'ensuit les gens que monsieur de Saint-Supplice a à mener Montagu... les dessus nommez picquez ont fait le serement ou donjon, le samedi xxj^e^ jour d'aoust, l'an mil CCCC LXXIII. » I 34.

849. — 3 octobre [1473]. Perpignan. — Lettre des sieurs d'Amboise et de Daillon à Bourré, sur les frais de la campagne de Roussillon. F 145 v°.

850. — Mercredi 10 novembre [1473]. Clayrain. — Lettre d'Yvon du Fou à Louis XI, pour lui demander des secours en hommes et en argent, nécessaires à la ville de Perpignan. K 82.

851. — 11 novembre [1473]. Mons près Blois. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. D 28.

852. — [1473.] — « Il a esté mis sus pour le fait de Perpeignan et pour la guerre de Rouxillon, es III charges, la somme de LX^m^ l. t., dont Jehan de Beaune et Jehan Briczonnet doyvent faire advancer comptent tant à Lyons, Avignon que Montpellier, la somme de XXX^m^ l. t. » K 90.

853. — [1473.] — Lettre de Bourré à..., pour lui annoncer l'expédition de différentes lettres[1]. H 100.

854. — 14 mars [1474]. Montpellier. — Lettre des délégués du roi aux états de Montpellier, sur la réunion de ces états le 8 mars précédent[2]. D 72.

855. — 31 mars [1474]. Paris. — Lettre missive de Louis XI à « ses chiers et bien amez. » O 48 et 54.

856. — Vendredi 29 avril [1474]. Montaigu. — Lettre de François de Chivré à Bourré pour obtenir le remboursement du prix d'un cheval par lui fourni à Jean de Tours[3]. E 53.

1. Une de ces lettres est relative à l'expédition de Roussillon de l'année 1473.

2. Les lettres de commission de ces délégués sont datées du Plessis lès Tours, le 10 décembre 1473. Arch. mun. de Montpellier.

3. Le 29 avril tombe un vendredi en 1474; la même coïncidence se reproduit en 1468, mais c'est seulement à partir de 1473 qu'il commence à être question dans les papiers de Bourré de cette place de Montaigu, cédée à Louis XI le 4 août de cette même année, et d'où la présente lettre est datée, c'est ce qui me fait préférer la date de 1474.

857. — Description des fortifications et de l'armement de Montivilliers [1]. L 53.

858. — 22 août. Chalonnes. — Lettre de Tanneguy du Châtel à Bourré, pour obtenir des lettres de commission, qui le mettent en possession des biens de M. de ....derval, tant en Anjou qu'en Normandie, qui lui ont été attribués par le roi [2]. E 28.

859. — Demande faite au roi par M. de Saint-Quentin des terres de Hauterue, de Bonmolin, confisquées sur le duc d'Alençon [3]. M 74.

860. — 11 septembre. Montaigu. — Lettre des sénéchal, procureur et châtèlain de Montaigu à Bourré, « conseiller et maistre des comptes du roy, nostre sire, et gouverneur de Montaigu pour ledit seigneur, » sur la négligence des seigneurs à se rendre vers eux, et sur la surveillance exercée dans la place [4]. F 131.

861. — 19 septembre. Montaigu. — Lettre de Thomas Voisin à Bourré, *trésorier de France*, gouverneur de Montaigu, pour se justifier de n'avoir pas reçu dans son aumônerie une enfant trouvée de six mois, qui était morte par suite de cet abandon, et lui exposer la diminution des revenus de ladite aumônerie. E 100.

862. — 3 octobre [1474]. Tours. — Lettre missive de Bourré à Louis XI, lui annonçant l'envoi du sauf-conduit que le roi s'était fait remettre en 1468 par Charles le Téméraire, avant de se rendre à Péronne, et l'expédition du bail des traites d'Anjou [5]. G 90.

863. — 12 octobre [1474]. Perpignan. — Lettre de Boffile de Juge à Louis XI sur les troubles survenus à Perpignan, et pour lui annoncer son prochain retour [6]. C 107.

1. Les fortifications de cette ville étaient en réparation en 1474, comme il résulte de lettres patentes du 4 juillet de cette année, par lesquelles Louis XI laisse à l'évêque de Bayeux le soin de décider si les religieuses de ladite ville y contribueront. La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, IV, 1450.

2. Entre le mois de juin 1474, date de l'occupation de l'Anjou par Louis XI et la fin de mai 1477, date de la mort de Tanneguy du Châtel, tué au siège de Bouchain.

3. Après le 18 juillet 1474, date de l'arrêt de condamnation du duc d'Alençon par le Parlement de Paris, à mort et à la confiscation, arrêt qui ne fut pas exécuté, au moins quant à la mort.

4. Au plus tôt en 1474. Voy. pour cette date, comme pour celle de plusieurs pièces qui suivent, la notice biographique placée en tête de ce catalogue.

5. Le 16 octobre 1474, dans une lettre missive adressée à Bourré, le roi lui annonce le renvoi de ce sauf-conduit.

6. Çurita signale la part prise par Boffile de Juge à la campagne de 1474 en

864. — 16 octobre. Moustier sur..... — Lettre de l'évêque de Luçon à Bourré, pour lui recommander Jean Bouffe, prêtre, que M. le légat avait pourvu de la cure de Saint-Nicolas de Montaigu, et qui était inquiété dans sa possession[1]. E 91.

865. — Lettre de... à Madame de... lui annonçant que le roi lui a ordonné de rester « es marches de par deçà, » avec M. de Maillé, et de se rendre auprès de Mme de Belleville[2]. G 93.

866. — 20 novembre [1474]. Aubervilliers. — Lettre missive de Louis XI à ses « chers et bien amez » (les membres d'un chapitre inconnu). O 52.

867. — Jeudi, 24 novembre [1474]. Angers. — Lettre de Jean Poyet à son très redouté seigneur, Jean Bourré, seigneur du Plessis et de Jarzé, annonçant qu'il lui envoie la note des frais de son procès, sur lesquels 55 s. 2 d. t. sont encore dus audit Poyet[3]. F 45.

868. — [Commencement de 1475.] — Lettre missive de Louis XI à Antoine..... G 88.

869. — 7 janvier [1475]. Montaigu. — Lettre d'Adam de Vasouy à Bourré, trésorier de France, sur une descente imminente des Anglais[4]. F 34.

870. — 7 janvier [1475]. Montaigu. — Lettre de Jean Chauvin à Bourré, relativement à la préparation de l'artillerie du roi et à l'arrivée des Anglais à Bourgneuf[5]. O 93.

Roussillon, et elle est attestée également par deux lettres missives de Louis XI de mai 1474 et du 29 août de la même année.

1. La seule chose qu'il me soit possible d'affirmer, quant à la date de cette pièce, c'est qu'elle est postérieure à la cession de Montaigu à Louis XI, le 4 août 1473, cession que suivit presque aussitôt la nomination de Bourré à l'office de capitaine de cette place.

2. Cette lettre est relative aux affaires de Montaigu, c'est-à-dire postérieure au 4 août 1473.

3. Le procès de Bourré doit être au moins postérieur à l'occupation de l'Anjou, c'est-à-dire au plus tôt de l'année 1474, où le 24 novembre tomba précisément un jeudi.

4. Voy. les pièces ci-après.

5. L'endroit d'où est datée cette lettre accuse une date postérieure au 4 août 1473; d'autre part, des documents nombreux attestent que, dès la fin de 1474, on s'attendait en France à une descente des Anglais. En cette même année, Édouard IV avait fait sommer Louis XI de rendre la Guienne et la Normandie (V. la *Chron. scandal.*), et, le 25 juillet 1474, il avait conclu avec le duc de Bourgogne une alliance contre le roi de France. Rymer, *Fœdera*, éd. de La Haye, in-fol., V, 3e part., p. 42.

871. — 15 janvier 1475. Paris. — Mandement de Louis XI aux maire et échevins de Tours de faire livrer par les armuriers de leur ville soixante salades d'archers à Bourré pour l'armement de la garnison de Montaigu, dont il est capitaine. O 42.

872. — [Après le 13 janvier 1475.] — Lettre missive de Louis XI à la Chambre des comptes. O 56.

873. — 22 janvier [1475]. Plessis du Parc. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. F 60.

874. — 30 janvier 1475. Paris. — « Estat de la recepte ordinaire de la seneschaucée de Quercy, pour l'année commençant le premier jour de juillet M CCCC LXXIII, et finissant à semblable jour de l'an revolu mil CCCC LXXIIII. » Q 99-104.

875. — 31 janvier [1475]. Paris. — Lettre missive de Louis XI à « son amé et feal. » O 44.

876. — 4 février [1475]. Paris. — Lettre missive de Louis XI à..... F 8.

877. — 4 février [1475]. Paris. — Lettre missive de Louis XI à son « trés chier et bien amé. » O 44. (C'est le double de la précédente.)

878. — Lettre de Cerisay pour solliciter une lettre du roi aux habitants d'Angers, les engageant à se défier des gens d'église et officiers, qui déprécient les privilèges accordés par le roi à la mairie d'Angers[1]. K 48.

879. — 8 février [1475]. Orléans. — Lettre des procureur et commis au gouvernement d'Orléans à Louis XI, accusant réception d'une lettre du 4 février précédent, *donnée à Paris*, par laquelle le roi leur défendait de laisser entrer aucun homme de guerre dans leur ville, et d'une lettre du duc d'Orléans leur prescrivant d'obéir au roi[2]. H 54.

880. — [Après le 21 février 1475.] — Demande de Geoffroy de Civrieu à Louis XI, de l'office de garde de la monnaie de Lyon, que possédait Perenet Siroddes, de Grenoble[3]. M 51.

1. Ces privilèges sont contenus dans la charte donnée aux Angevins au mois de février 1475. V. Lecoy de la Marche, *Ouv. cit.*, I, 295 et suiv. Quant à Cerisay, il fut maire d'Angers de l'année 1474 au 4 mai 1484. Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, II, 645.

2. Louis XI était à Paris le 4 février 1475.

3. Perenet Sirodes était mort à la date du 21 février 1475; il est question, en

881. — 4 mars [1475]. Angers. — Lettre des officiers ordinaires et autres gens du Conseil du roi à Angers, à Bourré, pour protester contre la demande faite au chancelier par les gens de la mairie, à l'instigation de Guillaume de Cerisay, d'autoriser la publication des privilèges de ladite mairie [1]. K 65.

882. — 6 mars [1475]. Surgères. — Lettre missive d'Antoinette de Beaumont à Bourré, pour obtenir la restitution des blés qu'elle faisait mener à Saintes, « et comme il n'y a pas dans ses terres le quart du peuple qui ayt blé pour demye la provision, qu'ilz ne baillent que la moitié du taux à quoy ilz ont esté tauxez[2]. » A 19.

883. — « Agenda. Unes commission adressant au bailli de Rouen et à monsieur de Blosseville, pour aller visiter Fescamp, et, s'il n'est tenable, de faire abatre la fortiffication[3]. » I 82.

884. — 7 mars [1475]. Saint-Jean-d'Angély. — Lettre de..... à..... pour lui annoncer qu'ils envoient dans sa seigneurie de Fontaines le bailli de Poitou, afin de recueillir des blés à destination de Bordeaux. F 37.

885. — 8 mars [1475]. — Protestation des habitants d'Angers contre la confirmation que Guillaume de Cerisay prétendait obtenir du roi de la mairie de leur ville[4]. K 54.

effet, à cette date, des « *enfans et héritiers de feu Peronet Sirodes, dit Grenoble.....* » Arch. de Lyon, BB 12, f° 102 v°.

1. Ces prétendus privilèges dataient du mois de février précédent.

2. Ces blés avaient dû être saisis pour l'approvisionnement des places qu'on supposait menacées par les Anglais. On fut, en effet, et Édouard IV lui-même resta longtemps, sans savoir sur quel point porterait l'attaque, qui fut enfin effectuée par Calais et la Picardie. C'est ce qui résulte d'une lettre du duc de Bourgogne, non datée, il est vrai, mais évidemment de cette période, publiée par Mlle Dupont, *Commines*, I, 336 : « J'entens que aucuns de vostre conseil sont d'oppinion, que devez descendre en Guienne, les autres en Normandie, et les autres à Calais. » Ce qu'il y a de sûr, c'est que Louis XI avait eu peur pour la Guienne, puisque, par une missive du 4 février 1475 (voir ci-dessus n° 876), il notifie à un personnage malheureusement non désigné que Bourré, Demoulins et Olivier le Roux, destinés à reparaître souvent dans cette affaire, ont été chargés de faire mener à Bordeaux des blés de Saintonge, Poitou et Angoumois.

3. Il fut question, au moment où l'on redoutait une descente des Anglais, de détruire toutes les villes qu'on n'espérait pas pouvoir défendre. Louis XI disait, en parlant de Montivilliers, qu'il voulait traiter de la sorte : « C'est un beau logis pour les Anglois. » Lettre missive du 30 juin 1473 à l'évêque de Bayeux. La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, IV, 1452.

4. La charte de la mairie d'Angers est de février 1475.

886. — Lundi 13 mars [1475]. Tonnay-Charente. — Lettre de Jean Faure à Bourré, pour lui annoncer que les villes d'Angoulême, Tonnay-Charente, Saintes ne lui ont pas fourni les blés qu'elles lui avaient promis, et pour le transport desquels il avait frété deux bâtiments à Marennes, en vue d'approvisionner Bordeaux[1]. E 38.

887. — 13 mars [1475]. — Lettre du sire de Rochechouart à Bourré, pour obtenir le retrait de l'exemption de son péage de Tonnay-Charente, en faveur des marchands qui expédiaient des blés à Bordeaux, « veu que (cette exemption) ne vient au prouffit du roy, ne de ceulx de Bourdeaulx, mais vient au prouffit d'aucuns marchans particuliers. » F 61.

888. — 6 avril [1475]. Barbezieux. — Lettre de Marguerite de la Rochette, châtelaine de Barbezieux, à Bourré, pour obtenir une réduction sur les 60 tonneaux de blé, imposés à sa seigneurie, pour l'approvisionnement de Bordeaux. E 29.

889. — 10 avril [1475]. Milhau. — Lettre du juge mage de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes à Du Roullet, trésorier de France, ou, en son absence, à Bourré, aussi trésorier, pour lui annoncer qu'il est venu au Puy, dans l'espérance de le trouver, et de lui parler du procès engagé, « touchant l'occupation que iceulx d'Avignon veullent faire du Rosne et des ysles d'icelluy[2]. » F 138.

890. — 11 avril [1475]. Saint-Jean-d'Angély. — Lettre de..... à..... sur le ravitaillement de Bordeaux et de Bayonne en blé, en prévision d'une descente des Anglais. E 31.

891. — 12 avril [1475]. Niort. — Lettre de Jean Rousseau à Jean Demoulin, seigneur de Rochefort, et à Arnaut Gaillart, sur les approvisionnements en blé à destination de la Guyenne. F 109.

892. — 17 avril [1475]. Saint-Jean-d'Angély. — Lettre des habitants de Saint-Jean-d'Angély à ceux de Bayonne sur les envois de blé à faire dans cette dernière ville, où l'on craignait une descente des Anglais. I 50.

893. — 21 avril [1475]. Luçon. — Lettre de..... à Jean Bourré, Jean Demoulins et Arnault Gaillart, sur les approvisionnements en blé et les préparatifs de défense. F 80.

1. Le 13 mars tombe un lundi en 1475.

2. Par lettres du 26 janvier 1475, Louis XI avait délégué l'archevêque de Lyon, pour connaître d'une contestation sur le même sujet. Bibl. nat. Fr. 15539, f° 38.

894. — 22 avril [1475]. Marans. — Lettre de Jean Rousseau à Jean Bourré, Jean Demoulins et Arnault Gaillart, sur les approvisionnements en blé, dont il a fait charger 866 charges 1/2 sur les navires. E 59.

895. — 28 avril [1475]. — Lettre de..... à Louis XI sur l'approvisionnement de Bayonne en blé. K 11.

896. — 4 mai [1475]. Saint-Hilaire-sur-Lantize. — Lettre de Jean Rousseau à l'évêque d'Aire, à Jean Bourré et à Arnault Gaillart, sur des approvisionnements en blé que le sieur Chambon avait fait saisir par ordre du sire de Bressuire. E 57.

897. — Lettre des maire et jurats de Bordeaux à Bourré, Demoulins et de Gallard (Gaillard), pour les remercier de la peine qu'ils ont prise à leur envoyer du blé, et leur annoncer l'envoi de Pitres de Mons et Jean Faure, bourgeois de Bordeaux, pour en conférer avec eux[1]. F 38.

898. — 6 mai [1475]. Saint-Jean-d'Angély. — Lettre de..... aux jurats de Bordeaux, pour leur annoncer les achats de blé passés avec la comtesse d'Angoulême. F 38.

899. — 6 mai [1475]. — Lettre de Jacques de Beaumont à Bourré, aux seigneurs d'Aire, du Plessis et Doriole, leur exposant les difficultés qu'il éprouve à trouver les blés nécessaires au ravitaillement de Bayonne, dans les diocèses de Maillezais et de Luçon en Poitou, la nécessité où il a été d'en demander en Saintonge et à Niort, et de *tailler* les gentilshommes. E 32.

900. — 8 mai [1475]. Moustier-des-Mauffraiz. — Lettre de Jacques de Beaumont à MM. d'Aire, du Plessis et Doriole, sur l'approvisionnement en blé de Bordeaux et de Bayonne, en prévision d'une invasion anglaise. E 32.

901. — 10 mai [1475]. Fontenay-le-Comte. — Lettre de Demoulins à l'évêque d'Aire, à du Plessis, à d'Escuilly et à l'avocat de Saintonge, sur les chargements de blé à destination de Bayonne, saisis par le sieur Chambon, en vertu d'un ordre de M. de Bressuire. E 60.

1. La lettre qui suit, en date du 6 mai, adressée aux jurats de Bordeaux, mentionne la présence, à Saint-Jean-d'Angély, du même Jean Faure dont le départ pour cette ville est annoncé ici. La présente lettre est donc un peu antérieure au 6 mai.

902. — 11 mai [1475]. Parthenay. — Lettre de Demoulins et Rousseau à l'évêque d'Aire, à Bourré, à d'Escuilly et à l'avocat du roi en Saintonge, annonçant que les habitants de Parthenay, alléguant une défense de Dunois, ont refusé de livrer du blé, que néanmoins il leur a été imposé 200 charges de seigle, à destination du port de Coulons, et que les noms des plus récalcitrants ont été pris. E 62.

903. — 16 mai [1475]. Saint-Jean-d'Angély. — Lettre de l'évêque d'Aire à Louis XI sur l'approvisionnement en blé de Bordeaux et de Bayonne. G 10.

904. — ..... [1475]. — Lettre de..... à Dunois, disant que, quoique les ordres du roi soient formels, comme il revient d'auprès de lui, et qu'il doit savoir sa volonté, ils s'abstiendront de lever des blés sur les seigneuries de Parthenay et de Vouvant, pour le ravitaillement de Bordeaux et de Bayonne, et annonçant pour la fin du mois une descente des Anglais[1]. E 39.

905. — ..... [1475]. — Lettre de..... à..... sur les préparatifs de défense et les approvisionnements faits à Bayonne contre les Anglais. G 83.

906. — ..... [1475]. — Lettre de ..... au procureur de ..... sur les chargements de blé à destination de Bordeaux. F 13.

907. — Lettre de ..... à ..... sur une convention de M. de Charenton avec le commandant de la place de Châteauneuf, bloquée par les Bourguignons du comte de Roussy[2]. G 65.

908. — 21 juin [1475]. Paris. — Lettre de l'évêque de Luçon à Bourré, pour se plaindre que le procureur du roi à Niort lui a pris tout le blé qu'il avait dans ses greniers. Q 6.

909. — « Estat fait au vray de la recepte ordinaire de la seneschaucée d'Agenoys et de Gascongne, fait par Jehan Lombart, tresorier, receveur ordinaire de la seneschaucée de Genoys (*sic*), pour un an, commençant au jour et feste de saint Jehan-Baptiste, l'an mil

1. Dunois était seigneur de Vouvant et de Parthenay, c'est ce qui me fait croire que la présente lettre lui est adressée. (Cf. le n° 902.)

2. Cette lettre doit se rapporter à la campagne de 1475 faite par le comte de Roussy, fils du connétable de Saint-Pol, contre les troupes royales commandées par le duc de Bourbon, campagne terminée par la défaite et la prise du comte de Roussy à Château-Chinon, au mois de juin 1475. *Chron. scand.*

CCCC LXXIIII, et finissant à semblable feste l'an mil CCCC LXXV. Q 41-44.

910. — 6 juillet [1475]. Poitiers. — Lettre de Demoulins à Bourré lui donnant, entre autres nouvelles, celle du débarquement de 15,000 Anglais à Calais, et de la levée du siège de Neuss par le duc de Bourgogne[1]. F 140.

911. — 28 juillet [1475]. Beauvais. — Lettre missive de Louis XI à Tanneguy du Châtel. N 32.

912. — 28 août [1475]. Montaigu. — Lettre de Bourré à Louis XI annonçant la descente des Anglais à Saint-Malo, sous le commandement des lords Dudley et Durham, et la retraite du vicomte de Rohan dans une abbaye près de Nantes[2]. G 29.

913. — 12 septembre [1475?]. Montaigu. — Lettre de Bourré à Louis XI pour lui annoncer le départ de Jean de Melle, malgré tout ce qu'il a pu faire pour le retenir[3]. G 39.

914. — Lettre de Bourré à Nicolle, secrétaire du roi, au sujet du départ de Guillaume de Melle, lequel ne veut rentrer à Montaigu que pour y commander en chef et non en qualité de lieutenant. G 39.

915. — 9 octobre 1475. — Serment prêté par Louis XI au duc de Bretagne sur la croix de saint Laud, de ne le faire prendre ni tuer, ni lui faire aucun mal d'aucune sorte, en exécution du traité conclu avec ledit duc, le même jour. E 13.

916. — « Charges sur lesdits terçoiemens et doublemens.

« A maistre Jehan Castel, cronicqueur, pour sa pension ou gaiges, IIc l. t.[4]. » P 17.

1. Édouard IV débarqua à Calais à la fin de juin 1475, et le duc de Bourgogne leva le siège de Neuss le 27 du même mois.

2. Sur la retraite du vicomte de Rohan en Bretagne, voir une lettre missive de Louis XI à M. de Bressuire, du 7 septembre 1475 : *Commines*, éd. Lenglet Dufresnoy, II, 277. Quant à la descente des Anglais à Saint-Malo, c'était sans doute une simple démonstration, qui n'eut pas de suite, et à laquelle le traité de Picquigny, signé le 29 août 1475, devait mettre fin.

3. Le 21 avril 1475, je trouve pour la première fois une assignation de paiement dudit Jean de Melle, lieutenant de Bourré à Montaigu, sur les fonds du trésorier des guerres. B. N., ms. franç. 20427, f° 64.

4. Entre le mois d'octobre 1475 et le mois de février 1476, date de la mort de Jean Castel, intervalle pendant lequel il exerça ses fonctions de « cronicqueur, » auprès de Louis XI. Voir sur ce personnage l'article de M. Quicherat dans la *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1re série, II, 461.

917. — Lettres de Louis XI autorisant les marchands anglais à venir à Bordeaux, établissant un droit de 12 deniers par livre sur les marchandises entrant dans cette ville ou en sortant, à l'exception de celles provenant des propriétés des habitants ou à eux destinées, un droit de 20 s. par tonneau de vin sortant de Bordeaux et de la Guienne, à l'exception des vins chargés par les bourgeois de Bordeaux à leurs risques et périls, qui paieront 20 s. par tonneau, s'ils ne sont vendus à « grosse aventure, » et de tous vins autrement chargés par lesdits bourgeois, qui ne paieront que 10 s.[1]. L 60-61.

918. — 29 décembre 1475. — Quittance donnée par les religieux du Puy-N.-D. en Anjou, à Philippe Bailly, chevaucheur de l'écurie royale, d'une somme de 93 écus d'or, à eux remise par lui au nom du roi. J 125.

919. — Lettre de Bourré à Louis XI, pour se plaindre que l'office de contrôleur de Normandie, à lui donné lors de l'avènement du roi à la couronne, ait été attribué à Me Laurent Herbelot[2]. G 49.

920. — 11 octobre [1476]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI au comte de Comminges[3]. C 128 r°.

921. — 11 octobre [1476]. Plessis-du-Parc. — Lettre missive de Louis XI au bailli de Montargis. C 125 v°.

922. — 13 mars 1477. — Quittance donnée par Jean de Mauny, chanoine de Tournay et receveur pour le roi en cette ville, à Jean de Saint-Genois, échanson du roi, et à Jean Bourré, d'une somme de XXX écus d'or, XVI s. XI d., « à cause deux petites pieches de verdure à soye. » F 11.

923. — 26 mars 1477. — Soumission des délégués de la ville d'Hesdin, messire Andrieu de la Balue, pour les gens d'église, Colas de Hestrus, dit Esglet, pour les nobles, Jean de Hercourt, Jean Ramet, Hue Le Sergent et Jean de Courbos, pour les mayeur

1. Ces lettres sont probablement une conséquence du traité de Picquigny, conclu le 29 août 1475 ; en effet, le 23 décembre 1477, Louis XI, en faisant application, accorde une indemnité à des Anglais, qui, contrairement à ce traité, avaient été victimes d'actes de piraterie.

2. Les lettres de Louis XI nommant Laurent Herbelot audit office sont du 12 janvier 1476. B. N., ms. franç. 20684, f° 651 r°.

3. Odet d'Aydie, devenu en novembre 1473 comte de Comminges, en remplacement du bâtard d'Armagnac, maréchal de France, décédé au mois d'avril 1473.

et communauté d'Hesdin, par devant le bailli de Vermandois, Du Bouchage et Jean Bourré, représentants de Louis XI. L 100.

924. — « Enqueste faicte le IIIe jour de may de ..... par le roy nostre sire, au commandement de mon trés-honnoré et doubté seigneur, monseigneur d'Esquerdes, par Jacques Teissie, bailli de Boulongne, touchant le service que le seigneur de Hastingues devoit faire à ceux de Boulongne, contre la personne ou armée du roy, et quelles offres ou promesses il leur avoit fait par avant la reddition de la ville. Et premier, la depposition de Jaques Marchant, mayeur de ladicte ville, escripte de sa main, comme il appert[1]... » L 97-98.

925. — Requête d'Arthur de Velourt, écuyer, seigneur de la Chapelle-Héloyn, homme d'armes de l'ordonnance du duc d'Orléans, pour obtenir de Louis XI les droits seigneuriaux de la vente faite par M. de Longuy au procureur du Puy-N.-D. de la terre de Venier et des rentes de Ferrière, pour payer la rançon dont il est tenu envers le duc d'Autriche[2]. M 71.

926. — Requête de Jean Mestrecolle, notaire du roi à la chancellerie de Dijon, pour obtenir une rémunération de 600 l. t. à raison de ses services[3]. O 60.

927. — « Instruction à Me Aloys de Marafin, » envoyé de Louis XI auprès de M. de Gavre[4]. I 39.

928. — 7 juin [1477]. Estrée-au-Pont. — Lettre missive de Louis XI à Bourré. E 3.

929. — « Estat au vray de la recepte ordinaire de Poictou, pour ung an entier, commençant à la Saint Jehan Baptiste mil CCCC soixante-seize, et fini à semblable feste mil CCCC soixante-dix-sept. » P 49-53.

930. — Samedi 2 août [1477]. Nantes. — Lettre d'Odet d'Aydie à Bourré pour lui annoncer son arrivée à Montaigu[5]. E 16.

1. Louis XI prit possession de Boulogne au mois d'avril 1477.

2. Cette pièce est postérieure au mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, duc d'Autriche, le 18 août 1477, mariage qui amena des hostilités entre Louis XI et le duc.

3. Cette pièce est postérieure à la réunion de la Bourgogne à la couronne, en 1477.

4. Aloys ou Louis de Marafin avait été chargé, en 1477, de négocier la reddition de Cambray. Cf. Molinet, à cette année.

5. Le 2 août tombait un samedi en 1477; pourtant la lettre pourrait être aussi bien des années 1483 et 1488, où le même fait se produisit.

931. — Mercredi 3 septembre [1477]. Paris. — Lettre de Jean de Wignacourt à Bourré « maistre des comptes et trésorier de France, » pour lui redemander 16 oboles qu'il avait payées en sus de son compte, et lui recommander son procès contre Jacquemin Fresneau et Mathurin de Montalaiz [1]. F 48.

932. — [..... 1477.] — Lettre missive de Louis XI à .....? G 11.

933. — 4 octobre [1477]. Paris. — Lettre de Bertrand de Beauvau à Louis XI pour lui annoncer la délivrance du président de Dôle, l'investiture des biens de Jean Marcel, l'adjudication des aides, et lui demander l'assignation de sa pension de 2,000 fr. sur les aides de Paris [2]. D 147.

934. — 30 novembre 1477. Tours. — « Domaine muable de la ville et chastellenie de Poictiers. » Q 29 et 34.

935. — 24 décembre [1477]. Plessis-du-Parc. — Lettre de Bourré à Louis XI pour lui rendre compte de ce qu'il a fait à Arras, où le roi l'avait chargé de faire achever *sa* maison [3]. I 12.

936. — [1477.] — Lettre de ..... à Louis XI sur le procès du duc de Nemours [4].

937. — Requête des abbé et couvent de Charroux pour obtenir du roi Louis XI l'amortissement de 100 l. t. de rente qu'ils avaient acquises du duc de Nemours audit Charroux, sur les 1,400 écus que le roi leur avait donnés, et pour obtenir aussi la justice dudit lieu de Charroux, que s'était réservée le duc de Nemours [5]. M 38.

1. Le 3 septembre tombe un mercredi en l'année 1477 ; c'est la date qu'il me semble bon d'adopter, quoique la même coïncidence se reproduise en 1488 et en 1505 : à cette dernière date, en effet, peut-être même déjà en 1488, Bourré était président de la Chambre des comptes, titre que n'eût pas manqué de lui donner un solliciteur, s'il avait eu le droit de le porter.

2. La mention du président de Dôle, dont il ne peut être question qu'à partir de 1477, année de la prise de possession de la Franche-Comté par Louis XI, est mon seul motif d'adopter cette date.

3. Bourré, comme on peut le voir dans la notice biographique qui précède ce catalogue, avait accompagné le roi en Artois et en Flandres pendant l'année 1477 ; c'est d'un des épisodes de ce voyage qu'il est sans doute question ici, l'occupation d'Arras par Louis XI ne remontant qu'au 4 mai 1477.

4. Antérieure au 4 août 1477, date de l'exécution du duc de Nemours.

5. Cette demande doit se placer peu après la mort du duc de Nemours, exécuté le 4 août 1477 ; immédiatement après eut lieu la distribution des biens confisqués sur lui ; toutefois ils avaient été mis sous séquestre dès le 31 janvier 1476.

938. — [1477.] — Requête de Bernard de la Paillette, pour être remis en possession de Chastel-Girard, qui, après la réunion de la Bourgogne à la couronne, avait été attribué à d'autres personnes. C 40.

939. — [1477.] — Agenda de Bourré[1]. G 9.

940. — [1477.] — Requête des habitants d'Abbeville au roi Louis XI, pour se recommander à sa bienveillance, en raison de leur attitude envers le roi et envers M. de Ribery[2]. H 43.

941. — 22 janvier 1478. Aigues-Mortes. — Lettre en espagnol de Thomas d'Aquin à Louis XI. D 78.

942. — 5 février 1478. — Vente de la seigneurie de Denée en Anjou, faite à Louis XI, représenté par Bourré, par noble homme René de Laval, seigneur de Saint-Aubin des Coudrayes, pour le prix de 10,000 écus d'or. J 22.

943. — 28 février 1478. Plessis-du-Parc. — Lettres de Louis XI, transportant à Montaigu les assises de Fontenay-le-Comte. L 54.

944. — Requête de Philippe Chevalier et des moines de Saint-Jouin près Marne, des habitants de Saint-George et du procureur du roi à Montaigu, pour obtenir que ledit lieu de Saint-George, qui relevait de Chinon, puis de Fontenay, relève désormais de Montaigu. J 44.

945. — [1478.] — Mémoire relatif à la cession de Montaigu en Poitou à Louis XI par Marguerite de Culant, veuve de feu Loys de Belleville, au nom de son fils aîné et d'Antoine, Jacques et Gille de Belleville, ses beaux-frères, contre les compensations à eux attribuées par arrêt du Parlement, savoir, à ladite dame, Montmorillon et la traite de Cosnat; à Antoine de Belleville une somme de 600 à 700 fr.; à Jacques de Belleville, comme détenu à la Conciergerie et passible de confiscation, rien; à Gilles de Belleville, un château près Laon, jusqu'à concurrence de 600 l. t. de revenu, plus une soulte, en cas d'un revenu moindre[3]. J 41.

1. Les événements que contient cet agenda se rapportent à l'année 1477.

2. Après la mort du duc de Bourgogne et la reprise des villes de la Somme en 1477.

3. L'arrêt du Parlement, ici mentionné, doit être celui du 7 septembre 1476, cité dans une lettre missive de Louis XI du 16 novembre 1478, année à laquelle je crois qu'il faut rapporter le présent mémoire. Il se place assez naturellement au moment où, comme on a pu le voir dans la notice biographique, la cession de

946. — [1478.] — Consultation donnée au roi Louis XI par les conseillers de la Chambre des comptes, appelés avec eux les avocats et procureurs du roi. Ils sont d'avis que le roi remette à MM. de Belleville la place de Montaigu, jusqu'à ce qu'il ait pu leur en livrer une autre d'égale valeur. J 122.

947. — [1478.] — Provision de v^c l. t. de pension, et paiement de la somme de III^m VI^c XI écus due par Mme de Belleville à Gaudin et de Beaune, faits par le roi à la décharge de ladite dame, en attendant le règlement définitif de l'échange de Montaigu, pour lequel elle viendra à Paris, avec procuration de ses enfants et de ses beaux-frères, le 12 janvier suivant. J 119. (Deux exemplaires, l'un au verso, l'autre au recto.)

948. — 6 mars 1478. Selommes. — Lettres de Louis XI exemptant Bourré du service militaire en raison de ses fonctions auprès du dauphin. A 11.

949. — 10 juin 1478. — Dépôt au Parlement de Paris, par André de Solesmes, échanson du roi, des enquêtes faites à Arras par Mes Simon Davy, Guillaume Dauvet, Jehan Le Beauvoysien et François Texier. E 90.

950. — 31 août [1478?]. Grenoble. — Lettre de Hugues Cot à Bourré, général du Dauphiné[1], pour le remercier de ce qu'il a fait pour lui, l'informer de la mort de son père, Claude Cot[2], et lui annoncer son départ pour le Briançonnais, qu'il va « reduire en la main du roy, » et l'expédition de pierres qu'il trouvera à Roanne. E 98.

951. — 17 septembre [1478]. Amboise. — Lettre missive de Bourré à Nicole Malingre, à Paris, pour lui demander de faire fabriquer de l'argenterie aux armes du dauphin. B 11.

952. — 22 septembre 1478. Angers. — Serment prêté par Jean Brehyer sur la vraie croix de saint Laud d'Angers, en prenant les

Montaigu traînant en longueur, par suite des prétentions contradictoires des différents héritiers de Louis de Belleville, qui l'avait consentie le 4 août 1473, Louis XI confia à Bourré l'expédition de cette affaire. On ne l'y voit pas intervenir auparavant.

1. C'est la seule fois que j'ai rencontré cette qualification appliquée à Bourré.

2. Je trouve pour la première fois la mention « feu Claude Cot, » dans des lettres patentes en faveur de ses fils, du 24 novembre 1478. *Arch. de l'Isère*, B 2948, f° 106.

clefs des coffres du roi, de ne recevoir de Jean Bruel ni lui faire aucune communication relative aux affaires du roi. E 80.

953. — 2 janvier 1479. Cléry. — « Estat par extimacion de la recepte de l'isle de Ré, pour ung an, commençant le xiij^e^ jour de decembre l'an mil CCCC soixante-dix-huyt, et finissant l'an revolu mil CCCC soixante-dix-neuf. » Q 21-24.

954. — 5 septembre [1479]. — Lettre de Jean Le Breton à Bourré sur l'envoi d'argent et d'habitants à Arras[1]. F 153.

955. — 12 septembre 1479. Cîteaux. — Lettre de l'abbé de Cîteaux au roi René, pour obtenir la mise à exécution d'une donation de 30 ..... à prendre chaque année sur la prévôté d'Anjou, donation faite, en l'an 1250, par Charles d'Anjou (en latin). J 19.

La même requête en français. J 21.

956. — 4 février 1480. Plessis-du-Parc. — Acte authentique constatant l'ordre donné par Louis XI de remettre à Jean Bourré deux lettres par lui envoyées au premier président du Parlement de Paris, Jean Le Boulanger, et renvoyées par celui-ci, avec rapport y annexé sur leur authenticité, l'une de Me Antoine de Longueil à M. de Chanterayne, l'autre du même de Longueil à la femme de..... Leduc. L 74.

957. — ..... [1480]. — Lettre missive de ..... à Louis XI sur une entrevue qu'il a eue avec Mme de Penthièvre et son fils[2]. G 6.

958. — 19 février 1480. Paris. — Lettre de Louis XI, mandant au premier huissier sur ce requis d'ajourner, nonobstant appel, Guy Chenu, seigneur de l'Estang, qui prétendait s'opposer à l'exécution de certaines lettres du sénéchal de Montaigu. H 53.

959. — [Avant le mois de juin 1480.] — Requête au roi pour qu'il ratifie la vente à lui faite par Dunois de la terre de Cléry, pour et au profit de l'église dudit lieu de Cléry[3]. K 9.

1. L'évacuation de la ville d'Arras par ses habitants et leur remplacement par de nouveaux furent prescrits par lettres patentes du 2 juin 1479. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, XXXVII, 140.

2. Il doit être ici question des négociations relatives à la cession par Nicole de Bretagne à Louis XI de ses droits sur le duché de Bretagne, transaction intervenue le 11 décembre 1479 et signée le 3 janvier 1480 suivant. Duclos, *ouvr. cit.*, III, 254.

3. Les lettres du mois de juin 1480, faisant don à N.-D. de Cléry de la châtellenie dudit lieu, doivent avoir été rendues sur cette requête. B. N, ms. Moreau 256, f° 149.

960. — « Estat par estimacion de la recepte ordinaire du pays de Querey, de l'année commançant à la feste de Sainct Jehan Baptiste mil CCCC quatre vingts, et finissant à ladicte feste prouchaine venant, mil CCCC quatre vingts et ung. » P 6 et 7.

961. — Requête de Bourré à Louis XI pour obtenir de lui des immeubles « que tenoit en son vivant, par tollerance du roy de Secille, feu Poissonnière en la ville d'Angers[1]. » H 42.

962. — [Après le 10 juillet 1480.] — Lettres de Louis XI confirmant à Bourré la propriété de certains biens fonds sis à Angers, et tenus autrefois par Pierre de la Poissonnière du feu roi René, contestés audit Bourré par la mairie d'Angers. I 27-29.

963. — Lettres par lesquelles Louis XI donne à Bourré plusieurs immeubles sis à Angers à lui dévolus, par suite de la mort du roi René. K 50-53.

964. — Lettres de Louis XI attribuant à Bourré plusieurs biens fonds sis en la ville d'Angers, à lui dévolus par suite de la mort de René d'Anjou, à la condition que ledit Bourré servira et continuera « doresenavant, par chacun an, au terme de ..... à nous ou à nostre recepte ordinaire d'Anjou, un chien espagneul blond, sans plus en faire, pour touz devoirs et charges quelxconque. » K 32-35.

965. — Mercredi soir. — Lettre de Pierre Dabert à Bourré au sujet du greffe d'Angers, dont Pierre Martin lui contestait la jouissance[2]. B 3.

966. — 30 août 1480. — Acte authentique dressé par Colas le Royer et Jean Bloyo prêtre, tous deux notaires, constatant la défense faite à Alain Chapperon, procureur du seigneur de Taillebourg, par Jean Mestivier, seigneur de la Cadune, d'aller du côté de la Roche-Servière, de Lège, de Bourg, et aux environs, à cause de la présence de 200 hommes de guerre du duc de Bretagne, parmi lesquels Bertrand Lucas, châtelain de la Benaste, Jacques Rousseau, seigneur de

1. Après le 10 juillet 1480, date de la mort du roi René.

2. Les greffes dépendant du domaine furent à la disposition du roi de France en Anjou, le jour où cette province fit retour à la couronne, par la mort du roi René. Toutefois, Louis XI ayant occupé l'Anjou dès l'année 1474, cette lettre pourrait remonter jusqu'à cette dernière date, mais ce qui me la ferait placer après 1480, c'est que c'est véritablement du moment où Bourré, par la libéralité de Louis XI, devint propriétaire à Angers, qu'il y acquit une énorme influence et que tout le monde y eut recours à lui.

l'Isle Gaudin, Pregent Boteuil, s^r du Margat, dont plusieurs avaient menacé de tuer ledit Alain Chapperon, s'ils le rencontraient. J 47.

967. — 2 novembre. Angers. — Lettre de J. de la Vignolle et Binel aux trésoriers sur l'adjudication des fermes à Angers[1]. E 50.

968. — Mémoire pour Louis XI en réponse aux demandes de Jeanne de Laval, veuve de René d'Anjou, roi de Sicile. G 27.

969. — Requête des doyen et chapitre de l'église d'Angers au grand Conseil et au chancelier, pour obtenir la confirmation d'un don annuel de 100 l. t. à eux fait par Louis Ier, comte d'Anjou, et confirmé par la reine Marie, pour la fondation de deux anniversaires. L 102.

970. — 17 février [1481]. Amboise. — Lettre missive de Bourré à Louis XI, spécifiant le poids d'argent nécessaire pour la statue du dauphin[2]. H 40.

971. — 22 février [1481]. Amboise. — Lettre de Bourré à Louis XI, pour lui donner des nouvelles du dauphin et accuser l'envoi d'un vidimus de la lettre de Bretagne[3]. H 41.

972. — Lettre de Bourré à Louis XI sur l'aménagement et le personnel du château d'Amboise[4]. G 20.

973. — Dimanche 27 mai [1481]. Amboise. — Lettre de ..... au roi Louis XI pour lui donner des nouvelles du dauphin[5]. G 95.

974. — 1481. — « Estat au vray de la recepte ordinaire de la seneschaucée de Rouergue, pour l'année commançant à la feste Sainct Jehan Baptiste mil CCCC IIII^xx, et finissant à semblable feste mil CCCC quatre vings et ung, et ce, pour les termes de Toussains et Chandelleur seullement, car Allepi Cadel a receu le derrenier terme qui est le tiers de l'année, et plusieurs autres fermes, ainsi qu'il sera déclairé cy-après. » P 22-24.

1. Cette pièce et les suivantes sont postérieures à la mort du roi René, le 10 juillet 1480.

2. Une lettre missive de Louis XI à Bourré, du 21 février 1481, en réponse à celle-ci, en détermine la date.

3. Il semble que l'état de santé du dauphin, dont il est question ici, ait été le motif de la confection de la statue d'argent mentionnée ci-dessus.

4. Cette lettre est postérieure à l'établissement de Bourré à Amboise auprès du dauphin, c'est-à-dire au moins au 6 mars 1478.

5. Le 27 mai tombe un dimanche en 1481.

975. — Dépenses pour lesdits deux termes. P 24-27.

976. — Lettre de Bourré à Louis XI pour lui donner des nouvelles du dauphin. G 87.

977. — 2 juillet [1481]. — Lettre de ..... à Mgr du Plessis Bourré, trésorier de France, sur les fortifications de Montaigu, et sur des questions d'impôt[1]. F 25, 26.

978. — Vendredi. Le Mans. — Lettre de Guillaume de Cerisay à Louis XI, signalant les menées d'un agent de Guillaume de Sahurs, impliqué dans le procès du comte du Perche, René d'Alençon[2]. C 131.

979. — Lettre de Bourré à Louis XI, pour lui donner des nouvelles de la santé du dauphin[3]. I 95 v°.

980. — 1er août 1481. — Lettres de Louis XI, accordant au chapitre cathédral d'Angers une rente annuelle de 200 l. t., à prendre sur les premiers deniers à recueillir de la ferme des « seynes » de la Maine; 100 l. t., pour l'anniversaire fondé par Louis Ier, comte d'Anjou, et sa femme; 100 l. t. pour une messe à célébrer tous les jours à l'hôtel de Saint-André, pour le roi lui-même. K 43, 44.

981. — 7 septembre [1481]. Montaigu. — Lettre de Guillaume Le Bigot à Bourré sur les fortifications de Montaigu, et en réponse à une demande de chiens courants faite par le roi[4]. E 82, 83.

982. — 21 novembre [1481?]. Paris. — Lettre des gens des comptes à Louis XI pour lui annoncer l'envoi des pièces du procès de la veuve et des héritiers de feu Me Philibert Boutillart[5]. D 179.

983. — 14 décembre 1481. Limoges. — Requête des « lieutenant, advocat et procureur en Limousin pour le roy, nostre sire, » à « nos trés honnorés seigneurs, nos seigneurs les trésoriers de France et à

1. Cette lettre est certainement postérieure au 4 août 1473, date de l'acquisition de Montaigu par Louis XI, et si je choisis de préférence l'année 1481 comme celle où elle aurait été écrite, c'est que, le 3 février de cette même année, je trouve un mandement de 1,200 l. t., signé par Louis XI, sur les 2,000 affectées aux dites fortifications. Arch. nat., K 72, n° 52.

2. René d'Alençon avait été arrêté le 10 juillet 1481. Duclos, *ouvr. cit.*, III, 343.

3. Une lettre missive de Louis XI à Bourré, en date du 21 juillet 1481, fournit la preuve que le dauphin avait été à ce moment gravement malade.

4. V. ci-dessus la lettre du 2 juillet 1481, n° 977.

5. Il faut, je crois, rapprocher le procès dont il est ici question d'un autre procès soutenu par les mêmes personnes, mais devant le Parlement de Paris, et qui fait l'objet d'une lettre missive de Louis XI, du 22 août 1481.

chacun d'eulx, » pour faire imputer sur la recette du domaine du roi à Limoges la somme de 300 l. t. nécessaire à la reconstruction « des prison et auditoyre pour tenir la court de monseigneur le seneschal de Limosin. » C 47.

984. — [1481.] — « Memoire des piesses necessaires pour achever le livre qu'il a pleu au roy commander estre fait par le juge maige et le grant president de Provence [1]. » I 35.

985. — Lettre d'Adam de Vasouy à Bourré, « conseiller et maistre des comptes, tresorier de France et capitaine de Montaigu, » relative à l'envoi de Guion Lehot, pour surveiller les travaux de fortification de ladite place de Montaigu [2]. F 102.

986. — [Commencement de 1482.] — Lettre missive de Louis XI à .....? H 77.

987. — 2... janvier 1482. — Quittance donnée par Jourdain Dupeyrat, chanoine de Saint-Martin-de-Tours et curé du Puy N.-D. en Anjou, d'une somme de 5,526 l. 1 s. 8 d. t., donnée par le roi. J 23.

988. — 24 janvier 1482. Amboise. — « Marché de la pourtrayture du roy Lois touchant sa tombe en l'eglise de N.-D. de Clery, » passé par Bourré avec « Conrat de Coulongne, orfevre, et Laurens Wrine, canonnier du roy, nostre sire. » K 2, 3.

989. — 8 avril [1482], lundi de Pâques. Angers. — Lettre de Henri Regnaut à Bourré, conseiller du roy, maistre de ses comptes et trésorier de France, sur des destitutions d'officiers faites par Louis XI [3]. F 150.

990. — 30 avril [1482]. Cléry. — Lettre de Jacques de Moreau et Guillaume Marti, chapelain de N.-D. de Cléry, sur les constructions de cette église, et notamment sur le tombeau que Louis XI s'y faisait ériger [4]. K 1.

991. — 11 mai 1482. Montaigu. — Lettre de Bourré à Louis XI sur la garde de Lancelot [5]. G 30.

1. Ce doit être le livre des privilèges de Provence, confirmés par lettres royales du 19 décembre 1481. *Archives des Bouches-du-Rhône.* Chambre des comptes du comté de Provence.

2. V. ci-dessus les lettres du 2 juillet et du 7 septembre 1481, nos 977 et 981.

3. L'année 1482 est la seule, parmi celles où le lundi de Pâques tombe le 8 avril, qui puisse convenir aux faits relatés dans cette lettre.

4. Voir ci-dessus, n° 988, le marché du 24 janvier 1482.

5. Lancelot de Berlemont, capitaine bourguignon, fait prisonnier par les

992. — 30 mai [1482]. Orléans. — Lettre d'Hervé de Couste à Bourré, pour lui recommander un artiste, lequel est « le plus habille homme pour dorer, qui soit au reaulme de France, et pour y besoingner en fonte, » et de plus parfaitement solvable [1]. K 4.

993. — 30 juin [1482]. Amboise. — Lettre de Bourré à Du Bouchage sur les constructions de Cléry, et sur la nomination d'Antoine de Beaune pour en tenir les comptes. G 20 v°.

994. — 29 juillet [1482]. Cléry. — Lettre de Cornilleau, chanoine et procureur de N.-D. de Cléry, à Bourré, sur les constructions de cette église. F 41.

995. — « Instruction à Colin Damiens (d'Amiens?) sur la pourtraicture du roy, nostre sire, » qu'il a été chargé d'exécuter. (Avec un dessin à la plume, représentant l'attitude dans laquelle le roi doit être figuré.) K 5.

996. — [1482.] — Lettre de Bourré à Louis XI, pour obtenir la ratification de l'acquisition par lui faite de terres confisquées sur René d'Alençon, comte du Perche [2]. G 20 v°.

997. — Lettres de Louis XI ordonnant que, pour la répression des contrats usuraires passés dans le bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon, une enquête soit faite, et que communication soit demandée aux notaires et tabellions de tous les actes de cette nature, pour que punition soit faite de ceux au profit desquels ils auraient été passés [3]. L 4, 5.

998. — Lundi, 7 octobre [1482]. Cléry. — Lettre d'Antoine de Beaune à Bourré, seigneur du Plessis, conseiller, maître des comptes et trésorier de France, sur les frais des constructions de Cléry. K 12.

999. — 18 novembre [1482]. Franchise [4]. — Lettre d'Olivier de

Français au commencement d'octobre 1477, fut d'abord mené à Térouanne, puis transféré ailleurs, et finalement à Amboise. Jehan de Wavrin, *Anchiennes Cronicques d'Engleterre*, éd. Dupont, III, 331.

1. Cette recommandation devait avoir pour but de faire employer l'artiste qui en est l'objet aux travaux du tombeau de Louis XI à N.-D. de Cléry.

2. L'arrêt du Parlement mettant le roi en possession des places et châteaux de René d'Alençon est du 22 mars 1482. Duclos, *ouvr. cit.*, III, 346, 347.

3. En août 1482, Louis XI rendit sur la matière des lettres patentes dont nous avons là peut-être la minute. *Ord. des R. de Fr.*, XIX, 32.

4. C'était le nom imposé par Louis XI à la ville d'Arras, après la révolte et l'expulsion de ses habitants.

Quoaitman à Louis XI lui annonçant que le sire de Ravestain a vu les enfants d'Autriche, et dit que l'on désire beaucoup la paix à Gand[1]. D 139.

1000. — Lettre de Bourré à Louis IX sur la santé du dauphin et sur l'impression éprouvée par Lancelot (de Berlemont), à la réception des lettres de MM. de Ravestain et de Quoaitman. E 54.

1001. — ..... Lettre missive de François Luces (?) à Bourré, pour lui annoncer que le roi a écrit au sire de Ravestain, au sujet de Lancelot de Berlemont, et lui demander s'il est permis audit Lancelot de répondre lui-même au sire de Ravestain. A 10.

1002. — 23 novembre [1482]. Amboise. — Lettre missive de Bourré à Louis XI sur la santé du dauphin et la prochaine mise en liberté de Lancelot de Berlemont[2]. G 30.

1003. — 30 novembre [1482]. Amboise. — Lettre missive de Louis XI à « ses amez et féaulx. » G 123.

1004. — 13 mars [1483]. Plessis-du-Parc. — Lettre de Louis de Graville à Bourré, lui annonçant que les Gantois ont envoyé demander au roi un mandement qui les autorise à publier la paix dans leur pays[3]. E 26.

1005. — [1483?] — Requête au roi Louis XI pour obtenir, en faveur des abbayes auxquelles feu Nicole Tilhart a légué diverses terres, des *souffrances* pour la prestation de l'hommage dont elles sont tenues envers le roi[4]. M 23.

1006. — 24 avril 1483. — Acte authentique constatant la recon-

1. Les enfants d'Autriche étaient Philippe et Marguerite, nés du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche ; ils étaient retenus comme otages par les Gantois, et la paix désirée par ces derniers fut conclue à Arras le 23 décembre 1482.

2. Une lettre missive de Louis XI à Bourré, du lendemain 24 novembre, annonce à celui-ci que Lancelot pourra être mis en liberté, aussitôt que la paix aura été signée.

3. Elle avait été signée à Arras, le 23 décembre 1482, mais, sur la demande des députés gantois, elle fut encore ratifiée par le dauphin Charles, le 22 janvier 1483.

4. Je ne trouve plus la signature de ce secrétaire au bas des lettres royales à partir du 24 novembre 1482, ce qui me ferait croire que c'est aux environs de cette date qu'il y a lieu de placer la présente requête.

naissance faite par Tanneguy du Châtel d'une livraison à lui faite des reliques provenant de Campredon[1]. D 11.

1007. — « S'ensuit les noms de ceux qui ont l'argent que le roy, nostre sire, a envoyé et donné au Saint Esperit de Baionne, pour acheter des rentes es chapelains dud. Saint Esprit, ordonnés par le roy, nostre sire[2]. » J 127.

1008. — ..... 5? juin [1483]. Montils-lez-Tours. — Lettre missive de Louis XI à ses « amez et féaulx. » I 78.

1009. — [1483.] — Affectation à l'église de Cléry des sommes consacrées par le roi à l'accomplissement de ses vœux en Dauphiné[3]. K 10.

1010. — « Pour mouvoir et advertir messieurs les tresoriers et conseilliers du roy, nostre sire, sur le fait de ses finances, touchant le fournissement des greniers à sel de ce royaulme, soubz leur correction sont plusieurs choses à considerer[4]. » Q 109, 110.

1011. — « S'ensuit le domaine des seneschaucées de Guyenne et Bazadès, qui a esté trouvé alyenné par le feu roy Loys. » P 68, 69.

J. Vaesen.

(*A suivre.*)

1. Tanneguy du Châtel ayant été tué au siège de Bouchain, au printemps de 1477, cet acte ne peut être que la constatation d'un événement antérieur.

2. Des lettres du mois de mai 1483 avaient érigé en chapitre le prieuré du Saint-Esprit de Bayonne. *Arch. mun. de Bayonne*, GG 18-23.

3. Voir sur les dons de Louis XI en Dauphiné, et notamment sur ceux faits par lui au monastère de Saint-Antoine, les lettres patentes du roi du 7 mars 1482, et celle du 19 mai suivant. *Arch. de l'Isère*, B 3049, f°s 195 et 221.

4. Après le 30 août 1483, date de la mort de Louis XI : il est fait mention du « feu roy Loys. »

UN

RÉFUGIÉ A JÉRUSALEM

AU VIe SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

Grégoire de Tours raconte au chapitre VI de son *De gloria martyrum* le fait suivant[1] :

« Pour nous, dit-il, voici comment la vertu du bois de la vraie « croix nous fut manifestée. Un homme nous montra un jour une « pièce d'étoffe tissue entièrement de soie ; elle était fort vieille et « il nous disait qu'elle avait servi à envelopper la croix du Sei- « gneur à Jérusalem. Comme la chose paraissait incroyable à « notre simplicité et que nous demandions avec insistance d'où « lui était venue une telle grâce de posséder un bien si précieux, « quand nous savions que, les jours où ce bois sacré est exposé à « l'adoration des fidèles, non seulement personne n'en peut obte- « nir une parcelle, mais on écarte même par des coups celui qui « s'en approche de trop près, cet homme nous répondit : Lorsque « je partis de Jérusalem, je rencontrai l'abbé Futès, lequel était « en grand crédit auprès de l'impératrice Sophie, qui lui avait « commis, comme à un préfet, le gouvernement de tout l'Orient. « Je me mis à son service et, quand je quittai l'Orient, il me donna « des reliques de saints et cette étoffe qui servait alors à envelop- « per la croix. Quand il m'eut dit cela et qu'il m'eut laissé l'étoffe, « j'osai, je l'avoue, laver celle-ci et en donner l'eau à boire aux « fiévreux : aussitôt ils étaient guéris par la vertu divine. J'en « détachais souvent des parcelles que je donnais aux fidèles en « signe de bénédiction..... »

D. Ruinart, dans l'édition qu'il a donnée du *Livre de la gloire*

1. J'emprunte la traduction que je donne de ce passage à l'édition de M. H. Bordier.

des martyrs, déclare que malgré ses recherches il n'a pu trouver autre part des renseignements sur l'abbé Futès, et M. H. Bordier, auquel nous devons un bon texte et une traduction française de ce même *Livre*, se borne à constater que D. Ruinart n'est point arrivé à identifier le personnage.

Je crois être en mesure aujourd'hui d'apporter à ce sujet quelques informations, dont un futur éditeur de Grégoire de Tours pourra faire son profit. Je trouve en effet dans diverses sources de l'histoire byzantine, dans Procope, dans Théophane, dans Cedrenus, dans un chroniqueur latin du VIe siècle, le diacre Liberatus, et dans deux historiens orientaux, Jean d'Éphèse et Jean de Nikiou, d'assez nombreux détails sur un nommé Photius ou Photinus, qui me paraît n'être autre que le Futès en question. Le nom de Futès donné par Grégoire à l'abbé hiérosolymitain peut fort bien être une latinisation de Φώτιος. En outre, ce qu'on lit sur ce personnage dans le *Livre de la gloire des martyrs* concorde parfaitement avec ce que nous apprennent au sujet du Photius dont je parle les écrivains grecs orientaux.

Ce Photius, religieux à Jérusalem depuis l'an 543, avait eu, avant d'embrasser la vie monacale, une existence fort agitée. Fils d'un premier mari ou peut-être fils naturel d'Antonine, la femme de l'illustre Bélisaire[1], il avait, tout jeune encore[2], accompagné son beau-père dans sa première campagne contre les Goths d'Italie (535) et s'y était signalé à la fois par son courage[3] et par le peu de scrupule avec lequel il acceptait les moins

1. Procope (*Guerre gothique*, l. I, c. 5 [éd. de Bonn, II, p. 26]) dit au sujet de Photius : ὁ τῆς γυναίκος αὐτοῦ Ἀντωνίνης υἱὸς ἐκ γάμων προτέρων. Mais dans d'autres passages, lorsqu'il parle des premières années d'Antonine, il ne dit pas qu'elle ait eu d'autre mari que Bélisaire et affirme au contraire qu'au moment où elle l'épousa elle avait déjà plusieurs enfants naturels : Αὕτη τὰ πρότερα μάχλον τινὰ βιώσασα βίον καὶ τὸν τρόπον ἔξερρωγυῖα, φαρμακεῦσι τε πατρῴοις πολλὰ ὡμιλήκυῖα, καὶ τὴν μάθησιν τῶν οἱ ἀναγκαίων ποιησαμένη, ἐγγυητὴ ὕστερον Βελισαρίῳ γυνὴ γέγονε, μήτηρ ἤδη παίδων γενομένη πολλῶν (*Histoire secrète*, c. 1 [éd. de Bonn, III, p. 13]); et plus loin Bélisaire s'adressant à Photius lui dit : Ὦ παῖ γλυκύτατε πατέρα μὲν τὸν σὸν ὅστις ποτὲ ἦν οὐδαμῇ οἶσθα (*Histoire secrète*, c. 3 [éd. de Bonn, III, p. 19]). Je suis pour ma part porté à croire que Photius était fils naturel d'Antonine; le mot γάμος, en effet, peut tout aussi bien signifier concubinage que mariage légal.

2. Procope, *Guerre gothique*, l. I, c. 5 (éd. de Bonn, pp. 26-27) : νεός μὲν ὢν καὶ πρῶτον ὑπηνήτης.

3. Procope (*ibid.*) parle de lui avec éloge : ξυνετώτατός τε καὶ φύσεως ἰσχὺν ὑπὲρ τὴν ἡλικίαν δηλώσας.

honorables missions. En 536, lors du siège de Naples, Bélisaire s'était vu forcé pour s'emparer de la ville de détourner les eaux d'un canal par lequel il comptait introduire une partie de ses soldats à l'intérieur des murs. Deux de ses officiers, Magnus et Ennès, furent chargés de pénétrer avec 400 hommes par le chemin qu'il avait ainsi fait ouvrir. Une fois dans la ville, ce corps devait, au moyen d'un signal convenu, prévenir le reste de l'armée qui se tenait prête à l'assaut. Mais, comme la petite troupe s'avançait, une grande partie des hommes dont elle se composait prit peur et malgré les supplications de Magnus refusa de marcher plus avant. Les chefs de l'expédition furent alors obligés de rentrer au camp. Bélisaire reçut fort mal les fuyards et, réunissant 200 hommes choisis, il leur donna l'ordre de partir avec Magnus. Alors Photius, désireux de prendre part à l'expédition, sauta dans le canal, comme pour se mettre à la tête du détachement. Son beau-père ne voulut pas l'exposer au danger et le rappela, mais l'audace du jeune homme se communiqua aux soldats hésitants, et ceux mêmes qui avaient refusé de marcher se mirent en route pleins d'entrain. Bélisaire en personne avec un autre de ses officiers et Photius alla se poster dans un endroit d'où il pouvait connaître rapidement l'issue de son stratagème. La surprise réussit à merveille et Naples, attaquée au dedans et au dehors, dut se rendre à l'armée impériale[1].

Dans une autre circonstance, Photius se montra sous un jour moins avantageux. Le pape Agapet étant mort à Constantinople (536), Rome lui avait élu un successeur en la personne du diacre Silverius, fils du pape Hormisdas. Mais l'impératrice Théodora, qui voulait faire abroger les décrets du concile de Chalcédoine (451) et qui pour cela avait besoin d'un pape à sa dévotion, promit à un personnage du nom de Vigilius de le faire élire s'il s'engageait à proclamer l'orthodoxie de Théodosius, d'Anthimus et de Severus, déclarés hérétiques par les pères du concile de Constantinople (536) pour avoir professé les doctrines d'Eutychès condamnées par le concile de Chalcédoine. Vigilius donna la promesse qui lui était demandée, et, muni d'une lettre de l'impératrice pour Bélisaire, il se rendit auprès du général à Ravenne. Bélisaire partit immédiatement pour Rome, où Silverius venait d'être ordonné. Il chercha tout d'abord à le perdre en l'accusant d'avoir

1. Procope, *Guerre gothique*, l. I, c. 10 (éd. de Bonn, III, p. 49-50).

voulu livrer la ville aux Goths, puis il lui conseilla de gagner la faveur et l'appui de l'impératrice en condamnant le concile de Chalcédoine. Enfin, comme Silverius paraissait peu disposé à suivre cet avis, il lui dépêcha Photius qui l'invita à venir négocier dans le palais de son beau-père en lui promettant sous la foi du serment qu'il ne serait en aucune façon attenté à sa personne ou à sa liberté. L'entourage du pape, flairant un piège, conseillait de ne point donner créance à cet engagement. Cependant Silverius qui jugeait de son devoir d'affronter le péril se rendit à l'invitation de Photius. Le premier jour il put se retirer sain et sauf; mais, ayant une seconde fois pénétré dans le palais, il fut saisi et sans autre forme de procès exilé à Patara en Lycie (nov. 537). Puis Bélisaire convoqua les diacres et les clercs romains et leur ordonna d'élire un nouveau pape. La plupart s'y refusaient, d'autres étaient hésitants. Alors le général passa outre et fit installer Vigilius[1].

Quelques années après cet événement, Photius devait être la victime d'une de ces tragédies dont la cour byzantine fut si souvent le théâtre. Nous allons en raconter ici, d'après l'*Histoire secrète* de Procope[2], les épisodes les plus saillants.

Antonine et Bélisaire avaient adopté un jeune Thrace, nommé Théodosius, et l'avaient emmené avec eux lors de l'expédition envoyée par Justinien contre les Vandales. Pendant la traversée, Antonine s'était soudain éprise d'un violent amour pour le jeune homme et n'avait point tardé à nouer avec lui des rapports adultères. Bélisaire s'en était aperçu, mais, soit qu'il voulût éviter un scandale public, soit qu'Antonine fût parvenue à se justifier, il avait semblé reconnaître l'innocence de sa femme et n'avait même point éloigné d'elle le complice de son crime. Encouragée par cet excès de complaisance, Antonine ne dissimula même plus sa passion et sa conduite fut bientôt connue de tout l'entourage de Bélisaire. Longtemps personne n'osa le prévenir. Cependant en 535, à l'époque où le général, envoyé contre les Goths, venait de s'emparer de la

1. Tout ce récit est tiré de Liberatus (*Chronique*, c. 22 [Migne, *Patr. lat.*, LXVIII, col. 1039]). Dans Procope (*Hist. secrète*, c. 1 [éd. de Bonn, III, p. 16]), il est fait mention d'un autre personnage qui joua un rôle dans l'affaire de Silverius, comme agent de Bélisaire, sans que l'auteur dise au juste en quoi consista ce rôle.

2. Chap. 1-3 (éd. de Bonn, pp. 12-29).

Sicile, une servante du nom de Macédonia, après lui avoir fait jurer qu'il ne la trahirait jamais, lui apporta des témoignages si probants de son déshonneur qu'il ne lui fut plus possible ni d'en douter, ni de paraître l'ignorer. Dans son premier moment de colère, Bélisaire donna l'ordre à quelques-uns de ses gardes de s'emparer de Théodosius et de le mettre secrètement à mort. Mais le jeune homme averti s'enfuit précipitamment à Éphèse. Antonine cependant parvenait à persuader à son mari qu'elle était l'objet d'une accusation calomnieuse et poussait l'artifice jusqu'à obtenir de lui le rappel du fugitif. Théodosius, invité à revenir en Italie, répondit qu'il n'en ferait rien tant que Photius n'aurait pas été éloigné de l'armée. Il redoutait sans doute le voisinage de cet adolescent capable de renouveler la dénonciation de Macédonia et qui voyait avec envie un étranger acquérir dans la maison de ses parents une influence dont il aurait dû jouir lui-même.

Antonine n'osa pas exiger ouvertement le départ de son fils, auquel Bélisaire avait voué une vive affection, mais elle agit envers lui de telle sorte que Photius, sentant son existence menacée, résolut spontanément de gagner Constantinople. Théodosius revint alors et fut naturellement reçu avec grande joie par sa mère adoptive, qui le garda près d'elle jusqu'à la fin de la campagne, s'amusant autant, dit Procope, de la naïveté de son mari que des caresses de son amant. Lorsqu'en 539, la guerre terminée, Bélisaire retourna dans la ville impériale avec sa femme, Théodosius le suivit encore. Mais, craignant alors que l'éclat des désordres d'Antonine ne finît par causer sa propre perte, il se décida à quitter momentanément Constantinople. Il se rendit à Éphèse, coupa sa chevelure comme s'il eût voulu prendre l'habit monastique et attendit, pour se montrer de nouveau, que les circonstances eussent éloigné Bélisaire de sa femme. Le moment désiré ne tarda pas à venir : en 541, le général fut mis à la tête d'une armée et chargé d'aller combattre les Perses. Il partit emmenant avec lui Photius. Antonine cette fois resta à Constantinople où Théodosius le rejoignit aussitôt. Cependant Photius, sans cesse en butte aux persécutions de sa mère, qui mettait tout en œuvre pour se débarrasser secrètement de lui, résolut de faire connaître à son beau-père ce qu'il savait de ses coupables relations. Il introduisit auprès de Bélisaire un personnage qui venait directement de Constantinople et qui lui raconta par le menu la comédie dont il était le jouet. A cette nouvelle preuve

de son malheur, Bélisaire furieux ne rêva plus que vengeance et s'en remit à Photius du soin de faire disparaître son rival. Une occasion favorable se présenta bientôt. Antonine, en effet, était venue rejoindre son mari en Isaurie où séjournait alors l'armée romaine, tandis que Théodosius se retirait encore une fois à Éphèse. Photius prit rapidement le chemin de cette ville, conduisant avec lui un serviteur d'Antonine, Calligonus, qu'il força, en le rouant de coups tout le long de la route, de révéler la retraite exacte de l'homme qu'il poursuivait. Théodosius, prévenu du danger, voulut chercher un asile dans le temple de l'apôtre saint Jean; mais, livré par l'évêque, il fut envoyé sous bonne garde en Cilicie et soigneusement caché. Pendant que ces choses se passaient, Bélisaire était rentré à Constantinople. Photius s'y rendit peu après avec Calligonus. Mais déjà l'on savait à la cour qu'il s'était fait l'instrument de la rancune de son beau-père. Saisi par l'ordre de l'impératrice Théodora, qui protégeait Antonine et favorisait ses désordres, il fut battu de verges; et, quoique Bélisaire, de nouveau réconcilié avec sa femme, ne fît rien pour l'arracher à ses ennemis, il eut le courage de ne point révéler l'endroit où se trouvait son prisonnier. Cependant Théodora était parvenue à mettre la main sur Calligonus, et celui-ci n'eut sans doute pas de scrupule à dire ce que l'on voulait savoir. Théodosius fut rappelé, logé dans le palais impérial, et là comblé par ses deux protectrices de toutes les faveurs imaginables. Théodora se proposait même de lui donner le commandement d'une armée; mais il mourut peu de temps après son retour à Constantinople, brusquement emporté par une maladie d'entrailles.

Quant à Photius, enfermé dans un étroit cachot, il y resta trois ans. Deux fois il s'enfuit, mais fut repris. Une troisième tentative lui fut plus favorable. Il parvint à sortir de Constantinople et gagna Jérusalem où, s'étant fait moine, il put enfin se soustraire à la haine de ses deux puissantes ennemies[1].

De l'année 543, date probable de cet événement, jusqu'à la mort de Justinien, nous ne savons plus rien de lui. Nous le retrouvons sous Justin II, toujours à Jérusalem, ayant acquis une

1. Jean d'Éphèse, dans son *Histoire ecclésiastique*, l. I, c. 32 (trad. Payne-Smith, p. 65), rapporte aussi que ce furent les persécutions d'Antonine et de Théodora qui forcèrent Photius à s'exiler. Il laisse entendre que la dévotion n'était pour rien dans sa prise d'habit et qu'il ne tarda pas à rentrer dans la vie active, sans abandonner d'ailleurs l'état ecclésiastique.

influence considérable parmi les religieux de la Palestine, et jouissant d'une grande faveur auprès du nouvel empereur. Vers 565, Justin l'envoya en Egypte avec de pleins pouvoirs pour ramener à l'obéissance l'église d'Alexandrie qui s'était séparée de l'église grecque[1]. Puis, à une époque qu'il est difficile de déterminer, mais qui est, je crois, antérieure à 570, il fit un voyage à Constantinople, d'où il repartit emmenant avec lui les hérésiarques Conon de Tarse et Eugène de Séleucie, remis entre ses mains pour être enfermé dans un monastère à Jérusalem[2]. Ce fut, semble-t-il, également sous le règne de Justin qu'il fut chargé de réprimer une révolte des Samaritains[3]. Accompagné d'une troupe de moines et de soldats, il procéda contre les rebelles avec une extrême rigueur, pilla leur pays, leva sur eux des contributions exorbitantes, dont il envoya le produit à l'empereur, réduisit en esclavage ceux qui ne pouvaient payer et montra tant de zèle, soit dans l'accomplissement de sa mission, soit, en d'autres circonstances, pour la défense des intérêts de l'empire, que la cour de Byzance finit par lui laisser une autorité suprême dans l'administration des affaires ecclésiastiques de la Syrie et de la Palestine.

1. Théophane, *Chronique*, an. 6058 (éd. de Bonn, I, p. 373). — Cedrenus, *Abrégé d'histoire* (éd. de Bonn, I, p. 680). — *Historia Miscella*, l. XVIII, c. 29 (éd. Eyssenhardt, p. 383).

2. Jean d'Éphèse, *Hist. ecclés.*, l. I, c. 31 (éd. Payne-Smith, pp. 52 et 55). Sur Conon et Eugène, on peut consulter encore : Photius (*Bibliothèque*, cod. XXIII, XXIV [Migne, *Patr. gr.*, CIII, col. 60]), Nicéphore Calliste (*Hist. ecclés.*, l. XVIII, chap. 47 [Migne, *Patr. gr.*, CXLVII, col. 425]), Gregorius Barhebræus (*Chron. ecclés.*, sect. I, chap. 45 [éd. Abbaloos et Lamy, Louvain. 1862, t. I, pp. 225, 227, 229]). C'est grâce aux indications fournies par ces documents que l'on peut fixer approximativement la date du voyage de Photius à Constantinople. L'on y voit en effet que l'exil de Conon et d'Eugène eut lieu sous le patriarcat de Jean de Constantinople, mort en 577, et à la suite d'une dispute sur la Trinité entre orthodoxes et hétérodoxes. Cette dispute paraît avoir eu lieu peu de temps après la publication par le patriarche Jean et Jean le Grammairien de livres sur la Trinité, c'est-à-dire, suivant le témoignage du patriarche Photius (*Bibliothèque*, cod. LXXV [Migne, *Patr. gr.*, CIII, col. 240]), sous le règne de Justin II, durant la première indiction, laquelle correspond à la période de septembre 568 à septembre 569.

3. Jean d'Éphèse, *Hist. ecclés.*, loc. cit. — Je ne pense pas, en effet, qu'il s'agisse de la grande révolte des Samaritains de l'année 556, qui fut réprimée par le maître de la milice Amantius. Jean de Nikiou (trad. Zotenberg, p. 168) dit formellement que l'expédition de Photius eut lieu sous Justin II.

Photius paraît avoir vécu encore une douzaine d'années après l'époque de la révolte des Samaritains ; ce fut peut-être dans cette dernière période de son existence qu'il eut la visite du personnage dont parle Grégoire de Tours et auquel il donna un morceau de l'étoffe servant à envelopper la vraie croix. Il mourut misérablement, laissant une mémoire exécrée, s'il faut en croire Jean d'Ephèse[1], qui rapporte de lui certains traits de cruauté bien dignes de le faire haïr. Mais cet écrivain a peut-être, en sa qualité de monophysiste et par conséquent d'hétérodoxe, eu des démêlés avec le représentant de l'orthodoxie dans les provinces orientales de l'empire. Son témoignage n'aurait donc pas sur ce point la valeur que l'on accorde d'une manière générale à son Histoire[2].

C. Kohler.

1. *Ibid.*, p. 66-67.

2. Jean Moschus, dans son *Pratum spirituale* (c. 127 [éd. Ducœus, *Biblioth. vet. patrum,* t. II, p. 1111]), parle d'un abbé du nom de Photin qui séjournait à Jérusalem vers 544. Je ne saurais dire s'il s'agit du personnage dont nous nous occupons ici. En tous cas, il semble bien, d'après les divers auteurs cités plus haut, qu'une fois devenu moine, Photius changea son nom en celui de Photinus.

LA CHRONIQUE

DES

TRIBULATIONS FRANCISCAINES

D'APRÈS

UN MANUSCRIT DE LA LAURENTIENNE

I.

L'idée fondamentale de la réforme de saint François d'Assise ne fut pas le désir de créer un ordre nouveau, mais l'ambition plus haute de réaliser à la lettre la primitive perfection chrétienne, telle que l'enseignait le sermon sur la montagne et telle que Jésus lui-même l'avait pratiquée. Les premiers compagnons de saint François ne comprenaient pas autrement leur tentative. La plus grande faute qu'un historien de saint François pourrait commettre serait de le représenter comme un organisateur méthodique, non comme un homme enivré d'amour dont l'existence fut une suite d'extases[1].

Cette haute conception de la vie, déjà si difficile à soutenir dans le petit cénacle des compagnons du saint, devint promptement irréalisable. Quand l'institut franciscain compta des milliers de frères[2], la nécessité s'imposa d'une discipline plus pratique et moins rude. Le bon sens et l'esprit timide de la majorité se déclarèrent contre cette utopie surhumaine. On admit que la règle de

1. C'est le défaut de l'ouvrage de M. Frédéric Morin, *Saint François d'Assise et les Franciscains*. Paris, 1858. Cf. Renan, *Nouvelles Études d'histoire religieuse*, p. 323 et suivantes.

2. Au chapitre général de 1223, l'ordre comptait « plus de cinq mille frères », au dire de saint Bonaventure. Cf. AA. SS., octobre, t. II, p. 600.

saint François pouvait souffrir des adoucissements, et l'on oublia peu à peu les traditions du fondateur. Mais le ferment du rêve audacieux qui avait fait la force de l'ordre naissant subsista longtemps encore dans l'institut franciscain. A l'encontre des autres ordres religieux, de celui de Saint-Dominique, par exemple, l'ordre de Saint-François ne fut pas discipliné, dès sa naissance, par l'orthodoxie. Pendant cent ans encore, une suite d'enthousiastes, véritables disciples de saint François et animés de son esprit, proclamèrent que saint François avait inauguré une ère nouvelle, que la pauvreté franciscaine était la condition du salut, que la règle séraphique était destinée à remplacer l'Évangile, comme l'Évangile avait remplacé la loi de Moïse. — Ces rêves exaltés furent la terreur de l'Église, qui les combattit par tous les moyens possibles. La condamnation à Anagni de l'Évangile éternel et des franciscains joachimites, qui annonçaient comme prochain le troisième âge de l'Église, l'âge du Saint-Esprit, de saint François et des « hommes spirituels » ; les décrets de Boniface VIII contre les Fraticelli et les religieux zélateurs séparés de l'ordre, les censures dirigées à plusieurs reprises contre Pierre-Jean d'Olive et ses écrits ; les décisions du concile de Vienne contre les sectes mystiques, contre Ubertin de Casal et ses disciples ; pardessus tout, la continuelle dispute au sein de l'ordre entre le parti rigide et le parti relâché ; ce sont autant de phases de la longue lutte entre le mysticisme franciscain et l'Église, où plus d'une fois l'avantage parut rester au mysticisme, jusqu'à sa totale défaite dans la première moitié du XIVe siècle.

II.

Beaucoup des pièces de ce grand procès ont péri. La haine dont les franciscains exaltés furent l'objet, de la part de leurs adversaires, s'acharna aussi sur tous les monuments qui auraient pu nous les faire connaître d'une façon intime et complète. Un certain nombre subsiste pourtant, comme cette précieuse chronique de fra Salimbene, qui a éclairé l'histoire de Jean de Parme et des joachimites ; on s'occupe en ce moment de rechercher et de publier ceux qui restent encore. Sous peu, le père Denifle élucidera définitivement la question de l'Évangile éternel, en éditant pour son grand ouvrage : *Die Bettelorden und die Universitæt Paris in der* 1. *Hælfte der* 13. *Jahrhunderts*, de curieuses

pièces qu'il a découvertes[1]. Un membre de l'école française de Rome, M. Digard, cherche en ce moment même, dans les archives particulières des Gaetani, la solution du problème relatif à la part prise par les Fraticelli, alliés des Colonne, à la lutte contre Boniface VIII. Il nous donnera le résultat de ses recherches, en les concentrant autour de cette singulière figure de fra Jacopone de Todi, dont la bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome possède plusieurs manuscrits. Tout récemment encore, un des hommes qui honorent le plus l'ordre de Saint-Dominique, l'éditeur critique de saint Thomas d'Aquin, le cardinal Zigliara, donnait d'intéressants détails sur Pierre-Jean d'Olive et sa doctrine, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque Borghèse[2]. Lorsque les fonds des couvents supprimés seront définitivement classés dans les bibliothèques d'Italie, lorsque les *Epistolæ secretæ* du registre de Jean XXII, qui renferme de nombreuses lettres relatives aux franciscains, auront été publiées, on possédera les éléments d'une histoire à peu près complète des luttes qui ont déchiré l'ordre de Saint-François au moyen âge, et qui tiennent par tant de côtés aux plus grands événements contemporains.

III.

Pour cette histoire, aucune source ne sera peut-être d'une importance aussi capitale que le manuscrit de la Laurentienne, dont il est ici question. Ce manuscrit n'est pas en effet autre chose que la chronique connue sous le nom d'*Historia de septem tribulationibus ordinis Minorum*, dont Wadding s'est servi pour sa grande compilation des *Annales ordinis Minorum*, mais qui était perdu depuis lors[3]; Sbaraglia, dans ses suppléments aux *Scriptores ordinis Minorum* (1806), à l'article *Ange Clarène*, en indiquait une traduction italienne qui aurait été faite au xve siècle par un certain Joannes Albintimillensis (Jean de Ventimiglia), et qui, de son temps, se trouvait déposée

1. Tous les livres cités dans le procès-verbal de la commission d'Anagni (Bibl. nat., ms. lat. 16397, fol. 91 v°-139) et en particulier le *Liber introductorius ad Evangelium eternum* tout entier.

2. *De mente concilii Viennensis in definiendo dogmate animæ humanæ cum corpore.* Rome, 1878, p. 106 et suiv.

3. Le père Papebrock, qui retrouva à Florence douze lettres et une légende d'Ange Clarène, n'a point connu cette chronique. (Voir AA. SS., juin, II, 1091.)

au couvent des frères de l'Étroite-Observance de Chiavari[1]. C'est probablement un manuscrit de cette traduction qu'Irenée Affo a eu entre les mains pour sa *Vita di frate Elia*[2]; c'est aussi un manuscrit analogue que M. F. Tocco vient d'utiliser dans un livre paru récemment[3], où il s'efforce de rattacher le mouvement franciscain au mouvement scolastique. Ces traductions faites après deux siècles ne peuvent avoir la valeur de l'original.

IV.

L'original se trouve à la Laurentienne, sous la cote : Plut. 20, cod. 7. C'est un volume petit in-8° de 73 feuillets, en assez mauvais état ; plusieurs feuillets sont détachés, et un accident a séparé dans la longueur le dos du volume.

Sur le plat de la reliure, dans une petite armature de fer, on lit : *Vita D. Francisci.*

Les neuf premiers feuillets contiennent une légende de saint François qui précède les tribulations. Elle s'arrête au feuillet 10, à l'épisode de saint François chez le soudan d'Égypte[4], et « la première tribulation ou persécution » commence pendant son absence. En tête de chaque feuillet, jusqu'au dernier, on lit alors : *Cronica de persecucionibus seu tribulacionibus ordinis Minorum.*

Interea pastore absenti tentat lupus rapax suum rapere et dispergere gregem, et ab illis ei ostium aperitur, qui ejus insultui se opponere et ejus insidias precavere plus ceteris tenebantur.

Les frères, ne voyant plus saint François au milieu d'eux, se dispersent. Saint François, averti par une vision, après avoir

1. M. le comte Riant, à la prière de M. Meyer, a bien voulu rechercher si ce manuscrit existe encore. J'offre ici mes remerciements à M. Meyer et à M. Riant.

2. Voir *Vita di frate Elia.* Parme, 1819, p. 10. — Son manuscrit était incomplet et ne contenait que cinq tribulations.

3. *L'Eresia nel medio evo.* Firenze, 1884. Ce livre contient quelques erreurs. Ainsi (p. 489, note 1), l'auteur soutient contre Daunou (*Histoire littéraire*, XXI, 44) que le célèbre commentaire sur l'Apocalypse de Pierre-Jean d'Olive n'existe pas à la Laurentienne. J'en demande pardon à M. Tocco; il s'y trouve parfaitement sous la cote 360. 9. Le commentaire est clairement indiqué dans le catalogue manuscrit (p. 314).

4. Voir sur cet épisode AA. SS., oct., II, 611 et suiv.

visité le tombeau du Christ, se hâte de revenir pour les rassembler. A cette première tribulation, l'auteur réunit encore l'épisode d'une révolte des frères demandant un autre chef que François, « presertim cum sit illeteratus respectu multorum sapientium fratrum » (f. 11), un certain nombre de détails sur saint François, sur le schisme, « scisma secretum fratrum » (f. 15), enfin toute l'histoire de la première règle et d'Élie, pour lequel il professe une haine terrible.

La seconde tribulation (f. 22 v°-28 v°) commence à la mort de saint François. L'auteur, dans le récit de cette mort, contredit les autres légendes. Ce n'est point Élie, mais frère Bernard de Quinto Valle, qui aurait été à côté de saint François mourant et à qui saint François aurait imposé les mains; puis viennent toutes les persécutions d'Élie, l'épisode de frère Césaire, avec beaucoup de détails inédits à ajouter à ceux que fournit Salimbene. Il faut néanmoins les accepter avec défiance; quelques-uns sont invraisemblables, comme la flagellation de saint Antoine de Padoue « usque ad sanguinem flagellatus. »

Duravit enim ista secunda venacio seu tribulacio usque ad ellectionem fratris Johannis Parentis generalis ministri (f. 27 r°).

La 3e persécution (f. 28 v°-34 v°) eut lieu sous Crescenzio.

Il avait les mœurs de frère Élie, « mutandi loca solitaria paupercula et hedificandi sumptuosa » (f. 28 v°).

C'est l'histoire des 72 frères qui allèrent se plaindre au pape de la non-observation de la règle et que Crescenzio persécuta.

L'histoire du généralat de Jean de Parme vient ensuite jusqu'au feuillet 34 v°.

La 4e tribulation est l'histoire des persécutions dirigées contre les joachimites (f. 34 v°-41 v°) et du généralat de saint Bonaventure.

La 5e (f. 41 verso-59 r°) est la plus longue de toutes. Elle commence à la mort de saint Bonaventure. D'abord, un jugement sur Jérôme d'Ascoli, *devenu pape* (Nicolas III) : « Vir satis mansuetus et satis modestus, et tardus ad iram ut injurias inferendas, licet esset remissus et tepidus in promocione bonorum. » Suivent toutes les persécutions subies par Pierre-Jean d'Olive et par les Fraticelli séparés de l'ordre; c'est peut-être la partie la plus précieuse de toutes, dans l'absence où nous nous trouvons de documents sur cette histoire[1].

1. Le registre de Célestin V n'existe plus. M. Berger croit qu'il n'a jamais

La 6e (59 r°-73 v°) comprend deux parties :

1° Les persécutions contre les Spirituels, Ubertin de Casal et ses disciples, en Italie, et les Spirituels fidèles à la mémoire de Pierre-Jean, en Provence, jusqu'au concile de Vienne.

2° Depuis le concile de Vienne jusqu'au jugement de Jean XXII à Avignon dans la dernière querelle des Conventuels et des Spirituels.

A la fin du folio 73, on lit : « Expliciunt Cronice ordinis Minorum. »

Puis cette note : « Iste libellus scriptus est sub anno Domini M° CCC° LXXXI°, xvij die mensis februarii per manus fratris » (ici un mot si bien raturé qu'il est difficile de dire ce qu'il y a sous la rature). Je proposerai *Mathei*, sans être bien satisfait. Ce n'est du reste que le nom du copiste.

V.

Wadding et, à sa suite, Sbaraglia attribuent cette chronique *Des sept Tribulations* à Ange Clarène, un franciscain qui prit part au mouvement mystique de son ordre dans les dernières années du XIIIe siècle et au commencement du XIVe [1] (1294-1319).

C'est une supposition arbitraire. Aucune mention expresse contenue dans cette chronique ne l'autorise. Irénée Affo, tout en admettant que la chronique remontait au commencement du XIVe siècle, ne trouvait aucune raison suffisante pour en reconnaître Ange Clarène comme l'auteur. Une chose me semble dès maintenant assurée, c'est qu'elle n'est point d'une seule main. La division très tranchée, la liaison factice des morceaux qui la composent, et aussi certaines différences de style le prouvent surabondamment. Il faudrait une étude attentive, et non un

existé. Je pense plutôt qu'il a été détruit par l'ordre de Boniface VIII, en même temps que ce pontife annulait tous les actes du pauvre ermite.

1. Sur ce curieux personnage, voy. Papebrock, AA. SS., juin, II, p. 1091. Raynaldi, Annales, XIV, p. 467-8 (nouvelle édition), est plein d'erreurs. La *Chronique des Tribulations* donne sur lui d'intéressants détails (f. 67 et 68). Il était parmi les religieux zélateurs que Raymond Gaufredi envoya en Arménie pour les soustraire à la fureur de leurs frères, et qui se séparèrent de l'ordre sous Célestin V. Lorsque commencèrent les persécutions de Boniface VIII, il fut de ceux qui cherchèrent un refuge en Grèce. Le patriarche de Constantinople et les évêques dociles aux volontés de Boniface VIII les proscrivirent, et ils vinrent aborder en Apulie au moment de l'attentat d'Anagni.

examen superficiel, comme le manque de temps m'a obligé de le faire à Florence, pour déterminer quelles sont les parties, et comment elles ont été soudées entre elles ; peut-être chacune des six tribulations a-t-elle un auteur différent, et le compilateur qui les a réunies est-il un septième personnage ; peut-être, ce qui me semble plus probable, les quatre premières tribulations ont-elles été puisées dans des sources antérieures au XIVe siècle, et sans doute contemporaines des événements qu'elles racontent, par l'auteur des deux dernières, qui aurait opéré la revision, et qui serait Ange Clarène ou quelque frère mineur, ayant figuré comme lui dans les deux dernières tribulations. S'il fallait se former une opinion après une première lecture, c'est à celle-là que je m'arrêterais de préférence.

La date est beaucoup plus facile à établir. On lit dans la chronique, après la 6e tribulation (f. 70) :

Post hec, questio acta est, ut dicitur, Narbone, inter Predicatores et Minores, an Christus et apostoli proprium habuerint in communi.

Plus loin (f. 71), l'auteur raconte qu'Ubertin de Casal, après le jugement qui avait suivi l'entrevue des révoltés de Narbonne et du pape, obtint de ce dernier de se retirer dans un monastère d'Allemagne[1] :

Cum autem tanquam crucem amarissimam habitum monachalem assumpsisset, et mansionem in quodam Alemanie monasterio ex auctoritate papali, ne in Provincie aut Gallie partibus remaneret, tantam ostendunt fratres leticiam et gaudium, cum detractione verborum et insultatione fatua et mundana, quod omnis vir discretus eos christiano sensu et spiritu privatos esse et gestis eorum et sermonibus cognoscebat.

Évidemment, dans la première phrase, il est fait mention de la célèbre querelle de la pauvreté du Christ et des apôtres, qui commença en effet à Narbonne, entre l'inquisiteur dominicain Jean de Belna et Béranger Talo, lecteur au couvent des franciscains de Narbonne[2], en 1321, sur laquelle Ubertin de Casal lui-même fut appelé par le pape à donner son avis, et qui acquit

1. V. Wadding et les pièces qu'il publie, p. 327 et suiv.

2. Sur l'origine et le motif de cette querelle, v. Nicolaus Minorita (manuscrits du Vatican 4008 et 4010). — Baluze, *Miscellanea*, t. III, a publié un texte analogue. La note de Carl Müller, *Der Kampf Ludwigs des Baiern, etc.*, t. I, p. 354, renferme quelques erreurs.

une si grande importance avec Louis de Bavière, Pierre de Corbaria et Michel de Césène.

En 1325, la querelle en était à son plus haut point d'acuité, et Ubertin de Casal, qui avait de nouveau pris parti dans la controverse, cité par Jean XXII à la cour d'Avignon, s'était réfugié auprès de Louis de Bavière. Sa fuite fit grand bruit, comme on peut s'en convaincre par deux lettres inédites de Jean XXII[1], où il mande aux podestats et aux capitaines d'Italie de le saisir partout où ils le rencontreraient. L'auteur de la Chronique, qui connaissait les origines de la controverse en 1321, ignore complètement cet événement de 1325; on peut donc fixer avec certitude la date de cette composition entre 1321 et 1325; probablement même plus près de 1321 que de 1325; car il n'y est question ni du chapitre de Pérouse, qui est de l'année 1322, ni de la constitution « Ad conditorem canonum » et de l'appel de Bonagratia. Si l'on admet qu'Ange Clarène en est l'auteur, ce qui n'a rien d'absolument impossible, on pourrait même dire qu'il la composa immédiatement après les scènes des Spirituels à Avignon. Mais on entre ici dans le domaine de l'hypothèse; la seule chose tout à fait certaine est la date intermédiaire entre 1321 et 1325.

On a pu voir que le manuscrit de la Laurentienne ne compte que six tribulations, et que l'opinion commune appelle cette compilation anonyme *Histoire des Sept Tribulations*. C'est là une difficulté facile à résoudre. On pourrait dire que le manuscrit ne porte nulle part *Histoire des Sept Tribulations*, mais simplement *Chronique des Tribulations*, et que cette dénomination est une pure erreur introduite plus tard. Mais il y a une raison qui expliquerait la tradition franciscaine et qui tendrait à prouver que le nombre sept, quoique non exprimé, est dans les idées de l'auteur. La 7e tribulation, c'est « la grande tribulation, » celle dont il dit à peine quelques mots en terminant, qui commençait quand il écrivait, et qui effaça toutes les autres par son importance. On en fait ainsi une « tribulation » à part; que tantôt on compte, tantôt on ne compte pas parmi les autres, parce qu'elle durait encore quand se fixa la légende des tribulations franciscaines. Le nombre sept et le mot « tribulation » lui-même avaient pour les franciscains exaltés un caractère mystique. Les idées

1. *Epist. secr.*, t. V, fol. 268, 275.

apocalyptiques dont ils étaient nourris leur faisaient prendre ce nombre en grande considération. Pierre-Jean d'Olive, dans son commentaire sur l'Apocalypse (manuscrit à la Laurentienne), qui fut longtemps leur code, distingue sept états de l'Église correspondant aux sept figures de l'Apocalypse. Saint François d'Assise, à son lit de mort, prononça, dit-on, ces paroles[1], sur lesquelles travailla l'imagination franciscaine : « Valete filii omnes in timore Domini et permanete in ipso semper, per quem futura est super vos *tentatio maxima et tribulatio* » ; et le manuscrit 4008 du Vatican, qui raconte les luttes de Louis de Bavière et de Michel de Césène contre Jean XXII, porte au f. 1 v°, en écriture rouge : *Incipit tribulacio et tentacio quam beatus pater Franciscus promisit,* etc.

VI.

On voit par cette analyse quelle est la nature de cette curieuse source. Au point de vue du style, on peut la comparer à certaines productions des franciscains exaltés, telles que la *Vita di fra Michele Minorita* et la lettre des Fraticelli publiée dans la *Scelta di Curiosità* de Bologne. On y retrouve la même exaltation sombre nourrie par la lecture de l'Évangile et de l'Ancien Testament. Voici un morceau sur les derniers jours du célèbre Bernard Délicieux, qui donne une certaine idée de l'esprit de l'auteur et de ses habitudes de style :

Tenebatur autem predictus frater Bernardus Deliciosi in cippo et in vinculis ferreis, et sustentabatur pane angustie et aqua tribulacionis. Sed totum quod paciebatur a persequentibus eum quasi nichil esse penitus sibi videbatur, et ad invenciones eorum et studia convertebant si quando de ore ipsius verbum possent aliquod capere vel extorquere per quod occasionem haberent contra eum quasi contra hereticum procedendi. Accedebat ad eum princeps litigiosorum, frater Bonagracia, armatus cautelis et consultationibus suorum quondam in seculo sociorum, et beatitudinis sue graciam singularem optinere se tunc veraciter credidisset, si potuisset versute et dolose inquisicionibus eum quando libet supplantare. . . . . .
Gloriose triumphans de mundi principe migravit ad celos et recepit a suis mala pro bonis, pro gloria et honore quam eis procuraverat cum laboribus et periculis multis confusiones innumeras et improperia, pro

1. Th. de Celano, liv. I, chap. III. AA. SS., octobre, II, 713.

obediencia testimonio veritatis quam devotus impleverat accusaciones et criminaciones mendaces, pro dilectione odium, et pro obsequio mortem.

J'en ai dit assez sur l'importance d'un document pareil, qui a le triple mérite d'avoir été écrit au commencement du XIVe siècle, c'est-à-dire au moment où la lutte était le plus vive au sein de l'ordre, d'avoir été probablement, pour une partie du moins, écrit par un homme qui avait pris une part active à ces luttes, d'être enfin, ce qu'on n'avait point encore rencontré jusqu'à ce jour, une histoire spéciale de ces luttes, et, par conséquent, au point de vue de l'histoire franciscaine, supérieur en importance au récit de Salimbene lui-même. Dès maintenant, une publication intégrale s'impose. Il ne manque pas d'érudits à Florence pour s'en charger. La chronique des tribulations franciscaines trouvera bientôt, j'espère, dans son pays, un éditeur.

Je m'estime déjà heureux d'avoir pu auparavant signaler ce précieux document aux lecteurs de la *Bibliothèque,* qui en auront en quelque sorte la primeur.

L. Richard.

BIBLIOGRAPHIE.

The palæographical Society. Fac-similes of manuscripts and inscriptions, edited by E.-A. Bond and E.-M. Thompson. London, 1873-1883. Trois volumes in-folio.

Les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* connaissent de vieille date le but que se propose la Société paléographique formée à Londres en 1873. Ils n'ont pas oublié l'analyse que M. le comte Robert de Lasteyrie a donnée en 1875[1] des quatre premières livraisons publiées par cette Société. Le compte-rendu de notre confrère se terminait ainsi : « Espérons que la Société poursuivra avec succès une œuvre si bien commencée, et qu'elle imprimera une nouvelle impulsion à des études trop longtemps entravées par la difficulté de consulter et de comparer des manuscrits épars dans les bibliothèques les plus diverses. »

Les vœux exprimés par M. de Lasteyrie ont été pleinement réalisés. Personne ne le contestera en parcourant les trois volumes qu'on peut aujourd'hui constituer avec les 260 planches de la Société paléographique. Ces trois volumes sont à coup sûr le meilleur recueil de fac-similés à l'aide duquel on puisse suivre les vicissitudes de l'écriture dans les différents pays de l'Europe, depuis l'époque des Ptolémées jusqu'à la fin du xve siècle. Un tel résultat est dû à l'infatigable activité et à la grande expérience des directeurs de l'entreprise, MM. Bond et Thompson, qui se sont ainsi acquis des droits à la reconnaissance de tous les paléographes.

Le plan général du recueil avait été très sagement conçu au début même de l'entreprise; mais il était impossible d'en fixer d'avance l'étendue et d'en arrêter les détails; on ne pouvait surtout pas faire paraître les planches dans un ordre méthodique. MM. Bond et Thompson eurent le bon esprit de se préoccuper uniquement pendant de longues années du choix et de la préparation des matériaux. A cet effet, ils recherchèrent les meilleurs types de chaque genre d'écriture, et mirent à contribution les collections publiques et particulières de l'Europe entière, en s'attachant de préférence aux monuments dont la date et l'origine pouvaient être rigoureusement déterminées. Le choix

1. *Bibliothèque*, vol. XXXVI, p. 332-338.

fait, les éditeurs n'ont rien épargné pour faire exécuter des reproductions autotypiques, dont la perfection est unanimement reconnue, pour rédiger des notices qui se recommandent par l'exactitude et la précision [1], et pour imprimer des déchiffrements d'une irréprochable correction.

Chaque planche, comme aussi la notice correspondante, a reçu un numéro d'ordre suivant les hasards de la publication; mais, quand le nombre des planches est arrivé à 260, MM. Bond et Thompson ont pensé qu'il y aurait avantage à les grouper dans un ordre méthodique. A cet effet, ils ont proposé un cadre de classement, qui sera adopté, n'en doutons pas, par tous les souscripteurs; car il permet de saisir sans effort les traits principaux de l'histoire de l'écriture et de la décoration des livres en Europe, depuis l'antiquité jusqu'à la Renaissance. Les observations que suggère l'examen des planches ainsi classées sont très clairement résumées dans une introduction de 16 pages dont la lecture est fort instructive.

Il est donc entendu que, pour mettre en valeur le recueil de la Société paléographique et pour suivre les indications des éditeurs, on devra le faire relier, non pas d'après l'ordre des numéros imprimés au haut des planches et des notices, mais d'après l'ordre indiqué par un tableau de classement qui accompagne l'introduction. Pour faciliter ce travail et pour éviter des transpositions, il conviendra de marquer au crayon sur chaque planche un numéro correspondant au classement méthodique et d'après lequel les relieurs auront à opérer. Il m'a semblé utile de donner ici la concordance entre les deux systèmes de numéros : cette concordance ne servira pas seulement à constituer les volumes suivant l'ordre méthodique; elle permettra aussi de retrouver dans les exemplaires classés systématiquement les planches citées d'après le numéro d'émission.

Dans le tableau suivant, les colonnes intitulées *ordre ancien* contiennent les numéros qui correspondent à l'ordre de publication et qui sont imprimés en tête des planches et des notices. Les colonnes intitu-

1. Le plan des notices a été très bien indiqué par M. de Lasteyrie : « En regard de chaque fac-similé est une feuille de texte donnant une explication très succincte du document publié, l'indication de sa provenance et de sa date autant qu'on peut la fixer. Suit un court commentaire paléographique, dans lequel on examine successivement la nature du manuscrit, livre ou charte, la forme des cahiers et le mode de brochage : si c'est un volume, le système de réglure; puis l'écriture, les abréviations, les accents, la ponctuation, la forme des lettres, les initiales, enfin l'ornementation. Chacun de ces articles est généralement rédigé sous forme de notes très brèves, on n'y trouve rien de trop, mais l'essentiel y est toujours. — Après le commentaire vient la transcription du fac-similé en caractères courants. Les lettres auxquelles on a substitué des abréviations dans l'original sont rétablies dans la transcription, mais en caractère italique. »

lées *ordre nouveau* contiennent les numéros sous lesquels les planches et les notices sont rangées systématiquement dans les trois volumes du recueil. Par exemple, les planches cotées 1 et 2 au moment de la publication devront être cherchées, l'une au n° 10 dans le premier volume, l'autre au n° 2 dans le troisième.

Ordre ancien.	Ordre nouveau.	Ordre ancien.	Ordre nouveau.	Ordre ancien.	Ordre nouveau.
1	I, 10.	41	I, 40.	81	I, 37.
2	III, 2.	42	II, 24.	82	I, 39.
3	II, 50.	43	II, 25.	83	I, 44.
4	II, 51.	44	II, 29.	84	I, 51.
5	II, 52.	45	III, 18.	85	I, 56.
6	II, 53.	46	III, 32.	86	II, 10.
7	II, 55.	47	III, 33.	87	II, 23.
8	III, 6.	48	III, 13.	88	II, 43.
9	III, 7.	49	III, 14.	89	II, 46.
10	II, 61.	50	I, 20.	90	II, 64.
11	II, 68.	51	I, 21.	91	II, 65.
12	II, 62.	52	I, 44.	92	III, 10.
13	II, 63.	53	I, 50.	93	III, 23.
14	I, 23.	54	II, 22.	94	III, 29.
15	I, 24.	55	II, 41.	95	III, 12.
16	II, 26.	56	II, 42.	96	II, 16.
17	II, 32.	57	II, 44.	97	III, 36.
18	II, 33.	58	II, 45.	98	III, 39.
19	II, 13.	59	III, 5.	99	III, 74.
20	II, 47.	60	III, 37.	100	III, 75.
21	II, 48.	61	III, 40.	101	III, 89.
22	II, 54.	62	III, 48.	102	I, 7.
23	II, 66.	63	I, 25.	103	I, 8.
24	II, 70.	64	I, 26.	104	I, 15.
25	I, 42.	65	I, 35.	105	I, 16.
26	I, 30.	66	I, 36.	106	I, 17.
27	I, 31.	67	I, 55.	107	I, 33.
28	III, 3.	68	III, 4.	108	I, 43.
29	II, 11.	69	III, 22.	109	I, 47.
30	II, 12.	70	II, 14.	110	II, 2.
31	II, 19.	71	II, 78.	111	II, 1.
32	II, 20.	72	II, 79.	112	II, 18.
33	II, 27.	73	III, 59.	113	II, 3.
34	II, 28.	74	III, 60.	114	II, 4.
35	II, 49.	75	III, 87.	115	II, 5.
36	III, 31.	76	I, 2.	116	II, 6.
37	III, 53.	77	I, 3.	117	II, 7.
38	I, 32.	78	I, 4.	118	I, 72.
39	I, 18.	79	I, 6.	119	III, 15.
40	I, 19.	80	I, 28.	120	III, 16.

Ordre ancien.	Ordre nouveau.	Ordre ancien.	Ordre nouveau.	Ordre ancien.	Ordre nouveau.
121 —	II, 35.	168 —	II, 71.	215 —	III, 56.
122 —	III, 19.	169 —	III, 27.	216 —	III, 57.
123 —	III, 20.	170 —	III, 42.	217 —	III, 58.
124 —	III, 50.	171 —	III, 88.	218 —	III, 62.
125 —	III, 61.	172 —	III, 95.	219 —	III, 63.
126 —	I, 11.	173 —	III, 96.	220 —	III, 65.
127 —	I, 69.	174 —	III, 103.	221 —	III, 70.
128 —	I, 70.	175 —	III, 104.	222 —	III, 69.
129 —	I, 38.	176 —	I, 9.	223 —	III, 72.
130 —	I, 45.	177 —	I, 22.	224 —	III, 93.
131 —	I, 48.	178 —	I, 27.	225 —	III, 94.
132 —	I, 52.	179 —	I, 71.	226 —	III, 99.
133 —	I, 60.	180 —	I, 53.	227 —	III, 105.
134 —	I, 64.	181 —	I, 63.	228 —	II, 82.
135 —	II, 9.	182 —	I, 68.	229 —	II, 83.
136 —	II, 36.	183 —	II, 21.	230 —	I, 5.
137 —	II, 40.	184 —	III, 8.	231 —	I, 34.
138 —	II, 39.	185 —	III, 9.	232 —	I, 66.
139 —	II, 58.	186 —	III, 28.	233 —	I, 67.
140 —	II, 59.	187 —	III, 30.	234 —	II, 30.
141 —	II, 60.	188 —	II, 76.	235 —	II, 31.
142 —	III, 34.	189 —	II, 77.	236 —	II, 34.
143 —	II, 15.	190 —	III, 38.	237 —	III, 17.
144 —	III, 35.	191 —	III, 43.	238 —	II, 69.
145 —	III, 41.	192 —	III, 46.	239 —	III, 26.
146 —	III, 11.	193 —	III, 49.	240 —	II, 74.
147 —	III, 71.	194 —	III, 52.	241 —	II, 75.
148 —	III, 77.	195 —	III, 54.	242 —	II, 80.
149 —	III, 82.	196 —	III, 64.	243 —	III, 44.
150 —	III, 83.	197 —	III, 76.	244 —	III, 45.
151 —	I, 12.	198 —	III, 79.	245 —	III, 66.
152 —	I, 13.	199 —	III, 80.	246 —	III, 67.
153 —	I, 14.	200 —	III, 100.	247 —	III, 78.
154 —	I, 29.	201 —	I, 1.	248 —	III, 84.
155 —	I, 49.	202 —	I, 46.	249 —	III, 85.
156 —	III, 47.	203 —	I, 54.	250 —	III, 92.
157 —	I, 58.	204 —	I, 57.	251 —	III, 91.
158 —	I, 65.	205 —	I, 59.	252 —	III, 98.
159 —	III, 1.	206 —	I, 61.	253 —	III, 101.
160 —	II, 17.	207 —	I, 62.	254 —	III, 68.
161 —	II, 37.	208 —	II, 8.	255 —	III, 73.
162 —	II, 38.	209 —	III, 21.	256 —	III, 81.
163 —	II, 56.	210 —	II, 72.	257 —	III, 86.
164 —	II, 57.	211 —	II, 73.	258 —	III, 90.
165 —	II, 67.	212 —	II, 81.	259 —	III, 97.
166 —	III, 24.	213 —	III, 51.	260 —	III, 102.
167 —	III, 25.	214 —	III, 55.		

Après avoir donné des renseignements techniques sur la constitution du recueil de la Société paléographique, il est indispensable d'indiquer sommairement les ressources qu'une telle collection offre pour l'étude de la paléographie. Le meilleur moyen d'en donner une idée, c'est de dresser la table des morceaux que renferme chacun des volumes. Dans cette table, il m'a semblé utile de mentionner : 1° en chiffres gras le numéro du classement méthodique, numéro qui, je le répète, est purement fictif et n'est imprimé ni sur les planches ni sur les notices; 2° entre parenthèses, le numéro de publication ou d'émission, numéro sous lequel les planches ont été citées jusqu'à présent et sous lequel on continuera probablement de les citer; 3° le titre et la date du monument qui a fourni le sujet de la planche; 4° le dépôt dans lequel ce monument est conservé; j'ai cru inutile de répéter le nom du Musée britannique toutes les fois que l'indication du fonds (royal, harleien, cottonien, additionnel, etc.[1]) suffit pour avertir le lecteur qu'il est en présence d'un manuscrit ou d'une charte du Musée britannique.

TOME I.

Phénicien.

1 (201). Inscription latine, grecque et phénicienne trouvée en Sardaigne en 1860, recueillie par l'Académie royale de Turin.

Grec.

Inscriptions.

2 (76). Inscription de la statue de Charès, fils de Klesis, trouvée près de Milet (550-500 avant J.-C.); Musée britannique, salle lycienne.

3 (77). Inscriptions de Corcyra et de Syracuse (vers 600 et 474 avant J.-C.); Musée britannique, salle des bronzes.

4 (78). Traité d'Elis (vers 500 avant J.-C.); Musée britannique, salle des bronzes.

5 (230). Inscription laconienne, n° 139 du Musée brit. (ve siècle avant J.-C.).

6 (79). Inscription attique, n° 37 du Musée brit. (432 avant J.-C.).

7 et **8** (102 et 103). Pierre de Rosette, au Musée britannique (vers 195 avant J.-C.).

9 (176). Inscription grecque et palmyréenne du Musée britannique (134 de J.-C.).

Écriture onciale.

10 (1). Papyrus 21 du Musée britannique (152 avant J.-C.).

1. L'indication de ces fonds se trouve dans le travail de M. Omont sur les manuscrits grecs du Musée britannique. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1884, p. 315 et suiv. On peut aussi consulter un article de M. Paul Meyer, inséré dans la *Revue critique* du 22 septembre 1884, p. 229.

11 (126). Discours d'Hypéride, papyrus 108 du Musée britannique (IIe ou Ier siècle avant J.-C.).

12 (151). Philodème, papyrus de Naples (Ier siècle).

13 (152). Métrodore, papyrus de Naples (Ier siècle).

14 (153). Iliade, papyrus 114 du Musée britannique (IIe siècle).

15 (104). Bible connue sous le nom de « Codex Vaticanus » (IVe s.).

16 (105). Bible connue sous le titre de « Codex sinaiticus ; » fragment conservé à Leipzig (IVe ou Ve siècle).

17 (106). Bible connue sous le titre de « Codex Alexandrinus, » au Musée britannique (Ve siècle).

18-21 (39, 40, 50 et 51). Fragments de l'Iliade, ornés de peintures. Bibliothèque ambrosienne (Ve siècle).

22 (177). Dioscoride de Vienne (VIe siècle).

23, 24 (14, 15). Les évangiles et les actes des apôtres, en grec et en latin, de l'université de Cambridge (VIe siècle). = Ce manuscrit, qu'on suppose venu de Saint-Irénée de Lyon, fut donné en 1581 à l'Université de Cambridge par Théodore de Bèze.

25, 26 (63, 64). Les épîtres de saint Paul, en grec et en latin, ms. grec 107 de la Bibl. nat. (VIe siècle).

27 (178). La Genèse, ornée de peintures, ms. de Vienne (VIe siècle).

28 (80). Les Actes des apôtres, en latin et en grec, ms. de la Bodléienne, n° 35 de Laud (VIIe siècle).

29 (154). Évangéliaire copié en 980 ; bibliothèque de lord Zouche.

30, 31 (26, 27). Évangéliaire copié en 995 ; ms. harleien 5598 du Musée britannique.

Écriture cursive.

32 (38). Fragment de psautier, papyrus 37 du Musée britannique (VIe ou VIIe siècle).

33 (107). Testament d'Abraham, évêque de Harmonthis, papyrus 77 du Musée britannique (VIIIe siècle).

Écriture minuscule.

34 (231). Chronique de Nicéphore, etc.; ms. add. 19390 du Musée britannique (IXe siècle).

35, 36 (65-66). Euclide, ms. de la Bodléienne, fonds d'Orville (888).

37 (81). Platon, ms. de la Bodléienne, n° 39 de Clarke (896).

38 (129). Aristote, ms. de l'Ambrosienne, L. 92 sup. (Xe siècle).

39 (82). Saint Basile, ms. de la Bodléienne, Auct. E. 2. 12 (953).

40 (41). Psautier de l'Ambrosienne, F. 12 sup. (961).

41 (52). Autre psautier de l'Ambrosienne, B. 106 sup. (peu après 967).

42 (25). Saint Grégoire de Naziance, ms. additionnel 18231 (année 972).

43 (108). Figures du livre de Josué, n° 405 du fonds grec palatin au Vatican (Xe siècle).

44 (83). Sophocle et Eschyle, ms. de la Laurentienne, Plut. XXXII, cod. IX (Xe ou XIe siècle).

45 (130). Évangiles de l'Ambrosienne, B. 56 sup. (année 1023).

46 (202). Évangiles, ms. additionnel 17470 (année 1033).

47 (109). Thucydide, ms. additionnel 11727 (xie siècle).

48 (131). Les Actes des apôtres et les Épîtres, ms. grec 1208 du Vatican (xie siècle).

49 (155). Jean Climaque, ms. grec 394 du Vatican (xie siècle).

50 (53). Psautier, ms. additionnel 19352 (année 1066).

51 (84). Les Actes des Apôtres, les Épîtres et l'Apocalypse, ms. additionnel 28816 (année 1111).

52 (132). Psautier grec, latin et arabe, ms. harleien 5786 (avant 1153).

53 (180). Passionnaire pour le mois de décembre, ms. 44 de Burney (année 1184).

54 (203). Commentaire sur l'Octoèque, ms. additionnel 27359 (année 1252).

55 (67). L'Iliade, ms. 86 de Burney (peut-être 1255).

56 (85). L'Odyssée, ms. harleien 5674 (xiiie siècle).

57 (204). Évangéliaire, ms. additionnel 28818 (année 1272).

58 (157). Commentaire d'Euthymius Zigabenus sur les psaumes, ms. harleien 5575 (année 1281).

59 (205). Évangiles, ms. additionnel 22506 (année 1305).

60 (133). Saint Athanase, ms. harleien 5579 (année 1321).

61 (206). Évangéliaire, ms. additionnel 19993 (année 1335).

62 (207). Vies des pères, ms. 50 de Burney (année 1362).

63 (181). Suidas, ms. additionnel 11892, 11893 (année 1402).

64 (134). Polybe, ms. additionnel 11728 (année 1416).

65 (158). L'Iliade, ms. 16 du roi au Musée britannique (année 1431).

66 (232). Les Prophètes et Job, ms. additionnel 21259 (année 1437).

67 (233). Ménée pour le mois de décembre, ms. additionnel 16398 (année 1460).

68 (182). L'Odyssée, ms. harleien 5658 (année 1479).

Écritures latinisées.

69 (127). Épîtres de saint Paul, en grec et en latin, ms. du collège de la Trinité à Cambridge, B. 17, 1, connu sous le titre de « Codex Augiensis » (ixe siècle).

70 (128). Psautier grec et latin, de l'hôpital de Cuss (xe siècle).

71 (179). Évangiles en grec, avec version latine interlinéaire, ms. 48 de Saint-Gall (xe siècle).

Gothique.

72 (118). Les Évangiles d'Ulfilas, ms. d'Upsal connu sous le titre de « Codex argenteus » (vi^e siècle).

TOME II.

Osque.

1 (111). Inscription trouvée en 1848 dans le voisinage d'Agnone, dans

l'ancien Samnium, conservée dans la salle des bronzes, au Musée britannique (antérieure à l'an 90 avant J.-C.).

Latin et langues modernes.

Capitale.

2 (110). Inscription gravée sur un cercle de bronze, au Musée britannique, salle des bronzes (du ve au iie siècle avant J.-C.).

3, 4 (113, 114). Virgile, n° 3867 du Vatican, ms. connu sous le titre de « Romanus, » provenu de l'abbaye de Saint-Denis (iiie ou ive siècle).

5 (115). Virgile, n° 1631 du fonds palatin au Vatican (iiie ou ive siècle).

6, 7 (116, 117). Virgile, n° 3225 du Vatican, orné de peintures et ayant appartenu à Fulvio Ursino (ive siècle).

8 (208). Virgile n° 1394 de Saint-Gall (ive ou ve siècle).

9 (135). Térence, n° 3226 du Vatican (ive ou ve siècle).

10 (86). Virgile de la Laurentienne, pluteus XXXIX, cod. 1 (avant l'année 494).

11, 12 (29, 30). Prudence, ms. latin 8084 de la Bibl. nat (vi^e^ siècle).

13 (19). Psautier de Saint-Augustin de Cantorbéry, ms. cottonien Vespasien, A, 1 (vers l'an 700). — Voyez plus bas, II, 33.

14 (70). Psautier de Saint-Hubert, communiqué par MM. Ellis et White (vers 825). — Voyez plus loin, III, 22, 23 et 29.

15 (143). Bénédictionnaire d'Ethelwold, appartenant au duc de Devonshire (963-984). — Voyez plus loin, III, 34 et 35.

16 (96). Aratus, ms. 188 de Boulogne (vers 999).

Onciale.

17 (160). La République de Cicéron, palimpseste, n° 5757 du Vatican (ive siècle).

18 (112). Commentaire sur Cicéron, palimpseste de l'Ambrosienne, E, 147 sup. (ve siècle).

19, 20 (31, 32). Tite-Live de Corbie, ms. latin 5730 de la Bibl. nat. (ve siècle).

21 (183). Tite-Live, ms. 15 de Vienne (ve siècle).

22 (54). Fragments de l'évangile de saint Luc, ms. de l'Ambrosienne, C. 73 inf. B. (v^e^ ou vi^e^ siècle).

23 (87). Évangiles de Corbie, ms. latin 17225 de la Bibl. nat. (vi^e^ siècle).

24, 25 (42, 43). Saint Augustin, écrit en partie sur papyrus, ms. latin 11641 de la Bibl. nat. (vi^e^ siècle).

26 (16). Évangiles, ms. harleien 1775 (vi^e^ ou viie siècle). — Le caractère employé pour les deux lignes ajoutées au bas d'une page du facsimilé (minuscule penchée dont plusieurs lettres se rapprochent de la capitale) me porte à croire que le ms. n'est pas postérieur au vi^e^ siècle. Ce caractère est absolument semblable à celui des notes que j'ai signalées sur un feuillet conservé à la Bibl. nat., ms. latin 13368, fol. 256

(voyez le *Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, III, 205, et atlas, pl. IV, n° 5).

27, 28, 29 (33, 34, 44). Évangiles de Saint-Augustin de Cantorbéry, au collège de Corpus-Christi, à Cambridge, n° 286 (VIIe siècle). La date de ce manuscrit mériterait d'être examinée et discutée avec un soin particulier, à cause surtout de l'intérêt que deux pages nous offrent pour l'histoire de l'art; l'une (fac-similé 34) est divisée en douze compartiments, dans chacun desquels est représentée une scène de la vie de Notre-Seigneur; sur l'autre (fac-similé 44), on voit au milieu l'image de saint Luc assis, et des deux côtés douze petits tableaux, dont les sujets sont empruntés à divers récits de l'évangile.

30, 31 (234, 235). Pentateuque du comte d'Ashburnham, c'est-à-dire de Saint-Gatien de Tours (VIIe siècle).

32 (17). Évangile de saint Jean, volume de très petit format, trouvé dans le tombeau de saint Cuthbert, aujourd'hui au collège de Stoneyhurst (VIIe siècle).

33 (18). Psautier de Saint-Augustin de Cantorbéry, ms. cottonien, Vespasien, A. 1 (vers 700). — Voyez plus haut, II, 13.

34 (236). Évangiles, qu'on suppose avoir été copiés par l'ordre d'Atto, abbé du monastère de Saint-Vincent au territoire de Bénévent, de 739 à 760. Ms. additionnel 5463.

35 (121). Dialogues de saint Grégoire, volume copie à Bobbio par l'ordre de l'abbé Anastase, vers l'an 750; ms. de l'Ambrosienne, lat. B. 159 sup.

Demi-onciale de l'école romaine.

36 (136). Saint Hilaire, de Saint-Pierre de Rome (509-510). — Il y a eu deux éditions de la notice relative à ce manuscrit; la bonne est celle qui renvoie (ligne 6) au supplément des « Exempla codicum latinorum. »

37, 38 (161, 162). Saint Severien, ms. de Bobbio passé à l'Ambrosienne, C. 77 sup. (VIe siècle).

39 (138). Josèphe, passé de Bobbio à l'Ambrosienne, C. 105 inf. (VIe ou VIIe siècle).

40 (137). Saint Ambroise sur saint Luc; passé de Bobbio à l'Ambrosienne, H. 78 sup. (VIIe siècle).

Demi-onciale et minuscule des écoles irlandaises et anglaises.

41-46 (55, 56, 88, 57, 58, 59). Évangiles connus sous le titre de Livre de Kells, à Dublin, au collège de la Trinité (VIIe siècle).

47-49 (20, 21, 35). Évangiles appartenant au chapitre de Lichfield et connus sous le titre d'Évangiles de saint Chad (vers 700).

50-54 (3-6, 22). Évangiles de Landisfarne, ms. cottonien, Nero. D. IV (vers 700).

55 (7). Évangiles de Saint-Augustin de Cantorbéry, ms. royal, I. E. VI (VIIIe siècle).

56 (163). Prières, ms. harleien 2965 (VIIIe siècle).

57 (164). Cassiodore sur les psaumes, ms. de Durham, B. II. 30 (VIIIe siècle).

58, 59 (139, 140). Histoire ecclésiastique de Bède, à l'université de Cambridge, Kk. v. 16 (milieu du VIIIe siècle). — L'écriture de ce volume rappelle celle du martyrologe d'Epternach (ms. latin 10837 de la Bibl. nat.); il a fait partie de la bibliothèque de la cathédrale du Mans, a appartenu à J.-B. Hautin, puis à John Moore évêque d'Ély, mort en 1714; il a été offert en 1715 à l'université de Cambridge.

60 (141). Histoire ecclésiastique de Bède; ms. cottonien, Tiberius, C. II (VIIIe siècle).

61 (10). Charte accordée à l'abbé Headda, en 759. — Charte addit. 19789 du Musée britannique.

62 (12). Charte du roi Offa; charte addit. 19790 du Musée (793-794).

63 (13). Charte de Werfrith, évêque de Winchester; charte 19791 du Musée (904).

64, 65 (90, 91). Évangiles, avec glose anglaise interlinéaire, connus sous le titre de Évangiles de Mac Regol; à la Bodléienne, D. 24, n° 3946 (vers 800).

66 (23). Ordonnance d'Aethelheard, archevêque de Cantorbéry, en 803; aux archives du chapitre de Cantorbéry.

67 (165). Martyrologe, etc.; ms. cottonien, Vespasien. B. VI (811-814).

68 (11). Échange entre le roi Coenuulf et Wulfred, archevêque de Cantorbéry, en 812; archives du chapitre de Cantorbéry.

69 (238). Le livre de vie de Durham; ms. cottonien, Domitien. VII (vers 840).

70 (24). Charte du roi Berchtwulf; archives du chapitre de Cantorbéry (vers 848).

71 (168). Collection d'écrits sur le comput; ms. de la Bodléienne, Digby, 63 (milieu du IXe siècle).

72, 73 (210, 211). Évangiles des clercs de Deer, dans le comté d'Aberdeen; ms. Ii. 6. 32 de l'université de Cambridge (Xe siècle).

74, 75 (240, 241). Rituel de Durham; ms. A. IV. 19 du chapitre de Durham (Xe siècle).

76, 77 (188, 189). Psautier avec gloses anglo-saxonnes; ms. 150 de la cathédrale de Salisbury (vers 969).

78, 79 (71, 72). Version anglaise du Pentateuque et du livre de Josué par l'archevêque Ælfric; ms. cottonien, Claudius. B. 4 (commencement du XIe siècle).

80 (242). Chronique anglo-saxonne; ms. cottonien, Tiberius. B. 1 (vers 1045).

81 (212). Évangile copié en 1138 par Mælbrigte Huà Mæluanaigh;

ms. harleien, 1802. — Ce volume était jadis à la Bibliothèque nationale; il en a été enlevé en 1707 par Jean Aymon; le comte d'Oxford l'acheta en 1718.

Runes.

82, 83 (228, 229). Inscription, partie latine, partie anglo-saxonne, en caractères runiques, sur un coffret trouvé à Auzon, dans la Haute-Loire, et conservé au Musée britannique, auquel il a été offert en 1867 par M. Francks (VIIIe ou IXe siècle).

TOME III.

Minuscule pour le latin et les langues modernes.

Cursive romaine.

1 (159). Tablettes découvertes à Pompeï en 1875. Musée de Naples (55 ou 56).

2, 3 (2, 28). Charte sur papyrus, écrite à Ravenne en 572; ms. additionnel 5412.

4 (68). Saint Avit, sur papyrus, ms. latin 8913 de la Bibl. nat. (VIe siècle).

5 (59). Josèphe, sur papyrus; ms. de l'Ambrosienne (VIIe ou VIIIe s.).

Lombardique.

6, 7 (8, 9). Recueil de canons, ms. latin 3836 de la Bibl. nat. (VIIIe siècle).

8 (184). Loi salique copiée en 794; ms. 731 de Saint-Gall.

9 (185). Sacramentaire; ms. 348 de Saint-Gall (vers l'an 800).

10 (92). Isidore; ms. de l'Ambrosienne, B. 31. sup. (avant 840).

11 (146). Rôle contenant l'Exultet ou la bénédiction du cierge pascal; ms. additionnel 30337 (XIIe siècle).

Visigothique.

12 (95). Passionnaire du monastère de S.-Pedro-de-Cardeña; ms. additionnel 25600 (année 919).

13, 14 (48, 49). Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse, achevé en 1109 dans l'abbaye de Silos; ms. additionnel 11695.

Mérovingienne.

15 (119). Jugement de Thierri III, daté de Luzarches le 30 juin 679 ou 680; Archives nationales, K. 2, n. 13.

16 (120). Jugement de Pépin, maire du palais, pour l'abbaye de Saint-Denis, daté du 20 juin 750; Archives nationales, K. 4, n. 7.

Série générale.

17 (237). Jugement de Charlemagne contre Tingulfus, le 8 mars 812; Archives nationales, K. 4, n. 18.

18 (45). Les rétractations de saint Augustin; ms. 44 de Boulogne,

copié par le sous-diacre Leothardus, d'après les ordres de l'abbé Nantharius (804-820).

19 (122). Traités de saint Augustin et autres; ms. 14468 de Munich, copié en 821 par ordre de Baturic, évêque de Ratisbonne.

20 (123). Saint Augustin sur saint Jean; ms. 14437 de Munich, copié en 823 par ordre du même évêque : « Librum hunc, pro remedio animae meae, ego in Dei nomine Baturicus, episcopus ad Franchonofurt, scribere præcepi; scriptus est autem diebus septem et in octavo correctus in loco eodem, anno VII° regiminis episcopatus mei et octingentesimo XXIII° dominicae incarnationis; scriptus autem per Ellenhardum et Dignum, Hildoino orthografiam præstante. Orate pro nobis. »

21 (209). Capitulaires; ms. 733 de Saint-Gall (année 825).

22, 23 (69, 93). Psautier de Saint-Hubert, communiqué par MM. Ellis et White (vers 825). — Voyez plus haut, II, 14, et plus loin, III, 29.

24, 25 (166, 167). Bède, sur le compte des temps; ms. cottonien, Vespasien. B. VI (vers 848).

26 (239). Livre d'évangiles donné à la cathédrale de Nevers par l'évêque Heriman (vers 840-860). Ms. harleien 2790. Voici, d'après le *Catalogus librorum mss. bibliothecæ Harleianæ* (t. II, p. 712), le texte des vers qui indiquent l'origine du volume :

Me quicunque legis, Herimanni sis memor, oro;
  Cujus me studio possidet iste locus.
Obtulit ecclesiae sibi commissae memorandus
  Praesul me, fateor, pro bonitatis ope.
Me sancto Ciricio (*sic*) tali sub conditione
  En dedit ut pereat qui cupit abstrahere.

27 (169). Raban Maur sur les Rois; ms. 6262 de Munich. Copié par l'ordre de Annon, évêque de Freising (854-875) : « Ego Vualtheri (*sic*), presbyter indignus, scripsi jussione senioris nostri Annonis episcopi... »

28 (186). Canons du second concile de Constantinople; ms. 672 de Saint-Gall (vers 888).

29 (94). Prières ajoutées à la fin du psautier de Saint-Hubert, du temps d'Étienne, évêque de Liège (908-920); ms. communiqué par MM. Ellis et White. — Voyez plus haut, II, 14, et III, 22 et 23.

30 (187). Dictionnaire tironien; ms. additionnel 21164 (xe siècle).

31 (36). Térence orné de dessins; ms. latin 7899 de la Bibliothèque nationale (xe siècle).

32, 33 (46, 47). Fondation de Newminster à Winchester, en 966; ms. cottonien, Vespasien. A. VIII. — La seconde planche (fac-similé 47) reproduit la miniature qui représente le roi Eadgar offrant la charte de fondation aux patrons de l'abbaye; il y en a eu deux tirages.

34, 35 (142, 144). Bénédictional d'Æthelwold, évêque de Winchester; ms. du duc de Devonshire (963-984). — Voyez plus haut, II, 15. — On

avait d'abord distribué un feuillet de texte qui se rapportait à la fois aux fac-similés 142 et 143 (III, 34, et II, 15); il a été remplacé par deux feuillets spéciaux.

36 (97). Psautier n° 20 de Boulogne, copié à Saint-Bertin du temps de l'abbé Odbert (989-1008).

37 (60). Offices de la sainte Croix et de la Trinité, copiés à Newminster, par le moine Ælfwine, entre les années 1012 et 1020; ms. cottonien, Titus. D. XXVII.

38 (190). La Psychomachie de Prudence, avec dessins; ms. cottonien, Cleopatra. C. VIII (XIe siècle).

39 (98). Peinture d'un psautier anglais du milieu du XIe siècle; ms. cottonien, Tiberius. C. VI.

40 (61). Catalogue des livres de l'abbaye de Lobbes, en 1049, à la fin d'un ms. du fonds royal, 6. A. V.

41 (145). Tableaux et traités de comput; ms. cottonien, Caligula. A. XV (un peu avant 1058).

42 (170). Acte de l'année 1072, relatif à la primatie du siège de Cantorbéry. Archives du chapitre de Cantorbéry.

43 (191). Épîtres de saint Paul, copiées en 1079 par Marianus Scotus, contemporain du chroniqueur du même nom; ms. latin 1247 de Vienne.

44, 45 (243, 244). Deux pages du Domesday Book, conservé au Public Record Office (1086).

46 (192). Chartes de Simon, comte de Huntingdon, du roi Henri Ier et du roi Étienne; chartes additionnelles nos 20613, 19572 et 19581 (première moitié du XIIe siècle).

47 (156). Quadruple version du psautier; ms. copié en 1105 dans l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, n° 2195 du fonds latin des Nouvelles acquisitions.

48 (62). Règle de saint Benoît, copiée en 1129 pour l'abbaye de Saint-Gilles, au diocèse de Nîmes : « Ad honorem sancti Egidii Petrus Guillermus fecit hunc libbrum *(sic)*, in tempore domni Petri abbatis, anno incarnati verbi M. C. XXVIIII, regnante Lodoico rege. » Ms. additionnel 16979.

49 (193). Chartes de Mathilde l'impératrice, en 1141, et de Gautier, fils de Robert, en 1165. Chartes additionnelles 19576 et 8517.

50 (124). Peinture d'un psautier latin-français du milieu du XIIe s.; ms. cottonien, Nero. C. IV.

51 (213). Bible de l'abbaye de Floreffe, copiée vers 1160; mss. additionnels 17737 et 17738.

52 (194). Charte de Henri II pour l'abbaye du Bec, en 1174; n° 10 des chartes de Topham au Musée britannique.

53 (37). Le Lévitique et l'évangile de saint Jean, avec gloses; ms. harleien 3038, copié en 1176 dans l'abbaye de Buildwas.

54 (195). Charte de Richard Cœur de Lion pour Auvré de Saint-Martin, en 1189; charte 372 du fonds Egerton.

55 (214). Charte de Jean sans Terre pour les bourgeois de Wilton, le 21 avril 1204; archives de la corporation de Wilton.

56 (215). Articles de la grande charte, en 1215; ms. additionnel 4838.

57 (216). Testament de Richard Morin, en faveur de l'abbaye de Reading (1217-1225); charte additionnelle 19615.

58 (217). Charte de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, pour l'abbaye de Reading (1227-1231); charte additionnelle 19616. — Lettres patentes de Henri III, roi d'Angleterre, chargeant le connétable Honfroi de Bohon et Guillaume de Forts, comte d'Aumale, de jurer l'observation de la paix récemment conclue à Paris avec le roi de France (9 février 1259); charte additionnelle 11299.

59, 60 (73, 74). Bible de Robert, abbé de Saint-Augustin de Cantorbéry (1225-1252); n° 3 du fonds Burney.

61 (125). Chanson anglaise, copiée vers 1240 dans un volume de l'abbaye de Reading; ms. harleien 978.

62 (218). Exemplaire original de l'Historia minor de Mathieu de Paris; ms. royal 14. C. VII (1250-1253).

63 (219). Charte de Robert, fils de Jean Godifere, du mois de juin 1261; charte additionnelle 16341. — Lettres patentes du roi Henri III pour Thomas Maudut, croisé, datée de Westminster le 12 mai 1270; charte additionnelle 19828.

64 (196). Psautier, qu'on suppose avoir été fait vers 1284, à l'occasion du mariage projeté entre Alphonse, fils du roi Édouard Ier, et une fille de Florent, comte de Hollande; ms. additionnel 24686.

65 (220). Charte en français de Henri de Laci, comte de Lincoln, pour le prieuré de Burncester, le 2 janvier 1286; charte additionnelle 10624.

66, 67 (245, 246). La Somme le roi; ms. additionnel 28162 (vers 1300).

68 (254). Lettres patentes d'Édouard Ier pour l'abbaye de Newhouse, datée de Langley, le 10 février 1303; charte harleienne 43. D. 9. — Charte de Jean, évêque de Norwich, pour le prieuré de Sainte-Catherine-de-Flixton, en juin 1321; charte Campbell, XII. 13.

69 (222). Légende dorée écrite à Paris en 1312; ms. additionnel 12882.

70 (221). Rational de Guillaume Durand; écriture italienne du commencement du XIVe siècle; ms. additionnel 31032, jadis du cabinet de M. Didot.

71 (147). Psautier écrit en Angleterre au commencement du XIVe s.; ms. royal, 2. B. VII.

72 (223). Commentaire français sur l'Apocalypse, écrit en Angleterre, probablement entre les années 1320 et 1330; ms. royal, 19. B. XV.

73 (255). Charte de l'abbé et du couvent du Barlings, du 20 juillet 1328; charte harleienne 44. A. 11. — Lettre en français de Philippe,

reine d'Angleterre, datée d'Anvers, le 16 juillet 1339; charte harleienne 43. E. 10.

74, 75 (99, 100). Psautier écrit en Angleterre avant l'année 1339; ms. 83 d'Arundel.

76 (197). Le remords de conscience, traduction anglaise de la Somme le roi, datée de l'an 1340; ms. 57 d'Arundel.

77 (148). Le cérémonial du sacre des rois de France; volume ayant appartenu à Charles V, qui l'avait fait exécuter vers l'année 1365; ms. cottonien, Tiberius. B. VIII.

78 (247). Traités de piété en italien, du milieu du XIVe siècle; ms. additionnel 27428.

79 (198). Lucain, copié en Italie en 1378; ms. additionnel 11990.

80 (199). La Divine comédie de Dante, copiée à Ferrare en 1379; ms. 2567 d'Egerton.

81 (256). Promesse de prières faite à la famille Marmion par les religieux de Sempringham, en 1379; charte additionnelle 20620.

82, 83 (149, 150). Fragments d'un traité latin sur les vices, par un membre de la famille des Cocharelli de Gênes, avec peintures attribuées au miniaturiste génois de la famille de Cybo, appelé le Moine d'Hyères, de la fin du XIVe siècle; mss. additionnels 27695 et 28841.

84 (248). La Divine comédie de Dante; copie de la fin du XIVe siècle; ms. additionnel 19587.

85 (249). Horace, copié en Italie en 1391; ms. additionnel 11964.

86 (257). Lettre de l'abbé de Croyland, en août 1392; charte harleienne 44. C. 58. — Lettres patentes du roi Richard II, du 29 août 1395; charte harleienne 43. E. 33.

87 (75). Traduction de la Bible par Wyclef; fin du XIVe siècle; ms. additionnel 15580.

88 (171). Traduction de la Bible par Wyclef; copie antérieure à l'année 1397; ms. Egerton 617 et 618.

89 (101). Les contes de Chaucer; commencement du XVe siècle; ms. harleien 7334.

90 (258). Charte de Robert, évêque de Salisbury, du 10 janvier 1411; charte additionnelle 19643. — Endenture relative à des joyaux donnés en gage à un écuyer qui allait servir le roi outre mer; 22 juin 1415; charte harleienne, 43. I. 25.

91 (251). Le poème du gouvernement des princes, en anglais, par Thomas Occleve, écrit vers 1411 ou 1412 pour Henri, prince de Galles; ms. 38 d'Arundel.

92 (250). Valère Maxime, copié en 1412 en Italie; ms. additionnel 14095.

93, 94 (224, 225). Bréviaire aux armes de Jean sans Peur, duc de Bourgogne; il était probablement en cours d'exécution en 1419; ms. harleien 2897.

95, 96 (172, 173). Heures du duc de Bedford (1423-1430) ; ms. additionnel 18850.

97 (259). Requête de Raoul Cromwell, chevalier, au roi Henri VI, le 16 mars 1431 ; ms. cottonien, Vespasien. F. III. — Charte de Robert, évêque de Salisbury, du 1er septembre 1436 ; charte additionnelle 19650.

98 (252). Justin, copié en Italie en 1433 ; ms. additionnel 12012.

99 (226). Psautier d'Alphonse V, roi d'Aragon, proclamé roi de Naples en 1442 ; ms. additionnel 28962.

100 (200). Claudien, avec une version anglaise faite en 1445 pour Richard, duc d'York ; ms. additionnel 11814.

101 (253). Heures aux armes de Saluces, du milieu du xve siècle ; ms. additionnel 27697.

102 (260). Endenture entre le prieur de Cantorbéry et Alexandre Colwell, le 19 mars 1457 ; charte harleienne 44. B. 47. — Charte de Jean de Vere, comte d'Oxford, pour l'abbaye de Notley, du 4 novembre 1485 ; charte harleienne 83. C. 1.

103, 104 (174, 175). Bréviaire d'Isabelle de Castille, reine d'Espagne, vers l'année 1497 ; ms. additionnel 18851.

105 (227). Bréviaire franciscain, d'origine florentine, de la fin du xve siècle ; ms. additionnel 29735.

C'est naturellement le Musée britannique qui a fourni le plus grand nombre de morceaux à un recueil publié à Londres et dirigé par le bibliothécaire en chef et par le conservateur du département des manuscrits du Musée britannique. Mais les autres dépôts de la Grande-Bretagne et du continent n'ont pas été négligés. A côté des 139 planches dont les éléments ont été tirés des collections du Musée britannique, on en remarque 121 consacrées à la reproduction de documents conservés en dehors de ce grand établissement, savoir :

2 au Public Record Office (III, 44, 45).
8 à la Bodléienne (I, 28, 35, 36, 37, 39 ; II, 64, 65, 71).
6 à l'université de Cambridge (I, 23, 24 ; II, 58, 59, 72, 73).
3 au collège de Corpus Christi, à Cambridge (II, 27, 28, 29).
1 au collège de la Trinité, à Cambridge (I, 69).
4 aux archives du chapitre de Cantorbéry (II, 66, 68, 70 ; III, 42).
3 à la cathédrale de Lichfield (II, 47, 48, 49).
3 à celle de Durham (II, 57, 74, 75).
2 à celle de Salisbury (II, 76, 77).
1 aux archives de la corporation de Wilton (III, 55).
1 au collège de Stoneyhurst (II, 32).
3 chez le duc de Devonshire (II, 15 ; III, 34, 35).
2 chez le comte d'Ashburnham (II, 30, 31).
1 chez lord Zouche (I, 29).
4 chez MM. Ellis et White (II, 14 ; III, 22, 23, 29).
6 au collège de la Trinité, à Dublin (II, 41-46).

14 à la Bibliothèque nationale, à Paris (I, 25, 26; II, 11, 12, 19, 20, 23, 24, 25; III, 4, 6, 7, 31, 47).

3 aux Archives nationales (III, 15, 16, 17).

3 à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer (II, 16; III, 18, 36).

1 au musée de Turin (I, 1).

17 à l'Ambrosienne (I, 18-21, 38, 40, 41, 45; II, 18, 22, 35, 37-40; III, 5, 10).

2 à la Laurentienne (I, 44; II, 10).

11 à la Vaticane (I, 15, 43, 48, 49; II, 3-7, 9, 17).

1 au chapitre de Saint-Pierre de Rome (II, 36).

3 au musée de Naples (I, 12, 13; III, 1).

6 à Saint-Gall (I, 71; II, 8; III, 8, 9, 21, 28).

4 à la Bibliothèque impériale de Vienne (I, 22, 27; II, 21; III, 43).

3 à la Bibliothèque royale de Munich (III, 19, 20, 27).

1 à Leipzig (I, 16).

1 à l'hôpital de Cues (I, 70).

1 à Upsal (I, 72).

La simple énumération qui vient d'être donnée fera comprendre la nature et l'importance des services que le recueil de la Société paléographique est appelé à rendre à l'érudition. Elle montre aussi quelle reconnaissance nous devons avoir à MM. Bond et Thompson pour la sagesse avec laquelle ils ont conduit l'entreprise et pour l'intelligence et le dévouement dont ils ont fait preuve en choisissant les matériaux de l'ouvrage, en les expliquant et en les disposant de manière à faire passer sous nos yeux les plus curieux exemples des manuscrits conservés dans les bibliothèques de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Italie, de la Suisse, de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suède.

L. Delisle.

Inscriptions tumulaires des XIe et XIIe siècles à Saint-Benoît-sur-Loire. Moulage de ces monuments épigraphiques. Calques annexés à cette étude. Par M. Boucher de Molandon, etc. Orléans, Herluison, 1884. In-8°, 52 p., vi planches.

La Maison de Jeanne d'Arc à Domremy et Nicolas Gérardin, son dernier possesseur. Tableau de M. de Cypierre donné au musée d'Orléans par Mme l'amirale comtesse Maussion de Candé, née de Bizemont. Notice historique, par M. Boucher de Molandon, etc. Orléans, H. Herluison, 1884. In-8°, 15 p.

Les deux nouvelles publications de M. Boucher de Molandon sont extraites des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais.*

L'ancien cimetière de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire contient

quelques débris d'inscriptions. M. Boucher de Molandon en publie le fac-similé de grandeur naturelle, relevé par lui avec un grand soin. A ces planches, il a joint une notice de 48 pages pour en fixer l'interprétation.

Deux inscriptions sont à peu près entières : ce sont les inscriptions tumulaires de l'abbé Vrain (1085) et d'un personnage inconnu de la même époque. Le nom du personnage manque presque seul dans la seconde : M. Boucher de Molandon, après avoir rappelé les essais de restitution déjà tentés, est tenté d'attribuer celle-ci à Raoul Tortaire, l'un des auteurs des *Miracles de saint Benoît.*

Deux autres débris d'inscriptions se rapportent, le premier à l'abbé Joscerand (1096), le second à un anonyme de la même époque.

Enfin M. Boucher de Molandon rétablit les textes des épitaphes de l'abbé Gauzlin (1029 ou 1030), de l'abbé Simon (1107), de l'abbé Hélie (1285); ces trois monuments ont totalement disparu, mais M. Boucher de Molandon en a retrouvé le texte dans les manuscrits de la bibliothèque d'Orléans provenant de Saint-Benoît; ces textes diffèrent un peu de ceux qu'ont donnés les auteurs de la *Gallia christiana.*

La seconde brochure de M. de Molandon, la *Maison de Jeanne d'Arc à Domremy,* est une notice consacrée à un tableau de M. de Cypierre dont vient de s'enrichir le musée d'Orléans.

Tout ce qui se rattache à Jeanne d'Arc porte en soi son intérêt, et M. de Molandon est spécialement qualifié pour s'en occuper : on connaît ses intéressantes recherches sur la famille de Jeanne d'Arc.

Ajoutons que M. Boucher de Molandon n'entend pas servir les intérêts de la science seulement par ses travaux. Il y apporte aussi une contribution fort effective et que l'on ne saurait trop reconnaître. Après avoir deux fois ouvert des concours quinquennaux, sous les auspices de la Société archéologique de l'Orléanais, il vient d'assurer pour l'avenir l'existence d'une institution qui a déjà donné d'excellents résultats. Désormais, la Société archéologique disposera tous les cinq ans d'un prix de 1,000 francs pour encourager les travaux relatifs à l'histoire et à l'archéologie locale. Le prix sera décerné le 8 mai 1885.

M.

Amicie de Foulques de Villaret. *Les Antiquités de Saint-Paul d'Orléans.* Orléans, 1884. In-8°, 288 pages.

L'église paroissiale de Saint-Paul d'Orléans, dont les revenus et l'administration se partageaient entre le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier et le monastère de Saint-Mesmin, a son origine dans la réunion de deux chapelles, l'une dédiée à saint Michel, l'autre à saint Paul, auxquelles fut annexée, à une époque jusqu'ici indéterminée, la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles. Le livre que Mlle de Villaret vient

de consacrer à cette église est à la fois une étude historique et une étude archéologique. L'auteur passe en revue successivement les origines de la paroisse, son personnel ecclésiastique, les confréries et les hôpitaux qui en dépendaient, les cérémonies qui lui étaient particulières (chap. I-IV, VIII, XI, XIII). La plus ancienne mention des chapelles Saint-Michel et Saint-Paul se trouve dans un diplôme d'environ l'an 1012, par lequel le roi Robert les met sous le patronage de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier. Ces chapelles étaient alors situées « in suburbio Aurelianensi » (p. 3). Dans une charte de l'évêque Odolric, donnée en 1030, l'église Saint-Paul est dite sise « in burgo Dunensi juxta civitatem Aurelianis » (p. 221). D'où l'auteur se croit autorisé à conclure que les deux chapelles, qui s'élevaient d'abord dans un faubourg, ont été détruites, puis réédifiées après 1012, et avant 1030, dans le bourg Dunois, désigné ailleurs sous le nom d'*Avenum,* et près l'église de Notre-Dame-des-Miracles : supposition toute gratuite. Mlle de Villaret cherche en vain dans son second chapitre à distinguer le *suburbium* du *burgus Dunensis,* et à établir que le bourg Dunois était non pas un simple faubourg, mais une ville indépendante, entourée de murailles, une « colonie » dont les habitants, *cives* (c'est l'expression qu'emploie Vincent de Beauvais), se gouvernaient par leurs magistrats. Mais toutes les habitations élevées en dehors de la cité, l'ancienne cité romaine, étaient comprises dans le *suburbium;* le rédacteur du diplôme de Robert pouvait, sans qu'on doive pour cela l'accuser d'avoir employé un terme inexact, désigner le *burgus Dunensis* par le mot *suburbium.* Les bourgs qui au moyen âge se sont groupés à l'extérieur des anciennes cités romaines et autour des monastères ont eu le plus souvent leurs murailles propres. Leur réunion n'en constituait pas moins le *suburbium,* plus tard la banlieue. Dans la suite des temps les nécessités de la défense ont fait enfermer dans une même enceinte cité et bourgs. Mlle de Villaret a, dit-elle, rencontré des contradicteurs. Je n'hésite pas à embrasser leur opinion, que l'auteur expose du reste avec netteté (p. 14-15). Elle n'oppose aucune objection sérieuse à l'identification du *suburbium* avec le *burgus Dunensis,* et, jusqu'à preuve du contraire, rien n'autorise à penser qu'il y ait eu un déplacement des chapelles Saint-Michel et Saint-Paul.

Cette critique faite, on ne saurait trop louer l'auteur de l'exactitude avec laquelle elle a généralement interprété les nombreux documents tirés des anciennes archives de l'église, et du soin qu'elle a pris de citer ses sources. Elle a su mettre en œuvre avec succès dans la partie archéologique de son ouvrage les renseignements que lui fournissaient les comptes de la fabrique sur l'ancien état du monument et les remaniements qu'il a subis à travers les siècles. Elle nous a donné une restitution de l'église et du cloître en 1482 et un plan de l'église en 1669. Il aurait fallu y ajouter un plan de l'état actuel de l'édifice. La lecture des

chapitres consacrés à son histoire en eût été rendue plus facile et plus fructueuse. C'est une excellente idée que d'avoir recueilli les anciennes inscriptions funéraires de l'église Saint-Paul. Il y a là des documents précieux pour l'histoire des familles orléanaises. Parmi ces épitaphes, je n'en relèverai qu'une, intéressante au premier chef, celle de Jacques Boucher, trésorier général du duc d'Orléans, mort en 1443, et qui avait eu l'honneur de donner asile dans son hôtel à la vierge libératrice d'Orléans (p. 138). Les pièces justificatives qui complètent le volume sont soigneusement publiées. L'une d'elles est curieuse pour l'histoire des mœurs; c'est le détail des dépenses faites pour le repas offert le 3 avril 1480 à l'évêque d'Orléans lors de la bénédiction d'un nouvel autel de Notre-Dame-des-Miracles. Nous devons attirer l'attention des historiens de l'art sur deux documents, dont l'un est la description d'une couronne royale ornée de pierres précieuses et de camées, l'autre l'inventaire des tapisseries que possédait l'église au XVIIe siècle.

En somme, le livre de Mlle de Villaret mérite beaucoup d'éloges. Il peut servir de modèle aux érudits qui entreprendront une monographie paroissiale. Surtout il montre tout le parti qu'on peut tirer en ces sortes d'ouvrages des documents d'archives.

Maurice Prou.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Bibliographie : imprimés, 420.

Sources. — Historiens, chroniqueurs, 389, 405. — Catalogues d'évêques, 408. — Lettres, 457. — Mémoires, 399. — Archives, 416, 434, 454. — Cartulaires, 400.

Biographie, généalogie, 435, 456, 461. — G. Bernard de Gaillac, 441; Bourdin, 412; G. Bruno, 423; Buffet, 399; Challant, 422; une fille de Charlemagne, 391; saint Eustache, 443; Flamenchi, 421; saint François de Sales, 411; Guise, 393; Henri IV, 457; J. des Horts, 403; Cath. de Médicis, 393; saint Mellon, 388; Philippe le Bel, 415; Rallu, 430; saint Remi, 401; saint Tudual, 392; Vergeur, 446; E. de Vesc, 395.

Géographie, topographie, 437, 448, 462.

Droit, 417, 418, 428.

Institutions. — États, 409. — Communes, 425. — Corporations, 452. — Écoles, 432.

Religions. — Catholicisme : diocèses, 388, 408, 437, 460, 461; paroisses, églises, 396, 402, 406, 427; ordres, 441, 460; monastères, 390, 400, 438, 444. — Guerres de religion, 393, 399.

Archéologie, 397, 436, 439, 440, 448. — Architecture, 414, 431, 450; édifices civils et militaires, 410, 413, 429; édifices religieux, 396, 402, 406, 427, 442, 444, 446, 451. — Sculpture, 401, 404. — Peinture, 424. — Numismatique, 445. — Théâtre, 443. — Musique, 426, 452.

Langues et littératures. — Latin, 388, 392. — Français, 443, 455.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne. — Alsace-Lorraine, 399. — Prusse, 404.

Belgique, 407, 416, 426, 436, 456, 458, 459.

France. — Alpes, 462; Anjou, 447; Artois, Flandre, 456; Normandie, 413. — Hautes-Alpes, 443, 451; Aube, 414; Calvados, 438; Cantal, 402; Charente, 412; Charente-Inférieure, 390, 431; Cher, 396; Corrèze, 403; Corse, 405; Côte-d'Or, 394, 433; Dordogne, 425; Gard, 391, 395, 449; Hérault, 420; Loir-et-Cher, 397, 440; Haute-Loire, 424; Loire-Inférieure, 442; Loiret, 439; Lot-et-Garonne, 457; Marne, 393, 401, 427, 446; Morbihan, 437; Puy-de-Dôme, 429; Basses-Pyrénées, 428; Pyrénées-Orientales, 460; Saône-et-Loire, 444; Savoie, 419, 445; Haute-Savoie, 411; Seine, 452; Seine-et-Oise, 454; Seine-Inférieure, 388, 410, 461; Somme, 401, 409, 430, 434, 448; Tarn, 441.

Italie, 395, 418. — Émilie, 453; Piémont, 419, 422, 462; provinces méridionales, 417; Vénétie, 398, 406.

Pays-Bas, 456.

Suisse, 389, 423, 435, 463.

388. Actes des saints du diocèse de Rouen, recueillis, publiés et annotés par l'abbé Sauvage. Tome I. Actes de saint Mellon, premier évêque de Rouen. Rouen, Fleury, Métérie. Petit in-4°, xxiv-334 p.

389. Anshelm (Valerius). Die Berner-Chronik. Herausgegeben vom historischen Verein des Kantons Bern. I. Band. Bern, K. J. Wyss. In-8°, viii-441 p. 7 fr. 50 c.

390. Audiat (Louis). Abbaye de Notre-Dame de Saintes. Histoire et documents. Saintes, Mme Mortreuil; Paris, Picard. In-8°, 104 p. Extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

391. Azaïs (l'abbé). Une Fille de Charlemagne à Uzès. Nimes, impr.

Clavel et Chastanier. In-8°, 19 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* 1883.

392. Barthélemy (Anatole de). Étude sur une vie inédite de saint Tudual, attribuée au vie siècle. Paris. In-8°, 20 p. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* t. XLIV.

393. Barthélemy (le comte Édouard de). Catherine de Médicis à Épernay, pour la négociation de la paix de Nemours conclue avec les Guises en 1585, d'après sa correspondance inédite conservée à la Bibliothèque nationale. Paris, Champion. In-12, 92 p.

394. Bizouard (l'abbé J.-Th.). Histoire de l'hôpital d'Auxonne (1374-1884). Dijon, Grigne. In-8°, xv-332 p., 4 gravures.

395. Boislisle (A. de). Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, pour servir à l'histoire des expéditions d'Italie. Paris. In-8°, ii-302 p. Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

396. Boissoudy (Alfred de). La Sainte-Chapelle de Bourges. Bourges, impr. Spire. In-8°, 195 p., 1 planche.

397. Bournon (Fernand). Entre Loir et Cher. Guide historique et descriptif. Blois, impr. Marchand, 1884. In-16, 115 p., planches.

398. Brentari (Ottone). Storia di Bassano e del suo territorio. Bassano-Veneto, tip. Sante Bozzato. In-4°, xii-824 p. 15 l.

399. Buffet (Chronique de), 1580-1588. La Ligue à Metz. Extrait des cahiers de François Buffet, ministre du S. E. à Metz. Publié pour la première fois par E. de Bouteiller, avec une introduction et des notes par Aug. Prost. Paris, Pillet et Dumoulin. Pet. in-8°, xxxii-248 p. (Petite Bibliothèque messine.)

400. Cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont (diocèse de Laon), publié, d'après le manuscrit original des Archives nationales, par Henri Stein. Saint-Quentin, impr. Poette. In-8°, 231 p. Extrait des *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin,* 4e série, t. V.

401. Cerf (l'abbé Ch.). Feuille de diptyque au musée d'Amiens, où sont représentés trois miracles opérés par saint Remi de Reims. Reims, impr. Monce. In-8°, 12 p. Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims,* t. LXXIII, 1882-1883.

402. Chabau (B.). L'Église d'Ydes et son symbolisme. Saint-Flour, impr. Boubounelle. In-16, 19 p.

403. Contribution à l'histoire de Tulle. II. Jean des Horts. Tulle, impr. Crauffon. In-16, 101 p.

404. Courajod (Louis). La Collection de médaillons de cire du musée

des antiquités silésiennes à Breslau. Paris, Champion. In-8°, 8 p. et dessin par Ludovic Letrône. Extrait de la *Gazette des beaux-arts,* mars 1884.

405. Cyrnos (Pierre de). Histoire de la Corse depuis les origines jusqu'en 1506. (Petri Cyrnaei clerici Aleriensis de rebus Corsicis libri quatuor.) Traduite pour la première fois en français et annotée par Albert Tozza. Bastia, Ve Ollagnier. In-8°, xxi-57 p.

406. Dani (G.). Memorie storiche della chiesa e antica scuola di S. Niccola da Tolentino in Vicenza, dall' anno 1499 al 1817. Vicenza, tip. Commerciale, 1884. In-8°, 56 p.

407. Declève (Jules). Silhouette de Mons à travers les siècles. Mons, Byr et Loret. In-8°, 238 p. 2 fr. 50 c.

408. Delisle (Léopold). Anciens Catalogues des évêques des églises de France. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 71 p. Extrait de l'*Histoire littéraire de la France,* t. XXIX.

409. Demaison (L.). Document inédit sur une assemblée d'états convoquée à Amiens en 1424. Reims, impr. Monce. In-8°, 19 p.

410. Description et Histoire du château d'Arques. Paris, Des Fossez. In-8°, 16 p.

411. Ducis (le chanoine). Le Saint-Suaire à Annecy et la Naissance de saint François de Sales. Deuxième partie. Annecy, Abry. In-8°, ii-47 p.

412. Famille (la) Bourdin à Angoulême depuis le règne de Louis XI jusqu'à nos jours (1480-1884). Angoulême, impr. Roussaud. In-8°, vii-21 p., 1 tableau généalogique.

413. Farin. Le Château fortifié. Éclaircissements de Farin sur un chapitre de sa *Normandie chrétienne,* publiés pour la première fois par J. Félix. Rouen, impr. Cagniard. In-4°, xxxv-97 p., planches. Société rouennaise des bibliophiles.

414. Fichot (Ch.). Statistique monumentale du département de l'Aube. Accompagnée de chromolithographies, de gravures à l'eau-forte, etc. Arrondissement de Troyes, 1er, 2e et 3e cantons, avec les cantons d'Aix-en-Othe et de Bouilly. Tome I. Paris, l'auteur; Troyes, Lacroix. In-8°, 495 p., planches. Chaque livraison, 2 fr.; 30 livraisons forment un volume.

415. Funck-Brentano (Frantz). La Mort de Philippe le Bel, étude historique. Paris, Picard. In-8°, 51 p., 1 planche.

416. Galesloot (L.). Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant. Bruxelles, impr. F. Hayez. 2 vol. in-4°, 492, 536 p. L'ouvrage complet, 30 fr.

417. Gasparis (Alberto de). Sull' autorità del diritto romano et longobardo nell' Italia meridionale dal 1016 al 1194. Napoli, tip. dell'Accademia delle scienze.

418. Gaudenzi (A.). Gli Editti di Teodorico e di Atalarico e il Diritto romano nel regno degli Ostrogoti. Torino, E. Loescher, 1884. In-8°, 94 p. 1 l. 50 c.

419. Gerbaix-Sonnaz (C. Alberto de). Studi storici sul contado di Savoia e marchesato in Italia. Vol. I. Parte 2ª. Torino, Roux e Favale, 1884. In-8°, p. i-xii, 209-522. 6 l.

420. Germain (A.). Notice sur un recueil d'incunables de la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Montpellier, impr. J. Martel, 1884. In-4°, 12 p. Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*.

421. Germain (A.). Pierre Flamenchi. Étude historique et littéraire d'après ses manuscrits autographes entièrement inédits. Montpellier, impr. J. Martel, 1884. In-4°, 70 p. Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*.

422. Giacosa (G.). Castello d'Issogne in Val d'Aosta. Notizie storiche intorno la famiglia di Challant. Torino, tip. Camilla e Bertolero, 1884. In-4°, 11 p.

423. Giordano Bruno à Genève (1579). Documents inédits publiés par Théophile Dufour. Genève, Georg, 1884. In-8°, 18 p., fac-similé.

424. Giron (Léon). Mémoire sur les peintures murales du département de la Haute-Loire, du xiie au xve siècle, lu à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, séance du 18 avril 1884. Le Puy, impr. Freydier. In-8°, 19 p.

425. Goustat (l'abbé). La Linde et les Libertés communales à la Linde. Périgueux, impr. Laporte. In-8°, 507 p., planches. Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, considérablement augmenté. 4 fr.

426. Grégoir (Ed.-G.-J.). Notice historique sur les sociétés et écoles de musique d'Anvers, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, suivie de notices biographiques d'artistes musiciens anversois. Bruxelles, Schott. In-8°, 98 p. 1 fr. 50 c.

427. Grignon (Louis). Description et Historique de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons, collégiale et paroissiale. 1re partie. Description. Châlons-sur-Marne, Thouille. In-8°, 151 p., planches.

428. Haristoy (l'abbé P.). Recherches historiques sur le pays basque. Tome II : 1° Galerie basque de personnages de renom; 2° les Fors et Coutumes des trois provinces basques cis-pyrénéennes. Bayonne, Lasserre; Paris, Champion. In-8°, vi-568 p.

429. Jaloustre (Élie). Le Beffroi de Besse. Clermont-Ferrand, Thibaud. In-8°, 36 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont.*

430. Josse (Hector). Biographie de Mlle Rallu, fondatrice de l'hôpital de Montdidier (1677-1741). Discours prononcé en séance publique annuelle de la Société des antiquaires de Picardie, le 23 juillet 1883. Amiens, impr. Douillet. In-8°, 18 p. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* t. XXVIII.

431. Jourdan (J.-B.-E.). La Rochelle historique et monumentale. Préface de G. Musset. La Rochelle, Siret. In-4°, vii-200 p., 30 grav. par Ad. Varin.

432. Lagrange (E.). Les Écoles au moyen âge. Bruxelles, office de publicité. In-12, 109 p., gravures. (Collection nationale.) 60 c.

433. Ledeuil (J.). Notice sur Semur-en-Auxois. Nouvelle édition, ornée de 14 dessins à la plume par G.-H. Daloz et d'un plan. Semur, Hospied, Horry, Millon. In-8°, 82 p. 2 fr. 50 c.

434. Ledieu (Alcius). Archives d'Abbeville. Inventaire analytique des dénombrements de seigneuries. Amiens, Hecquet; Paris, Picard. In-8°, 36 p. Extrait de la *Picardie,* mars et avril 1884.

435. Lehmann (H.). Namenbüchlein der bürgerlichen Geschlechter der Stadt Zofingen seit dem Jahr 1200. Zofingen, Schaumburg-Olt. 1 fr. 50 c.

436. Lejeune (Théophile). Monographies historiques et archéologiques de diverses localités du Hainaut. Histoire de la ville de Binche. Tome V, 1re partie. Mons, impr. Dequesne-Masquillier. 2 vol. in-8°, 330, 289 p., 3 gravures. 14 fr.

437. Luco (l'abbé). Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes. Bénéfices séculiers. Vannes, Galles, l'auteur, 1884. In-8°, 904 p. 15 fr.

438. Mériel (Amédée). Histoire de l'abbaye royale de Saint-Jean de Falaise, ordre des Prémontrés. 2e édition. Alençon, impr. Lepage. In-16, 206 p.

439. Michel (Edmond). Petit Guide complet de l'étranger dans la ville d'Orléans. Orléans, Herluison. In-18, 61 p., planches.

440. Michel (Edmond). La Ville de Blois et ses environs. Petit guide complet de l'étranger. Orléans, Herluison. In-16, 110 p., figures.

441. Molinier (C.). Guillem Bernard de Gaillac et l'enseignement chez les dominicains à la fin du xiiie siècle. Paris, 1884. In-8°, 34 p. Extrait de la *Revue historique,* 9e année, t. XXV.

442. Montfort (J.), architecte, rapporteur. Compte rendu des fouilles faites par la ville de Nantes dans le chœur de la cathédrale, à la réunion des délégués des sociétés savantes de Paris et des départements à

la Sorbonne (section d'archéologie, 16 avril 1884). Nantes, impr. Forest et Grimaud. In-8°, 12 p., 5 pl. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

443. Mystère (le) de saint Eustache, joué en 1504 sous la direction de B. Chancel, chapelain du Puy-Saint-André, près Briançon (Hautes-Alpes), et publié par l'abbé Paul Guillaume. Gap, Société d'études des Hautes-Alpes; Paris, Maisonneuve. In-8°, 115 p. Extrait de la *Revue des langues romanes,* 3e série, t. VII et VIII, 1882.

444. Penjon (A.). Cluny, notice sur la ville et l'abbaye. Avec 28 dessins à la plume par P. Legrand. 2e édition. Cluny, Renaud-Bressoud. In-8°, 180 p.

445. Perrin (André). Catalogue du médaillier de l'Académie de Savoie. Chambéry, impr. Bottero. In-8°, 278 p., figures, 1 planche. (Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie : documents, vol. V.)

446. Poquet (l'abbé). Copies des épitaphes de la famille de Vergeur dans l'église Saint-Hilaire de Reims. Communication faite à l'Académie nationale de Reims. Reims, impr. Monce. In-8°, 12 p.

447. Port (Célestin). Questions angevines. 1re série. Angers, Lachèse et Dolbeau; Paris, Lechevalier. In-18, VIII-288 p.

448. Prarond (Ernest). Topographie historique et archéologique d'Abbeville. Tome III et dernier. Abbeville, Prévost; Paris, Dumoulin. In-8°, 628 p.

449. Puech (le Dr Albert). Une Ville au temps jadis, ou Nîmes à la fin du XVIe siècle, d'après le compois de 1592 et des documents inédits, étudiés au point de vue de la démographie dans ses rapports avec l'histoire. Nîmes, Grimaud, Gervais Bedot, Catélan. In-8°, 568 p. 12 fr.

450. Questionnaire archéologique, ou Mémento du touriste. Églises et châteaux. Par ***, membre de l'Académie de Clermont, de la Société française d'archéologie, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud, 1884. In-8°, 22 p.

451. Roman (J.). Documents fixant la date de la construction des cathédrales d'Embrun et de Gap. Paris. In-8°, 19 p. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* t. XLIV.

452. Schletterer (H. M.). Studien zur Geschichte der französischen Musik. II. Geschichte der Spielmannszunft in Frankreich und der Pariser Geigerkönige. Berlin, R. Damköhler, 1884. In-8°, 152 p.

453. Seletti (Emilio). La Città di Busseto, capitale un tempo dello Stato Pallavicino. Memorie storiche. Busseto, il municipio (congregazione di carità). In-8°, 1044 p.

454. Stein (Henri). Les Archives de Maisse (Seine-et-Oise). Paris,

Menu. In-8°, 18 p. Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*

455. Tableau de la littérature frivole en France depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, ou Musée des chansons et des poésies légères recueillies et annotées par Gabriel de Gonet. Livraisons 24 à 43 (fin). Paris, Marpon et Flammarion, Huguet de Gonet. In-fol., p. I-VIII, 105-248, planches.

456. Ternas (le chevalier Amédée Le Boucq de). Recueil de la noblesse des Pays-Bas, de Flandre et d'Artois. Œuvre posthume publiée par sa famille. Douai, impr. Dechristé. In-4°, XII-458 p.

457. Tholin (Georges). Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais. Dix lettres du roi de Navarre (Henri IV). Agen, impr. Ve Lamy. In-8°, 21 p.

458. Thys (Ch.-M.-T.). Notice sur le fief et les seigneurs de Betholez-Tongres. Tongres, M. Collée. In-8°, 31 p.

459. Thys (Ch.-M.-T.). Quelques Notes sur la recluserie de Saint-Jean, à Tongres. Tongres, M. Collée. In-8°, 22 p. 50 c.

460. Tolra de Bordas (Mgr Joseph). L'Ordre de Saint-François-d'Assise en Roussillon. Fragments et récits sur l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Elne. Perpignan, Latrobe; Paris, Palmé. In-18, VII-553 p.

461. Tougard (l'abbé A.). Essai sur l'hagiographie légendaire du diocèse de Rouen. Dieppe, impr. Leprêtre. In-8°, 16 p.

462. Vaccarone (L.). Le Vie delle Alpi occidentali negli antichi tempi. Richerche e studii pubblicati su documenti inediti. Torino, Candelletti. In-8°, 140 p.

463. Vulliemin (L.). Le Canton de Vaud. Tableau de ses aspects, de son histoire, de son administration et de ses mœurs. 3e édition, entièrement revue. Lausanne, Bridel. In-12, avec 3 gravures.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Par arrêté du 17 septembre, notre confrère M. Prou a été nommé membre de l'École française de Rome pour l'année scolaire 1884-1885.

— Sur la liste des agrégés d'histoire et de géographie, nommés par arrêté du 30 septembre, figurent, avec les numéros d'ordre suivants, trois élèves ou anciens élèves de l'École des chartes :

MM.

1. Langlois (Charles-Victor);
7. Salone (Émile-Auguste);
15. Gaillard (Joseph-Henri).

— Notre confrère M. Henri Hervieu a donné sa démission des fonctions de sous-préfet d'Avallon.

— Les journaux de Belgique ont récemment annoncé la mort de M. Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles. L'un des derniers travaux de cet estimable archiviste a porté sur des lettres missives du XIVe siècle, qu'il avait bien voulu communiquer à la *Bibliothèque de l'École des chartes,* et qui ont paru dans le présent volume, p. 73 et suivantes.

DONATION FAITE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR LA FAMILLE DE BASTARD D'ESTANG[1].

Il y a bientôt un demi-siècle, le comte Auguste de Bastard d'Estang réussit à faire partager à plusieurs ministres de l'intérieur et de l'instruction publique le goût passionné qu'il avait conçu pour l'art du moyen âge. Il leur fit agréer le plan d'un ouvrage intitulé : *Peintures et Ornements des manuscrits,* dans lequel devaient être groupés, suivant un ordre méthodique, les plus curieux exemples de la calligraphie et de la peinture appliquée à la décoration des livres. Rien ne devait être épargné pour atteindre un degré de perfection et de fidélité auquel on n'était encore arrivé dans aucun pays. Une longue préparation avait permis de

1. La note suivante a paru dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique*, année 1884, n° 2.

choisir les types les plus caractéristiques de chaque siècle et de chaque école. Des ateliers spéciaux avaient été ouverts à grands frais pour former et faire travailler d'habiles artistes auxquels était confiée la reproduction de pages empruntées aux plus célèbres et aux plus splendides manuscrits des bibliothèques de la France et même de l'étranger. Tout semblait admirablement combiné pour assurer l'exécution d'un recueil où l'on aurait suivi, comme sur les monuments originaux eux-mêmes, les vicissitudes de la peinture depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. L'auteur ne s'était trompé que sur un point : il n'avait ni mesuré l'étendue de l'ouvrage, ni calculé les dépenses qu'il devait entraîner. Quoiqu'il se fût imposé d'énormes sacrifices et qu'il eût reçu du gouvernement une très large subvention, il dut, vers 1848, sinon s'arrêter, du moins ralentir sa marche, avant d'avoir rempli la moitié du programme qu'il s'était tracé. Il avait dès lors distribué 20 livraisons, chacune de 8 planches, dont 60 exemplaires avaient été souscrits par le gouvernement. A ces 20 livraisons est venu, dans ces derniers temps, s'ajouter un complément d'une soixantaine de planches. Les exemplaires réguliers de ce que nous appelons l'édition française des *Peintures et Ornements des manuscrits* se composent donc des 20 livraisons distribuées avant 1848 et du complément qui ne devait voir le jour qu'environ trente années plus tard, et qui manque encore aujourd'hui dans la plupart des bibliothèques auxquelles l'ouvrage a jadis été concédé.

En dehors des 220 planches ou environ qui composent l'édition française, M. le comte de Bastard d'Estang avait préparé et commencé un grand nombre de reproductions dont beaucoup sont restées à l'état d'épreuves plus ou moins avancées, mais dont plusieurs ont pu être achevées et ont servi à former quelques exemplaires d'une édition destinée aux gouvernements étrangers.

Grâce aux libéralités de l'auteur et à celle de sa veuve, Mme la comtesse de Bastard d'Estang, la Bibliothèque nationale possédait un exemplaire des *Peintures et Ornements des manuscrits,* dans lequel nous avions réuni aux planches de l'édition française et à celles de l'édition des gouvernements étrangers un certain nombre de planches inédites. Nous en avions formé un recueil dont l'équivalent n'existait dans aucune bibliothèque publique de l'Europe et que nous étions fiers de posséder.

Par le choix et par le nombre des pièces, notre exemplaire ne le cédait qu'à un seul, celui que l'auteur avait constitué pour son fils, en y faisant entrer non seulement toutes les feuilles qu'il avait publiées et dont il avait conservé des épreuves en divers états, mais encore beaucoup de planches inédites, dont il n'avait été parfois tiré qu'un ou deux exemplaires, et même des modèles qui n'avaient jamais été mis sur pierre.

A la mort de l'auteur, arrivée en 1883, l'exemplaire dont la composition vient d'être indiquée échut à son fils, le général comte Octave de

Bastard d'Estang, qui, à tous égards, était digne de posséder un tel trésor. Il savait que l'œuvre de son père était un titre de gloire pour une famille dans laquelle le culte des lettres et des arts est inné comme le courage militaire, et il se flattait de pouvoir un jour charmer les loisirs de sa vieillesse en étudiant les peintures au milieu desquelles il avait passé toutes les années de son enfance et de sa jeunesse. Ce rêve et bien d'autres espérances ont été anéantis par le fatal événement qui, le 13 mai dernier, nous a enlevé le général de Bastard d'Estang, à peine âgé de cinquante-trois ans. Sa veuve, Mme la comtesse de Bastard d'Estang, née Savary de Lancosme, a pensé que la Bibliothèque nationale accepterait avec un pieux empressement la mission de conserver un ouvrage qui a fait tant d'honneur à son beau-père, auquel son mari attachait tant d'importance, et qui restera l'un des monuments les plus durables et les plus somptueux qu'un particulier ait jamais élevés à l'art de son pays. Elle nous a donc offert douze grands volumes, soigneusement reliés, qui représentent la forme la plus parfaite des *Peintures et Ornements des manuscrits*. C'est là, et là seulement, qu'on peut mesurer l'étendue des plans conçus par le comte A. de Bastard d'Estang, et apprécier les services qu'il a rendus et qu'il se proposait de rendre à la science. On n'en aurait qu'une idée très insuffisante, si l'on n'avait sous les yeux que les exemplaires précédemment possédés par les bibliothèques publiques.

En effet, dans les exemplaires ordinaires, on ne peut guère étudier que des peintures empruntées à des manuscrits d'origine française. Mais trois des volumes donnés par Mme la comtesse de Bastard d'Estang sont consacrés à des manuscrits de nationalités étrangères : on y voit quelle place l'auteur avait réservée dans ses vastes projets aux livres peints de l'empire byzantin, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Angleterre, et même de l'Orient.

Ces séries n'auraient été ni moins riches, ni moins intéressantes que la série française. Un seul exemple montrera quelle en est la valeur.

L'une des pertes les plus regrettables que nous ayons faites dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg a porté sur le manuscrit de Herrade de Landsberg, le fameux *Hortus deliciarum*, l'un des plus étonnants monuments de l'art du XIIe siècle. M. le comte de Bastard d'Estang, qui l'avait gardé pendant plus de dix ans dans son cabinet à Paris, en avait fait reproduire les principales peintures par des artistes qui, sous sa direction, s'étaient approprié l'esprit et les procédés des dessinateurs et des enlumineurs du moyen âge. Pour 25 grands sujets de l'encyclopédie de Herrade, ils nous ont laissé des fac-similés peints qui remplissent la première partie du tome XI du grand exemplaire des *Peintures des manuscrits* et qui, infiniment supérieurs aux gravures d'Engelhardt et aux héliographies du chanoine Straub, font revivre dans tout leur éclat plusieurs feuillets du merveilleux volume anéanti par le bombardement de 1870.

Le don de cet incomparable exemplaire des *Peintures et Ornements des manuscrits* n'est pas, à beaucoup près, le seul bienfait dont la Bibliothèque nationale soit redevable à la famille de Bastard d'Estang. Nous lui devons encore une grande collection de volumes et de portefeuilles, dans lesquels le comte Aug. de Bastard, en vue de ses travaux archéologiques, avait entassé des matériaux et surtout des calques, qu'il est fort instructif de trouver ainsi groupés, et dont beaucoup ont été puisés à des sources d'un accès très difficile. Nous lui devons aussi une collection d'environ 1,300 chartes originales, écrites sur parchemin, dont la plupart nous révèlent de curieuses particularités sur notre histoire, principalement au XIVe et au XVe siècle.

Un catalogue raisonné des richesses qui sont ainsi venues accroître notre domaine littéraire et artistique ne tardera pas à être publié. Mais il importait de signaler, au moment même où il s'est accompli, un grand acte de libéralité qui assure à la famille de Bastard d'Estang une des premières places parmi les bienfaiteurs de la Bibliothèque nationale.

L. Delisle.

RESTAURATION D'UN MANUSCRIT DE LACTANCE

AU XIIe SIÈCLE.

Au cours d'une étude qu'il vient de faire des manuscrits de Lactance de la Bibliothèque nationale, M. le professeur Samuel Brandt, de Heidelberg, a bien voulu me signaler quelques particularités que présente le manuscrit latin 1663. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de les consigner ici.

Ce manuscrit des *Institutions divines* de Lactance, copié au IXe siècle, a fait autrefois partie de la célèbre bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire; en haut du fol. 2, on lit l'ex-libris en lettres capitales : *Liber beati Benedicti abb. Floriacensis monasterii.* Au XIIe siècle, le manuscrit avait perdu quelques feuillets : le bibliothécaire de l'abbaye, Julien, entreprit de le faire re taurer. Les exemplaires de Lactance étant peu communs, il dut s'adresser à l'abbaye de Plainpied, au diocèse de Bourges, pour trouver le volume sur lequel furent copiés les feuillets 56-59 du manuscrit. A la fin de ces quatre feuillets, une demi-page restait inoccupée; le bibliothécaire en a profité pour nous faire connaître les détails de cette restauration et nous laisser le souvenir d'une acquisition qu'il avait faite, sans doute vers la même époque, au plus grand profit de son prieuré de Germigny :

« Ego Julianus armarius cum hec quatuor folia deessent quesivi ea multis in locis, et quia liber hic raro invenitur vix tandem repperi in monasterio clericorum prope Bituricas, quod Plani Pedes dicitur.

« Anno ab incarnatione Domini M. C. XLVIII. emit frater Julianus, monachus Germiniaci, sex et c. solidis a Fulcuiso, fratre Gilonis majoris ejusdem ville, aquam totam et sedem molendini quæ juris ejus erat. Ut igitur contractus hujus memoria perhennet et posteris innotescat, presenti cartule rei geste series mandetur. Predictus itaque Fulcuisus predicto fratri Juliano predictam aquam et sedem molendinariam prope Moncellum sine ulla retentione vendidit precio pretaxato, laudantibus uxore sua Tescia et duobus filiis suis Adam et Eustachio, presente pariter et laudante Gilone majore et uxore sua Emeniarde ad cujus feodum aqua et sedes molendini quæ venibat pertinebat. Limitatur autem aqua a superiore parte vado Moncelli et ab inferiore rivo Guinantii. Sic autem Fulcuisus et majores ejus aquam determinatam libere possederant ut nemo infra terminos prefatos pro captura piscium, quas vulgo *combras* vel *braccas* vocant, construere eis nolentibus invitisque presumeret. Actum est hoc Germiniaci in domo prioris, presentibus et videntibus testibus subnotatis : Johanne filio Ulrici de Cultura, Hugolino et Hugello fratribus, Rainando de Vadis et Theobaudo fratribus, Viviano, Martello, Arnulfo de Moncello, Theobaudo fabro lignario, Guarnerio de Cruce, Rainardo clerico de Arcula, Bono Amico de Castro novo, Uldemaro de Meisnils, Simone filio Gunterii. Notandumque quod in capitulum Fulcuisus et Gilo major venientes predictam venditionem confirmarunt coram conventu. »

Le nom de Julien, bibliothécaire de Saint-Benoît, doit aussi être inscrit sur les listes d'*hellénistes* du moyen âge; quelques-unes des citations grecques de Lactance sont en effet accompagnées, en marge, d'une traduction latine de sa main (voyez notamment fol. 99 v° et 100 v°).

Une autre particularité non moins curieuse de ce manuscrit est la présence d'une notation stichométrique pour les livres IV et VI des *Institutions divines* de Lactance; l'une, celle du livre IV, est répétée au commencement et à la fin de ce livre; fol. 94 v° : « Inc*i*p*i*t lib*e*r IIII. de vera religione et sapientia. V*e*rsus n*u*m*e*ro II. DCCC. » — Fol. 132. « Caeli Firmiani Institutionum divinarum lib*e*r IIII. expl*i*c*i*t. V*e*rsus n*u*m*e*ro II. DCCC. Inc*i*p*i*t lib*e*r V. de justitia. » — La notation stichométrique du livre VI, dont la fin manque dans le manuscrit, se trouve aussi au commencement de ce livre; fol. 168 : « L. Caelii Firmiani Institutionum divinarum lib*e*r V. de justitia explicit. Inc*i*p*i*t lib*e*r VI. de vero cultu. V*e*rsus n*u*m*e*ro II. D. »

H. O.

VOYAGE DE NICOLAS LOUPVANT EN TERRE SAINTE.

Dans le précédent volume de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XLIV, p. 262), nous avons publié une note de M. E. Génin sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Mihiel, qui contient la relation

du voyage de Nicolas Loupvant en terre sainte, de l'année 1531. Un bel exemplaire de la même relation se conserve au château de Menneval (Eure), chez M. le comte Dauger, qui a bien voulu le communiquer à M. Émile Travers. Voici les notes que notre confrère a prises sur cet intéressant volume.

C'est un manuscrit sur papier, d'une belle et assez large écriture du milieu du XVIe siècle, à longues lignes. Chaque page a 35 lignes. Hauteur, compris les marges, 0^m42 ; largeur 0^m28.

5 feuillets non numérotés, 200 numérotés. Le texte finit au bas du recto du fol. 200.

Ce manuscrit est très soigné. Il a appartenu au collège des Jésuites de Nancy. — Reliure en bois recouvert de cuir à filets et compartiments en losange.

Le style et l'orthographe annoncent le dialecte lorrain.

Il semble que le ms. de M. Dauger a été préparé pour l'impression, ou du moins copié sur un texte préparé à cet effet, car on y trouve des pièces de vers préliminaires, des dédicaces, une préface, une table, etc.

Titre mis en tête du volume : « Le Voyaige Itinaire (*sic*) et transmarin de la saincte cité de Jherusalem avec la description et protraction daucuns lieux, portz, cités et aultres passaiges faict lan mil cinq centz trente et ung. Par Domp Nicol Loupuent, religieux et tresorier en labbaye et monaster mons^r sainct Michiel de Sainctmihiel de lordre sainct Benoit ou dioc. de Verdun. »

A la suite, ces deux pièces de vers :

Stephani Clementis ad lectorem hexastichon.
Qui cupis ad Solimam faciles deflectere gressus,
Perlege Nicoleos, candide lector, opus.
Hoc tibi difficiles terre mariumque recessus
Explicat, et qua sit tutius ire via.
Cave igitur seno corrodere dente libellum
Commoda qui nostro nomine tanta parat.
Eiusdem ad librum distichon.
I liber et sævos nebulonum sperne latratus :
Vix mordet solitus sepe latrare canis.

Au revers du titre, la pièce de vers qui suit :

Qui loca sacra cupit Solimorum nosse legendo,
Qui mare, qui terras, pluraque multa petit,
Ardua qui veteri querit que lege ferantur,
Mystica qui legis vult loca scire nova,
Denique qui varias rerum optat nosse figuras,
Me legat et voti non male compos erit.

Une table alphabétique remplit ensuite quatre feuillets non numérotés : « Table generalle des dictons et vocables contenuz en ce present

livre et vont selon lordre de lalphabett et par nombre de feullez, comme sansuyt. »

Après la table est placée une carte de la terre sainte, partie nord.

Sur le fol. 1, épître dédicatoire : « Incorruptissimo juris administratori Nicolao Gervais, Jodocus Ilsle, physicus Silvanus, salutem. Cum agitarem mecum..... modo hunc in te probaveris animum et libri susceperis defensionem. Vale. Ex sanctissima Colonia, duodecimo kalendas Augusti. »

Fol. 2. « Ioannes Camericus Suessionensem preceptorem magistrum Claudium Despaite, archidiaconum Belvacensem, virum extra omnem theologorum aleam positum proxime vero doctoratus laurea decorandum salutat. Cum tua in me collata beneficia... »

Fol. 3. « Generosissimo Michaelice domus apud Samiellum (*sic*) pretori Claudio a Francellis Stephanus Clement, salutem. Sepe multumque mecum animo perpendens..... Ex oppido nostro Samiellano quarto calendas Novembris. »

Fol. 4. « Prologue et introduction du livre. A l'honneur, gloire et louange du Saulveur et redempteur Jesus... » — Fol. 4 v°. « ... Je me suis ozé et enhardy entremettre rediger chascun jour au soir par escript ce que de jour javoie veu digne destre recité escript et narré en faisant ung codicile et registre veritable commençant icelluy voyaige depuis la ville mons^r^ sainct Nicolas en Lhoraine jusque au lieu de la cité saincte de Hierusalem tant en allant comme au retour dicelle jusqua la noble opullante et riche cité de Venise... »

Fol. 4 v°. « Saulconduict (*sic*) et passeport de nostre souverain seigneur Monsr le duc de Lorrainne. » Pièce en latin en faveur de « Nicolaus Lupentius, abbatie divi Michaelis de Samiello, Virdunensis diocesis, religiosus ac thesaurarius, Bertrandus de Condeys, Clivienti dominus, Karolus de Condeys, presidii corporis nostri sagittarius equestris, Desiderius Le Dart, Pontis Montionis questor... Datum in arce nostra Barrensi. » 14 avril 1531.

Fol. 5 v°. « Cy commence le livre du voyaige itinaire transmarin... — Pour la calaudation, gloire et louange de nostre doulx Saulveur Jesus... — Nous cy après denommés et escriptz, assavoir noble homme Charles de Condé sur Moezelle, capitainne et chastelain dudict lieu, Didier Le Dart, nationné de Courouvre en Barroys, recepveur generale de la ville et cité du Pont à Mousson, et je, Domp Nicol Loupvent, religieux et tresorier en labbaye et monaster mons^r^ sainct Michiel de Sainctmihiel, auteur de ce present traicté... »

Les susdits voyageurs partent de Saint-Nicolas, en Lorraine, le mardi 9 mai 1531. Ils arrivent à Lunainville (Lunéville) et y trouvent leur compagnon Bertrand de Condé, seigneur de Cluvent. — Détails curieux et pittoresques sur la route, les villes traversées, les hôtelleries, etc. — Strasbourg. — Stolhoffen. — Rastath. — Esslinguen. — Languestain-

bourg. — Ulm. — Haunbourg. — Ils continuent leur route par l'Allemagne du Sud. — Fol. 12. « ... Bien tost apprès apparsusmes en bas le villaige de Leuego..... quest commencement de Lombardie..... En cestuy logis où nous estions logiés trouvasmes la marqueture et sinature de noble baron Claude de Haussonville, quil auoyt escript dun charbon contre une paroy... » — Trévise. — Les voyageurs s'embarquent pour Venise. — Fol. 13 v°. Contrat (en latin) entre « nobilis et generosus vir Dominus Johannes Dalphin, particeps navis patronizate vocate Sancta Maria, » et les pèlerins. Jean Dalphin s'engage à faire partir le navire le 9 juin, sous contrainte de 1,000 ducats. Il ne doit s'arrêter qu'à Rubium, Zacinte, la Crète, Chypre et Jaffa, deux ou trois jours dans chaque port et treize jours pour charger à Jaffa. Il doit procurer un sauf-conduit des Infidèles pour les pèlerins. — Stipulations pour la nourriture à bord et en terre sainte. L'armateur s'engage à fournir des ânes pour aller à Jérusalem. Il doit emmener un médecin, etc., et fournir des barques pour aller à terre pendant les relâches. Les pèlerins s'engagent à payer 52 ducats en or « de Cecha Venetie, » moitié avant de partir, moitié avant de débarquer à Jaffa.

Fol. 15. Description de Venise. — Fol. 18. « Declaration de la procession faicte à Venise le jour du sainct Sacrement, lan 1531. » — La description de Venise, et surtout de l'État de Venise, se termine au fol. 84 v°.

Fol. 84 v°. Le jeudi 15 juin, les pèlerins voyant que le patron n'exécutait pas sa promesse, « ung gentilhomme pellerin, nationné de Paris, nommé messir Ogier Le Dannoys, lissenciez en loys, très expert et scientifique, fict vnge (*sic*) supplication en latin..... et la presenta au duc de Venize. »

Fol. 86 r°. Le mercredi matin, 21 juin, départ. — Détails sur la navigation. Anecdotes et détails de mœurs très curieux.

Fol. 87 v°. Vue de Rubine. — Fol. 89. Vue de Pola. — Fol. 94 v°. Vue d'Otrante. — Fol. 98. Vue de Zacinte. — Fol. 99. Carte du Péloponèse. — Fol. 109. Vue de Candie et carte de la Crète. — Fol. 112 v°. Vue de Rhodes. — Fol. 121. Vue de Rama et du port de Jaffe. — Fol. 138. Plan de l'église du Saint-Sépulcre. — Fol. 147. Vue cavalière des environs de Jérusalem. — Fol. 155 v°. Vue de Jérusalem.

Fol. 181. A « Famacost, » au retour,... Monsr le baron Claude Haussonville y estoit premier que nous, nous receupt joyeusement en son logis du Voyle de mer chien Morgant; auquel lieu nous fimes la chiere gros comme le bras, ayant vin et viande exquise. » — Les voyageurs reviennent par la Grèce.

Fol. 185. Carte de Chypre. — Fol. 188. Vue de Modon. — Fol. 190 v°. Vue de Corfou.

Fol. 194 v°. « ..... Cy finist le voyage transmarin de la saincte cité de Hierusalem, faict et composé par religieuse personne Domp Nicol Loup-

vent, estant pour lhors dud. voyaige tesaurier claustrale en labbaye et monaster mons^r sainct Michiel de Sainctmihiel, ordre de saint Benoît, ou diocèse de Verdun, lequel voyaige fust perfaict et achevé en temps que ledict tresaurier fust constitué par vraye election spirituelle grand prieur claustré dudict monaster, que fust le xviij jour de may 1543. »

Fol. 195. « Sensuivent aucunes instructions et enseignementz icy mis par manière dadvertissement aux pellerins devotz quilz vouldront entreprandre voyagier oultre mer en la saincte terre de promission et en Hierusalem. » — Indication des objets dont ils peuvent se munir; auberges qu'ils peuvent fréquenter. Curieux conseils temporels et spirituels.

Fol. 198. « La peregrination de Jesucrist, luy estant en ce monde, selon lhistoire evangelicque. »

Fol. 199 v°. « La peregrination de saint Pierre, apostre de nostre Saulveur Jesus. »

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 2 mai 1884.

DISCOURS DE M. G. PARIS, VICE-PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je dois commencer par vous présenter les excuses du Conseil et les miennes pour l'irrégularité qui s'est introduite dans la tenue de nos assemblées générales. D'après nos statuts, il doit y avoir une assemblée générale chaque année. Les premières années, cette assemblée s'est tenue au mois de mai ou juin; en 1880, on l'a remise au mois de décembre, et il en a été de même en 1881 et en 1882. Au mois de décembre dernier, différentes circonstances nous ont déterminé à l'ajourner, et, en reprenant cette fois l'ancienne date du mois de mai, nous avons en fait supprimé l'assemblée qui aurait dû avoir lieu en 1883. Il en résulte que votre Bureau et votre Conseil ont, de leur propre autorité, prolongé leurs pouvoirs au delà du terme pour lequel vous les leur aviez conférés. Cela est grave surtout pour le président, qui ne peut être réélu; quant aux membres du Bureau et du Conseil, vous pouvez leur exprimer votre mécontentement en ne les renommant pas; vous pouvez aussi, par vos suffrages, leur accorder un bill d'indemnité sur lequel ils ont la présomption, connaissant votre indulgence, de compter un peu, mais qu'ils ne sauraient mériter qu'en reconnaissant publique-

ment qu'ils en ont besoin. Nous espérons qu'une pareille dérogation aux statuts ne se produira plus; elle était excusée cette année par le désir de ne vous réunir qu'après avoir complété, autant que possible, sinon l'exercice de 1883, au moins les exercices de 1881 et 1882, qui étaient encore en souffrance, dont le second est maintenant en ordre, dont le premier ne tardera pas à l'être.

Nous continuons, en effet, à rencontrer dans l'accomplissement de notre tâche les difficultés dont nous vous avons déjà plus d'une fois entretenus. Le nombre de nos éditeurs est trop restreint, et la conscience qu'ils apportent à l'exécution de leurs travaux les leur fait trop souvent traîner en longueur. Il en résulte que les volumes afférents à chaque exercice ne sont pas terminés dans les délais voulus ; de là toutes sortes d'inconvénients, que vos mandataires ressentent plus vivement que personne, mais qui nuisent à la bonne renommée, à la prospérité et au recrutement de la Société. Cependant, je suis heureux de le dire, l'avenir s'annonce bien et les temps les plus difficiles semblent passés. Plusieurs publications commencées nous permettent d'espérer avec une grande confiance que nos trois volumes annuels pourront désormais vous être distribués régulièrement. Notre souhait le plus ardent est d'en augmenter le nombre; pour cela, il nous faut votre plus active collaboration, pour la propagande d'abord, et aussi, autant que possible, pour le travail. Plus nous aurons de membres, plus nous aurons de ressources, plus aussi il y aura de chances pour qu'il s'en trouve parmi eux qui ne se contentent pas de nous aider de leur cotisation, mais qui partagent avec leurs anciens le labeur effectif auquel ceux-ci ont peine à suffire et qu'ils auraient surtout peine à accroître.

Le recrutement constant de la Société, tel doit être le but de tous nos efforts. Il n'est pas arrêté heureusement, mais il ne progresse que lentement. Depuis notre dernière réunion, il y a dix-sept mois, nous avons admis treize nouveaux membres, dont un membre fondateur, quatre membres perpétuels et huit membres ordinaires. Nous n'avons perdu par décès que cinq membres, tous membres ordinaires. Le gain semble donc assez notable ; mais il se changerait en perte si nous tenions compte des démissions qui viennent trop souvent nous attrister. En somme, notre nombre ne s'augmente pas; il diminue plutôt, et je crois devoir vous signaler le péril avec franchise, pour que vous vous efforciez de le combattre.

Il nous serait difficile, d'ailleurs, de nous réjouir, quand même la statistique de notre mouvement de population serait plus satisfaisante, en regardant les noms qui, depuis notre dernière réunion, ont dû être effacés de notre liste. Les cinq confrères que la mort nous a enlevés méritent tous nos regrets, presque tous à un degré éminent.

Le premier est M. Anatole Boucherie, décédé à Montpellier, le 3 avril 1883. Nous lui devons un hommage particulièrement ému et

cordial. On sait par quels travaux il avait bien mérité de la philologie française, quel zèle, quelle chaleur d'âme il apportait, non seulement à la faire progresser par ses travaux, mais à en éveiller dans le grand public le goût et la compréhension. Les injustes et superficiels dédains dont un critique, peu compétent d'ailleurs, avait cru devoir couvrir notre ancienne littérature tout entière, avaient soulevé son indignation, et il s'était élancé, comme un vrai chevalier qui entend outrager la dame de ses pensées, pour relever le gant, tandis que d'autres avaient cru mieux faire de passer et de sourire. Il a écrit à ce propos des pages pleines de conviction et de sens. Mais il servait mieux encore la cause qui est la nôtre en s'occupant, après diverses autres publications d'anciens textes, de l'édition d'un poème important qu'il avait découvert. Il a succombé, avant d'avoir terminé sa tâche, à la maladie qui le minait depuis longtemps ; mais son fidèle ami, notre confrère M. Chabaneau, s'est chargé de le remplacer, et nous espérons que *Galerent de Bretagne* verra prochainement le jour, et formera le meilleur titre de Boucherie à la reconnaissance des savants.

Un mois après, le 23 mai, s'éteignait, après de longues et cruelles souffrances, M. Édouard Laboulaye qui, lui, n'avait pas pour notre vieille langue et notre vieille littérature une dévotion spéciale, mais qui, dans la largeur de son intelligence si souple à la fois et si juste, lui accordait la place qui lui appartient et en comprenait le profond intérêt historique. Ce philosophe, ce juriste, cet historien, cet homme d'État savait que la conscience d'un peuple se précise et se développe par l'étude sympathique de son passé, et que le passé littéraire de la France a été tout particulièrement glorieux et fécond ; cet esprit vraiment libéral aimait toutes les manifestations sincères et spontanées de la vie ; ce curieux des productions de l'imagination naïve, cet ami, ce renouveleur habile et fin des contes populaires de tous les pays sentait tout ce qui coule, dans les anciens textes que nous mettons au jour, de la source la plus franche et la plus originale de notre langue et de notre génie. Il était venu cordialement à nous dès nos débuts, et nous resterons fiers d'avoir eu son appui et son encouragement.

C'était un sentiment patriotique plus spécial qui nous avait valu les sympathies du regretté M. E. de Bouteiller, mort peu après Laboulaye. Son nom est connu de tous ceux qui ont suivi, le cœur serré, ce drame poignant qui s'est dénoué le 28 octobre 1870 en arrachant de la France une de nos villes les plus françaises, l'ancienne cité libre de Metz. M. de Bouteiller aimait Metz comme Messin et comme Français ; quand Metz fut devenue, non pas allemande, mais sujette de l'Allemagne, il quitta, le cœur brisé, la petite patrie pour la grande ; mais il continua, dans le domaine de la science, à travailler pour toutes deux. En collaboration avec notre savant confrère M. Bonnardot, après avoir publié le curieux poème de la *Guerre de Metz en 1347*, il préparait pour nous l'édition de

la chanson de geste de *Hervi de Mes*. Son collaborateur n'abandonne pas la tâche commune, et c'est un des volumes que nous voudrions, pour bien des motifs, voir le plus tôt possible mis sous presse.

Que de raisons diverses peuvent attirer des esprits distingués à l'étude de cette vieille littérature, si riche et si variée ! C'était une curiosité générale et, on le peut dire, insatiable, de toutes les manifestations de l'esprit qui avait amené M. Charles Defrémery à s'y intéresser vivement. Non content d'occuper un des premiers rangs parmi les orientalistes modernes, M. Defrémery aimait et connaissait à fond les littératures classiques ; du XVIIe siècle français il était remonté au XVIe siècle, puis enfin au moyen âge, et sa mémoire merveilleuse, son goût pour les rapprochements et les comparaisons lui avaient facilement montré quelles lumières indispensables elle apporte à qui veut étudier les rapports du monde moderne avec l'Orient comme avec l'antiquité. Il lisait nos publications avec l'attention la plus soutenue, et avait la joie d'y faire sans cesse quelques-unes de ces petites découvertes qui étaient ses bonheurs quotidiens et dont plusieurs n'étaient possibles qu'à une érudition aussi vaste et aussi diverse. Il savait même découvrir des particularités qui échappaient aux savants spéciaux ; c'était plaisir et profit de causer avec lui de chacun de nos volumes au fur et à mesure qu'ils paraissaient.

Enfin, nous avons à regretter M. Hermile Reynald, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, mort le 22 juillet 1883. Les travaux historiques de M. Reynald sont connus ; ils prouvent l'activité de son esprit investigateur : ils ne la satisfaisaient pas. Il voulait connaître l'histoire morale et intellectuelle de la France à toutes ses périodes, et il s'était avec grand plaisir associé à notre œuvre, donnant un exemple que nous voudrions voir plus suivi, et qui le serait davantage si tous comprenaient comme lui l'intérêt et la portée historique de nos travaux.

C'est un cruel sentiment, messieurs, que nous fait éprouver cette énumération, mais il porte avec lui un adoucissement : c'est la pensée que tant d'hommes supérieurs, voués pour la plupart à des études différentes des nôtres, ont apprécié la valeur et l'opportunité de l'œuvre que nous avons entreprise. Leur approbation a été pour nous un puissant encouragement et ne doit pas cesser de l'être. Un autre nous est venu cette année. M. le marquis de la Grange, qui avait pris jadis, sous la direction de Guessard, une part active à la collection des *Anciens Poètes français*, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de 1,000 francs destinée à récompenser chaque année l'édition d'une œuvre poétique française du moyen âge. L'année dernière, l'Académie avait à décerner ce prix pour la première fois, et elle se trouvait en présence des arrérages de deux ans : elle n'a pas cru pouvoir mieux faire que de les attribuer à la Société des anciens textes pour l'ensemble de ses publications. En récompensant la Société, dit le discours du prési-

dent de l'Académie, on récompense en même temps tous ceux qui auraient pu concourir pour ce prix, car tous appartiennent à la Société, et c'est pour elle que presque tous les travaux entre lesquels on pouvait choisir ont été publiés. Après l'approbation de l'Académie française, nous aurons donc eu celle de l'Académie des inscriptions; voilà qui doit fortifier notre courage et notre zèle, au milieu des difficultés contre lesquelles nous avons parfois à lutter, en nous prouvant que nous ne nous trompons pas, et que notre œuvre, aux yeux des juges les plus compétents, est bien conçue et, jusqu'à présent, bien exécutée.

RAPPORT DE M. PAUL MEYER, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

La précédente assemblée générale de la Société a eu lieu le 20 décembre 1882. A cette date les ouvrages destinés à l'exercice 1881 n'étaient distribués qu'en partie, et pour 1882 rien n'avait encore été publié. L'an dernier, à la même époque, le progrès de nos publications était trop peu sensible pour fournir la matière d'un rapport. Il a donc paru nécessaire à votre Conseil de reculer jusqu'à l'heure présente la réunion qu'aux termes de nos statuts nous devons tenir chaque année. Par suite j'aurai exceptionnellement à vous entretenir de nos travaux pendant le cours de deux années, ou plus exactement d'un an et demi.

Pendant les dix-sept mois qui se sont écoulés depuis notre dernière assemblée, la Société n'est pas restée inactive. Elle a prouvé sa vitalité en distribuant à ses membres plusieurs volumes, mais elle n'a pas réussi à regagner le temps perdu et à faire concorder ses publications avec le millésime des exercices. Nous sommes encore maintenant obligés d'établir fictivement cette concordance en plaçant sur les titres de nos volumes une date antérieure à l'époque de leur mise en distribution.

Ce fâcheux état de choses vient de ce que le labeur pénible qu'impose l'édition de nos anciens textes continue à peser sur un trop petit nombre de membres de votre Conseil, qui font à eux seuls beaucoup plus de la moitié des publications et surveillent le reste en qualité de commissaires responsables, fonction qui est loin d'être une sinécure. Qu'un ou deux de nos éditeurs interrompent pour quelques semaines leur travail, et toutes nos prévisions sont dérangées. En vain objecterait-on qu'il suffirait pour parer aux retards imprévus d'avoir sous presse un plus grand nombre d'ouvrages. Nous avons en ce moment dix volumes à l'imprimerie, et nous n'en pouvons avoir plus, parce que le nombre des commissaires responsables est, par la nature même du travail qui leur est imposé, extrêmement limité, et que la tâche des personnes qui veulent bien accepter ces délicates fonctions ne saurait être augmentée.

Voici où nous en sommes.

L'exercice de 1881 reste encore incomplet. M. de Montaiglon nous a enfin remis, il y a plusieurs mois, la copie du volumineux commentaire qui doit accompagner son édition de l'*Amant rendu cordelier à l'observance d'Amours;* mais ce travail, remanié à diverses reprises, plein d'additions et de surcharges, est d'une composition extrêmement laborieuse, et l'impression s'en fait avec une lenteur excusable sans doute, mais qui nous est bien préjudiciable.

L'exercice de 1882, dont rien n'avait paru lors de notre dernière assemblée, est complet. Il se compose de trois volumes dont deux seulement sont publiés aux frais de la Société; le troisième est le t. IV du *Mystere du Vieil Testament,* généreusement offert aux membres de la Société par Mme la baronne J.-E. de Rothschild, et dont M. E. Picot a préparé l'édition avec autant de dévouement que de compétence. Les deux volumes publiés, à proprement parler, par la Société à ses frais, sont le t. III d'*Eustache Deschamps* et *Raoul de Cambrai.* Il est inutile que je vous entretienne une fois de plus de l'intérêt que présente une édition complète de Deschamps. Je l'ai fait à plusieurs reprises dans mes précédents rapports. Mais il y a dans ce tome III quelques pages que votre secrétaire ne doit pas omettre de mentionner. En tête du volume, en effet, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire a écrit une notice touchante sur M. Paulin Paris qui a revu les épreuves des deux premiers tomes, en qualité de commissaire responsable. Sans prétendre aucunement apprécier l'œuvre considérable et variée du savant illustre et bienveillant que la Société s'honore d'avoir eu à son origine pour président, M. de Queux de Saint-Hilaire a marqué en traits précis et délicats l'influence que P. Paris exerçait autour de lui en faveur des études littéraires qui lui étaient chères, cherchant à répandre la connaissance de notre ancienne littérature au delà du cercle restreint des érudits, pour la faire apprécier et goûter dans le monde des gens cultivés.

Raoul de Cambrai a été distribué en même temps que le t. III d'*Eustache Deschamps,* au commencement de cette année. La part que votre secrétaire a prise à l'édition de ce poème si important pour l'histoire de notre épopée lui fait une loi d'être ici très bref. Qu'il me soit permis cependant de signaler les recherches si nouvelles que M. Longnon, mon collaborateur, a consacrées à Raoul de Gouy, à Raoul son fils, à d'autres personnages encore dont l'existence est attestée au xe siècle par les chroniques et les chartes, et qui reparaissent vers la fin du xiie dans les chansons de gestes, conservant encore quelques traits historiques. *Raoul de Cambrai* devient, par suite de ces découvertes, l'un des poèmes où l'on peut le mieux suivre depuis sa naissance le développement d'une chanson de geste. Au xe siècle se place la rédaction de la première forme du poème, peu après les événements d'où il est sorti. A la fin du xie siècle, un témoignage précieux et circonstancié, celui de la chro-

nique de Waulsort, nous fait connaître un état ancien encore de la chanson. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, enfin, prend place la rédaction, malheureusement bien remaniée, qui nous est parvenue, et qu'accompagne une continuation extrêmement fabuleuse mais néanmoins curieuse pour l'étude des lieux communs littéraires avec lesquels on suppléait au défaut des données historiques.

Notre distribution se limite pour 1882 à deux volumes, sans compter le t. IV du *Mystere du Vieil Testament*. Jusqu'ici nous avions donné trois volumes par an, mais la diminution est plus apparente que réelle, car *Raoul de Cambrai,* qui contient une photogravure de deux pages du ms., est double en étendue de certains de nos volumes. Au surplus, l'état de nos finances ne nous permettait pas de faire davantage.

Pour l'année 1883, nous n'avons encore rien publié. La faute n'en est pas à votre conseil, dont l'activité ne s'est pas relâchée un seul instant, mais au peu de diligence de certains de nos éditeurs. Nous avons mis sous presse au commencement de l'année 1882 la *Mort Aymeri de Narbonne,* dont l'édition nous avait été proposée par M. Couraye Duparc. Nous pouvions espérer qu'une année suffirait à l'impression de ce volume, qui n'aura pas beaucoup plus d'une quinzaine de feuilles. Toutefois, malgré les efforts incessants du commissaire responsable, il a été impossible d'amener l'éditeur à corriger ses épreuves avec l'activité nécessaire, et maintenant, après plus de deux ans, nous n'en sommes arrivés qu'à la neuvième feuille. Il n'y a, pour le présent, qu'à s'armer de patience, la Société ne pouvant exiger que le commissaire responsable fasse l'édition qu'il a seulement pour mission de surveiller.

Le retard que subit la *Mort Aymeri* a un inconvénient particulièrement fâcheux. Dans le premier des rapports que j'ai eu l'honneur de lire devant la Société, en 1876[1], j'annonçais la prochaine publication d'*Aymeri de Narbonne,* chanson de geste dont l'édition nous avait été proposée dès lors par M. L. Demaison, ancien élève de l'École des chartes. Mais l'éditeur, ne se trouvant pas satisfait de son travail, le reprit et refit en grande partie. Depuis plusieurs mois nous avons entre les mains le texte tout entier d'*Aymeri de Narbonne,* établi d'après plusieurs manuscrits rigoureusement classés et accompagné d'un volumineux *apparatus criticus,* le tout en une copie bien lisiblement écrite et commodément disposée pour l'impression. Nous n'attendons pour mettre sous presse cette édition que le moment où le texte de la *Mort Aymeri* sera entièrement tiré. En effet, la quantité de petit caractère qu'exige l'impression des notes en l'un et l'autre poème est telle qu'il est impossible de les imprimer simultanément tous les deux. D'ailleurs, nous avons en ce moment dix ouvrages sous presse : c'est un maximum qui ne peut être dépassé.

1. Bulletin de 1876, p. 45.

L'édition des œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, à laquelle a été consacrée une grande partie de mon précédent rapport, a progressé d'un pas heureusement plus rapide. Des deux volumes dont elle se composera, le premier est imprimé. Il contient le roman de la *Manekine,* déjà édité autrefois par M. Fr. Michel, et les fragments d'une rédaction en prose de ce roman faite au milieu du xve siècle par Jean Wauquelin, écrivain de qui on possède un certain nombre de traductions et de compilations exécutées pour la plupart à la demande de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Divers travaux ont ramené l'attention, dans ces derniers temps, sur Jean Wauquelin, mais sa mise en prose de la *Manekine,* étant conservée dans un ms. fort incomplet de Turin, était restée jusqu'à ce jour inédite et même à peu près inconnue. Le second volume, contenant le reste des poésies de Philippe de Remi, est sous presse et progresse activement. Votre conseil a été d'avis de publier en même temps ces deux volumes. La distribution du t. I, qui est imprimé depuis quelque temps déjà, en sera un peu retardée, mais par compensation la préface, qui pourrait difficilement être rédigée avant l'achèvement du t. II, sera cartonnée en tête du premier volume. Les membres de la Société auront ainsi l'ouvrage complet en une fois, et ils l'auront dans le courant de cette année.

Nous avons mis sous presse, depuis notre dernière assemblée générale, six nouveaux volumes : le t. VII des *Miracles de Nostre Dame,* le t. IV d'*Eustache Deschamps,* le roman de *Guillaume de Dole,* publié par M. G. Servois, le roman de *Merlin,* publié par MM. G. Paris et J. Ulrich, la *Panthère d'amours,* de Nicole de Margival, publiée par M. H. Todd, enfin les contes moralisés de Bozon, publiés par miss L. T. Smith et M. P. Meyer.

Avec le t. VII des *Miracles de Nostre Dame* sera terminée l'impression du texte de ces quarante précieux miracles par personnages qui constituent un spécimen presque unique du théâtre religieux à la fin du xive siècle. Un huitième volume, un neuvième peut-être, sera nécessaire pour le glossaire, l'introduction générale et les notices spéciales à chaque pièce. M. U. Robert, empêché par ses occupations de rédiger le glossaire, a demandé à être déchargé de cette tâche qui a été acceptée par M. Bonnardot, l'éditeur du Voyage à Jérusalem du seigneur d'Anglure.

Le roman de Guillaume de Dole est depuis longtemps connu et sans doute il eût été publié depuis longtemps, si le ms. s'en était trouvé à Paris au lieu d'être à Rome. Fauchet, qui possédait le ms. jusqu'à présent unique du Vatican, l'a cité ; le Dr Daremberg et M. Renan en ont publié de nombreux extraits dans les *Archives des missions,* il y a plus de trente ans. M. Servois, qui l'avait copié jadis à Rome, nous a offert de le publier et nous avons accepté sa proposition avec empressement. C'est un poème intéressant, non pas seulement par le grand nombre de

chansons de trouvères qui y sont insérées et que depuis longtemps divers érudits ont fait connaître, mais aussi par sa teneur même. Le ms. est malheureusement fort mauvais et, malgré tous les soins du consciencieux éditeur, il y restera sans doute plus d'un passage corrompu.

Une publication particulièrement intéressante est celle du *Merlin,* entreprise par MM. Paris et Ulrich. Un auteur appelé Robert de Borron paraît avoir composé trois poèmes formant une sorte de trilogie dont le centre est l'histoire du saint Graal, considéré comme le vase où Joseph d'Arimathie avait recueilli le sang du Christ : transporté en Angleterre, ce vase est l'objet des recherches des chevaliers de la Table Ronde et finit par être trouvé par Perceval le Gallois. Le premier des poèmes de Robert est le *Joseph,* dont M. Fr. Michel a publié le texte original et M. Weidner la mise en prose ; du *Merlin,* le second poème, nous n'avons en vers que le début, mais la mise en prose est conservée dans de nombreux manuscrits ; le troisième poème, le *Perceval,* est perdu dans sa forme première, et nous n'en avons en prose qu'une rédaction fort altérée conservée dans un manuscrit unique et imprimée par M. Hucher. Entre le *Merlin* et le *Perceval* existait, dans l'œuvre de Robert de Borron, une lacune considérable ; quand le *Merlin,* mis en prose, eut conquis un grand succès, on voulut la combler en racontant les aventures arrivées au roi Arthur depuis son couronnement, où s'arrêtait le *Merlin* primitif, jusqu'à l'aventure de la « quête du saint Graal, » qui forme le début du *Perceval.* C'est cette suite que M. Paulin Paris appelait *Arthur,* pour la distinguer du *Merlin* originaire. On a conservé trois de ces continuations, qui paraissent à peu près complètement indépendantes. L'une nous est arrivée dans de nombreux manuscrits ; elle a été imprimée au XVIe siècle comme seconde partie de *Merlin* et elle forme la base de l'analyse donnée dans les *Romans de la Table Ronde,* de M. P. Paris. La seconde ne se trouve que dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale ; M. P. Paris en avait préparé pour la Société une édition que nous mettrons prochainement sous presse. Enfin une autre se trouve dans un manuscrit qui a appartenu à M. de Corbière et qui est aujourd'hui la propriété de M. Alfred Huth, de Londres. M. Huth a eu la libéralité de faire don à la Société d'une copie que son père avait fait exécuter de ce manuscrit si précieux et il a bien voulu en outre mettre le ms. même à la disposition de M. Ulrich pour collationner cette copie. La rédaction de M. Huth est assurément la plus ancienne des trois, comme les éditeurs l'établiront dans leur préface ; elle a pour plus d'un point d'histoire littéraire un intérêt tout à fait notable, et elle a en outre celui d'être l'original d'une partie importante du grand livre d'*Arthur* rédigé en anglais au XVe siècle par sir Thomas Malory, ainsi que d'un roman espagnol dont on ne connaît qu'un exemplaire imprimé au XVe siècle, *el Balado de Merlino.* L'édi-

tion formera deux volumes ; on y remarquera cette innovation, que nous a facilitée notre imprimeur, que le texte est accompagné d'un résumé courant, sous forme de manchettes, qui permet au lecteur de se rendre un compte rapide du récit en s'arrêtant aux passages qui appellent particulièrement l'intérêt.

La *Panthère d'amours* de Nicole de Margival est un poème allégorique fort court dont on possède deux mss. L'un, qui paraît provenir de la bibliothèque du duc de Berry [1], appartenait au siècle dernier à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et se trouve maintenant à Saint-Pétersbourg, faisant partie de la précieuse collection de mss. qui furent enlevés à Saint-Germain en 1791 par Dubrowski. Ce petit ouvrage sera publié par les soins de M. Todd, jeune philologue américain, sous la surveillance de M. G. Paris.

J'ai parlé l'an dernier des *Contes de Bozon* et n'ai pas à y revenir présentement. Je me borne à dire que l'édition de cet ouvrage, qui a été mise sous presse, comme je l'annonçais l'an dernier, aussitôt que *Raoul de Cambrai* a été achevé, ne laissera pas d'être laborieuse. La langue de Bozon présente les corruptions qu'on est accoutumé à rencontrer dans les textes anglo-normands du XIIIe et du XIVe siècle. Un glossaire assez détaillé sera nécessaire. En outre, cet auteur abonde en citations de la Bible, des Pères, de certains écrivains de l'antiquité et du moyen âge, qu'il faut retrouver. Enfin, il y aura lieu de grouper dans un commentaire, qui prendra place à la suite du texte, de nombreuses indications sur les sources où Bozon peut avoir puisé ses récits ou ses fables, et, à défaut de sources, sur les narrations analogues qu'on rencontre en si grande abondance chez Eudes de Shirton, Jacques de Vitry, Vincent de Beauvais et autres écrivains. Ces recherches n'auront pas seulement pour résultat de faire mieux connaître l'auteur que nous publierons : elles jetteront un jour nouveau sur la formation d'un recueil célèbre du moyen âge, les *Gesta Romanorum*. Mais ce travail est long et ne saurait être terminé avant l'an prochain.

En résumé, nous pouvons compter à bref terme sur les trois volumes dus pour 1883 : ce seront le t. VII des *Miracles* et les deux tomes de Philippe de Remi. Pour l'année courante, nous aurons le t. IV d'*Eustache Deschamps*, la *Panthère d'amours* et le recueil de versions en vers de l'*Évangile de Nicodème*, depuis si longtemps sous presse.

A chaque jour suffit sa tâche : celle des années précédentes a été lourde, mais elle est près d'être accomplie. Quant à l'avenir, nous avons quelque droit de compter sur le concours des jeunes philologues que nous nous efforçons de former, et, instruits par l'expérience, nous espérons réussir à éliminer peu à peu les causes des mécomptes que nous avons éprouvés.

1. N° 277 du catalogue publ. par M. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 192.

COMMENTAIRE DE GIPPUS

SUR LE DOCTRINAL D'ALEXANDRE DE VILLEDIEU.

Le manuscrit Arundel 232, au British Museum, contient le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, accompagné d'un commentaire très étendu intitulé : *Glosa Gippi super Doctrinale.* Cette glose est précédée d'une courte préface qui commence par les mots : « Testante Philosopho in primo Metaphisice : *Omnis homo desiderio naturali habitum scientie concupiscit,* a cujus desiderii suplemento mens humana consuetudine inpeditur, dicente eodem Philosopho in secundo prefati libri... » Puis vient le commentaire sur le texte du *Doctrinal :* « Titulus est : *Incipit doctrinale magistri Alexandri de Villa Dei.* Sermocinatur scientie vel philosophie supponitur. Forma tractatus consistit in divisione libri.

Scribere clericulis paro Doctrinale novellis.

In isto versu in generali auctor premittit quid velit determinare in isto libro, et dicit : Ego magister Alexander de Villa Dei propono scripto manifestare multa documenta grammaticalia scolaribus mediocriter peritis... » La glose de Gippus se termine par ces mots : « ... etenim in alio reperitur summi boni, et hoc testante Boecio in libro suo. » Le manuscrit Arundel 232 date de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle; c'est un volume de format in-4°, mesurant 0m242 sur 0m170, et composé de 68 feuillets de parchemin écrits à 2 colonnes.

LES AUTELS DE SAINT-MAXIMIN DE TRÈVES.

Dans un évangéliaire du Xe ou du commencement du XIe siècle, qui faisait partie de la bibliothèque de M. Didot et qui a été acheté le 11 juin dernier par la Bibliothèque nationale, se trouve inséré un feuillet de parchemin, sur lequel une main du XIIe siècle a consigné de curieux détails relatifs à la dédicace de plusieurs autels de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves et aux reliques qu'on avait placées dans chacun de ces autels. Le commencement de ces notes était sur un feuillet qui a disparu. Nous reproduisons ici tout ce qui en subsiste. Pour se faire une idée du volume qui nous a conservé ce curieux document, il faut recourir à la notice de M. Pawlowski (*Bibliothèque A. Firmin-Didot,* vente du mois de juin 1884, article 4 du catalogue). Le manuscrit dont il s'agit contient les épîtres et les évangiles des messes de l'année. Sur les marges, on a ajouté, au XIIe siècle, le texte des autres parties de la messe pour différents dimanches ou différentes fêtes.

. . . . . .

Johannis et Pauli martyrum, sancti Maxentii confessoris; de presepio Domini; de sepulchro Domini. A dextris hujus aræ est altare habens reliquias sanctorum apostolorum Bartholomei, Philippi et Jacobi, Thomæ et Jacobi fratris sancti Johannis evangelistæ. A sinistris vero est ara habens reliquias sanctorum Simonis et Judæ et omnium apostolorum.

Anno ab incarnatione Domini DCCCCLII, abbate Willero regimen monachile gubernante, Ruperto vero presulatum disponente, dedicata est cripta superior ad pedes sanctorum confessorum Maximini, Agricii, Nicecii, et altare in ea in honore Domini salvatoris nostri et omnium sanctorum, atque in ipsum positæ sunt reliquiæ de mensa Domini in Chana Galileæ, de pallio sanctæ Mariæ, de cruce Domini, de presepio Domini, de sepulchro Domini, de capillis sancti Petri, de corpore sancti Laurencii, de corporibus sanctarum Priscillæ et Aquilæ et aliorum multorum. A dextris hujus altaris sanctificatum est altare Sancti Sixti, in quo habetur de corpore ejus, de corpore sancti Laurencii, de capite sancti Ypoliti et reliquiæ sancti Quintini et sancti Clementis, de costa sancti Ciriaci, sancti Pancracii, sancti Georgii, sancti Simphoriani.

A sinistris vero est altare in honore sancti Benedicti, in quo continentur reliquiæ ejus et sancte Scolastice sororis ipsius, sancti Columbani, sancti Galli, sancti Wichberti, sancti Dissibodi, sancti Florini. Altare quod est ad pedes sanctorum confessorum M. A. N.[1] sacratum est in honore episcoporum Treverensium, ac reliquie ipsorum illo, Eucharii, Valerii, Materni, Agricii, Maximini, Nicecii, Paulini, Liutvuini, et reliquie sancti Quiriaci, Lubentis, Maxencii.

In inferiori cripta, ipso die, consecratum est altare sancti Calixti pape, ad dexteram intrantibus, in quo est de corpore ejus, et reliquiis sanctorum Bonefacii, Cosme et Damiani, Juliani, Modesti, Crescenciæ, Valentini, Felicis, Audacti, Januarii.

Juxta illud altare est ara sancti Mauricii, in qua ejus reliquie sunt ac sanctorum Gereonis, Dionisii sociorumque ejus, et sanctorum Marcelli, Vincencii, Apollinaris.

In medio supradictæ inferioris criptæ habetur altare sanctæ Mariæ, genitricis Domini nostri Jhesu Christi, ibique continentur reliquiæ sancti Stephani papæ et martyris et sanctæ Felicitatis et septem filiorum ejus. A sinistris vero hujus consecratum est altare sancti Sebastiani, ipsius habens reliquias, de corporibus sanctorum Gervasii et Prothasii, Crisanti et Dariæ, Proti et Jacincti, Gorgonii et sanctorum confessorum Ambrosii Willibrordi, Amandi, Germani, Castoris. Prope illud est positum altare in honore sanctorum virginum, in quo sunt reliquie sancte Felicitatis, de corpore sanctæ Agnetis, sanctæ Ceciliæ,

1. Maximini, Agricii, Nicecii.

sanctæ Luciæ, sanctæ Walgisgæ, sanctæ Modestæ, sanctæ Brigidæ, sanctæ Agathæ, sanctæ Helenæ, sanctæ Aldegundis.

Anno dominicæ incarnationis millesimo octavo decimo, indictione I, regnante Heinrico imperatore, venerabilis Poppo, Trevirorum archiepiscopus, petitione devoti abbatis Winrici rogatus, oratorium quod est capella abbatis, in honore omnium sanctorum, VI nonas marcii, consecravit, et his sanctorum reliquiis confirmavit : de ligno Domini, de vestimento sanctæ Mariæ, de capillis sancti Johannis Baptistæ, de vestimento sancti Andreæ, de corpore sancti Jacobi, de corpore sancti Stephani prothomartyris, de capillis, de vestimento ipsius et de lapide cum quo lapidatus est; de reliquiis sanctorum Vincencii, Georgii, Gengulfi, Ypoliti, Pancratii, et sanctorum confessorum Maximini, Agricii, Nicecii, Eucharii, Valerii, Modoaldi, Firmini, Vitoni, Basoli, Cornelii papæ, Celsi, Nicolai; reliquiis sanctorum Innocentium et sanctarum virginum Vualpurgis, Severæ, Beatricis.

VICES ET VERTUS DES DIFFÉRENTS PEUPLES.

On pourra rapprocher des documents analogues déjà connus la liste suivante des vices et vertus des différents peuples, qui se trouve en tête du manuscrit Y. 41 de la bibliothèque de la ville de Rouen. C'est l'une des plus anciennes rédactions que l'on en possède, elle date du XIIe siècle, comme le manuscrit en tête duquel elle a été copiée, qui n'est autre que le célèbre *Livre noir* de Saint-Ouen de Rouen. Un texte en tous points semblable nous a été conservé, entre autres, dans le ms. latin 17402 (fol. 117) de la Bibliothèque nationale (dont une copie, ou celle d'un texte analogue, se trouve dans la collection Dupuy, vol. 488, fol. 109); une autre liste, qui présente avec celle-ci quelques différences de détail et est une assez médiocre copie du XIVe siècle, a été publiée d'après un manuscrit de Cambridge, Corpus Christi College, n° 139, dans les *Reliquiæ antiquæ* de Th. Wright et J.-O. Halliwell (1841, in-8°), t. I, p. 127. H. O.

DE VITIIS GENTIUM.	DE VIRTUTIBUS EARUM.
Invidia Judeorum.	Ebreorum prudentia.
Perfidia Persarum.	Persarum stabilitas.
Astutia Egyptiorum.	Ægyptiorum sollertia.
Fallacia Grecorum.	Grecorum sapientia.
Sevitia Sarracenorum.	Romanorum gravitas.
Levitas Caldeorum.	Caldeorum sagacitas.
Varietas Affrorum.	Afrorum ingenium.
Gula Gallorum.	Gallorum firmitas.

Vana gloria Langobardorum.
Crudelitas Hunorum.
Immundicia Suevorum.
Ferocitas Francorum.
Stultitia Saxonum.
Duritia Pictavorum.
Luxuria Wasconorum.
Libido Scottorum.
Vinolentia Ispanorum.
Ira Britannorum.
Spurci[ti]a Sclavorum.
Rapacitas Northmannorum.
Francorum fortitudo [1].
Scotorum fidelitas.
Ispanorum argutia.
Britannorum hospitalitas.
Northmannorum communio.

ITEM.

Grecus ante causam.
Francus in causam.
Romanus post causam.
Francus gravis.
Romanus levis [2].
Affer versipellis.

LE MISSEL DE SAINTE-THÈCLE DE MILAN.

M. Giuseppe Ottino, de Milan, a publié, sous le titre de *Del costo di un messale nel* 1402 (Firenze, 1884, petit in-8° de 16 pages), une note très curieuse relative à un très beau missel, qui avait été fait en 1402 pour l'église de Sainte-Thècle de Milan, qui passa plus tard à la cathédrale de Milan et dont le sort est actuellement inconnu. Ce missel se composait de 225 feuillets. A la fin se lisait le compte des dépenses qu'avait entraînées l'exécution du missel. Une copie de ce compte se trouve dans un recueil de l'Ambrosienne (E. S. † II. 4) ; en voici les parties les plus intéressantes :

« In nomine Domini. Anno nativitatis ejusdem 1402, tempore venerabilis viri domini Pagani de Besozero, præpositi et canonici ecclesiæ Sanctæ Theclæ Mediolani,... hoc missale extivum expletum fuit et completum de denariis oblationum factarum in festivitatibus beatæ et gloriosæ virginis Mariæ et sanctæ Theclæ, per communem Mediolani. Cujus missalis expensæ sic describuntur ut infra, videlicet.

« In primis, pro cartis, libræ XVI et solidi IX imperiales.

« Item pro magistro Prothasio de Salimbenis, pro scriptura, libræ XLIII et solidi III.

« Item pro magistro Anuello de Imbonate, pro aminiatura, libræ LXXXIX et solidi VI.

. . . . . .

« Item pro viluto celestino, libræ IIII.

« Item pro presbytero Fatio de Castoldis, pro ligatura cum expensis, libræ quatuor.

1. Le ms. de Dupuy ajoute après *Francorum fortitudo :*
Saxonum instantia.
Vuascanorum agilitas.
2. Le ms. de Dupuy a omis *Romanus levis.*

« Item pro pictura cartarum foris circumquaque, solidi octo.

« Summa est librarum cc et solidorum x. »

Le savant qui nous a conservé une copie de ce petit compte a noté quelques particularités qui aideraient à reconnaître ce missel s'il existe encore dans quelque collection publique ou particulière :

« Anno postea 1462 fuit religatum in villoto rubro cum ornamentis argenteis deauratis pulcherrimis, cum tunc esset archiepiscopus Stephanus cardinalis Nardinus, cujus nomen cum prædicto anno 1462 annotatum est in primis paginis. Pagina 87 a tergo reperitur depicta imago Marchi Toscani, tunc temporis canevarii, cum sua kappa canonicali et capuccio in capite, et ibi est missa sancti Marci evangelistæ. »

CONTRAT
RELATIF A LA CONFECTION DE PLUSIEURS LIVRES.

30 SEPTEMBRE 1522.

Pris-faict pour noble et venerable persone Messire Guillaume du Mas, prieur de Sainct-Pierre-le-Monastier.

L'an mil cinq cens et ving deux et le darnier jour du moys de septembre, noble, venerable et religieuse persone Messire Guilhaume du Mas, prieur du prieuré de Sainct-Pierre-le-Monastier du Puy, a bailhé à pris-faict à venerable homme Messire Vidal Mourin, prebstre, et Jehan Martin, clerc, et à chascun d'eulx seul et pour le tout, presens, à luy fère entierement ung livre en parchemin, vulgarement appellé *Dumenchal,* en letre grosse note, en la forme et maniere que lesdiz Mourin et Martin ont bailhé la forme audict Monsieur le prieur en ung feulhet de papier, lequel a gardé devers luy.

Item, seront tenus lesdiz Mourin et Martin fornir tous les parchemins que seront neccessères à parachever ledict livre à leurs despans.

Item, aussi seront tenus illuminer, fère les vinetes avec les armes dudict Monsieur le prieur en letre d'or, et aussi timphaniser et corriger lesdiz livres jusques à la ligature.

Item, parheilhement bailhe ledict Monsieur le prieur ès diz Mourin et Martin à parachever et parfaire deulx autres livres en parchemin, appellés *Centoralz,* ce que reste à parfaire, et iceulx illuminer, fère les vinhetes en letre d'or avec les armes dudict Monsieur le prieur comme dessus, timphaniser et corriger comme le precedent.

Item, samblablement ledict Monsieur le prieur a bailhé à pris-faict ès diz Mourin et Martin à parfaire et parachever ung autre livre en parchemin, appellé *Duminchal,* quasi achevé et parfaict, ce que reste à faire audict livre, et ledict livre parfaict, le illuminer, fère les vinhetes en letre d'or, timphaniser, corriger jusques à la ligature comme les autres livres precedens.

Item, seront tenus les susdiz Mourin et Martin fornir tous et chas-

cuns les parchemins pour achever les livres dessus declarés, et aussi l'or et autres chouses neccessères à ce faire, à leurs despens.

Item, sera tenu ledict Monsieur le prieur, les livres dessus diz parfaictz et parachevés, bailher ès diz Mourin et Martin deulx religieulx dudict prieuré pour corriger lesdiz livres avec eulx aux despans dudict Monsieur le prieur.

Item, sera tengut ledict Monsieur le prieur, lesdiz livres parfaytz, les fère relier à ses despans.

Item, seront tenus lesdiz Mourin et Martin, escrivains, de parachever ledict pris-fayt des livres dessus declarés d'icy à la feste de saint Michiel prochain venant, et *casu quo* que ne seriont faytz audict terme, ledict Monsieur le prieur porra prandre et commectre autres à parachever lesdiz livres à leurs despans.

Item, par ledict pris-faict, ledict Monsieur le prieur sera tenu de leur payer la somme de soysante livres tournois, de laquelle somme et en deduction d'icelle lesdiz Mourin et Martin en ont confessé avoir heu et receu dudict Monsieur le prieur realement en testons la somme de dix livres tournois, et de laquelle somme en ont quieté ledict Monsieur le prieur, et les cinquante livres que restent lesdiz livres parfaytz et achevés.

Et ainsi ont promis et juré *hinc inde, etc., curiis regie Vallavie, communi et domini officialis Anicii ac domini abbatis Casadei*[1] *se obligaverunt, etc., renunciantes, etc., de quibus, etc. Actum Anicii, in domo prioratus ejusdem Sancti Petri, testibus ibidem presentibus venerabili et religioso viro domino Stephano* Carré, *religioso dicti prioratus, Petro Seghalo, clerico, Robberto* Perolier, *servitore dicti domini prioris, et me.*

DOMPNINI.

L'an mil V^c XXIII et le samedi sainct IIIIe du moys d'avril, les susdiz Mourin et Martin ont receu dudict Monsieur le prieur en deduction la somme de XII livres tournois, present Monsieur Estienne Rivier hostiari, Barthelemy (*sic*), serviteur de Monsieur le chanoyne de Tournon.

Plus, ont receu lesdiz Mourin et Martin dudict prieur par les mains de Messire Chauchada lo XXIII de may V^c XXIII, XX solz.

Plus, receu dudict Monsieur le prieur par les mains de Messire Jacques Chauchada, *presente domino Stephano* Carré, VIII livres.

Plus, *solvit* lo X^e de VII^bre V^c XXIII, *per manus domini Jacobi* Chauchada, IIII livres.

Plus, par les mains de Monsieur lo secrestan, XIII livres.

(Archives départementales de la Haute-Loire, série E, Protocole de Dompnin, notaire, reg. D, f°s XXXIII recto à XXXIIII recto.)

A. CHASSAING.

1. C'est par inadvertance que le notaire a écrit ce nom au lieu de *Monasterii Sancti-Theofredi*. Saint-Pierre-le-Monastier du Puy, on le sait, était un prieuré dépendant de Saint-Chaffre.

NOTES SUR LES MANUSCRITS GRECS DU BRITISH MUSEUM.

Depuis l'impression de ces *Notes,* dans la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (p. 314-350), j'ai été amené à inscrire dans la liste des manuscrits grecs du British Museum deux manuscrits qui y avaient été omis (p. 322), ce sont les *Additional Mss.* 11728 et 16398. Ceci me fournit l'occasion de compléter par deux nouveaux noms la liste des copistes (p. 333-350) :

Stephanus. — Additional 11728 : Polybii historia[1]. Au fol. 160 v°, souscription en minuscule rouge, de l'an 1417 :

+ Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον χειρὶ Στεφάνου ἱερομονάχου καὶ σκευοφύλακος | τοῦ τιμίου Προδρόμου τῆς εὐλογημένης Πέτρας, μηνὶ ὀκτωβρίῳ β′, ἰνδικτιῶνος ι′, τοῦ ,ϛϑ | κε′ ἔτους.

Synesius. — Additional 17470 : Evangelia IV[2]. Au fol. 285, souscription en minuscule ordinaire de l'an 6542 = de J.-C. 1033 :

Ἡ τῶν ἀγαθῶν πραγμάτων ἀγγελία
Εἴληφε τέλος μηνὶ τῷ δεκεμβρίῳ,
Ἡμέρα μὲν ἦν τετρὰς τῆς ἑβδομαδος,
Ἰνδικτος ἀνούσα δὲ ἡ δευτέρα,
Χειρὶ γραφεῖσα εὐτελοῦ πρεσβυτέρου
Συνεσίου τούνομα πάντων ἐσχάτου.
Ὅσοι δὲ Χριστοῦ ὑποκύπτοντες νόμωι
Κ'ἐν ᾗι ἐκ πόθου σπουδαίως μελετῶντες
Εὔχεσθε αὐτῶι τῶι τάλανι πρεσβύτη,
Ὅπως διὰ τῶν ὑμῶν εὐχῶν παράσχοι
Χριστὸς αὐτ' ἄφεσιν πολλῶν ὀρλημάτων,
Ἵνα καὶ ὑμεῖς μισθὸν λήψησθε πάντες
Παρ' αὐτοῦ τοῦ αἴροντος τὰς ἁμαρτίας.
Ἔτους ,ϛΦΜΒ′.

On me permettra aussi de signaler, à propos du manuscrit Burney 18, copié par Joasaph (p. 343), une remarque intéressante, faite par M. le Dr Caspar Réné Gregory au cours de ses savantes recherches sur le Nouveau Testament grec, et qu'il a bien voulu me communiquer. Les cahiers κη′-νε′ de ce manuscrit Burney 18, séparés autrefois, forment aujourd'hui le manuscrit n° 4 de Metz[3]. H. O.

1. Voy. un fac-similé de ce manuscrit dans la *Palaeographical Society,* pl. 134. — Je dois à l'obligeance de M. G.-F. Warner copie de cette souscription, ainsi que de celle du manuscrit copié en 1460 par Metrophanes (p. 34).
2. Voy. un fac-similé de ce manuscrit dans la *Palaeographical Society,* pl. 202.
3. *Catalogue général des manuscrits des départements,* t. V, p. 4-5.

NOTICE

SUR LES OUVRAGES ET SUR LA VIE

DE

RIGORD

MOINE DE SAINT-DENIS.

Rigord a laissé deux ouvrages : les *Gesta Philippi Augusti*, connus et publiés depuis longtemps, et une courte *Chronique des rois de France* dont notre confrère M. Auguste Molinier vient de retrouver quelques feuillets[1]. Comme les indications nécessaires à la constitution de la biographie de l'historien ne se peuvent guère trouver que dans ses écrits, c'est, contrairement à l'ordre généralement établi, par l'examen de ses œuvres que nous allons commencer la présente étude.

I.

LES GESTA PHILIPPI AUGUSTI.

§ 1er. MANUSCRITS ET ÉDITIONS DES *Gesta Philippi*.

Les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord ne nous sont parvenus que par deux manuscrits ; encore l'un des deux n'en contient-il qu'un fragment. D'ailleurs les manuscrits des *Gesta* étaient déjà rares peu de temps après la mort de Rigord, puisque la rareté de cet ouvrage fut précisément l'un des motifs qui poussèrent Guil-

1. Nous tenons à remercier ici M. Molinier de l'amical empressement qu'il a mis à nous faire profiter de sa découverte.

laume le Breton à en faire un résumé. La raison de cette rareté, nous la trouvons probablement dans le texte même de Guillaume : c'est que l'on ne communiquait pas encore au public l'œuvre du premier biographe de Philippe-Auguste[1]. Comment concilier ce fait avec les expressions du prologue dans lequel Rigord dit qu'il a présenté son histoire au roi « *ut sic demum per manum ipsius regis in publica veniret monumenta*[2], » expressions qui feraient croire que l'auteur a cherché à donner à son livre la plus grande publicité lorsque, cédant aux prières de l'abbé Hugues Foucaud, il renonça à détruire ou à cacher son ouvrage et résolut de l'offrir au roi? Les mots *publica monumenta* doivent désigner les monuments officiels de l'histoire de France réunis à l'abbaye de Saint-Denis, parmi lesquels Guillaume le Breton nous apprend qu'il alla chercher les *Gesta Philippi*[3]. Il faut donc supposer que les religieux, occupés dès cette époque du projet de codification de nos historiens nationaux, n'avaient pas encore pu ou voulu introduire le récit de leur confrère dans leurs essais de collections au moment où écrivait Guillaume le Breton, et que c'est ainsi que le public en était resté privé.

Le récit de Rigord trouva sa place dans le plus important de ces essais, celui qui nous a été conservé dans le ms. latin 5925, manuscrit bien connu[4] et qui est postérieur d'un demi-siècle environ à la mort du biographe de Philippe-Auguste. On sait que l'œuvre de Rigord, qui s'arrêtait, d'après le témoignage de Guillaume le Breton, à la vingt-huitième année du règne de son héros, s'y trouve complétée ou continuée jusqu'en 1215, au moyen d'un fragment de la chronique de Guillaume, sans que le compilateur nous ait en rien indiqué le point de séparation des deux ouvrages. Rigord se nommant dans son prologue, le premier éditeur, Pithou, crut naturellement qu'il était l'auteur du récit tout entier[5]. Duchesne donna en 1649 une nouvelle édition de Rigord[6], analogue à celle de Pithou, c'est-à-dire une reproduc-

1. Guillaume le Breton. Édition de la Société de l'hist. de France, I, p. 168.
2. *Ibid.*, p. 5.
3. « Gesta Francorum regis Philippi..... in archivio ecclesie Beati Dionysii habentur. » *Ibid.*, p. 168.
4. Voy. notamment la description qu'en a donnée M. Léopold Delisle (*Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, IV, 191 à 212).
5. L'édition de Pithou parut en 1596 dans ses *Scriptores undecim.*
6. *Rerum Francicarum Scriptores,* tome V, p. 1.

tion du texte contenu dans le manuscrit latin 5925, bien qu'une note qu'il inséra dans son édition de Guillaume le Breton[1] prouve qu'il savait que le récit des événements accomplis dans les années 1209 à 1215 appartenait en réalité à Guillaume. Ce n'est qu'en 1818, lorsque parut le tome XVII des *Historiens des Gaules et de la France*, que les œuvres des deux chroniqueurs furent nettement séparées l'une de l'autre par Dom Brial. Enfin, dans ces dernières années, nous avons publié, pour la *Société de l'Histoire de France*, une édition de Rigord et de Guillaume le Breton, à laquelle nous renvoyons au cours de cet article[2].

Pour cette édition, nous avons employé, outre le manuscrit latin 5925, un manuscrit du Vatican (Christine, 88, fol. 176-198 r°) transcrit vers la même époque que le premier et ne contenant malheureusement que les soixante-neuf premiers paragraphes de l'histoire de Philippe-Auguste. Ce manuscrit, qui ne présente avec l'autre que des différences insignifiantes, avait été déjà signalé par Montfaucon[3] et examiné par MM. Renan et Daremberg[4].

Rigord et sa biographie de Philippe-Auguste ont été l'objet d'un mémoire de La Curne de Sainte-Palaye[5] et d'une notice de Daunou[6]. On consultera aussi avec fruit les préfaces de Dom Brial[7] et de M. Molinier[8].

§ 2. RÉDACTIONS DES *Gesta Philippi*.

Les *Gesta Philippi* de Rigord, tels qu'ils nous sont parvenus, se trouvent précédés d'une épître dédicatoire au prince Louis,

1. *Ibid.*, 87.

2. En même temps paraissait, dans le tome XXVI des *Scriptores* des *Monumenta Germaniæ* (p. 289-294), une édition fragmentaire préparée par notre confrère M. Auguste Molinier, d'après les mêmes manuscrits que ceux que nous avons eus sous les yeux.

3. *Bibliotheca bibliothecarum*, I, 16, n° 145.

4. *Archives des Missions*, I, 246. — Il y avait dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, au XIIIe siècle, un manuscrit intitulé *Gesta Philippi regis Francorum* (L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, II, 514, n° 75). Mais nous ne savons pas si la mention qui en est faite désigne le livre de Rigord ou celui de Guillaume le Breton.

5. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, VIII, 528.

6. *Histoire littéraire de la France*, XVII, 5.

7. *Historiens de France*, XVII, ij-iij.

8. *Monumenta Germaniæ*. Scriptores, XXVI, 288-289.

et d'un prologue ; mais ces deux morceaux furent rédigés à deux époques différentes. Le prologue est certainement le plus ancien, car l'auteur croit nécessaire d'y expliquer le surnom d'*Auguste* qu'il est le premier à donner au roi [1], tandis qu'il l'écrit deux fois, sans aucune espèce d'explication, dans l'épître [2], qui est cependant transcrite avant le prologue dans le manuscrit de Paris comme dans celui du Vatican. L'explication de ce surnom prouve que Rigord la donnait après l'annexion du Vermandois et avant celle de la Normandie, c'est-à-dire entre 1185 et 1204 : « ..... *iste « merito*, dit-il, *dictus est Augustus ab aucta republica. Adje- « cit enim regno suo totam Viromandiam quam predecessores « sui multo tempore amiserant et multas alias terras ; red- « ditus etiam regum plurimum augmentavit* [3]. » La Normandie était assurément une acquisition bien autrement importante que le Vermandois [4], et le chroniqueur n'aurait pas omis de la mentionner si elle eût déjà été réunie au domaine royal. Quelques autres expressions du prologue nous apprennent encore qu'il fut composé moins de dix ans après l'entrée de Rigord dans un ordre religieux. Rigord y dit en effet qu'il mit dix ans à composer ses *Gesta* [5], et, quelques lignes plus haut, il énumère, parmi les obstacles qui l'ont retardé, son indigence et la difficulté qu'il avait à s'acheter des aliments [6] ; or ces obstacles durent cesser le jour où il devint moine et où il n'eut plus d'autre peine à se donner pour se procurer sa nourriture que celle de descendre au réfectoire. Enfin le prologue a été écrit avant l'époque à laquelle le biographe de Philippe-Auguste, de panégyriste enthousiaste qu'il était jusque-là, devint un censeur parfois sévère des actes de son héros.

On peut, croyons-nous, déterminer assez exactement le moment où notre auteur changea si complètement sa manière de juger la conduite du roi : c'est à partir de la coupable union de Philippe-Auguste avec Agnès de Méranie en juin 1196. Voici en quels termes Rigord s'exprime dans la première partie de sa

1. Page 6, l. 2 et suiv.
2. Page 1, l. 12 ; page 3, l. 2.
3. Page 6, l. 6 à 10.
4. Le Vermandois avait été réuni au domaine royal par le traité d'Aumale (7 nov. 1185).
5. Page 5, l. 10.
6. « ... egestas seu rerum inopia, acquisitio victualium... » Page 4, l. 16.

chronique : « Le roi aima l'équité comme sa propre mère ; il fit « tous ses efforts pour que la clémence l'emportât sur la justice ; « jamais il ne permit que la vérité lui devînt étrangère ; *quant à « la continence conjugale, il l'observa dans sa maison plus « que tous les autres rois*[1]. » Cet éloge est évidemment antérieur à l'époque où le roi était devenu l'époux adultère d'Agnès. Il en est de même assurément des passages où l'écrivain se répand en louanges exagérées sur la protection accordée par Philippe-Auguste aux églises ; ce prince « est enflammé d'un zèle divin « pour la défense des églises et des libertés du clergé..... On « l'appelle Dieu-donné, parce qu'il a été donné par Dieu comme « roi, pour la délivrance des églises et du clergé et pour la garde « de tout le peuple de Dieu[2]. » A l'année 1194, Rigord prend encore la défense du roi contre ceux qui l'accusaient de cupidité ; c'est sur le compte de ses mauvais conseillers qu'il met la spoliation des abbayes relevant de Richard Cœur de Lion[3], et il parle encore en termes bienveillants des aumônes faites par le roi en 1195[4]. Mais le revirement est complet à partir des premiers mois de l'année suivante : les évêques qui, réunis à Paris le 7 mai 1196, n'osent pas se prononcer sur la dissolution du mariage d'Ingeburge sont « des chiens muets qui ne peuvent aboyer et « craignent pour leur peau[5]. » Philippe-Auguste méprise le vœu général de ses peuples en rappelant les Juifs ; c'est un persécuteur des églises, l'objet des punitions célestes[6] ; il oublie les offenses dont il s'est rendu coupable envers Dieu[7]. Par une injuste vengeance il prive de leurs sièges les évêques qui ont consenti à la mise en interdit du royaume ; il chasse leurs chanoines, leurs simples prêtres, il s'empare de leurs biens. Enfin, « pour comble de tout mal, » il tient prisonnière la malheureuse Ingeburge ; à tout cela « il ajoute encore un nouvel acte qui répand

1. § 5, page 14.

2. § 7. Voy. aussi §§ 8, 9, 34, etc.

3. « ... instinctu quorumdam pravorum hominum... » § 99. Philippe-Auguste n'agit ainsi d'ailleurs que pour répondre à l'expulsion des chanoines de Saint-Martin de Tours par le roi d'Angleterre.

4. § 105.

5. § 92 *in fine*.

6. « ... contra omnium hominum opinionem ipsiusque regis edictum, Judeos « Parisiis reduxit et ecclesias Dei graviter est persecutus ; qua de causa..... « pena secuta est. » § 122.

7. « ..... non reducens ad memoriam Dei offensam..... » § 123.

« le trouble dans toute la France : » il enlève violemment aux nobles le tiers de leurs biens et il accable les bourgeois de « tailles « intolérables et d'exactions inouïes[1]. »

Le prologue appartient à la première manière, car les termes en sont plus qu'élogieux : « *Scripturus enim gesta christianis-* « *simi Philippi regis, si cuncta de virtutibus ejus congrua* « *dixero, adulari putabor ; si quedam subtraxero ne incre-* « *dibilia videantur, damnum laudibus ejus mea faciet vere-* « *cundia*[2]. » Il est donc très probable qu'il a existé une rédaction de la chronique dans laquelle Rigord n'exprimait que des sentiments favorables à Philippe-Auguste, rédaction qui était précédée du prologue et qui ne fut pas publiée plus tard que dans les premiers mois de 1196. Nous avons dit plus haut que la chronique était certainement commencée avant l'époque de la prise d'habit de Rigord ; elle l'était donc avant le 10 février 1189, car, à cette date, l'auteur était déjà moine de Saint-Denis, puisqu'il se trouvait au prieuré d'Argenteuil[3] ; elle l'était même avant les premiers mois de 1187, puisque nous lisons dans le prologue que l'auteur mit dix ans à la composer.

D'un autre côté, il est certain que Rigord racontait les faits de 1184, mentionnés au § 26, c'est-à-dire tout au début de son histoire, un certain temps après qu'ils s'étaient passés, puisqu'il les confondait avec les faits de 1185[4]. Ce serait donc vers 1186 qu'il faudrait placer le commencement de son travail ; ce qui porterait l'époque de la publication aux environs de 1196, c'est-à-dire au moment où s'est opéré ce changement si complet dans les appréciations de l'écrivain sur Philippe-Auguste. Quant à l'abbé, dont les instances décidèrent le trop craintif auteur à publier son œuvre, ce serait, en ce cas, Hugues Foucaut, qui gouverna l'abbaye de 1186 à 1197[5].

Nous avons dit que l'épître dédicatoire adressée au prince Louis dut être écrite après le prologue ; malheureusement, comme elle ne contient aucune allusion à des faits historiques, il est dif-

1. § 131.
2. Page 5.
3. § 64.
4. § 26, p. 41, note 3.
5. Il y eut, à cette époque, deux abbés de Saint-Denis du nom de Hugues, qui gouvernèrent l'abbaye à la suite l'un de l'autre : Hugues Foucaut (1186-1197), et Hugues de Milan (1197-1204).

ficile d'en déterminer exactement la date. Tout ce que nous pouvons reconnaître c'est que le prince n'était pas encore un jeune homme, mais bien un enfant au moment où elle lui fut adressée. « *Salvatoris exoramus clementiam ut..... ipse vos eadem* « *gratia qua feliciter educavit in puerum, felicius vos pro-* « *moveat in juvenem*[1]... ; » son éducation n'était pas terminée « ..... *quia litteras discitis et diligitis*[2]; » en même temps il semble que quelque grand événement soit sur le point de s'accomplir dans la vie de Louis, quelque élévation à une condition supérieure à son âge : « *Vox siquidem exsultationis et salutis* « *in tabernaculis Francorum passim insonuit, quia vident* « *regem suum, regis Augusti filium, a cunis sapientie lari-* « *bus educatum ad regalem sapientie thronum mature* « *conscendere*[3]..... » Rigord, qui va jusqu'à donner au royal enfant le titre de roi, ne se serait pas exprimé autrement si Philippe-Auguste, imitant l'exemple de ses prédécesseurs, eût été sur le point de faire sacrer son fils de son vivant. Louis était-il sur le point d'être armé chevalier? Comme ce n'est qu'en 1209 qu'il reçut cet honneur des mains de son père, il aurait été alors dans sa vingt-deuxième année, et les expressions que nous venons de citer obligent à le considérer comme beaucoup plus jeune.

Mais il est un autre événement fort important aussi, et qui faisait sortir Louis VIII de l'enfance ; nous voulons parler de son mariage avec Blanche de Castille, célébré en mai 1200. Louis n'avait pas encore tout à fait treize ans ; c'était un enfant par l'âge en même temps que ce mariage le mettait au rang des hommes. Tout porte donc à supposer que l'épître dédicatoire a été écrite vers ce moment, et nous croyons pouvoir en rapporter la composition aux premiers mois de l'année 1200. Il est en outre vraisemblable qu'elle était jointe à une seconde rédaction continuée jusqu'à la même époque. Le récit des faits antérieurs à 1196 avait dû subir des remaniements ; on trouve par exemple au § 93, consacré au mariage d'Ingeburge en 1193, des allusions aux événements de 1196 et les premiers symptômes de ce que nous appellerons la manière désapprobative de Rigord.

Après ces deux rédactions en vient une troisième, la seule qui

1. Page 4.
2. Page 2.
3. Page 1.

nous soit parvenue ; c'est celle qui est conservée dans le manuscrit latin 5925, dans lequel elle se trouve continuée au moyen de la seconde partie de la chronique de Guillaume le Breton ; il est assez difficile de déterminer le point auquel elle se termine. Nous nous sommes efforcé, il y a quelques années, de prouver que la chronique de Rigord, dans sa dernière forme, s'arrêtait à l'année 1207[1] ; en d'autres termes, qu'elle ne comprenait que les 148 premiers paragraphes de l'édition que nous avons donnée pour la *Société de l'Histoire de France*, et que les paragraphes 149-154 étaient l'œuvre d'un continuateur inconnu. M. Waitz, qui nous a fait l'honneur de discuter nos conclusions, croit que ces paragraphes 149 à 154 doivent aussi être attribués à Rigord : « Lorsque Guillaume ajoute : *Quoniam autem sequentia ejus* « *opera non minori laude, immo multo excellentiore pre-* « *conio digna sunt, ego Willelmus...., eadem gesta.....* « *litteris commendavi*, il veut dire manifestement qu'il se rat- « tache sans transition au prédécesseur qu'il vient de nommer ; « et il n'y a pas lieu de croire qu'il ait pu connaître le travail « d'un troisième écrivain sur le compte duquel il aurait gardé le « silence. En outre, à l'endroit où M. Delaborde, ainsi que tous « ses prédécesseurs, fait commencer positivement Guillaume, « l'année 1209 est formellement indiquée comme la vingt-huitième « du règne de Philippe ; le chroniqueur ne peut donc pas en avoir « voulu désigner une autre dans son prologue[2]. »

Malgré la compétence si haute de M. Waitz, nous lui demandons la permission de maintenir notre ancienne opinion : en effet, il ne reste pas moins certain que l'auteur de la chronique contenue dans le ms. latin 5949 A a fait constamment des emprunts à Rigord pour les années antérieures à 1207, et qu'à partir de cette année les analogies avec Rigord cessent subitement ; il est donc plus que probable que l'auteur de cette chronique avait sous les yeux un manuscrit de Rigord se terminant après le récit des inondations de décembre 1206. Quant au manuscrit employé par Guillaume le Breton, il devait être continué jusqu'à l'année 1209 ; que Guillaume n'ait pas nommé l'auteur de cette continuation, cela peut s'expliquer de deux façons : ou il aura

1. *Étude sur la Chronique en prose de Guillaume le Breton*, Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome, fasc. 22, pages 31-39.

2. *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1881, p. 937.

jugé la continuation trop peu importante (elle ne comprend que les §§ 149-154, c'est-à-dire quarante-trois lignes de notre édition) ; ou, ce qui est bien plus probable, il aura cru tout simplement que cette continuation faisait partie de l'œuvre de Rigord. C'est ce que prouveraient les termes du prologue *usque ad vigesimum octavum annum regni sui*, qui désigneraient alors exactement la même année que les mots *anno ejusdem regni XXVIII* au point où le chapelain de Philippe-Auguste commence son œuvre originale.

En résumé, les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord auront eu au moins trois rédactions :

1° L'une, publiée avant 1196, était précédée du prologue.

2° Une seconde rédaction, continuée vraisemblablement jusqu'aux environs de l'année 1200, était accompagnée de la lettre au prince Louis écrite vers cette année.

3° Enfin celle qui nous est parvenue et que Rigord avait continuée au moins jusqu'à l'année 1206 inclusivement.

§ 3. SOURCES ET DIFFUSION DES *Gesta Philippi*.

Bien que la majeure partie des *Gesta Philippi* semble être un récit original, Rigord dit lui-même, dans le prologue, qu'il n'a pas seulement rapporté les faits dont il avait été le témoin : « *Scripsi enim quedam que propriis oculis vidi, quedam* « *que ab aliis diligenter inquisita forsan minus plene* « *didici, quedam mihi incognita penitus pretermisi*[1]. »

Ailleurs il déclare avoir consulté Eusèbe, Hidace et Grégoire de Tours[2], mais cette déclaration n'a pas plus d'importance que la citation de ces mêmes noms dans le prologue de Frédégaire qu'il a peut-être imité ici. Il nomme encore, mais avec plus de raison cette fois, Méthodius[3] ; quant aux *Gesta Francorum*, auxquels Rigord renvoie[4], c'est probablement l'ouvrage d'Aimoin qu'il veut ainsi désigner ; en ce cas il ne le cite pas littéralement.

Telles sont les sources avouées par l'auteur. Il y en a d'autres encore : on retrouve par exemple, dans le résumé de l'histoire des

1. Pages 5 et 6.
2. § 37, p. 55, et § 39, p. 63.
3. § 19, p. 33.
4. § 37, p. 54.

Francs contenu au § 38, des extraits de Hugues de Saint-Victor, de Geoffroi de Monmouth [1], etc. Pour le récit de l'ouverture de la châsse de saint Denis, en 1053 [2], Rigord ne s'est pas servi de l'*Epistola Haimonis* [3], mais sans doute de quelque autre document conservé à l'abbaye.

C'est surtout dans les actes publics et dans les lettres que le biographe de Philippe-Auguste a cherché des renseignements. Parmi les premiers, il a eu l'heureuse idée de transcrire le testament politique du roi en 1190 [4] et l'ordonnance concernant les dîmes saladines et les dettes des croisés; le texte de ces deux documents ne nous serait jamais parvenu sans cela. Il est bon de faire remarquer que la copie de l'ordonnance n'est pas littérale, car l'adresse et la date sont omises, et il pourrait bien se faire que Rigord eût réuni les notices de deux ordonnances différentes, l'une sur les dettes des croisés, l'autre sur les dîmes saladines [5].

L'auteur ne prend pas le même soin pour le traité de paix conclu au Goulet, le 18 mai 1200, entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre; il se contente de renvoyer au texte original ceux qui seraient curieux de connaître les conditions de la paix [6].

Pour les lettres, Rigord en a fait usage de diverses manières. Il y en a qu'il a transcrites : telles sont les lettres des astrologues annonçant des malheurs qui auraient dû survenir en 1186 [7] ; il y en a d'autres dont il a analysé le contenu en avertissant qu'il a emprunté le récit des faits à une lettre : c'est ainsi qu'après avoir exposé les événements de la quatrième croisade d'après une lettre sans doute insérée dans l'*Historia Francorum* de Jean Faicète, et qui a été aussi employée par Dandolo et Robert d'Auxerre, il prévient qu'il s'est servi de lettres venues de Constantinople : « *Hec in litteris eorum scripta vidimus et* « *legimus* [8]. » Enfin on trouve la trace de l'emploi d'autres lettres

1. Page 55, note 3.
2. § 39.
3. Publiée dans Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, pièces justificatives, p. clxv.
4. § 70.
5. §§ 55 et 59. Voy. aussi page 88, note 1.
6. « Qualiter aut quomodo inter eos sit illa pax confirmata, vel terra inter eosdem fuerit divisa, in authenticis instrumentis ab ipsis confectis et sigillatis plenius continetur. » § 132.
7. § 49.
8. § 139, p. 154, note 1, et 157, note 1.

dont Rigord n'a pas jugé nécessaire de déclarer qu'il s'était servi : la plus grande partie du paragraphe 88 (*accidit ut ventus-captivavit*) est empruntée à la lettre par laquelle Henri VI fit part à Philippe-Auguste de la capture de Richard Cœur de Lion, lettre dont le texte a été conservé par Roger de Hoveden[1]. C'est sans doute aussi d'après une lettre, ou tout au moins d'après un récit écrit bien peu de temps après l'affaire, que Rigord a raconté la déroute de Gisors. Comment s'expliquer autrement ces mots ajoutés après l'énumération de quelques-uns des principaux prisonniers : « *...et alii plures quorum nomina ex nimia animi* « *turbatione scribere noluimus*[2] ? »

Si, maintenant que nous avons indiqué les sources des *Gesta Philippi* de Rigord, nous cherchons quelles sont les œuvres historiques auxquelles ils ont servi de sources à leur tour, nous rencontrons en première ligne la chronique en prose de Guillaume le Breton. Le lecteur sait déjà quels furent les motifs qui poussèrent le chapelain de Philippe-Auguste à faire précéder son propre ouvrage d'un résumé de celui de Rigord. En même temps qu'il les expose dans son prologue, il déclare avoir fait quelques additions au récit de son prédécesseur : « *quedam adjiciens bre-* « *viter pretermissa ab eo*[3] ; » mais il néglige de dire qu'il a fait aussi de nombreuses suppressions. Les termes qu'il emploie feraient croire au contraire qu'il a résumé tout ce que l'on trouve raconté d'une façon complète dans le livre de son prédécesseur : « *Omnia,* « dit-il, *que in eo plenarie continentur summatim tetigi*[4]. » Doit-on conclure que les passages que Guillaume semble avoir supprimés sont des interpolations qui n'avaient pas encore été faites dans le manuscrit de Rigord qu'il a eu sous les yeux[5] ? Il paraît impossible de l'admettre ; les suppressions s'expliquent d'une façon beaucoup plus naturelle.

Les cinquante-sept passages supprimés totalement ou en partie peuvent se diviser en quatre classes : 1° trente-trois d'entre eux ne se rapportent pas à Philippe-Auguste ou contiennent des

1. Édition Stubbs, III, 195.
2. § 122.
3. Page 169.
4. *Ibid.*
5. Jean Launoi a exprimé, avec une timidité qui n'est guère dans ses habitudes, des doutes sur l'authenticité de certains passages de Rigord relatifs aux reliques de saint Denis. (*Œuvres,* II, part. 1, page 584.)

détails inutiles qu'un abréviateur devait nécessairement supprimer ; 2° quatorze autres sont relatifs à l'abbaye de Saint-Denis ; 3° trois autres contiennent des récits ou des appréciations peu honorables pour le roi ; 4° enfin, dans une dernière classe, nous rangerons sept passages dont la suppression est moins explicable[1].

Pour les passages de la seconde classe, on pourrait croire que les religieux les ont ajoutés au texte de Rigord lorsqu'ils l'ont transcrit dans le manuscrit latin 5925 ; car on ne conçoit pas que Guillaume le Breton ait poussé le parti pris de ne pas reproduire les morceaux concernant Saint-Denis, jusqu'à omettre ceux dans lesquels apparaît Philippe-Auguste[2]. Mais, là comme ailleurs, on doit reconnaître qu'il n'y a pas eu d'interpolations. L'un des paragraphes supprimés est à n'en pas douter de Rigord, puisque celui-ci s'y met lui-même en scène[3]. De plus, si les religieux avaient, dans le manuscrit en question, interpolé l'œuvre de Rigord, ils n'auraient pas manqué d'interpoler aussi la partie originale de l'histoire de Guillaume le Breton, qui en forme la suite et qui fait corps avec elle ; or, dans toute la partie empruntée à Guillaume, le manuscrit latin 5925 ne contient pas un mot qui concerne Saint-Denis.

Quant aux suppressions de la troisième classe, elles n'ont rien qui puisse nous étonner de la part du chapelain royal qui avait accepté de présider à l'éducation du bâtard Pierre Charlot, de l'homme de cour qui s'était fait à Rome le trop complaisant avocat de la rupture de Philippe avec Ingeburge, et qui avait ainsi mérité les reproches de son ami Gilles de Paris[4].

Nous n'essaierons pas de justifier l'omission des sept passages de la quatrième classe ; ces passages ne présentent pas plus que les autres l'apparence de morceaux intercalés après coup. Tout

1. Voici la liste des paragraphes supprimés par Guillaume le Breton. L'astérisque précède les numéros de ceux qui n'ont été supprimés qu'en partie.

1re classe : *1, 2, *5, 13, 14, *15, 18, 19, *22, 25, 30, *32, 34, 40, 46, *49, 52, *54, 58, 59, 65, *76, 85, *86, *88, 93, *101, *114, 120, 130, *138, *139, *147.

2e classe : *10, 39, 41, 42, 80, 83, *91, *95, *98, *107, *109, 110, 116, 145.

3e classe : 92, 99, *133.

4e classe : 3, 31, 48, *57, *70, *129, 154.

2. Tels sont les §§ *10, 83, *107, 145.

3. § 145.

4. Voy. *Carolinus*, V, 494.

ce que nous pouvons dire, c'est que les suppressions de Guillaume le Breton n'ont pas toujours été judicieusement faites et qu'il est échappé quelquefois au second historien de Philippe-Auguste, ainsi qu'on l'a vu plus haut pour des fragments relatifs à Saint-Denis, de négliger des passages qui n'étaient pas sans intérêt pour l'histoire du roi.

Il n'y a donc pas lieu de croire que les *Gesta Philippi* aient été interpolés [1].

Les écrivains autres que Guillaume le Breton qui ont fait des emprunts directs à l'histoire de Philippe-Auguste par Rigord ne sont pas très nombreux ; mais, comme leurs travaux ont été fort répandus, c'est par eux que des morceaux qui semblent provenir de Rigord se sont introduits dans un assez grand nombre d'œuvres historiques postérieures [2]. Les *Gesta* n'ont été imités directement que dans les *Grandes Chroniques*, dans le *Speculum historiale* et le *Memoriale omnium temporum* de Vincent de Beauvais, et dans la compilation du moine Yves, connue au moyen âge sous le nom de *Livre de l'abbé Gilles* [3]. Dans tous ces ouvrages, les emprunts relatifs aux événements du règne de Philippe-Auguste, antérieurs à 1209, reproduisent les expressions de Rigord, tandis que les suivants reproduisent celles de Guillaume le Breton ; les auteurs ont donc eu sous les yeux le manuscrit latin 5925 ou un manuscrit analogue (ce qui confirme la phrase du prologue de Guillaume le Breton, dans laquelle il parle de la rareté du livre de Rigord) ; mais ils n'en ont pas tous tiré un égal parti. Vincent de Beauvais a introduit un résumé complet de la biographie de Philippe-Auguste dans son *Speculum historiale* ; il en a inséré de simples extraits dans son *Memoriale omnium temporum*. Quant aux *Grandes Chroniques*, on sait que toute

1. La seule trace d'interpolation que nous ayons rencontrée dans les *Gesta Philippi* se trouve au § 1. Voy. p. 9, n. 1.

2. Tels sont ceux que l'on rencontre dans Guillaume de Nangis, dans la Chronique de Saint-Martin de Limoges, etc., qui sont empruntés au *Speculum historiale*.

3. D'après M. Scheffer-Boichorst (*Mon. Germ. Scriptores*, XXIII, 660), il faudrait ajouter à cette liste la Chronique d'Aubri de Trois-Fontaines. Nous avons prouvé ailleurs (*Étude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton*, 45-47) qu'Aubri ne s'est servi que de Guillaume le Breton. — Nous ne citons ici que les textes imprimés, c'est pourquoi nous omettons à dessein la chronique contenue dans le ms. latin 5949 *a*, dont il a été question plus haut lorsqu'il s'est agi de déterminer le point auquel s'arrêtait l'œuvre de Rigord.

la partie relative au fils de Louis VII, excepté pourtant le récit des événements de Terre Sainte, n'est qu'une traduction littérale du manuscrit latin 5925 ; c'est surtout par l'intermédiaire des *Grandes Chroniques* que s'est répandue l'histoire de Rigord et que s'est popularisé le surnom d'Auguste, attribué au vainqueur de Bouvines. Enfin le moine Yves, fidèle à son programme qui consistait à ne raconter de l'histoire des rois de France que ce qui pouvait concerner l'abbaye de Saint-Denis, a extrait du manuscrit 5925 les passages intéressant son monastère.

§ 4. CHRONOLOGIE DES *Gesta Philippi*.

La chronologie de Rigord n'est sans doute pas toujours irréprochable ; mais, malgré ses erreurs, nous avons pu parvenir à établir exactement l'époque à laquelle il faisait commencer l'année.

En effet, il rapporte à l'an 1199 la mort de Richard Cœur de Lion, advenue le 6 avril 1199 selon le calendrier actuel[1]. Pâques tombant cette année-là le 18 avril, il est bien évident que notre auteur ne suit pas le *Mos Gallicanus*. Comme d'un autre côté nous voyons que, pour lui, la mi-carême (20 mars) de 1186 se compte en 1185[2], que le 2 février 1189 se compte en 1188[3], le 15 mars 1190 en 1189[4], tandis que la mi-carême (27 mars) de 1188 tombe bien en 1188[5], nous serions tout à fait fondé à déclarer que Rigord suivait le style du 25 mars, alors même que nous n'aurions pas la preuve concluante que nous trouvons au § 46 : « *Anno dominice incarnationis M C LXXXVII in-* « *cepto, regni Philippi anno sexto, viij kalendas aprilis,* « *nocte sequenti, hora xj, fuit eclipsis Lune pene universa-* « *lis.* » Les mots *anno incepto* et *nocte sequenti*, s'appliquant à la nuit du 25 au 26 mars 1187, pendant laquelle eut lieu cette éclipse[6], sont de nature à dissiper les moindres doutes ; les événements sont datés, dans les *Gesta Philippi*, selon le style Florentin.

Quant aux années du règne, d'après les rares indications éparses dans son récit, Rigord semble ne les avoir comptées qu'à

1. § 126.
2. § 40.
3. § 64.
4. § 68.
5. § 57.
6. Elle se produisit le 26 mars, à 4 heures du matin.

partir du couronnement, célébré à Saint-Denis le 29 mai 1180[1], bien que dans sa petite Chronique des rois de France il fasse commencer le règne de Philippe-Auguste à l'année 1179[2].

II.

LA COURTE CHRONIQUE DES ROIS DE FRANCE.

Sur les instances répétées des moines de Saint-Denis, ses confrères, Rigord entreprit de rédiger un court manuel[3], qui mît à la portée de tous la généalogie et les principaux traits de l'histoire de nos rois, qu'on ne pouvait trouver jusque-là que dans des recueils que leur importance ou leur peu de clarté rendaient difficiles à consulter pour le commun des lecteurs. Dans ce résumé, notre auteur s'appliqua, dit-il, à indiquer l'ordre des rois de France, leurs noms, leurs origines et « où se trouve le tombeau « de chacun d'eux, » *et ubi etiam eorum quilibet mausoleum habuerit*. L'importance donnée à ce dernier détail, fidèlement rapporté même lorsque la vie d'un roi est racontée en quelques lignes, nous révèle clairement la nature de l'ouvrage. Saint-Denis étant devenu le lieu de sépulture habituel des souverains, il s'agissait de faire un abrégé d'histoire de France à l'usage des visiteurs de l'abbaye ; c'était la première idée du livre que Guillaume de Nangis devait composer un siècle plus tard, et que nous connaissons sous le nom de *Chronique abrégée des rois de France* : « *Considerans*, dit Guillaume, *hystorie regum* « *Francorum prolixitatem, necnon et multorum in istam* « *sancti Dyonisii ariopagite ecclesiam, in qua regum Fran-* « *corum jacet maxima pars humata, venientium voluntatem avidam cognoscendi ipsorum regum originem, scilicet* « *a quibus et unde processerint, temptavi seriem cunctarum* « *hystoriarum de ipsis loquentium sub quadam arboris* « *formula redigere, adjungere ipsorum actus et victorias,* « *quod et fastidientibus prolixitatem, propter subjectam*

1. Voy. §§ 9, 26, 39, p. 63, 51, 68.

2. « Philippum secundum qui cepit regnare anno Domini M° C° LXX° IX°. » Ms. de Soissons, n° 120, fol. 133 r°.

3. C'est le nom qu'il donne lui-même à son travail : « Hoc igitur opus « manuale sufficiat brevitatem amantibus. »

« *oculis formam, sit oblectatio, et a studiosis facile possit* « *prehabita pre oculis memorie commendari*[1]... » Les termes de l'épître dédicatoire adressée par Rigord au prieur et aux moines de Saint-Denis, quoique un peu moins explicites, laissent deviner une intention toute semblable à celle de son successeur :

Epistolaris prologus in cronica que sequntur.

Venerandis patribus et amicis in Xpisto karissimis .J. venerabili priori beati Dionisii et ejusdem loci conventui, .R. natione Gothus, professione phisicus, regis francorum cronographus, beati Dyonisii ariopagitte clericorum minimus, de bono principio bonum exitum promereri. Cum ad omnis imperii vestri pronam obedienciam, patres karissimi, tanquam famulus vester, pro captu virium mearum, promptus semper existere debeam et devotus, placuit tamen dignationi vestre parvitatem meam precibus affectuosis semel et iterum et pluries sollicitare ut regum Francorum genealogiam, nec non et ipsorum gesta que in quibusdam voluminibus nimis confuse habebantur, sub quadam castigata brevitate brevi libellulo compilando cohartarem et actus uniuscujusque regis sub singulis capitulis compendiose concluderem. Rem, fateor fratribus, honestam sed difficilem postulastis. Verumtamen quia sanctitati vestre modis quibus possum teneor obedire, omnino negare non audeo quod injungatis (*sic*). Sed quia hoc opus ad perficiendum est difficile, vereor ne sit suscepisse temerarium. Sed in hoc non modicum michi prestat solatium quia et sciencia vestra me docebit et caritas subportabit, nec in narratiuncula mea Tullianam eloquentiam aut flores recthoricos expectetis quia mecum bene agitur si ex veteri confusione tracta et succinte facta digeries morsus reprehensionis evaserit[2]. Veterem voco confusionem regii sanguinis lineam in veterum voluminibus perplexam et involutam qui a ego omnimode brevitati deserviens et morem querulo lectori gerens ea vigilantia qua potui sic eam disgestam explicui ut in hoc opusculo regum Francorum gerriarchas[3] et eorum nomina et quis a quo originem[4] traxerit et ubi etiam eorum quilibet mauso-

1. L'original latin de la Chronique abrégée de Guillaume de Nangis a été retrouvé par M. Léopold Delisle dans le ms. 574 de la reine Christine au Vatican. (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1876, p. 511.)
2. *Evaserint*, ms.
3. Sans doute *ierarchias*.
4. *Origine*, ms.

leum habuerit diligens lector dilucide poterit invenire. Verum in principio hujus opusculi de contemporalitate aliorum regnorum quedam capitula proponere dignum duxi, ut sub mira brevitate scire possetis unde antique nationes, seu reges earum, originem habuerint, et quomodo per universas partes orbis disseminate fuerint. Hoc igitur opus manuale sufficiat brevitatem amantibus quod sine prejudicio prolixioris hystorie breviter compilavi. Set si quis facta regum plenius scire desiderat ad historias recurrat antiquas. Valeat in dies, oro, sanctitas vestra, patres et domini mei dilectissimi, qui meritis vestris pervenientibus perhennem in pectore meo meruistis mansionem[1].

L'opuscule de Rigord était resté ignoré jusqu'au jour où notre confrère, M. Auguste Molinier, en rencontra les huit premiers feuillets dans un volume provenant de Prémontré, aujourd'hui conservé à la bibliothèque municipale de Soissons sous le n° 120, et formé de fragments de manuscrits très divers, réunis un peu au hasard par le relieur. Dans ces feuillets numérotés 130 à 137, et dont l'écriture paraît contemporaine de Rigord, le récit se trouve subitement interrompu au milieu du règne de Louis IV d'Outremer par la disparition des pages suivantes arrachées à une époque déjà ancienne[2]. Si nous regrettons cette disparition, c'est que l'on aurait peut-être recueilli dans la dernière partie quelque indication utile pour l'histoire littéraire de Rigord; on y eût en tout cas trouvé les moyens de déterminer plus exactement la date à laquelle elle fut publiée. L'examen du commencement de la Chronique telle qu'elle nous est parvenue donne à penser que la suppression du reste ne constitue pas une grande perte pour la science historiographique.

L'auteur explique son plan dans la préface qui fait suite à son épître dédicatoire :

Prefatio in sequens opusculum.

De contemporalitate regnorum aliquid, Deo juvante, dicturi de origine singularum gentium primum pauca dicamus sequentes vestigia

1. Bibliothèque municipale de Soissons, n° 120, fol. 130 r°.

2. La phrase reste suspendue au milieu d'un mot : « Contra hunc Ludovicum, « regem Francorum proceres rebellaverunt et su..... » — Un petit morceau du bas du feuillet, qui aurait été numéroté 138 et sur lequel on peut distinguer les premières lettres des quatre ou cinq lignes inférieures, est resté à demi engagé dans la reliure.

majorum, ducti per semitas historiarum, ponentes in primo capitulo regnum Romanorum; in secundo, Persarum; in tercio, Guandalorum; in quarto, Anglorum; in quinto, Longobardorum; in sexto, Guisiguotorum, id est occidentalium Guothorum; in septimo, Ostroguothorum, id est orientalium Guothorum; in octavo, Hunorum; in nono, Turchorum et Turchomannorum; ultimo, de regno Francorum, unde et a quibus originem traxit diffusius aliquantulum dicere usque ad tempora nostra breviter proposuimus[1].

Après les neuf premiers chapitres annoncés dans la préface[2], Rigord aborde l'histoire de notre pays :

De regno Francorum et origine ipsorum.

Hystoriam gentis nostre regni scilicet Francorum a prima origine ipsorum ex relatu fideli cronographorum quantumcumque brevius colligere potuimus in hoc brevi libello compendiose digessimus, incipientes ab excidio Trojano et perducentes ordinem hystorie per duces et reges paganos et postea per reges christianos, majores domus, usque ad Philippum secundum[3] qui cepit regnare anno Domini M° C° LXX° IX°. Post illud famosum et cunctis seculis et gentibus notum Trojane civitatis excidium, victoribus Grecis cedentes reliquie Trojanorum, pars eorum cum Enea ad fundandum Romanum imperium ad Italiam perrexit[4]. . . . . .

Le récit du règne de chaque roi est condensé en quelques lignes et se termine pour tous, à partir de Clovis, par la désignation du lieu de leur sépulture. Tout cela est si bref qu'il est difficile de reconnaître les sources dont Rigord s'est servi[5]. En tout cas, ces sources ne sont pas les mêmes que celles qui ont été employées pour composer le résumé de l'histoire des Francs que l'on trouve au § 38 des *Gesta Philippi;* car ce résumé ne présente aucune analogie avec les passages correspondants de la Chronique.

1. Ms. de Soissons, fol. 130 r°.

2. Ces neuf chapitres occupent les feuillets 130 à 133 du manuscrit.

3. *Secundum* a été récrit dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à la place d'un mot gratté.

4. Fol. 133 r°.

5. Rigord n'a cité que deux fois dans sa chronique les sources qu'il a employées : dans le résumé de l'histoire des Romains, il renvoie aux *Gesta Romanorum* (fol. 130 v°), et à Jornandès dans le chapitre consacré aux Wisigoths (fol. 131 r°). Les *Gesta Romanorum* désignent sans doute l'ouvrage d'Orose.

Il n'y a dans la partie de la Chronique qui nous est parvenue qu'une seule incidence; elle est caractéristique, car elle se rapporte au pays d'origine de Rigord :

Incidens de sancto Egidio.

Eo videlicet tempore, anno Domini septingentesimo octavo decimo, Flavio rege Gothorum apud Nemausium regnante, sanctus Egidius, veniens de Grecia, floruit in Galliis in loco qui Septimania vocabatur, nunc vero Vallis Flaviana vocatur[1].

Cette incidence est intercalée entre deux chapitres consacrés, l'un à Pépin le Bref, l'autre à Charles Martel ; elle nous permet de constater que la petite Chronique de Rigord a probablement été consultée par les compilateurs des Grandes Chroniques de France, car elle s'est glissée dans leur œuvre précisément à la même place, c'est-à-dire entre l'histoire de Pépin et celle de Charles Martel, à la fin du chapitre XXIV du Ve livre :

Incidence. — En ce tems vint saint Gille des parties de Grèce en la terre de Gothie qui ore est appelée Provence : là vesqui et fist fruit de bonnes œuvres, si comme il est contenu en sa vie[2].

Malgré le renvoi à la vie de saint Gilles, et malgré la différence des termes, on s'expliquerait difficilement la mention, à cette place, du saint vénéré au pays natal de Rigord, si les compilateurs n'avaient pas eu sous les yeux la Chronique dans laquelle cet auteur rapporte les mêmes faits précisément au même endroit.

Un autre passage du livre V des Grandes Chroniques[3] doit avoir son origine dans le morceau suivant :

De Pipino filio Karoli Martelli.

. . . . . .

Guaiferus tandem a suis in bello perimitur; aureum ornamentum cum lapidibus preciosis quod Guaiferus, in precipuis festivitatibus,

1. Fol. 136 r°.

2. On trouve bien dans Sigebert de Gembloux, sous l'année 715, une brève mention de saint Gilles qui ressemble à ce passage des Grandes Chroniques, mais elle y est différemment placée. (Éd. Bethmann, M. G. *Scr.*, VI, 329, l. 53.)

3. Édition P. Paris, II, 52.

ad decorem et fastum, in brachiis, more Grecorum ferre solebat, in signum victorie, ad memoriam poster[or]um Pipinus in ecclesia Beati Dyonisii Parisius humiliter obtulit. Quod, usque in hodiernum diem, ad crucem auream ante corpora sanctorum martirum manet suspensum. In dextro vero brachio ipsius crucis pendet parva manus aurea in qua digitus beati Dionisii quem Ludovicus rex[1] a corpore separavit, inclusus servatur quem oculis nostris licet indigni videre meruimus. Pipinus vero sepultus quiescit in eadem ecclesia ante altare sancti Ypoliti cum Berta uxore sua[2].

Une courte digression placée entre les récits des règnes de Childéric Ier et de Clovis est très curieuse en ce qu'elle montre chez Rigord des sentiments bien différents de ceux qu'il manifeste dans les premières pages des *Gesta Philippi Augusti*.

Quomodo hoc regnum scilicet Francorum accipiendum sit.

Verumtamen diligenter attendendum est quod hoc nomen, videlicet regnum Francorum, quandoque large quandoque stricte accipitur : large quando Franci ubicumque manerent sive in Austriam, sive in Alemanniam, sive in Germaniam superiorem vel inferiorem, vel Galliam[3] Belgicam, vel Narbonensem inhabitantes, regnum Francorum vocabantur, sicuti decem tribus Judeorum in Samariam regnum Israel vocabantur, et duodecim tribus tempore David et Salomonis simili vocabulo nuncupate sunt. Stricte vero regnum Francorum accipitur quando sola Gallia Belgica regnum Francorum vocatur, que est infra Renum, Mosam et Ligerim coartata, quam Galliam appropriato vocabulo, moderni Franciam vocant. Modo vero, propter insolentiam regum[4] Francorum, nec tamen terram istam quam Franciam vocant juribus suis in integrum habere merentur. Excecavit enim illos pestis ambitionis et avaricie et quasi in reprobum sensum traditi, non faciunt ea que conveniunt. His breviter prelibatis ad propositum redeamus[5].

Nous trouvons ici un indice de l'époque à laquelle a été com-

1. Clovis II.
2. Fol. 136 v°.
3. *Galinam*, ms.
4. *Regnum*, ms.
5. Fol. 134 r°.

posée la Chronique des rois de France ; elle est évidemment postérieure aux *Gesta Philippi*, puisque Rigord a déjà le droit de s'intituler *Regis Francorum cronographus* dans l'épître dédicatoire qu'il adresse aux moines de Saint-Denis; elle est de plus postérieure à la première rédaction des *Gesta*, car le morceau que nous venons de citer est conçu dans la manière désapprobative de l'écrivain[1]. D'un autre côté, elle est antérieure au mois de mai 1196 ; en effet, le nom du prieur dont il est fait mention au début de l'épître dédicatoire a pour initiale J ; il s'agit évidemment du prieur Jean, qui devint, ainsi que Rigord nous l'apprend lui-même[2], abbé de Corbie en mai 1196, et qui occupait la charge de prieur depuis 1190[3]. C'est donc avant le mois de mai 1196 et à une époque de très peu postérieure à l'édition des *Gesta Philippi*, sous leur première forme, que l'on doit placer la publication de la petite Chronique des rois de France.

III.

OUVRAGES ATTRIBUÉS A RIGORD.

POSSIBILITÉ DE L'EXISTENCE D'UN TROISIÈME OUVRAGE DE RIGORD.

Rigord a-t-il composé quelque autre ouvrage que sa biographie de Philippe-Auguste ?

Doublet lui attribue encore une « *Histoire de la détection* « *du corps de sainct Denys* par l'ouverture qui se fit de sa « châsse » en 1053, afin de convaincre d'erreur les moines de Ratisbonne[4]. Cette histoire n'est assurément pas la courte narration de ce fait que l'on trouve au § 39 des *Gesta Philippi;* car Doublet parle successivement de l'Histoire de la détection et de celle de Philippe-Auguste. Parmi les ouvrages qui nous sont par-

1. Voy. plus haut, chapitre Ier, § 2.

2. *Gesta Philippi,* § 110.

3. D'après l'inventaire des titres de Saint-Denis, rédigé en 1681 (Tome I, Archives nat., LL. 1189), on peut établir ainsi la suite des prieurs qui succédèrent à Hugues Foucaud, élu abbé de Saint-Denis en 1186 :

Jean Broutin, 1186 (n° 513).

Raoul, 1186-89 (nos 514, 529, 534, 539, 540).

Jean, 1190-96 (nos 544, 561).

4. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Sainct-Denys*, p. 258.

venus, le seul qui soit consacré au récit de l'ouverture de la châsse en 1053 est celui que l'on connaît sous le nom d'*Epistola Haimonis* et qui a été publié pour la première fois par D. Félibien[1]; mais Doublet en parle en même temps que de l'œuvre qu'il attribue à Rigord, de façon à les distinguer nettement l'une de l'autre[2]. Cependant, on ne trouve nulle part la moindre trace de cet écrit; il est bien singulier que les religieux de Saint-Denis, si préoccupés de rehausser la gloire de leur abbaye, et si soucieux de conserver tout ce qui se rapportait à leur saint patron, n'aient pas pris soin de nous le transmettre. Comment est-il possible, surtout, qu'ils n'en aient pas fait mention quand ils eurent à produire tous les textes qui concernaient les reliques de saint Denis lors du procès qu'ils soutinrent contre les chanoines de Paris[3]? Malgré tout, il nous paraît difficile de ne pas croire à quelque méprise de la part de Doublet, méprise que nous parviendrons peut-être à justifier tout à l'heure.

Daunou dit que Rigord ne passe point pour avoir composé d'autres livres que l'histoire de Philippe-Auguste[4]. Il cite néanmoins un ouvrage mentionné en ces termes dans la dernière édition du Père Lelong : « *Rigordi relatio quomodo Carolus* « *Magnus a Constantinopoli Aquisgranum attulerit Christi* « *clavum, coronam, etc.*[5]. » Daunou suppose que cet ouvrage doit être de quelque autre Rigord tout à fait ignoré.

La *Relatio*, appelée aussi *Descriptio*, est bien connue aujourd'hui; on sait qu'elle a été composée au commencement du XIe siècle à Aix-la-Chapelle, et qu'elle a été continuée et modifiée par un moine de Saint-Denis à une époque que l'on n'a pas encore déterminée, mais qui est certainement très antérieure à la naissance de Rigord[6]. Le manuscrit cité par le Père Lelong faisait partie de la bibliothèque du président Bouhier; il a passé depuis à l'Ecole de médecine de Montpellier, où il est conservé sous le n° 280[7]. L'attribution toute moderne de la

1. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.* Pièces justificatives, p. clxv.
2. Doublet, p. 222.
3. Voy. *Le procès du chef de saint Denis en* 1410, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris,* t. XII, 1885.
4. *Histoire littéraire,* XVII, 19.
5. *Bibliothèque historique,* IV, p. 386, n° 16206*.
6. Voy. Morf, *Étude sur la chanson du pèlerinage de Charlemagne,* dans la *Romania,* t. XIII, p. 210 et suiv.
7. *Cat. des Manuscrits des bibl. des départements,* II, 400.

Relatio à Rigord provient, ainsi que le prouve une note marginale de Bouhier, de ce que La Saussaye en a introduit un passage dans ses *Annales ecclesiæ Aurelianensis* d'après un manuscrit qu'il désigne ainsi : « *Hoc manuscriptum existimatur esse* « *Rigordi cui consentiunt Annales vulgo nuncupati Sancti* « *Dionysii*[1]. » Bouhier a pu se tromper en se figurant que le manuscrit que La Saussaye supposait être de Rigord était un exemplaire de la *Relatio;* qui nous dit, en effet, que ce ne fût pas une chronique beaucoup plus étendue, comme celles d'Hélinand, de Vincent de Beauvais ou de Marino Sanuto, qui contiennent de longs emprunts faits à la *Relatio*, ou bien quelque compilation analogue? Or, le manuscrit dont parle La Saussaye devait contenir une œuvre de ce genre, car, parlant de la sépulture du roi Pépin dont il n'est nullement question dans la *Relatio*, La Saussaye renvoie à plusieurs ouvrages parmi lesquels il le cite : « *Annales Francie, Annales magni Sancti Dionysii,* « *Ludovicus Pius in epistola ad Hilduinum, abbatem Sancti* « *Dionysii, Manuscriptus codex qui existimatur esse Rigor-* « *di..... Hæc nobis litteratissimus et religiosissimus D. Du-* « *bletius, S. Dionysii Cenarius scriptis ad nos litteris inti-* « *mavit anno* 1609[2]. »

Doublet connaissait donc le *Codex qui existimatur esse Rigordi.* Nous retrouvons en effet l'un des deux passages reproduits par La Saussaye[3], imprimé à la page 1208 de Doublet d'après le « *manuscrit préallégué.* »

Le *manuscrit préallégué* est un manuscrit que l'historien de Saint-Denis cite à chaque instant ; nous avons retrouvé presque tous les extraits que Doublet dit en provenir, dans une chronique latine qui a été signalée il y a quelques années par M. Paul Viollet[4], et que nous avons eu déjà l'occasion de mentionner[5]. Elle ne nous est parvenue que par une copie exécutée pour Duchesne et portant le n° 5949[A] du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Malgré leur très grande similitude, les textes du *manuscrit préallégué* et du ms. latin 5949[A] présentent quelquefois de petites différences dont on peut se faire une idée en

1. *Annales eccl. Aurel.* Paris, 1615, p. 279-280.
2. *Ibid.*, p. 276.
3. Celui qui se trouve à la page 279 des *Annales eccl. Aurel.*
4. *Bibliothèque de l'École des chartes,* XXXIV, 241.
5. Voy. plus haut, chap. Ier, § 2.

comparant un passage de ce dernier publié par M. Viollet en face de l'extrait correspondant de Doublet[1].

On retrouve littéralement dans le ms. latin 5949[A] un fragment que Doublet affirme à tort provenir des *Gesta Philippi Augusti :* « Le docte Rigordus en la vie du Roy Philippes-Auguste dit « cecy... » écrit-il avant de transcrire une relation de l'ouverture de la châsse de saint Denis en 1191 ; à la fin, il ajoute : « A « laquelle tant célèbre et tant solennelle action estoit présent et « assistoit le susdit Rigordus[2]. » La présence de Rigord ne se trouve pourtant rapportée ni dans les *Gesta Philippi* ni dans le ms. latin 5949[A]. Ailleurs, Doublet cite, d'après « nostre manus- « crit, » un morceau relatif à la naissance de Louis VIII dont les termes ne sont pas les mêmes que ceux du ms. 5949[A]; ils sont identiques à ceux du § 54 des *Gesta Philippi.*

En somme, pour donner lieu à ces confusions, il faut que Doublet ait connu un livre de Rigord, ou tout au moins un livre qu'il avait cru pouvoir attribuer à Rigord lorsqu'il en communiquait des fragments à La Saussaye[3], livre qui ressemblait beaucoup au *manuscrit préallégué*, lequel présentait lui-même, ainsi qu'on vient de le voir, de grandes analogies avec le ms. latin 5949[A]. Ce livre comprenait sans doute l'histoire des rois de France depuis les origines jusqu'au règne de Philippe-Auguste ; on y devait trouver le récit de la sépulture du roi Pépin que Doublet avait envoyé à La Saussaye en même temps que des extraits d'autres manuscrits de son abbaye, celui de la translation du saint clou et de la sainte épine, celui de l'ouverture de la châsse de l'apôtre des Gaules en 1053 dont le savant bénédictin parle comme d'une œuvre à part, enfin celui de l'ostension du chef de saint Denis en 1191 ; ce livre, qui aurait été l'une des sources des chroniques contenues dans le *manuscrit préallégué* et dans le ms. latin 5949[A], ne serait-il pas la *prolixior historia* dont parle Rigord à la fin de l'épître dédicatoire de sa petite Chronique des rois de France ? « *Hoc igitur opus manuale suf-*

1. *Ibid.*, 253. — La Chronique contenue dans le ms. latin 5949[A] va jusqu'à la mort de saint Louis. Elle ne commence qu'à l'an 1057, mais c'est là sans doute le résultat d'une mutilation accidentelle dans l'original, ou d'une coupure volontaire de la part du copiste de Duchesne.

2. Doublet, p. 150. Voy. aussi Rigord, § 80.

3. Les *Annales ecclesiæ Aurelianensis* ont paru dix ans avant l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys.*

« *ficiat brevitatem amantibus quod sine prejudicio prolixio-* « *ris hystorie breviter compilavi.....* » Il est vrai que les mots *sine prejudicio prolixioris hystorie* peuvent s'entendre d'une manière générale ; c'est même ce que l'on pourrait conclure de la phrase suivante : « *Set si quis facta regum plenius scire* « *desiderat ad historias recurrat antiquas.* » Cependant, les inductions que nous avons pu tirer des citations passablement singulières de Doublet et de La Saussaye paraissent assez fortes pour que l'on puisse au besoin négliger ce texte. Nous voulons conserver l'espoir qu'un hasard aussi heureux que celui qui a révélé l'existence de la petite Chronique de Rigord fera découvrir un jour une grande Chronique du même auteur.

IV.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR RIGORD.

Le nom du premier biographe de Philippe-Auguste se trouve orthographié de diverses manières. Dans le prologue des *Gesta*, il est écrit *Rigordus*[1], et dans l'obituaire de Saint-Denis *Rigoldus*[2], ce qui revient au même. Dans le bassin de la basse Seine, la finale latine *oldus* s'étant transformée en *out*, ainsi que *Ansoldus* donnait *Ansout*, *Rigoldus* devait donner *Rigout*, nom qui est encore porté de nos jours et qui se retrouve aussi dans le composé *Beauriqout*. M. Longnon, dans ses *Conjectures sur l'auteur du journal parisien de* 1409 *à* 1449[3], nous a appris que le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, au commencement du xve siècle, s'appelait Jean Beaurigout. De même que le nom du curé parisien s'écrivait indifféremment *Beaurigot* ou *Beaurigout*[4], de même aussi le nom français de notre chroniqueur devait s'écrire alternativement *Rigot* ou *Rigout*. La preuve en est que, lorsque Guillaume le Breton a voulu de nouveau latiniser le nom de l'auteur dont il se préparait à continuer l'ouvrage, il l'a appelé *Riguotus*[5]. De ce dernier nom, par suite

1. Page 1.
2. Félibien. *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, preuves, p. ccxviii.
3. *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, II, 310-329.
4. *Ibid.*, 322, note 2.
5. Pages 168 et 169.

d'une mauvaise lecture, sont venues les formes *Rignotus*[1] et même *Rinotus*[2], formes qui devaient être assez répandues, puisqu'elles ont permis aux chanoines de Notre-Dame, dans une contestation qu'ils eurent en 1410 avec les religieux de Saint-Denis, de faire de *Rignot* et de *Rigord* deux chroniqueurs différents dont leurs adversaires auraient traîtreusement cherché à confondre les ouvrages[3].

De ce qui précède, on pourrait être tenté de conclure qu'il serait plus correct d'appeler *Rigout* l'auteur connu sous le nom de *Rigord;* c'est cependant cette dernière forme que nous devons adopter, car c'est celle qui s'est conservée dans le midi jusqu'aux temps modernes[4], et Rigord appartenait aux provinces méridionales de la France. Il se déclare lui-même, au début de sa lettre à Louis VIII, « *natione Gothus*, » c'est-à-dire originaire du bas Languedoc. Or, le nom de Rigord paraît se rencontrer fréquemment au moyen âge dans une région dont les limites extrêmes sont Montpellier[4], l'abbaye de Franquevaux[5], Nîmes[6] et Alais[7]. Trois habitants de cette ville portaient ce nom patronymique en 1247 ; l'un d'eux y joignait le prénom de Bernard, qui était aussi celui d'un consul de Montpellier en 1212, *Bernardus Regordi*[8], et qui devait être encore celui d'un très proche parent de notre chroniqueur. En effet, le nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis contient assez peu de noms qui ne soient pas des noms d'ecclésiastiques ; les laïques que l'on y voit mentionnés sont ou de grands personnages que leur illustration ou leurs libéralités imposaient pour ainsi dire aux prières des religieux, ou bien des parents d'abbés ou de religieux de Saint-Denis, le frère de Suger

1. Aubri de Trois-Fontaines. *Mon. Germaniæ, Scr.*, XXIII.

2. Ms. Cottonien, Vespasianus D., IV, fol. 1 r°.

3. Voy. *Le procès du chef de saint Denis en* 1410, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris,* t. XII, 1885.

4. Nous citerons en particulier l'antiquaire marseillais bien connu J. P. Rigord, mort en 1727.

5. « Petrus Regordus... magister Regordus. » Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, n° 219. — « Regordus. » *Ibid.*, n°s 752 et 760. — « Bernardus « Regordi. » *Ibid.*, n°s 1015 et 1028.

6. « Magister Durantus Regor (*sic*). » *Gallia Christiana*, VI, pr. 195e. — « Durantus Regort. » *Ibid.*, 197e.

7. « Recordi. » Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, VIII, col. 450.

8. « Pierre Regord... Po. Regortz... Bernart Regortz. » *Ibid.*, VII, 2e partie, pp. 159 et 162, §§ 9, 10 et 15.

par exemple[1], des Giffart, d'autres encore. Or, on lit au 3 des nones de mai le nom d'un « *Bernardus Rigor*[2]; » c'est un simple laïque, son nom n'est suivi ni du mot *miles* ni des épithètes *monachus* ou *presbyter;* à quel titre ce personnage obscur figurerait-il dans l'obituaire de Saint-Denis, si ce n'est comme tenant de très près au *magister Rigoldus* dont l'œuvre avait été jugée digne d'être admise parmi les monuments officiels de l'histoire nationale?

D'après un passage des *Gesta Philippi*, et sans vouloir nous prononcer formellement, nous inclinerions à croire que Rigord était plutôt des environs d'Alais que de ceux de Montpellier. Notre auteur ne parle presque jamais des événements qui se sont passés dans les provinces lorsque Philippe-Auguste n'y a aucune part et lorsque ces événements n'ont pas un caractère politique ou ne touchent en rien l'abbaye de Saint-Denis; cependant, il prend soin de rapporter un tremblement de terre qui se fit sentir à Uzès le 20 mars 1186[3] et dont la mention ne se trouve nulle part ailleurs. Ce qui se passait à Uzès avait donc un intérêt particulier pour lui, et Uzès n'est qu'à sept lieues d'Alais[4].

Ce n'est que d'une manière approximative que l'on connaît la date de la naissance de Rigord; comme il dit qu'il approchait de la vieillesse en 1205[5], il ne pouvait guère avoir à cette époque moins de cinquante-cinq à soixante ans, et devait par conséquent être né entre 1145 et 1150. Il exerça la profession de

1. « Radus frater Sugerii abbatis et uxor ejus Emelina. » Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, pr., p. CCXVIII.

2. *Ibid.*, p. CCXI.

3. § 40.

4. On trouve bien aux §§ 98 et 121 trois faits qui semblent d'abord rentrer dans les catégories que Rigord négligeait. Cependant la mention du premier, la destruction de l'église de Chaumont au diocèse de Laon (§ 98), peut s'expliquer par ce fait que l'abbaye de Saint-Denis avait des biens dans ce diocèse. (Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*. Preuves, p. CCXXII.) Quant aux deux autres, l'incendie de la cathédrale de Chartres, déjà célèbre comme lieu de pèlerinage, et métropole d'un diocèse où l'abbaye avait aussi des possessions (*ibid.*, p. CCXXI), et les miracles arrivés dans la Brie et le Vermandois et considérés comme des signes précurseurs de la venue de l'Antechrist (§ 121), ils présentaient un intérêt bien autrement général que le tremblement de terre d'Uzès. Enfin tous ces faits s'étaient produits dans des régions beaucoup moins éloignées de l'abbaye que ne l'était Uzès.

5. § 145.

médecin[1]; les détails qu'il donne sur les *Chaperons blancs*[2] et sur le tremblement de terre d'Uzès[3] autorisent à supposer qu'il était encore dans son pays natal pendant les années 1183 à 1186. Avant de faire partie d'un ordre religieux, il commença l'histoire de Philippe-Auguste dont il mit dix ans à faire une première rédaction, qu'il eut d'abord l'idée de supprimer; mais, sur les instances de l'abbé de Saint-Denis, Hugues Foucaud, il se décida à la publier et à la présenter au roi dans les premiers mois de 1196, au plus tard[4]. Pendant qu'il y travaillait, il fut admis à l'abbaye de Saint-Denis, et nous le trouvons au prieuré d'Argenteuil le 10 février 1189[5]. Avant le mois de mai 1196, mais après avoir composé la première rédaction des *Gesta*, le biographe de Philippe-Auguste publia sa courte Chronique des rois de France, qu'il dédia au prieur Jean et aux moines de Saint-Denis qui l'avaient prié plusieurs fois d'entreprendre ce petit travail. Vers 1200, il écrivait au prince Louis la lettre dédicatoire qui était sans doute jointe à une seconde rédaction des *Gesta*[6]. Nous savons que, le 7 juin 1205, Rigord assistait au dépôt, à Saint-Denis, des reliques reçues de Constantinople par le roi[7]. Il mourut quelques années après en travaillant à une troisième rédaction qui se trouva interrompue, croyons-nous, après le récit des inondations de décembre 1206[8]; mais la date de sa mort doit être postérieure à cette époque, car le récit des événements de l'année 1206 n'a pu être rédigé qu'un certain temps après qu'ils avaient eu lieu; c'est ainsi qu'une éclipse, qui ne se produisit qu'en 1207, se trouve rapportée à l'an 1206, trois mois avant la mort de la reine mère Adèle[9]. L'obit de l'historien de Philippe-Auguste figure dans le nécrologe de Saint-Denis à la date du 17 novembre[10]; comme son nom n'y est suivi que des initiales *M. B. D.* (*Monachus Beati-Dionysii*) et non *M. B. D. et Sac.* (*Monachus*

1. Lettre à Louis VIII, p. 1.
2. § 25.
3. § 40.
4. Voy. plus haut, p. 590.
5. § 64.
6. Voy. plus haut, p. 591.
7. § 145.
8. Voy. plus haut, p. 592.
9. § 146.
10. « *Magister Rigoldus* M. B. D. » xv kal. Dec. Félibien, Preuves, p. ccxviii.

Beati-Dionysii et Sacerdos), on peut croire qu'il n'avait pas reçu la prêtrise.

Rigord, en sa qualité de médecin, devait avoir quelque instruction. Il nomme Platon dans sa dédicace[1], il cite quelques expressions de Virgile et d'Horace[2], mais surtout il paraît avoir été particulièrement versé dans l'étude des livres saints. Son style est tellement pénétré du langage biblique, surtout dans la première partie des *Gesta Philippi*, que l'on peut citer un paragraphe qui n'est, pour ainsi dire, qu'un centon de l'Ecriture sainte[3]. C'est peut-être de là que viennent les trois ou quatre mots d'hébreu que l'on rencontre dans les écrits de Rigord[4].

Si l'œuvre de Rigord ne nous permet guère de juger de ses connaissances littéraires, elle ne nous apprend pas beaucoup plus quels étaient ses tendances personnelles et son caractère. Sous ce rapport, ce qui semble dominer chez lui, c'est un grand attachement aux prérogatives du clergé. Sans doute, lorsque Philippe-Auguste rappelle les Juifs ou répudie Ingeburge, sa conduite est sévèrement jugée par son biographe, mais celui-ci réserve ses expressions les plus violentes pour raconter comment le roi mit la main sur les biens ecclésiastiques. C'est peut-être à ce même désir de voir conserver intacts les privilèges du clergé de France qu'il faut attribuer la pointe de Gallicanisme que l'on peut distinguer dans le récit du rapprochement inattendu du roi et d'Ingeburge lors du concile de Soissons. « C'est ainsi, dit ironiquement Rigord, que le roi Philippe échappa cette fois aux mains des Romains[5]. »

On a déjà vu que Rigord est le premier qui ait donné au fils de Louis VII le surnom d'Auguste, devenu aujourd'hui inséparable de son nom. Il prend soin d'en présenter la raison à la fin de son prologue : « Vous vous étonnerez peut-être de ce que, dès « le début de cette œuvre, j'appelle le roi *Auguste*. C'est que les « écrivains ont eu l'habitude d'appeler Augustes, nom qui vient « d'*augeo*, *auges*, les Césars qui augmentaient l'État ; c'est donc « à bon droit que celui-ci a été nommé Auguste, puisqu'il a aug-

1. Page 2.
2. *Ibid.*, pp. 2 et 3.
3. § 9.
4. « Mense aprili qui ab ipsis Judæis dicitur *Nisan*. » § 15. — « *Scema Israhel*. — Mense julio, qui ab ipsis Judæis dicitur *Tamuz*. » § 16.
5. § 133.

« menté l'Etat. Il a, en effet, ajouté à son royaume tout le Ver-
« mandois que ses prédécesseurs avaient perdu depuis longtemps
« et beaucoup d'autres terres; il a même augmenté beaucoup les
« revenus royaux. De plus, il est né au mois d'Auguste pendant
« lequel se remplissent les greniers et les pressoirs et durant
« lequel les biens temporels abondent[1]. » Ce surnom ne fut pas généralement adopté avant la grande vogue des *Chroniques de France;* Guillaume le Breton n'en décore jamais le roi qu'il appelle constamment *Philippus magnanimus*. Rigord était si peu parvenu à le faire accepter que, dans le manuscrit de sa petite Chronique, le mot *Augustum* joint à *Philippum* a paru sans doute inintelligible à un lecteur de la seconde moitié du XIIIe siècle qui l'a gratté et remplacé par *secundum*[2]. Dans d'autres textes, Philippe est nommé Dieudonné (*A Deo datus*), nom que Rigord lui donne aussi dès le premier paragraphe de sa biographie; mais le surnom le plus ordinaire du vainqueur de Bouvines a été, pendant tout le moyen âge, *Philippe le Conquérant*[3]. C'est ainsi qu'au commencement du XVe siècle on le désignait encore à Saint-Denis même, dans les mémoires rédigés lors du débat qui surgit entre les religieux et le chapitre de Paris à l'occasion du chef de saint Denis[4].

H.-François Delaborde.

1. Page 6.
2. Voy. plus haut p. 602, note 3.
3. Voy. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, I, 29; III, 160, 164.
4. Voy. *Le procès du chef de saint Denis en* 1410 dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XII, 1885. — On sait que dans certains textes Philippe-Auguste est aussi surnommé *Philippe de Gonesse*. Voy. dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1859, p. 149, un passage d'un article de M. Delisle.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION PHILOLOGIQUE A VALENCE

Monsieur le ministre,

Les archives et les bibliothèques de Valence, qu'une subvention m'a permis de visiter l'été dernier, n'ont plus besoin d'être décrites en détail. Depuis mon voyage à Majorque, en 1881, la direction générale de l'instruction publique et le conseil supérieur du Corps des archivistes, bibliothécaires et conservateurs de musée ont entrepris la publication d'un *Annuaire* destiné à fournir aux érudits et aux chercheurs les moyens de s'orienter dans les dépôts historiques et littéraires d'Espagne. De cet utile manuel, deux volumes, qui se rapportent aux années 1881 et 1882, ont déjà paru[1]. Dans l'*Anuario* de 1881, les notices consacrées aux archives de l'ancien royaume de Valence et à la bibliothèque universitaire de sa capitale n'y occupent pas moins de cinquante pages. Je ne puis mieux faire que d'emprunter à ce recueil officiel quelques renseignements sur l'état actuel de ces établissements et sur leur histoire; je traiterai ensuite de plusieurs anciennes bibliothèques valenciennes et dirai ce qu'il en reste.

Les archives générales du royaume de Valence[2] (*Archivo general del reino de Valencia*), créées en 1419, en vertu d'une

1. *Anuario del cuerpo facultativo de archiveros, bibliotecarios y anticuarios.* 1881. Madrid, 1882, VIII et 490 p. in-8°. — *Anuario del cuerpo facultativo de archiveros, bibliotecarios y anticuarios.* 1882. Madrid, 1883, VIII et 448 p. in-8°.

2. Le « royaume de Valence » comprend le territoire limité au nord par l'Ebre, au sud par le Segura, c'est-à-dire les provinces actuelles de Castellon, de Valence et d'Alicante.

ordonnance ou *fuero* du roi Alphonse V d'Aragon, sont actuellement divisées en cinq sections, qui, par les dénominations qu'elles portent, comme par la nature des documents qui les forment, sont l'image fidèle de l'ancienne organisation judiciaire, politique et administrative du pays avant l'abolition par Philippe V, en 1707, de ce qu'on nomme le régime *foral*. La première section, dite des Archives du Palais (*Archivo del Real*), comprend toute la procédure du Conseil royal (*Curia Regis*), qui était à la fois un tribunal d'appel et un conseil chargé d'assister soit le souverain lui-même, soit le vice-roi, son représentant à Valence. La deuxième section ou Archives du gouvernement (*Archivo de la Gobernacion*) embrasse la procédure d'un autre tribunal, celui du lieutenant (*portant-reus*) du gouverneur général du royaume, qui tenait le milieu entre les tribunaux ordinaires et le Conseil du roi. La troisième est formée des documents du patrimoine royal ou de la *bailia*, ainsi nommée de l'officier (*baile*) qui administrait ce patrimoine, jugeait des contestations entre le fisc et les particuliers, etc. A cette section se rattachent encore les archives du maître des comptes (*mestre racional*), fonctionnaire d'ordre inférieur au *baile*, mais souverain en matière de comptabilité fiscale. Dans la quatrième section ont été versées les archives de la commission ou junte permanente, élue par les cortès du royaume pour répartir et percevoir les impôts votés par cette grande assemblée représentative. La cinquième section enfin, de contenu purement judiciaire, comprend la procédure des tribunaux ordinaires en matière civile et criminelle, les archives du *justicia* et du *sub-justicia*, comme se nommaient le juge ordinaire à Valence et son délégué. A ces cinq sections sont adjoints, sous le nom de *lo extravagante*, une collection de protocoles et de registres de notaires, puis des papiers de communautés religieuses supprimées. Cet amas considérable de volumes et de liasses a été, dans l'intérieur de chaque section, divisé et subdivisé par matières en petits groupes, dont la notice que nous suivons donne le détail. Grâce à cette classification fort bien entendue, on peut se rendre un compte exact des ressources que les archives de Valence offrent à l'historien, mais les recherches n'y deviendront faciles et fructueuses que du jour où les inventaires des diverses séries de documents, fort peu avancés jusqu'ici, pourront être mis à la disposition du public.

La Bibliothèque universitaire de Valence, que la magnifique donation du célèbre érudit Francisco Perez Bayer (vingt mille volumes environ[1]) permit de fonder en 1785 et qui peu après s'enrichit d'une partie des livres et manuscrits de Juan Baustista Muñoz, l'historien de la découverte du Nouveau Monde, eut un triste sort; en 1812, une bombe, lancée par l'armée de Suchet qui assiégeait la ville, incendia complètement ces trésors bibliographiques. Il fallut reconstituer la bibliothèque sur de nouveaux frais, et, si le mal causé par ce déplorable accident ne put être entièrement réparé, de bons livres cependant et en assez grand nombre, cédés par de généreux amateurs ou pris aux ordres religieux en 1835, vinrent reformer en peu de temps un fonds important qui s'est accru jusqu'à nos jours. La bibliothèque compte maintenant plus de quarante mille volumes. A la notice qu'il a consacrée dans le tome premier de l'*Anuario* à l'histoire de cet établissement, le bibliothécaire en chef D. José Maria Torres a joint un appendice, où se trouvent énumérés « quelques » incunables de la bibliothèque » (soixante-huit volumes, dont cinquante-cinq d'impression espagnole) et « les livres les plus rares et précieux du dépôt », entre autres les fameuses *Obres é trobes en lahors de la verge Maria* (Valence, et probablement 1474), qui passent pour le premier livre imprimé en Espagne, le *Comprehensorium* et le Salluste de 1475[2], puis « quelques manuscrits » sans grande importance.

Parmi les anciennes bibliothèques de Valence, il en est une dont les épaves au moins ont été recueillies, en vertu du décret d'*exclaustration* de 1835, par la bibliothèque universitaire; je veux parler de la *librairie* formée par D. Fernando d'Aragon, duc de Calabre, vice-roi de Valence de 1526 à 1536, et léguée par lui au monastère hiéronymite de Saint-Miguel de los Reyes, dont il avait été le fondateur. En 1803, Villanueva en examina quelques manuscrits, qui à cette époque se trouvaient encore à Saint-Miguel : les résultats de son inspection sont consignés dans le *Viage literario á las iglesias de España* (t. II, p. 124 et suiv.). Récemment l'inventaire des livres imprimés et manuscrits,

1. Voir une notice de la bibliothèque de Perez Bayer, par D. Mariano Liñan, dans Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles, desde fines del siglo XV*, 2e édit., Madrid, 1858, t. Ier, p. 133.

2. Ces deux livres ont été décrits par Salvá, *Catálogo*, n° 2789.

donnés en 1550 par le duc au monastère, a été intégralement publié, d'après un registre ou cartulaire qui contient les actes de la fondation de cette maison[1]. L'éditeur a pris le soin de marquer d'un astérisque les volumes de la donation du duc acquis par la bibliothèque universitaire de Valence et qui figurent aujourd'hui sur ses rayons; il ressort de ce récolement qu'une vingtième partie à peine de la belle librairie, telle que nous la donne à connaître l'inventaire de 1550, a échappé au naufrage[2].

Moins respectés encore que les livres du duc de Calabre, ceux de la reine Dª Maria, femme d'Alphonse V d'Aragon, le conquérant de Naples, semblent aujourd'hui perdus. Que sont devenus les soixante et onze manuscrits inventoriés en 1458, quelques jours après le décès de cette reine? On l'ignore; mais au moins savons-nous par la minutieuse description des exécuteurs testamentaires de quels ouvrages se composait la collection. L'*Inventari del libres de la Senyora Donna Maria,* imprimé et convenablement annoté par MM. Velasco et Vignau, est un document bibliographique important, qui nous révèle et les goûts littéraires et, dans une certaine mesure, les goûts artistiques de ces souverains aragonais du xvᵉ siècle, car aux *incipit* et *explicit* s'ajoutent dans l'inventaire des indications précises sur la reliure et l'ornementation des volumes[3].

De la bibliothèque d'un savant valencien, non moins célèbre que Francisco Perez Bayer, le très docte Gregorio Mayans, un certain nombre de livres se trouveraient actuellement, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, entre les mains d'un membre de l'aristocratie de Valence, le comte de Trigona, beaucoup, surtout des manuscrits, portés en Angleterre, furent acquis par le bibliophile Richard Heber, comme en fait foi le *Catalogue of the library of the late Richard Heber, esq.*[4], où bien des

1. Ce registre se trouve aux Archives historiques de Madrid ; voir l'*Anuario* de 1882, p. 29.

2. Voir *Revista de archivos, bibliotecas y museos* (1874), t. IV, p. 7 et suiv. Le marquis de Cruilles dans sa *Guia urbana de Valencia* (Valence, 1876, t. Iᵉʳ, p. 285) parle d'une description des mss. de S. Miguel par Zacarés (*Recuerdos de Valencia*), que je ne connais pas.

3. *Revista de archivos, bibliotecas y museos* (1872), t. II, p. 11 et suiv. Il a été fait un tirage à part de cet inventaire sous le titre de *Coleccion de documentos históricos publicados en la Revista de archivos, bibliotecas y museos.* Número 1. Madrid, 1872, in-8°.

4. *Part the eleventh. Manuscripts,* 1836, 189 p. in-8°.

notices se terminent par cette mention de provenance : *From the Bibliotheca Mayansiana*[1] : à la vente Heber, en 1836, le Musée britannique et sir Thomas Phillipps se sont partagé les dépouilles de la Mayansienne. On peut regretter sans doute qu'une collection de cette valeur ne soit pas restée intégralement dans la patrie de celui qui avait dépensé tant de zèle à la réunir; mais, puisque cela ne se pouvait pas, paraît-il, félicitons-nous au moins de ce que ses débris les plus précieux aient échoué dans un pays où l'on respecte et conserve les trésors littéraires des temps passés.

A la fâcheuse destruction de la bibliothèque de Perez Bayer, dont la responsabilité n'incombe pas aux Valenciens, à la dispersion de celle de Mayans, qui tient peut-être à la négligence des héritiers de ce savant, on est heureux de pouvoir opposer la bonne conservation d'une autre bibliothèque particulière, fort riche en livres rares, mais pauvre en manuscrits, celle des libraires Vicente et Pedro Salvá, dont ce dernier a publié un remarquable catalogue, qui est à lui seul une manière de Brunet espagnol[2]. La bibliothèque de Salvá a été achetée il y a quelques années par un amateur de Madrid, D. Ricardo Heredia, qui sait la garder et l'accroître.

Sur les anciennes collections ecclésiastiques de Valence et ce qu'il en subsiste, on ne peut que renvoyer, soit à Villanueva[3], soit à Valentinelli[4], qui lui-même suit pas à pas l'érudit dominicain et ne fait guère que résumer les notices du *Viage literario*.

Il y a à Valence un petit groupe d'amateurs, de professeurs de l'Université et de fonctionnaires du corps des archivistes et bibliothécaires, qui se voue à l'étude des antiquités locales. Ici, et pour ne pas sortir de mon sujet, je dois me borner à signaler seulement les travaux récents de ces érudits qui se rapportent

1. Dans le nombre se trouvent quelques ouvrages inédits de D. Gregorio Mayans et de son frère D. Antonio. Je ne citerai que le n° 755 du catalogue : « Noticia de varios autores y obras españolas, especialmente de todos los poetas valencianos, qual (*sic*) comunicó à D. Fr. Cerdá D. J. A. Mayans. In the handwriting of J. A. Mayans. From the Bibl. Mayansiana. in-4°. » Les renseignements que contenait cette notice ont sans doute été mis à profit par Cerdá dans ses notes sur la *Diana* de Gil Polo (Valence, 1778).

2. *Catálogo de la biblioteca de Salvá*, Valence, 1872, 2 vol. in-8°.

3. *Viage literario á las iglesias de España*, t. I et IV.

4. *Delle biblioteche della Spagna* (Comptes-rendus de l'Académie de Vienne. Classe philosophique-historique. Janvier 1860).

à l'histoire littéraire et à la linguistique. L'ancien royaume de Valence se trouve, en ce qui concerne la langue qu'on y parle, dans une situation spéciale, très différente de celle de la Catalogne et des Baléares, les deux autres provinces de la langue d'oc en Espagne. Influencé par le voisinage immédiat de la Castille, le dialecte vulgaire a depuis longtemps beaucoup perdu de sa pureté primitive, c'est-à-dire que le vocabulaire et même la syntaxe du valencien parlé portent la marque d'infiltrations nombreuses de la langue officielle. Et si le peuple, qui ne lit ni n'écrit, cède au castillan, lui emprunte des mots et des tournures, sans même souvent les accommoder au génie de son dialecte[1], on peut penser ce que l'influence *cortesana*, pour parler à l'espagnole, a produit dans la littérature. De fait, le mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, l'annexion de l'Espagne orientale à l'Espagne centrale ont tué la littérature indigène en langue d'oc dans tous les Etats de l'ancienne couronne d'Aragon, en Catalogne aussi bien qu'à Valence : depuis ces graves événements, aucune œuvre vraiment importante, en prose ou en vers, ne s'écrit plus en *limousin*, comme on nommait et nomme encore le roman espagnol du nord-est. Mais alors que, dans la première province, le castillan, introduit par la politique, ne réussit pas à s'acclimater complètement, garde toujours, aux yeux de l'homme instruit et cultivé même, une saveur étrangère, au point que les Catalans, qui, depuis le commencement du XVe siècle jusqu'à nos jours, ont écrit purement le castillan, pourraient se compter sur les doigts de la main, à Valence, au contraire, l'assimilation de toute la gent lettrée s'opère en fort peu de temps, et le castillan y devient tellement l'organe de la prose et de la poésie dans leurs manifestations sérieuses ou frivoles, qu'au XVIe siècle, qu'au XVIIe siècle surtout, Valence donne à l'Espagne plus de poètes lyriques et dramatiques, plus de romanciers en langue castillane que beaucoup de grandes villes de Castille. Dans de telles conditions le valencien devait rapidement tomber au rang d'un patois, et c'est ce qui arriva ; des patriotes plus particulièrement attachés au terroir ont beau

1. Ainsi des mots castillans, tels que *quarto* (chambre), *cinto* (ceinture), ne se diront pas *quart* et *cint*, mais garderont leur *o* final. Voir, par exemple, un petit recueil de contes et de facéties, *Cuentos vells y baralles noves recullits d'asi y d'allá* (Valence, 1876), dont l'éditeur calque bien, à ce qu'il semble, le parler vulgaire de la capitale.

protester : quiconque à Valence se respecte n'écrit plus que la langue de Cervantes et de Lope, seul le participant aux concours poétiques (*certámenes*) en l'honneur de quelque saint ou d'une célébrité locale, seul le rimeur de complaintes ou de chansonnettes osent encore se servir du dialecte du cru. Au XVIIIe siècle, quelques curieux, que leurs études ont familiarisés avec « la vieille langue limousine, » voudraient la voir revivre, cherchent à réveiller l'amour du Valencien pour son idiome maternel, qu'il laisse perdre et traite avec trop de mépris. L'un d'eux, le notaire Carlos Ros, prend beaucoup de peine pour ramener ses compatriotes égarés au culte de la *lengua valenciana*, dont il énumère les titres de gloire, explique la grammaire, recueille les mots, les locutions et les proverbes. Mais cet enthousiasme d'antiquaire ne rendit pas son lustre au valencien, qui continua, malgré les efforts héroïques du zélé notaire, à rester patois. Aujourd'hui, il n'en est plus tout à fait ainsi : obéissant à l'impulsion des Catalans, qui, dès le commencement du siècle, ont hardiment revendiqué les droits de leur dialecte, ont fondé une école de poètes et de prosateurs en langue catalane, ont ressuscité les jeux floraux du vieux temps, un groupe de Valenciens, dont le capitaine ou l'apôtre est actuellement le facile et brillant poète D. Teodoro Llorente, a embrassé avec enthousiasme les idées de cette restauration. Sous l'emblème de la chauve-souris (*ratpenat*), emprunté aux armes de Valence, une ligue s'est formée pour remettre en honneur le parler du bon roi Jacme, foulé et diminué depuis des siècles par l'arrogant idiome du centre. Soutenu par l'exemple de la Catalogne, des Baléares, de plusieurs de nos provinces méridionales, ce mouvement peut acquérir une certaine importance ; on ne doit pas se dissimuler toutefois que les traditions littéraires de Valence s'opposent, je ne dirai pas au triomphe du dialecte local sur la langue commune, ce qui va de soi, mais à son emploi exclusif ou même prédominant dans certains genres de poésie ou de prose. L'histoire ne se refait pas et les Valenciens ne peuvent rayer du livre d'or de leurs écrivains les noms de poètes dramatiques, comme Guillen de Castro, Aguilar, Tarrega, qui ont presque fait école, ni ceux des poètes lyriques et des romanciers, comme Gil Polo, Rey de Artieda, Castillo Solorzano, tous habiles manieurs de la langue de Castille, qui n'ont rien sacrifié à l'amour du clocher. De tels ancêtres sont vraiment compromettants et ne se laissent pas oublier : quoi que

disent ou fassent les félibres de Valence, ils n'empêcheront pas que pendant deux siècles la littérature valencienne ne se soit confondue avec la littérature nationale espagnole, dont elle a pris la langue, les formes, l'esprit. Donc, il ne saurait être question ici d'une *renaissance* comme à Barcelone, où l'on peut légitimement prétendre se rattacher au moyen âge, parce que rien ou presque rien ne s'y est substitué à la littérature indigène, parce que dès la fin du xve siècle, à peu d'exceptions près, il n'y a eu là que silence et stérilité. La Catalogne ne participe aucunement à la grande production du *siècle d'or* espagnol; point de noms catalans dans cette cohue d'auteurs de *comedias*, de nouvelles fantaisistes ou picaresques, de poèmes épiques, etc.; tandis que les Valenciens y tiennent leur place, une place importante, et, ce qui est caractéristique, s'y perdent, ne s'y distinguent par aucune allure provinciale, aucun souvenir du patois local, ne s'y font pas montrer au doigt comme les Aragonais par exemple, preuve qu'ils se sont bien imbus du génie de la langue de Castille.

Quoi qu'il en soit des tendances des sociétaires du *Ratpenat*, il y a lieu de les approuver au moins dans ce qu'elles ont de rétrospectif; si leurs efforts servent les intérêts de l'histoire littéraire et de la linguistique romane, c'est un devoir de les louer et de les encourager. Malheureusement jusqu'ici, l'étude attentive et patiente des monuments de l'ancienne littérature du pays n'est pas ce qui semble préoccuper le plus la petite école. On remarque avec quelque regret dans ses publications plus de vers de toute dimension, plus de variantes sur ce thème un peu usé *patrie, foi et amour*, qui est la devise des jeux floraux, plus d'aspirations vagues et de déclamations que d'écrits en simple prose sur certains sujets d'intérêt à la fois général et local, qu'il serait temps d'éclaircir et dont la connaissance précise servirait même mieux la cause de la renaissance que tant de banalités lyriques. Si les Valenciens veulent redonner de la vie, de la vigueur et de la souplesse à leur idiome, ils devraient avant tout s'inspirer de leurs classiques, étudier à fond la vieille langue. C'est pourtant ce qu'ils ne font pas ou ne font pas assez. Leurs deux grands poètes du xve siècle, Auzias March et Jaume Roig, ne se lisent plus; rien d'un peu approfondi n'a été écrit depuis longtemps à Valence sur l'œuvre à demi mystique du chantre de l'amour et de la mort, ni sur la mordante satire du médecin facétieux et caustique; bien mieux, ou bien pis, nous ne possédons d'édition

suffisante, et par là on entend simplement un texte correct, ni des chants du premier, ni du poème du second. En un mot, aucun effort sérieux n'a été tenté encore pour rapprocher du profane ces œuvres d'un autre âge, pleines de mots qui ont cessé de vivre, de tournures difficiles, d'allusions historiques.

La disette de travaux sérieux sur l'ancienne littérature valencienne n'est point telle cependant que nous ne trouvions quelque chose à glaner : d'abord deux études bio-bibliographiques, l'*Estudio histórico-crítico sobre los poetas valencianos de los siglos XIII, XIV y XV*, par D. Rafael Ferrer y Bigné[1], auquel a sans doute servi de modèle un travail analogue de M. Milá y Fontanals sur les poètes catalans de la même époque, puis le complément, pour les trois siècles suivants, du premier mémoire : l'*Estudio histórico-crítico de los poetas valencianos de los siglos XVI, XVII y XVIII*, par D. J. M. Puig Torralva y D. F. Martí Grajales. Ce sont, plutôt que des études historiques et critiques, des catalogues, où chaque poète valencien dont on sait quelque chose est l'objet d'une notice biographique qu'accompagnent l'énumération de ses œuvres et souvent des extraits de ses poésies les plus marquantes. On se fait ainsi une idée assez exacte de ce que représente, au moins comme quantité, cette branche de la littérature valencienne.

C'est déjà bien de cataloguer et de décrire, mais il reste à nous donner le moyen d'entrer en commerce plus intime avec ces auteurs. Tous les livres, tous les recueils de poésie valencienne imprimés au XVIe et au XVIIe siècle sont devenus pour la plupart d'une extrême rareté : les réimprimer donc, en les entourant d'un commentaire grammatical et historique, nous paraît être maintenant le premier devoir de l'érudition locale. Une *Biblioteca valentina*, essayée dans ces dernières années, n'a pas eu le succès auquel son éditeur pouvait s'attendre ; il est vrai de dire que l'entreprise aurait dû être menée dans un esprit plus scientifique et entourée de plus de soins. Soyons néanmoins reconnaissants au libraire Aguilar de nous avoir rendu accessibles au moins deux curiosités du XVIe siècle. Le premier volume de cette collection contient un écrit en castillan du chroniqueur et généalogiste Martin de Viciana, intitulé : « Eloges des langues hébraïque,

1. Publié dans le *Boletin de la Sociedad de amigos del pais de Valencia* (janvier-juin 1875 ?), 96 p. in-8°.

grecque, latine, castillane et valencienne[1]. » Tout en louant le noble et gracieux castillan, l'auteur, qui écrivait en 1574, plaide énergiquement la cause du « parler natif, » qu'il tient pour plus parfait que son heureux rival, parce qu'il s'est moins écarté du latin et ne s'est point souillé par tant d'emprunts à l'arabe. L'enthousiasme patriotique de Viciana l'entraîne à quelques exagérations : tout Valencien, dit-il, grâce à la dextérité qu'il a acquise en pratiquant son idiome, apprendra en peu de jours n'importe quelle langue étrangère, tandis que l'étranger, alors même qu'il habiterait Valence, ne réussira jamais à parler parfaitement la langue valencienne, fille vertueuse, qui se laisse regarder, mais ne permet pas qu'on la touche. Pour bien établir sa thèse, il dresse des tableaux comparatifs, d'où ressort généralement que le valencien est resté plus fidèle aux formes de la langue mère; il s'est même donné le plaisir de composer une oraison, dont la plupart des mots sont à la fois et latins et valenciens[2]. Ce panégyrique intéresse aussi l'histoire de la langue castillane; il nous renseigne sur l'ancienne prononciation de trois consonnes : *s*, *j*, *m*. « Dans toute langue, dit Viciana, il y « a trois manières de parler : la première et la meilleure est celle « des hommes de science et de lettres, parce qu'ils gardent la « propriété des termes, observent la vraie prononciation, l'or- « thographe et l'accent, et, quand la langue vulgaire leur fait « défaut, ils savent tirer parti du grec et du latin; la seconde « manière est celle des gens de qualité, des courtisans et des « bourgeois, qui parlent purement et agréablement, mais ont « l'habitude de manger des mots; ainsi, pour *vuestra señoria* « ou *vuestra merced*, ils diront tout court *señoria* ou *merced;* » puis ils estiment de bon ton (*del vicio hacen gala*) de redoubler l'*s*, de prononcer *cassa* ou *cossa* pour *casa* ou *cosa*, d' « exprimer » l'*h*, de dire ainsi *chuan*, *chente*[3], ou bien encore de subs-

1. *Alabanzas de las lenguas hebrea, griega, latina, castellana y valenciana, copiladas por Martin de Viciana.* Valence, 1877 (*Biblioteca Valentina*, t. Ier). L'éditeur, au lieu de reproduire l'édition originale de 1574, a suivi une réimpression de 1765.

2. Cet essai est peu réussi ; plusieurs écrivains espagnols se sont amusés à faire du latin castillan, qui vaut mieux que le latin valencien de Viciana. J'ai dit quelques mots de ces pédanteries dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. III, p. 28. Voir aussi L. A. de Cueto, *Memorias de la Academia Española*, t. IV, p. 129.

3. Pour *Juan*, *gente*. Viciana a voulu marquer sans doute la prononciation aspirée de la jota.

tituer l'*n* à l'*m* dans les finales comme *dominum*, *templum*. Sur la troisième manière de parler des vilains et gens du commun, l'auteur ne donne pas de détails. L'écrit de Viciana est, avons-nous dit, un plaidoyer ou peut-être seulement une manifestation d'un bon patriote en l'honneur de sa langue maternelle, qu'il voit succomber et veut saluer une dernière fois. Dans la dédicace à l' « illustre sénat de la glorieuse et couronnée cité de Valence, » qui sert de prologue à l'ouvrage, il soupire et se lamente plutôt qu'il ne proteste. « La langue castillane, nous en « sommes témoins, entre par toutes les portes de ce royaume, « tous les Valenciens l'entendent, beaucoup la parlent, oublieux « qu'ils sont de leur propre langage. Faites, messieurs, qu'ils y « reviennent, puisqu'ils l'ont tetée avec le lait et ne l'aban- « donnent pour aucune autre du monde; » mais on sent qu'il compte peu sur l'intervention de l'autorité en pareille matière. D'ailleurs, le fait qu'il s'est servi de la langue du vainqueur pour défendre la cause du vaincu indique assez qu'il capitule, quoiqu'à regret[1].

« Le procès des olives et disputes des jeunes gens et des vieux[2] » est le second ouvrage que nous a restauré la *Biblioteca valentina*, d'après l'ancienne édition de 1561. A cette dispute, dont l'allégorie est bien transparente, prennent part divers poètes, qui tour à tour donnent leur avis sur le meilleur moyen d'extraire le noyau de l'olive, ou, pour parler clair, de se faire aimer des femmes; les subtilités de ce genre allégorique rendent assez malaisée l'intelligence de bien des strophes du poème, dont la correction laisse au reste beaucoup à désirer.

A cette *Biblioteca valentina*, malheureusement interrompue, peut être rattachée une édition des œuvres burlesques, bouffonnes et graveleuses du Père François Mulet, un dominicain du XVIIe siècle (1624-1675), que ses graves fonctions de professeur de métaphysique et de morale à l'université de Valence n'empêchaient pas de rimer à ses heures des romances, des dizains et

1. Le castillan qu'écrit Viciana est fort piètre, mais lui en a bonne opinion; quelque part (prologue de la 3e partie de sa *Crónica de Valencia*) il concède qu'étant Valencien, il ne possède pas le « castellano polido qual se habla en Toledo, » mais il a au moins la prétention d'écrire « en todo castellano é harto mejor que no fueron scritos los antiguos libros propios castellanos. »

2. *Lo procés de les olives é disputa dels jovens hi dels vells.* Valence, 1877 (*Bibl. Valentina*, t. II).

même des comédies. Quoiqu'on ne sût où lire ses œuvres, le nom du Père Mulet était resté populaire à Valence : M. Constantin Llombart en a profité et a réuni en un volume tout ce qui d'après « une ancienne, générale et fort raisonnable tradition » peut être attribué à ce Piron en soutane[1]. Je ne voudrais pas me porter garant de l'authenticité de toutes les verdeurs et turlupinades collectionnées par M. Llombart : peu importe, ces petits vers et les deux comédies *Los amors de Melisendra* et *La infanta Tellina y el rey Matarot* méritent d'être lus, quand cela ne serait que pour constater jusqu'à quel point le *chiste cortesano*, le mauvais goût madrilègne, le calembour et les insanités des *ingenios* des bords du Manzanares avaient gagné les provinces, s'étaient partout infiltrés ; les deux comédies surtout, transposées en castillan, pourraient être signées de n'importe quel auteur de *comedias burlescas*. Dans ce même volume, à la suite des œuvres de Mulet, figurent quelques pièces bien médiocres d'un ouvrier cordier, Pasqual Martineç, né à Valence en 1772.

La *Revista de Valencia*, qui paraît tous les mois par livraisons de cinquante pages environ, depuis le 1er novembre 1880, n'a que peu contribué jusqu'ici à l'étude de la langue et de l'ancienne littérature du pays. Il est vrai que cette revue a un caractère général, elle est à la fois littéraire, historique, artistique, archéologique, elle touche à toutes les questions qui peuvent intéresser le public valencien, c'est dire que nos études ne sauraient y réclamer qu'un espace restreint. Cependant, et grâce au zèle de plusieurs de ses collaborateurs, la *Revista* a déjà montré qu'elle n'entend pas négliger entièrement ce coin de l'histoire nationale. Voici ce que je trouve à signaler dans les livraisons parues. Tome premier. Article de D. José Martinez Aloy, sur la formation des noms de famille limousins, peu approfondi malheureusement (p. 153) ; une satire populaire du temps de la guerre de succession « sur les gouvernantes des chapelains » (p. 520) ; notice de quelques académies valenciennes du XVIIe siècle, par D. José Enrique Serrano (p. 441) ; fragments d'une *disputation* entre le prince Charles de Viane et Mossen Johan Roiç de Corella, publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque universitaire de

1. *Obres festives compostes segons antiga, general y molt rahonable tradició pel Pare Francesch Mulet, frare profés domínico*, publ. par En. Constanti Llombart, 2e édition, Valence, 1876, in-8°.

Valence, par D. José Maria Torres (p. 330 et 523)[1]; la bibliographie des journaux de Valence depuis l'an 1526 jusqu'à nos jours, par D. Luis Tramoyeres (p. 17 et suiv.). Tome deuxième. Lettres de défi du xve siècle (à rapprocher de celles qu'a publiées M. Alart dans la *Revue des langues romanes*), et dialogue en valencien sur un vol commis dans une église à la fin du xviie siècle, publié par le vicomte de Bétera (p. 1 et 181); notes sur les prédications et les miracles de Saint-Vincent Ferrer à Girone, par D. Claudio Girbal (p. 577); la cuisine espagnole : le livre de *Sent Sovi*, par D. José Enrique Serrano; cette notice contient la description et la table d'un manuscrit de la fin du xive ou du commencement du xve siècle de la bibliothèque de Valence[2] (p. 171); bibliographes valenciens, par D. Luis Tramoyeres, très bon travail (p. 433); les dictionnaires et vocabulaires valenciens, par D. José Vives Ciscar, excellente bibliographie (p. 74). Tome troisième, en cours de publication. Les confréries de métiers à Valence, par D. Luis Tramoyeres (p. 211); puis de fort intéressantes notes philologiques sur le patois de la Plana, territoire maritime de la province de Castellon, par D. José Nebot (p. 82), qui méritent d'être résumées. L'auteur constate d'abord que le *lemosin* parlé à Valence est très altéré, qu' « à certaines lettres les habitants de la ville du Turia donnent des sons purement castillans, » ce qui n'a pas lieu dans le reste de l'ancien royaume. Il traite ensuite de la prononciation des consonnes *c*, *ch*, *g*, *j*, *s*, *v*, *ç* dans le dialecte de la Plana. Le son castillan de *c* devant *e* et *i* et de *z* devant *a*, *o*, *u* n'existe pas en valencien. A Valence même, les trois consonnes *c*, *s*, *ç* se prononcent comme l'*s* du castillan, on n'y connaît pas

1. Cf. Amador de los Rios, *Historia critica de la literatura española*, t. VII, p. 18 et suiv.

2. Dans le préambule de ce traité culinaire, on lit ceci : « lo qual libre es appellat de sent Soui. E feu lo ell dicta un bon hom e fort bon coch, lo qual coch staue ab lo rey d'Anglaterra. E lo coch lo ffeu ab consell d'en Pere Felip, seuder del dit senyor rey. E feu lo en l'any de la incarnació de nostre Senyor que hom coptaue mil e XXIIII. » Il est clair que la date 1024 est fausse. Mais qui sont ce roi d'Angleterre et cet écuyer Pierre Philippe ? La langue du texte est contemporaine de l'écriture. Un autre exemplaire de ce livre de cuisine se trouvait jadis chez les Dominicains de Barcelone : Villanueva, qui l'y vit, l'attribue à Manuel Diez, majordome d'Alphonse V d'Aragon, auteur d'une *Menescalia*. La date 1024 est, dans le ms. de Barcelone, 1324. Voir *Viage literario*, t. XVIII, p. 185.

l'*s* douce (*la s suave*). Dans le territoire de la Plana, les trois consonnes susdites prennent à l'initiale et à la finale le son de l'*s* dure, qui est aussi celui des groupes *cia*, *cie*, *cio*, *ciu* : dans les autres cas, la prononciation est tantôt dure, tantôt douce, sans qu'on puisse donner de règle absolue. Ainsi, dans *raça*, *plaça*, *caçar*, *forçar*, le *ç* est dur, dans *reçar*, *almorçar*, *baça* doux ; dans *incens*, *entonces*, *concis* le *c* est dur, dans *quince*, *once*, *sencillo* doux ; dans *pensar*, *fosa* l'*s* est dure, dans *rosa*, *cosa* douce. — *Ch* ne s'emploie guère qu'à la finale et équivaut à *c* dur : *foch*, *rich* sont pour *foc*, *ric*. — Le son de la *jota* castillane ou de *g* devant *e* et *i* n'existe pas en valencien. A Valence, ces consonnes « se prononcent exactement comme le *ch* cas- « tillan ; chez nous, dit M. Nebot, leur son est beaucoup plus doux, « à égale distance du *ch* castillan et du *g* français, c'est-à-dire « un peu plus doux que la première consonne et un peu plus dur « que la seconde. » Le *ch* castillan existe aussi à la Plana, il s'exprime par la graphie *x* au commencement des mots (*xarol*, *xop*, *xular*), par *tj* dans l'intérieur (*ditja*, *ditjos*), par *ig* à la fin (*vaig*, *bateig*, *calig*, *roig*, *fuig*) : « Nous ne devons pas omettre de dire que dans le dialecte de la Plana ce son (du *ch* castillan) est très rare au commencement et à l'intérieur des mots. » — *V*. Les Valenciens de la capitale prononcent *v* comme *b* ; tandis qu'à la Plana le *b* labial et le *v* labial et dental sont parfaitement distincts. — *X* représente plusieurs sons. Au commencement des mots, comme il a été dit, *x* équivaut à *ch* castillan ; à l'intérieur, devant une consonne ou les voyelles *e* et *i*, *x* a la valeur de *cs*, devant *a*, *o*, *u*, celle de l'*s* douce. Dans la syllabe *ix*, précédée d'une voyelle, l'*x* représente exactement le son de l'*s* castillane, à la Plana aussi bien qu'à Valence : ainsi *coixo*, *reixa*, *faixa*, *cuixa*, où l'accent porte sur la première voyelle, se prononcent comme *coiso*, *reisa*, *faisa*, *cuisa*, lus à la castillane. Suivent quelques remarques sur des particularités de prononciation de plusieurs localités de la Plana. Le bourg d'Onda, au sud-ouest de Castellon, forme un îlot linguistique : *ch*, *s*, *b* castillans se sont substitués à *g*, *s*, *v* limousins. A Castellon, la 1re et la 3e personne de l'imparfait est en *e* : *yo cantave*, *ell legíe*, *yo sabríe*, *ell aniríe*, tandis que l'*a* se conserve dans le reste du territoire. L'habitant de Burriana ne laisse pas tomber, après un *n*, le *t* final ; il prononce *amunt*, *pont*, *anant*, au lieu de *amun*, *pon*, *anan*. Les voyelles sont plus ouvertes à Nules

que dans les autres parties de la Plana, la prononciation y est plus *catalanizada*. A Villareal, on donne au *ts* final le son du *ch* castillan; dans cette localité des mots tels que *plast* et *vaig*, *fets* et *bateig*, *gots* et *roig* riment (*podrian ser consonantes*). A Almazora, on parle comme à Villareal. D'autres traits caractéristiques du dialecte de la Plana comparé à celui de Valence sont l'emploi exclusif de la forme périphrastique du parfait au lieu de la forme simple : l'auxiliaire est *aller*, dont le présent se conjugue *vaig*, *vares*, *va*, *varem*, *vareu*, *varen*. Les pronoms possessifs *mon*, *ma* ne s'emploient dans le dialecte de la Plana que devant des noms de parents en ligne ascendante; on dit ainsi *mon pare*, *ma mare*, *mon tio*, *ma tia*, *mon sogre*, *ma sogra*, *m'agüela*, *m'agüelo*, mais jamais *mon germá*, *ma germana*, *mon cosi*, *ma cosina*, *mon fill*, *ma filla*, *mon nebot*, *ma neboda;* devant les autres noms de personnes et les noms de choses, on ne se sert que de la forme absolue avec l'article : *el meu mestre*, *la meua vehina*, *el meu hort*, *la meua camisa;* par exception, on dit *ma casa*. Devant ou après une voyelle, le pronom démonstratif *ho* devient *u* : *nou sé* = *no ho sé*, *ells u an dit* = *ells ho han dit*. On prononce l'*r* final des infinitifs et la voyelle de flexion de la 1re personne de l'indicatif des verbes de la 1re conjugaison est *e* au lieu de *o*. Le dialecte de la Plana admet de fortes contractions : *ca* pour *casa*, *ma* pour *mira*, *pa* pour *pera* (prépos.), *enca* pour *encara*. En raison des facilités toujours croissantes de communication, des progrès de l'industrie et du commerce, M. Nebot constate que certaines particularités locales tendent à disparaître et que l'influence du dialecte de la capitale commence à se faire sentir à la Plana, en ce qui touche surtout la forme du parfait et l'emploi des pronoms possessifs. Ce qui est plus grave et menace sérieusement l'existence même de la langue, c'est l'invasion continue et progressive du castillan. Beaucoup de bons mots *limousins* se sont perdus; à peine trouverait-on, dit notre auteur, quelque centenaire qui sache ce que signifie *nafrar* ou *topi* (ce mot a le sens du cast. *olla*) : plus personne ne dit *jorn*, *palau*, *llabi;* ces mots sont remplacés par *dia*, *palacio*, *labio*. Le moment n'est pas loin où la langue de Jacme Ier, de Vincent Ferrer, d'Auzias March succombera aux attaques des fils de Cervantes. Comme on le voit, le mémoire de M. Nebot abonde en faits intéressants. On aurait pu le souhaiter plus complet et méthodique; tel qu'il est, il instruit et mérite la

reconnaissance des romanistes. Puisse la *Revista* nous donner beaucoup d'études de ce genre!

La *Société valencienne de bibliophiles*, fondée en 1878, a réimprimé, en les commentant avec soin, deux ouvrages historiques d'intérêt local, *La relation de l'expulsion des Morisques du royaume de Valence*, par le portugais Damian Fonseca, et la seconde partie de la *Crónica de Valencia*, compilation généalogique et nobiliaire, par Martin de Viciana. Il est à désirer que les membres de cette société ne perdent pas de vue entièrement la période *limousine*, et qu'à côté des raretés ou des curiosités des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dont ils préparent et annoncent la publication, ils remontent plus haut et n'oublient pas de nous donner quelque jour une bonne édition d'Auzias March ou du *Libre de les dones* de Jaume Roig.

C'est à l'étude de ce dernier poème, l'ouvrage, à bien des égards, le plus important de la littérature espagnole en langue d'oc, que je me suis surtout consacré pendant mon séjour à Valence. L'œuvre de Roig, de ce médecin-poète du XVe siècle, a une valeur littéraire, historique, linguistique. Outre qu'il occupe dans un certain genre de littérature satirique une place considérable, qu'il fait bonne figure à côté du *Corbaccio*[1] de Boccace, du *Mathéolus* de Jean Lefèvre, du *Corbacho* de l'archiprêtre de Talavera, des *Quinze joies de mariage* et autres écrits dirigés contre les femmes, sa première partie renferme un roman d'aventures, d'un genre alors nouveau, sans rien du merveilleux et de la fantaisie qui caractérisent nos romans français ou les chevaleries des Amadis, mais au contraire réaliste, bourgeois, un peu dans la manière et le ton de ce qui sera plus tard le roman picaresque, auquel, non sans quelque apparence de raison, on a voulu le rattacher directement. Puis ce poème est semé d'allusions historiques et nous présente de la société valencienne au XVe siècle un tableau des mieux fouillés. L'historien de la langue peut aussi en tirer grand profit : nulle part, dans aucun texte

1. Autrement nommé *Il labirinto d'amore*. On peut voir une analyse étendue de cette terrible satire, peu lue aujourd'hui, dans l'ouvrage de M. Kœrting, *Boccaccio's Leben und Werke*, Leipzig, 1880, p. 207 et suiv. Il est étrange que cet écrivain prenne encore *corbaccio* pour un péjoratif de *corbo* (*der hæssliche, Alles zerhackende Rabe*), alors que M. Schuchardt a parfaitement établi que ce mot est l'équivalent de l'esp. *corbacho*, du franç. *cravache;* voir *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. XII, p. 114.

littéraire ou autre, ne figurent tant de mots du parler commun, tant de noms d'objets, d'armes, de vêtements, de meubles et d'ustensiles, etc. Or, comme je l'ai déjà laissé entendre, ce poème est, ou bien peu s'en faut, un livre scellé. On a pu le réimprimer (et avec quel soin nous le verrons tout à l'heure) au siècle dernier et de nos jours, mais on ne lui a guère gagné de lecteurs ; c'est qu'une œuvre de ce genre, que sa forme même (un petit vers de quatre ou cinq syllabes), que beaucoup de mots rares, quelquefois forgés par l'auteur pour les nécessités de la rime, que des traits de mœurs oubliées, des allusions à des faits historiques peu connus, hérissent littéralement de difficultés, ne saurait livrer ses secrets au premier venu. Une connaissance même approfondie du dialecte moderne ne dispense personne — les Valenciens pas plus que d'autres, j'en ai acquis la preuve, — d'une étude sérieuse, à la fois de l'histoire locale et de la langue ancienne. Il y a des choses que les plus aimés des dieux ne devinent pas.

Un commentaire en règle du poème de Roig n'a pas sa place ici, et d'ailleurs je me sentirais pour le moment incapable de l'entreprendre; toutefois je crois avoir réuni des données en nombre suffisant pour tracer au moins le cadre de ce commentaire, écrire comme les prolégomènes de l'édition qui nous manque encore. J'énumérerai d'abord les ressources bibliographiques dont on dispose actuellement pour établir le texte du poème, j'examinerai en second lieu quelques passages qui peuvent servir à fixer, soit la date de certains événements racontés par le poète, soit celle de la composition de l'ouvrage, et finirai en montrant par quelques exemples ce que vaut la leçon courante, seule accessible au plus grand nombre, de ce *Livre des femmes*.

1. Manuscrit. — Le poème de Jaume Roig, connu généralement sous le nom de *Libre de les dones* ou de *Libre de conselis*, fut imprimé à Valence pour la première fois en 1531, c'est-à-dire cinquante-trois ans après la mort de l'auteur, on ne sait d'après quel manuscrit, l'éditeur, suivant l'usage de son temps, ayant omis de nous le dire. Mais, si le manuscrit prototype de l'édition princeps demeure inconnu et ne sera peut-être jamais retrouvé, nous en possédons un d'une époque certainement antérieure à 1531. Ce manuscrit, qui porte à la bibliothèque du Vatican le n° 4806, a été pour la première fois signalé par l'érudit catalan, D. Antonio de Bastero y Lledó, dans le tome

premier (seul publié) de sa *Crusca provenzale*[1] : « Jacobo Roggio, gentilhuomo valenziano, detto Jacme[2] Roig. Il suo poema contra le donne, intitolato *Espill* (*speglio*, *specchio*), che indirizzò a Baldassare Bou suo nipote e lo scrisse nell' anno 1427[3]. Ms. Vaticano Cod. 4806 in foglio. Queste notizie si ricavano dal medesimo poema, avvegnachè nel codice non vi sia scritto il nome dell' autore; leggendosi nel Proemio : *Est doctrinal Memorial, Que ha nom espill, A tu, com fill, Baltasar Bou, Per lo quem mou Ta molta amor E gran calor De nebot car, Lo vull dreçar.* E poi a cart. 77, col. 1 : *Mil quatrecens Vint set complits Anys son finits*, etc. » Puis Bastero renvoie à l'historien de Valence, Escolano, à propos de la forme métrique du poème.

Le cod. vat. 4806, dont M. Ernesto Monaci, professeur à l'université de Rome, a bien voulu me remettre une description détaillée et dont j'ai fait faire une collation complète, est un volume sur papier de 119 feuillets in-folio, écrit d'une même main, à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle, sur deux colonnes, à raison de 33 vers environ par colonne. La marque de fabrique du papier est une main ouverte surmontée d'une étoile à six rayons; la numération des feuillets en chiffres romains est contemporaine de l'écriture du texte. Le recto du premier feuillet porte un envoi du poème au « Magnifich Mossen Johan Fabra, cavaller, » en quatre strophes de huit vers heptasyllabes à rime masculine, suivies d'une *endreça* et d'une *tornada* de quatre vers chacune. A la suite de cet envoi, vient une *entrada* de six vers : *Spill, llum e regla, Homens aregla, Dones blasona, Lo llir corona, Spines e carts crema, Ço diu lo tema;* le verso du premier feuillet est blanc. Au recto du 2e feuillet commence la préface du poème. « Tema. Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. Prefaçi. Primera part del prefaci. *Deu creador, Hunich senyor*, » etc. Le « prefaçi, » divisé en quatre parties, se termine au fol. 7, col. 2. Suit : « Primer libre de sa iouentut. Primera part de la fadrinea ab sa mare. » — Fol. 11, col. 1 : « Seguona part, com son afillat he trames. » — Fol. 12 v°, col. 1 : « Terçera part. Continua los

1. Rome, 1724, p. 88, col. 1.

2. Je ne sais pourquoi Bastero emploie cette forme ancienne; au xve s., dans tous les pays catalans, on disait, comme aujourd'hui, Jaume.

3. Ceci est inexact, comme on le verra plus bas.

actes fets en Paris. » — Fol. 14 v°, col. 1 : « Quarta part. Clou son viatge tornan ha Valençia. » — Le livre II, divisé aussi en quatre parties, va du fol. 15 v° au fol. 47. — Le livre III, en quatre parties, va du fol. 47 au fol. 111 v°. — Le livre IV, en quatre parties, du fol. 112 au fol. 119. — Au v° du fol. 119, parmi quelques essais de plume sans importance, se lit cette adresse : « Mag^co^ ac potenti domino D. Tiberto Brandolino, equiti aurato ac comiti domino suo obsr^mo^. » L'exemplaire manuscrit du Vatican n'a pas été utilisé par le premier éditeur, cela ressort évidemment des différences nombreuses et importantes qu'on note entre les deux leçons, et quoique signalé par Bastero en 1724, ni Carlos Ros, en 1735, ni Pelayo Briz, en 1865, les deux derniers éditeurs du *Libre de les dones*, n'en ont tiré parti. Un secours tout à fait nouveau et fort précieux nous est donc offert par la collation de ce manuscrit si longtemps négligé.

2. Editions. I. (1531.) — *Libre de consells : fet per lo magnifich mestre Jaume Roig, los quals son molt profitosos y saludables axi peral regiment y orde de ben viure com per augmentar la deuocio a la puritat y concepcio de la sacratissima verge Maria.* Ce titre, imprimé en caractères rouges et noirs, remplit le bas du premier feuillet, dont la partie supérieure est occupée par une Immaculée-Conception gravée sur bois et qu'entourent ces deux versets : *Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias* et *Concepcio tua, Dei genitrix virgo, gaudium anunciavit universo mundo.* Suivent (fol. 1 v°-2) le prologue (*prolech*) adressé par l'imprimeur au lieutenant (*portantveus*) du gouverneur général de la ville et du royaume de Valence, D. Hieronym de Cabanyalles ; — (fol. 2 v°-3 v°) une pièce de vers dodécasyllabes adressée « als peritissims lectors » et qui commence : « Criat en la patria, ques diu limosina, No vol aquest libre mudar son lenguatge... » (ces vers ne sont pas de Roig, mais d'un poète valencien quelconque du commencement du XVIe siècle) ; — (fol. 4) les vers à Mossen Johan Fabra, qui se trouvent dans le manuscrit du Vatican et l'*entrada.* — Au fol. 4 v° un second titre ainsi conçu : *Comença lo libre de les dones : ordenat per lo magnifich en Iaume Roig, doctor famos de la serenissima senyora dona Maria. Es exemplar e de consells per ell donats a son nebot, en Balthasar Bou, senyor de Callosa, qui molt amaua.* Suit le « prefaci, » qui commence par « Deu creador... » Le texte se

continue jusqu'au recto du fol. 140, qui est le dernier chiffré : « Fonch stampat lo present libre en la insigne ciutat de Valencia per Francisco Diaz Romano, al studi general, a. XXX. de juny. Any M. D. XXXI. » Suit un feuillet, qu'occupe un bois représentant la Vierge assise avec l'enfant Jésus sur ses genoux et entourée de quatre saintes, dont deux sont nommées sainte Dorothée et sainte Eulalie. Le volume est in-4°, imprimé à deux colonnes en caractères gothiques, et compte 140 feuillets, plus le feuillet de la fin. Les exemplaires de cette édition princeps sont fort rares; en 1561, on avait déjà quelque peine à s'en procurer : *del qual ya anauen faltant los originals,* dit l'imprimeur, qui, en cette année-là, *renouvela* à Valence le livre de Roig. La Bibliothèque universitaire de Valence en a deux, dont un presque complet, l'autre fort détérioré et mutilé; la Grenvilliana du Musée Britannique en conserve un en bon état. Il n'en existe point à Paris. — Nicolas Antonio et Ximeno parlent d'une édition de 1532 du même imprimeur et du même format, dont l'existence est plus que problématique. Quelque succès qu'ait pu obtenir, en 1531, la première édition du *Libre de les dones*, il est tout à fait invraisemblable que Francesco Diaz Romano se soit vu obligé de la répéter l'année suivante; personne d'ailleurs n'a jamais décrit cette prétendue édition de 1532.

II. (1561.) — *Libre de les dones, mes verament dit de consells profitosos y saludables, axi peral regiment y orde de la vida humana, com pera aumentar le deuocio de... la Concepcio de..... Maria, fet per lo magnifich mestre Iaume Roig. Ara nouament corregit y esmenat de moltes faltes, y de nou affegit la disputa o proces de viudes y donzelles, fet per los Magnifichs Mossen Iaume Siurana, generos, y mestre Lloys Ioan Valenti, doctor en medicina, ab vna sentencia del honorable y discret Andreu Marti Pineda, notari. En Valencia, Per Ioan de Arcos*, 1561, in-8°, de 130 feuillets, plus 18 ff. non chiffrés pour la *Disputa*. A ces deux ouvrages, le *Libre de les dones* et la *Disputa*, qui forment la première partie du volume, s'ajoutent trois autres productions de la littérature valencienne de l'époque : *Lo proces de les olives* (dont il a été parlé ci-dessus), le *Sommi de Ioan Ioan* et la *Brama dels pagesos o vocables bandejats*. A la fin du volume : *Fon estampat lo present libre en la insigne ciutat de Valencia, en casa de Ioan de Arcos, a les espatles del*

estudi general. Any M. D. LXI, in-8°. Les trois derniers textes ont beau avoir une pagination ou des signatures spéciales, ils forment avec les premiers un tout, une manière de *Cançoner*, comme l'indique d'ailleurs l'*Epistola proemial*, mise par l'éditeur en tête du *Proces de les olives*. Que vaut cette mention « maintenant nouvellement corrigé et purgé de beaucoup de fautes, » qui s'applique, dans le titre, au *Libre de les dones?* Quoiqu'il m'ait été impossible de rapprocher le texte valencien de 1561 de celui de 1531, je crois pouvoir affirmer, sans crainte de me tromper, et en jugeant de l'édition de Juan de Arcos par celle de Barcelone de la même année, que cet imprimeur a suivi la seule édition princeps : s'il avait eu à sa disposition un manuscrit, il n'eût certainement pas manqué de le dire. — Ximeno seul cite une autre édition du même Juan de Arcos et de l'année suivante 1562, mais comme il n'en donne pas le signalement exact, et que l'existence de cette édition est d'ailleurs improbable, on peut passer outre.

III. (1561.) — *Libre de consells fet per lo magnifich mestre Iaume Roig*, etc. (comme dans l'édition princeps). *Estampat en Barcelona, per Iaume Cortey*, 1561, in-8°, de 149 feuillets, plus 19 ff. non chiffrés pour le *Proces o disputa de viudes y donzelles*, annexé au poème de Roig, comme dans l'édition de Valence 1561. Au fol. 6 v° : *Comença lo libre de les dones*, etc., comme dans l'édition princeps. Quoique la rédaction des deux titres soit exactement conforme à celle de l'édition de 1531, il est très probable cependant que Jaume Cortey se sera borné à reproduire celle de Valence 1561. La coïncidence des dates, l'identité des formats montrent que la réimpression de Valence a dû servir de modèle à celle de Barcelone, et l'on sait que les libraires de cette dernière ville, profitant de ce que les privilèges concédés à leurs confrères des autres provinces d'Espagne étaient sans effet en Catalogne, contrefaisaient légalement la plupart des livres nouveaux publiés en Castille ou ailleurs. La bibliothèque Mazarine possède cette édition de Barcelone. Fuster, dans sa *Biblioteca Valentina*, note une édition du *Libre de les dones*, de Barcelone, *Jaime Cendrat*, 1561, mais il a certainement fait une confusion, comme le remarque Salvá ; on ne saurait croire, en effet, que deux éditions de l'œuvre de Roig aient paru la même année, dans la même ville, sans compter que Cendrat ne semble pas avoir commencé à imprimer avant 1587.

IV. (1735.) — *Lo libre de les dones e de concells donats per Mossen Jaume Roig a son nebot En Balthasar Bou, senyor de Callosa. Quarta impressiò. Traula a nova llum Carlos Ros, notari apostolich natural de esta molt noble, illustre, ll. y coronada ciutat de Valencia. Ab llicencia. En Valencia, en casa de Joseph Garcia. Any M DCCXXXV,* 4 ff. prél. et 284 pages in-4°. Dans la dédicace à D. Felipe Lino de Castelvi Juan Ximenez de Urrea, comte de Carlet, etc., Ros dit que, pour réimprimer le poème, il a dû se composer un exemplaire avec des fragments que le protecteur auquel il adresse son livre s'était occupé de réunir, puis, dans l'avertissement au lecteur, il déclare que cette quatrième édition « est une copie textuelle, sans addition ni supression (*sin añadir ni quitar cosa alguna*) de la seconde publiée en cette ville (de Valence), in-8°, » c'est-à-dire de celle de 1561. Cependant il n'en est rien : l'édition de Ros, notablement diminuée et altérée, ne peut en aucune façon passer pour une copie fidèle de celle de 1561.

V. (1865.) — *Lo libre de les dones é de conçells... fet per lo magnifich mestre Jaume Roig y donat novament á llum segons la edició de* 1735 *per Francesch Pelay Briz. Barcelona, Joan Roca y Bros,* 1865 [1], X, 196 pp. et 2 ff. de table et d'errata, in-8°. L'éditeur, à ce qu'il dit, aurait voulu au moins réimprimer l'édition de Barcelone 1561, mais n'ayant pas réussi à s'en procurer un exemplaire, il a été contraint de se rabattre sur celle de Ros. Force majeure est une bonne excuse, et si M. Briz nous avait livré une copie exacte du méchant texte de 1735, devenu passablement rare, surtout hors d'Espagne, on devrait lui en savoir gré. Mais ce minimum n'a pas été atteint ; l'édition de 1865 se distingue de la précédente par de nouvelles omissions, beaucoup d'incorrections et un très fâcheux remaniement de l'orthographe.

3. Commentaires et traductions. — Dans ses notes érudites sur le *Canto de Turia* de la *Diana* de Gil Polo, Cerdá y Rico rappelle, d'après Ximeno et Onofre Esquerdo [2], que Vincens Pons, prêtre valencien, « docte en tout genre d'érudition grecque et latine, » laissa, pour être imprimés, deux commentaires sur

1. La préface cependant est datée de janvier 1866.

2. Onofre Esquerdo est l'auteur d'un *Catálogo de los hijos de Valencia y del Reino*, qu'a vu Ximeno, et qui depuis a disparu ; voir *Revista de Valencia*, t. II, p. 441.

les œuvres d'Auzias March et de Jaume Roig, et que Gaspar Guerau de Montemayor traduisit en latin et commenta le poème de Roig, mais que ce travail ne vit point le jour. Je n'ai pu obtenir aucun renseignement nouveau sur cette version latine et ces commentaires, qu'on peut jusqu'à nouvel ordre tenir pour perdus. Plus heureux en ce qui concerne les traductions du *Libre de les dones* en castillan, j'ai réussi à en retrouver une, dont les bibliographes valenciens avaient complètement perdu la trace ; il s'agit de celle que le jurisconsulte Lorenzo Matheu y Sanz (1618-1680) fit en 1665 à l'usage de ses enfants. Le seul manuscrit connu de cette version castillane se trouve à la Bibliothèque nationale de Madrid[1] : j'en ai fait faire une copie, dont on trouvera plus bas quelques extraits. Quant à une autre traduction, œuvre d'un Andalous, dont Ximeno parle, d'après Pedro Agustin Morlá[2], je ne sais ce qui en est advenu.

De travaux historiques, littéraires ou linguistiques, vraiment approfondis, sur le *Libre de les dones*, il n'en existe jusqu'à ce jour aucun. A côté des notices biographiques et bibliographiques de Ximeno, Cerdá y Rico et Fuster, qui fournissent d'utiles renseignements, je ne vois à signaler que les analyses rapides, les aperçus de Sarmiento, dans ses *Memorias para la historia de la poesia y poetas españoles*[3], de D. Manuel Milá y Fontanals[4] et de D. Rafael Ferrer y Bigné[5].

Dans l'introduction (*prefaci*) de son poème, Jaume Roig explique à son neveu Baltasar Bou[6] ce qu'il a entendu faire, et donne le plan de son œuvre. Vieux, fatigué, malade, dégoûté de tous les soi-disant biens de ce monde, dont une longue et cruelle expérience lui a démontré l'inanité, il veut « réciter l'exemple et

1. Ce manuscrit, qui fait partie de la collection Böhl de Faber, a été signalé dans la *Revista de archivos*, t. IX, p. 233.

2. *Emporium utriusque juris quæstionum in usu forensi admodum frequentium*, Valentiæ, 1599, in-fol. Cet ouvrage de droit débute par une *Epistola suavissimo et humanissimo lectori*, où sont énumérés et loués un certain nombre de Valenciens illustres.

3. Madrid, 1775, in-4°, p. 392 et suiv.

4. *Resenya histórica y crítica dels antichs poetas catalans*. Barcelone, 1865, p. 177.

5. *Estudio histórico crítico*, p. 38 et suiv.

6. Un Mossen Balthasar Bou figure parmi les *jurats* de Valence élus le 23 mai 1450 (*Libre de memories... de la ciutat e regne de Valencia*. Bibl. nat. de Paris, Ms. esp. 147, ad ann. 1450).

document de sa maudite vie, pleine de maux, afin que beaucoup, voyant ainsi un homme peiner et souffrir, en soient avertis et se corrigent. » Ce traité de doctrine (*doctrinal memorial*), il l'intitule *miroir*[1]. Le mot *speculum*, en catalan *spill*, a fait fortune, on le sait, au moyen âge, mais l'éditeur du XVIe siècle le trouva sans doute trop vague, et il crut devoir donner au poème le titre plus explicite de *Libre de concells*, qu'il compléta par un sous-titre : *Libre de les dones*[2], qui découvre l'objet essentiel de l'œuvre, la satire contre les femmes. Le *doctrinal*, continue Roig, aura quatre parties principales, qui seront divisées chacune en quatre parties plus petites, sans parler du *prefaci* aussi quadriparti. Rien de plus symétrique, on le voit. Voici maintenant le sommaire de chaque partie ou livre. Premièrement, l'auteur récitera ce qu'il a souffert dans sa jeunesse, alors qu'il était libre. Deuxièmement, il contera très au long ses mariages maudits, douloureux, pendant cinquante ans. Le troisième livre contiendra une leçon spirituelle et divine dictée par le roi Salomon. Le quatrième et dernier, il l'a composé, dit-il, lorsqu'affaibli et pour toujours séparé des femmes, il s'est entièrement voué à servir Dieu et la Vierge Marie. Dans son amour pour l'uniformité, Roig n'a pas été jusqu'à donner à chacun des livres de son poème à peu près la même dimension ; ils sont au contraire de longueur très inégale, ainsi le troisième livre, qui renferme la leçon de Salomon, c'est-à-dire une petite encyclopédie de morale et de théologie, fait plus de la moitié de l'ouvrage.

La forme de versification adoptée par Roig, s'il est permis de la trouver peu heureuse, puérile, si l'on s'en fatigue extraordinairement à la longue, a au moins un attrait de curiosité. Ce poème est tout entier écrit en vers de quatre ou cinq syllabes, suivant que la chute en est masculine ou féminine, et à rimes plates[3]. Tour

1. « Haura nom *spill* » (éd. Briz, p. 3b) ; « mon *spill* é norma » (p. 11a).

2. Ce sous-titre était tout indiqué ; mais l'éditeur peut s'être souvenu à ce propos d'un ouvrage célèbre de morale et d'économie domestique, le *Libre de les dones* du franciscain catalan François Ximenez. Je transcris plus bas (appendice III) quelques chapitres fort curieux de ce livre.

3. Le succès du livre de Roig assura à ce mètre une certaine faveur dans les pays de langue catalane. Au XVIe siècle Gaspar Guerau de Montemajor l'emploie dans une satire sur les médecins de Valence (voir le *Catalogo de la bibl. de Salvá*, n° 323, et le commentaire de Cerdá y Rico sur la *Diana* de Gil Polo, éd. de 1778, p. 514); au XVIIe siècle, les auteurs de relations et de complaintes

de force, qu'on doit admirer comme tel, mais qu'à un certain point de vue il faut regretter. Si, au lieu d'enfermer sa pensée dans un moule si étrangement rétréci, Roig avait suivi l'exemple de tant de poètes catalans, qui ont conté en vers à rimes plates d'une dimension double (8 et 9 syllabes), il se serait fait mieux comprendre de ses contemporains et nous eût laissé moins d'énigmes à déchiffrer. L'emploi de cette « forme abrégée » — lui-même dit *la forma del abreuiar* [1] — ne pouvait pas ne pas nuire beaucoup à la clarté du style; Roig a dû forcément plier aux exigences de ce vers nain et la syntaxe et la forme ou le sens de beaucoup de mots : de là tant de passages obscurs. Doit-on, comme le veut une tradition, qui d'ailleurs ne remonte pas très haut, nommer *codolada* ou *cudolada* ces paires de petits vers? Je ne le pense pas. La *codolada* catalane, qui se rattache à la *cobla capcaudada* de la poésie provençale, est un assemblage de vers de huit et de quatre syllabes [2], tandis que les vers de Roig sont d'égale longueur. Si au temps d'Escolano on avait pris l'habitude de désigner le *Libre de les dones* sous le nom de *La cudolada* de Jaume Roig, nous ne sommes point tenus de persévérer dans cette erreur; nous y sommes d'autant moins tenus que Roig lui-même a pris soin de dénommer son mode de versification dans un passage qu'il convient de citer textuellement : « la forme (de mon discours), — le style et la cadence — seront en roman — nouvelles rimées (*noves rimades*) — diminuées de moitié (*comediades*), — aphorismiques, — facétieuses, — pas bien scandées, — tissées vulgairement, — selon l'*aljamia* — et patois — de ceux de Paterna, — Torrente et Soterna. » Voilà qui est fort clair. Roig a composé dans la forme des *noves rimades* réduite de moitié. Or, les *noves rimades*, ce sont pré-

s'en emparent : c'est ainsi que la Bibliothèque nationale possède une gazette rimée du siège de Perpignan et de Salses en 1642, intitulée : « Relacio, *en rima de Iaume Roig*, de tot lo que ha succehit dintre y fora de Perpiñà en son siti, fins al rendirse, y desde la presa de Cobliure fins al rendiment de Salsas, axi per terra com per mar. Composta per Baldiri Maluesia, natural de Picamoxons » (Barcelona, Iaume Romeu, 1642, in-4°). En voici le début : « Los mes valents Estau atents Al relatar Queus vull comptar Lo que ha passat, Quant sitiat Ses vist lo fort De España Nort, Ques Perpiñà... Sabran las donas Que torcen fil, Perque al candil A las vetlladas Estas rimadas Llegir faran Al fill mes gran, » etc.

1. « Yo entonant Mon spill é norma, Servant la *forma Del abreuiar* » (p. 11a).

2. Voir Milà y Fontanals, *Poètes catalans. Les noves rimades. La codolada.* Montpellier, 1876, p. 45 et suiv.

cisément ces nouvelles, narrations ou contes rimés, que les poètes catalans du XIVe siècle composaient en vers de huit et neuf syllabes ; notre poète se rattache donc à ces devanciers, il leur prend leur moule, mais le partage en deux. Il est intéressant aussi de noter que Roig déclare se servir du parler vulgaire des environs de Valence, en particulier de l'*aljamia*, le charabia des Morisques si nombreux dans le pays. Sans doute cette dernière assertion ne doit pas être prise trop à la lettre, mais il est certain que les mots d'origine arabe ne sont pas rares dans le *Libre de les dones*.

Une question à résoudre, qui a beaucoup occupé les critiques, est celle-ci : le héros, dont l'histoire nous est ici contée, et Jaume Roig ne font-ils qu'un ? doit-on reconnaître à ce récit une valeur historique ? sont-ce bien les aventures et les expériences matrimoniales du médecin de Valence que nous lisons dans ce livre ? Plusieurs érudits, M. Ferrer y Bigné entre autres, ont cherché à mettre d'accord les données certaines et authentiques que nous possédons sur la vie de Roig avec les allusions historiques du poème et sont arrivés à cette conclusion qu'en identifiant héros et auteur on serait conduit à admettre que Roig a vécu cent treize ans, ce qui leur semble, à juste titre, improbable. Je n'ai pas à discuter ce problème, plus complexe qu'on ne pense, mon intention n'étant que de repasser ici un certain nombre de ces allusions, soit pour en préciser le sens, soit pour les signaler à ceux qui se trouveraient en mesure de les éclaircir ; mais je dois dire qu'il me paraît tout à fait invraisemblable qu'une partie importante de cette biographie, le long récit des trois mariages, s'applique réellement à la personne de notre médecin. Il semble que nous soyons ici en présence d'une fiction, car, sans compter qu'un homme ne se remarie volontiers ni une fois ni deux fois dans les circonstances que nous dépeint ce livre, on sent que l'auteur développe un thème, bien plutôt qu'il n'écrit des mémoires ; il a voulu nous faire connaître les trois états ou conditions de la femme, aussi nous montre-t-il successivement comment se comportent en passant par le mariage la vierge, la veuve et la femme de religion : la forme pour ainsi dire dogmatique que revêtent ces trois épisodes exclut l'idée qu'on pourrait y voir une histoire vraie. Et à ce propos n'y aurait-il pas lieu de se demander si Roig ne doit pas quelque chose aux auteurs qui avant lui se sont plu à médire de la femme ? L'idée de son livre a pu lui être suggérée par la lecture du *Corbaccio* de Boccace, plutôt encore par celle du

Mathéolus de Jean Lefèvre. Il y a entre ce poème français du XIVe siècle et le *Libre de les dones,* tous deux divisés en quatre livres, tous deux composés en vers à rimes plates (le vers du *Mathéolus* est octosyllabique), certaines analogies frappantes qui ne sauraient être accidentelles. La plainte du clerc *bigamé* qui s'adresse aux jeunes gens pour les prémunir contre les dangers du mariage : « Venez vous jouvenceaux, venez, Et de marier vous tenez, Venez mes griefs douleurs ouyr : Rien ne me pourroit esjouir. De mal eur sont bigamés Et sur tous aultres diffamés [1], » est bien dans le ton du *prefaci* de Roig : « Del que so spert, De Deu rebut He clar hagut L'esperiment, Seral present Mon ensenyar Sols remeyar Error publica, En ques implica Comunament Tot lo jovent... Mes ancios D'aquests pubils, Joves, gentils, » etc. [2]. On peut encore noter ce qui dans les deux poèmes est dit de la nourrice (*Mathéolus*, liv. Ier, v. 1404, et *Libre de les dones*, p. 66) et des béguines (*Mathéolus*, liv. II, v. 1857, et *Lib. d. l. d.*, p. 50 et suiv.), puis surtout la vision et le long prêche, qui, dans l'œuvre de Jean Lefèvre comme dans celle de Roig, occupent le troisième livre. Là c'est Dieu le père qui apparaît à maître Mathieu reposant en son lit : « Ainsy que je me complaingnoye Et de plaindre me faingnoye, Si com cy dessus dit vous ay, En mon lit ung pou repousay. Et quant dormir print son peaige, Vint ung homme de meur eaige, Qui s'apparut en forme telle Qu'oncques fils d'homme n'ot sy belle... Quant je vy celle grande lumiere, Tout esbahy, chéy arrière. » Ici Salomon vient reprendre l'incorrigible maître Jaume, qui, couché et à moitié endormi, pense encore à un nouveau mariage, après les trois dont il a été la victime : « Per reposar Volguim possar Al llit entorn. Ans de retorn Yo fuy despert. Quant he sofert Lo pensament Estesament M'ho presentà. » Possédé du désir d'avoir un héritier, « un fils ou une fille qui fût cheville de son bois, » il songe à épouser une parente et se prépare à demander à Rome la dispense ; mais, tandis qu'il fait ces beaux projets, voici qu'il entend une voix : « Aconortat E confortat, Fantasiant O dormitant, Yo estant aixi Sobrel coixi, Hagui terror Per la horror

1. *Le livre de Mathéolus.* Bruxelles, 1846, livre Ier, v. 233 et suiv.

2. *Libre de les dones,* éd. Briz, p. 2 et 3. Je cite cette édition, parce qu'elle est la seule accessible, mais je corrige le texte d'après celle de 1531 et le manuscrit.

Gran que senti. Yom desperti Endormiscat, Mes ariscat, Los ulls girant E remirant, Yo res no viu. Oy quim diu : O hom cansat, » etc.[1]. L'entrée en matière du troisième livre est donc la même chez les deux auteurs, et il est légitime d'en conclure que Roig a suivi l'exemple du rimeur français, ce qui n'a d'ailleurs rien que de fort naturel. Ne savons-nous pas en effet que notre littérature a joui dans les pays catalans d'une faveur exceptionnelle, surtout à l'époque dont il s'agit, au xve siècle? Les belles *librairies* des rois d'Aragon étaient pleines, on ne l'ignore pas, de livres français.

Le premier fait historique, mentionné dans le poème et dont l'auteur prétend avoir été témoin, est l'emprisonnement de la reine Sibila de Forcia (ou Fortia), veuve de Pierre IV d'Aragon, qui eut lieu en janvier 1387. Après une première série d'aventures et un séjour de courte durée dans sa ville natale, Roig — je dis Roig pour simplifier et sans prétendre par là identifier le héros du récit et le poète — se décide, avec l'aide que lui fournit son parrain, à courir le monde de nouveau, à tenter la fortune. « Sur la route de Tarragone à Barcelone, lorsque j'arrivai, dit-il, à Saint-Martin du Panadés, je vis sortir de ce château fort, où elle s'était en grande hâte réfugiée, Na Fortiana, de naissance catalane, non moins chargée de fers que pointée par tous les regards (*no menys ferrada que d'ull mirada*). Son seigneur roi, propre mari, atteint de grand mal et maladie, elle l'avait, après avoir pillé le palais, abandonné sans remède, moitié mort sur son lit, empoisonné et ensorcelé : c'est ce qu'on disait. Contre ses beaux-fils et sa bru[2] elle machinait aussi de mauvaises choses. Jamais elle ne cessait ni une heure ni une minute d'exciter le roi, avec ruse et tromperie, à déshériter comme traîtres ses deux fils, l'aîné Jean, qui fut ensuite roi, et le second, Martin, et à ne favoriser qu'elle et ses enfants en les déclarant héritiers de ses royaumes. Pour de tels péchés, elle fut rouée[3] et torturée; beaucoup de ses femmes furent brûlées, contre leur gré[4]. » Le château de San Martin de Çaroca, où, peu de jours avant la mort

1. *Libre de les dones*, p. 78 et 79.

2. Yolande de Bar, femme du fils aîné de Pierre IV, Jean Ier.

3. « Fon ben *rodada*, » dans le ms. et l'éd. de 1531; Briz a : « Fou ben *robada* » (p. 18b).

4. Éd. Briz, p. 18.

de Pierre IV, la reine Sibila s'était réfugiée avec son frère Bernardo et quelques autres seigneurs[1], afin d'échapper à la haine du prince héritier, dut se rendre le 7 janvier 1387 à l'infant Martin, second fils du roi, envoyé par son frère Jean pour se saisir de sa belle-mère et de ses partisans. Diego de Monfar, l'historien des comtes d'Urgel, qui, en sa qualité d'archiviste de la couronne d'Aragon, pouvait être bien renseigné, confirme le récit de Roig, qu'il cite tout au long et auquel il ne trouve rien à reprendre. La reine, dit-il, accusée d'avoir ensorcelé son feu mari, fut mise à la question et cruellement torturée; elle n'échappa à la mort qu'en renonçant en faveur de Yolande, femme de Jean Ier, à tous les biens qu'elle tenait du roi[2].

Roig continue sa route, va à Montserrat, prend le « chemin français, » arrive à Béziers, se rend de là au Puy, puis à Saint-Denis, puis à Paris. L'hôtesse, chez laquelle il descend à Paris, tue son père et fuit avec un frère, son complice, la nuit même de l'arrivée de notre Valencien. Des choses assez singulières et piquantes que l'auteur rapporte de son séjour en France, on ne saurait rien tirer pour sa biographie ; cet épisode, en effet, semble entièrement inventé, et les allusions aux Anglais, au Dauphin qui joute, *tournoye* et *festoye*, nous reporteraient au moins à une époque avancée du règne de Charles VI ; or, des points de repère que fournit la suite du poème, on est amené à conclure que Roig était de retour à Valence avant l'année 1400[3].

Après quelques années qu'il prétend avoir passées dans notre pays, soit à guerroyer contre les Anglais, soit à vivre gaîment à Paris du butin qu'il rapporte des chevauchées, Roig se décide à regagner sa patrie. Maintenant il peut y faire quelque figure, il n'est plus le *bergant* dont on a honte, qu'on chasse au Grau (le port de Valence), qui doit se contenter du maigre régime de l'hôpital d'En Clapès, « beaucoup de salade, jamais de viande apprêtée, » qui s'habille de quelques écus que lui donne son parrain. Une forte rançon qu'il obtient d'une « belle duchesse, folle guer-

1. Le 29 décembre 1386; le roi mourut le 5 janvier 1387.

2. *Historia de los condes de Urgel* (*Coleccion de doc. inédit. del archivo general de la corona de Aragon*, t. X, p. 220 à 227. Cf. Sanpere y Miquel, *Las costumbres catalanas en tiempo de Juan I*, Gerona, 1878, p. 19 et suiv.; et *Las damas d'Aragó*, Barcelone, 1879, passim.

3. Je donne plus loin (append. II) cet épisode du poème d'après le ms. de Rome et l'édition princeps.

rière, sa prisonnière, » lui permet de se vêtir magnifiquement, de s'accompagner d'écuyers et de pages, d'un lourd bagage que portent cinq haquenées et de faire une entrée splendide à Valence. Rapatrié, il compte son âge et trouve qu'il a trente-deux ans. C'est le moment de s'établir ; il achète une maison, la meuble et songe à prendre femme. Une vieille, que lui dépêche la femme de son parrain, l'entortille et le marie avec une cousine de celle-ci. Ce premier mariage, qui tourne fort mal, est dissous au bout de peu de temps ; la jeune épouse parvient à établir qu'elle a été mariée à un autre avant de l'être à Roig, et lui ne proteste pas ; il remet sa cause au magnifique « En Gualderich, lo de Soler, » docteur légiste, grand canoniste, qui lui tire cette épine du pied. « Délivré et déferré, extrait de si grande fange, je demeurai libre. A qui m'eût tiré du milieu de l'enfer ou extirpé un clou de l'œil, je n'aurais pas su tant de gré[1]. »

Pour se remettre de ce fâcheux incident et changer d'air, Roig entreprend un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, où il avait un vœu à accomplir. Au moment de quitter Valence, il confie ce qu'il possède à une béguine, c'est-à-dire à une de ces religieuses d'un tiers ordre, qui ne prononçaient que des vœux simples et pouvaient se marier : « Gardez-moi ce que je vous remets avec grand soin et sous serrure ; à la Saint-Jean ou en juillet, si Dieu le veut, je serai de retour. » Ce voyage de Roig à travers les provinces du nord de l'Espagne n'est pas dépourvu d'intérêt, et la précision de certains détails indique que l'auteur a réellement visité les villes dont il parle, ainsi tout ce qu'il rapporte de Saragosse a dû être pris sur le vif. Ne relevons qu'un trait qui fournit une nouvelle date. Passant par Teruel, à son retour à Valence, Roig est prié par une femme, qui vient d'accoucher secrètement, de servir de parrain à son enfant. Cette femme, qui passait pour fort prude et dévote, portait au cou une véronique d'or niellé, marchait et s'habillait comme une béguine, « avait été élevée par la reine Yolande alors régnant. » La reine Yolande, femme de Jean Ier, cessa de régner le 4 août 1396, jour de la mort de son mari, à qui elle survécut longtemps : retirée à Barcelone, elle ne mourut que le 13 juillet 1431, « conservant toujours, dit Bofarull, le caractère de reine veuve[2]. » Ne pour-

1. Éd. Briz, p. 40.
2. Bofarull, *Los condes de Barcelona*, Barcelone, 1836, t. II, p. 290.

rait-on pas conclure des mots *llavors regnant*, appliqués ici à Yolande, que cette reine vivait encore au moment où Roig composait son deuxième livre, mais ne régnait plus? Autrement le poète n'eût-il pas dit tout court la feue reine? Ce n'est qu'une conjecture, qui n'a pas, je l'avoue, un fondement très solide.

La deuxième femme que se choisit Roig est une veuve, qui ne le rend pas plus heureux que la première et qui finit ses jours de la plus triste façon. Ce qui la perd, c'est de vouloir à toute force un enfant. Après avoir essayé des médecins et des commères, des baigneuses mores, des devineresses et des apothicaires, la malheureuse s'adresse en désespoir de cause à une vieille sorcière de Bigorre, qui guérissait la stérilité par un procédé fort simple, dont on trouvera le détail dans le texte. Quand elle a été mise au courant de ce genre de traitement, l'épouse de Roig, quelque pervertie qu'elle fût, éprouve cependant des scrupules, qu'elle confie à son mari. « Ce jour-là seulement, elle fut un peu bonne; en quelques mots elle me raconta tout. Sur ce je ne fis qu'un bond et m'en fus droit dénoncer l'acte abominable au *bon Boyl*, *le gouverneur*[1]. » Ce nom n'est pas inventé. Un Mossen Ramon Boyl, de la classe des *cavallers*, gouverna en effet Valence pendant environ treize années : nommé le 27 octobre 1393, il fut assassiné le 10 avril, veille de Pâques, de l'an 1406[2].

Dans la quatrième partie du deuxième livre, où est conté le troisième mariage de l'auteur avec une religieuse novice, sortie du couvent avant d'avoir prononcé ses vœux, je ne trouve guère qu'une allusion à relever. Il s'agit d'un exorcisme opéré par Vincent Ferrer, le grand prédicateur et apôtre, ici nommé *le saint dernièrement canonisé ;* or, Vincent Ferrer fut canonisé à Rome par le pape Calixte III, son compatriote, le 19 juin 1455, et la première publication officielle de la bulle de canonisation

1. Éd. Briz, p. 59.

2. « A 27 de octubre dit any [1393] en la ciutat de Tortosa lo senyor Rey *dona a Mossen Boyl la governació de Valencia.* » — « E dolentse no poch lo consell del terrible cas e cruel mort, ab pense delliberada e sens raho e sens deseximents e sens guerra, segons se dix, en la vespra de pascua havien perpetrada en la persona del noble Mossen Ramon Boyl, cavaller, conseller del molt alt senyor Rey é governador en la present ciutat de Valencia, » etc. (*Libre de memories... de la ciutat e regne de Valencia,* ad ann. 1393 et 1406; Bibl. nat. de Paris, Ms. esp. 147, p. 144 et 180.) C'est à ce Ramon Boyl qu'Antoni Canals dédia sa traduction catalane du *De providentia* de Sénèque; voir les *Memorias de la Academia de buenas letras* de Barcelone, t. II, p. 561.

n'eut lieu à Valence que le 3 avril 1456[1]. Ce passage est à considérer avec quelque attention. En effet, les mots « le saint dernièrement canonisé » sont mis par Roig dans la bouche de sa femme, qui, sur sa demande, lui fait une longue confession des scandales de la vie de couvent. S'en tient-on à la lettre du texte, il faudrait admettre alors que le troisième mariage de notre médecin fut contemporain à peu près de la canonisation de Ferrer, et comme nous avons vu tout à l'heure par l'allusion à Mossen Boyl que la crise finale du second mariage n'a pu avoir lieu postérieurement à 1406, date de la mort de ce gouverneur, on se verrait réduit à supposer un intervalle d'une cinquantaine d'années entre le deuxième et le troisième mariage, ce qui serait absurde. Il convient donc de considérer la mention *lo sant derrer canonizat* comme une parenthèse de l'auteur, qui ne peut fixer qu'une chose, la date de la composition de cette partie du poème.

Avant d'entrer dans l'examen du troisième et du quatrième livre, je résume les résultats obtenus en ce qui concerne les deux premiers. Entre les dates extrêmes du 7 janvier 1387 (arrestation de Sibila Forcia) et du 10 avril 1406 (mort de Boyl) se placent le prétendu séjour de Roig en France, son premier mariage, son pèlerinage à Saint-Jacques et son deuxième mariage ; mettons que le troisième, conclu, cela ressort du texte[2], peu de temps après la mort de la veuve, ait duré quatre ans, cela nous mènerait à 1410 environ : à cette époque donc Roig serait entré dans son veuvage définitif. Voilà ce qui ressort des quelques données historiques qu'on a pu recueillir. Mais comment les accorder maintenant avec cette déclaration de l'auteur dans son *prefaci :* « Deuxièmement, je vous conterai, et bien au long, mes mariages maudits, douloureux, avec si grande peine, *pendant cinquante ans ?* » Il y a là une contradiction évidente, que je ne puis entreprendre ici d'expliquer.

C'est dans le troisième livre, dans l'interminable *chastoiement* de Salomon, où il est parlé de toutes choses, que peuvent être recueillis le plus de faits et de dates. L'histoire de Valence depuis

1. « La primera crida feta per lo novell sant S. Vicent Ferrer, fill de aquesta ciutat de Valencia, de la sua canonisació, fon a 3 de abril 1456, de la qual se feu gran festa e alegria. » (*Libre de memories*, p. 410.)

2. « Honestament Prengui confort E reconfort Com mils pogui E dispongui, Mos mals refent E contrafent Mon dol plaer, Trias muller, » etc. (p. 63).

les temps les plus reculés et surtout la description de certains quartiers de la ville, du marché, de la poissonnerie, de la friperie qui y sont insérées, offrent bien des détails curieux [1]. Je ne relèverai que les passages qui servent à dater la composition de cette harangue. Allusion à l'incendie qui dévora, en 1446 ou 1447, le quartier des pelletiers et des menuisiers, une grande partie aussi du marché (éd. Briz, p. 93) [2] ; allusion à un miracle récent (*ara de nou*) de Vincent Ferrer en Bretagne (p. 114) : il s'agit d'un enfant embroché et rôti par sa mère, qui revient à la vie grâce à l'intercession du saint. Mais le passage capital est un peu plus loin. Au début d'une dissertation sur l'histoire évangélique, Roig déclare, par la bouche de Salomon, qu'il y a 1427 ans que le Rédempteur a, par sa mort, racheté les péchés du monde. Si à 1427 on ajoute les 33 ans de la vie du Christ, on obtient 1460 : c'est donc en 1460 que ce passage et sans doute aussi tout le livre III ont été écrits.

Comme le faisaient pressentir déjà et l'image pieuse qui orne le frontispice de l'édition de 1531 et cette mention du titre : « pour augmenter la dévotion à la pureté et à la conception de la très sacrée Vierge Marie, » ce *Livre des femmes* devait aboutir quelque part à une démonstration de l'immaculisme de la Vierge, tout au moins à un panégyrique de la fameuse croyance, qui n'était point encore un dogme. Ce n'est pas tout que de découvrir à l'homme inexpérimenté la malice des femmes, il faut encore le convertir, le contraindre à se vouer corps et âme au culte de la seule qui fasse exception, celle qui est au-dessus de toutes, semblable à un lis au milieu d'épines, *sicut lilium inter spinas*. A vrai dire ce programme ressemble assez à une mesure de précau-

1. Dans la première partie du livre II, il ne manque pas non plus de détails topographiques. La jeune femme passe devant la *Lonja*, se rend au marché, où elle regarde les boutiques, et s'y fait *régaler* par les gentils galants ; ensuite elle entre dans l'église des *Magdalenes* et revient chez elle par *Menoretes* et *la Bosseria*. De nuit elle va souvent au « nouveau bain d'*En Canou* ou d'*En Suau*, au Palais » (non pas *bany de Ganou O de En Juan*, comme il est dit dans la *Guia urbana de Valencia*, t. II, p. 47).

2. « Tres nit apres (c'est-à-dire après un meurtre commis le 26 février 1447 (*sic*) par un nommé En Genis Ferrer), fon lo gran foch en lo mercat. Cremas tota la fusteria que esta devant lo trench a la part del monestir de la Merce y certa part del trench. Fonch grandissim lo dany. Dixse que En Genis Ferrer lo havia fet, per que li havien sentenciat sa muller. » (*Libre de memories*, ann. 1446.)

tion ; il a plutôt l'air d'une étiquette dévote, placée bien en vedette, pour couvrir la très libre satire, qui est le noyau de l'œuvre ; et franchement le chemin par lequel on se propose ici de nous mener à l'adoration du saint mystère, au culte exclusif de la Vierge immaculée a de singuliers détours. Quoi de commun, on se le demande, entre l'étalage complaisant de tous les vices féminins qui remplit le deuxième livre et le pieux verbiage du troisième ? Mais n'exigeons pas de notre auteur une logique trop serrée, il est entendu qu'il devait sauver les apparences ; ne le taxons pas non plus d'hypocrisie, car, qu'il maltraite la femme mondaine ou qu'il loue la femme divine, il a bien certainement le même accent de sincérité. Pour ce qui est d'ailleurs de l'importance donnée ici à l'Immaculée-Conception, il convient d'observer que Roig n'en saurait être rendu qu'à demi responsable. C'est l'éditeur de 1531 qui invente l'image de sainteté et qui relègue au quatrième feuillet le vrai titre du poème, *Libre de les dones*, comme s'il en éprouvait une certaine gêne, tandis qu'il affiche à la première page l'annonce d'une manière de catéchisme : *Livre de conseils très profitables et salutaires*, etc. Il y a plus. Le seul passage de quelque étendue du texte imprimé qui manque au manuscrit de Rome, et qu'il y a lieu par conséquent de tenir pour une addition postérieure, — le manuscrit n'offrant à cet endroit aucune trace de lacune, — se rapporte précisément à la question de l'immaculisme. Sans doute Roig croyait, comme la plupart de ses compatriotes, que Dieu avait pu excepter une femme de la tache originelle. N'écrivait-il pas peu d'années après le décret de la 36e session du concile de Bâle, qui déclarait la doctrine de l'immaculisme *piam et consonam cultui ecclesiastico, fidei catholicæ, rectæ rationi et sacræ scripturæ, ab omnibus catholicis approbandam fore, tenendam et amplectendam*, décret reçu à Valence avec des transports de joie par les Franciscains, ces religieux si populaires, si influents, qui, le 14 août 1440[1], « firent grande fête et dansèrent par la « ville, parce qu'ils avaient *gagné* dans le concile de Bâle que la « sacrée vierge Marie n'a pas été conçue en péché originel[2] ? »

1. Le décret du concile de Bâle est du 17 septembre 1439.

2. « A 14 de agost dit any feren gran festa los frares menors y ballaren per la ciutat, perque havien guanyat en lo concili de Basilea que la sagrada verge Maria no era concebuda en peccat original, y de alli avant fon manada la festa sua. » (*Libre de memories*, ann. 1440.)

N'écrivait-il pas en pays d'Aragon, où la doctrine trouva de bonne heure tant de chauds partisans, et dont les souverains témoignèrent si souvent dès la fin du XIVe siècle de leur attachement à cette croyance[1] ? Sans hésitation notre auteur reconnaît que « de toutes Dieu n'en a absous qu'une, brillante comme lune, étoile scintillante, » et que « de ce mal et de ce tribut imposés à tous, elle seule est libre, plus blanche que neige, rose, jasmin et fleur de lis, plus que miroir et pur cristal immaculée[2]. » Mais il ne se donne pas pour théologien, et proteste qu'on peut faire son salut et se conduire en bon chrétien, sans pénétrer dans ces questions difficiles et abstruses ; et c'est ainsi qu'en prenant congé de son neveu, tout à la fin du poème, il lui rappelle qu'il a voulu seulement montrer « ce qu'on doit aimer, ce qu'on ne doit pas aimer, ce qu'il faut choisir, ce qu'il faut repousser, » et que cela vaut mieux que « le haut vol et la discussion de graves questions..., de subtilités, comme sont la Trinité et le fait de savoir si la Vierge a été conçue en péché ou a été rachetée[3]. » Eh bien ! les déclarations de Roig ne parurent point suffisantes à l'éditeur du XVIe siècle, il crut de son devoir de les développer assez longuement[4], d'ajouter une centaine de vers au passage que le médecin-poète avait consacré à la défense de l'immaculisme. Cette insistance est un signe des temps, elle marque une recrudescence de la vieille querelle entre Franciscains et Dominicains, que le concile de Trente, un peu plus tard, s'efforcera d'apaiser en évitant de définir la pieuse croyance, et les derniers vers de la tirade intercalée font précisément allusion à cet état des esprits : « cessent les murmures, vœux et arguments contredisant telle vérité, telle charité si générales... elle (la Vierge) n'a jamais été souillée, par loi de grâce, de la disgrâce que tous nous portons... sainte et dévote est la grande foule qui la nomme pure[5]. »

Deux passages des deux derniers livres ont donné lieu à des interprétations erronées. Voici de quoi il s'agit. Quelque part

1. Sur la croyance à l'Immaculée-Conception en Catalogne, voir un bon travail du R. P. Fita, *Memoria y coleccion diplomática sobre el tit. II, lib. I de las Constituciones de Cataluña*, Barcelone, 1875, in-4°.

2. Éd. Briz, p. 130.

3. Éd. Briz, p. 195.

4. L'éditeur, s'il en était capable, ou bien un autre : le passage a été ajouté au texte primitif, cela paraît incontestable.

5. Éd. Briz, p. 132.

dans la troisième partie du troisième livre, Salomon interpelle assez rudement notre médecin et le presse de secouer au plus tôt le joug du péché, il lui fait honte de la vie dissipée, scandaleuse, immonde qu'il mène : « Débauché, luxurieux, goulu et prodigue *du bien de ton riche père et de ta bonne mère.* Tu as demandé ta part et l'as dépensée en folies et en paillardises, ne pensant qu'au plaisir ; tu as pris un parti fort honorable ! dans la fange, avec le porc, tu vis, et des châtaignes et des fèves qu'il laisse, tu n'es pas admis à te rassasier. Pourquoi restes-tu là[1] ? » M. Briz, qui n'a mis qu'une note à son édition, — et elle n'est pas heureuse — observe que la mention de ce *riche père*, de cette *bonne mère* contredit ce que Roig raconte au début de son poème de la condition et du caractère de ses parents. Mais qui ne voit qu'il n'est nullement question ici du père ni de la mère du poète ? Salomon ne fait qu'appliquer au malheureux qu'il sermonne la parabole de l'enfant prodigue.

L'autre passage mal compris appartient à la troisième partie du quatrième livre[2]. Roig est pris d'un remords. Jusque-là il a indistinctement condamné toutes les femmes de ce monde, sa mère même il ne l'a pas mieux traitée que les autres et n'a pas su lui pardonner sa dureté, son égoïsme et son orgueil ; mais voici qu'il se souvient d'une brave femme, « douce, aimable, sûre, soigneuse, propre, gentille, sage, humble, sobre de paroles, très laborieuse, » dévote aussi, mais sans exagération : « à tous elle semblait plutôt homme que femme. » Celle-là décidément trouve grâce à ses yeux, il l'excepte de la malédiction qu'il avait étendue à toute l'espèce. Qui est cette femme ? « Je me souviens d'elle, dit « Roig ; morte la première (c'est-à-dire avant son mari), son « premier nom fut *lo peix llicer*[3] ; elle fut ma voisine, ma « mère, ma marraine, ma fidèle amie et pas trop vieille, femme « très noble et à moi très chère ; rien dans le monde je n'aimai « tant, pendant que j'y fus ; lorsqu'elle mourut, je menai grand « deuil. » MM. Milá y Fontanals[4] et Ferrer y Bigné[5] ont tous deux pris au pied de la lettre le nom de *mare* donné par le poète à cette

1. Éd. Briz, p. 152.
2. Éd. Briz, p. 192-193.
3. Équivalent, selon M. Ferrer y Bigné, du nom de famille *Pellicer*. Je n'en suis pas convaincu.
4. *Resenya*, p. 178.
5. *Estudio histórico critico*, p. 38.

fidèle amie ; sans tenir compte des autres épithètes, ils ont admis que Roig parle ici de sa vraie mère, et en ont conclu que la méchante mère du commencement n'est qu'une fiction. Ce qui a trompé les deux critiques, c'est que notre poète nomme le mari de la femme « blanc et rouge » (*Blanch é bermell Es lo nom d'ell*) ; or ce *blanc é bermell* équivaut à *roig*, dit M. Milá, ce mari était donc le père du poète, la femme sa mère [1]. Pour M. Ferrer de même, il n'est pas douteux que le nom de *Pellicer*, que portait la bonne voisine, ne soit le nom de famille de la mère du poète (*el apellido de su madre*). Or, quand bien même il serait prouvé que *blanch é bermell* cache le nom propre *Roig*, il ne s'en suivrait point que ce Roig fût le père de notre Jaume ; en second lieu, comment croire un instant que le poète ait pu nommer sa vraie mère « ma *voisine*, ma *marraine*, ma fidèle amie ? » L'amour filial, cela ne fait pas de doute, se fût exprimé différemment. Comment n'a-t-on pas reconnu ce qu'était cette femme, passablement plus âgée que Roig, qui mourut avant lui, dont il parle avec respect, dont il vante les vertus domestiques ? Mais il nous le dit en propres termes, c'était sa marraine. Et une marraine peut bien être appelée « mère, » — surtout quand la vraie mère se conduit comme celle du poète, — tandis que le contraire ne se conçoit pas. Alors le passage « Fonch ma veina, Mare, padrina [2] E fel amiga » n'a plus rien qui choque : tout s'explique bien [3].

1. M. Milá, si attentif et perspicace d'ordinaire, a à sa charge en outre une autre petite erreur. Il croit que dans cette troisième partie du livre IV Roig a parlé de *deux femmes*, et que la seconde serait « la véritable femme » du poète. Mais il ressort du contexte, des derniers vers surtout du passage, « Per *sols aquesta* Los dich me plau, Ab elles pau Final fermar, » que Roig n'entend faire qu'une seule exception en faveur de la *mare, padrina*.

2. On pourrait faire de *padrina* un adjectif et lire sans virgule : *madre padrina*.

3. Ceci était écrit lorsque j'ai reçu de D. Joaquin Serrano Cañete, professeur de l'*Instituto médico valenciano*, une brochure intitulée *Recuerdo apologético del maestro Jaime Roig y Pellicer* (Valencia, Ferrer de Orga, 1883, 32 pages in-8°). Dans cette étude, où ont été habilement mis en œuvre et exactement reproduits tous les documents concernant Roig qui nous ont été conservés, l'auteur fait allusion à un contrat de dot, découvert dans les archives du collège du Patriarche à Valence, d'où résulterait que la mère de Roig se nommait Isabel Pellicer. Ce contrat, je demande à le voir, d'abord ; et alors même qu'il établirait péremptoirement que la mère de notre médecin s'est appelée Pellicer, je n'en persisterais pas moins à prétendre qu'il ne s'agit nullement d'elle dans le passage que j'ai rapporté.

On peut par ce dernier exemple se rendre compte de la nécessité de reprendre *ab ovo* le commentaire du *Libre de les dones*. Si ceux qui ont le mieux étudié ce poème se sont trompés sur des points si essentiels, que savent les autres? Et combien de questions historiques et linguistiques, à côté de celles que je n'ai fait qu'effleurer, attendent encore leur solution! Par malheur ce texte est d'un abord difficile ; sauf un petit nombre de privilégiés, qui ont à leur disposition les anciennes impressions, le commun des romanistes doit s'en rapporter à l'édition déplorablement incorrecte de Briz, — celle de Ros, qui ne vaut guère mieux, commence à se faire rare et ne se trouve pas hors d'Espagne, — et à laquelle manque environ un millier de vers. Comment se tirer des passages obscurs avec un texte corrompu, et, qui plus est, maladroitement remanié? C'est vraiment impossible, et c'est à se demander ce que l'éditeur catalan a pu comprendre de ce livre, s'il lui est arrivé de le lire dans son édition. Je n'exagère pas, et les quelques exemples que voici, pris entre mille, montreront suffisamment tout ce que ce poème a souffert en passant par les mains de ses éditeurs, du dernier surtout.

P. 15[a]. La mère remariée, lorsqu'elle voit revenir l'enfant du premier lit, lui crie : « *boch çull*, tirat avant, » c'est-à-dire « bouc sale, tire-toi de là. » Briz imprime : *boix, çull*. — P. 16[a]. Ici *lo guay*, la joie, est devenu le verbe *llograr*, ce qui trouble complètement le sens du passage. — P. 21[b]. Le vieux mot *baudor*, fort usité en provençal, a été remplacé par *blandor*, qui n'existe pas. — P. 24[b]. « Chaque porc a sa Saint-Martin » est un proverbe connu par toute l'Espagne : « Porch plé de vicis, Un mal matí, *Son Sent Marti* Ella trobá ; » mais M. B. imprime *fonch sanct Marti*. — P. 24[b]. Généralement on grince des dents : « los *dents* croixint ; » les éditeurs, à commencer par celui de 1531, grincent des doigts : « los *dits* croixint. » — P. 25[b]. « Lo prom tenia Com pare *meu*, Per son *conreu* Yo fuy persona, » c'est-à-dire, « le brave homme, je le considérais comme mon père, et grâce à son appui, je faisais quelque figure. » Briz : « Com pare *seu*, Per son *correu*. » — P. 28[b]. Roig ne veut inviter que huit ou neuf personnes à ses noces : « *sols* huit o nou. » B. « *sen* huit o nou. » — P. 46[b]. « *Lo feu* cremar, » lire « *sense* cremar, » puisqu'il s'agit du saint sacrement, transformé en un corps d'enfant, que le feu ne réussit pas à consumer. — P. 47[b]. *Viudari* n'est pas un mot ; lire *mudari*. — P. 57[b].

« Les ques *diu* seues (les esclaves) Molt favoria. » Non pas celles qu'elle « dit siennes, » mais celles qu' « elle a amenées » avec elle ; lire *dux* pour *diu*. — P. 59[b]. « La *geumencia*, » la géomancie, est devenue « La *grumencia*, » et ce n'est pas une faute d'impression, la même bévue se retrouve plus loin, p. 120[a]. — P. 65[a]. La jeune religieuse n'a rien de ce qui fait la bonne ménagère, la femme d'intérieur, elle ne sait ni tailler ni coudre, elle n'a pas « de mans *abtea*, en tot *soltea*, » c'est-à-dire d'habileté de main, d'adresse en toutes choses. Briz imprime *ab tera* et *soltera*. — P. 67[b]. Ni Ros, ni Briz ne connaissent le vieux verbe *altar*, plaire : « *Altalin* una, Que era veada Sols d'ansalada, Alls y formatge, » etc. « Elle se prit de goût pour une nourrice, habituée à ne manger que salade, ail et fromage. » Les deux éditeurs écrivent *Faltalin*. — P. 69[b]. Ici Ros a orné le texte de deux vers de sa façon, qui ne figurent ni dans le manuscrit ni dans l'édition princeps. Le poète fait dire à sa *monjeta* qu'elle contera la maudite vie des religieuses et dira tout ce qu'elle sait sans mentir : « Llur negra vida Quant hi sabré Dirivaré Sens dir falsia. » C'était trop aux yeux du prudent notaire, aussi atténue-t-il ce passage, en intercalant deux vers : « Sols de les males, Per que de tales No es dir falsia. » — P. 80[a]. Salomon parle de saint Paul : « le grand saint d'abord nôtre, et maintenant vôtre. » Toutes les éditions mettent *vostre* pour *nostre*, et *nostre* pour *vostre*. — Quelques vers plus loin Briz met *fill teu* là où il faut *sil teu*. — P. 94[a]. Il est question du veau d'or : « Com quant lo poble Lo *vedelt* feu. » B. « lo *bé dell* feu. » — P. 96[a]. « Son roci *fart*. » Non pas, mais « son roussin *sarde* (*sart*). » En castillan on dit de même *pollino*, *asno sardesco*. — P. 113[b]. Certaines femmes commettent des atrocités ; il en est qui mutilent leur enfant né sain « (Lo fill *sa nat* Volent mancar). » B. n'a pas compris, il imprime *sanat* (guéri). — P. 135[a]. *Inegrotable* a été changé ici en *inexorable*, ce qui ne donne pas de sens. — P. 144[a]. Salomon s'estime heureux d'être au nombre des ascendants de la Vierge ; lire « Que *devallam* Del Abraham, » au lieu de *debellam*. — P. 152[b]. Qu'est-ce que *terra novella?* Salomon exhorte le vieux Roig à changer de peau comme le serpent, à se renouveler ; par conséquent *Te renovella*. — P. 154[a]. Aucun des éditeurs de Roig n'était, à ce qu'il semble, ferré sur l'évangile de saint Mathieu. « Fuig com Matheu Del *Tholomeu* De cambiar. » Ce malencontreux Ptolémée eût été

évité, si l'un ou l'autre s'était souvenu du verset : « Et cum transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem *in telonio*, Matthæum nomine ; » lire donc *teloneu* pour *Tholomeu*. — P. 189ª. Encore ici, faute d'avoir eu présent à l'esprit un terme biblique, les éditeurs ont gâté le texte : « Crois et imite le publicain, qui confesse son péché humblement, » etc. Prenant *publicá* pour un verbe, ils ont faussé le vers et le sens, en écrivant *lo que publica*.

C'est assez insister sur l'état lamentable dans lequel se présente aujourd'hui le vieux poème du médecin de Valence. Pour remédier à cet inconvénient et donner aux romanistes le moyen d'aborder dans des conditions passables l'étude de ce texte difficile, peut-être ferait-on bien de réimprimer en premier lieu, sans y rien changer, mais fidèlement et soigneusement, l'édition princeps ; ce serait au moins une base solide, sur laquelle on pourrait entreprendre d'édifier quelque chose. Avis à la Société des bibliophiles de Valence ; elle seule est en mesure de nous rendre ce service. Quant au texte courant, il n'est bon à rien et ne sert vraiment qu'à décourager les érudits, qu'attirerait l'intérêt soit historique soit linguistique de cette œuvre capitale de la littérature valencienne au xvᵉ siècle.

Comme en 1881 à Majorque, j'ai trouvé à Valence l'accueil le plus obligeant. D. Miguel Velasco y Santos, directeur des Archives, D. José Maria Torres, directeur de la Bibliothèque universitaire, m'ont grandement facilité mes recherches, en m'ouvrant ces précieux dépôts en dehors même des heures réglementaires de travail. Je dois beaucoup de reconnaissance aussi à deux amateurs distingués, M. le vicomte de Bétera et D. José Enrique Serrano, qui ont libéralement mis à ma disposition les trésors de leurs belles collections bibliographiques.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

Votre très obéissant serviteur,

Alfred Morel-Fatio.

Alger, le 15 avril 1884.

(*La suite prochainement.*)

CHARTE DE PARIAGE

DE

JEAN, SIRE DE JOINVILLE

AVEC L'ABBÉ DE SAINT-MANSUY DE TOUL

(Décembre 1264.)

Parmi les pièces qui accompagnent aux Archives nationales une déclaration de temporel de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, en date du 25 janvier 1610, pour la liquidation des droits de francs fiefs[1], nous avons découvert une copie collationnée d'une charte inédite de Jean, sire de Joinville, qui mérite d'être offerte aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2]. C'est une charte de pariage entre Jean, seigneur de Joinville, avec le consentement d'Alix, sa femme, et Otton, abbé de Saint-Mansuy de Toul[3], pour des biens

1. Archives nationales, P. 773[41]. Lorraine, lettre S.

2. Le même dossier renferme la copie d'une charte de Jean, sire de Joinville, du 28 juillet 1302, publiée par M. de Wailly, dans son *Recueil de chartes originales de Joinville*, lettre X *bis* (page 50 du tirage à part), et d'une autre de juin 1262, *ibidem*, lettre E (page 8). Quant à la charte que nous publions, notre confrère M. H.-F. Delaborde a bien voulu nous assurer qu'elle ne figure pas sur le catalogue qu'il a dressé des chartes de Joinville, mais il a remarqué qu'elle a été confirmée par une charte de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, de mai 1265, dont un vidimus de 1322 se trouve à la Bibl. nat., coll. de Lorraine, vol. 397, p. 16. Cet acte est mentionné dans d'Arbois de Jubainville, *Catal. des actes des comtes de Champagne*, n. 3358.

3. Otton, 24e abbé de Saint-Mansuy de Toul, figure dans des actes de 1260 à 1273. Les auteurs du *Gallia* analysent ainsi notre charte : « Partem mediam rerum omnium quas Johannes, dominus de Joinvilla, possidebat apud Germeium,

situés à Germay et aux environs, c'est-à-dire à peu de distance de Joinville. Les deux parties mettent en commun les biens qu'elles ont et ceux qu'elles pourront acquérir dans les localités désignées, sauf pour les fiefs de Joinville, qui sont mis à part, tandis que l'abbé, de son côté, se réserve les droits de patronage des églises, les dîmes, les offrandes et les usages dans les bois. La clause la plus intéressante est celle par laquelle le seigneur et l'abbé conviennent de construire au finage de Germay une ville neuve, qui devait porter le nom de Sainte-Croix, mais qui paraît n'avoir eu qu'une existence éphémère. La charte règle encore le partage des récoltes, la juridiction compétente en cas de désaccord, la nomination des mayeurs et des sergents. Le seigneur devait, sous peine d'excommunication, maintenir cet accord qui fut confirmé par l'évêque de Toul et par le roi de Navarre[1].

La charte est en langue vulgaire, mais la copie, qui a été faite sur l'original au XVIIe siècle, n'est pas exempte de fautes ; ne pouvant les effacer toutes, nous avons fait cependant les corrections les plus indispensables.

A. Bruel.

In nomine Domini. Amen. Je Jehans, sires de Jenville, seneschaus de Champaigne, fais savoir à tous ceaus qui ces lettres verront et orront, que je, par l'otroy et par leu consentement de Aliz ma femme, ay fait compaignie à touz jors à tenir pour moy et pour mes hors à Oton, abbei de Saint Mansue de Toul, et à convant de cel meisme leu, de quant que je avoie et tenoie ens hommes que messires de Sallei[2] avoit à Jermay[3] et à Lizeville[4] et ens homes touz que Willames de Hauteville avoit à Lizeville, quar je les ai acquis à eaus et ens araiges et terraiges de Germai que j'ai

Brotereum, Bresencurtem, etc., ab ipso accepit an. 1264 sub certis conditionibus. Insequenti anno cum eodem Johanne de Joinvilla S. Crucis villam construxit. » *Gallia*, XIII, 1091.

1. Cette confirmation eut lieu en mai 1265. Voyez la note 2 ci-dessus. Thibaut fait savoir que Jean, sire de Joinville, a conclu un pariage avec l'abbé de Saint-Mansuy de Toul pour ses biens sis à Germay et lui a demandé de le contraindre, lui et ses hoirs, à observer les conventions faites avec le couvent.

2. Sailly, Haute-Marne, ar. Vassy, c. Poissons.

3. Germay, idem.

4. Lézéville, idem.

acquis as hors de Broteres[1] et en forés et enz touz les bois que j'ai acquis as hors de Broteres et ens toutes les terres et en touz les prez que j'ai acquis à devant diz hors, et de quant que je avoie et avoir pouroie à Germai et à Broteres et à Bresancort[2], à Lizeville, à Espizon[3], à Solencort[4], à Hermeville[5] et à Sommetonance[6] et en toutes les apertenances desdites villes en toutes chozes, sauz mes fiez et mes arières fiez et mes gardes que je ai retenues, sans partie d'autrui, et est en tel manière acordei entre nous que ce je acquestoie nuns de mes fiez ne de mes arière fiez en diz leus, l'abbes et ledit convent i meteroient les douz pars en l'aquest et je lou tiers et l'abbes et ledit covans i panroient la moitié et je l'autres, et en tous autres acqués que je et l'abbes i pouriens faire en devant dis leus, je i averoie la moitié et l'abbes et li convans l'autre moitié, et en toutes autres acroisances que nous i pouriens avoir; et qui riens n'y paieroit en l'acquest et en acroisances riens n'y panroit, jusques à tant que il eust paié la moitié de ceu que l'autre partie i averoit mis et quant il averoit paié la moitié, il panroit la motié en l'aquest et en acroissances des enqui en avant, et consent que cil qui averoit acquestei ou je ou l'abbes ou li covans repeïst son paiement de la motié de quelque oure que li autre partie ly offeroit, sans nul contredit. Et est à savoir que l'abbes et li covans ne puent acquester mes fiez ne mes arrière fiez en devant dites villes ce par moi non. Après est à savoir que li devant dit abbes Ores (Otton) et li covans ont acompagnié moy et mes hors autresi à touz jors en devant dites villes et ens apertenances en quant que il avoient et avoir pouroient en toutes choses, sauf ceu que l'abbes et li covans devant nummei retienent sans partie d'autrui lours maisons et lour clous de Germai, lours charruages, lours prez, lours patronaiges des anglizes qui i sont endiz leus et qui i seront ou ens apertenances, lours demes gros et menuz, les trescens et les offrandes toutes qui vanront as autez, les asmoines que on lour puet faire par raison et si retienent lour usuare ès bois des devant diz leuz pour ardoir, pour maison-

1. Brouthières, Haute-Marne, ar. Vassy, c. Poissons.
2. Bressoncourt, idem.
3. Epizon, idem.
4. Soulaincourt, idem.
5. Harméville, idem.
6. Thonnance-les-Moulins, idem.

ner et pour toutes autres choses en lour maison de lour clous de Germai sans vandre et sans donner et autretel usuare retieng-je ès bois devant diz sans vandre et sans donner, sauf ceu que je ne puis faire maison ne grange à Jermai ne ou barrochaige[1] et retienent ancor l'abbes et li covans devant dit lour moure franc ens molins de Sommetonance pour lour maison de Jermai et retiennent ancor les venes pastures en touz les finaiges des devant diz leus pour toutes lour bestes groisses et menues repaians ou clous de Jermai. Ne l'abbes ne li covans ne puent faire nulles maisons en devant diz leus fors que on clous de Jermay et est à savoir que ce l'abbes et li covans devant dit faisoient en lours clous de Jermay ne fors dou clous ens leus devant diz ne ens apertenances, fer ou teule ou moulins, que je i panroie la moitié pour la moitié des coux paans qui i seroient fait. Ne nuns de la ville ne puet cuere à lours four qui est dedans lour clous de Jermay fors que li habitant en la maison. Et est à savoir que je et l'abbes et li covans devant dit nous sommes acompaignié à partir (?) chascuns par moitié en quant que nous avons en devant dites villes, et quant que nous i pourons avoir par acroisance; et je et l'abbes et li covans nous sommes acordez que nous devons faire une nueve vile ou finaige de Jermay, qui averait nom Sainte-Crois et les rantes de cele ville toutes et de toutes les autres viles desus nummées et des apertenances ceront en la compaignie et parties par moitié, sauf les choses que je pour moi et pour mes hors et l'abbes et li covans devant dit avons retenues sans partie d'autrui qui sa devant sont escrites, et est à savoir que l'abbes et li covans devant dit doient panre ens blef commun tout avant quarante trois sestières de blef à la mesure de Jenville, lou tiers parei et les dous pars avaine et touz li remanans doit estre partiz par mi; et li meus de blef que je prennoie à Jermay pour la raison de la garde de la maison de Jermay, je l'ay mis en la compaignie autiest quar[2] je l'ai acquestei. Et est à savoir que ce descors venoit entre moi et l'abbez et lou covant devant diz pour la raison de la compaignie devant dite, que Deux ne vuelle! nous ne pouriens pladoier fors des bans desdiz leus; et je et l'abbes et li covans devant dit devons metre communs serjans jurés ès devant dites viles pour toutes nos

1. *Parrochage*, territoire d'une paroisse. Du Cange, *Glossaire français.*
2. Lisez : *autresi comme.*

choses communes garentier et garder et par lour sarmans il seront tenu de faire raison droite à lour esciant à touz et doient rendre par lours sermans à chascun de nos sa partie, ne ne puent acquiter li serjant devant dit par lour sarmens les amandes ne les forfais, se par l'asantement non de l'une partie et de l'autre. Et c'il avenoit que je et l'abbes et li covans devant dit nous descordesiens de metre maours ou serjans ès devant diz leuz, je et l'abbes et li covens sommes tenu par nos sarmens à acorder à un proudomme qui ens diz leus meteroit maiours et serjans et après je et l'abbes et li covans nous sommes consantis que li homme des devant dites villes qui i sont et seront de notre communetei, ne doient aler en ost, ne en chevauchie ne en charroi ne en crosvée nulle, se n'est par l'asantement de moi et de l'abbez et dou covant autresi. Et toutes ces choses devant dites, c'est asavoir les viles, les apertenances quant que l'abbes et li covans de Saint Mansue devant dit zont et seront en la garde lou signor de Jenville, que quionques soit sires de Jenville par héritaige, franchement qu'il n'i puet riens panre pour raison de la garde. Ne je ne mes successour ne poons metre ces choses fors de nos mans. Et pour ceu que ceste compagnie soit ferme et estauble à touz jors permenaublemant, je oblige moi et mes hors en la main mon signor l'avesque de Toul, de cui fié toutes les viles devant nommées muevent, et les gardes desdiz leuz autresi, que il me puist contraindre et ma femme et mes hors par excommuniement et par force temporel, ce je ou mi hoir ou elle voliens aler arière de tenir et de garder la compaignie ensi cum il est entre nous ordenez et les convenances desus escrites. Et est à savoir que ma femme devant dite ait jurei à tenir ces convenances toutes et qu'elle ne vanroit encontre ne pour raison de douaire ne pour autre et ait mis son sael en ces lettres avec lou mien. Et est à savoir que ce je ou ma femme ou mi hoir nous metiens en aucune tenour contre les convenances devant dites des choses devant nummées, la tenour ne nous pourroit aidier, anz convenroit tenir ceu qu'est contenu en la chartre. Et est à savoir que je Jehans, sires de Jenville, doie donner à l'abbez et à covent de Saint Mansuez de Toul les lettres l'avesque de Toul et les lettres lou roi de Navaire en ceste forme pour ceste chose tenir fermement. Ceu fut fait en l'an de l'incarnation Nostre Signor, quant li milliares corroit par mil et douz cens et syxante et quatre anz, ou mois de décembre.

Collation de la presente coppie a esté faicte à son original estant en parchemin, sain et entier en escripture et scel (il était scellé de deux sceaux sur double queue de cire rouge) par nous notaires royaux et auditeurs au bailliage de Chaumont soussignés et icelle délivrée par Me Claude Foyn procureur au bailliage de Chaumont pour les srs abbé et couvent de Saint Mansuy à Me Claude Senault, élu pour le Roy en l'élection de Chaumont, commissaire des francs fiefs et nouveaulx acquestz. Ce jourd'huy unziesme de febvrier mil six cens dix. L'original rendu audit sieur. (Signé :) Guiot. A. Lubin.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains (1587-1588), *d'après des documents inédits*, par Alexandre Tuetey. Paris, Champion, 1883. 2 vol. in-8°, II-364 et 401 pages.

A la suite du traité de Nemours, conclu le 7 juillet 1585, Henri III, devenu le chef nominal du parti des ligueurs, dont Henri de Lorraine, duc de Guise, surnommé le Balafré, continuait d'être le chef réel, Henri III avait cherché à se rapprocher de Henri, roi de Navarre, et le duc de Nevers avait ébauché une réconciliation entre les deux rois. Ce fut sur ces entrefaites que le parti huguenot, provoqué par le traité de Nemours, reprit les armes. L'année 1586 fut remplie par ces négociations entre les protestants de France et les princes allemands, que nous connaissons aujourd'hui dans le plus grand détail, grâce aux mémoires de La Huguerye. Au milieu de 1587, tandis que le roi de Navarre passait la Garonne, les Allemands s'avancèrent à travers la Lorraine pour envahir la Champagne. L'objectif des deux armées était d'opérer leur jonction au centre de la France. Henri III avait envoyé Anne, duc de Joyeuse, contre le roi de Navarre, et avait remis malgré lui au Balafré le commandement des forces opposées aux Allemands. Les événements prirent alors une tournure toute contraire aux désirs secrets du roi de France. Joyeuse, le favori le plus cher de Henri III, fut vaincu et tué à Coutras par le Béarnais le 30 octobre 1587. Guise, au contraire, après avoir laissé l'ennemi s'user par les fatigues d'une longue marche, la disette et les maladies, battit l'armée allemande, d'abord à Vimory, le 26 octobre 1587, ensuite à Auneau, près de Chartres, le 21 novembre suivant. Les bandes de cette armée d'invasion, poursuivies l'épée dans les reins par le vainqueur, se retirèrent en désordre du côté de la Franche-Comté et se dispersèrent sur les frontières de la Suisse.

Le second chapitre du livre de M. Tuetey, qui, selon nous, devrait être le premier, est consacré au récit de cette campagne où le duc de Guise se couvrit de gloire. L'auteur des *Allemands en France* est parvenu à rectifier un certain nombre d'erreurs géographiques ou chronologiques qui avaient échappé à ses devanciers. Toutefois, les résultats les plus nouveaux des laborieuses recherches auxquelles il s'est livré se

trouvent consignés dans les chapitres III et IV, où il raconte l'invasion du comté de Montbéliard par les troupes du marquis de Pont, allié du Balafré, lancées à la poursuite des Allemands, ainsi que les calamités de tout genre qui résultèrent de cette invasion. Le tableau, parfois un peu minutieux, de ces calamités, tracé à l'aide des deux cent quatre pièces, la plupart inédites, dont la reproduction intégrale forme le second volume de M. Tuetey, se recommande par la nouveauté des détails non moins que par la précision du dessin et la sobriété du coloris à l'attention de tous les amis de l'histoire. Un index chronologique des documents et une excellente table analytique des matières facilitent les recherches du lecteur et complètent heureusement cette consciencieuse publication.

Siméon Luce.

Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc. Étude historique sur le sud-ouest de la France pendant le premier tiers du XVe siècle, par Léon Flourac. Paris, A. Picard, 1884. Gr. in-8°, VII-344 pages.

Deux maîtres éminents, profondément versés dans l'histoire du moyen âge et dans les études relatives au midi de la France, M. Siméon Luce, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques,* et M. Tamizey de Larroque, dans la *Revue de Gascogne,* ont déjà prodigué de justes éloges au livre de M. Flourac. C'est dire par quelles qualités de soin, de recherches et de mise en œuvre se distingue l'étude sur Jean Ier.

Le comte de Foix a joué un rôle capital pendant cette triste période, qui embrasse la fin du règne de Charles VI et les débuts du règne de Charles VII. Durant quelques années, ce fut presqu'en souverain qu'il gouverna une portion considérable du royaume de France. Le personnage, en lui-même, n'est guère sympathique. C'est toujours et avant tout un intrigant et un ambitieux, politique habile, ayant l'art de ménager à la fois tous les partis et sachant surtout faire merveilleusement tourner à son profit le concours qu'il se décide, après de longues hésitations, à prêter à la cause française. M. Flourac a parfaitement saisi ce caractère et l'a jugé avec l'impartialité du véritable historien. Indépendamment d'une traduction consacrée à l'*Origine des Grailly,* l'ouvrage comprend huit chapitres : I. *Avènement des Grailly.* 1398-1402 ; II. *Jean de Grailly, vicomte de Castelbon.* 1402-1412 ; III. *Avènement du comte Jean. Guerres en Languedoc. Armagnacs et Bourguignons.* 1412-1416 ; IV. *Politique équivoque du comte Jean pendant les événements qui précèdent et suivent la conclusion du traité de Troyes.* 1417-1425 ; V. *Le comte, lieutenant général du roi en Languedoc. Son deuxième mariage. Campagnes contre les Anglais en France.* 1418-1427 ; VI. *Pouvoir absolu du comte en Languedoc. Luttes contre les routiers.* 1427-1431 ; VII. *Der-*

nières années du comte Jean. Son troisième mariage. 1430-1436 ; VIII. *Acquisitions territoriales du comte Jean. Procès de Bigorre.* A la suite se trouvent des pièces justificatives, au nombre de quarante-deux, empruntées pour la majeure partie aux archives des Basses-Pyrénées. Est-il nécessaire d'ajouter que tous ces textes, patiemment recueillis, sont édités avec tout le soin que l'on pouvait attendre d'un élève de l'École des chartes ?

On voit, par ce rapide exposé, quel est l'intérêt du sujet traité par M. Flourac. Peut-être la rédaction du travail a-t-elle été un peu trop rapide. Il est vraiment dommage que l'auteur ne se soit pas inspiré plus largement, pour son chapitre v, de l'œuvre magistrale de M. de Beaucourt, qui a mis pleinement en lumière l'influence du comte Jean de Foix. Mais il y aurait mauvaise grâce à insister à cet égard ; car l'auteur est le premier à nous exprimer ses regrets.

Nous aurions souhaité également que l'auteur se montrât moins sobre de détails sur les personnages dont il cite les noms. De courtes notes biographiques ou généalogiques auraient été fort utiles. Rien de plus obscur encore que l'histoire d'une partie des grandes familles du Béarn et de la Bigorre. Qu'est-ce, par exemple, que ce seigneur de Villepinte qui intervient (p. 14) dans la tenue des états de Béarn ? Avec sa connaissance des archives du Midi, l'auteur aurait pu certainement nous donner bien des renseignements nouveaux et précieux. D'ailleurs la rédaction de ces notes a pour l'écrivain lui-même un heureux résultat. En l'amenant à étudier rapidement, mais dans son ensemble, la vie d'un personnage, elle lui permet de mieux apprécier la conduite de ce personnage dans tel ou tel cas, et d'éviter les erreurs où l'on tombe parfois en se servant d'un document isolé. C'est ainsi que M. Flourac, à propos de l'arrestation de Marguerite de Comminges, en 1412, s'est montré (p. 50) infiniment trop sévère à l'égard de Gaillard de la Roche, seigneur de Fontenilles, pour s'être borné à répéter, sans aucun commentaire, les accusations portées par l'intrigante comtesse Marguerite contre le chef de la noblesse du Comminges.

Sans vouloir nous arrêter à quelques très légères erreurs de détail ou, pour mieux dire, à quelques fautes d'impression, nous demanderons encore à formuler une observation. M. Flourac nous parle (pp. 94-96) des projets de mariage du comte Jean Ier, après la mort de sa première femme, Jeanne de Navarre. Devenu veuf, Jean Ier aurait voulu se remarier avec sa belle-sœur, Blanche de Navarre. Il s'adressa au pape Martin V pour avoir les dispenses nécessaires. Le pape parut faire le meilleur accueil à cette requête, et cependant le mariage ne se fit pas. L'abbé Monlezun [1] en conclut que Martin V refusa finalement d'accorder les dispenses. M. Flourac n'admet pas cette assertion de Monlezun, et,

1. *Histoire de la Gascogne,* IV, p. 248 (et non 428).

partant de ce point de départ que Martin V se montrait fort bien disposé pour le comte Jean Ier, il se perd en conjectures sans arriver à expliquer la rupture du mariage projeté. Il nous paraît au contraire évident, malgré M. Flourac, que Monlezun est absolument dans le vrai et que la dispense ne put être obtenue. La requête formulée par le comte de Foix n'est pas un fait isolé. On peut citer d'autres exemples de demandes semblables, remontant à peu près à la même époque et émanées également de princes que le souverain pontife avait tout intérêt à ménager. Or, on constate que ces demandes sont soumises à l'examen d'une commission de théologiens et de canonistes et qu'elles sont, après discussion, repoussées *comme totalement dissonnantes de raison et d'usage.* C'est ce qui se passa très certainement pour Jean de Foix. Martin V témoigne bien, dans la bulle empruntée par M. Flourac à Raynaldi, son désir de satisfaire le comte de Foix, mais il se borne, en somme, à déléguer l'examen et la solution de l'affaire à trois de ses cardinaux. La réponse des cardinaux, dictée par les précédents et par la jurisprudence alors adoptée, ne pouvait être naturellement que négative ; et le pape, qui avait mis ainsi sa responsabilité personnelle à l'abri, n'eut plus qu'à s'incliner devant une décision qui l'empêchait d'acquiescer aux vœux de Jean Ier.

Si nous avons insisté sur un point où la sagacité de M. Flourac nous a paru être légèrement en défaut, c'est que son livre est réellement une publication des plus importantes pour l'histoire de nos provinces du Sud-Ouest, publication destinée à être fréquemment compulsée et citée par quiconque voudra désormais s'occuper de cette même période. L'ouvrage de M. Flourac est à la fois un excellent début et une promesse d'avenir. L'auteur a à sa disposition, dans les archives des Basses-Pyrénées, une des plus riches mines de documents qui soit en France. L'étude sur Jean de Foix nous prouve que l'héritage scientifique de notre savant et regretté confrère Paul Raymond ne pouvait tomber en de meilleures mains et nous permet d'espérer de M. Flourac de nouvelles publications, empreintes du plus haut intérêt.

Paul Durrieu.

L. Duhamel.— *Les Origines du palais des papes.* Tours, Paul Bousrez. In-8°, 78 p. — *Les Architectes du palais des papes.* Avignon, Seguin, 1882. In-8°, 39 p.

Nous sommes bien en retard avec les deux brochures de notre confrère M. Duhamel. La seule excuse que nous puissions invoquer, la vraie, c'est l'espoir que ces essais fragmentaires, sur un sujet fort intéressant d'histoire et d'archéologie nationales, seraient suivis à brève échéance d'une étude d'ensemble qui les embrasserait ou de contributions ultérieures à la même matière qui les compléteraient. Mais notre

espoir n'a pas jusqu'à présent été réalisé, que nous sachions; aussi nous décidons-nous, si tard que ce soit, à dire notre sentiment sur le contenu de ces deux opuscules.

Dans le premier, l'auteur, à l'aide des documents d'archives que lui fournit le riche dépôt auquel il est préposé, indique les accroissements successifs apportés par Jean XXII au palais des évêques d'Avignon, où ce pontife s'était installé dès son avènement et qu'il habita jusqu'à sa mort (1316-1334), sans pourtant l'affecter définitivement à sa résidence et à celle de ses successeurs. C'est seulement en 1336 que Benoît XII, deux ans après son avènement, par un échange solennel intervenu entre lui et l'évêque d'Avignon, Jean de Cojordan, attribua régulièrement aux souverains pontifes la propriété et la résidence de l'ancien palais des évêques d'Avignon. 5 juin 1336, date importante! Elle marque en effet le point de départ des constructions élevées par Benoît XII, Clément VI, Innocent VI et Urbain V, qui constituent l'imposante masse actuelle du palais des papes. Cette étude, où nous n'avons à signaler que de très légères inadvertances de détail[1], serait une bonne introduction à la monographie complète du palais des papes. Comme restitution topogra-

1. Plusieurs d'entre elles sont de simples fautes d'impression, qui nuisent à la lecture, mais ne semblent pas imputables à l'auteur : ainsi, p. 14, l. 26, et p. 15, l. 20, décembre 1318 au lieu de décembre 1316. P. 21, l. 27 : il faut écrire Pierre du Puy et non Dupuy. De Podio n'est pas un nom patronymique. Pierre du Puy était un frère mineur, et, comme tel, faisait suivre son prénom de religion du nom de son lieu d'origine. P. 25, l. 4 et suiv. : les *Raynaudi* et les *Raynoardy* sont deux familles distinctes. Le premier vocable doit être traduit par Raynaud, le second par Raynoard. P. 27, l. 1 : l'expression *palatium papale, hospitium papale,* appliquée à la demeure de Jean XII, se trouve dans les registres caméraux dès 1317 (v. Maurice Faucon, *les Arts à la cour d'Avignon*, p. 11). P. 27, l. 30 : ce n'est pas Guillaume de Cucuron, mais bien Pierre de Gauviac qui construisit le palais de Sorgues. P. 28, l. 19 : ce ne peut être Obreri qui dirigea toutes les constructions de Clément VI; voy. plus loin. P. 38, l. 19 : la *domus in qua tenetur audientia* n'est pas l'officialité, mais le tribunal de la rote (voy. notre étude déjà citée sur *les Arts à la cour d'Avignon*, p. 64). Si nous prenons la liberté d'appeler sur ces menus détails l'attention de M. Duhamel, c'est dans l'espoir qu'il refondra ces essais dans une bonne étude d'ensemble, d'où il ne tient qu'à lui de bannir toute inexactitude. Les pièces justificatives demanderaient aussi à être revisées avec soin. Je lis, p. 59, l. 6 : « Testibus vocatis *dominus Ademaro Amelii thesaurarii dicti domini nostri papæ...* » (p. just., XI). La pièce précédente, X, porte : « Testibus... *dominus Ademero Amelii thesaurario...* » (p. 58); la pièce suivante, XII : « Testibus *dominus Ademaro Amelii thesaurarius...* » Si de telles fautes se trouvent dans le ms., il conviendrait de l'indiquer. Ne faut-il pas aussi lire *Aurelii* plutôt qu'*Amelii ?* Les registres caméraux de Jean XXII donnent en plus d'un endroit le premier de ces noms au trésorier du pape. Ailleurs, il est appelé en provençal Orelli.

phique et archéologique, elle serait plus complète, plus utile, si l'auteur l'avait accompagnée, non du plan du palais dans l'état actuel, mais de celui de l'habitation de Jean XXII. Les vestiges encore apparents de l'*hospitium* de ce pape, l'examen des lieux, les indications très précises des documents recueillis par M. Duhamel auraient rendu la tâche aisée.

Pour le sujet traité dans le second de ces opuscules, il semble que l'érudit archiviste de Vaucluse ait mis un peu de précipitation à s'en emparer. Tout au moins le contenu ne donne-t-il pas tout ce que le titre promet. Dans les *Architectes du palais des papes,* on s'attend naturellement à trouver la série à peu près régulière et complète des maîtres des œuvres successivement attachés à ce laborieux édifice, la date de leur entrée en fonctions et de leur sortie, la détermination de leur part respective dans un ensemble si complexe, le tout appuyé de pièces justificatives concluantes. Dans quelque temps, demain peut-être, ce travail sera possible. Déjà on a exhumé le titre et les œuvres des architectes de Jean XXII, Guillaume de Cucuron et ses successeurs[1], ainsi que de Pierre Poisson[2], le maître des œuvres de Benoît XII; déjà on a prononcé le nom, on a établi l'existence d'un Raymond Guitbaud, d'un Pierre Obréri, d'un Guillaume Nagagroly, qui ont construit sous Clément VI, Innocent VI et Urbain V. Des recherches, que nous poursuivons nous-même, permettront sans doute sous peu de préciser la tâche de ceux-ci et d'augmenter leur liste. Mais une étude d'ensemble sur un sujet aussi vaste est prématurée, elle l'était plus encore il y a deux ans, quand M. Duhamel imprimait sa brochure. Cette réserve faite, on trouve dans ces pages une partie originale et vraiment intéressante ; c'est la démonstration irréfutable de la part considérable que prit Pierre Obréri, avec le titre d'*archilathomus* et de *director operis palatii,* aux constructions poursuivies après 1350. L'existence de ce vieux maître, affirmée par Fantoni et acceptée sur son autorité par tous les historiens d'Avignon, était fort contestée en ces derniers temps, faute de preuves certaines. Les documents heureusement recueillis par M. Duhamel ne permettent plus de la révoquer en doute et font placer son décès avant 1362. De la date de sa mort l'auteur conclut qu'il ne faut point lui attribuer la portion de l'édifice élevée sous Urbain V; cela est bien, mais, quand il ajoute qu'il travailla entre 1341 et 1362, qu'il fut employé surtout par Clément VI (p. 13), nous ne sommes plus de son avis. Les registres caméraux de Clément VI, que nous avons dépouillés aux archives du Vatican, ne parlent pas de Pierre Obréri. Le

1. Cf. notre étude déjà citée, dans les *Mélanges de l'École française de Rome,* 1882 et 1884 (tirage à part, Thorin, 1884).

2. Eugène Müntz, communication à la Société des antiquaires de France, 1882, et *Bulletin monumental,* 1882; et Maurice Faucon, *loc. cit.*

maître des œuvres de Clément VI est Raymond Guitbaud, et le surintendant financier, le trésorier (qu'on a confondu à tort avec l'architecte), est Jean de Loubières. Pierre Obréri n'a travaillé que sous Innocent VI [1].

M. Duhamel paraît en somme bien préparé à écrire la monographie du palais des papes, quand on aura tiré des dépôts de Rome et d'Avignon toutes les ressources documentaires qu'ils peuvent présenter pour un semblable sujet. Vivant dans une intimité de tous les instants avec cet antique édifice, qu'il habite et où sont installées les archives de Vaucluse, il est en mesure de lui arracher, d'obtenir aussi des chartes, des registres et des cartulaires commis à ses soins, des secrets qui échapperaient à tout autre. Il s'est familiarisé par des études partielles, semblables à celles dont nous venons de parler, avec les personnages qui vécurent, au XIVe siècle, à la cour des papes d'Avignon [2]. Nous souhaitons donc qu'il entreprenne cette œuvre : outre son intérêt intrinsèque, elle contribuera efficacement à la bonne conservation, à la réparation du monument, en appelant sur lui la sollicitude du gouvernement. Mais, pour le succès et la perfection de l'œuvre, il importe qu'elle ne soit pas entreprise trop tôt, et que M. Duhamel ne laisse ni à refaire, ni même à glaner après lui.

Maurice Faucon.

Les Normands, la chicane et la potence, d'après les dictons populaires, par Émile Travers. Caen, 1884. In-8°.

Ce travail a été lu dans la séance de la Société des antiquaires de Normandie, tenue le 16 décembre 1880, et inséré dans le *Bulletin* de cette Société (t. XI, p. 281 et suiv.). Écrit avec goût, on le lit avec plaisir et on regrette que l'auteur ne lui ait pas donné plus d'extension. Une autre fois il nous fera connaître, nous l'espérons, tous les proverbes populaires encore aujourd'hui en usage, dont je commence par citer un, en me l'appliquant à moi-même :

Tais ta goule,
Et bénis Dieu.

C. A. de B.

1. Les pièces justificatives, relatives pour la plupart à Agnès de Beaufort, veuve de Pierre Obréri (sauf les trois premières, qui se rapportent à l'échange immobilier de Benoît XII et de l'évêque d'Avignon, publiées aussi dans la première brochure), sont généralement établies avec correction.

2. *Un Neveu de Jean XXII, le cardinal Arnaud de Via. — Une Ambassade à la cour de Benoît XII. — Le Tombeau de Raymond de Beaufort* (Avignon, 1882 et 1883).

Documents relatifs à l'histoire du Valais, recueillis et publiés par l'abbé J. Gremaud, professeur et bibliothécaire cantonal à Fribourg. T. I-V. 300-1375. Lausanne, Georges Bridel, 1875-1884. In-8°, 5 vol. (*Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXIX-XXXIII.)

M. l'abbé Gremaud avait déjà donné les preuves de son zèle pour l'histoire de la Suisse romande et surtout du Valais, en publiant, en 1863, les obituaires de plusieurs églises suisses et une collection de chartes relatives à l'histoire de la ville de Sion[1]. Il a voulu faire plus et donner un recueil aussi complet que possible des chartes et documents qui peuvent éclairer l'histoire du canton du Valais. Dix ans lui ont suffi pour achever la première série de cette collection, composée de cinq volumes, dont le dernier s'arrête à l'année 1375. Le nombre des documents, publiés pour la plupart *in extenso,* est de 2,200. Une table alphabétique des noms de personne et de lieu est placée à la fin de chaque volume; il n'y a pas de table générale pour l'ensemble de l'ouvrage.

Un court avant-propos, en tête du premier volume (tome XXIX des *Mémoires et Documents*), indique les sources mises à profit par l'auteur. Ce sont principalement les divers dépôts d'archives du Valais (non compris les archives de l'abbaye de Saint-Maurice). Il faut y ajouter, surtout pour les époques anciennes, un assez grand nombre d'ouvrages imprimés, notamment des collections générales où M. Gremaud a pris la peine de recueillir avec grand soin toutes les mentions qui pouvaient intéresser le territoire valaisan. A partir du XIIIe siècle, l'éditeur a eu à sa disposition beaucoup de pièces inédites, conservées en original ou copiées dans les cartulaires. Ce recueil sera très utile à consulter et l'on doit savoir gré à M. l'abbé Gremaud du travail auquel il s'est livré pour le former et le donner au public.

Le cinquième volume (tome XXXIII des *Mémoires et Documents*) est précédé d'une introduction, clairement écrite et bien ordonnée, qui comprend un résumé de l'histoire du Valais jusqu'au XIVe siècle, ainsi qu'un tableau de l'organisation du pays et de ses diverses institutions ecclésiastiques et civiles au moyen âge. Relevons en passant chez l'auteur une tendance un peu exagérée à employer des mots latins, peu ou point modifiés, pour désigner des choses qui ont un nom en bon fran-

1. *Nécrologes des églises cathédrales de Lausanne et de Sion et de l'église paroissiale de Granges, suivis de chartes sédunoises et d'un catalogue des évêques de Sion,* dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XVIII.

çais. Il appelle le vidame de l'évêque un vidomne, et son maire un major. Il va jusqu'à écrire (t. XXXIII, p. LXII) : « Le major avait l'omnimode juridiction, haute et basse, dans la ville; il recevait les clames ... et jouissait du mère et mixte impère. » Ceci rappelle un peu trop l'écolier limousin de Rabelais.

Parmi les documents contenus dans ces cinq volumes, il convient d'en distinguer deux d'une nature particulière, qui seraient un peu comme perdus dans un recueil chronologique, si on ne les signalait spécialement : l'un est un obituaire de la cathédrale de Sion, écrit vers 1350, qui fait suite à celui que M. Gremaud avait publié en 1863 (t. XXX, p. 567); l'autre, un pouillé du diocèse de Sion, vers 1364 (t. XXXIII, p. 260).

Julien HAVET.

Les Corporations ouvrières de Paris du XIIe au XVIIIe siècle; histoire, statuts, armoiries, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred FRANKLIN. Paris, F. Didot, 1884. In-4°. 1 fr. le fascicule.

Les Armoiries des corporations ouvrières de Paris, par A. FRANKLIN. Paris, 1884. In-8° de 52 pages.

M. Franklin a entrepris une vaste collection de monographies parisiennes des métiers, et l'article qu'il a fait paraître, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* pour 1883, sur les armoiries des corporations ouvrières, en est en quelque sorte l'introduction et en donne le plan.

La véritable origine de ces armoiries est dans les méreaux de plomb à l'usage de la communauté et de la confrérie, frappés par tous les métiers au XVe siècle. Mais c'est Louis XI qui, en confiant la garde de Paris à ses habitants, donna de nouveaux statuts et des armoiries à presque toutes les corporations. L'ordonnance de 1467, dite des Bannières, régularisa et consacra légalement ces blasons.

M. Franklin a vainement cherché une description de ces bannières *originales*, et il faut se contenter de croire qu'elles n'ont jamais changé, ce qui est du reste fort vraisemblable. Les symboles choisis primitivement pour les *méreaux* durent être reproduits généralement sur la bannière : c'est ainsi que plusieurs corporations ont la même bannière, quitte à placer différemment les signes.

Il y eut soixante et une bannières, mais les deux dernières ne se rattachent pas à des métiers, ce sont celles des « notaires, bedeaux et autres praticiens en cour d'église, » puis des cours et chambres supérieures avec leurs membres dépendants. L'auteur, à ce propos, relève les négligences constantes et les erreurs de copie du texte de

l'ordonnance de 1467, donné, dans le tome XVI des *Ordonnances des rois de France,* par M. de Pastoret, et réédite ce texte corrigé.

Dans les paragraphes suivants de la notice est résumée l'histoire de cette aristocratie industrielle qu'on appelait les *Six-Corps;* puis l'état de la noblesse commerçante et l'acquisition forcée des lettres de noblesse sous Louis XIV et Louis XV. Une liste alphabétique des cent vingt-trois armoiries de corporations qui se trouvent aux tomes XXIII, XXIV et XXV de l'*Armorial général de* 1696, de la Bibliothèque nationale, termine cette étude intéressante.

Des notices spéciales nous n'avons reçu encore que douze livraisons : *Barbiers et chirurgiens* (de robe courte et de robe longue ou de Saint-Côme). — *Couteliers* (fèvres-couteliers, faiseurs de manches, esmouleurs de grandes forces). — *Couvreurs, plombiers, ramoneurs.* — *Drapiers* (tisseurs et marchands). — *Gantiers-parfumeurs.* — *Lingères* (chanevaciers, puis toilières-lingères et canevassières). — *Menuisiers ébénistes* (descendants des lambrisseurs, huissiers, huchiers, charpentiers de la grande et petite cognée, marqueteurs). — *Passementiers-boutonniers,* (d'abord crépiniers, taiers). — *Perruquiers-coiffeurs* (barbiers, baigneurs, étuvistes). — *Tabletiers* (et pigniers, deiciers). — *Tailleurs* (doubletiers, hoquetonniers, giponiers, pourpointiers, tailleurs de robes, braaliers, chaussetiers, couturiers, fripiers, rafreschisseurs, etc.).

Ces fascicules sont paginés séparément et dépassent rarement douze pages. Une planche d'armoiries en couleur les accompagne presque tous. Nous noterons parmi les plus intéressants : les chirurgiens et barbiers, et le récit de leurs débats avec les médecins; les lingères; surtout les perruquiers-coiffeurs, où l'on trouvera réunis de nombreux détails sur les étuves, les bains, les perruques, les mouches, et les *artistes* célèbres, comme le sieur Champagne, un homme de génie en son genre, au dire de Tallemant. Chaque notice historique est suivie du texte d'une partie des statuts.

Cette publication, très soignée et qui sera considérable, n'apporte pas de documents inédits sur la question. C'est une œuvre de vulgarisation dont le principal mérite est dans la réunion de ces documents en monographies commodes, claires et précises. On regrette qu'elles soient parfois un peu courtes, car elles sont intéressantes et rendront de réels services. Une grande somme de lectures, des citations littéraires pleines d'à propos et spirituellement rapprochées les unes des autres, la peinture de mœurs prises sur le vif, un style net, animé, et qui sait relever par des traits piquants la sécheresse et la monotonie de monographies souvent analogues, telles sont les qualités que l'on remarque dans ces études et qui nous en font souhaiter vivement la continuation rapide.

H. de Curzon.

Excursion de la Société française d'archéologie à l'île de Jersey, par le comte de Marsy et Émile Travers. Tours, Bousrez, 1884. Pet. in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Ce tirage à part, formant une brochure de cent vingt pages, constitue le meilleur guide qu'un archéologue puisse désirer dans une visite à l'île de Jersey.

Sous une forme très concise et très substantielle, les moindres monuments de ce petit territoire y sont décrits par une plume absolument compétente, et leur histoire résumée d'après les sources les plus autorisées et souvent d'après des renseignements tirés des archives de l'île. De nombreuses notes bibliographiques permettent d'ailleurs le contrôle et fournissent un précieux secours pour une étude plus approfondie.

Les auteurs se reportent souvent à la coutume de Normandie, encore en vigueur à Jersey, et font ressortir l'intérêt que peut avoir pour les recherches sur le passé de cette province une population restée fidèle à la législation du moyen âge. Ce point de vue avait été indiqué déjà dans les ouvrages de MM. Léopold Delisle et Julien Havet, auxquels le lecteur est renvoyé fréquemment. La revue des monuments fournit l'occasion de citer de nombreux exemples de l'esprit conservateur que la domination anglaise a sans doute inculqué aux Jersiais et qui s'étend, comme en Angleterre, aux moindres formalités et cérémonies civiles ou judiciaires. Enfin, un certain nombre de rectifications à des erreurs ayant cours dans les ouvrages mis à la disposition des touristes en complètent la valeur, soit pour le voyageur instruit, soit pour le chercheur désireux d'entreprendre l'étude de cette image réduite de l'ancienne Normandie.

Mis de Monclar.

Les Manuscrits et la Miniature, par A. Lecoy de la Marche. Paris, A. Quantin, [1884.] In-8°, 357 pages.

Tous les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* trouveront intérêt et profit à lire l'élégant volume que vient de publier notre confrère. Le titre éveille suffisamment la curiosité, et ce qu'il promet se trouve en bon ordre dans huit chapitres, dont les rubriques donnent l'idée la plus juste du plan suivi par l'auteur : I. Les instruments de l'écriture. — II. L'écriture. — III. Les écrivains. — IV. De la miniature en général et particulièrement en France. Phase hiératique. — V. La miniature en France. Phase naturaliste. — VI. La miniature dans les pays étrangers. — VII. Les enlumineurs et leurs procédés. — VIII. La reliure.

Dans ces huit chapitres, M. Lecoy de la Marche a exposé avec autant d'exactitude que d'agrément tout ce qui touche à la copie, à la décoration et à la reliure des livres pendant le moyen âge. Dans les limites

matérielles qui lui étaient imposées, M. Lecoy de la Marche ne pouvait pas avoir la prétention de traiter à fond et de première main toutes les parties du vaste sujet qu'il avait à parcourir. Mais, non content de résumer avec intelligence et de grouper avec habileté les principaux renseignements qui ont été publiés en France sur la paléographie, la miniature et l'histoire des livres du moyen âge, il y a ajouté çà et là des observations personnelles qui font honneur à son goût. Aussi, tout dépourvu qu'il est de l'appareil extérieur des livres d'érudition, le petit volume que nous annonçons doit trouver place dans les bibliothèques consacrées à la paléographie savante. Pour ne citer qu'un exemple, les pages relatives aux lettres historiées des chartes du XIVe et du XVe siècle, combinées avec un article sur le même sujet qu'a récemment publié notre confrère M. Dupont[1], comblent une lacune de nos anciens traités de paléographie et de diplomatique.

En deux mots, le volume de M. Lecoy de la Marche est à la fois une œuvre utile de vulgarisation et, nous l'espérons, le programme de recherches originales.

Les gravures, au nombre de 107, qui ornent le volume, méritent d'être mentionnées. L'exactitude en est généralement satisfaisante; beaucoup ont été prises directement sur des manuscrits célèbres, et l'auteur les a choisies, autant que possible, de façon à ne pas faire double emploi avec des reproductions déjà connues.

L. Delisle.

Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel, beschrieben von Dr Otto von Heinemann. Erste Abtheilung. Die Helmstedter Handschriften. I. Wolfenbüttel, 1884. Gr. in-8°, XII-381 pages, avec planches.

Dans ce volume, le Dr Otto von Heinemann a donné la notice exacte et détaillée de 540 manuscrits du fonds de Helmstedt, dont beaucoup se rapportent au XVIe siècle, mais dont plusieurs se recommandent par l'ancienneté de la transcription et par l'importance des textes qui y sont contenus. Les plus remarquables ont fourni la matière d'assez bons fac-similés, d'après lesquels on se fait une juste idée de l'écriture et des ornements. En annonçant le commencement d'une publication qui fera honneur à la bibliothèque de Wolfenbuttel et au Dr Otto von Heinemann, nous devons signaler, dans le premier volume, plusieurs articles qui offrent un intérêt particulier pour la France.

P. 190, notice 245, ms. 213 de Helmstedt. Copie faite en 1473 d'un traité intitulé : « Petri de Ciperia, Lemonicensis (lisez : Lemovicensis)

1. *Notices et Documents publiés par la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.* Paris, 1884. In-8°.

diocesis, tractatus moralis de oculo. » Voyez *Histoire littéraire de la France,* t. XXV, p. 194-196.

P. 250, notice 338, ms. 304 de Helmstedt. « Johannis Joffridi de Luxovio (et non pas Luxonio), decani de Vergeio, referendarii pape et oratoris ducis Burgundie, ordinis Cluniacensis, orationes, nimirum :

a) fol. 311-316. Pro gloria principis Philippi ducis Burgundie, oratio, habita Rome 1448.

b) fol. 316-339. Orationes quatuor ad Alfonsum V, Portugallie regem, habite Elbore, annis 1449, 1459, 1453, 1450. »

On connaît le travail de M. Ch. Fierville sur l'auteur de ces discours : *le Cardinal Jean Jouffroy et son temps* (1412-1473). *Étude historique.* Coutances, 1874, in-8°.

P. 261, notice 347, ms. 313 de Helmstedt. Copie faite en 1437 d'un traité à la fin duquel est cette souscription : « Hoc compendium contra impugnatores exemptionum fecit Jacobus, abbas Karoli Loci, ordinis Cisterciensis, diocesis Silvanectensis (non Silvavectensis), in Vienna, tempore concilii generalis ibidem celebrati, que est in partibus Galliarum, et pertinet ad monasterium Mellicense in Austria, Pataviensis diocesis. » — C'est le traité de Jacques de Thermes, mentionné dans le *Gallia christiana,* t. X, col. 1511.

P. 262, notice 349, ms. 315 de Helmstedt. Copie faite au xve siècle du *Directorium* de Nicolas Eymeric et de divers documents relatifs à l'inquisition, notamment des suivants :

« Guidonis Fulcodii super inquisitione hereticorum facienda consilia, commissa Fratribus Predicatoribus.

« Consilium Guidonis Fulcodi, qui fuit Clemens IV, de quibusdam dubitabilibus in negotio inquisitionis.

« Consilium peritorum Avinionensium quo declaratur qui dicantur *Credentes* (contra Waldenses).

« Consilium peritorum super quibusdam dubitabilibus prepositis et absolutis.

« Consilium domini Viennensis, apostolice sedis legati, quo tres consultationes solvuntur.

« Consilium Narbonensis, Arelatensis et Aquensis archiepiscoporum et aliorum prelatorum.

« Ordinatio Albanensis episcopi in negotio inquisitionis.

« Consilium concilii provincialis Bituricensis, qualiter sit in toto inquisitionis negotio procedendum, d. d. Biturici 1246, aprilis 19.

« Citatio universalis in aliquo castro vel villa.

« Statuta in concilio apud Tholosam promulgata per dom. Romanum, Sancti Angeli diaconum cardinalem, apostolice sedis legatum, anno Domini M° CC° XIX°, mense novembris. »

P. 301, notice 411, ms. 376 de Helmstedt. Ms. du xve siècle, dans

lequel on trouve, avec divers écrits de Gerson, plusieurs documents importants pour l'histoire du règne de Charles VII.

« Dialogus familiaris amici et sodalis super deploratione gallice calamitatis. Basilee, 1441.

« Christianissimi regis Francorum ad Cesaream majestatem et ad Bohemos epistola. *Quanquam in fidei causa.*

« Ejusdem epistola ad Romanorum regem deprecativa pro succursu, et pulchra valde. *Tuum serenissime Cesar.*

« Oratio habita a legatione regis Francie (Caroli VII) coram imperatore (Friderico III).

« Exhortatio ad pacem principibus et populo Gallie dicata.

« Planctus de bellis civilibus Francorum.

Francigene magni gens fortis et inclita bello
Ut placata Dei tribuat miseratio pacem.

« Anonymi epistola ad pacem exhortans. »

P. 335, notice 464, ms. 429 de Helmstedt. Recueil de traités de médecine, copiés au xve siècle, et dont deux sont indiqués par des titres ou souscriptions ainsi conçus :

« Explicit scriptum Geraldi de Solo, magistri Montis Pesulani, super nonum Almansoris, completum per me Albertum anno incarnationis Domini M° CCCC° LXXX, feria quarta post festum beati Viti, in laudatione studio (*sic*) medicine Montis Pesulani.

« Incipiunt canones supra primam quarti de febribus Avicenne, seu tractatus compilatus per eximium doctorem medicine magistrum Bernhardum Alberti, decanum studii facultatis medicine Montis in... »

P. 347, notice 479, ms. 444 de Helmstedt. Ms. du xve siècle contenant divers traités de médecine, notamment des ouvrages de Bernard de Gordon, parmi lesquels on remarque les suivants :

« M. Bernardi de Gordonio tractatus de fleubotomia... Inchoatus est iste liber in preclaro studio Montis Pessulani, anno incarnationis Domini 1307, die 22 februarii, luna celebrante synodum cum sole versus 7 gradum piscium.

« Questio disputata a magistro Bernardo de Gordonio in preclaro studio Montis Pessulani.

« Ejusdem (Bernardi) tractatus de gradibus vel de scientia graduandi, ordinatus ab auctore, decano medicorum, in almo studio Montis Pessulani, anno Domini M° CCCC° III°. »

P. 364, notice 502, ms. 468 de Helmstedt. Exemplaire de l'ouvrage de Lambert d'Ardre, copié en 1586 et ayant figuré dans les bibliothèques de Foucault et de Ludewig.

Ces exemples suffisent pour montrer la variété et l'intérêt des manuscrits que nous fait passer en revue le Dr Otto von Heinemann. Faisons

des vœux pour la continuation d'un catalogue qui rendra de grands services aux études historiques et littéraires.

L. Delisle.

Sur la Versification anglo-normande, par Jehan Vising, docteur ès lettres, professeur agrégé à l'Université d'Upsala. Upsala, R. Almqvist et J. Wiksell, 1884. In-8°, 91 p.

On sait combien les manuscrits qui nous ont conservé les œuvres de la littérature anglo-normande paraissent souvent corrompus et incorrects; si la grammaire et la phonétique y sont également maltraitées, les règles de la versification n'y sont pas mieux observées, et même, pour certains poèmes, il existe une proportion de vers faux véritablement étonnante. Frappés de ce dernier fait, quelques savants ont émis diverses hypothèses. D'après MM. Suchier et Koch, il faudrait y voir l'influence de la versification de l'ancien anglais : des poètes anglo-normands auraient employé concurremment et dans une proportion incertaine un vers rythmique, à l'imitation du vers d'origine germanique, et le vers français basé sur un syllabisme rigoureux. Pour le poème de *Josaphaz*, par exemple, tel vers se scanderait en comptant quatre temps forts avec un nombre variable de temps faibles, tandis que le suivant serait le vers de huit syllabes, si souvent employé dans la poésie narrative de l'ancien français. Assurément M. Vising a raison de qualifier de *monstrueux* un poème dont la versification obéirait à des lois aussi contradictoires; cependant il croit devoir discuter cette question en détail et il étudie longuement les rapports qui ont pu exister entre les poètes anglo-normands et les populations de race anglaise et parlant anglais. Cette discussion, pour laquelle l'auteur a réuni une foule de faits curieux, est assez peu probante; elle nous laisserait bien des doutes, si l'hypothèse en question ne nous semblait d'abord invraisemblable et si l'on pouvait admettre qu'un poète du moyen âge ait eu l'idée d'appliquer à la versification française des règles aussi contraires au génie de cette langue, et surtout qu'il ait trouvé un public pour comprendre cette tentative bizarre.

M. Rose a émis, au sujet de l'incorrection des poésies anglo-normandes, une autre opinion, qui contient une grande part de vérité : pour lui, les fautes de versification, qu'on rencontre si fréquemment dans les manuscrits copiés en Angleterre, doivent être imputées aux seuls copistes, et un éditeur soigneux doit chercher à les corriger. M. Vising, tout en reconnaissant la négligence et l'ignorance des scribes anglais, fait au système de M. Rose une objection qui lui ôte beaucoup de sa valeur, du moins dans ce qu'il a d'absolu : il ne faut pas toujours attribuer aux copistes les fautes des manuscrits anglo-normands, car il existe un assez grand nombre de manuscrits renfermant

plusieurs ouvrages copiés par un même scribe, et où l'un de ces poèmes est transcrit d'une façon presque toujours correcte, tandis que le second est plein de fautes ; le scribe qui a bien copié le premier poème ne peut alors être rendu responsable des fautes du suivant, au moins dans certains cas.

Il faut donc attribuer simplement l'incorrection de certaines poésies anglo-normandes à l'ignorance des poètes. Depuis le XIIIe siècle, le français transporté en Angleterre par les conquérants normands était peu à peu oublié ; des hésitations sur le nombre de syllabes dans certains mots commencèrent à altérer la métrique ; les écrivains eurent eux-mêmes bientôt conscience de leur connaissance imparfaite de l'idiome qu'ils employaient et ne tardèrent pas à avoir une grande insouciance de la régularité de leur mètre. Telle est l'opinion souvent exprimée par MM. Paulin Paris, Gaston Paris et Paul Meyer, à laquelle M. Vising se rallie et qu'il appelle la théorie des savants français. « On y reconnaît, ajoute-t-il, le pratique esprit français, opposé au caractère théorisant des Allemands. »

J. Couraye du Parc.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Paléographie, 464, 472, 565. — Bibliographie : manuscrits, 505, 519, 534, 536, 546 ; imprimés, 521.

Sources. — Chroniques, historiens, 532, 553, 563. — Archives, 508, 509, 530, 533 ; documents, 512, 558, 559, 569.

Biographie et généalogie. — Ardoino, 492 ; Autheville, 504 ; Bar, 514 ; Barol, 500 ; Benzone, 547 ; Boniface VIII, 559 ; Corneille, 569 ; Du Moulin, 553 ; Flavigny, 503 ; Innocent IV, 558 ; à Kempis, 564 ; Latini, 566 ; La Tremblaye, 550 ; Libri, 534 ; Montfort, 476 ; Puget, 551 ; Sigismond, 538 ; Umiltà, 520 ; Visconti, 527 ; saint Yves, 482.

Géographie, topographie, 467, 498, 515.

Droit, 477, 480, 485, 491, 499, 555.

Institutions féodales, 473, 562, 571 ; monarchiques, 470 ; municipales, 486, 539, 541, 554 ; représentatives, 476, 481 ; scolaires, 497, 543.

Religions. — Judaïsme, 490. — Catholicisme, 564 ; droit canonique,

477; liturgie, 505; prédication, 520; papauté, 465, 487, 532, 558, 559; diocèses, 467, 468, 547; paroisses, églises, 516, 567; ordres, 497, 510, 548; monastères, 516. — Autres cultes chrétiens, 469, 474, 568.

Archéologie. — Architecture, 550, 560, 570; édifices civils et militaires, 487, 506, 518, 522, 543, 552; édifices religieux, 471, 475, 479, 495, 496, 502, 542, 567. — Sculpture, 550, 551. — Peinture, 475, 501, 565. — Mobilier, étoffes, 489, 535. — Blason, 513, 531, 537. — Numismatique, 469.

Langues et littératures, 484. — Latin, 482, 520, 564. — Langues romanes : français, 557, 566; italien, 488, 556. — Langues germaines, 524, 545.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 478, 528, 538. — Alsace-Lorraine, 467. — Brunswick, 519. — Prusse, 467, 531, 563.

Autriche-Hongrie. — Hongrie, 533.

Belgique, 467.

France, 469, 476, 478, 557. — Anjou, 523; Berry, 493; Bretagne, 482, 493, 525; Languedoc, 497, 504; Provence, 497. — Aisne, 503; Allier, 495; Hautes-Alpes, 518; Ardèche, 504, 567; Ardennes, 467; Calvados, 475; Drôme, 507; Eure, 552, 553; Eure-et-Loir, 483; Gard, 516; Haute-Garonne, 497; Gironde, 468; Indre-et-Loire, 471; Loir-et-Cher, 542; Loire, 466; Loiret, 521, 534, 543, 555; Lot-et-Garonne, 526; Manche, 540; Mayenne, 474, 522; Meurthe-et-Moselle, 467; Meuse, 467, 505, 514; Nièvre, 517; Nord, 508; Pas-de-Calais, 480, 489, 535; Rhône, 465; Haute-Saône, 509; Saône-et-Loire, 571; Sarthe, 529; Savoie, 537; Haute-Savoie, 549; Seine, 502; Seine-et-Oise, 476; Deux-Sèvres, 479; Vaucluse, 487, 494, 506; Vienne, 570; Haute-Vienne, 498, 530; Vosges, 513.

Grande-Bretagne, 476.

Italie, 470, 485, 486, 492. — Émilie, 520; Lombardie, 490, 491, 527, 554; Ombrie, 512; Piémont, 481, 500, 544, 547; provinces napolitaines, 562; Rome, 465, 532, 558, 559; Sicile, 484, 515; Toscane, 511, 536; Vénétie, 473, 488, 499, 538, 539, 541.

Luxembourg, 467.

Russie, 565.

Suisse, 561.

Turquie, 510.

464. Andreoli (E.). La Scrittura, sua storia dai geroglifici ai nostri

di. Studii comparativi con fac-simili specialmente dei caratteri latini o romani. Milano, tip. Galli e Raimondi. In-4°, 66 p., 24 pl. 15 l.

465. Annuaire de la faculté des lettres de Lyon. Deuxième année. Fascicule I. Histoire et géographie. Paris, Ernest Leroux, 1884. In-8°, XVI-200 p. (Contient, entre autres articles : C. Bayet, la fausse donation de Constantin, examen de quelques théories récentes ; L. Clédat, Lyon au commencement du XVe siècle, 1416-1420, d'après les registres consulaires.)

466. Antoine. Histoire de Forez. Saint-Étienne, Chevalier. In-16, 245 p.

467. Archidiaconatus, tituli S. Agathes, in Longuiono, archidiocesis Trevirensis, in novem decanatus, nimirum in Arlunensem, Basellensem, Ivodiensem, Juvigniensem, Kyllburgensem aut Birburgensem, Longuionensem, Lutzemburgensem, Merschensem et Remigensem divisi, Descriptio, quam ex codicibus mss. sæculi XVI. primus eruit, animadversionibus illustravit et indicibus auxit Joannes W. Heydinger. Superiorum permissu. Augustae Trevirorum, Ed. Groppe, 1884. In-8°, XVIII-456 p. 6 m.

468. Archives historiques du département de la Gironde. Tome XXII. Comptes de l'archevêché de Bordeaux (suite). Bordeaux, impr. Gounouilhou. In-4°, 889 p.

469. Arnaud (E.). Deux médailles de la Saint-Barthélemy. Genève, impr. J.-G. Fick ; Paris, Grassart, 1884. Contenant la réimpression de : Figure et Exposition des pourtraictz et dictons contenuz ès medailles de la conspiration des rebelles en France, etc., par Nic. Favyer (Paris, 1572). In-8°, 8 p.

470. Bacci (G.). La Corona di ferro. Paginette di storia patria. Ferrara, tip. Sociale. In-16, 31 p. 30 c.

471. Barbier de Montault (Mgr). L'Appareil de lumière de la cathédrale de Tours. Tours, impr. Bousrez. In-8°, 213 p.

472. Barbieri (O.). Cenni intorno all' origine della scrittura alfabetica. Bologna, Zanichelli. In-16, 64 p. 80 c.

473. Barisoni (Antonio), vicario di Giorgio Contarini, luogotenente di Udine per la repubblica di Venezia (2 maggio 1635). Scrittura sui feudi del Friuli, pubblicata da G. B. Zampironi. Rovigo, Minelli. Per nozze Serravalle-De Camin.

474. Bastard d'Estang (le vicomte de). Une Lettre sur la bataille de Craon, le 23 mai 1592. Fragment pour servir à l'histoire des guerres de religion. Mamers, impr. Fleury et Dangin. In-8°, 32 p. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XIV, 1883.

475. Beaurepaire (Eugène de). Les Fresques de Saint-Michel-de-Vaucelles. Caen, impr. Le Blanc-Hardel. In-8°, 32 p., 3 planches.

476. Bémont (Charles). Simon de Montfort, comte de Leicester, sa vie (120?-1265), son rôle politique en France et en Angleterre. Paris, Picard, 1884. Gr. in-8°, xxvii-391 p.

477. Bennecke (Hans). Die strafrechtliche Lehre vom Ehebruch in ihrer historisch-dogmatischen Entwickelung. I. Abtheilung : Das rœmische, canonische und das deutsche Recht bis zur Mitte des xv. Jahrhunderts. Marburg, N. G. Elwert, 1884. In-8°, x-147 p. 3 m.

478. Bergengrün (Alexander). Die politischen Beziehungen Deutschlands zu Frankreich während der Regierung Adolfs von Nassau. Strassburg, Karl J. Trübner, 1884. In-8°, 114 p. 2 m. 50 pf.

479. Berthelé (J.). Architecture mérovingienne. La date de la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Tours, impr. Bousrez. In-8°, 28 p., dessin. Extrait du *Bulletin monumental,* n°s 1 et 2, 1884.

480. Bled (l'abbé O.). Le Zoene ou la Composition pour homicide à Saint-Omer jusqu'au xviie siècle. Saint-Omer, impr. d'Homont. In-8°, 203 p. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie,* t. XIX.

481. Bollati di Saint-Pierre (E.). Le Congregazioni dei tre stati della Valle d'Aosta. Tomo IV e ultimo. Torrino, ditta G. B. Paravia di I. Vigliardi. In-8°, xv-568 p. Extrait des *Historiae patriae Monumenta,* t. XIV et XV.

482. Bonnejoy (Dr E.). Vie de saint Yves, tirée d'un manuscrit sur vélin du xive siècle, appartenant au Dr Bonnejoy. Avec fac-similé héliographique du manuscrit. Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1884. In-8°, 71 pages.

483. Bordas (l'abbé). Histoire sommaire du Dunois, de ses comtes et de sa capitale. Publiée par la Société dunoise, avec un plan de la ville et des faubourgs de Châteaudun avant l'incendie de 1723, et une carte de l'ancien pays et comté de Dunois. Châteaudun, Pouillé et Dieudonné. In-8°, 2 vol., lxiii-411, 377 p.

484. Bozzo (Stefano Vittorio). Gli Studii classici in Sicilia dal secolo xiv alla metà del xix. Discorso inaugurale per l'anno scolastico 1883-84, letto nel liceo « Francesco Paolo Perez » il 18 novembre 1883. Palermo, tip. Lao. In-8°, xxxiii p.

485. Caiazzo (comm. Fr. Sav.). L'Umanismo della dottrina penale italiana dall' avvenimento del regno longobardo fino al sec. x. Lettura. Palermo, tip. del *Giornale di Sicilia.* In-4°, 32 p.

486. Calenda di Tavani (A.). I Patrizii nell' antico governo del comune. Rocca San Casciano, tip. Cappelli. In-4°. Extrait du *Giornale araldico.* Ne se vend pas.

487. Canron (Augustin). Le Palais des papes à Avignon. Notice his-

torique et archéologique. 3e édition, revue, modifiée et augmentée. Avignon, Aubanel. In-12, 56 p.

488. Canzone popolare contemporanea sulle guerre dei Tedeschi in Friuli nel 1569, pubblicata da Vincenzo Joppi per nozze Serravale-De Conci. Udine, tip. Patronato. Pet. in-4°, 19 p.

489. Cardevacque (Ad. de). Rapport sur le concours de dentelle et Histoire de la dentelle d'Arras, 1883. Arras, impr. Rohard-Courtin. In-8°, 56 p.

490. Carnevali (Luigi). Il Ghetto di Mantova. Con appendice sui medici ebrei. Mantova, tip. Mondovì. In-8°, 55 p. 1 l.

491. Carnevali (Luigi). Sulla criminalità nel sec. xvi in Mantova. Torino, frat. Bocca. Extrait de l'*Archivio di psichiatria*, vol. V, fasc. 2 et 3, 1884. 1 l.

492. Carutti (D.). Il Conte Ardoino I (Biancamano) e il Re Ardoino. Ricerche e documenti. 2a edizione corretta e rifusa. Roma, Loescher. Gr. in-8°, viii-384 p. 5 l.

493. Chénon (Émile). Les Bretons en Bas-Berry. Communication faite à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes, impr. Catel. In-8°, 18 p., carte. Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine,* t. XVI.

494. Constantin (l'abbé J.-M.-J.). Histoire de Saint-Pierre-de-Vassols. Carpentras, impr. Touarette. In-8°, 51 p.

495. Curzon (Henri de). Notice archéologique sur l'église d'Iseure-lez-Moulins. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 24 p., 2 fig. Extrait du *Bulletin du comité des travaux historiques,* archéologie, 1884, n° 3.

496. Dehio (G.), Bezold (E. von). Die kirchliche Baukunst des Abendlandes historisch und systematisch dargestellt. 1e Lieferung. Stuttgart, J. G. Cotta, 1884. In-8°, viii-202 p., et in-fol., 77 planches.

497. Douais (C.). Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au xiiie et au xive siècle. Première province de Provence. Province de Toulouse. Avec de nombreux textes inédits et un état du personnel enseignant dans cinquante-cinq couvents du midi de la France. Paris, Alphonse Picard ; Toulouse, Édouard Privat, 1884. In-8°, xvi-287 p. 8 fr. 50 c.

498. Ducourtieux (Paul). Limoges d'après ses anciens plans. Ouvrage accompagné de quatre reproductions d'anciens plans. Limoges, Mme veuve H. Ducourtieux, 1884. In-8°, 191 p., 4 planches. 4 fr.

499. Due Giudizii feudali sul castello di Sbrojavacca nel 1332. Udine, tip. Seitz. Gr. in-8°, 19 p. Per nozze Bembo-Sbrojavacca.

500. Dufour (gén. A.). La Famille des seigneurs de Barol. Essai historique. Turin, Botta. In-4°, 54 p.

501. Dufour (Georges). Essai de critique artistique : l'image de la Vierge. Amiens, impr. Delattre-Lenoël. In-8°, 16 p. Extrait de la *Revue de la Société des études historiques,* mai-juin 1884.

502. Dufour (l'abbé Valentin). Monographies parisiennes. Les Charniers des églises de Paris. Paris, Laporte. In-8°, 46 p.

503. Du Grosriez (Fernand). Notice généalogique sur la famille de Flavigny de Liez. Amiens, impr. Delattre-Lenoël. In-8°, 36 p. Extrait de la *Picardie,* mai-juin 1884.

504. Falgairolle (Prosper). La Maison d'Autheville, en Vivarais et au Bas-Languedoc. Étude historique et généalogique, accompagnée de pièces justificatives inédites. Avignon, Seguin. In-8°, 82 p., 2 gravures.

505. Favier (J.), Le Mercier de Morière (L.). Un Livre de liturgie du xve siècle ayant appartenu au château de Gombervaux. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 11 p. Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* juin 1884.

506. Féraud (Hippolyte). L'Ancien Château féodal d'Orange. Tours, impr. Bousrez. In-8°, 28 p., planche. Extrait des comptes rendus du congrès tenu à Avignon par la Société française d'archéologie en septembre 1882.

507. Fillet (l'abbé L.). Notice historique sur les paroisses de Colonzelle et de Margerie. Montbéliard, impr. Hoffmann. In-8°, 39 p. Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers,* 4e année.

508. Finot (Jules). Inventaire-sommaire des archives de l'hôpital de Comines (département du Nord). Lille, impr. Danel. Gr. in-4° à 2 col., xix-57 p.

509. Finot (Jules). Notes historiques consignées sur d'anciens registres paroissiaux de la Haute-Saône, recueillies et publiées. Vesoul, typ. A. Suchaux, 1884. In-8°, 35 p. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône,* année 1884.

510. Firmani inediti dei sultani di Costantinopoli ai conventi francescani e alle autorità civili di Bosnia e di Erzegovina, illustrati e pubblicati dal P. Donato Fabianich M. O. Firenze, tip. Ricci. In-8°, v-156 p.

511. Foresi (E.). Storia antica e moderna dell' isola d'Elba. Portoferraio, tip. Elbana. In-8°. Parait par livraisons de 8 p. à 10 c.

512. Fumi (Luigi). Raccolta di documenti concernenti la storia d'Orvieto. Firenze, G. P. Vieusseux. In-8°. (Documenti di storia italiana, vol. VIII.) 15 l.

513. Germain (Léon). Les Armoiries de Gérardmer (Vosges). Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 8 p., dessins. Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* juin 1884.

514. Germain (Léon). La Date de la mort d'Édouard Ier, comte de Bar. Bar-le-Duc, impr. Philipona. In-8°, 7 p.

515. Giovanni (V. di). Sul porto antico e su le mura, le piazze e i bagni di Palermo, dal secolo x al secolo xv. Con la carta topografica della città, cavata dagli scrittori sincroni e da diplomi. Memorie. Palermo, tip. Virzì. In-8°, 106 p. 3 l. 50 c.

516. Goiffon (l'abbé). Villeneuve-lez-Avignon, son abbaye, sa chartreuse, ses établissements religieux, sa paroisse. Nîmes, Gervais-Bedot, Grimaud, Catélan. In-8°, 124 p.

517. Gueneau (Lucien). Un Chapitre de l'histoire de Luzy (Nièvre). Nevers, impr. Vincent. In-8°, 134 p.

518. Guillaume (P.). Notes sur les fortifications des Hautes-Alpes au xive siècle. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 24 p. Extrait du *Bulletin du comité des travaux historiques,* archéologie, 1884.

519. Heinemann (Otto von). Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel. Beschrieben. 1e Abtheilung. Die Helmstedter Handschriften. I. Wolfenbüttel, Julius Zwissler, 1884. Gr. in-8°, xii-381 p., 11 planches.

520. Humilitatis (S.) de Faventia abbatissae Sermones nunc primum in lucem editi a D. Torello Sala. Florentiae, ex off. Calasantiana. In-8°, 263 p. 2 l. 50 c.

521. Jarry (L.). Les Débuts de l'imprimerie à Orléans. Orléans, Herluison. In-8°, 42 p., planche.

522. Joubert (André). Le Château seigneurial de Saint-Laurent-des-Mortiers, d'après les documents inédits (1356-1789). Mamers, typ. G. Fleury et A. Dangin, 1884. In-8°, 21 p., 1 planche.

523. Joubert (André). Étude sur la vie privée au xve siècle en Anjou. Angers, impr. Germain et Grassin, 1884. In-8°, iii-287 p.

524. Kalff (G.). Het Lied in de middeleeuwen. Leiden, E. J. Brill, 1884. In-8°, 760 p.

525. La Borderie (Arthur de). La Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne en 1675. Histoire et documents. Saint-Brieuc, Prud'homme. In-12, viii-303 p.

526. Lagarde (Alphonse). Note historique sur la ville de Tonneins. Agen, Michel et Médan; Tonneins, Ferrié et Blancal; Marmande, veuve Duberot. In-8°, 244 p. 3 fr. 50 c.

527. Lavagno (Francesco). Splendido Convito nuziale, dato da Galeazzo Visconti, signore di Milano, preceduto da un cenno illustrativo sopra alcune costumanze medioevali. Torino, I. Vigliardi. Per nozze Callori-de-Viry.

528. Lechner (Karl). Das grosse Sterben in Deutschland in den

Jahren 1348 bis 1351 und die folgenden Pestepidemien bis zum Schlusse des 14. Jahrhunderts. Innsbruck, Wagner, 1884. In-8°, XI-162 p.

529. LEGEAY (F.). Recherches historiques sur Saint-Pavin-des-Champs (Maine). Le Mans, impr. Monnoyer. In-8°, 87 p. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

530. LEROUX (Alfred). Inventaire-sommaire des archives hospitalières de la Haute-Vienne antérieures à 1790. Villes de Limoges, Bellac, le Dorat, Magnac-Laval et Saint-Yrieix. Fascicule I. Ville de Limoges, séries A à D. Limoges, impr. Gely. In-4° à 2 col., XXXVIII-168 p.

531. L'ESTOCQ (M. VON). Hessische Landes- und Städte-Wappen. Beitrag zur hessischen Wappenkunde. Kassel, A. Freyschmidt, 1884. Pet. in-4°, 17 p., 8 pl. en couleur.

532. *Liber* (le) *pontificalis*. Texte, introduction et commentaire par M. l'abbé L. Duchesne. 1er fascicule. Paris, Thorin. Gr. in-4°, CXII-128 p. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.) 18 fr. L'ouvrage formera 2 vol. et sera publié en 180 feuilles environ, à 60 c. chacune.

533. Lois et règlements en vigueur jusqu'à ce jour concernant les archives du royaume de Hongrie. Traduits du hongrois. Publiés par l'administration des archives du royaume. Budapest, imprimerie royale de l'État hongrois, 1884. In-8°, 31 p.

534. LOISELEUR (Jules). Les Larcins de M. Libri à la bibliothèque publique d'Orléans. Orléans, H. Herluison, 1884. In-8°, 12 p. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

535. LORIQUET (Henri). Note sur les tentures de haute-lisse possédées par l'abbaye de Saint-Vaast. Arras, impr. de Sède. In-8°, 15 p.

536. MANCINI (G.). I Manoscritti della libreria del comune e dell' Accademia etrusca di Cortona. Cortona, tip. Bimbi. In-8°, XXXI-284 p. 4 l.

537. MANNO (Antonio). Origine e variazione dello stemma di Savoia. Torino, tip. Bona. In-4°, 56 p.

538. MARCHESI (V.). L'Imperatore Sigismondo in Udine negli anni 1412 e 1413. Notizie e documenti. Udine, tip. Seitz. In-8°, 26 p.

539. MARCHI (Daniele DE). Sguardo storico sull' origine, progresso ed ordinamento della comunità di Tolmezzo e della Carnia nel medio evo. Tolmezzo, tip. Paschini. In-16, 76 p. Per nozze Da Pozzo De Marchi.

540. MAUGER (N.-J.-B.). Notice historique sur les Moitiers-en-Bauptois et ses environs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Bricquebec, impr. Mahaut. In-8°, 80 p.

541. MEASSO (A.). I Deputati al reggimento della magnifica comunità d'Udine. Note d'archivio. Udine, tip. Doretti. In-8°, 28 p.

542. MÉTAIS (l'abbé Ch.). Le Temple Saint-Jean-des-Aizes et ses

tombeaux, commune de Villavard (Loir-et-Cher). Vendôme, impr. Lemercier. In-8°, 16 p. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*

543. Michel (Edmond). La Salle des thèses de l'université d'Orléans (ancienne librairie). Suivi d'une description succincte de l'exposition rétrospective de 1884. Orléans, Herluison. In-32, 16 p.

544. Montalcini (Camillo). Vicende delle pubbliche libertà in Piemonte dai primi tempi di casa Savoja ad Emanuele Filiberto. Torino, A. Locatelli. 120 p.

545. Muller (Jacob Wijbrand). De Oude en de jongere Bewerking van den Reinaert. Bijdrage tot de critiek der beide Reinaert-gedichten. Academisch proefschrift (Leiden). Amsterdam, Frederik Muller, 1884. In-8°, IV-209 p.

546. Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits. Paris, impr. Plon. In-8°, 20 p.

547. Orsi (Pietro). Un Libellista del secolo XI (Benzone vescovo d'Alba). Contributo alla storia della lotta per le investiture. Torino, Bocca. In-8°, 26 p. Extrait de la *Rivista storica italiana,* vol. I, fascicule 3, 1884.

548. Pellegrino da Forli. Annali illustrati dell' ordine dei Frati minori capuccini. Vol. II. Milano, tip. San Giuseppe. In-4°, 636 p. 12 l.

549. Plantaz (E.). Monographie d'Araches. Annecy, impr. Niérat. In-8°, 79 p. Extrait des *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie salésienne, tome VII.

550. Porée (l'abbé). Guillaume de la Tremblaye, sculpteur et architecte, 1644-1715. Caen, typ. Le Blanc-Hardel, 1884. In-8°, 16 p. Extrait de l'*Annuaire normand,* 1884.

551. Porée (l'abbé). L'*Hercule terrassant l'hydre de Lerne,* de Puget. Bernay, impr. Veuve A. Lefèvre, 1884. In-8°, 20 p. (Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure, section de Bernay, séance du 20 avril 1884.)

552. Porée (l'abbé). Notice sur la seigneurie et le château du Blanc-Buisson (Eure). Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1884. In-8°, 38 p., 4 pl. Extrait de l'*Annuaire normand,* 1884.

553. Porée (l'abbé). Un Historien normand. Gabriel du Moulin, curé de Menneval. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1884. In-8°, 29 p. Extrait de l'*Annuaire normand,* 1884.

554. Portioli (A.). Le Corporazioni antiche e l'Archivio della camera di commercio di Mantova. Mantova, Segna. In-4°.

555. Prou (Maurice). Les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles. Paris, L. Larose et Forcel, 1884. In-8°, 176 p. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*

556. Quattro Canzoni popolari del secolo xv. Ancona, A. G. Morelli. In-8°, 20 p. Per nozze Venturi-Fanzago.

557. Recueil Clairambault-Maurepas. Chansonnier historique du xviiie siècle, publié avec introduction, commentaire, notes et index, par Émile Raunié. 5e partie. Le règne de Louis XVI (1774-1789). II. Tome X et dernier. Paris, Quantin. In-18 jésus, 369 p., portraits par Rousselle. 10 fr.

558. Registres (les) d'Innocent IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale, par Élie Berger. Paris, Thorin. Tome I. Gr. in-4° à 2 col., lxxix-625 p. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.) L'ouvrage formera 3 vol. et sera publié en 270 à 300 feuilles environ, à 60 c. chacune.

559. Registres (les) de Boniface VIII, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par Georges Digard, Maurice Faucon et Antoine Thomas. 1er fascicule, publié par Antoine Thomas. Paris, Thorin. Gr. in-4° à 2 col., 304 p. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.) 11 fr. 40 c. L'ouvrage formera 3 vol. et sera publié en 260 feuilles environ, à 60 c. chacune.

560. Rosa (Gabriele). Storia dell' architettura della civiltà. Milano, Quadrio. In-8°, 374 p. 5 l.

561. Rueger (J. J.). Chronik der Stadt und Landschaft Schaffhausen. II. Hälfte. 1. Theil. Schaffhausen, Schoch. In-4°. Les part. I et II, 17 fr. 50 c.

562. Sasso (Ernesto). La Contea di Capua nel secolo ix. Napoli, V. Morano. 47 p.

563. Schuren (Gert van der). Clevische Chronik nach der Originalhandschrift nebst Vorgeschichte und Zusätzen von Turk, einer Genealogie des clevischen Hauses und drei Schrifttafeln herausgegeben von Dr Robert Scholten. Cleve, Fr. Boss, 1884. In-8°, xxix-278 p. et 3 p. de fac-similé.

564. Spitzen (O. A.). Nouvelle Défense de Thomas à Kempis, spécialement en réponse au R. P. Denifle. Utrecht, J. L. Beijers. In-8°, iv-169 p. 3 fl.

565. Stassoff (Wladimir). Tableaux et compositions cachés dans les initiales des anciens manuscrits russes. Mémoire lu dans la séance de la Société des bibliophiles russes du 2/14 mars 1884. Saint-Pétersbourg, impr. Stassuléwitch, 1884. Gr. in-4°, 24 p., 1 planche.

566. Sundby (Thor). Della vita e delle opere di Brunetto Latini. Monografia. Tradotta dall' originale danese per cura di Rodolfo Renier,

con appendice di Isidoro del Lungo e Adolfo Mussafia e due testi medioevali latini. Firenze, Le Monnier. In-8°, XXVI-509 p. 10 l.

567. Tallon (Marius). Catalogue des prieurs, curés et vicaires de l'église de Saint-Pierre-ès-Liens des Vans, de 1349 à 1804, précédé d'une introduction sur cette même église. Privas, impr. du *Patriote*. In-8°, 79 p.

568. Tocco (F.). L'Eresia nel medio evo. Studii. Firenze, Sansoni. In-16, VIII-564 p. 5 l.

569. Tougard (l'abbé). Le Grand Corneille. Contrat de vente de ses biens du Val-de-la-Haye, le 5 octobre 1683, publié pour la première fois, précédé d'un à-propos sur le second centenaire de Pierre Corneille. Paris, Douville, 1884. Gr. in-8°, 16 p.

570. Tranchant (Charles). Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses monuments. 2e édition. Paris, impr. Rougier. In-18 jésus, 212 pages.

571. Varax (Paul de). Notice sur la seigneurie de Masoncles en Charollais. Lyon, imprimerie générale. In-8°, XVI-59 p. et grav.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Par arrêté ministériel en date du 26 novembre 1884, ont été nommés élèves de première année à l'École des chartes :

MM.

1. Ledos (Eugène), né à Paris, le 27 mars 1864.
2. Ebel (Arnold-Auguste-Gaston), né au Havre (Seine-Inférieure), le 11 novembre 1863.
3. Spont (Alfred-Charles-Thomas), né à Paris, le 3 novembre 1863.
4. Picard (Auguste-Eugène), né à Paris, le 3 mars 1866.
5. Jacqueton (Jean-Hugues-Gilbert), né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 31 octobre 1864.
6. Guiran (Jean-Baptiste-François), né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 8 août 1859.
7. Finot (Louis), né à Bar-sur-Aube (Aube), le 20 juillet 1864.
8. Bourgeois (Louis-Alfred), né à Épinal (Vosges), le 20 juillet 1859.
9. Dupont-Ferrier (Émile-Joseph-Marie-Gustave), né à Vinay (Isère), le 23 mai 1865.
10. Desplanque (Émile-Alexandre-Joseph), né à Lille (Nord), le 9 mars 1865.
11. Viard (Jules-Édouard-Marie), né à Fresnes (Haute-Marne), le 15 août 1862.
12. Renvoisé (Jules-Alfred-Gustave), né à Châteaurenard (Loiret), le 23 septembre 1865.
13. Bonin (Charles-Jules-Joseph), né à Poissy (Seine-et-Oise), le 26 juin 1865.
14. De Berthou (Paul-Albert), né à Nantes (Loire-Inférieure), le 20 décembre 1859.
15. Tessier (René-Auguste), né à Angers (Maine-et-Loire), le 18 juin 1861.
16. Vabre (Jean-François-Marie-Casimir), né à Vabre (Aveyron), le 4 septembre 1864.

Est nommé élève de l'École, à titre étranger :

M. Bettex (Paul-Gabriel-Frédéric), né à Combremont-le-Petit, canton de Lausanne (Suisse).

Par arrêté ministériel en date du 29 novembre 1884, ont été autorisés à redoubler leur 3e année :

MM. Marlet.
Tissier.

— Par arrêté du 24 octobre 1884, notre confrère M. Auguste Molinier, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, a été nommé bibliothécaire de la bibliothèque du palais de Fontainebleau, en remplacement de M. Adolphe Regnier, décédé.

— Par arrêté du 19 novembre 1884, M. Eugène Lefèvre-Pontalis a été nommé surnuméraire à la bibliothèque Mazarine.

— Nous extrayons du rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, lu à la séance publique du 20 novembre, les passages qui concernent les ouvrages de plusieurs de nos confrères.

« L'histoire de la *Chevalerie,* par M. Léon Gautier, n'est pas seulement un livre d'érudition; c'est une œuvre piquante et originale, agréable autant qu'instructive, romanesque et poétique à la fois, dans laquelle revit, pour le grand plaisir du lecteur, une institution singulière, qui, jusqu'ici, semblait appartenir à la légende plus qu'à l'histoire.

« Sortie, toute sauvage et toute barbare encore, des forêts de la Germanie, nous la verrons bientôt, quand le christianisme l'aura transformée, contribuer puissamment, en adoucissant les mœurs, au progrès de la civilisation. Parvenue, dans le XIIe siècle, à son complet développement, elle n'aura plus qu'à décroître, en présence d'un pouvoir central assez fort désormais pour lutter contre l'oppression de la tyrannie féodale. La création des armées régulières et permanentes va lui porter enfin un coup mortel, et elle ne sera plus qu'un vain simulacre, un souvenir du passé, cher à l'imagination des enfants et des poètes, quand le héros de Marignan, avant d'engager la bataille, inclinera fièrement sa royauté devant le dernier des paladins, devant le plus digne emblème de la vieille chevalerie.

« Dans une préface, charmante d'ailleurs, et qu'on prendrait volontiers pour une conclusion, le savant écrivain qui vient de glorifier Bayard dédie bravement son livre à l'immortel auteur de *Don Quichotte.* Il n'y a plus de Pyrénées! Le chevalier sans peur fraternisant avec le chevalier de la triste figure, c'est le dernier mot de la chevalerie. Le sublime touche au ridicule, et il en meurt!

« Pour ce bel ouvrage, qui coûta tant d'années de travail, l'Académie décerne à M. Léon Gautier le grand prix Gobert, dont le montant s'élève à près de 10,000 francs.

« Elle décerne le second prix Gobert à un très intéressant et très touchant volume, consacré par M. de Maulde à la triste histoire de Jeanne de France, fille infortunée de Louis XI, épouse plus malheureuse

encore de ce fier duc d'Orléans, qui, à un moment donné, put devenir un bon roi; mais un bon mari, jamais! Si Louis XII se vanta de pratiquer le pardon des injures, il ne cessa pas, en revanche, de se montrer cruellement inflexible envers la pauvre princesse qui aurait eu tous les mérites et toutes les grâces, si la beauté de son corps eût égalé celle de son âme.

« Les moindres incidents de cette douloureuse existence et de ce long martyre sont racontés par M. de Maulde avec une sorte de complaisance attendrie qui a son intérêt, son charme et son éloquence.

« Sur les 4,000 francs, montant de la fondation Thérouanne, un prix de 2,500 francs est accordé à M. Jules Flammermont, pour son important ouvrage sur le *Chancelier Maupeou et les Parlements*.

« L'histoire de la lutte soutenue par le chancelier Maupeou dans le but de substituer aux vieux Parlements une jeune magistrature plus docile est un vrai drame, saisissant et instructif, qu'on ne saurait lire sans intérêt, sans émotion même, tant il est impossible de ne pas voir, dans les faits qui s'y agitent, le prélude des révolutions dont alors déjà la France commence à saluer l'approche et dont, un siècle plus tard, après tant d'alternatives, de tempêtes et d'embellies, elle en sera toujours à souhaiter la fin. Le chancelier Maupeou regretterait aujourd'hui ses vieux Parlements!

« L'un des prix imputés sur la fondation Archon-Despérouses a été décerné au *Chansonnier historique du XVIIIe siècle,* recueil en dix volumes, publiés par M. Émile Raunié.

« Cette histoire en chansons, écrite d'année en année, et presque au jour le jour, pendant tout un siècle, est, du commencement à la fin, d'un intérêt réel et charmant, pleine de curieux détails, de témoignages précieux et de renseignements utiles. A chacun de ses volumes, M. Raunié a joint une introduction historique dans laquelle il résume, avec une grande clarté, l'ensemble des événements qui ont inspiré les chansonniers, et dont leurs chansons fidèles, gaies, sérieuses ou satiriques, reproduisent la physionomie et consacrent le souvenir. »

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance annuelle le 14 novembre dernier. Nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire en entier le discours du président, M. Georges Perrot. Nous allons en extraire les passages qui sont de nature à plus particulièrement intéresser nos lecteurs, en commençant par les lignes consacrées à M. Albert Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, dont la mémoire restera chère à l'École des chartes.

« ... La bonté, ce fut peut-être aussi ce qui caractérisa au plus haut degré l'homme vraiment supérieur que nous avons perdu dans la personne de l'un de nos derniers venus, de l'un des plus jeunes et des plus aimés de nos confrères, de M. Albert Dumont. Lorsque j'ai été, il y a trois mois, l'interprète de votre commune douleur, peut-être, dans le

trouble où m'avait jeté la mort du plus cher de mes amis, n'ai-je pas assez insisté sur ce point; j'étais tout entier au chagrin de sentir que cette fine et souple intelligence, que cette volonté, si obstinée et si forte avec tant de douceur, n'avaient pas donné toute leur mesure, que, malgré de hautes situations si dignement occupées, Albert Dumont, comme l'a dit un de nos classiques à propos d'une autre de ces victimes de la destinée, n'avait pas « rempli tout son mérite. » Je songeais avant tout à l'interruption et à l'inachèvement de tant d'œuvres brillamment commencées, d'un beau livre auquel l'auteur n'aura pas mis la dernière main, de tant de projets si bien conçus pour affermir et développer en France l'enseignement supérieur, pour lui fournir le moyen d'employer plus utilement, d'année en année, les ressources trop étroitement mesurées que lui accordent les pouvoirs publics. Je vous rappelais ce que nous avaient donné déjà et ce que nous promettaient encore l'érudit exact jusqu'à la minutie et l'administrateur aux larges vues; mais j'ai presque oublié de vous dire, ou du moins je ne vous ai pas dit assez haut, ce que valait son cœur et dans quel esprit il avait usé de sa part d'influence et d'autorité. C'est ce que m'ont fait sentir les regrets unanimes qui ont éclaté autour de sa tombe, les confidences que j'ai reçues, les souvenirs qui ont été évoqués, à cette occasion, par ses anciens élèves, les témoignages mêmes qui me sont arrivés de bien loin, de cette Grèce, par exemple, où s'était passée la meilleure part de sa vie. D'autres ont pu, ce qui n'est déjà pas commun, se montrer aussi habiles à distinguer les jeunes mérites, aussi empressés à les aider et à leur ouvrir les voies; mais Albert Dumont a fait plus; il était indulgent et compatissant pour les attardés et les débiles, pour ceux mêmes auxquels il avait à reprocher quelque faute grave. Alors que son devoir le forçait de punir, il savait le faire sans dureté, avec des ménagements qui, chez un chef dont l'ascendant eût été moins bien établi, auraient presque pu passer pour de la faiblesse. Lui, dont le temps était dévoré jusqu'à la dernière minute par ces mille détails des affaires où s'est usée sa santé, il savait parfois écouter les bavards avec résignation, et, vertu difficile et rare entre toutes, il pardonnait même aux sots et aux ennuyeux.

« Au sortir de ces audiences qui mettaient parfois à une si rude épreuve son inaltérable patience, quelle joie et quel repos c'était pour lui de se retrouver, pour quelques heures, au milieu de ses confrères et de ses amis, ou de réunir autour de sa table ces jeunes gens dont les uns avaient fondé avec lui l'École de Rome, tandis que les autres, à Athènes, avaient travaillé, sous ses yeux et sous sa direction, aux premières livraisons du *Bulletin de correspondance hellénique!* Comme il s'informait de leurs travaux et comme il applaudissait à leurs succès, qu'il avait si bien préparés! Les deux Écoles, où il avait tant mis de lui-même, se partageaient son affection; pour rester en rapport avec les

générations nouvelles qui s'y succédaient depuis qu'il était rentré en France, il avait consenti, malgré ses lourdes occupations, à devenir comme l'interprète attitré de celle de vos commissions qui est chargée de lire et de juger les travaux que vous envoient les pensionnaires des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Cette année, pour la seconde fois, il acceptait la tâche de rédiger le rapport annuel qui vous est présenté au nom de vos délégués; il y travaillait cet été dans ses courts loisirs des soirées ou du dimanche. Les notes que lui avaient remises les membres de la commission, ces notes qui contenaient l'analyse des mémoires et les observations auxquelles ils prêtaient, ne nous sont pas encore revenues. C'est ce qui me privera, cette année, par exception, du plaisir d'envoyer à nos deux colonies savantes ces encouragements et ces conseils que vous leur adressiez chaque automne, dans votre séance publique, par la voix de votre président. N'ayant entre les mains aucun élément d'appréciation, je m'abstiendrai même de transcrire ici les titres des mémoires qui vous ont été soumis; il me suffira de dire que les deux Écoles, sous la direction attentive et éclairée de deux de nos confrères, MM. Foucart et Le Blant, sont en pleine prospérité; grâce aux leçons et aux exemples de pareils maîtres, elles se maintiennent sans effort au niveau où les avaient portées les deux directeurs précédents, MM. Dumont et Geffroy...

« La seconde médaille du concours des antiquités nationales a été décernée à M. J. Loth, pour son livre intitulé : *l'Émigration bretonne en Armorique*. Quoique nous soyons ici en pleine période historique, c'était encore, il y a peu de temps, un des épisodes les plus obscurs de notre histoire que celui du mouvement qui, pendant la période mérovingienne, avait amené, dans la partie occidentale de la péninsule armoricaine, une population celtique étroitement apparentée à celle qui occupe encore aujourd'hui l'ouest de l'Angleterre. Le patriotisme s'en était mêlé; il intervient souvent fort mal à propos, là où il n'a que faire; des discussions confuses et passionnées avaient embrouillé la question, au lieu de l'éclaircir. M. Loth, suivant les traces de notre correspondant M. de la Borderie et de notre savant confrère M. d'Arbois de Jubainville, substitue à de vaines hypothèses des faits ingénieusement groupés et qui ne laissent plus guère place à la controverse. Si quelques points de détail restent encore obscurs, on est fixé sur le moment où commence cette migration, sur les causes qui l'expliquent et sur le caractère que lui donna la manière dont elle s'est opérée. La plupart des conclusions de l'auteur, au jugement des maîtres les plus compétents, demeureront acquises à la science.

« Avec l'ouvrage de M. Mortet, qui a obtenu la troisième médaille du même concours, nous nous rapprochons des temps modernes. Le *Livre des constitucions demenées el Chastelet de Paris* est, dans sa concision, une œuvre à peu près irréprochable. Établissement correct

du texte, exposition complète et claire des faits, connaissance profonde du droit au XIIIe siècle, tels sont les mérites qui recommandent cet opuscule de cent pages, dont l'auteur, moins discret, aurait pu faire aisément un gros volume. Le sujet est d'un vif intérêt pour l'histoire de nos institutions judiciaires. Cette sorte de manuel, dressé par un praticien pour l'usage des parties, nous représente l'état du droit au moment où, sous l'influence de la royauté et de ses jurisconsultes, il subit une rapide et profonde transformation. Les époques de transition sont toujours à la fois des plus curieuses et des plus difficiles à étudier...

« M. Léon Flourac est l'auteur d'une étude historique intitulée : *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc.* Il y a mis en relief, avec talent, un personnage dont, jusqu'à lui, on ne s'était guère occupé; les historiens des règnes de Charles VI et de Charles VII auront désormais beaucoup à prendre dans ce travail.

« En inscrivant au quatrième rang des mentions le nom de M. Paul Guérin, pour le second volume de son *Recueil des documents concernant le Poitou,* l'Académie a voulu donner un encouragement à cet habile et laborieux paléographe et montrer combien elle s'intéressait à la publication des documents inédits...

« Avec la sixième mention, nous ne sortons pas de la Normandie, mais nous passons de Rouen à Caen. La *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle* est un livre bien fait, très net, très précis, qui s'appuie sur des documents dont personne jusqu'ici n'avait encore pu faire usage. M. Amédée de Bourmont les a eus à sa disposition et en a tiré un excellent parti.

« Cinq ouvrages, qui se distinguaient tous par de sérieux mérites, ont été présentés pour obtenir les prix fondés par le baron Gobert, prix dont le premier, d'après les termes mêmes du testament, doit récompenser *le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.* C'est à M. Paul Viollet que vous avez décerné cette année ce prix, objet de tant d'ambitions, cette couronne dont l'éclat a commencé la juste réputation de plus d'un de nos savants confrères. M. Viollet avait déjà obtenu, il y a deux ans, cette haute distinction pour les deux premiers volumes de son édition des *Établissements de saint Louis.* Il est venu cette année solliciter vos suffrages avec ce même livre augmenté d'un troisième volume, qui contient divers textes de coutumes que l'auteur comprend sous le titre général de « textes dérivés et textes parallèles. » Nous y retrouvions l'empreinte de cette critique précise et sûre que l'Académie avait déjà si hautement appréciée ; mais ce qui a fait pencher la balance en faveur de M. Viollet, c'est qu'à cet envoi il a joint celui du tome premier d'un *Précis historique de l'histoire du droit français.* Ce premier volume ne traite encore

que des *Sources* et de l'*État des personnes;* mais il donne une idée des plus favorables du livre, dont la suite, nous l'espérons, ne se fera pas attendre. On a pu accorder à l'auteur ce bel éloge qu' « il est tellement maître de sa matière que, là même où son sujet le condamnait à ne pas être original, comme dans l'indication des sources, il réussit encore à le paraître. »

« Le second prix du même concours a été accordé à M. Tuetey, pour son livre : *les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains* (1587-1588). Ce récit, établi tout entier sur des documents inédits qui ont été recueillis dans divers dépôts et très bien publiés, jette un grand jour sur un épisode mal connu de la Ligue et donne une idée des plus justes et des plus vives de toutes les misères et de toutes les horreurs que la guerre a entraînées jusqu'à une époque très rapprochée de la nôtre. L'Académie se plaît à reconnaître dans ce nouveau travail de l'un de nos archivistes les plus zélés des qualités excellentes de narrateur et d'exact éditeur des textes ; ce qui l'a décidée surtout à ne placer M. Tuetey qu'au second rang, c'est que le sujet qu'il a traité n'a qu'une importance assez secondaire.

« C'est encore à l'histoire de France que se rattachent, à divers titres, les ouvrages qui ont obtenu les prix que nous permettent de distribuer les fondations qui portent les noms de notre ancien confrère le marquis de la Grange, de MM. Duchalais et La Fons Mélicoq. Le prix La Grange a été attribué à l'ouvrage intitulé : *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles,* publié par M. Gaston Raynaud et accompagné d'une *Étude sur la musique au temps de saint Louis,* par M. Henri Lavoix fils. L'examen de notre commission n'a d'ailleurs pas porté sur cette seconde partie du livre, qui ne pourrait être jugée que par nos confrères de l'Académie des beaux-arts. L'abbé Haigneré a obtenu le prix La Fons Mélicoq, pour son *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais* (*arrondissement de Boulogne*) ; des mentions sont décernées à MM. Bonassieux et de Calonne, au premier pour sa monographie, *le Château de Clagny et Mme de Montespan,* au second pour ses *Recherches sur la vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois.* »

Parmi les sujets maintenus ou mis au concours, nous devons enregistrer ici les questions qui se rattachent aux études du moyen âge.

« Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier. » (Prix ordinaire de 1887.)

« Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie. » (Prix Bordin de 1887.)

« Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc ; signaler la plus ancienne apparition en France

des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes. » (Prix Bordin de 1887.)

De plus, l'Académie décernera en 1886 l'un des prix fondés par Mme veuve Delalande-Guérineau « au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge. »

Les ouvrages destinés à ces différents concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année au cours de laquelle le prix doit être décerné.

— Un rapport lu à l'Académie des inscriptions, le 31 octobre 1884, par M. Alexandre Bertrand, contient les appréciations suivantes de plusieurs travaux envoyés par quelques-uns de nos confrères au concours des antiquités nationales.

« Un des concurrents, M. Lucien Merlet, aujourd'hui correspondant de notre Académie, avait déjà reçu de vous, antérieurement, les plus hautes récompenses. Vous ne vous étonnerez pas que nous ayons cru devoir le mettre hors rang, avec mention spéciale...

« Troisième médaille. — Le travail de M. Mortet se distingue également par des qualités de premier ordre. Le *Livre des constitucions demenées el Chastelet de Paris* est dans sa concision une œuvre, à peu de chose près, irréprochable. Établissement correct du texte, exposition claire et complète des faits, connaissance profonde du droit au XIIIe siècle, tels sont les mérites qui recommandent cet opuscule de cent pages, dont l'auteur, moins discret, aurait pu faire un gros volume.

« Le sujet est des plus intéressants. Le *Livre des constitucions* appartient à cette époque de transition (fin du XIIIe siècle, commencement du XIVe) où le droit féodal se transforme, où les coutumes jusque-là confuses et incertaines se fixent, se coordonnent dans les arrêts des cours souveraines et dans les coutumiers composés par les jurisconsultes et les praticiens du temps. La coutume du *Pays de France* (Paris et la région environnante) a sous ce rapport un intérêt spécial, à cause de l'influence prépondérante qu'elle exerça sur l'ensemble du droit coutumier.

« C'est la physionomie de ces temps de transition que M. Mortet extrait de l'étude des quatre-vingt-six articles du *Livre des constitucions*. La tâche n'était pas facile. Le *Livre des constitucions* n'était pas inédit, il est vrai ; mais l'unique édition qui en existait était des plus défectueuses. Il fallait d'abord rétablir le texte. Or, le seul manuscrit connu est lui-même très imparfait, et il était nécessaire, en bien des parties, d'en reconstituer le sens altéré par un copiste maladroit. M. Mortet s'est acquitté avec succès de cette première obligation.

« Restait à déterminer le caractère de chacun des articles dont le livre se compose. Le *Livre des constitucions* n'est point, en effet, comme le titre semblerait l'indiquer, un recueil spécial au Châtelet ; c'est un manuel pratique, un formulaire dressé par un praticien pour l'usage des

parties qui avaient un procès soit en cour seigneuriale, soit en cour royale du *Pays de France*. Or, durant la période à laquelle correspond le *Livre des constitucions*, se pratiquait encore dans les justices seigneuriales une procédure qui déjà n'existait plus dans les justices royales. A côté des articles qui admettent le duel en matière civile et en matière criminelle en cour de baronnie, par exemple, on voit appliquer en cour royale la procédure nouvelle établie par Louis IX. A côté du débat public et oral soumis à un formalisme rigoureux dont les subtilités favorisent la mauvaise foi, on rencontre les réformes introduites par la royauté et destinées à remplacer ces vieux usages : cette incohérence éclate dans les articles du *Livre des constitucions*.

« M. Mortet, par un examen attentif de chacun de ces articles, remet chaque chose en sa place, détermine à quelle région et à quelle juridiction la procédure s'applique, rétablit chaque détail en son milieu et nous fait assister ainsi à cette évolution graduelle qui est une des phases les plus instructives de l'histoire du droit en France.

« Une excellente préface, suivie d'une table méthodique des matières, un glossaire très bien fait, achèvent de caractériser cette excellente étude qui aurait pu être plus développée, mais qui avec plus de développement, si elle eût été d'une lecture plus facile, n'aurait pas été au fond plus instructive.

« Troisième mention honorable. — La troisième mention honorable est accordée à une étude historique intitulée : *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc*, par M. Léon Flourac.

« M. Léon Flourac, dans cet opuscule, qui a presque l'étendue d'un livre, a mis en relief avec talent une figure historique dont on ne s'était guère occupé jusqu'à lui. Le rôle joué par Jean Ier, comte de Foix, ne pouvait pourtant être négligé, sans dommage, par les historiens des règnes de Charles VI et de Charles VII. Guerres contre les Anglais, querelle d'Armagnac et de Bourgogne, lutte contre les routiers, agrandissement des maisons de Foix et de Béarn, tous les événements importants qui se sont passés dans le sud-ouest de la France durant la première moitié du xve siècle, Jean Ier y a été intimement mêlé. Mais les documents manquaient. On n'aurait jamais pu se rendre compte du véritable caractère de ce personnage, si un archiviste consciencieux comme M. Flourac n'avait pris la peine de recueillir, dans les dépôts de Paris et du midi de la France, les documents épars qui s'y trouvaient oubliés. On savait bien que Jean Ier, de la famille des Grailly, alliée des Anglais, après avoir accepté une haute position du roi de France, avait noué avec Henri V des relations coupables. Sa politique équivoque était flétrie, mais sans que les ressorts secrets de sa conduite eussent été mis à nu, les limites de sa déloyauté nettement tracées. M. Léon Flourac se présente à nous avec des documents nouveaux dont

il publie intégralement le texte : il les met habilement en œuvre. Jean Ier en sort, non réhabilité assurément, mais agrandi. On ne peut nier qu'il ait été un des princes les plus remarquables de la maison de Foix et que la fin de sa vie ait racheté une partie des fautes de ses débuts. Revêtu en Languedoc d'un pouvoir absolu, il y servit avec énergie la cause royale. Ses indécisions paraissent moins choquantes au milieu des intrigues compliquées de l'époque; sa grande influence paraît légitimée par ses talents.

« L'étude historique de M. Léon Flourac constitue aujourd'hui un chapitre important de l'histoire du Béarn et des provinces sur lesquelles s'exerçait l'autorité des comtes de Foix. Le livre est intéressant et instructif. Plusieurs points obscurs de la fin du règne de Charles VI et du commencement du règne de Charles VII y sont élucidés. M. Flourac a rendu un véritable service à la science. La commission aime à le constater.

« Quatrième mention honorable. — La publication de documents inédits, tâche modeste, mais si éminemment utile, a toujours été encouragée par l'Académie. M. Paul Guérin doit à un mérite de ce genre l'honneur d'obtenir la quatrième mention honorable. Le deuxième volume[1] du *Recueil des documents concernant le Poitou,* envoyé au concours par cet habile et laborieux paléographe, met à notre disposition une série de pièces inédites concernant cette province, tirées des registres de la chancellerie de France, dont l'ensemble a une réelle importance. Ce volume fait suite à un volume envoyé à un concours antérieur : il le complète.

« Les pièces publiées aujourd'hui embrassent une période de près d'un demi-siècle (1302-1348). Une introduction, où sont mis en relief le caractère et la valeur des documents, une table des noms de personnes et de lieux de près de cinquante pages en rendent le maniement facile.

« Le plus grand nombre de ces pièces est en langue vulgaire, les autres en latin. Les unes et les autres sont reproduites avec la plus grande exactitude.

« Un homme du mérite de M. Paul Guérin ne se serait pas imposé ce labeur ingrat en apparence, s'il n'avait eu conscience qu'il faisait en cela œuvre non de simple curiosité, mais de patriotisme. Le XIIIe volume des archives du Poitou a trait, en effet, à une des époques les plus émouvantes de notre histoire. Nous y trouvons une foule de détails inédits concernant la guerre des Anglais dans cette province au XIVe siècle, un contrôle utile des récits contemporains dont M. Guérin a pu rectifier les erreurs à plusieurs reprises.

« Entre les faits de guerre qu'éclaire la nouvelle publication, il faut

1. Ce volume est le treizième de la publication intitulée : *Archives historiques du Poitou.*

particulièrement signaler la campagne du comte de Derby (septembre-octobre 1346), dont les conséquences pesèrent pendant plusieurs années, d'une façon désastreuse, sur le haut Poitou. Mais c'est surtout à l'histoire de la terrible journée où le roi Jean fut fait prisonnier que les documents recueillis par M. Guérin apportent des matériaux précieux. Grâce à eux, nous pouvons suivre la marche des événements militaires dont la funeste bataille de Poitiers fut la conséquence, et nous mieux expliquer les causes de notre défaite. On ne saurait trop remercier M. Guérin de son dévouement à la science...

« Sixième mention honorable. — Avec la sixième mention, nous ne sortons pas de Normandie. De Rouen nous passons à Caen, où nous conduit M. le comte Amédée de Bourmont. La *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle* est un livre bien fait, très net, très précis, s'appuyant sur de bons documents, dont personne jusqu'ici n'avait encore pu faire usage. M. de Bourmont les a eus à sa disposition, il les publie et en tire un excellent parti.

« Les Anglais, maîtres de la ville depuis 1417, l'avaient vue se dépeupler. Vingt-cinq mille habitants, disent les historiens, s'étaient expatriés pour demeurer Français. Il fallait repeupler la grande cité déserte. C'est dans ce dessein que Henri V la dota d'une Université. Une autre pensée politique le guidait, l'amoindrissement de l'Université de Paris, qui réclama, mais ne fut point écoutée. La fondation, qui date de 1432, réussit. Il semble, au premier abord, qu'elle n'eût pas dû survivre à la domination anglaise. Mais, quand vint le jour de la délivrance, trop d'intérêts locaux étaient attachés à l'institution nouvelle pour que les rois de France osassent y toucher. L'Université de Caen continua donc à vivre à côté des vieilles Universités de Paris et d'Orléans, dont elle avait diminué l'importance.

« On savait tout cela. Les détails de l'organisation intérieure sous le double régime anglais et français étaient mal connus. Ces détails, un document presque officiel, le *Matrologe* de l'Université, les contenait. Mais ce précieux manuscrit, aujourd'hui propriété de la ville de Caen, à laquelle un généreux collectionneur, M. Mancel, l'a légué, n'avait pu être utilisé jusqu'ici. M. Amédée de Bourmont s'est chargé de ce soin avec une méritoire intelligence. Il a rapproché du *Matrologe* quelques autres documents intéressants dont l'existence était restée, jusqu'à ce jour, inconnue. Il donne le tout au public avec une analyse exacte des pièces et une bonne table. On peut regretter que M. de Bourmont n'ait pas un peu élargi le cadre de son sujet. Une comparaison entre les statuts de l'Université de Caen et les statuts des vieilles Universités de Paris et d'Orléans aurait ajouté à l'intérêt de son travail.

« La *Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle* n'en est pas moins un très bon livre.

« Vous n'auriez pas, messieurs, une idée exacte de l'importance du concours si nous arrêtions ici notre rapport.

« Dans le choix des œuvres dont nous venons d'analyser le mérite, votre Commission a été guidée par la nouveauté des résultats obtenus, la sûreté de la méthode, le talent d'exposition. Mais ces excellents travaux ne sont pas les seuls dignes de vous être signalés, les seuls que l'on puisse considérer comme ayant fait faire un progrès réel à la science. Plusieurs autres, dans un concours moins fort, auraient certainement reçu des mentions. Vous ne trouverez pas mauvais que nous attirions sur leurs auteurs votre attention bienveillante.

« Je ne veux pas parler seulement de *la Vie de Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry,* œuvre de M. de Maulde, auquel l'Académie française a accordé le second prix Gobert et qui devait par ce fait seul être retiré du concours des antiquités de la France; mais je citerai, à la demande des rapporteurs :

« 1° L'*Introduction au catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine* (1220-1251), manuscrit anonyme portant pour devise : *Prenez, prenez...* »

— A la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, tenue le 8 novembre, le président, M. Nourrisson, a annoncé dans les termes suivants le prix décerné à notre confrère M. Félix Rocquain :

« C'est la première fois que l'Académie a eu à disposer du prix annuel de cinq mille francs fondé par M. Joseph Audiffred en faveur de l'ouvrage imprimé « le plus propre à faire aimer la morale et la vertu « et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer « la patrie. » Dans le grand nombre de volumes qu'elle a reçus, l'Académie a fixé son choix sur ceux de MM. Félix Rocquain, James Darmesteter et Paul Bourde.

« C'est une série de publications que lui a présentées M. Rocquain : *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution, l'État de la France avant le 18 brumaire, Napoléon Ier et le roi Louis, Études sur l'ancienne France, Boniface VIII et Philippe le Bel.* D'une érudition puisée le plus souvent aux sources et d'une pénétrante critique, il a paru que ces ouvrages, bien qu'un peu disparates, répondaient tous néanmoins aux intentions de M. Audiffred; car tous évidemment ils tendent à faire connaître la patrie... »

(Suit l'appréciation des ouvrages de MM. Darmesteter et Bourde.)

« Eu égard à l'importance inégale de ces publications, l'Académie partage inégalement aussi entre leurs auteurs la somme de six mille francs, à laquelle, par addition d'une première avance, s'élève aujourd'hui le prix Audiffred. Elle accorde un prix de trois mille francs à M. Félix Rocquain et deux prix de quinze cents francs, l'un à M. James Darmesteter, professeur à l'École des hautes études, l'autre à M. Paul Bourde. »

— Le 26 décembre 1884, notre confrère M. Louis Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, a été élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

LES ARCHIVES DU ROYAUME DE HONGRIE.

Sous le titre de *Lois et Règlements concernant les archives du royaume de Hongrie,* M. le Dr Jules de Pauler, archiviste du royaume, a eu l'idée de réunir en une brochure et de publier quelques documents traduits du hongrois, qui nous font connaître l'organisation des archives qu'il dirige. (Budapest, imprimerie royale de l'État hongrois, 1884; in-8°, 31 pages.)

Créées par l'article 45 des lois de 1723, qui centralisait en un seul lieu toutes les archives de la monarchie de Saint-Étienne, elles n'ont été organisées qu'un siècle et demi après, par le décret de 1875, et c'est seulement le § 13 des lois de 1883 qui a réglé les conditions particulières exigées des employés des archives du royaume. Nul ne peut y être admis sans avoir subi un examen, qui porte notamment sur l'histoire de Hongrie, la paléographie hongroise et latine, la diplomatique et le droit civil et canonique (document n° 8, décret de 1877). Le recrutement des employés se fait par les *élèves-archivistes,* qui sont nommés par le ministre de l'intérieur sur la présentation de leurs diplômes universitaires et se préparent par un service préliminaire dans les archives à aborder l'examen dont nous venons de parler (décret n° 9).

Quant à l'organisation même des archives, nous trouvons, sous forme de lettre à M. J. de Pauler (n° 3), le règlement concernant le fonctionnement des archives, mis en vigueur à partir du 1er mars 1875. Il expose les conditions dans lesquelles ont lieu les communications aux administrations et aux particuliers. Toutes se font sur demande écrite, comme en France; mais de grandes précautions sont prises pour la communication des documents originaux, tels que les lois et les rescrits royaux.

La brochure renferme encore :

4° Le règlement d'ordre intérieur en 11 articles sur le service des archives, 1879 (règles administratives).

5° Le règlement relatif aux copies délivrées aux particuliers par les archives du royaume et aux taxes perçues pour ces copies (11 janv. 1879). La taxe des copies est graduée, en raison de l'ancienneté des écritures, depuis 1 florin jusqu'à 3 florins la première page, et depuis 20 jusqu'à 40 kr. pour les suivantes. La collation se paye en sus. Les archives ne délivrent aucune empreinte de sceau.

Le règlement, en 18 articles, sur la communication des pièces au public (n° 6, rendu exécutoire à partir du 1er janvier 1881), est infiniment moins libéral que le nôtre, puisque personne ne peut avoir à la fois plus

de 25 pièces et que pour avoir des liasses et des cartons entiers il faut une autorisation spéciale de l'archiviste du royaume.

Le 7e article est relatif aux documents exposés dans les salles de la section diplomatique, qui paraît être une sorte de musée paléographique.

Les archives de Hongrie sont formées de la réunion des archives de la chancellerie, de la lieutenance, du gouvernement de la Transylvanie, des Palatins et des archives nationales (*archivum regnicolare*). On y a joint, de 1876 à 1882, les archives du trésor public, les archives du fisc de Transylvanie, les archives du gouvernement de Fiume, les archives de la cour royale, les archives nationales de Transylvanie, du chapitre de Gyulafehérvár et celles dites conventuelles de Kolos Monostor.

Le personnel définitif, tel qu'il est fixé dans le rapport du ministre de l'intérieur de 1878 (il n'est pas encore complet en 1884) comprendra dix-sept personnes, savoir : l'archiviste, quatre vice-archivistes, douze rédacteurs ou commis et six garçons de bureau. Le total de leurs appointements sera de 28,860 florins, soit 72,150 fr., en y comprenant les indemnités de logement et d'habillement pour les garçons de bureau.

En remerciant M. J. de Pauler de son intéressante communication, nous exprimerons le regret qu'il n'ait pas mentionné le nombre des articles des fonds qui composent les archives confiées à sa garde, afin que l'on puisse mieux en apprécier l'importance.

A. Bruel.

EXPÉRIENCES DÉMONTRANT LA HAUTE ANTIQUITÉ DU PAPIER DE CHIFFE.

Un article inséré par M. Briquet dans le *Journal de Genève* du 29 octobre 1884 (*la Légende paléographique du papier de coton*) démontre la haute antiquité du papier de chiffe et rend très douteuse l'existence d'un papier de coton.

Après avoir exposé les efforts tentés depuis le siècle dernier par Meermann et d'autres savants pour établir en quoi le papier de chiffe différait du papier dit de coton, M. Briquet raconte ses propres expériences, fondées sur l'examen au microscope des fibres qui composent le papier. « Vues à l'aide d'un fort grossissement, les fibres du chanvre et du lin se manifestent sous la forme de petits cylindres généralement cannelés, striés ou fissurés dans le sens de la longueur, avec des renflements fréquents ou des nodosités qui leur donnent l'apparence du bambou. Les fibres du coton, au contraire, se montrent sous la forme de rubans aplatis dont les bords se terminent en bourrelets ; elles sont habituellement longues, brillantes et tordues en spirales. Pour quiconque a pris la peine de les examiner quelquefois avec attention, ces deux fibres se distinguent immédiatement. L'emploi de la lumière polarisée vient encore ajouter de nouveaux caractères dis-

tinctifs entre les fibres de coton et celles de lin ou de chanvre, de telle sorte qu'on possède maintenant, et cela depuis bien des années, un moyen scientifique certain de distinguer le papier de coton de celui de chiffe. »

M. Briquet, en étudiant les filigranes des papiers employés en Suisse pendant le moyen âge, avait remarqué que la plupart des documents conservés dans les archives de ce pays avaient été écrits exclusivement sur papier de chiffe. Il étendit alors son examen aux manuscrits conservés dans les bibliothèques de Berne, Genève, Bâle, Zurich et Saint-Gall; il se trouva qu'aucun de ces manuscrits n'était de papier de coton; la plupart étaient de papier de chiffe filigrané, et ces filigranes attestaient en général une origine italienne. Tel fut le cas des manuscrits 1313, 1714 et 1715 de Saint-Gall, désignés dans les catalogues imprimés comme étant écrits sur papier de coton. L'examen au microscope des manuscrits de papier non filigrané produisit le même résultat; il fut démontré qu'ils étaient de papier de chiffe. En dernier lieu, M. Briquet s'est procuré divers échantillons de manuscrits conservés en France, en Italie et à Berlin, allant du XIe au XIIIe siècle, et qu'on estime généralement être en papier de coton Voici, d'après le *Journal de Genève,* la liste de ces documents.

Archives nationales, musée :

N° 311 : Commissaires royaux et inquisiteurs de la Foi; interrogatoire des Templiers, Carcassonne, 1307.

N° 306 : Guillaume de Nogaret; coutumes de Figeac, 1302.

N° 281 : Commissaires royaux en Toulousain, 1272 à 1274.

Nos 248 *a* et 248 *b* : Enquêteurs royaux, 1248.

Bibliothèque nationale : mss. grecs 194 *a* et 154 ; ms. latin, nouv. acq., 1296.

Archives de Bologne, un ms. de 1274.

Archives de Fabriano, minutes de 1273.

Archives d'Udine, registre de 1259.

Archives de Venise, *Liber plegiorum,* de 1223.

Archives de Gênes, registre du notaire Giovanni Scriba, de 1154.

Bibliothèque royale de Berlin, ms. oriental in-4°, n° 107, de 1032.

M. Briquet affirme qu'aucun de ces manuscrits n'est en papier de coton, que tous sont en papier de chiffe bien caractérisé, la plupart de chanvre, quelques-uns de lin. Les plus anciens sont tous collés à la résine; la gélatine, parfois mêlée de gomme adragante et de résine, ne fait son apparition dans les documents ci-dessus désignés qu'à partir de 1248 (musée des archives, enquêteurs dans la sénéchaussée de Beaucaire).

De tout ce qui précède, l'auteur conclut : 1° qu'il n'a jamais vu de manuscrit sur papier de coton, et qu'en attendant de pouvoir la nier, on doit mettre en doute l'existence de ce papier; 2° que le papier de chiffe

a été en usage, non pas seulement dès le XIVe siècle, mais dès le XIe; 3° que le terme de papier de coton a été pris, dans l'origine, pour désigner une apparence extérieure, et non pas une composition chimique du papier. Les faits indiqués par M. Briquet paraissent certains, et il n'est pas probable que son opinion soit démentie par des expériences ultérieures.

Élie Berger.

COPIE DE JUVÉNAL

OFFERTE AU CHANCELIER PIERRE DORIOLLE.

A l'exposition rétrospective qui a eu lieu en 1882 au palais de l'Industrie, M. Claudin, libraire, avait bien voulu faire figurer un manuscrit de Juvénal dont l'existence mérite d'être signalée. Voici la notice que nous en avions prise au moment de l'exposition :

Les satires de Juvénal, avec notes marginales et interlinéaires.

Copie de la seconde moitié du XVe siècle, qui se termine ainsi :

Decimi Junii Juvenalis Aquinatis
Satyrarum liber finit feliciter
Erhardus D. J. Juvenalis cultori f. optat.

Ecce parens satyr. princeps Eliconis et auctor
In pravos mittens tela severa note.

En tête de la première page du texte, miniature représentant le chancelier de France assis sur un banc fleurdelisé, derrière lequel se tiennent debout six personnages. Au premier plan, une table basse sur laquelle est le coffret renfermant les sceaux; autour de la table, quatre petits clercs s'occupent à collationner et à sceller une charte. Dans l'angle gauche de la miniature, un clerc à genoux tenant un enfant par la main présente un volume au chancelier.

Qu'on ait voulu figurer ici la présentation d'un livre au chancelier Pierre Doriolle, c'est ce qui résulte d'une pièce de vers inscrite sur l'un des feuillets préliminaires et dont voici le texte :

Pastores hedera crescentem ornate poetam
Iliades, ut sic valeam tua dicere fata.
Estuat illa dies, totum mihi ferre per orbem
Rivos tis laudis, unde totus fluit aer
Recte de te laudes, usque ad sydera notus.
Ergo alacris cape que mitto tibi corde benigno,
Dans nam corde bono, memor et sis illius ergo.
Omnia nunc rident, grandis tibi cedit Amintas,
Rectus o felixque tuis, sic insere nunc nunc
Insere, pascentem servabit Titirus hedum.
Omnibus hic erit unus honos quod ipsa Minerva
Ludere, qua velit, calamo permittit agresti.

Littera Carmentis pascit nunc, littera prisci
Et Maronis opus philos tis undique cernit,
Cernit habunde satis, nam pressi copia lactis,
Hic in umbra lentus pascentem imbuit illum
Assidue, precor hinc sunt nobis mitia poma.
Nunc frondent silve, nunc omnis parturit arbos.
Cantabis mecum, stabis sic magnus Apollo.
Et luctum et curam efugies, et tempora vite
Longa tibi post hec fato meliore dabuntur.
Justicieque tenax, factis insignis et equus
Expectatus multos, tandem Gallia cum te
Rectorem sumpsit, gentes et dans frenare superbas.
Dignus justicie solium tu solus habere,
Et recte populi dubias discernere causas
Francorum decet. He voces ad sydera jactant
Rupes, hoc montes feri silveque loquuntur
Alcius, atque cadunt summotis nubibus ymbres.
Nunc ad te et tua, magne pater, consulta revertor;
Carmina suspicias. Vivas cum Jove beatus.
Eurus stat, pupis currens ad littora venit.
Vale, vale, inquit Yolla.

En prenant l'initiale de chacun de ces vers, on obtient les mots : PIERRE DORIOLLE CHANCELIER DE FRANCE.

Le Juvénal offert au chancelier Pierre Doriolle est un volume dont les feuillets ont 0m300 de hauteur et 0m215 de largeur.

— Une souscription est ouverte à la librairie Maisonneuve (quai Voltaire, n° 25, à Paris) pour la publication de l'ouvrage de M. Haillant, d'Épinal, intitulé : *Essai sur un patois vosgien. Dictionnaire phonétique et étymologique.* L'ouvrage formera deux volumes in-8°, chacun de 250 à 300 pages. Le prix de souscription à l'ouvrage complet est de 6 francs.

— Le commandeur Carlo Lozzi, directeur de la revue bibliographique *il Bibliofilo,* qui paraît tous les mois à Bologne, annonce la prochaine publication d'un répertoire qui formera deux gros volumes in-8° et dont le caractère est bien défini par le titre : *Statuti e Storie municipali e Libri e Opuscoli d' ogni genere antichi e moderni riguardanti l'Italia,* posseduti e analiticamente descritti coi relativi prezzi da Carlo Lozzi.

Le prix de ces deux volumes, fixé à vingt livres, sera réduit à neuf livres pour les abonnés à la revue *il Bibliofilo.*

— M. Louis Richard nous communique une note additionnelle sur la Chronique des tribulations franciscaines que renfermait le dernier cahier de la *Bibliothèque de l'École des chartes :*

« Mon article sur la Chronique des tribulations franciscaines était imprimé, lorsque j'ai appris que M. Höfler, le professeur de Prague, connaissait depuis longtemps l'existence de cette chronique. Il l'a signalée en termes assez vagues dans deux de ses ouvrages, *Die röma-*

nische Welt (Vienne, 1878), p. 96, et *Aus Avignon* (*Abhandlungen der K. Böhm. Gesellschaft der Wissenschaften, sechste Folge, 2. Band*), p. 32. Quelques extraits de cette chronique ont été faits dès 1836 par M. Höfler, qui les a remis à M. Döllinger, lequel doit les imprimer dans un volume d'*Urkunden zur Geschichte der Secten im Mittelalter*. Ce volume n'a pas encore paru.

« J'ai pu également me convaincre, dans un récent voyage à Rome, qu'il a existé un registre de Célestin V. Des fragments en sont conservés dans les *Miscellanea* des archives du Vatican. »

— Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons la nouvelle de la mort de M. Léon Lacabane, professeur-directeur honoraire de l'École des chartes, président honoraire de la Société de l'École des chartes.

TABLE.

Pages

Disputatio Mundi et Religionis. Poème de Gui de la Marche, publié par B. Hauréau 5

Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII (1295), publié par Émile Molinier (suite) 31

Notice sur les manuscrits de la Bibliothèque publique de Pontarlier (Doubs), par Jules Gauthier 58

Lettres missives tirées des archives de Belgique, concernant l'histoire de France, 1317-1324. Communication de M. Alexandre Pinchart, chef de section aux archives du royaume de Belgique 73

Note sur un manuscrit de la bibliothèque d'Arezzo, par C. Kohler 141

Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale, par J. Vaesen (suite) 152, 488

Philippe le Bel et la maison de Luxembourg, par Eugène Welvert. 180

Testament de Jacques de Tarente, dernier empereur de Constantinople, en faveur de Louis d'Anjou (15 juillet 1383), publié par R. Bisson de Sainte-Marie 189

Compte du trésor du Louvre (Toussaint 1296), publié par Julien Havet 237

Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême, 1368 et 1444. Lettre à M. Alfred Maury, par Léopold Delisle 300

La formule *rex Francorum et dux Aquitanorum* dans les actes de Louis VII, par Élie Berger 305

Notes sur les manuscrits grecs du British Museum, par H. Omont 314, 584
Jules Tardif, par Eugène Lelong 437
Le plus ancien manuscrit du Miroir de saint Augustin, par Léopold Delisle 478
Un réfugié à Jérusalem au VIe siècle de notre ère, par C. Kohler 515
La Chronique des tribulations franciscaines, par L. Richard 523, 703
Notice sur la vie et les ouvrages de Rigord, moine de Saint-Denis, par H.-François Delaborde 585
Rapport sur une mission philologique à Valence, par Alfred Morel-Fatio 615
Charte de pariage de Jean, sire de Joinville, avec l'abbé de Saint-Mansuy de Toul (décembre 1264), par A. Bruel . . . 655

OUVRAGES ANALYSÉS

DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Adams, *Methods of historical study* (compte rendu par Ad. Tardif) 351
Annual Report of the deputy keeper of the public records . . 104
Barthélemy (E. de), *Notes de M. de Caumartin* (comte de Marsy) 100
Bonvalot, *le Tiers État d'après la charte de Beaumont et ses filiales* (Maurice Prou) 381
Bosc, *Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot* (H. de Curzon) 377
Boucher de Molandon, *Inscriptions tumulaires des XIe et XIIe siècles à Saint-Benoît-sur-Loire* (R. de Maulde) 549
— *la Maison de Jeanne d'Arc à Domremy* (R. de Maulde). . 549
Catalogo della libreria Pandolfini (L. Delisle) 101
Chantelauze, *Louis XVII* (H. de Curzon) 87
Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (H. de Curzon) 95
— *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel* (H. de Curzon) . . 95
Curiositez (les) de Paris (H. de Curzon) 94
Drioux, *Étude économique et juridique sur les associations* (P. Bonnassieux) 378
Duhamel, *les Architectes du palais des papes* (Maurice Faucon). 664
— *les Origines du palais des papes* (Maurice Faucon) . . . 664
Du Marché, *Reproductions photographiques de documents originaux qui reposent aux archives de l'Ain* (L. Delisle) 82

Fabié, *Don Rodrigo de Villandrando, conde de Ribadeo* (Alfred Morel-Fatio) 372
Flourac, *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn* (Paul Durrieu) 662
Franklin, *les Armoiries des corporations de Paris* (H. de Curzon). 669
— *les Corporations ouvrières de Paris* (H. de Curzon) . . . 669
Gautier (Léon), *la Chevalerie* (H. de Curzon) 358
Germain, Brin et Corroyer, *Saint Michel et le mont Saint-Michel* (H. de Curzon) 96
Goiffon, *Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles* (L. Delisle) . . 209
Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* (Julien Havet) 668
Guérin, *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France* (A. Molinier) . 369
Heinemann (O. von), *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel* (L. Delisle) 672
Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères (L. Delisle) 82
Kaltenbrunner, *Römische Studien* (Élie Berger) 362
Lecoy de la Marche, *les Manuscrits et la Miniature* (L. Delisle) 671
Lindner, *das Urkundenwesen Karls IV. und seiner Nachfolger* (Julien Havet) 211
Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (Julien Havet). 84
Marchegay, *Variétés historiques* (L. Delisle) 216
Marsy (de) et É. Travers, *Excursion de la Société française d'archéologie à l'île de Jersey* (marquis de Monclar). 671
Maulde (R. de), *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry* (B. de Mandrot) 86
Meyer (Paul), *Girart de Roussillon, chanson de geste traduite pour la première fois* (Gaston Raynaud) 361
Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung (Julien Havet) 213
Moris et Blanc, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins* (A. Bruel) . 203
Palæographical Society (L. Delisle) 533
Palustre, *la Renaissance en France* (Jules Guiffrey) . . . 91
Rey, *les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles* (Gaston Raynaud) 376
Robert (Ulysse), *Étude historique et archéologique sur la roue des juifs* (Julien Havet) 212
Schmitz, *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis Latini* 2718 (L. Delisle) 81

Schum, *Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium saeculi IX-XV* (L. Delisle) 355
Sohm, *Lex Ribuaria et Lex Francorum Chamavorum* (Julien Havet) 202
Tamizey de Larroque, *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut* (L. de Mas Latrie) 102
Thibaudeau, *Catalogue of the collection of autograph letters, etc., formed, etc., by A. Morrison* (L. Delisle) 196
[Tholin], *le Carnet d'un franc-tireur* 380
Thomas (Ant.), *De Joannis de Monsterolio vita et operibus* (Gaston Raynaud) 370
Travers, *les Normands, la chicane et la potence* (comte A. de Bourmont) 667
Triger, *Rapport à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* (H. de Curzon) 99
Tuetey, *les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard* (Siméon Luce) 661
Vayra, *le Lettere et le Arti alla corte di Savoia nel secolo XIV* (L. Delisle) 101
Villaret (Amicie de Foulques de), *les Antiquités de Saint-Paul d'Orléans* (Maurice Prou) 550
Vising, *Sur la versification anglo-normande* (J. Couraye du Parc) 675
Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (Ad. Tardif) . . . 357
Livres nouveaux 105, 217, 389, 552, 676

CHRONIQUE.

ÉCOLE DES CHARTES ET SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Décret relatif à la nomination des professeurs de l'École, 224. — Nomination d'élèves de première et de troisième année, 687. — Examens de fin d'année, 405. — Rapport de M. Delisle, président du conseil de perfectionnement, sur les thèses, 122. — Nomination d'archivistes paléographes, 125. — M. de Mas Latrie, professeur de diplomatique, suppléé par M. Giry, 224. — Mort de M. Lacabane, professeur-directeur honoraire, 704.

Bureau et commissions de la Société de l'École des chartes pour l'année 1884-1885, 224. — Œuvre de secours des anciens élèves de l'École des chartes, 416.

M. d'Arbois de Jubainville, membre honoraire du comité des travaux historiques, 415; mentionné dans le discours de M. Perrot à l'Académie des inscriptions, 691. — M. Aubert, archiviste paléographe, 125; sa

thèse, 122; surnuméraire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 415. — M. Bisson de Sainte-Marie, archiviste paléographe, 125; sa thèse, 124. — M. Blancard, membre non résidant du comité des travaux historiques, 415; correspondant de l'Institut, 699. — M. Bonnardot, chargé d'une mission à Trèves et à Luxembourg, 415. — M. Bonnassieux : récompense à l'Académie des sciences morales et politiques, 416; mention à l'Académie des inscriptions, 693. — M. Bougenot, archiviste paléographe, 125; sa thèse, 123. — M. de Bourmont : mention honorable au concours des antiquités de la France, 415, 692, 697. — M. Bruel, membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 224. — M. Brutails, archiviste paléographe, 125; sa thèse, 123. — M. de Cessac, archiviste paléographe, 125; sa thèse, 124. — M. Chauffier : notice nécrologique sur M. Rosenzweig, 130. — M. Cicile, attaché au ministère des affaires étrangères, 125. — M. Dareste, vice-président de la Société de l'École des chartes, 224. — M. Delisle : rapport sur les thèses de l'École des chartes, 122; membre de la commission de publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 224. — M. Deloncle, archiviste paléographe, 125; sa thèse, 124. — M. G. Desjardins, officier de l'instruction publique, 415. — M. Duchemin, officier d'académie, 414. — M. Dupont, membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 224. — M. Durand, archiviste de la Somme, 415. — M. Fanjoux, mort le 28 mai 1884, 417. — M. Farges, archiviste paléographe, 125; sa thèse, 124. — M. Flammermont, docteur ès lettres, 225; prix à l'Académie française, 689. — M. Flourac : mention honorable au concours des antiquités de la France, 415, 692, 695. — M. Gaillard, agrégé d'histoire et de géographie, 560. — M. L. Gautier : premier prix Gobert à l'Académie française, 225, 688; docteur *honoris causa* de l'université de Louvain, 415. — M. A. Giry, chargé de suppléer M. de Mas Latrie, professeur à l'École des chartes, 234. — M. de Grandmaison, membre non résidant du comité des travaux historiques, 415. — M. Grassoreille, éditeur de la *Revue bourbonnaise,* 136. — M. P. Guérin : mention honorable au concours des antiquités de la France, 415, 692, 695. — M. J. Guiffrey, chevalier de la Légion d'honneur, 224. — M. G. Guigue, archiviste paléographe, 125; sa thèse, 122. — M. Guilhiermoz, secrétaire-adjoint de la Société de l'École des chartes, 224. — M. J. Havet, membre suppléant de la commission de publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 224. — M. Hervieu, sous-préfet d'Avallon, démissionnaire, 560. — M. Himly, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 415. — M. Kaulek, officier d'académie, 414. — M. de la Borderie, mentionné dans le discours de M. Perrot à l'Académie des inscriptions, 691. — M. Lacabane, décédé, 704. — M. Lacombe, inspecteur général des bibliothèques et archives, 130; officier d'académie,

415. — M. Langlois, agrégé d'histoire et de géographie, 560. — M. de Lasteyrie, membre de la commission de publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 224. — M. Laurent, archiviste paléographe, 125 ; sa thèse, 123. — M. Lebeurier, correspondant honoraire du comité des travaux historiques, 415. — M. Lecestre, secrétaire de la Société de l'École des chartes, 224. — M. E. Lefèvre-Pontalis, surnuméraire à la bibliothèque Mazarine, 688. — M. Lempereur, archiviste paléographe, 125 ; sa thèse, 123. — M. S. Luce : notice nécrologique sur M. G. Fanjoux, 417. — M. Maître, officier de l'instruction publique, 225. — M. Marais, archiviste paléographe, 125 ; sa thèse, 124. — M. H. Martin, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, 125. — M. de Mas Latrie, professeur à l'École des chartes, suppléé, 234. — M. de Maulde : prix Gobert à l'Académie française, 225, 688, 698. — M. Merlet, membre non résidant du comité des travaux historiques, 415 ; mentionné dans le rapport sur le concours des antiquités de la France, 694. — M. Auguste Molinier : médaille au concours des antiquités de la France, 135 ; bibliothécaire du palais de Fontainebleau, 688. — M. Émile Molinier : médaille au concours des antiquités de la France, 135. — M. Ch. Mortet : médaille au concours des antiquités de la France, 415, 691, 694. — M. Omont, membre de la commission de publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 224. — M. Pasquier, officier d'académie, 414. — M. Pélicier : médaille au concours des antiquités de la France, 134. — M. Prou, archiviste paléographe, 125 ; sa thèse, 122 ; membre de l'École française de Rome, 560. — M. Raunié : prix à l'Académie française, 689. — M. Gaston Raynaud : prix La Grange à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 415, 693. — M. Rébouis, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, 125. — M. U. Robert, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, 125 ; inspecteur général des bibliothèques et archives, 130. — M. Rocquain, membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 224 ; prix à l'Académie des sciences morales et politiques, 698. — M. Rosenzweig, mort le 29 janvier 1884, 130. — M. Roussel, archiviste paléographe, 125 ; sa thèse, 123. — M. de Rozière : rapport au ministre de la marine et des colonies, sur les travaux de la commission supérieure des archives, 419. — M. Salone, agrégé d'histoire et de géographie, 560. — M. Servois, inspecteur général des bibliothèques et archives, 130. — M. Ad. Tardif, président de la Société de l'École des chartes, 224. — M. A. Thomas, docteur ès lettres, 225. — M. Tuetey, trésorier de la Société de l'École des chartes, 224 ; prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 415, 693. — M. Valois, membre suppléant de la commission de publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 224. — M. Viollet : premier prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 415, 692.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES.

Nomination de quatre inspecteurs des bibliothèques et archives, 129. Archives départementales, communales et hospitalières : actes officiels, transférant ce service du ministère de l'intérieur au ministère de l'instruction publique, 125. — Archives de l'Ariège : M. Pasquier, officier d'académie, 414. — Archives des Bouches-du-Rhône : M. Blancard, correspondant de l'Institut, 699. — Archives du Morbihan : mort de M. Rosenzweig, archiviste, 130. — Archives de la Sarthe : M. Duchemin, officier d'académie, 414. — Archives de la Somme : M. Durand, archiviste, 415. — Archives des affaires étrangères : M. Kaulek, officier d'académie, 414. — Rapport au ministre de la marine et des colonies, sur les travaux de la commission supérieure des archives, par M. de Rozière, 419. — Archives du royaume de Belgique : mort de M. Pinchart, 560. — Les archives du royaume de Hongrie, par A. Bruel, 699. — Les archives du Vatican, par Ad. Tardif, 436.

Bibliothèque nationale : M. U. Robert, bibliothécaire honoraire, 125; donation faite à la Bibliothèque par la famille de Bastard d'Estang, note de M. L. Delisle, 560. — Bibliothèque de l'Arsenal : M. H. Martin, bibliothécaire, 125. — Bibliothèque Mazarine : M. E. Lefèvre-Pontalis, surnuméraire, 688. — Bibliothèque Sainte-Geneviève : M. Aubert, surnuméraire, 415. — Bibliothèque de l'Université : M. Rébouis, sous-bibliothécaire, 125. — Bibliothèque du palais de Fontainebleau : M. Auguste Molinier, bibliothécaire, 688. — Catalogue des manuscrits hagiographiques de Bruxelles, 225. — Livres imprimés du Musée britannique, 434. — Les manuscrits du comte d'Ashburnham : acquisition d'une partie de la collection par le gouvernement italien, 434. — Catalogue des manuscrits de Grottaferrata, 136.

COMPAGNIES SAVANTES.

Académie française : prix divers, 225, 688, 698. — Académie des inscriptions et belles-lettres : concours des antiquités de la France, année 1883, 134; année 1884, 415, 691, 694; prix divers, 415, 692; séance annuelle du 14 novembre 1884, 689; M. Blancard, correspondant, 699. — Académie des sciences morales et politiques : élection de M. Himly, 415; récompense décernée à M. Bonnassieux, 416; prix décerné à M. Rocquain, 698. — Comité des travaux historiques, 415. — Cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de l'histoire de France, 229. — Société des anciens textes français, 568. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen : concours ouvert pour l'année 1885, 136. — Assemblée annuelle de la direction centrale des *Monumenta Germaniae*, 226.

FAITS DIVERS ET MÉLANGES.

Revue bourbonnaise; épitaphe de Sigegonde (VIe s.), trouvée à Saint-Victor, près Montluçon (Allier), 136. — Calendrier portatif du XVe s., 136. — Recherches sous une tache d'encre (photogénie et photochimie), par M. Ferrand, 137. — *Collezione fiorentina di fac-simili paleografici,* publication de MM. Vitelli et Paoli, 225. — *Chartarum pontificum Romanorum Specimina,* publication de M. J. v. Pflugk-Harttung, 228. — L'école de paléographie au Vatican, 231. — Les archives de Pampelune, rapport de M. Brutails, 232. — Confessions de foi des églises orientales, par H. Omont, 235. — *Paléographie des classiques latins,* publication de M. Émile Châtelain, 433. — Restauration d'un manuscrit de Lactance au XIIe siècle, par H. Omont, 563. — Voyage de Nicolas Loupvant en terre sainte, 564. — Commentaire de Gippus sur le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, 578. — Les autels de Saint-Maximin de Trèves, 578. — Vices et vertus des différents peuples, par H. Omont, 580. — Le missel de Sainte-Thècle de Milan, 581. — Contrat relatif à la confection de plusieurs livres, 30 septembre 1522, publié par A. Chassaing, 582. — Expériences démontrant la haute antiquité du papier de chiffe, par Élie Berger, 700. — Copie de Juvénal offerte au chancelier Pierre Doriolle, 702. — *Essai sur un patois vosgien,* ouvrage de M. Haillant, 703. — *Statuti e Storie municipali,* publication de M. C. Lozzi, 703.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES[1]

POUR L'ANNÉE 1884.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
Le garde des sceaux, ministre de la justice.

Académie (l') des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
— impériale des sciences (classe philosophico-historique), à Vienne.
— royale des Lincei, à Rome.
Archives (les) de Genève.
— de Toscane, à Florence.
— départementales de l'Aveyron, à Rodez.
— — des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
— — du Doubs, à Besançon.
— — de l'Indre, à Châteauroux.
— — du Loiret, à Orléans.
— — du Nord, à Lille.
— — du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.
— — de la Haute-Saône, à Vesoul.
— — des Deux-Sèvres, à Niort.
— — du Tarn, à Albi.
— — du Var, à Draguignan.
— — de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
— — des Vosges, à Épinal.
— municipales, à Marseille.
Archives nationales, à Paris.
Ateneo barcelones, à Barcelone.
Bénédictins (les RR. PP.), à Solesmes (Sarthe).
Bibliographie (la) de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie, à Paris.
Bibliothèque (la) cantonale, à Lausanne.
— centrale, à Bukarest.
— de l'Archevêché, à Lyon.
— de l'Arsenal, à Paris.
— de l'École Sainte-Geneviève, à Paris.
— de l'Institut catholique, à Lille.
— — à Lyon.
— — à Paris.
— de l'Ordre des Avocats, à Paris.
— de l'Université de France, à la Sorbonne, à Paris.
— de l'Université de Gênes.
— — d'Innsbruck.
— — de Pise.
— de la Chambre des députés, à Paris.
— de la Cour d'appel, à Paris.
— de la Faculté de droit, à Lyon.
— — à Paris.
— — à Toulouse.

1. Ceux de messieurs les souscripteurs dont les noms seraient mal orthographiés, les titres omis ou inexactement imprimés, sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs réclamations à M. Alphonse PICARD, libraire de la Société de l'École des chartes, rue Bonaparte, 82, à Paris, afin que les mêmes fautes ne puissent se reproduire dans la quarante-sixième liste de nos souscripteurs, qui sera publiée, suivant l'usage, à la fin du prochain volume de la *Bibliothèque*.

Bibliothèque de la ville d'Arras.
— — de Bayeux.
— — de Bayonne.
— — de Blois.
— — de Boulogne-sur-Mer.
— — de Brême.
— — de Cognac.
— — du Mans.
— — de Marseille.
— — de Metz.
— — de Montauban.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Nice.
— — d'Orléans.
— — de Pau.
— — de Poitiers.
— — de Reims.
— — de Rennes.
— — du Rio de Janeiro.
— — de la Rochelle.
— — de Rouen.
— — de Saintes.
— — de Saint-Étienne.
— — de Soissons.
— — de Tours.
— — de Valenciennes.
— des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique, à Paris.
— du Sénat, à Paris.
— Mazarine, à Paris.
— Méjanes, à Aix.
— nationale, à Paris (département des imprimés).
— — (départ. des manuscrits).
— Peabody, à New-York.
— universitaire, à Aix-en-Provence.
— — à Besançon.
— — à Bordeaux.
— — à Clermont-Ferrand.
— — à Douai.
— — à Lyon.
— — à Montpellier.
— — à Rennes.
— Victor-Emmanuel, à Rome.
Cercle agricole (le), à Paris.
Couvent (le) des Dominicains, à Lyon.
École (l') Massillon, à Paris.
École (l') nationale des chartes, à Paris.
Institut (l') de France, à Paris.
Jésuites (les RR. PP.), à Paris.
— — à Toulouse.
— — Bollandistes, à Louvain.
Maison (la) Saint-Michel, à Laval.
Ministère (le) de l'instruction publique, à Paris (60 ex.).
Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, à Vienne (Autriche).
Revue (la) archéologique, à Paris.
— historique, à Paris.
Société (la) archéologique de Béziers.
— bibliographique, à Paris.
— d'agriculture d'Angers.
— — de Douai.
— d'archéologie d'Avranches.
— de la Diana, à Montbrison.
— de numismatique de Belgique, à Bruxelles.
— des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— — de la Morinie, à Saint-Omer.
— — de Picardie, à Amiens.
Université (l') de Vienne (Autriche).

MM.

*Achard, à Avignon[1].
Albanel, à Bruxelles.
*André, archiviste de l'Aube, à Troyes.
Antonin (le R. P.), à Lyon.
Appert, à Flers.
*Arbois de Jubainville (H. d'), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
Arc (Pierre d'), à Aix-en-Provence.
Asher et Cie, à Berlin (5 ex.).
*Aubert, surnuméraire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la Société de l'École des chartes.

*Aubineau (L.), à Paris.
*Aubry-Vitet (Eug.), à Paris.
*Auger (Ernest), conseiller à la cour de cassation, à Paris.
Augier, juge suppléant, à Rambouillet.
Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, à Béziers.
*Babelon, employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Baecker (le R. P. de), à Bruxelles.
Baer et Cie, à Paris (5 ex.).
*Baillet (Aug.), à Orléans.
Bailly, professeur, à Orléans.
Barante (le baron de), à Paris.
*Barbier de la Serre (Rog.), conseiller-référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
*Barthélemy (A. de), membre du Comité des travaux historiques, à Paris.
Barthès et Lowell, libraires, à Londres (3 ex.).
*Bataillard (Paul), à Paris.
*Beaucorps (Maxime de), à Orléans.
Beaucourt (de), à Paris.
Beghin, à Lille.
Belhatte, libraire, à Paris.
Bellet (l'abbé), à la Teppe (Drôme).
*Bémont, à Paris.
Bénard, professeur au lycée, à Orléans.
Bénet, archiviste de Saône-et-Loire, à Mâcon.
*Berger (Élie), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, à Niort.
*Bertrand (Arthur), au Mans.
*Bertrandy-Lacabane, archiviste de Seine-et-Oise.
*Bessot de Lamothe, ancien archiviste du Gard, à Avignon.
Blacas (de), à Paris.
*Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, correspondant de l'Institut, à Marseille.
Blanchard, à Nantes.
Blanche, libraire, à Bruxelles.
Bocca, libraire, à Turin (5 ex.).
Boissieu (de), à Saint-Galmier.
Bon, libraire, à Vesoul.
*Bonnardot (François), sous-inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris.
*Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Bonnault d'Houet (Xavier de), au château d'Hailles, par Moreuil (Somme).
*Bordier (Henri-L.), à Paris.
Borel, à Paris.
Borrani, libraire, à Paris.
Bossange, libraire, à Paris (2 ex.).
Bottée de Toulmon, à Paris.
Boucher-Lamey (Mme), à Cherbourg.
*Bouchot, employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Bougenot, à Paris.
*Bourbon (G.), archiviste de l'Eure, à Évreux.
*Bourmont (A. de), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Bournon (G.), archiviste de Loir-et-Cher, à Blois.
*Bouyer (Ad.), à Paris.
Bouygues, libraire, à Aurillac.
Brachet, ancien professeur à l'École polytechnique, à Paris.
Bréard, à Paris.
*Brièle, archiviste de l'Assistance publique, à Paris.
Brockhaus, libraire, à Leipzig.
Brôlemann, à Paris.
*Bruel (L.-A.), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
Brunetière, à Paris.
*Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
*Buche, archiviste auxiliaire aux Archives nationales, à Paris.
Buck, libraire, à Luxembourg.
Bull, libraire, à Strasbourg.
Cabie, à Roquesserrière (Haute-Garonne).
Caillier de Villepréaux (Georges), à Villepréaux (Creuse).
*Calmettes (Fern.), à Paris.
*Campardon (Émile), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.

*Casati, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.
*Castan, bibliothécaire, correspondant de l'Institut, à Besançon.
Cauvet, président du tribunal, à Montpellier.
*Cauwès, professeur agrégé à la Faculté de droit, à Paris.
*Cerise (le baron G.), à Paris.
Cessac (de), au Mouchetard (Creuse).
Chaix de Lavarène (l'abbé), curé de la cathédrale, à Clermont-Ferrand.
*Chambure (de), au château de Montmartin (Nièvre).
Champion, libraire, à Paris.
*Charavay (Ét.), à Paris.
Chardon (H.), conseiller général, au Mans.
Charles, professeur, à Pontlevoy (Loir-et-Cher).
*Chassaing (A.), juge, au Puy-en-Velay (Haute-Loire).
*Chatel (E.), archiviste du Calvados, à Caen.
*Chauffier (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Vannes.
Chauffour (J.), avocat, à Colmar.
Chaverondier (Aug.), archiviste, à Saint-Étienne.
Cherbuliez, libraire, à Genève.
Chevalier (l'abbé), à Romans.
*Cicile, à Paris.
*Clairefond, à Moulins.
*Clédat, professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.
Colombier, à Paris.
Conchon, à Lyon.
Condamin (le docteur), à Lyon.
Contet, libraire, à Paris (7 ex.).
*Coppinger, à Paris.
*Corda, à Paris.
Corroyer, architecte, à Paris.
*Couard-Luys, archiviste de l'Oise, à Beauvais.
*Courajod (L.), conservateur-adjoint au musée du Louvre, à Paris.
*Couraye du Parc, employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Courbet, à Paris.
Courcel (Valentin de), à Paris.
Coussemaker (Ignace de), à Bailleul (Nord).
Cressac, à Cahors.
Cruz et Cie, à Lisbonne.
*Cucheval-Clarigny, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
Cumont (le comte de), à la Roussière, près Coulanges (Deux-Sèvres).
*Curzon (de), archiviste, à Paris.
Daguin, avocat, à Paris.
*Daiguson (Maurice), ancien magistrat, à Châteauroux.
Dalloz (P.), à Paris.
Danzas (le R. P.), dominicain, à Lyon.
Darcel (Alfred), directeur de la manufacture des Gobelins, à Paris.
*Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
Dartige, à Poitiers.
*David (Louis), conseiller maître à la Cour des comptes, à Paris.
Decq et Duhent, libraires, à Bruxelles (2 ex.).
Dehaisnes (l'abbé), ancien archiviste du Nord, à Lille.
Deighton, Bell et Cie, à Cambridge (Grande-Bretagne).
*Delaborde (H.-François), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Delachenal, à Paris.
*Delahaye, rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire*, à Tours.
Delaune, avocat, à Romorantin (Loir-et-Cher).
*Delaville Le Roulx, à Paris.
*Delisle (L.), membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, à Paris.
Deloche, membre de l'Institut, à Paris.
*Deloye (A.), conservateur du musée Calvet, à Avignon.
Delpech (Henri), à Montpellier.
*Demaison (Louis), à Reims.
*Demante (Gabriel), professeur à la Faculté de droit, à Paris.

Denifle (le R. P.), dominicain, à Rome.
Denis (l'abbé), à Meaux.
Depoin, à Pontoise.
*Deprez, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Desjardins, chef du bureau des archives au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Desnoyers (Jules), membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
*Digard, membre de l'École française de Rome, à Paris.
Dion (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
*Dolbet, archiviste de la Manche, à Saint-Lô.
Dorange, à Tours.
Douais (l'abbé), à Toulouse.
Douvre, ancien juge de paix, à Rouen.
Drême, premier président de la Cour d'appel, à Agen.
*Dubois (Gaston), à Paris.
Du Boys (Émile), avocat, à Rochefort-sur-Mer.
*Duchemin, archiviste de la Sarthe, au Mans.
*Du Chêne, à Baugé (Maine-et-Loire).
*Dufour (Th.), directeur des Archives du canton, à Genève.
*Dufourmantelle, archiviste de la Corse, à Ajaccio.
*Dufresne, attaché à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
Du Mesnil, conseiller d'État, à Paris.
Dumolard, à Milan.
Dumoulin, libraire, à Paris.
Dumoulin, professeur, à Clermont-Ferrand.
*Duplès-Agier (Henri), à Versailles.
*Dupont (Edmond), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Durand, archiviste de la Somme, à Amiens.
Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
*Durrieu, attaché à la conservation des peintures au musée du Louvre, à Paris.
Duruy, membre de l'Institut, à Paris.
*Duval (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.
Dybwad, à Christiania.
Engelcke, libraire, à Gand.
Esnault (l'abbé), au Mans.
Estienne, archiviste, à Vannes.
Faesy, libraire, à Vienne (Autriche).
*Fagniez (Gust.), à Meudon.
*Fanjoux, directeur de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, à Paris.
Fanna (le R. P. Fidèle de), à Turin.
*Faucon (Maurice), à Escolore, par Billom (Puy-de-Dôme).
*Faugeron, docteur ès lettres, journaliste, à Angers.
*Favre (Camille), à Genève.
*Finot, archiviste, à Lille.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.
*Flamare (de), archiviste de la Nièvre, à Nevers.
*Flammermont, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Poitiers.
*Fleury (de), archiviste de la Charente, à Angoulême.
*Flourac (Léon), archiviste des Basses-Pyrénées, à Pau.
*Fontenay (H. de), à Autun.
*Fournier (Marcel), à Paris.
*Fournier (Paul), professeur agrégé à la Faculté de droit, à Grenoble.
Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.
Franck (Félix), à Paris.
*François Saint-Maur, ancien président de chambre à la Cour d'appel, à Pau.
Fromann, libraire, à Jena.
*Furgeot, archiviste aux Archives nationales, à Paris.

*Gaillard, professeur à l'École normale de Cluny (Saône-et-Loire).
Gap (Lucien), instituteur, à Roaix (Vaucluse).
*Gardet, avocat, à Paris.
Garnier, libraire, au Rio de Janeiro.
Gatteyrias, à Paris.
Gauban (Oct.), avocat, à la Réole (Gironde).
Gauthier, libraire, à Moscou (3 ex.).
*Gauthier (Jules), archiviste du Doubs, à Besançon.
*Gautier (Léon), sous-chef de section aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes, à Paris.
Gay, à Paris.
Genouille, ancien professeur au collège Stanislas, à Paris.
*Gerbaux, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Germain, membre de l'Institut, à Montpellier.
Gerold et Cie, à Vienne.
Giraud (P.-E.), ancien député, à Romans.
*Giraudin (l'abbé), à Bordeaux.
*Giry (A.), secrétaire de l'École des chartes, à Paris.
Gloria, juge suppléant, à Mâcon.
*Gossin (L.), sous-chef de bureau au chemin de fer d'Orléans, à Paris.
*Gouget, archiviste de la Gironde, à Bordeaux.
Gourjault (le comte de), à Mézières.
Grand (Daniel), à Paris.
*Grandjean, à Paris.
*Grandmaison (Charles de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
Grandval (le marquis de), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Denis-Maisoncelles (Calvados).
*Grassoreille, archiviste de l'Allier, à Moulins.
*Gréa (l'abbé A.), vicaire général, à Saint-Claude (Jura).
Grosjean, libraire, à Nancy.
*Guérin (Paul), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Guiffrey (Jules), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Guignard (P.), bibliothécaire, à Dijon.
*Guigue (M.-C.), archiviste du département du Rhône et de la ville de Lyon.
*Guilhiermoz, attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Guillaume (l'abbé), archiviste, à Gap.
Guzzy (le R. P.), bibliothécaire des Pères Jésuites, à Toulouse.
*Hanotaux, chef adjoint du cabinet au ministère des affaires étrangères, à Paris.
Hachette, libraire, à Paris.
Hahn (Alex.), à Luzarches (Seine-et-Oise).
Haseler, libraire, à Kiel.
Hauréau, membre de l'Institut, à Paris.
*Havet (Julien), employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Heinrichs, libraire, à Leipzig.
*Helleu (Joseph), à Paris.
Henneguy, à Paris.
*Herbomez (A. d'), à Paris.
Héricourt (le comte d'), consul de France, à Stuttgart.
Herluison, libraire, à Orléans.
*Hervieu, à Avallon.
Heude-Lepine, à Montfort-l'Amaury.
*Himly (A.), doyen de la Faculté des lettres, à Paris.
Hinojosa (don Ed.), à Madrid.
Hoche, à Paris.
Hubert, archiviste, à Châteauroux.
Jacob, archiviste, conservateur du musée, à Bar-le-Duc.
Joubert (André), aux Lutz-de-Daon, par Château-Gonthier.
*Jouon (Frédéric), à Rennes.
Jourdain, membre de l'Institut, à Paris.
Juigné (de), à Madras (Inde).
Jung-Treuttel, libraire, à Paris (13 ex.).
*Kaulek (J.), attaché aux archives des Affaires étrangères, à Paris.

Kemminck, libraire, à Utrecht.
*Kerdrel (Audren de), sénateur, à Paris.
Kermaingant (de), à Paris.
Koehler, libraire, à Leipzig.
*Kohler (Ch.), à Paris.
Kramers, libraire, à Rotterdam.
Kruger, chez Hartgé et Lesoudié.
Kymmel (N.), libraire, à Kiev (2 ex.).
*Laborde (le marquis Joseph de), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Laborde (Th.), chef-adjoint du service sténographique du Sénat, à Paris.
*La Borderie (Arthur de), ancien député à l'Assemblée nationale, à Vitré (Ille-et-Vilaine).
*Lacabane (Léon), professeur-directeur honoraire de l'École des chartes, à Paris.
Lachenal, receveur des finances, à Brioude.
Lachernaye (de), au château de Lasalle.
La Cour de la Pijardière (L. de), archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
Laferrière (le comte de), à Athis (Orne).
*Lair, directeur de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux, à Paris.
*Lalanne (Lud.), sous-bibliothécaire de l'Institut, à Paris.
Lameere, procureur général, à Gand.
Langlois, à Paris.
La Rochebrochard (de), au château de Boissoudan, par Champdeniers (Deux-Sèvres).
Laschenais (de), à la Salle (Saône-et-Loire).
Lascombe (A.), au Puy-en-Velay.
*Lasteyrie (Robert de), professeur à l'École des chartes, à Paris.
Lastic (le Cte de), à Paris.
*Laudy, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Laugardière (de), ancien conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.
*Laurent, à Dommery (Ardennes).
*Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste, à Mantes.
*Lecaron, employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Lecestre, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Lechevallier, libraire, à Paris.
*Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Le Feuvre, libraire, à Jersey.
*Lefèvre, homme de lettres, à Paris.
*Lefèvre-Pontalis (G.), à Paris.
*Lefoullon, avoué, à Paris.
Legoyt, ancien chef de division au ministère des travaux publics, à Paris.
Legros fils, à Fécamp.
*Lelong, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Lemaire (Émile), à S.-Quentin.
Lemaître, libraire, à Valenciennes.
Le Mire (Noël), avocat, à Mirevent.
Lemoigne, libraire, à Paris (6 ex.).
*Lemonnier (H.), professeur d'histoire à l'École des beaux-arts, à Paris.
Leotard, sous-bibliothécaire de la ville de Montpellier.
*L'Épinois (H. de), à Limeray (Indre-et-Loire).
Lepitre (l'abbé), à Langres.
Le Queu d'Entremeuse, à Nantes.
*Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, à Limoges.
Leroux (Ernest), libraire, à Paris.
Le Soudier, à Paris (6 ex.).
*Lespinasse (René de), à Paris.
Levasseur, à Évrecy (Calvados).
Levêque, abbaye Sainte-Madeleine, à Marseille.
Lévis-Mirepoix (le duc de), au château de Léran.
*Lex, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.
Liénard, à Verdun-sur-Meuse.
Limminghe (le comte de), au château de Gesves (Belgique).
Loeb (Isidore), à Paris.
Loones, libraire, à Paris.
Lorenz (Alf.), libraire, à Leipzig.

Loriferme (l'abbé), curé, à Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).
*Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.
*Loth, à Paris.
*Luce (Siméon), membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
Ludlow (Th.-W.), à New-York.
Lustrac (Ad. de), au château de Lias (Gers).
*Maitre (L.), archiviste de la Loire-Inférieure, à Nantes.
*Mandrot (B.), à Paris.
Mantz, libraire, à Vienne.
*Marais, à Paris.
*Marchegay (P.), aux Roches-Baritaud (Vendée).
Marcus, libraire, à Bonn.
Marion (J.), à Paris.
*Marsy (Arthur de), conservateur du musée, à Compiègne.
*Martel, professeur de droit, à Alger.
*Martin (Henry), à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*Martineau, à Paris.
*Marty-Laveaux (Ch.), à Paris.
Mascré, ancien notaire, au Havre.
*Mas Latrie (L. de), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Mas Latrie (René de), chef de bureau au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Massif, archiviste, à Privas.
Masson, à Amiens.
*Maulde (de), sous-préfet en non-activité.
Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, à Paris.
Mayolez, libraire, à Bruxelles.
Meilheurat (V.), à Montcombroux (Allier).
Ménadier, sénateur, à Versailles.
Menjot-d'Elbenne, à Paris.
Métérie, libraire, à Rouen.
*Meunier (Ern.), à Paris.
Mévil (Mme Sainte-Marie), à Viéville (Haute-Marne).
*Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, à Paris.
Michel, à Paris.
Michel, directeur de l'enregistrement, à Périgueux.
Mignet, secrétaire perpétuel honoraire de l'Acad. des sciences morales et politiques, à Paris.
Millard, curé, à Somsois (Marne).
Millescamps (G.), à Paris.
Mitsdorffer, libraire, à Münster.
Miotat, à Paris.
Mireur, archiviste du Var, à Draguignan.
*Molard (Fr.), archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
*Molinier (Auguste), bibliothécaire du château de Fontainebleau, à Paris.
*Molinier (Émile), attaché au Musée du Louvre, à Paris.
Molino, à Rome.
Monléon (de), à Menton.
Monod (Gabriel), à Paris.
*Montaiglon (A. de), professeur à l'École des chartes, à Paris.
Morand, juge honoraire, à Boulogne-sur-Mer.
Moranvillé, élève de l'École des chartes, à Paris.
Moré (Mme), libraire, à Paris (4 ex.).
*Morel-Fatio, chargé de cours à l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des lettres, à Alger.
*Morelot (l'abbé), à Dijon.
*Morière (Lemercier de), à Nancy.
*Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, à Nice.
*Mortet, à Bordeaux.
Mulçay, libraire, à Chalon-sur-Saône.
Mulot, libraire, à Paris.
Muquardt, libraire, à Bruxelles (2 ex.).
*Neuville (Didier), à Paris.
Nijhoff, libraire, à la Haye.
Nilsson, libraire, à Paris.
Nolleval (de), à Paris.
*Normand (Jacques), à Paris.
Olivier (Ém.), à la Société générale, à Lyon.
*Omont, employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Ongania et Cie, à Venise.
* Paillard, ancien préfet, à Charly, près Cluny.
* Pajot (Léon), à Paris.
Pallier, à Paris.
Paoli (Cesare), archiviste, à Florence.
* Paradis (l'abbé Aug.), à Paris.
Pardini, libraire, à Czernowitz (Autriche).
Parent de Rozan, à Paris.
* Parfouru, archiviste du Gers, à Auch.
* Paris (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
* Pasquier, archiviste de l'Ariège, à Foix.
* Passy (Louis), député, à Paris.
* Pécoul (A.-L.), à Draveil.
* Pélicier (J.), archiviste de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
Pelletan, sénateur, à Paris.
* Pelletan (Camille), député, à Paris.
Pelliot (Ch.), à Paris.
* Périn (Jules), avocat, docteur en droit, à Paris.
Perret, élève de l'École des chartes, à Paris.
Pfeifer (F.), libraire, à Budapest.
* Philippon, à Paris.
Picard, à Paris.
Picot, à Paris.
* Pontal, rédacteur au ministère de l'intérieur, à Paris.
Pontmartin (de), aux Angles (Gard).
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.
Porquet, libraire, à Paris.
* Port (Célestin), archiviste de Maine-et-Loire, correspondant de l'Institut, à Angers.
Pottier (l'abbé), au Mans.
* Pougin (P.), à Paris.
Prevost, à Évreux.
* Prost (Bernard), rédacteur au ministère de l'instruction publique, à Paris.
* Prou, membre de l'École française de Rome.
* Prudhomme, archiviste de l'Isère, à Grenoble.
Puybaudet (de), à Limoges.
Quantin, imprimeur, à Paris.
Quarré, libraire, à Lille.
Quicherat (Louis), membre de l'Institut, à Paris.
* Raguenet (Octave), au château de Soulaire, par Orléans.
Rancogne (P. de), à Angoulême.
Ratyé (G.), au château d'Escanin (Bouches-du-Rhône).
* Raunié, à Paris.
* Raynaud (Gaston), employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* Rébouis, à Paris.
Reinwald, libraire, à Paris (6 ex.).
Remondet-Aubain, libraire, à Aix-en-Provence.
* Rendu (Armand), à Amiens.
* Reynaud (F.), archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
Riant (le comte), membre de l'Institut, à Paris.
* Richard (Alfred), archiviste, à Poitiers.
* Richard (J.-M.), à Laval.
Richemond (de), archiviste de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.
* Richou, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, à Paris.
Rieunier, à Paris.
Ripé, libraire, à Vendôme.
* Ripert-Monclar (François, marquis de), consul, à Montevideo.
Ristelhuber (P.), ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
* Rivain, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
* Robert (Ulysse), à Paris.
* Robillard de Beaurepaire (Ch. de), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, à Rouen.
Rochambeau (le marquis de), à Rochambeau, près Vendôme.
Rochemonteix (le vicomte de), à Paris.
* Rocquain (F.), chef de section aux Archives nationales, à Paris.

*Rosenzweig (Louis), archiviste du Morbihan, à Vannes.
Roserot, archiviste adjoint, à Troyes.
Rosny (de), à Boulogne-sur-Mer.
Rothschild (la bibliothèque du baron de), à Paris.
*Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.
*Roy (Jules), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Rozière (Eugène de), membre de l'Institut, sénateur, à Paris.
Ruble (le baron de), à Beaumont-de-Lomagne.
Ruef, libraire, à Anvers.
*Saige (G.), conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de Monaco.
*Sainte-Agathe (de), à Besançon.
Saints-Lieux (le comte de), à Paris.
Salin (Patrice), chef de bureau au Conseil d'État, à Paris.
Sandoz, libraire, à Paris (2 ex.).
Sassenay (le marquis de), à Paris.
Sauton, libraire, à Paris.
Schwers, à Kiel.
Schworella, libraire, à Vienne (Autriche).
*Sculfort, industriel, à Maubeuge (Nord).
Seigneur (l'abbé), à Paris.
Senemaud, archiviste, à Mézières.
*Senneville (de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
*Sepet (Marius), employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Servaux, chef de division adjoint honoraire au ministère de l'instruction publique, à Paris.
*Servois (G.), inspecteur général des bibliothèques et archives, à Paris.
Sickel, professeur à l'Université de Vienne (Autriche).
Sidot, libraire, à Metz.
*Soehnée, à Paris.
Sommervogel (le R. P.), à Lyon.
Sotschek et Cie, à Bukarest.
*Soury (Jules), employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Stein, élève de l'École des chartes, à Paris.
Strauss, libraire, à Bonn.
*Tardieu (Amédée), bibliothécaire de l'Institut, à Paris.
*Tardif (Adolphe), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Tardif (E.-J.), avocat, à Paris.
Techener (Léon), libraire, à Paris.
*Teilhard, à Sarcenat, par Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
*Terrat, professeur de droit à l'Institut catholique, à Paris.
*Teulet, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Theissing, libraire, à Münster.
*Tholin (Georges), archiviste de Lot-et-Garonne, à Agen.
*Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Toulouse.
Thomas, libraire, à Paris.
Thorin, libraire, à Paris (2 ex.).
Tournouer (Henri), à Paris.
*Tranchant (Charles), ancien conseiller d'État, administrateur des messageries maritimes et des mines de la Loire, à Paris.
*Travers, ancien conseiller de préfecture, à Caen.
Trépagne, à Paris.
Treuttel et Wurtz, libraires, à Strasbourg (2 ex.).
Triger, au Mans.
Trübner, libraire, à Strasbourg.
*Tuetey (A.), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Vaesen, à Lyon.
Vallet de Viriville (Mme), à Paris.
*Valois (Noël), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Vaney, à Paris.
Vauvilliers, avoué, à Dijon.
Vauzelles (de), à Orléans.
*Vayssière, archiviste de la Corrèze, à Tulle.
*Vétault, bibliothécaire-archiviste, à Rennes.
*Veyrier du Muraud (l'abbé), vi-

caire à Saint-Georges de Belleville, à Paris.

VIEWEG, libraire, à Paris.

VIGNAT, à Orléans.

* VILLEFOSSE (Ant. HÉRON DE), attaché au musée du Louvre, à Paris.

* VILLEFOSSE (Étienne HÉRON DE), ancien archiviste de la Nièvre, à Nevers.

* VIOLLET (Paul), bibliothécaire et archiviste de la Faculté de droit, à Paris.

VIREY, à Paris.

VUITRY, membre de l'Institut, à Paris.

WAGNER, libraire, à Innsbruck.

WAILLY (Natalis DE), membre de l'Institut, à Paris.

WALLON (H.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

WATTEVILLE (le baron DE), directeur honoraire au ministère de l'instruction publique.

WELTER, libraire, à Paris.

* WELVERT, rédacteur au ministère de l'instruction publique, à Paris.

WESCHER, conservateur adjoint au département des mss. de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
111
B5
t.45

Bibliothèque de l'École
des chartes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY